







BX
1528
-A1
A6
V. 18
SMR



TRANSFERRED



ANNALES
CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

OCTOBRE — DÉCEMBRE

1876

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 8.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL - ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REINS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BRAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIER
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTEISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE SÉEZ, DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, DE CARTHAG, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

TOME QUATRIÈME

OCTOBRE — DÉCEMBRE

1876

(TOME XVIII DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

NOV 28 1957

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION.

5 octobre 1876.

Le dernier trimestre de l'année 1876 s'ouvre au milieu d'une agitation extraordinaire des esprits et dans l'attente d'extraordinaires évènements.

Après avoir longtemps espéré que la paix pourrait être conservée, malgré tant de causes de guerre, la diplomatie commence à désespérer, le monde des affaires se trouble, et l'on sent que la grande lutte attendue entre l'Angleterre et la Russie, à propos de l'empire Ottoman, lutte d'où sortira une conflagration générale, ne saurait être éloignée.

Aujourd'hui, cette partie d'échecs qui se joue sur l'échiquier européen, paraît toucher à son terme : la Serbie se montre de plus en plus exigeante, malgré ses défaites ; la Turquie, sentant que, quelques concessions qu'elle fasse, elle est sacrifiée d'avance, repousse les propositions qu'on lui fait en promettant des réformes qui les rendrait en effet inutiles, si elles étaient, si elles pouvaient être appliquées ; la Russie, qui veut obtenir de l'Europe, sans trop l'effrayer, la permission d'occuper une partie de l'empire Ottoman, demande, de concert avec l'Allemagne, à l'Autriche d'occuper la Bosnie, pendant qu'elle occupera la Bulgarie ; l'Autriche, qui se souvient des tristes résultats de son occupation du Holstein, de compte à demi avec la Prusse et qui se sent menacée dans la possession de ses provinces allemandes, recule devant cette proposition et veut, pour l'accepter, être autorisée par toutes les puissances ; l'Angleterre, divisée par l'agitation ambitieuse et anti-patriotique qu'a suscitée M. Gladstone pour renverser le cabinet Derby-Disraéli, ne peut user de toute son influence ; l'Italie fera tout ce que demanderont l'Allemagne et la Russie, qui ont encore quelques

morceaux de l'Autriche à lui donner ; la France est impuissante, et ne trouve même, pour le moment, quelque sécurité que dans cette impuissance même, qui l'excuse d ne pas se mêler activement au conflit et qui lui donne un rôle exclusivement pacifique.

Que peut-il sortir d'une situation si tendue, sinon la guerre ? N'est-il pas évident que la Russie, — soit le czar, soit le pays, ce qui revient au même, — n'a d'autre but que la possession de Constantinople ? N'est-il pas évident que l'Allemagne laissera tout faire à la Russie, pourvu que celle-ci lui promette de l'aider à s'annexer le reste des pays allemands que possède l'Autriche, et la laisse s'avancer jusqu'à la mer du Nord en s'emparant de la Hollande ? L'alliance germano-russe est toute puissante, dans l'état de division où se trouve l'Europe. Mais les intérêts de l'Angleterre à la conservation de la Turquie sont si grands qu'on peut s'attendre à voir cette puissance user de toute son énergie diplomatique, de toutes ses ressources financières, de toutes ses forces maritimes pour empêcher l'empire ottoman de succomber. C'est encore la guerre qui sort de cette considération.

Pendant que les hommes s'agitent ainsi, Dieu conduit les événements vers le châtiement de cette Europe qui s'est rendue si coupable par son apostasie officielle et par toutes les iniquités qu'elle a commises et laissé commettre, et c'est aussi cette étude des lois providentielles de l'histoire qui nous fait redouter la guerre. Il pourra y avoir encore, — et c'est bien douteux, — quelques attermoiemens, nous dirions quelques délais de la justice divine ; il est impossible que l'heure de la rétribution n'arrive pas bientôt, puisque l'on s'obstine à méconnaître le droit et à persécuter la vérité.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un article de la *Civiltà cattolica* intitulé : *Les péchés de l'Europe*, qui expose avec autant de force que d'autorité ces considérations.

Le Saint-Père, dans un de ses derniers discours, parlait de la croix et de l'expiation ; ces solennelles paroles sont un avertissement qui ne doit pas être négligé ; quand le Père commun de la chrétienté fait entendre de pareils avertissements, c'est que l'heure de l'expiation approche, et c'est que le seul moyen de

la rendre moins dure et plus utile, est de se réfugier auprès de la croix, d'où est venu le salut du monde.

Les catholiques fidèles comprennent cette nécessité de l'expiation : ils le montrent par un redoublement de piété et de charité qui ravive les espérances des bons et qui irrite de plus en plus les méchants. Nous l'avons fait remarquer : il y a deux choses qui irritent extraordinairement l'ennemi en ce moment : les pèlerinages et la fondation des Universités catholiques ; c'est une raison de plus de multiplier les manifestations publiques de notre foi et d'aider de toutes nos forces l'épiscopat dans la création et le développement de ces Universités qui, en renouvelant l'enseignement, remettront la vérité catholique en honneur et permettront même aux sciences humaines de faire de nouveaux progrès. Nous bornant aujourd'hui à une rapide revue de la situation, nous ne ferons qu'indiquer la continuation des pèlerinages à Rome et que signaler le mouvement qui pousse les catholiques d'Espagne vers ce Siège de l'unité religieuse que leur pays est menacé de perdre. Nous aurons bientôt à donner là-dessus des détails.

En France, six élections ont eu lieu dimanche dernier. A Embrun (Basses-Alpes), M. Ferrari, radical, a été élu ; à Cambrai (Nord), M. Bertrand-Milcent, aussi radical ; à Auch (Gers), M. Peyrusse, conservateur bonapartiste ; à Senlis (Oise), M. Chauveau, républicain du centre gauche ; à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), M. Tron, conservateur bonapartiste ; à Toul (Meurthe-et-Moselle), M. Petitbien, républicain. Somme toute, la situation des partis reste respectivement la même dans la Chambre des députés.

On dit que les Chambres seront convoquées pour le 30 octobre, afin de terminer la discussion des lois qu'elles ont laissée en suspens. Bien des interpellations sont annoncées ; on doit s'attendre à des luttes fort vives, surtout en ce qui concerne les questions qui touchent à la religion.

Un Congrès ouvrier est en ce moment réuni à Paris ; nous nous en occupons plus loin.

J. CHANTREL.

PROVISION D'ÉGLISES

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans la matinée du 29 septembre, au palais du Vatican, a daigné pourvoir comme suit :

Eglise archiépiscopale d'Héliopolis (Célésyrie) in partibus infidelium, pour Mgr Louis PAGGI, transféré du siège de Rimini dont il retiendra l'administration jusqu'à la prise de possession du nouvel évêque.

Eglise métropolitaine de Sienne, pour Mgr Jean PIERRALLINI, transféré du siège de Colle, dont il retiendra l'administration jusqu'à la prise de possession du nouvel évêque.

Eglise métropolitaine de Salzbourg, pour le R. D. François de Paule Albert EDER, de l'ordre de Saint-Benoît, prêtre archidiocésain de Salzbourg, abbé du monastère de Saint-Pierre de cette ville, professeur de philologie, philosophie et doctrine religieuse au lycée, et docteur ès-arts libéraux, philosophie et théologie.

Eglise métropolitaine de Saint-Jacques de Vénézuëla ou Caracas, pour le R. D. Joseph Antoine PONTE, prêtre diocésain de Barquisimeto, secrétaire de l'archevêque démissionnaire de Vénézuëla et Vicaire apostolique du même lieu, professeur de théologie morale et de dogme à l'université de Caracas, et docteur en théologie.

Eglise épiscopale de Dora (Palestine) in partibus infidelium et prieuré des ordres militaires unis, récemment érigé à Ciudad Real, pour Mgr Victorin GUIASOLA Y FERNANDEZ, transféré du siège de Téruel.

Eglise cathédral de Rimini, pour Mgr Louis Raphaël ZAMPETTI, transféré du siège de Cagli et Pergola, dont il retiendra l'administration jusqu'à la prise de possession du nouvel évêque.

Eglises cathédrale unies de Cogli et Pergola, pour le R. D. Joachim CANTAGALLI, prêtre de Faenza, curé de l'église des Saints-Philippe-et-Jacques de Servi, lecteur de théologie dogmatique au séminaire diocésain, examinateur pro-synodal et bachelier en théologie et en droit civil.

Eglise cathédrale de Colle, pour le R. D. Marcel MAZZANTI, prêtre diocésain de Peschia, ancien professeur d'écriture sainte à l'université de Pise, recteur du séminaire de Modigliana, vicaire général et official de ce diocèse, et docteur en théologie et droit canonique.

Eglise cathédrale de Téruel, pour le R. D. François-de-Paule, MORENO Y ANDREU, prêtre diocésain d'Almeria, professeur et recteur au séminaire de Carthagène, examinateur synodal pour les diocèses

de Valence, Orihuela, Almeria et Carthagène, et docteur en théologie.

Eglise cathédrale de Funchal, pour Mgr *Emmanuel Augustin BARETTO*, prêtre diocésain de Coimbre, prêtre domestique de Sa Sainteté professeur de théologie au séminaire de Lamego, chanoine de cette cathédrale, proviseur et vicaire général du même diocèse, et bachelier en théologie.

Eglise cathédrale de Mérida, pour le R. D. *Thomas ZERPA*, prêtre de Mérida prébendé de cette cathédrale, vicaire capitulaire et gouverneur de ce diocèse.

Eglise cathédrale de Ibarra, pour le R. D. *Pierre Raphaël GONZALÈS*, prêtre de Quito, ancien élève du collège Pio-Latino américain, chanoine théologal de la métropole de Quito et docteur en théologie.

Eglise épiscopale de Sidonie (Phénicie) in partibus infidelium, pour le R. D. *Pierre Hector COULLIÉ*, prêtre de Paris, chanoine honoraire de cette métropole, promoteur près cette curie archiépiscopale et député coadjuteur avec future succession de Mgr Antoine-Félix-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans.

L'instance du sacré pallium a été faite ensuite pour les évêques métropolitains de Sienne, Salzbourg et Saint-Jacques de Vénézuéla.

DISCOURS DU SAINT-PÈRE

AUX PÈLERINS DU DIOCÈSE DE TARBES.

(26 septembre.)

C'est pour mon cœur une nouvelle et grande consolation de voir devant moi ces pieux ecclésiastiques et ces dévots pèlerins qui ont le bonheur de vivre à l'ombre d'une image thaumaturge dont Dieu se sert chaque jour pour opérer des prodiges, octroyer des grâces et fournir au monde catholique des témoignages de miséricorde. Ah ! puissent tous les hommes, et spécialement tous les chrétiens, rester toujours à l'ombre de cet arbre mystique qui produit le fruit de notre rédemption et effaça de notre front le signe de l'éternelle damnation !

Oui, recommandons-nous à cette Vierge bénie, écoutons ses conseils et mettons-les en pratique.

Quand aux noces de Cana vint à manquer le vin, Jésus-Christ, qui voulait par sa présence sanctifier le lien naturel du

mariage et l'élever à la dignité de sacrement, était là et sa Mère très-sainte aussi. Et à peine Marie s'aperçut-elle de la confusion du maître et des serviteurs de la maison qu'elle s'émut, et que, pleine de charité, elle obtint de Jésus-Christ le premier miracle dont parlent les saints Evangiles. Elle dit aux serviteurs : Allez à mon Fils et faites ce qu'il vous dira. *Quodcumque dixerit vobis facite.*

Mes chers fils, c'est un enseignement pour nous d'écouter la Mère de Dieu et de suivre les conseils qu'elle nous donne dans cette vallée de larmes. Elle nous renvoie à Jésus-Christ pour apprendre de lui-même ce qu'il veut de nous. Oh ! Jésus-Christ ne veut qu'une chose, que tous aillent à lui et le suivent. Il appelle, mais tous ne répondent pas à sa voix. Il appelle : *Venite ad nuptias*, et beaucoup répondent : *Villam emi*. La vanité en effet, l'ostentation, l'orgueil sont pour ceux-là des obstacles, ils demeurent loin de Jésus-Christ et s'écrient : *Non possum venire.*

Jésus-Christ appelle, et d'autres répondent : *Juga boum emi quinque*. Eh ! mes chers fils, nous vivons dans le siècle de la matière ; je l'ai noté bien des fois. Que d'hommes en ce monde — et beaucoup en Italie — qui s'emploient à améliorer leur condition, même par les moyens les plus injustes ! Tels qui étaient confondus dans les derniers rangs de la plèbe, se sont enrichis outre mesure, grâce à la confusion et à l'usurpation révolutionnaire : tels qui vivaient dans la misère se promènent à cette heure en carrosses tirés par de fringants coursiers. Une partie de leur richesse provient peut-être de certaines propriétés qui formaient le patrimoine de l'Eglise. Mais ces propriétés dévoreront les possesseurs actuels : l'expérience est là pour le leur apprendre. Ceux-là aussi répondent : « Nous ne pouvons venir. »

Jésus-Christ se tourne enfin vers d'autres, qui répondent : *Uxorem duxi et ideo non possum venire*. Ce sont ceux qui, plongés dans la fange et les immondices des passions, vivent d'une vie corrompue.

Mais nous, chers fils, nous irons à Marie, nous irons franchement, et nous l'invoquerons comme l'invoque l'Eglise : *Virgo potens*. Elle fut puissante à écraser la tête du serpent infernal ;

elle fut puissante à vaincre l'hérésie universelle ; et elle sera puissante à réprimer les passions qui sont soulevées sur toute la terre.

Pour moi, je la prie de rendre à la paix et de retirer des plaines de Sennaar et des contrées de Babylone, tous ceux qui se sont égarés dans leur voie, et puisque ses ennemis et ceux de son Fils s'enorgueillissent davantage, qu'elle obtienne la force pour tous les chrétiens qui sont dans la mêlée, afin que non-seulement ils persistent dans le bien, mais encore qu'ils s'arment de courage pour combattre.

Et maintenant, je vous bénis dans vos personnes, dans vos familles, dans vos intérêts. Je bénis le pasteur et le diocèse entier, pour que vous puissiez obtenir tous, par Marie très-sainte, les grâces dont vous avez le plus besoin.

LE CONGRÈS OUVRIER.

Le Congrès socialiste, qui s'est baptisé lui-même Congrès ouvrier, s'est ouvert lundi soir, rue d'Arras, à l'heure convenue, huit heures du soir. Un peu de retard sur l'heure fixée, un peu de confusion pour la nomination des bureaux, plus de confusion encore pour la mise en délibération de quelques questions, des récriminations assez vives à propos des remerciements adressés au journal la *Tribune*, accusé d'accaparer le Congrès, et, d'ailleurs plus de calme, plus de tenue qu'on n'aurait pu en attendre, voilà ce qui a caractérisé la première séance.

Les délégués des ouvriers de Paris et des départements ont seuls le droit de parole et de vote : cela restreint à environ deux cents personnes les représentants de la classe ouvrière ; le reste est le public. Quant à la représentation ouvrière, elle paraîtra assez incomplète, si l'on songe que les délégués de Paris forment plus des deux tiers de cette Chambre, et que trente-six villes seulement des départements ont envoyé des délégués au Congrès. C'est toujours la direction parisienne qui s'impose ; cela ne donne pas un caractère national au Congrès actuel.

Le citoyen Chabert, un graveur qui écrit dans la *Tribune*, a

été élu président avec quelque difficulté ; il a été visible que le coup était monté ; l'élection avait d'abord appelé le citoyen Guérin au fauteuil présidentiel ; à la contre-épreuve demandée par un malin, le citoyen Guillon, qui était dans le secret des dieux, le vote a favorisé le citoyen Chabert, qui s'est mis à présider avec fermeté et parfois avec une autocratie peu égalitaire.

Les élections et la distribution des travaux entre huit sections ont occupé toute la séance, assez vide, avec le rapport lu par le citoyen Guillon, déjà nommé.

Il faut rendre justice à ce citoyen : son rapport n'est pas déclamatoire ; mais cela ne veut pas dire qu'il ne renferme pas d'erreurs ; il y en a plus d'une, et de fort graves.

Citoyennes et citoyens, dit le rapporteur (il y a sept ou huit femmes dans la salle), c'est avec une légitime émotion que nous devons voir l'ouverture du premier congrès ouvrier, où tous les travailleurs de France ont envoyé des délégués pour discuter leurs intérêts. Notre situation de salariés est terrible ; l'organisation économique que nous a laissée l'ancien monde et qui se perpétue est cause que l'ouvrier, malgré son amour du travail, malgré un labeur incessant, malgré les économies les plus strictes, éprouve les plus grandes difficultés à joindre (comme on le dit) les deux bouts. Il est toujours sous le triste spectacle des privations que doivent s'imposer sa femme et ses enfants ; et, lorsque survient la vieillesse, la maladie, l'infirmité, il est obligé de courber sa fierté, de comprimer les sentiments d'homme libre pour aller à l'hôpital, au bureau de bienfaisance, ou s'adresser à la charité publique.

Voilà un tableau fort triste, en effet, et, comme le citoyen Guillon, nous reconnaissons que souvent, surtout dans les grandes villes et dans les grandes industries, l'ouvrier, même laborieux, a à lutter contre de terribles nécessités pour élever sa famille et pour faire honneur à ses affaires ; nous reconnaissons qu'il y a là de poignantes misères. Mais quand le citoyen Guillon accuse l'ancien monde d'être cause du mal et de la vicieuse organisation dont il se plaint, il oublie que l'organisation économique actuelle date de 1789 et que le christianisme avait su résoudre autrement la question ouvrière, et quand il parle de la misère de la famille il fait une injuste généralisa-

tion, car il est certain que l'ouvrier laborieux, économe, rangé, qui ne réussit pas à mettre les deux bouts ensemble, est plutôt l'exception que la règle; il est certain, par exemple, que si l'ouvrier des grandes villes, qui gagne de belles journées, avait la même économie que le modeste bourgeois dont il envie le sort, il n'aurait pas de peine à élever honnêtement sa famille et se préparerait une tranquille et douce vieillesse.

Enfin, le mal existe, et nous ne saurions reprocher aux ouvriers d'en chercher le remède. M. Guillon veut que « l'ouvrier laborieux ne manque jamais d'ouvrage. » C'est à peu près ce qui existe ; aller plus loin, c'est proclamer le « droit au travail ; mais ce droit, lorsqu'il n'y a pas de travail, n'est-il pas une autre forme d'aumône et de charité publique, dont le citoyen Guillon ne veut pas ? Il veut que « le prix du travail soit véritablement rémunérateur ; » il a raison, mais croit-il que cela soit possible avec la libre concurrence qui est le principe de la Révolution ? et si l'on impose une organisation qui limite le travail, n'est-ce pas une atteinte à la liberté, dont les paresseux profiteront aux dépens des laborieux ? La charité chrétienne, la bonne et vraie fraternité, avait aussi résolu la question ; seule encore elle pourra la résoudre, en conciliant la liberté avec l'intérêt du travailleur.

Le citoyen Guillon s'élève ensuite contre les classes dirigeantes, qu'il prétend n'être occupées que « de se battre pour s'emparer du gouvernement et s'y maintenir. » Il est injuste pour une partie des classes dirigeantes ; il devrait se souvenir des efforts que font tant de grands industriels, tant de chefs d'ateliers pour améliorer le sort de l'ouvrier, comme le témoignait encore dernièrement le congrès de Bordeaux. Et quand il dit que les promoteurs du congrès actuel « ont voulu qu'il fût exclusivement ouvrier, » parce que les bourgeois ne proposent que « des idées et des élucubrations, » il ne prend pas garde qu'il va en faire autant et que, d'ailleurs, ceux qui ont organisé le Congrès ne sont que tout juste ouvriers, qu'ils s'arrogent un droit de direction contraire au principe qu'ils énoncent, et que, enfin, les plus « éclairés » d'entre eux, comme le citoyen Chabert, comme le citoyen Guillon, songent surtout à se mettre en évidence pour arriver au gouvernement et au pouvoir.

La partie la plus remarquable du rapport est celle où le citoyen Guillon expose le programme du Congrès et indique d'avance, — ce qui est assez autocratique, — dans quel sens les questions posées doivent être résolues.

Le programme est aussi complet que possible, dit-il; il touche à la question sociale par ses côtés les plus essentiels : *avec le travail des femmes*, il veut empêcher le capitaliste d'opposer le travail de la femme à celui de l'homme, pour le rendre moins rémunérateur; *avec les chambres syndicales*, il touche à l'organisation du travail en vue de défendre ses intérêts; les *conseils de prud'hommes*, c'est la terminaison légale de tous les conflits qui peuvent s'élever entre le travail et le capital; *l'apprentissage et l'enseignement professionnel*, c'est la possibilité pour l'ouvrier de connaître à fond son industrie, et de produire beaucoup et mieux pour la même somme de travail; *la représentation directe du prolétariat au Parlement* fournit aux travailleurs le moyen d'avoir dans les Chambres des hommes à eux, qui défendent leurs intérêts et connaissent leurs besoins; les *associations coopératives de consommation, de production et de crédit*, c'est le moyen de neutraliser, par l'initiative individuelle, tous les mauvais effets de l'organisation actuelle du commerce, de la production et du crédit; les *caisses de retraite, d'assurances et des invalides du travail* permettront à l'ouvrier d'être tranquille dans les mauvaises circonstances de la vie; *l'association agricole et la nécessité des rapports entre les ouvriers de l'agriculture et ceux de l'industrie*, c'est montrer que l'agriculture et l'industrie doivent se donner la main.

Cela est assez clair. Les organisateurs du Congrès repoussent le travail des femmes; c'est de l'exclusivisme, c'est contraire à la liberté et, il faut le reconnaître, c'est réserver aux hommes des travaux que les femmes peuvent faire aussi bien qu'eux, mais qu'ils préfèrent parce qu'ils sont moins fatigants. Il nous semble, à nous, qu'il faudrait réserver à la femme tous les travaux qui conviennent à sa faiblesse, et à l'homme ce qui demande un plus grand déploiement de force musculaire, ou des aptitudes intellectuelles qui se rencontrent plus habituellement dans le sexe masculin.

La culture des champs, par exemple, ne s'en trouverait pas plus mal et nous verrions s'élever des générations plus viriles et plus vigoureuses.

Nous n'avons rien à redire aux chambres syndicales, aux conseils de prud'hommes, à l'apprentissage, à l'enseignement professionnel ; tout dépend de la façon dont cela sera entendu et mis en pratique, et nous verrons quels seront là-dessus les idées du Congrès. La représentation *directe* du prolétariat au Parlement est une utopie, ou elle montre le but secret des promoteurs du Congrès. Avec le suffrage universel, — que nous voudrions voir réglé autrement, mais que nous ne repoussons pas en principe, — rien n'empêche les ouvriers de se choisir un représentant qui ait et qui mérite leur confiance ; mais, que ce représentant doive être nécessairement un ouvrier, à quoi bon ? Quant à l'expression prolétariat, elle doit être rejetée comme un cri de guerre sociale ; il n'y a pas de prolétaires dans les sociétés chrétiennes et, en France, il n'y a que des citoyens égaux devant la loi et pouvant aspirer à tous les emplois.

Nous ne repoussons pas non plus les associations coopératives, tout dépend de la façon dont elles se forment et dont elles opèrent. Les caisses de retraites, d'assurances, etc., existent, il n'y a que des perfectionnements à apporter dans ces institutions. Nous ne nous élèverons pas davantage contre l'association agricole, qui peut avoir son utilité en certaines circonstances ; mais nous ne voyons qu'un moyen d'étendre l'Internationale dans les rapports proposés entre les ouvriers de l'agriculture et ceux de l'industrie. Le citoyen Guillon ne voit que les ouvriers, qu'il place ainsi en antagonistes des patrons, tandis qu'il devrait songer à lier plus étroitement les intérêts du capital et de la production, les intérêts des patrons et des travailleurs. Là se trouve le vice essentiel du programme ouvrier. Il tend à la division au lieu de viser à l'union ; il résout la question sociale par la guerre, au lieu de la résoudre par l'esprit de concorde et de vraie fraternité qui établirait la paix, au grand avantage de l'ouvrier et de la société.

Voilà pourquoi nous fondons peu d'espérance sur les résultats du Congrès. Les promoteurs de cette réunion, — de bonne foi ou dans des vues d'ambition, — veulent tout simplement renverser les bases de la société, mettre en haut ce qui est en bas, et réciproquement, et ils placent une aveugle confiance dans une organisation toute mécanique, qui fait abstraction de

de l'âme, du cœur, disons le mot, de ces sentiments chrétiens, de cette fraternité évangélique, où se trouvent toutes les bonnes solutions. Ils agiteront les esprits, ils ne résoudreont rien; ils susciteront des impatiences et des haines, ils n'opéreront pas cette réconciliation qui serait plus avantageuse encore au travail qu'au capital.

Le Congrès catholique de Bordeaux et ceux qui l'ont précédé ont mieux compris la question; les ouvriers eux-mêmes le reconnaîtront, si jamais ils sont les maîtres d'appliquer intégralement les théories qu'on leur prône; mais ne vaudrait-il pas mieux pour eux profiter de l'expérience du passé, déjà si cruelle, et éviter de nouvelles et terribles leçons?

J. CHANTREL.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent).

V

Université de Paris.

La lettre suivante du cardinal Guibert, archevêque de Paris, montrera où en est cette Université :

Paris, le 8 septembre 1876, fête de la Nativité de la sainte Vierge.

Nos très-chers coopérateurs,

Il y a à peine une année, avec vingt-deux de nos vénérables collègues dans l'épiscopat, nous nous adressions à la foi et à la charité du clergé et des fidèles : à la foi, pour faire comprendre l'importance de la liberté qu'une loi longtemps attendue venait enfin de rendre à l'enseignement supérieur; à la charité, pour obtenir les moyens de mettre en exercice un droit précieux, mais qui nous imposait de lourdes charges.

Depuis lors l'œuvre de l'enseignement supérieur catholique a été inaugurée et développée rapidement. Des facultés libres ont été fondées dans plusieurs contrées de la France. L'association d'évêques formée pour la création de l'Université de Paris réunit aujourd'hui vingt-neuf prélats. Par le concours des fidèles de ces vingt-neuf diocèses, nous avons recueilli des ressources importantes.

Dans l'espace de quelques mois, trois facultés ont été constituées : personnel enseignant, administration, matériel scolaire, bibliothèques, laboratoires, collections scientifiques, tout ce qu'exige la loi, tout ce que réclame l'enseignement du droit, des lettres et des sciences, s'est trouvé réuni, et notre établissement a pu jouir du privilège des universités en obtenant pour ses étudiants la constitution d'un jury mixte.

Les résultats des examens de la Faculté de droit ont dépassé les espérances qu'une création aussi hâtive permettait de concevoir. Devant les examinateurs de l'Etat dix-sept candidats sur dix-neuf, devant le jury spécial cinquante et un sur soixante, sont sortis victorieux des épreuves. Les facultés des lettres et des sciences n'ont présenté qu'un petit nombre de candidats aux épreuves de la licence; tous ont obtenu le grade, et plusieurs avec honneur, devant les facultés officielles.

Ces succès doivent être attribués d'abord à la science et au dévouement de nos professeurs qui, en s'associant dès le début à une entreprise aussi difficile, ont acquis une part principale dans le mérite de la fondation. Nous devons aussi un tribut d'éloges aux pères de famille qui, méprisant les craintes qu'on cherchait à leur inspirer, ont confié à notre établissement naissant les études d'où dépend l'avenir de leurs enfants, et à ces chers jeunes hommes qui, par leur ardeur au travail, par leur bonne conduite, par leur attachement à cette université à peine formée, ont mérité, eux aussi, d'en être appelés les fondateurs en même temps que les disciples.

Mais tout le dévouement des évêques, le zèle des administrateurs et des fonctionnaires de l'Université n'eût servi de rien, si les libéralités des catholiques n'avaient mis dans nos mains l'instrument nécessaire de toute grande entreprise.

Dans l'effort de générosité que nous signalons ici, le diocèse de Paris a pris, comme il était juste, une large part. En adressant au mois de janvier dernier, un appel pressant aux fidèles par l'entremise de notre clergé, nous savions bien que nous serions entendu. Sans parler des sommes importantes souscrites pour les frais de premier établissement, ni de la quête annuelle, qui a été abondante, six paroisses ont entrepris, et plusieurs ont presque achevé déjà la fondation d'une chaire par la constitution d'un capital de cent mille francs. Ce sont là de généreux exemples qui trouveront des imitateurs et assureront, avec le temps, l'existence et le progrès de l'œuvre la plus propre à relever notre pays.

Toutefois, nos très-chers coopérateurs, gardons-nous de croire que le principal est fait. La tâche qui reste devant nous est im-

mense. Nous avons recueilli un million qui a été en grande partie employé pour le premier établissement et pour les frais de la première année scolaire. Les dépenses qu'entraîne l'entretien d'un établissement complet d'enseignement supérieur représentent un capital bien autrement considérable. Tant que nous n'aurons pas formé ce capital, c'est par des appels réitérés à votre zèle et à la charité des chrétiens que nous devons faire face aux exigences d'une œuvre qui a besoin de grandir longtemps encore avant d'atteindre sa perfection.

Nous vous recommandons d'abord la quête qui doit avoir lieu régulièrement chaque année dans notre diocèse pendant le mois de février; ensuite et d'une manière particulière, la fondation des chaires. Il faut achever les fondations commencées, il faut en provoquer de nouvelles; les paroisses, les associations, les familles, séparément ou par groupes, peuvent entreprendre cette tâche et contribuer ainsi au résultat le plus désirable, qui est la dotation fixe et assurée de notre Université.

Mais ce ne sont pas seulement les ressources en argent qui nous sont nécessaires, il faut des élèves. Nous demandons des élèves pour notre établissement, dont ils sont l'ornement et la vie; nous les demandons plus encore pour leur propre intérêt et celui des parents. Jamais les familles chrétiennes n'ont dû sentir plus vivement la nécessité de protéger la jeunesse contre les périls qui menacent sa foi et sa vertu. C'est le sentiment de ce besoin qui a fait la force du mouvement d'opinion d'où est sortie la loi de 1875. Il s'agit maintenant pour les catholiques de soutenir leur œuvre et de nous aider à en tirer les heureuses conséquences qu'ils en attendent. Ils recueilleront dans la suite le fruit des sacrifices que nous leur demandons; leurs fils trouveront dans notre Université tout ce qui peut assurer, par de bonnes et sérieuses études, le succès de leur carrière dans l'avenir.

Notre école de droit, déjà complète, selon la prescription de la loi, reçoit une nouvelle extension : des conférences nombreuses permettront aux élèves de se rendre compte en détail de toutes les matières qui, dans les cours proprement dits, échappent parfois à leur attention; ils seront tenus en haleine par plusieurs examens, qui auront lieu dans le sein de l'Université pendant l'année scolaire, et prépareront le succès de l'examen de grade; enfin un cours spécial d'enregistrement et de notariat, qui s'ouvrira à la rentrée, mettra l'enseignement pratique à côté de l'exposé théorique de nos lois.

La Faculté des lettres a achevé son organisation; elle deviendra,

nous l'espérons, une école recherchée par les jeunes gens qui ont à cœur de compléter leur culture littéraire; ils trouveront là un ensemble d'exercices et d'initiations qui conduira au grade de la licence ceux qui veulent obtenir ce diplôme.

A la Faculté des sciences, le même but sera atteint, non-seulement par un ensemble très-complet de cours et de conférences embrassant en deux années toute l'étendue du programme des trois licences, mais encore et surtout par des épreuves pratiques où, sous la direction de maîtres éminents, les jeunes gens pourront se familiariser par eux-mêmes avec les recherches de la science. L'installation désormais complète des laboratoires permet de leur offrir cet avantage, aujourd'hui si recherché de tous ceux qui aspirent à une solide instruction.

Aussi, nos très-chers coopérateurs, espérons-nous que ces deux écoles, l'une littéraire et l'autre scientifique, trop souvent désertées là où elles ne distribuent qu'un enseignement théorique ou limité à quelque objet d'étude particulier sur lequel le professeur s'attarde, attireront en grand nombre non-seulement les élèves ecclésiastiques destinés à l'enseignement, mais les jeunes gens du monde qui ne veulent rester en arrière d'aucun progrès de leur temps.

Vous ne sauriez trop insister auprès des parents chrétiens que Dieu a favorisés des dons de la fortune, pour qu'ils engagent leurs fils dans cette voie honorable et féconde. Il y a dans les classes élevées un grand nombre de jeunes hommes qui ne sont pas destinés aux fonctions publiques, mais dont la vie doit se passer dans la gestion de leur fortune privée.

Pourquoi ces jeunes gens se contenteraient-ils de l'instruction reçue dans le collège? Pourquoi ne viendraient-ils pas suivre les cours de nos universités, où ils recevraient cet enseignement supérieur qui étend et ennoblit toutes les facultés de l'âme, pendant les années souvent si mal employées qui séparent la fin des premières études de l'époque d'un établissement? Plus la Providence leur a donné de loisirs, plus ils doivent se montrer jaloux de les remplir par de hautes et fortes études, qui leur permettront de marcher un jour à la tête de leur génération et de faire respecter en leur personne la noble alliance de la science et de la foi.

L'avenir de notre Université, nos très-chers coopérateurs, est dans vos mains et dans celles des chrétiens restés fidèles à l'Eglise. Votre zèle et leur dévouement peuvent seuls assurer le succès de cette nouvelle et si importante création. Nous recueillons chaque jour les réflexions les plus tristes sur l'état de notre société de la bouche des hommes les plus intelligents et les plus capables de juger le

péril présent; ils déplorent toute l'altération profonde qui s'est produite dans les grandes et nobles qualités de notre caractère national, et reconnaissent que le seul remède à un tel mal est dans une éducation forte et religieuse donnée à la jeunesse. Faites bien comprendre ces choses aux fidèles confiés à vos soins, soit dans les réunions communes, soit dans les entretiens particuliers, et exhortez-les à nous soutenir par de généreux sacrifices dans l'œuvre de régénération que nous avons entreprise.

Recevez, etc,

† J. HIPP., cardinal GUIBERT,
archevêque de Paris.

VI

Les droits d'examen.

Nous terminerons cette revue en reproduisant le décret présidentiel du 16 août relatif aux droits d'examen :

Le président de la république française,

Vu l'article 15 de la loi du 12 juillet 1875, aux termes duquel les élèves des Universités libres sont soumis aux mêmes règles que ceux des Facultés de l'Etat, notamment en ce qui concerne les droits à percevoir;

Sur le rapport des ministres de l'instruction publique et des finances,

Décète :

Article premier. — Les droits relatifs aux examens passés devant les jurys mixtes, ainsi que les droits de certificats de capacité ou d'aptitude, de diplôme et de visa seront versés entre les mains des secrétaires agents comptables des établissements d'enseignement supérieur de l'Etat.

Art. 2. — Les droits d'examen seront partagés, par moitié, entre l'Etat et l'Université libre.

Les droits de certificats de capacité ou d'aptitude de diplôme, de visa, de duplicata, de diplômes et de certificats formant brevet appartiendront en totalité à l'Etat qui, seul, a qualité pour délivrer lesdits certificats et diplômes.

Art. 3. — La portion des droits d'examen revenant aux Universités libres sera décomptée sur les états sommaires que les recteurs d'académie établissent en fin de trimestre, et sera payée auxdites

Universités par le trésorier-payeur général du département dans lequel les examens auront été passés.

Art. 4. — Le ministre de l'instruction publique et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 16 août 1876.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le président de la République :

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
WADDINGTON.

Le ministre des finances,
LÉON SAY.

LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR ET LA SECTE

Ces jours-ci, le journal du canton, le seul qui vienne apporter dans ma solitude quelques nouvelles des affaires de ce monde, mentionnait une dépêche empruntée à la *Liberté* et annonçant une révolution militaire à Guayaquil.

Mon cœur s'est douloureusement ému et mon esprit est resté absorbé dans ce fait, en apparence peu intéressant et, cependant, qui marque pour la sainte Eglise, notre mère, une heure solennelle : c'est le dernier gouvernement catholique qui tombe!... c'est la suprême victoire de la secte, seule maîtresse désormais de tous les gouvernements dans les deux monde!

Oui, par de là les mers, dans ce pays presque inconnu de l'Équateur, il y avait, naguère encore, un gouvernement fort et respecté, s'appuyant sur une admirable constitution toute trempée du plus pur esprit chrétien : c'était l'œuvre d'un héros et d'un martyr, de l'illustre don Garcia Moreno.

A une époque de défaillance universelle, de compromis honteux, de tergiversations coupables, le noble président de la petite République s'était posé fièrement en antagoniste de la Révolution, c'est-à-dire de la secte. Se souvenant de ces paroles de nos saints livres : « Le Christ est roi, et toutes les

nations lui ont été données en héritage ; et encore celles-ci : l'autorité vient de Dieu et à ce titre-là seul peut être légitimement exercée », Moreno, avant d'exiger de son peuple l'obéissance, lui avait donné l'exemple de l'obéissance à Dieu ; il avait reconnu les droits imprescriptibles de l'Eglise, avant de fixer ceux de l'Etat et des citoyens ; et, chose digne de remarque, en faisant à l'Equateur ce don magnifique d'une loi chrétienne, il lui avait donné encore tous les autres biens par surcroît !

Les discordes civiles avaient miné ce beau pays. Ami des sciences et des arts, professeur émérite avant de devenir général habile, don Garcia Moreno étendit partout sa vigilante sollicitude et sa prodigieuse activité. Il créa des écoles polytechniques et des universités et sut les rendre florissantes ; il répandit chez le peuple l'instruction et surtout la saine doctrine ; il favorisa le développement du commerce, fit naître l'industrie, la protégea, assura la sécurité des routes, fit creuser des canaux, établir des chemins de fer, et cette terre inculte, dépeuplée, ravagée par le brigandage, offrit bientôt l'image de l'ordre, de l'abondance, de la paix, d'une prospérité inouïe.

De peuplades dispersées et désunies, le génie de Garcia Moreno fit un peuple fort, intelligent, laborieux, et dans le Sénat et le Corps législatif, il fonda une grande école politique, morale, religieuse, digne d'être à jamais l'exemple de toutes les assemblées parlementaires.

Et dix ans avaient suffi pour ce grand travail et le noble Président de cette République modèle, parce qu'elle était hautement et énergiquement catholique, pouvait jouir du présent en préparant l'avenir, lorsque, le 6 août 1875, des mains maudites le massacrèrent lâchement sur les degrés de son palais.

Oh ! qu'on lise dans la biographie, publiée par les *Annales catholiques* lors de ce monstrueux attentat, les détails si touchants et si beaux de la mort du saint martyr.

Oui, martyr, car Garcia Moreno a été frappé en haine de la foi catholique, en haine de son attachement au Pape, en haine de sa dévotion au Sacré-Cœur..... Une plume autorisée l'a dit : C'est le martyr du Sacré-Cœur !

Il savait que ses ennemis avaient juré sa perte ; il savait que la secte, souveraine dans l'Amérique du Sud comme ailleurs, se

vengerait par le poignard de la lutte à outrance qu'il avait engagée avec elle... et il allait quand même, la tête haute, sans peur et sans reproche. Lorsque les assassins arrivèrent d'Allemagne, il l'apprit encore ; mais, au milieu de son peuple, il ne voulait point être gardé et à ceux qui lui disaient leurs craintes il répondait souriant : Dieu ne meurt pas !...

C'était le premier vendredi du mois ; et ce jour, cher aux amis du Cœur de Jésus, ne passait pas inaperçu pour celui qui avait si solennellement consacré sa chère république au Sacré-Cœur. De bonne heure, Don Garcia Moreno s'était rendu à l'église ; il y avait fait la sainte Communion, et ceux qui l'accompagnaient avaient pu remarquer que, ce matin-là, il prolongeait sa prière... Cependant on l'avertit que des dépêches viennent d'arriver de Quito. Il se lève, comme à regret, mais se dirige aussitôt vers le palais, situé de l'autre côté de la rue ; son aide de camp le suit, à vingt pas en arrière. Sur les marches du péristyle, qu'il vient de franchir, se tient un groupe de quatre personnes qui l'ont salué avec empressement et auxquelles il a rendu leur salut avec bienveillance, ce sont les meurtriers : quatre contre un ! et encore ils n'osent frapper en face !... Attaqué par derrière, le président est renversé, foulé aux pieds, criblé de coups de poignards, mais il respire encore quand le poste accourt, et son geste désigne l'église d'où il sort et où il expire bientôt, au pied de son divin Maître, après avoir pardonné à ses assassins et donné à ses officiers en pleurs cette consolation sublime : Dieu ne meurt pas !...

Et vraiment l'on pouvait croire que Garcia Moreno lui-même n'était pas tout entier descendu dans la tombe, et que, nouvel Elie, il avait laissé à un nouvel Elisée son manteau et son esprit. Don Antonio Borrero était digne de son prédécesseur ; et la magnifique adresse, envoyée à Pie IX, le 15 décembre dernier, par le corps législatif de l'Équateur, témoignait éloquemment de l'esprit vraiment catholique qui continuait d'animer le gouvernement et la nation.

Et voilà Don Antonio Borrero renversé à son tour, dit-on, non par le poignard, mais par les menées astucieuses et enfin triomphantes de la secte ! Il refusait de réviser cette constitution qui fait le bonheur de son peuple, et, par le bras de Ventimilla, la

secte cosmopolite vient d'apprendre aux Equatoriens qu'ils n'échapperont pas plus longtemps à ses lois.

Voilà comment la dépêche de la *Liberté*, si elle est vraie, contient le dernier acte de ce drame, qui depuis cent ans se déroule, sans qu'à peine l'on y prenne garde!...

Pour combien encore la secte n'est-elle pas un vain mot, un épouvantail, une chimère?... Quand les juges de Guayaquil offraient à l'un des meurtriers de Don Garcia de lui faire grâce s'il voulait révéler ses complices, il répondait : A quoi bon? Si vous m'épargnez, la secte, qui a armé mon bras, ne m'épargnera pas, et m'atteindra où que je sois ; j'aime mieux être fusillé par vous que poignardé par elle...

Mais cet aveu, précieux à recueillir, a passé inaperçu comme tant d'autres.

Pie IX lui-même a signalé, dans sa magnifique encyclique, l'existence de la secte anti-chrétienne, son but, ses succès, ses procédés, son avenir probable ; du haut de la chaire de vérité, le Pontife l'a nommée la *Synagogue de Satan*. En effet, c'est une *église* qui se dresse en face de l'Eglise catholique.

Naguère encore Satan pouvait montrer, dans l'ombre, ses docteurs, ses rites, ses miracles, même ses martyrs, mais il n'était pas encore arrivé à produire au grand jour une société une et universelle, sérieuse contrefaçon de l'Eglise catholique, parce que l'erreur est essentiellement multiple et que l'égoïsme est principe de division ; le vieux serpent a tourné la difficulté, et il est enfin parvenu à son but. Notre époque voit ce fait monstrueux d'une société, d'une église, fondée sur l'indifférence pour toute vérité et sur le mépris de toute autorité. Toutes les opinions sont libres, toutes les volontés sont souveraines ; voilà le nouveau dogme qui rallie cette fois toutes les divergences et confond toutes les erreurs dans une seule.

Quant à l'organisation de l'Eglise satanique, elle est calquée sur l'organisation de l'Eglise catholique, elle a, comme elle, ses provinces, ses évêchés et ses paroisses, au moyen de grandes loges, des petites loges et des simples ateliers.... et elle enveloppe le monde comme d'un vaste réseau ; c'est le monstre de l'Apocalypse, la Bête, étendant, à la fin, sa domination sur toute tribu et sur toute langue...

Habile dans l'art de tromper, le chef de la secte infernale est parvenu à gagner à sa cause ceux que leurs intérêts, aussi bien que leurs devoirs, portaient à la combattre. Pour cela, il a fait taire les intérêts sanguinaires, qui, au début, demandaient le triomphe par les noyades ou la guillotine... il a remplacé cela par l'exil et la confiscation. Alors qu'aux peuples il donnait la liberté pour mirage, aux gouvernants il persuadait que la force leur tenait lieu de droit ; de fait le despote et le dénagogue s'appuient sur le même principe, et l'une et l'autre traitent l'Eglise en ennemie.

Les chefs des peuples, les membres des aristocraties et des classes dirigeantes sont tombés sous le joug, et reçoivent de la Secte le mot d'ordre ; aussi, partout dans l'étendue de ce qu'on nommait jadis la chrétienté, on forge des chaînes pour l'Eglise... et, malgré les avertissements de Pie IX, il y a encore des chrétiens qui concourent à cette œuvre maudite. Ils s'imaginent encore qu'en reconnaissant la liberté de l'erreur, ils obtiendront de l'erreur qu'elle reconnaisse la liberté de la vérité... comme si c'était possible ! comme si la Secte pouvait se proposer d'autre but que la complète extinction de la lumière divine ! comme si l'Eglise pouvait s'abstenir d'imposer aux âmes et aux peuples l'obligation de lui obéir ! l'hostilité est nécessaire, la conciliation impossible !...

Mais ce ne sont pas seulement les princes et les rois, les présidents et les ministres que Satan veut recruter pour sa ligue... il a formé le projet plus hardi encore de séduire des prêtres, des religieux, des évêques, des cardinaux, des papes !... oui ! Nous connaissons, par la correspondance du chef suprême de la secte, ses prétentions sataniques ; mais ils ont compté sans celui qui a promis d'assister son Eglise jusqu'à la fin des siècles, et les misérables recrues qu'ils pourront faire dans le clergé, n'entameront jamais la hiérarchie catholique et ne leur feront pas grand honneur !...

Quoi qu'il en soit, ainsi que je l'ai dit, la vérité divine n'a plus un seul appui humain sur la terre ; tous les pouvoirs qui la soutenaient sont tombés ou tournés contre elle ; c'est l'heure des ténèbres, et c'est celle de la lutte pour tous les vrais enfants de l'Eglise ; lutte par la parole, les bonnes œuvres, la

prière, lutte sur tous points, car l'erreur nous attaque sur tous points; que craignons-nous?... Alors que nous ne dussions pas voir de nos yeux la destruction de la Bête, ne savons-nous pas qu'elle sera vaincue un jour, et que ceux qui l'auront combattue auront pour partage la vie éternelle ?

E. DE SAINT-CRY.

ACTES DU CONCILE DU PUY

INSTRUCTION SYNODALE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

(Suite. — Voir les deux numéros précédents.)

Ce désir de donner une vive impulsion aux études ecclésiastiques, nous a conduits à adopter une dernière mesure, la plus importante de toutes, qui, aux yeux de plusieurs, pourra paraître une innovation, mais qui, au fond, n'est qu'un retour au droit commun : nous voulons parler du rétablissement *du concours pour les Cures.*

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés pratiques de cette mesure ; mais nous ne les croyons pas insurmontables ; et si, dans le principe, il y a quelque gêne, cette gêne sera surabondamment compensée par la satisfaction très-douce d'accomplir, dans la mesure du possible, une des plus importantes prescriptions du Concile de Trente.

Commençons par donner la teneur de notre décret.

« Il n'est rien, assurément, parmi les soins multipliés de l'Administration ecclésiastique, qui doive exciter davantage la pieuse sollicitude des Evêques que la provision, selon la justice et les règles du Droit, des titres ou paroisses ; puisqu'il importe extrêmement au bien de la Religion et au salut des âmes que d'excellents pasteurs soient préposés à chaque église.

« Or, le Concile de Trente y a très-sagement pourvu. *Quand une vacance d'Eglise paroissiale arrivera, l'Evêque, dans les dix jours ou un autre laps de temps déterminé par lui, appellera quelques Clers propres à gouverner une église, devant des examinateurs commis à cet effet. Toutefois ceux qui connaîtraient d'autres sujets capables, seront libres de les indiquer, afin qu'on puisse ensuite s'enquérir soigneusement de leur âge, de leurs mœurs et de leur capacité. Et, si l'Evêque ou le Synode provincial, suivant l'usage de la contrée, le croit plus expédient, on appellera, même par un édit public, tous ceux qui voudront être examinés. ... Le temps marqué étant arrivé, tous ceux qui auront été inscrits seront examinés par*

« l'Evêque, ou, s'il est empêché, par son vicaire général et par d'autres
 « examineurs qui ne seront pas moins de trois.... Chaque année,
 « dans le Synode diocésain, l'Evêque ou son vicaire proposera au
 « moins six examineurs, qui devront être agréés et approuvés par le
 « Synode; et, à chaque vacance d'Eglise, l'Evêque choisira trois
 « d'entre eux qui feront avec lui l'examen.... Ensuite, l'examen ter-
 « miné, on fera connaître ceux qui par l'âge, les mœurs, la doctrine,
 « la prudence et les autres qualités requises auront été jugés capables
 « de gouverner l'église vacante, et, parmi eux, l'Evêque choisira
 « celui qu'il jugera le plus convenable.... Si cependant, lesdites
 « paroisses sont d'un revenu tellement modique qu'elles ne comportent
 « pas le travail de tout cet examen, ou si personne ne se présente pour
 « le subir, l'Ordinaire pourra, si dans sa conscience et de l'avis des
 « délégués il le juge à propos, omettre cette formalité, et employer
 « le mode d'un examen privé, en observant néanmoins les autres
 « choses ci-dessus. Le Synode provincial aura également la faculté,
 « dans le cas où il croirait devoir ajouter ou retrancher quelque chose
 « dans la forme de l'examen, d'y pourvoir (1).

« Cette discipline du Concile de Trente a été confirmée, expliquée
 « et déterminée, d'une manière plus précise encore, par plusieurs
 « Souverains Pontifes, savoir : par saint Pie V (Constit. *In confe-*
 « *rendis*), et par Innocent XI qui a condamné l'erreur de ceux qui
 « disaient que l'Evêque, à la vérité, est tenu de choisir, parmi les
 « examinés, celui qui est digne, mais non pas le plus digne.

« Survint ensuite un décret de la Sacrée Congrégation du Concile
 « sur cette matière, adressé aux Ordinaires et muni de l'approba-
 « tion du pape Clément XI. Enfin, Benoît XIV mit la dernière main
 « à toute cette discipline dans la constitution *Cum illud*, où il
 « fixe définitivement la règle du Concours établi par le Concile
 « de Trente et les Souverains Pontifes, et en prescrit à tous l'ob-
 « servation.

« Or, chacun sait que, par suite de diverses circonstances qu'il
 « serait inutile de rapporter ici, ces prescriptions ne sont obser-
 « vées, chez nous, à peu près nulle part. Et même il ne manque
 « pas de personnes ecclésiastiques, éminentes par la doctrine et
 « l'expérience, qui estiment que ces dispositions du Concile de
 « Trente ne peuvent être pratiquées, dans nos contrées du moins.

« Mais comme, d'une part, ce qui a été décrété par le Saint Con-
 « cile, en vue du bien général et pour la collation canonique des
 « bénéfices, ne doit point être facilement omis, ni entièrement

(1) Concil. Trid. Sess. XXIX, cap. 18. De Reform.

« abandonné; et que, d'autre part, dans le même Concile de Trente, il
 « a été statué à dessein qu'il serait permis aux Synodes provinciaux
 « de pourvoir à ce qu'ils croiraient devoir ajouter ou retrancher rela-
 « tivement à la forme de l'examen, voulant rentrer, autant qu'il se
 « peut, dans la voie du droit commun. Nous décrétons ce qui suit,
 « sous la réserve de l'approbation apostolique :

« I. Nous voulons que le concours prescrit par le Concile de
 « Trente, légèrement modifié et accommodé à notre état de choses,
 « soit rétabli le plus tôt possible dans notre Province de Bourges,
 « pour les églises paroissiales pourvues d'un titre curial.

« II. Tous les trois ans, dans le Synode diocésain, l'Evêque ou son
 « vicaire général proposera six examinateurs au moins, qui devront
 « être approuvés par le Synode, et qui auront pour office d'exami-
 « ner ceux qui doivent être promus aux églises curiales, et de
 « s'enquérir soigneusement de leur âge, de leurs mœurs et de leur
 « capacité.

« III. Chaque année, en temps opportun, l'Evêque appellera
 « devant les examinateurs désignés, quelques ecclésiastiques ca-
 « pables de gouverner les églises curiales ; on pourra aussi appe-
 « ler par une notification publique tous ceux qui voudront être
 « examinés.

« IV. Au temps par lui fixé, l'Evêque choisira au moins trois
 « des examinateurs synodaux qui feront l'examen avec lui ou avec
 « son vicaire général. L'examen terminé, il sera dressé une liste
 « spéciale sur laquelle seront inscrits tous ceux qui par l'âge, les
 « mœurs, la doctrine, la prudence et les autres qualités requises
 « pour gouverner une paroisse, auront été jugés capables ; et,
 « parmi ceux-ci, l'Evêque, à la vacance d'une église curiale, nom-
 « mera celui qu'il jugera le plus digne.

« V. Ceux-là seuls seront admis à ce concours qui auront
 « donné satisfaction dans tous les examens imposés aux jeunes
 « prêtres.

« VI. Cet examen se composera d'une double épreuve, orale
 « et écrite : dans l'examen oral, ils seront interrogés sur toutes
 « les matières auxquelles ils auront dû répondre dans les cinq
 « ou six examens susdits, c'est-à-dire sur la Sainte-Ecriture et
 « la théologie dogmatique et morale, sur le droit canonique et
 « l'histoire ecclésiastique, et sur tout ce qui concerne l'admi-
 « nistration pastorale. L'examen écrit consistera en un sermon
 « qu'ils composeront sur un sujet qui leur sera immédiatement
 « proposé.

« VII. Quoique le concours soit seulement nécessaire pour le
 « choix des curés titulaires, il servira beaucoup cependant pour
 « conférer prudemment les autres bénéfices et offices.

« VIII. Ceux qui auront subi avec honneur l'examen, pourront,
 « sans nouvelle épreuve, pendant les dix années suivantes, être
 « promus à toutes les cures vacantes. Mais, après dix ans, pour
 « obtenir de nouveaux titres curiaux, il sera nécessaire de se pré-
 « senter de nouveau à l'examen.

« De plus, pour que la transition du présent état de choses au
 « nouveau qui doit être introduit, se fasse plus facilement, et qu'il
 « soit tenu compte des mérites de chacun, les Evêques, pendant
 « dix ans, à dater du jour où la pratique du concours sera rétablie
 « dans la Province, seront libres de disposer à leur gré, du tiers
 « des titres curiaux, et de les conférer, s'ils le jugent à propos, à
 « d'autres qu'aux examinés, *servatis de cætero servandis.* »

La simple lecture de ce décret suffira, nous n'en doutons pas,
 pour faire tomber plus d'un préjugé. Toutefois, à raison de la gra-
 vité de la matière, arrêtons-nous un instant sur les objections pré-
 sentées.

Trois objections principales ont été faites contre le rétablissement
 du concours.

1° Les Evêques de France, sont en possession de nommer aux
 cures sans concours. Pourquoi un changement? N'est-ce pas dimi-
 nuer leur pouvoir?

2° Ne serait-ce pas, d'ailleurs, ouvrir la voie aux intrigues, à
 l'ambition, aux prétentions mal fondées?

3° Enfin comment mettre en pratique un système contraire
 à toutes nos habitudes et qui, vu les circonstances, semble présenter
 de véritables impossibilités?

Sans doute les Evêques de France sont depuis longtemps, en
 possession de nommer aux cures sans concours, et personne assu-
 rément ne leur conteste ce pouvoir. Néanmoins si l'on peut, en pra-
 tique, avec certains tempéraments nécessités par les circonstances,
 se rapprocher du droit commun, c'est-à-dire faire ce qui est pres-
 crit par l'Eglise et ce qui se fait partout ailleurs, n'est-ce pas un
 bien? N'est-ce pas une chose souverainement désirable et à laquelle
 doivent tendre, dans la mesure du possible, les efforts des Evê-
 ques?

Sans doute encore leur pouvoir paraîtra subir une diminution :
 mais la diminution sera plus apparente que réelle. Car, au fond,
 est-ce diminuer le pouvoir des Evêques que de les éclairer de leur
 donner, sur les candidats aux cures, des indications utiles, sûres,

précises, résultant d'épreuves sérieuses? Est-ce vraiment gêner leur liberté que de les mettre à même de nommer les plus capables, les plus aptes, les plus dignes à tous les points de vue?

Car, remarquons-le bien, le concours prescrit par le Concile de Trente ne porte pas seulement sur la science des candidats : assurément c'est un des éléments essentiels, mais ce n'est pas le seul ! Il doit porter aussi sur l'âge, les mœurs, la *prudence* et les autres qualités désirables pour le gouvernement d'une paroisse : *Ætate, moribus, prudentia et aliis rebus ad vacantem Ecclesiam gubernandam opportunis*. L'examen terminé, une liste est formée de tous ceux qui ont été jugés dignes, et c'est parmi ces candidats que l'Evêque choisit celui qui lui paraît le plus capable, *quem cæteris magis idoneum judicaverit*. En quoi cette manière de procéder diminue-t-elle le pouvoir de l'Evêque, ou gêne-t-elle sa liberté? N'est-ce pas lui en définitive qui prononce, qui nomme, qui choisit parmi les candidats? Ces candidats, il est vrai, lui sont présentés; mais leur mérite n'a-t-il pas été juridiquement constaté? N'est-ce pas une garantie plutôt qu'une gêne, un secours plutôt qu'une entrave, une lumière et une force plutôt qu'une diminution de liberté et de pouvoir?

Mais ce sera, dit-on, ouvrir la porte aux ambitions malsaines, aux désirs illégitimes d'avancement.

La réponse est facile. L'Eglise, qui a institué le concours, ne s'est pas laissée arrêter par cette considération. Elle a cru, dans sa haute sagesse, que ces quelques inconvénients, qui sans doute peuvent se présenter parfois, mais qui en définitive ne sont que des inconvénients personnels, devaient s'effacer devant l'avantage supérieur d'une institution dont le résultat certain est de donner au sanctuaire de dignes et saints ministres. Aurions-nous la prétention d'être plus sages que l'Eglise elle-même?

D'ailleurs l'expérience prouve que ces craintes sont exagérées. Le concours fonctionne presque partout en dehors de la France; il existe notamment en Italie, en Espagne, et l'on ne voit pas qu'il ait produit les inconvénients signalés. On voit au contraire que le clergé paroissial de ces contrées est aussi digne, aussi vertueux, aussi savant que partout ailleurs : peut-être même devrions-nous dire davantage! et n'est-ce pas en grande partie à la pratique du concours qu'il faut l'attribuer?

Le concours, en effet, a pour résultat immédiat de donner une impulsion vive et féconde aux études ecclésiastiques. C'est cette considération surtout qui nous a portés à le rétablir.

Il est clair, en effet, que du jour où les prêtres sauront que la

science est non-seulement une condition essentielle des promotions aux cures, mais encore que la science constatée, dans un examen juridique, donnera le droit d'être préféré, à mérite égal, *cæteris paribus*, il s'établira une noble et sainte émulation pour les études sacrées ; on voudra se mettre en mesure de concourir honorablement ; on ne reculera ni devant la peine, ni devant le travail assidu. Le niveau de la science ecclésiastique s'élèvera nécessairement, et le bien général en profitera.

Maintenant, qu'il y ait dans la pratique des difficultés sérieuses, nous le nions pas. Mais nous croyons, au moyen des tempéraments que nous avons adoptés, les avoir suffisamment aplanies, en sorte que les inconvénients disparaîtront pour ainsi dire, et les avantages resteront.

Le Concile de Trente, en effet, dans son décret relatif au concours, a laissé aux Évêques une certaine latitude. Il a autorisé le Synode provincial à faire, dans la forme de l'examen, les changements qu'il jugerait opportuns (1).

Usant de cette faculté, nous avons apporté certaines modifications qui, dans notre pensée, doivent atténuer considérablement les difficultés, si elles ne les font pas totalement disparaître.

Une des principales difficultés vient de la nécessité de procéder au Concours chaque fois qu'une cure devient vacante. Dans nos diocèses de France, généralement très-vastes et très-étendus, les vacances de cure se produisent fréquemment. S'il fallait chaque fois ouvrir un concours, il en résulterait une certaine perturbation, un certain trouble qui pourrait nuire au calme et à la tranquillité des esprits. Nous avons pensé qu'il serait suffisant d'avoir un seul concours chaque année, à une époque déterminée, pour toutes les cures qui viendraient à vaquer jusqu'au concours suivant (2).

Nous avons pensé en même temps, qu'il ne fallait admettre à ce concours, que ceux qui auraient donné satisfaction dans tous les examens imposés aux jeunes prêtres par les Statuts diocésains (3).

De plus, pour rendre aussi facile que possible la pratique des choses, nous avons décidé que ceux qui auraient subi avec honneur l'épreuve du concours, seraient portés d'office, sans nouvel examen, pour une période de dix ans, sur la listes des candidats aux cures (4).

(1) CONCIL. TRIDENT., Sess. 29, Cap. 18 de Reform.

(2) CONCIL., ANIC., p. 139.

(3) *Ibid.*, p. 140.

(4) *Ibid.*, 140.

Enfin, pour ménager la transition et tenir un compte raisonnable des mérites acquis, nous avons laissé aux Évêques, pendant dix ans, la faculté de disposer d'un tiers des cures en faveur de ceux qui ne se seraient pas présentés au concours, mais qui offriraient, d'ailleurs, toutes les qualités désirables (1).

Au moyen de ces mesures. Nous croyons avoir rendu, non-seulement possible, mais facile, la pratique du concours. Bien loin de voir dans cette institution une restriction du pouvoir épiscopal, nous la considérons, au contraire, comme un secours précieux pour les Évêques, une garantie sérieuse et presque certaine contre les choix précipités, une assurance efficace en faveur du vrai mérite, en même temps qu'un puissant moyen d'émulation pour les études ecclésiastiques. A côté de ces avantages marquées, les inconvénients nous paraissent peu de chose ; il est dans l'ordre, d'ailleurs, de payer par quelque gêne momentanée le retour au droit commun ; et, dans tous les cas, notre essai dût-il, ne pas répondre immédiatement à toutes nos espérances, n'est-ce pas déjà quelque chose d'avoir tenté ?

Les paroles de félicitation que nous avons reçues à cet égard de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, nous encouragent puissamment à marcher dans cette voie ; l'assentiment que le Saint-Père a daigné accorder aux modifications que nous avons adoptées, est pour nos efforts un premier gage de succès. Puisse ce succès être aussi complet que possible, pour l'honneur du clergé, dans l'intérêt des fortes études, et pour le plus grand bien des âmes ! Puisse-t-il surtout, en faisant tomber plus d'un préjugé, montrer à tous que le retour au droit commun n'est pas impossible quand on le veut, et que même, dans nos temps si troublés, il peut être pour nos diocèses la source des plus sérieux avantages !

(Suite au prochain numéro).

LES PÉCHÉS DE L'EUROPE (2).

I

Si la paix est le repos dans l'ordre, on peut bien dire que, depuis vingt ans environ, l'Europe ne jouit plus de la paix. Mais depuis le dernier traité de Francfort, qui a sanctionné la primauté d'une Alle-

(1) *Ibid.*

(2) Traduit de la *Civiltà cattolica*.

Allemagne conquérante, a confirmé l'abaissement et la mutilation de la France, rendue impuissante par ses discordes intestines, et a rompu cette ombre d'équilibre entre les diverses nations qui semblait avoir survécu aux traités de Prague et de Vienne, conclus en 1866, la paix, c'est-à-dire non le repos dans l'ordre, mais le repos des armes, a resssemblé au calme qui précède la tempête, puisqu'elle n'a été qu'un continuel préparatif de nouveaux troubles et de nouvelles guerres. Les années se sont passées au milieu d'une incertitude croissante, sans que personne pût se promettre que le feu de la guerre ou de la révolution n'éclaterait pas d'un jour à l'autre dans quelque coin de l'Europe. De là un trouble d'esprit incessant, une terreur panique, produite par chaque feuille s'agitant au souffle du vent. Le socialisme avec ses appétits monstrueux d'un côté, les gouvernements avec leur méfiance réciproque de l'autre, ont maintenu les peuples dans les angoisses de cet état qui n'est ni la guerre ni la paix, mais une trêve en grande partie stérile pour le bien, et féconde en maux nombreux. En somme, peuples et gouvernements vivent aujourd'hui dans la crainte et l'inquiétude, incapables de se procurer le repos dans l'ordre, qu'ils nous représentent cependant comme le plus grand avantage de notre civilisation. Au lieu de goûter ce fruit du paradis, ils ont bien plutôt souffert les peines des damnés.

Les philosophes de toute école se sont appliqués à étudier les causes de cet étrange phénomène, et ont écrit sur ce sujet des dissertations sans nombre, dans les journaux, dans des opuscules et dans des livres volumineux. Qui les a découvertes de ce côté et qui de celui-là, qui a vu clair dans tel ordre de principe, et n'a rien aperçu dans tel autre, qui enfin a raisonné et qui s'est livré à toutes les extravagances de son imagination.

Mais personne, selon nous, n'a touché plus juste et n'a mieux résolu le problème que ceux qui, associant les lumières de la foi à un jugement sain, ont trouvé dans cette absence de la paix l'accomplissement de la parole de Dieu affirmant que les impies ne peuvent avoir la paix : *Non est pax impiis* (ISAÏ. XLVIII, 22), paroles qui concernent autant les nations que les individus et les gouvernements que les hommes privés, puisque Dieu a condamné à la misère les peuples prévaricateurs : *Miseros facit populos peccatum* (PROV. XIV, 34), puisqu'il a menacé de sa colère et de sa fureur les gouvernements qui se révolteraient contre lui : *Loquetur ad eos in ira sua et in furore suo conturbabit eos* (PSAL. II, 5).

L'Europe n'a plus de paix, parce que dans sa partie dirigeante, diplomatique, légale, officielle, comme on la nomme, elle s'est

abandonnée à l'impiété, et parce qu'elle a entraîné une grande partie des peuples dans ses orgies de désordre et d'apostasie. Dans cet excès qui renferme mille excès, le penseur chrétien voit la cause la plus universelle et la plus vraie de son état actuel; dans les calamités et les catastrophes qu'elle redoute, il aperçoit un effet du remords semblable à celui qui ronge le cœur de l'individu impie et le tient dans une perpétuelle anxiété. On dirait que, sans pouvoir ni vouloir l'avouer, en raison de son endurcissement, cette Europe a le secret pressentiment des fléaux que la justice divine lui réserve, et qu'à chaque instant elle s'attend à en être frappée.

Cela nous paraît encore plus évident depuis que l'incendie allumé en Orient a semé la terreur au centre, au midi et à l'occident. Il n'est pas un coin de notre Europe où l'on parle ou écrive d'autre chose que d'armes, de troupes, de flottes, d'alliances, de périls imminents et de l'incertitude de l'avenir. On dirait qu'un mystérieux fléau est prêt à fondre sur chaque nation et que chaque gouvernement tremble de périr sous ses coups.

Et qui pourrait être exempt de ces terreurs? A considérer les choses au point de vue moral et divin, tout fait présager aujourd'hui des bouleversements et des ruines. C'est à bon droit que tremblent les pouvoirs publics et les particuliers, les libéraux et les catholiques, les mauvais et les bons. De tous côtés apparaissent les signes que la coupe des iniquités de la Babel européenne est pleine jusqu'aux bords. Ce sentiment inné, que possède tout homme dans son cœur, (même celui qui fait profession d'athéisme), ce sentiment de la justice de Dieu qui, après avoir longtemps patienté, finit toujours par punir socialement les crimes sociaux des peuples et des gouvernements, se réveille partout et explique la conviction générale d'un prochain châtement.

Au milieu de cette commune anxiété des âmes, nous pensons faire œuvre utile, en esquissant le tableau des principales scélératesses dont l'Europe s'est rendue coupable à la face de Dieu, et pour lesquelles elle sera, sans aucun doute, terriblement flagellée par sa colère. Que d'autres, à l'exemple du chien mordant la pierre qui lui a été lancée, sans s'inquiéter de la main d'où elle est partie, s'arrêtent à rechercher les causes de nos maux dans les intérêts, les rivalités, les appétits, les erreurs et les passions de tel ou tel Etat, de tel ou tel parti, de tel ou tel mode de gouvernement. Levant nos regards plus haut, nous voyons clairement ces causes dans les péchés sans nombre et sans mesure, qui se sont audacieusement accumulés pendant tant d'années, et, avec les philosophes catholiques, nous soutenons que c'est là l'origine des maux présents et

des maux plus douloureux dont ceux-ci ne sont que les précurseurs.

Voulant parcourir rapidement la série des péchés publics de l'Europe, nous devons nous restreindre aux principales catégories en général, non sans effleurer en particulier ceux de certains Etats, qui ont surpassé les autres en perversité.

La guerre contre l'Eglise catholique, déclarée ouvertement, ou permise, ou tout au moins regardée avec indifférence, est le principal crime, racine de tous les autres, dont se sont rendus coupables tous les Etats d'Europe, sans exception, et qui provoque surtout contre eux le courroux céleste. Dans cette époque de notre siècle, qui prétend à une civilisation avancée et à une liberté illimitée, nous voyons l'abominable spectacle d'une licence effrénée concédée à toute erreur religieuse, tandis que, seule, la VÉRITÉ catholique est cruellement persécutée. C'est au point que l'injustice légale et arbitraire contre les personnes, les choses et les droits de l'Eglise du Christ, est devenue la pierre de touche à laquelle on reconnaît la *civilisation* des Etats modernes. En conséquence, ceux-ci sont censés d'autant plus civilisés, qu'ils oppriment davantage le catholicisme par leurs lois et leurs actes arbitraires; qu'ils s'appliquent avec plus de soin à rabaisser sa hiérarchie, à appauvrir son clergé, à entraver son culte, à rendre odieuses sa foi et sa doctrine.

(La suite au prochain numéro.)

LES DERNIÈRES ATTAQUES CONTRE L'ÉGLISE (1).

III

Jean Wallon n'est pas mort (*ter*)

Car il vit (*bis*) encore.

Et non-seulement il vit, mais il écrit, entre autres, un livre intitulé : *Le clergé de 89*, où ce bon apôtre agite de plus en plus fort, ses grelots de réformateur.

Nous l'avions vu, à l'*Etendard*, alléchant l'abonné avec des layettes et des bonbons; nous l'avions aperçu, dans la pénombre du ministère Ollivier, poussant les conseils de son libéralisme. Tout récemment, il partait pour la Suisse, pays où l'on sait que le libéralisme s'épanouit dans la plus exécration tyrannique.

(1) Voir les numéros du 26 août et du 23 septembre.

nie ; là, Jean Wallon allait, non pas protester contre les proconsuls, mais s'enrôler dans les bandes des triumvirs, ou, du moins, à défaut de rôle actif, clamer pour des actes oppressifs ses déshonorantes adulations. *Ecce iterum* : le voici encore, en costume de Crispin, habit jaune, ventre proéminent, et que veut-il dire ? — Mon Dieu ! il ne lui suffit pas d'être le conseiller ecclésiastique de Carteret ou de Bodenheimer, il veut, de plus, conseiller la France. Les précédentes consultations, signées ou masquées, lui ont fait tant d'honneur, il ne peut plus longtemps se contenir.

Le gros livre sur le clergé de 89 s'ouvre par un gros contre-sens. Avant d'entrer dans son sujet, naturellement notre bon apôtre donne son petit coup-d'œil au clergé de France pendant le dix-huitième siècle. Les années se suivent, les suites s'expliquent par les antécédents : il était juste de chercher dans la situation antérieure le mot de l'énigme dévorante dont nous n'avons pu découvrir encore la solution. Wallon s'en acquitte de la façon la plus vulgaire : il ne voit dans le dix-huitième siècle que pourriture cléricale. Il y avait d'autres pourritures en France, et il y avait, dans les Eglises de France, autre chose que la pourriture. Une tache s'étendait sur le clergé ; le prêtre s'était affadi et les pierres de Sion se traînaient trop dans les carrefours de Babylone. Mais il y avait aussi dans le clergé des hommes de cœur et d'honneur ; il y avait surtout, et en très-grand nombre, des hommes de vertu austère, de zèle apostolique. Lorsque la Révolution éclata, les mauvais prêtres se trouvèrent sans transition ni apprentissage, d'excellents goujats de la Révolution ; les autres, les bons, les vertueux, les héroïques se trouvèrent également prêts pour le sacrifice : ils refusèrent le serment, partirent pour l'exil ou montèrent sur l'échafaud. C'est un fait connu de tout le monde, excepté, paraît-il, de Jean Wallon. Jean Wallon ne s'occupe pas des faits ; en histoire, il suit tout simplement ses idées et ses idées le réduisent à ces deux points : d'un côté, le clergé du dix-huitième siècle était pourri ; de l'autre, ce clergé pourri s'est trouvé tout d'un coup parfait révolutionnaire. Voilà qui fait aussi peu d'honneur à la Révolution qu'au clergé. Mais si ce n'est point vrai pour l'Eglise, ce l'est tristement pour la Révo-

lution. Oui, la Révolution n'a eu pour elle que les mauvais prêtres. Par l'accord qui s'établit naturellement entre la corruption et l'erreur, ces traîtres étaient murs pour couvrir Mirabeau d'applaudissements, donner des sérénades aux Girondins, sauf à suivre les Montagnards à l'échafaud. La plupart n'eurent même pas ce mérite; ils devinrent commis de bureaux, employés à douze cents francs, et, après l'apostasie, eurent encore le courage de vivre. Les exhalaisons de leurs tombeaux nous ont légué maints brouillards malfaisants dont nous avons eu peine à nous dépêtrer.

Enfin le paralogisme de Wallon est que le clergé du dix-huitième siècle, bon ou mauvais, s'est allié à la Révolution et que le clergé du dix-neuvième doit imiter ses pères. Nous avons dit que la Révolution n'avait eu pour elle que les transfuges; nous ajouterons que le clergé actuel ne doit imiter que ses martyrs.

La Révolution de 89, ce qu'il faut accepter de ses résultats, ce qu'il faut rejeter de ses principes, c'est une question qui pèse horriblement sur les esprits, sur les consciences et sur les intérêts. Depuis qu'elle est posée, elle est restée obscure. Dans son ensemble, elle embrasse des faits si divers et des maximes si contradictoires, qu'à moins de distinctions infinies il est impossible, je ne dis pas de la résoudre, mais seulement de s'y orienter. Sans nous engager dans ce dédale, laissant de côté toute la situation créée par l'application du Code civil, nous bornant aux problèmes de doctrine pure, nous disons que le clergé accepte en gros les faits accomplis et ne peut porter aucun ombrage aux intérêts. Mais en même temps le clergé rejette et doit, sous peine d'apostasie, rejeter tout le *Credo* social et politique de la Révolution.

Dans l'économie du Christianisme, l'homme est enseigné d'en haut; il soumet son esprit à une révélation surnaturelle, son cœur et sa volonté à une loi surnaturelle; il obéit à l'Eglise catholique pour tout ce qui regarde son salut; il accepte comme principes indiscutables et antérieurs à toute société, la propriété, la famille, l'autorité morale et l'ordre public; et, pour lui, la liberté, c'est le fruit de la victoire sur les passions, c'est la conquête d'une indépendance vertueuse; toutes autres fran-

chises découlent de la dignité chrétienne et en consacrent le respect. L'économie de la Révolution est l'antithèse de l'économie catholique. Au lieu d'être enseigné d'en haut, l'homme ne relève que lui-même : il fait la vérité par sa pensée, la vertu par sa volonté, le droit par ses actes, l'autorité par ses suffrages, la société par son habileté, la fortune par son travail et le bonheur par la satisfaction de tous ses instincts. L'homme autonome par nature fait la société à son image et lui délègue son omnipotence. La propriété, le mariage, la famille, l'ordre social et politique, tout cela dépend, de la manière la plus absolue, du droit humain. Les électeurs font des députés, les députés font des lois et des ministres pour appliquer ces lois. La machine va de manière à dispenser le député de raison et le pouvoir de conscience. La loi, bonne ou mauvaise, est souveraine ici-bas : elle peut supprimer la propriété personnelle, détruire le lien matrimonial, établir le divorce et la polygamie ; elle ne reconnaît aucun pouvoir de droit divin, aucune révélation obligatoire, aucune Eglise indépendante. L'homme est le dieu de la terre ; le chef de la société, président ou César, est le dieu des dieux, le Jupiter de l'Olympe terrestre. Il n'y a ni Dieu à adorer, ni devoir moral à remplir, ni éternité à attendre. L'homme qui est un dieu, est en même temps une bête : voilà le tréfond de la Révolution.

On propose au clergé d'approuver la Révolution, d'accepter ses principes, d'épouser son esprit et de propager ses maximes. Le clergé accepte et respecte, sauf à l'améliorer moralement, la situation industrielle, commerciale et sociale qui s'épanouit à l'ombre du Code ; le clergé méprise et abhorre toutes les doctrines insensées et impies qu'on lui offre sous le couvert de la Révolution. Ce qu'on lui propose, ici, c'est de se laisser corrompre et d'abjurer. Et parce que, à peine de forfaiture, le clergé se refuse à ces abaissements et à ces trahisons, girondins et montagnards se donnent la main pour l'écraser. « Crois ou meurs » : voilà l'Islam des Mahomets violents qui se disent fondateurs du monde nouveau.

Leur proposition n'a donc pas de sens moral ni de sens chrétien. Le livre de Jean Wallon qui vient, après tant d'autres, nous répéter ces viles ouvertures, oublie que dans la tentation

du Christ, Satan avait dit tout cela au divin Rédempteur des âmes. On nous promet richesses, fortune, honneur, plaisir et empire, pourvu que nous adorions le Satan révolutionnaire : *Eadem mutata resurgo.*

Non, non ; chrétiens et prêtres, nous ne saurions entrer dans ces marchés de Judas. Comme nos pères durant la Révolution, nous refuserons nos serments ; nous préférerons l'exil ou la mort. On nous écrasera si l'on peut, mais qu'on nous respecte, et qu'on sache bien qu'en nous écrasant on nous rend le plus noble hommage.

Justin FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

LA CHARITÉ A PARIS.

(Suite. — Voir les numéros depuis le 10 juin.)

50. ÉCOLE PROFESSIONNELLE SAINT-JOSEPH ; 15, rue Boulainvilliers (Auteuil). — Somme supprimée, 500 francs.

But de l'Œuvre. Former les enfants au travail en les arrachant aux mauvaises fréquentations qu'elles peuvent rencontrer dans le monde des ateliers.

La maison a été fondée, en 1858, par M^{lle} de Saint-André, qui l'a dirigé toute seule pendant dix années. Elle est assi-tée aujourd'hui par onze dames volontaires, qui lui ont apporté le secours de leurs moyens et de leurs ressources personnelles.

Jusqu'en 1870, l'Œuvre n'avait jamais sollicité aucun secours. Tout s'était fait par les ressources de la fondatrice. La maison entretient aujourd'hui quatre-vingt-deux personnes ; elle a dépensé 28,000 francs l'an dernier.

Les pensionnaires sont prises dès l'âge de sept ans ; elles restent dans la maison jusqu'à vingt et un ans. A ce moment, on les place ou on les marie.

Les principales branches du travail sont : les fleurs, la broderie en or, les ornements d'église, les robes, la lingerie et le blanchissage de fin. On apprend, en outre, le calcul et l'orthographe.

Le subside du Luxembourg n'a été donné que deux fois.

Habitée à donner toujours, nous a dit M^{lle} de Saint-André, il nous en a coûté de recevoir, c'était toute une éducation à faire ; mais il le fallait pour sauver la maison et ne pas jeter ces jeunes filles dans la rue et dans le vice.

51. OUVRE DES FAUBOURGS; 44, rue d'Albe. — Somme supprimée : 4,500 francs.

M^{me} la comtesse de Bar, présidente.

But de l'Œuvre. — Ramener et entretenir l'esprit d'ordre au sein des familles pauvres, agglomérées dans les quartiers extrêmes de Paris.

On peut le dire, cette œuvre a eu la Révolution pour berceau. Ce sont les journées de juin qui l'ont fait éclore.

Les gens sensés furent frappés alors de l'égarément dans lequel les démagogues avaient jeté les esprits des masses. Tout le monde en eut pitié, non-seulement parmi ceux que la fortune et leur naissance désignaient forcément comme ayant intérêt à conjurer l'émeute, mais encore parmi ceux-là mêmes qui étaient sortis de son sein. La preuve, c'est que la fondatrice fut M^{me} Bastide, la femme du ministre d'alors.

Elle se retira bientôt d'elle-même en disant : « Mon nom pourrait nuire à la propagation de l'idée. »

M^{me} de Bar lui succéda. Elle est encore aujourd'hui la présidente de l'œuvre à laquelle deux cent cinquante dames prêtent leurs soins.

Elles ont eu la consolation de constater que, dans les quartiers Saint-Antoine et Saint-Marcel, là principalement où se sont portés leurs efforts en 1848, leurs assistés sont restés en dehors du mouvement de mai 1871. L'œuvre a donc retiré des bras aux torches incendiaires que protège la majorité du Luxembourg; c'est pour cela sans doute que l'allocation a été retirée.

Les deux cent cinquante dames visitent et patronnent environ quinze cents familles et plus de quatre mille enfants.

Le conseil est composé de M^{me} la comtesse de Bar, la présidente; la duchesse de Chevreuse, vice-présidente; M^{me} Laforêt et M^{lles} La Fonta, Letronne et Preseaux.

La commission de secours est formée de M^{me} Feugère et de M^{lle} Remillieux.

Depuis vingt-sept ans que l'œuvre fonctionne, elle a réalisé et répandu plus de huit cent mille francs.

52. OUVRE DE NOTRE-DAME-AUXILIATRICE; 138, rue du Cherche-Midi. — Somme supprimée : 500 francs.

Il me paraît évident que cette suppression est le résultat d'une erreur. A quelques pas de cette maison s'en trouve une autre dite

des Dames-Auxiliatrices, qui est fort riche et peut se passer de cet humble secours.

Mais celle-ci, tenue par les Sœurs de la Croix, est si pauvre et rend de tels services à la morale publique que le conseil, mieux éclairé, reviendra nécessairement sur sa décision.

Les Sœurs de la Croix donnent asile aux bonnes et aux domestiques sans place, à qui elles se chargent en outre de trouver une condition. La pauvre fille jetée sur le pavé de Paris qui ne veut pas écouter les conseils de la misère, n'a qu'à aller frapper à la porte des Sœurs. On n'exige d'elle que de bons certificats. Le certificat des anciens maîtres suffit, on ne leur demande pas de billets de confession comme l'ont insinué les radicaux. Moyennant un franc par jour, elles sont nourries couchées et bientôt placées. Celles qui n'ont pas d'argent n'en donnent pas, et remboursent plus tard la maison, sur leurs gages à venir.

Il y a toujours chez ces dames de soixante-dix à quatre-vingt domestiques recueillies; et, comme j'interrogeais la Supérieure sur la pitié de ces pensionnaires provisoires, elle me répondit :

— Hélas! Monsieur, si on ne recevait que celles qui ont de la religion, on n'en recevrait guère.

La porte est ouverte à toutes, il suffit pour entrer d'être malheureuse et de vouloir rester honnête.

54. SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE. — SOMME SUPPRIMÉE : 10,000 FRANCS.

Fondée par la reine Marie-Antoinette, en 1788, elle a obtenu le concours de tous les pouvoirs qui se sont succédé depuis cette époque, mais il était réservé au Conseil municipal de Paris de lui supprimer l'allocation de 10,000 francs.

Lorsqu'on voit figurer en tête des Dames vice-présidentes, les noms de Madame la duchesse de Mouchy, duchesse de Padoue, comtesse Waleska, il est permis de croire que le Conseil municipal a cédé à un sentiment de haine contre les bonapartistes, comme si la bienfaisance avait une opinion lorsqu'il s'agit de secourir des malheureux. A ce compte, il en résulterait qu'à chaque changement de Gouvernement (ce qui est malheureusement trop fréquent en France), une partie de la population devrait se résigner à mourir de faim! — L'œuvre a dépensé 159,984 fr. 83, et secouru 3,064 femmes dans l'année 1875, ce qui donne, sur l'année précédente, une augmentation de 236 personnes. Il en est résulté un déficit de 36,348 fr. 78 c., qui devra être augmenté des 10,000 fr. refusés

par la Ville. *La Société obligeant les femmes à faire leurs couches chez elles, et à y nourrir leurs enfants, les soustrait à l'influence funeste des épidémies de fièvre puerpérales, qui naissent dans les salles de la Maternité. Nous devons aussi constater qu'on ne perd pas de femmes en couches. Il semblerait, d'après cela, que la ville de Paris, que l'on préserve ainsi d'une terrible épidémie, devrait, tout au moins, se montrer reconnaissante, et continuer l'allocation habituelle si même elle ne croyait pas de toute justice de l'augmenter.*

L'œuvre secourt en général les femmes inscrites au bureau de bienfaisance; dans ce cas le Bureau de bienfaisance ne donne plus de layettes, et à 20 fr. par layette pour 2,000 femmes, c'est 40,000 fr. que gagne la ville, et elle refuse 10,000 fr. à la Société !!! Tous les services sont gratuits. Chaque dame patronesse porte les secours en argent, à domicile. Les assistées reçoivent de suite une layette, un trousseau, au bout de quatre mois, et des secours d'argent mensuels. Chaque accouchement coûte à la Société de 90 à 100 fr. On se figure, généralement, qu'en recevant une somme du Bureau de bienfaisance il y aura plus de pauvres secourus, c'est une erreur; la somme versée est acquise à l'assistance publique, et chaque mois on déduit de la somme allouée au Bureau celle qu'il a reçue; son budget est donc toujours le même. Pour éviter cela, il faut donner directement aux différentes Sociétés.

54. ASSOCIATION DES MÈRES DE FAMILLE ; 85, rue de Sèvres. — Somme supprimée, 2,000 francs.

Le bilan de l'année dernière annonçait que 1,178 familles avaient été secourues à domiciles par la société; 65 mariages avaient été régularisés, 52 enfants légitimés, et 43 adultes baptisés, grâce au zèle des dames patronesses. Ces chiffres sont éloquents. C'est l'honneur dans les ménages, en même temps que l'allégement des misères de toute sorte, que poursuivent dans leurs arrondissements respectifs des femmes distinguées, telles que : M^{mes} la comtesse d'Albin, la vicomtesse de Marennes, Larivière-Renouard, de Boureuille, Émile des Forts, de Matha, Joly-Dessayes, Denonvillers, de la Marnière, de Riancey, Alfred Leroux, de Tourville.

Je cite au hasard. Cette société a une action très-considérable, car elle étend ses bienfaits sur la ville entière ; elle a son organisation dans chaque quartier de Paris. Il ne faut donc pas s'étonner du chiffre énorme de près de douze cents familles secourues. Aussi, les anciens conseils municipaux lui avaient-ils rendus pleine justice, en l'inscrivant sur la liste des Oeuvres subventionnés pour la

somme de 2,000 francs. On comprend facilement aujourd'hui que son côté éminemment religieux — la régularisation des mariages et le baptême des enfants — ait choqué les radicaux qui administrent les finances parisiennes.

La présidente de l'association est M^{me} Plocque, et la secrétaire M^{me} Frédéric Lauras.

(La suite à un prochain numéro.)

LES ROMANS ET LE PEUPLE

On fait beaucoup de bruit en ce moment autour d'un roman de MM. Erkmann-Chatrian, qui ne brille certainement pas par le patriotisme, et d'une pièce intitulée *l'Ami Fritz*, qui doit être prochainement représentée. Il sera utile, à ce propos, de rappeler, comme le fait l'excellente *Gazette d'Auvergne*, l'influence détestable que certains romans ont eue sur la moralité du peuple.

Eugène Sue est évidemment le premier nom qui se présente à l'esprit, quand on parle de cette action corruptrice des romans. Les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant*, publiés à la fin de la monarchie de juillet, ont plus fait pour répandre les passions socialistes que la rhétorique de M. Louis Blanc ou la dialectique de Proudhon. Eugène Sue, dans le cinquième volume des *Mystères*, s'écrie :

L'égoïsme gorgé d'or et bien repu veut avant tout digérer tranquillement. L'aspect des pauvres frissonnant de froid lui est particulièrement importun. Il préfère *caver* sa richesse et sa bonne chère, les yeux à demi-ouverts sur les voluptueuses visions de l'Opéra !

Il est à remarquer que, dans les *Mystères de Paris*, le beau rôle appartient toujours au *pauvre* peuple ! Que dis-je ? à l'assassin, témoin le *Chourineur* ; à la fille publique de bas étage, témoin Fleur-de-Marie, qui finit par devenir abbesse !

C'est encore dans les *Mystères de Paris* que nous lisons :

Sans doute l'héritage, la propriété sont et doivent être inviolables, sacrés ! La richesse acquise ou transmise doit pouvoir impunément et magnifiquement resplendir aux yeux des masses pauvres et

souffrantes. Longtemps encore il doit y avoir de ces disproportions effrayantes entre le millionnaire Saint-Remi et l'artisan Morel.

Dans *Martin ou l'Enfant trouvé* :

Tous ces maux et bien d'autres ressortent de cet état de choses qui régit la famille, la propriété et surtout *cette grande iniquité, l'héritage.*

Dans le *Juif-Errant*, c'est un *prêtre* que l'auteur fait parler.

Oui, bien des pauvres déshérités de toute joie, de toute espérance, ont froid, ont faim, manquent de vêtements et d'abri, au milieu des richesses immenses que le Créateur a dispensées, non pour la félicité de quelques hommes, *mais pour la félicité de tous...* Mais quelques-uns se sont emparés du commun héritage *par l'astuce, par la force!*

Dans le *Juif-Errant*, Couche-tout-Nu s'exprime ainsi :

... L'histoire du père Arsène m'a appris une chose, c'est qu'on avait beau se crever de travail, ça ne profitait jamais qu'aux bourgeois... Aussi j'ai pris le travail en dégoût, je suis devenu flâneur, bambocheur, et je me disais : Quand ça m'ennuiera par trop de travailler, je ferai comme le père Arsène et sa femme.

Ledit père Arsène se suicide, dans le roman. Aussi n'est-on pas étonné de trouver dans *Martin ou l'Enfant trouvé* ces paroles menaçantes :

Ne viendra-t-il jamais le jour de la réparation légitime et du bonheur pour tous?

M^{me} Georges Sand a-t-elle été moins coupable qu'Eugène Sue? Voici quelques citations :

Le bien et le mal, ce sont des distinctions que nous avons créées. Il y a un refuge contre les hommes, c'est le suicide; il y a un refuge contre Dieu, c'est le néant. (*Lélia.*)

L'argent du riche, il n'a pas été gagné par le travail du pauvre : *c'est de l'argent volé.* (*Le Meunier d'Angirault.*)

Ne voyez-vous pas le monde des riches? Ne vous êtes-vous jamais demandé *de quel droit ils naissent heureux*, et pour quel crime vous naissez dans la misère? Pourquoi ils jouissent dans le repos, tandis que vous travaillez dans la peine? (*Le Compagnon du tour de France.*)

Si l'on veut, du reste, se faire une idée de l'effet de ces romans sur le peuple, qu'on lise l'anecdote suivante, rapportée dans un livre intitulé les *Gloires du Romantisme* :

Il y a peu de jours, un de nos amis se promenait à la campagne, dans les environs de l'Île-Adam... Deux ouvriers étaient assis sous un arbre. Ils lisaient le *Constitutionnel*, et il en était au chapitre du *Juif Errant* qui donne les détails de l'usine et des ateliers de M. Hardy, dévastés, brûlés et pillés par les prolétaires. Ils riaient en vainqueurs.

Le passant entame la conversation avec un des deux ouvriers, qui répond au reproche qui lui est adressé de lire des romans au lieu de travailler :

Je suis communiste. — Est-ce une raison pour ne plus rien faire vous que j'ai vu le père laborieux de quatre enfants? — A quoi bon me fatiguer de soins inutiles?... Nous allons très-incessamment procéder au partage des propriétés, et tenez, mon cher monsieur, je compte précisément sur une partie de la vôtre... Vous vous promenez, je préfère la lecture... Le *Juif-Errant*, c'est mon catéchisme à moi, je l'apprends par cœur pour mieux oublier celui que le fanatisme m'avait imposé dans ma jeunesse... Et quand je me serai commodément établi dans votre maison, grâce à mon bon *Juif-Errant* et aux lumières qu'il a répandues parmi nous, je ne serai pas obligé, je ne serai même pas tenté de m'en confesser et de m'en repentir... J'ai pour moi l'abbé Gabriel ; je l'ai choisi pour Pape !

Ce qui, du reste, est peut-être le plus à remarquer, c'est la complicité des classes éclairées dans cette œuvre de corruption populaire. Ne sont-ce pas elles qui ont fait la réputation et le succès de George Sand? Ne sont-ce pas leurs journaux, le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, qui ont publié en feuilleton les *Mystères de Paris* et le *Juif-Errant*? Elles l'ont payé cher en 1848. Mais qui oserait dire que cette leçon les a corrigées?

A ces citations de la *Gazette d'Auvergne*, nous en ajouterons qui feront connaître l'esprit du roman de MM. Erkmann-Chatrian, *l'Histoire du Plébiscite de 1870*, qu'une certaine école ose donner comme un roman patriotique, — il est vrai qu'il est tout à fait anticlérical, et qu'il renferme les plus odieuses accu-

sations contre l'armée, contre les nobles et contre les prêtres, en un mot contre la société française tout entière.

M. Erkmann-Chatrion accusent ces « catégories » sociales, non-seulement d'avoir mal défendu la France pendant la guerre de 1870-1871, mais encore d'avoir fait des vœux pour les Allemands et d'avoir servi leurs projets de spoliation.

Voici quelques principes :

« ... Ce ne sont pas les Allemands qui m'effrayent : ils ont pris Strasbourg ; ils auront Metz : c'est une affaire arrangée d'avance. Ils assiègent Verdun ; Soissons vient de tomber entre leurs mains ; ils entourent Paris ; ils s'avancent sur Orléans... Eh bien ! malgré tout, ce ne sont pas ces gens-là qui me font peur ! Non ! La France est si forte, si brave, si riche, *que dans quelques mois elle aurait jeté ces barbares de l'autre côté du Rhin*, mais ce qui m'épouvante, ce sont les ennemis de l'intérieur. »

« Ces gens-là soulèveraient pour leur homme le pays de fond en comble ; ils feraient marcher les paysans par milliers, ils crieraient que la patrie est en danger !... Et les évêques, les prêtres, les curés, les vicaires, prêcheraient la guerre sainte ; la France bousculerait les Allemands jusqu'au fond de la Prusse ; on trouverait des armes, des munitions, des approvisionnements du jour au lendemain ! Mais comme il s'agit de la République, *on aime mieux voir démembrer la France, que d'avoir une République !* Qu'est-ce que deviendraient les bonnes places de sénateurs, de pairs de France, de préfets, de chambellans, d'écuyers, de receveurs généraux, d'intendants, de maréchaux, de députés officiels et d'évêques, sous une République ? Elles seraient mises au panier, et c'est ce qu'ils ne veulent pas.

« Ils aimeraient mieux, au besoin, avoir le roi de Prusse que la République, si le roi de Prusse s'engageait à leur conserver toutes les bonnes places. Car, pour eux, les bonnes places, les bonnes pensions sont la patrie ! »

Ailleurs :

« Malgré Bonaparte, oui, malgré la trahison de ce malheureux, nous pourrions encore battre les Allemands, si les égoïstes n'étaient pas à la tête de nos affaires ; mais ils sont partout. A Paris, ils remplissent les états-majors de la garde nationale et de l'armée ; en province, ils forment ces fameux conseils généraux ; au lieu

d'aider Gambetta, ils le gêneront, ils abattront l'enthousiasme du peuple. »

A propos des bruits de paix :

« Aussitôt que ces bruits commencèrent, Georges dit que l'Alsace et la Lorraine allemande venaient d'être sacrifiées; que *les égoïstes de notre pays avaient fini par s'entendre avec les Allemands*; que toutes nos défaites n'avaient pu nous abattre; que les Prussiens étaient plus contents que nous d'obtenir la paix; qu'ils en avaient aussi besoin; qu'il ne restait plus de réserves à jeter dans la balance; que l'enthousiasme et le courage de Gambetta allaient gagner même les plus lâches, et qu'alors les Allemands se voyaient perdus, parce qu'un peuple qui se lève en entier, écrase à la longueur tout ce qui lui résiste. »

Il nous semble que ces citations suffisent pour faire juger de l'esprit du livre.

HISTOIRE D'UN INCONNU.

XII

Où l'on voit que la croyance en Dieu peut avoir son utilité.

Le dimanche 14 novembre arriva.

Après les vêpres, ce fut une véritable invasion du presbytère qui s'opéra, au grand bonheur du curé, car le digne prêtre ne demandait pas mieux que de voir augmenter le nombre de ses auditeurs. Le modeste salon du presbytère fut bientôt comble; il fallut aller chercher à l'église quelques chaises et deux grands bancs, pour que tout le monde pût s'asseoir. Les femmes étaient en minorité, ce dont le curé n'était pas fâché; les hommes arrivés à l'âge mûr dominaient; il y avait quelques jeunes gens, de ceux qui avaient déjà oublié depuis quelque temps le chemin de l'église.

Pas n'est besoin de dire que le vieillard du dimanche précédent, Mathurin, Jacques et Antoinette se trouvaient là, tout fiers d'avoir attiré tant de nouvelles recrues.

M. Saitout, sur l'invitation du curé, reprit la place qu'il avait déjà occupée à sa droite. Tant bien que mal, tout le monde parvint à se caser.

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le mois de juin.

— Allons, c'est bien! dit le curé en riant, quand il vit tout son monde assis. C'est comme cela, mes amis, que je voudrais vous voir serrés à l'église; je serais si heureux de voir là tous mes paroissiens réunis et de pouvoir les entretenir de leurs plus grands intérêts.

Seulement, monsieur le Maître, je vous en prévient que si, dimanche prochain, il y a encore plus de monde qu'aujourd'hui, nous serons obligés d'emprunter votre école. Vous n'y ferez pas obstacle, n'est-ce pas?

— Monsieur le curé, sans aucun doute, répondit M. Saitout d'un air assez embarrassé.

— C'est que vous auriez là de grands écoliers, monsieur le Maître.

— Pas les miens, monsieur le curé, puisque vous seriez le maître d'école.

— Eh! j'en serais bien content... D'ailleurs, n'est-ce pas aussi le métier que je fais au catéchisme? Oh! c'est un métier que je suis loin de mépriser. En est-il un plus beau? instruire des enfants, former des hommes, faire pénétrer la vérité dans ces intelligences, l'amour de la vertu dans ces cœurs. Mais c'est là tout l'avenir de la société. Et, sous ce rapport, le maître d'école n'est-il pas, ne doit-il pas être l'aide et le coopérateur du curé? Notre-Seigneur Jésus-Christ a envoyé ses apôtres dans le monde pour enseigner: *Docete omnes gentes*, enseignez tous les peuples, leur a-t-il dit. Tous ceux qui enseignent la vérité et la vertu sont de vrais apôtres, et c'est parce qu'il est l'apôtre des apôtres, l'évêque assis sur le siège apostolique, que le Pape, le docteur des docteurs, l'enseigneur par excellence, permettez-moi ce mot, monsieur le Maître, prend tant de soins pour enseigner la vérité et la vertu, pour signaler à ses enfants les erreurs et le mal contenus dans l'enseignement de ceux qui rejettent la doctrine de la sainte Eglise.

C'est ce qu'il a fait avec le Syllabus, contre lequel on crie tant. Revenons donc au Syllabus.

— Oui, oui, cria toute l'assemblée.

— Nous avons vu que la première proposition que le Pape condamne est celle qui prétend que Dieu n'est pas autre chose que la nature ou que le monde, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de Dieu, que la matière est Dieu, que tout vient de la matière, et, par conséquent, qu'il n'y a pas de différence entre l'erreur et la vérité, entre le juste et l'injuste, entre le bien et le mal. En effet, dans ce système, tout sort des forces de la nature, les plantes, les animaux, l'homme aussi bien que la terre, le soleil et les étoiles; tout est

nécessaire et fatal ; il n'y a pas de liberté, pas de morale, et nos sentiments ne sont que des sécrétions de notre cerveau, comme la salive est une sécrétion des glandes salivaires, les larmes une sécrétion des glandes lacrymales, etc., etc.

— Mais c'est absurde, s'écria Antoinette.

— Absurde, certainement ; aussi n'avons-nous pas eu de peine à reconnaître qu'il y a un Dieu, celui que nous enseigne le catéchisme et que nous chantons au *Credo* de la messe ; qu'il y a autre chose que de la matière, que l'homme a une âme et qu'il ne descend ni du singe, ni de l'hoître, et nous avons conclu aussi que le Pape, en condamnant la première proposition du Syllabus, n'a fait que condamner une monstrueuse erreur, que défendre une vérité contenue dans l'Évangile, toujours crue dans l'Église.

— Oui, oui, monsieur le curé, tout cela est fort clair, dit Jacques. Mais il y en a qui disent que ce sont les curés et les tyrans qui ont imaginé le bon Dieu pour dominer le peuple et le rendre esclave, et que le Pape, avec son Syllabus, s'oppose à tous les progrès et est le plus grand ennemi de la liberté.

— Ah ! voilà ! ajoutèrent trois ou quatre jeunes gens.

— Oui, voilà, mes amis, dit le curé en riant. Eh bien ! raisonnons un instant.

D'abord, Jacques, si nous avons prouvé, dimanche dernier, que le bon Dieu existe, qu'il existe de toute éternité, qu'il est le créateur du ciel et de la terre et le créateur de l'homme, est-il raisonnable de dire que ce sont les curés et les tyrans qui l'ont inventé ?

— Non, monsieur le curé.

— Et, avant d'aller plus loin, en regardant autour de vous, croyez-vous que ce sont les hommes qui croient en Dieu, que ce sont les bons chrétiens qui se montrent les maîtres les plus durs pour leurs serviteurs ?

— Oh ! bien au contraire, monsieur le curé.

— Pourriez-vous me dire si les meilleurs maîtres, les meilleurs patrons sont ceux qui se vantent de ne pas croire en Dieu et de ne mettre jamais le pied à l'église ?

— Non, non, ça n'est pas ceux-là, monsieur le curé.

— Tu as bien raison de dire ça, ajouta Mathurin. Tout un chacun sait que le père Lajoie n'était pas de la première douceur avec sa servante, et qu'il ne se faisait pas scrupule de ne pas lui payer au jour dit ce qu'il lui devait. Il paraît que Baptiste est encore pire, lui qui prêche si haut la liberté et la fraternité, et qui n'avait pas toujours de pain à se mettre sous la dent, il y a quelques semaines.

— Vous n'êtes pas des plus charitables, mon brave Mathurin, dit le curé.

— C'est que ces choses-là vous soulèvent le cœur, voyez-vous, monsieur le curé.

— Je le comprends, mon brave Mathurin, je le comprends, mais le père Lajoie est mort; paix à son âme! et le pauvre Baptiste est vivant. Au lieu de lui jeter la pierre, tâchons de l'amener à de meilleures idées et à une meilleure conduite; tâchez surtout de l'amener ici, et vous verrez qu'il y a en lui plus de bon que vous ne croyez... Je vous demande pardon, mes amis, de vous parler ainsi d'un absent, ajouta le curé; je n'aime pas à le faire, surtout quand ce n'est pas pour en dire du bien. Vous savez que ce n'est pas moi qui ai mis ce cher enfant prodigue sur le tapis.

— Enfant prodigue, c'est bien dit, s'exclama Antoinette, toujours prête à parler; car il n'était pas comme ça du temps de son défunt père, qui savait le tenir, et de sa pauvre défunte mère, qui était une si bonne chrétienne.

— Allons, Antoinette, vous voilà partie aussi. Revenons donc à notre affaire.

Eh bien! d'après les réponses de Jacques, nous voyons déjà que, par le fait, ceux qui croient en Dieu ne sont pas les pires maîtres et de cruels tyrans. Et n'est-ce pas la raison qui nous dit qu'il doit en être ainsi?

Voyez le pauvre, voyez le faible, voyez l'homme du peuple. qu'elle force peuvent-ils avoir contre le riche, contre celui qui est fort, contre celui qui est puissant? Si le riche ne croit pas en Dieu, s'il croit que nous ne sommes que des animaux qui meurent comme les autres sans avoir à rendre compte à personne de leurs actes, et qui n'ont pas une autre vie à attendre, qu'aura-t-il besoin de s'inquiéter du pauvre, de venir à son aide, d'adoucir son malheureux sort? Qu'est-ce que cela lui fait? Au lieu de le plaindre, il tâchera de l'exploiter pour devenir encore plus riche; et il ira, comme cela se faisait chez les païens, jusqu'à trouver bien que le misérable meure, dans la crainte que les pauvres ne se multiplient trop et ne prennent envie de se jeter sur les riches.

— C'est ce qui se voit maintenant, remarqua Mathurin.

— C'est ce qui se verra toujours dans une société où l'on n'a plus la crainte de Dieu, reprit le curé.

Et le fort, est-ce qu'il n'abusera pas de sa force pour se faire servir par le faible, pour l'opprimer et en faire un esclave, s'il n'a pas la pensée de la justice de Dieu pour le retenir?

— C'est vrai, c'est vrai, dirent quatre ou cinq auditeurs à la fois.

— Et le puissant, mes amis, continua le curé, qu'est-ce qui le retiendra, s'il ne croit pas à un juge souverain placé au-dessus de lui? Tout le monde tremble devant lui, il intimide les uns, il séduit les autres par l'argent et par les places dont il dispose; s'il est à la tête de l'Etat, il a pour lui la magistrature, l'armée, toute la force publique. Comment lui résister?

— On se révolte, interjeta un jeune homme.

— On se révolte, oui, après avoir bien longtemps souffert, et au risque de se faire tuer, et, si l'on y réfléchissait, avec la certitude d'avoir un sort encore plus dur. Car, remarquez-le bien, nous supposons qu'il n'y a pas de Dieu ou qu'on ne croit pas en Dieu. Eh bien! il n'y a donc plus autre chose que la force : le plus fort opprime le plus faible, et si les faibles se réunissent pour tomber sur le plus fort, ils se divisent ensuite, se dévorant les uns les autres, puis il s'en élève un plus fort qui ne remet un peu d'ordre qu'en usant de plus de tyrannie. N'est-ce pas là ce qu'on voit tous les jours? On passe de la tyrannie à l'anarchie et, pour sortir de l'anarchie, on retombe dans la tyrannie.

— Comment faire, alors? demanda le même jeune homme.

— Quand il n'y a plus de croyance en Dieu, il n'y a pas de remède possible, et c'est pourquoi les révolutions deviennent de plus en plus fréquentes, à mesure que la crainte de Dieu et la religion s'affaiblissent, tandis que les peuples profondément religieux ne les connaissent pas et obtiennent des gouvernements qui ne sont pas oppresseurs et qui se font aimer.

— Je n'avais pas réfléchi à cela, dit Mathurin, mais c'est vrai tout de même.

— Très-vrai, mes amis, et cela vous montre que la croyance en Dieu, loin d'être une cause d'oppression pour les faibles et un obstacle à la liberté, en est la protection et la sauvegarde.

Faut-il vous démontrer qu'il en est de même pour la distinction entre le bien et le mal, entre le juste et l'injuste? Pourriez-vous croire que la société serait possible, si tout était également vrai ou faux, c'est-à-dire s'il n'y avait pas de vérité? Mais, sans la vérité, tout s'écroule, et je voudrais bien voir comment les sciences, l'arithmétique, la géométrie, la physique, la chimie, etc., pourraient faire des progrès, si l'on ne pouvait jamais être sûr qu'une chose est vraie, qu'une autre est fautive, etc.

S'il n'y a pas de distinction entre le bien et le mal, pourquoi ne pourrais-je pas tuer et voler impunément? De quel droit me puni-

rait-on ? En me tuant pour avoir tué, en me condamnant à restituer pour avoir volé, on pourrait user du droit de la force ; cela prouverait que je ne suis pas le plus fort, que je ne me suis pas assez bien caché, cela ne prouverait pas que j'ai eu tort.

— C'est vrai, ça, dit Mathurin.

— C'est bien vrai, dit Jacques à son tour.

Toute l'assemblée ajouta son suffrage à ceux de Jacques et de Mathurin. Le curé poursuivit :

— Il me semble, mes chers amis, que nous voilà tous d'accord, ou à peu près.

Récapitulons un peu ce que nous avons dit le dernier dimanche et aujourd'hui :

Il existe de toute éternité un Être qui est spirituel, infini en perfection et qui a créé le monde, le ciel et la terre, les esprits et la matière. C'est prouvé, n'est-ce pas ?

— Oui, oui, monsieur le curé.

— La matière ne peut pas être éternelle, et le serait-elle que son existence, indépendamment de celle de Dieu, ne pourrait rien expliquer ; en supposant même qu'elle est essentiellement en mouvement, on n'explique pas davantage l'existence de tout ce que nous voyons, car

Premièrement, le mouvement essentiel à la matière ne produirait que le chaos ou aboutirait au repos absolu ;

Deuxièmement, du mouvement et de la matière, il peut sortir des combinaisons chimiques, il ne peut sortir la *vie* ;

Troisièmement, la *vie*, ajoutée au mouvement et à la matière, ne peut produire la *sensibilité* ;

Quatrièmement, la sensible, la vie, le mouvement et la matière ne peuvent produire l'*intelligence*, l'idée du bien et du mal, du juste et de l'injuste, l'idée du vrai et du faux, l'idée de Dieu, pur esprit, infiniment bon, beau, sage, puissant, etc.

Le Pape, en condamnant ceux qui soutiennent toutes ces erreurs, disons mieux, toutes ces absurdités, ne commet donc aucun attentat contre la raison.

— Certainement non, monsieur le curé.

— Le Pape, en disant qu'il y a un Dieu, qu'il y a une distinction entre Dieu et le monde, que Dieu est le créateur du monde, de la matière, des plantes, des animaux, de l'homme, ne dit rien non plus de contraire à ce qui est dans l'Évangile, à ce qui a toujours été cru dans l'Église catholique, au symbole des Apôtres et au symbole de Nicée, que vous chantez tous les dimanches à la messe.

— Certainement, non, monsieur le curé.

— En condamnant ceux qui prétendent que l'homme n'est pas libre, que le vrai et le faux, le juste et l'injuste, le bien et le mal sont une même chose, le Pape, loin d'être ennemi de la liberté et de la science, et de favoriser la tyrannie des puissants, l'oppression des faibles, vient au secours de ceux-ci et soutient les principes sur lesquels repose toute société dans laquelle ce n'est pas le droit du plus fort qui l'emporte et qui est le seul reconnu.

C'est clair, c'est clair, monsieur le curé.

— Eh bien ! mes amis, s'il en est ainsi, avouez que le Syllabus, au moins dans sa première proposition, n'est ni déraisonnable, ni anti-chrétien, ni anti-social, comme les ennemis de la religion le crient sur les toits et le répètent sans cesse dans leurs journaux.

— Mais, s'écria Mathurin, c'est clair comme le jour.

— Ma foi, dit Jacques, si tout le reste est comme ça, il faut que ça soit de fameux menteurs, ceux qui veulent nous faire croire le contraire, ou que ce soit de fameux imbéciles, si on leur a fait croire de pareilles choses.

— Oui, mais tout le reste est-il comme ça ? demanda l'un des jeunes auditeurs.

— J'espère vous le prouver, répondit le curé. En attendant, il est bien réglé entre nous, n'est-ce pas, que le Pape a eu raison de condamner le panthéisme et l'athéisme comme il l'a fait. Dire qu'il n'y a pas de Dieu, comme l'athée, c'est nier une vérité que tous les hommes ont crue depuis le commencement du monde, dans tous les temps, dans tous les lieux, une vérité d'où découlent toutes les lois, et qui est le fondement de toutes les institutions civiles et politiques. Dire que tout est Dieu, cela revient au même, et c'est se condamner à avaler toutes les absurdités, à supprimer toute liberté, toute idée de morale et de justice, enfin à tout confondre et à faire d'une savate, par exemple, une chose aussi respectable que le plus grand génie du monde.

Ce sont là, d'ailleurs, des choses avec lesquelles on peut bien un moment étonner ceux qui écoutent, quand on a l'art de les cacher sous de grands mots et de belles phrases qui ont l'air d'être bien savantes et de dire quelque chose et qui ne signifient rien ; mais le simple bon sens suffit à en faire voir la fausseté. Est-ce qu'il ne suffit pas d'éprouver en soi un sentiment de bonheur quand on fait le bien, et le sentiment du remords quand on fait le mal, pour reconnaître tout de suite qu'il y a une distinction entre le bien et le mal ? Et comme il n'y a pas moyen de regarder le bien, le mal, le juste, l'injuste, comme un produit chimique, il faut bien reconnaître aussi qu'il y a en nous quelque chose qui n'est pas

matériel, et, en dehors de nous, quelque chose, un Etre qui est la règle du bien, du juste, et qui nous a créés pour obéir à ses lois et y trouver notre bonheur.

— Mais, monsieur le curé, il y a des gens qui trouvent leur plaisir à faire du mal aux autres.

— Ne vous fiez pas là-dessus aux apparences, mon ami, dit le curé. Oui, ces gens-là éprouvent un certain plaisir, une certaine satisfaction en obéissant à des passions qu'ils n'ont pas su réprimer. Sont-ils heureux pour cela? Pour vous en assurer, comparez-les avec ceux qui font le bien. Ceux qui font le mal sont toujours dans le trouble; s'ils ne reviennent pas au bien, ils s'enfoncent de plus en plus dans le mal, et cherchent évidemment à s'étourdir; mais, au moindre danger de mort, vous les voyez effrayés, tremblants: ils se reprochent ce qu'ils ont fait. Quelle différence avec l'homme de bien, qui reste toujours calme, qui jouit paisiblement de la satisfaction d'avoir accompli le devoir, et que la pensée d'une autre vie console, au lieu de l'effrayer! Le premier tombe dans la mort comme dans un gouffre affreux; le second entre dans cette autre vie qu'il attend, avec la sérénité de la confiance; la fin de sa vie ressemble à un beau coucher de soleil, comme l'a si bien dit un de nos poètes :

C'est le soir d'un beau jour.

(La suite au prochain numéro.)

VARIETÉS

Les avocats des moines.

Nous croyons, dit la *Cloche*, de Bruxelles, qu'on lira avec plaisir un chapelet de textes précis empruntés aux auteurs catholiques et aux auteurs impies en faveur des moines et religieux de toute sorte.

« Ces doctes générations enchaînées aux pieds des autels, abdiquaient à ces autels les passions du monde, renfermaient avec candeur toutes leur vie dans leurs études, semblables à ces ouvriers ensevelis au fond des mines d'or qui envoient à la terre des richesses dont ils ne jouiront pas.

« Gloire à ces Mabillon, à ces Montfaucon, à ces Martène, à ces Ruinart, à ces Bouquet, à ces d'Achery, à ces Vaissette, à ces Lobineau, à ces Calmet, à ces Ceillier, à ces Clémencet, à leurs révérends confrères dont les œuvres sont encore l'intarissable fontaine où

nous puissions tous, tant que nous sommes, nous qui affectons de les dédaigner ! Il n'y a pas de frère lai, détarrant dans un obituaire le diplôme poudreux que lui indiquait dom Bouquet ou dom Mabillon, qui ne fût mille fois plus instruit que la plupart de ceux qui s'avisent aujourd'hui, comme moi, d'écrire sur l'histoire, de mesurer du haut de leur ignorance ces larges cervelles qui embrassaient tout, ces espèces de contemporains des Pères de l'Eglise, ces hommes du passé gothique et des vieilles abbayes, qui semblaient avoir écrit eux-mêmes les chartes qu'ils déchiffraient. Où est la collection des historiens de France ? Que sont devenus tant d'autres travaux gigantesques ?

« C'est de ce double mouvement imprimé au monde par le catholicisme que sont sorties nos sociétés civiles, leur charité, leur amour du travail. »

CUATEAUBRIAND.

« Ce fut une consolation pour le genre humain, qu'il y eût de ces asiles ouverts à ceux qui voulaient fuir les oppressions du gouvernement goth ou vandale. On échappait dans la douceur des cloîtres à la tyrannie de la guerre. Les lois féodales ne permettaient pas qu'un esclave fût reçu moine, mais les couvents savaient éluder la loi. Les couvents cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers : leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité des temps anciens. »

VOLTAIRE.

« Celui qui est avec la civilisation doit être, lors de la chute de l'empire sous l'effort des barbares, avec l'Eglise et avec les moines, milice de l'Eglise. Cette proposition qui aurait révolté le dix-huitième siècle est pourtant vraie. »

LITTRÉ, *Etude sur les barbares*, p. 143.

« Les moines firent de grandes choses avec de petits moyens. Ils triomphèrent de la force par la faiblesse, ils défrichèrent les âmes aussi difficiles à la culture que le sol inculte sur lequel ils allaient poser leur cellule. »

LITTRÉ, *ibid*, p. 135.

« Ce ne fut jamais qu'une vue partielle ou partielle qui put prendre une TELLE ÉPOQUE (le moyen âge) pour un temps de décadence et de ruines. »

LITTRÉ, *ibid*.

« Le missionnaire élevait d'abord une croix bien souvent arrosée

de son sang ; à cette croix succédaient une chapelle et une cellule. La chapelle s'entourait de chaumières qui devenaient un hameau, plus tard un bourg et enfin une ville. Tel fut l'humble et glorieux berceau de nos cités les plus fameuses. »

DE GERLACHE. *Introduction à l'Histoire des Pays-Bas.*

« C'est le christianisme qui a civilisé l'Europe. Les moines, infatigables pionniers, défrichent les forêts, dessèchent les marais ; la culture matérielle amène la culture intellectuelle. L'Eglise sert de lien entre la civilisation ancienne et la barbarie ; elle sauve le monde en épurant les mœurs, elle devient un principe de paix et d'humanité au milieu d'un âge de force brutale... »

Etudes sur l'Histoire de l'Humanité, t. V., par M. LAURENT, professeur à l'Université de Gand.

« Les moines sont les bienfaiteurs de l'Europe : leurs paisibles ermitages au milieu des peuples barbares, furent des écoles de perfectionnement moral, et la clochette de leurs cellules retentit comme un signe d'espérance à travers ces siècles orageux. »

HERDER.

« Les monastères étaient des républiques agronomiques, industrielles et économiques. »

MIGNET. *Mémoire sur l'introduction, etc.*

« Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de contemplation, mais encore un asile contre l'invasion de la barbarie. Ce lieu de refuge pour les livres et les sciences renfermait aussi des ateliers en tous genres et ses terres formaient une ferme modèle. C'était l'école où venaient s'instruire ceux des conquérants qui dans un intérêt bien entendu entreprenaient de coloniser et de cultiver leurs domaines. »

AUG. THIERRY. *Essai sur l'Histoire du Tiers-Etat*, ch. I.

Nous pourrions ne pas nous arrêter là, mais cela suffira pour une fois.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE

I. *Etats de l'Eglise et Italie* : pèlerinages; discours du Pape aux pèlerins nantais; adresse du clergé de Nantes; le cardinal de Bonnechose; la persécution en Italie; congrès catholique de Bologne. — II. *Pays étrangers* : le *Pius-Verein* suisse; symptômes d'apaisement de la persécution au Vénézuéla; la question d'Orient. — III. *France* : convocation des Chambres; le Congrès ouvrier; une lettre de l'évêque de Gap; élection des maires.

12 octobre 1876.

I. Les Etats de l'Eglise et l'Italie.

C'est à Rome que nous conduisons tout d'abord le lecteur, à Rome, où les pèlerins se pressent de plus en plus nombreux autour du Saint-Père, où toute une grande nation catholique, l'Espagne, se trouve en ce moment représentée par les plus illustres de ses enfants.

Le 5 octobre, c'étaient les pèlerins du diocèse de Nantes qui offraient à Pie IX le témoignage de leur affection et de leur dévouement; le Saint-Père a répondu aux adresses qui lui ont été lues :

« S'il est vrai, et on ne saurait en douter, que l'union et la
« concorde rendent les peuples vaillants et les remplissent de
« force et de vigueur, non-seulement pour résister aux attaques
« injustes des ennemis communs, mais encore pour les repous-
« ser et en triompher, il est également vrai que les millions de
« chrétiens catholiques qui combattent sous la bannière de
« Jésus-Christ ne peuvent manquer de remporter la victoire
« sur les nombreux ennemis qui les persécutent, à la condition
« de se tenir constamment unis et d'accord dans le combat.

« Et, en effet, ce grand mouvement même de continuel pè-
« lerinages me fournit un indice certain de l'unité qui règne

« parmi les fils de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique ; par
 « leur concorde, ils se proposent aussi de resserrer toujours
 « davantage, par les liens de la charité, les diverses nations,
 « afin de combattre ainsi avec un plus grand profit l'hérésie,
 « l'incrédulité, l'indifférence et la perverse volonté de concilier
 « le Christ avec Bélial. Vous donc qui êtes venus vénérer les
 « tombeaux des princes des saints apôtres, vous montrez assu-
 « rément par cette acte les liens qui vous unissent entre
 « vous-mêmes et qui vous unissent pareillement à tous les
 « autres pèlerins qui vous ont précédés, accourant de toutes
 « les parties de la terre, ainsi qu'à l'immense foule de leurs
 « adhérents, puisque tous vous dirigiez vos regards vers ce
 « centre d'unité.

« Nous voyons de la sorte se vérifier l'accomplissement
 « du divin précepte d'amour que nous avons médité dans
 « l'évangile de dimanche dernier. Comme on demandait à
 « Jésus-Christ quel était dans la loi le plus grand des com-
 « mandements, il répondit qu'en raison de la dignité, de l'effi-
 « cacité et de la grandeur, le commandement principal était
 « d'aimer Dieu de toutes ses forces, de toute son âme, de tout
 « son cœur, et que le second, semblable au premier, était
 « d'aimer le prochain comme nous-mêmes. Dans le premier
 « commandement il n'y a point de limite, de même qu'il ne
 « saurait y avoir danger d'exagération ; et ceci est clair et
 « évident, puisqu'on ne saurait excéder jamais en aimant Dieu,
 « souverain bien. Quant au second, nous serons toujours sûrs
 « d'aimer selon le divin précepte, pourvu que dans le prochain
 « nous considérons l'image de Dieu. Or c'est l'accomplisse-
 « ment de ce double précepte qui, dans le monde, constitue
 « parmi les diverses nations cette concorde et cette charité
 « que l'on ne trouve que dans la religion catholique.

« En effet, si je demandais ici à tous ceux qui ne sont pas
 « avec nous, je veux dire aux hérétiques, aux protestants, aux
 « schismatiques, aux incrédules et aux libres penseurs, à toutes
 « les sectes en un mot qui nous font une si monstrueuse guerre,
 « comme aussi à certains catholiques mal conseillés, si je leur
 « demandais : Etes-vous unis entre vous ? Ah ! ils ne pour-
 « raient me répondre qu'une seule chose : Nous sommes unis,

« mais seulement pour blasphémer tout ce qui concerne l'Eglise
 « catholique ; nous sommes unis, mais seulement pour haïr et
 « persécuter le catholicisme. Quant au reste, en effet, c'est
 « une nouvelle Babel, une confusion telle que si, parmi nous,
 « revenait ce grand auteur dont la France se glorifie à juste
 « titre, cet auteur qui écrivit l'*Histoire des Variations*, il se
 « verrait obligé d'ajouter encore quelques volumes pour com-
 « pléter son œuvre telle que nous la voyous aujourd'hui.

« Gloire soit donc rendue à Dieu de ce que tant de millions
 « de catholiques, unis et d'accord, respectent et considèrent
 « ce Saint-Siège comme le centre de l'unité. En persévérant
 « dans cette voie, il n'y a pas de doute que tous les ennemis
 « de l'Eglise en France, en Italie, en Allemagne, en Amérique
 « et dans tout le monde, seront troublés par l'aspect d'une
 « aussi belle concorde dans l'Eglise de Jésus-Christ.

« Quand le jeune Roboam succéda à Salomon sur le trône
 « de Jérusalem et qu'il fut appelé à ceindre son front de la
 « couronne, les peuples du royaume demandèrent certaines
 « grâces au nouveau roi, lequel, avant de répondre, voulut
 « prendre conseil des vieillards et des jeunes gens : heureux
 « s'il eût suivi le conseil des premiers !

« Mais la discorde s'introduisit parmi les conseillers, et ils
 « se virent ainsi privés de cette union qui fait la force. Malheu-
 « reusement Roboam écouta les pires de ses conseillers, et à la
 « faveur de l'agitation causée par les diverses opinions, le
 « tumulte éclata parmi le peuple, et cela conduisit, par la per-
 « mission de Dieu, à la perte que fit Roboam de la plus grande
 « partie de son royaume.

« Oui, chers enfants, je le dis à vous ici présents, et je vou-
 « drais le dire à tout le monde : l'union fait la force. Que le
 « monde nous regarde et qu'il nous reconnaisse pour disciples
 « de Jésus-Christ, à cette seule marque du lien de l'union et de
 « la charité : *In hoc cognoscent omnes quod discipuli mei estis,*
 « *si dilectionem habueritis ad invicem.*

« Adressons-nous donc à Jésus-Christ notre avocat, afin qu'il
 « renouvelle la prière qu'il fit lorsqu'il conversait avec les
 « hommes sur cette terre : *Pater sancte, serva eos... ut sint*
 « *unum.* Si dans ce nombre il est possible de comprendre les

« présents révolutionnaires, qui se vantent d'une folle philanthropie, ce sont les églises profanées qui le diront, les possessions sacrées dérobées, la haine contre les personnes consacrées à Dieu, et cette manie infernale d'affliger chaque jour l'Eglise par de nouveaux outrages et de nouvelles spoliations.

« Enfin, que Dieu daigne élever sa main pour vous bénir et que ce soit une bénédiction d'union et de concorde. Qu'il vous bénisse aussi dans vos familles et dans toutes les œuvres pies auxquelles vous êtes dévoués, afin que, par sa grâce et par vos labeurs, ces œuvres soient fécondes d'avantages pour le prochain. Qu'il vous bénisse en ce moment et à l'heure de la mort, pour que vous soyez rendus dignes de l'en louer dans le ciel pendant toute l'éternité. »

M. le chanoine Durassier, directeur du pèlerinage de Nantes, avait eu l'honneur, quelques jours auparavant, de remettre à Sa Sainteté les présents et les offrandes du diocèse. Parmi les présents se trouvent : 1° un calice d'or de style byzantin du treizième siècle, d'un travail exquis, orné d'émaux, de ciselures et de figurines. On devine en voyant cet objet d'art l'atelier d'où il sort, l'atelier de M. Armand Gaillat, de Lyon ; 2° un autre calice d'or de style du quinzième siècle, émaillé de pierres fines, surtout d'opales, et sur la base duquel sont six émaux représentant des faits de la vie de Notre-Seigneur. Ce riche travail est dû à M. Evellin, artiste nantais ; 3° un ornement pontifical de moire blanche brodé d'or et de soie de couleurs, par de pieuses dames nantaises ; 4° une bourse d'un dessin et d'une broderie très-riche contenant l'offrande, etc.

Voici le texte de l'Adresse du clergé de Nantes :

Très-Saint Père,

Il y a un an à peine que deux cents pèlerins de notre diocèse et des diocèses voisins venaient, en cette grande année jubilaire, renouant ainsi la tradition des âges de foi, s'agenouiller au tombeau des saints apôtres et vénérer en votre personne auguste le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, le docteur infailible de l'Eglise universelle, le père de nos âmes.

Cette première affirmation de piété filiale ne pouvait suffire à notre amour, et nous sommes partis joyeux, encouragés et bénis-

par notre vénérable évêque, si profondément dévoué à Votre Sainteté, chargés de vœux et de prières, j'allais dire portant dans nos cœurs les cœurs de tous vos enfants de Nantes et des diocèses qui ont ici des représentants, pour renouveler à vos pieds, Très-Saint Père, le témoignage d'un amour dont Dieu seul sait l'ardeur et dont vous ne connaîtrez qu'au ciel la surabondante mesure.

Où donc seriez-vous plus vénéré, plus aimé, Très-Saint Père, que dans ce pays breton, gardien vigilant de ses vieilles mœurs, mais surtout gardien incorruptible de la foi de ses pères, demeurée parmi nous, grâce à Dieu, profonde comme les racines des chênes séculaires de notre sol, inébranlable comme les éternels rochers de nos rivages. Aussi lorsque, docteur infailible de l'Eglise, vous faites entendre votre voix au monde, nous écoutons religieusement inclinés, et à peine la dernière parole est tombée de vos lèvres inspirées que nous nous relevons en disant : *Credo*.

Tout ce que proclame Votre Sainteté nous le croyons, tout ce qu'elle prohibe nous le rejetons, nous jurons anathème à tout ce qu'elle condamne.

En traversant cette ville sainte, nous avons retrouvé la trace du sang de nos frères, versé pour la défense des droits de l'Eglise et du Vicaire de Jésus-Christ; mais qu'il nous soit permis de le dire, le dévouement qui inspira leur courage vit toujours ardent dans nos âmes.

Chaque jour qui prolonge votre captivité avec la violation permanente des droits du Saint-Siège accroît cet amour qui domine en nos âmes tous les amours de ce monde. Chaque blasphème de vos ennemis, qui sont les nôtres, le rend plus fort; chaque persécution le dilate davantage.

Daignez donc nous permettre de redire, Très-Saint Père, ce cri que répètent tous les échos de l'univers catholique : Aucun homme n'a été autant aimé que vous sur la terre.

En ce pays d'où nous venons, votre image est partout. Elle a la place d'honneur dans toutes nos demeures, en même temps que le souvenir de Votre Sainteté est la meilleure joie de nos fêtes. — Au foyer de la famille, comme dans les grandes assemblées chrétiennes, votre nom est acclamé avec enthousiasme, et nul ne pourrait dire la ferveur de ces supplications incessantes qui montent vers le ciel pour demander à Dieu qu'il vous accorde des jours plus heureux et longtemps prolongés.

Nous croyons, d'ailleurs, que l'injustice et la violence ne peuvent être finalement victorieuses, et nous portons en nos âmes l'invincible espoir que tant de prières, unies aux vôtres et à la vertu de

vos suffrages, obtiendront du divin Maître, pour l'Eglise et pour Votre Sainteté, un incomparable triomphe.

Et maintenant, Très-Saint Père, afin que notre bonheur soit complet, nous supplions Votre Sainteté de répandre sur la France, notre chère patrie, sur le diocèse de Nantes et ceux dont les pèlerins se sont fraternellement unis à nous, sur nos œuvres, nos familles, nos amis et nous-mêmes, ses plus paternelles bénédictions.

Nous aurons sans doute à donner, dans notre prochain numéro, des détails sur le pèlerinage espagnol. En attendant nous devons signaler la présence, à Rome, de Son Eminence le cardinal de Bonnechose, qui fait sa visite *ad limina* et qui a porté au Sacré-Père les offrandes de son vaste diocèse. L'éminent cardinal est un des membres du Sacré-Collège du dehors qui se rendent le plus fréquemment auprès du Pape, et l'on sait combien Pie IX apprécie son zèle et son dévouement.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la circulaire du ministre de l'intérieur du *royaume d'Italie*, M. Nicotera, contre les réunions monastiques. Les menaces que contient ce document à l'adresse des corporations religieuses qui ont continué d'admettre de nouvelles émissions de vœux ont induit les novices de ces corporations à s'expatrier, pour ne pas exposer leurs frères aux rigueurs des lois futures qu'annonce la susdite circulaire. Dans sa charité inépuisable, le Saint-Père est venu en aide à ces novices, il a fourni à un grand nombre d'entre eux les moyens d'aller à l'étranger.

La Providence, de son côté, dit fort justement une correspondance adressée de Rome au *Courrier de Bruxelles*, se charge de venger les ordres religieux que l'on s'acharne à pourchasser comme des associations malfaisantes. Elle permet en ce moment même que ce gouvernement sans foi ni loi qui oblige les novices à s'expatrier, soit puni par le spectacle d'une émigration d'un autre genre : l'émigration causée par la misère et par la faim. C'est ce que constate le même M. Nicotera dans une circulaire qu'il vient d'adresser aux préfets. « Il s'agit, dit-il, d'empêcher à tout prix le renouvellement du lamentable spectacle auquel ont dû assister naguère les populations de quelques cités maritimes où l'on a vu des centaines de personnes (*il faudrait*

dire des milliers) affamées et privées de tout, parcourir les rues dans l'attente d'un embarquement impossible pour l'étranger. »

Voilà ce que l'on a vu, en effet, et ce que l'on voit encore à Gênes, à Naples, à Brindès ; mais, pour l'empêcher, il faudrait une administration sage et honnête, chose impossible à attendre de la part de la Révolution. L'instinct des révolutionnaires est de persécuter l'Eglise, la seule institution qui pourrait paralyser leur œuvre destructrice. Là est tout leur progrès si vanté.

Non contents des mesures oppressives qu'ils ont édictées dans ces derniers temps, ils s'apprentent à enlever à l'Eglise toute influence sur l'éducation de la jeunesse. S'il faut en croire le *Diritto*, journal ministériel, il ne s'agirait de rien moins que d'ordonner au plus tôt la fermeture de tous les séminaires, de toutes les écoles encore dirigées par des ecclésiastiques ou des religieux. Et cependant, qui le croirait ? Ce sont les libéraux qui, par une inconséquence remarquable, soutiennent en grande partie ces écoles par le fort contingent d'élèves qu'ils y envoient. On a pu le relever tout récemment d'une statistique sur les écoles municipales de Rome. Il en résultait que, des 19,000 élèves inscrits, 12,000 seulement fréquentaient les cours. Les 7,000 autres, inscrits pour la forme et pour s'assurer sans doute des examens moins sévères, fréquentent en réalité les écoles catholiques, où les parents sont sûrs de n'avoir pas à les exposer à l'immoralité et à l'athéisme. Eh bien ! on a vérifié que ces 7,000 élèves inscrits et non fréquentants sont pour la plupart des fils d'employés du gouvernement.

Si c'est pour obtenir de pareils résultats que le *Diritto* et les autres journaux de sa couleur demandent la multiplication des écoles laïques et officielles, on conviendra que vraiment cela n'en vaut pas la peine.

Une nouvelle iniquité vient d'être commise.

Nous avons annoncé la réunion d'un congrès catholique à Bologne. Le congrès s'est, en effet, réuni, le 9 octobre, dans l'église de la Trinité, sous la présidence honoraire du cardinal Morichini, archevêque de Bologne.

On remarquait, parmi les six cents membres du Congrès, cinq évêques et dix représentants d'évêques absents; le duc Scipione Salviati en était le président effectif.

Le Congrès de Bologne est le troisième congrès catholique italien. Le premier se tint à Venise, en 1874, et fonda l'œuvre. Le second eut pour principal but de défendre l'enseignement chrétien et fonda à cet effet la *Ligue d'O'Connell*. Le troisième, comme l'a énergiquement déclaré M. le duc Salviati dans sa première séance, se proposait de combattre la Révolution en christianisant la vie des institutions publiques.

La séance d'ouverture a été très solennelle. Son Em. le cardinal Morichini a salué dans le Seigneur les généreux catholiques accourus au Congrès : *Saluto vos de Italia fratres*. En même temps il a montré la base de cette fraternité dans leurs sentiments catholiques et catholiques sans épithète. Il a aussi montré cette base dans l'amour sincère de la commune patrie où le vrai Italien ne peut être que catholique, et il a exprimé le ferme espoir de la perpétuelle union de ces deux noms : catholique et italien. Enfin il a vivement recommandé à l'attention du Congrès l'œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse, commentant à ce sujet la divine parole : *Docete*, la dernière que Jésus-Christ adressa à ses Apôtres, et qui a transformé le monde par l'enseignement de la vérité chrétienne.

M. le duc Salviati a énergiquement affirmé le but du Congrès en disant qu'il se réduit à combattre la Révolution et à la combattre publiquement dans toutes les manifestations de la vie sociale, de même qu'elle a cherché à les vicier toutes par l'athéisme. Il faut, a-t-il dit, que dans cette ville, jadis si célèbre pour l'enseignement du droit, selon l'antique devise : *Bolonia docet*, nous revendiquions hautement les droits de Dieu et de son Eglise. Il faut, en un mot, puisque nous rendons à César ce qui lui appartient, qu'on nous laisse rendre librement à Dieu ce qui est à Dieu, au moins dans une mesure de liberté égale à celle dont jouissent les ennemis de l'Eglise.

L'assemblée a ensuite écouté debout la lecture du Bref dans lequel le Souverain-Pontife recommande expressément (et c'est la première fois qu'il le recommande d'une manière aussi au-

thentique et solennelle) le concours de tous les catholiques d'Italie aux élections administratives.

Après cette lecture, l'assemblée a voté par acclamation la dépêche suivante, que M. le duc Salviati a proposé d'adresser au Souverain-Pontife :

« Le troisième congrès des catholiques italiens a écouté avec une vénération filiale et une très-vive gratitude les paroles augustes qui, accompagnant la bénédiction apostolique de Votre Sainteté, ont raffermi par leur lumineuse autorité notre humble résolution de revendiquer ce qui est juste et bon par l'union, la charité, de manière que la sainte Eglise jouisse au moins de cette liberté qui déjà est laissée au mal. »

Une aussi imposante démonstration de la foi et de l'unité des catholiques, ne pouvait manquer d'irriter les révolutionnaires. Aussi ne sera-t-on pas étonné d'apprendre que des manifestations turbulentes ont eu lieu contre le Congrès, et que l'autorité, au lieu de protéger la liberté des catholiques, a donné raison aux émeutiers en interdisant leurs réunions. Il n'y aurait pas d'injustice à penser que, si le gouvernement n'a pas excité lui-même les troubles, il les a vus avec autant de plaisir qu'il voyait avec peine la réunion du Congrès. Nous aurons à revenir sur ce sujet.

II. Pays étrangers.

Les catholiques de Suisse viennent aussi d'avoir leur réunion : les membres du *Pius-Verein* se sont réunis en congrès à Lucerne, les 27 et 28 septembre, sous la présidence du comte Schérer, dont le zèle est connu de tous les catholiques. Mgr Vautrety a prononcé ce discours de bienvenue :

Je souhaite la bienvenue d'abord aux catholiques de Fribourg, que je salue les premiers parmi les vaillants enfants de l'Eglise, les fermes soutiens de la foi catholique en Suisse. Depuis son entrée dans la Confédération, Fribourg a toujours été au premier rang parmi les défenseurs du faible et du droit opprimé. Si l'ermite du Ranft, qui a ouvert à Fribourg les portes de la Confédération, revenait auprès de nous, il se montrerait fier du canton de Fribourg, et il pourrait lui dire qu'il n'a pas trompé son attente.

Frères de Genève, persécutés de l'heure présente, soyez aussi les bienvenus sur cette terre qui salue en vous les martyrs et les confesseurs courageux de JESUS-CHRIST. Vous apportez à Lucerne, avec la palme de la persécution, le souvenir de glorieux noms absents ; en vous voyant, nous songeons à l'exilé qui parcourt l'Europe, ranimant partout les cœurs du feu de son éloquence, nom illustre qui fait l'honneur de son pays, Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève.

Vos frères du Jura, qui souffrent aussi la persécution, sont venus nombreux à Lucerne ; ils sont heureux de retrouver les fêtes de l'Eglise et de revoir des édifices catholiques où peuvent se déployer sans obstacle les pompes du culte. Ils sont heureux de rencontrer ici des frères qui partagent avec eux la même foi, qui sont unis dans la même pensée, qui forment une seule et même famille. Jurassiens, vous êtes entrés les derniers dans la Confédération, mais les malheurs vous ont grandis, l'épreuve vous a vieillis ; et les catholiques des anciens cantons, en voyant ce frère si jeune et déjà si ferme, ont senti battre dans leur cœur la sympathie qui accompagne partout les opprimés.

Et vous, catholiques du Valais, gardiens de cette terre sacrée arrosée du sang des martyrs, les cantons représentés ici vous saluent avec le respect dû aux fils de saint Maurice ; vous avez puisé à la tombe auguste de la légion thébéenne le courage de défendre la foi de vos pères et la constance des martyrs.

Salut aussi à vous, catholiques du canton de Vaud, catholiques de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds, qui avez vu l'apostasie profaner votre église et qui avez su néanmoins garder avec amour le trésor de la foi, un bien, celui-là, qu'on ne vous enlèvera jamais (bravos).

Quel spectacle admirable que celui de toute une nation réunie sous la bannière de la Croix, pour bénir la royauté de JESUS-CHRIST ! Plus de barrières, plus de cantons ; il n'y a plus qu'une famille, celle de JESUS-CHRIST. (Bravos.) Quelle que soit la langue qu'exprime notre cœur, nous venons tous dire à la face de la patrie que nous aimons l'Eglise catholique, apostolique romaine, que nous vénérons le Pontife infaillible, que nous suivons nos évêques, si forts, si fermes, si vaillants soldats de la milice catholique ; nous voulons rester fidèles à ces chefs et demeurer toujours catholiques romains. (Applaudissements prolongés.)

Parmi les conclusions les plus importantes adoptées par la réunion, nous signalerons le projet de création de deux établis-

sements catholiques d'instruction supérieure, l'un pour la partie allemande, l'autre pour la partie française de la Suisse. Pour la réalisation de ce projet, le comité central du *Pius-Verein* a proposé de convertir deux établissements *cantonaux* en écoles d'enseignement supérieur, l'un à Fribourg, l'autre à Lucerne. Ces deux villes possèdent déjà, en effet, des établissements d'instruction très-prospères. Il s'agirait simplement de les élever à un rang supérieur.

Avant de se séparer, les membres du *Pius-Verein* ont envoyé des télégrammes au Saint-Père, à Mgr Agnozzi, ancien nonce à Berne, qui fut expulsé du territoire de la *libre République*, et aux évêques suisses exilés. A Sa Sainteté « ils font parvenir l'expression de leur inaltérable dévouement et de leur inviolable fidélité au Pontife infallible en même temps que de leur parfaite adhésion à toutes les doctrines romaines. » A Mgr Agnozzi « ils donnent l'assurance que rien ne sera capable d'arracher de leur cœur l'amour qu'ils portent à Rome. » Et à leurs évêques « ils renouvellent l'assurance de ne reconnaître pour évêques que ceux qui sont en communion avec la chaire infallible de Pierre. »

Le Vénézuéla va-t-il entrer dans une période d'apaisement religieux ? Nos lecteurs ont pu remarquer que, dans la dernière provision d'Eglises, un nouvel archevêque, Mgr Joseph-Antoine Ponte, a été préconisé pour le siège de Caracas, dont le titulaire, Mgr Guevara, est depuis plusieurs années en exil. Mgr Guevara, pour aider le Saint-Père à ramener la paix dans l'Eglise vénézolane, a donné sa démission, et Mgr Ponte a été nommé pour lui succéder, en même temps que Mgr Zerpa était nommé évêque de Mérida. Ces nouvelles ne peuvent que réjouir les cœurs catholiques. On aimerait à penser que le président Guzman Blanco revient à de meilleurs sentiments et renonce à poursuivre ses projets maçonniques. Mais la circulaire même dans laquelle le ministre de l'intérieur annonce l'heureuse terminaison du différend ecclésiastique, fait craindre, à cause de la doctrine de l'absolutisme de l'Etat qu'elle expose, que de nouvelles difficultés ne s'élèvent bientôt entre les deux pouvoirs.

C'est par ces mesures, lit-on dans ce document, que l'harmonie entre le gouvernement national et le clergé a été rétablie. Cet heureux accord, qui existe aujourd'hui entre la république et le Chef de l'Eglise catholique, grâce à la justice que celui-ci a rendue aux droits souverains de la nation; subsistera sans doute et ne mettra pas encore une fois le gouvernement dans la nécessité de montrer à Sa Sainteté que ses résistances légales n'ont pas pour cause des sentiments contraires à la religion. Le zèle que le président a mis dans l'accomplissement de ses devoirs de protecteur et les modestes vertus de notre clergé patriote, aussi respectueux envers les lois qu'exact pour ses devoirs seront un gage pour l'avenir; on ne verra donc pas se reproduire de nouveaux conflits, qui troubleraient les bonnes relations entre les deux pouvoirs. Le respect du clergé pour la souveraineté nationale affermira la liberté et les droits de la religion dominante dans la République.

Le désaccord a donc cessé, et le président m'a prié de vous prévenir que vous devez vous efforcer autant que possible de maintenir l'harmonie dans vos relations avec les ministres du culte catholique dans votre Etat; et que votre autorité doit protéger le libre exercice de leurs droits dans l'accomplissement des fonctions de leur ministère.

C'est bien peu de temps avant le rétablissement de l'harmonie dont parle le ministre de l'intérieur du gouvernement vénézolan, que le Congrès, d'accord avec ce gouvernement, avait voté la loi suivante contre la liberté de tous les cultes :

Le Congrès des Etats-Unis de Vénézuéla décrète :

Art. 1^{er}. La liberté religieuse étant établie par la constitution de la République, la profession publique ou privée de toute religion est déclarée libre, en tant qu'elle ne troublera pas la paix publique, soit par les croyances, soit par le culte, qu'elle n'offensera pas la morale et ne portera pas atteinte à l'ordre constitutionnel ou légal.

Art. 2. Il n'existe pas constitutionnellement de religion d'Etat; les religions admises et celles qui viendront s'installer dans le pays, devront subsister avec les aumônes et les dons de leurs fidèles respectifs.

Art. 3. Le Vénézuéla a le droit de ne pas recevoir ou d'expulser de son territoire les ministres de tout culte. L'exercice de ce droit revient au pouvoir national, à l'égard des ministres qu'il jugera dangereux pour l'ordre public ou pour la souveraineté de la république.

Art. 4. Le Vénézuéla ne tolérera pas, et n'admettra pas sur son territoire des archevêques, des évêques, des chapitres, ni aucune hiérarchie ecclésiastique, parce qu'ils sont incompatibles avec les droits qu'a la patrie à son indépendance et à sa souveraineté.

Art. 5. Les églises et les congrégations religieuses sont déclarées incapables d'acquérir des biens immeubles dans le territoire de Vénézuéla. Les églises qui en ont, ou qui en auraient, seront tenues de demander une autorisation du gouvernement national pour les aliéner.

Art. 6. Il est défendu de publier, de répandre ou d'observer dans le territoire de la république le *Syllabus*, les bulles, les brefs, les rescrits, les encycliques, les lettres pastorales ou les édits émanant des autorités ecclésiastiques d'une religion quelconque.

Art. 7. Il est expressément défendu aux ministres d'un culte quelconque de se permettre, dans leurs discours, sermons, écrits et prênes, ou dans les documents destinés à la publicité, de blâmer ou de critiquer des ordres, jugements ou sentences des autorités législative, exécutive, judiciaire ou municipale, ainsi que d'exciter par ces moyens à la désobéissance aux lois, autorités ou fonctionnaires de la république.

Il reste défendu de chercher à troubler la conscience et l'harmonie entre les familles ou entre les particuliers, ou à porter atteinte à leur honneur, par le moyen d'allusions, d'instigations, de blâmes personnels, ou par tout autre moyen.

Art. 8. Aucun ministre, de quelque culte qu'il soit, ne pourra se vouer à l'enseignement public.

Art. 9. La somme assignée jusqu'ici, dans le budget des dépenses publiques, aux traitements ecclésiastiques, sera transférée à l'instruction publique.

Art. 10. Ceux qui contreviendront à cette loi seront traités comme usurpateurs des privilèges de la souveraineté nationale, et bannis en conséquence du territoire par le pouvoir exécutif.

Art. 11. Sont rapportées les lois sur le patronat ecclésiastique, ou toute autre qui serait en opposition avec les dispositions de la présente.

Il est clair que si le Congrès et le gouvernement ne reviennent pas sur cette loi, la persécution ne pourra être considérée comme terminée.

La question d'Orient continue de préoccuper à bon droit tous les esprits. Quoique les espérances pacifiques aient repris le

dessus, par suite de l'acquiescement de la Turquie à un armistice assez long, il n'y a encore rien de certain. La Russie, qui multiplie les déclarations pacifiques, n'en continue pas moins de laisser ses officiers et ses soldats prendre du service dans l'armée serbe. L'Angleterre, qui a pesé de toutes ses forces sur la Porte pour la décider à l'armistice, semble ne l'avoir fait que pour mettre les torts du côté de ceux qui se montreraient trop exigeants à l'égard de la Turquie. Ce qui est certain, c'est que la Russie et l'Allemagne sont d'accord, c'est que l'Italie marche avec elles, et que l'Autriche, irrésolue, parce qu'elle est très-menacée, ne demanderait pas mieux que d'être appuyée par l'Angleterre. La France qui, à la rigueur, peut s'intéresser officiellement aux négociations diplomatiques, tant qu'elles tendent au rétablissement de la paix, devra soigneusement s'abstenir de toute ingérence si les choses tournent autrement, comme nous persistons à croire que c'est probable. Profitons au moins du bénéfice de nos malheurs, et tenons-nous à l'écart des querelles étrangères, jusqu'au moment où il nous sera possible de nous y mêler avec avantage.

III. France.

Les questions intérieures méritent d'attirer l'attention de tous les esprits qui s'intéressent au sort de notre malheureux pays.

Les Chambres, qui sont officiellement convoquées pour le 30 octobre, vont remettre sur le tapis les questions les plus brûlantes, surtout en ce qui concerne la religion : les catholiques doivent se préparer à de nouvelles luttes.

Les séances du Congrès ouvrier qui viennent de se tenir à Paris, rue d'Arras, pendant neuf jours, ont montré la profondeur et l'étendue du mal qui travaille la classe ouvrière. Nous nous en sommes déjà occupés, nous y reviendrons, et cela nous amènera à compléter notre travail sur le congrès catholique de Bordeaux, si différent du congrès ouvrier par son esprit et par ses conclusions pratiques.

Une vive et longue discussion s'est élevée dans la presse à propos d'une lettre circulaire adressée à son clergé par Mgr Guilbert, évêque de Gap, sur le devoir des prêtres en matière de politique. Bien avant que cette lettre fit du bruit, nous

l'avions reproduite comme un document important, dans les numéros du 19 et du 26 août, sous ce titre : *Catéchisme des élections*. Le bruit qui se fait sur cette lettre, le parti que les plus déclarés ennemis de l'Eglise ont essayé d'en tirer, les explications que Mgr Guilbert a été amené à donner, demandent des développements que nous ne pourrions donner en passant. Nous nous en occuperons dans un prochain article.

Il ne nous reste, pour avoir noté les faits les plus importants, qu'à dire que les élections de dimanche dernier, qui avaient pour objet la nomination des maires dans près de 33,000 communes de France seront faites paisiblement, et que c'est la très-grande majorité des anciens maires qui a été élue.

J. CHANTREL.

LES MISSIONS DANS L'AFRIQUE DU SUD

(Voir le numéro du 10 septembre).

Avant de nous arrêter à la position du quartier général des missions du sud-est de l'Afrique, il faut voir brièvement la situation et l'avenir de la religion dans le vicariat oriental du cap de Bonne-Espérance et dans le vicariat de Natal. Le premier est borné au nord par le fleuve Orange et à l'est par la Cafreterie proprement dite. Il renferme plusieurs milliers de catholiques européens, dont le plus grand nombre habite les villes de Port-Elizabeth, de Grahamstown, de King's William (station militaire), de Graafrinet, d'Algoa Bay, d'Uitenhage (à 20 milles de Port-Elizabeth, auquel il est relié par un chemin de fer), de Fort-Beauford et de Bedford, dans chacune desquelles se trouvent un prêtre et une chapelle. Grahamstown, à 90 milles de Port-Elizabeth, possédant le climat le plus salubre et le plus délicieux, est une ville d'environ huit mille habitants, parfaitement bâtie, avec de larges rues, séparées par de magnifiques jardins. C'est la ville épiscopale et la résidence de l'évêque, Mgr Ricards, qui a été récemment nommé comme *dignissimus* à l'évêché de Ferns, en Irlande. Sa Grandeur a visité l'Europe l'année dernière; elle y a obtenu un succès signalé et en a ramené des prêtres et des professeurs. Il lui a

été ainsi donné d'accomplir une œuvre d'une importance capitale pour la religion dans l'Afrique méridionale, en établissant le séminaire de Saint-Aidan, sous la direction des RR. PP. Bridge, Law et Léa, de la Compagnie de Jésus. Deux autres Pères du même ordre, venus de Hollande, se sont établis dans l'ancienne ville hollandaise de Graaffreinet, où leurs services témoignent de leur haut mérite. Mgr Ricards est non-seulement un homme d'une extraordinaire habileté, mais il est si prudent et si conciliant, qu'il a su, à bon droit, mériter la confiance du gouvernement et l'affection du peuple de la colonie. Son zèle pour l'éducation de la jeunesse est sans borne et sa coopération active et dévouée, unie aux efforts des Jésuites, fera beaucoup pour la prospérité et les progrès du séminaire de Saint-Aidan. Déjà, les vœux ardents des amis de cette institution ont été dépassés et de nouveaux bâtiments sont devenus nécessaires pour le développement qu'il a pris. Port-Elizabeth (baie d'Algoa), renferme plus du double de catholiques que Grahamstown et, si l'on en excepte la ville du Cap, il n'y a pas de lieu dans l'Afrique méridionale où le commerce soit plus actif. Les exportations s'élèvent, y compris les diamants, à près de 3,000,000 de livres sterling par an et c'est là que se traitent presque toutes les affaires entre l'Etat libre d'Orange et le Griqualand occidental. L'église de Saint-Augustin est la seule église consacrée de l'Afrique méridionale et le grand orgue, construit au prix de plus de 2,000 livres sterling, en mémoire du très-révérant Père Murphy, son dernier pasteur, est non-seulement un monument érigé à l'un des premiers missionnaires de cette contrée, mais c'est un témoignage de la générosité et de la reconnaissance du peuple. D'excellentes écoles pour les filles prospèrent sous la direction de religieuses dominicaines et l'évêque espère obtenir des frères des écoles chrétiennes, pour l'instruction des garçons. On construit des lignes de chemin de fer au nord et au nord-est de Port-Elizabeth, et un embranchement de cette dernière ligne reliera la ville épiscopale au port de mer. La population de Port-Elizabeth est de 15,000 âmes, et elle devient tous les jours plus nombreuse.

A Uitenhage, à 20 milles de distance, il y a quelques centaines de catholiques, mais leur nombre n'est pas aussi grand

dans d'autres villages où il y a des chapelles. Tous les efforts du vicariat ont nécessairement été portés sur la population blanche et il n'existe pas de mission catholique parmi les grandes tribus des Tambokies, des Fingoes et des Cafres, qui occupent les districts orientaux, les frontières et la Cafrerie proprement dite. Les protestants de diverses sectes possèdent plusieurs établissements dont le plus florissant est à Lovedale-Alice, où les arts industriels et les différentes branches de l'éducation libérale sont enseignées avec succès. Le Cafre est physiquement et moralement un homme supérieur. Il est beaucoup plus intelligent que les Korannas et les Damaras de la côte occidentale et, sous tous les rapports, il est bien supérieur au nègre. Des centaines de mille d'indigènes de cette race habitent la colonie ou près des frontières, dans des régions qui jouissent d'un climat excellent et où l'agriculture et l'élevage des bestiaux réussissent parfaitement. En restant sur les plateaux salubres de l'intérieur et se dirigeant vers l'est, on trouve de nombreuses populations, parmi lesquelles la race des Cafres-Zoulous est la plus puissante, et celle des Mashonas, la plus docile. Des millions d'êtres humains sont répandus dans ces vastes régions qui s'étendent jusqu'au Zambèze et plus loin jusqu'aux lacs, et *il n'y a pas, dans cet immense champ à cultiver, un seul missionnaire catholique* (1). Des préliminaires satisfaisants viennent d'être arrêtés dans le vicariat oriental de la colonie du Cap. Un séminaire florissant a été fondé par les Pères de la Compagnie de Jésus et le temps est venu de tirer d'utiles services de cet établissement. Les vicaires apostoliques ont bien assez à faire en accomplissant l'œuvre qui leur est confiée ; le grand effort de missions, sur lequel j'appelle aujourd'hui l'attention, demande des forces spéciales et une organisation spéciale.

Le vicariat le plus considérable, quant à l'étendue, est celui de Natal, car il comprend non-seulement la petite colonie de Natal, mais encore l'Etat libre du fleuve Orange, le Griqualant occidental ou Champs des diamants, le pays des Bassoutos, et

(1) Il y a une mission catholique spéciale chez les Bassoutos, sous la direction du vicariat apostolique de Natal. Cette mission n'a qu'une très-faible importance et elle se trouve d'ailleurs dans un pays qui fait partie de la colonie du Cap.

l'immense région connue sous le nom de république de Transvaal, s'étendant de la rivière de Vaal au fleuve Limpopo. Le très-révérend père Jolivet, oblat de Marie Immaculée, qui a habité longtemps Liverpool, est vicaire apostolique, et presque tous les prêtres de son diocèse sont Français. Sa Grandeur réside à Pietermaritzbourg, la capitale de Natal, à 42 milles de Port-Durban. Il y a une église catholique et un couvent dans ces deux villes, mais les catholiques sont pauvres et peu nombreux, et dans les stations situées en dehors de ces missions il n'y a qu'une poignée de fidèles. Il n'y a dans la république du fleuve Orange qu'une chapelle et un prêtre, à Bloemfontein, la capitale, et les autres parties de ce territoire sont visitées à époque fixe, tandis qu'à Humberley, où se trouve la New-Rush-Mine, dans le Griqualand occidental, se trouve la plus nombreuse et la plus riche paroisse du vicariat. Une église très-convenable, entièrement en fer, a été construite en ce lieu qu'on croyait inaccessible il n'y a que quelques années, et les bons Pères oblats y administrent à des centaines de fidèles les sacrements de l'Eglise. Dans le pays des Bassoutos, situé au milieu des hautes montagnes où l'Orange et le Vaal prennent leur source, une mission catholique destinée uniquement aux indigènes a existé pendant bien des années, et c'est jusqu'à présent la seule exception faite à l'idée qu'il était impossible d'envoyer des missions aux races indigènes. Les Bassoutos forment une tribu comparativement douce et pacifique parmi la race cafre, et les succès sérieux obtenus par les admirables efforts des religieuses et des prêtres français, prouvent que nous pouvons fonder quelque espoir sur des efforts proportionnés à l'étendue et à la population de ces immenses régions dont ce territoire ne forme qu'une très-petite partie. Le pays des Bassoutos est maintenant, en grande partie, sous la protection anglaise, et gouverné par des magistrats anglais; aussi est-ce un pays bien administré et tranquille. Dans les vastes régions connues sous le nom de Transvaal, ainsi que dans la république du fleuve Orange, dominent les formes républicaines de gouvernement, ainsi que la langue hollandaise et la religion réformée des Hollandais. L'Etat libre est un grand pays où l'on élève des moutons et du gros bétail,

excepté dans l'est, où l'on fait d'importantes récoltes de céréales. Il est difficile de parler du Transvaal et de ses productions sans être taxé d'exagération. Un climat splendide et la plus belle variété de paysages sont unis à un sol fertile qui peut produire en abondance les céréales des pays tempérés et les fruits des tropiques. Les montagnes, les plateaux, les vallées créent les différences de température qui procurent cette variété de productions. La contrée est riche aussi en minéraux, surtout en charbon de terre, et à Pilgrim's-Rest, à Macamac et dans les mines d'or voisines, d'importants résultats ont déjà été réalisés. Le bocardage du quartz aurifère est une industrie qui ne fait que commencer et qui promet des résultats semblables à ceux qu'on a obtenus en Californie. Les Champs d'or s'étendent au nord-est dans la contrée autrefois appelée Monomotapa et désignée comme *riche en or* sur toutes les cartes portugaises, et dans le pays du Bengolo, où se trouvent des régions extrêmement riches en quartz aurifère. C'est ce qu'on appelle les Champs d'or du nord. La prise de possession de cette riche contrée par une nombreuse population de mineurs, au moyen de l'application systématique de machines à écraser le quartz, n'est évidemment qu'une question de temps, et il n'est pas nécessaire d'insister sur la transformation prodigieuse qui, comme l'expérience nous l'apprend, suit toujours un semblable mouvement. Aux mines d'or de Pilgrim's-Rest, il n'y a que quelques catholiques, mais Mgr Jolivet y a placé un prêtre à demeure. Je ne crois pas qu'il y ait d'autre chapelle ou d'autres prêtres dans une autre partie de la république de Transvaal. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que l'excellent et digne évêque de Natal a une tâche suffisante à remplir en prenant soin des besoins spirituels de la population européenne répandue dans les immenses régions sur lesquelles il exerce sa juridiction spirituelle, et en dirigeant la mission poursuivie avec de si heureux résultats dans le pays des Basoutos. Mgr Allard, son prédécesseur, est à présent à Rome. Je ne doute pas que ce prélat éminent, ainsi que les vénérables évêques de l'Afrique méridionale, ne disent qu'une organisation séparée et distincte est absolument nécessaire pour entreprendre avec des forces suffisantes la grande œuvre

des missions parmi les indigènes du sud-est de l'Afrique.

Voici un tableau qui représente approximativement l'étendue et la population des vastes Etats de l'Afrique du Sud :

	Blancs.	Hommes de couleur.
Colonie du Cap. — Vicariat occidental.	140,000	150,000
Vicariat oriental.	130,000	300,000
Cafreterie propre (1).	500	500,000
Vicariat de Natal. — Le Natal.	20,000	300,000
Pays des Bassoutos	1,000	80,000
Griqualand occidental ou Champ des diamants	10,000	40,000
Etat libre d'Orange.	20,000	10,000
République du Transvaal.	40,000	500,000

Ces différents pays s'étendent du 34° au 22° degré de latitude méridionale.

Les contrées situées entre le Limpopo et le Zambèze, où il n'y a ni prêtre, ni chapelle catholique, mais où les Jésuites ont eu des missions au dix-septième siècle et où l'on rencontre des missions protestantes, renferment un millier de blancs et environ un million d'hommes de couleur ; elles s'étendent du 22° au 18° degré de latitude méridionale.

Les pays qui s'étendent du 18° degré de latitude au lac Nyassa, au 12° degré, où il se trouve déjà une mission protestante, et de là jusqu'au lac Victoria Nyanza, jusque sous l'Equateur, renferment des millions d'habitants, dont on ne peut estimer même approximativement le nombre.

L'auteur de cet article a habité l'Afrique méridionale pendant plus de vingt-et-un ans, et il a visité différentes parties des vicariats entre lesquels elle est partagée. Il s'est agenouillé dans les chapelles de Pietermaritzbourg, des Champs de diamants et D'Urban, ainsi que dans celles de Grahamstown, de Port-Elizabeth et de la ville du Cap. Il a été mis au courant de cette question par ses conversations avec son trop regretté ami M. Thomas Baines pour qui Lo Bengolo, le principal chef de la nation des Zoulous vers le Zambèze, éprouvait beaucoup

(1) Sans vicariat, sans aucun prêtre catholique, sans aucune chapelle catholique, tandis qu'il y existe de nombreuses missions protestantes.

d'amitié et de confiance; ces informations l'ont convaincu qu'un des plus grands champs de mission du monde s'ouvre en ce moment au zèle catholique. L'avis des vénérables évêques de l'Afrique méridionale serait du plus grand poids : il ne pourrait différer que pour des questions de détails, mais la fondation d'un séminaire ecclésiastique à Grahamstown, dans le vicariat de l'est, sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, semble indiquer ce grand ordre comme l'instrument principal dont se servira la Providence pour continuer l'œuvre de salut ; en reprenant leurs missions avec un nouveau caractère, leur succès sera à peu près assuré. Il y a certainement de la place pour d'autres ordres ; Mgr Ricards a déjà eu l'idée d'établir des Trappistes parmi les tribus cafres du vicariat oriental, et l'on ne peut douter que leur influence et leur action étant d'une utilité matérielle pour les indigènes, ils ne reçussent du gouvernement une protection semblable à celle qui est accordée aux institutions industrielles protestantes. Le temps est venu d'agir vigoureusement. Les délais sont dangereux dans une contrée nouvelle où les premiers arrivants peuvent gagner un prestige et une influence de la plus haute importance.

L'établissement du séminaire de Saint-Aidan, à Grahams-town, peut être utilement employé comme la base de l'œuvre des missions dans le sud-est de l'Afrique. Il a pour but de former des élèves ecclésiastiques, et l'on arrivera certainement à y former de jeunes indigènes pour le sacerdoce. La race cafre, divisée en plusieurs tribus, est bien supérieure à celle des nègres, et l'on peut espérer les meilleurs résultats de missions industrielles répandues parmi elle. Les institutions utiles et intelligentes des missionnaires seront certainement encouragées par le gouvernement anglais, et les républiques salueront avec la plus vive satisfaction tous les moyens tendant à faire fleurir chez elles la paix et l'industrie.

A. W.

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

(3^e article. — V. les numéros du 19 août et du 16 septembre.)

Russie. — Deux provinces catholiques : 1. *Mohilev* ou *Mohilow*, en Podolie ; suffragants : Kaminiac ou Kamenetz, Luck ou Loucsk et Zitomir, Minsk, Samogitie (dont le titulaire réside à Telsch), Tiraspol, Vilna ; — 2. *Varsovie*, en Pologne ; suffragants : Cracovie (à l'Autriche), Lublin, Podlachie ou Ianow, Plosk ou Plock, Sandomir, Seyna ou Augustowo, Kaliish (dont l'évêque porte aussi le titre d'évêque de Cujavie et d'évêque de Wladislaw). L'archevêché de *Kiev* ou de *Kiovie* est uni à l'archevêché grec-ruthénien de Léopol ou Lemberg, qui se trouve dans la Galicie autrichienne. Il y a en outre trois évêchés immédiatement soumis au Saint-Siège : Chelm et Belz (unis) en Pologne, et Minsk, qui a ou doit avoir (souvent le siège est vacant) un évêque du rite latin et un évêque du rite ruthène. — L'église russe schismatique a pour autorité suprême le Saint-Synode, qui est dans la main du czar ; elle se divise en diocèses qui portent le nom d'*éparchies*. Il y a trois éparchies de premier ordre : *Kiev*, *Novgorod* et *Saint-Pétersbourg*, *Moscou* ; puis viennent les éparchies de second ordre, ayant presque toutes à leur tête un archevêque, quelque-unes un évêque ; ce sont : Kasan, Astrakhan, Tobolsk et Sibérie, Iaroslav et Rostow, Pskow, Riäsan et Saraïsk, Tver, Kherson et Odessa, Tauride et Simféropol, Lithuanie, Varsovie et Novogéorgiewsk, Mohilev et Mstislaw, Riga et Mitau, Tchernigow et Njéshine, Minsk et Bobrouisk, Podolie et Braçlaw, Kichinew et Khotine, Olonetz et Pétrosawolsk, Pays du Don et Novotcherkask, Irkoutsk et Nertschinsk ; enfin, trente et une éparchies de troisième ordre.

Suède et Norvège. — Un vicariat apostolique pour la Suède, une préfecture apostolique pour la Norvège. — L'église luthérienne, en Suède, forme une province ecclésiastique, celle d'*Upsal*, dont les suffragants sont : Linkœping, Skara, Stregnæs, Vesteras, Vexiœ, Lund, Gothenbourg, Calmar, Carlstad, Hernœsand, Visby. En Norvège, elle possède les évêchés de Christiania, de Hamar, de Christiansand, de Bergen, de Drontheim et de Tromsœ.

Suisse. — Cinq évêchés directement soumis au Saint-Siège : Bâle, pour les cantons de Berne, de Lucerne, de Zoug, de Soleure, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse, d'Argovie et de Thurgovie ; Coire, pour les cantons de Zurich, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwalden, de Glaris et des Grisons ; Saint-Gall, pour les can-

tons de Saint-Gall et d'Appenzell ; Lausanne, pour les cantons de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud ; Sion, pour le canton du Valais. Il y a un vicaire apostolique à Genève. Le canton du Tessin dépend de l'archidiocèse de Milan. Enfin, il y a en Suisse deux préfetures apostoliques : Mésolcine et Calanca (Grisons), et Rezia (Rhétie).

Turquie. — Cinq provinces ecclésiastique du rite latin : 1° *Antivari et Scutari*, en Albanie ; suffragants : Alessio, en Albanie, Belgrade-et San-Andria (Saint-André), en Servie, Pulati, en Albanie, Sappa, en Albanie ; — 2° *Durazzo*, en Albanie, sans suffragants ; — 3° *Scopi* ou *Ouskoub*, en Roumélie, sans suffragants ; — 4° *Smyrne*, en Anatolie ; suffragant : Famagouste, en Chypre ; — 5° *Jérusalem*, patriarcat sans suffragants. Il y a, en outre, pour le rite arménien, le *patriarcat de Cilicie*, avec les archevêchés d'*Alep* (Syrie), de *Césarée* (Cappadoce), de *Marasc* (Cilicie), de *Mardin* (Mésopotamie), et de *Mélytène* (Petite Arménie) ; avec les évêchés d'Adana (Cilicie), d'Alexandrie (Égypte), d'Ancyre (Anatolie), d'Artuin (Arménie), de Brousse (Anatolie), de Diarbékir (Mésopotamie), d'Erzérourm (Arménie), de Karpouth (Arménie), de Sébaste ou Sivas (Arménie), de Tokat (Cappadoce), de Trébisonde (Arménie), et d'Ispahan (qui appartient à la Perse) ; — pour le rite syriaque : 1° le *patriarcat d'Antioche* (rite syriaque proprement dit), avec les archevêchés d'*Alep*, de *Babylone*, de *Damas* et de *Mossoul*, et les évêchés d'Alexandrie (Égypte), de Beyrout ou Béryte, de Diarbékir, d'Emèse ou Homs, de Gézire ou Djézireh, de Kériathin, de Mardin et de Tripoli ; 2° le *patriarcat de Babylone* (rite syro-chaldéen), avec les archevêchés d'*Amadie*, de *Kerkouk*, de *Sehana* et de *Seert* (Kourdistan), et les évêchés d'Akra, de Diarbékir, de Gézire ou Djézireh, de Mardin, de Mossoul, de Salmas (Perse) et de Zacon (Mésopotamie) ; 3° le *patriarcat d'Antioche* (rite syro-maronite), avec les archevêchés d'*Alep*, de *Beyrouth*, de *Damas*, de *Tyr et Sidon*, et de *Tripoli*, et les évêchés de Chypre, d'Héliopolis ou Balbek et de Gibaïl et Botri (Syrie). Il n'y a pas de hiérarchie constituée pour les catholiques du rite cophte-égyptien, qui dépendent du vicaire apostolique d'Égypte. Il y a en outre un vicaire apostolique à Alexandrie pour les catholiques du rite latin. Enfin il faut noter que les catholiques bulgares, du rite grec-bulgare, ont un évêque qui porte le nom d'administrateur apostolique ; qu'il y a un délégué apostolique à Constantinople pour les orientaux ; un vicaire apostolique à Constantinople pour les latins ; des vicaires apostoliques en Bosnie, en Herzégovine, en Moldavie, à Sophie ou Philippopoli, en Valachie, à Alep, en Asie Mineure, et une préfecture apostolique à

Aden. L'évêché de Nicopolis, en Bulgarie, et l'archevêché de Smyrne, en Anatolie, sont directement soumis au Saint-Siège.

Il reste à faire connaître, pour l'Asie, la situation de la hiérarchie catholique en Perse, en Chine, au Japon, dans l'empire d'Annam et dans l'empire Birman. — En *Perse*, il y a l'évêché de Salmas, du rite syro-chaldéen, qui dépend du patriarcat de Babylone; un archevêque du rite latin, qui porte le titre d'archevêque de *Babylone* ou *Bagdad*, et qui réside à Ispahan. — La *Chine* est divisée en vingt-cinq vicariats apostoliques : Chan-si, Chan-tong, Fokien, Ho-nan, Hou-pé oriental, Hou-pé nord-occidental, Hou-pé sud-occidental, Hou-nan, Kiang-si, Ko-konnor, Kouy-tchéou, Leao-tong, Nankin, Pé-tchély septentrional, Pé-tchély sud-oriental, Pé-tchély oriental, Pékin méridional, Pékin occidental, Pékin septentrional, Su-tchuen nord-occidental, Su-tchuen oriental, Su-tchuen méridional; Tché-kiang, Yunnan. Il y a, en outre, des préfectures apostoliques à Hong-Kong, Canton, Kouan-si et Haï-nan. — Dans les royaumes voisins de la Chine, il y a les préfectures apostoliques suivantes : Cambodge, Cochinchine occidentale, Cochinchine orientale, Cochinchine septentrionale, Corée, Japon, L'assa ou Thibet, Mongolie, Siam oriental, Siam occidental ou presque île de Malacca Tong-king central, Tong-king méridional, Tong-king occidental, Tong-king oriental. — L'empire *Birman* a trois vicariats apostoliques : Birmanie orientale, Birmanie septentrionale, Birmanie méridionale.

Pour l'Afrique, on a cité les évêchés des possessions françaises, espagnoles et portugaises; il reste à citer la délégation apostolique pour l'Égypte et l'Italie, les vicariats apostoliques du cap de Bonne-Espérance, occidental et oriental (à l'Angleterre,) de l'Égypte et de l'Arabie pour les Latins et pour les Coptes, de la Guinée, de la Sénégambie, de Sierra-Leone, de Madagascar, de Natal et de Tunis, et les préfectures apostoliques des îles Annobon, Corisco et Fernando-Po, du Congo, du désert de Sahara, des îles Seychelles, des îles Nossi-bé, Sainte-Marie et Mayotte, du Sénégal, de Tripoli et de Zanguébar.

En Amérique, la hiérarchie catholique est constituée partout. On l'a fait connaître pour les différentes contrées soumises à des puissances européennes; il reste à la faire connaître pour les différents Etats indépendants.

Etats-Unis. — Sept provinces ecclésiastiques. 1. *Baltimore*; suffragants : Charlestown, Erié, Harrisbourg, Philadelphie, Saint-Augustin, Pittsbourg, Richemond, Savannah, Scranton, Wheling,

Wilmington; — 2. *Cincinnati*; suffragants: Cleveland, Colombo, Covington, Détroit, Fort-Waine, Louisville ou Bardstown, Vincennes, Sault-Sainte-Marie; — 3. *Saint-Louis du Missouri*; suffragants: Alton, Chicago, Dubuque, Green-Bay, La Crosse, Milwaukee, Nashville, Saint-Joseph, Santa-Fé du Nouveau-Mexique, Saint-Paul de Minnesota; — 4. *New-York*; suffragants: Albany, Boston, Brooklyn, Buffalo, Burlington, Hartford, Newark, Ogdensbourg, Portland, Providence, Rochester, Springfield; — 5. *Nouvelle-Orléans*; suffragants: Galveston, Mobile, Little-Rock, Natchez, Natchitoches; — 6. *Orégon*; suffragants: Nesqually, Vancouver; — 7. *San-Francisco*; suffragants: Gros-Valley, Monterey y los Angeles. Il y a, en outre, des vicaires apostoliques pour la Caroline septentrionale, le Colorado, les montagnes Rocheuses, l'Idaho, le Montana, l'Arizona, le Mackensie, le Michigan, et le Nébraska.

Mexique. — Trois provinces ecclésiastiques: 1. *Guadalaxara*; suffragants: Durango, Linares, Sonora, Zacatecas; — 2. *Mechoacan*; suffragants: Léon, Saint-Louis de Potosi, Queretaro, Zamora; — *Mexico*; suffragants: Autequera ou Oaxaca, Chiapa, Chilapa, Mérida ou Yucatan, Tlascalala ou Puebla-de-los-Angelos, Tulacingo, Vera-Cruz ou Jalapa, Victoria de Tamaulipas.

Floride. — Un vicariat apostolique.

Guatemala. — L'archevêché de *Guatemala*, qui a pour suffragants: Comayagua (Honduras), Nicaragua, Saint-Joseph ou San-José de Costa-Rica, San-Salvador.

Haïti. — L'archevêché de *Port-aux-Princes*, qui a pour suffragants: Les Cayes, Cap-Haïtien, les Gonaïves, Port-de-Paix.

2° Amérique méridionale.

République Argentine. — L'archevêché de *Buenos-Ayres* ou de la *Très-Sainte-Trinité*, qui a pour suffragants: Cordova, San-Juan de Cuyo, Parana, Salta, l'Assomption (Paraguay).

Bolivie. — L'archevêché de *Charcas*, qui a pour suffragants: Cochabamba, La Paz, Santa-Cruz de la Sierra.

Bésil. — L'archevêché de *Bahia* ou *San-Salvador*, qui a pour suffragants: Bélem (Bethléem) du Para, Cuyaba, Diamantina, Fortaleza, Goyaz, Marianna, Olinda ou Pernambouc, Rio de Janeiro ou Saint-Sébastien, Saint-Louis de Maragnon, Saint-Paul, Saint-Pierre de Rio-Grande.

Chili. — L'archevêché de *Santiago du Chili*, qui a pour suffragants: la Conception, Saint-Charles de Ancud, Séréna.

Equateur. — L'archevêché de *Quito*, qui a pour suffragants : Cuenca, Guayaquil, Ibarra, Loja, Port-Vieux, Riobamba.

Nouvelle-Grenade. — L'archevêché de *Santa-Fé de Bogota*, qui a pour suffragants : Carthagène, Médellin et Antioquia, Nouvelle-Pampelune, Panama, Pasto, Popayan, Sainte-Marthe.

Pérou. — L'archevêché de *Lima*, qui a pour suffragants : Arequipa, Chachapoyas ou Maynas, Cuzco, Guamanga ou Ayacucho, Huanaco, Puro, Truxillo.

Vénézuéla. — L'archevêché de *Vénézuéla* ou *Caracas*, qui a pour suffragants : Barquisimeto, Calabozo, Guayana ou Saint-Thomas, Mérida. L'état de persécution dans lequel se trouvait récemment l'Eglise catholique au Vénézuéla, y avait fait envoyer un déléгат apostolique.

Pour l'Océanie, on a nommé les évêchés de l'Australie. Les différentes îles sont distribuées entre huit vicariats apostoliques : Archipel des Navigateurs, Batavia (nommé ci-dessus pour la Hollande), îles Marquises, Mélanésie et Micronésie, Nouvelle-Calédonie (nommé ci-dessus pour la France), Océanie centrale, îles Sandwich, Taïti.

Il serait maintenant trop long d'énumérer ici les archevêchés et les évêchés *in partibus infidelium*, dont les titres sont conférés par le Saint-Siège aux vicaires apostoliques et à d'autres ecclésiastiques. Il suffira de donner les noms des principaux et des plus connus (les noms d'archevêchés seront en italiques); ce sont, par ordre alphabétique : Abdère, Acanthe, Acrida, Adra, Adran, Adramyte, *Amasie*, Amathonte, Amorium, Amyclée, *Ancyre*, Anemour, Antinoé, Antipatros, *Apamée*, Aréthusa, Argos, Arsinoé, Ascalon, *Athènes*, Azoth, Béryte, Bethléem, Bethsaïde, Bostra, Byblos, Byrtha, Canathe, *Candie*, la Canée, Canope, Capharnaüm, Carrhes, Carthage, Castorie, Cérame, *Césarée* (Palestine), *Chalcédoine*, Chypre, *Colosses*, Colombie, Comane, *Corinthe*, Cybistra, Cyrène, *Cyzique*, *Damas*, *Damiette*, Dansara, Disbone, Dora, *Dramas*, Drusipare, *Edesse*, *Ephèse*, *Emèse*, Emmaüs, Enos, Epiphanie, Eréthrie, Eryndèle, Erythrée, Euménie, Europe, Evarie, Famagouste, Gaddara, *Gangres*, Gérasæ, Gortyne, Halicarnasse, Hébron, *Héraclée*, Hermopolis, Hésébon, Hétalonie, *Icône*, Jassa, Jéricho, Joppé, Lanpsaque, Laodicée, Laranda, *Larisse*, Légion, *Lépante* ou *Naupacte*, Leuca, Lydda, Lystres, Madaure, Marcopolis, Maroc, Maronée, *Martianople*, Mauricastro, Médée, Mégare, Mélitène, Mellipotamos, Messénie, Méthone ou Modon, Milève, Mynde, Myre, Myriophite,

Nazareth, *Nazianze*, Nicée, *Nicomédie*, Nicopolis, *Nicosie*, *Nisibe*, Nyssa, Olène, Olympium, Orthosie, *Palmyre*, Panéade, Paphos, Parium, Patare, *Patras*, Pella, *Péluse*, Pergame, *Perga*, *Pétra*, Pharsale, Philadelphie, *Philippes*, Platée, Porphyre, Pruse, Ptolémaïde, Ramatha, Raphanée, Réthyme, Rhésine, *Rhodes*, *Salamine*; Samarie, Samos, Samosate, *Sadres*, Sarepta, Satala, *Sébaste*, (Cappadoce), *Sébaste* (Cilicie), Sébastopolis, *Séleucie*, Sergiopolis, Sidon, Sina ou Sinaï, Sinite, Sinope, Sionie, Sozopolis, Sura, Tanis, *Taron*, *Tarse*, Tégée, Telmesse, Tempé, Ténédos, *Thèbes* (Egypte) Thermopolis, *Thessalonique*, *Thyane*, Tibériade, Tloa, Toron, *Trébizonde*, Tricomie, Troade, Troie, *Tyr*, Utique, Zama, Zénoçolis, Zoara.

J. CHANTREL.

ACTES DU CONCILE DU PUY

INSTRUCTION SYNODALE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

(Suite. — V. les trois numéros précédents.)

III

Après avoir traité successivement dans les trois premiers TITRES de la foi catholique, de l'institution des clercs et des études ecclésiastiques, nous ne pouvons passer sous silence ce qui concerne le *ministère pastoral* et les *choses de la discipline*. Nous en traitons spécialement dans les deux TITRES suivants.

Nous nous occupons dans un premier décret du *Culte divin* (1). Nous rappelons d'abord les principes généraux qui concernent les cérémonies sacrées; nous faisons ensuite diverses prescriptions concernant la Messe paroissiale et les Vêpres. Mais nous insistons en particulier sur la nécessité de bien connaître et de bien exécuter le Chant grégorien. A cet effet, il doit être étudié sérieusement dans les séminaires. Il serait même à désirer qu'il fût également étudié dans les écoles, de manière que les enfants pussent prendre une part active aux chants de l'Eglise. Si tous les fidèles étaient en mesure de chanter les psaumes et les autres chants liturgiques, en deux chœurs, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, quelle différence pour nos saints offices! C'est un résultat qu'il n'est pas possible d'obtenir immédiatement, mais que le zèle d'un pasteur a souvent atteint et qui tourne toujours à l'édi-

(1) CONCIL. ANIC. p. 141.

fication commune en même temps qu'à la plus grande gloire de Dieu.

Dans les villes et dans les paroisses les plus importantes, nous recommandons une messe spéciale pour les enfants des écoles, avec des cantiques et une courte instruction (1). La messe des hommes, là où elle peut être établie, opère aussi un grand bien. C'est au zèle et à la prudence du Pasteur qu'il appartient de voir ce qui est possible.

Le culte qui doit être rendu à la sainte Eucharistie a été aussi l'objet de notre sollicitude la plus empressée (2). Résumant les prescriptions du Rituel Romain et les principaux décrets de la Sacrée-Congrégation des Rites, nous avons rappelé l'obligation d'entretenir perpétuellement, jour et nuit, devant le Saint-Sacrement, une ou plusieurs lampes; de couvrir le Tabernacle où réside le Saint-Sacrement d'un voile précieux en forme de tenture appelé *le Conopée*; de recouvrir également le Saint-Ciboire d'un Pavillon ou enveloppe de soie; de ne se servir pour les saints Mystères que de cierges faits avec de la cire. Nous avons enfin rappelé les règles que doit observer le prêtre en portant le Saint-Viatique aux malades.

Passant ensuite à ce qui regarde l'administration de chaque Sacrement (3), nous avons renouvelé, en général, toutes les prescriptions du concile de Clermont, en y ajoutant quelques recommandations particulières.

Ainsi, en ce qui concerne le Baptême (4), nous avons déclaré abusive la coutume, qui tend à se répandre de plus en plus, de séparer les cérémonies de l'acte même du Baptême et de les ajourner, sous prétexte que les parrains ou marraines sont éloignés. Par suite, nous avons défendu de baptiser *sans les cérémonies* les enfants nouveau-nés, sauf le cas d'urgente nécessité, c'est-à-dire de danger de mort, et sans la permission de l'Evêque, laquelle permission ne sera accordée que très-rarement et seulement pour des causes légitimes.

En ce qui concerne la sainte Eucharistie, nous avons ordonné que les Saintes-Espèces seraient renouvelées tous les *huit jours*, selon les décrets de la Sacrée-Congrégation des Rites (5). Dans la

(1) CONCIL. ANIC., p. 143.

(2) *Ibid.* p. 143.

(3) *Ibid.* p. 145.

(4) *Ibid.* p. 146.

(5) CONCIL. ANIC., p. 148.

rédaction primitive de notre décret, nous avons indiqué un terme plus étendu ; à Rome, on a restreint ce terme : le Saint-Siège tient à ce que l'on observe exactement ce qui est marqué dans le Rituel. C'est une règle, par conséquent, à laquelle tous, sans exception, nous devons nous soumettre désormais.

En ce qui concerne les messes des fêtes supprimées, nous avons résumé, en termes nets et clairs, les obligations des Pasteurs des âmes (1). Nous ne saurions trop vous recommander, Messieurs et chers Collaborateurs, de relire souvent ces prescriptions positives, qui peuvent facilement échapper à la mémoire et qu'il importe de mettre fidèlement en pratique, si l'on veut s'épargner bien des inquiétudes de conscience !

Vous voudrez bien également lire avec soin nos recommandations au sujet de la *sépulture chrétienne* (2).

Mais c'est principalement sur notre Décret relatif à la *prédication de la parole divine* (3), que nous appelons votre plus sérieuse attention. Vous y verrez qu'il y a une obligation étroite pour le Pasteur de prêcher tous les dimanches et jours de fête, et qu'il ne satisfait point à ce devoir en ne prêchant qu'un dimanche sur deux ; que les églises vacantes, données en binage, doivent également entendre la parole de Dieu ; que dans le Carême et l'Avent les prédications doivent être plus fréquentes ; enfin que la lecture du *Prône* ne doit être omise qu'aux fêtes solennelles. Vous y verrez en même temps que nous recommandons, pour les prédications ordinaires, un ordre méthodique, de manière à ce que tout l'ensemble de la Religion passe successivement sous les yeux des fidèles. L'ordre indiqué dans le catéchisme du Concile de Trente nous paraît excellent : nous faisons même une obligation de le suivre pour les dimanches de l'Avent et du Carême (4). Vous y verrez enfin, qu'outre les prédications ordinaires, nous voulons qu'il y ait, à certaines époques, des prédications plus solennelles : le bien des âmes réclame de temps en temps des moyens extraordinaires, une parole étrangère, qui, moins connue, produit plus d'effet. A cette fin nous ordonnons qu'il y ait une *Mission* dans chaque paroisse, au moins tous les dix ans.

A la prédication se rattachent les *Catéchismes* (5). Ils ne sont pas

(1) *Ibid.* p. 149

(2) *Ibid.* p. 151.

(3) *Ibid.* p. 152.

(4) CONIL. AŒIC., p. 155.

(5) *Ibid.* p. 156.

d'une moindre importance : on pourrait même dire qu'ils sont d'une nécessité plus grande encore. Les catéchismes bien faits font les bonnes paroisses. C'est l'œuvre capitale du prêtre. Aussi ne soyez pas surpris, messieurs et chers collaborateurs, de tous les détails dans lesquels nous sommes entrés. Rien n'est à négliger quand il s'agit d'un point si considérable. Soyez bien persuadés que nos moindres prescriptions ont été l'objet des plus sérieuses réflexions et des études les plus approfondies.

Nous voulons qu'il y ait trois sortes de catéchismes, des *petits enfants*, de la *première communion* et de la *persévérance*.

A l'Evêque seul appartient de déroger, s'il y a lieu, à cette prescription. A moins de permission spéciale, le catéchisme doit se faire à l'église, et le prêtre doit être en surplis (1).

Le catéchisme des *petits enfants* renferme ceux qui ont de huit à dix ans. Il doit se faire une fois par semaine. On y enseigne les prières, les actes de foi, d'espérance et de charité, et les principaux éléments de la doctrine chrétienne. Ces premiers soins donnés à l'enfance produiront des fruits au centuple, et faciliteront singulièrement dans l'avenir le ministère du prêtre.

Le catéchisme de *première communion*, qui comprend les enfants de dix à douze ans, dure deux ans. Ce n'est pas trop assurément pour préparer à un acte aussi grave. Il doit avoir lieu trois fois par semaine; et afin que la préparation ne soit pas écourtée, le Concile ordonne que, sauf dispense de l'Evêque, la première communion n'ait pas lieu avant le *troisième dimanche après Pâques* (2). La faire plus tôt, c'est priver les enfants de toutes les instructions qu'ils auraient pu recevoir et dont l'expérience prouve qu'ils ont si grandement besoin!

Enfin le catéchisme de *persévérance* reçoit ceux qui ont fait leur première communion.

Nous savons les difficultés que présente cette œuvre, à la campagne surtout. Pourtant elles ne paraissent pas insurmontables; et dans tous les cas, on peut y suppléer par les instructions catéchistiques faites du haut de la chaire, le dimanche, ainsi que nous l'avons recommandé dans notre Synode de 1872. Dans les villes, les mêmes difficultés n'existent pas. Ainsi nous ne doutons pas que, conformément aux prescriptions du Concile provincial, les catéchismes de persévérance ne prennent chez nous une rapide extension. Les paroisses principales ont déjà donné l'exemple; elles

(1) *Ibid.*, p. 158.

(2) CONCIL. ANCIEN, p. 159.

seront bientôt suivies dans cette voie, nous en avons l'intime conviction.

En parlant des catéchismes, nous ne pouvions garder le silence sur la confession des enfants (1). Nous rappelons qu'ils doivent être confessés souvent; qu'ils peuvent et doivent recevoir l'absolution sacramentelle, quand ils en ont besoin, même avant leur première communion. Ce serait une illusion profondément regrettable de les laisser croupir dans le péché, sous le prétexte qu'ils n'ont pas encore douze ans! Dès qu'ils sont suffisamment préparés, — et les soins d'un prêtre dévoué y parviendront toujours, — ils peuvent être absous.

La *visite paroissiale* et le *soin des écoles* nous occupent ensuite.

Le premier de ces devoirs (2) sera facilement rempli. Il donnera rapidement au Pasteur cette connaissance personnelle, si nécessaire pour la bonne administration de sa paroisse.

Le second (3) n'a pas moins d'utilité; on peut même dire, qu'à raison des circonstances actuelles, il est d'une importance supérieure, en tant qu'il affirme, par l'exercice, un droit sacré et inaliénable dont on voudrait dépouiller le Pasteur des âmes! Qui ne sait, en effet, qu'aujourd'hui plus que jamais, on voudrait exclure le prêtre de l'école? Le meilleur moyen de protester contre cette tendance, c'est d'user du droit qu'il tient de sa mission divine, et que la loi civile elle-même lui reconnaît, en visitant fréquemment les écoles, en exerçant la surveillance qui lui est confiée et en faisant tout ce qui est possible pour que la foi et les mœurs des enfants soient mises à l'abri de tout danger. Sur ce point, messieurs et chers collaborateurs, vous n'aurez qu'à observer exactement les recommandations du Concile.

A la suite des Ecoles, les Œuvres chrétiennes qui tiennent de nos jours une place si importante dans la vie de l'Eglise, devaient attirer notre attention (4). Nous les avons divisées en trois classes: les œuvres de *piété*, les œuvres de *charité* et les œuvres de *zèle*.

A toutes, nous avons donné nos encouragements et nos bénédictions!

Les premières (5) comprennent principalement les Confréries et Associations, si utiles pour entretenir dans une paroisse la religion,

(1) *Ibid.*, p. 160.

(2) *Ibid.*, p. 160.

(3) *Ibid.* p. 161.

(4) *Ibid.* p. 168.

(5) *Ibid.* p. 165.

la vie, le mouvement. Il est fort difficile qu'une paroisse puisse donner de sérieuses et solides consolations au Pasteur, s'il n'y existe pas quelques-unes de ces pieuses associations, qui sous le nom du *Saint-Sacrement*, du *Saint-Rosaire*, de la *Sainte-Vierge*, des *Saints-Anges*, réunissent en un seul faisceau toutes les forces vives de la foi et du zèle, pour l'édification commune, en même temps que pour le bien particulier de chacun.

Les œuvres de charité et de miséricorde (1), ne produisent pas un moindre bien ; et sous ce rapport, un pasteur zélé ne saurait trop les multiplier, en gardant toutefois les règles de la discrétion et de la prudence.

Quant aux œuvres de zèle (2), soit qu'elles tendent au bien par la prière, comme l'Œuvre des *Mères chrétiennes* ; soit qu'elles unissent l'action à la prière, comme la *Propagation de la Foi*, la *Sainte-Enfance*, l'Œuvre de l'*Adoption*, de *Saint-François Régis*, de *Saint-François de Sales*, de *Saint-Vincent de Paul* ; soit qu'elles aient pour but de préserver de la contagion du siècle une classe déterminée de personnes, comme les Patronages, les Cercles de militaires, de jeunes gens, d'ouvriers, elles se recommandent assez par elles-mêmes, pour que le dévouement des prêtres leur soit acquis en toutes circonstances. Elles répondent d'ailleurs à un besoin de notre époque : il est impossible de le méconnaître. Aussi, la grande préoccupation du pasteur zélé sera de les instituer, de les soutenir, de les développer. Dans l'intérêt du bien, il sera utile de les rattacher à une de ces dévotions principales qui sollicitent de nos jours la piété des fidèles, comme celle du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur. A ce point de vue, l'*Apostolat de la Prière*, qui a tant fait pour la propagation de cette dévotion, pourra rendre de précieux services. Il sera bon aussi d'établir dans chaque ville un Comité de direction, lequel se mettra en rapport avec le Comité central, institué au chef-lieu du diocèse, sous la direction même de l'Evêque. Ainsi associées et reliées ensemble, les forces pour le bien seront plus puissantes et plus fécondes.

Ces graves préoccupations de l'ordre spirituel et moral, ne nous ont pas fait oublier les *intérêts temporels* des paroisses (3). Il y a entre l'ordre matériel et l'ordre spirituel une connexion étroite. La bonne administration d'une paroisse, au point de vue temporel, a plus d'influence qu'on ne le pense communément sur la piété, la

(1) *Ibid.* p. 166.

(2) *Ibid.* p. 166.

(3) CONCIL. ANIC., p. 169.

religion, la foi d'une paroisse ; et un grand évêque, Mgr Parisis, n'a pas craint d'affirmer, que « l'administration régulière du temporel des églises, non-seulement prête un heureux secours à l'administration spirituelle de chaque paroisse, mais tient aujourd'hui plus que jamais aux destinées catholiques de la France (1). »

Aussi, messieurs et chers collaborateurs, nous ne saurions trop appeler votre attention la plus vigilante sur tout ce que nous avons prescrit dans notre décret de *l'administration temporelle des paroisses*, relativement à la confection des inventaires, à la conservation des droits et des biens des églises, à la formation des budgets et des comptes, à la composition régulière des fabriques, à la tenue exacte des registres.

Quand il s'agit d'intérêts aussi graves, toute négligence doit être mise de côté. Que de fois la situation matérielle d'une paroisse a été compromise par des omissions ou des défauts de forme, qui paraissaient de peu d'importance et qui ont eu pourtant les plus regrettables conséquences!

(*La fin au prochain numéro.*)

LA CHARITÉ A PARIS.

(Suite et fin. — V. les numéros depuis le 10 juin).

55. COMITÉ ISRAËLITE DE BIENFAISANCE; 8, rue Vertbois. — Somme supprimée : 1,000 francs.

But de l'Œuvre. — Venir en aide aux Israélites pauvres pour toutes les nécessités de la vie et de l'éducation.

Elle dépend du Consistoire dont les membres sont : le baron Gustave de Rothschild, *président*; Ludoc Kahn, *grand-rabbin*; Abel Cretange, Michel Erlanger, L. Lévy-Bing, Joseph Rayual, J. Kahn, *secrétaire*.

280 familles reçoivent des secours en argent et nourriture; 172 des secours trimestriels de loyer, etc.; un fourneau alimentaire fonctionne qui donne 100,000 rations par an; 570 garçons sont habillés et 545 jeunes filles, ainsi que 575 enfants qui sont dans des asiles. Des pensions viagères sont servies; il y a des écoles, un orphelinat, un hôpital, un séminaire, une œuvre de femmes en couches, etc.

Le Comité dépense plus de 200,000 francs par an.

(1) Voir le *Manuel des Conseils de fabrique*, par un vicaire général de Langres. *Épigramme.*

56. OEUVRE DE L'ADOPTION; 43, rue des Tournelles. — Somme-supprimée : 500 francs.

Dirigée par M. l'abbé Jacquet.

Il faut reconnaître, quoi qu'en disent les détracteurs de ces institutions charitables, que leur création est toujours inspirée par un sens pratique et moral.

Ainsi l'Œuvre de l'Adoption a pour principal objectif la préoccupation de recueillir en France le plus grand nombre d'orphelins de père et de mère.

On les choisit, autant que possible, dans les endroits les plus rapprochés du centre où se fait l'adoption; car il est bon de faire connaître de suite que l'Œuvre s'étend dans toute la province, et que les jeunes pensionnaires dont elle se charge sont surtout destinés aux travaux de la vie agricole.

Cette institution accepte les orphelins des deux sexes : elles les instruit et leur enseigne leur métier d'agriculteur, et à l'âge de dix-huit ans pour les garçons, et à celui de vingt-et-un pour les filles, elle les place de façon qu'ils n'aient rien à perdre des bons sentiments qui leur ont été enseignés, et qu'ils n'aient rien à redouter non plus de l'avenir.

L'Œuvre ne possédant, ni ne voulant posséder aucun établissement, est protectrice, non rivale, des institutions particulières créées dans le même but. Loin de leur nuire elle leur vient en aide, en leur confiant des orphelins, pour lesquels elle paye une pension annuelle.

Les ressources de l'Adoption se composent d'une souscription annuelle de 50 centimes par associé; de dons annuels, de quêtes, de loteries, etc.

Pour comprendre combien cette œuvre est utile, il faut ajouter que, depuis l'époque de sa création, qui date de 1859, plus de deux mille enfants lui ont été présentés; elle les a pris à sa charge, en les arrachant toujours à la pauvreté, souvent au vice, quelquefois à une mort prématurée, car ces pauvres petits gardent en eux, hélas! le germe de la maladie qui leur a enlevé leurs parents.

Le nombre de ces enfants, qui attendent le moment de leur admission, augmente chaque jour; aussi, nous nous félicitons, dans les circonstances qui motivent ces réflexions, de pouvoir espérer contribuer au bien de plusieurs de ces déshérités du destin.

De ces enfants voués à l'ignorance, à la misère, peut-être au mal, la charité en fait des hommes et plus que jamais notre mère à tous, la France, en a un prodigieux besoin.

Cette œuvre recevait du Conseil municipal de Paris une subvention annuelle de 500 fr., qui a été supprimée comme toutes les autres subventions de même nature.

Le jour même où cette suppression avait lieu, M. l'abbé Jacquet, directeur de l'œuvre, accueillait une jeune orpheline du quartier des Batignolles, la petite Pauline Ledresseur, âgée de quatre ans et demie, dont la mère venait de mourir et dont le père est condamné à la déportation simple, île des Pins.

Quelle représaille ! et quelle réponse à l'acte d'intolérance du conseil municipal !

57. L'ŒUVRE DE SAINT-CASIMIR ; Ivry-Paris, rue du Chevaleret, 49 (ancien 40). — Somme supprimée : 1,000 francs.

Fondée en 1846 en faveur des Polonais indigents.

107 personnes secourues.

C'est à la princesse Czartoryska que ses compatriotes malheureux doivent cet établissement.

Au début, l'œuvre de Saint-Casimir, qui a choisi pour patron le saint dont le plus fameux des rois de Pologne portait le nom, secourait cinq orphelines. Grâce à la charité d'un comité de dames françaises et polonaises, Saint-Casimir élève aujourd'hui 56 petites filles et 15 garçons. A côté des deux corps de bâtiment réservés à ces enfants, s'étend une sorte d'hôtel garni où la vie n'est point coûteuse. Pour 40 francs par mois, en effet, on y est logé, nourri et entretenu.

Ces 40 francs sont alloués mensuellement par le Ministère de l'intérieur, aux vétérans de l'armée polonaise. Ce modeste hôtel garni est, en effet, l'*Hôtel des Invalides* de la Pologne. Il y a là plus d'un pauvre homme qui n'a pas de quoi acheter son journal, et qu'on appelle M. le comte, colonel ou général.

Tandis qu'à droite de l'établissement on prépare des enfants à la vie, on adoucit, à gauche, la vieillesse et la mort des défenseurs de la patrie perdue.

Ici, enfants, jeunes gens, vieillards, tout le monde est polonais. Les sœurs elles-mêmes, qui appartiennent à l'ordre de Saint-Vincent-de Paul, sont polonaises, et il est vraiment touchant de voir ces exilés faire revivre dans un coin de Paris leurs traditions et leurs coutumes nationales.

Il n'y a pas à Saint-Casimir que des vétérans subventionnés par le ministère, il y a aussi des réfugiés ne touchant aucune allocation et n'ayant aucun moyen d'existence ; mais il paraît que la sœur directrice connaît « l'art de se rattraper sur la quantité. »

— Qu'ils n'aient point d'argent, nous disait-elle, ce ne serait rien s'ils n'étaient pas si fiers! Vous n'imaginez pas les précautions qu'il faut prendre pour leur faire accepter la moindre chose : du tabac ou le prix d'un omnibus...

Heureusement, elle a trouvé un complice.

L'un de ces vétérans, qui a quelques amis à Paris, est censé recevoir d'eux, à titre de prêts, tout ce dont ses camarades ont besoin ; il se charge de leur faire accepter pipe, cravate ou même monnaie, en leur disant :

— Vous me rendrez cela là-bas!

Là-bas... Trois émigrations n'ont pas suffi à tuer en eux l'espoir.

Vous nous demanderez comment 107 personnages, sans compter les neuf sœurs, peuvent vivre avec les 1440 francs perçus au ministère par vingt-huit des vétérans.

C'est la charité qui se charge de répondre.

Les Polonais riches se sont occupés de leurs compatriotes pauvres.

La comtesse Grocholska a prêté 100,000 francs pour l'acquisition des immeubles. La comtesse Wolowska a quête.

La maison de Paris étant trop petite, le comte de Montessuy a acheté, pour l'œuvre, une petite maison à Juvisy, où vivent, loin du bruit et au soleil des champs, les malades et les infirmes. La comtesse de la Redorte s'est mise à la tête d'un comité chargé de recueillir des souscriptions. Malgré cela, les événements de 1831, de 1848, de 1863, ont jeté à Paris tant de Polonais, qu'on n'a point assez de ressources pour donner l'hospitalité à tous ceux qui en auraient besoin. Aussi, la décision du conseil municipal avait-elle désolé les bonnes sœurs. Aujourd'hui, l'œuvre prie Dieu d'étendre ses bienfaits sur toutes les personnes qui ont répondu à notre souscription.

Quelques mots sur le fonctionnement de Saint-Casimir, en ce qui concerne les enfants :

Les jeunes filles reçoivent une instruction professionnelle qui les prépare à l'état choisi par elles. A vingt-un ans, elles sont rendues à leurs parents ou placées par la communauté.

Quant aux jeunes garçons, on les rends aptes à être admis, après huit ans révolus, dans la division élémentaire de l'école polonaise de Batignolles.

Un seul chiffre donnera l'idée des résultats obtenus par ce système de vie en commun.

En 1852, sur quarante enfants, seize étaient rendus à leur parents pour inconduite ou insubordination.

Deux ans après, on n'en renvoyait qu'un. Aujourd'hui le bo

exemple a si bien gagné ce petit monde que les renvois sont extrêmement rares, et le nombre des enfants a pu être porté à soixante-et-onze.

Quoi qu'il en soit, quand on a visité cet établissement, qu'on a observé la physionomie de ces pauvres réfugiés dont l'œil semble toujours chercher quelque chose, on n'a plus envie de rire au souvenir de ce vieux mot de vaudeville :

— Les malheurs ont fait de moi un Polonais!

LES PÉCHÉS DE L'EUROPE

(Suite. — V. le numéro précédent)

II

A la liberté de tout malmener par la parole et par la presse, il faut ajouter la liberté de l'immoralité publique, à laquelle on a lâché la bride de plus d'une façon, et dont on a fait, en certain cas, une institution *légal*e. La conséquence en a été une corruption de mœurs telle que les plus civilisées des villes d'Europe n'ont rien à envier à Sodome et à Gomorhe. Le vice *patenté, enregistré, légalisé*, comme il ne l'a jamais été à Babylone, à Ninive, dans l'Albènes des Alcibiade et dans la Rome des Héliogabale, est aujourd'hui une gloire commune à tous les Etats d'Europe; mieux que cela : c'est la plus brillante auréole de la civilisation moderne *sécularisée*. Ce qu'il y a de plus abominable aux yeux de Dieu, c'est que, tandis que les spectacles les plus lubriques sont autorisés, les fêtes et les cérémonies de l'Eglise sont contenues dans d'étroites limites et souvent empêchées, sous prétexte de convenances publiques. Dans plusieurs villes chrétiennes et catholiques, comme par exemple en Italie, les mascarades du carnaval sont autorisées dans les rues et sur les places; mais les processions pieuses y sont interdites. Aux histrions et aux filles de joie la voie publique; mais non au Christ caché sous les saintes espèces : les convenances s'y opposent.

Nous ne dirons rien des délits de tout genre qui augmentent en raison de ce débordement des passions populaires, favorisé par l'Etat, en particulier des vols et des suicides.

Une autre source funeste de péchés, qui a été ouverte par les gouvernements des pays chrétiens d'Europe, c'est la perversion de l'instruction publique. Presque partout les Etats ont privé l'Eglise de la liberté d'instruire et d'élever les jeunes gens qu'elle a admis dans son sein par le baptême, selon le droit et le devoir qui lui en

ont été donnés par Dieu. Là même où cette liberté ne lui a pas été tout à fait ravie, elle est entravée de mille manières. En revanche elle est concédée dans la plus large mesure, à des maîtres impies et sectaires qui convertissent les écoles en laboratoires d'erreurs et de corruption. La *sécularisation* de l'enseignement et le divorce survenu en re l'insrruction de l'Eglise et l'instruction de l'Etat ont eu pour conséquence que, dans les chaires publiques, on enseigne aujourd'hui légalement l'athéisme et le matérialisme. Dans les gymnases, les lycées et les universités, des professeurs payés par les gouvernements avec l'argent extorqué aux peuples chrétiens, enseignent à la jeunesse qu'il n'y a pas de Dieu, que, entre la brute et l'homme il n'existe qu'une légère différence, que l'Evangile est une légende, la foi en Jésus-Christ une superstition, que l'immortalité de l'âme et la vie à venir sont des épouvantails poétiques, que le but de notre vie présente est la satisfaction des sens, et autres doctrines semblables qui, dans la pensée des gouvernements, doivent faciliter la substitution de l'Etat-Dieu au Christ Dieu. Et ils ne s'aperçoivent pas, les aveugles, qu'au fond ces doctrines infâmes ne tendent à autre chose qu'à substituer une anarchie bestiale à tout ordre humain et civil. Nous n'en voulons pour preuve que la foule de ces jeunes gens mal élevés et libertins qui sortent chaque jour de ces écoles, le congrès des étudiants qui, il y a peu d'années, s'est tenu à Liège, et les derniers actes des élèves de l'université de Paris, qui se sont hautement proclamés athées en religion, révolutionnaires et socialistes en politique.

Le torrent de désordres et de crimes qui, des sources mentionnées ci-dessus, s'est précipité sur les populations, est si considérable qu'il est impossible de ne pas reconnaître les titres qu'ont les Etats d'Europe aux plus terribles manifestations de la colère divine. Et cependant il y aurait encore tant à dire de la dissolution de la famille par des lois tyranniques, des système d'impôt engloutissant les fortunes privées, des mesures fiscales et du recrutement militaire qui affament la classe pauvre et sucent le meilleur sang des nations, de certaines dispositions législatives qui offensent la dignité des citoyens et portent atteinte aux libertés les plus inviolables de l'homme; autant d'attentats qui se sont commis et se commettent tous les jours contre la justice élémentaire et la conscience chrétienne.

Mais passons encore sur ces iniquités et bien d'autres, opposées au droit naturel, que respectaient même les païens, et notons en revanche un autre péché très-grave, dont notre Europe s'est rendue coupable devant Dieu : nous voulons parler du mépris de ce même

droit, dans les rapports entre nation et nation, soit de ce que nos pères appelaient le droit des gens.

Chose incroyable, mais trop certaine ! La *sécularisation* de la politique dans les Etats chrétiens et sa séparation de la morale évangélique leur a fait perdre, dans la pratique, l'idée de la loi qui, selon saint Ambroise, a sa racine dans la charité, et selon saint Thomas, est la raison existant en Dieu, *ratio in Deo existens*, est la pensée de Dieu, *mens Dei*, est enfin la règle suprême des actions humaines. Bien plus, elle a fait perdre jusqu'à l'idée de la loi naturelle, *lex naturæ*, essence d'un droit naturel, *juris naturæ*, fondé sur la droite raison, *in recta ratione*, que le philosophe romain a reconnu exister entre homme et homme, peuple et peuple. Après avoir écarté des relations internationales ce respect pour la justice immuable et éternelle, on a recouru à un autre droit, *mutaverunt jus* (ISAÏ. XXIV, 5), à un droit nouveau, dont la règle suprême est l'intérêt, dont la fin est le vol des Etats, appelé par saint Augustin *latrocinia magna*, et dont les moyens sont la perfidie, la fraude, la trahison et la force brutale. De là cette belle maxime : *La force prime le droit*, que l'on peut définir la synthèse juridique de la *civilisation* moderne, séparée de Dieu et de son Verbe.

Le vicomte de la Guéronnière, un des imprudents complices de la politique de Napoléon III, qui a introduit en Europe cette civilisation diabolique, a publié, l'année dernière, peu de temps avant de comparaître au tribunal de Dieu, un ouvrage dans lequel il épanche avec amertume ses remords, et se plaint de ce que le droit public a été éteint dans la guerre de 1870. « L'équilibre européen, dit-il, né du travail long et patient de toutes les traditions diplomatiques, s'est écroulé sous le poids écrasant du traité de Francfort. L'Alsace et la Lorraine, françaises depuis deux siècles, ont été détachées de la nationalité dont elles étaient devenues parties intégrantes. L'unité nationale de la France est atteinte. La balance des Etats est falsifiée. L'indépendance des faibles est menacée. Il n'existe plus de liberté d'alliance. Il est nécessaire de tout recommencer et de tout refaire. »

C'est vrai. Mais le fameux libelliste n'a pas eu assez de lumières pour comprendre que la dissolution du droit public a commencé par le fait de son empereur qui a entrepris de le violer contre le Pape, dans le congrès de Paris de 1816, et lui a fait faire un nouveau pas par la guerre de 1859 ; que lui-même, vicomte de la Guéronnière, a préparé et favorisé cette dissolution, en écrivant ces ignominieux pamphlets qui ont servi de masque à son maître hy-

pocrite. Il ne paraît pas qu'avant de rendre son âme à Dieu, le malheureux écrivain ait reconnu que de l'iniquité publique commise par l'empire français contre le Pontife romain, la justice divine demanderait principalement compte à la France, et que le droit européen n'a pas été éteint précisément à Francfort, par le traité qui a enlevé deux provinces à la France, à la suite d'une guerre provoquée par celle-ci ; mais qu'il a été éteint à Rome, par certaine brèche que le Pape n'avait point provoquée et que les Romains ne désiraient nullement ; par cette brèche qui, sans l'ombre, nous ne disons pas d'une raison, mais d'un prétexte, abattait le trône auguste du Souverain-Pontife, et plaçait le chef de la chrétienté dans une condition de captivité morale qui eût dû être empêchée par tous les Etats de l'Europe.

(La fin au prochain numéro)

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

XIII

Où l'on s'occupe du naturalisme.

Le curé s'arrêta quelques instants pour laisser respirer son auditoire, et il s'établit une conservation générale dont les principaux traits marquaient un retour sensible de l'opinion en faveur du Syllabus.

Il n'y avait que M. Saitout qui restât silencieux. Son embarras était visible. Pour se donner une contenance, il feuilletait le gros livre que M. le curé lui avait remis, et il paraissait entièrement absorbé dans cette grave occupation, lorsque le curé, élevant la voix, dit :

— Mes amis, si vous le voulez, nous allons continuer notre examen du monstre.

— Oui, oui, monsieur le curé, continuons.

— Vous avez vu que la tête n'en est pas aussi horrible qu'on vous l'avait dépeinte ; il en sera de même du reste. Ce qui est horrible, ce n'est pas la condamnation portée par le Pape, ce sont véritablement ces erreurs dont il semble que le simple bon sens devrait nous préserver, et que soutiennent cependant des hommes qui passent pour des savants et de grands philosophes.

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le mois de juin.

— Tous ces philosophes-là sont passablement bêtes, s'écria Antoinette.

— Vous ne méngez pas les mots, Antoinette, dit le curé; mais je n'oserais dire que vous faites injure à nos philosophes, puisqu'ils se mettent eux-mêmes au rang des animaux, dont ils prétendent descendre... Mais passons au second article, que M. le Maître va avoir la complaisance de nous lire.

M. Saitout lut :

— *Deuxième proposition.* On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde. — En latin. *Neganda est omnis Dei actio in homines et mundum.*

— Eh bien, mes amis, que pensez-vous de celle-là?

— Mais, monsieur le curé, dit Mathurin, ces messieurs-là ne savent donc dire que des bêtises. Si le bon Dieu existe, et s'il a créé le monde et les hommes, comment est-ce qu'il ne s'en occuperait plus et qu'il n'aurait plus de pouvoir sur eux?

— Il me semble, dit M. Saitout, que Mathurin va un peu vite. Dieu a créé le monde et les hommes; qu'est-ce qui empêche qu'il aisse ensuite tout marcher conformément aux lois de la nature?

— Qu'est-ce que c'est que vos lois de la nature? demanda Mathurin.

— Mais, les lois de la nature, ce sont les grandes lois que les savants ont découvertes, et en vertu desquelles les astres se meuvent dans le ciel, les corps se composent et se décomposent, les plantes se nourrissent et se reproduisent, comme les animaux, comme les hommes, et en vertu desquelles aussi les hommes, doués d'intelligence et de raison, établissent les sociétés, constituent les Etats, etc., etc.

— Oui, oui, monsieur Saitout, j'entends bien; mais si je me souviens un peu de mon cathéchisme, il n'y a pas de loi sans législateur; alors, qu'est-ce qui a fait ces lois?

— Mais c'est Dieu.

— Ce n'est pas la nature, alors; ce n'est pas les lois de la nature, comme vous dites.

— La nature, c'est une manière de parler pour désigner d'un seul mot l'ensemble de toute la création.

— Très-bien! très-bien! monsieur Saitout. Les lois de la nature, ça veut donc dire les lois de Dieu?

— Certainement, Mathurin.

— Mais le bon Dieu, qui a fait ces lois, est-ce qu'il ne tient pas à ce qu'elles soient exécutées?

— Au contraire.

— S'il y tient, il devra veiller à leur exécution.

— Certainement, Mathurin.

— Alors, M. Saitout, il s'occupe encore du monde et des hommes.

— C'est possible.

— S'il s'en occupe, ce que vous venez de nous lire est tout à fait faux.

— Vraiment, Mathurin, dit M. Saitout assez embarrassé, vous raisonnez comme un philosophe.

— Oh ! non, ce n'est pas comme un philosophe que je veux raisonner. Moi, je ne raisonne qu'avec mon gros bon sens. Je n'ai pas étudié comme vous, et je n'ai pas lu les livres de tous vos savants ; mais je sais bien que quand j'ai semé mon champ, j'aime à voir comment le semence se comporte ; je surveille, j'arrache les mauvaises herbes, je ressème là où il me semble que le grain ne lève pas. Et Mathieu le charron, quand il a construit une voiture, a bien soin de voir si tout marche bien, si les roues tournent comme il faut, si tout est solide. N'est-ce pas, Mathieu ?

— Oui, Mathurin, répondit Mathieu ainsi interpellé, et qui, sans cela, n'aurait pas osé prendre la parole.

— Mes amis, dit le curé, je viens de vous entendre avec le plus grand plaisir. M. le Maître a très-bien exposé le système des savants dont le Pape condamne les erreurs, et Mathurin a très-bien montré la fausseté du système, ce qui vous prouve que la simple raison suffit à démontrer cette vérité, savoir que Dieu, qui a créé le monde et les hommes, qui leur a donné des lois, lesquelles ne sont autre chose que sa volonté, continue de veiller sur le monde, d'agir sur lui précisément par ces lois, et d'agir sur les hommes, dont il laisse la volonté libre, mais qu'il ne dispense pas pour cela d'obéir sous peine d'encourir les conséquences de la désobéissance.

Supposer que Dieu a créé le monde et les hommes, et qu'il laisse ensuite tout aller au hasard, ce serait insensé, ce serait dire que Dieu lui-même agit sans aucune sagesse, et cela irait tout simplement à nier Dieu d'une autre façon.

Au lieu de voir l'action de Dieu, ne voir que les lois de la nature, c'est vraiment parler pour ne rien dire, et se servir du mot nature pour n'avoir pas à prononcer le nom de Dieu lui-même, ce qui est une puérité, quand ce n'est pas un motif de tromper ceux qui se laissent duper par les mots.

Dieu en créant le monde a dû avoir un but ; en créant l'homme raisonnable, capable de le connaître, de connaître ses lois, d'y obéir, ou d'y désobéir, il a eu aussi un but, qui ne peut être puis-

qu'il est infiniment puissant et infiniment bon, que sa propre gloire et le bonheur de l'homme. On ne peut donc supposer qu'il abandonne tout au hasard, et qu'il ne continue pas d'agir sur ses créatures. D'ailleurs, quand on se représente bien ce que c'est que Dieu, pour qui il n'y a ni passé ni avenir, qui est immuable et dont la volonté ne change pas, il est clair que le monde ne subsiste que par l'action continue de la volonté créatrice, et que, par conséquent, Dieu agit continuellement sur les hommes et sur le monde.

La doctrine de ceux qui ne croient pas cela s'appelle le *naturalisme* ; vous voyez que le naturalisme n'est pas plus conforme à la raison que le panthéisme.

Est-il nécessaire de vous prouver maintenant que le naturalisme est condamné par l'Évangile et par le *Credo* ? Mais l'Évangile, qui est l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ venu sur la terre pour nous racheter des suites du péché originel et nous rétablir dans la dignité d'enfants de Dieu, appelés à une autre vie que celle-ci, l'Évangile n'est-il pas tout entier la condamnation de ce naturalisme qui borne tout à cette vie et qui nie l'action de Dieu ? Le *Credo*, par lequel nous confessons la Rédemption et l'action du Saint-Esprit, fait-il autre chose que condamner le naturalisme ?

Ce n'est donc pas encore en condamnant le naturalisme et la seconde proposition du Syllabus, que le Pape s'est mis en contradiction avec l'Évangile et avec la croyance antique de l'Église, et il serait vraiment surprenant que le chef de l'Église, c'est-à-dire le chef d'une société qui est tout entière fondée sur la croyance à la providence de Dieu et à son action sur le monde et sur l'humanité, ne condamne pas une erreur qui est la destruction même de cette société et de l'Église.

— C'est évident, dit Mathurin.

— C'est évident, dit Jacques.

— C'est évident, dirent tous les assistants.

Il ne resterait plus qu'à savoir si, en condamnant cette erreur, le Pape se montre l'ennemi ou le défenseur de la liberté, du progrès, de la société.

Réfléchissez un instant, mes amis, et vous verrez que le naturalisme n'est pas autre chose que le fatalisme.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? demanda Antoinette.

— Le fatalisme tire son nom d'un mot latin, *fatum*, qui signifie le destin. Impossible de changer sa destinée, disent les fatalistes. Tout ce qui arrive, arrive nécessairement, c'est une conséquence des lois de la nature, qui sont inexorables et ne peuvent être changées. Eh bien ! dire que Dieu n'a aucune action sur les hommes

et sur le monde, c'est dire que tout va en vertu de ces lois nécessaires, inexorables, et que, par conséquent, tout arrive fatalement. Tous les partisans du naturalisme ne vont pas aussi loin, parce qu'ils se mettent en contradiction avec leur propre doctrine, mais c'est bien là l'esprit de cette doctrine, et c'est bien là qu'elle mène. Or, je vous le demande, n'est-ce pas là tout ce qu'il y a de plus contraire à la liberté ? Et, s'il n'y a plus de liberté, où est le progrès ? où est la société ? Vous voyez ce qui arrive chez les Turcs, qui sont fatalistes : quelle liberté y a-t-il chez eux ? quel progrès ? et quelle société !

On est donc parfaitement en droit de conclure que le naturalisme, qui se confond avec le fatalisme, outre qu'il est contraire à la raison, est contraire à la société, au progrès, à la liberté. Le Pape, en le condamnant, condamne donc une erreur des plus dangereuses, et rend un véritable service à l'humanité.

Donc, encore une proposition du Syllabus pour laquelle on doit remercier le Pape, loin d'en faire un objet de reproches et d'injures. Est-ce vrai ?

— Oui, oui, monsieur le curé.

— Vraiment, ajouta Jacques, je vois de mieux en mieux que les journaux veulent nous en faire accroire, et que ce n'est pas dans le cabaret de M. Poussaboire qu'il faut aller chercher la vérité.

— On a dit pourtant que c'est dans le vin que se trouve la vérité, *in vino veritas*, remarqua en riant le curé.

— Ah ! oui, dit Antoinette, parce que, quand on a pris un peu trop de vin, on ne sait plus retenir sa langue ; mais ce n'est pas la même chose.

— Il n'est pas nécessaire d'avoir pris trop de vin pour ne pas savoir retenir sa langue, remarqua Jacques, qui avait un tantinet de rancune sur le cœur, à propos d'un mot un peu dur de l'intrépide bavarde.

— Attrappe ça, Antoinette, dit une voix dans l'auditoire.

Et le curé profita du rire général qui s'éleva, pour arranger le feu dont un tison venait de rouler sur le devant de la cheminée.

(La suite au prochain numéro.)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE

I. *Questions générales* : la question d'Orient; les pèlerins à Rome; le Vénézuéla et l'Equateur; le vieux-catholicisme en Suisse. — II. *Faits divers* : nominations d'évêques en France; lettre de Mgr Desprez; le clergé d'Agen; diocèses du Mans, de Nantes, du Cap-Haïtien, de Beauvais. — III. *Nécrologie* : Mgr Arachial; le général Letellier-Valazé; M. Charles Sainte-Claire Deville; le P. Valroger; George Smith.

I. Questions générales.

La question d'Orient, nous avons à le répéter presque tous les huit jours, reste la grande préoccupation du monde politique et du monde des affaires : nos lecteurs ne s'étonneront pas de la gravité que cette question a prise depuis quelques jours; nous avons toujours dit que nous désirions la paix, mais que nous ne l'espérions pas, et que si la paix se rétablissait, elle ne serait que provisoire et précaire. Nous avons pour nous fortifier dans cette conviction deux raisons très-puissantes : premièrement, la Russie, soutenue par l'Allemagne, ne veut pas la paix; deuxièmement, l'Europe ne mérite pas la paix, parce qu'elle n'en veut pas les conditions. L'Europe a mérité le châtement de la guerre, cela est incontestable; la Russie sera l'instrument de ce châtement, cela nous paraît probable. Et voilà pourquoi nous croyons à la guerre, que tout le monde regarde en ce moment comme imminente, comme presque déclarée.

Quelles en seront les complications? quels en seront les résultats? Nul ne saurait encore le prévoir, mais nous sommes convaincus que, dans cette question, la miséricorde divine s'unira à la justice, et qu'il se prépare une magnifique glorification de l'Eglise catholique, des jours glorieux pour les peuples qui sauront se mettre du côté du bon droit et de la vérité.

La Russie et la Turquie entreront les premières en lutte directe. Si l'Autriche, soutenue plus ou moins ouvertement par l'Angleterre, essaye de s'opposer à l'agrandissement de la Russie, on verra se démasquer les desseins de l'Allemagne prussienne, et alors l'on aura d'un côté la Turquie, l'Autriche et l'Angleterre, de l'autre, la Russie, l'Allemagne et l'Italie; ce sera à la fois la ruine de la Turquie d'Europe et l'agrandissement de l'Autriche, en attendant sa ruine complète. Si l'Autriche et l'Angleterre sont vaincues, l'Europe sera partagée entre l'Allemagne et la Russie, et l'Angleterre, menacée dans son empire de l'Inde, ne restera quelque temps encore un grand Etat commercial que pour tomber bientôt au rang de puissance de second ou de troisième ordre. Alors les deux grands empires se choqueront l'un contre l'autre, et il y aura d'effroyables scènes de carnage.

Que deviendra la France au milieu de ces terribles événements? Son rôle, son devoir actuel est tout tracé : l'abstention, quelles que soient les brillantes et fallacieuses promesses que lui fasse l'une ou l'autre partie, et, quand le moment sera venu de mettre dans la balance le poids de son épée, le combat pour la justice, pour la vérité, pour la religion, pour l'Eglise. Certes, les esprits sont loin de ces idées, et la politique catholique que nous exposons peut être prise en pitié par les grands hommes d'Etat qui ont conduit l'Europe à la situation presque désespérée où elle se trouve ; mais les événements peuvent amener bien des modifications dans les idées dominantes, les catastrophes peuvent ouvrir bien des yeux ; et l'étude de l'histoire nous montre la perpétuelle vérification de cette parole : L'homme s'agite, Dieu le mène.

A Rome, on comprend ces choses, et c'est pourquoi l'on y reste calme au milieu des plus violentes perturbations ; c'est pourquoi aussi de toutes parts les catholiques tournent leurs regards vers le Vatican pour en recevoir la lumière et la force.

Il y a, en ce moment, à Rome, plus de sept mille pèlerins espagnols ; c'est un immense mouvement qui rappelle l'affluence des pèlerins aux plus beaux siècles de la foi. Le Pape recueille

avec une joie toute paternelle cette *Romeria*, comme disent les Espagnols, et nous aurons sans doute à donner, dans notre prochain numéro, d'intéressants détails à ce sujet. Disons tout de suite qu'il se trouve à Rome, en même temps que le pèlerinage d'Espagne, un pèlerinage de la république de Bolivie.

Les évêques se montrent à la tête des fidèles; d'autres, qui ne viennent pas avec des pèlerins, font leur visite *ad limina*, et il y a ainsi un mouvement perpétuel de la circonférence au centre et du centre à la circonférence. Nous avons annoncé la visite *ad limina* du cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen; cette semaine, c'est le cardinal Guibert, archevêque de Paris, qui s'est rendu à Rome; dans les circonstances si difficiles que traverse l'Eglise, il n'est pas indifférent d'apprendre que ces éminents prélats vont exposer au Saint-Père les dangers de la situation et en recevoir des encouragements et des conseils dont leurs troupeaux profiteront.

Les nouvelles du Vénézuéla ont bien consolé le cœur du Saint-Père. Nous les avons fait connaître; elles se confirment, mais il serait, croyons-nous, imprudent de trop compter sur les bonnes dispositions du gouvernement vénézolan.

Mgr Cocchia, délégué apostolique à Saint-Domingue et dans le Vénézuéla, et qui était à Rome, vient de partir pour Caracas, où il va consacrer l'archevêque de cette ville et l'évêque de Mérida, récemment préconisés. *L'Osservatore romano* donne, au sujet de la loi dont nous avons reproduit les dispositions dans notre dernier numéro, les explications suivantes :

Nous sommes dûment autorisés à déclarer qu'à la vérité cette loi injuste et cruelle fut approuvée par la Chambre et passa en troisième lecture. Mais, sur ces entrefaites, arriva à Caracas le délégué apostolique de Saint-Domingue, Haïti et Vénézuéla, Mgr Roch Cocchia, évêque d'Orope. Il réussit à s'entendre avec le Gouvernement; le projet de loi fut abandonné, les prêtres qui étaient en prison furent mis en liberté, ceux qui étaient en exil furent rappelés; on supprima les déclarations hostiles à l'Eglise, et l'on pourvut, dans la mesure des besoins, aux intérêts des couvents. Son Exc. le Président de la République écrivit une belle lettre au Saint-Père.

L'Unità cattolica, de Turin, dit, à son tour :

Dans notre numéro du 5 octobre nous avons publié le texte d'une loi votée par le Congrès de la République de Vénézuéla, qui blesse les droits les plus sacrés de l'Eglise catholique dans ce lointain pays.

Aujourd'hui le *Journal officiel* de Caracas contient deux autres documents de grande importance. Le premier est un décret par lequel le Gouvernement retire l'ordre d'exil porté contre un grand nombre de prêtres et leur permet à tous sans exception de rentrer.

Le second est une circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux présidents de la Cour fédérale et des Etats de l'Union et aux gouverneurs des territoires confédérés pour les prévenir que les difficultés élevées avec l'archevêque de Caracas sont résolues et qu'il a été donné satisfaction aux droits du Gouvernement. »

Après avoir cité un assez long extrait de la circulaire, dont le fond et la forme laissent beaucoup à désirer au point de vue catholique, mais où le gouvernement de Vénézuéla proclame « les vertus modestes et le patriotisme du clergé, si respectueux envers les lois en même temps qu'exemplaire dans l'accomplissement de ses devoirs, » *l'Unità* ajoute :

Tout le monde remarquera la façon dont le président Blanco parle du clergé. Espérons, avec l'aide de Dieu, qu'il en viendra plus tard à reconnaître d'une manière plus satisfaisante les droits de l'Eglise et le respect qui est dû à la religion.

Les nouvelles de l'Equateur sont plus inquiétantes. On sait que le président Borrero, après avoir semblé hésiter un instant, s'était franchement rallié à la politique conservatrice et catholique de l'illustre Garcia Moreno, tout en conservant des faiblesses libérales qui empêchaient de compter entièrement sur lui. La cause conservatrice faisait donc de nouveaux progrès et les révolutionnaires voyaient avec dépit que leur criminel complot de l'année dernière n'avait servi à rien. Ils ont fait une nouvelle tentative pour s'emparer du pouvoir : le général Ventimilla, arrivant d'Europe, a fait un pronunciamiento à Guayquil, dont Borrero l'avait nommé gouverneur. Le pronunciamiento a réussi dans cette province, on dit même que le mouvement

s'est étendu jusqu'à Quito et que Borrero est renversé. Cette dernière nouvelle est peut-être prématurée, mais il y a tout à craindre d'un parti qui n'a pas reculé devant l'assassinat pour parvenir à ses fins, et ce n'est pas cette phrase vague et banale du manifeste de Ventimilla qui pourra rassurer les catholiques : « Vous montrerez que l'idée libérale, loin d'être opposée aux « sentiments religieux profondément enracinés parmi nos peu- « ples, s'harmonise très-bien avec eux, puisqu'ils sont la meil- « leure sauvegarde de l'ordre et de la morale, sans lesquels il « n'y a et il ne peut y avoir de véritable progrès. »

Ainsi la persécution recommence à l'Equateur au moment où elle cesse au Vénézuéla ; c'est l'histoire de l'Eglise. Quant au Vénézuéla, nous devons dire que nos espérances de pacification durable sont moins grandes que nos désirs. Nous avons reçu du correspondant qui nous a déjà fourni des détails si intéressants et si authentiques sur la persécution au Vénézuéla, une lettre qui nous met en garde contre de trop vives espérances ; il nous en promet d'autres qu'il nous adressera prochainement ; nous les ferons connaître. En attendant, il est bon de savoir que le président Gusman Blanco n'a pas renoncé à sa politique antichrétienne. Tout dernièrement il inaugurait un temple maçonnique, et il disait, dans son discours d'inauguration, qu'il « avait élevé ce temple par conviction et en sachant « bien ce qu'il faisait, de même qu'il élèverait plus tard, s'il « en avait le temps, un temple pour chaque secte protestante « et une synagogue pour les juifs. » Or il n'y a peut-être pas, au Vénézuéla, cent protestants appartenant aux différentes sectes, et, en fait de juifs, il n'y en a pas plus d'une vingtaine. Cela n'empêche pas que le Saint-Siège ait eu raison de profiter des dispositions moins hostiles du gouvernement vénézolan : le Saint-Siège montre toujours la plus grande longanimité dans les différends entre l'Eglise et l'Etat, et ce n'est jamais de lui que vient la rupture, tant qu'il reste la moindre possibilité de vivre en bonne intelligence.

Le schisme vieux-catholique agonise en Suisse. On a vu disparaître le malheureux Loyson ; d'autres intrus ont été

mis de côté par ceux-là mêmes qui les avaient d'abord appelés ; le nouvel évêque vieux-catholique Hertzog, à peine sacré, voit son troupeau se disperser. Parmi les intrus se distinguait le prêtre Marchal ; c'est le dégoût qui a ramené ce malheureux prêtre à son devoir, si nous en croyons cette lettre publiée par l'*Espérance* de Nancy :

Genève, le 9 octobre 1876.

Ma bonne sœur,

Soyez bénie, soyez heureuse ! Grâce aux prières des âmes pures qui se sont élevées vers le ciel pour votre frère, je sens mon âme retournée, et j'éprouve une joie, une paix que je ne connaissais plus depuis trois ans. Malgré quelques révoltes de mon esprit, je rentre avec bonheur, en fermant les yeux, dans le giron de notre sainte mère l'Eglise.

Vous saurez bientôt les motifs de mon retour, et vous verrez, par le récit que je me propose de publier, comment on peut revenir au bien par le dégoût. En attendant, écrivez-moi chez mon vénérable ami, M. le curé de Saint-Polycarpe, à Lyon, et remerciez avec moi le Seigneur dont la miséricorde s'est montrée inépuisable envers votre tout affectionné frère.

V. MARCHAL.

Cette lettre réjouira tous les amis de M. Marchal, qui doubleront leurs prières pour que son intelligence s'éclaire comme son cœur.

Faits divers.

Deux nouveaux évêques viennent d'être nommés en France ; le *Journal officiel* publie les deux décrets suivants :

Le Président de la République française,

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil,

Décrète :

Art. 1^{er}. — Mgr Delannoy, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), est nommé à l'évêché d'Aire en remplacement de Mgr Epivent, décédé.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des

cultes, président du conseil, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 octobre 1876.

Maréchal DE MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Le président de la République française, décrète :

Art. 1^{er}. — M. l'abbé Soulé, chanoine titulaire de l'église cathédrale d'Aire, vicaire capitulaire de ce diocèse pendant la vacance du siège, est nommé à l'évêché de Saint-Denis (île de la Réunion), en remplacement de Mgr Delannoy, nommé à l'évêché d'Aire.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, président du conseil, et le ministre de la la marine et des colonies, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 octobre 1876.

Maréchal de MAC-MAHON,
duc de Magenta.

Par le Président de la République :

*Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
président du conseil,*

J. DUFAURE.

Le vice-amiral, sénateur, ministre de la marine et des colonies,

FOURICHON.

La lettre suivante a été adressée par Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, à M. le garde des sceaux :

Toulouse, 3 octobre.

Monsieur le ministre,

S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Paris vous a adressé des protestations contre la suppression du crédit destiné aux frais de l'aumônerie militaire; je regarde comme un devoir pour moi de m'associer à ses trop légitimes réclamations.

Une loi régulièrement votée ne s'abroge pas par le refus des subsides nécessaires à son exécution; tant qu'elle subsiste, refuser les fonds qu'elle exige, c'est éluder d'une manière peu loyale la loi du pays, c'est la violer. J'ose espérer, monsieur le ministre, que

vous userez de votre haute influence pour faire revenir sur ce vote désastreux.

Mieux que personne vous appréciez l'importance de la loi sur l'aumônerie militaire ; vous savez combien de dangers courraient la foi et les mœurs de toute notre jeunesse si, pendant les cinq ans passés sous les drapeaux, elle était privée des secours religieux, et vous savez aussi que les modiques subventions accordées par l'ancienne Assemblée sont indispensables pour régulariser un service aussi important.

Comme archevêque d'une ville qui renferme une très-forte garnison, je me crois obligé de pourvoir aux besoins spirituels des nombreux militaires qui en font partie, et au nom de toutes les familles chrétiennes à qui ces militaires appartiennent, je vous supplie, monsieur le ministre, de prendre en mains les droits sacrés de la religion et de défendre devant le Sénat l'article du budget de la guerre concernant le traitement des aumôniers militaires et les allocations pour frais de culte.

Veuillez agréer, etc.

† FLORIAN,
Archevêque de Toulouse.

Le clergé du diocèse d'Agen, réuni pour la retraite ecclésiastique, dans la ville épiscopale, sous la présidence de Mgr Fonteneau, a signé pour être envoyée au Saint-Père l'adresse suivante, que nous sommes heureux de reproduire :

Très-Saint Père,

Le clergé du diocèse d'Agen, réuni dans la ville épiscopale à l'occasion des saints exercices de la retraite ecclésiastique, vient déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de sa profonde vénération et de son amour filial.

Etroitement unis à notre évêque et dans une entière communauté de pensées et de sentiments avec Sa Grandeur, nous tous, prêtre de ce diocèse, de concert avec le pieux et éloquent prédicateur de la retraite, nous sommes heureux de renouveler, dans cette circonstance solennelle, le témoignage collectif de notre dévouement, de notre soumission et de notre inébranlable fidélité au Saint-Siège, au Vicaire de Jésus-Christ, au successeur de Pierre, à l'immortel et bien aimé Pie IX.

Dans la situation actuelle de l'Eglise, et au milieu de ses longues

et cruelles épreuves, deux faits providentiels se présentent à nous comme la consolation du présent et l'espoir de l'avenir.

Le premier, c'est la proclamation du dogme de l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife, et la reconnaissance solennelle de ce magistère suprême, qui donne à l'Eglise le complément de force et de puissance, dont elle a besoin aujourd'hui pour faire face aux nombreux ennemis qui l'assaillent de toutes parts.

Les esprits aveuglés par l'ignorance ou par la passion ont pu méconnaître la haute portée et l'immense bienfait de ce grand acte. Les graves événements qui se déroulent sous nos yeux en révéleront de jour en jour et de plus en plus la souveraine importance et l'éclatante opportunité. Quand tous les droits auront été méconnus, quand une expérience sévère aura démontré qu'il est absolument impossible de gouverner les peuples sans Dieu, n'est-il pas permis de croire qu'alors l'admirable constitution de l'Eglise apparaîtra à nos sociétés troublées comme l'idéal divin de leur restauration et de leur grandeur? Oui, Très-Saint-Père, nous en avons la ferme conviction, un jour viendra où les hommes finiront par comprendre que le chef de l'Eglise n'est pas seulement le plus élevé et le plus pur représentant de l'autorité sur la terre, mais encore qu'il est le gardien le plus intègre et le plus vigilant de toute vraie liberté.

Le second motif de notre confiance, nous le trouvons dans ce mouvement irrésistible qui entraîne et qui groupe le sacerdoce tout entier, les prêtres comme les évêques, autour de votre auguste personne. Jamais peut-être on n'avait vu tant d'ordre, tant de discipline et une si parfaite harmonie dans les rangs de la milice sainte. En faisant du Vatican une sorte de Calvaire, les ennemis de l'Eglise n'ont servi qu'à élever la papauté à des hauteurs inconnues jusqu'à nous, et d'où elle rayonne dans le monde des âmes avec son incomparable éclat.

Dans les premières années de ce siècle, un écrivain célèbre et un grand chrétien voulant caractériser d'un mot ce rôle immense de la papauté, disait que, dans l'univers entier, partout, on sentait ce qu'il ne craignait pas d'appeler, avec la hardiesse de sa foi et de son génie, *la présence réelle du Pape*. Cette parole, vraie à toutes les époques de l'Eglise, l'est plus particulièrement à la nôtre, où, par une nouvelle effusion de l'Esprit-Saint, toute âme vraiment catholique, qu'elle habite Rome ou l'une des îles perdues de l'Océan; semble toucher la grande âme du Souverain-Pontife dans l'ineffable et mystérieux contact de la foi et de l'amour.

Or, Très-Saint Père, en présence de cette merveille de notre temps, ne pouvons-nous pas répéter courageusement avec vous, en

regardant la grande armée du mal : « Non, non, les portes d'enfer ne prévaudront pas : *Portæ inferi non prævalébunt!* » Une si parfaite unité pourrait-elle ne pas être le gage assuré de la victoire ?

Pour nous aider à travailler plus efficacement à ce triomphe de l'Eglise par la pratique de toutes les vertus sacerdotales, daignez, Très-Saint Père, nous accorder votre bénédiction apostolique. Bénissez notre digne et saint évêque et son cher diocèse; bénissez aussi la France qui, parmi ses titres de gloire et de noblesse, veut toujours mettre au premier rang son titre de *filie aînée* de l'Eglise. Vive Pie IX, Pontife et Roi !

(Suivent les signatures de Mgr l'évêque, de ses vicaires généraux, des chanoines de la cathédrale et de tous les membres du clergé.)

Mgr l'évêque du Mans vient d'adresser (le 3 octobre) au clergé et aux fidèles de son diocèse une Lettre pastorale dans laquelle il annonce sa prochaine visite *ad limina* et témoigne le bonheur qu'il ressentirait de les voir profiter de cette occasion pour organiser un pèlerinage à Rome. « Venez donc, dit-il, venez avec votre évêque recevoir cette bénédiction qui calme et qui fortifie. Le Saint-Père l'a dit : Les pèlerinages, symbole de l'unité, de la stabilité, de l'immortalité de l'Eglise, sont sa grande consolation dans sa grande douleur. Venez, et votre présence à ses pieds, amenant un sourire au milieu de ses pleurs, sera pour vous une des plus douces joies de la terre, un des gages les plus assurés des miséricordes du ciel. »

Le départ du Mans doit avoir lieu le lundi 6 novembre; les pèlerins devront se trouver réunis à Rome le 14 novembre.

L'église Saint-Nicolas, de Nantes, a été solennellement consacrée le 10 octobre. Quatre évêques assistaient à cette cérémonie : Mgr Lecoq, évêque de Luçon; Mgr Bétel, évêque de Vannes; Mgr Fournier, évêque de Nantes, et Mgr Collet, archevêque de Tours, qui la présidait et qui a célébré la grand'messe. On sait que l'église de Saint-Nicolas est l'œuvre de prédilection de Mgr Fournier : curé de la paroisse, il y a déjà de longues années, il en avait commencé et à

peu près achevé la construction; évêque, il vient d'avoir le bonheur de lui donner une suprême consécration qui est le couronnement de l'édifice, le couronnement d'une œuvre qui l'a occupé pendant la plus grande partie de sa vie.

Le Bulletin religieux d'Haïti publie la réponse suivante du Saint-Père à l'adresse que lui avait envoyée l'évêque du Cap-Haïtien et son clergé, réunis en synode au mois de janvier 1876 :

A notre vénérable frère Constant, évêque du Cap-Haïtien.

PIE IX PAPE

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique,

C'est avec un vrai bonheur que nous avons recueilli les témoignages de soumission et de reconnaissance que vous nous exprimiez, avec le clergé de votre diocèse, par lettre en date du 21 janvier. Nous y avons vu la preuve manifeste de la sincérité de votre affection, en ce que nos consolations font votre joie, tandis que les tristesses et les amertumes qui nous arrivent vous accablent de douleur. La voilà bien, avec sa vigueur toute divine, cette union de la tête et des membres, que le Christ a voulu établir dans son Eglise, en ajoutant à ceux de la foi les liens de la plus étroite charité, afin que nous ne fassions vraiment qu'un corps et qu'une âme, nous qui partageons les mêmes espérances en vertu de notre vocation commune. Telle est aussi la véritable cause de l'émotion produite sur nous par la nouvelle des combats dont vous êtes menacés et des vexations que vous pouvez avoir à subir de l'injustice des hommes. Il y a toutefois un allègement à nos inquiétudes dans la noble résolution où vous êtes prêts à tout souffrir plutôt que de faillir à votre devoir. Pour nous, en attendant, nous ne cessons de demander à Dieu qu'il détourne les maux que vous craignez, ou que, du moins, dans la lutte, il vous fortifie et vous revête de la vertu d'en Haut, de manière à vous en faire sortir vainqueurs.

Comme gage de ce secours céleste en même temps que de notre bienveillance personnelle, nous vous accordons, de tout cœur, à vous, vénérable frère, au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 8 avril 1876, de notre pontificat la trentième année.

PIE IX, PAPE.

Mgr l'évêque de Beauvais ayant été présenté par certains journaux comme autorisant avec une facilité courtisanesque le travail du dimanche au château de Chantilly, que M. le duc d'Aumale fait reconstruire avec une grande activité, Mgr Oubrè, vicaire général du diocèse, a rectifié les faits dans deux lettres que nous reproduisons, l'une adressée au *Journal de l'Oise*, l'autre à un curé. Il nous semble qu'au lieu d'un scandale il en sort un fait d'édification à l'honneur du prince qui donne l'exemple du respect du dimanche et de la soumission à l'autorité spirituelle. Voici les lettres :

Monsieur le rédacteur,

Divers journaux, entretenant ces jours-ci leurs lecteurs des travaux considérables que M. le duc d'Aumale fait exécuter à Chantilly, se sont donné le malin plaisir d'annoncer que, si ces travaux marchaient avec grande rapidité, c'était grâce à la permission que Mgr l'évêque de Beauvais avait accordée de les continuer sans interruption, tous les dimanches et jours de fête.

Ces dires, si suspects qu'ils fussent, devaient avoir pour effet d'émonvoier et de troubler les âmes saintes et pieuses, en même temps qu'ils fournissaient matière à toute sorte de gloses sur la tolérance quelque peu courtisanesque de l'évêque à l'égard du prince.

C'est ce qui est arrivé. Aussi plusieurs ecclésiastiques du diocèse, devenus les confidants des préoccupations respectables qui se produisaient autour d'eux, se sont-ils adressés à l'évêché pour savoir au juste ce qu'il y avait de vrai et de faux dans ces racontars malveillants.

Voici la réponse qui leur a été faite, et que je vous prie d'avoir l'obligeance de publier dans un des premiers numéros de votre journal.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

OUBRÉ.

Prot. apost., vicaire général.

Beauvais, 9 octobre 1876.

Monsieur le curé,

C'est moi qui, en l'absence de notre évêque, ai donné à M. le duc d'Aumale la permission de faire travailler le dimanche, non

aux grandes constructions qui s'élèvent à Chantilly, *mais uniquement, mais exclusivement aux couvertures du châtelet que l'on restaurait.*

Le prince n'a pas demandé autre chose, et, en faisant cette demande, il présentait un motif qui m'a paru grave et de nature à justifier l'autorisation dont il s'agissait, à savoir la nécessité de préserver l'intérieur des appartements et toutes leurs décorations des dégâts et avaries que les pluies pouvaient occasionner.

Un homme des plus honorables, qui était l'intermédiaire de M. le duc d'Aumale en cette circonstance, m'écrivait que pareille demande avait été accordée à M. le comte de Paris par S. Em. l'archevêque de Rouen, pour le château d'Eu.

J'ai voulu, cependant, avoir l'avis de M. le curé de Chantilly, et voici ce que M. l'abbé Dessaux me répondait :

« Cette autorisation est vraiment nécessaire, et elle ne peut produire aucun mauvais effet. Il ne s'agit que des couvertures du châtelet, que l'on restaure en même temps que l'on construit le grand château. Le travail demandé ne peut durer que deux ou trois dimanches. »

M. le curé ajoutait que, sauf les cas d'urgence, « Mgr le duc d'Aumale ne voulait pas qu'on travaillât le dimanche sur ses propriétés. » Pour preuve, il citait que, quelques semaines auparavant, ayant trouvé à sa ferme d'Apremont des maçons qui travaillaient le dimanche, il les avait immédiatement congédiés.

Cela dit, il me semble que la permission donnée par moi échappe au reproche de courtisanerie comme de morale relâchée, et qu'elle ne doit scandaliser ni les personnes pieuses, ni même les journaux démocratiques.

Votre tout dévoué,

OBRÉ,

Prot. apost., vicaire général.

Nécrologie.

Mgr *Joseph* ARACHIAL, évêque d'Ancyre ou Angora (Anatolie), est mort le 5 septembre dernier. Il était né à Angora le 15 mai 1811. Il fit d'abord ses études dans sa ville natale; il les continua à Constantinople, où il eut, entre autres maîtres, Mgr Hassoun, aujourd'hui patriarche de Cilicie, et il les acheva à Rome, à la Propagande. Ordonné prêtre en 1841, il fut dé-

signé, en 1844, par la Congrégation de la Propagande pour la mission de Perse, où il eut la consolation de convertir un grand nombre de schismatiques arméniens et deux filles du Chah, dont l'une est morte en odeur de sainteté.

Nommé évêque de Trébizonde en 1850, Mgr Arachial ne put être sacré qu'en 1852 par Mgr Hassoun. Le Saint-Siège, qui appréciait son zèle, le nomma, la même année, administrateur du siège vacant d'Artaïn. En 1860, il vint à Constantinople, où il remplit les fonctions de vice-gérant primatial, pendant que Mgr Hassoun était obligé de se rendre à Rome. Enfin, en 1862, il fut transféré à l'évêché d'Ancyre, où son zèle lui fit établir un collège, des écoles et construire une église, celle de Saint-Clément. Il fut l'un des Pères du concile du Vatican, qu'il fut obligé de quitter dès le 14 janvier 1870 pour aller travailler, à Constantinople, au bon accord du clergé arménien. Son zèle pour la pureté de la doctrine et son dévouement au Saint-Siège lui attirèrent bien des persécutions pendant ces dernières années. L'administration turque, favorable aux arméniens schismatiques, lui enleva son évêché et son séminaire, et il est mort dans la maison d'un fidèle catholique.

Il y a, à Ancyre, deux évêques catholiques : l'un du rit grec, l'autre du rit arménien. L'évêché arménien a été créé par Pie IX en 1850 ; le premier titulaire a été Mgr Antoine Scisman, qui siégea jusqu'en 1862 : il avait été l'un des maîtres de Mgr Arachial à Constantinople.

Le 11 octobre est mort à Paris le général LETELLIER-VALAZÉ, dont les votes à l'Assemblée nationale et au Sénat avaient été plus d'une fois défavorable à la religion, mais qui, ayant gardé la foi de son enfance, a demandé et reçu en pleine connaissance les sacrements de l'Eglise. Sa mort chrétienne a consolé ses vrais amis. Il appartenait au groupe d'hommes qui suivaient la politique de M. Thiers.

Le même jour est mort M. *Charles* SAINTE-CLAIRE DEVILLE, géologue, membre de l'Institut, né à Saint-Thomas (Antilles), en 1814, de parents français, membre de l'Académie des sciences

depuis 1857, et successeur d'Elie de Beaumont au collège de France. Ce savant avait fait de nombreux voyages en Amérique, au Vésuve, à l'Etna, dans l'Afrique centrale, d'où il est revenu mourant au mois d'août dernier. La science, en lui, ne se séparait pas de la religion, et la religion lui inspirait en même temps pour les pauvres une charité pleine de zèle : il était administrateur de plusieurs établissements de bienfaisance et membre de sociétés protectrices de l'enfance, d'enseignement, etc. Dans dernières années, il avait travaillé avec ardeur à l'installation de l'observatoire de Montsouris, à Paris, et fut nommé inspecteur général des établissements de météorologie de France et d'Algérie. Il laisse un fils, qui est officier d'infanterie, et une fille, qui est sœur de charité. Son frère, M. Henri Sainte-Claire Deville, qui est comme lui membre de l'Académie des sciences, est surtout connu par ses travaux comme chimiste et par le procédé d'extraction de l'aluminium, qu'il a inventé : lui aussi est un de ces véritables savants dont la science reçoit une nouvelle force et un nouvel éclat de la foi catholique qu'ils se font gloire de professer.

Le même jour encore, mourait à Caen le R. P. DE VALROGER, restaurateur de l'Oratoire avec le R. P. Pététot. Très-compétent dans les questions scientifiques, le R. P. de Valroger s'est beaucoup occupé des difficultés que l'exégèse rationaliste soulevait contre les Livres saints, au nom de la science. Beaucoup de savants rationalistes, et des plus fiers, ont dû baisser pavillon devant le modeste religieux. Ses derniers travaux sur les questions préhistoriques ont été très-remarqués.

La mort du R. P. de Valroger est une perte pour la religion et pour la science.

La science a fait une autre grande perte, le 10 août, par la mort de *George SMITH*, arrivée à Alep, au retour d'une troisième expédition de ce savant en Mésopotamie. Les *Annales catholiques* ont eu occasion de parler plusieurs fois de ce savant dont le nom, populaire en Angleterre, est à peine connu en France. M. de Vogüé lui consacre, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une notice, dont l'extrait suivant intéressera nos lecteurs :

Il y a peu d'années d'années de cela, Smith était un ouvrier typographe de Londres ; il se trouva mêlé à la partie matérielle des travaux du colonel Rawlinson sur les inscriptions cunéiformes. Ces effrayants rébus lui parlèrent, son génie secret les épela, et le pauvre ouvrier, dépourvu jusque-là de toute instruction, se jeta dans cette étude avec la tenacité de sa race. Étonné des résultats obtenus par ce disciple de hasard, son savant protecteur le fit attacher au *British-Museum*. Bientôt le public anglais, plus attentif que le nôtre aux lumières nouvelles qui se font dans la science, s'émut en voyant le conservateur retrouver sur d'informes morceaux de briques des pages d'histoire d'un suprême intérêt.

Un jour son nom courut dans toutes les bouches du Royaume-Uni, si passionné pour les recherches bibliques : Smith annonçait aux sociétés savantes de Londres qu'il venait de mettre la main sur le récit assyrien de la création. Aussitôt, suivant les nobles traditions qui sont l'honneur et la force de la presse anglaise, un des grands journaux de la cité fit spontanément les frais d'une mission assyriologique en Mésopotamie et en offrit la direction au jeune savant. — Ce savant ignorait tout ce qui fait le fonds de notre éducation, il n'avait aucune teinture ni de l'histoire, ni des langues classiques, ni des idiomes sémitiques ou autres de l'Orient, en dehors du chaldéen ; il parlait mal et écrivait à peine sa propre langue. Il avait la sagacité et la patience qui fait le génie.

Si jamais le mot de Buffon a été vrai, c'est depuis les découvertes des Champollion, des Burnouf, des Smith. Le missionnaire — ce nom convient aussi à ceux de la science — partit pour Mossoul ; il attaqua avec ardeur ces collines artificielles échelonnées dans le désert sur les bords du Tigre, et qui ne sont autre chose que les anciens palais de Ninive écroulés sur eux-mêmes. Ce hasard, que l'oisif appelle la chance et le travailleur la justice, guida sa pioche dans un de ces tumulus où était ensevelie la bibliothèque du roi Assurbanipal ; quelques mois après, au commencement de 1873, il nous envoyait les chants retrouvés de ce poème d'Isdubar qui mit en émoi toute la science : c'était une version assyrienne de la création, du déluge, des premiers jours de l'histoire, presque parallèle à celle de la Genèse, — peut-être le commencement de ces « Annales des anciens temps » que le roi Assuérus, au dire du livre d'Esther, se faisait lire pour tromper son insomnie.

Tous les esprits curieux savent aujourd'hui quelles sont à la fois la difficulté et l'importance des études cunéiformes. Déchiffrer des langues inconnues dans ce labyrinthe de clous gravés sur la terre séchée, c'est déjà une des plus belles audaces du génie humain ; Grotefend,

Burnouf, Rawlinson, se sont illustrés en trouvant ou en perfectionnant la clé de ce problème.

George Smith, moins préoccupé que ces maîtres d'établir la grammaire des idiomes ressuscités et poursuivant de primè-saut ses découvertes historiques, joignait au déchiffrement ce travail invraisemblable : rechercher des fragments émietlés, épars sur des hectares de terrain ou pêle-mêle dans les caisses du *British-Museum*, les assembler en éliminant tout ce qui n'appartenait pas à son sujet, et reconstituer avec eux un ouvrage particulier. — Qu'on se figure un lettré persan dans les décombres de la Bibliothèque nationale, cherchant les feuilles d'une de nos histoires dans ces milliers de papiers épars, en langues et en caractères étrangers. — Et ce n'est pas là un jeu subtil.

Après la découverte des hiéroglyphes, celle des cunéiformes est la plus féconde de notre siècle dans les sciences historiques : un jour peut être Ninive l'emportera même sur Thèbes, puisqu'on retrouve de ce peuple qui écrivait sur la brique ce qu'on ne peut espérer de rencontrer en Egypte, des bibliothèques entières, — le rêve de la science ! Le monde s'agite aux choses vaines et passe, ignorant souvent, dédaigneux parfois, devant les rares travailleurs voués à ces dures et obscures études.

Leurs luttes et leurs triomphes ne sortent pas d'abord du cercle d'une centaine d'initiés : pourtant ils soulèvent lentement le voile qui tombera un jour devant nos neveux, éclairant d'une brusque clarté la nuit des origines. J'ai la foi profonde que cette clarté, entrevue par tous ceux qui pensent, nous viendra en grande partie des sciences historiques du vieil Orient, de la Chaldée et de l'Egypte : nous ne la verrons pas, sans doute, mais nous avons pour nos petits-fils l'espoir intime qu'elle rayonnera sur un autre siècle et changera toutes ses conceptions en bouleversant les horizons habituels de l'histoire. Alors seront glorifiés ces travailleurs inconnus qui, penchés sur leurs grimoires, auront renouvelé le monde de la pensée.

Ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet passionnant et sur les travaux de George Smith ; je n'ai pas compétence pour le faire et je laisse à de plus autorisés le soin de juger ses efforts. J'ai voulu seulement dire avec respect quel était cet homme et honorer le soldat tombé sur le champ de bataille. L'automne dernier, je rencontrai Smith à Péra, où il attendait des lenteurs de la chancellerie ottomane le firman nécessaire pour l'exportation de ses briques de Kouyoundjik.

Tout en lui annonçait un fils du peuple : la vulgarité de son lan-

gage, comme les lacunes de son éducation, étonnaient ceux qui ignoraient cette vocation singulière ; mais il « sentait l'homme, » et tout aussi décelait un des enfants opiniâtres de ce sang anglo-saxon qui sait le grand secret : vouloir. Il brûlait de retourner sur le théâtre de ses fouilles d'où il ne devait plus revenir. Malgré la désolation et les perfidies de son climat, la Mésopotamie l'attirait, de l'attirait invinciblement de ces vieilles terres où l'on sent sous ses pas les cendres des premiers hommes. Il allait pour les appeler à la lumière ; la mort l'a rapproché d'eux en l'abattant au milieu de son labeur, sous les armes de la science, sous les monuments de son triomphe.

J. CHANTBEL.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE ITALIEN.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, comment le Congrès catholique de Bologne a été soudainement et brutalement dissous par l'autorité italienne. Nous donnons aujourd'hui quelques détails sur cet événement qui révèle une fois de plus le sens dans lequel il faut entendre *l'Eglise libre dans l'Etat libre* des Cavour et des autres conspirateurs italiens.

Le correspondant de *l'Univers* raconte ainsi les faits :

Une certaine agitation règne dans la ville. A l'issue des réunions des sections, — le 9 octobre, — les membres du Congrès ont été hués et suivis par des sicaires. Quelques-uns de ces sicaires se sont jetés sur le comte Malvezzi, Bolognais, qui marchait avec un ami. Un de ces sicaires a levé son bâton plombé sur la tête du comte et l'allait frapper, lorsque l'ami a détourné ce coup. Le gentilhomme bolognais est monté dans son break, qui le suivait à quelques pas ; mais la bande l'a entouré, a brisé les glaces, et lui s'en est tiré en montrant un revolver...

La foule des émeutiers grossit : elle se compose de gens de la lie du peuple, d'enfants des écoles communales et de sectaires de la bourgeoisie, qui ont l'air de mener l'affaire. Les ecclésiastiques sont insultés, on n'entend que le cri de *Morte ai preti!* (Mort aux prêtres!) Peu à peu la nuit vient et le désordre augmente. L'émeute fait une tournée des hôtels pour huer et maudire les membres du Congrès. Elle va à l'archevêché, au séminaire, à la résidence du duc Salviati et des évêques, aux bureaux de *l'Ancora*, journal catholique, chez les patriciens de Bologne : ce sont partout des vociférations, des cris de mort.

Cependant l'autorité prend des mesures. Le préfet, qui est revenu en toute hâte, reçoit une députation de l'émeute et tâche de s'arranger avec elle :

— Nous ne voulons pas du congrès, dit la commission.

— Mais il est dans son droit, objecte le préfet.

— Il n'y a pas de droit pour les ennemis de la patrie.

— Eh bien, voyons, je vous permettrai de siffler, de huer tant que vous voudrez à condition que vous ne passerez pas aux voies de fait.

— Non, nous ne voulons pas supporter l'outrage du congrès.

Que faire ? Il y a un mouvement très-vif au palais et au télégraphe. Le préfet s'aperçoit que le questeur est du côté de l'émeute et qu'il ne peut lutter. Nous ne sommes pas libres, mais le gouvernement ne l'est pas davantage. Il a des maîtres dans les sicaire de la secte. Il faut céder, et M. Nicotera, consulté par dépêche, ordonne de dissoudre le Congrès.

C'est à minuit, à la première minute du 10 octobre, que le préfet a envoyé son secrétaire à M. le duc Salviati pour communiquer l'ordre de dissolution et l'avis donné au public.

L'avis, qui est ainsi conçu, a été placardé le matin sur les murs :

« *Le préfet de la province de Bologne.*

« Vu que la réunion en cette ville du congrès catholique a donné lieu à des démonstrations qui font craindre des troubles sérieux pour l'ordre public :

« Considérant que s'il est du devoir du gouvernement de garantir le droit de réunion, il est également de son devoir suprême de prévenir les désordres pouvant naître de l'exercice d'un tel droit :

« Décrète :

« Les réunions ultérieures du congrès catholique inauguré aujourd'hui même dans cette ville sont prohibées.

« Copie de ce décret sera communiquée au président dudit congrès et au questeur pour son exécution.

« Bologne, le 9 octobre 1876.

« Le préfet : GRAVINA.

« Pour copie conforme :

« Le questeur : A. CUENO. »

C'est donc à minuit que M. le duc Salviati a reçu communication du décret. Plusieurs membres du Congrès étaient auprès de lui. Le

duc a rédigé une protestation qu'il a lui-même apportée à la préfecture, et une adresse au congrès catholique de Bologne.

— Je suis venu pour parler, et non pour être sifflé ou bâtonné, dit M. le baron d'Ondes Reggio, et il est parti le matin à six heures.

— Devons-nous céder devant une émeute? Non, s'est écrié le duc Salviati. Cependant nous avons à écarter du cardinal et des évêques la fureur populaire; n'exposons donc que nous-mêmes.

— Nous n'avons pas lâché pied, a dit un des présidents, et les journaux radicaux confessent que les catholiques ont fait preuve de courage et de sang-froid.

— La défaite n'est pas pour nous, a dit un autre, mais pour le gouvernement, qui nous sacrifie à une émeute voulue par la questure; mais l'émeute nous vengera en se jetant un jour ou l'autre sur le gouvernement et sur la questure.

L'émeute d'ailleurs a continué toute la journée du 10.

Vers onze heures, j'étais chez M. Acquaderni. Il y avait là quelques prêtres lombards et un religieux franciscain de Forli. Une foule de bandits, quelques-uns bien mis, s'est réunie sous les fenêtres et a commencé à hurler. Sur les lèvres d'Acquaderni errait un sourire de compassion. Les prêtres étaient parfaitement tranquilles : *Cristo è con noi* (le Christ est avec nous), a dit l'un d'eux; ils sont sortis; une voiture était là, et la foule les a suivis en hurtant et en blasphémant.

Sur divers points de la ville, partout où se montrent des prêtres, éclatent des cris de sang. On dit qu'un de ces prêtres a été cruellement maltraité et bâtonné.

Quoi qu'ils fassent (c'est Acquaderni qui parle), notre œuvre ne mourra pas. Nous avons la vie que donne l'Eglise à ses enfants, et nous avons l'amour qui nous réunira encore. Le comité permanent existe; il fera son devoir.

Voici la lettre adressée par M. le duc Salviati au préfet de Bologne :

Monsieur le préfet,

La présidence générale du troisième congrès catholique italien a reçu cette nuit un décret en date du 9 octobre 1876, par lequel vous déclarez, au nom du gouvernement, que les séances ultérieures du congrès catholique, inauguré hier en cette ville, sont interdites.

Il est bien douloureux pour nous de voir que le gouvernement, après avoir, pendant nombre d'heures, laissé se produire en toute

impunité et sécurité les insultes, les menaces, les violences contre des centaines et des centaines de catholiques rassemblés de tous les points de l'Italie, et parmi lesquels figuraient un éminent cardinal et plusieurs évêques, sous le prétexte qu'il n'avait pas su trouver dans les textes de la loi un seul article qui l'autorisât à empêcher les offenses de tout genre, il est, dis-je, bien douloureux de voir que ce même gouvernement trouve juste et légal de nous opprimer en nous sacrifiant aux volontés des perturbateurs.

Contre nous, en un mot, bien que nous soyons dans notre droit le plus strict, on commet une iniquité; mais à qui veut insulter on donne pleine satisfaction et licence. Et cependant, il y a quelques semaines à peine que, dans cette même ville, on laissait se réunir un congrès de l'Internationale réuni dans le but d'abattre toute institution religieuse, civile et sociale!

Nos principes nous interdisent de résister au décret de dissolution porté contre nous, mais ils nous permettent, bien plus ils nous imposent de protester, et nous protestons au nom de notre honneur de catholiques et d'Italiens, au nom du droit sacrifié à la violence, au nom de nos intérêts religieux, au nom de la liberté.

Le président général,
Duc SALVIATI.

Bologne, le 10 octobre 1876.

Voici maintenant la proclamation adressée aux membres du Congrès :

Aux membres du troisième congrès catholique à Bologne.

Pendant qu'à Bologne, il y a quelques semaines, on laissait tenir un congrès de l'Internationale qui a pour but d'abattre jusqu'aux racines toute institution religieuse, civile et sociale, aujourd'hui les autorités de Bologne, après nous avoir laissé, pendant des heures, exposés aux insultes, aux menaces et aux violences, ordonnent non pas la punition des coupables, mais la dissolution de notre congrès! Nous protestons, au nom de nos droits sacrés foulés aux pieds d'abord par la violence des perturbateurs, puis par les exécuteurs de la loi. Et nous protestons, parce que, cette fois encore, comme toujours, les catholiques ont été sacrifiés à la brutalité de leurs persécuteurs.

Mais nous, nous ne pouvons pas résister! Nous vous sommes reconnaissants de votre zèle, de votre courage, de votre constance. D'autres fois nous avons souffert ici pour la liberté de l'enseignement

catholique. Aujourd'hui, c'est pour la liberté de discuter nos intérêts religieux que nous souffrons.

Nous espérons trouver une autre fois, sur un autre point de l'Italie, ce sûr asile qui nous a été refusé à Bologne, malgré la noble et loyale hospitalité de ses enfants catholiques.

Mais nous n'oublierons pas les paroles du Saint-Père. Ce sont des paroles de vie. Le Bref du 25 septembre 1876 est un don de la Providence, fait aux catholiques italiens pour leur donner lumière et force. C'est un devoir sacré pour nous de nous y conformer et de le suivre.

Bologne, le 10 octobre 1876.

Le président général,
Duc SALVIATI.

Les dernières paroles du duc Salviati montrent que, malgré les révolutionnaires, l'œuvre du Congrès se fera; nous pouvons ajouter qu'elle est déjà faite, car le Bref du Saint-Père dit tout, et en exhortant les catholiques d'Italie à concourir aux élections administratives, il leur indique le moyen de tenir la Révolution en échec et d'en réparer en partie les ravages. Voici ce Bref, qui avait été lu dans la première séance du Congrès et dont la lecture avait été écoutée debout par toute l'Assemblée :

« PIE IX, PAPE.

« Très-chers fils, salut et bénédiction apostolique.

« Si l'on reconnaît aux fruits la qualité de l'arbre, il n'est pas douteux que l'on doit apprécier comme excellente la nature de vos Congrès, déjà parvenus à s'organiser solidement, qui propagent l'amour de la religion et multiplient de jour en jour les salutaires effets résultant de la communauté des efforts.

« Aussi, nous nous félicitons avec vous de ce que vous préparez un nouveau Congrès général pour faire face aux maux qui vont tous les jours grandissant. Nous ne doutons pas que, instruits par l'expérience de trois ans, avec votre intelligence et votre sagesse, vous ne vous appliquiez à découvrir des moyens toujours plus opportuns de défendre et de propager notre très-sainte religion. Entre les Oeuvres déjà accomplies, nous approuvons surtout la formation des *Comités* que vous appelez régionaux, qui sont complétés par les *Comités diocésains* et *paroissiaux*.

« Si, en effet, dans le Congrès général on peut déterminer les

Ouvres qui seront utiles aux intérêts de l'Eglise, on ne peut de la même façon arriver facilement et vite à les mettre en pratique, à moins de les confier à des hommes désignés des provinces, des diocèses et des paroisses.

« En outre, comme il est impossible qu'elles conviennent toutes également à tous, et qu'elles doivent s'adapter aux circonstances, aux caractères et aux nécessités spéciales des différents lieux, il est raisonnable et naturel, pour arriver à une application sage et efficace, de réclamer le concours des hommes du pays.

« De cette façon, non-seulement on obtient un plus grand nombre d'associés et des subsides plus abondants, mais, ce qui est encore plus important, au moyen des comptes-rendus envoyés par les comités paroissiaux et diocésains au Comité régional, et par celui-ci au Comité général, beaucoup de questions s'éclaircissent, d'autres passent sous les yeux et provoquent des mesures et des fondations qui auraient échappé inaperçues.

« Pour nous, en vérité, nous nous sentons consolé par ces progrès, mais plus nous désirons qu'ils s'étendent et se raffermissent, plus nous sommes pressé de vous exhorter vivement à une complète union et à cette parfaite charité qui ne cherche pas ses propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, lequel n'est pas venu pour être servi, mais pour servir.

« Du reste, bien que les succès obtenus par la dernière assemblée régionale de Venise et les résolutions opportunes qui y ont été prises aient montré clairement, dans l'utilité de ces réunions, un véritable progrès de l'œuvre, il nous paraît encore désirable que le Congrès général qui va se réunir dirige son attention sur ce qu'il y a à espérer ou à craindre, pour les intérêts religieux, de l'usage bienveillant ou hostile qui peuvent faire de leur autorité ceux qui sont préposés à l'administration de la commune ou de la province.

« Et comme l'une ou l'autre alternative dépend du choix des candidats qui honorent ou qui méprisent l'Eglise, il serait certainement utile que les catholiques fussent excités à soutenir et à procurer l'élection de ceux qui font reposer sur la religion le fondement de tout ordre, et qui sont jugés réellement capables d'administrer les affaires publiques dans le véritable intérêt du peuple. De la sorte, leur nombre irait croissant peu à peu, et la justice et le droit pourraient obtenir au moins la liberté dont jouit le mal.

« Dans l'état de captivité où est l'autorité ecclésiastique, vous êtes appelés à son aide, très chers Fils, par la divine Providence; et nous, nous tressaillons de joie en considérant le zèle avec lequel, intimement unis à vos pasteurs, vous combattez avec eux pour

défendre l'honneur de Dieu, protéger les droits de la religion et de l'Eglise, et procurer le salut des âmes.

« Dans ce but, vous n'épargnez ni soins, ni dépense, vous ne redoutez ni les embûches, ni les insultes, ni la gravité des périls, vous réjouissant de subir l'humiliation pour le nom de Jésus-Christ. Celui que vous confessez ainsi devant les hommes, vous reconnaîtra certainement aux yeux de tous devant son Père ; et en attendant il ne vous laissera pas orphelins, ni dénués de son puissant secours, comme vous le savez déjà par expérience.

« Néanmoins nous le supplions de vous accorder une protection plus efficace et une plus grande abondance des biens qui viennent d'En-Haut. Puisse être le présage de cette grâce la bénédiction apostolique que nous vous donnons, du fond du cœur, en témoignage de notre paternelle affection, à vous, très chers Fils, à tous votre congrès général et à tous les associés de votre œuvre catholique.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 septembre 1876, la trente-unième année de notre Pontificat.

« PIE IX PAPE. »

Les catholiques de France reconnaîtront que plus d'un conseil de ce Bref s'applique à leur propre situation, et qu'ils doivent agir avec la plus grande union non-seulement dans les élections politiques, mais encore dans ces élections administratives, municipales, communales, qui excitent moins l'attention publique et dont les résultats ont pourtant une très-grande importance.

La circulaire suivante, adressée par le Comité de permanence pour l'œuvre des Congrès catholiques en Italie à toutes les personnes qui ont adhéré au Congrès de Bologne, montrera que l'œuvre du Congrès n'est pas abandonnée :

Monsieur,

Le troisième congrès catholique a été troublé et empêché : les paroles et les plaintes sont inutiles. Mais nous pouvons espérer que l'on ne troublera ni empêchera le nouveau congrès, que, conformément au Statut, le comité de permanence convoquera en son temps. Nous ne savons qui sera alors à la tête des affaires ; mais les dépositaires de la suprême autorité se seront aperçus à cette époque que

l'on ne vient pas à bout des violences de la rue en opprimant les catholiques innocents, mais en protégeant efficacement les droits de tous.

Afin de ne pas perdre un moment, le comité de permanence croit de son devoir d'émettre les dispositions suivantes :

1° Les sections dans lesquels le congrès s'était divisé sont conservées. Le comité de permanence invite les présidents nommés à continuer de correspondre avec les membres attachés à ces sections, pour obtenir d'eux, conformément au programme du 13 septembre 1876 :

Qu'ils complètent les données statistiques ;

Qu'ils envoient les rapports écrits sur les œuvres les plus importantes qui se rattachent à leur section ;

Qu'ils arrêtent les moyens jugés les plus propres à faire progresser les œuvres indiquées par le programme ;

Qu'ils fassent connaître les nouvelles propositions en dehors de celles qui sont mentionnées par le programme, en ayant soin de faire précéder ces nouvelles propositions de quelques considérants qui en fassent ressortir l'opportunité et la convenance.

2° Les présidents communiqueront dans les trois mois, au comité de permanence, le résultat de leur correspondance avec les membres de leur section respective, en y ajoutant les observations voulues et les propositions qu'ils croiront, dans leur expérience éprouvée, devoir faire.

3° Les présidents pourront, à leur choix, correspondre avec les membres de leur section directement ou par l'intermédiaire du comité de permanence. — L'adresse de chacun des présidents sera publiée au plus tôt.

4° Il y aura des réunions plénières ou partielles des présidents et des membres du comité de permanence toutes les fois que l'importance de la question pourra le demander.

Daignez agréer, etc.

G. ACQUADERNI, président.

L. Charles FABBRI, secrétaire.

Bologne, le 11 octobre 1876.

LES PÉCHÉS DE L'EUROPE

(Suite et fin. — V. les deux numéros précédents.)

III

Cette occupation de Rome, inexcusable devant le droit chrétien et devant le droit des gens, et qui cependant a été tant acclamée par les fauteurs de la *civilisation* nouvelle, que les puissances ont regardée d'un œil bienveillant ou indifférent, a été le sceau qui a authentiqué le trépas du droit public européen ; mais en même temps elle a été une nouvelle dette énorme contractée par l'Europe envers la justice de Dieu. Et elle la paiera *donec reddat novissimum quadrantem* (MATTH. v, 26) jusqu'au dernier centime ; enfin, elle la paiera solennellement, comme Napoléon III qui a payé la sienne dans les humiliations et les douleurs de Sedan. Elle la paiera encore pour la gloire temporelle du Pape, qu'on a voulu abaisser et renverser, et qui finit toujours par voir ses ennemis sous ses pieds, qu'ils se nomment rois, empereurs, républiques, peuples, hérétiques ou mauvais catholiques.

Que cela arrivera, encore une fois, malgré la vaste prévarication de l'Europe conjurée contre le catholicisme et son chef, nous en avons pour gage la marche extraordinaire que la Providence suit à vue d'œil, dans l'assistance qu'elle prête au pape Pie IX. Ce Dieu qui a voulu que son Vicaire sur terre possédât, conformément aux voies naturelles, une souveraineté civile, afin de mieux gouverner son Eglise, a permis qu'il en fût dépouillé dans le temps même où devait se déchaîner avec le plus de fureur la haine des hommes politiques contre l'Eglise dont il a le gouvernement. Et pourquoi cela, si ce n'est pour rendre plus manifeste et plus palpable l'assistance surnaturelle promise au Souverain-Pontife ? Cette assistance ne se produit-elle pas d'une manière si neuve, si insolite, si étonnante, qu'elle force l'admiration de ses ennemis les plus acharnés et leur cause en même temps des transports de rage ? N'est-ce pas là, en partie déjà, l'accomplissement de l'oracle éternel : *Qui habitat in caelis irridebit eos, et Dominus subsannabit eos* ? Dieu ne se rit-il pas aujourd'hui de l'astuce, de la prévoyance, de la diplomatie, de l'orgueil, de la tyrannie, de l'or et des armées de tous les puissants ennemis du Vatican ? Cette terrible ironie du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs, n'est-elle pas le prélude historique du langage qu'il tiendra plus tard dans sa colère et dans sa fureur aux insensés,

qui s'imaginent pouvoir extirper son royaume de la terre et donner un démenti au Verbe de vérité ?

Ce Verbe qui doit régner jusqu'à la consommation des siècles : *Thronus tuus, Deus, in sæculum sæculi* (HEBR. 1, 8,) sans que son règne cesse jamais sur la terre : *Regni ejus non erit finis* (LUC, 1, 33), ce Verbe vit et règne perpétuellement dans la personne de son Vicaire, qui est le vrai *Christ sur terre*, et a établi sa résidence au Vatican, soit sur la sainte montagne de la nouvelle Sion : *Ego autem constitutus sum Rex ab eo super Sion, montem sanctum ejus* (PSAL. II, 6). En conséquence, les paroles citées plus haut, qui prédisent l'ironie et la colère de Dieu, les coups de sa verge de fer et l'anéantissement des puissants de la terre qui conspirent contre lui, concernent les Etats, autocraties, monarchies césariennes, royaumes constitutionnels et démocraties, qui combattent ce Christ sur terre, vivant, siégeant et régnant au Vatican, qu'il se nomme Pie, Grégoire ou Léon.

Notre Europe n'eût-elle sur la conscience d'autre crime que celui d'avoir réduit le Pontife romain aux conditions dans lesquelles il se trouve, c'en serait assez pour attirer sur elle, après l'irouie céleste qui la poursuit aujourd'hui, les coups redoutables qui, dans l'économie de la justice divine, la suivent toujours comme la foudre suit l'éclair. Mais à quoi ne doit-elle pas s'attendre, quand à ce crime vient s'ajouter la masse immense de tous les autres que nous n'avons fait qu'esquisser en gros, et qui se résument en l'apostasie la plus sacrilège que mentionnent les fastes du christianisme ?

Lorsqu'il considère ce grand amas de péchés, celui qui a la foi ne pourra s'empêcher de craindre les effets de l'indignation divine, et celui qui n'a pas la foi, mais qui croit néanmoins en un Dieu défenseur de la justice naturelle, doit admettre, s'il est dans son bon sens, que tant de mépris pour la probité publique et privée attireront nécessairement sur l'Europe un châtim ent exemplaire. Il n'est, en effet, pas besoin d'une foi surnaturelle bien robuste pour se dire, par exemple, que les cruautés de la Russie envers ses sujets polonais et lithuaniens, proscrits, massacrés, mis hors la loi, par la seule raison que, nés catholiques, ils entendent rester catholiques, crie vengeance au ciel. Elle crie pareillement vengeance au ciel la barbarie prussienne qui s'obstine à fonder l'unité germanique sur la violence faite à la conscience de quatorze millions de catholiques allemands; elles crient vengeance au ciel les fureurs bestiales et lâches de la Suisse, pour laquelle sa liberté civile tant vantée, consiste à enchaîner la liberté religieuse de ses citoyens restés fidèles à l'Eglise romaine. Ce sont là des iniquités exécrables

par elles-mêmes et qui sont condamnées, non-seulement par celui qui croit au Christ-Dieu, fondateur de l'Eglise, mais par tout homme de saine raison et de cœur droit. Ces crimes atroces violent tout à la fois le code de l'Évangile et la loi de la nature, le droit de Dieu et le droit des peuples.

On peut en dire autant des crimes d'autres États, catholiques ceux-là, crimes qui provoquent d'autant plus la colère de Dieu, qu'ils sont commis au préjudice de nations entières, dont ils tendent à corrompre la foi. Qui oserait nier la très-grave responsabilité envers Dieu, qu'a assumée notre Italie légale, par tout ce qu'elle a fait contre le catholicisme depuis dix-huit ans que, par la grâce de l'étranger, elle est ce qu'elle est? Et le gouvernement madrilène ne peut-il se vanter du beau mérite d'avoir légalement vendu l'unité religieuse de l'Espagne à des hérétiques étrangers qui, en échange, ont délivré un certificat de bons services aux ambitieux disposant du pouvoir? Et la France n'a-t-elle pas aussi le mérite d'une obstination sans pareille dans ses désordres antichrétiens, quoique placée depuis six ans sous la verge du Tout-Puissant qui ne cesse de l'affliger et de l'humilier pour la rappeler à son devoir?

Quelqu'un nous objectera peut-être que nous raisonnons trop mystiquement ou tout au moins avec une théologie rigoureuse qui n'est plus de notre temps, puisque, au bout du compte, il n'y a pas de force humaine qui puisse résister à la marche du *progrès* et détruire les modifications qu'il a introduites dans l'harmonie des droits sociaux et des éléments de civilisation.

Nous répondrons, en concluant, que notre raisonnement est fondé sur la réalité de certaines choses qui ne sont pas sujettes à changement, c'est-à-dire ni à des reculements ni à des progrès intrinsèques, parce qu'elles sont vraies toujours et en tout temps, parce qu'elles sont la révélation de Dieu et la loi de la nature. Nous pouvons assurer à nos contradicteurs que, de même qu'il n'y a pas deux Dieux, ni deux Christs, ni deux fois, ni deux décalogues, ni deux natures humaines, aucun progrès ne pourra faire qu'il n'y ait ni deux justices contradictoires, ni deux vertus contradictoires. Il est donc inutile de se flatter que Dieu se résoudra à regarder comme juste ce qui est injuste, comme vertueux et méritoire ce qui est déshonnête et punissable. *Le droit nouveau* ne sera jamais admis dans les codes du Très-Haut dont la sainteté a été au plus haut degré outragée par ceux qui l'ont inventé et pratiqué.

Quand donc on nous aura prouvé par de bons arguments que Dieu aussi s'est laissé entraîner par le cours du *progrès* moderne; qu'il a sanctionné les récentes modifications du droit social, qu'il a re-

connu la nouvelle harmonie des éléments de la civilisation, alors nous nous rétracterons et nous ferons l'apologie de notre très-innocente Europe, bien digne d'entrer, en corps et en âme, dans les joies du paradis, sans passer par les flammes du purgatoire.

ACTES DU CONCILE DU PUY.

INSTRUCTION SYNODALE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

(Suite et fin. — Voir les quatre numéros précédents.)

Le Titre V^e traite des choses de la discipline (1).

Les deux premiers décrets s'occupent de la *vie des Clercs* (2) et de *l'habit de chœur* (3). Les prescriptions formulées sont faciles à comprendre et ne demandent aucune explication. Elles ne sont du reste, en général, que la reproduction des dispositions précédemment décrétées au concile de Clermont.

Le décret sur les *honoraires de messes* se recommande par son importance pratique (4). Il est peu de questions plus délicates, ni en même temps plus complexes. Nous avons rappelé les dispositions principales des saints canons, en y ajoutant les prescriptions particulières, dont l'expérience nous a indiqué l'opportunité ou même la nécessité pour écarter jusqu'aux moindres abus. Vous y trouverez la solution de la plupart des doutes qui nous sont journellement adressés; et comme les différents articles qui composent notre décret ont été l'objet, à Rome, de la plus minutieuse révision, vous pouvez être assurés qu'en vous y conformant vous suivez la volonté positive de la Sainte-Congrégation du Concile, c'est-à-dire du Saint-Siège lui-même.

Notre troisième décret porte pour titre: *Du rétablissement des officialités* (5).

C'est assurément une des mesures les plus considérables que nous ayons prises dans notre concile provincial. Quelques mots vous en feront comprendre facilement toute la portée.

L'évêque est investi d'une double juridiction: la juridiction contentieuse, par laquelle il juge et punit; la juridiction volontaire

(1) CONCIL ANCIEN., p. 171.

(2) *Ibid.*, p. 171.

(3) *Ibid.* p. 175.

(4) *Ibid.* p 176.

(5) CONCIL. ANIC., p. 180.

ou gracieuse, par laquelle il accorde des faveurs, des grâces, et qui fait surtout ressortir sa qualité de Père.

En fait comme en droit, l'évêque peut, en certains cas particuliers, procéder *sine strepitu et figura judicii et sola facti veritate inspecta*, comme parle le Concile de Trente (1). Cette manière de procéder, *ex informata conscientia*, ainsi qu'on l'appelle communément, n'est pas la forme ordinaire: *ordinairement*, les délits des clercs doivent être renvoyés aux tribunaux ecclésiastiques, c'est-à-dire aux officialités. L'Église l'a voulu ainsi, dans une pensée pleine de sagesse. En déchargeant l'évêque de l'exercice toujours pénible de la juridiction contentieuse, pour ne lui laisser que la juridiction volontaire et gracieuse, elle lui donne la facilité de montrer plus souvent sa paternité que sa justice, et il ne peut qu'y gagner dans le respect et l'affection de ses prêtres. D'un autre côté, les formalités d'un jugement canonique, où tout se passe selon les règles du droit, présentent des garanties précieuses contre les sentences précipitées.

Or, il est notoire que chez nous, depuis le Concordat, les officialités, à part quelques rares exceptions, n'existent que de nom et ne fonctionnent point comme tribunaux ecclésiastiques.

C'est cette situation anormale que, d'un accord unanime, nous avons voulu faire cesser, tant pour rentrer dans le droit commun et nous décharger de la partie la plus pénible de notre sollicitude pastorale, que pour assurer aux accusés une plus entière discussion de leurs causes et les protéger, en quelque sorte, par les formalités canoniques, contre un jugement prématuré. A cet effet, nous avons arrêté les dispositions suivantes (2):

« I. Dans chaque diocèse, l'évêque instituera une officialité dont
« la charge sera de frapper des peines canoniques les délinquants,
« à moins qu'ils ne préfèrent s'en remettre à la décision de
« l'évêque. A raison des circonstances, on procédera dans ces
« jugements en la forme *sommaire*, et non point solennellement.

« II. Les officialités se composeront : 1° de l'official, président;
« 2° de deux assesseurs et de deux suppléants, choisis par l'évêque
« parmi les chanoines et les curés; 3° d'un promoteur et d'un
« vice-promoteur, ainsi que d'un défenseur d'office, qui tous rem-
« pliront leurs fonctions selon les règles du droit; 4° du chancelier
« de l'officialité.

« III. Afin d'éviter toute difficulté à raison des lois civiles, il

(1) Sess. XXV, c. 14.

(2) CONCIL. ANIC., p. 181.

« sera opportun que l'évêque souscrive à chaque sentence rendue « par l'official, et qu'il la fasse ainsi entièrement sienne. »

L'officialité ainsi constituée fonctionnera dans tous les cas qui lui seront déférés. Toutefois, dans l'intérêt de celui qui serait appelé devant l'officialité, nous lui avons laissé la faculté, s'il le préfère, de comparaître devant l'évêque et de s'en remettre à sa décision. Par voie administrative, l'évêque peut imposer des peines disciplinaires; et comme, en pareille conjoncture, il n'est pas forcé de s'en tenir à la rigueur du droit, il peut user de tempérament et d'indulgence. Il en résulte que, dans la pratique, ce mode plus paternel et plus simple est souvent préféré; il n'a pas, d'ailleurs, le retentissement que produit presque toujours une sentence de l'officialité.

Les trois derniers décrets, qui terminent le TITRE V^e, regardent plus spécialement les fidèles.

Le premier a pour titre : *De l'honnêteté et de la sainteté de la vie chez les femmes et les jeunes filles* (1). Les conseils que nous y formulons et qui, d'ailleurs, ne sont que le résumé des règles de la vie chrétienne, pourront utilement servir soit pour les prédications, soit pour les instructions à donner au tribunal de la pénitence. Plus que jamais il importe de maintenir dans l'esprit chrétien la jeune fille, la femme, la mère de famille... En les préservant de la contagion du monde, c'est le foyer domestique, c'est la société, c'est le présent, c'est l'avenir, qu'on protège et qu'on sauve!

Le second traite *des livres et des journaux contraires à la foi et à la sainteté des mœurs* (2).

Il y a sous ce rapport d'étranges illusions chez les fidèles, et quelquefois même dans le clergé. On s'imagine qu'on peut impunément, c'est à-dire sans intéresser sa conscience, lire les ouvrages condamnés, les romans licencieux, les mauvais journaux, ceux qui d'une manière ou d'une autre attaquent la religion, la foi, les bonnes mœurs. On s'imagine que les recevoir par abonnement, ce n'est pas coopérer d'une manière directe et très-blâmable à leur succès, à leur diffusion, à leur prospérité, et par suite au mal qu'ils produisent; et alors qu'on se montre plus que parcimonieux à l'égard de ceux qui défendent la bonne cause, on ouvre sa bourse et sa maison à ces feuilles légères, indifférentes, dangereuses, mauvaises, qui déversent le ridicule, l'injure et le mépris sur ce qu'il

(1) CONCIL. ANNIC., p. 182.

(2) *Ibid.* p. 184.

y a de plus vénérable et de plus saint : les mystères sacrés de notre foi et les institutions de l'Eglise !

Il nous a semblé nécessaire de rappeler ici les vrais principes, et nous l'avons fait dans les termes suivants :

« I. Que les clercs et les fidèles se souviennent qu'il n'est pas permis, sans une permission spéciale de lire, de conserver ou de prêter aux autres des livres condamnés par le Saint-Siège ou par une autre autorité ecclésiastique.

« Que tous se souviennent que le droit naturel, le droit divin et le droit ecclésiastique défend d'écrire, de vendre, de lire, de prêter aux autres des brochures, des journaux, où l'on attaque les doctrines de la foi catholiques et les bonnes mœurs.

« III. En ce qui concerne spécialement les journaux, que les fidèles et surtout les clercs prennent garde de paraître, non sans scandale, favoriser par des abonnements des feuilles qui, sans attaquer directement la foi ou les mœurs, présentent pourtant des dangers et encourent la note de légèreté !

« IV. Quant aux écrivains qui, bien méritants de la religion et de la société, donnent tous leurs soins à soutenir et à défendre la sainte doctrine, les droits de l'Eglise et les bonnes mœurs, nous leur adressons nos louanges et nos actions de grâces, leur souhaitant toute prospérité dans le Seigneur. Nous accordons également des éloges bien mérités à ceux qui distribuent à leur frais les écrits et les journaux de ces hommes de bien, ou qui les répandent dans les bibliothèques paroissiales, et qui donnent ainsi aux fidèles et, en particulier, aux jeunes gens la facilité de les lire (1). »

Enfin le dernier décret du TITRE V^e regarde les *Sociétés secrètes et principalement le solidarisme* (2). En présence des effets désastreux que les sociétés secrètes produisent parmi nous, en présence des condamnations multipliées dont elles ont été l'objet de la part du Saint-Siège dans une foule de documents, et en dernier lieu dans la Bulle *Apostolicæ sedis*, nous ne pouvions nous dispenser de prémunir les fidèles contre les Associations ténébreuses, non moins funestes à la société civile qu'à la société chrétienne, qui couvrent sous des noms mensongers les intentions les plus perfides et les plus perverses, et qui battent en brèche nos institutions les plus fondamentales et les plus nécessaires. Nous nous sommes en particulier élevés avec une énergique indignation contre la secte des

(1). CONCIL., ANIC., p. 185.

(2). *Ibid.*, p. 185.

solidaires, lesquels, par un pacte infernal, s'engagent à éloigner de leurs derniers moments tous les secours de la religion, et qui ne rongissant pas de mourir comme la brute, se font presque une gloire d'être enfouis comme elle sous une terre vulgaire et profane qui n'a pas reçu les bénédictions de l'Église ! Les graves et sérieuses recommandations que nous faisons à cet effet doivent être connues des fidèles : il y a encore ici de bien singulières illusions ! A vous, messieurs et chers collaborateurs, de les faire disparaître par des instructions opportunes et, en particulier, par la connaissance que vous donnerez, en temps convenable, de nos conseils et de nos prescriptions.

Au TITRE V^e, qui traite des choses de la discipline, se rattache par voie de conséquence le sixième et le dernier TITRE : *Des Censures et des Cas réservés* (1).

Nous n'entrerons ici dans aucun détail ; nous nous bornerons à dire que par un premier décret, nous promulguons conciliairement le Bulle *Apostolicæ sedis*, non pas, sans doute, qu'elle eût besoin de cette promulgation pour obliger, mais afin de témoigner par un acte conciliaire de notre respect et de notre soumission ; par un deuxième décret, nous établissons la liste des cas qui seront réservés dans la province, afin qu'il y ait désormais, autant que possible, uniformité dans tous les diocèses.

Tel est, messieurs, dans son ensemble comme dans ses détails principaux, notre concile provincial du Puy.

En l'étudiant, vous comprendrez de plus en plus que dans toutes les mesures que nous avons prises, nous avons été guidés par une seule et unique pensée : l'amour de la sainte Eglise ! C'est dans ce but, que nous avons cherché à défendre la foi catholique contre toutes les attaques, à maintenir la discipline ecclésiastique dans toute sa vigueur, à procurer par tous les moyens la sanctification du peuple chrétien. Quand le peuple chrétien marche dans les voies de la sainteté, quand le prêtre honore par la vertu son sacerdoce et le rend fécond par ses œuvres, quand la foi est intacte et victorieuse, alors l'Eglise est dans la paix et dans la joie ; elle a tout ce qu'elle peut désirer ici-bas ; elle triomphe, elle est consolée, au milieu même des tribulations et des épreuves !

C'est cette consolation et ce triomphe que nous évêques, dans notre amour pour la sainte Eglise notre mère, nous avons voulu lui procurer. C'est dans ce but que nous avons dirigé tous nos tra-

(1) CONCIL., ANIC., p. 190.

vaux et tous nos efforts ! Mais seuls et par nous-mêmes que pouvons nous ? Rien ou presque rien ! Il nous faut le concours de nos prêtres. Nous avons fait des règlements, nous y avons apporté tout ce qu'il y avait en nous de lumière, d'expérience, de bonne volonté, de désir du bien ; à vous prêtres de Jésus-Christ, de rendre notre œuvre utile, efficace et féconde ! Nous sommes les chefs, c'est vrai : mais vous êtes l'armée, et c'est l'armée qui gagne la bataille, qui remporte la victoire ! La victoire à remporter ici est une victoire de soumission et d'obéissance. Ayez à cœur l'observation de nos décrets : étudiez-les, pénétrez-en l'esprit, appliquez à l'accomplissement de nos prescriptions ou de nos conseils tout ce que vous avez d'intelligence, de bonne volonté, de zèle, de cœur ; et alors, grâce à vous, le peuple chrétien sera sanctifié, la discipline ecclésiastique maintenue, la foi catholique défendue et protégée, l'Eglise consolée et le cœur de Dieu réjoui et glorifié ! Peut-il y avoir pour ceux qui *travaillent dans la parole et dans la doctrine* (1) un plus noble but, une plus sainte récompense ? Cette première récompense ne sera que le prélude de celle que vous réserve dans l'éternité le prince des pasteurs, alors qu'il apparaîtra et qu'il déposera sur vos fronts cette couronne de gloire qui ne se flétrira jamais ! *Et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcessibilem gloriæ coronam* (2) !

Donné à Bourges, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du secrétaire général de notre archevêché, en la fête de saint Augustin, 28 août 1876.

† C. A. Archev. de Bourges.

CHRISTOPHE COLOMB.

Nous avons, dans un de nos derniers numéros, celui du 16 septembre, à propos du livre de M. Roselly de Lorgues : *Satan contre Christophe Colomb*, parlé du point qui peut retarder et qui pourrait empêcher la canonisation de ce grand chrétien. La justification de Christophe Colomb est péremptoire. Le *Times*, journal protestant, vient de s'occuper à son tour de ce grand procès, et il écrit à ce sujet :

(1) *Maxime qui laborant in verbo et doctrina* I Tim., v. 17.

(2) 1 Peér., V, 4.

Certains journaux catholiques, en Italie, en Espagne et en France, ont récemment sollicité avec ardeur la canonisation de Colomb. La pierre d'achoppement était une accusation de concubinage, fondée sur ce que la mère de son second fils n'aurait jamais été mariée avec lui et aurait même été sa maîtresse du vivant de sa femme. Un journal de Valence nous apprend aujourd'hui que cet obstacle a été levé. Un ouvrage fort rare du P. Simon de Padilla, publié en 1627, et découvert dans la bibliothèque de l'Université de cette ville, — c'est une histoire des conquêtes de l'Espagne dans les Indes-Orientales, — porte expressément que Colomb épousa, en Portugal, une première femme qui donna naissance à Diego Colomb et le laissa veuf, et qu'il prit à Cordoue une seconde femme qui devint mère de Ferdinand Colomb. L'organe du Vatican, la *Voce della Verità*, déclare que ce document assurera le triomphe de Colomb; il faut remarquer, toutefois, que cette publication n'a eu lieu que cent vingt ans après sa mort.

On sait que Son Em. le cardinal Donet, archevêque de Bordeaux s'occupe avec la plus grande activité du procès de béatification. Il y a plusieurs années déjà qu'il a adressé sa première demande au Saint-Père; en voici une plus récente, que nous ne devons pas tarder plus longtemps à publier :

Bordeaux, 29 juin 1876.

Très-Saint Père.

Lorsque je proposais à Votre Sainteté, il y a quelques années, de vouloir bien introduire par voie d'exception la cause de béatification du grand serviteur de Dieu Christophe Colomb, je me réjouissais à la pensée que l'Eglise recueillerait une nouvelle gloire d'un événement aussi remarquable qu'inattendu. Il me semblait voir le monde obligé de reconnaître une fois de plus la divine grandeur de la Papauté, en qui seule, depuis Alexandre VI jusqu'à votre Sainteté, l'illustre révélateur de l'intégralité du globe a trouvé une sympathique protection et une magnifique défense. Le Saint-Siège, en effet, n'a jamais cessé d'être le bienveillant protecteur de Colomb, au moment même où les grands de ce monde l'abandonnaient, le laissaient saturer d'amertumes et charger de chaînes, et le livraient à la haine persécutrice et à un oubli qui a duré près de trois siècles.

Si enfin le temps de la réhabilitation est venu, ce sera encore au Vicaire de Jésus-Christ que sera due cette noble initiative et que

s'accomplira l'un des faits les plus mémorables des annales chrétiennes. Votre Sainteté montrera une fois de plus à l'univers que si le catholicisme sait élever les âmes les plus simples et faire des héros comme le curé d'Ars, Benoît Labre et l'humble bergère de Pibrac, il est aussi capable d'inspirer les grands génies et de diriger les sublimes missions de Jeanne d'Arc et de Christophe Colomb.

Une chose digne de remarque, Très-Saint Père, et qui suffirait à démontrer la justice de la cause que je propose, c'est le mépris injuste et le silence dont a été couverte la mémoire de cet homme admirable qui a donné un monde à Jésus-Christ, et qui, pour l'amour de Jésus, pour la dilatation de la foi catholique, la conquête des Lieux saints et le soutien du Siège apostolique, a entrepris seul une œuvre colossale qui devait faire l'admiration de la postérité.

Au commencement de ce siècle, il est vrai, quelques écrivains indifférents pour la religion ou bien ses ennemis acharnés, se sont occupés de l'illustre Génois, mais avec le parti pris de travestir tous ses faits et gestes, de dénaturer toutes ses actions pour prouver que la Providence n'a eu aucune part dans la découverte de l'Amérique, et que ce fait extraordinaire est le résultat de ce qu'on est convenu d'appeler le progrès des lumières.

Mais l'enfer, qui intervenait par ses suppôts, ne pouvait prévaloir contre les desseins de la Providence et les droits sacrés de la vérité. Dieu a suscité, Très-Saint Père, pour la justification de son serviteur, un des plus illustres écrivains de France, le comte Roselly de Lorgues, qui a consacré sa vie à la défense du catholicisme.

Poussé par une secrète inspiration d'en haut et encouragé par la bienveillante sympathie de Votre Sainteté, il nous a donné une nouvelle histoire de Christophe Colomb, qui réduit à néant toutes les calomnies amassées par ses devanciers, démontre jusqu'à l'évidence que la découverte du Nouveau-Monde fut surtout l'œuvre de Dieu, et fait admirer dans Christophe Colomb un homme providentiel, un messager du ciel, préparé par des grâces privilégiées à l'accomplissement de son étonnante mission.

Aussi, l'Europe entière et l'Amérique se sont tour à tour émues de ces révélations historiques, qui font resplendir d'un éclat tout surnaturel le célèbre navigateur. Les faits et les documents sur lesquels s'appuie l'impartial historien sont si nombreux et si convaincants, qu'ils ont obtenu l'adhésion d'écrivains séparés de l'unité catholique et peu favorables à la religion, mais guidés par le seul amour de la vérité.

Cette conviction, Très-Saint-Père, est devenue en peu de temps si

profonde, qu'un grand nombre des Pères du concile du Vatican ont volontiers souscrit à la demande d'introduction de cette cause. La solennelle expression de leurs désirs aurait été présentée au Concile lui-même, si les graves événements qui ont agité l'Europe n'étaient venus suspendre les travaux de l'auguste assemblée.

Mais les bouleversements politiques, Très-Saint Père, n'arrêtent pas les desseins de Dieu, quand il veut les faire triompher. De nouvelles et sérieuses études, ajoutées aux premières et publiées en France et en Italie, ont fait briller d'un plus vif éclat la sainteté de Christophe Colomb et ravivé les espérances de tous les bons catholiques.

De son côté, la presse irréligieuse, dont le rôle est de combattre partout l'Eglise de Jésus-Christ, renouvait les anciennes calomnies contre le serviteur de Dieu et redoublait d'efforts.

Dans ces circonstances, les vrais fils de l'Eglise demandent que cette cause soit portée au Saint-Siège. Je viens à mon tour, Très-Saint Père, en ma qualité de métropolitain d'une partie des Antilles et de membre de la Sacrée-Congrégation des rites, renouveler la demande d'introduction de cette cause par voie d'exception. C'est à vous, Très-Saint Père, qu'est réservée la gloire de réhabiliter par les honneurs des autels celui qui ne connut d'autre ambition que de propager la foi en Jésus-Christ, d'autre grandeur que la grandeur et la puissance du Siège apostolique, comme le prouvent jusqu'à l'évidence ses dernières paroles, qui sont l'écho de toute sa vie. La veille de sa mort, Christophe Colomb confirmant l'institution de son majorat, placé sous l'invocation de la Très-Sainte Trinité, ordonnait à ses fils et à tous les héritiers de son nom de mettre leurs biens et leurs vies à la disposition du Souverain-Pontife, si le Saint-Siège venait à être attaqué dans ses prérogatives spirituelles ou temporelles.

Cette œuvre de glorieuse réparation, nous en avons l'espérance, Votre Sainteté l'accomplira.

Je suis, Très-Saint Père, avec grand respect et dévotion,

de Votre Sainteté,
le très-humble et très-obéissant
serviteur et fils,

† FERDINAND, cardinal DONNET.

LE MONDE JUDICIAIRE.

Journaux diffamateurs.

Voici le texte de l'arrêt rendu à l'audience du 12 octobre, par la cour d'appel de Paris, dans l'affaire en diffamation du P. Du Lac contre les journaux la *Tribune* et les *Droits de l'homme* :

La cour,

Considérant que les articles énoncés au jugement dont est appel, et parus dans le numéro du journal la *Tribune* du 2 juillet 1876, ont été inspirés par ce fait, présenté comme vrai par le journaliste avant toute enquête, que le sujet de la composition d'épure proposé au concours pour l'admission à l'Ecole Polytechnique aurait été, par avance, révélé aux élèves de l'Ecole Sainte-Geneviève ;

Que cette déloyauté, ayant pour effet de fausser l'égalité et le résultat du concours, y est représentée comme rentrant dans les habitudes des directeurs de cette école et comme l'un des moyens de succès en usage dans l'institution de la rue des Postes ;

Considérant que, dès lors, Du Lac, en sa qualité de directeur de l'Ecole Sainte-Geneviève, est en droit de se plaindre, aussi bien que les élèves ayant participé au concours, d'une allégation portant sur un fait précis et préjudiciable, au premier chef, à leur honneur et à leur délicatesse ;

Qu'il importe peu de rechercher si les articles incriminés ont eu également pour but de déverser le blâme sur l'institution tout entière des jésuites ;

Que le fait unique dont s'agit est spécialement reproché à Du Lac, comme directeur d'une école, et aux élèves admis au concours du 29 juin ;

Considérant que tout citoyen a le droit de se plaindre de tout préjudice causé à sa réputation et à son honneur ; que ce principe, consacré par notre législation, ne peut être amoindri ou détruit par cette circonstance que le plaignant ou l'un d'eux, au lieu d'être isolé, vivrait en réunion ou congrégation simplement tolérée par le gouvernement actuel ; que tout individu, agissant comme simple particulier, peut saisir la justice de sa plainte contre un diffamateur ;

Considérant que le fait, de la part du gérant du journal la *Tribune*, d'avoir dénoncé à l'opinion publique, dans les termes les plus ou-

trageants, ce qu'il nomme une tricherie, et cela malgré les protestations de Du Lac, avant l'enquête qui devait porter la lumière sur les agissements prétendus déloyaux de l'école Sainte-Geneviève, suffit pour écarter toute excuse de bonne foi ;

Par ces motifs, qui répondent suffisamment aux conclusions du 11 octobre 1876 ;

Adoptant au surplus, tant sur les fins de non-recevoir que sur la qualification du délit, les motifs des premiers juges, qui ne sont pas contraires à ceux qui précèdent ;

Confirme le jugement dont est appel, lequel sera exécuté suivant sa forme et sa teneur ;

Dit que le coût de chaque insertion, mise à la charge de Mallet par ledit jugement, ne pourra pas dépasser la somme de 200 fr. ;

Condamne Mallet en tous les dépens de première instance et d'appel. »

Les autres arrêts rendus sont identiques.

Le jugement confirmé condamnait le gérant de chacun des journaux en 2,000 francs d'amende, et ordonnait l'insertion de la décision dans les journaux condamnés, dans dix journaux de Paris et dans vingt journaux de province, au choix du demandeur et aux frais des défendeurs.

Les journaux condamnés se sont pourvus en cassation.

L'œuvre des vieux papiers.

Nos lecteurs peuvent se rappeler que le sieur Benoist Bierfuhrer, rédacteur du *Conseiller*, a été condamné le 22 juin dernier par le tribunal correctionnel de la Seine à deux mois de prison pour escroquerie et colportage d'écrits sans autorisation.

Le sieur Bierfuhrer, ayant interjeté appel du jugement prononcé contre lui, l'affaire est revenue devant la cour d'appel, qui a rendu l'arrêt suivant :

La cour, statuant sur l'appel interjeté par Bierfuhrer du jugement contre lui rendu et y faisant droit :

En ce qui concerne la prévention d'escroquerie : Considérant qu'il n'est pas suffisamment établi que Bierfuhrer, en fondant l'œuvre dite des « vieux papiers, » ait employé des manœuvres

frauduleuses pour se faire remettre par des tiers des marchandises et en tirer profit personnel sans en verser le montant, comme il le promettait par ses prospectus, dans la caisse du « Denier de Saint-Pierre; » dit que la prévention d'escroquerie n'est pas établie;

En ce qui touche la prévention de complicité de colportage et de distribution d'écrits sans autorisation : Adoptant les motifs des premiers juges, mais considérant qu'il existe en faveur du prévenu des circonstances atténuantes;

Infirmé sur le premier chef, et déclare Bierfuhrer renvoyé des fins de la poursuite;

Le déclare coupable du délit de complicité de colportage et de distribution d'écrits sans autorisation préfectorale;

Condamne Bierfuhrer à 100 fr. d'amende; fixe à cinquante jours la durée de la contrainte par corps, condamne Bierfuhrer aux frais de son appel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1. M^{me} de Cossé-Brissac. — 2. Mélanges oratoires du P. Caussette. — 3. Le symbolisme religieux. — 4. Ouvrages de M. l'abbé de Rivières.

1. *Vie et souvenirs de Madame de Cossé-Brissac*, en religion révérende Mère de Saint-Louis de Gonzague, prieure et fondatrice du monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement de Craon, par Dom Louis Paquelin, bénédictin de Solesmes; in-8 de VIII-668 pages, avec portrait; Paris, 1876, à la Société générale de librairie catholique, Victor Palmé; — prix: 7 fr. 50.

Rien n'est plus intéressant que la vie et les souvenirs de M^{me} de Cossé-Brissac et le bénédictin qui les a écrits montre bien qu'il a connu le monde avant d'habiter le pieux et savant monastère de Solesmes.

L'illustre dom Guéranger avait pensé qu'on ne devait pas conserver seulement dans l'enceinte d'un cloître les souvenirs des travaux et des vertus de la fondatrice du monastère des bénédictines de Craon, tant ils avaient étendu leur action bienfaisante au dehors, soit dans les autres maisons de l'Institut, soit dans le monde; tant son existence se révélait avec un grand éclat de sainteté; tant la vocation religieuse y paraissait hautement comprise, franchement pratiquée.

Le successeur de dom Guéranger voulut comme lui que ce livre

sortit de Solesmes à cause des liens particuliers d'affiliation, de voisinage, de fraternité religieuse. Heureux dans son choix, le nouvel abbé général des bénédictins de la congrégation de France chargea dom Louis Paquelin d'écrire cette histoire qui exigeait tant de qualités de cœur et d'esprit chez son auteur, pour comprendre, sentir et bien exprimer tant de grâce, de tendresse sincère, de sagesse aimable; dom Paquelin s'est montré digne d'introduire le lecteur dans cet intérieur si attrayant d'aménité et de vertu.

M^{lle} Délie de Cossé-Brissac descendait de cette famille illustre dont l'histoire est celle des grands événements de la patrie. Sa mère, une nouvelle sainte Monique, était digne de former une sainte, elle en eut la mission et sut l'accomplir. Son mari, le comte de Cossé-Brissac, ami du comte de Provence, put le suivre dans l'émigration. La comtesse, effrayée des scènes révolutionnaires qui ensanglantaient Paris, alla le rejoindre avec ses trois enfants en Allemagne, pour se séparer bientôt de lui, ne pouvant le suivre auprès du régent.

Les soixante premières pages sont consacrées à la vie douloureuse, aux cruelles épreuves de cette famille sur la terre étrangère. L'émigration militaire et diplomatique appartient à l'histoire qui peut la discuter; mais l'émigration des femmes et des enfants n'appartient qu'à la pitié. Dom Paquelin nous fait un récit touchant de l'existence de cette grande dame réduite à travailler avec ses filles pour subsister et trouvant le moyen dans leur misère de se consacrer à des œuvres de charité de tout genre.

C'est au retour en France et conduite par des événements extraordinaires que M^{lle} Délie de Cossé-Brissac se trouva en rapport avec les religieuses bénédictines de Rouen et se décida à entrer dans leur ordre, pendant que sa mère et sa sœur allaient reprendre possession de leur château de Craon tout dévasté par la révolution. Bientôt la nouvelle sœur Saint-Louis de Gonzague devint maîtresse des novices, puis maîtresse du pensionnat, puis elle fut élue prieure du monastère. A cette époque, M^{me} de Cossé-Brissac mourut saintement et peu après son fils resté propriétaire du château patrimonial de Craon par le renoncement de ses sœurs, mit en vente cette somptueuse demeure. Les descendants des familles d'Armaillé et de Cossé-Brissac allaient cesser d'être les bienfaiteurs du pays; la Prieure de Rouen songea à lui apporter le tribut de ses prières en y fondant un nouveau monastère de Bénédictines. Dom Paquelin raconte en grand détail la vie d'abnégation, de prières et de vertus de la fondation dont le souvenir remplit tous les cœurs: il a pu facilement recueillir tout ce qui peut charmer, toucher ses lecteurs et servir à leur édification et, nous le répétons, il a écrit

un livre à la portée de tous et qui laissera une bonne et douce impression dans les âmes.

2. *Mélanges oratoires*, oraisons funèbres, panégyriques et autres discours de circonstances, par le R. P. Caussette, vicaire général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur de Toulouse ; 2 vol. in-octavo de VIII — 590 et 760 pages ; Paris, 1876, chez Victor Palmé ; — prix : 42 fr.

Annoncer ces deux volumes de l'auteur du *Bon sens de la foi*, c'est donner une bonne nouvelle à tous les lecteurs sérieux, à tous les amateurs de la belle et solide éloquence.

Il est plus aisé, d'ailleurs, de lire les *Mélanges oratoires* du R. P. Caussette que de les caractériser. De larges cadres où la doctrine est relevée pas le piquant des à-propos, un panorama de questions très-actuelles et très-importantes pour l'instruction du clergé, des thèses substantielles et colorées, des panégyriques, des oraisons funèbres et autres sujets nombreux où l'émotion de la foi et de la beauté de la forme ne faiblissent jamais ; enfin, un ensemble varié, où l'on trouve la sérénité de la vérité éternelle mêlée au mouvement des choses contemporaines, avec tout ce que la piété sacerdotale peut inspirer de plus exquis sur la matière : voilà la physionomie générale de cette œuvre importante. Ajoutons que l'exécution en est toujours magistrale, justifiant de plus en plus la renommée qui place le R. P. Caussette au premier rang des prédicateurs et des apologistes du jour.

Les tables qui terminent chaque volumen'indiquent pas seulement les sujets traités, elles en font une analyse sommaire et seront d'une grande utilité pour les prédicateurs. Nous signalerons en courant les oraisons funèbres du cardinal d'Astros, du cardinal de Bonald, de Mgr Landriot — ; les panégyriques de la bienheureuse Germaine, de saint Ignace, de Loyola, de saint François de Sales, de saint Louis de Toulouse, des Martyrs japonais, de saint Thomas d'Aquin, etc., les panégyriques de la sainte Eglise et de la Papauté ; des sermons sur le Sacré-Cœur, sur la propagation de la foi, sur le dimanche chrétien, sur le ciel, etc. ; des allocutions diverses, et ce beau discours sur l'*Evêque catholique*, prononcé pour les noces d'argent de Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, discours que nous avions réservé et dont le défaut de place nous a empêché d'enrichir les *Annales catholiques*.

Les deux volumes dont nous nous occupons méritent, on le voit, une place d'honneur dans la bibliothèque de tous les presbytères, des séminaires et des vrais amis des lettres chrétiennes.

3. *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, avant et depuis le christianisme, par l'abbé Auber, chanoine de l'Eglise de Poitiers, historiographe du diocèse ; 4 vol. in-8 de VIII — 382, 706, 594, et 666 pages ; Paris, 1870-1872, chez A. Frank.

Voici un ouvrage de haute érudition qui fait le plus grand honneur à l'auteur et au clergé, et dont la science religieuse, comme l'a dit Mgr l'évêque de Poitiers, pourra tirer un véritable profit. Personne, avant M. le chanoine Auber, n'avait encore pris soin de rassembler sur le symbolisme autant de textes ; personne n'avait fait mieux ressortir et mieux expliqué les rapports qui, partout et toujours, ont uni les arts à la religion, l'esthétique à la théologie, laquelle peut, c'est encore Mgr Pie qui le dit, « s'enrichir de nombreuses observations qui découlent des aperçus de l'auteur. »

L'œuvre de M. le chanoine Auber est immense ; elle eût effrayé tout autre qu'un écrivain aussi laborieux, aussi zélé pour la science et pour la religion. Mgr de Poitiers parle de l'utilité qu'en peut retirer le théologien ; elle ne sera pas moins utile aux architectes, aux peintres-verriers, aux décorateurs, aux archéologues, à tous ceux qui sont appelés à diriger la construction ou la restauration des édifices religieux. Mais ce n'est pas en courant qu'on peut apprécier un ouvrage si considérable ; nous nous proposons d'y revenir en étudiant avec l'auteur le symbolisme religieux, avant et depuis le christianisme.

J. CII.

4. Oeuvres de M. l'abbé de Rivière : *Manuel de la science pratique du prêtre*, grand in-8, prix : 7 fr. ; — *Mémorial des lois canoniques et disciplinaires du clergé*, grand in-8, prix : 6 fr. — *des offices pontificaux*, grand in-8, prix : 2 fr. 75 ; — *Instructions paroissiales*, à l'usage des classes ouvrières des villes et des campagnes, projets et matériaux, 2 vol. grand in-8, prix : 14 fr. — Paris, chez Henri Allard, rue de l'Abbaye, 13.

Le moment où se réveille parmi nous l'amour des fortes études théologiques est-il bien choisi pour recommander au clergé des

manuels de la science sacrée? Et pourtant nous ne voulons pas tarder davantage à faire connaître à nos lecteurs les excellents abrégés que nous devons à M. de Rivières, chanoine titulaire de la métropole d'Albi. A côté des traités complets, les compendium ont aussi leur place. Jetés dans le tourbillon des affaires, que de prêtres sont empêchés de recourir aux grands ouvrages, et s'estiment heureux d'avoir sous la main un abrégé qui fournit une prompt solution à leurs difficultés du moment.

M. de Rivières s'est inspiré de cette pensée, quand il a livré à la publicité ses différents ouvrages. L'humble prêtre n'avait jamais eu l'ambition de devenir auteur. Chargé longtemps du soin d'une grande paroisse, les loisirs lui manquaient pour composer des livres. Mais les rares instants qu'il pouvait dérober à ses devoirs de curé, il les consacrait à l'étude; il étudiait la plume en main, notant ce qui, dans ses utiles lectures pouvait lui servir un jour. C'était d'abord saint Liguori dont la morale faisait ses délices, et le guidait dans ses fonctions pastorales, à une époque où l'illustre docteur était encore l'objet de tant de préventions dans le clergé de France. A l'étude de la morale, le bon curé joignait celle du droit canonique, de l'histoire ecclésiastique, de la liturgie; en un mot toutes les branches de la science sacrée. Continué avec persévérance, ce travail avait abouti à un résumé complet des connaissances que doit posséder le prêtre pour exercer honorablement et avec fruit le ministère pastoral. Promu aux honneurs du canonat, le vénérable prêtre n'a pas recherché le repos; mais libre des soins du ministère paroissial, il a voulu utiliser ses travaux, et livrer ses notes à ses confrères dans le sacerdoce, espérant qu'ils pourraient eux aussi en retirer quelques profits. Il ne s'est pas trompé: l'accueil empressé fait par le clergé à ses publications, le lui a bien prouvé, et plusieurs éditions se sont succédé à de courts intervalles.

Le premier de ces ouvrages a pour titre : *Manuel de la science pratique du prêtre*, titre modeste, mais qui rend bien la pensée de l'auteur. Nous avons en ce volume le résumé très-succinct des connaissances les plus usuelles, les plus nécessaires au prêtre. Il se divise en cinq parties : *Droit canon, Théologie morale, Liturgie, Administration du temporel des paroisses, Direction pastorale*. La théologie dogmatique n'a pas trouvé place en ce manuel de science pratique, et c'est avec raison qu'elle se renferme dans la spéculation.

Le Droit canon, M. de Rivières n'a pas la prétention de nous donner en résumé toute la législation ecclésiastique; il s'est contenté d'en exposer les sources. C'est la doctrine sur l'Eglise, société

véritable, complète, régie par ses propres lois. Ces lois, elles émanent de l'autorité qui réside dans le Pape et les conciles; elles ont encore pour origine les coutumes légitimes, les concordats, les décisions des Congrégations romaines. Et l'auteur parcourt chacun de ces points, établissant partout les droits de l'Eglise, les prérogatives du Saint-Siège; opposant les coutumes légitimes à celles qui ne le sont pas; donnant les notions sommaires sur les conciles généraux ou particuliers.

Est-ce nécessaire de dire avec quel dévouement M. le chanoine de Rivières parle du Saint-Siège et de ses glorieux privilèges? Il est ultramontain de la veille. Longtemps avant la définition du concile du Vatican l'infaillibilité pontificale était pour lui une vérité incontestable; et, ce qui est mieux encore, son cœur d'accord avec son intelligence, aimait le pouvoir suprême confié par Jésus-Christ au prince des pasteurs. Aussi cet abrégé du Droit canon porte-t-il à chaque paragraphe l'empreinte d'une obéissance, d'un amour tout filial envers le successeur de Saint-Pierre.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps à la seconde partie, consacrée à la théologie morale. Nous avons déjà dit que M. de Rivières est le disciple fidèle de saint Alphonse de Liguori. Dans son Abrégé, il s'est appliqué à retracer avec une extrême concision les principes, les solutions du saint docteur. Le lecteur, pressé de trouver une solution, aura dans son manuel le sentiment que saint Alphonse de Liguori développe longuement dans sa morale.

A la casuistique succède la liturgie. Notre pieux auteur fait remarquer avec raison que les instructions et les rubriques du rituel romain sont une source féconde de science sacerdotale, où malheureusement viennent trop rarement puiser bon nombre de prêtres. Faire connaître ce trésor en traduisant les instructions, et en les mettant en relief, voilà le but de cette troisième partie.

Mais l'Eglise, que sert le prêtre, n'est pas encore la Jérusalem du ciel. Elle vit sur la terre assujétie aux conditions de toute société en ce monde. Il lui faut des biens temporels et des revenus pour l'entretien de ses ministres, de ses établissements, de ses édifices sacrés, et de ses pauvres. Le prêtre n'est donc pas un simple administrateur des sacrements et un prédicateur de la foi; il est aussi l'économe de l'Eglise. Ses droits et ses devoirs comme chargé de la gestion des biens temporels des paroisses, les dispositions positives du droit civil et des lois de l'Eglise, tel est le sujet de la quatrième partie. La cinquième partie s'élève bien plus haut. Elle traite de l'administration spirituelle de la paroisse. Instruire le peuple par la prédication de la parole divine, par le prône; former

avec un soin particulier le cœur et l'intelligence des petits enfants par les catéchismes, établir et diriger les congrégations qui contribuent si puissamment à l'accroissement de la piété chrétienne; travailler avec zèle à ramener à Dieu les âmes égarées, et les maintenir dans leurs bonnes résolutions, quand elles se sont converties; enfin donner aux communautés religieuses les soins qu'elles méritent, en retour des services si importants qu'elles rendent aux paroisses; voilà les principaux devoirs du prêtre; notre pieux auteur en parle longuement, livrant à ses jeunes confrères les leçons de sa vieille expérience.

Le lecteur en sait assez pour apprécier l'utilité du *Manuel de la science pratique* du prêtre. Il y a pourtant des lacunes, mais elles sont remplies par les ouvrages qui ont suivi ce premier volume. C'est d'abord le *Mémorial des lois canoniques et disciplinaires du clergé*. Là, nous voyons en abrégé les dispositions du droit ecclésiastique par rapport aux évêques, aux grands vicaires, aux chanoines, aux curés, et les autres parties de la législation de l'Église. Beaucoup de ces lois, sans doute, ne s'appliquent plus aujourd'hui.

Pourquoi donc les rappeler dans un simple manuel! M. de Rivière nous le dit. Rempli d'une juste admiration pour toutes les œuvres de l'Église, il a pensé que nulle part, son esprit tout divin ne se montrait avec plus d'éclat que dans sa législation. Donc, quand les malheurs du temps en ont rendu impossible l'application, elle reste un beau sujet d'étude pour le prêtre. Et puis ne pouvons-nous, et ne devons-nous pas revenir à la pratique d'un grand nombre de ces lois, abandonnées plutôt par négligence que par impossibilité de les observer?

La liturgie était également incomplète dans le *Manuel de la science pratique*, cette lacune est en partie comblée par l'ouvrage intitulé *Des offices pontificaux et capitulaires*. C'est là que M. de Rivière fait connaître à ses lecteurs deux livres de la plus haute importance en matière liturgique: le Cérémonial des évêques et le Pontifical romain. Là le lecteur suivra dans tous leurs détails les magnifiques cérémonies de l'Église, les consécrations diverses, les ordinations, les offices des chapitres.

En publiant ces intéressants travaux, M. de Rivière avait rendu d'éminents services au clergé. Mais notre infatigable travailleur ne s'en est pas tenu là. Il vient de faire imprimer UNE SÉRIE DE PLANS D'INSTRUCTIONS. Retenu par ses nombreux ministères, le prêtre ne peut pas toujours trouver les loisirs suffisants pour préparer ses prédications.

N'est-il pas désirable qu'en ses moments de presse, il ait sous la

main une suite de plans bien nourris, bien divisés, d'une doctrine irréprochable? Qu'il les revête ensuite de la forme qui va le mieux à son genre de talent, et il pourra hardiment monter en chaire, assuré de donner à son troupeau une nourriture saine et solide.

Félicitons le savant chanoine d'Albi, qui a si bien rempli sa carrière sacerdotale; grâce à ses publications, son apostolat se continuera après sa mort. Puisse-t-il voir durant de longues années sur la terre le fruit de ses veilles laborieuses!

R. P. D...

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

XIV

Où la raison humaine ne joue pas le plus beau rôle.

Quand le feu fut raccommo­dé et fit entendre de nouveau le vif pétitement du parement de fagot uni aux grosses bûches de hêtre, et que l'hilarité provoquée par la petite mésaventure d'Antoinette se fut calmée, le curé pria l'instituteur de lire le texte de la troisième proposition du Syllabus.

M. Saitout lut ce qui suit :

— La raison humaine est, tout à fait indépendamment de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples. — *Humana ratio, nullo prorsus Dei respectu habito, unicus est veri et falsi, boni et mali arbiter, sibi ipsi est lex et naturalibus suis viribus ad hominum ac populorum bonum curandum sufficit.*

La lecture du latin eut le don de faire rire la partie jeune de l'auditoire.

— C'est comme à la messe, dit un jeune homme.

— On dirait que M. Saitout lit l'Épître, dit un autre.

Ces réflexions n'étaient pas faites à voix haute; mais le curé les avait entendues.

— Je ne suis pas fâché, dit-il, que M. le Maître lise le latin après le français. M. le Maître peut vérifier ainsi que la traduction est bonne, et qu'on ne cherche pas à changer le sens du Syllabus.

Il n'est pas sûr que M. Saitout fût parfaitement en état de vérifier l'exactitude de la traduction, mais il est sûr que ce compliment

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le mois de juin.

à son adresse lui fit un extraordinaire plaisir. Il se garda bien de contredire M. le curé, toussa modestement, et se sentit relevé aux yeux de ces paysans qu'il méprisait à part lui, et dont l'admiration lui paraissait pourtant un objet d'envie.

Le curé reprit la parole :

— Vous voyez, mes amis, que c'est toujours la même chose. Il est certain que le Pape ne dit rien de nouveau en condamnant comme une erreur cette prétention de la raison à se suffire à elle-même et à pouvoir se passer de Dieu pour distinguer le bien du mal, la vérité de l'erreur, et procurer le bien des individus et des sociétés, car, en la condamnant, il ne fait que rappeler la révélation, qui est le fondement même de la religion. N'est-il pas vrai que la religion repose sur ce fait que Dieu a révélé aux hommes, à Adam, aux patriarches, à Moïse, ce que nous devons croire et ce que nous devons pratiquer, et sur ce fait capital que Notre-Seigneur Jésus-Christ, en venant au monde, a complété cette révélation par lui-même et par la bouche de ses Apôtres! Dieu n'a donc pas pensé que notre raison fût suffisante; il est venu à son aide, et c'est ce que le Pape maintient conformément à l'Evangile et à cette partie du Credo que nous avons chanté ce matin : *Qui locutus est per Prophetas*, il a parlé par les prophètes.

Vous voyez que le Syllabus est encore une fois d'accord avec l'Evangile et avec le Credo.

— Cependant, monsieur le curé, permettez-moi de vous poser cette objection, dit modestement M. Saitout, qui prétendait bien embarrasser le prêtre, s'il en ainsi, que devient la raison? N'est-ce pas dire qu'elle est inutile? N'est-ce pas rabaisser ce don de Dieu plus qu'il ne convient, et avouer, ce que disent les ennemis de la religion, que cette religion est ennemie de la raison, et que, pour croire, il faut renoncer à la raison?

— Je sais qu'on dit cela, monsieur le Maître, mais, en le disant, on calomnie l'Eglise catholique, qui a toujours défendu les droits de la raison avec autant de soin que ceux de la foi. Voici comment l'Eglise concilie tout, en disant ce qui est la vérité. Il y a d'un côté Dieu, de l'autre, l'homme, la raison divine et la raison humaine. Ces deux raisons sont-elles égales?

— Non, sans doute, monsieur le curé.

— Si les deux sont en présence, à laquelle faut-il donner la préférence?

— A celle de Dieu évidemment.

— Eh bien! si Dieu parle, doit-il être écouté et devons-nous le croire?

— Sans doute; mais qui nous assure qu'il parle?

— Hé! monsieur le Maître, c'est là précisément qu'intervient la raison. L'Eglise ne nous dit pas de recevoir comme la parole de Dieu la parole du premier venu; elle nous dit de vérifier cette parole, elle nous permet de nous assurer si Dieu a en effet parlé, et c'est là, je le répète, qu'intervient la raison humaine. C'est l'apôtre saint Paul lui-même qui l'a dit : Que votre obéissance, que votre foi soit raisonnable, *rationabile sit obsequium vestrum*, et c'est la pensée exprimée dans ce beau vers de l'un de nos poètes :

La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi.

La raison n'est donc pas sacrifiée : elle *vérifie* les témoignages; elle s'assure que Dieu a véritablement parlé, et, une fois qu'elle en est sûre, elle trouve, ce qui est parfaitement raisonnable, qu'il n'y a plus qu'à s'incliner; il y a même plus, c'est que lorsque cette vérification est faite, la raison humaine se sent plus forte et plus éclairée, et, avec cette nouvelle lumière, elle pénètre plus avant dans la connaissance de la vérité, qui est sa nourriture et pour laquelle elle est faite.

— Cela me paraît très-juste, dit Mathurin à cet endroit; mais comment voulez-vous que nous autres, ignorants comme nous le sommes, et pauvres paysans qui n'entendons rien à tous les raisonnements, nous puissions vérifier si le bon Dieu a parlé, oui ou non? J'avoue que, pour mon compte, je serais bien embarrassé de le faire.

— Moi aussi, dit Jacques, qui appuyait toujours la parole de Mathurin.

— Cela n'est pas aussi difficile que vous le pensez, dit le curé; écoutez bien, si vous voulez.

Non, il n'est pas aussi difficile que vous le croyez de savoir si Dieu a parlé et ce qu'il a dit, et il n'est pas nécessaire d'être un grand savant pour cela. Dieu, dans son impénétrable sagesse, ayant donné à l'homme une âme capable de le connaître, mais incapable de découvrir par ses propres forces tous ses devoirs envers Dieu et les vérités qui surpassent sa raison, tout en l'éclairant en même temps, a pris soin de parler d'une façon assez claire pour que tous l'entendissent, ou que tous pussent s'assurer que ce qu'on leur rapporte à cet égard est vrai.

Vous savez l'histoire d'Adam et de Moïse, que je vous ai racontée plus d'une fois au cathéchisme, vous savez aussi quel a été l'enseignement de Jésus-Christ et des Apôtres, et vous savez comment l'Eglise a été divinement établie pour nous transmettre sans erreur

et dans leur intégrité les vérités révélées de Dieu. Ces grandes vérités sont toutes contenues, au moins en germe, dans le *Credo* : c'est l'existence d'un seul Dieu en trois personnes, l'Incarnation, la Rédemption, la vertu des sacrements, les commandements de Dieu, l'Eglise et son infailibilité, l'existence d'une autre vie, du ciel et de l'enfer, etc. Notre raison, qui peut s'élever jusqu'à reconnaître et à démontrer l'existence de Dieu et l'existence de devoirs à remplir envers Dieu, ne pourrait discerner quel est le culte le plus agréable à Dieu, ni atteindre les mystères dont je viens de vous énumérer les principaux, ni tous les principes de la morale qu'on appelle les Dix commandements. Dieu est venu en aide à notre pauvre raison : il a fait une première révélation à Adam, notre premier père ; cette révélation s'est transmise jusqu'à Moïse par les patriarches ; alors a eu lieu une seconde révélation qui a été continuée par les prophètes ; enfin Jésus-Christ a complété cet enseignement avec les apôtres, qui ont entendu sa parole divine et qui nous l'ont transmise.

Chaque fois que Dieu a ainsi parlé, il l'a fait d'une façon qui ne permettait pas le doute. La révélation faite à Adam a été si claire, qu'on en retrouve les principaux traits chez tous les peuples. Vous savez par quels miracles Moïse a prouvé sa mission. C'est aussi par ses miracles que Jésus-Christ a prouvé sa divinité, et c'est par une autre série de miracles que s'est produit l'établissement de l'Eglise, chargée par lui de transmettre son enseignement. Il suffit donc d'entendre l'Eglise pour savoir ce que Dieu a dit ; il n'y a rien là, n'est-ce pas, Mathurin, qui soit au-dessus de vos moyens ?

— Non, sans doute, monsieur le curé, c'est là une chose très-facile.

— Oui, ajouta Jacques ; mais qui me dit que l'Eglise ne se trompe pas ?

— C'est Jésus-Christ lui-même, qui a dit à saint Pierre et à ses successeurs de confirmer ses frères dans la foi, c'est-à-dire de les empêcher de tomber dans l'erreur et de l'enseigner ; qui a dit qu'il bâtissait son Eglise sur Pierre, c'est-à-dire qu'il lui donnait un chef visible dans la personne de saint Pierre et des Papes ses successeurs ; et qui a dit, enfin, que les portes de l'enfer, c'est-à-dire les puissances du mal et de l'erreur, ne prévaudront jamais contre l'Eglise, c'est-à-dire que l'Eglise unie au Pape est infallible.

— Mais, reprit Jacques, qui nous assure que l'Eglise catholique est la véritable Eglise ? Les protestants disent le contraire, et je me suis laissé dire qu'il y a des millions de chrétiens en Angleterre,

en Russie et en Turquie qui disent la même chose que les protestants.

— Cela nous écarte un peu de la question, mais je ne suis pas fâché d'avoir à vous le dire en passant. Lisez l'Évangile sans parti pris, mes amis; qu'est-ce que vous y verrez? Que Pierre est le chef des Apôtres, que c'est sur Pierre que Jésus-Christ bâtit son Église, qu'il lui donne à paître à la fois les agneaux et les brebis, qu'il est chargé de confirmer ses frères dans la foi. Evidemment Pierre est le chef des Apôtres, et c'est lui qui est chargé entre tous de maintenir l'unité et la vérité. Or Dieu ne fait pas les choses à demi. En fondant cette société qu'on appelle l'Église, il a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles. Ce qui existait du temps des Apôtres doit donc se perpétuer jusqu'à la fin du monde, et les successeurs de saint Pierre le remplacent dans toutes ses prérogatives. La véritable Église ne peut donc se trouver que là où sont les successeurs de saint Pierre, c'est-à-dire les Papes, qui sont en même temps les évêques de Rome. Aussi, dès les premiers siècles, voit-on que c'est à l'évêque de Rome qu'on recourt de toutes parts, et, quand l'évêque de Rome a parlé la cause est entendue, tout le monde se soumet. En outre, dans ces grandes assemblées de l'Église qu'on appelle des Conciles, c'est toujours le Pape qui préside par lui-même ou par ses lieutenants, et les décisions des Conciles n'ont de force que lorsqu'elles sont approuvées et confirmées par le Pape. La succession des Papes est ininterrompue depuis saint Pierre; nul siège épiscopal dans l'Église ne peut se glorifier de remonter ainsi à saint Pierre, à l'exception de celui d'Antioche, dont l'autorité n'a jamais été reconnue dans l'Église, précisément parce que l'évêque qui a été préposé par saint Pierre n'était pas le successeur du premier Pape, qui est allé mourir à Rome.

L'Église catholique romaine a ainsi un caractère que ne possède aucune autre Église, et c'est pourquoi tous les peuples, même les hérétiques et les schismatiques, s'accordent à la considérer comme l'Église principale; c'est contre l'Église catholique que s'élèvent tous les ennemis de Jésus-Christ et de la religion, parce qu'il sentent que s'ils pouvaient détruire cette Église, tout le reste croulerait, et c'est ainsi que les attaques mêmes dont notre Église est plus spécialement l'objet, prouvent sa vérité et sa divinité.

— Ce que vous dites là est bien vrai, monsieur le curé, interrompit ici le bon vieillard qui avait assisté aux scènes de la première Révolution. Je me rappelle très-bien que, dans mon jeune temps, les révolutionnaires criaient de toutes leurs forces contre le Pape, les évêques, les curés et tous les fidèles qui restaient avec leurs

curés, tandis qu'on laissait bien tranquilles les pasteurs protestants et ceux qui allaient au prêché. Et il m'est avis qu'en ce moment-ci c'est à peu près la même chose.

— Tout à fait la même chose, mes amis, reprit le curé. Ceux d'entre vous qui lisent les journaux peuvent le constater. Ils verront que les mauvais journaux tournent tous les jours en ridicule la religion et ses ministres, qu'ils recueillent avec soin tous les scandales qui sont de nature à nuire à cette religion, qu'ils exagèrent les moindres fautes du clergé, qu'ils en inventent quand il n'y a rien, et que les plus odieuses calomnies forment le fond de leurs attaques; voyez s'ils attaquent les protestants, et s'ils ne laissent pas parfaitement en paix leurs pasteurs. Pour les ennemis de la religion, il n'y a qu'une religion, la catholique : c'est contre celle-ci qu'ils se liguent, c'est à elle qu'ils en veulent; les autres leur importent peu; ils savent, ils sentent d'instinct qu'il n'y a qu'elle de solide et de vraie, et que, une fois abattue, il n'en resterait plus. Heureusement, elle est invincible; on peut l'étonner ici et là, pendant quelque temps, mais elle renaît toujours et elle vivra jusqu'à la fin des siècles, montrant ainsi avec une force de plus en plus grande qu'elle est véritablement divine et qu'il était vraiment Dieu celui qui a dit à saint Pierre que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Cette démonstration de la vérité et de la divinité de l'Eglise catholique fit une vive impression sur l'auditoire.

— C'est vrai tout de même, ça, dit Mathurin. Je n'y avais pas pensé.

— Moi, non plus, ajouta Jacques, qui aimait à appuyer ce que disait Mathurin.

— Je voudrais bien savoir ce qu'on peut dire à ça, demanda Antoinette.

— Avec votre permission, monsieur le curé, dit M. Saitout, qui voyait avec peine l'enthousiasme de l'auditoire, je ferai une remarque que j'ai entendu faire par des hommes très-distingués et que j'ai lue dans des livres écrits par de savants professeurs de l'Université de France.

— Voyons, monsieur le Maître, voyons cette remarque.

— Ces messieurs disent donc qu'en effet la religion est une chose bonne pour le peuple, et que la religion catholique est très-propre, par ses cérémonies qui frappent l'imagination, par son enseignement qui expose la morale la plus pure, et surtout par sa doctrine de l'obéissance à l'autorité, très-propre à maintenir le peuple dans l'ordre et à rendre le gouvernement plus facile. Les masses ont

besoin de quelque chose qui frappe leurs sens et leur imagination ; mais les esprits cultivés, les savants, les philosophes, peuvent s'en passer. Leur raison est assez développée pour qu'ils se rendent compte de ce qui est bon et juste. Ils n'ont pas besoin de tout cet appareil de fêtes, de cérémonies, de processions, de chants, etc., pour reconnaître qu'il y a un Dieu et que l'homme en société doit observer les lois qui rendent cette société possible.

— Monsieur le Maître, répondit le curé, je vous remercie de la remarque que vous faites. Oui, il y a de beaux esprits qui prétendent ainsi que la religion est bonne pour le peuple, mais que les autres peuvent s'en passer. Mais, d'abord, voyez comme cela conduit à ce que tout le monde s'en passe. Où commence le peuple ? Où finit-il ? Pour les philosophes que vous me citez, le peuple, c'est tous ceux qui n'ont pas reçu une instruction supérieure ou qui ne jouissent pas d'une grande fortune. Mais, à côté d'eux, il y a ceux qui ont fait des études plus ou moins complètes, et qui prétendent bien aussi s'être élevés au-dessus du peuple. Dans les villes, les petits bourgeois, les employés de bureaux, les moindres boutiquiers parlent du peuple avec le plus superbe dédain. Au village, tous ceux qui savent lire et qui lisent les journaux, se croient souvent des personnages qui regardent de bien haut le brave paysan qui ne sait pas lire, ou qui, au lieu de perdre son temps à lire les journaux, travaille aux champs et élève honnêtement sa petite famille. Il n'y a pas jusqu'au moindre clerc d'avoué ou de notaire qui ne se trouve un esprit supérieur et qui se juge en dehors et au-dessus du peuple. Et tout ce monde dit que la religion est bonne pour le peuple. En allant un peu plus loin, nous trouvons que les amis du cabaret et les ennemis de l'Eglise réservent la religion aux femmes et aux enfants. Enfin, quand on y regarde de près, il n'y a plus personne qui veuille être du peuple comme on l'entend, quoique, dans un autre sens, on fasse sonner bien haut ce mot peuple : le peuple veut, le peuple entend, c'est la volonté du peuple, etc. Et il résulte de tout cela que la religion, qui n'est bonne que pour le peuple, n'est en réalité bonne pour personne.

— Oh ! dit le vieillard, c'est bien là qu'on veut en venir, monsieur le curé.

— Sans doute. Mais, à mon tour, je demande à M. le Maître la permission de faire deux remarques : la première, c'est que si la religion est vraie, si elle est révélée de Dieu, elle l'est pour tout le monde sans distinction de savants ou d'ignorants, de riches ou de pauvres, d'hommes ou de femmes, d'hommes faits ou d'enfants. Ce qui est vrai est vrai pour tous ; ce que Dieu commande, est com-

mandé à tous ; — la seconde remarque, c'est que tous ces hommes qui trouvent la religion bonne pour les autres, inutile pour eux, ne sont pas toujours précisément ceux dont la conduite montre qu'ils peuvent s'en passer sans inconvénient.

— Par exemple, monsieur le curé, voilà qui est fameusement vrai, s'écria Mathurin. Le père Lajoie...

— Allons, Mathurin, voilà encore que vous allez tourmenter ce pauvre père Lajoie. Ne nommons personne, mon cher Mathurin ; mais profitons, à part nous, des exemples que nous connaissons.

— Il y en a à revendre, remarqua Jacques.

— Oui, oui, ajouta Antoinette, et M. Saitont pourrait nous en citer plus d'un.

(Suite au prochain numéro.)

SAINT REMI.

La fête de saint Remi, l'apôtre des Francs, a été célébrée cette année à Reims, le 1^{er} octobre, avec une solennité particulière. Plusieurs évêques se trouvaient réunis auprès de Mgr Langénieux, archevêque de Reims, savoir : Mgr Mermillod, qui venait de prêcher la retraite pastorale aux prêtres du diocèse; Mgr Pie, évêque de Poitiers; Mgr Gravez, évêque de Namur (Belgique), et Mgr Soubiranne, évêque de Sébaste *in partibus* et auxiliaire d'Alger. Mgr Pie prononça l'homélie après l'Evangile de la grand'messe : ce fut un véritable triomphe oratoire, dont ces paroles adressées par un ouvrier à l'illustre évêque descendant de la chaire indiquent bien le caractère : « Vous avez raison, Monseigneur, le bon Dieu n'est pas mort. » Nous reproduirons la plus grande partie de cette magnifique homélie, à propos de laquelle M. Louis Veuillot a écrit ces mots, qui sont l'éloquente expression de la vérité :

« Mgr l'évêque de Poitiers est un des maîtres de la parole ecclésiastique, nous dirions volontiers de la parole publique dans ses plus larges acceptions. La doctrine, la politique, l'histoire, la morale coulent de ses lèvres comme de leur source la plus abondante et la plus pure, et c'est là aussi que la patrie fait entendre sa plus noble voix. La chaire n'a rien de plus grand ; la tribune, surtout la tribune d'aujourd'hui, est loin d'avoir rien d'aussi élevé, d'aussi auguste, d'aussi

clair, d'aussi hardi, et, disons le mot, en tous les sens d'aussi français. Voilà près de trente ans que ce grand homme mérite cet hommage, et il ajoute tous les jours des titres nouveaux à notre admiration. Ce n'est pas la première fois que nous avons occasion de le répéter. Mais ce discours sur l'apôtre et le véritable père de la nation française égale tout ce que nous pouvions attendre de l'évêque de Poitiers et sur un tel sujet. C'est beau et grand, comme la religion, comme l'histoire et comme la patrie. Dans le court tableau qu'il a tracé, l'évêque a reproduit tous les traits de ce premier pontife de la première France. Saint Remi a droit au titre de premier Français; Clovis lui-même ne fut que le second et n'est que la conquête de ce premier. Saint Remi trouva Clotilde pour Clovis, et tous deux ensemble, elle par lui, lui montrèrent le ciel et lui firent voir la France déjà chère au cœur du Christ : *Christus diligit Francos*. La France se convertit; Remi la baptisa. « Cette conversion, dit Baronius, devait s'accomplir par le plus extraordinaire des miracles, Dieu voulant par là manifester quel prix il attachait à la conquête religieuse de la France et de ses princes. » Ce sont ces miracles que l'évêque raconte et commente dans un tableau rapide mais plein de flammes prophétiques, et que ne pourra oublier aucun de ceux qui le contempleront. Le nombre en sera grand, car cette page, brillante et forte de toutes les maturités, entre aujourd'hui dans le canon des chefs-d'œuvre français. »

Nous donnerons dans notre prochain numéro la plus grande partie de cette magnifique homélie.

PÉLERINAGE A SAINT MARTIN DE TOURS.

DU 4 AU 19 NOVEMBRE 1876.

Nous nous empressons de publier la communication suivante :

Comme l'année dernière, avec l'autorisation et les encouragements de Mgr l'archevêque de Tours, nous appelons auprès du tombeau du Thaumaturge des Gaules tous les fidèles, et spéciale-

ment les comités catholiques de la France et les paroisses placées sous le patronage de saint Martin. Plus de quatre-vingts cardinaux, archevêques et évêques ont donné leur approbation à la renaissance du culte du saint que nous pouvons saluer et invoquer entre tous comme le fondateur et le père de la nationalité française et le plus grand apôtre de notre patrie. Cette approbation est encore rehaussée par celle du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui accorde à perpétuité une indulgence plénière pour la solennité de saint Martin. Nos fêtes se célébreront pendant que les plus graves intérêts de la religion et de la patrie seront discutés dans nos grandes Assemblées politiques : tous les motifs se réunissent pour faire un devoir aux catholiques fervents de visiter le tombeau du Traumaturge que la France n'a jamais invoqué en vain.

Nous conjurons les rédacteurs des *Semaines religieuses*, des journaux catholiques, les membres des comités de pèlerinage de donner la plus grande publicité aux conditions que les Compagnies des chemins de fer ont bien voulu nous accorder. Les Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Nord, de la Méditerranée, des Charentes et de la Vendée accordent une déduction de 50 0/0, c'est-à-dire la demi-place à l'aller et au retour pour tout groupe de *quarante pèlerins au moins*, voyagant sous un chef qui devra justifier de sa qualité et du but du voyage, et prendre et payer au guichet de la gare de départ la totalité des billets nécessaires audit groupe.

Un bulletin spécial, approuvé par les Compagnies est délivré par nous à chaque chef de groupe pour se faire reconnaître.

Cette concession est accordée pendant toute la période du 4 au 19 novembre.

Pour tous autres renseignements, s'adresser aux Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, chapelains de Saint-Martin, place Saint-Venant, 5, à Tours.

*Le directeur du pèlerinage, supérieur
des chapelains de Saint-Martin,*

L. DELPEUCH,
Oblat de Marie Immaculée.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE

La question d'Orient : gravité des événements ; la solution divine. — II. *Le Saint-Siège et l'Italie* : pèlerinage espagnol ; les cardinaux à Rome ; le futur conclave ; santé de Pie IX. — III. *Les universités catholiques* : Paris, Lille, Angers, Lyon. — IV. *Faits divers* : nomination d'un ambassadeur auprès du Saint-Siège ; lettre de l'évêque de Nîmes sur les aumôniers militaires ; circulaire de M. Dufaure aux évêques.

26 octobre 1876.

I. — La question d'Orient

La question capitale est toujours la question d'Orient, dont chaque jour augmente la gravité. On ne peut plus guère douter de la volonté de la Russie de pousser la Turquie à bout, et du concours qu'elle recevra de l'Allemagne dont la neutralité n'est pas moins bienveillante qu'intéressée, de l'Autriche, qui marche un peu malgré elle dans le même sens, de l'Italie, dont l'attitude est encore couverte d'un certain mystère que les événements ne peuvent tarder à dévoiler. Quant à la France, on sait qu'elle veut garder, et elle a raison, une neutralité absolue, faisant des vœux pour la paix, se refusant à prendre aucune part à la guerre, abstention que rendent nécessaire ses malheurs d'hier et son impuissance actuelle. L'Angleterre, qui aurait voulu conserver l'intégrité de l'empire ottoman, semble se résigner à le voir démembler, pourvu que la Russie n'aille pas jusqu'à Constantinople, et, d'ailleurs, elle cherche à se ménager dans l'Egypte une compensation qui amoindrirait beaucoup son chagrin.

Et tandis que toutes les négociations roulent sur l'acceptation d'un armistice plus ou moins prolongé, les hostilités ont recommencé entre la Turquie et la Serbie, celle-ci continuant de se faire battre malgré les renforts de volontaires russes qui

lui arrivent. La Roumanie se prépare à prendre part à la lutte, et l'on parle du titre de roi qui serait donné au prince Charles ; la Grèce s'agite, et va probablement entrer dans le mouvement d'hostilité contre les Turcs ; l'île de Crète (Candie), s'agite aussi pour recouvrer son indépendance, et, sans doute, se rattacher au royaume hellénique. L'Orient tout entier est frémissant, l'Occident est dans l'attente des plus grands événements. C'est une lutte immense dont le théâtre s'étendra à la fois sur l'Europè et sur l'Asie, même sur une partie de l'Afrique.

Qu'en sortira-t-il ? Jamais, peut-être, l'on n'a vu plus clairement l'impuissance des hommes à diriger les événements, et la suprême souveraineté de la Providence qui les dirige à son gré, et qui fait concourir la volonté libre des hommes à l'exécution de ses desseins.

De grandes fautes ont été commises, il faut qu'elles soient châtiées, et il faut que l'Eglise de Jésus-Christ triomphe encore une fois de tout ce qui a été fait contre elle ; il faut que le droit reprenne la place qui lui appartient, que la vérité soit de nouveau reconnue, et que l'homme confesse que les droits de Dieu sont supérieurs à ceux de l'homme, qui dérivent seulement de ses devoirs et qui n'existent que parce qu'il a des devoirs.

Le spectacle dont nous sommes témoins est grandiose. Tout est en fermentation. L'islamisme, le schisme, l'hérésie, l'athéisme, l'Eglise catholique se trouvent en présence. Les peuples chrétiens ont successivement rejeté l'Eglise, le Christ et Dieu ; Dieu, le Christ, l'Eglise auront le dernier mot, et c'est pourquoi nous espérons qu'à l'heure de la justice succèdera l'heure de la miséricorde, dont il appartient aux chrétiens de hâter l'arrivée par leurs prières, par la pénitence et l'expiation, par les œuvres de la charité et du zèle, par la manifestation publique et par l'affirmation de leur foi, par l'enseignement et la propagation de cette doctrine évangélique, qui est seule capable de sauver le monde.

En ce moment, le général Ignatief est à Constantinople. Il a dû voir le sultan mardi dernier et lui communiquer les conditions que la Russie met à la paix. On ignore encore la réponse du sultan. Si la Turquie résiste, c'est la guerre ; si elle cède, ce n'est pas encore sûrement la paix ; en tout cas, ce ne serait

qu'une paix provisoire et précaire, et, pour l'Europe, une paix fatale, puisqu'elle constaterait la domination de la Russie, unie à l'Allemagne, c'est-à-dire la fin de l'équilibre européen, la fin de l'Europe.

Nous donnons plus loin de nouvelles considérations sur l'attitude du Saint-Siège dans cette redoutable question; nos lecteurs verront avec quelle sagesse et quelle prévoyance supérieure agit le Vatican.

II. Le Saint-Siège et l'Italie.

On est encore à Rome sous l'impression produite par le pèlerinage des Espagnols, sur lequel nous donnons plus bas des détails. Le gouvernement italien s'est conduit, en cette circonstance, d'une manière correcte. Peut-être a-t-il voulu effacer la mauvaise impression produite par la dissolution du congrès catholique de Bologne; il n'y réussira pas, mais il est certain qu'il est tenu en échec par ces manifestations du dévouement qu'inspire le Saint-Siège. Il est d'ailleurs obligé de reconnaître que les pèlerinages apportent à Rome un mouvement et une vie qui s'éteindraient bien vite si le Saint-Père n'était plus au Vatican et si la Papauté abandonnait Rome. Quoi qu'on fasse, Rome a été donnée au Pape, Rome n'a de vie que par le Pape. On l'a bien vu chaque fois que les Pontifes ont été obligés de quitter la Ville éternelle, on le reverrait encore si la Révolution accomplissait ses desseins.

L'arrivée successive des cardinaux étrangers, du cardinal de Bonnechose, du cardinal Guibert, qui sont de retour dans leurs diocèses, du cardinal Cullen, archevêque de Dublin, qui est attendu, inquiète les révolutionnaires, qui ne peuvent comprendre les motifs de ces visites *ad limina*. Ainsi l'on veut voir dans ces visites l'intention qu'aurait le Pape de conférer avec les cardinaux étrangers, afin de leur donner de vive voix des instructions relatives au futur conclave. C'est ignorer que, dans l'hypothèse même où le Souverain-Pontife voudrait adopter des dispositions spéciales pour le futur conclave, il n'aurait aucun besoin de les communiquer oralement aux cardinaux; il se bornerait, selon l'usage et les traditions du Saint-

Siège, à consigner sa volonté dans un document qui serait publié dans le temps et le lieu convenables.

Au reste, dirons-nous avec un correspondant du *Monde*, pour répondre d'un seul mot aux calculs et peut-être aux vœux parricides de ceux qui spéculent sur le Conclave futur, il suffit de constater une fois de plus que, grâce à une spéciale assistance, d'en haut, le Saint-Père continue de jouir d'une santé merveilleuse. Le cardinal Guibert ne se cache pas pour faire part de l'heureuse surprise qu'il a éprouvée en assistant, le 16 courant, à l'audience solennelle des pèlerins espagnols. « Je savais bien, avant mon départ de Paris, a-t-il dit, que je trouverais le Saint-Père en bonne santé, mais je ne m'attendais pas encore à le voir si robuste, et en quelque sorte rajeuni, si admirable par la lucidité de son esprit, par l'éloquence de son geste et par la fécondité de sa parole. Je l'ai trouvé, en un mot, plus étonnant dans sa vieillesse que nos premiers orateurs de France, alors que, dans la force de l'âge, ils parlent en public. »

III. Les Universités catholiques.

Nous devons grouper ici plusieurs faits et documents intéressants relatifs aux Universités catholiques.

L'Université de Paris va rouvrir ses cours sous les plus favorables auspices. NN. SS. les évêques pressent vivement les catholiques de lui venir en aide par leurs offrandes, et surtout par l'envoi de nombreux élèves. Mgr l'archevêque de Bourges vient d'envoyer à ce sujet à son clergé une circulaire dont nous extrayons les passages suivants :

Depuis que nous avons fait un appel à votre charité et à votre zèle dévoué en faveur de l'Université catholique de Paris, une année s'est écoulée, et nous pouvons dire qu'elle a été féconde en résultats heureux. Notre œuvre a pris en très-peu de temps des développements considérables. Trois Facultés complètes ont été organisées. « Personnel enseignant, administration, matériel scolaire, bibliothèques, laboratoires, collections scientifiques, tout ce que réclame l'enseignement du *droit*, des *lettres* et des *sciences*, s'est trouvé réuni; et notre établissement a pu jouir du privilège

des Universités en obtenant pour ses étudiants la constitution d'un jury mixte.

Nous pouvons dire que les succès ont dépassé nos espérances.

Pour le droit, devant les examinateurs de l'Etat, dix-sept candidats sur dix-neuf, devant le jury spécial, cinquante-et-un sur soixante sont sortis victorieux des épreuves. Les Facultés des lettres et des sciences n'ont présenté qu'un petit nombre de candidats aux épreuves de la licence. *Tous* ont obtenu le grade, et plusieurs avec honneur, devant les facultés officielles. On chercherait vainement ailleurs de pareilles proportions.

Ces succès si consolants pour une première année, nous voulons, nous devons les consolider. Dans nos dernières réunions à Paris, nous nous sommes spécialement occupés de fortifier ce qui existe déjà, en réalisant toutes les améliorations qui ont paru opportunes. Ainsi, en dehors des cours proprement dits, nous avons établi des conférences spéciales, vivement désirées par les élèves, et qui, en leur permettant de revoir, de repasser dans des entretiens plus familiers les enseignements reçus, les gravent plus profondément dans la mémoire et disposent plus efficacement aux épreuves des grades. Ainsi, nous avons créé une chaire nouvelle d'enregistrement et de notariat, création qui nous a semblé répondre à un besoin sérieux.

Ainsi enfin, pour remédier autant que possible aux difficultés de diverse nature que présente actuellement la création d'une faculté de médecine, nous avons décidé en principe l'institution très-prochaine de cours spéciaux, où serait donné l'enseignement théorique, et qui serviraient très-utilement à la préparation des examens, sans dispenser pourtant les candidats de prendre les inscriptions ordinaires devant les facultés de l'Etat.

Toutes ces améliorations et toutes celles que nous avons en projet ne pourront être obtenues qu'à une condition : c'est que nous soyons *efficacement* soutenus par les catholiques, et pour cela nous réclamons de leur dévouement un double concours, le concours *moral* et le concours *matériel*.

Il nous faut d'abord leur concours *moral*, et par là nous entendons l'appui sérieux de leur volonté et de leur cœur. Il faut que nous puissions compter non-seulement sur leur sympathie, mais sur leur dévouement ; non-seulement sur leurs paroles, mais sur leurs actes.

Mais à cet appui moral il faut joindre l'appui *matériel* ; le second ne nous est pas moins indispensable que le premier. Nous devons non-seulement maintenir ce qui existe, mais encore le développer.

Or, de pareilles institutions ne peuvent être maintenues et développées qu'avec de très-grandes dépenses. *Un million* a été presque absorbé par les frais de premier établissement et les dépenses ordinaires de l'année courante. Ces dernières devront nécessairement augmenter avec le prochain exercice.

L'Université de Lille se complète. Elle avait déjà les Facultés de *droit*, des *lettres* et des *sciences*. Au mois de novembre, elle ouvrira sa Faculté de *médecine*. Le personnel et les moyens d'instruction sont prêts. La nouvelle Institution se propose de former des médecins *savants* et *chrétiens*. Son enseignement sera théorique et pratique à la fois; les élèves s'exerceront sans cesse sous les yeux de leurs professeurs aux diverses expérimentations que comporte le grand art de guérir. L'Ecole, se préoccupant moins d'avoir beaucoup d'élèves que d'en avoir de bons, a décidé de n'accepter que des candidats au *doctorat*, et non point au simple *officiat de santé*.

Comme toutes nos Universités, celle de Lille s'efforce de contribuer au bien moral de ses élèves, en leur procurant toutes les ressources de logement, de pension, de distraction même, qui peuvent assurer en eux l'intégrité des mœurs et de la foi, en même temps que l'application au devoir.

Les souscriptions pour cette Université dépassent aujourd'hui le chiffre de *quatre millions* de francs.

A Angers, tout annonce que l'année scolaire qui s'ouvre sera fructueuse. M. l'abbé Lézat, docteur en théologie, docteur ès-lettres, et mainteneur des Jeux Floraux de Toulouse, vient d'être appelé par Mgr Freppel et par les évêques fondateurs de l'Université catholique d'Angers, pour occuper l'importante chaire d'histoire à la Faculté des lettres nouvellement organisée dans cette ville. La presse catholique de Toulouse témoigne l'espoir que le savant professeur ne sera pas longtemps éloigné de cette ville, où, sans doute, une Université catholique sera aussi prochainement fondée.

L'Université de Lyon va recevoir d'importants développements. Les évêques qui concourent à la fondation de cette Université se sont réunis la semaine dernière, les prélats présents étaient au nombre de quatorze, savoir : NN. SS. de Lyon, d'Autun, de Dijon, de Grenoble, d'Aix, de Marseille, de Fréjus,

de Gap, de Nîmes, de Valence, de Montpellier, de Tarentaise, d'Annecy et de Belley. — Neuf autres : NN. SS. d'Avignon, de Langres, de Viviers, de Chambéry, d'Alger, d'Oran, de Moulins, de Digne et de Saint-Claude étaient représentés.

L'assemblée, sur les documents recueillis et communiqués par Mgr l'archevêque de Lyon, a pris connaissance de la situation financière de la Faculté de droit et des résultats très-satisfaisants des études et des examens.

La première résolution prise a été celle de la fondation d'une Université catholique à Lyon. Cette Université, devant être complète, comprendra les cinq Facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres.

Les deux Facultés des sciences et des lettres seront fondées les premières, et assez tôt pour qu'avant la fin de l'année scolaire l'Université de Lyon soit constituée et jouisse de l'avantage du jury mixte.

Les questions concernant le cours d'économie politique seront réglées en même temps que celles qui se rapportent aux Facultés des sciences et des lettres.

Mais, dès la rentrée prochaine, un cours de droit canon et un cours de droit naturel seront ajoutés à ceux qui sont professés à la Faculté de droit actuellement existante.

Des status provisoires ont été arrêtés par l'assemblée des évêques, à qui désormais reviennent le gouvernement des Facultés et la haute direction de l'enseignement.

La vénérable assemblée a décidé que le moment est venu d'assurer l'avenir par un appel adressé aux catholiques des provinces ecclésiastiques réunies pour cette grande œuvre.

Une lettre collective sera publiée dans ce but par tous les évêques, chacun d'eux restant libre d'appeler ensuite, sous la forme qui lui paraîtra la meilleure, le concours de ses diocésains.

L'assemblée, convaincue que, dans un délai assez prochain, elle sera en mesure de mettre à exécution les résolutions prises et de projeter de nouveaux développements, a fixé au 6 mars 1877 sa prochaine réunion.

IV. Faits divers.

Un décret présidentiel, daté du 20 octobre, nomme M. le baron Baud, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de S. M. le roi des Belges, ambassadeur de France près le Saint-Siège, en remplacement de M. de Corcelle, dont la démission est acceptée.

M. de Corcelle sera regretté à Rome, où il avait su se concilier de nombreuses sympathies ; le nouvel ambassadeur qui le remplace sera accueilli avec non moins de faveur : il nous reste à désirer qu'il puisse rendre à l'Eglise et au Saint-Siège les services qu'on est en droit d'attendre du représentant de la France auprès du Souverain-Pontife.

Mgr Besson, évêque de Nîmes, vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de la justice et des cultes :

Nîmes, 21 octobre 1876.

Monsieur le ministre,

Les justes et éloquentes réclamations que Mgr le cardinal archevêque de Paris vous a adressées sur la suppression du budget de l'aumônerie militaire sont l'expression, à la fois sincère et modérée, des alarmes de l'épiscopat français. Ces patriotiques alarmes, je les partage avec tous mes collègues, mais une circonstance d'une gravité exceptionnelle me les fait sentir plus vivement encore, et je ne saurais taire les sentiments que j'éprouve en songeant que, dans un prochain avenir, l'institution de l'aumônerie peut être abolie sans retour.

La ville de Nîmes, l'une des plus religieuses des villes de France, va devenir, par l'établissement d'une garnison d'artillerie, l'un des centres militaires les plus importants du Midi. Je m'en suis réjoui et ne l'ai point caché, ayant vu de quel esprit chrétien l'armée française se pénétrait chaque jour davantage et comme le soldat agréait volontiers le ministère du prêtre. Je saluais le jour où, grâce aux exemples des chefs, à l'influence des aumôniers, à l'esprit de sacrifice répandu dans tous les rangs, l'état militaire serait, de toutes les professions publiques, la plus favorable à la réforme de la société par le christianisme. Nous disions aux mères : Rassurez-vous, les casernes d'aujourd'hui ne sont plus celles d'autrefois. On y connaît le prêtre, on l'écoute, on le vénère, et vos fils auront en lui un ami sûr et véritable. Nous disions aux jeunes gens : Soyez soldats, vous

trouverez dans l'armée française, qui se régénère, moins de dangers pour vos mœurs et autant de secours pour votre foi que dans les écoles de la vie civile ou dans l'apprentissage du commerce et de l'industrie. Nous disions à la ville de Nîmes : L'augmentation de votre garnison sera un bienfait public, car vous aurez une garnison chrétienne, c'est-à-dire des exemples nouveaux de foi, de discipline et de travail. Voilà nos espérances : un vote désastreux les aurait ruinées s'il était possible d'é luder la loi d'une grande nation, en refusant de voter les subsides annuels qu'exige l'exécution de cette loi. Nous en avons la confiance, le Sénat ne laissera pas consommer cette audacieuse entreprise qui, en se renouvelant sur tous les chapitres du budget, réduirait bientôt à l'aumône l'administration, l'armée, la magistrature, le clergé, et ne laisserait plus à l'Etat que des serviteurs sans traitement dans des institutions frappées de discrédit et tournées en ridicule. Il appartient au gouvernement de ramener à la logique de la raison et des lois les partis qui la violent. Prenez donc en mains notre cause, monsieur le ministre. C'est la cause de la justice, aussi bien que de la religion ; c'est la cause de la France. Vous ne trouverez dans le dossier de l'aumônerie que des témoignages de sympathie, des traits de patriotisme, de courage et de dévouement, un profond respect de la liberté humaine ; pas un excès de zèle, pas un abus. Cette cause est digne de votre caractère et de votre talent ; vous sauverez, en la gagnant, l'armée et le pays.

Veillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de ma très-haute et très respectueuse considération.

† Louis, évêque de Nîmes.

Les richesses artistiques que possèdent nos monuments religieux doivent être l'objet de la sollicitude la plus attentive. M. Dufaure, ministre de la justice et des cultes, vient d'adresser, à cet égard, la circulaire suivante aux évêques :

Monseigneur,

Un de mes prédécesseurs au ministère des cultes a décidé, sur le rapport de M. le directeur des beaux-arts, qu'un inventaire général des richesses artistiques de la France serait dressé par les

soins ou sous la surveillance d'une commission instituée à cet effet. Cet inventaire devait comporter trois grandes divisions : les peintures et dessins, les sculptures, les objets d'art qui ne rentrent pas dans ces deux premières classes, et notamment les émaux, l'orfèvrerie, les vitraux, les meubles sculptés et les tissus précieux.

« Ce vaste travail, disait M. de Chennevières dans son rapport, qui mettrait en lumière les inestimables trésors de nos collections nationales, de nos musées, de nos églises et de nos monuments publics, offrirait aux artistes et aux érudits du monde entier le répertoire des peintures, sculptures, curiosités de toutes sortes qui, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, se sont accumulées dans notre pays et en ont fait, avec l'Italie et les Flandres, la terre privilégiée des arts. La France elle-même ignore ses richesses; l'inventaire qui les lui révélera rehaussera singulièrement, aux yeux de l'étranger, l'éclat de notre nation. »

J'ajouterai, monseigneur, que la rédaction d'un semblable inventaire assurera la conservation des monuments précieux et fera sortir de l'oubli des œuvres remarquables qui n'ont pas été appréciées jusqu'à ce jour à leur véritable valeur. Ce grand travail est aujourd'hui commencé; l'inventaire des monuments civils de nos provinces est en cours de publication, et, grâce aux instructions de S. Em. le cardinal Guibert, ainsi qu'aux dispositions prises par MM. les curés de Paris, l'étude des églises de cette grande ville est terminée et sous presse; Votre Grandeur trouvera même, dans les documents joints à cette circulaire, l'inventaire de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. La direction des beaux-arts se propose d'entreprendre immédiatement l'examen et la description des objets d'art conservés dans les cathédrales, églises et chapelles des autres diocèses, et elle désire que je demande à Votre Grandeur de vouloir bien concourir à cette entreprise nationale, soit en facilitant les recherches des membres de la commission, soit en suivant l'exemple de NN. SS. les évêques de Nîmes, Tarentaise et Coutances, qui ont fait préparer, par MM. les curés et desservants ou par les architectes et artiste de leur diocèse, une série de monographies que les inspecteurs des beaux-arts n'ont eu qu'à réviser.

Dans la pensée que Votre Grandeur accueillera favorablement cette ouverture, j'ai l'honneur de lui envoyer divers documents qui lui permettront d'apprécier l'œuvre que je signale à sa bienveillante attention, et d'adresser des instructions précises à son clergé. Les plus importantes de ces pièces pourraient être imprimées utilement dans une de ces revues diocésaines qui reçoivent les commu-

nications des secrétariats des évêchés et qui s'occupent souvent, avec succès, de l'archéologie et de l'histoire locale.

Agréé, monseigneur, l'assurance de ma haute considération.

*Le président du conseil, garde des sceaux,
ministre de la justice et des cultes,*

J. DUFAURE.

Les Chambres vont se réunir le 30 octobre; des prières publiques auront lieu le dimanche suivant; la gravité des circonstances, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, attirera dans les églises un concours plus considérable que jamais de fidèles.

J. CHANTREL.

LE PÈLERINAGE ESPAGNOL.

C'est le 16 octobre que le Saint-Père a reçu en audience solennelle les sept mille pèlerins espagnols venus à Rome avec Mgr Monzon y Martins, archevêque de Grenade, Mgr Sanz y Forès, évêque d'Oviédo, et Mgr Colomer y Mestrès, évêque de Vich et Solsona. Aucune des vastes salles du Vatican n'aurait pu contenir une telle foule : ce fut dans la basilique de Saint-Pierre qu'il fallut les recevoir. Les portes du temple furent fermées à ceux qui ne faisaient point partie du pèlerinage, et le Souverain-Pontife, accompagné de la cour pontificale, où l'on remarquait dix-sept cardinaux, parmi lesquels le cardinal Guibert, quinze évêques et un grand nombre de prélats, se rendit au trône préparé au fond de la nef des Saints-Simon et Jude. C'était la première fois, depuis sa captivité, que le Saint-Père se rendait ainsi publiquement à l'église de Saint-Pierre.

Rien ne saurait dépeindre l'enthousiasme des pèlerins à sa vue : *Viva el successor de San Pedro! Viva el Papa infalible! Viva el defensor de nuestra unidad catolica!* s'écriaient-ils. Vive le successeur de saint Pierre! Vive le Pape infalible! Vive le défenseur de notre unité catholique!

Lorsque le Saint-Père eut pris place sur son trône, l'archevêque de Grenade lut, au nom de l'assistance, une longue adresse en langue espagnole. Sa Grandeur protesta énergiquement contre l'usurpation des Etats de l'Eglise et contre toutes

les oppressions qui en ont été la conséquence. Elle affirma la nécessité du pouvoir temporel pour garantir sérieusement la liberté et l'indépendance absolues du vicaire de Jésus-Christ. Enfin l'archevêque remercia Sa Sainteté de la courageuse défense qu'elle a prise des intérêts de la foi en Espagne et, au nom des fils de cette catholique nation, il déclara qu'ils étaient prêts à verser leur sang plutôt que de trahir jamais les intérêts de la religion.

Se levant alors devant le trône, le Souverain-Pontife s'exprima ainsi (1) :

« Vous tous, mes très-chers fils, qui appartenez à la catho-
 « lique nation d'Espagne, vous êtes venus à Rome avec la foi
 « qui vous distingue pour vénérer en leurs tombeaux les princes
 « des apôtres, saint Pierre et saint Paul ; à votre seul aspect,
 « je reconnais des fils, et il me revient à l'esprit toute cette
 « longue série de saints qui laissèrent leur empreinte sur votre
 « terre et qui ont ennobli votre patrie : les martyrs, en répan-
 « dant leur sang pour affirmer leur foi ; les docteurs, en répan-
 « dant la lumière de leur sagesse pour l'illumination du monde ;
 « les confesseurs, en rendant la sainteté plus éclatante par
 « leurs exemples de zèle et de pénitence ; les fondateurs des
 « divers ordres réguliers, en développant partout la pratique
 « des vertus ; en un mot, par leurs œuvres de charité, tous ont
 « contribué à la vraie grandeur de votre nation en conservant
 « dans son sein, par la grâce du secours divin, le trésor très-
 « précieux de la foi.

« En ce moment même, rassemblés, comme vous l'êtes, dans
 « l'enceinte de ce vaste temple, vous pouvez reconnaître les
 « portraits d'une partie de ces héros, qui furent pour votre
 « patrie une si grande illustration. Tournez les yeux vers ces
 « saintes murailles : voici Dominique, voici Ignace, voici Joseph
 « Calasanz, Jean de Dieu, Pierre d'Alcantara, et cette héroïne,
 « merveille de son sexe, Thérèse de Jésus.

« Ces images sont de marbre ; elles sont froides et muettes ;
 « mais, par la représentation qu'elles nous donnent de ces
 « saints, elles parlent encore. Elles parlent par les diverses

(1) Traduction de *l'Univers*.

« familles religieuses qu'ils ont fondées, et qui servent l'Eglise
« de diverses manières. Elles parlent par les grands exemples
« qu'ont laissés en leur vie les originaux que ces portraits nous
« rappellent. Elles parlent par la conversion de tant de pécheurs
« et de peuples infidèles qui, en Orient comme en Occident,
« ont vu se dissiper les ténèbres de leurs erreurs et ont embrassé
« la très-sainte religion de Jésus-Christ. Enfin elles parlent par
« les écrits et les œuvres qui servent encore bien souvent de
« réponse aux révolutionnaires d'à-présent.

« Mais, fils très-chers, il déplaît aux hommes de la Révolu-
« tion d'entendre ce langage des saints. A ces voix importunes
« ils voudraient mettre un bâillon ; par la dérision, par le mé-
« pris, par l'oppression et même par la persécution, ils cherchent
« et font effort à imposer silence à la vérité. Pour faire le champ
« libre et donner place à ceux-là seulement qui sèment les
« erreurs et profanent les choses saintes, ils réduisent au silence
« les ministres du sanctuaire, et les chassent, pour mieux at-
« teindre leur but, des endroits où ils vivaient en paix ; en
« même temps ils les désignent, avec tous ceux qui font partie
« de la hiérarchie ecclésiastique, aux paroles venimeuses, à la
« haine maçonnique et au mépris de l'impiété. Ainsi les persé-
« cuteurs s'avancent dans la voie mauvaise, mais ils ne s'aper-
« çoivent pas qu'ils sont, dans la main de la Providence, des
« instruments destinés à séparer le bon grain de l'ivraie à
« laquelle ils appartiennent ainsi que d'autres et avec laquelle,
« au jour marqué par Dieu, ils seront pris en faisceau et jetés
« au feu *ad comburendum*.

« Cependant les révolutionnaires progressent et ils ne se
« rasassient pas d'insulter l'Eglise et d'usurper ses droits. Que
« sert-il de leur adresser quelque une des maximes des saints ?
« Ainsi la grande Mère sainte Thérèse disait : *Dieu seul, et c'est*
« *assez!* Mais si l'on faisait entendre cette maxime à la bande
« nombreuse des anti-chrétiens, ils ne feraient qu'en rire et peut-
« être serait-ce pour eux un sujet de blasphèmes, car à eux rien
« ne suffit, et toujours ils voudraient ravir et prendre au-delà
« de ce qu'ils ont pris. Pourquoi ? Parce que ceux qui respirent
« l'iniquité, qui vivent dans la caverne des méchants, et qui se
« repaissent de glands comme les animaux immondes, ceux-là

« ne peuvent goûter les douceurs de la religion ni se contenter
« de Dieu.

« Cependant, afin de prendre des forces pour la grande lutte,
« on voit se multiplier les dévots pèlerinages (et vous m'en
« donnez une preuve éclatante ;) on voit s'accroître les prières
« ferventes et les œuvres de charité, et l'univers catholique se
« tourne tout entier vers Dieu pour apaiser sa colère et implo-
« rer les effets de sa miséricorde. Mais ces effets ne se montrent
« pas encore, et pourquoi ? Mes enfants ce sont les péchés du
« peuple, et peut-être aussi les miens, qui font que la main
« main de Dieu pèse encore aujourd'hui sur nos têtes. En cette
« circonstance, laissez-moi vous répéter un enseignement de
« de saint Pierre d'Alcantara, une sentence d'or de ce mer-
« veilleux pénitent, lequel explique en peu de mots pour
« quelles raisons l'ordre ne se rétablit pas encore dans la
« société.

« La réputation de sainteté de ce grand serviteur de Dieu
« attirait à sa cellule beaucoup de gens qui venaient chercher
« ses conseils, se recommander à ses prières ou dans d'autres
« louables intentions. Parmi eux il se trouvait souvent un
« chevalier espagnol qui toujours se lamentait sur les désor-
« dres de son temps et qui en rendait responsable telle ou telle
« autorité, comme ne prenant pas, selon lui, les moyens con-
« venables pour les empêcher. Le bon serviteur de Dieu écouta
« mainte et mainte fois cette même plainte ; mais, à la fin, il
« crut devoir y répondre en donnant un conseil. Un jour donc
« saint Pierre d'Alcantara dit à son visiteur : « Je me suis pros-
« terné aux pieds de Jésus-Christ et je lui ai demandé des
« lumières, afin de connaître ce qu'il fallait faire pour trouver
« le remède et réparer les maux que vous déplorez. En ce qui
« me concerne, j'ai promis à Dieu de faire tout ce qui dépend
« de moi pour coopérer à obtenir l'ordre désiré. Je suis supé-
« rieur, et, avec l'aide de Dieu, je ferai que tous ceux qui sont
« sous ma juridiction se conduisent avec une soumission par-
« faite, que le noviciat s'accomplisse avec la plus grande régu-
« larité, que les études soient poursuivies avec la plus grande
« diligence, que la discipline régulière soit scrupuleusement
« observée. Cela fait, monsieur le marquis (c'était le titre de

« son interlocuteur,) vous voyez que pour tout ce qui me
« regarde j'ai conservé l'ordre dans la société. Vous êtes époux,
« vous avez des enfants, des serviteurs, des paysans. Travaillez
« donc avec zèle à ce que tous ceux qui dépendent de vous
« fassent exactement leur devoir, et vous aurez, pour votre
« part, pleinement rempli le vôtre ; car il est trop vrai que ceux-
« là sont nombreux qui se plaignent des désordres de la société,
« mais il n'en est pas beaucoup qui s'appliquent à porter
« remède au désordre de leur propre maison. »

« On voit par là comment chacun doit faire le possible pour
« ramener les errants dans le bon chemin et pour coopérer à
« hâter le jour des divines miséricordes. Il est vrai que les
« temps présents sont difficiles, comme il est trop vrai que
« les ennemis de l'Eglise sont nombreux et forts par la
« position qu'ils occupent et par les moyens dont ils disposent ;
« mais il est vrai aussi que l'union et la concorde du très-
« grand nombre des bons seraient un immense obstacle au pro-
« grès des méchants et les obligeraient finalement à reculer.

« Je me souviens d'une conversation que j'eus il y a peu
« d'années avec un haut personnage espagnol qui me décrivait
« les combats de taureaux. Il racontait comment, en certaines
« circonstances, ce robuste et fort animal s'arrêtait, puis fuyait
« de peur, lorsque les combattants formant un groupe compacte
« et uni et se touchant des épaules s'avançaient à pas lents,
« avec la lance en main. Oh ! mes chers enfants, nous aussi
« soyons tous d'accord et unis sous l'étendard de Jésus-Christ.
« Je vois ici plusieurs bannières ; mais c'est la croix qui doit
« être notre principale bannière. Avec la croix en mains et au
« cœur nous pourrons triompher de nos ennemis ; serrés
« ensemble, nous ferons reculer les taureaux de la Révolution,
« bien qu'ils soient *tauri pingues*, et nous les verrons abattus
« avec l'aide du bras tout-puissant de Dieu.

« O mon Dieu, vous voyez le cœur de ce peuple d'élection.
« Je vous prie d'élever votre main toute-puissante et de sou-
« tenir ma faible main, pour que je puisse leur donner une
« bénédiction efficace, qui les rende courageux contre tous les
« ennemis, fermes dans la foi et unis entre eux pour combattre
« victorieusement vos combats. Bénissez leurs pasteurs, afin

« que, par la doctrine, la piété et le zèle qui les honore,
 « ils soient toujours leurs guides fidèles et valeureux. Bénissez
 « leurs familles, bénissez les âmes et les corps et préservez-les
 « de tout mal. Bénissez l'Espagne tout entière, et faites que
 « cette terre puisse encore une fois montrer les fertiles moissons
 « des plus rares vertus. En votre nom, ô mon Jésus, je les bénis
 « maintenant et à l'heure de la mort, afin que, constamment
 « accompagnés, par votre bénédiction, ils puissent arriver à
 « vous bénir au Ciel pendant toute l'éternité. »

Un correspondant du *Monde* ajoute ces détails sur l'audience :

Afin d'accorder à tous les pèlerins la consolation de le voir et de recevoir de nouveau sa bénédiction sur son passage, le Saint-Père, qui était descendu dans la basilique et s'était rendu au trône en marchant et sans appui, est monté, à son retour, dans les appartements pontificaux, sur la *Sedia gestatoria*. Cependant il n'avait point la tiare qu'autrefois il était accoutumé de porter lorsqu'il montait sur la Sedia. Dans la chapelle du Saint-Sacrement, le Pape est descendu de la Sedia pour faire son adoration. Sur son passage les acclamations enthousiastes des pèlerins ont éclaté de nouveau, et, longtemps encore après qu'il avait disparu, le cri de : Vive le successeur de saint Pierre ! retentissait auprès de la tombe du prince des Apôtres. C'était, en un mot, le spectacle renouvelé de ces élans de foi, de ces acclamations irrésistibles par lesquels le peuple romain salua, dans cette même basilique, à l'époque du Concile, la proclamation solennelle du dogme de l'Infaillibilité.

L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner avant et après l'audience, non-seulement dans l'intérieur de Saint-Pierre, dont les portes d'ailleurs étaient fermées depuis le matin, mais aussi au dehors, où se pressait la foule des curieux, et peut-être des malintentionnés. Quelques libéraux ont essayé, au moment de la sortie des pèlerins et du passage des équipages, d'organiser une démonstration hostile contre le prince D. Philippe Orsini. Mais aussitôt les gendarmes et les gardes de la Questure, dont la place Saint-Pierre était remplie, ont dispersé les perturbateurs, et D. Philippe Orsini a pu passer tranquillement dans son carrosse de gala, portant sur sa poitrine la brillante écharpe de prince assistant au trône. Il a noblement réparé, par cette manifestation publique, le scandale de son adhésion passée au gouvernement du Quirinal.

Au reste, la police a très-bien su maintenir l'ordre. Qu'elle y ait

été induite par les avertissements de la légation espagnole ou par l'intérêt matériel de la ville, peu importe. Le fait lui-même mérite d'être constaté et rapproché de la honteuse servitude que les autorités de Bologne se sont fait imposer par la populace pour avoir occasion de dissoudre le congrès catholique. Cela prouve que les désordres n'arrivent qu'autant que le Gouvernement le veut bien ; et cela prouve aussi qu'à l'occasion les puissances étrangères pourraient facilement, par leurs remontrances, amener le gouvernement italien à faire respecter les droits des catholiques et du Saint-Siège, et à ne pas les violer lui-même toutes les fois que le caprice lui en prend. Aussi bien, il est des puissances qui ne se gênent pas pour fomenter ces caprices ; pourquoi donc d'autres puissances catholiques n'oseraient-elles pas, par leurs conseils et par leurs instances, contre-balancer une aussi perfide influence ?

LE SAINT-SIÈGE ET LA QUESTION D'ORIENT.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, défendu l'attitude du Saint-Siège dans la question d'Orient, contre l'accusation d'abandonner les intérêts du christianisme pour favoriser les sectateurs de Mahomet. A mesure que les événements se développent, cette attitude apparaît de plus en plus sage et de plus en plus conforme aux vrais intérêts de la religion et de l'Europe. Ce que l'on voit en France, on commence à l'apercevoir en Angleterre, où l'on n'est plus aussi satisfait de l'agitation plus russe qu'anti-turque suscitée par M. Gladstone. L'éminent cardinal Manning, qui ne néglige aucune occasion de défendre l'Eglise catholique et le Saint-Siège, n'a pas craint d'aborder ce sujet dans la chaire de sa cathédrale de Kensington, et il l'a traité avec l'éloquence et la supériorité qui lui sont habituelles. Nous reproduisons de son discours, en nous servant de la traduction donnée par la *Décentralisation*, de Lyon, la partie relative à la justification du Saint-Siège.

Remettez votre épée dans le fourreau, car tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. (S. Matth., ch. xxvi, vers. 52.)

J'ai choisi ce sujet parce que, avec une injustice que je n'appellerai pas étrange, car ce qui se renouvelle chaque jour n'est plus étrange, le calme silence du Chef auguste de l'Eglise catholique, à cette heure, a été représenté, par des esprits violents et des têtes

légères, comme une approbation ou une tolérance des actes de luxure et de sang commis par les Turcs.

Ces paroles ne sont pas de moi, elles ont été écrites dans une feuille publique, à la honte de la main exercée qui les a tracées et de l'esprit cultivé dont elles émanent.

L'action du Chef de l'Eglise catholique a été dans tous les âges de protéger les peuples chrétiens du monde; mais certaines choses peuvent être faites, d'autres ne le peuvent pas.

Pendant deux cents ans, les pontifes romains ont fait des efforts continuels pour délivrer les peuples chrétiens de l'Orient. Quand cette œuvre était à la veille d'être accomplie, l'ambition détournait tout le cours du pouvoir, alors sur la voie de la Terre-Sainte, pour satisfaire des ambitions personnelles, pour prendre, pour piller et pour garder la cité chrétienne de Constantinople. Innocent III, législateur le plus grand que le monde ait vu, diplomate embrassant à la fois l'Orient et l'Occident, sachant démêler les intérêts opposés des affaires humaines, étant sur le point de terminer cette grave entreprise, vit ses espérances frustrées et ses efforts rendus inutiles par la fraude et le mensonge; il en eut le cœur presque brisé.

Qu'on ne dise donc pas aujourd'hui que le Chef de l'Eglise catholique sur la terre regarde avec indifférence ou sans sympathie aucune les souffrances de ceux qui portent le nom de chrétiens.

Six cents ans et plus ont complètement changé l'aspect de l'Orient. La population chrétienne et la musulmane sont aujourd'hui si malheureusement entremêlées, que les détacher l'une de l'autre, les démêler, sinon par une guerre d'extermination, pour détruire l'une ou l'autre, serait une entreprise qui dépasse le pouvoir de l'homme. C'est pourquoi les pontifes ont su, dans leur sagesse, maintenir la paix là où la guerre était impossible sans une perpétuelle et mutuelle extermination.

Mgr Manning regarde à l'horizon de la chrétienté, et il y voit les signes de ce qui doit arriver : « Ce ne sont pas de simples points noirs, mais de grands nuages qui obscurcissent le soleil. » Il y a aujourd'hui trois puissances en action, et toutes les trois ont les mains teintes de sang. Les deux premières sont la Russie et la Turquie; en ce qui concerne la troisième, il faut, pour savoir ce qu'elle est, écouter l'éminent prélat. Les développements qu'il y a consacrés forment toute la fin de son discours.

La troisième puissance est une société qui n'est ni la société

civile du monde, ni la société chrétienne et surnaturelle de l'Eglise; elle n'a ni le christianisme de celle-ci, ni l'ordre et l'obéissance de celle-là. C'est *la révolte*, ce sont les sociétés secrètes, liguées entre elles pour renverser l'ordre chrétien et l'ordre civil du monde, et qui s'étendent sourdement dans tous les royaumes chrétiens, et surtout dans les Etats civils qui ont abandonné le christianisme. Les sociétés secrètes, dont on se moque et dont on nie quelquefois l'existence, tout comme on nie quelquefois l'existence de Satan lui-même, ces sociétés viennent de révéler la réalité de leur existence à ceux qui, jusqu'à ce jour, ne voulaient pas y croire. En 1848, elles ont versé le sang innocent dans la ville de Rome; en 1871, elles ont versé le sang innocent dans la ville de Paris, elles sont aujourd'hui aussi répandues et aussi actives que jamais.

Voilà donc trois puissance qui ont les mains teintes du sang innocent. Qu'avez-vous à en attendre? Apprenons du passé le présent.

Un empire fut créé par la Révolution, et un empereur placé sur son trône par elle; durant toute sa vie, sa politique fut dictée par les bombes lancées à ses pieds et par ce pouvoir occulte qui lui prescrivait ses actes.

Une monarchie a été contrainte par les sociétés secrètes et la Révolution de renverser des souverains légitimes, de s'emparer violemment des biens, contrairement aux droits des gens, et un roi légitime était là en attente pour s'approprier tout ce que la Révolution prendrait dans ses filets.

Nous avons vu ces choses de nos jours, et, à l'heure qu'il est, la guerre qui inonde de sang le sol de la Serbie ne fut pas entreprise et n'est pas continuée par l'autorité de ses chefs; ses gouvernants ne la gouvernent plus. Elle est tenue par une armée composée d'étrangers plutôt que de Serbes; et on dit que le parti de la guerre, derrière un trône impérial, rend ces choses inévitables.

Je dis cela afin que l'on comprenne bien que ce ne sont pas les empereurs, les rois et les princes qui dirigent le cours des événements dans l'Orient. Il y a quelque chose au-dessus d'eux, derrière eux et plus puissant qu'eux tous, qui se fera sentir quand le moment sera venu. Au jour où les armées de l'Europe seront engagées dans un conflit général, alors, en ce jour, la révolution secrète, cachée aujourd'hui, se manifestera avec éclat. Comme il en a été à Paris, ainsi il en sera en Europe.

Et si le chef visible de l'Eglise a gardé le silence dans un moment de danger comme celui-ci, c'est parce que lui et ses prédécesseurs ont, d'une voix ferme et souvent répétée, averti les princes

et les souverains de l'Europe chrétienne de se tenir en garde contre les sociétés secrètes qui minent et renversent non-seulement leurs trônes, mais encore l'ordre civil de tous les pays. C'est parce qu'il sait bien que la première étincelle qui allumera la guerre en Europe, produira une conflagration européenne.

Nous verrons, non pas une vaste mare de sang, comme celle qui a couvert la Bulgarie, mais des rivières de sang inondant l'Orient, partout où les populations chrétiennes et mahométanes sont entremêlées. Ce qui arriva au Liban, où vingt mille maronites chrétiens furent massacrés, dit-on, peut arriver en beaucoup d'endroits dans l'Asie-Mineure et dans tout l'Orient jusqu'aux Indes.

Ce n'est pas comprendre les affaires d'Etat que de limiter sa vue sur le petit coin de la carte qui nous occupe actuellement; nous devons voir l'immense étendue de ces populations chrétiennes qui sont exposées aux mêmes horreurs de sang et de barbarie. Et, si je ne me trompe, ces horreurs ont déjà commencé, car j'ai lu hier qu'à Erzeroum sept cents chrétiens ont été massacrés. La cruauté d'un peuple barbare et irrité n'est jamais si horrible que dans un temps de terreur. Je le répète, si le Saint-Père, et d'autres comme lui, ont gardé le silence, ce n'a été que parce que le vrai chrétien hait la guerre, excepté quand elle est juste, et alors elle est inévitable, et qu'ils ne savent que trop bien que cette guerre dans la Serbie où le sang humain a déjà coulé, peut faire de l'Europe entière un Haceldama, un champ de sang de toutes ses nations.

Je suis affligé de dire ces choses, mais il me semble juste que le nom du vénérable Pontife qui nous est si cher à tous soit défendu contre les langues médisantes et l'intempérance des esprits superficiels. Il me semble juste que les hommes regardent cette question dans toute sa portée, et s'ils ont en eux des cœurs droits et l'esprit calme et réfléchi, ils verront la vérité de ce que j'avance.

On nous dit que le pouvoir du gouvernement de la Serbie a passé en d'autres mains, et qu'elles gouvernent à sa place. On nous assure également que le pouvoir de la Révolution et du parti de la guerre est tel que toute autorité disparaît dans le gouvernement, et que c'est ce parti qui gouverne.

A Dieu ne plaise que le pouvoir de gouverner les peuples n'échappe également des mains d'un autre gouvernement. Je n'entends pas le gouvernement de tel ou tel ministre, de tel ou tel parti, car dans une question telle que celle-ci, je me tiens au-dessus des partis et des hommes. J'entends le gouvernement de cette grande nation dont nous sommes les enfants, le gouvernement de notre monarchie, le gouvernement de notre auguste souveraine,

non pas de certains partis, mais du peuple anglais, résumé dans cette suprême autorité d'une souveraineté de mille ans. J'espère que la nation anglaise aura la tête plus calme et plus reposée que de demander la guerre avant d'avoir bien pesé tous les motifs de cette guerre.

La guerre est défendue par la loi de Dieu, à moins qu'elle ne devienne un devoir. « Ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée, » s'appliquera à tous ceux qui allument le feu d'une guerre qui peut être éloignée, car ce sont des malfaiteurs.

Mais une guerre entreprise quand tous les efforts et tout espoir pour maintenir la paix sont inutiles, dans laquelle les peuples chrétiens de l'Europe sont unis pour une juste fin et un but déterminé, gouvernés par la justice et retenus par des sentiments d'humanité, une telle guerre est juste; et pourtant, à Dieu ne plaise qu'elle nous arrive, si elle peut être éloignée. Je dis à Dieu ne plaise, car je n'ai aucun désir de voir une mare de sang changée en un océan, et des massacres répétés par milliers. Je n'ai aucun désir de voir les heureuses habitations de nos ouvriers devenir désertes et abandonnées, de voir les mères de l'Angleterre devenir veuves, et les enfants de l'Angleterre devenir orphelins.

Tant que la justice n'oblige pas l'Angleterre de verser son sang, et dans le désir de conserver la paix dans le monde chrétien, je dis de nouveau aux cœurs nobles et généreux qui n'ont pas suffisamment pesé leurs paroles ou leurs pensées : « Prenez garde à ce que vous faites; ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. » Agissez avec calme et justice, et Dieu fera son œuvre. »

Les avertissements que le cardinal fait entendre rappellent les paroles si graves prononcées par M. Disraéli dans un récent discours :

Je crois, disait le ministre de la reine Victoria, je crois qu'au printemps de cette année on aurait pu établir la paix sur des principes qui auraient été approuvés par tous les hommes sages et bons.

Mais qu'arriva-t-il ?

Il arriva un événement qui n'avait pas été prévu. La Serbie déclara la guerre à la Turquie, c'est-à-dire que les sociétés secrètes de l'Europe déclarèrent la guerre à la Turquie.

Je puis vous dire, messieurs, que dans nos efforts pour diriger le gouvernement de ce monde, nous avons aujourd'hui à compter avec des éléments nouveaux contre lesquels nos prédécesseurs n'avaient pas à lutter.

Nous avons aujourd'hui à compter non pas seulement avec des empereurs, avec des princes et avec des ministres, mais encore avec les sociétés secrètes dont il faut tenir compte et qui peuvent, au dernier moment, renverser tous nos arrangements. Ces sociétés ont des agents réguliers partout; elles encouragent l'assassinat et pourraient, si elles le voulaient, provoquer un massacre.

M. l'abbé Sœhnlin, député d'Alsace au Reichstag, vient d'écrire une page qui achèvera d'éclairer cette question d'Orient, sur laquelle le fanatisme antichrétien et une politique sans principes ont répandu tant de ténèbres depuis quelque temps :

Je l'accorde, dit-il, les Turcs sont une tache sur la carte d'Europe. Les Barbares sont campés dans les lieux qui furent jadis le centre du monde civilisé.

Dans ces contrées, où fut arboré le drapeau de la régénération chrétienne, symbole de grandeur et de liberté, s'élève honteusement le hideux Croissant, qui traîne à sa suite le despotisme et l'esclavage le plus abrutissant. Mahomet et son Coran règnent dans la seconde ville de l'univers chrétien, dans la capitale de Constantin, de Théodose, de Justinien et d'Héraclius. Mais il y a des Turcs en Europe, parce qu'il y a en Europe des Grecs, ennemis de l'Eglise romaine.

Rappelez-vous cet admirable élan de l'Europe provoqué au milieu du Moyen-Age, au nom de la foi et de la civilisation chrétienne, ces croisades qui précipitèrent la France, l'Angleterre, la Hongrie, l'Allemagne, l'Italie, vers l'Orient; rappelez-vous ce mouvement généreux et chevaleresque des peuples de l'Occident, qui les poussait à conquérir le tombeau de Jésus-Christ et à refouler l'invasion musulmane en l'attaquant chez elle.

Si les Croisades n'ont pas eu le résultat désiré, si plusieurs échouèrent misérablement, la faute n'en est-elle pas au schisme des Grecs, ombrageux de la puissance des Latins?

Ici, des Grecs perfides attaquent ouvertement les Croisés catholiques; là, ils les égarent dans des défilés dangereux et les livrent aux Turcs. Souvent, en retenant les vivres ou en refusant de s'unir à eux, ils rendent inutiles tous les efforts des chrétiens d'Occident.

Si le schisme n'avait pas scindé le monde chrétien en deux parts, si l'Europe avait eu la même croyance, si les Grecs frivoles ne s'étaient pas criminellement arrachés à la chaire de Pierre, centre d'unité et de vérité, l'Orient et l'Occident, unis ensemble comme

deux frères, eussent eu aisément raison des invasions des farouches fils du Coran. L'empire grec subsisterait encore ; non-seulement les Ottomans n'auraient pas passé le Bosphore, mais ils eussent été refoulés loin de l'Égypte, de la Syrie et de l'Asie-Mineure. Les Turcs devinrent donc maîtres de l'Asie et de l'Europe orientale, grâce au schisme de Constantinople. « Plutôt le Croissant que la Tiare, » s'écriaient les fils aveuglés de Photius.

Au point de vue de la tolérance religieuse, c'est embrasser une mauvaise cause, que d'accorder ses sympathies aux Serbes et aux Russes.

Qui est-ce qui ignore que les Grecs sont actuellement plus les ennemis de l'Église romaine que les Turcs ?

Le fanatisme des mahométants ne s'attaque aujourd'hui aux chrétiens que dans des moments d'exaltation et de surexcitation passagères. Les Russes et les Serbes sont froidement les ennemis permanents et implacables des Latins.

On se rappelle les Russes, qui, à Varsovie, mitraillent dans les rues tout un peuple inoffensif, n'ayant d'autres torts que de prier en latin et d'être unis de cœur au Siège de Pierre. Qu'on réfléchisse à ces nuées de Cosaques qui, sur des ordres venus de Saint-Pétersbourg, fondent périodiquement sur des villages catholiques de la pauvre Pologne, commettent mille atrocités envers les chrétiens fidèles et les traînent en masse dans les déserts glacés de la Sibérie, pour leur faire expier leur attachement à la foi de leurs pères.

Depuis longtemps, la persécution sévit en Serbie, où les Grecs ne permettent pas aux Latins d'avoir des prêtres et des églises.

Il y a quelques années, j'ai traversé une grande partie de l'empire d'Orient, j'ai vu à Alexandrie, à Jérusalem, à Beyrouth, à Smyrne, à Constantinople, en un mot dans tous les centres des possessions ottomanes, nos religieux et nos religieuses, nos franciscains, nos lazaristes, nos jésuites, nos sœurs des écoles et des hospices environnés d'une popularité immense. Ils y ont fondé des établissements de charité et d'instruction qui ont atteint un degré de prospérité admirable. J'ai vu des écoles de nos frères et de nos sœurs regorgeant de jeunes turcs et de petites mahométanes qui avaient pour leurs maîtres et leurs maîtresses une vénération, une tendresse, dont ici, en Occident, nous nous faisons difficilement une idée.

J'ai vu les cérémonies du culte catholique se développer en toute liberté dans les rues de Smyrne, de Jérusalem et de Constantinople.

Le jour où le schisme grec sera maître du Bosphore, le catholicisme se verra enlever ses nombreux asiles de charité et d'ins-

truction. Ses couvents, ses collèges si florissants, seront la proie de l'intolérance et du fanatisme des popes.

Si nous n'avions pas les Turcs qui montent la garde aux portes de l'église du Saint-Sépulcre et de la grotte de Bethléem, il y a longtemps que les Grecs envieux et perfides nous en auraient chassés.

Une grande raison pour laquelle nous autres, catholiques, nous devons nous défier des Serbes, c'est qu'ils sont patronnés par M. Gladstone, l'ennemi de la France, par toutes les Loges, et surtout par le forban, le bouffon, le jacobin Garibaldi.

Il est évident que les Russes se sont préparés de longue main à cette guerre d'Orient, non pas dans un but de protection et d'humanité. Il est évident que les Serbes ont dévasté, brûlé les terres et les villages, exercé toutes sortes de cruautés sur leurs prisonniers, presque tout autant que les Turcs. Il est évident que le panslavisme est le premier, l'unique mobile de cette prise d'armes en Russie.

L'esprit révolutionnaire en France a formé l'unité de l'Italie. De l'unité de l'Italie est sortie l'unité de l'Allemagne. Le pangermanisme produira le panslavisme politique, dont l'Autriche sera la triste victime, en attendant que le pangermanisme et le panslavisme étant en présence, entreprennent l'un contre l'autre une des luttes les plus gigantesques qu'ait vues le monde. L'Autriche et la Turquie seront l'enjeu des combats qui vont se livrer.

Si la Russie triomphe, c'en est fait, pour longtemps peut-être, de la liberté et de la civilisation en Orient. Mais nous avons confiance dans la Providence, qui dirige les événements. Nous espérons que la vérité et la justice reprendront tous leurs droits en Europe, et alors commencera véritablement une ère de paix et de rénovation.

Chose étrange ! tout ce qui est instinctivement conservateur se déclare contre les Serbes et les Russes. La lutte s'annonce comme devant être terrible et elle est nécessaire. Sans doute, il y a dans le Nord de vaillants soldats et des canons nombreux, mais il n'y a pas le nerf de la guerre, l'argent. Les emprunts ne peuvent se négocier qu'à Paris, à Londres et à Bruxelles.

Le moment n'est pas éloigné où ces grandes choses s'accompliront, et tout se prépare dans le monde, pour le triomphe de la vérité et de la justice.

L'abbé SOEHNLIN,
député d'Alsace au Reichstag.

LA FRANC-MAÇONNERIE AU BRÉSIL.

Le Saint-Père ne cesse de signaler le danger que la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes font courir aux peuples comme aux individus. L'un des États les plus travaillés par la secte antichrétienne est sans contredit le Brésil ; nous en avons déjà donné des preuves et nous avons aussi reproduit plusieurs brefs pontificaux relatifs à cette question. En voici encore deux, l'un du commencement de cette année, l'autre de la fin du mois d'août, qu'il nous paraît opportun de reproduire sans retard, au moment où la secte antichrétienne agite si violemment l'Europe avec la question d'Orient.

Premier bref.

A nos vénérables frères, les évêques du Brésil.

PIE IX, PAPE.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique,

Vous le savez, vénérables frères, les troubles qui, au Brésil, en ces dernières années, ont surgi par le fait de ceux qui, étant affiliés à la secte maçonnique, se sont glissés dans les confréries des pieux chrétiens et qui, surtout dans les diocèses d'Olinda, de Bélem et de Para, ont amené un grave conflit, ont été pour Notre âme le sujet de la plus amère tristesse, car Nous ne pouvions sans douleur considérer comment s'était répandue la peste de cette secte pernicieuse, pour la corruption de ces confréries, de telle sorte que les associations qui avaient été formées pour développer dans les fidèles un sincère esprit de foi et de piété fussent réduites à une condition si misérable, par suite de la funeste moisson d'ivraie dont elles avaient reçu le germe. Aussi, mû par le devoir de Notre charge apostolique, et poussé par la charité paternelle que Nous avons pour cette partie du troupeau de Notre-Seigneur, Nous avons jugé qu'il fallait sans retard remédier à ce mal. C'est pourquoi, vénérable frère d'Olinda, par la lettre, en date du 29 mai 1873, que Nous vous avons adressée, Nous avons élevé Notre voix contre cette perversion déplorable, introduite dans les confréries chrétiennes ;

cependant, usant de douceur et de clémence envers les membres de la secte maçonnique qui pourraient être trompés et illusionnés, Nous suspendions pour un temps convenable la réserve des censures qu'ils avaient encourues, afin qu'ils pussent user de Notre bienveillance pour détester leurs erreurs et pour se retirer des réunions condamnables où ils avaient été initiés. De plus, vénérable frère d'Olinda, Nous avons mandé que, passé ce laps de temps, s'ils n'étaient venus à résipiscence, vous supprimiez et déclariez supprimées lesdites confréries, afin de les rétablir, conformément au motif de leur fondation, par l'inscription de nouveaux membres, absolument purs de la tache maçonnique.

En outre, lorsque, dans notre lettre encyclique du 1^{er} novembre 1873 adressée aux évêques du monde catholique, Nous Nous efforcions de prémunir tous les fidèles contre les artifices et les embûches des sectaires, en rappelant publiquement à cette occasion les constitutions pontificales édictées contre les sociétés perverses, Nous avons déclaré que ces constitutions n'atteignaient pas seulement les sociétés maçonniques établies en Europe, mais aussi toutes celles qui sont en Amérique et dans les autres contrées du monde entier. Quel n'a donc pas été Notre étonnement, vénérables Frères, quand nous avons appris que, tirant prétexte de ce que pour faciliter le salut des coupables Nous avions, de Notre autorité, levé les interdits dont étaient frappées certaines églises et confréries où figuraient des membres de société maçonnique, on a osé répandre le bruit dans le public que la condamnation apostolique ne s'appliquait pas à la société maçonnique existant dans ces parages et, par conséquent, que ces sectaires pouvaient en sécurité de conscience faire partie des confréries des pieux chrétiens.

Or, à quel point de telles allégations sont éloignées des sentiments de Notre esprit et de la vérité, c'est ce que démontrent ouvertement, non-seulement les actes que Nous avons rappelés plus haut, mais encore la lettre que Nous avons écrite à l'empereur de ce pays le 9 février 1875, lettre dans laquelle, en même temps que Nous promettons de révoquer l'interdit qui pesait sur quelques églises de ces diocèses dès que vous auriez été, vénérables frères d'Olinda et de Para, tirés d'une prison

injuste pour être remis en liberté, Nous faisons cette réserve et condition que les membres maçons des confréries fussent éloignés des charges qu'ils y occupaient. De Notre part, cette prévoyance n'a jamais eu et jamais ne peut avoir d'autre but que d'offrir au gouvernement impérial, en accédant aux vœux de l'empereur sur ce point et en ramenant la tranquillité dans les esprits, la facilité de rétablir en leur premier état les pieuses confréries, expurgées de la tache maçonnique, et de faire que les membres de cette secte condamnée, touchés par Notre clémence envers eux, prissent souci de s'arracher des voies de la perdition.

Mais, afin qu'en une matière si grave il ne puisse rester aucun doute ni aucun sujet de déception, nous saisissons cette occasion de déclarer à nouveau et d'affirmer que les sociétés maçonniques, aussi bien celles qui sont au Brésil que partout ailleurs, — et dont un grand nombre qui sont trompés ou qui trompent disent qu'elles n'ont d'autre but que l'utilité sociale, le progrès et la bienfaisance mutuelle, — sont atteintes et prosrites par les constitutions et condamnations apostoliques, de telle sorte que tous ceux qui, par malheur, ont inscrit leur nom aux registres de ces sectes sont soumis *ipso facto* à l'excommunication majeure réservée au Souverain Pontife. Aussi, vénérables frères, désirons-nous ardemment que, soit par vous-mêmes, soit par vos coopérateurs, les fidèles soient avertis d'avoir à se préserver de cette peste mortelle afin que par tous les moyens en votre pouvoir, vous vous efforciez de les en tenir éloignés. *Ne vero in re tam gravi ullum dubium superesse possit, vel ullus deceptioni locus, nos non omittimus hac occasione iterum declarare et confirmare massonicas societates, sive quæ in ista regione, sive quæ alibi terrarum existunt, quæque a multis vel deceptis, vel decipientibus socialem tantum utilitatem et progressum, mutuæque beneficentiæ exercitium spectare dicuntur, Apostolicis constitutionibus et damnationibus esse proscrip-tas atque percultas, eosque omnes qui sectis iisdem nomen in-fauste dederint, ipso facto, in majorem excommunicationem Romano Pontifici reservatam incidere. Vehementer autem cupimus, Venerabiles Fratres, ut sive per vos, sive per coopera-tores vestros de hac exitiosa peste fideles admoneratis, eosque*

omni qua potestis ratione ab ipsa incolumès præstare admittamini.

C'est avec une sollicitude non moins grande que Nous recommandons à votre zèle de pourvoir à ce que, par la prédication de la parole divine et par des instructions convenables, la doctrine religieuse soit enseignée avec soin au peuple chrétien ; car vous savez de quelle utilité, si cet office est bien rempli, de quel grave dommage, s'il est négligé, jouira ou souffrira le peuple chrétien.

En outre, et après avoir traité de ces choses, Nous sommes contraint de déplorer aussi l'abus de pouvoir dont se rendent coupables les présidents de ces confréries, lesquels, selon qu'il Nous a été rapporté, ramenant tout à leur caprice, s'attribuent indûment un droit sur les personnes et les choses sacrées, ou bien revendiquent audacieusement la direction des choses spirituelles, de telle sorte que les ecclésiastiques et les curés eux-mêmes soient presque soumis à leur pouvoir pour l'accomplissement des devoirs de leur ministère ; ce qui est contraire non-seulement aux lois ecclésiastiques, mais à l'ordre même établi par Notre Seigneur Jésus-Christ dans son Eglise. En effet, *les laïques n'ont pas été par Jésus-Christ établis comme les directeurs des choses ecclésiastiques*, mais pour leur utilité et leur salut, ils doivent être soumis à leurs pasteurs légitimes, et il leur appartient, chacun selon son état, de se faire les *auxiliaires du clergé*, mais non de s'immiscer dans ces choses qui ont été confiées aux pasteurs sacrés par Jésus-Christ.

C'est pourquoi nous reconnaissons qu'il n'est rien de plus nécessaire que de redresser selon l'ordre convenable les statuts de ces confréries, afin que ce qu'ils contiennent à ce point de vue d'irrégulier et de répréhensible soit corrigé selon les règles de l'Eglise et de la discipline canonique. A cette fin, vénérables frères, considérant les raisons qui interviennent entre ces confréries et le pouvoir civil pour ce qui regarde leur constitution et organisation par rapport aux choses temporelles, nous avons déjà donné des ordres à notre cardinal secrétaire d'Etat pour qu'il traite avec le gouvernement impérial, et qu'avec lui il s'applique, par leurs efforts réciproques, à obtenir les effets que nous désirons.

Nous espérons que le pouvoir civil s'empressera d'apporter avec nous ses soins à cette affaire, et nous prions avec ardeur le Dieu dont procèdent tous les biens, afin que par sa grâce il daigne protéger et aider cette œuvre où est engagée la tranquillité de la religion et de la société civile. Pour que nous voyions s'accomplir ces vœux, vous aussi, vénérables frères, joignez vos prières aux nôtres, et comme gage de notre sincère dilection, recevez la bénédiction apostolique que dans le Seigneur nous accordons très-tendrement à vous, à votre clergé et aux fidèles confiés à la sollicitude de chacun de vous.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 avril de l'année 1876, la trentième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

A notre vénérable frère Lin Déodat, évêque de Saint-Paul, au Brésil.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Si votre arrivée nous a été fort agréable, vénérable frère, elle l'est devenue bien plus encore par les bonnes nouvelles que nous avons apprises de votre diocèse. En effet, au moment où, non-seulement la renommée, mais les feuilles publiques par leurs vivacités, leurs colères, leurs calomnies, leurs violences et leurs invectives, montrent ouvertement combien se répand au loin dans le Brésil la secte maçonnique, combien nombreuses sont les personnes de tout rang qu'elle a enlacées ou tout au moins trompées, avec quelle ténacité elle s'applique à ruiner l'autorité des saints évêques et à dissoudre l'unité catholique et la constitution de l'Eglise, en ce moment nous n'avons pu ne pas nous réjouir d'apprendre que le Saint-Esprit, qui souffle où il veut, avait inspiré à beaucoup de prêtres de votre diocèse qui désirent marcher dans la vocation où ils furent appelés, de former entre eux une association sous le nom du prince des apôtres, et sous la tutelle du très-saint Cœur de Jésus, afin que, se réunissant dans cette conférence, appelée conférence de Saint-Pierre, ils pussent, en associant leurs pensées et en joignant leurs forces, travailler d'un effort

unanime, avec toute la dévotion et tout le zèle dont ils sont capables, à écarter les maux de la religion et tout ce qui est pour les âmes un détriment et un péril. Nous avons jugé très-excellente une pareille institution, et nous approuvons également le nom et le patronage qu'elle s'est donnés. Mais ce qui nous a surtout et pleinement réjoui, c'est ce que vous nous avez rapporté touchant la droiture et la saine doctrine des associés, touchant leur respectueuse soumission et leur attachement filial à ce Saint-Siège apostolique et à vous, ce dont ils ont témoigné par des paroles et par des actes, enfin touchant la promesse solennelle faite par tous les associés de ne jamais appeler au pouvoir laïque des sentences, décrets et même des peines portées par l'autorité ecclésiastique. En effet, ces caractères de charité, d'unité, d'humilité, d'obéissance, étant directement opposés à l'esprit dissolvant du maçonnerie, confirmaient très-bien ce que vous aviez pensé de la nature de l'association et de l'esprit de ses membres. Mais, comme la preuve de la charité se fait par la publication de ses œuvres et que l'arbre se reconnaît à ses fruits, nous avons dû voir le témoignage de cette charité et l'exposé de ces œuvres dans les résolutions qu'on nous dit avoir été prises aussitôt dans les réunions de l'association et mises sans retard à exécution, Ainsi l'on assure qu'il a été pourvu à l'instruction chrétienne des plus jeunes enfants par les soins et le zèle des curés, en même temps que par l'abondante distribution d'un catéchisme approuvé, dont il a été fait une édition à très-bas prix, si ce n'est pour rien. De plus, comme la plupart des adultes n'étaient pas habitués ni à parcourir le catéchisme, ni à se rendre auprès des curés qui l'expliquent, il nous a été dit qu'on avait publié un journal religieux qui, deux fois par semaine, pût arriver dans les mains de tout le monde et suppléer ainsi de quelque manière au défaut de catéchisme.

Enfin, il nous a été dit qu'on avait imprimé des livres traitant plus au long de l'institution de la religion et réfutant les erreurs qui se glissent, afin que la collection de ces livres pût être placée ensuite dans une bibliothèque publique. En outre, on a songé aussi à la formation du nouveau clergé, en recueillant de l'argent pour les élèves pauvres qui sont appelés

dans les rangs de la sainte milice, et il a été formé une pieuse association de fidèles pour subvenir à une si grande œuvre. Et pour que cela ne fût pas limité à la ville épiscopale, on a eu soin d'établir dans chaque paroisse des *conférences* particulières, lesquelles affiliées à la principale portassent au loin les bienfaits qu'elle en a vue.

Nous vous félicitons donc, vénérable frère, et nous félicitons toute la nouvelle association, dont nous jugeons l'entreprise d'autant plus noble qu'ayant été spontanément conçue elle s'est traduite en fait et a été poursuivie par les cotisations de chacun recueillies par plusieurs qui sont loin de posséder les richesses. Nous ne doutons pas que cette œuvre si difficile et si utile, entreprise dans un esprit désintéressé, uniquement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, procurera aux associés l'abondance de la grâce céleste. Nous avons également confiance que cette charité par laquelle ils se lient ainsi plus étroitement entre eux, avec vous et avec nous, et que les réunions où ils se rassembleront pour traiter des affaires de l'association leur apporteront un nouveau bienfait.

Car les difficultés souvent graves, en face desquelles ils se trouveront, leur persuaderont facilement qu'ils ont besoin d'un secours et d'une lumière d'en haut plus efficaces ; elles leur inspireront de chercher cette lumière et ce secours dans la solitude, c'est-à-dire dans une retraite spirituelle, où Dieu a coutume de parler au cœur et où, la poussière du monde étant secouée, l'esprit de Dieu enrichit plus pleinement et rend plus aptes dans la main de Dieu les instruments qui ont entrepris de travailler pour son nom. Nous appelons donc sur toute l'association les dons multipliés du Ciel, et nous désirons qu'elle en reçoive comme gage la bénédiction apostolique qu'en témoignage de notre spéciale bienveillance envers vous, vénérable frère, nous vous accordons très-tendrement, ainsi qu'à tous les membres de la conférence et à tout votre diocèse.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 8 août 1876, la trente-troisième année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

SAINT RÉMI ET LA NATION FRANÇAISE

(Voir le numéro précédent.)

I

... L'empire romain, non pas seulement l'empire persécuteur, mais celui dont les institutions et les mœurs n'avaient pu être lavées de la tache originelle par le baptême chrétien, l'empire tombait en lambeaux et s'en allait en démolition sous les coups des barbares. On avait pu se flatter que la providence de Dieu sur son Eglise lui avait ménagé d'avance une ressource dans la conversion des peuples nouveaux. Il n'en était rien. A la veille de la catastrophe, il ne se trouvait chez eux que des païens et des hérétiques ; Salvien le constate ainsi en son livre *Du Gouvernement de Dieu : Duo enim genera in omni gente barbarorum sunt, aut hæreticorum aut paganorum* (1). C'était une de ces heures ténébreuses, comme il en est survenu quelques-unes depuis le sacrifice du Calvaire, une de ces heures où tout est humainement désespéré pour l'établissement chrétien, parce que tous les appuis humains lui manquent à la fois. Car de s'unir même temporairement à l'arianisme, de se départir des exigences du dogme pour retrouver la force du nombre et l'importance politique en faisant cause commune avec ce christianisme quelconque, si la prudence du siècle le conseillait et le proposait, l'Épouse immaculée du Christ ne pouvait et ne voulait y entendre. L'arianisme, d'ailleurs, on n'a pas tardé à le reconnaître, n'aurait rien su sauver ; tandis que l'assistance promise par Jésus-Christ à son Eglise fidèle la sauvera toujours. Toute la politique chrétienne, dans ces situations extrêmes, c'est de prier, de persévérer dans la vérité, et d'attendre l'heure de Dieu.

Or, l'heure de Dieu était marquée au cadran de la ville et de l'Eglise de Reims pour le jour de Noël de l'année 496. A dater de là, une grande nation, une autre tribu de Juda, sous la loi nouvelle, allait commencer dans le monde : c'étaient les Francs. Les pontifes de Rome, d'accord avec les évêques des Gaules, ne s'y méprirent point. A travers l'obscurité profonde qui leur avait si longtemps et si douloureusement voilé le mystère de l'avenir, ils saluèrent aussitôt l'astre nouveau qui se levait en Occident, et ils conçurent des présages qui n'étaient point trompeurs.

L'inaltérable fidélité à l'orthodoxie, l'alliance indissoluble du sacerdoce et des pouvoirs publics, le zèle de l'apostolat et du pro-

(1) De Gubernatione Dei, 1. IV.

ectorat catholique dans le monde entier : triple cachet de la vocation des Francs, et, par suite, triple condition de leur prospérité; car les peuples, comme les individus, ne grandissent et ne durent qu'en se conformant aux lois qui ont présidé à leur naissance et à leur formation première.

II

J'entends une voix qui m'arrête dès ce début et qui me dit : Evêque, vous parlez un langage suranné, inacceptable pour nos temps et nos mœurs démocratiques. La journée de Reims a été un coup d'Etat religieux, dans lequel la volonté du souverain s'est imposée au peuple ; nous ne reconnaissons là rien de populaire et de national. »

Je rougirais de moi, mes frères, si j'avais la faiblesse de vouloir amoindrir la part qui revient au premier de nos rois dans la conversion de ses Francs au christianisme. Mais enfin la vérité historique a ses droits qu'il est permis de rétablir.

Non, je ne nierai ni la puissance des larmes, des prières et des instances de Clotilde, ni le poids décisif du secours imploré et obtenu d'en haut à Tolbiac, ni la fidélité du vainqueur à la parole donnée à Dieu sur le champ de bataille. Mais je n'oublierai pas non plus que, loin de céder à l'entraînement et d'obéir à l'enthousiasme, le monarque, en homme prudent et sérieux, prit tout le temps de se faire instruire; que, dans des entretiens prolongés bien avant dans la nuit, il eut pour catéchistes saint Remi et deux autres évêques (1); et qu'enfin il n'était pas de caractère, comme l'a souvent répété sainte Clotilde, à donner son acquiescement à ce qu'il n'eût pas reconnu pour vrai (2). Je sais, par-dessus tout, qu'avant de se faire chrétien, la plus vive préoccupation de Clovis était de ne pas se séparer de son peuple. « Père, dit-il à Remi, je suis tout prêt à me rendre : *Libenter te, sanctissime pater, audiam* ; mais reste un point, c'est que le peuple qui est derrière moi ne peut pas quitter ses dieux, *sed restat unum, quod populus qui me sequitur, non patitur relinquere deos suos* (3). Voilà bien ce que les politiques qui entourent les princes ont coutume de leur faire croire : « Prenez garde, le peuple ne vous suivra pas. »

(1) Vita S. Vedasti, Atebat. épisc. ad diem VI febr. — Vita S. Solemois, épisc. Carnoten. ad diem XXV septembr., apud Bolland.

(2) Epist. S. Nicet. episc. Treviren. ad Chlodowindam, conjugem Alboini regis Longobardorum. Appendix ad oper. S. Gregorii Turonen. Edit. Migne, p. 1167, n. 1340.

(3) S. Gregor. Turonen., hist. Franc., I. II, n. 41, apud Migne, p. 226.

Or, comme Clovis, avec ses principaux officiers, s'avancait vers la foule, celle-ci, sans le laisser parler, s'écrie d'une voix unanime : « Nous renonçons à des dieux mortels, et nous sommes prêts à suivre le Dieu immortel que prêche Remi. » *Mortales deos abjicimus, pie rex, et Deum quem Remigius prædicat immortalem sequi parati sumus* (1). Entendez-vous, messieurs, ce récit fidèle de la grande journée de Noël 496, ce procès-verbal authentique de l'abjuration et du baptême des Francs ? Le roi hésitait encore par la crainte de n'être pas suivi de son peuple, et le peuple déjà éclairé de la lumière et touché de la grâce d'en haut, n'attendait que l'exemple du roi pour demander le baptême à Remi. Il en sera toujours ainsi. O vous tous, qui que vous soyez, dans quelque mesure et sous quelque forme que vous présidiez aux destinées de la France, osez, osez donc, et ne craignez rien de l'opinion du vrai peuple de France : la religion du Christ est depuis quatorze siècles et elle restera la religion nationale. Egarée par les sophistes, la France a eu, elle peut avoir encore ses jours de délire ; elle ne sera jamais un pays d'apostats, car elle est la race élue, la nation sainte et prédestinée : *Vos autem genus electum, gens sancta.*

III

Cette application des paroles du prince des apôtres à la vocation et à la prédestination de la France ne procède pas de moi : je l'ai puisée à meilleure source. Au près du plus grand monarque qui ait gouverné le peuple français (vous avez nommé Charlemagne), siégeait un homme qui avait étudié de plus près qu'aucun autre le tempérament de cette nation. Or, c'est sous la plume d'Alcuin que je trouve ces mots : « Le roi Clovis, instruit dans la voie de Dieu et arraché aux chaînes de l'idolâtrie, ayant franchi les portes de l'éternelle lumière, et donné sa foi au Christ avec la très-forte nation des Francs, celle-ci est devenue la nation sainte, et Dieu en a fait à jamais l'acquisition pour le service de sa vérité et de sa cause (2). »

Ici encore je m'entends interpellé. — Qu'appellez-vous race choisie, nation sainte, un peuple au milieu duquel se continueront tant d'actes de barbarie ? — Hélas ! mon frère, descendez au-dedans de vous même, et dites-moi si le baptême qui vous a fait chrétien, a détruit dans votre cœur et dans vos sens tous les restes de la na-

(1) Ibid.

(2) Vit. S. Vedasti, aut Alcuin. c. I, apud Bolland.

ture corrompue et pécheresse ? Et vous vous étonnez qu'un peuple entier de barbares, au sortir du baptistère de Reims, n'ait point été tout d'un coup transformé dans son caractère et dans ses mœurs ! Ah ! veuillez donc imiter cette Eglise que vous accusez si souvent d'intolérance. Sans laisser jamais fléchir les règles de sa morale, elle a su mesurer aux circonstances ses jugements sur les hommes et sur les choses, et le grand évêque Remi n'était pas moins homme d'Etat qu'homme d'Eglise, quand il demandait à ses frères plus jeunes dans l'épiscopat de tenir compte à Clovis de s'être fait le champion de la foi catholique et le sauveur des provinces (1). Le territoire de la Gaule désormais fermé aux invasions des païens ; l'orthodoxie garantie contre la conquête arienne ; l'unité religieuse et nationale établie par là pour des siècles : avant de jeter l'outrage à la face de ceux qui ont produit de tels résultats, ne devraient-ils point attendre de pouvoir nous montrer, soit au dedans, soit au dehors, le dénouement final de leur œuvre, les fils cette révolution qui a versé plus de sang et commis plus d'atrocités que n'en avait jamais enregistré l'histoire ?

Genus electum, gens sancta, populus acquisitionis : mille ans et plus de notre histoire justifient ces qualifications glorieuses. Fille aînée de l'Eglise, la France, toujours fidèle à sa mère, n'a jamais sucé le lait de l'étrangère. Par une prérogative bien particulière, dit Bossuet, elle est le seul royaume de la chrétienté qui n'ait jamais été gouverné que par des rois enfants de l'Eglise : Dieu, dans son infinie miséricorde, n'ayant pas même permis qu'un prince qui était monté sur le trône dans l'hérésie y persévérât (2). Remarquez-le, messieurs : dans cette conjoncture encore, la religion de la France fut sauvée par la France elle-même. Notre nation n'eut pas le malheur de ressembler à ces peuples auxquels le grand évêque que je viens de nommer a pu reprocher d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience (3). C'est l'honneur de la bourgeoisie et des classes populaires de notre pays, alors que la royauté rencontrait plus près d'elle des complicités trop nombreuses, d'avoir maintenu par de légitimes résistances la foi héréditaire des aïeux.

O France de ces derniers âges ! n'es-tu donc plus la France d'autrefois ? Il est vrai, si l'on te considère par quelques côtés, peut-être le Seigneur serait-il en droit de te dire, comme jadis à l'ange

(1) Epist. III. S. Remig, ad tres episcopos.

(2) Polit. tirée de l'Ecrit., liv. VII, 14^e proposit.

(3) Bossuet. Oraison fun. de Henriette de France.

de l'Eglise de Pergame: *Scio ubi habitas, ubi sedes est Satanæ*: « Je sais où tu habites, là où est le siège de Satan; » mais en ajoutant aussitôt: *et tenes nomen meum, et non negasti fidem meam* (1): Et pourtant tu retiens mon nom, et tu n'as pas renié ma foi; » ou bien encore, comme à l'ange de l'Eglise de Philadelphie: « Voici que j'ai tenu devant toi une porte ouverte que personne ne peut fermer »; *ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere*; « car, bien que ta vertu soit grandement affaiblie », *quia modicam habes virtutem*. « cependant tu as gardé ma parole, et tu « n'a pas nié mon nom; » *et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum* (2).

Ne touchez pas à cela, messieurs: notre catholicisme est la dernière porte de salut ouverte devant nous. Heureusement, cette porte, personne ne pourra la fermer: *Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere*. Et si jamais de nouveaux chefs de la France croyaient entrer dans sa pensée et flatter ses aspirations en la détournant des autels de ses pères, du sein de ce peuple en apparence léger et indifférent, l'antique acclamation populaire de Reims éclaterait encore de toutes parts: Nous ne voulons point de ces dieux qui ne sont pas des dieux; le Dieu auquel nous voulons appartenir, c'est le Dieu de Clotilde, c'est le Dieu de Remi, c'est le Dieu dont notre pays peut dire qu'avec une conscience toujours nette, du moins en matière de foi orthodoxe, il n'a pas cessé de le servir depuis ses premiers auteurs: *Deum cui servio a progenitoribus in conscientia pura* (3).

IV

Et qui donc, me dites-vous, qui donc songe à porter atteinte à la religion de la France? Elle est en possession de tous nos respects. Seulement, nous savons établir la distinction entre la religion du Christ et la religion des prêtres: celle-ci est un joug que nos pères ni nous n'avons pu porter (4); un joug devenu plus intolérable désormais, attendu l'esprit essentiellement laïque de la génération moderne.

Or, mes très-chers frères, la vérité est qu'il n'y a pas de religion possible sans sacerdoce; que, chez aucune nation, le sacerdoce et la société n'ont été unis par des liens plus étroits, plus féconds,

(1) Apoc., II, 13.

(2) Apoc., III, 18.

(3) II Timoth., I, 3.

(4) Act. xv, 10.

plus bienfaisants que chez la nation française; et qu'enfin notre sacerdoce contemporain est posé dans des conditions qui sembleraient écarter tout prétexte d'ombrage et de jalousie.

Mais laissez-moi reprendre ma thèse de plus haut, et vous dire d'abord, chrétiens si lèles, que vous n'êtes pas seulement une race choisie, une nation sainte, mais que chacun de vous porte en soi un double germe de sacerdoce et de royauté.

Vos autem genus electum, gens sancta, regale sacerdotium : que signifie par elle-même la doctrine contenue dans ces deux derniers mots? Il importe de la comprendre avant d'en poursuivre l'application à notre sujet: c'est du pape saint Léon que nous allons en recevoir le commentaire.

Tous ceux qui ont été régénérés dans le Christ, dit ce grand docteur, l'impression du signe de la croix en fait des rois, et l'onction du Saint-Esprit les consacre prêtres: de telle sorte qu'indépendamment des engagements spéciaux de notre ordre, tous les chrétiens spirituels et raisonnables ont conscience de participer dans une certaine mesure à la royauté et au sacerdoce. Et qu'y-a-t-il de sacerdotal comme de vouer au Seigneur une conscience pure, et de lui offrir sur l'autel du cœur des hosties immaculées de piété (1)?

O hommes de ce temps, des principes qui se disent modernes vous ont adjugé une fraction quelconque de souveraineté: la doctrine du Christ vous proclame rois; mais, dans cette doctrine, l'investiture royale vous vient d'en haut et non d'en bas; ce n'est pas le droit populaire, c'est un baptême divin qui vous la confère. On ajoute que la souveraineté dont l'exercice est ouvert devant vous, est une souveraineté exclusivement laïque: et l'autorité sacrée des Ecritures vous révèle que, tout laïque que vous êtes, l'onction du chrême répandue sur votre tête a imprégné votre royauté d'un mélange de sacerdoce: *vos autem genus electum, regale sacerdotium*.

C'en est assez pour que vous ne vous montriez pas émus de certaines appellations désormais à la mode. Après tout, la cléricature n'étant qu'une première initiation au sacerdoce, dès lors que vous avez en vous quelque chose du prêtre, vous n'avez point à rougir du nom qu'on vous inflige comme une insulte. Ah! ce qui pourrait nous faire rougir de honte, c'est l'obstination ignoble avec laquelle on use de ce jargon importé d'au-delà de la frontière. Nous l'avons flétri dès l'origine. Devant ces redites éternelles, il nous sera permis de nous répéter nous-même.

Eh bien, oui, nous qui sommes honorés non-seulement du sacer-

(1) S. Leo, ap. Migae, Patrol. lat., t. LXV, col. 149.

doce mystique du baptême, mais du sacerdoce de l'ordination sacramentelle, nous sommes clercs; nous appartenons à la tribu cléricale. Nous pourrions nous en glorifier au point de vue simplement humain. Certes, la cléricature a fait assez belle figure dans l'histoire depuis huit siècles. « Clergie, » dans le vocabulaire français, est synonyme de savoir. Si « le clerc » et « le lai » engageaient entre eux la querelle au point de vue lexicographique, l'avantage ne serait pas au dernier.

Mais élevons-nous plus haut. Oui, étant les ministres consacrés du Seigneur, nous sommes ses clercs, c'est-à-dire nous sommes sa chose, nous sommes son partage; mais le jour où nous avons été définitivement voués à son service, attachés à sa maison, nous avons pris pour maître celui dont il est écrit que « le servir c'est régner. » L'évêque nous l'a dit dans la cérémonie sacrée (1); et déjà, tandis qu'il traçait sur nous la marque de notre divine domesticité, il appelait à Dieu lui-même que c'était sa propre couronne qui se décalquait et s'imprimait sur nos têtes : *Similitudinem coronæ tuæ eos gestare facimus in capitibus* (2). Donc, notre livrée n'est rien moins qu'un ornement royal. Entendez-vous? notre servitude consiste à porter la couronne, mais non pas le joug et le collier; nous avons la tête rasée, nous n'avons pas le cou pelé ni l'épaule meurtrie; c'est pourquoi aux heures où d'autres fronts se penchent, le nôtre sait encore se tenir droit et élevé.

Quand nous parlons ainsi, croyez-le bien, mes frères, nous n'oublions pas un seul instant le devoir de l'humilité chrétienne. Pour ma part, mille motifs me commandent la modestie personnelle. Mais j'ai appris d'un grand évêque de l'antiquité qu'il n'est pas permis au chrétien, combien moins au prêtre, de penser ni de parler humblement des choses de la grâce, des choses du salut; et j'accomplis un devoir de ma charge, quand demeurant respectueux envers toutes les prééminences terrestres, je revendique le premier rang pour les dons les plus éminents auxquels Dieu ait fait participer la race humaine. Il ne s'agit de rien moins ici que des plus hautes essences surnaturelles qui se soient détachées de l'humanité sainte du Christ, de l'âme et du corps du Christ, pour passer dans l'âme et jusque dans le sang de ceux que le pontife éternel a nommés ses amis (3) et ses frères (4).

(1) Pontif., roman. De ordinat. Subdiaconi.

(2) P i i., de Clerico faciendo,

(3) Joa., xv, 14, 15,

(4) Matth., xx, xxviii, 10.

V

Cela dit, mes frères, ç'a été la fortune de la nation française d'être unie à son clergé plus intimement qu'aucun autre des peuples barbares venus à la civilisation. Pourquoi repro lui-rais-je ce que les plumes les moins suspectes ont écrit sur cette matière? S'il est une chose avérée dans l'histoire, c'est que la France, après avoir été préparée par la main de nos grands évêques des Gaules, a été pétrie et façonnée par celle de leurs successeurs durant une longue période de formation où l'élément ecclésiastique avait à suppléer, souvent même à corriger tous les autres éléments sociaux. Mère et nourrice et institutrice de la nation, l'Eglise en est demeurée la gardienne, l'inspiratrice et la conseillère. Et quand est venu le jour des grandes ingratitude, le jour des iniquités et des spoliations, c'est à peine si en face de ses droits violés, de ses bienfaits méconnus, elle a laissé sortir une plainte de ses lèvres : la tendresse et la générosité de son cœur maternel ayant aussitôt couvert d'un immense et irrévocable pardon les procédés les moins justes dont elle était victime.

Depuis lors, sachant se suffire avec le morceau de pain que ses fils ont pris l'engagement de lui donner, comme à titre de pension alimentaire, elle ne mesure point son travail et ses services au prix que sa vieillesse en reçoit. Mais qu'ai-je dit, sa vieillesse? Au lieu que les constitutions et les formes sociales qui se glorifient d'être modernes vieillissent avant le temps et succombent rapidement l'une après l'autre, l'Eglise, renouvelant sa jeunesse comme celle de l'aigle, demeure la principale sinon l'unique force d'une société atteinte de je ne sais quel mal chronique, et périodiquement menacée d'une crise mortelle. Un homme d'Etat célèbre (1) a dit que la Révolution avait « désossé » la France. Politiquement, le mot serait-il juste? A d'autres de prononcer. Quant à moi, je réponds : La France conservera le meilleur de son ossature, tant que la solide charpente de sa hiérarchie catholique ne lui sera pas ôtée. Le principe de consistance, d'équilibre et de cohésion est là. Au nom du Ciel, mais aussi au nom des plus chers intérêts de la patrie, n'opérez pas ce dernier renversement. Car, plus les autres soutiens nous échappent, plus notre devoir est de nous attacher à ce point d'appui suprême, sous peine de voir les derniers liens se lâcher et se rompre, et notre existence nationale s'en aller et s'évanouir : *ne forte perefluamus*, ainsi que parle l'Apôtre (2).

(1) Le prince de Talleyrand.

(2) Heb., II, 1.

Mes frères, de toutes les constitutions, les chartes, les sénatus-consultes, les piébiscites d'une période bientôt centenaire, qu'est-il resté intact? Tout a été brisé, lacéré. Un seul traité, depuis le commencement de ce siècle, a survécu à toutes les destructions : c'est le traité qui lie la France à l'Eglise et l'Eglise à la France. Or si, malgré tant d'humiliations et de désastres, notre patrie lève encore sa tête au milieu, je dirai même au-dessus des autres peuples, si le grand prestige du nom français n'a pas disparu sur la terre, c'est que, grâce à ce traité durable, la France se présente encore comme la nation très-chrétienne, comme la fille aînée de l'Eglise, et que l'auréole dont brille son front respandit toujours d'un double rayon royal et sacerdotal : *Vos autem genus electum, regale sacerdotium*; et qu'à ce titre elle reste une nation sainte, ce qui veut dire une nation que Dieu a distinguée, séparée du commun, et qu'on ne fera jamais descendre à un rang vulgaire : *Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta*.

VI

Le temps me presserait d'avancer, et voici que deux gros mots sont jetés sur ma route : le *Syllabus* et le concile du Vatican ; ce sont là, pour parler comme l'Ecriture, deux blocs taillés moyennant lesquels on se flatte de nous barrer le chemin : *Conclisit vias meas lapidibus quadris* (1). Passer par-dessus sans rien répondre, serait accorder tacitement que les conditions du christianisme doctrinal ont été modifiées depuis le concordat, et que, par suite, le traité conclu entre la société civile et l'Eglise n'a plus la même raison d'être.

Or, d'une part, qui ne sait que l'exercice le plus absolu, et, si j'ose dire, l'usage le plus exorbitant de la souveraineté pontificale, est précisément celui qui, à la demande du gouvernement français, s'est effectué au commencement de ce siècle, à ce point que le concordat mit en acte ce que le concile du Vatican a mis en dogme?

D'autre part, je défie, pour la centième fois, nos contradicteurs d'établir que le *Syllabus*, dans son ensemble et dans ses détails, enseigne autre chose sinon que Dieu est le Dieu des peuples comme des particuliers, et que l'ordre régulier des sociétés chrétiennes est la conformité de leurs lois avec la loi de l'Evangile : de sorte que l'Eglise, sans s'attribuer la puissance de réformer les actes contraires chez les nations récalcitrantes, aura toujours pour devoir de proclamer les principes, quand ils seront méconnus, et de les indiquer

(1) Tren., III, 9.

aux peuples comme les conditions de leur paix avec Dieu, et comme les sources de la grandeur morale et de la prospérité, même terrestre.

Après cela je ne saurais comprendre que le concordat doive être rompu, parce que le concile a sanctionné la doctrine en dehors de laquelle le concordat eût été un excès ; ni que la société civile ait lieu de se dire tout à coup menacée par l'Eglise, parce que l'Eglise, toujours prête d'ailleurs aux négociations et aux concessions admissibles, n'acceptera jamais le dogme nouveau de la supériorité des droits de l'homme, individuel ou collectif, sur les droits imprescriptibles de Dieu et de son Christ. Il n'y aurait pas de plus sanglante injure à la mémoire de nos devanciers et de nos pères, que de leur supposer sur ce dernier point d'autres enseignements et d'autres croyances que les nôtres. C'est dans la proclamation des droits immortels de Dieu que s'est fait l'embrassement de Remi et des premiers Francs : *adora quod incendisti, incende quod adorasti* ; c'est dans la reconnaissance de ces mêmes principes et de ces mêmes droits que s'est maintenue l'alliance séculaire de l'Eglise et de l'Etat.

Achevons, il est temps, le développement de notre texte.

VII

« Vous êtes une race élue, une nation sainte, un royal sacerdoce, « un peuple acquis à l'effet d'annoncer les grandeurs de celui qui, « des ténèbres, vous a fait passer dans son admirable lumière, » *populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.*

C'est ici, mes très-chers frères, le caractère propre et spécifique de la nation enfantée au christianisme par saint Remi. Entre tous les autres peuples d'Occident, le peuple de France est né apôtre et missionnaire. L'adhésion personnelle à la vérité ne lui suffit pas ; il en est constitué le propagateur dans le monde entier. Cet horoscope avait été merveilleusement tiré sur le berceau même de la France chrétienne par un vieux patricien gaulois, saint Avit, évêque de Vienne.

« Ce ne sera pas assez, écrivait-il à Clovis, que Dieu fasse par vous votre nation totalement sienne ; il vous appartient de jeter les semences de la foi jusque chez les nations lointaines, jusque chez ces peuples encore plongés dans leur ignorance native, mais que l'hérésie n'a pas infectés de ses poisons. Ne craignez point de diriger jusque-là vos envoyés, afin d'avancer ainsi les affaires du Dieu qui

a tant avancé et si bien servi les vôtres... La France est un soleil dont la lumière ne doit pas rester emprisonnée dans les limites d'un territoire restreint, ses rayons doivent resplendir partout au profit de tous (1).

La papauté romaine, par la bouche d'Anastase, tenait le même langage : elle voyait, par la France, la plénitude des nations accourir à grands pas vers la chaire de Pierre, et remplir, à travers les temps, le filet que le pêcheur d'hommes a reçu ordre de jeter dans la pleine mer (2).

Tel a été, en effet, le rôle de la France pendant une longue suite de siècles. Ses succès étaient un gain pour la foi, et aussi souvent qu'elle livrait le combat, le christianisme comptait une nouvelle victoire (3). Elle y gagnait elle-même d'être devenue la reine du monde ; et parce que le nom français était réputé synonyme du nom catholique, notre nation était la nation universelle, et sa langue était la langue officielle des peuples civilisés.

Voilà ce qui fut, mes très-chers frères, et vous savez ce qui est. Je ne dirai point la cause de nos déchéances : mon patriotisme en ce moment surtout, et à la veille de solutions où, par notre faute, le monde latin n'aura point la part qui ne devait revenir qu'à lui, mon patriotisme se refuse à exprimer ce que le vôtre a compris. Non, non, la propagande révolutionnaire de l'erreur ne donnera jamais à la France ce que lui avait donné le prosélytisme de la vérité. Heureusement les fautes des peuples, non plus que celles des individus, ne sont pas irréparables, et la France pour sa part a reçu d'en haut une vocation inamissible.

J'entends la voix de Reni s'unir à celle du prophète pour nous dire : « Ayez courage, mes fils, et criez au Seigneur ; car il n'a pas perdu le souvenir d'un peuple si longtemps conduit par sa main, » *Animæquiores estote, filii, et proclamate ad Dominum : erit enim memoria vestra ab eo qui duxit vos.* « Et comme votre esprit vous a portés à vous égarer en vous détournant de lui, éclairés désormais par l'expérience, vous vous donnerez maintenant avec dix fois plus d'ardeur à la recherche de ses intérêts et de sa cause » ; *Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum* (4). Ainsi vous rentrerez dans tous vos privilèges premiers : peuple autrefois acquis, et désormais peuple reconquis à

(1) Epist. S. Avit. ad Clodov., apud Sismond ; t. II, col. 56 et seq.

(2) Epist. Anastas. ad Clodov., ap. Luc. d'Achery, t. V, p. 582.

(3) S. Avit. Vienn., loc. cit.

(4) Baruch, IV, 27, 28.

l'effet d'annoncer les grandeurs de celui qui, après de secondes et plus fatales ténèbres, vous aura fait remonter aux régions pures et sereines de son admirable lumière : *Populus acquisitionis ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum.*

VIII

Comment ne me féliciterais-je pas, monseigneur, d'avoir pu apporter aujourd'hui mon humble participation à cette solennité patronale? L'admirable et trop peu connu pape saint Léon IX écrivait que, « en dehors de toute autre utilité de l'Eglise : *Etsi alia nulla se revocet Ecclesie utilitas*, le seul amour de saint Remi le ramènerait en France pour dédier sa basilique » ; *Vel pro solo amore sancti Remigii reversurum ad Gallias, et ejus basilicam dedicaturum* (1). Le seul amour de Remi assurément m'eût appelé ici. Il faudrait ne rien savoir de nos origines, ne rien connaître de nos richesses chrétiennes et nationales, pour ne pas donner une place dans son cœur à ce fondateur de la nation, à ce père de la patrie, à celui que votre liturgie appelle à juste titre *Firmamentum gentis, stabilimentum populi* (2) ; à ce thaumaturge dont les ossements, toujours visités des peuples, ont prophétisé après sa mort (3) ; en un mot, à ce grand homme et à ce grand saint, l'une des plus nobles et des plus douces figures de notre histoire : âme de prêtre miséricordieuse et qui définissait le ministère sacerdotal en disant que « le Seigneur ne nous a point établis pour exercer sa rigueur, mais pour prendre soin du salut des hommes ; » *Neque enim Dominus posuit nos ad iracundiam, sed ad hominum curam.*

MGR PIE,
évêque de Poitiers.

LE P. OLIVAIN.

Une correspondance adressée d'Allemagne, à la date du 18 octobre, au *Courier de Bruxelles*, raconte une guérison miraculeuse attribuée à l'intercession du P. Olivaint, l'un des jésuites martyrs de la Commune. Sans rien préjuger sur ce fait,

(1) Relat. dedicat. et translât. anno 1045, ab Anselmo monacho (Bolland. t. III, octob., p. 179. Ed. Palmé.)

(2) Eccl. XLII, 17.

(3) Ibid., 18.

nous le rapportons à l'honneur du vénérable religieux et de la Compagnie de Jésus.

Après avoir parlé des richesses artistiques dues au catholicisme en Allemagne, le correspondant du *Courrier de Bruxelles* continue ainsi :

Mais les richesses spirituelles que l'Eglise a amassées dans le monde par les mérites de ses saints sont bien plus universelles que les richesses de l'art. Celles-ci sont possédées par des particuliers, des amateurs, et ne servent qu'à eux, ou elles sont possédées par des églises et n'édifient que les fidèles qui fréquentent ces églises. Il n'en est pas ainsi des mérites des saints qui profitent à tous les catholiques. Le saint français intercède aussi bien pour l'Allemand que pour le Français qui l'invoquent.

La veille d'une de nos dernières visites à l'exposition de Munich, muni d'une lettre de recommandation pour la supérieure, j'eus le bonheur d'être introduit dans un cloître de cette ville, appartenant à l'ordre des servites, où je pus être édifié par la connaissance personnelle que j'acquis d'un miracle opéré dans cette maison il y a environ six semaines.

Une religieuse, qui fit sa profession il y a douze ans, souffrait déjà depuis dix ans d'une maladie des reins ou plutôt de la moëlle épinière qui, dans les deux dernières années, l'avait en grande partie paralysée au point qu'elle ne pouvait se lever de dessus la chaise de sa cellule. Elle endurait ses souffrances avec une complète résignation, ne demandant pas même à Dieu d'être délivrée de ce douloureux état. Mais un jour qu'elle avait communié, elle ouvre son livre de prières pour faire son action de grâces, ses regards tombent alors sur un très-petit morceau de la chemise du P. Olivaint massacré pendant la Commune, et qu'elle avait placé dans ce livre comme une sainte relique; aussitôt il lui vient la pensée de demander sa guérison par l'intercession du martyr. A ce moment, elle adresse une fervente prière au Seigneur, ne lui demandant sa guérison qu'autant que ce serait pour sa plus grande gloire et pour le bien de la communauté à laquelle elle était à charge; elle invoque l'intervention du saint jésuite auprès de Dieu et, dans sa ferveur, elle détache une minime parcelle de la relique, qu'elle porte à sa bouche et avale. Elle sent un soulagement instantané, se lève sur-le-champ, et, pour s'assurer qu'elle est bien guérie, elle fait plusieurs fois le tour de sa cellule; n'en pouvant plus douter, elle descend annoncer ce miracle à la communauté. La mère supérieure, ne voulant pas qu'on se livre à une vaine joie ni à une trop haute affirmation du

miracle, fait appeler le médecin qui, depuis des années, donnait ses soins à la sœur malade. Après un examen attentif du docteur, la vénérable et prudente supérieure lui demande s'il croit au miracle, et si la communauté peut chanter un *Te Deum* pour célébrer cette guérison. L'homme de l'art répond qu'il est impossible d'expliquer la guérison de sa patiente par une cause naturelle, et qu'il croit dans le cas présent à une opération surnaturelle.

Après m'être entretenu quelques moments du miracle avec la vénérable supérieure, elle m'offrit de faire venir la sœur guérie, ce que j'acceptai avec reconnaissance. Je vis la *servitine* (c'est ainsi qu'on appelle ces religieuses) s'avancer avec aisance dans le parloir ; elle se tint même debout pendant tout le reste de l'entretien. Ses traits pâles, empreints d'une indicible expression de douceur et de résignation, décelaient encore ses grandes et longues souffrances. Ce qui m'a plus édifié en elle, c'est l'accent de foi avec lequel elle m'assura qu'elle devait certainement sa guérison à l'intercession du P. Olivaint.

Je dois ajouter encore une circonstance. Par suite de la maladie, la voix de cette sœur s'était tellement affaiblie, qu'elle fut dispensée de chanter et de dire haut les prières en commun. Or, elle a recouvré la voix avec les mouvements du corps et la marche : le miracle, ainsi qu'elle en loue Dieu, a été complet ; elle chante et prie à haute voix comme par le passé. Elle converse aussi sans peine, comme j'en été témoin.

Enfin, je suis sorti on ne peut plus édifié, bénissant Dieu de ce qu'il y avait encore de saints asiles où la foi se conservait pure, où son saint nom était adoré et sanctifié jour et nuit, car cette maison a l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Mais je ne pouvais me défendre d'une secrète tristesse, parce qu'il est question, m'a-t-on dit, d'enlever à cette communauté une école de petites filles du peuple. Cela fait, on pense que les juifs de la bande noire qui jettent des regards de convoitise sur le beau bâtiment du cloître parviendront à en faire chasser les pieuses servantes du Seigneur, qui seront reléguées ou entassées dans un misérable réduit.

Comme l'autorité ecclésiastique a déjà commencé le procès de la constatation du miracle, j'ai cru qu'il m'était loisible de vous en parler en toute assurance. Le médecin de la miraculée jouit d'une certaine célébrité, et son certificat sera d'un grand poids. J'espère que les pièces de ce miracle, bien et dûment constaté, ne tarderont pas de figurer au procès de canonisation du révérend Père, pour lequel on est en instance à Rome.

LE CATHOLICISME LIBÉRAL.

Nous avons promis de nous occuper du catholicisme libéral à propos d'un livre récemment traduit de M. de Segesser, de Lucerne; nous le ferons prochainement; en attendant, nous signalons aujourd'hui un livre qui traite la question à fond, et dont voici le titre :

Somme contre le catholicisme libéral, par l'abbé Jules Morel, chanoine honoraire d'Angers, consultant de la Sacrée Congrégation de l'Index; 2 vol. in-8 de LXXXVI-54; et 600 pages. Paris, 1876, à la Société générale de librairie catholique (Victor Palmé), rue de Grenelle, 25. — Prix : 12 fr. ; par la poste : 14 fr.

M. l'abbé Jules Morel, l'un des plus ardents et des plus fermes polémistes de ce temps, l'un des plus énergiques adversaires du catholicisme libéral, dont il a bien connu les principaux chefs et étudié les œuvres, a eu la bonne idée de rassembler en deux volumes les différents écrits qu'il a dirigés contre cette pernicieuse erreur et plusieurs articles qui n'avaient jusqu'ici paru que dans les colonnes de l'*Univers*. C'est bien une *Somme contre le catholicisme libéral* que nous avons sous les yeux, *Somme* où la sûreté de la doctrine s'unit à la vigueur du style et à l'intérêt de la polémique; mais aussi, — pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque M. l'abbé Morel aime avant tout la vérité et ne désire que son triomphe, — d'où nous voudrions voir absentes certaines vivacités de discussion et certaines personnalités qui irritent plus l'adversaire qu'elles ne servent à l'éclairer et à le ramener, but que l'écrivain catholique ne doit jamais perdre de vue. Au reste, il ne faut point trop exiger des combattants qui se trouvent dans la mêlée; ils ne peuvent avoir le sang froid de ceux qui considèrent de loin la bataille, et nous aimons à penser, dans la circonstance actuelle, que les catholiques à bonnes intentions, mais égarés, qui reçoivent leurs coups, même les plus violents, leur savent gré de leur amour pour la vérité et leur pardonnent les vivacités qu'ils ont parfois provoquées.

Cela dit, il nous suffira, pour montrer l'importance de l'ouvrage de M. l'abbé Morel, de reproduire ici deux lettres qui

disent tout, l'une de Mgr l'évêque de Poitiers, l'autre de Mgr l'évêque d'Angers, toutes deux adressées à l'auteur.

Voici la lettre de Mgr Pie :

Poitiers, 20 septembre 1876.

Cher monsieur l'abbé,

Votre lettre et vos deux volumes m'arrivent au moment où je vais quitter Poitiers pour plusieurs jours. J'ai lu en grande hâte les LXXXVI pages de préface et les 158 du commentaire et des commentateurs du *Syllabus*, ce qui compose la partie neuve de la *Somme*. J'ai parcouru avec vous tout ce chemin, où je vous ai trouvé toujours semblable à vous même, renseigné sur les faits, très-campé sur les principes, vif et pittoresque dans l'expression, et très-occupé de montrer ce que la thèse laisse de marge à l'hypothèse, sans se faire reléguer elle-même dans la région des pures abstractions. Le temps et l'expérience ajoutent leur enseignement à celui de votre livre. On est en train de constater que la politique demi-chrétienne qui a voulu se séparer des définitions ou directions doctrinales du Saint-Siège, parce qu'elles fermentaient toute voie à l'action pratique, est devenue elle-même une politique stérile, et qu'elle n'a point su se faire accepter de cet esprit moderne qu'elle avait entrepris d'appriivoiser et de diriger.

Dans quelle mesure et quelle proportion la vérité rentrera-t-elle dans les institutions terrestres? Il faudrait, pour dire cela, savoir ce que le Fils de l'homme lui-même, en tant que Fils de l'homme, n'a pas appris de manière à nous le révéler, c'est-à-dire ce que son Père réserva de durée à son œuvre ici-bas.

Mais ce qui n'est point couvert des ombres de l'incertain, c'est pour l'Église l'obligation de proclamer les devoirs des sociétés humaines avec d'autant plus de zèle et de soin que celles-ci s'en écarteront davantage; de telle sorte que le Fils de l'homme, au jour de son dernier avènement, trouve tous les principes de son règne sains et saufs sur les lèvres fidèles de son épouse, à l'heure où le rejet pratique de ces principes aura produit le divorce, la séparation, la sécession absolue: *Donec venerit discussio*, qui sera le signal de la fin des choses contingentes et l'aurore de l'éternel triomphe.

Malgré tout, je crois encore à une ère de réparation et de consolation pour nos neveux, et je vois jour, à travers toutes sortes de ténèbres, à une reprise du christianisme social en Europe et dans le monde. Vous dire les fondements humains de cette espérance

me conduirait beaucoup trop loin. Que la volonté de Dieu se fasse et que son règne arrive en la terre comme au ciel! Ce règne ne se fera et n'arrivera jamais totalement que là.

Tout à vous dans cette grande et finale expectation.

† L. E., évêque de Poitiers.

Voici maintenant la lettre de Mgr Freppel :

Angers, 26 septembre 1876.

Mon cher chanoine,

Je n'ai pu lire jusqu'ici que la *Préface générale* de votre livre et le *Commentaire sur le Syllabus*. Vous savez si nos occupations nous permettent de lire d'un seul trait deux gros volumes. Il m'a semblé d'ailleurs que c'était la partie vraiment neuve de votre œuvre. Pour le reste, vous vous êtes borné à réunir en un seul corps d'ouvrage les nombreux écrits que vous avez publiés sur le même sujet depuis près de vingt-cinq ans. C'est donc, suivant le titre que vous avez adopté, une véritable *Somme contre le catholicisme libéral*.

Catholicisme libéral : quelle alliance de mots ! Et se peut-il que d'éminents esprits se soient laissés prendre à une pareille contradiction ? Et pourtant rien n'est plus vrai ; car il ne suffit pas de répudier le nom quand on retient la chose. Oui, il existe véritablement une école qui, en dépit des enseignements du Saint-Siège et des leçons de l'expérience, persiste à rêver une conciliation possible entre le vrai et le faux en matière de doctrine religieuse et sociale ! De vive voix et par écrit, notre Saint-Père le Pape ne cesse de le signaler à l'attention du clergé et des fidèles ; et ce serait faire injure au Vicaire de Jésus-Christ que de prétendre qu'il poursuit un pur fantôme.

Quelle est l'origine de cette école ? Quelles phases a-t-elle parcourues depuis cinquante ans ? Quel est son fond essentiel sous les différentes formes qu'elle a revêtues ? c'est ce que vous vous êtes proposé à établir dans cette série d'opuscules où vous traitez la question sous toutes ses faces. Nul ne vous reprochera d'avoir manqué de franchise et de courage, mais ce que tous pourront apprécier en même temps, c'est que vous savez reconnaître le talent et la bonne foi là même où vous signalez l'erreur. Parmi vos adversaires, il en est qui, par leurs longs et signalés services, avaient droit de votre part à toutes sortes de ménagements. Si j'en juge par votre préface, je ne crois pas qu'ils puissent se plaindre de votre parcimonie en

fait d'éloges, lors même qu'ils croiraient devoir s'inscrire en faux contre vos appréciations.

L'on ne manquera pas, mon cher chanoine, de trouver mauvais que vous releviez des erreurs échappées à des écrivains catholiques, dans un moment où de toutes parts les ennemis de l'Eglise se réunissent contre elle. Si spécieuse qu'elle puisse paraître, je ne trouve pas l'accusation fondée. Il ne saurait être utile à la cause catholique de laisser le champ libre à une erreur quelconque, et quand de telles discussions sont conduites suivant les règles de la justice et de la charité, elles ne peuvent qu'aboutir à bien. Du reste chacun a son don : vous regardez à l'intérieur, d'autres jettent les yeux sur le dehors, et à ceux qui insisteraient sur l'opportunité d'une pareille polémique, vous n'auriez pas de peine à répondre que les erreurs les plus dangereuses sont celles qui se présentent avec l'autorité du talent et de la vertu.

Je ne veux pas toucher aux noms propres que vous citez, n'ayant pas sous les yeux les documents dont vous faites la critique. Il en est un pourtant que je voudrais voir disparaître de votre catalogue : celui du pieux et vénérable archevêque de Toulouse. Jamais ni de près ni de loin, Mgr Desprez n'a confiné à l'école dont vous parlez, et il ne suffit pas de quelques expressions détachées d'un ensemble des plus corrects pour autoriser une assimilation contre laquelle protestent tous les écrits de l'éminent prélat.

Attendez-vous à de vives attaques, mon cher chanoine, et n'y répondez qu'avec calme et modération, afin de bien montrer que dans ces grands débats vous ne cherchez pas que votre triomphe personnel mais uniquement celui de la vérité. Je sais que tel est votre but, et c'est pourquoi je ne puis que vous féliciter du zèle et du talent que vous déployez pour la défense des saines doctrines, comme je suis heureux d'ailleurs de vous offrir l'assurance de mon affectueux dévouement.

† CH. EMILE, évêque d'Angers.

Après de si hautes autorités, nous n'avons plus rien à dire, si ce n'est que la collection des articles et des études publiées par M. Jules Morel fournira les plus utiles matériaux à tous ceux qui voudront traiter du catholicisme libéral, en même temps qu'elle fera connaître plus d'un incident curieux de l'histoire religieuse contemporaine.

J. CHANTREL.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

XIV

Où la raison humaine ne joue pas le plus beau rôle.

(Suite.)

M. Saitout fit semblant de n'avoir pas entendu l'apostrophe de l'intrépide Antoinette, et M. le curé, pour éviter quelque scène désagréable, se hâta de reprendre la parole.

— Maintenant, dit-il, il me reste à examiner si, vraiment, ces hommes supérieurs, qui sont si fiers de leur raison, s'en servent, je ne dirai pas dans leur conduite, mais même dans leur enseignement, dans leurs livres, d'une façon qui fasse honneur à la raison. C'est bientôt dit que les esprits éclairés n'ont pas besoin de religion, et que la raison leur suffit pour distinguer la vérité de l'erreur, le bien du mal, et pour conduire les peuples au bonheur. En ce moment, cela paraît assez facile, jusqu'à un certain point, parce que, grâce aux lumières que l'Évangile a apportées, grâce aux enseignements du christianisme et à l'influence que l'Église exerce dans la société, les hommes mêmes qui rejettent l'autorité de la religion se trouvent en possession de beaucoup de vérités qu'ils ne connaîtraient pas sans cela. Et encore les voyons-nous tomber dans bien des erreurs et enseigner une morale qui révolte le bon sens et l'honnêteté de ceux qui suivent simplement l'enseignement du catéchisme. Est-ce qu'ils n'en arrivent pas à dire que la propriété c'est le vol, que le crime n'est que l'acte d'un malade à qui il faut donner des douches, mais non de la prison ou l'échafaud; que le mariage n'est qu'un contrat comme un autre, et que le divorce est une bonne chose; qu'on a le droit de prendre son plaisir où on le trouve, tant que cela ne fait de mal à personne; qu'on a le droit de se donner la mort quand la vie vous est à charge, et mille autres choses semblables que vous trouverez dans les livres de ces esprits soi-disant éclairés, sans parler de ces absurdités sur Dieu, sur la création, sur l'origine de l'homme, etc., dont nous nous sommes entretenus dimanche dernier? Voilà pourtant où vont ces hommes qui prétendent que la raison leur suffit, et ils ont encore pour se retenir les enseignements qu'ils ont reçus dans leur jeunesse, et tout cet ensemble de vérités qui constituent comme le fond commun et le patrimoine d'une société chrétienne. Jugez de ce qui arriverait s'il n'y avait absolument que la raison pour les guider,

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le mois de juin.

et à quelles monstruosités d'erreur et de dégradation ils seraient conduits.

Pour nous en faire une idée, nous n'avons qu'à voir où on en était avant le christianisme, chez les nations les plus civilisées de l'antiquité, chez les Grecs et les Romains, qui, cependant, avaient conservé encore quelques-unes des traditions primitives et qui ne prétendaient pas abolir toute religion.

Les Grecs, vous le savez, et M. Saitout ne me contredira pas sur ce point, les Grecs étaient le peuple le plus spirituel, le plus ingénieux, le plus savant de l'antiquité. Ils avaient des poètes dont on admire encore aujourd'hui les productions; des orateurs qui n'ont pas été surpassés en éloquence; des philosophes dont les écrits font encore l'admiration des savants de nos jours. Ils ont été les instituteurs, c'est le vrai mot, les instituteurs de ces Romains qui ont conquis le monde, élevé les plus magnifiques monuments, édicté d'admirables lois et produit des chefs d'œuvre que l'on étudie dans tous les collèges. Chez ces deux peuples, les grands hommes succédaient aux grands hommes : les arts, les sciences et les lettres étaient cultivés avec un incomparable éclat; il y avait des fêtes magnifiques, des spectacles séduisants; le monde entier apportait à Rome le tribut de ses richesses; enfin, il y avait là de telles magnificences, que les pompes les plus merveilleuses de nos jours ne sauraient en donner l'idée. Eh bien! voulez-vous savoir où en étaient la vérité et la morale chez ces peuples si admirablement doués et en possession de toutes les ressources de l'art, de la science, de l'industrie, du commerce, de la puissance? Ecoutez-moi un instant, mes amis.

Il y a dans ce monde et dans les sociétés les mieux organisées, des misères ou des causes de misères auxquelles il importe de remédier continuellement si l'on veut que ces sociétés procurent aux membres qui les composent la plus grande somme possible de bien-être; il y a la faiblesse de l'enfant, du vieillard, de la femme, du malade, du pauvre, de l'ignorant, du vicieux, sept faiblesses à secourir, à relever, afin que la société soit vraiment prospère et établie sur des bases solides.

Eh bien! mes amis, — j'en prends ici à témoin monsieur le Maître, qui a étudié l'histoire, et je ne crains pas d'être démenti par aucun de ceux qui ont étudié les institutions, les mœurs les coutumes, et la vie intime des Grecs et des Romains, — que faisait-on chez ces peuples pour l'enfant, pour le vieillard, pour la femme, pour le malade, pour le pauvre, pour l'ignorant, pour le vicieux? Je ne pourrai pas tout vous dire; il y a des choses qui ne peuvent

se dire dans une assemblée chrétienne, et qui vous paraîtraient incroyables à vous tous, mes amis, qui pouvez bien ne pas être de fervents chrétiens, — vous permettez à votre pasteur de le dire, n'est-ce pas? — mais qui êtes d'honnêtes gens, des gens qui se respectent et qui ne sauraient même avoir l'idée des abominations, communes chez les païens, que dis-je communes? des abominations pratiquées par ceux qui étaient réputés les plus sages, enseignées dans les écoles des philosophes, recommandées par la religion elle-même!

L'enfant, qui est un objet sacré chez nous, l'enfant, sur qui se concentrent toute l'affection de la famille, toute l'attention de la société, toutes les sollicitudes de la religion, l'enfant pour qui nous avons la crèche, l'asile, l'école, le collège, le catéchisme, le patronage, mille industries charitables, l'enfant, chez ces païens d'ailleurs si polis, si savants, si beaux discoureurs, n'était trop souvent qu'un être abandonné de tous. A Sparte, à Athènes, à Rome, dans ces républiques si jalouses de leur liberté, l'enfant était soumis à tous les caprices de parents qui n'oubliaient que trop fréquemment les sentiments les plus naturels. A Sparte, on condamnait impitoyablement à mourir l'enfant né contrefait ou qui ne promettait pas d'être vigoureux. A Rome, le père avait droit de vie et de mort sur son enfant. A Athènes et à Rome, l'enfant devenait un instrument des plus abominables infamies. Et il y avait des philosophes, les plus sages, les plus réputés, un Socrate, un Platon, pour approuver ces horreurs, pour les élever presque à des actes de vertu! Permettez-moi de ne pas insister, mes amis; pardonnez-moi, même, d'avoir soulevé un coin du voile; mais il le faut bien faire, pour défendre notre sainte religion et pour montrer ce que peut faire la pauvre raison humaine, quand elle est réduite à ses seules forces.

La condition du vieillard n'était guère meilleure : riche, il pouvait rester le maître dans sa famille; pauvre il était méprisé; esclave, on le jetait, à Rome, dans une île du Tibre où on le laissait mourir de faim.

Vous parlerai-je de la condition de la femme? Elle était presque partout esclave, soumise à un dur despotisme, méprisée si elle était laide ou vieille, vil instrument de plaisir dans sa jeunesse, et inférieure à ceux de ses enfants qui étaient arrivés à l'âge d'homme. Aussi, à l'exception des premiers siècles de Rome où la mère de famille obtenait un respect qui fit l'une des forces de la république romaine, voit-on la femme, dans l'antiquité païenne, traitée comme un être tout à fait inférieur, et ne voit-on guère d'honneurs accordés qu'à celles qui en étaient les moins dignes.

Pour les malades, il y avait par-ci par-là quelques hôpitaux, mais où étaient les tendresses des Sœurs de charité, des Petites-Sœurs des pauvres, des Frères de Saint-Jean de Dieu, pour les malades pauvres ? Le monde païen n'en avait pas même l'idée.

Le pauvre était un objet de mépris et d'exploitation. On lui donnait, à Rome, du pain et des spectacles, et c'était tout. Ou il gardait la qualité de citoyen, et il était la proie des usuriers, l'instrument des ambitieux ; ou il était esclave, et alors il était moins qu'un homme, il n'était plus qu'une chose, appropriation absolue de son maître, qui avait sur lui droit de vie et de mort, droit plus épouvantable encore de corruption. L'esclave n'avait pas de famille ; pour lui il n'y avait pas de mariage ; ses enfants ne lui appartenaient pas, c'était le troupeau du maître. Enfant, on le corrompait ; adulte, on le faisait servir à la corruption ou on le soumettait aux plus durs travaux ; vieillard, on le revendait et on le laissait mourir de faim, et c'étaient les plus sages, les maîtres les plus estimés, les plus grands hommes qui agissaient ainsi ; je vous citerai pour exemple le fameux Caton le Censeur, l'un des sages de de l'antiquité, n'est-ce pas, monsieur le Maître ?

— Parfaitement, monsieur le curé.

— Et remarquez-le bien, mes amis, les esclaves formaient une portion considérable de la population. A Athènes, il y avait plus de cent milles esclaves contre trente mille citoyens ; à Rome, des maîtres possédaient cent, trois cents, mille, vingt mille esclaves. Il est vrai que leur nombre même les rendait dangereux. Alors il arrivait qu'on les massacrait ou qu'on les noyait par milliers, par centaines de mille, et la République recouvrait ainsi quelques années de tranquillité !

— Mais c'étaient des horreurs, s'écria en cet endroit la bouillante Antoinette.

— Sans doute, reprit le curé ; mais n'oublions pas que ces horreurs existaient *légalement* chez les peuples les plus civilisés, chez les Grecs, qui passaient pour le peuple le plus doux du monde, et que les plus grands philosophes, les Socrate, les Platon, les Aristote, les Cicéron, ne faisaient pas entendre un mot de protestation.

— On ne tolérerait plus de pareilles choses de nos jours, remarqua M. Saitout.

— Je veux bien le croire, monsieur le Maître, et c'est grâce au christianisme qui a donné à l'homme une plus haute et une plus juste idée de sa dignité et rendu communs des sentiments d'humanité que les païens ne connaissaient pas ou n'appliquaient qu'à ceux qui jouissaient de leurs droits de citoyens. Je dis que *je le*

crois, mes amis, et je ne voudrais pas l'affirmer, car je vois les cœurs devenir plus durs à mesure que la religion disparaît; je vois le riche impie ou libre-penseur, comme ils aiment à s'appeler, garder son argent pour lui et s'inquiéter peu des souffrances du pauvre; je vois revenir de ces horreurs que les sociétés chrétiennes sembleraient ne pas devoir connaître, je vois le patron irrégulier abuser de l'enfance pour augmenter son lucre, abuser des jeunes filles qu'il emploie pour les corrompre, contre l'échange du morceau de pain qu'il leur donne; je vois l'esclavage renaître sous une autre forme, et s'avancer des temps de servitude où le fusil remplacera le fonet et le bâton des anciens maîtres, et c'est au nom de la liberté que tout cela se fait ou se prépare, ce qui prouve bien que la liberté du mal ne peut produire que l'oppression du bien et l'universelle servitude.

— C'est trop vrai, ce que vous dites là, monsieur le curé, remarqua le vieillard; plus j'avance dans la vie, plus j'éprouve la vérité de vos paroles.

— Ce n'est pas moi qui dis cela de ma propre autorité, reprit le curé; c'est Jésus-Christ lui-même qui l'a proclamé lorsqu'il a dit : « La vérité vous rendra libres, » *veritas liberabit vos*, ce qui revient à dire que la possession de la vérité, la connaissance du bien et du mal, la connaissance du juste et de l'injuste, la connaissance des droits et des devoirs, et la conduite mise en rapport avec cette connaissance peuvent seuls rendre libres, véritablement libres les individus et les sociétés. En regardant ce qui se passait avant Jésus-Christ et ce qui s'est passé depuis, cette vérité devient aussi claire que le jour, et c'est encore là une de ces démonstrations de la vérité de notre sainte religion que l'on rencontre à chaque pas.

Il me reste à vous dire ce que faisait le paganisme pour instruire les ignorants et pour corriger les vicieux; c'est presque déclarer qu'il ne me reste rien à vous dire.

Vous savez ce qu'on fait aujourd'hui, ce qu'on a toujours fait partout où le christianisme s'est établi, pour instruire les enfants, la jeunesse, tout le monde. Jamais disciples ne furent plus fidèles à accomplir le commandement donné par le Maître. *Docete omnes gentes*, instruisez toutes les nations, a dit Jésus-Christ et, depuis ce temps, ceux qui étaient esclaves, les pauvres, les enfants du peuple ont reçu un perpétuel enseignement dans la chaire, au catéchisme, à l'école, au collège, dans les Universités. Les prêtres et les religieux sont essentiellement des enseignants, des maîtres, des docteurs. Comptez, si vous le pouvez, tous ces prêtres, tous ces Frères des écoles chrétiennes, toutes ces sœurs et tous ces chré-

tiens laïques qui ont voué leur vie à l'enseignement. Chez les Grecs et les Romains, en était-il ainsi? D'abord on ne s'occupait guère des esclaves; on ne s'occupait pas beaucoup plus des pauvres, et l'on cherchait si peu à répandre la science comme on le fait aujourd'hui, que les philosophes avaient deux espèces d'enseignement, l'un pour le public, l'autre pour les initiés, enseignement secret qu'on se gardait bien de divulguer. Aussi, voyez dans quelle ignorance croupissaient ces peuples. Aujourd'hui, le moindre enfant chrétien en sait plus que le plus superbe philosophe d'autrefois. Est-ce donc la raison qui a poussé à cette diffusion de la science? Non, car la raison des philosophes anciens leur disait qu'il est bon que le peuple reste ignorant, et, de nos jours, nous avons vu la raison d'un philosophe que célèbrent à l'envi tous les libres-penseurs, lui faire dire qu'il convient de laisser dans l'ignorance le paysan qui n'est bon qu'à manger du foin.

— Merci du compliment ! dit Mathurin.

— Je voudrais bien connaître ce malhonnête-là, ajouta Jacques.

— C'est Voltaire, le grand Voltaire, comme disent les athées et les impies de ce temps-ci, ce Voltaire à qui l'on a érigé à Paris une statue aux frais de ce peuple qu'il méprisait tant.

— Ah ! oui, je m'en souviens, dit Antoinette. C'était avant la guerre; on est venu me demander un sou pour cette statue. Moi, j'ai demandé qu'est-ce que c'était que ce saint-là. Ils m'ont dit que c'était un grand homme, qui avait été un grand ami du peuple, et qui lui avait rendu la liberté. Moi, sans en demander davantage, j'ai donné mon sou. Si j'avais su ce que vous venez de nous dire, monsieur le curé, il ne l'auraient pas eu mon sou, bien sûr.

Suite au prochain numéro.

VARIÉTÉS.

Les reliques des Machabées.

Les travaux qui se font à l'église Saint-Pierre-ès-liens, à Rome, pour y construire en avant de l'autel un monument en forme de *confession* destiné à recevoir le dépôt des chaînes du Prince des apôtres, ont donné lieu à une découverte importante au point de vue de l'archéologie sacrée. On a trouvé entre le maître-autel et l'abside un sarcophage en marbre de plus de huit mètres de longueur, orné sur le devant de cinq groupes en relief, dont les détails et le genre spécial permettent d'attribuer l'œuvre à un artiste du

quatrième ou cinquième siècle. Les groupes en relief représentent des sujets tirés du Nouveau-Testament, tels que la résurrection de Lazare, la remise des clefs à saint Pierre. Il est divisé à l'intérieur en sept compartiments, ce qui a donné tout d'abord lieu de supposer que les reliques des sept frères Machabées y ont été déposées, conformément à ce que l'histoire et la tradition ecclésiastiques nous apprennent à ce sujet. Quelques jours plus tard, en effet, les mêmes fouilles amenaient la découverte d'une inscription sur lame de plomb, rappelant les noms des sept héros de la Judée. Le Saint-Père s'est vivement réjoui de cette découverte et il s'est plu en quelque sorte à y voir le gage du triomphe que, sous l'égide des saints, les membres de l'Eglise triomphante remporteront sur leurs ennemis.

Douze grands désordres.

Saint Cyprien, évêque de Carthage (Afrique), martyr, signalait à ses contemporains ces douze grands désordres.

1. Un moraliste sans bons exemples,
2. Un vieillard sans religion,
3. Un jeune homme sans obéissance,
4. Un riche ne faisant pas l'aumône,
5. Un maître sans énergie,
6. Une femme sans modestie,
7. Un chrétien, ami des procès,
8. Un pauvre orgueilleux,
9. Un roi injuste,
10. Un pasteur négligent,
11. Un peuple sans mœurs,
12. Un état sans lois.

Les douze grands désordres du III^e siècle ne sont-ils pas aussi ceux du XIX^e siècle ?

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION.

2 novembre 1876.

Les travaux de nos Chambres recommencent au milieu des circonstances politiques les plus difficiles : à l'extérieur, la question d'Orient, dont la solution semble reculer à mesure qu'on travaille davantage à l'obtenir ; à l'intérieur, les passions révolutionnaires surexcitées et la haine de l'Eglise catholique hautement proclamée et donnée comme un signe de progrès.

La session extraordinaire s'est ouverte le 30 octobre, conformément au décret de convocation. Une note adressée aux journaux par le ministère de l'intérieur a fait savoir qu'il n'y avait pas de prières publiques par la raison que « la loi constitutionnelle ne prescrit de prières publiques que pour l'ouverture des sessions ordinaires. » Outre que cela pourrait être contesté, il est permis de remarquer que ce qui n'est point prescrit n'est pas pour cela défendu ; qu'il est fâcheux pour le gouvernement d'avoir l'air de céder sur ce point à une espèce de respect humain qui ne le fortifiera pas, et que le pays honnête aurait parfaitement accueilli un acte de foi à Dieu et de reconnaissance envers la Providence, qui aurait été en même temps un acte de bonne et saine politique en face des manifestations de l'athéisme. Au reste, si la France officielle ne prie pas, la France chrétienne n'en sentira que davantage la nécessité de prier pour que Dieu éclaire nos législateurs et qu'il leur inspire les meilleures résolutions à prendre afin d'empêcher la révolution de s'emparer entièrement du pays et l'ennemi du dehors de nous susciter de nouvelles difficultés. Dans les circonstances actuelles, la prière est, plus que jamais, un devoir de patriotisme.

La session extraordinaire, qui se terminera vers le milieu de décembre, doit être presque exclusivement consacrée

à la discussion du budget de 1877 ; mais que de questions vont se présenter à propos et en dehors de celle-ci !

Pourra-t-on éviter, sur la question extérieure, des interpellations qui ne seraient pas sans danger pour notre dignité, et peut-être pour notre sécurité ? On dit que M. le duc Decazes s'efforcera de les prévenir en faisant, tout d'abord, une déclaration qui devra satisfaire tous les esprits. Elle sera satisfaisante, si elle montre que le gouvernement est décidé à éviter toute démarche qui engagerait la France, et à se défier de toute avance qui lui serait faite et dont l'acceptation compromettrait le pays. La France, impuissante, n'a qu'une attitude qui puisse sauvegarder sa dignité et ses intérêts : l'abstention. Puisqu'elle ne peut espérer que sa parole soit écoutée, qu'elle se taise et qu'elle attende son heure qui viendra, si elle sait l'attendre avec patience et avec sagesse.

On se préoccupe d'une proposition faite par M. Gatineau, proposition qui tend à faire cesser toute poursuite contre ceux qui ont participé à la Commune et qui n'ont pas encore été mis en jugement : c'est l'amnistie pour tous ceux qui ont jusqu'ici échappé à la justice. Si nous en croyons le *Moniteur universel*, cette proposition sera résolûment combattue par le gouvernement. Nous pensons qu'elle sera repoussée, mais elle aura contribué à agiter les esprits, et c'est ce que veulent les signataires de la proposition.

L'amnistie pleine et entière sera sans doute aussi demandée par le groupe des intransigeants ; elle sera également repoussée. Peu importe à ceux qui la demandent : ce n'est pas du tout des exilés qu'ils s'inquiètent, mais de leur malsaine popularité.

Le programme financier de M. Gambetta n'a point non plus chance d'aboutir, pas plus que la proposition Rouvier, l'un demandant, pour un temps à venir, l'impôt sur le revenu, l'autre, l'impôt sur le capital. M. Léon Say a combattu le programme dans le sein de la commission. On ne veut ni l'impôt sur le revenu, ni l'impôt sur le capital, tel qu'il est proposé par nos grands réformateurs ; mais, en attendant, que d'idées fausses jetées dans les esprits, que d'espérances irréalisables

lancées au milieu de ces masses populaires dont on n'améliore pas la condition et dont on irrite les convoitises !

Des différents chapitres du budget, ce sont ceux qui ont un rapport plus ou moins direct aux cultes qui soulèveront probablement les plus vives discussions. La commission du budget a repoussé, on le sait, l'augmentation demandée par le gouvernement pour porter de 900 à 1000 francs le traitement des desservants ; nous verrons si le gouvernement défend sa proposition et comment il la défendra ; ce sera la pierre de touche pour juger de sa fermeté.

L'article relatif au traitement des aumôniers militaires se présente avec une gravité toute particulière. La chambre des députés, ne pouvant abolir la loi, a rejeté le crédit qui donne seul le moyen d'appliquer la loi sur l'aumônerie militaire. Le Sénat ratifiera-t-il cette illégalité ? S'il rétablit le crédit par un amendement, la chambre des députés acceptera-t-elle l'amendement ? C'est un conflit entre les deux chambres, et si l'on s'obstine des deux côtés, c'est une impasse. La constitution donne-t-elle le moyen d'en sortir ? On n'en voit pas d'autre que la dissolution de la chambre des députés. Avec un peu de fermeté de la part du Sénat et du gouvernement, on éviterait certainement cette extrémité ; il y a bien des députés, même des plus ennemis du clergé, qui reviendraient sur leur vote, s'ils voyaient la dissolution de la Chambre au bout d'un vote hostile et, pour eux, la chance de n'être pas réélus.

On dit que M. le général Berthaut prépare à ce sujet une proposition qu'il espère faire accepter par les deux Chambres. La fermeté qu'il a montrée jusqu'ici nous donne la confiance que cette proposition sera telle qu'on peut le désirer et qu'elle assurera l'application de la loi. Si nous en croyons quelques bruits relatifs à ce sujet, le ministre de la guerre, pour ménager les susceptibilités de la Chambre des députés, se serait arrêté à une espèce de compromis : il réduirait considérablement le nombre des aumôniers militaires qui doivent être rétribués par le budget, et il s'arrangerait pour garder aux autres le même traitement au moyen de positions qui leur seraient assurés dans les villes où ils résident. Nous ignorons ce qu'il y a de fondé dans ces bruits.

Est-ce une tactique? est-ce la vue du danger qu'il y aurait à se laisser glisser plus loin sur la pente? est-ce le besoin de rassurer les conservateurs au moment où le gouvernement va se retrouver en présence des représentants du pays? Quelle qu'en soit la cause, il est clair que l'attitude du ministère paraît devenir plus ferme et plus conservatrice. M. le général Berthaut a obtenu de M. de Marcère des satisfactions qui ont mécontenté les radicaux; M. Léon Say réfute M. Gambetta; M. Dufaure se montre résolu à combattre les propositions d'amnistie. Ce sont des symptômes qui permettent de penser que les yeux s'ouvrent sur les dangers de la situation.

Dans ces circonstances, le Sénat peut jouer un rôle prépondérant. Il reste le seul obstacle au débordement des passions révolutionnaires, le seul point d'appui pour le gouvernement contre ses passions. Jusqu'ici le cabinet ne s'inquiétait que de la majorité de la Chambre des députés et il gouvernait contre celle du Sénat, ce qui donnait le premier rôle à M. de Marcère; s'il se retourne vers le Sénat, la Chambre des députés se modérera, et l'on pourra encore gagner quelques mois de tranquillité.

La session qui s'ouvre nous dira s'il faut espérer ce répit ou s'attendre à de prochaines catastrophes.

Dans cette confusion des idées et dans cette mêlée des esprits, l'éminent archevêque de Paris vient d'élever encore une fois la voix pour réfuter des calomnies dont le clergé est l'objet; nous ne craignons pas de dire que la lettre qu'il vient d'adresser au garde des sceaux est l'un des plus considérables événements de ces derniers jours : c'est la paix offerte par l'Eglise à la société moderne, c'est comme un dernier avertissement donné à cette société, qui court à sa perte si elle se sépare de la religion. Nous donnons plus loin cet admirable document.

L'Europe, agitée par la question d'Orient, semble n'avoir plus d'autre préoccupation; mais il est clair pour les esprits attentifs que la question religieuse, qui se trouve au fond de toutes les questions politiques, domine même cette question si grave d'où peut sortir la conflagration de l'Europe et de l'Asie. En même temps que la lutte séculaire entre l'Orient et l'Occident se déve-

loppe la lutte éternelle entre le bien et le mal, entre l'Eglise et la Révolution. Si cette lutte se présente sous un aspect formidable, trop de symptômes annoncent le triomphe de la vérité et du bien pour que les chrétiens désespèrent. Le mal est grand, il prouve la nécessité de la prière et du sacrifice ; le bien est puissant aussi, et ses progrès rendent légitimes les plus agréables espérances. C'est le dernier mot que nous voulons suivre en achevant de tracer ce tableau dans les jours où nous célébrons la fête de l'Eglise triomphante.

J. CHANTREL.

LES EMPIÈTEMENTS DU CLERGÉ.

Au moment où les Chambres se réunissent, le vénérable archevêque de Paris, Son Eminence le cardinal Guibert, a jugé opportun d'adresser à M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, une troisième lettre pour la défense des intérêts religieux. L'illustre prélat se demande quelle est l'accusation capitale lancée chaque jour contre le clergé, et il voit que tout se résume dans une seule phrase, que répétait encore M. Gambetta la semaine dernière dans une réunion, à Belleville : *Les empiètements du clergé*. Examinant de près cette accusation, il prouve d'abord que l'Eglise catholique, en France, a perdu tous les privilèges dont elle jouissait avant la Révolution : est-ce à un empiètement ? Dans son état présent, l'Eglise ne jouit d'aucune prérogative dans l'ordre temporel ; si elle a la liberté d'enseignement, elle ne l'a que comme tous les citoyens français, et, comme le dit admirablement Mgr Guibert, « quand, à la faveur d'une liberté longtemps attendue, elle entreprend de rouvrir elle-même à ses enfants les portes de la science, il faut qu'elle tende la main, et demande à l'aumône le moyen d'enseigner à côté de ceux qui vivent de son héritage. » Y a-t-il-là empiètement ? Si l'Eglise conserve une grande situation morale, c'est que les citoyens la lui font librement, en lui accordant librement leur confiance. Elle n'entreprend rien sur le temporel, elle ne cherche pas à sortir de son domaine spirituel, et ses entreprises consistent à multiplier les œuvres de charité et de dévouement. La vie des prêtres

catholiques se passe au grand jour : qu'on cite donc des empiétements du clergé. Et, en raison de tous ses bienfaits, de tous son dévouement, que demande l'Eglise ? La sécurité.

Rien de calme et de fort comme cette lettre, qui devra faire une sérieuse impression sur tous les hommes de bonne foi, et qui, nous n'en doutons pas, inspirera aux hommes de gouvernement de salutaires résolutions. Nous la reproduisons tout entière; elle restera comme l'un des plus beaux monuments du courage, de la fermeté, de la charité et du patriotisme de notre admirable épiscopat.

J. CHANTREL.

Paris, 28 octobre 1876.

Monsieur le garde des sceaux,

Deux fois déjà j'ai pris la liberté de vous présenter mes observations sur certaines propositions législatives qui touchent aux intérêts de la religion. Les adhésions que j'ai reçues de toutes parts de mes vénérables collègues, me donnent le droit de croire que je n'ai fait que traduire la pensée de tout l'épiscopat français.

Les questions qui m'ont engagé à vous adresser ces observations sont encore pendantes et ne seront résolues qu'après la rentrée des Chambres. Si donc je reprends aujourd'hui la parole, ce n'est pas que j'aie à signaler un nouveau péril. Mon dessein est d'appeler la sérieuse attention du gouvernement et de tous les hommes graves sur des erreurs et des préjugés qui entretiennent dans un grand nombre d'esprits la défiance et l'hostilité à l'égard de l'Eglise catholique.

Le mal que je signale n'a pas besoin d'être démontré ; c'est un mal qui frappe l'observateur le moins attentif. Les mesures proposées par quelques-uns de nos législateurs pour réduire le budget des cultes, pour supprimer le traitement des aumôniers militaires, ne sont que des indices particuliers d'une disposition hautement avouée par un parti puissant et consignée dans le programme politique de tous ses adhérents.

Les hommes qui ont pour mission d'éclairer et de diriger l'opinion ont le devoir de se préoccuper de tout ce qui tendrait à s'égarer en des voies dangereuses. Le mouvement anti-religieux qui se produit dans une certaine sphère politique n'est pas de ceux qu'on puisse négliger comme insignifiants. Si mon âge, si l'expérience de ma longue carrière épiscopale me mettent à même d'en

pénétrer les causes, je ne sortirai pas de mon rôle de pasteur et de la réserve politique qu'il m'impose, en faisant part au gouvernement de mon pays de mes réflexions sur ce grave sujet.

La religion catholique n'est pas une nouveauté dans notre France. Son histoire se confond avec celle de nos origines, de nos progrès, de nos gloires. Aujourd'hui encore, après bien des épreuves, elle est entourée du respect et de l'amour de l'immense majorité de la nation. Son caractère éminemment social lui a permis de vivre avec tous les régimes politiques, et le pacte qui règle ses rapports avec nos pouvoirs publics est la seule constitution qui ait duré en France depuis soixante-quinze ans. Or, voici que, à l'avènement d'une nouvelle législature, dont les travaux doivent inaugurer dans notre pays le troisième essai de la forme républicaine, cette Eglise catholique, jusqu'ici compagne fidèle de nos destinées nationales, se voit traiter en suspecte et presque en ennemie. Les plus ardents parlent de rompre avec elle, au mépris d'engagements synallagmatiques, qui ne stipulent pourtant en sa faveur que de bien imparfaites compensations. D'autres, plus modérés et plus habiles, s'en prennent seulement aux détails du budget, pour amoindrir les ressources du clergé, et par là entraver son action et le réduire à l'impuissance. De tels desseins supposent contre nous des griefs qu'il est nécessaire d'examiner de près.

Si l'on parcourt les écrits, les discours, les manifestes publiés contre nous, qu'ils émanent des modérés ou des violents, au fond de tous ces réquisitoires on trouve une accusation unique, sans cesse répétée : *les empiètements du clergé*. La société civile est menacée, paraît-il, d'être dominée et absorbée par la liberté religieuse ; si l'on n'y prend garde, la puissance cléricale aura bientôt tout envahi.

Que des hommes de mauvaise foi, comme il peut s'en rencontrer dans tous les partis, se servent de semblables déclamations pour effrayer les masses, pour tromper les électeurs peu éclairés, nul ne saurait s'en étonner. De tout temps il a existé des moyens malhonnêtes de capter les suffrages de la multitude. Mais que des hommes qui se respectent et veulent être respectés manifestent de pareilles alarmes et cherchent à justifier par la crainte d'un péril imaginaire une déclaration de guerre à l'Eglise, voilà ce qui ne peut s'expliquer que par la légèreté plus commune que jamais et le trouble d'idées auquel n'échappent pas toujours les meilleurs esprits de notre temps.

L'Eglise, comme tout corps vivant, a une vie qui lui est propre, une sphère intérieure dans laquelle elle se meut conformément aux

lois de sa nature ; puis elle échange des relations avec les institutions humaines qui l'environnent, et cet ensemble de rapports constitue sa vie extérieure. Evidemment, si la société civile a quelque chose à redouter de la société religieuse, ce ne peut-être que du côté de ses relations avec le dehors. Ceci nous amène à constater ce qu'est aujourd'hui la condition temporelle de l'Eglise.

Il fut un temps où cette Eglise était riche et puissante. Comment elle avait acquis cette situation, c'est ce qu'il est superflu de rappeler ici. Les historiens les moins suspects de partialité en notre faveur ont rendu hommage au génie éclairé et bienfaisant qui fit d'elle l'institutrice des peuples. Le plein épanouissement du christianisme correspond dans l'histoire à la décadence de l'empire romain : tandis que des hordes barbares se ruaient sur les débris du vieil édifice, l'Eglise se trouva prête pour faire de ces ruines un édifice nouveau. Dans ce long et laborieux enfantement de nos sociétés modernes, l'influence directrice appartient toujours à l'Eglise ; pendant longtemps, il n'y eut pas d'autre école pour la culture de l'esprit comme pour la culture du sol. Peut-on s'étonner qu'après avoir ainsi formé comme une humanité nouvelle, l'Eglise soit demeurée la première puissance au sein des nations qui lui devaient tout, la vérité, la pureté de la morale, le trésor des lettres, l'ornement des arts et la première initiation aux secrets des sciences ? Certes, si jamais richesse dut paraître bien acquise, ce fut celle que forma lentement l'initiative féconde qui a défriché l'Europe ; si jamais influence dut sembler légitime, ce fut celle qu'accepta librement, en retour de tant de bienfaits, la reconnaissance des peuples.

Aussi le rôle de l'Eglise, nous ne le dissimulons pas et nous en sommes fiers, a été grand dans les siècles passés. Son clergé formait en France le premier des trois ordres de l'Etat ; de son sein sortirent les ministres qui ont le plus illustré la nation ; ses richesses territoriales assuraient son indépendance, sans rien diminuer de son dévouement aux intérêts de la patrie, et quand le clergé de France s'assemblait, ce n'était pas seulement pour traiter des affaires ecclésiastiques, c'était souvent pour voter au roi des subsides, qui le mettaient à même de soutenir la guerre ou d'étendre sur le pays les bienfaits de la paix.

Que reste-t-il à l'Eglise de France de cette condition passée ? Longuement préparée dans les esprits et dans les mœurs, la révolution a éclaté ; la vieille société française a été ébranlée sur ses bases, et tout l'édifice s'est écroulé. Après dix années de tourmente on a entrepris de refaire une société nouvelle, et soixante-quinze

ans d'expériences successives ne nous ont pas fait sortir de la période des essais et des recherches. L'Eglise toutefois a survécu, mais combien sa condition est changée! Elle occupait le premier rang dans l'Etat; aujourd'hui elle tient d'un traité avec l'Etat la liberté de remplir un ministère purement spirituel. Elle possédait une grande partie du sol; elle n'est plus même propriétaire de ses temples. Elle subvenait par ses larges offrandes aux nécessités publiques; elle reçoit du Trésor public, en échange de ses biens aliénés, une indemnité à peine suffisante pour assurer à ses ministres le pain de chaque jour. Tout ce qu'elle avait amassé durant des siècles pour le bien commun est passé aux mains de l'Etat. Ses livres, ses manuscrits enrichissent les bibliothèques nationales; ses collections ornent les musées de nos grandes villes; ses collèges abritent les maîtres et les élèves de l'enseignement officiel, et quand, à la faveur d'une liberté longtemps attendue, elle entreprend de rouvrir elle-même à ses enfants les portes de la science, il faut qu'elle tende la main et demande à l'aumône le moyen d'enseigner à côté de ceux qui vivent de son héritage. La charité, comme autrefois, est demeurée son domaine, mais les hôpitaux qu'elle avait construits et dotés sont désormais des établissements séculiers, qui la traitent souvent comme une étrangère et mesurent à ses prêtres la liberté de leur ministère auprès du lit de la souffrance.

Voilà la situation nouvelle qui est faite à l'Eglise dans notre France.

Et maintenant, si quelqu'un avait le droit de faire entendre des plaintes, ne serait-ce pas cette Eglise, dépouillée de tous les avantages dont elle jouissait autrefois? Mais non, elle ne se plaint pas, elle ne revendique rien! Son chef suprême a sanctionné de son autorité souveraine l'abandon qu'elle a fait de ses prérogatives; trois quarts de siècle ont passé sur le sacrifice accompli, et nul parmi nous ne cherche à faire revivre ce qui n'est plus. Que l'Etat garde nos biens, qu'il tienne ses engagements, qu'il nous laisse la liberté de travailler au salut des âmes, c'est tout ce qu'il nous faut.

Mais la plainte vient d'ailleurs. Certains hommes, oublieux des services rendus, peu amis de la justice et de la liberté, crient bien haut que nous marchons à la domination. Que s'est-il donc passé? Avons-nous recueilli quelque avantage nouveau? Sans doute, dans l'ordre de l'enseignement, certains monopoles ont été supprimés; par l'autorité de la loi, les catholiques, au même titre que leurs concitoyens, se sont vus affranchis de certaines entraves légales; mais, en tout ceci, qu'a-t-on fait autre chose que rentrer dans le droit commun, dans une application plus sincère de ces principes d'égalité et de

liberté qui sont, nous assure-t-on, le fondement du droit moderne? Il y a quelques mois à peine, une clameur s'élevait de toutes parts, on affectait une grande frayeur. De quoi s'agissait-il? Une loi régulièrement votée reconnaissait à tous les Français le droit d'enseigner à grands frais les choses les plus hautes et les plus difficiles de la science; des évêques s'étaient rassemblés pour user de ce droit au profit des jeunes gens catholiques et avec l'argent de leurs pères. Voilà le grand péril qui menaçait notre pays.

Encore une fois, qu'on veuille bien nous dire de quelle manière nous visons à envahir la société civile. Est-ce par notre rôle politique? Mais la politique est tout entière dans la main des Assemblées: et dans les deux Chambres législatives, qui comptent en tout plus de huit cents membres, le clergé n'est représenté que par un seul évêque, dont le mandat a la même origine que celui de tous ses collègues. Dans les luttes électorales, la guerre à l'Eglise, après avoir servi de programme à un grand nombre de candidats, devient pour eux un gage de succès, et il suffit, au contraire, qu'on puisse montrer dans une élection l'ombre seulement de notre influence pour obtenir l'annulation des suffrages. Dans le gouvernement, le clergé ne dispose pas d'un seul emploi en dehors des fonctions sacrées, et on pourrait bien faire le tour de l'Europe sans trouver un Etat que l'on ait plus complètement sécularisé que le nôtre.

Sans doute, et malgré tout, l'Eglise catholique a dans la société française une autre situation que celle d'une association obscure ou d'une institution toute privée. Mais où est l'abus, et qu'y a-t-il là de nouveau ou de menaçant? Empêchera-t-on que le catholicisme ne soit la religion de la majorité de Français? Effacera-t-on cette déclaration de fait qui figure en tête du Concordat? Par quel moyen pourra-t-on obtenir que la vie religieuse de trente millions d'hommes demeure une réalité invisible et cachée, sans expression extérieure, sans relations avec la société? Tout ce que peut exiger la susceptibilité la plus jalouse, c'est que les manifestations de cette vie extérieure soient réglées par un accord entre les deux pouvoirs. C'est ce qu'a fait le concordat, et l'on ne pourrait nous accuser d'empiètement que dans le cas où nous aurions violé les stipulations du pacte, qui lie respectivement l'Eglise et la nation française depuis 1801.

Mais ce reproche, il est impossible qu'on nous l'adresse, parce que de notre part la fidélité a été parfaite; parce qu'il n'y a pas d'exemple, dans l'histoire, d'un traité mieux observé et procurant aux parties contractantes une paix plus longue et plus assurée.

Je cherche donc, monsieur le ministre, le terrain où s'étenden

nes redoutables empiètements, et je ne le trouve nulle part, à moins que nos adversaires n'entendent par envahissement du clergé l'influence morale que conserve encore la religion sur les âmes, influence librement exercée et librement acceptée.

Ici, j'en conviens, nous avons des aveux à faire, mais des aveux dont il n'y a pas lieu de rougir.

Il est donc vrai, dans nos temps troublés, l'Eglise, mère des âmes, est encore la plus haute puissance morale qui soit au monde, et sa voix, toujours écoutée dans notre France, trouve plus d'écho que jamais dans des cœurs instruits par nos malheurs.

Il est vrai, la pratique de la religion est devenue plus commune et plus fervente, l'éducation chrétienne est plus appréciée des pères de famille ; les maisons où on la distribue ont plus que jamais la confiance de ceux qui se sentent comptables à Dieu de l'âme de leurs enfants.

Il est vrai encore, la charité chrétienne ne s'est jamais montrée plus libérale et plus féconde : chaque jour apporte, avec la révélation de besoins nouveaux, l'occasion pour les catholiques de déployer toute la générosité de leur cœur. Nos missionnaires couvrent les plages lointaines, y font aimer et respecter le nom français et souvent les arrosent de leur sang ; la milice de l'abnégation et du dévouement recrute par milliers les vierges chrétiennes qui se consacrent au soulagement de la souffrance. Toutes les calamités publiques provoquent de nouveaux élans de générosité, et qu'il s'agisse de misères à soulager, de plaies à guérir, de ruines à relever, de crimes à pardonner, c'est toujours la voix de l'Eglise qui est la mieux écoutée de notre nation.

Dans cette immense ville de Paris, où Dieu veut que j'achève ma carrière pastorale, je suis chaque jour témoin de ces merveilles. Alors que nos désastres léguaient à la grande cité plus de 400 orphelins que personne n'avait voulu recueillir jusque-là, on s'est tourné comme par instinct vers le successeur du vénérable archevêque tombé victime de nos discordes civiles, et il m'a suffi d'un mot prononcé au nom de la charité de l'Eglise pour être mis à même d'adopter ces pauvres enfants et d'assurer leur avenir.

Voilà quelques-unes de nos entreprises, et j'en pourrais citer bien d'autres, dont ne se plaignent pas ceux qui ont la sollicitude de l'ordre public ; quand ils voient un de mes prêtres recueillir de malheureux enfants errant sans abri dans les rues de Paris, les arracher au vice et à la misère en les préparant à la première communion et les mettant en état par l'apprentissage de gagner honnêtement leur vie, ces magistrats ne crient pas à l'invasion du cléri-

calisme ; ils envoient eux-mêmes à ce père des orphelins ces jeunes vagabonds, auxquels ils ne pourraient offrir d'autre asile que celui de la prison. Ce que je dis ici d'un seul prêtre, je devrais le dire de tous, car il n'y a pas un de nos dignes curés qui n'épuise chaque année dans sa paroisse toutes ses ressources pour le soulagement des pauvres et l'entretien des établissements de charité et d'instruction.

Si ce sont là les usurpations qu'on nous impute, si c'est ce genre d'influence qu'on nous reproche, nous sommes coupables, grandement coupables, et je déclare que nous ne sommes pas disposés à nous corriger. Mes vénérables collègues dans l'épiscopat ne me démentiront pas si je les dénonce comme complices de tous ces méfaits, car ils soutiennent et propagent avec un dévouement admirable les mêmes œuvres de charité et de bienfaisance qui se pratiquent ici.

En dehors des œuvres du zèle chrétien que partout dirige le clergé, je me demande quelles sont les visées ambitieuses qu'on puisse lui prêter. La vie de nos prêtres est exposée au grand jour : nos ennemis, comme nos amis, peuvent savoir ce qui la remplit. Célébrer le culte divin dans nos églises, initier les enfants à la doctrine chrétienne, administrer les sacrements, porter aux malades les consolations de la religion, aux pauvres les secours de la charité, bénir au nom de Dieu toute la vie humaine depuis le berceau jusqu'à la tombe, voilà les travaux qui suffisent à absorber notre temps et nos forces. Pris dans son ensemble, on peut l'affirmer, le clergé français est tout à cette tâche aussi noble que modeste, et si elle n'a rien d'inquiétant pour la société civile, on doit être rassuré, car nous sommes résolus à ne point sortir des limites de notre ministère sacré.

Oui, il faut qu'on se rassure ; mais permettez-moi d'ajouter, monsieur le ministre, il faut aussi qu'on nous rassure. Si j'ai démontré que nous ne sommes pas menaçants, les tendances qui se manifestent et les faits qui se produisent démontrent que nous sommes menacés. Il adviendra de ces menaces ce qu'il plaira à Dieu de permettre ; nous sommes prêts à tout : mais ce que je puis prédire sans être prophète, c'est que tout ce qui se fera contre la religion tournera au plus grand détriment des intérêts politiques que l'on croit servir.

Un illustre homme d'Etat, qui a puissamment concouru au nouvel établissement de la forme républicaine, a dit, au nom de sa grande expérience, une parole qui s'adressait également aux adversaires et aux partisans de ce régime, aux uns pour les tranquilliser, aux autres pour les rendre sages : « La république sera conserva-

trice, ou elle ne sera pas. » Très-convaincu, pour ma part, de la vérité de cette parole, je demande ce que la république doit sauvegarder pour mériter d'être appelée conservatrice. Les intérêts matériels? sans doute, mais cela ne suffit pas; si les intérêts d'un ordre supérieur ne sont pas placés au-dessus des attaques des partis, la confiance nécessaire à l'établissement nouveau ne s'affermira jamais. Et je ne crains pas d'être démenti par la conscience publique, quand je mets au premier rang de ces intérêts supérieurs le libre et tranquille exercice de la religion dans notre pays.

Cette sécurité est tout ce que l'Eglise réclame; si on la lui refuse, on ne la verra pas poursuivre par la violence la revendication de ses droits méconnus; mais le trouble profond qui agitera la nation sera la plus haute condamnation d'une politique qui ne tiendra pas compte de l'élément moral dans le gouvernement des sociétés. On verra alors une fois de plus que les meilleurs soutiens d'un gouvernement ne sont pas ceux qui célèbrent bruyamment ses louanges, mais ceux qui s'attachent à garantir en son nom la paisible jouissance des droits de la justice et de la conscience.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

† J.-HIPPOLYTE, cardinal GUIBERT,
archevêque de Paris.

LE SACRILÈGE DE CETTE.

Nous avons dit, il y a deux mois, qu'un horrible sacrilège avait été commis à Cette (diocèse de Montpellier), et qu'à cette occasion Mgr de Gabrières avait écrit à son clergé une lettre que nous reproduirions. La réparation du sacrilège a été solennelle; nous n'en croyons pas moins devoir publier la plus grande partie de la lettre épiscopale, datée du 23 août, qui contient des enseignements et qui fait des révélations qu'il importe de ne pas oublier.

Durant la nuit du 20 au 21 août, dit Mgr l'évêque de Montpellier, le tabernacle de l'église Saint-Louis, à Cette, a été violé. La grande Hostie de l'ostensoir a été dérobée; et, bien qu'il soit plus difficile de le constater, on a de sérieuses raisons de craindre que, dans l'un des deux ciboires au moins, quelques saintes parcelles n'aient été aussi enlevées et emportées.

Quel a été le mobile de cet odieux et funeste attentat? on l'ignore.

Nous sommes réduits à cet égard à des conjectures plus tristes malheureusement les unes que les autres.

Il paraît évident que les mains criminelles, dont l'audace est allée jusqu'à traiter comme un pain vulgaire les éléments sacrés sous lesquels nous adorons le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, n'étaient pas conduites par la cupidité. Aurait-on laissé sur l'autel les ciboires, les custodes et jusqu'au cercle d'or qui entourait l'hostie de l'exposition, si l'on avait voulu trafiquer seulement du prix des vases du sacrifice?

Et si deux ou trois troncs, scellés dans les murailles du temple, ont été à demi forcés, alors qu'on les savait comme abandonnés par les aumônes des fidèles, n'est-ce point pour essayer de détourner nos pensées de la voie où l'on imaginait qu'elles entreraient presque nécessairement, en recherchant les causes véritables de ce sacrilège?

Un ennemi de notre foi, exalté par les grossières attaques dont notre religion, nos dogmes, nos personnes elles-mêmes sont aujourd'hui si souvent l'objet, a-t-il voulu se ménager la joie brutale, le lâche plaisir de fouler aux pieds secrètement ces hosties consacrées, devant lesquelles nous courbous avec amour nos fronts, et que pendant nos processions solennelles l'hommage public des grands corps de l'Etat console, en quelque manière, de la solitude glaciale à laquelle la foule des indifférents les condamne trop souvent, soit dans nos grandes villes, soit même dans nos campagnes reculées?

Honteux de lui-même, rougissant devant sa propre conscience, cet homme aura choisi l'heure des ténèbres pour accomplir son forfait; et ces ténèbres auront eu besoin d'être encore épaissies par les sombres nuages d'une de ces nuits d'orage et de tempête, dont Job suppliait le ciel d'effacer et d'anéantir la mémoire : *Pereat... nox; sit illa solitaria... obtenebrentur stellæ caligine ejus; expectet lucem, et non videat, nec ortum surgentis auroræ!* « Que cette nuit périsse... qu'elle demeure solitaire et maudite; qu'elle couvre de ses ombres l'éclat des plus brillantes étoiles; qu'elle attende le lever du jour sans jamais y atteindre, l'apparition radieuse de l'aurore sans en être jamais témoin! »

N'est-ce point plutôt quelque représentant des sociétés secrètes, de ces catacombes de la fausse civilisation, opposées par l'enfer aux catacombes chrétiennes d'où la civilisation véritable est sortie, qui aura voulu assouvir la soif de profanation, par laquelle sont tourmentées et comme dévorées les âmes enrôlées sous la bannière sanglante de la Révolution!

Ou bien enfin, y aurait-il jusque parmi nos ouailles, dans quelque repaire obscur, au fond d'un autre, des rejetons de ces vieux gnostiques, de ces Albigeois, Henriciens, Pétrobrusiens, Vaudois du moyen-âge, à qui le schisme ou l'hérésie, même sous leur forme la plus téméraire, paraissaient insipides, s'ils n'y joignaient des rites monstrueux, mélange abominable de foi et d'impiété, composés avec des lambeaux du symbole catholique et en même temps avec les plus repoussantes pratiques d'un paganisme effronté ?

Il y a, nous le savons trop certainement, en France, et peut-être dans notre diocèse, des assemblées mystérieuses où la morale est outragée comme à plaisir, où l'on essaie d'étouffer les cris de la conscience sous le poids d'insultes horribles prodiguées aux apparences sacramentelles de l'Eucharistie. L'imagination recule devant ces prodiges de malice, augmentés et accrus par les prodigieuses inventions des plus grossières voluptés.

A ces hommes sans mœurs, mais qui veulent assurer leurs affreux serments par quelque chose de plus vénérable que les entrailles des antiques victimes ; à ces femmes perdues, mais qui, jusque dans leur infamie, portent encore au cœur et sur le front quelque trace des qualités et des inspirations les plus intimes de leur sexe, il ne faut rien moins, pour assaisonner le vice, que le sang divin du Dieu fait Homme !

Explique qui voudra cette énigme ! mais elle est posée sous nos yeux, et sans autre solution que celle de la lutte de Satan contre le Christ ! Il manquerait à certaines fautes, impossibles à nommer et presque à concevoir, leur saveur la plus forte, leur plus âcre séduction, si le blasphème n'accompagnait l'orgie, et si Jésus, le Dieu de toute pureté, n'était appelé, comme autrefois le précurseur Jean-Baptiste, à être le témoin silencieux des raffinements de la débauche, des outrages les plus violents, commis à la fois contre Dieu et contre la nature humaine, qui est son chef-d'œuvre !

Quoi qu'il en soit, monsieur le curé, des coupables intentions de ceux qui ont osé troubler la paix du sanctuaire pour briser, à Saint-Louis, la porte du tabernacle — cette porte que les âmes pieuses regardent avec une si suave tendresse — le mal n'en est pas moins fait ; la sainte Hostie a été prise, elle a été violemment portée hors de la maison de Dieu ; elle a été déjà profanée par des contacts illégitimes, et nul ne peut dire si « le pain vivant, le pain descendu du ciel » n'a pas été jeté, comme les pierres précieuses dont parle l'Évangile, sous les pas des porceaux ! *Margaritas ante porcos.*

Que ferons-nous donc, monsieur le curé, aujourd'hui qu'il n'est pas question d'insouciance ou d'incurie, mais alors que, de propos

délibéré, « le pain caché, le pain suave et délicieux, » *panis absconditus, panis suavior*, a été non pas seulement dédaigné, mais foulé sous les pieds et traité avec un mépris insolent ?

La sainte Ecriture nous répond : *Accingite vos, et plangite, sacerdotes : ululate, ministri altaris... cubate in sacco.*

..... *Sancta conculcata sunt, et contaminata sunt, et sacerdotes facti sunt in luctum et in humilitatem !*

Des larmes, des prières, des signes multipliés de douleur, de compassion, de réparation respectueuse et tendre : voilà ce que Jésus-Christ attend et veut de nous ! Cette hostie profanée, c'était l'hostie destinée à bénir la paroisse, la ville, la mer et les navires qui la sillonnent en tous sens, sous tous les pavillons.

Ah ! c'est bien un homme de sang, *homo sanguinis* ; c'est bien un assassin, *quasi qui occidit*, celui qui a voulu dérober ce pain des pauvres, *qui defraudat... qui aufert panem in sudore*, ce pain, trempé des sueurs divines de la Passion, et qui, par cela même, fortifie, nourrit et console au milieu des sueurs amères du travail et de la souffrance !

Toutefois, ne le maudissons pas, monsieur le curé ! plaignons-le plutôt et tâchons, malgré le dégoût ou l'indignation qui soulèvent nos poitrines, d'avoir pour lui les sentiments du Sauveur mourant : *Pater, ignosce : nesciunt enim quid faciunt !* O Père, ô Jésus, pardonnez et oubliez : c'est l'ignorance qui vous méconnaît ; ce n'est point la malice ou l'apostasie qui vous cherchent pour vous embrasser et vous trahir !

Lundi 28 août, j'irai moi-même à Saint-Louis de Cette présider la cérémonie d'expiation et de pénitence.

LES AUMONIERES MILITAIRES

EN ANGLETERRE.

Au moment où la question des aumôniers militaires va se représenter devant les Chambres, il sera bon de savoir ce que fait la protestante Angleterre pour le service religieux de son armée. Nous empruntons les détails qui suivent à une correspondance du *Français*.

La Grande-Bretagne n'est pas en république, et l'on ne voit pas flamboyer sur tous les murs de Londres les mots : *Liberté, Egalité, Fraternité* ; mais on trouve ces trois choses dans la plupart

des lois et des institutions du pays et, selon nous, cela vaut mieux. Nulle part cette triple devise ne trouve une meilleure application que dans les ordonnances et les dispositions relatives au corps des aumôniers militaires de l'armée anglaise. C'est pourquoi cette institution nous a paru bonne à étudier au moment où l'on cherche à la détruire en France par des voies détournées, et où la Chambre des députés a refusé de voter les sommes nécessaires à l'exécution d'une loi non abrogée, sans paraître se douter de l'effet que doit produire sur un peuple chez qui le respect des lois n'est pas exagéré l'exemple du mépris de la législation existante donné par les législateurs.

De tout temps les ministres de la religion ont accompagné les armées anglaises dans leurs expéditions. Depuis la Réformation, les avantages temporels du ministère ecclésiastique s'étant accrus à mesure que sa dignité spirituelle diminuait, les places d'aumôniers aux armées étaient devenues si lucratives qu'on avait recours à des moyens plus ou moins entachés de simonie pour les obtenir. Les abus devinrent si grands qu'une réforme fut jugée nécessaire. En 1795, le service des aumôniers fut entièrement réorganisé, et ils furent placés sous la direction d'un aumônier en chef ou, comme on dit en anglais, d'un « chapelain général. »

Les choses demeurèrent ainsi pendant toutes les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, et l'on sait avec quelle régularité le service religieux se célébrait dans l'armée anglaise qui fit les campagnes d'Espagne, de Portugal et ensuite celle de Waterloo. Après la conclusion de la paix, Wellington qui, comme beaucoup de ses compatriotes protestants, était un bizarre mélange d'immoralité et de religion, et qui faisait marcher de front l'adultère et la Bible, sans avoir l'air de soupçonner que l'un était condamné par l'autre, Wellington, disons-nous, étant devenu commandant en chef des forces britanniques, supprima l'emploi de chapelain général.

Ce poste fut rétabli en 1846 par M. Sidney Herbert, qui était alors secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, et qui réorganisa l'aumônerie. Toutefois, le corps des aumôniers ne comptait encore que des ministres de l'Eglise officielle; les autres confessions religieuses n'y étaient point représentées. Hâtons-nous de dire qu'à l'époque de la guerre de Crimée, M. Sidney Herbert, plus tard créé lord Herbert de Léa, à cause des services immenses qu'il rendit alors, donna toutes les facilités possibles aux religieuses et aux prêtres catholiques qui voulurent aller porter à leurs coreligionnaires, combattant et mourant dans les tranchées de Sébastopol, les consolations et les secours de l'Eglise. Peut-être même l'admi-

ration que le ministre ressentit pour ces dévouements volontaires, et qu'il ne chercha point à dissimuler, a-t-elle contribué à la conversion de son illustre veuve, qui est aujourd'hui une des gloires en même temps qu'un des plus zélés soutiens de l'Eglise catholique en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, c'est à un ministre conservateur que revient l'honneur d'avoir établi dans l'armée anglaise la liberté de conscience, d'avoir mis les différents cultes sur le pied d'égalité et d'avoir noué entre leurs ministres les liens d'une véritable fraternité.

En 1858, le général Peel, étant ministre de la guerre, se souvint que les troupes britanniques ne se composaient pas seulement d'Anglais et d'anglicans, mais qu'une bonne partie, sinon la majorité, se recrutait parmi les Irlandais catholiques et les Ecossais presbytériens. Il résolut donc que ces deux confessions religieuses seraient représentées dans l'aumônerie.

Aujourd'hui le corps des aumôniers ou « chapelains » militaires se compose d'un aumônier en chef (chapelain général) et de 76 aumôniers, sur lesquels 16 sont catholiques.

L'aumônier en chef a le rang d'officier général et touche 1,000 liv. st. (25,000 fr.) d'appointements :

Les aumôniers sont partagés en quatre classes.

La première compte 18 titulaires, qui sont assimilés aux colonels et touchent un paie de 1 liv. st. (25 fr.) par jour, et de 22 shillings 6 pence (28 fr.) après cinq ans de grade.

Les aumôniers de 2^e classe sont au nombre de 23. Ils ont le rang de lieutenant-colonel et leurs appointements, s'ils ont quinze ans de service, sont de 17 sh. 6 pence (21 fr. 85 c.) par jour.

Enfin, dans la 4^e classe on compte 24 aumôniers qui touchent d'abord une paye de 10 shillings (12 fr. 20 c.) par jour et au bout de cinq ans de service, une solde de 12 shillings 6 pence (15 fr. 60 c.) Ils sont assimilés pour le grade aux capitaines.

Avant d'être commissionnés, les aumôniers doivent faire dans une garnison un stage de six mois.

L'avancement, c'est-à-dire le passage d'une classe à une autre, est réglé uniquement par l'ancienneté, *sans aucune distinction de communion religieuse*. Toutefois, à la suite d'une action d'éclat, un aumônier peut toujours être transféré d'une classe à celle qui lui est immédiatement supérieure, indépendamment de la durée de ses services. Il y a des aumôniers catholiques dans chacune de ces quatre classes.

En cas de blessures ou de maladies contractées au service, les

aumôniers peuvent être mis à la demi-solde pour un temps ou d'une manière permanente; au bout de vingt ans de service, ils ont droit à une pension égale à la moitié de leur paye. A soixante ans, ils sont mis à la retraite d'office, à moins de circonstances exceptionnelles.

Les aumôniers en activité de service ont droit aux mêmes honneurs militaires que les officiers combattants auxquels ils sont assimilés pour le grade.

En temps de paix les aumôniers sont placés dans les diverses garnisons ou stations militaires. En campagne, ils sont attachés au quartier général, aux ambulances et aux divisions ou, suivant les besoins du service, aux brigades.

Mais, en dehors des aumôniers titulaires, il y a encore ce qu'on appelle les ministres officiants, qui sont chargés de subvenir aux besoins spirituels des soldats anglais, tant le gouvernement y attache d'importance. Dans beaucoup de localités il n'y a pas d'aumônier; cette circonstance se présente surtout à l'époque de la réunion des régiments de milice, qui sont appelés sous les armes pendant quatre semaines chaque année. Alors les troupes se rendent à la paroisse ou à la chapelle de leur culte la plus voisine, et le ministre qui officie reçoit une indemnité calculée d'après le tableau ci-joint.

Au-dessus de 25 hommes et au-dessous de 100, 10 shillings par homme et par an.

Pour chaque homme au-dessus de 100, 3 shillings *en sus* de la somme précitée.

Pour chaque homme au-dessus de 200, 2 shillings *en sus*.

De plus, si, par suite du grand nombre de soldats, le ministre est obligé de célébrer un service spécial, il touche une somme de 10 shillings par service, outre l'indemnité ci-dessus mentionnée. Il en est de même si, par suite de l'éloignement de toute église ou chapelle, le ministre du culte est appelé à officier dans une salle de la caserne mise à sa disposition à cet effet, mais il est rare qu'on ait recours à ce dernier moyen. Les dispositions qui précèdent sont applicables aux ministres des trois cultes, anglican, catholique et presbytérien, sans aucune distinction.

Dans le budget de l'année 1876-77, la célébration du service divin dans l'armée anglaise figure pour une somme 50,642 livres sterling (1,268,550 fr.), qui se décompose ainsi :

Aumôniers titulaires	27,092 liv. sterling,
Ministres officiants	23,340 —
Frais divers	310 —

Et qu'on veuille bien se rappeler qu'il ne s'agit que d'une armée de 130,900 hommes environ, — 190,000 avec la milice.

Dans nul pays on ne pousse plus loin qu'en Angleterre le respect de la liberté individuelle. Néanmoins, tout soldat, en entrant dans l'armée, est tenu de déclarer le culte auquel il appartient, et, pendant tout le temps de son séjour au régiment, il est astreint à en suivre les pratiques. Il est libre de suivre la religion qu'il veut; il n'est pas libre de n'en suivre aucune. Les officiers ne sont pas exempts de cette règle salutaire et doivent donner l'exemple à leurs hommes. Rien n'est plus édifiant que les services militaires. Qu'on nous pardonne un souvenir personnel.

En 1861, nous étions à Folkestone, et cette localité ne possédait pas encore la chapelle catholique qu'elle a aujourd'hui. Force nous fut donc, quand vint le dimanche, de profiter de la gracieuse permission qui nous était accordée par l'autorité militaire et de nous rendre au camp de Shooncliffe pour entendre la messe. Quand nous arrivâmes, les soldats catholiques étaient rangés devant la chapelle en bois qui s'élève au milieu du camp pour la parade avant le service divin (*church parade*). Il y avait les artilleurs dans leurs uniformes bleus agrémentés de rouge et de jaune; les soldats du train, vêtus de bleu foncé aussi, mais avec le blanc pour couleur tranchante; enfin les hommes des trois régiments de ligne, éblouissants sous leurs uniformes écarlate.

Au signal donné, tous entrèrent militairement dans l'église, la tête découverte et conduits par leurs officiers, qui vinrent s'agenouiller autour de l'autel, où leurs femmes avaient déjà pris place. La messe commença, et les hommes, presque tous munis de livres, la suivirent avec attention et dévotion. Pendant le saint sacrifice, des musiciens catholiques, appartenant aux différents régiments, exécutèrent des fragments d'une messe de Mozart, — ce qui nous parut infiniment plus approprié à la circonstance qu'une mazurka que nous avons entendue à Compiègne pendant la messe militaire, — Mais ce fut surtout au moment de la communion que la cérémonie offrit un spectacle touchant; bien que ce fût un dimanche ordinaire, plus de soixante soldats s'approchèrent de la sainte table; et, n'en déplaise à la *République française* et au *Siècle*, ces hommes-là se battent bien. Nos soldats, qui sont bons juges, les ont vus à l'œuvre en Crimée.

Les Anglais catholiques, qui suivent avec un profond intérêt le mouvement de régénération de la France, ont été douloureusement émus par le refus de la Chambre des députés de voter les fonds nécessaires aux frais du culte dans l'armée. Ils espèrent que la sagesse

du Sénat réparera cette grande faute, et ils ont foi surtout dans la vaillante piété du maréchal de Mac-Mahon, qui, fidèle à la devise de ses pères, voudra se défendre lui-même en défendant la religion : *Sic nos, sic sacra tuemur.*

LE RAMAZAN

Les musulmans célèbrent en ce moment leur carême ou ramazan, et ce n'est pas une circonstance qui contribue peu à surexciter le fanatisme chez les Turcs. Le *Temps* vient de publier une correspondance qui donne d'intéressants détails sur la façon dont le Ramazan ou Ramadan est observé à Constantinople ; ces détails montrent bien la différence qu'il y a entre le carême musulman et le carême chrétien, entre des pratiques qui sont tout extérieures et qui ne tendent aucunement à la réforme morale de l'intérieur, et les pratiques chrétiennes, qui atteignent le cœur et qui rendent à la volonté toute son énergie pour le bien. Nous citons sans autres réflexions :

Le Ramazan dure trente jours. Il commence avec la nouvelle lune. Apercevoir la lune est donc, à l'approche du ramazan, la grande préoccupation des musulmans. Voici la façon assez singulière dont les Turcs constatent dans les différents centres son apparition, et par conséquent l'ouverture du jeûne. Quatre individus, musulmans, cela va sans dire, se présentent chez le cadî. Le premier réclame au second 150 piastres.

Je les lui ai prêtées, dit-il au magistrat, jusqu'à la nouvelle lune. Elle a fait son apparition, il doit donc payer.

— Nullement, répond le soi-disant débiteur, on n'a pas aperçu la lune.

Le créancier invoque alors le témoignage des deux autres compères. Ils s'empressent d'affirmer qu'en effet ils ont vu la lune. Le cadî adjuge alors les cent cinquante piastres au réclamant, et, séance tenante, il les lui paie sur les fonds de l'Etat. Ces gens se partagent les piastres, et vers le coucher du soleil un coup de canon annonce à tous que le ramazan a commencé. Pour la ville de Constantinople, la déclaration a lieu devant le cadî de Stamboul.

Le jeûne est d'obligation stricte pour les fidèles des deux sexes. Tout musulman l'observe à partir de l'âge de quatorze à quinze ans. Il y a néanmoins quelques cas d'exemption ; bien définis pour

les troupes en campagne, pour les voyageurs et pour les malades auxquels leur médecin a prescrit de prendre de la nourriture. Les femmes enceintes doivent jeûner. Il n'est admis au jeûne que le *tahir* (pur), c'est-à-dire le musulman dont le corps a été rendu pur par les ablutions réglementaires.

Pour les troupes en campagne, l'exemption est absolue. Dans tous les autres cas, l'exemption n'est que temporaire. Elle entraîne l'obligation de jeûner dans un autre mois un nombre de jours égal à celui pendant lequel on n'a pas observé le ramazan. On peut néanmoins remplacer cette obligation en payant le *fidié*, autrement dit la nourriture d'un pauvre, par journée de jeûne rompu. A l'occasion du mois sacré, tout musulman doit faire une aumône spéciale, qu'on désigne sous le nom de *fitré*, calculée sur la base de 1,000 drammes ou deux ocques et demie d'une denrée alimentaire à donner aux pauvres. Chacun, suivant sa conscience, choisit la denrée que ses ressources lui permettent d'acheter. Ainsi les gens à leur aise donuent mille drammes de sucre, de dattes, etc., et les autres mille drammes d'orge, de blé ou de pois secs, etc.

Le jeûne dure de l'ombre au crépuscule. Dès que le coup de canon du matin a annoncé l'ouverture du jeûne quotidien, on ne doit plus ni manger, ni boire, ni fumer. Il est même prescrit d'éviter le parfum des fleurs. Le sultan fait comme le peuple, il observe le ramazan. Dans les hautes classes, on a pris l'habitude depuis quelques années de ne plus jeûner, mais on se cache avec soin. La loi punit de mort l'inobservation du jeûne. On ne l'applique plus aujourd'hui, mais le musulman convaincu de l'avoir violée serait puni de la prison.

Cette année, je remarque qu'il y a redoublement de zèle religieux. Plusieurs qui se souciaient peu du ramazan l'observent avec scrupule. Les Turcs n'ont qu'un droit, celui de dormir pour tromper la faim. Ils en abusent, surtout les employés. C'est pour la forme qu'on ouvre pendant deux ou trois heures dans l'après-midi les bureaux des administrations publiques. Les affaires, si peu actives d'habitude, chôment pendant le mois sacré. La règle veut qu'on fréquente les mosquées. Elles sont encombrées.

Au crépuscule, lorsque le coup de canon retentit, on rompt le jeûne en faisant l'*iftar*, ou, textuellement, le déjeuner du matin. Pendant le Ramazan, chaque maison a tous les soirs ses invités. On apporte devant chacun d'eux une petite table sur laquelle sont cinq à six soucoupes, un potage et un sorbet. Les soucoupes contiennent des olives, des oignons crus, du pasterma ou jambon de mouton, du caviar, etc. Le potage est d'habitude de lentilles, en souvenir de

Khalil Ibrahim (Abraham, aimé de Dieu), à qui l'on attribue ici le goût pour ce légume que notre histoire sainte prête à Esau.

Au coup de canon, chacun rompt le jeûne en choisissant parmi ces mets celui qui lui convient. Le croyant scrupuleux mange un aliment non apprêté par les mains de l'homme, une olive, un peu de sel. Celui-ci boit de l'eau, un autre fume une cigarette. Puis on dit une courte prière et l'on dîne sérieusement. La cuisine turque est variée et assez intelligente. Elle n'est pas à dédaigner, même pour un Français, lorsqu'il a surmonté la répugnance que lui inspire le goût de graisse de mouton et de beurre fort avec lesquels les mets sont apprêtés.

Voici quelques-uns des plats qu'on sert aux convives : des œufs sur le plat avec hachis de viande (keimalé youmourta), du mouton en daube cuit dans un pot en terre qu'on sert sur la table (guvetsch), macédoine de légumes (turbu), des ragoûts de toutes sortes (basten), des petits pâtés au fromage et à la viande (bourcks), des poulets à la circassienne, excellent mets dont un poulet désossé et une mayonnaise aux pistaches font les frais ; des dindes farcies qui seraient exquisés si, au lieu d'être cuites au four, elles l'étaient à la broche.

Les entremets sucrés sont nombreux : on sert des baklavas, gâteaux confectionnés avec de la farine, du sucre, du beurre, des noix ou des pistaches pilées ; l'ekmek kataïf, pain spécial frit dans le beurre et bouilli dans le sucre ; du surmia, espèce de baklava ; du youfka, pâte mince qu'on coupe en lanières, et dont on enveloppe des œufs ou des dattes ; du kaïmal, crème à la turque, mets exquis ; du ghiourt, lait caillé, etc., etc.

J'oubliais le mets national, le pilau, qu'on sert quotidiennement sur toute table turque, après le rôti, avant le hochat et le dessert. Le hochat est un sirop léger composé avec des raisins secs, toute espèce de fruits et du sucre.

Dans le vrai repas turc, les entremets sucrés sont servis alternativement avec le poisson, les entrées et le rôti. Comme boisson, de l'eau et des sorbets. Pendant le Ramazan, on reprend les anciens usages, c'est-à-dire qu'on ne boit pas de vin et qu'on mange avec les doigts. Un seul plat sert pour plusieurs convives.

Un raya ou un Européen est bien reçu lorsqu'il va faire l'iftar — c'est l'expression consacrée — chez les musulmans de sa connaissance. On doit, par politesse, couper ses ongles au ras de la chair.

Les Turcs attachent une importance particulière à cette question des ongles. Ils nous reprochent de les porter longs. Quant à eux, ils ne les laissent pas pousser pour que leurs voisins de gamelle ne puissent avoir de doute sur la propreté de leurs doigts, j'allais dire

de leurs fourchettes. Savez-vous ce que fait le croyant scrupuleux des rognures de ses ongles ? Il les enterre avec du sel pour les retrouver intacts à l'époque de la résurrection, à l'heure où il reprendra sa forme mortelle.

Après le repas, les ablutions des mains et de la bouche, excellente habitude qui devrait se généraliser en Europe. Les serviteurs, armés d'aiguères, vous versent en abondance de l'eau parfumée, qui retombe dans de grands vases. Puis on dit le *iatsi namazen*, la prière qui a lieu une heure et demie après le coucher du soleil. Pendant le Ramazan, on fait le *teraoui*, c'est-à-dire que les cinq génuflexions habituelles sont portées à quarante. Du vingtième au trentième jour, on y ajoute le *taouaich*, prière spéciale ou adieu au Ramazan. Ce *iatsi namazen* est dit en commun par les maîtres et par les serviteurs de la maison. Les pauvres, qu'un usage très-honorable pour les Turcs admet à l'office où ils ont table ouverte, assistent également à la prière.

Puis chacun va à ses plaisirs. On se rend des visites et on veille très-tard. Les théâtres de Karagueuse sont très-courus. Vos lecteurs connaissent ces représentations pour en avoir lu la description dans les récits des voyageurs. Mais peut-être en ignorent-ils l'origine. Le sultan Mourad I^{er} faisait bâtir la grande mosquée de Brousse. Il s'intéressait vivement à cette construction, et malgré ses ordres formels les travaux ne marchaient pas. Il s'informa ; on lui apprenait bientôt après que si les ouvriers ne travaillaient pas, c'est qu'ils écoutaient tout le long de la journée les histoires désopilantes que racontaient deux de leurs camarades, le bohémien Kara-Geuz (yeux noirs) et Hadjivat-Tchélibi. Le sultan fit venir devant lui ces deux conteurs et voulut entendre leurs récits. Mourad trouva qu'ils n'étaient pas au-dessous de leur réputation. Il leur donna de l'argent, mais à la condition que désormais ils ne cèderaient aux instances des ouvriers et ne leur feraient leurs récits qu'après le travail dans la soirée.

Le peuple a consacré ce souvenir par la création du théâtre de Karagueuse. On y voit des ombres chinoises. Les principaux acteurs, ceux sur qui se porte tout l'intérêt, sont Kara-Geuz et Hadjivat. Celui-ci est un moraliste et celui-là une façon de rustre qui, sous des dehors grossiers, cache une certaine finesse. Kara-Geuz se livre à des écarts de langage, à des gestes et à des actes dont rien ne saurait donner l'idée.

L'obcénité de ce spectacle est vraiment révoltante. On y conduit néanmoins des enfants des deux sexes. On y voit des pachas et des derviches, des vieillards et des softas. Pour bien apprécier les fruits

de l'islam il faut voir ses sectateurs à la mosquée et à Kara-Geuz : là le sentiment religieux qui n'a rien d'élevé, étroit et fanatique ; ici la recherche du plaisir matériel et bestial, un avant-goût du paradis de Mahomet.

Une heure avant l'aube, des gens parcourent les quartiers musulmans en frappant à coups redoublés sur des tambours qui rendent un son lugubre et que les bandes de chiens saluent de leurs aboiements. Le but est de réveiller les dormeurs afin qu'ils puissent prendre leur *souhour* ou dernier repas avant la réouverture du jeûne. Ces gardiens interrompent à intervalle leur batterie pour crier : « Levez-vous, fidèles, pour votre *souhour*. Le prophète est venu vous visiter. » Lorsqu'ils passent devant la porte d'un ami, ils le hêlent jusqu'à ce que le dormeur se réveille et réponde : *Ouahadaou* (Il est unique Dieu). Bientôt le canon tonne et à partir de ce moment le jeûne reprend ses droits.

LES MISSIONS AFRICAINES.

La *Gazette d'Auvergne* a donné, dans les premiers jours du mois d'août, un compte-rendu sommaire de la cérémonie qui venait d'avoir lieu, dans l'église de Saint-Pierre-les-Missions, à Clermont, pour le départ de trois missionnaires qui se consacrent à l'évangélisation de l'Afrique. A cette occasion, M. Adrien de Thuret a écrit un article qui donne des détails intéressants sur l'œuvre des missions africaines établie à Clermont ; ces détails compléteront la traduction que nous avons donnée de l'article du *Month*, de Londres, sur les missions dans l'Afrique du Sud. (Numéros du 10 septembre et du 14 octobre des *Annales*.)

On a vu là trois hommes, dévoués d'avance à toutes les fatigues, aux souffrances les plus cruelles et au martyre sous quelque forme qu'il se présente ; on les a vus debout, devant l'autel où il puisent la force de tout affronter, recevant, avec cette humilité sainte qui souffre d'être l'objet d'un regard, les adieux d'une foule émue, heureuse de saluer avec un respect profond ceux dont nous apprendrons peut-être bientôt la mort, accompagnée de circonstances terribles. D'eux d'entre eux sont prêtres ; le troisième est frère, destiné à aider le sacerdoce par tous les genres de dévouement qui sont en son pouvoir.

Cette œuvre toute jeune, qui unit ses efforts à ceux des autres missionnaires, — dont les régions si vastes de l'Afrique excitent le zèle infatigable, — a pris naissance il y a vingt ans seulement, dans le cœur d'un évêque français, encore bien peu avancé en âge, Mgr Marion de Brésillac. Touché d'une compassion toute particulière pour des peuples si avilis, si malheureux, ce pieux prélat confia sa douleur et ses ardents désirs à l'âme de Pie IX, qui répondit à sa prière en donnant l'ordre de fonder à Lyon un séminaire dont le but spécial serait l'évangélisation des peuples africains les plus abandonnés.

Quelques mois après, le Souverain-Pontife confiait à cette Société la mission du Dahomey, de cette région redoutable dont le nom seul rappelle les milliers de victimes humaines qui y sont immolés tous les ans. C'est donc au sein de la dégradation la plus complète, de la cruauté la plus épouvantable, que les soldats du Christ vinrent se placer, dès leurs premiers pas, pour arborer l'étendard de la croix. Les peines de toute sorte, les dures privations, unies aux ardeurs dévorantes d'un ciel de feu, ne firent qu'augmenter leur joie, leur empressement à se dévouer aux labeurs de l'apostolat. La mort fut le sceau divin qui marqua d'abord leur mission. A peine l'admirable fondateur lui-même, qui était parti avec six de ses compagnons, touchait-il à cette terre où il allait porter la vie, qu'il succomba tout à coup ainsi que ses auxiliaires, dont pas un seul ne resta.

Humainement tout était perdu ; mais les voies de Dieu ne sont pas celles de l'homme. En apprenant la perte de celui que le Chef de l'Église avait chargé de créer leur séminaire, les quelques jeunes gens qui se trouvaient encore dans cette asile, où se développait leur vocation, s'offrirent à l'envi pour continuer l'œuvre. Sa Sainteté Pie IX leur jenvoya une bénédiction spéciale, dans une lettre adressée au supérieur de leur maison, au sujet même de la mort de Mgr Marion de Brésillac et de ses compagnons.

Loin de s'éteindre, cette œuvre si belle s'est ranimée au milieu des obstacles et des douleurs. A l'heure présente, elle évangélise non-seulement le Dahomey, où règne le hideux fétichisme, mais encore le cap de Bonne-Espérance, l'île Saint-Hélène, les tribus au nord du fleuve Orange, et d'autre encore.

Au centre de pays immenses, — prodiguant leurs soins à des êtres méprisés, souffrants, esclaves et privés des premiers éléments de la dignité humaine, — ils ont ouvert de nombreuses stations, créé des écoles et jeté le fondement de nouvelles missions qui promettent de devenir florissantes. On peut déjà entrevoir le moment

de la régénération pour ces pauvres *noirs*, que la cupidité européenne a si cruellement exploités au mépris des enseignements et des ordres répétés des Papes, leurs défenseurs.

Nous regrettons vivement que l'espace ne nous permette pas de reproduire ici les documents nombreux et magnifiques qui abondent dans l'histoire, pour montrer la sollicitude si vive et si persévérante de la sainte Eglise romaine envers ces populations opprimées, et confondre ainsi l'ignorance et les mensonges de ses calomniateurs.

Disons au moins, dès ce moment, à ces fiers philanthropes, — qui, du haut de leur orgueil et du sein de leurs plaisirs, déclament contre le dévouement catholique et l'accusent de haïr l'instruction, — que cette société de missionnaires, dont nous nous occupons aujourd'hui, compte déjà, après si peu d'années, cinq stations dans la seule région du Dahomey. Et dans chaque station se trouvent deux écoles et deux maisons de Religieuses. De nombreux enfants les fréquentent ; celle de Lagos, à elle seule, en compte plus de trois cents. Enfin, dans ce vicariat apostolique du Dahomey, le nombre des chrétiens est de plus de vingt mille. Or, sait-on à quel prix s'obtiennent ces résultats ? Sous ce climat terrible et avec toutes les souffrances de chaque jour, de chaque instant, que ne craignent pas d'affronter de faibles femmes elles-mêmes, des épouses de Jésus-Christ, la moyenne de la vie du missionnaire, — quand il ne tombe pas sous les coup du bourreau, — ne va pas au-delà de trois ans !...

Au milieu des labeurs innombrables du prêtre, qui sacrifie ainsi son existence, on n'a pas tardé à reconnaître qu'il était indispensable de lui adjoindre des *Frères coadjuteurs*, qui pussent le seconder pour tout ce qu'il lui serait impossible d'accomplir lui-même. En ces régions surtout, où le nègre n'a aucune initiative, il fallait des travailleurs zélés, pleins d'activité intelligente et dévouée, capables d'unir aussi certains soins spirituels à leurs autres efforts, et, tout en bâtissant d'humbles demeures et s'occupant de leur entretien, disposés à servir les malades, à les entourer d'attentions, à faire le catéchisme aux enfants, à se donner en un mot tout entiers.

C'est là le but de la maison de Clermont, sur laquelle nous appelons avec une sollicitude particulière les regards de ceux qui ne la connaîtraient pas encore, et qui n'auraient pas pu apprécier la grandeur du but qu'elle se propose. Les personnes qui ont eu le bonheur d'assister à la cérémonie de samedi, et qui ont entendu l'émouvant et instructif discours de M. Chardon, vicaire général, en conserveront un vif et long souvenir. Mais quelquefois l'impres-

sion seule demeure au fond de la mémoire, et des détails importants s'effacent. Nous voudrions qu'il nous fût permis de les multiplier ici, et d'indiquer les fruits précieux qu'a produits bien rapidement l'institution de ces Frères, dont notre ville a l'honneur de posséder un foyer béni. Créé depuis trois ans seulement sans aucune ressource, avec les éléments les plus insuffisants de durée, il a pu, avec l'aide de Dieu, surmonter les difficultés de fondation et envoyer aussi des apôtres.

Le frère Elie a la direction de Porto-Novo, au Dahomey. Sa réputation de médecin lui ouvre les portes de toutes les maisons, même des plus hostiles, et bien souvent en prodiguant ses soins à ses pauvres *noirs*, il a pu gagner leur confiance et trouver le chemin de leur âme.

Le frère George, un des enfants de notre Auvergne, parti de la maison même de Clermont il y a six mois, seconde déjà puissamment les missionnaires dans la fondation d'une nouvelle station à Pella (cap de Bonne-Espérance).

Le frère Pierre qui part maintenant, et à qui nous venons de faire nos adieux, est un ancien zouave pontifical, un de ces jeunes hommes que les ennemis du Pape et de la civilisation ont honorés de leurs outrages, tandis qu'on accomplissait contre leur petite et vaillante phalange un de ces attentats contre lesquels l'histoire prononce ses plus terribles arrêts. Après avoir consacré des années à la défense du Souverain Pontife, de notre grand et bien-aimé Pie IX, il va continuer son œuvre de dévouement sous cet humble et sublime nom de Frère, abandonnant patrie, parents, amis, pour travailler à la régénération de créatures humaines si profondément abaissées, pour contribuer à les élever à la dignité ineffable d'enfants de Dieu et de l'Eglise !

Les deux Pères qui partent avec lui, et dont les hommes présents en si grand nombre à l'ensemble de la cérémonie ont baisé les pieds avec respect, partent comme ce Frère, que nous avons embrassé ainsi qu'eux-mêmes, pour évangéliser les Hottentots du Namaqualand, au cap de Bonne-Espérance.

Nous voudrions dire quelque chose des émotions qui remplissent l'âme devant un pareil spectacle, et aux sons harmonieux des beaux chants de l'Eglise, dont les paroles sont si admirablement adaptées à la pensée de ce départ si plein de périls et de gloire chrétienne.

Que de consolation et d'espérance dans ces prières de l'*Itinéraire* qui commence par les mots : *In viam pacis*, et qui nous feraient tant de bien à nous tous, voyageurs, si nous savions les prononcer, tandis qu'elles nous sont inconnues ! Et l'*Ave maris stella*, cette

invocation à l'*Etoile de la mer*, qui nous éclaire et nous guide au milieu des plus redoutables tempêtes!... Et ces autres invocations, douces et saintes, que nous n'avons pas le temps de rappeler! Et enfin les prières d'adoration et de confiance à Jésus-Christ lui-même, à notre Dieu, notre Sauveur, au *Maître des Apôtres*, dont Marie est la Reine!...

Parmi tous ces chants, il y en a eu un tout spécial pour ces grands adieux à de si nobles cœurs, à ces hommes d'élite, que nous n'avions jamais vus et que nous aimons avec vénération, en pensant que nous ne les reverrons plus sur la terre; c'est le *Chant du départ*, fait pour ces Missions africaines, et où retentit la musique de Gounod, avec ce refrain, où la masse des voix devenait imposante :

Partez, amis, adieu pour cette vie,
Portez au loin le nom de notre Dieu;
Nous nous retrouverons un jour dans la patrie,
Adieu, frères, adieu.

Et maintenant, qui ne voudrait aider cette œuvre par une prière, par une aumône, et participer ainsi d'une manière quelconque aux grandes choses qu'elle accomplit sous le regard des anges? Oh! quel retour sur nous-mêmes, dont la vie est si stérile, au milieu des préoccupations et des orages de ce monde! Heureux ceux qui sentiront la noble envie d'imiter ces âmes privilégiées, dont les prières et les sacrifices rejaillissent en bénédictions sur les bienfaiteurs! Heureuses les familles qui donneront des apôtres!

Adrien DE THURET.

L'ÉGLISE ET L'ENSEIGNEMENT.

Il est de bon ton partout de représenter l'Eglise comme l'ennemie de l'enseignement et de la science; c'est le mot d'ordre de la Révolution, mais il se trouve que, chaque fois qu'on y regarde de près, c'est l'Eglise qui apparaît comme la protectrice la plus zélée de l'instruction, tandis que la Révolution est convaincue d'avoir ruiné les Universités et les Ecoles, et d'avoir ramené l'ignorance là où l'Eglise l'avait dissipée. C'est ce qu'on vient de voir encore à Genève, la métropole du calvinisme et l'un des centres les plus actifs de la Révolution, à propos de l'inauguration d'une nouvelle faculté de médecine.

Le *Journal de Genève*, l'un des principaux organes de la franc-maçonnerie européenne, saisit cette occasion de dire que « les profonds esprits du seizième siècle s'étaient donné pour tâche de faire de Genève protestante une République savante et lettrée, » ce qui implique qu'auparavant Genève n'avait rien de ce qui pouvait y faire fleurir les sciences et les lettres.

L'excellent *Courrier de Genève* fait remarquer au *Journal de Genève* que la réputation de cette ville dans les sciences et les lettres est bien antérieure à l'apparition du protestantisme, et qu'au milieu des ruines dues à Jean Calvin il faut compter celles des établissements publics d'instruction qu'il trouva fondés et florissants depuis longtemps, et qu'il se hâta de détruire sans avoir rien à mettre à la place.

Le *Courrier de Genève* prend pour témoin un historien protestant, M. Galiffe, qui ne peut être suspect ; il y a là une page d'histoire qui mérite d'être citée.

On a généralement des idées très-fausSES, dit Galiffe (*Genève historique et archéologique*, page 302 et suivantes), sur le niveau de l'instruction publique avant le seizième siècle... Nous n'aurons pas de peine à montrer que l'horizon des études était, pour Genève au moins, beaucoup plus étendu qu'on ne serait tenté de le croire. Bonivard lui-même, si partial pour Genève réformée, parle dans ses *Advis et devis des langues* de « tant de gentz sçavants qui estoient en « notre ville » ; il se « merveille comme devant 120 ans passez se « pouvoit trouver telle multitude de sçavantz. »

Nous n'examinerons pas où les scribes, laïques ou ecclésiastiques, du pays, qui à partir du dixième siècle nous ont laissé un si grand nombre de chartes et de documents de toute espèce sur Genève, son diocèse et les contrées voisines, avaient puisé leur instruction. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait déjà au commencement du treizième siècle, à Genève, un enseignement public, quoique non gratuit, comme cela aurait dû être le cas en vertu des conciles généraux de Latran, de 1179 et de 1245. Dès lors aussi, jusqu'au seizième siècle, nous trouvons dans le clergé genevois, parmi les magistrats et surtout dans le chapitre de Saint-Pierre, un nombre considérable de titres académiques, tels que docteurs, licenciés et maîtres, outre ceux de professeurs et de lecteurs en droit ou en théologie. Il est ensuite très-connu que l'empereur Charles IV donna en 1363 une bulle pour l'établissement d'une université à Genève, et que le fameux

cardinal de Brogny reprit ce projet au siècle suivant. Comme les raisons qui le firent avorter furent toutes politiques et de police locale, nous conviendrons avec Senebier que l'idée d'une institution pareille ne serait pas venue à ces grands personnages si Genève n'en avait pas déjà possédé les principaux éléments, « si elle n'avait pas eu déjà quelque école célèbre. »

Quoi qu'il en soit, vers la fin du quatorzième siècle, en 1389 et 1392, nous rencontrons dans la personne de Jean de la Ravoire, un recteur des écoles de grammaire de Genève, » qui occupait encore le poste trente-sept ans plus tard. — En 1428, le Conseil général crût de faire bâtir une école publique au-dessous du couvent des frères-Mineurs de Rive; dès le commencement de l'année suivante 1429, cette école existait à l'endroit indiqué, non pas bâtie par la communauté, mais créée de toutes pièces par un généreux citoyen, François de Versonay ou Versonnex, le même qui fonda ensuite deux hôpitaux. Ce ne fut pas, comme on l'a dit, la première école genevoise, puisque « des écoles » existaient à Genève déjà au siècle précédent; mais le premier bâtiment public municipal, exclusivement affecté à l'enseignement qui, jusqu'alors, avait eu lieu, dit l'acte de fondation, « dans des maisons particulières, louées par les recteurs, le plus souvent insuffisantes et mal situées, trop éloignées de l'auberge où les écoliers vont prendre leurs repas. » Le nouvel édifice avait 94 pieds de long sur 34 de large, et l'on y arrivait par un passage pratiqué dans les murs de la ville. On devait « y tenir à perpétuité des écoles de grammaire, de logique et des autres arts libéraux. » Ces derniers, au nombre de sept, comprenaient alors la rhétorique, la philosophie, la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique. Le recteur promettait de gouverner les écoles et les écoliers, honnêtement, consciencieusement, selon la loi, et d'instruire ces derniers *tam in grammatica logica rhetorica et poetria et facere que incumbunt fienda*. C'était donc, pour l'époque, l'enseignement supérieur joint à l'enseignement secondaire, soit à la fois une académie et un gymnase; pas au-dessous, car il fallait posséder les premiers éléments de l'instruction pour être admis dans cette école de Versonnex dont le premier degré était la grammaire, non pas française, mais latine; aussi est-il naturellement question d'autres écoles et d'autres bacheliers jusqu'en 1539, où il fut proposé en Conseil de « réduire toutes les petites écoles en une seule. » Enfin, l'institution de Versonnex portait et porta constamment, jusqu'après la Réformation, le titre de « Grande école » ou de « Grand gymnase » (*magna schola, magnum gymnasium*); qualifications qui rappellent celle de *Hochschule* par laquelle

les Allemands ont de tout temps désigné une *université*. Maîtres des-arts ou bacheliers, les candidats aux chaires vacantes disputaient publiquement à l'école des thèses ou « conclusions » qu'ils avaient fait afficher aux portes des églises. Dans l'intention du fondateur, l'enseignement devait être entièrement gratuit, à tous les degrés. « Qu'aucun prix, émolument ou salaire, dit l'acte, ne puisse être « exigé, pris ou reçu par les maîtres et recteurs des écoles, ni par « aucune autre personne, ecclésiastique ou laïque, pour ladite « maison, école ou étude. » Le traitement des professeurs était à la charge de la Ville et proportionné au nombre des élèves. La chapellenie de l'établissement, sous le vocable de saint Nicolas et de sainte Catherine la vierge, était annexée à la chapelle de la Vierge Marie, fondée par le donateur dans l'église de la Madeleine, et les écoliers étaient tenus « d'y réciter chaque matin, à genoux, devant « l'autel, un Notre Père et un Ave Maria au profit de l'âme du « donateur et de ceux qu'il a dans l'intention, afin que pendant « toute la journée l'esprit des écoliers soit tourné à la connaissance « de leur Créateur et que leur dévotion s'en augmente. » Ils apprenaient ainsi à cultiver cette tendre fleur de la reconnaissance qui a tant de peine à prospérer dans nos climats.

L'acte avait prévu le cas où l'accroissement du personnel exigerait un agrandissement des locaux. Ce besoin se fit sentir vers la fin du quinzième siècle et il y fut satisfait avec luxe, dans les premières années du seizième. Vers la même époque (1502), le Conseil elabora les « statuts de l'école » qui devaient être observés tant par le recteur, les bacheliers ou régents et les pédagogues que par les écoliers. Ces derniers devaient être « instruits dans les bonnes mœurs, dans les vertus et dans les sciences. » Aux jours de fête le recteur leur lisait des passages des saintes Ecritures et de la Vie des saints; chaque dimanche à midi les élèves se rendaient sous la conduite de leurs maîtres, au local de l'école, d'où le recteur les conduisait au sermon (*sic*). Les élèves étaient pour la plupart externes; les internes (*cameristæ*) payaient au recteur les frais de leur chambre. beaucoup d'écoliers étrangers étaient en pension chez les citoyens et bourgeois de la ville. Les registres des Conseils font foi de la constante sollicitude des magistrats à l'endroit des écoles, tant des petites que de la grande. On renvoyait les régents insuffisants ou trop durs. Si l'enseignement n'était point obligatoire, magistrats et parents s'accordaient du moins à recommander la fréquentation des écoles; il arrivait même qu'on en faisait une condition expresse à ses héritiers pour leurs enfants...

Les luttes, les dangers et les graves événements qui se succéderent

ans relâche entre la conquête de notre indépendance et l'adoption définitive de la Réforme ont fait croire à quelques historiens que les écoles genevoises avaient été fermées déjà plusieurs années avant le dernier événement. Mais c'est une erreur qu'une étude plus attentive des registres leur aurait évitée...

L'érection en 1559 du collège actuel n'est donc que la continuation directe, sans autre interruption que deux ou trois changements de local, des institutions scolaires du quinzième siècle, ainsi que l'historien Picot l'a fait observer.

Voilà, pensons-nous, ce dont on aurait pu se souvenir lors de la pose de la première pierre des nouveaux bâtiments académiques (le 31 octobre 1868). A en croire les discours officiels qui ont été prononcés dans cette solennité, l'instruction publique n'aurait été « organisée » à Genève qu'en 1559! Car les 24 années de l'école de Rive n'ont pas été mieux traitées que les 106 ans du collège de Personnex.

Ainsi, de l'aveu de l'écrivain protestant, avant le protestantisme on faisait mieux, et à moins de frais. Ce que dit M. Gatte au sujet de Genève ne peut-il pas s'appliquer à beaucoup d'autres pays? En France, nous avons vu aussi la Révolution détruire les universités et les écoles, et c'est à peine si les ruines qu'elle a faites commencent à se réparer, au moyen de millions, on le sait, tandis que tout se reconstruirait facilement et sans charge pour le trésor public, si l'on ne songeait pas à faire concurrence au dévouement religieux au lieu de l'entraver et de chercher à l'étouffer.

LE POSITIVISME (1).

Il ne peut être question de faire en quelques lignes un traité de philosophie, mais il n'est pas impossible, je pense, de démontrer :

- 1° Que le positivisme n'est en réalité qu'un matérialisme pur, renouvelé d'Epicure ;
- 2° Qu'il ne repose sur aucun principe qui lui donne le droit de parler au nom de la science expérimentale.

Il me suffira, pour y parvenir, d'exposer un résumé de la

(1) Extrait d'une lettre adressée à *l'Univers*.

doctrine positiviste et d'en tirer les conséquences qui en découlent naturellement.

En quoi consiste le positivisme ?

Son principe fondamental est qu'il n'y a de réel que le relatif; que l'infini, le parfait ne sont que des abstractions, des fictions, des chimères. L'immuabilité des lois naturelles, le monde spéculatif limité forment la base de la théorie positiviste.

L'absolu est entièrement inaccessible à l'esprit humain.

Les êtres théologiques n'existent que dans l'imagination.

Le positivisme ne s'occupe que du relatif, il n'a rien à faire avec les causes premières et les fins dernières.

L'immanence est la science expliquant l'univers par les causes qu'il renferme en lui-même (la matière); il n'y d'infini que l'immanence qui nous met en rapport, à elle seule, avec un univers sans limite, Dieu, fiction, hypothèse, inutile désormais, ne jouant qu'un rôle surrogatoire. (Littré, *Paroles de philosophie positiviste.*)

L'âme n'est que l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière. (Taine.)

Une machine construite mathématiquement comme une montre. (Renan.)

Un résultat de l'organisme, qui périt avec lui comme l'harmonie d'une lyre périt avec la lyre. (Taine.)

Une force contraignante qui étroit tout être vivant dans les tenailles de la nécessité.

La vie est une efflorescence de la matière brute. (About.)

Négation de Dieu, négation de l'âme, négation de la liberté, du libre arbitre, prétention définitive de tout expliquer par la matière et les forces immanentes à la matière, n'est-ce donc pas l'expression la plus complète du matérialisme le plus absolu ?

Si les mots Dieu, âme, sont parfois tolérés, ils sont en réalité dépouillés de leur valeur et ne servent qu'à faciliter la propagation de la doctrine sous un déguisement frauduleux.

Ainsi, pour M. Comte, fondateur de l'école positiviste, Dieu serait l'ensemble résultant du grand être ou humanité, de l'espace infini ou grand milieu, et de la terre ou grand fétiche. Quant à M. Littré, il borne son culte à la seule humanité.

Ai-je donc tort de dire que le positivisme n'a de nouveau que le nom et n'est, en réalité que le matérialiste pur ?

Voyons maintenant ce qu'il y a de réel dans ses prétentions à affirmer que ce qu'il peut prouver au moyen de la science expérimentale.

D'abord, un des principes fondamentaux du positivisme est que tant qu'il n'a pas à s'occuper des causes premières ni des fins dernières, n'est-on pas en droit de lui demander quel nom il prétend donner à une science qui n'a ni commencement ni fin ? Un chaînon sans premier ni dernier anneau n'est pas une chaîne. Mais passons.

Le premier principe est que le surnaturel n'existe pas. « L'explication de l'univers sans Dieu, voilà la science. » (Renan.) S'appuyant sur les théories de Darwin, M. Renan déclare que l'organe crée le besoin et le besoin l'organe. *Ainsi l'organe qui n'existe pas crée le besoin, et le besoin, avant d'avoir pu se faire sentir, crée l'organe.*

Pour M. Taine, le monde résulte de la quantité pure d'où s'écoule la quantité déterminée, laquelle produit la quantité supprimée. Cette trinité forme l'ensemble et l'harmonie de l'univers. Si mon esprit, ou (pour parler comme M. Taine), ma quantité supprimée peut sonder cette profondeur, cela voudrait dire que l'espace vide (quantité pure) a créé la matière (quantité déterminée), laquelle a donné naissance à la pensée (quantité supprimée). Si vous comprenez, cela prouve que votre quantité supprimée l'est beaucoup plus que la mienne. En tout cas je vous demande quel rapport il peut y avoir entre la science expérimentale et ces axiomes fantaisistes.

En somme, l'agent essentiel est l'atome qui, inerte par sa nature et purement matériel, doit néanmoins se mouvoir de lui-même pour choisir (avec discernement), en vertu du principe de la sélection naturelle, l'atome avec lequel il doit s'unir pour former un être quelconque, et cela sans jamais se tromper. On se rit ceux qui admettent l'infailibilité surnaturelle du papape, et l'on s'incline humblement devant celle de l'atome matériel.

Mais encore, si cet atome peut être défini, circonscrit, qu'on se saisisse donc pour nous en faire apprécier les contours. S'il est saisissable, il est divisible; s'il est divisible, il y a reste et nouvelle division possible. Quand donc cessera-t-il d'être divi-

sible? Voilà, de toute nécessité, l'atome fondamental devenant infini, simple abstraction, ou sortant tout formé du néant. Le néant créateur, voilà le fondement de la doctrine. Que pourrait-on voir, dans cette hypothèse, de scientifiquement expérimental?

Je crois donc pouvoir conclure que le positivisme n'a aucun droit de parler au nom de la science expérimentale.

Théorie pour théorie, au risque d'être taxé d'idiotisme, je préfère l'enseignement d'un Dieu personnel, éternel et tout-puissant, ayant créé l'univers, avec ordre, poids et mesure, à l'hypothèse de l'atome inerte existant de tout éternité ou sorti de rien pour s'unir par sélection, c'est-à-dire avec discernement, à d'autres atomes pour former le monde positiviste.

L. DE LA TOUR DU PIN,

Membre correspondant de l'Académie des sciences
de la Loire-Inférieure.

NOTRE-DAME DES SOLDATS.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une Œuvre catholique, dont les nouvelles institutions militaires rendaient, on peut le dire, la création et le développement nécessaires; elle a pour objet de préserver la foi et les mœurs des milliers de jeunes gens appelés chaque année sous les drapeaux, et aussi à leur procurer tous les secours matériels dont ils peuvent avoir besoin.

A l'imitation de la *Propagation de la foi* et de la *Sainte-Enfance*, l'Œuvre de *Notre-Dame des Soldats* fait appel à toutes les bonnes volontés, et c'est surtout au moyen du *Sou de la semaine* et du *Sou du mois* que ses fondateurs espèrent réunir les ressources qui lui sont nécessaires.

Son action s'exercera par l'entremise de Comités, institués non-seulement dans les villes de garnison, mais dans les autres localités.

Dans les villes de garnison, les Comités devront :

1° Recevoir, à leur arrivée, les conscrits recommandés et les introduire dans les Œuvres militaires.

2° Aider les aumôniers à créer et à faire fonctionner les Œuvres militaires : bibliothèques, écoles du soir, etc.

3° Remplacer l'action vigilante et chrétienne de la famille absente :

s'occuper du jeune soldat, surtout s'il est malade et s'il vient à mourir.

Dans les localités sans garnison, voici quelle sera la mission des Comités :

1° Organiser en faveur des jeunes conscrits l'*Oeuvre du départ*, qui les munira de recommandations auprès des Comités des villes où ils sont envoyés en garnison.

2° Si le soldat est malade, recevoir de sa famille un mandat qu'on expédiera au Comité de la ville de garnison où se trouve le malade. Ce dernier Comité, muni du mandat de la famille et autorisé par l'autorité compétente, pourvoira à la visite du malade.

3° Recevoir le soldat après son congé, l'aider à se faire une position convenable.

4° Venir en aide au vieux soldat, au chevronné en retraite; lui assurer les dernières consolations de la religion ainsi qu'une honorable sépulture.

5° Assurer aux soldats de la localité vivants et défunts des messes et des prières.

Avec la haute approbation des évêques diocésains, les Comités seront formés sous la direction du clergé paroissial dans les localités dépourvues de garnison; sous la direction des aumôniers militaires dans les villes de garnison.

Ils seront composés de dames qui devront réunir toutes les garanties que peuvent donner l'âge, le caractère et la position.

Les femmes d'officiers seront invitées à s'associer pour cette Oeuvre aux dames de la localité.

Toute personne animée du zèle de la charité peut coopérer à l'Oeuvre à titre de collecteur ou collectrice, en réunissant les aumônes du *Sou de la semaine* ou du *Sou du mois*.

Les dizaines, réunies par les collecteurs et collectrices, les offrandes directes, les dons en argent et en nature, seront remis soit aux dames patronesses, soit au clergé paroissial, soit aux aumôniers militaires pour être inscrits sur un registre, établi à cet effet dans chacun des Comités. L'emploi de ces fonds sera réglé par les Comités. Ceux-ci pourvoient d'abord aux œuvres locales, et, s'ils ont de l'excédant, ils viennent en aide aux localités moins bien partagées. Le contrôle résultera tant des comptes-rendus présentés aux divers Comités, à des époques déterminées, que de rapports spéciaux qui seront publiés et distribués aux associés.

Si nous reproduisons ces détails, c'est que nous connaissons le vif et patriotique intérêt qui s'attache, pour nos lecteurs, à tout ce qui touche à l'armée, à son amélioration morale et à son bien-être.

Notre vœu est de procurer par cette publication le plus grand nombre possible d'adhérents à l'Œuvre de *Notre-Dame des Soldats*.

Œuvre vraiment chrétienne et qui veut l'être, œuvre inspirée par la foi en même temps que par le dévouement catholique, elle impose à ses associés, indépendamment de l'aumône d'un sou par semaine et d'un sou par mois, à défaut de dons plus considérables, des obligations religieuses, et, en revanche, elle leur assure des avantages spirituels dont la piété des fidèles saura apprécier la valeur.

Pour satisfaire aux premières, il suffit de dire chaque jour un *Ave Maria* avec cette invocation : *Saint Michel, archange, saint Maurice, priez pour notre armée*. Les associés peuvent, d'autre part, en vertu des décisions du Souverain-Pontife, gagner, dans les conditions ordinaires, l'*Indulgence plénière* :

1° Le jour de la fête de saint Maurice, le 22 septembre et les jours suivants.

2° Chaque mois un jour au choix.

3° A l'article de la mort.

4° Les saints jours de Pâques et de la Pentecôte.

5° Le vendredi, jour du Sacré-Cœur.

6° Le jour de la fête de l'Immaculée-Conception.

Il ne reste plus qu'à faire connaître les noms des dames patronnesses. Ce sont :

Mesdames,

La comtesse de Baillon, quai d'Orsay, 45, à Paris :

De Lavaucoupey, 24, rue des Ecuries-d'Artois, id. ;

La baronne de La Roche-Nully, rue du faubourg Saint-Honoré, 25, id. ;

Armand du Chayla, rue de Morny, 232, id. ;

La marquise du Brachet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 48, id. ;

La comtesse Benoit-d'Azy, 86, rue de Grenelle-Saint-Germain, id. ;

Fouques du Parc, 6, rue Saint-Arnaud, id. ;

De l'Abadie d'Aydren, rue de Miroménil, id. ;

De Barberey, rue Goujon, 17, id. ;

Babin de Grandmaison, 13, rue Monsieur, id. ;

Pour les envois et correspondances, s'adresser à M^{mes} de Barbarey et Babin de Grandmaison.

CHARETTE SECOND

Paris-Journal continue la publication de ses portraits des vivants et des morts qui paraissent sous la signature de Lord One (ou Lord quelconque). Nous ne résistons pas au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs le portrait du général de Charette, qui s'est montré, dans ces dernières années, l'un des plus vaillants et héroïques soldats de l'Eglise, de la France et du Sacré-Cœur.

Charette premier commanda les « géants », comme Napoléon les appelait. Chateaubriand le surnomma « le grand capitaine », et le vainqueur d'Austerlitz ne trouva pas le surnom exagéré. Charette était très-entêté. Quand on le fusilla, il fallait bien qu'il mourût, mais comme un dernier défi à la canaille, le géant fusillé resta debout. Il fallut qu'on le couchât par terre.

Charette second sait toutes ces choses : il les aurait ignorées, qu'il les aurait senties. On ne descend pas impunément des héros et des rois.

Si la fidélité impose de durs sacrifices en ce monde, assurément c'est aux natures de soldat. Servir chez le duc de Modène quand on aurait été le compagnou d'armes de Galiffet et de d'Espeuilles : c'est dur. La Providence sut gré à Athanase de ce dévouement que chacun comprit. Il retrouva la France et les Français à Rome. Au surplus, le jeune officier était à la plus haute école de l'honneur et du devoir. François d'Autriche était un chevalier échappé du moyen-âge. Il offrit au Pape d'entrer comme simple soldat dans l'armée pontificale. Le Pape refusa : François lui envoya Charette.

Ce siècle devait avoir l'honneur de la plus sainte, de la plus illustre des croisades. Dans mille ans, on criera au roman quand on racontera la légende de M. de Charette et de ses zouaves. La délivrance du Saint-Sépulcre était une belle chose ; mais que les Sarrasins eussent ou n'eussent pas le tombeau du Christ, le Christ n'en était pas moins ressuscité. A Rome, c'était la Papauté et le Vicaire de Jésus-Christ, en chair et en os, que la France catholique avait défendu jusqu'à la dernière heure.

Les croisés de Godefroid de Bouillon et les Vendéens de Charette premier et de Cathelineau étaient les exécuteurs testamentaires de la foi et de la fidélité de leur siècle : les croisés de La Moricière et de Charette second faisaient rêver de saint Louis et de Bayard dans un temps de coulissiers et de croupiers de roulette.

Il y a deux phases principales dans la vie du baron Atbanase de Charette. A Rome, il m'apparaît comme un croisé doublé d'un magnifique chef de mousquetaires. Il n'est que simple capitaine, mais il est déjà le chef moral de toute cette noblesse, de toute cette bourgeoisie d'élite, qui vient chercher la mort pour Dieu et pour sa foi, mais qui veut qu'on l'y conduise élégamment et gaillardement. La belle figure de Charette, aux lignes des Bourbons, aux arêtes des Condés; ce regard mobile, qui se change en éclairs; cette haute stature, qui domine ses compagnons; bref, cet ensemble de soldat et de grand seigneur, tout cela fascine et on se serre autour de lui.

Sur le front de bandière de Castellidardo il leur prouva, sans plus tarder, que le camarade était solide. Il se battit au sabre, en combat singulier, avec un officier piémontais.

Je n'ai pas le temps d'énumérer tous ses faits d'armes. Il a été le premier partout, partout il a payé de sa personne. Cette valeur singulière qui procède des anciens chevaliers, ne l'a pas empêché d'exécuter une admirable retraite en 1870 de Montefiascone à Civita-Vecchia et à Rome.

Rome fut prise le jour de Sedan, Charette accourut au secours de la France. Pendant dix-huit ans, on avait hué et sifflé les zouaves dans cinquante journaux; on les avait traités d'étrangers, de sbires, de jésuites : ils ont oublié les outrages, mais ils se souviennent de la patrie.

La France poussa un cri d'allégresse. Nul ne me contredira. Leur patriotisme fut une traînée de poudre. La Vendée militaire ne voulut pas que l'on prit sa place. A côté de Charette, les Cathelineau, les Stofflet, les Lescure coururent au canon.

Et ici il nous faut rendre justice à M. Gambetta. Les débuts de sa dictature furent dignes d'un patriote. Il ne marchandait aux défenseurs de la France ni les fusils, ni les soldats, ni les commandements. Ce n'est pas lui qui envoya le pharmacien Bordone chercher Garibaldi. Plus tard il se laissa embrasser par la Révolution rouge — vilain baiser dont sa joue était vierge encore !

Lorsque Charette lui demanda de laisser à ses zouaves leur uniforme, M. Gambetta lui dit : *Gardez-le, colonel, il rappelle de trop beaux souvenirs.*

Ceci n'a jamais été démenti. Que se passe-t-il donc, à certaines heures, dans la conscience de ces hommes si prompts à modifier leurs sentiments et leurs opinions? Ces souvenirs si beaux n'étaient-ils pas l'épée de Castellidardo et de Mentana couvrant la poitrine de la plus touchante et de la plus auguste des abandonnées : l'Église?

Et alors pourquoi, monsieur, laissez-vous flotter le drapeau rouge à Lyon, et avez-vous pour ami celui qui a écrit : *Fusillez-moi tous ces gens-là* ?

M. de Charette, sur la terre de France, entra dans la seconde période de sa vie militaire. Il fut en tous lieux, en toutes circonstances, un chef militaire accompli. A peine réorganisés, les zouaves coururent au canon. On ne les ménagea pas. On a même reproché à M. de Charette d'avoir trop souvent exposé ses soldats. Ce reproche est une injure aux zouaves. Prodigue de sa grande vie, de sa grande âme, de son grand nom, Charette savait bien que ses soldats l'aimaient pour cette prodigalité. Il était leur idole, parce qu'il leur frayait une route où ils marchaient tous de front.

Je serai sobre de détails. M. de Charette a fait un récit, à la manière de César, de son héroïque campagne. Je ne citerai que cette fière parole. Blessé grièvement à Loigny, il repoussa les zouaves qui venaient le ramasser. — « Votre colonel est perdu, allez rejoindre vos rangs ! » Et ils allèrent venger le glorieux blessé sous la bannière du Sacré-Cœur.

Pendant ce temps-là, on assassinait le commandant Arnauld sous la bannière des sans-culottes et Garibaldi dévalisait les couvents.

En 1871, quand la paix fut signée, la patrie ne fut pas ingrate : on offrit à Charette d'incorporer son régiment dans l'armée française. Le héros de Mentana et de Loigny déclina cet honneur. L'histoire lui en sera reconnaissante. Les zouaves appartiennent au Pape avant tout. La France les trouvera toujours contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur ; mais ils appartiennent à la chrétienté.

C'est inspiré par le même sentiment, par la même profondeur de vues politiques, par la même abnégation, qu'il a refusé le mandat de député que les électeurs des Bouches-du-Rhône lui avaient confié en 1871. Marseille, cette grande et singulière cité qui partage son cœur entre le soleil et le mistral, après avoir élu Berryer, avait acclamé Gambetta. Elle eut un renouveau de bon sens et de gratitude : le nom de Charette sortit vainqueur de l'urne électorale. Charette resta soldat, resta zouave, resta chef politique, Charette refusa.

Haute leçon, exemple d'austérité politique qui fit bondir les ambitieux !

Un député français que je rencontre quelquefois à Torquay m'a raconté l'anecdote suivante : un de ses collègues, que l'on a baptisé le *Calvaire*, à cause des dix-huit croix étrangères qu'il s'est fait

donner, fut tellement ému du refus de M. de Charette qu'il rédigea l'interpellation suivante :

« Les députés soussignés considérant que le refus du mandat de « député est une offense à la majesté du corps électoral, demandent « des explications à S. Ex. le ministre de l'intérieur. »

Le *Calvaire*, n'ayant pas trouvé de cosignataires, retira son interpellation, et pour se consoler se fit donner par les Esquimaux la croix de l'*Ours blanc*.

Athanase de Charette n'est pas député des Bouches-du-Rhône ; il est le député de la France monarchique et catholique, et vingt mille épées sortiraient du fourreau à un signe de lui. C'est une situation unique dans les annales de l'histoire moderne.

Le comte de Chambord a eu depuis sa majorité quatre grands serviteurs : le duc de Lévis, Berryer, Laurentie et Charette. C'est le dernier qu'il a appelé « son meilleur ami » ; c'est en effet lui qui est la véritable incarnation de son cœur et de sa politique. Les catholiques et les légitimistes français ont la rare fortune d'avoir au milieu d'eux un porte-drapeau qui leur indique une voie où ils ne peuvent s'égarer. M. de Charette est en France le représentant le plus fidèle de la politique de Rome et de Frohsdorf.

On peut inscrire sur sa bannière ce premier vers d'une hymne fameuse :

VEXILLA REGIS PRODEUNT

On est certain de ne pas se tromper.

On l'a fait général : cela n'y fait ni chaud ni froid. Qu'il soit capitaine, colonel ou général, baron ou duc, il est mieux que cela : il est Charette ; mieux que cela encore : il est Charette second. Les dynasties de rois courent le monde ; les dynasties de héros, c'est plus rare.

Lord ONE.

LE MONDE JUDICIAIRE

Un quaker réserviste.

Le conseil de guerre de Marseille a eu à juger un singulier cas dans les derniers jours du mois d'août.

Le conseil de guerre était présidé par M. le colonel Horcat, du 63^e de ligne.

M. le commandant Brière, commissaire du gouvernement, occupait le siège du ministère public.

Au début de l'audience, M. Campan, greffier en chef du conseil de guerre, a donné lecture du rapport concernant le prévenu.

Il résulte de cette lecture que le nommé Nissolle (Etienne Josué Philémon), voyageur de commerce, âgé de vingt-huit ans, né à Vèze, arrondissement du Vigan (Gard), soldat de la classe de 1868, faisant en cette qualité partie de la réserve de l'armée active, et ayant été appelé à l'activité pour accomplir une période d'instruction de vingt-huit jours, refusa de recevoir le fusil qu'on lui confiait pour le service.

Arrivé au corps le 21 août 1876, on procéda à son égard aux opérations d'usage qui consistent en habillement, équipement, et armement. Nissolle ne fit aucune difficulté pour recevoir ses effets ; il n'en fut pas de même pour l'équipement et pour l'armement.

Lorsque le sergent-major voulut lui donner un fusil, il s'y refusa. Le capitaine appelé ne put le faire revenir sur sa détermination, et en présence du sergent-major Moingeou et du caporal Fau, il lui fit donner lecture de l'article 218 du code de justice militaire indiquant la peine encourue par les soldats qui refusent d'obéir à l'ordre de leurs chefs. Nissolle n'en persista pas moins dans sa résolution.

Interrogé sur les motifs qui l'avaient poussé à agir ainsi, il répondit que sa religion l'empêchait de se servir d'armes contre ses semblables. Il cita à l'appui des versets de l'Évangile. A l'observation qui lui fut faite qu'en ce moment il n'était nullement question de se servir d'un fusil contre ses semblables, Nissolle répondit qu'en acceptant l'arme il s'engageait pour ainsi dire à en faire usage plus tard.

« Cet homme, ajoute le rapport, nous paraît fortement convaincu. Ses idées sont très-nettes et exposées avec beaucoup de bonne foi ; mais notre rôle n'est pas d'établir des controverses religieuses pour savoir si la loi a plus ou moins sa raison d'être en présence de certaines classes d'individus. La loi, sauvegarde de la société, doit être respectée par tous ses membres et quiconque veut s'affranchir des devoirs quelle impose, doit supporter la conséquence de ses actes. »

Tels sont les faits, brièvement exposés, qui amènent Nissolle devant le premier conseil de guerre.

L'attitude du prévenu est à la fois très-calme et très-résolue. C'est un robuste jeune homme, très-brun, au regard intelligent et dont le langage dénote une assez solide instruction.

Aux questions du président, il répond avec autant d'énergie que de respect.

— « Ma conscience, dit-il, me défend de me servir d'une arme contre mes semblables. »

Le président lui fait remarquer qu'il aurait dû commencer par faire un acte d'obéissance, quitte plus tard à faire part à ses chefs de ses scrupules.

— « J'aurais ainsi trompé l'Etat, » répond le prévenu.

— « Mais enfin, lui demande le président, laisseriez-vous tuer votre père et votre mère ? »

— « Non. »

Sur la demande de la défense, le président du conseil pose à Nissolle cette autre question :

— « Auriez-vous accepté de faire vos vingt-huit jours et même plus dans l'armée, si on vous avait attaché à un service quelconque vous dispensant de prendre le fusil ? »

— « Oui, monsieur le président. »

M. le commandant Brière, commissaire du gouvernement, demande qu'il soit donné lecture de la déposition du prévenu devant le capitaine rapporteur.

Ce document dont nous allons reproduire les passages les plus saillants, résume, avec beaucoup de clarté toute l'affaire :

Le 4 septembre 1876, M. Haran, l'honorable capitaine rapporteur, procède à l'interrogatoire du prévenu Nissolle :

D. Vous êtes inculpé de refus d'obéissance aux ordres de vos supérieurs ; qu'avez-vous à dire pour votre justification ?

R. Lorsque je reçus l'ordre de me rendre au 3^e de ligne pour faire la période de vingt-huit jours, à laquelle les jeunes gens de ma classe sont assujettis, je me suis rendu immédiatement à Nîmes où l'on m'habilla. Mais quand il s'est agi de recevoir un fusil, je pris à part mon capitaine et je voulus lui expliquer les motifs pour lesquels je ne pouvais accepter ; il ne voulut pas entendre raison et me fit mettre immédiatement en prison.

D. Quels sont les motifs qui vous ont porté à refuser l'arme qu'on voulait vous donner ?

R. Ma religion m'empêche de me servir d'une arme : les principes de foi dans lesquels j'ai été élevé, et qui n'ont fait qu'augmenter au fur et à mesure que j'avais en âge, me mettent dans l'impossibilité de transiger avec ma conscience.

D. Cependant l'arme qu'on vous donne est nécessaire à la défense, et la société dans laquelle vous vivez ne peut s'en dispenser ; il faut donc que vous apportiez à sa défense les moyens mis en usage par elle ?

R. Jésus-Christ, et en particulier l'apôtre saint Paul, nous ont

défendu de nous servir d'armes en nous disant que ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à combattre, mais bien contre les principes mauvais qui sortent du cœur des hommes.

D. Cependant, il me semble qu'il n'y a pas péché à se servir d'une arme dans toutes les circonstances ; ainsi, par exemple, vous vous trouveriez en présence d'un individu qui en voudrait à votre existence, il est armé, vous, vous êtes dans l'impossibilité de fuir, mais vous avez à proximité une arme pour vous défendre, que feriez vous en pareil cas ?

R. Je ne saisirais pas l'arme, je me confierais en Dieu.

D. Cependant, Dieu vous a donné une existence qui ne vous appartient pas. C'est un dépôt qui vous est fait et que vous devez conserver intégralement ; par conséquent, vous devez par tous les moyens mettre dans l'impossibilité de vous nuire celui qui veut vous ravir ce dépôt.

R. Si Dieu permet que la vie me soit retirée, je n'y perdrai rien, parce que j'ai confiance en lui, et je mourrai satisfait, parce que je n'aurai rien fait pour que l'existence me soit ravie, en me basant sur ces principes de Jésus-Christ, qui dit : « Heureux ceux qui sont persécutés, parce que le royaume des cieux est à eux. »

D. Vous voyez la volonté de Dieu dans le fait que je vous signalais tout à l'heure, mais il y a un fait que vous oubliez, c'est celui de l'arme placée providentiellement à portée de votre main. Il me semble, dans ce cas, que vous commettez un péché en ne défendant pas votre existence, à l'aide des moyens que Dieu a mis à votre disposition.

R. Je croirais plutôt qu'il y aurait péché à prendre l'arme ; elle peut avoir été placée providentiellement à mon côté pour éprouver ma foi.

D. Rien ne prouve que ce n'est pas l'individu qui a été placé à portée de vous nuire qui n'ait été mis à cet endroit par la Providence pour éprouver votre foi et pour voir de quelle manière vous défendrez le dépôt qui vous a été confié ?

R. Il se pourrait que l'homme et l'arme aient été placés là pour éprouver ma foi ; mais, dans ce cas, la première chose ce serait d'élever mes regards vers Dieu et de me laisser tuer ; et si Dieu ne veut pas que je meure, il m'éclairera, il pourra détourner le coup qui m'est porté.

D. Avez-vous subi des condamnations ?

R. J'ai été condamné à trois mois de prison pour insoumission à la loi du recrutement.

Après la lecture de cet interrogatoire, dont le prévenu a du reste

reconnu et maintenu les termes, deux témoins, un sergent-major et un caporal, sont entendus. C'est en présence de ces deux militaires que Nissolle a refusé de prendre le fusil. Leur déposition n'ajoute rien aux faits qui sont déjà connus.

M. le commissaire du gouvernement prend ensuite la parole. Il s'attache surtout à faire ressortir le danger du système adopté par le prévenu, si le conseil l'adoptait. On ne peut admettre, dit-il, la thèse soutenue devant vous. Où en serions-nous, où irions-nous, s'il suffisait à un individu de dire : je suis quaker, ma religion me défend de prendre les armes, pour qu'il fût dispensé des obligations que le service militaire impose à tout Français ?

M. le commissaire du gouvernement termine en demandant une condamnation, tout en l'appliquant d'une manière indulgente.

M^e Henri Silvestre, avocat, présente la défense du prévenu.

Après une courte suspension d'audience, le conseil de guerre est sorti de la salle de ses délibérations rapportant un jugement qui condamne Nissolle (Etienne-Josué-Philémon), réserviste, à deux mois de prison, pour refus d'obéissance, en ne voulant pas recevoir le fusil qu'on lui confiait pour le service. »

M. Henri Lemoine fait, à l'occasion de ce jugement, des réflexions qui frapperont tous les bons esprits.

La liberté de conscience existe pour tous les Français, dit-il. Est-ce un point acquis, oui ou non ? Usant de ce droit, des Français ont-ils le droit d'être quakers ? Il faut, sans hésiter, répondre d'une manière affirmative.

Or, voici quelques-uns des principes de la religion des quakers : « L'autorité civile ne peut exercer aucun droit sur la croyance religieuse. Dieu défend de verser le sang, aussi la guerre est une chose illégitime. »

Le réserviste en question a-t-il, au nom du principe de la liberté de conscience, le droit d'être quaker, d'obéir aux prescriptions de sa religion et de refuser de se laisser armer ?

Non, me direz-vous, c'est une religion qui porte le trouble dans l'Etat et qui est incompatible avec la société civile. Voilà le grand mot trouvé ! Soit, alors il faut laisser de côté la liberté de conscience qui est, elle, pour le coup, incompatible avec l'égalité civile.

Car, enfin, la conséquence de tout ceci, c'est que la loi civile tyrannise les consciences afin de tout mieux niveler. Elle impose aux Français ce que leur religion défend, elle ne leur permet pas

tout ce que leur religion leur permet. Il est vrai que si l'on veut assurer à tous les Français la plénitude des droits consacrés par le principe de la liberté de conscience, on ira loin, et tout gouvernement devient impossible. C'est bien ce qui avait été compris précédemment. Il y avait une religion d'Etat, parce qu'il n'y a qu'une seule religion vraie; les autres avaient droit à la tolérance et la liberté des cultes fut loyalement pratiquée sous la Restauration. Mais on reculait devant la proclamation de la liberté de conscience, et l'on évitait de tomber dans le ridicule dilemme où conduit l'application des principes de 89.

..... Il y a bien un moyen de sauvegarder la liberté de conscience : il sera permis à l'Israélite de divorcer, mais à lui seul; il sera permis au musulman d'avoir plusieurs femmes, mais lui seul aura ce privilège; enfin, le quaker sera exempté du service militaire. Voilà.

Mais alors que devient le principe de l'égalité de tous les Français devant la loi ?

Il n'y a pas de milieu; il faut sacrifier l'un ou l'autre de ces principes. Si l'on ne s'est pas aperçu jusqu'ici des conséquences épouvantables qu'entraîne le principe de la liberté de conscience, c'est parce que cette liberté n'a pas été complètement appliquée. Le jour où elle le sera, on jugera à sa valeur ce principe de 89. Si elle a été supportable jusqu'à ce jour, c'est que les écarts consacrés par elle comme des droits imprescriptibles ont été corrigés par ce qu'il reste encore de christianisme dans nos lois civiles. Le jour où la société sera devenue laïque, il n'y aura plus de raison pour que la liberté de conscience ne remplisse pas toutes ses promesses. Les sectes religieuses réclameront énergiquement cette liberté sans plus s'inquiéter si le principe de l'égalité civile est sacrifié au préjudice d'autrui. Au nom des principes de 89, elles entreprendront contre la société laïque, contre la Révolution, une nouvelle révolution.

Voilà une des conséquences des principes de 89. Elles se dérouleront de plus en plus, suivant le cours logique des choses, à mesure que la persécution religieuse, dont nous voyons le prologue depuis six mois, s'en prendra plus violemment à l'Eglise, à mesure que nos lois deviendront de plus en plus laïques, que la France sera de plus en plus déchristianisée. C'est pour cela que les catholiques ne doivent rien abandonner de leurs légitimes revendications, parce qu'en défendant le catholicisme, ils protègent encore nos faibles lois qui ne valent que par le peu qui leur reste d'esprit chrétien.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. **Almanachs.** — *Almanach illustré de la France nouvelle*, pour l'année 1877; 116 pages, à la Société générale de librairie catholique (Victor Palmé); prix : 50 centimes. — *La Vedette*, almanach illustré pour l'année 1877; 116 pages, même librairie; prix : 25 centimes. — *Almanach du pèlerin*, pour 1877, par Gondry du Jardinot; 250 pages, même librairie; prix : 50 centimes. — *Almanach de la France rurale*, pour l'année 1877, par Louis Hervé; 114 pages; Paris, chez Ch. Blériot; prix : 50 centimes. — *Almanach de l'Union catholique de la sanctification du dimanche*, pour l'année 1877, 28^e année; 32 pages; prix : 15 centimes.

2. *Les Petits Bollandistes*, vies des saints depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui, par Mgr Guérin, camérier de Sa Sainteté Pie IX; 7^e édition; 17 volumes grand in-8 d'environ 700 pages chacun. Paris, chez Bloud et Barral, rue Cassette, 30; prix : 120 fr.; net : 90 fr.

3. *L'Abbé Jean-Marie de La Mennais*, fondateur de l'Institut de Ploërmel, par l'auteur des *Contemporains*; in-12 de 340 p. avec portrait et fac-simile; 2^e édition, Paris, 1876, chez Bray et Retaux; prix : 3 francs; — édition populaire du même; in-24 de 252 pages; prix : 80 centimes.

4. *L'Ambassadeur de Dieu et le Pape Pie IX*, par Roselly de Lorgues, grand in-8 de VIII 552 pages; Paris, 1874, chez E. Plon et C^e; prix : 8 fr.

4. Voici l'époque de l'année où l'on songe à se procurer les Almanachs de l'année suivante, et la denrée ne manque pas; on n'a que l'embaras du choix. Que de bien on peut faire avec ce petit livre qui pèndre partout et qui se trouve dans toutes les mains pendant toute une année! que de mal on peut faire aussi, et comme on en fait! Les mauvais almanachs ne se multiplient pas moins que les mauvais livres; il appartient aux éditeurs catholiques, aux écrivains catholiques, à toutes les œuvres inspirées par la charité catholique de multiplier les bons et de leur donner accès partout par l'intérêt qu'ils présentent, par leur bon marché; il faut que tous ceux qui

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire est déposé aux bureaux des *Annales*. Les auteurs et éditeurs sont priés de joindre à leur envoi l'indication du prix des volumes.

ont quelque fortune sachent bien que l'aumône d'un almanach est l'une des œuvres de charité les plus utiles qu'on puisse faire.

Nous signalons aujourd'hui cinq bons almanachs, dont les trois premiers sont édités par la même maison de librairie, qui en promet deux autres, l'*Almanach du surnaturel* et l'*Almanach des missions*. Nous ne recommandons que ceux que nous avons sous les yeux : l'*Amanach de la France nouvelle*, la *Vedette* et l'*Almanach du pèlerin*; les deux premiers plus variés d'anecdotes et de notions diverses, le dernier plus spécial, comme son titre l'indique, et rempli de détails intéressants sur les pèlerinages. Nous avons une seule observation à faire sur l'*Almanach de la France nouvelle*, à cause de la similitude de son titre avec le journal qui porte le nom de *France nouvelle*; c'est bien le même esprit religieux qui se trouve dans les deux publications, mais le rédacteur en chef du journal n'ayant été absolument pour rien dans la rédaction de l'Almanach, tient à dire ici qu'il n'en peut être en rien responsable.

L'*Almanach de la France rurale*, publié sous la direction si compétente de M. Louis Hervé, le rédacteur en chef de la *Gazette des campagnes*, répond parfaitement à son titre; les cultivateurs y trouveront d'excellents conseils tant au point de vue agricole qu'au point de vue moral et religieux, en même temps que l'histoire rurale de l'année. Nous en dirons autant du petit *Almanach de l'Union catholique*, qui a surtout un but de propagande religieuse, comme l'œuvre qui le publie, œuvre dont l'objet est de combattre l'impiété et l'indifférence en matière de religion par le moyen de *petites feuilles* que leur bon marché permet de répandre partout. Cette œuvre, disons-le en passant, a été fondée à Lyon, en 1848, par M. Ant. Périsset; la direction se trouve actuellement rue Mercière, 45, à Lyon, chez M. L. B. Coulet. Elle publie une petite feuille de 8 pages chaque mois, et l'abonnement annuel n'est que de 15 centimes par an, 20 centimes par la poste; on ne prend d'abonnement que par dizaine, ce qui met le prix de cet abonnement décuple à 1 fr. 50 centimes pour Lyon et 2 francs par la poste.

2. Nous avons déjà dit tout le bien que nous pensons des *Petits Bollandistes* qui forment comme le grand calendrier de l'année ecclésiastique. Nous sommes heureux, aujourd'hui, de pouvoir les rappeler à nos lecteurs en reproduisant ici un excellent article que le P. Sommervogel vient de leur consacrer dans les *Etudes religieuses*.

« Pourquoi, dit le P. Sommervogel, pourquoi ne reviendrions-nous

pas à cette époque où, réunis pour la veillée, avant la prière du soir, les membres des familles chrétiennes se pressaient autour du père et de la mère, ou de la sœur aînée, afin d'écouter la lecture de la vie du saint du jour? Cette habitude, qui contribuait si bien à entretenir l'esprit de famille, et, en même temps, à nourrir la foi et la piété, est-elle pour toujours bannie de nos mœurs? Si elle est tombée en désuétude, comme d'autres bonnes institutions du passé, elle peut, croyons-nous, reprendre la vie. Plus que jamais la génération actuelle est avide de lecture, les livres succèdent aux livres, les uns sont dévorés après les autres, et notre faim ne fait que devenir plus insatiable. Si, du moins, tous les aliments qu'on lui fournit étaient sains! Si, du moins, dans tous ces ouvrages, se trouvaient réunis l'intérêt, le bon goût, la critique sûre, la doctrine, la science! Tout appréciateur impartial nous accordera que les vies des grands personnages de l'Eglise catholique renferment la première de ces qualités. Les autres ne se rencontrent pas toujours à un égal degré dans les récits où sont racontés leurs faits et gestes, nous l'avouons sans peine. Des hagiographes ont, dans les siècles de foi surtout, reproduit des légendes qui n'avaient guère pour fondement que la crédulité populaire, — et le mal n'était pas grand; plus tard, d'autres écrivains ont cru faire preuve d'un jugement plus éclairé en portant une main téméraire sur les plus vénérables traditions, et, pour ne point paraître trop simples, ils ont banni de leurs écrits tout ce qui dépassait le naturel. Entre ces deux extrêmes se plaçait la vérité, et l'école bollandienne eut la gloire d'élever à nos saints un impérissable monument devant lequel se sont inclinés, avec une égale admiration et une même estime, le croyant et l'incrédule. Mais ces nombreux et volumineux in-folios sont des livres fermés pour la majorité des lecteurs; de plus, la tâche entreprise par les disciples de Bollandus est loin d'être terminée.

« Il fallait une certaine audace pour entreprendre une œuvre semblable, qui pût devenir populaire. Mgr Guérin s'est senti ce courage et s'abritant avec modestie sous le nom de ceux qui seront toujours les maîtres dans cette matière, il a raconté en dix-sept volumes les faits héroïques des martyrs, des confesseurs et des vierges. Les *Acta Sanctorum* sont la base de cet immense travail; mais, depuis l'apparition du premier volume de cette immortelle collection, en 1643, la science a marché, les découvertes récentes se sont ajoutées aux anciennes, de nouveaux saints ont été offerts à la vénération des fidèles. Avec une persévérance digne des plus grands éloges, Mgr Guérin s'est tenu au courant de tout ce qui

s'est écrit sur les héros de notre foi ; il a fait appel aux hommes les plus compétents, et la collaboration de plus de six cents savants donne à son œuvre une garantie dont il ne pouvait espérer de l'entourer par un travail personnel, au-dessus de ses forces isolées. L'hagiographie de la France, on le conçoit, a été l'objet de soins tout spéciaux.

« Quel est le plan suivi dans cette collection ? Pour chaque jour de l'année, Mgr Guérin donne : 1° le martyrologe romain, traduit sur la dernière édition de Benoît XIV et annoté d'après Baronius, mais complété par des notes chronologiques et éclairci ou rectifié par des commentaires ; — 2° le martyrologe des Gaules, contenant ceux de la France, de la Belgique et de l'Allemagne occidentale, avec la substance de tous les faits religieux qui intéressent ces pays ; — 3° les martyrologes de tous les ordres religieux ; — 4° un supplément à ces divers martyrologes, tiré des bollandistes et autres hagiographes ; — 5° enfin, les biographies détaillées des principaux saints ou bienheureux du jour. Pour cette dernière partie, Mgr Guérin a mis à contribution toutes les sources connues ; il complète les unes par les autres : les bollandistes, Surius, Ribadeneira, Godescard, par Baronius et les histoires ecclésiastiques, par les hagiographies monastiques et diocésaines, par les monographies les plus autorisées ; de la sorte, il n'a omis aucun de ces détails importants qui donnent à chaque saint sa véritable physionomie, aucun de ces traits qui perfectionnent la ressemblance de son portrait.

« Voulant tout dire sur chacun de ses héros, Mgr Guérin a interrogé l'iconographie religieuse ; il indique les reliques qui sont conservées et dans quels lieux elles se trouvent, il parle du patronage des saints, il fait connaître les corporations qui marchaient sous leurs bannières, les occasions dans lesquelles ils étaient spécialement invoqués. Vraiment, on serait embarrassé de signaler quelles lacunes existent dans l'exécution de ce vaste plan, tant l'auteur a mis de scrupuleuse attention à ne rien omettre d'intéressant et d'instructif. C'est ainsi que, dans les quatorze premiers volumes de l'ouvrage, défilent devant le lecteur les saints et saintes placés par l'Eglise sur les autels.

« Le quinzième volume est consacré exclusivement à l'histoire des vénérables et autres personnes mortes en odeur de sainteté : on y trouve des serviteurs et servantes de Dieu dont l'héroïcité des vertus a été constatée ; — les prêtres, religieux et religieuses, mis à mort en haine de la foi pendant la grande Révolution, pendant la Commune de Paris et dans les pays infidèles ; — les personnages que

leurs vertus ou leurs fondations pieuses ont rendus célèbres. — Le seizième volume contient la vie de Notre Seigneur et de la sainte Vierge, — une *année chrétienne*, c'est-à-dire l'exposition de tous les mystères que comprend l'année ecclésiastique, — des discours importants sur chacun des fêtes mobiles. Dans le dix-septième et dernier, nous avons une dissertation sur les calendriers ecclésiastiques, une autre sur les martyrologes, un traité de la canonisation des saints, une histoire abrégée de la science hagiographique depuis l'origine du christianisme ; enfin une table *alphabético-analytique* de toutes les matières de dogme, de morale, de droit canonique, de discipline, d'histoire, disséminées dans l'ouvrage ; — une table *alphabétique* des personnes, des pèlerinages, des lieux de dévotion, etc. ; — une table *géographique* des lieux illustrés par les saints ; — une table *chronologique* des saints. Ce dernier volume, complètement indispensable des précédents, est d'une importance spéciale, on le conçoit, pour les prédicateurs, pour les hommes d'étude, pour les prêtres chargés de l'enseignement du catéchisme, pour tous ceux qui veulent se retrouver dans cette volumineuse collection.

« Les encouragements n'ont pas manqué à l'œuvre de Mgr Guérin ; les témoignages les plus flatteurs sont venus récompenser l'auteur ; Notre Saint-Père le Pape Pie IX, les archevêques d'Albi, de Paris et de Bordeaux, les évêques d'Amiens, de Langres, de Nancy, de Poitiers, de Nantes, de Mende, d'Angoulême ont, par leur haute approbation, signalé les *Petits Bollandistes* à la confiance des fidèles et rendu hommage à la sûreté de la doctrine qui y est exposée. Cet appel a été entendu et, à la fin de l'année dernière, trente-cinq mille exemplaires étaient déjà répandus dans les séminaires, les presbytères, les bibliothèques de bons livres et dans les familles chrétiennes. Nous serions heureux, pour notre part, de contribuer à la diffusion d'un ouvrage si propre à entretenir dans les âmes l'amour de la vraie sainteté.

« Ajoutons, en terminant, que cette septième édition ne sera jamais remaniée ; mais des suppléments, quand il y aura lieu, mettront la collection des *Petits Bollandistes* au courant des événements récents. »

3. L'un des hommes les plus dignes d'entrer dans le grand travail d'hagiographie dont nous venons de nous occuper est, sans aucun doute, l'abbé Jean-Marie de La Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (Morbihan). Ce vénérable prêtre, dont le frère a tant affligé l'Eglise et ses amis

par son orgueilleuse défection, qui n'a nui d'ailleurs qu'à lui-même, a fait sans bruit, sans éclat, le bien que son frère aurait pu faire, et l'Institut qu'il a fondé perpétuera ce bien, alors que le nom de Félicité de La Mennais ne sera plus connu que des érudits. L'auteur des *Cotemporains*, qui avait écrit la biographie du prêtre tombé, se devait d'écrire celle du prêtre resté fidèle. Né en 1780, l'abbé Jean-Marie de La Mennais fonda son Institut en 1817, et mourut en 1860. L'auteur de sa vie a recueilli avec soin, on le voit en lisant, non-seulement les grands traits de cette existence si bien remplie, mais les détails les plus propres à faire aimer son héros et les anecdotes les plus capables de rendre son récit agréable. C'a été une excellente idée, que celle de publier une édition populaire : on ne saurait trop répandre parmi le peuple ces livres qui lui montrent si bien où sont ses vrais amis et à quel point ceux-là calomnient le prêtre catholique, qui le représentent comme un ennemi du peuple et un fauteur de tyrannie. Les faits répondent victorieusement aux calomnies ; mais les faits ne sont pas assez connus. L'abbé de La Mennais, émule du vénérable de La Salle pour la charité, a eu la joie de voir son humble et utile Institut se développer rapidement et pénétrer même au-delà des mers ; ses modestes et dévoués disciples continuent son œuvre et travaillent à la bonne éducation et à l'instruction des classes populaires avec le même zèle et le même succès que les Frères des Ecoles chrétiennes.

4. Nous avons parlé, dans deux de nos derniers numéros, de la béatification demandée et espérée de Christophe Colomb, et nous avons fait connaître la lettre adressée au Saint-Père à ce sujet par le cardinal Donnet, ainsi que le livre : *Satan contre Christophe Colomb*, de M. Roselly de Lorgues (16 septembre et 21 octobre). Avant d'avoir écrit ce dernier livre, M. Roselly de Lorgues avait écrit déjà : *L'Ambassadeur de Dieu et le Pape Pie IX*, dans lequel il expose toutes les raisons qui peuvent militer en faveur de la canonisation de l'illustre ambassadeur de Dieu auprès des peuples du Nouveau-Monde et témoigne l'espoir que ce grand acte est réservé à Pie IX, qui a écrit ces paroles remarquables dans un bref adressé à l'auteur : « Parmi vos œuvres, il en est une qui tourne
« tout autant à l'honneur de la religion qu'au lustre de l'Italie :
« c'est la très-riche histoire par vous écrite des actes de Christophe
« Colomb qui, enflammé de zèle pour la foi catholique, résolu, en
« entreprenant la plus audacieuse des navigations, de découvrir

« un Nouveau-Monde, non point pour ajouter de nouvelles terres à la souveraineté de l'Espagne, mais afin de placer de nouveaux peuples sous le règne du Christ, ce qui veut dire de l'Eglise. »

Dans son *Ambassadeur de Dieu*, M. Roselly de Lorgues reprend la vie de Colomb au point de vue de sa cause de béatification; il montre sa merveilleuse mission, il rappelle ses épreuves, détruit les objections qu'on pourrait opposer, et, parcourant les vertus théologiques et cardinales, s'efforce de prouver que ce grand homme les a possédées à un degré éminent. C'est un traité plein d'intérêt et de force. De la sorte, les trois ouvrages de M. Roselly de Lorgues forment une trilogie complète : *Christophe Colomb, histoire de sa vie et de ses voyages*, expose la vie de Colomb au point de vue historique; *l'Ambassadeur de Dieu* montre que cette vie a été la vie d'un saint digne des honneurs des autels; *Satan contre Christophe Colomb* détruit les dernières objections et la plus forte qu'on puisse opposer à la cause de canonisation. M. Roselly de Lorgues a ainsi bien mérité de l'histoire et de la religion. Nous souhaitons, comme lui, que Pie IX ait la gloire de proposer à notre vénération et de donner pour intercesseur aux marins et à toute l'Amérique, ce pieux et zélé ambassadeur de Dieu auprès de tant de millions d'hommes et ce révélateur d'un monde nouveau; nous souhaitons que M. Roselly de Lorgues voie s'accomplir ce grand événement, et qu'ayant été à la peine il soit aussi à l'honneur, car, après ses travaux si remarquables et si décisifs, son nom devient inséparable de celui de Christophe Colomb.

J. CHANTREL.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

(Suite)

XIV

Où la raison humaine ne joue pas le plus beau rôle.

— Enfin, reprit le curé, que faisaient les Anciens pour extirper le vice, cette vraie cause de tant de misères, de toute servitude? Ah! c'est ici qu'apparaît bien toute la faiblesse de la pauvre raison humaine, lorsqu'elle est livrée à ses seules lumières.

D'abord ce n'était pas la religion qui pouvait enseigner la vertu et enseigner l'horreur du vice. Les Grecs et les Romains s'étaient fait des dieux dont l'exemple, au contraire, était une exhortation continuelle au mal; le roi des dieux, Jupiter, était un adultère et

(1) Reproduction interdite. V. les numéros depuis le mois de juin.

un débauché; la reine des dieux, Junon, était une épouse acariâtre et emportée; Mercure, le dieu de l'éloquence et du commerce, était célèbre par ses vols; Vénus, la déesse de la beauté, n'était pas moins célèbre par ses débauches; Mars, le dieu de la guerre, ne songeait qu'à tuer et à détruire. Il y avait des dieux pour tous les vices; à peine y en avait-il quelques-uns qui parussent irréprochables.

Aussi le culte religieux de ce temps-là était-il plutôt la pratique religieuse — si je puis employer ici ce mot — de tous les vices et de toutes les turpitudes, que l'hommage rendu à la Divinité. Il y avait même des mystères tellement honteux, qu'ils demandaient le plus absolu secret; il y avait d'abominables initiations, il y avait d'épouvantables pratiques, et les dieux les plus infâmes trouvaient des prêtres, des prêtresses et d'innombrables adorateurs.

Les philosophes, au moins, ces hommes qui s'exerçaient surtout à cultiver leur raison et qui s'élevaient au-dessus du vulgaire, avaient-ils une morale plus pure, et essayaient-ils de corriger leurs semblables? On entendait, en effet, débiter de belles maximes, mais, outre que ces maximes n'étaient émises que pour les *citoyens*, pour les *hommes libres* et non pour les *esclaves*; elles étaient le plus souvent en contradiction avec la conduite. D'ailleurs, plusieurs de ces maximes érigeaient en vertu ou donnaient comme des plaisirs permis, comme des plaisirs délicats et dignes d'un philosophe, les plus honteuses aberrations des sens. Je vous ai cité les Socrate, les Platon et les Cicéron; je pourrais encore vous citer Epicure et les nombreux sectateurs de ce philosophe dont Horace, le poète Horace, qui en était, appelait les disciples un troupeau de porcs, *Epicuri de grege porcus*.

Un dernier trait vous peindra, mes amis, cette société civilisée, qui comptait de puissants génies, d'illustres philosophes, d'admirables orateurs, de merveilleux poètes, des architectes, des sculpteurs, des peintres éminents, c'est que, chez les Grecs et les Romains, des hommes qui passeraient aujourd'hui pour d'exécrables monstres, étaient alors considérés et loués comme des modèles de vertu. Ceux d'entre vous qui ont un peu lu l'histoire, ont vu les noms des Titus, des Trajan, des Marc-Aurèle, des Adrien, etc., ces fameux empereurs dont on a dit qu'ils étaient les *délices du genre humain*. Eh bien! ces *délices* condamnaient aux plus affreux tourments et à la mort les hommes les plus vertueux de leur empire, les chrétiens, de vénérables vieillards, des vierges délicates, des enfants mêmes, et leur vie privée était telle, que les livres destinés à la jeunesse sont obligés de la passer sous silence. C'étaient

là les héros du paganisme! C'était là, disons-le pour conclure, la civilisation fondée sur la raison humaine.

En ce moment, l'*Angelus* sonna.

— Il est bien tard, dit le curé, et vraiment, mes amis, j'ai abusé de votre attention.

— Non, non, monsieur le curé, cria tout l'auditoire.

— Tant mieux, s'il en est comme vous dites, mes amis. Permettez-moi donc un dernier mot.

Vous entendez sonner l'*Angelus*. La cloche nous rappelle le plus merveilleux, le plus grand événement de l'histoire : l'incarnation d'un Dieu, l'incarnation du Verbe, qui a bien voulu habiter parmi nous pour nous sauver. Eh bien ! nous venons de voir ensemble ce que la raison humaine égarée s'était montrée capable de faire pour toutes ces faiblesses que l'on appelle l'enfant, le vieillard, la femme, le malade, le pauvre, l'ignorant, le vicieux ; vous savez ce qu'on fait maintenant dans les sociétés chrétiennes pour ces faiblesses. D'où vient ce changement, si ce n'est du christianisme lui-même, si ce n'est de la vérité apportée aux hommes par Jésus-Christ et des nouvelles lumières, des nouvelles forces qu'il a données ainsi à notre raison ?

Le Pape dit que c'est une erreur de croire « que la raison humaine est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, et qu'elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples ; » le Pape a-t-il tort ?

— Non, non.

— Ne rend-il pas le plus grand service aux individus et aux peuples en condamnant cette dangereuse erreur ?

— Oui, oui.

— N'a-t-il pas pour lui l'histoire, l'expérience, par conséquent, la saine raison !

— Oui, oui, monsieur le curé, cria tout l'auditoire.

— Eh bien ! mes amis, vous voyez que le Syllabus, jusqu'à présent, n'est pas ce monstre dont on essayait de vous faire peur. Et, en en continuant l'étude, vous verrez qu'il est, au contraire, une véritable Charte de vraie liberté et de vraie civilisation.

Sur ce, l'on se sépara, tous les auditeurs du curé se promettant bien de revenir le dimanche suivant et d'amener avec eux le plus de monde possible.

(Suite au prochain numéro.)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

Mort du cardinal Antonelli. — La question d'Orient. — La proposition Gatineau. — Les aumôniers de marine; hommage qui leur est rendu par M. Raoul Duval. — Mort de Mgr Vibert, évêque de Maurienne.

9 novembre 1876.

Un grand deuil vient d'affliger le Saint-Père et le monde catholique tout entier : le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, est mort le 6 octobre, à sept heures du matin, dans sa soixante-et-onzième année, après avoir supporté avec une énergie et une force d'âme extraordinaires les cruelles souffrances d'une longue maladie. Deux jours auparavant, il avait encore voulu donner audience à l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, M. le baron Baude; jusqu'au dernier moment, il voulut s'occuper des affaires de l'Eglise; jusqu'au dernier moment, Pie IX trouva en lui le secrétaire fidèle et dévoué, qui ne voyait que le service de son auguste Maître, et qui était satisfait, qui se trouvait suffisamment payé de ses peines, vengé de la calomnie et de la haine, quand il avait l'approbation du Souverain-Pontife.

Le cardinal Antonelli était le principal ministre de Pie IX depuis 1850. En sa qualité de ministre secrétaire d'Etat, toutes les grandes affaires de l'Eglise passaient par ses mains. C'était lui qui traitait avec les gouvernements, et l'on sait de quelle dextérité, de quelle prudence, de quelle fermeté il eut besoin dans les temps si difficiles que la papauté traverse depuis un quart de siècle. L'éminent cardinal fut toujours à la hauteur de sa tâche; il sut toujours maintenir fermement les droits de l'Eglise et du Saint-Siège, tout en apportant dans l'application des principes les tempéraments que les circonstances rendaient

nécessaires. La plupart de ses dépêches sont d'admirables modèles de logique rigoureuse et de sagacité diplomatique.

L'histoire du cardinal Antonelli serait l'histoire même du Pontificat de Pie IX; sa gloire sera d'avoir été associé aux œuvres de ce grand Pontificat, et d'en avoir été l'un des plus habiles et des plus dévoués instruments. Pie IX l'aimait et l'appréciait, et l'honneur ne lui a pas manqué d'être en butte aux calomnies et aux haines de la Révolution : cela seul lui montrait qu'il était dans la bonne voie. Sa mort afflige profondément Pie IX, qu'il n'a point quitté depuis vingt-six ans, et qui voit successivement tomber autour de lui ses fidèles serviteurs. Les larmes du vénérable Pontife seront sa plus belle oraison funèbre. Il nous reste à prier pour le grand ministre que le Pape vient de perdre, et à demander à Dieu de donner à Pie IX un ministre non moins habile, non moins digne d'être associé aux travaux et aux sollicitudes du gouvernement de l'Eglise.

On trouvera plus loin une notice sur la vie du cardinal Antonelli.

La question d'Orient est décidément entrée dans la phase des négociations diplomatiques. Un armistice de deux mois, qui pourra être prolongé, a été conclu, le sang a cessé de couler. Est-ce la paix? est-ce un acheminement à la guerre? Toutes les déclarations des gouvernements sont pacifiques, et l'on voit que les plus belliqueux hésitent à commencer une guerre dont nul ne saurait prévoir l'issue. La France s'abstient, l'Angleterre surveille, l'Allemagne ne veut pas que la Russie soit maîtresse des bouches du Danube, l'Autriche sait qu'elle est plus menacée peut-être que la Turquie, la Russie n'ose trop compter sur l'appui de l'Allemagne, et les Turcs, par les défaites qu'ils ont infligées aux Serbes, ou plutôt aux Russes incorporés dans l'armée serbe, ont montré une vitalité militaire qui n'est pas à dédaigner. Ce sont des motifs pour espérer que la guerre n'éclatera pas. Mais, d'un autre côté, la Russie risque tant de perdre de son prestige, si les choses s'arrangent après les espérances qu'elle a excitées, après le mouvement slave qu'elle a provoqué chez elle, et surtout après le rôle peu

glorieux joué par ses volontaires en Serbie, qu'il est à craindre qu'elle ne puisse plus arrêter le mouvement et qu'elle sente le besoin de frapper un grand coup pour se relever de ses échecs. Il est donc probable qu'elle fera tout pour embrouiller la question, qu'elle suscitera mille difficultés pendant le cours des négociations, qu'elle cherchera à ramener à elle l'opinion, et que, prête enfin à entrer en campagne, elle jouera la grande partie qui se prépare depuis si longtemps. Ses chances ont diminué, mais elle en conserve encore assez pour oser avancer. Ce n'est donc pas encore la guerre, mais ce n'est pas la paix.

Au milieu de ces préoccupations, l'opinion publique a favorablement accueilli la déclaration suivante faite, le 3 novembre, au nom du gouvernement, par M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères. Nous la reproduisons comme un document important dans les circonstances actuelles.

Messieurs,

Un grand nombre de vos collègues se sont montrés désireux de recevoir des éclaircissements sur la politique suivie pendant votre absence au sujet des évènements dont l'Orient est le théâtre.

Je suis chargé de vous apporter ces explications. Nous étions nous-mêmes impatients de vous les fournir et de vous déclarer qu'au milieu des circonstances délicates que nous avons traversées, le gouvernement ne s'est pas écarté un seul instant de la ligne de conduite qui lui était dictée par le sentiment formel des Chambres et du pays.

Notre politique dans les affaires extérieures nous était commandée par l'intérêt suprême et dominant dont nous retrouvions partout l'éclatante manifestation.

Nous savons qu'à vos yeux, comme aux nôtres, la paix est le premier, le plus essentiel de nos besoins. Nous sommes restés invariablement fidèles à cette conviction. C'est la paix qui permet à la France de se consacrer à sa réorganisation intérieure, et de réparer peu à peu les désastres d'un passé récent.

Elle ne correspond pas seulement à ces nécessités dont l'évidence apparaît aux yeux de tous.

Elle est aussi et reste l'aspiration réfléchie et libre de la nation française, et nous pouvons constater que pendant qu'une partie de l'Europe est livrée à des inquiétudes dont le contre-coup se fait sentir, partout notre pays ne veut évoquer et n'appelle que les luttes

fécondes. C'est cette pensée qui nous a déterminés, dès le premier jour, à ne pas refuser aux efforts et aux combinaisons qui ont eu pour but de rétablir la paix là où elle était atteinte et de la protéger lorsqu'elle était menacée, l'appui qui nous était demandé, laissant à d'autres les initiatives. Nous avons agi uniquement dans le sens de la conciliation, nous réservant seulement de conseiller et de faciliter l'entente entre toutes les puissances. Aus-i, aucune incertitude n'a pu se produire sur la sincérité de nos sentiments pacifiques, non plus que sur notre résolution de rester étrangers aux conflits que nous aurions pu appréhender si nous avions moins de confiance dans la sagesse des gouvernements européens. Mais cette politique aurait trahi vos intentions les plus nobles, si elle n'avait pas saisi toutes les occasions de plaider dans ce qu'elle a de juste la cause des chrétiens.

L'armistice qui vient d'être conclu nous permet de marquer une première étape dans ces voies de l'apaisement et de constater un premier succès pour la politique de conciliation. Aussitôt que les circonstances le permettront, le gouvernement s'empressera de placer sous vos yeux les pièces les plus importantes de la correspondance diplomatique qu'il a entretenue depuis près de dix-huit mois sur ces graves questions, avec ses agents à l'étranger. Vous y trouverez la preuve que le gouvernement de la République a pris une place estimée dans le concert européen et qu'il y a tenu en toutes circonstances un langage conforme à la dignité et à l'intérêt du pays, tout en lui réservant pour l'avenir l'entière liberté de ses résolutions. Nous devons ajouter qu'il n'a rien été réclamé de nous au-delà de notre concours loyal pour atténuer les difficultés du présent et prévenir en Orient des complications également redoutées par toutes les puissances. Que si, contrairement à notre attente, ces complications devaient se produire, vous pouvez être certains que nous ne nous départirons pas de la neutralité qui nous est commandée et que nous ne vous demanderons jamais de compromettre dans une lutte où ses intérêts essentiels ne seront pas engagés l'honneur et la sécurité de la France. C'est ainsi qu'après avoir associé nos efforts à ceux des autres cabinets pour conserver la paix à l'Europe, nous serons du moins assurés de pouvoir la garder pour nous-mêmes.

La session parlementaire ouverte depuis le 3 octobre, a été déjà animée pour une proposition relative à l'amnistie et par le commencement de la discussion du budget.

La proposition dite Gatineau a pour objet de mettre à l'abri de toute poursuite les hommes qui ont participé à la Commune et qui, jusqu'ici, ont échappé aux recherches de la justice. La discussion de cette proposition a rempli les deux séances de vendredi et de samedi dernier. M. Dufaure, ministre de la justice l'a vigoureusement combattue, mais la majorité de la Chambre des députés l'a votée dans la teneur suivante :

Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi, la prescription de l'article 636 du Code d'instruction criminelle sera acquise pour tous faits se rattachant à l'insurrection de la Commune, à tous les individus qui, jusqu'alors, n'auront été l'objet d'aucune poursuite, à l'exception des inculpés d'assassinat, de meurtre, d'incendie et du crime de vol.

Art. 2. — La même prescription est acquise, sous les mêmes exceptions, aux individus qui sont l'objet de poursuites commencées et non encore terminées.

Art. 3. — Les individus exceptés par les articles précédents seront traduits devant la cour d'assises, conformément aux dispositions du droit commun.

La procédure sera reprise à partir du dernier acte utile de l'information déjà ouverte.

La cour d'assises sera saisie en vertu de l'ordre de mise en jugement, s'il a été déjà prononcé conformément à l'article 108 du code de justice militaire et de l'article 1^{er}, paragraphe 5, de la loi du 7 août 1871.

Dans le cas contraire, la cour d'assises sera saisie par l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation.

On espère que le Sénat repoussera cette loi, qui est une véritable amnistie en faveur des plus coupables et des plus habiles; mais il n'en reste pas moins que le Ministère a subi un grave échec.

On discute en ce moment le budget de la marine. Le projet de budget dressé par le ministre de la marine pour l'exercice 1877, prévoit l'existence de cinquante aumôniers, dont un en chef, quatre supérieurs, vingt-trois de première classe et vingt-deux de seconde classe. Ce personnel serait réparti de la manière suivante :

A la mer : un aumônier supérieur, neuf de première classe et douze de seconde classe.

A terre : un aumônier en chef, trois supérieurs, quatorze de première classe et dix de deuxième classe.

La commission propose de réduire le nombre des aumôniers à huit pour le service de terre, à savoir :

Deux à Brest, deux à Toulon, deux à Cherbourg, un à Rochefort et un à Lorient.

Pour le service de mer, le personnel serait réduit à seize ainsi répartis :

Un au *Borda*, un à l'école des mousses, trois à bord des bâtiments-hôpitaux, un à l'école des novices, un au vaisseau-école des canonnières, trois pour les éventualités du service et six à embarquer à raison d'un par bâtiment portant pavillon d'amiral ou guidon du capitaine de vaisseau.

Les aumôniers recevraient, enfin, à bord une solde nette de 3,000 fr., et à terre de 2,500 fr. On leur supprimerait à bord le service des domestiques civils qu'ils ont actuellement et auxquels les officiers supérieurs ont seuls droit.

Nous n'avons pas à entrer dans la discussion du budget, mais nous tenons à reproduire ici, d'après le *Journal officiel*, l'hommage rendu par M. Raoul Duval, protestant, aux aumôniers de marine.

Il n'est entré dans l'esprit d'aucun de nos collègues, dit M. Raoul Duval, rapporteur de la commission, dans la séance du 6 novembre, de nier la convenance qu'il y a à pourvoir les bâtiments ayant à leur bord un assez grand nombre d'hommes d'un de ces aumôniers dévoués qui sont tout prêts à les soutenir dans le combat, à les encourager à l'heure de la mort; pas un de nos collègues n'a proposé de condamner le marin que l'inscription enlève à son foyer, à mourir sans une parole de consolation et d'encouragement, sans que le ministre de sa croyance puisse lui parler d'une autre vie. (Applaudissements au centre et à droite.)

Nous avons donc accepté d'un commun accord qu'il y avait nécessité de maintenir des aumôniers partout où il y aurait un assez grand nombre d'hommes à bord pour que leur service fût justifié. Je ne crois pas qu'aucun sentiment religieux en puisse être froissé. Il y a dans l'armée navale des hommes de religions différentes, il y en a qui n'appartiennent à aucune communion chrétienne; eh bien, jamais une seule réclamation ne s'est formulée de ce chef;

jamais une conscience n'a été blessée d'assister aux cérémonies d'un autre culte que le sien.

Je pourrais citer sans indiscrétion, parce que je ne tiens pas le fait de l'administration de la marine, le nom d'un officier général, notre collègue dans la dernière Assemblée, respecté entre tous et dont j'ai l'honneur d'être le coreligionnaire, l'honorable amiral Jauréguiberry. C'est le commandant le plus soucieux de maintenir à bord et parmi ses hommes la croyance à quelque chose de plus élevé et de moins périssable que la vie de ce monde; il n'est pas de commandant plus assidu à assister aux exercices d'un culte qui n'est cependant pas le sien. Cela tient à ce que, lorsque chaque jour on risque sa vie pour le service de la patrie, quand la vie est une lutte incessante avec les éléments déchainés qui mettent à chaque instant l'homme en face de la mort, les dissentiments qui passionnent trop souvent ailleurs s'effacent, l'on se sent rapprochés les uns des autres par le péril affronté en commun, et l'on ne s'occupe pas de savoir si on prie Dieu en latin ou en français! (Nouveaux applaudissements.)

L'hommage est trop sincère et trop précieux pour que nous nous arrêtions à relever, dans ces paroles, ce qui sent l'indifférence en matière de religion.

Mgr François-Marie Vibert, évêque de Maurienne, est mort à Yeuve (Savoie), le 31 octobre. Mgr Vibert, né le 14 août 1800, était grand-vicaire du diocèse de Chambéry, sous Mgr Martinet; il avait succédé à Mgr Billiet, le 25 mars 1841, sur le siège épiscopal de Saint-Jean de Maurienne; il était commandeur des saints Maurice et Lazare et officier de la Légion d'honneur.

« Mgr Vibert a succombé, dit le *Courrier des Alpes*, aux suites d'une maladie dont il était affecté depuis longtemps. Cette maladie avait rendu difficile la dernière période de son épiscopat, qui avait eu ses années d'éclat et d'illustration. »

J. CHANTREL.

LE CATHOLICISME LIBÉRAL.

Le *Nouveau-Monde*, de Montréal (Canada), nous apporte le Bref suivant du Saint-Père, que nous nous empressons de reproduire à cause de son importance, regrettant que le journal canadien ne nous en fasse connaître que la traduction. Il est adressé à Mgr l'évêque des Trois-Rivières, au sujet de la lettre collective des évêques du Canada que nous avons fait connaître l'année dernière.

A Notre Vénérable Frère Louis, évêque des Trois-Rivières.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Ce que vous Nous avez attesté par écrit et de vive voix, en votre propre nom et en celui des autres prélats canadiens, de votre commune soumission et affection envers ce Siège apostolique, Nous a été très-agréable, Vénérable Frère, surtout en ces temps où l'accord et l'union des esprits et des cœurs est si nécessaire pour arrêter le torrent des maux qui nous envahissent et pour en détourner de plus grands encore.

Nous nous sommes principalement réjoui du soin que vous prenez d'inculquer au peuple la saine doctrine et de lui expliquer ce qui regarde la nature, la constitution, l'autorité, les droits de l'Eglise, dont on a coutume de pervertir très-subtilement la notion pour tromper les fidèles ; et Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcés de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du *libéralisme* dit *catholique*, d'autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes, et que, les portant à s'éloigner de la saine doctrine, nommément dans les questions qui, à première vue, semblent concerner plutôt le pouvoir civil que l'ecclésiastique, elles affaiblissent la foi, rompent l'unité, divisent les forces catholiques, et fournissent une aide très-efficace aux ennemis de l'Eglise, qui enseignent les mêmes erreurs, quoique avec plus de développement et d'impudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers.

Nous vous félicitons donc, et Nous souhaitons que vous travailliez toujours à dévoiler leurs pièges et à instruire le peuple avec une semblable ardeur, un pareil discernement et avec cette con-

corde qui montre à tous votre charité mutuelle, et prouve que chacun de vous ne pense, ne dit et n'enseigne qu'une seule et même chose. Or ceci arrivera de soi-même, si vous vous appliquez à nourrir soigneusement en vous ce dévouement à cette chaire de Pierre, maîtresse de la vérité, que vous professez en termes si forts et si affectueux.

Nous vous le souhaitons à tous, en même temps que, comme augure des faveurs divines et comme gage de notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction apostolique, à vous, vénérable Frère, et à chacun des évêques canadiens, ainsi qu'à leurs diocèses.

Donné à Saint-Pierre de Rome le 18 septembre 1876, de notre Pontificat la trente-unième année.

PIE IX, PAPE.

LE CARDINAL ANTONELLI.

Jacques Antonelli, cardinal diacre, du titre de Saint-Agathe de la Suburra, était né à Sonnino, province de Frosinone (Etats de l'Eglise), le 2 avril 1806. La famille Antonelli est l'une des plus anciennes de la Romagne. Elle compte des jurisconsultes, des historiens. Le père du regretté cardinal reçut sous Grégoire XVI le titre de comte. Le dictionnaire Vapereau dit qu'il était « simple bûcheron. » C'est une erreur. Il faisait le commerce des bois provenant de ses terres.

Jacques Antonelli eut pour instituteurs des religieux qui avaient souffert pour la cause de l'Eglise. Il suivit très-jeune les cours du séminaire romain et fut noté parmi les meilleurs élèves. Il entra à l'Université, où il eut de rapides succès. A vingt et un ans, il était docteur en droit civil et en droit canonique. Jacques Antonelli se présenta en 1830 pour entrer dans la prélature de justice. Il subit ses examens et fut admis à 24 ans.

Le jeune prélat, dit M. E. Veillot dans la remarquable notice qu'il consacre au vénéré défunt (1) eut un avancement rapide. Il fut bientôt appelé aux fonctions de délégué. C'est comme délégué de Macerata qu'il fit ses premières preuves de capacité hors ligne, de courage tranquille et de décision.

C'est le délégué Antonelli qui sut réprimer les tentatives qu'à l'avènement de Grégoire XVI le parti révolutionnaire avait faites dans les Légations sous la direction des neveux de Napoléon, fils de

(1) *Les célébrités catholiques* chez V. Palmé.

l'ancien roi de Hollande, Louis-Bonaparte : le prince Napoléon et le prince Louis-Napoléon.

Les deux jeunes princes avaient adressé au Souverain-Pontife une sorte de sommation où ils l'invitaient à se débarrasser du pouvoir temporel, afin d'être tout entier « au royaume qui n'est pas de ce monde. » Il n'y eut pas de réponse. Les princes se mirent à la tête des révoltés de l'Ombrie.

Mgr Jacques Antonelli, délégué de la province, ne se laissa pas surprendre par les insurgés et ne se laissa pas intimider ; il sut agir avec activité, vigueur et prudence. La prise d'armes qui devait ouvrir la route de Rome à la Révolution ne fut, grâce à lui, qu'une échauffourée.

Grégoire XVI, qui portait une affection toute particulière à Mgr Antonelli voulut le récompenser de son zèle et de ses succès ; il l'appela à Rome comme secrétaire général du ministère de l'intérieur. Plus tard, il lui confia les fonctions de grand trésorier ou ministre des finances.

Pie IX, qui connaissait de vieille date Mgr Antonelli, lui accorda tout de suite une grande confiance. Il l'éleva au cardinalat en juin 1847 et le nomma président de la consulte d'Etat. La Consulte devait étudier, dans ses détails, la situation de l'Etat pontifical et proposer les réformes qu'elle jugerait nécessaires.

Comme les *italianissimes* ne voulaient encore décourager ni Pie IX ni les prélats qui le secondaient, ils applaudissaient aux projets du gouvernement tout en manœuvrant de manière à les faire échouer. Le cardinal Antonelli eut alors une assez grande popularité. Les révolutionnaires lui firent des ovations lorsqu'en mars 1848 le Pape lui confia la présidence du conseil des ministres. Bientôt la Révolution vit qu'Antonelli lui faisait obstacle ; il lui fallait un ministre qui lui appartînt au lieu d'appartenir à Pie IX.

Aux ovations succédèrent les démonstrations hostiles, et comme toute force matérielle manquait alors au gouvernement, le Cardinal réduit à l'impuissance dut se retirer. Il eut pour successeur Mamiani, un des tenants du puéril, dangereux et retentissant axiome : *l'Eglise libre dans l'Etat libre*. S'il cessa d'être le ministre du Pape, il ne cessa pas d'avoir sa confiance et il fut de ceux que Pie IX voulut toujours consulter. C'est d'après ses indications que le Pape remp'ça M. Mamiani par Pellegrino Rossi. La nomination de Rossi était un dernier effort pour enrayer la Révolution.

Rossi fut assassiné le 15 novembre 1848. Les unitaires célébrèrent leur victoire en criant : *Vive Jésus-Christ démocrate ! Béni soit le poignard sacré !* Le canon menaça le palais du Pape et l'émeute

triumphante nomma un ministère de son choix. Pie IX n'était plus libre. Le poignard démocratique avait donné gain de cause aux ennemis du pouvoir temporel qui, la veille encore, se posaient en catholiques sincères, mais indépendants.

Dès qu'il connut l'assassinat de Rossi, le cardinal Antonelli accourut près du Souverain Pontife, assiégé dans le Quirinal par des furieux qui ne purent lui arracher ni une promesse, ni une menace. Le cardinal était digne d'assister Pie IX dans cette grande crise; il montra une énergie tranquille et active dont les ambassadeurs réunis près du Saint-Père ont souvent parlé avec admiration.

Le parti révolutionnaire voulait garder Pie IX à Rome afin, disait-il, de montrer le Pape libre à côté du peuple souverain; en réalité il voulait tromper l'opinion, tromper les puissances qui toutes alors blâmaient la révolution romaine, et, de plus, il rêvait d'exploiter à son profit l'autorité pontificale. Dans de telles conditions le Pape devait quitter Rome. Le cardinal fut de ceux qui conseillèrent et préparèrent la fuite de Pie IX.

Le Pape et ses conseillers songèrent immédiatement au royaume de Naples. Mais comme le duc d'Harcourt, ambassadeur de la république française, insistait pour que Pie IX se rendît en France, le cardinal dut décliner cette offre.

A partir de cette époque, les travaux du cardinal Antonelli n'ont plus rien de personnel; sa vie, absolument liée à l'histoire même de l'Eglise, ne peut se renfermer dans les limites d'une biographie.

Le premier acte du cardinal Antonelli comme secrétaire d'Etat fut un appel aux puissances catholiques pour les inviter à défendre les domaines de la Papauté.

Son appel fut entendu. Des conférences s'ouvrirent à Gaëte entre les plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et des Deux-Siciles. On pria Pie IX de nommer un plénipotentiaire; il nomma le cardinal Antonelli, et la conférence le choisit pour président.

Toujours conciliant dans les formes, mais ferme sur les principes, il écarta toutes les prétentions exclusives, évita tous les froissements et fit reconnaître que le trône pontifical devait être relevé sans condition.

Le cardinal eut à lutter contre bien des préjugés, bien des jalousies.

L'armée française entra dans Rome le 3 juillet 1849, Pie IX remonta sur son trône dans les conditions d'indépendance nécessaire aux intérêts du monde catholique.

Les années qui s'écoulèrent depuis la rentrée du Pape à Rome jusqu'à la guerre de 1859, furent des années de réparation et de prospérité. L'administration du cardinal Antonelli a été active, généreuse et féconde, elle a répondu largement, hardiment à toutes les réclamations intelligentes et loyales. Séparation des pouvoirs, réforme des attributions ministérielles, réformes financière et douanière, réorganisation sérieuse des municipalités, Consulte d'Etat, Consulte des finances, régularisation des budgets, nombreux travaux d'utilité publique, traités postaux et commerciaux, organisation de l'armée, encouragements à l'industrie et à l'agriculture : telles sont, d'après le témoignage de l'ambassadeur de France lui-même, M. de Rayneval, témoignage d'autant plus impartial qu'il devait rester confidentiel, les questions que le gouvernement pontifical a soulevées et résolues.

La Révolution est toujours prompte à user du poignard. Le cardinal Antonelli la gênait : elle résolut de s'en débarrasser. Un de ses adeptes, nommé Defelice, tenta, le 12 juin 1855, d'assassiner le cardinal. Celui-ci fut atteint, mais assez légèrement, et ne perdit pas un instant son sang-froid. Fidèle au langage qu'elle tient toujours en pareille circonstance, la presse révolutionnaire se hâta de dire : « C'est là un crime isolé, les assassins n'appartiennent à aucun parti. »

Le jour où dans le Congrès de Paris (avril 1856) les grandes puissances permirent au Piémont de parler en représentant de l'Italie et de réclamer, à ce titre, la réforme des Etats de l'Eglise, de nouvelles espérances furent données aux ennemis du Saint-Siège et de nouvelles crises devinrent inévitables. Cependant l'ordre a été maintenu dans les provinces pontificales jusqu'au moment où la guerre d'Italie a violemment changé toutes les situations. Aucune politique, aucune habileté ne pouvait, cette fois, conjurer le péril ; c'était une question de force. La conduite du cardinal Antonelli était toute tracée : réprimer les mouvements révolutionnaires à l'intérieur, rester neutre entre les belligérants, rappeler les droits du Saint-Siège, et si ces droits étaient violés, protester fermement au nom des traités et des principes. C'est ce qu'il a fait.

Le 9 mai 1859, les Autrichiens mettent Ancône et son territoire en état de siège. Le gouvernement pontifical proteste dès le lendemain contre cette mesure ; elle est aussitôt rapportée. Au même moment le légat de Bologne, obéissant aux instructions du cardinal-ministre, notifiât aux délégués de la province que la neutralité du Saint-Père était reconnue et serait respectée.

Le 14 juin une insurrection éclate à Pérouse. Les troupes ponti-

ficales reçoivent l'ordre de marcher contre les insurgés et l'autorité pontificale est rétablie.

Le cardinal Antonelli ne négligea rien pour détourner l'orage; il sut agir avec promptitude, fermeté et modération. On a prétendu plus tard qu'il avait eu le tort, comme diplomate, de s'enfermer dans des principes absolus, au lieu de négocier, c'est-à-dire au lieu de biaiser aux dépens du droit. Ce prétendu tort sera toujours un grand mérite aux yeux non-seulement des esprits loyaux et élevés, mais aussi des politiques à longue vue. La question avait été tranchée par Pie IX lui-même, comme elle l'était depuis longtemps par les nécessités et les lois de l'Eglise. Le 18 juin, six jours seulement après l'insurrection de Bologne, le Pape adressait aux patriarches, primats, archevêques et évêques du monde catholique l'encyclique : *Qui nuper per Italiam*, où il réprouvait les actes accomplis contre son autorité et montrait la ferme résolution de n'abandonner aucun des droits du Saint-Siège. Onze jours plus tard, le 20 juin, il prononçait en consistoire secret l'allocution, *Ad gravissimum* où sont résumées toutes les déclarations faites dans la suite par le gouvernement pontifical.

Le cardinal continua de repousser toutes les instances par cette parole qu'il adressait en mars 1860 à l'ambassadeur de France : « Je ne puis que répéter ce que j'ai dit : le Pape ne transigera pas; il s'y est engagé vis-à-vis du monde catholique par son encyclique. »

Dans les négociations poursuivies depuis 1859, le cardinal Antonelli a joué un rôle important. Le cardinal Antonelli réfuta avec une grande supériorité de vues et une logique rigoureuse les sophismes, mêlés d'appels pieux et comminatoires, dont on enveloppait les propositions impossibles qui furent faites alors au Pape; il rétablit les faits, maintint les principes, invoqua le droit des gens et prouva, en homme politique, qu'aucun gouvernement ne pourrait, sans se déshonorer, sans se suicider, subir de telles conditions. Le Pape rappela ses serments, ses devoirs, les droits de l'Eglise, les nécessités particulières de l'autorité pontificale et répondit : *Non possumus*.

Voici maintenant, d'après la biographie du cardinal Antonelli par M. E. Veuillot, quelques détails personnels sur le défunt prince de l'Eglise :

Le cardinal Antonelli était essentiellement Romain. Avec les petits il était familier, à la manière des gens qui sont assurés qu'on ne leur manquera point; avec les grands, il était simple, avec tout le monde il était patient.

Le Cardinal était visible tous les jours à peu près, à toute heure. A six heures du matin, il entendait la messe dans ses appartements, et souvent il la servait lui-même. Il se rendait chez le Saint-Père vers huit heures et l'entretenait des affaires de l'Etat et de celles du monde. A partir de ce moment, le Cardinal appartenait pour ainsi dire au public; il ne se réservait guère pour lui que le moment des repas et quelques instants qu'il donnait à sa mère, pour laquelle il avait les soins et la tendresse du meilleur des fils.

Il recevait beaucoup de monde. Durant les fêtes de la canonisation, sa porte restait grande ouverte aux étrangers qui le voulaient voir.

Dans ses appartements, fort simples, on ne remarquait que quelques beaux tableaux. On a parlé de son luxe. Le luxe ne paraissait ni dans ses équipages, ni dans ses ameublements, pas plus que dans la mollesse de ses habitudes. Il occupait l'hiver un petit cabinet sans cheminée et se tenait chaud en se faisant comme un manchon des larges manches de sa houppe!ande.

Nul homme peut-être n'avait été plus que le cardinal Antonelli en butte aux insultes cruelles, aux outrages poignants, aux calomnies basses. Ces épreuves ne l'ont ni ébranlé ni irrité : elles ont seulement accru son dédain naturel pour les *bravi* de l'écrivoire. On lui demandait s'il avait lu certains livres français auquel on a fait un succès en Europe, et où il a été insulté avec une impudence de sbire. — *Certainement*, répondit-il; et se retournant pour indiquer le coin le plus obscur de son cabinet, il ajouta : « Je crois même qu'il est là... par terre. »

Le cardinal n'était pas moins blasé sur les menaces des lettres anonymes que sur les injures des libellistes. Il en recevait tous les jours, et quelquefois il y en avait un monceau. Il était moins insensible aux écarts de la diplomatie. La publication précipitée des pièces officielles lui paraissait un signe évident de la décadence de l'esprit politique.

Dans ces dernières années le cardinal Antonelli écrivit et publia beaucoup de dépêches. En agissant ainsi, il a cédé à la nécessité, car il était sobre d'écritures.

Ses dépêches, dont nous n'avons que des traductions hâtives, insuffisantes, souvent infirmes, conservent cependant, malgré les trahisons du traducteur, des qualités bien supérieures à l'élégance et à l'ornement; elles sont remarquables de clarté, de logique et de fermeté. Jamais la conscience et la raison n'ont mieux et plus utilement réfuté le sophisme.

Un journal honnête et modéré reprochait dernièrement au Car-

dinal de ne pas connaître l'Europe et les sociétés modernes. Nous ne savons pas très-bien ce que peuvent signifier de tels reproches. Si, pour connaître l'Europe, il faut admirer l'état où nous la voyons, si, pour connaître les sociétés modernes, il faut admettre les principes du droit nouveau, le cardinal Antonelli n'était pas en règle. Mais personne ne voyait et n'interrogeait plus de témoins de l'état du monde; personne n'a mieux étudié la politique européenne. Il connaissait à fond l'Italie et les Etats de l'Eglise; il savait à merveille l'histoire de la Papauté et de ses démêlés avec les puissances; il portait très-haut le sentiment de la dignité pontificale et la foi dans les destinées de l'œuvre de Jésus-Christ. Il possédait un courage inébranlable, une résolution froide, une décision prompte.

Voilà des titres que l'on trouverait difficilement réunis au même degré chez les hommes d'Etat ses contemporains. — (*Courrier de Bruxelles*).

LES RÉFORMATEURS DE GENÈVE

Sous ce titre, M. l'abbé Marchal, ancien curé *libéral* ou *vieux-catholique* de Carouge et de la Chaux-de-Fonds, vient de publier une brochure où il raconte sa chute et sa conversion et fait connaître les principaux chefs du schisme vieux-catholique, avec lesquels il s'est trouvé en rapport. Le ton de cette brochure ne nous plaît pas, disons-le tout de suite : ce n'est pas avec cet accent et de ce ton badin que le repentir profond s'exprime, et nous craignons que, *dégoûté* du schisme et de ses adeptes, M. l'abbé Marchal n'ait pas encore soumis complètement son cœur et son intelligence à l'Eglise catholique; mais la brochure qu'il publie n'en mérite pas moins d'être lue, parce qu'elle fait connaître les misères du schisme et de ses auteurs et justifie parfaitement le mot de M. Marchal disant qu'il montrerait comment le *dégoût* l'avait ramené à la vérité. En la lisant, on est pleinement et tristement édifié sur la moralité de la soi-disant réforme entreprise en Suisse par les catholiques libéraux.

M. l'abbé Marchal commence par le récit de sa première entrevue avec l'ex-père Hyacinthe.

Arrivé à Genève le 16 septembre 1873, je m'empressai, dit-il, d'aller voir, le jour même, le P. Hyacinthe dont j'avais admiré

l'éloquence, mais dont j'ignorais absolument le caractère. Le réformateur habitait alors, sur les bords du Léman, une délicieuse villa toute meublée, et qui avait été mise à sa disposition par M. le procureur général Turretini. Après m'être fait raser, par respect pour M^{me} Loyson, je m'acheminai tout pensif et un peu indécis vers la douce retraite où l'ancien confesseur de Notre-Dame abritait alors ses rêves et ses félicités conjugales.

Cette retraite était si bien cachée dans la verdure et les fleurs que je dus me la faire indiquer deux ou trois fois avant de la découvrir. Je montai, d'un pas un peu militaire, la rampe qui aboutissait à la porte vitrée du salon, et j'entrai dans le sanctuaire avec une émotion qui dut me rendre très-gauche. Le Père était là en compagnie de deux dames, dont la plus âgée vint à ma rencontre pour me repousser, en me disant que la porte d'entrée était au côté nord de la maison. Je descends l'escalier un peu surpris, je vais sonner à la porte indiquée, et je suis introduit dans la salle d'attente.

Je restai là trente-cinq minutes. Une simple porte me séparait du salon où la plus jeune dame lisait des vers. « C'est délicieux ! » disait le Père ; « c'est exquis ! » disait la mère. « C'est embêtant ! » me disais-je, en arpentant la salle dans tous les sens. Quel aristocrate que ce moine devenu bourgeois ! Et moi qui n'ai quitté la France que pour me soustraire au joug d'une hiérarchie dont le despotisme m'indignait ! Les hommes seraient-ils partout les mêmes ?... N'y tenant plus, je saisis mon chapeau et je me disposais à sortir, quand un homme très-myope vint à moi me demandant mon nom : c'était le P. Hyacinthe.

« Vous venez pour vous marier ? » me dit-il presque presque à brûle-pourpoint. — Nous verrons cela plus tard, mon Père : pour le moment je fais le *Syllabus*, l'*ordre moral*, et je viens respirer l'air pur de la liberté. — Mais enfin, vous aimez une femme qui vous aime, et vous pensez bien l'épouser ? — Est-ce que c'est de rigueur pour être un de vos ouvriers ? — De rigueur, non, mais le célibat est très-mal vu dans ce pays. — C'est très-encourageant, mais je doute qu'en France on voie d'aussi bon œil le mariage des prêtres, et j'ai bien peur qu'on ne se moque de nous. — Est-ce possible que l'opinion s'égaré de la sorte ? — Non-seulement c'est possible, mais c'est sûr : les indifférents eux-mêmes ne prendront jamais au sérieux un prêtre marié. — Eh ! bien, nous ne sommes plus en France, mais en Suisse. Voici l'adresse de MM. Hurtault et Chavard ; allez les voir, ils sauront bien vous persuader.

Voici ce que M. l'abbé Marchal raconte de M. Hurtault, élu

le 12 octobre 1873 curé de Genève, ainsi que MM. Loyson et Chavard :

Au moment de me mettre à table avec lui, je me permis de dire discrètement mon *Benedicite*. Il me dit avec un sourire ironique : « Vous en êtes encore à ces coutumes barbares ? » Il avait un procédé moins barbare et plus sacerdotal que celui de dire son *Benedicite* : ce procédé consistait à lisser, devant la compagnie, les tresses de sa voisine.

Voilà l'homme que j'avais presque vénéré de loin, sur la foi du grave *Journal de Genève*, qui l'appelait le *vénérable chanoine Hurtaut*.

M. Marchal est élu curé de Carouge par 281 voix sur 517 électeurs.

C'était beaucoup au point de vue de la légalité, dit-il, c'était peu au point de vue du droit. Il faut songer en effet que pour avoir le droit de voter il fallait être *citoyen*. Or, il y avait dans ces trois paroisses, surtout à Carouge, beaucoup de catholiques très zélés qui n'avaient pas le droit de vote, et qui, s'ils l'avaient eu, nous auraient écrasés par une forte majorité.....

L'installation se fit avec une grande solennité. L'église était comble, mais, hélas ! il y avait dans cette foule bien peu de catholiques. Le P. Hyacinthe prêcha, et il eut soin, comme toujours, de faire allusion à la douce compagne qui devait embellir bientôt ma pauvre existence. Ces accents me rendaient rêveur, mais ma raison ne tardait pas à triompher de mon imagination un moment séduite par cette éloquence.

Grâce aux influences que je subissais depuis quelque temps, j'avais fini par accepter le mariage des prêtres en principe, mais en pratique il m'inspirait d'invincibles répugnances. Moi, prêtre missionnaire, soldat d'une cause que je croyais sainte, je ne pouvais me faire à l'idée de devenir à 47 ans le mari d'une femme plus ou moins mûre, et peut-être le papa d'un hébé qui pourrait rougir un jour de sa naissance. Et puis, en me mariant, je plongeais dans la désolation ma sœur Florence, supérieure de deux mille religieuses, toute ma famille, mes amis de France et surtout ma sœur Saint-Victor, qu'un pareil coup ferait mourir. Je réjouissais tous les ennemis de notre œuvre naissante, qui prétendaient avec raison que tous les prêtres libéraux s'étaient donné rendez-vous à Cythère, et que les femmes jouaient dans cette horrible *farce* un rôle bien plus efficace que le *Syllabus*. Je sentais enfin que *ma compagne* aurait beaucoup à souffrir.

frir dans le milieu où j'allais combattre, et que l'avenir n'était point assez sûr pour que je me permisse de m'atteler à ce boulet qui s'appelle un *ange*.

Après la cérémonie, un de mes amis me dit à l'oreille, en faisant allusion au discours du P. Hyacinthe : « Ne l'écoutez pas : c'est le renard qui a la queue coupée, et qui vous engage à couper aussi la vôtre. »

Le fait est que M. Loyson avait un grand faible pour les prêtres mariés, et se méfiait des célibataires. Il alla jusqu'à répondre à un prêtre de 62 ans, qui demandait à venir avec nous, que le mariage était à peu près de rigueur. Le brave curé répondit qu'il se trouvait trop vieux pour devenir époux, et partit pour le Jura.

Un prêtre célibataire pouvait être facilement indocile, et M. Loyson rêvait peut-être un clergé composé d'une douzaine de prêtres-pigeons dont les femmes obséquieuses formeraient la cour de M^{me} Loyson. Ah! comme je l'aurais vénéré si j'avais vu briller en lui le feu sacré d'un autre Savonarole!

Le dimanche qui suivit fut un jour terrible. Nous célébrions la fête de l'Épiphanie et mon église était presque vide. Ma déception fut complète, car je vis bien que le mouvement auquel je me prêtais était exclusivement politique. L'évêque d'Annecy étant venu visiter mon voisin et mon rival, celui-ci dit au prélat qu'il avait sous les yeux « tous les croyants et tous les gens comme il faut de Carouge. » Mes adhérents parurent indignés de ce langage, mais je convenais tout bas, avec douleur, que M. Chuit avait à peu près raison.

Ce qui augmentait encore ma tristesse déjà si profonde, c'était l'attitude des femmes à mon égard. Quand je m'aventurais dans la rue, elles épuisaient à mon adresse toutes les formes de l'injure, fermant les portes avec fracas, éclatant de rire ou toussant de manière à faire croire que tout le beau sexe de Carouge était poitrine.

Ce qui m'affligeait plus encore, c'était le rôle qu'on faisait jouer aux enfants. Quand ils me voyaient venir, ils s'assemblaient, puis se sauvaient en criant : au loup! au loup!

M. Marchal, après avoir fait le portrait des curés libéraux, nous donne celui des vicaires :

Cependant le comité crut le moment venu de procéder aux élections des quatre vicaires de Genève, et des deux vicaires de Carouge. Les candidats pour Genève étaient : MM. Vergoin, Cadiou,

Méhudin et Pélissier. Les candidats pour Carouge étaient : MM. Pourret et Risse.

Je ne dirai rien de M. Vergoin, déjà nommé. M. Cadiou passait pour un brave homme, quoiqu'il n'eût jamais voulu autoriser le *Courrier de Genève* à publier son dossier. Plus protestant que catholique, il aimait mieux faire suer ses auditeurs que de s'exposer à suer lui-même. On né d'une jolie barbe blanche, il pensait qu'il n'avait qu'un mot à dire pour épouser une femme de 150,000 fr. Long-temps son ministère sembla se borner à la recherche de ce trésor, mais ce trésor se trouvant introuvable, M. Cadiou perdit un peu de sa sérénité et devint boudeur.

M. Méhudin, revenu d'Haïti, avait fini par épouser, en Angleterre, une charmante petite femme qui raffolait des faux cheveux. Pressé sans doute par les nécessités de la vie, il fit un vrai coup de maître. Quoique marié, il sollicita, dit-on, et obtint de son évêque une place de vicaire, qu'il exerça pendant un an, sans scrupule, en faisant passer sa femme pour sa sœur.

M. Pourret avait fait la connaissance d'une douce *Marie*, pendant qu'il était curé dans le Midi, et il tenait à l'épouser. Elu vicaire de Carouge, il la fit venir chez M^{me} Méhudin, en la faisant passer pour la cousine de celle-ci. Il m'entretint trois ou quatre mois dans cette erreur, quoiqu'il parût vivre avec moi dans la plus parfaite intimité. Le pauvre vicaire gagnait peu, et Marie n'avait rien. Les parents étaient au désespoir et il fallut leur signifier des sommations respectueuses.

M. Risse avait été curé dans le diocèse de Châlons-sur-Marne. Il m'était arrivé avec un sac où les œuvres de Rabelais se heurtaient contre une douzaine de couverts d'argent. A la figure plate, à nature vulgaire, il sentait le musc et ne mettait jamais d'eau dans son vin. Il aimait beaucoup l'eau-de-vie, fumait à outrance, prêchait très-mal et ne priait jamais. A part cela, il semblait assez convenable, et j'étais loin de m'attendre à la catastrophe qu'il nous préparait. Il fut arrêté au sortir de l'église en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le procureur d'Epernay contre le *sieur Risse*. Fou de douleur, je frappe à toutes les portes pour empêcher son extradition. Peine inutile : mon malheureux vicaire est bientôt remis à la gendarmerie française, jugé par la cour d'assises de la Marne, et condamné à dix ans de réclusion !

Impossible d'exprimer les émotions qui labouraient ma pauvre âme. Je me sentais dominé, tourmenté par deux sentiments contraires. D'un côté j'éprouvais un invincible mépris pour le clergé libéral et une grande estime pour le clergé romain. De l'autre,

j'avais un culte pour la liberté, et j'éprouvais une invincible répugnance pour les doctrines ultramontaines. Sous l'empire de ce sentiment, je donnai, pendant le carême, une série de conférences qui firent quelque bruit. Notre belle église regorgeait de monde, et l'on m'applaudissait avec frénésie. Mais je ne m'abusais que dans une certaine mesure, car, mon auditoire, qui se composait en grande partie de libres-penseurs, n'applaudissait guère que des audaces dont je me repens.

Voici ce qu'un peu plus loin, M. Marchal nous dit encore des souffrances morales qu'il éprouvait.

Un soir, que je priais seul dans mon église vide, je me sentis saisi d'une inexprimable mélancolie provoquée par un indicible dégoût. « Parmi ceux qui me suivent, me disais-je, il n'y a pas un seul cœur pieux ! Dans ma paroisse, il ne se trouve pas une seule femme, un seul enfant qui éprouve le besoin de venir faire sa prière aux pieds de ces autels ! Après un an d'apostolat fébrile, je n'ai pas conquis une seule famille. *Vox clamantis in deserto.* »

D'ailleurs, je dois le dire, je n'éprouvais aucune envie de convertir les catholiques romains. « Ces âmes ont la foi, me disais-je, une foi qui les fortifie et qui les console ; qu'ai-je à mettre à la place ? » Alors je songeais aux dames idéalistes, aux dames si délicates et si pieuses dont j'avais reçu jadis les confidences. Je les comparais dans ma pensée à nos dames *libérales*, et je me disais : Quel contraste !

En rentrant chez moi, je me mis à fouiller machinalement mes paperasses. Il y avait là des lettres de toutes les couleurs : lettres d'injures, lettres de félicitation, lettres pleines de tendres reproches. Parmi celles-ci, j'en retrouvai une du vénérable curé de Beaucaire, qui eut le don de m'émouvoir jusqu'aux larmes. Cette lettre, très longue et très pressante, se terminait par ces mots :

« L'autre jour, nous causions de vous avec Mgr l'évêque d'Hébron, qui se trouvait à Nîmes à l'occasion du sacre de Mgr de Montpellier. Ah ! si vous aviez pu entendre les paroles d'amour, de pardon, de compatissante douleur qui sortaient de son âme, vous en auriez été navré, touché jusqu'aux larmes. Revenez donc, très cher ami, dans le sein de cette Eglise catholique que vous avez abandonnée. L'évêque exilé de Genève vous tend les bras ; tous vos anciens amis et admirateurs prient pour vous ; et moi, qui vous ai tant aimé, je demande au bon Dieu de me rendre mon P. Marchal,

de me le rendre tel qu'il était autrefois lorsqu'il prêchait le Carême à Notre-Dame de Beaucaire, avec son zèle ardent, sa sainte passion pour le salut des âmes et sa riche éloquence... »

• • • • •
 Ayant ouvert au hasard *l'Imitation de Jésus-Christ*, je tombai sur le chapitre intitulé : *De la joie d'une bonne conscience*, et je lus : « Ayez la conscience pure et vous serez toujours dans la joie. La mauvaise conscience est toujours timide et inquiète. Vous jouirez d'un repos délicieux si votre cœur ne vous reproche rien. » Or, depuis trois ans, je ne reconnaissais plus ce repos délicieux. J'avais beau me raisonner et m'étourdir, je restais *inquiet*. J'en conclus que je n'étais ni dans le vrai ni dans le bien.

Je sentais, malgré tout, que l'Eglise romaine seule communique aux âmes le souffle divin qui fait les apôtres et les martyrs. Longtemps je m'étais dit, pour me rassurer, que je faisais le bien, en donnant quelques notions chrétiennes aux âmes *dégoûtées* ou *révoltées* qui entouraient ma chair, mais ce sophisme ne me suffisait plus. Notre église, d'ailleurs, était si commode pour vivre, qu'on ne pouvait guère y apprendre à bien mourir.

Un jour, après ma prière, je me posai cette question en présence de mon crucifix : « Si tu étais sûr de mourir demain, que ferais-tu ? Appellerais-tu à ton lit de mort un prêtre libéral ou un prêtre romain ? Ma conscience murmura plutôt point de prêtre qu'un prêtre libéral. » A partir de ce moment, mon âme cessa d'appartenir à l'église *réformée* ou *déformée*, et je ne songai plus qu'à donner ma démission.

Citons enfin la conclusion de la brochure :

Malgré l'activité fébrile de certains meneurs, la prétendue Réforme entre en agonie, au moins dans la Suisse française. Elle a pour adversaires les vrais catholiques, les protestants orthodoxes, toutes les familles qui ont quelque tenue, toutes les âmes honnêtes qui ont quelque souci de la justice. Elle n'a d'autre vigueur que la vigueur factice qu'elle emprunte au gendarme ; or, en matière confessionnelle ou religieuse, l'appui du gendarme est toujours compromettant. Les libéraux remplissent les urnes et trouvent que c'est assez, mais ils se trompent : si pour faire un civet il faut un lièvre, il faut, pour faire une église, au moins un peu de religion.

Malheureusement cette machine sans moteur coûte plus cher qu'elle ne vaut. Il faut énormément d'argent pour entretenir ce culte bâtard que personne ne fréquente, et ces prêtres viveurs qui ont

tous épousé des femmes sans dot. Chaque sermon de M. Chavard coûte aux contribuables deux ou trois cents francs. Comme les malheureux Irlandais, les paysans du canton arrosent la terre de leurs sueurs pour entretenir tout à la fois les prêtres romains qu'ils vénèrent et les prêtres libéraux qu'ils abhorrent. Cette pensée surtout me révoltait, et j'éprouvais une vive satisfaction à me dire : « Au moins je ne mange plus à cette crèche ! »

Non, je n'oublierai jamais la bienveillance dont je me suis vu l'objet, dans la belle Genève, de la part de certains hommes d'Etat ; mais je me vois obligé de leur dire qu'ils se condamnent au supplice de Sisyphe en poursuivant une œuvre mauvaise. Le *catholicisme libéral* est trop mutilé et trop mal famé pour rallier jamais un seul croyant. D'un autre côté, il conserve encore trop de dogmes ou trop de formes pour séduire ses prétendus adhérents, dont les meilleurs acceptent, tout au plus, la profession de foi du *Vicaire Savoyard*.

Et qu'on ne dise pas que cette farce coûteuse préserve au moins le canton contre le joug de la théocratie. C'est une erreur, car le plus petit martyr vaut mieux, pour servir une cause, que le plus grand apôtre. Toutes les belles âmes sympathisent avec les victimes ; et tel prêtre de village, qui était fort peu écouté dans son église, se voit vénéré dans sa grange. Des deux curés de Choulex le plus puissant, croyez-le bien, n'est pas celui qui arrive à point pour *vendanger la vigne*, mais celui qui, sans se plaindre, la regarde vendanger. Des deux curés de Collonges, le plus fort n'est pas celui qui fait coucher trois gendarmes dans le presbytère où il attend sa fiancée, mais celui dont les paroissiens frémissants arborent, en signe de deuil, le drapeau noir.

Pitié, de grâce, pour tant d'âmes exaspérées, pitié pour tant d'employés qui rongissent de la tâche qu'on leur impose. Assez de presbytères violés, assez d'églises profanées. Ceux qu'on y met ne vaudront jamais ceux qu'on en chasse.

« L'amour est fort comme la mort, » me disait un jour un de ces prêtres salariés ; et il en concluait que sa petite église était immortelle, parce que son clergé est composé d'amoureux. Eh bien ! ces pages sont écrites pour détromper ce viveur. Le jour est proche où le peuple intelligent de Genève se lassera d'alimenter, par son labeur, une vingtaine de petits ménages, dont les services n'égalent jamais les dépenses. Le jour est proche où les électeurs désabusés feront entendre cette clameur qui soulagera les consciences opprimées : « Plus de violences, plus d'*Eglise d'Etat*, mais la lumière, justice et liberté pour tous ! »

Pour moi, fatigué d'une lutte stérile où j'ai laissé ma santé, sans avoir fait ma *pelotte* comme d'autres la font, je cherche des yeux la retraite où je pourrai pleurer, avec mes péchés, mes illusions évanouies. Je ne désire ni l'or ni le brait, mais ce trésor que le Dante fugitif allait demander à la porte d'un vieux couvent : la paix. Je demande au ciel surtout de me ménager la rencontre d'un grand homme de bien dont le cœur contienne assez de baume pour panser mes blessures, et me préparer à m'endormir un jour dans le Seigneur.

Nous n'ajouterons qu'un mot, pour exprimer le désir et l'espoir que le *dégoût* achèvera son œuvre, et qu'une sincère humilité rendra au malheureux prêtre qui s'était si tristement dévoyé non-seulement le calme de l'âme et du cœur, mais l'amour de cette sainte Eglise qu'il avait attristée, et la claire vue des divines et nécessaires prérogatives de la Papauté. Quant au schisme vieux-catholique, il est jugé, il agonise, il n'aura servi qu'à séparer de l'Église quelques prêtres scandaleux qui la déshonorent : c'est le service que les scandales rendent toujours à l'éternelle vérité.

LE REPOS DU DIMANCHE.

Pour connaître l'origine et les causes du repos dominical, il faut remonter à la création du monde. Dieu a prescrit lui-même à l'homme que chaque septième jour fût *sanctifié* (Genèse, chap. II), et la loi de Moïse dit :

« Souviens-toi de sanctifier le jour du repos.

« Six jours tu travailleras et feras tous tes ouvrages. Mais le septième jour est le repos de l'Éternel : ce jour-là, tu ne feras aucune œuvre, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui habite entre tes portes.

« Car en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour. Voilà pourquoi l'Éternel a consacré et béni le jour du repos. »

Dieu a gravé la loi dominicale dans le cœur de l'homme comme il a gravé dans le cœur de l'enfant le respect pour l'auteur de ses jours, comme il a gravé l'autorité sur le front du

père et l'amour dans le cœur de la mère. Où que nous allions, chez les nations les plus étrangères à la civilisation comme chez les habitants de la vieille Europe ; si haut que nous remontions, nous voyons tous les peuples et toutes les religions sanctifier le septième jour sous une forme ou sous une autre. Les anciens avaient des fêtes nombreuses, où, toute affaire cessante, ils demandaient aux dieux la prospérité de leurs familles et de l'Etat. Les lois de Constantin et de Théodose défendaient de plaider le dimanche et les fêtes.

De nos jours il n'est pas une religion qui n'ait son repos dominical. Les mahométans observent le vendredi, les juifs le samedi, les protestants le dimanche. Est-il besoin de dire que la religion catholique fait du repos du dimanche l'un de ses préceptes les plus formels ? Mais, chose désolante, la religion la plus tolérante, la plus rationnelle et la plus large est la plus méconnue et cela dans le pays le plus catholique du monde entier.

C'est la France qui donne le plus mauvais exemple, la France, la fille aînée de l'Eglise, la France, ce pays privilégié de Dieu, la France, la race élue, la nation sainte et prédestinée, dont parlait, il y a un mois, dans la cathédrale de Reims, l'éloquent panégyriste de saint Remy, *genus electum, gens sancta*.

II

Jusqu'à la fin du siècle dernier la France avait fidèlement observé la loi du dimanche. La Révolution, qui bouleversa tout, porta sur la religion ses premiers et ses plus rudes coups. Elle abolit le repos dominical, mais elle fut forcée de reconnaître la sagesse du précepte dont elle refusait de reconnaître l'empreinte divine, et elle fixa le repos du *décadi* pour les tribunaux et les fonctionnaires. Car tel est le caractère de l'œuvre de Dieu qu'elle s'impose, malgré tous les efforts de l'humanité en révolte.

Si Dieu voulait qu'on l'adorât le septième jour, il voulait aussi que l'homme se reposât, et s'il a laissé l'homme libre de transgresser à ses risques et périls la première de ces lois, il ne lui a pas donné la force de se montrer impunément, ici-bas,

rebelle à la seconde. Le Décalogue est fondé sur les besoins de l'humanité. Il n'en contredit aucun, et il n'est pas un de ces besoins qui ne trouve sa complète satisfaction dans les lois que le Seigneur a données à son Eglise. Aussi Montesquieu a-t-il pu dire avec infiniment de vérité : « Chose remarquable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir pour objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci. »

C'est pour cette raison que l'homme, fatigué d'un labour de six jours, est invinciblement ramené à se reposer le septième. Qu'il ignore ou qu'il rejette Dieu, il se repose ; si ce n'est pas le dimanche, c'est le lundi, — mais il se repose — ou il se tue.

III

On a trop souvent, hélas ! reproché à la loi française d'être athée, et trop souvent nos législateurs ont tenu à mériter ce reproche. Mais qu'ils l'aient ou non voulu, nous retrouvons dans cette loi française les vestiges du précepte divin.

« Il est facile de le prouver, disait il a quelques années M. Roubault de Fleury, en parcourant nos Codes, les délibérations des grands corps de l'Etat et les arrêtés ministériels.

« Nous trouvons... en 1804, une lettre de l'empereur qui rappelle au Pape que, par les lois actuelles tout travail extérieur et public, est interdit aux fonctionnaires de tous les rangs et de toutes les classes... En 1814, la loi qui interdit le travail du dimanche et qui bien qu'essentiellement libérale dans ses exceptions n'a pas été généralement exécutée. Mais elle existe dans toute sa puissance et a été pour ainsi dire rajeunie par le rejet, en 1832, d'une pétition qui en demandait l'abrogation à la Chambre des députés.... En 1848, un arrêt de la Cour de Cassation qui l'applique.... En 1840, une nouvelle pétition et une nouvelle confirmation de la loi par la Chambre des députés... En 1846, une circulaire du ministre de la guerre pour donner aux militaires les moyens d'assister aux services divins.... En 1849, une circulaire du ministre des travaux publics.... En 1850, un vœu, conforme au repos du dimanche, émis par les conseils généraux du commerce, de l'agriculture et des manufactures.... En 1866, un arrêt de la Cour de cassation. — Tous doivent se conformer à la loi de 1814, quelle que soit leur croyance. »

L'Etat qui, depuis la Révolution, sauf la période monarchique, affecte de paraître athée, respecte le dimanche. Les administrations ferment leurs bureaux ; les travaux sont suspendus sur les chantiers de l'Etat. S'il en était autrement ce serait un *tolle* dans toutes les administrations ; la presse serait saisie du scandale et c'est au nom de la liberté de conscience, au nom d'un repos nécessaire qu'elle se récrierait contre le travail du septième jour. Mais ce que l'on trouverait attentatoire de la part de l'Etat serait permis aux particuliers ? Des ouvriers pourraient être forcés par un patron de travailler le dimanche sous peine de perdre leur place ?

Oh ! nous n'allons pas jusqu'à demander à la loi de réagir *manu militari* contre l'esclavage imposé quelquefois ou simplement défendu par les libres penseurs. Nous ferons seulement observer que les patrons qui ouvrent leurs ateliers le dimanche sont obligés de les fermer le lundi, — et quelquefois le mardi ces patrons n'ont que des ouvriers fatigués, alourdis et enfiévrés par l'ivresse de la veille.

Et puis le travail du dimanche ne vaut jamais celui des autres jours. L'ouvrier fournit moins d'heures de travail, et comme il se repose le lendemain, il se trouve souvent avoir pris au minimum un jour et demi d'un repos qui ne profite guère, il faut le dire, à sa famille et à lui-même.

IV

Le repos du septième jour est donc absolument nécessaire : si Dieu ne nous l'avait dit en termes formels, il forcerait l'homme à l'avouer lui-même ; l'homme ne peut résister au travail continu.

« La seule question qu'on puisse faire, disait Pierre Leroux en 1848, c'est de demander si l'Etat a le droit et le devoir de veiller sur la santé des ouvriers et d'empêcher qu'on ne porte atteinte en leur personne à la dignité humaine. Evidemment oui ; l'Etat a ce droit, et même les lois, en général, n'ont pas d'autre but que de veiller à la conservation de la vie des hommes. La liberté de faire le mal n'est pas la liberté mais le crime et la licence. La nature humaine peut-elle consentir à ce qui abolit en nous l'être intelligent-

moral et libre que Dieu a créé à sa propre image? Qu'on ne parle donc pas du consentement d'hommes qui consentiraient à leur suicide. »

On nous accordera donc avec Pierre Leroux, qui n'était pas un clérical, que ne jamais donner de repos, c'est méconnaître la dignité de l'homme, le traiter avec moins d'égard qu'on ne traite une machine, que l'on arrête pour la réparer. Mais d'autres conséquences plus graves découlent d'un travail continu. L'homme ne s'appartient plus; toujours appliqué à l'ouvrage, il rentre le soir chez lui harassé de fatigues, il prend son repas et va se reposer; a-t-il le temps de jouir de sa famille, de veiller à l'éducation de ses enfants? Sait-il ce qu'ils deviennent? Il est veuf, je suppose, ou bien sa femme travaille avec lui du matin au soir à l'usine, et il n'aura pas un jour sur sept pour se retrouver avec eux.

V

Puisque l'on vous accorde le septième jour, peu importe, dira-t-on, que l'ouvrier se repose le dimanche ou le lundi. C'est là que se trouve précisément le point délicat de la question. L'expérience, à défaut du raisonnement, répondrait que le travail du dimanche ne vaut rien, — nous en appelons aux chefs d'industrie, aux directeurs des compagnies houillères, et nous sommes à l'avance sûrs de leur réponse. Le dimanche, l'ouvrier peut d'abord donner satisfaction à ses sentiments religieux, s'il en a, et conduire ses enfants à l'église, quand même il n'en aurait pas.

Le dimanche, bien des distractions s'offrent à l'ouvrier qui le tiennent éloignés du cabaret. Le lundi, l'ouvrier qui chôme, boit, et le mardi il est malade. Combien de patrons pourraient nous citer tels de leurs ouvriers, très-habiles, très-intelligents, qui se reposent souvent quatre jours par semaine! Inutile de dire à quoi passent leur temps ces oisifs et pour quelle somme leur salaire entre dans le budget de la famille.

Le repos du dimanche n'entraîne pas ces abus : l'expérience est là pour le démontrer.

Maintenant, si nous considérons les législations étrangères,

nous y voyons le dimanche en honneur. Nous citerons particulièrement l'exemple des nations protestantes, l'Angleterre, les Etats-Unis. « Considérant que la sanctification du dimanche, « dit la loi américaine, est une chose d'intérêt public, un moyen « particulier d'honorer dans la maison et à l'église, Dieu créa-
 « teur et la Providence de l'univers... etc. » Et cependant dira-t-on que le repos dominical empêche ces nations d'être florissantes et d'occuper le premier rang dans l'univers... alors que la nation naguère la plus puissante, la plus redoutable, n'y occupe plus qu'un rang secondaire?

VI.

Quelques esprits, frappés de cette déchéance nationale, ont rapproché les malheurs de la France de sa désobéissance à la loi de Dieu. La Vierge de miséricorde, la Patronne de la France, leur est apparue sur la montagne de la Salette, qui a dit :

« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je serai forcée de laisser aller le bras de mon fils! il est si lourd que je ne puis plus le retenir. Les profanations du dimanche, voilà ce qui appesantit le bras de Dieu contre la France. »

Alors ces chrétiens se sont mis avec ardeur à l'œuvre. Une archiconfrérie réparatrice fut fondée en 1847, qui inscrivit des évêques, des cardinaux, et Pie IX lui-même parmi ses membres. « L'œuvre de la sanctification du dimanche, a dit le Saint-Père, est bien l'œuvre capitale du salut de cette France que j'aime tant » Dans bien des discours et dans bien des brefs, le vénéré successeur de Pierre est revenu sur la nécessité de sanctifier le dimanche.

Les catholiques marchèrent et communiquèrent partout le mouvement en faveur du rétablissement du repos du dimanche. Ils provoquèrent le pétitionnement, et il y a quelques mois, ils espéraient voir l'Assemblée nationale entrer dans la voie de la réparation, quand ils eurent le regret d'assister au rejet de la proposition Chaurand. Ils devaient donc, à dater de cette époque surtout, ne compter désormais que sur l'initiative individuelle.

L'OEuvre du dimanche existe depuis vingt ans. Mais, comme à toute œuvre, il fallait un apôtre, un homme d'énergie, de résolution et de dévouement qui l'organisât solidement. Cet homme, nos lecteurs le connaissent, c'est M. de Cisse, qui s'est fait l'apôtre infatigable de l'œuvre du repos dominical.

VII

Nous avons été bien long, mais nous devons dire quelques mots des résultats auxquels l'œuvre est parvenue et ceux qu'elle tend à réaliser.

« Le mouvement du retour à l'observation chrétienne du dimanche est général, résolu, persévérant, nous disait cette année M. de Cisse à l'assemblée générale des comités catholiques; nos associés en signalent constamment d'heureux symptômes.

« Dans quelques villes dont tous les magasins étalaient le dimanche il y a un an, voici que dans certaines rues presque tous sont fermés. Cela se fait sans lutte, sans froissement, sans que l'on s'en doute en quelque sorte. Les marchands rendus à leur liberté se hâtent de la reprendre.

« Beaucoup de nos associés stipulent, dans leurs baux, la clause du respect du dimanche, et à Noël dernier, deux de nos associés de Marseille ne voulurent pas renouveler les baux d'excellents locataires de grands magasins qui refusèrent d'accéder à leur demande de respecter le jour de Dieu. Bon nombre de grandes usines ont déjà été, en divers lieux, entraînées par ce mouvement chrétien et nous apprenons chaque semaine de nouvelles adhésions de la part des grandes industries. »

M. de Cisse en cita plusieurs. Un jeune ingénieur de Lille lui écrivait cette année qu'il avait obtenu la suspension du travail dans un charbonnage de plus de six cents ouvriers. A Troyes, l'association du dimanche est arrivée à la fermeture des études de notaires et d'avoués le dimanche, etc., etc.

Quand on en sera à la suspension du travail dans les gares de petite vitesse, demandée par sept chambres de commerce et appuyée par des ingénieurs distingués, on aura rendu la liberté du dimanche à plus de cent cinquante mille personnes.

Emile DANTEN.

L'ŒUVRE DES TOMBES.

Le Comité de l'*Œuvre des Tombes* vient d'adresser la lettre suivante à MM. les Curés :

Paris, le 18 octobre 1876.

Monsieur le Curé,

Nous avons l'honneur de solliciter votre bienveillance en faveur de l'*Œuvre des Tombes* et de la reconstruction de l'église de Bazeilles.

Elle a déjà reçu, à ces divers titres, les hautes approbations de Son Em. Mgr le Cardinal Guibert, archevêque de Paris, de Son Em. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, de Son Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims, de NN. SS. les archevêques et évêques d'Aix, de Bourges, d'Auch, d'Albi, de Perpignan, d'Orléans, du Mans, du Puy, de Rodez, de Verdun, de Saint-Claude, de Mende, de Carcassonne, de Montpellier, de Nîmes, de Nevers, de Troyes, et des prélats réguliers de Saint-Michel de Prémontré, d'Aiguebelle et de Mortagne.

Permettez-nous d'espérer, monsieur le Curé, que vos sympathies personnelles ne lui feront pas défaut.

La célébration de l'octave des morts nous ayant paru être une circonstance particulièrement propre à éveiller la charité des fidèles à l'égard de l'*Œuvre*, nous vous serions bien profondément reconnaissants de vouloir bien faire dans votre église, pendant la durée de cette semaine, une quête à son intention.

Les paroisses où des combats ont eu lieu seront les premières à bénéficier de cette mesure puisque l'*Œuvre* y fondera des anniversaires à perpétuité, et les familles qui ont été affligées par la perte d'un des leurs accueilleront avec empressement une pensée qui a pour but de soulager les morts de la patrie et d'immortaliser leur sacrifice.

Nous joignons à cette lettre une affiche résumant notre programme et que nous vous prions bien instamment de faire apposer soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de votre église, concurremment avec l'annonce de la quête si nous pouvons l'espérer de votre bonté.

Veuillez agréer, monsieur le Curé, avec nos remerciements par avance, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le président de l'*Œuvre* de Bazeilles,

Henry BLOUNT.

Le président de l'*Œuvre* des Tombes,

P. JOSEPH.

Nous vous prions de vouloir bien verser le produit de la quête et les autres offrandes que vous aurez reçus à M. le receveur des finances de votre arrondissement.

Voici maintenant deux notes émanant du même Comité, que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs :

Après avoir fait élever 185 monuments à la mémoire de nos soldats morts en captivité, il nous avait paru que nous ne pouvions mieux couronner notre entreprise qu'en demandant des prières pour le repos de leurs âmes.

Un premier effort était déjà fait, lorsque nous avons reconnu ce que l'Œuvre aurait d'incomplet en ne comprenant pas les 100,000 soldats tombés en France durant la lutte.

Le but que nous venons poursuivre aujourd'hui, c'est la réparation de cet oubli; et, unissant tous nos morts dans une même pensée, nous venons demander pour tous les mêmes prières.

Notre Œuvre est à la fois patriotique et catholique.

Elle aura la valeur d'une manifestation nationale, si, comme nous en avons la confiance, toutes les paroisses et toutes les communautés religieuses s'y associent.

Elle sera une profession de foi catholique, car elle proclamera bien haut le dogme consolant et salulaire de l'immortalité de l'âme; elle contribuera à resserrer les liens pieux qui unissent les vivants aux morts; elle établira et perpétuera la véritable et saine solidarité, celle que la mort même n'atteint pas; elle dira, enfin, aux âges futurs quelle fut notre foi.

Mais pour accomplir une entreprise semblable, nous reconnaissons notre insuffisance.

Nous avons besoin du haut patronage de NN. SS. les Evêques et du concours dévoué de tout le clergé français.

Les sentiments de généreux patriotisme dont tous ont donné l'exemple durant nos jours d'épreuve, nous sont un garant que leur appui ne nous fera pas défaut; déjà un certain nombre de prêtres nous ont assuré de leur concours; déjà plusieurs de nos Evêques ont donné à notre Œuvre un témoignage flatteur de leur participation et de leur sympathie, et nous sommes heureux de nous faire ici les échos de la belle parole de l'un d'eux : « Notre vaillante et malheureuse armée, nous a-t-il répondu, a des droits sacrés à nos prières. Il y aurait ingratitude à les lui refuser.

Pour fortifier notre espérance, disons plus, pour confirmer notre

foi dans le succès de l'Œuvre, notre vénéré Pontife, le glorieux Pie IX, a bien voulu nous envoyer ses encouragements et sa bénédiction.

Depuis, l'Œuvre a reçu au Congrès de Reims une impulsion nouvelle. MM. les Aumôniers militaires, qui en sont les tuteurs naturels, veulent bien s'en occuper, et leur comité central à Paris s'est fait le propagateur de ses intérêts. La Société de Saint-Vincent de Paul a bien voulu également la recommander à ses associés, et le Comité catholique a daigné la patronner auprès de ses amis.

C'est donc avec confiance que nous prenons la liberté d'adresser cet appel à tous les membres du clergé français.

Nous prions respectueusement NN. SS. les Evêques de vouloir bien accorder à notre pieuse entreprise leur patronage diocésain. Nous sollicitons de tous les prêtres le don gratuit d'une ou de plusieurs messes à temps ou à vie, pour les âmes de tous les Français qui ont succombé durant la lutte. Nous faisons appel à toutes les âmes catholiques pour qu'elles veuillent bien nous aider de leur charité et de leurs prières dans cette Œuvre sainte et patriotique où leur place est marquée.

Les membres du Comité :

Mgr de SÉGUR, à Paris, *président d'honneur* ;

Le R. P. JOSEPH, missionnaire apostolique à Genève, ex-aumônier des prisonniers français, *président* ;

M. Ch. SAINTPIERRE, de Cette, *vice-président*, en résidence aujourd'hui à Montpellier rue de l'Ecole-de-Droit, 43.

M. l'abbé BARON, aumônier militaire du Gros-Caillou, à Paris, *trésorier* ;

M. l'abbé EYSSÉRIC, aumônier, à Carpentras ;

M. SALLE, boulevard Poissonnière, 23, à Paris.

P. S. — Le Bulletin mensuel : *La France Militaire et Religieuse* (place du Panthéon, 5, à Paris), qui s'est fait notre organe, reçoit les souscriptions et les publie.

Note explicative de l'Œuvre des prières.

Pour les victimes de la guerre de 1870-71,

Avec indication des moyens propres à en assurer la réalisation.

Nous nous proposons deux buts dans la poursuite de cette Œuvre :
1° obtenir du clergé français le plus de messes possible ; 2° fonder

dans les paroisses des anniversaires avec les offrandes des fidèles.

Par les messes célébrées de suite nous venons promptement en aide aux âmes de nos chers défunts ; par les anniversaires nous procurons le même bienfait dans l'avenir aux âmes de tous les Français mourant pour leur patrie. Par là, nous nous assurons des protecteurs puissants, nous unissons étroitement l'armée au clergé et le pays à l'Œuvre ; le culte des morts prend une forme vraiment nationale, et l'action salutaire de l'entreprise s'étend sur les vivants comme sur ceux qui ne sont plus. Nous pouvons dire enfin que notre patrie a conquis désormais sa plus puissante unité : celle des âmes !

Ces deux buts seront pleinement atteints, si le haut patronage de NN. SS. les Evêques nous est acquis. Nous devons donc tout faire pour l'obtenir.

Mais, tandis que le clergé plein de foi et de patriotisme s'empressera, sur l'invitation de NN. SS. les Evêques, d'adresser ses dons de messes à la *Semaine religieuse* ou au journal conservateur du diocèse, désignés pour les recevoir, il sera nécessaire que les Comités de l'Œuvre se chargent de solliciter les offrandes des fidèles. Lorsque l'importance de ces offrandes le permettra, on devra fonder une grand'messe perpétuelle.

Si les dons recueillis sont insuffisants pour une messe solennelle, on se contentera de fonder une messe basse, ce qui donnera au plus grand nombre des paroisses la facilité de participer à l'Œuvre.

Dans les petites paroisses, on pourra assurer le renouvellement de ces pieux anniversaires, en faisant chaque année, avec la permission de l'autorité diocésaine, une quête à cette fin, pendant la célébration de la messe.

Dans le cas où quelques personnes généreuses voudraient fonder un anniversaire dans leur paroisse respective, le Comité se ferait un devoir de leur procurer le décret épiscopal de fondation, qui resterait dans leurs mains comme un diplôme de patriotisme et de foi. Les anniversaires devront s'appliquer aux âmes de tous les Français morts pour leur pays.

Nous prions MM. les ecclésiastiques, qui binent les dimanches et les jours de fêtes, de nous réserver une intention.

Nous demandons également une part spéciale aux prières consacrées aux âmes du purgatoire dans chaque diocèse et dans chaque communauté.

Nous considérons comme une chose nécessaire au succès de l'Œuvre l'insertion des dons de messes et d'argent dans la *Semaine religieuse* ou dans le journal conservateur du département.

Par ce moyen, le zèle de tous sera stimulé et l'Œuvre rappelée aux fidèles.

On voudra bien nous adresser *en double ces numéros* pour nous tenir au courant des fondations établies et nous économiser un argent utile et un temps précieux.

Il appartient à NN. SS. les Evêques de régler l'Œuvre dans leur propre diocèse. Ce qui précède demeure donc soumis à leur approbation.

Les membres du Comité.

JOURNAUX ET REVUES (1).

Journal des Savants.

Les Septante. — M. Egger, à propos d'une *Traduction de l'Ancien Testament d'après les Septante*, qu'a récemment publiée M. Giguet, examine, dans le numéro de mars 1876, l'autorité de la célèbre version des Septante.

De très-bonne heure, dit-il, la traduction dite des Septante avait perdu de son autorité canonique; quelques zélés défenseurs lui restaient, sans doute, au temps des grandes controverses chrétiennes, mais il faut voir de quel ton déjà les traite saint Jérôme, s'appuyant sur la critique d'Origène. Dans la préface à la fois grave et spirituelle de sa version latine du Pentateuque d'après l'hébreu, il refuse aux juifs hellénistes d'Alexandrie tout autre titre que celui de simples interprètes. Seuls, suivant lui, les écrivains originaux de la Bible sont des prophètes ou des auteurs inspirés; les Septante n'ont pu mettre au service de Ptolémée que leur savoir dans les deux langues. S'ils ont supprimé çà et là tel ou tel passage, ce put bien être par des calculs de prudence tout humaine, pour ne pas exposer la théologie de Moïse aux scrupules et aux chicanes d'un roi grec, disciple des philosophes de son pays, en particulier de Platon. La science chrétienne, quand elle tient en mains les textes hébreux, n'a pas à s'occuper de ces divergences. « Je ne sais qui, ajoute avec un dédain saint Jérôme, a le premier bâti sur un mensonge les soixante-dix cellules d'Alexandrie où des hommes, travaillant à part, avaient néanmoins produit des traductions semblables de tout point; car ni Aristéas, officier de ce même Ptolémée, ni, longtemps après lui, Josèphe, n'ont rien rapporté de pareil, mais

(1) Les *Annales catholiques* rendent compte des travaux les plus remarquables des journaux et revues qui leur sont adressées, rue de Vaugirard, 371.

« seulement que, réunis dans le même palais, ils y ont mis en
 « commun leur travail (*contulisse*, ou peut-être ils ont conféré en-
 « semble leurs traductions, pour les mettre d'accord), et non point
 « qu'ils aient prophétisé. Autre chose est la prophétie, autre chose
 « l'office d'interprète : là, c'est l'esprit qui prédit l'avenir; ici, le
 « savoir et le talent transmettent ce qu'on a compris. »

Si nous rappelons ce piquant témoignage, continue M. Egger, ce n'est pas pour rabaisser l'importance des travaux réunis pour une tradition moitié historique, moitié légendaire, avec le titre de *Version des Septante-Deux*, ou, plus brièvement, des Septante. Déjà, sans doute, chez Philon, dans sa *Vie de Moïse*, l'œuvre des juifs hellénistes d'Alexandrie est marquée d'un caractère surnaturel; ce caractère se marque mieux encore dans le récit de Jôsèphe (*Antiquités judaïques*, XIII) et, plus tard, dans celui de saint Justin (*Exhortation aux Gentils*, c. XII). D'abord, le nombre des interprètes n'est pas indiqué, puis il est de soixante-douze, auquel répondent les soixante-douze cellules dont se moque saint Jérôme; puis on raconte que le travail dura soixante-douze jours. Plus tard (Epiphane, *De ponderibus et mensuris*), on trouvera le chiffre un peu trop merveilleux, et il sera réduit à trente-six pour que la concordance des traductions soit plus admissibles.

La tradition s'appuie sur la relation d'Aristéas, mais, comme le fait remarquer M. Egger, dans cette relation plutôt romanesque que merveilleuse : 1° le fait même de la traduction n'est accompagné d'aucun miracle proprement dit; 2° là comme chez les autres écrivains chrétiens, il n'est jamais parlé de tous les livres canoniques de l'Ancien Testament, mais seulement des livres de la loi mosaïque. D'où M. Egger conclut que la Version des Septante n'a nullement le caractère merveilleux et inspiré que plusieurs continuent de lui attribuer. Les Juifs de la colonie alexandrine, qui avaient peu à peu désappris leur langue nationale, eurent besoin d'une traduction, qui fut faite et qui reçut l'approbation de la Synagogue, et Ptolémée, qui cherchait à enrichir sa Bibliothèque, fit entrer celle-ci avec les autres traductions qu'il avait fait faire des langues étrangères. Peut-être eut-il à faire traduire plusieurs livres qui ne l'étaient pas encore.

Le recueil qui porte le nom traditionnel des Septante, dit M. Egger, renferme des indices assez sûrs de son origine : le langage d'abord, plus rapproché du dialecte macédonien que du dialecte

évangélique, qui est celui de la Palestine; puis, ce qui est plus exprès encore, la dédicace ou plutôt la souscription, adressée à Ptolémée Philométor, de la version du livre d'*Esther*. Seulement, cette dédicace même nous laisse voir que le travail des interprètes ptolémaïques ne fut pas fait en une fois et pour Ptolémée Philadelphe. On le commença sans doute par le Pentateuque; on l'étendit successivement aux autres livres. Quelques écrits y furent plus tard ajoutés, avec les livres I et II des *Machabées*, dont le second au moins n'est pas traduit d'un original en langue sémitique, et où le style ressemble beaucoup plus à ce que les grammairiens grecs appellent le *dialecte commun* qu'à la grécité un peu macédonienne des anciens interprètes.

Ce qui achève de montrer que la Version des Septante était loin d'avoir l'autorité que quelques-uns lui attribuent, c'est que d'autres traducteurs entreprirent le même travail, comme Aquila, Symmaque et Théodotion, Juifs d'origine et probablement de religion, dont Origène a publié les versions dans ses *Hexaples*. Dès le deuxième siècle de l'ère chrétienne, la version des Septante avait aussi des concurrences. « Les Septante ne se présentent donc à nous, dit M. Egger, ni avec le caractère limité qu'on leur prête, ni comme les seuls interprètes grecs que l'histoire connaisse, que les Pères n'aient cités, et qui doivent fixer l'attention des exégètes. Ils ont eu des émules avant Origène, ils en ont eu sans doute après ce grand érudit, car quelques versions pourraient bien, si l'on en juge par le style, appartenir au commencement du moyen âge. »

Ces remarques du savant helléniste intéresseront tous ceux qui s'occupent de l'étude des saintes Ecritures.

Hymnologie grecque. — Dans le numéro du 1^{er} juillet, M. E. Miller s'occupe de l'hymnologie grecque chrétienne, en se servant particulièrement du savant ouvrage du cardinal Pitra, dont le premier volume vient de paraître chez Jouby et Roger : *Analecta sacra Spicilegio Solesmense parata*.

Le cardinal Dom Pitra est l'un des plus érudits parmi ces érudits de l'abbaye de Solesmes qui se sont rangés autour du savant Dom Guéranger, enlevé si récemment à la science et à l'Eglise. Dès les premières années, il avait publié le *Spicilegium Solesmense* (Didot, 1852-1858), qui montrait tout d'abord que

les nouveaux bénédictins seraient les dignes émules des anciens, et Pie IX, juste appréciateur du mérite, avait récompensé les travaux du savant Bénédictin en le créant cardinal et en l'appelant auprès de lui. Le cardinal Pitra poursuivit ses recherches et ses études avec une nouvelle ardeur ; en 1864, il publiait à Rome un grand ouvrage historique sur le droit ecclésiastique des Grecs (*Juris eccles. Græcorum historia et monumenta*,) et, trois ans plus tard, en 1867, paraissait son *Hymnographie de l'Eglise grecque*, qui préparait le nouvel ouvrage dont le premier volume vient d'être publié.

Dans ce premier volume, le cardinal Pitra s'occupe exclusivement des mélodes grecs, et de leurs productions. Nous ne pourrions entrer ici, avec M. Miller, dans les discussions toutes musicales auxquels il se livre et sur le mode même de la composition des poésies religieuses des Grecs. Nous noterons seulement, renvoyant à l'ouvrage pour le reste, que beaucoup de ces poèmes sacrés furent anéantis par les iconoclastes, qui s'acharnaient avec fureur contre les monuments de l'ancienne foi, et que ceux qui restaient fidèles à cette foi trouvaient dans les hymnes des anciens mélodes, comme dans celles des mélodes contemporains, un moyen de se fortifier dans l'orthodoxie et de s'encourager dans la lutte. Ces mélodes eux-mêmes étaient des prêtres, des religieux, de fervents chrétiens qui donnèrent plus d'une fois leur vie pour la vérité : « L'Eglise, dit le cardinal Pitra, conquérait de nouveaux martyrs, parmi lesquels les mélodes se faisaient remarquer par leur intrépidité. Leur fermeté, leurs hymnes et leurs cantiques, firent tant pour la renaissance de la foi, que, sans la funeste influence de Photius, tout l'Orient au onzième siècle, comme l'Occident, aurait pu espérer de très-riches moissons. » Ce passage, comme plusieurs autres, montrera qu'il y a plus qu'un intérêt musical dans l'ouvrage du savant Bénédictin.

Les esclaves chrétiens. — La librairie Didier vient de publier la seconde édition d'un ouvrage de M. Paul Allard, intitulé : *Les esclaves chrétiens* depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident. M. H. Wallon s'occupe de cet ouvrage dans le numéro d'août du

Journal des Savants. La question est importante. L'ancienne société reposait sur l'esclavage : qu'est-ce que la société chrétienne a fait de l'esclavage? Le fait patent c'est que l'esclavage a disparu de chez les peuples chrétiens. Doit-on attribuer ce fait à l'influence du christianisme? S'il en est ainsi, comment se fait-il que l'esclavage ait d'abord été maintenu dans la société chrétienne?

M. Allard commence par mettre sous les yeux du lecteur l'esclavage tel qu'il existait dans la société romaine à l'avènement du christianisme, puis il consacre deux livres, l'un intitulé *l'Égalité chrétienne*, l'autre, *la Liberté chrétienne*, à démontrer sa thèse.

L'égalité de tous les hommes, établie par l'Évangile, dit M. Wallon dans son analyse, avait pour conséquence l'abolition de l'esclavage. Mais si les apôtres, qui apportaient aux hommes ce principe d'égalité, en eussent tiré immédiatement toutes les conséquences, la société était renversée de fond en comble; elle eût été sapée dans sa base même. L'esclavage ne constituait pas seulement le service domestique; c'est de là que dépendaient presque exclusivement l'agriculture et l'industrie; tous les instruments de travail eussent fait défaut en même temps. Que dis-je! Ils se fussent tournés en agents de destruction contre la société : l'écroulement eût été précipité par l'insurrection... « Si, dit M. Allard, l'Église primitive avait fait entendre un appel direct à la liberté, elle eût donné le signal d'une lutte telle que le monde n'en avait pas encore vu. » Et il cite ces paroles de Channing :

« L'esclavage avait pénétré la société de telle sorte, il était si intimement lié avec elle, et les causes de guerre civile étaient si nombreuses, qu'une religion prêchant la liberté à l'esclave eût ébranlé l'ordre social jusque dans ses fondements. » Et encore : « Si l'Évangile avait interdit le mal au lieu d'en détruire le principe, s'il avait proclamé l'illégitimité de l'esclavage, et enseigné aux esclaves à résister à l'oppression, il eût à l'instant partagé le monde civilisé en deux partis d'ennemis mortels : sa prédication eût été le signal d'une guerre civile. » L'exemple de Saint-Domingue nous dit ce qu'il en serait arrivé. »

L'Église n'agit point par ces moyens révolutionnaires, et elle agit plus sûrement. Dès les premiers jours, elle proclame qu'il n'y a plus d'esclaves ni de libres, mais que tous les hommes sont une même chose en Jésus-Christ : *Non est servus; neque*

liber, omnes enim vos unum estis in Christo, voilà le principe ; mais, en même temps, elle prêche à l'esclave la patience et la soumission, au maître, la douceur et la déférence, et c'est ainsi qu'elle prépare infailliblement la transformation sociale. Dès lors, si l'esclavage subsistait encore, les conditions morales de l'esclavage dans la famille chrétienne étaient complètement changées, et, dans la société religieuse, il se trouvait par le fait aboli. Ainsi, dit M. Wallon, en continuant de suivre son auteur.

Dans les réunions religieuses, l'esclave avait sa place auprès des hommes libres, et l'évêque prenait soin d'accommoder ses enseignements à cette portion de son auditoire. Il prenait même aussi le pas sur le maître s'il était, lui, baptisé, et le maître simple catéchumène. Il s'asseyait à la même table dans les agapes qui se célébraient auprès de la catacombe, à l'anniversaire d'un martyr. Il pouvait même présider à ces solennités et administrer les sacrements, s'il était jugé digne du sacerdoce ; car aucune dignité ne lui était fermée, et l'on vit un ancien esclave, ayant subi toutes les vicissitudes de son état, condamné aux mines comme chrétien, puis libéré de sa peine et du même coup de toute servitude (car le lien qui le rattachait à son maître, rompu par la condamnation, ne pouvait se reformer), on le vit prendre rang parmi les papes du 11^e siècle : c'est Calliste, si vivement attaqué au 19^e livre des *Philosophumena*... Enfin l'esclave partageait avec son maître les honneurs de la sépulture chrétienne. Mais ici un fait curieux se présente. Tandis que les *columbaria* où les riches familles déposaient les restes de leurs affranchis et de leurs esclaves, nous offrent, dans les titres inscrits sur chacune de leurs cases, un tableau complet du service tel qu'il était établi dans la maison, au contraire, dans les catacombes, toute trace de servitude disparaît. C'est à peine si l'on rencontre une ou deux fois le mot *servus* sur les tombes des chrétiens. Est-ce donc que les esclaves étaient bannis de ces lieux ? Non, ce qui en était banni, c'était la trace de l'esclavage, et ce silence ne laisse pas que d'avoir une grande signification.

« Dans la nouvelle société chrétienne, dit M. de Rossi (*Bull. di Arch. crist.* 1866, pag. 24), les hommes libres et les esclaves étaient frères et servaient ensemble le même Dieu. Parmi les fidèles de l'Eglise romaine, l'esprit de fraternité triomphe de l'orgueil dont étaient infestées les institutions sociales de la République et de l'Empire. On en trouve une preuve éloquente dans le silence que

tant de milliers d'épithaphes découvertes dans les catacombes gardent sur la condition des défunts. Étaient-ils esclaves, affranchis? Elles ne le disent pas. Je n'y ai jamais rencontré la mention tout à fait certaine d'un *servus*; très-rarement et par exception, celle d'un affranchi, tandis que nous ne pouvons lire dix épithaphes païennes du même temps sans y trouver désignés des esclaves ou des affranchis... Cette règle, ajoute M. de Rossi, n'était écrite nulle part; elle était l'effet spontané des doctrines religieuses de la nouvelle société, qui se réfléchissait dans son épigraphie comme dans un miroir. »

Un point capital à noter, c'est celui où l'Eglise qui laissait provisoirement à l'esclave sa condition civile, ne pouvait cependant pas ne pas lui reconnaître les mêmes droits qu'à l'homme libre, car c'était un sacrement, le mariage. On sait que, pour la loi civile, il n'y avait pas de mariage véritable entre les esclaves. L'Eglise tint le mariage de l'esclave pour aussi indissoluble et aussi sacré que celui de l'homme libre, et elle vint à bout de faire entrer dans les mœurs de la femme esclave ces principes de pudeur que celle-ci ne connaissait pas, dans l'esprit du maître, le respect de la femme esclave, mariée ou non. C'était la restitution de la famille pour l'esclave, qui, sous ce rapport, se trouvait encore l'égal de son maître.

L'égalité chrétienne établie, la liberté devait suivre. Rien d'intéressant à étudier comme les efforts continuels de l'Eglise pour restreindre le cercle de l'esclavage : elle recueillait les enfants abandonnés, et faisait de ces *alumni* des hommes libres; elle attaquait l'esclavage en attaquant le luxe, qui le rendait nécessaire, en relevant la dignité du travail, ce qui le rendait inutile, et, les mœurs se mettant peu à peu d'accord avec la doctrine évangélique, les affranchissements se multipliaient. On affranchissait d'abord à l'article de la mort, par testament; on finit par affranchir en pleine jouissance de la vie, par détachement des liens du monde et pour mieux pratiquer les devoirs de chrétien. La loi civile se mit aussi d'accord avec les mœurs, et l'esclavage disparut, sans secousse violente, par le seul effet du développement d'un principe accepté de tous. C'était une immense révolution, mais une révolution durable, parce qu'elle s'était opérée en respectant tous les droits.

Les temps mythologiques. — Le numéro de septembre du *Journal des Savants* fait, en quelques mots, la critique d'un ouvrage aussi hostile à la religion que peu savant d'un érudit dont les travaux sont à bon droit suspects : ce sont *Les temps mythologiques*, essai de restitution historique, cosmogonie, le livre des morts, la Genèse, Hésiode, l'Avesta, par C.-A. Moreau de Jonnés.

Une étude comparée, poursuivie pendant plus de vingt années, des légendes qui se rapportent à l'enfance des sociétés, dit M. Moreau de Jonnés dans son Introduction, l'ont pénétré de cette conviction que la Genèse, l'Avesta, les théogonies de Sarchoniaton et d'Hésiode, les fables helléniques, marquent les périodes successives d'une même histoire, et que ces poèmes ont une même région pour théâtre. Cherchant à rajeunir la doctrine connue sous le nom d'*evhémérisme* (1), il voit dans les dieux des panthéons égyptien, iranien, assyrien ou grec, des personnages réels, des rois ou chefs de tribus dont il s'attache à restituer l'histoire par l'interprétation des mythes dont ils ont été l'objet. Tous les événements auxquels font allusion les récits mythologiques nous retracent, d'après lui, l'histoire d'une colonie égyptienne, fondée trois mille ans environ avant notre ère, sur les bords du Palus-Méotide. Là, sous la tutelle des prêtres d'Ammon, se forme « une race nouvelle éthiopienne et sénitique, » par l'alliance des Egyptiens avec la race blanche indigène. Un de ces gouverneurs pontifes, « l'Ouranos (Uranus) des Grecs, le Djemschid des Parses, rompt son allégeance à l'Égypte. » Mais les chefs se révoltent. Un d'eux, Saturne, détrône son souverain et prend sa place. Plus tard nous voyons Saturne vaincu par Jupiter Zeus, « l'héritier légitime d'Ouranos. » ... « Pendant la lutte, une des îles du Palus-Méotide, située dans la mer d'Azof, là où s'étend de nos jours la mer Putride, s'abîme dans un cratère ouvert sous les eaux. Cette catastrophe correspond au déluge d'Ogygès. De ce cataclysme à celui qui est désigné sous les noms de *déluge de Xisutrus*, de *Noé* ou de *Deucalion*, il s'écoule environ 180 ans, comprenant le règne de Jupiter Zeus, sous lequel la famille scythe-aryenne obtient la prépondérance, et les règnes de Jupiter Astérius (Assur) et de Jupiter Bélus, qui rendent à la famille couchite sa suprématie sur les peuples de la mer Noire.

(1) Evhémère, philosophe du troisième siècle avant J.-C., avait composé une *Histoire sacrée* dans laquelle il attribuait une origine humaine à tous les dieux du paganisme. (Note des *Ann. cath.*)

Il est vivement à regretter qu'avant de consacrer à soutenir ces thèses étranges une érudition variée, fruit d'études et de lectures certainement très-considérables, M. Moreau de Jonnés ne se soit pas attaché à se mettre au courant des résultats les plus certains obtenus pour l'ethnogénie, l'histoire et la mythologie, par les progrès de la grammaire comparée. Une connaissance, même fort élémentaire, des méthodes de cette dernière science l'aurait empêché, par exemple, de voir dans le nom d'un village de Crimée, *Tatarskoé*, l'indication que « là dût être le Tartare » mythologique ; elle lui eût évité de dire que « le mot latin *lux, lucem*, se rattache au radical égyptien *Huk*, roi, *Huksos*, rois-pasteurs, d'où également *dux, ducem*, » ou d'affirmer que le terme hiéroglyphique *phé* « a passé dans toutes les langues avec le sens de chef, seigneur : *bey* ou égyptiens, *péris, fées, fairies, sylphes* ; le mot *chef*, en espagnol *gefe*, est un des nombreux dérivés de ce terme. »

Le jugement du *Journal des Savants* est sévère, mais il est mérité. Les exemples cités prouvent que M. Moreau de Jonnés n'en est pas même à l'*a b c* de la science étymologique ; ce n'est pas être assez pourvu pour s'occuper utilement des temps antiques et pour mettre la Bible sur le même pied que les récits plus ou moins altérés des historiens anciens et que les mythes de la Grèce et de l'Inde. Le *Journal des Savants* ne se pique pas plus de défendre la Bible que la Religion ; la critique qu'il fait du livre de M. Moreau de Jonnés n'en aura que plus d'autorité.

J. CHANTREL.

BULLELIN BIBLIOGRAPHIQUE (1).

1. *Les Magnificences de la religion*, recueil de ce qui a été écrit de plus remarquable sur le dogme, la morale, le culte divin, etc., ou *Répertoire de la prédication*, par l'abbé A. Henry, chanoine honoraire de Saint-Dié, à la Trinité, près la Marche (Vosges) ; volumes in-8° de 600 pages environ chacun, à la Trinité, chez l'auteur ; — prix de chaque volume 6 fr., net, 4 fr. 50 ; 36 volumes sont en vente.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire est déposé aux bureaux des *Annales*. Les auteurs et éditeurs sont priés de joindre à leur envoi l'indication du prix de ces volumes.

2. *Lettres à un matérialiste* sur la pluralité des mondes habités et les questions qui s'y rattachent, par Jules Boiteux ; in-12 de VIII-516 pages ; Paris, 1876, chez E. Plon et Cie ; — prix : 3 fr. 50.

3. **Almanachs.** — *Almanach historique et patriotique* ; in-18 de 108 pages ; à la Librairie Fénélon, rue des Saints-Pères, 5 ; prix : 25 cent. — *L'Almanach de l'atelier* ; prix : 25 cent. — *L'Almanach du Laboureur* ; prix : 25 cent. — *L'Almanach du Coin du feu* ; prix : 50 cent. — *Le Calendrier catholique*, chez Ch. Bazin ; prix : 75 centimes.

M. l'abbé Heury, qui ne recule pas devant les œuvres les plus considérables, travaille depuis plusieurs années à un recueil dont 36 volumes ont déjà paru, et qui sera de la plus grande utilité pour les ecclésiastiques. Interrompue pendant trois ans, l'impression de ce recueil va se poursuivre, nous apprend l'auteur, avec la plus grande activité ; nous serons heureux de contribuer à faire connaître cette œuvre si utile en reproduisant ici, avec quelques additions, l'énumération des matières traitées dans les différents volumes.

Les *Magnificences de la Religion* sont un recueil de ce qu'on a écrit de plus remarquable sur le Dogme, sur la Morale, sur le Culte divin etc., etc. ; un *Répertoire, de la prédication*, devant fournir aux ecclésiastiques des connaissances utiles pour eux-mêmes, et des instructions nombreuses et variées sur tous les sujets importants, avec un grand nombre de traits d'histoire, des textes de l'Écriture-Sainte (le latin et le français en regard), des textes des saints Pères (le latin et le français en regard), et des extraits plus étendus traduits en français.

Les trente-six volumes en vente portent ces titres :

PREMIÈRE SÉRIE.

1° *L'indifférence en matière religieuse. — L'instruction religieuse.*

La parole de Dieu.

2° *L'Existence et les Attributs de Dieu.*

3° *Les Attributs de Dieu (suite). — La Trinité. — Les Anges.*

4° *La Création.*

5° *L'Homme.*

6° *Le Péché originel. — La Révélation.*

7° *La Révélation (suite). — La Divinité de Jésus-Christ.*

8° *La Divinité de Jésus-Christ (suite).*

9° *La Divinité de Jésus-Christ (2° suite).*

- 10° *L'Eglise.*
 11° *L'Eglise (suite).*
 12° *La Papauté.*

DEUXIÈME SÉRIE.

- 1° *Excellence de la Morale chrétienne. — Loi divine : loi naturelle, loi écrite, loi évangélique.*
 2° *La Foi et l'Incrédulité.*
 3° *L'Espérance et la Charité envers Dieu.*
 4° *La Charité envers le prochain en général et envers les pauvres en particulier.*
 5° *La Charité envers les ennemis. — La Vertu de Religion.*
 6° *La Vertu de Religion (suite). — Le Culte des Saints. — Le Culte de la Croix. — Sujets divers. — Le Dimanche.*
 7° *La Vertu de Religion (2° suite). — Le Dimanche (suite). — La Famille.*
 8° *La Famille (suite). — La Propriété.*
 9° *La Propriété (suite). — Les Vertus chrétiennes.*
 10° *Les Vertus chrétiennes (suite).*
 11° *Les Vertus chrétiennes (2° suite). — Les Péchés.*

TROISIÈME SÉRIE.

- 1° *La Prière et l'Oraison dominicale. (Les Sacrements pour paraître prochainement.)*

CINQUIÈME SÉRIE.

- 1° *Le Temps de l'Avent.*
 2° *Le Temps de Noël.*
 3° *Le Temps de la Septuagésime.*
 4° *Le Temps de Carême.*
 5° *Le Temps de Carême (suite.)*
 6° *Le Temps de la Passion et de la Semaine Sainte.*
 7° *Le Temps de Pâques.*
 8° *Le Temps de la Pentecôte.*
 9° *Le Temps de la Pentecôte (suite.)*
 10° *Le Temps de la Pentecôte (2° suite.)*
 11° *Le Temps de la Pentecôte (3° suite.)*
 12° *Le Temps de la Pentecôte (4° suite et fin.)*

Cette série est complète.

La 4° série qui est sous presse, offre un intérêt tout particulier. Elle renfermera des instructions variées sur toutes les fêtes, mais

surtout une surabondance sur les dévotions si belles et si touchantes qu'une Providence toute particulière a ravivées ou suscitées dans ces derniers temps : ainsi les dévotions au Sacré-Cœur, à saint Joseph, à la sainte Vierge, les pèlerinages de la Salette, de Notre-Dame de Lourdes, de Pontmain, de Notre-Dame du Sacré-Cœur.

L'ouvrage fournira sur tous ces points des richesses incomparables.

Les Magnificences de la religion sont donc d'une grande utilité pour tous les prêtres qui exercent le ministère de la prédication. Pour leur en faciliter l'acquisition, l'auteur accordera des délais à ceux qui auraient quelque gêne. Ils pourraient s'engager à verser 25 francs de six mois en six mois jusqu'au paiement complet ou demander deux ans pour des volumes parus.

2. La foi catholique est journallement en butte aux attaques de la science moderne, qui lui reproche d'être en opposition avec les nouvelles découvertes. L'ouvrage que M. Jules Boiteux publie chez les éditeurs E. Plon et C^e : *Lettres à un matérialiste* sur la pluralité des mondes habités et les questions qui s'y rattachent, est une victorieuse réfutation de ces attaques. Se plaçant sur le terrain des adversaires de l'Eglise, l'auteur démontre que la solution des problèmes qui intéressent la science n'est nullement en désaccord avec les affirmations du catholicisme. Plusieurs chapitres importants sont consacrés à la réfutation du darwinisme, et la conclusion de l'auteur conduit à reconnaître la vérité de la religion chrétienne et de l'Eglise catholique. Les arguments sont présentés avec autant de calme que de force, sans exagération, sans déclamation, et toujours en tenant compte des découvertes les plus récentes de la science. Nous pensons que ce livre portera la conviction dans les esprits qui cherchent de bonne foi la vérité ; il leur fera comprendre l'inanité des doctrines matérialistes et l'absurdité de l'athéisme. L'auteur, qui s'excuse en plusieurs endroits sur son incompetence et qui présente ses arguments avec une certaine défiance, montre qu'il a l'habitude de traiter les plus hautes questions, ou, du moins, qu'il les a sérieusement étudiées, et qu'il s'est tenu avec le plus grand soin au courant des progrès scientifiques, des objections de l'incrédulité et des réponses qu'on peut leur faire.

3. Encore quelques bons almanachs à signaler à nos lecteurs. Nous leur recommandons d'abord *l'Almanach historique et patriotique pour 1877*, que publie la librairie Fanelon, 5, rue des Saints Pères.

Outre les renseignements ordinaires publiés par ce genre de recueil, cet almanach contient des notices historiques d'un très-grand intérêt, des récits curieux et nouveaux sur la guerre de 1870 et sur la Commune, et en insur plusieurs questions du jour.

On le trouve chez M. Féchoz, éditeur, 5, rue des Saints-Pères.

Nous recommandons ensuite les Almanachs que publie chaque année la Société de Saint-Vincent-de-Paul, savoir : les *Almanachs du Laboureur, de l'Atelier et du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avons l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires, et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

Nous signalerons enfin une heureuse innovation dont l'initiative est dû à l'éditeur Bazin.

Tous les calendriers à effeuiller se distinguaient, jusqu'à ce jour, par leur indifférence à l'égard du catholicisme.

Convocations et décrets des conciles, définitions des hérésies, causes des schismes, condamnations des hérésiarques, persécutions, spoliations de l'Eglise, glorieuses interventions des Papes dans tous les grands faits de l'histoire, leurs titres à l'admiration et aux respects des générations actuelles, les croisades et leurs résultats, les ordres religieux et leur influence, tout cet ensemble de faits était systématiquement écarté des calendriers.

Cet ostracisme et cette lacune ont été signalés à la dernière assemblée générale, tenue à Paris, de tous les comités catholiques de France. Le marquis de Biencourt, au nom de toutes les Sociétés catholiques, y a exprimé le désir de faire cesser ce silence préjudiciable.

Le nouveau *Calendrier catholique*, publié à cet effet, remplira, dans la mesure de sa spécialité, les intentions des Sociétés et des personnes qui coopèrent aujourd'hui à ramener les esprits au vrai catholicisme, comme à son application dans la vie civile.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

XVI

Ou l'on voit l'orage devenir de plus en plus menaçant.

Le samedi soir, 20 novembre, quatre hommes étaient assis autour d'un bon feu dans une pièce qui avait été le salon et la salle à manger du père Lajoie.

Devant le feu bouillotait une cafetière dans laquelle se faisait le café à la façon campagnarde, et il se répandait dans la salle un parfum qui ne paraissait pas déplaire à ces hommes.

Sur la table, quatre tasses à café placées dans leurs soucoupes, et, au milieu, trois carafons remplis de liqueur, indiquaient assez que la soirée se terminerait par quelque chose de réchauffant.

Il était neuf heures du soir : Catherine, l'ancienne servante du père Lajoie, qui était restée celle de l'ouvrier, ou, pour mieux dire, de l'ex-ouvrier Baptiste, car l'héritier, devenu riche, trouvait ridicule de travailler et très-naturel de vivre sans rien faire, quand on le pouvait, — ce qu'il ne disait pas avant son héritage; — Catherine, donc, qui avait tout préparé, était venue demander si l'on avait encore besoin d'elle, et Baptiste lui avait dit très-aimablement qu'elle pouvait aller se coucher.

— Ah ! maintenant que nous voilà seuls, fit-il, lorsque le bruit des pas de Catherine se fut éteint dans l'escalier qui conduisait à sa chambre, nous allons causer. J'espère bien, monsieur Saitout, que personne ne vous a vu entrer ici ?

— J'ai pris mes précautions, Baptiste. Il y avait bien encore de la lumière chez Mathurin, lorsque je suis passé devant sa porte, mais j'ai filé doucement de l'autre côté de la rue. Le vieux cagot n'a pu m'apercevoir. Mais êtes-vous sûr de la langue de Catherine ?

— Comme de la mienne, monsieur Saitout. Sa consigne est de ne pas dire un mot de ce qu'elle voit et de ce qu'elle entend ici. Sinon, c'est la porte. Et, hors d'ici, elle n'a plus qu'à crever de faim.

— C'est que j'ai à ménager M. le maire, et ce maudit curé qui commence à m'ennuyer passablement.

— Ne craignez rien. Il faudrait bien voir qu'un citoyen ne puisse pas visiter ses amis comme il lui plaît et quand il lui plaît ; n'est-ce pas, monsieur Tirsang ?

— Vous avez raison, Baptiste, mais dans ces temps où les jésuites relèvent la tête et où les curés se croient sûrs de nous imposer bientôt leur Syllabus, il ne faut jurer de rien ; on ne saurait prendre trop de précautions. Je suis certain que M. Poussaboire est de mon avis.

— Parfaitement, monsieur Tirsang, dit M. Poussaboire en poussant un gros soupir. Ah ! les temps sont bien changés ! Vraiment le père Lajoie est mort à propos. Il aurait perdu son nom, s'il avait vu ce que nous voyons et ce que nous verrons. Si ça continue, ce satané curé attirera tout le monde chez lui, et je ne verrai plus personne chez moi. Savez-vous que, dimanche dernier, si Baptiste n'était pas venu avec quelques-uns de ses anciens camarades, je n'aurais pas vendu une bouteille de vin ! Si ça continue, la commune sera une vraie capucinière. Tout le monde ira à la messe, on nous forcera d'aller à confesse et adieu la joie et le plaisir !

— C'est en effet là que nous marchons, dit le médecin d'un ton grave. Il n'est pas trop tôt d'aviser, mes amis : le mal est si grand, d'ailleurs, que nous ne saurions user de trop de précautions. Voilà ce diable de curé qui ensorcelle ses paroissiens. Ses succès vont le faire bien noter à l'évêché. Le préfet donne de ce côté-là, et nous avons un maire, excellent homme, des plus respectables, sans doute, mais qui ne laisse peut-être un peu trop influencer par sa femme.

— Et par sa fille, donc ? s'écria M. Poussaboire.

M. Tirsang rougit légèrement.

— Il est certain, reprit M. Saitout, il est certain, comme nous le disions l'autre jour, que le danger est grand et qu'il faut aviser.

— Mais, dit Baptiste, est-ce que vous n'allez pas le rendre encore plus grand, monsieur Saitout ? On m'a conté que, demain, c'est dans votre école qu'on se rassemblera. Pourquoi consentez-vous à ça ?

— J'y consens, mon cher Baptiste, j'y consens comme un homme qui a la corde au cou et qu'on tire consent à marcher. Est-ce que je puis faire autrement ?

— Comment cela ?

— Le curé, grâce à ces belles lois qui nous régissent, est une autorité scolaire. Je suis son inférieur, et une fois qu'il a l'assentiment du maire, je n'ai qu'à courber la tête. Les cléricaux qui ont fait la loi ont eu bien soin de placer l'éteignoir à côté de la lumière.

La comparaison employée par M. Saitout pour représenter l'instituteur et le curé, eut un grand succès auprès de ses trois interlocuteurs. M. Tirsang, enthousiasmé, s'écria :

— Vous avez parfaitement raison, monsieur l'Instituteur. Voilà bien où en est notre société. A côté de l'école, on a gardé le presbytère, c'était mettre l'éteignoir sur le flambeau. Ce qui se fait en petit dans chaque commune, se fait en grand dans l'Etat. A côté de la science on garde la religion, à côté de la raison, ce qu'ils appellent la foi. Comme si l'homme avait d'autre voix à écouter que celle de sa raison, d'autre guide à suivre que la science.

— Oui, oui, parlez de la raison, monsieur Tirsang, reprit l'instituteur ; elle a été joliment arrangée l'autre jour au presbytère, et, entre nous, — je n'avouerais pas cela en public, — entre nous, je dois vous dire que le curé, pour l'abîmer, s'est servi avec une adresse extraordinaire de la science elle-même, de la raison et de l'histoire. Oh ! il est fort ! Vraiment, il y a des moments où je lui donnerais raison, si je ne détestais pas tant cette cléricaille qui ne cherche qu'à dominer partout et qu'à charger l'humanité de chaînes. Il a réponse à tout, rien ne l'embarrasse, et il vient toujours à bout de mettre ses auditeurs de son côté.

— Allons, monsieur Saitout, vous commencez à vous laisser prendre, avouez-le, répliqua en riant le médecin.

— Pas du tout, n'ayez pas peur ; mais je vous avoue que de beaux raisonnements font sur moi l'effet que font sur d'autres de beaux yeux et de beaux écus.

M. Tirsang rougit encore, mais il ne jugea plus à propos de se fâcher.

— Tout cela est bon, dit-il, mais nous perdons notre temps en paroles ; il s'agit de nous débarrasser du curé, ou nous allons nous trouver seuls dans la commune.

— Vous avez beau prendre vos précautions, dit M. Poussaboire, vous êtes suspect, monsieur Saitout, et le curé, une fois le maître dans la paroisse, ne vous y laissera pas longtemps. On parle déjà d'établir une école de filles. Quand on aura des Sœurs on voudra avoir des Frères, et l'on remerciera M. l'instituteur.

— Sous ce rapport, je ne dépends pas du curé.

— Sans doute, mais le curé s'entend avec l'évêque, l'évêque s'entend avec le préfet ; ces messieurs-là finissent toujours par arriver à leurs fins.

— Et vous, monsieur Poussaboire, pensez-vous faire fortune, si tous les paysans vont à la messe et à confesse ? dit M. Tirsang.

— Et vous, M. Tirsang, répondit M. Poussaboire, oubliez-vous que le curé a un neveu étudiant en médecine, qui pourrait bien vous prendre votre clientèle... et vos espérances ?

M. Tirsang rougit encore.

— Vraiment, dit-il, mes amis, vous jetez bien souvent des pierres dans mon jardin. Ce n'est pas bien, car nos intérêts sont communs. Il est clair, n'est-ce pas, que si le curé réussit, le vin et la bière resteront longtemps dans la cave de M. Poussaboire. Il est clair que M. Saitout est fortement menacé dans sa position. Supposons que j'aie quelques vues sur la fille de M. le maire — ce qui n'est ni mal, ni maladroite, n'est-ce pas? — et que j'aie quelque chose à craindre de ce blanc-bec qui étudie en ce moment la médecine à Paris, tout cela ne nous prouve-t-il pas que nous devons nous liquer ensemble pour nous débarrasser d'un curé qui nous menace dans tous nos intérêts?

— Qu'est-ce que j'ai à perdre, moi? observa Baptiste.

— Oh! Baptiste, dit M. Poussaboire, tu n'es pas moins menacé que nous.

— Je ne vois pas comment. M. le curé ne me dit rien, il me laisse tranquille. Il paraît même qu'il m'a défendu, dimanche dernier, contre ceux qui voulaient mal parler de moi.

— Peux-tu croire ça, Baptiste!

— M. Saitout peut en témoigner.

— Il est vrai, dit M. Saitout, que le curé n'a pas voulu entendre mal parler des absents, et qu'il a témoigné une bonté compatissante pour Baptiste. Oh! il est rusé, le digne pasteur: il savait bien que cela serait rapporté, et voilà que nous constatons l'effet que cela produit.

— Il n'y a pas d'effet produit ni à produire, reprit Baptiste. Je déteste les curés, vous le savez; mais, enfin, celui d'ici n'est pas trop méchant. Vous qui êtes des savants, monsieur Saitout et monsieur Tirsang, pourquoi ne le confondez-vous pas devant tout le monde? Tenez, j'ai envie d'aller demain à la conférence. Venez-y, monsieur Tirsang. A vous deux M. Saitout, vous lui en ferez voir de dures et l'on rira.

M. Tirsang et M. Saitout ne paraissaient pas aussi pressés de confondre le curé que ne le croyait Baptiste. Crier contre le Syllabus, déclamer contre les envahissements des curés et des jésuites, dénoncer l'amour de la domination du clérical, tout cela est plus facile à affirmer qu'à prouver, et les deux *savants* ligüés contre le curé de F*** ne se sentaient pas du tout rassurés par la science de bon sens qu'avait montrée le prêtre dans les deux conférences du presbytère.

Loin donc de répondre avec enthousiasme à l'invitation de Baptiste, M. Tirsang se contenta de dire:

— Ce que vous demandez-là, Baptiste, n'est pas exécutable. Les paysans sont accoutumés à prendre toutes les paroles de leur curé

comme paroles d'Évangile. A la moindre observation que je ferais, ils me prendraient pour un impie, pour un ennemi de la religion, et les femmes se mettraient de la partie pour ameuter contre moi la population : ce serait préparer moi-même le succès de l'étudiant neveu qui est à Paris.

— Vous avez peut-être raison, monsieur Tirsang, dit Baptiste ; mais, c'est égal, j'aimerais bien à vous voir remettre le curé à sa place et faire triompher la raison, puisqu'elle est pour nous.

— Eh ! sans doute, elle est pour nous, la raison, s'écria M. Poussaboire. Est-ce que la raison ne nous dit pas qu'il faut s'amuser tant qu'on est jeune et qu'on se porte bien ? E-t-ce que la raison ne nous dit pas, qu'il faut se donner du plaisir tant qu'on peut, — honnêtement, cela va sans dire, en payant ses dettes exactement et en ne faisant de tort à personne, — et que ce n'est pas vivre que de marmotter des prières depuis le matin jusqu'au soir, de s'embêter aux offices et aux sermons, et d'aller compter ses freddaines au curé qui doit bien en rire avec ses confrères ? Qu'est-ce qu'il y a de mal à boire un coup avec les amis, à rire un brin avec les demoiselles, à danser, à rigoler, comme ils disent à Paris ? Eh bien ! les curés tonnent contre tout cela. En disent-ils contre les bals et les cabarets ! Ça ne peut pas être une bonne religion, ça. Moi je préfère le dieu des bonnes gens avec notre immortel Béranger ; je suis pour le plaisir et pour la joie, et vive la République !

On ne voit pas bien ce que venait faire là la République, qui est, selon Montesquieu, le gouvernement de la vertu, et dont les promoteurs ne parlent que d'austérité et d'incorruptibilité ; mais il convient de remarquer que, pour le grand nombre, la République est synonyme de licence. Que de républicains ne voudraient plus l'être si la République fermait les cabarets, où l'ouvrier perd son argent, sa raison et sa santé, les bals où il perd son temps, et ses mœurs, et toutes ces excitations à l'inconduite et à la débauche qu'on entend retentir de toutes parts, qu'on lit dans tant de livres !

M. Poussaboire était républicain en sa qualité de marchand de vin ; c'était là le seul motif de ses convictions politiques.

M. Tirsang et M. Saitout auraient pu répondre bien des choses à sa tirade, au nom de l'hygiène et de la morale, mais, une fois hors de la voie religieuse, qu'importe au médecin qu'on se porte bien, à l'instituteur qu'on se conduise bien ? Plus il y a de buveurs, pensait M. Poussaboire, plus les cabaretiers font d'argent. Plus il y a de malades, pensait M. Tirsang, plus il y a de profits pour le médecin. Et M. Saitout se disait en lui-même que le seul moyen pour un instituteur de contrebalancer et de vaincre l'influence du

presbytère, c'est d'avoir affaire à une population qui n'écoute plus le curé.

Baptiste, qui avait été un moment ébranlé en voyant l'instituteur et le médecin reculer devant la lutte, se remit de leur côté, après avoir entendu la tirade de M. Poussaboire. Riche, il voulait pouvoir s'amuser à son aise, et lui qui détestait auparavant la religion parce qu'il lui semblait qu'elle se mettait du côté des propriétaires et des capitalistes contre les ouvriers, il continuait de la détester, parce qu'elle prétend mettre un frein à nos passions.

Au fond, c'est bien comme cela que les choses se passent habituellement : on en veut à la religion parce qu'elle est *gênante*. L'épicier qui a envie de vendre à faux poids, le boulanger qui ne met pas le poids à son pain, le débitant qui ne trouve jamais son vin assez baptisé, le marchand de lait qui prend le robinet de la fontaine pour le pis de la vache, le juge qui fait pencher la balance de la justice du côté où l'accusé place de l'argent ou des cadeaux, le journaliste qui corrompt, qui calomnie et qui ment parce que cela augmente le nombre des abonnés, l'ambitieux qui ne recule devant aucune bassesse, aucune intrigue, aucun crime même pour monter et monter encore, le débauché qui ne songe qu'à s'amuser, le voleur qui aime mieux prendre l'argent que de le gagner, — tous ces gens-là sont les ennemis naturels de la religion. Tous les arguments qu'ils amassent contre elle reviennent à ce seul argument : Elle me gêne. A bas Dieu ! parce que l'existence d'un Dieu juste me gêne ; à bas le Christ ! parce que sa morale me gêne ; à bas le prêtre ! parce qu'il prêche cette morale gênante ; — et vive la République !

Vive la République ! qui me fait voir en perspective une société sans Dieu, sans religion, sans prêtre, sans morale, sans famille, sans propriété.

C'est une chose triste à dire pour la République : elle a pour elle *quelques* honnêtes gens, *quelques* esprits généreux, *quelques* sincères illusionnés, plus *tous* les malhonnêtes gens, — et contre elle *la plupart* des honnêtes gens. C'est un fait, on l'expliquera comme on voudra, il existe.

On peut être sûr que ni M. Poussaboire, ni M. Tirsang, ni M. Saitout ne firent cette remarque devant Baptiste, que chacun d'eux trouvait un excellent client : M. Saitout, pour ses bons dîners ; M. Tirsang, idem, plus pour les maladies qu'il prévoyait ; M. Poussaboire, pour la consommation faite chez lui avec les anciens compagnons de travail.

Les quatre amis se dispensèrent donc de toute réflexion défavo-

nable à la République, et, tout en dégustant le café et le pousse-café, cognac, rhum et kirsch, que chacun mêlait abondamment à l'odorante liqueur, sans se faire trop prier par Baptiste, qui faisait les honneurs en digne amphytrion, ils se mirent à combiner un plan qui pût les débarrasser des raisonnements et des conférences du curé, et du curé lui-même, moyen *radical* qui leur parut de beaucoup plus sûr.

Non qu'ils songeassent à s'en défaire d'une manière violente : cela s'est vu, mais ni l'instituteur, ni le médecin, ni l'aubergiste, ni l'ex-ouvrier n'en étaient là, et, d'ailleurs, au village, on préfère la rase à la force. Le lecteur verra, après le récit de la troisième conférence, à quoi s'étaient arrêtés les ennemis du Syllabus et des curés.

(Suite au prochain numéro.)

VARIÉTÉS.

Le repos du dimanche en Amérique.

Il paraît que ceux de nos ouvriers à qui l'on a fait faire le voyage de Philadelphie sont stupéfaits du respect qu'ils rencontrent dans le peuple pour les institutions chrétiennes. Les *habits noirs* qui les exploitent et qu'ils ont la bonté de prendre pour des savants, leur avaient quasi persuadé que le christianisme est incopciliable avec toute liberté; et voilà que, parmi les travailleurs de la libre Amérique, ils rencontrent, non-seulement de fervents catholiques, mais encore des protestants ayant en profond mépris tout contempteur de la religion de Jésus-Christ.

Une chose, paraît-il, a surtout stupéfait nos libres penseurs des divers Etats : c'est le respect des habitants de Philadelphie pour le repos du dimanche. L'un d'eux, qui sait un peu d'anglais, en levant les épaules, a donné lecture à ses camarades d'un passage du *Scientific American*, revue protestante de New-York, où se lit le passage suivant dont voici la traduction à peu près exacte :

« Après une longue discussion, il a été décidé que l'Exposition de Philadelphie restera fermée le dimanche. Cette décision a été prise par la commission du Centenaire; à la majorité des deux tiers des voix contre un tiers, elle a repoussé le rapport qui concluait à l'ouverture de l'Exposition le dimanche. Ainsi donc, au jour du repos sacré, tous les édifices, promenades et dépendances de Farhust-Park seront rigoureusement fermés au public.

« Nous croyons que cette décision de la commission est de celles

qui plairont infiniment à la grande majorité du peuple américain, *is the one which will please the majority of our people best.*

« Les arguments les plus sérieux contre la fermeture, c'est que, de fait, le dimanche seulement l'Exposition est accessible aux classes ouvrières du matin au soir, qu'un certain nombre d'Américains et d'étrangers n'observent pas le jour de repos des chrétiens; et que, par conséquent, il ne faut pas interdire à ces derniers l'entrée de l'Exposition un jour qui, pour eux, ne diffère en rien des autres jours de la semaine.

« Quoique ces raisons aient quelque poids à certains égards, CÉPENDANT ELLES NE PEUVENT PRÉVALOIR quand on envisage l'Exposition au point de vue *d'une entreprise nationale...*

« Dans ce pays, nous vivons sous le régime des majorités; et le jour du repos, pour la partie la plus nombreuse de nos concitoyens, c'est le jour du repos des chrétiens, c'est-à-dire le *dimanche*, jour que nos ancêtres d'il y a cent ans respectaient et observaient religieusement. Quant aux étrangers qui nous arrivent, ils viennent sans doute ici pour étudier nos mœurs et nos institutions; *telles qu'elles sont, as they are.* Or, l'une de ces institutions est certainement le jour du dimanche consacré au repos et aux devoirs religieux. »

Qu'allez-vous dire, illustres athées du *XIX^e Siècle*, du *Peuple*, de la *Tribune*, du *Bien public*, du *Rappel* et de la *République* grande et petite?

Pour ces hommes, qui ne reconnaissent pas, il est vrai, un singe pour ancêtre, pour ces hommes, disons-nous, le jour du repos c'est le dimanche, « QUE LEURS ANCÊTRES D'IL Y A CENT ANS RESPECTAIENT ET OBSERVAIENT RELIGIEUSEMENT. » Que va dire M. Naquet en lisant de telles énormités? C'est scandaleux!

Déconvenue d'un préhistorien.

La science, dit le *Citoyen*, excellent petit journal de Marseille, la science reçoit quelquefois des entorses qui la font marcher clopin-clopant et l'obligent à se montrer moins affirmative et plus circonspecte dans les choses où elle ne voit goutte.

Témoin le fait suivant :

Au Congrès archéologique d'Arles, un savant des temps préhistoriques, affirmait que l'origine de l'homme se perdait dans la nuit des temps. Il prenait du galon pour quinze ou vingt mille ans, et encore se montrait-il modéré. Dans un long mémoire bourré de textes, de citations et de noms propres que le Congrès a eu la pa-

tience d'écouter, il exposait son système, s'appuyant surtout sur un squelette des temps préhistoriques qu'il venait de découvrir aux portes d'Arles, orné d'un silex au bas de la vertèbre.

Tout Arles a été en émoi et a voulu voir, à la suite du Congrès des savants, cette preuve palpable et évidente des temps préhistoriques du genre humain.

On se rend à la grotte de Cordes, qui fera à l'avenir le pendant de la grotte de Saint-Clair. On gratte la terre, et sous le limon, on trouve un lit de pierres fort anciennes, datant au moins de la création du monde, si on ne peut pas leur assigner une date plus ancienne, comme le voulait notre savant. Sur ces pierres étaient étendus pêle-mêle des bras et des tibias, des crânes et des extrémités de vertèbre, et enfin, des silex en quantité brochant sur le tout.

C'étaient là évidemment des squelettes et des silex préhistoriques.

Malheureusement le Congrès des savants gâta l'affaire. Il demanda que l'on fouillât au-dessous des silex et des ossements. Aussitôt fait que dit. Mais voilà qu'au moment où l'on s'y attendait le moins, on découvre de magnifiques dalles, de la poterie artistement travaillée et de la poterie vernissée!

Le savant des temps préhistoriques tomba à la renverse sur ses confrères du Congrès. Et pourtant, malgré cette preuve péremptoire, il n'est pas encore bien convaincu que la vertèbre et son silex ne remontent pas à vingt mille ans bien comptés. Il prépare, dit-on, un mémoire où il prouvera que des malins sont venus glisser la poterie vernissée sous les silex, il y a quelques centaines d'années, ou qu'en remuant la terre, les laboureurs auront mis tout sens dessus-dessous, les silex au-dessus, et la poterie au-dessous, où elle ne devrait pas être, suivant les données de la science laïque.

Et si un mémoire fait dans ce sens vient à être publié, il ne se trouvera pas mal de badauds qui applaudiront des deux mains.

La vitalité des moines.

Le R. P. Dom Etienne, abbé de Sainte-Marie du Désert (Haute-Garonne) et abbé provisoire de la Trappe d'Igny, au diocèse de Reims, qui avait célébré la messe de la Toussaint, a adressé aux cinq ou six cents personnes des paroisses environnantes qui étaient venues assister à sa messe, ces paroles appuyées d'exemples, qui ont fait une vive impression sur son auditoire.

« Je viens vous livrer le secret de la vitalité des moines. Trois causes produisent notre prospérité.

« La première cause est la *Prière*, cette chaîne d'or qui unit l'homme à Dieu, cette messagère qui va chercher dans le sein de Dieu les grâces, les secours sans lesquels ni l'homme seul ni la société ne peuvent rien. L'homme qui ne prie pas, c'est la branche séparée du tronc, étant par là-même obligée de se dessécher, parce qu'elle ne reçoit plus de sève. C'est lorsque les nations ne prient plus, que les révolutions arrivent, semant partout la terreur et les ruines.

« La deuxième cause de la vitalité des moines : *c'est la sobriété*. L'économie est la reine de nos demeures, et le superflu en est impitoyablement banni. On cherche en France le moyen d'éteindre le paupérisme : il n'y a pour cela qu'un seul moyen : faire disparaître le luxe et l'amour des plaisirs; y substituer l'économie et la sobriété.

« La troisième cause de notre vitalité, *c'est le travail*. Par le travail, nous vivons honnêtement et nous ne sommes à charge à personne. Ensuite nous prions en travaillant; ce qui apprend aux hommes que le travail, la prière et l'observation des lois de Dieu ne sont pas incompatibles. Chez nous, le repos du dimanche est toujours rigoureusement observé : mais cela n'empêche pas que partout nos maisons soient prospères et florissantes. »

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

LES SANCTUAIRES ILLUSTRÉS DE LA SAINTE VIERGE

1 très-beau volume in-8°

52 GRAVURES EN TAILLE-DOUCE

PRIX : 15 FRANCS

Pour les abonnés des ANNALES CATHOLIQUES, 12 francs seulement, franco par la poste. — S'adresser à l'Administrateur des Annales, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

I. *La paix et la guerre* : préparatifs belliqueux; discours de lord Beaconsfield; discours du czar Alexandre. — II. *Le Saint-Siège et l'Italie* : élections en Italie; le successeur du cardinal Antonelli; détails sur la mort du cardinal. — III. *Faits divers* : nomination de l'évêque de Maurienne; les pèlerins du Mans à Rome; fête de saint Martin à Tours; discours de Mgr Richard sur les universités catholiques; mandement collectif des évêques de Suisse; Allemagne; Turquie; les conversions dans l'Inde.

16 novembre 1876.

I. La paix et la guerre.

Les mêmes inquiétudes agitent le monde politique. Après la conclusion de l'armistice, après et malgré la convocation, à Constantinople, d'une conférence que quelques-uns regardent encore comme douteuse, on en est toujours à craindre l'explosion d'une grande guerre, et cette fois ce sont l'Angleterre et la Russie qui se trouvent directement en présence. Ces deux puissances se menacent ouvertement; les préparatifs de guerre qu'elles font sont formidables; s'il est vrai de dire que le meilleur moyen d'assurer la paix est de préparer la guerre, *si vis pacem, para bellum*, il est certain que l'Angleterre et la Russie ont le plus violent désir de conserver la paix.

Nous avons reproduit la déclaration de M. le duc Decazes, affirmant la volonté bien arrêtée de la France de garder la neutralité; si l'on en juge par certains symptômes, l'Autriche se rapprocherait de l'Angleterre; l'Allemagne garde un silence menaçant et laissera sans doute faire la Russie. Quant aux deux antagonistes, leurs intentions se trouvent officiellement résumées dans deux discours prononcés à quelques heures d'intervalle, le premier par lord Beaconsfield (M. Disraéli), le second par le czar Alexandre.

A la fin d'un banquet qui lui était offert par le lord-maire de Londres, lord Beaconsfiel a prononcé ces paroles :

Ainsi que le lord maire nous l'a dit ce soir, nul pays, plus que l'Angleterre, n'est intéressé au maintien de la paix. (Applaudissements.) La paix est la politique spéciale de l'Angleterre (Applaudissements.) L'Angleterre n'est pas une puissance agressive, car il n'y a rien qu'elle désire. Elle ne convoite ni villes, ni provinces. Ce qu'elle souhaite, c'est de maintenir l'empire, sans exemple dans l'histoire, qu'elle a établi et qu'elle s'enorgueillit de voir reposer autant sur les sympathies que sur la force. (Applaudissements.) Mais, quoique la paix soit la politique de l'Angleterre, *nul pays n'est aussi bien préparé à la guerre que le nôtre.* (Applaudissements.)

Si nous entrions en lutte pour une juste cause, et je ne veux pas croire que l'Angleterre fasse la guerre, sinon pour une cause juste (Applaudissements), si dans cette lutte sa liberté, son indépendance, son empire sont en jeu, *ses ressources, je le sens, sont inépuisables.* (Grands applaudissements.) L'Angleterre n'est pas un pays qui, lorsqu'il entre en campagne, a à se demander s'il pourra soutenir une seconde ou une troisième campagne. (Applaudissements.) Elle entame une campagne *avec la volonté de ne la terminer qu'après que justice est faite.* (Grands applaudissements.)

La réponse russe à ce discours ne s'est pas fait attendre. Il y avait une heure que l'analyse en avait été portée à l'empereur Alexandre, à Moscou, lorsque arriva près de lui une députation de la noblesse et du conseil municipal, lui présentant une adresse dans laquelle on lui témoignait la plus grande confiance, tout en marquant les plus vives sympathies pour les Slaves de Turquie. Le czar a répondu :

Je vous remercie, messieurs, des sentiments que vous avez voulu m'exprimer dans les circonstances politiques actuelles. La situation est aujourd'hui plus claire, et je suis prêt maintenant à accepter votre adresse avec satisfaction.

Vous savez que la Turquie a consenti à la conclusion immédiate d'un armistice que j'ai exigé pour mettre fin à une effusion de sang inutile en Serbie et au Monténégro. Dans cette lutte inégale les Monténégrins se sont montrés, comme toujours, de véritables héros.

Malheureusement, on ne peut accorder les mêmes éloges aux

Serbes, malgré la présence dans leurs rangs de nos volontaires dont beaucoup ont versé leur sang pour la cause slave.

Je sais que la Russie entière avec moi prend la part la plus vive aux souffrances de nos frères de religion et de race; mais, pour moi, les véritables intérêts de la Russie sont les plus chers de tous, et je désirerais éviter jusqu'à la dernière extrémité l'effusion du précieux sang russe.

Voilà pourquoi je poursuis mes efforts pour atteindre par des moyens pacifiques une amélioration effective du sort des populations chrétiennes de la péninsule des Balkans.

Des conférences doivent s'ouvrir ces jours-ci à Constantinople entre les représentants des six grandes puissances pour la détermination des conditions de la paix. Je désire beaucoup que nous puissions arriver à une entente générale.

Mais si cet accord n'a pas lieu, et si je vois que nous n'obtenons pas de garanties réelles de l'exécution de ce que nous sommes en droit d'exiger de la Porte, j'ai la ferme intention d'agir seul, et je suis certain que, dans ce cas, la Russie entière répondra à mon appel lorsque je le jugerai nécessaire et que l'honneur du pays l'exigera.

Je suis convaincu également que, comme toujours, Moscou donnera l'exemple. Que Dieu nous aide à remplir notre sainte mission!

Quelles sont les conditions que l'on se trouve *en droit d'exiger*? qu'est-ce qu'exige *l'honneur de la Russie*? Là est toute la question. Après tout ce que la Russie a fait, au moment même où elle avoue qu'elle a été battue dans la personne de ses volontaires, où elle reproche publiquement aux Serbes de s'être mal comportés dans les batailles, il y aurait vraiment trop d'optimisme à croire à ses dispositions pacifiques et à compter sur l'heureuse issue des négociations qui vont s'ouvrir à Constantinople.

Si l'Angleterre est aussi prête que le dit lord Beaconsfield, l'occasion ne tardera guère de le montrer.

La guerre diplomatique est officiellement déclarée entre l'Angleterre et la Russie; il est bien à craindre que la voix du canon n'intervienne dans la conversation des diplomates.

II. Le Saint-Siège et l'Italie.

Devons-nous croire que l'heure de la rétribution approche,

et que la grande guerre se trouvera compliquée de révolutions qui en augmenteront les horreurs? Le royaume italien, le plus directement coupable des attentats contre le Saint-Siège, paraît s'approcher de quelque catastrophe. Des élections générales viennent d'avoir lieu, et l'immense majorité des députés élus est progressiste. C'est un triomphe pour le ministère actuel, dont M. Nicotera est le personnage le plus important; mais nul n'ignore que M. Nicotera déteste la royauté et veut la république. Il va devenir le maître de la situation; de mauvais jours se préparent pour la dynastie de Savoie. Dans ces circonstances, les catholiques, eux aussi, ont à redouter les excès de la Révolution qui, pendant quelque temps, fera semblant de respecter la royauté, mais qui dirigera ses coups contre le chef de l'Eglise.

Ces jours-ci, un journal allemand parlait des mesures adoptées par le gouvernement italien pour le cas de la vacance du Saint-Siège; le plan prêté à l'Italie a été démenti, ce qui ne prouve pas grand'chose; nous sommes plus rassurés en pensant que Pie IX survivra à tous ces fabricants de complots qui spéculent sur sa mort, et la santé merveilleuse dont il continue de jouir nous donne la confiance que Dieu exaucera les prières qui s'élèvent de toutes parts pour la conservation de jours si précieux.

La mort du cardinal Antonelli a douloureusement frappé le cœur du Saint-Père, mais ne l'a pas abattu. Pie IX a repris le cours de ses audiences, et il vaque comme à l'ordinaire aux affaires de l'Eglise. Pendant quelques jours, on a ignoré quel successeur il avait l'intention de donner au cardinal secrétaire d'Etat. Divers noms étaient désignés, et l'on a cru un moment que c'était le cardinal de Luca qui était nommé. On sait maintenant que le choix de Pie IX s'est arrêté sur le cardinal Siméoni, pro-nonce à Madrid, qui ne pourra guère se trouver avant un mois à son nouveau poste, dont l'intérim est fait par le cardinal Vannutelli. Le cardinal Siméoni est né à Pagliano, le 23 juillet 1816. Il était nonce à Madrid, lorsque Pie IX le publia cardinal l'année dernière, au mois de septembre; il était cardinal *in petto* depuis le mois de mars précédent. Le nouveau secrétaire d'Etat est dans toute la maturité de l'âge; il a fait

preuve d'une grande habileté et d'une grande fermeté dans les missions dont il a été chargé.

Quelques détails donnés ici sur les derniers moments du cardinal Antonelli intéresseront nos lecteurs ; nous les empruntons à l'*Univers*.

Le samedi, 4 novembre, vers neuf heures du matin, le cardinal, selon sa coutume, s'était fait porter en chaise jusqu'à la porte du cabinet du Pape, était entré, se traînant avec une douleur contenue, avait traité les affaires courantes et pris les ordres et décisions de Sa Sainteté. Rentré chez lui, il s'était mis à travailler avec Mgr Vannutelli, substitut de la secrétairerie d'État, puis il avait donné des audiences. La journée se passa péniblement, et Pie IX, inquiet, envoya plusieurs fois demander des nouvelles du cardinal.

Le dimanche 5 au matin, l'Éminentissime Antonelli parla de se lever et d'aller chez le Pape. Mais son frère, le comte Angelo, le voyant très-abattu et épuisé, le supplia de s'abstenir. Pour la première fois il céda, et chargea son prêtre assistant de descendre auprès du Pape et de prier Sa Sainteté d'excuser le cardinal.

Pie IX eut-il un douloureux pressentiment ? Il ordonna au docteur Pelagallo, son propre médecin, de voir immédiatement le cardinal. Le docteur revint dire au Saint-Père que le secrétaire d'État était à bout de forces et que la mort s'avancit rapidement.

Peu de temps après, tous les membres de la famille Antonelli, qui sont nombreux, se trouvaient réunis au Vatican. Le docteur Pelagallo et le docteur Mazzoni tinrent une consultation, et il fut décidé qu'il n'y avait pas de temps à perdre pour administrer les sacrements.

Le docteur Pelagallo se chargea du devoir pénible d'annoncer au malade le fatal arrêt de la Providence.

— Eminence, dit-il, vous avez du courage : je vous déclare, en chrétien et en ami, qu'il n'y a plus pour vous que le crucifix.

— C'est bien, répondit le cardinal, et pas un muscle de son visage ne trahit le moindre trouble. Faites venir le P. Rossi.

Le P. Rossi, jésuite, était, depuis longues années, le confesseur du cardinal. Il vint aussitôt, entendit le cardinal, qui

s'était confessé déjà le jeudi, et lui donna l'absolution. Il était quatre heures du soir.

Entre six et sept heures, Mgr Marinelli, de l'ordre des augustins, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté et curé des palais apostoliques, a pu administrer en viatique un fragment d'hostie à l'illustre mourant, lequel a voulu que l'évêque allât implorer de Sa Sainteté la bénédiction apostolique *in articulo mortis* et l'indulgence plénière, ainsi qu'un pardon pour les fautes que le cardinal aurait pu commettre dans ses charges politiques et du palais.

Mgr le sacriste, entrant chez le Pape, s'est agenouillé et a rempli sa mission ; et Pie IX se levant, debout, les bras étendus, a prié, a béni le cardinal, ajoutant qu'il n'avait point à pardonner, mais à remercier le mourant pour les soins donnés aux affaires de l'Etat et pour sa fidélité à la personne du Pape.

Ces paroles rapportées au cardinal ont un instant éclairé son visage.

La nuit était déjà avancée, et il a demandé pourquoi le cardinal Randi n'était point venu le voir selon son habitude.

L'Em. Randi habite l'appartement voisin. On l'a prévenu, il est venu et a passé une partie de la nuit au chevet du lit. -

Le cardinal a voulu parler à ses frères ; mais la voix lui a fait défaut, et il s'est résigné.

Un peu avant le jour, le lundi 6, l'état du malade a empiré tout à coup : l'agonie a commencé, non point une agonie qui privât le cardinal de ses sens, mais une agonie de douleur, — ce dernier travail que fait l'impitoyable nature sur notre corps avant de rendre la liberté à l'âme.

A six heures et demie du matin, le R. P. Pifferi, moine augustin, vicaire de Mgr Marinelli pour la paroisse Vaticane, a donné l'extrême-onction au cardinal, qui a expiré à sept heures dix minutes.

Les obsèques ont eu lieu le 9, à Sainte-Marie *in Traspontina*, dans le Borgo, à peu de distance du Vatican, en présence du corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège, et les dépouilles mortelles ont été ensuite déposées, au cimetière commun, dans le monument que la famille Antonelli a fait récemment élever. On sait que, depuis le 20 septembre 1870, il n'y

a plus de sépultures privées dans les basiliques et les églises pour les personnes religieuses ; il faut que les princes de l'Église eux-mêmes dorment à côté des libres-penseurs et des sectaires.

III. — Faits divers.

La semaine parlementaire, en France, a fourni une vive discussion, samedi dernier, au sujet du crédit alloué à l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège ; nous consacrons un article spécial à cette discussion.

Mgr Rosset, évêque de Parium *in partibus infidelium*, que le Saint-Père avait nommé administrateur du diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne, a été nommé, par décret présidentiel du 8 novembre 1876, évêque de ce siège. Cette nomination est une preuve de la bonne entente qui existe entre le Saint-Siège et le gouvernement français. On sait que Mgr Rosset avait été choisi par le Saint-Père, lorsqu'il devint nécessaire de prononcer la suspension de Mgr Vibert. Le choix de Mgr Rosset rendra, sans aucun doute, la paix à ce diocèse troublé dans ces dernières années par de malheureuses affaires dont la santé de Mgr Vibert était en partie la cause.

Les pèlerins du diocèse du Mans sont à Rome ; une dépêche en date du 15 novembre nous apprend qu'ils ont été reçus, ce jour-là, en audience solennelle avec leur évêque, Mgr d'Outremont. Le Saint-Père était accompagné de cinq cardinaux et de plusieurs prélats de sa cour. Sa santé est excellente.

Mgr d'Outremont a lu une adresse émouvante, remarquable surtout par l'énergie de ses affirmations doctrinales.

Dans sa réponse, le Pape a commenté l'évangile sur la résurrection de la fille de Jaïre, où l'on voit le Christ suivi d'un cortège de fidèles qui rencontre un cortège contraire.

Applicant ce récit à la situation actuelle, le Saint-Père a montré les processions du saint viatique prohibées, tandis que les cortèges des libres penseurs sont applaudis.

Après son allocution, le Pape a béni tendrement les catholiques.

Le sacre de Mgr Coullié, évêque élu de Sidonie, coadjuteur d'Orléans, sera sacré le 19 novembre à huit heures et demie du matin à l'église Notre-Dame. Le cardinal archevêque de Paris sera le prélat consécrateur, assisté de l'évêque d'Orléans et de l'évêque de Nancy.

La fête de saint Martin, à Tours, a été célébrée, le 12, avec un grand éclat. Etaient présents, avec Son Eminence le cardinal Guibert, les archevêques et évêques de Tours, de Bâle, d'Angers, de Nantes, de Vannes, de Luçon, de Laval.

A neuf heures, dit le *Courrier de la Vienne*, Mgr Guibert a célébré l'office pontifical. Après l'évangile, le sermon a été prêché par le R. P. Sourieu.

Dans l'après-midi, la procession est sortie à une heure et demie, et s'est rendue au tombeau de saint Martin.

Entrée dans la chapelle provisoire par la porte de la crypte, elle en est sortie par la porte de la rue Descartes. Un arc de triomphe enguirlandé de feuillage avait été dressé dans la rue Saint-Martin. Après la bénédiction pontificale donnée solennellement sur une estrade au pied de la tour Charlemagne, la procession est revenue à la cathédrale, où la fête s'est terminée par un salut solennel.

La procession se composait, outre les habitants de Tours et des communes voisines, de plusieurs milliers de pèlerins venus des arrondissements de Chinon et de Loches, et d'un certain nombre de communes des diocèses de Poitiers et de Blois. On y remarquait aussi des pèlerins venus de Paris, ayant à leur tête le président du Comité des pèlerinages.

Dans le cortège se trouvait la musique du 66^e de ligne et celles du patronage de Notre-Dame-la-Riche et du patronage de Saint-Pierre-des-Corps, qui ont joué plusieurs morceaux pendant la marche de la procession.

Les membres du chapitre et le clergé des diverses paroisses entouraient les reliques de saint Martin, portées par des séminaristes, et après lesquelles marchaient Mgr Guibert et les autres prélats.

Ces reliques ont été déposées sur l'estrade du haut de laquelle les évêques ont béni la foule.

On évalue à plus de 8,000 le nombre des étrangers venus à Tours à l'occasion des fêtes de saint Martin.

Les noces d'argent de Mgr Mabile, évêque de Versailles, viennent d'être célébrées à la cathédrale de Saint-Louis, au milieu d'un grand concours d'ecclésiastiques et de fidèles ; Mgr Richard, coadjuteur de Paris, a prononcé, en cette occasion, une allocution que nous reproduirons.

Les diverses Universités catholiques ont recommencé leurs cours ; nous nous occuperons prochainement de la situation de chacune d'elles ; aujourd'hui, nous reproduisons le discours que Mgr Richard a prononcé le jeudi 9 novembre, à la messe du Saint-Esprit célébrée dans l'église des Carmes pour la réouverture des cours de l'Université libre de Paris :

Messieurs,

Nous inaugurons pour la seconde fois par la prière les cours de l'Université catholique de Paris. L'année dernière, le vénéré cardinal qui préside au gouvernement de ce diocèse est venu, en son nom et au nom des évêques fondateurs de notre Université, apporter ses bénédictions et ses conseils à l'institution naissante. Ce n'est pas sans un humble sentiment de reconnaissance envers Dieu que nous jetons les regards sur l'année qui vient de s'écouler. Non pas, certes, que nous ayons la prétention d'avoir réalisé d'un jet l'œuvre dont nous avons posé les fondements. Nous savons trop, messieurs, qu'une grande œuvre comme celle des Universités catholiques, doit attendre du temps et des efforts persévérants son progrès et sa perfection. C'est la loi providentielle imposée à toutes les choses durables de ce monde. Mais nous bénissons Dieu qui, dès le berceau de l'Université catholique, a donné à nos maîtres l'autorité de la science et du dévouement, à nos élèves la docilité du cœur et de l'intelligence, double gage d'espérance et de succès pour l'avenir.

Comment, messieurs, ne nous sentirions-nous pas pleins de courage à poursuivre notre œuvre ! Ce que nous faisons répond aux exigences légitimes des familles et aux besoins de la société. Je n'hésite pas à le dire : le monde, aujourd'hui plus que jamais, réclame l'enseignement catholique. Je pourrais invoquer l'autorité des hommes éminents que l'étude des vérités sociales, les recherches historiques ou les découvertes de la science amènent à reconnaître

le caractère divin du christianisme et sa nécessité pour le bonheur des peuples. Je veux me borner, dans cette solennité religieuse, à recueillir avec vous quelques-uns des enseignements que l'Eglise nous a donnés dans son dernier Concile.

Au milieu des évènements qui ont absorbé l'attention des esprits durant ces dernières années, on n'a peut-être pas assez remarqué la constitution *De fide catholica*, promulguée dans le concile du Vatican. Nous sommes à une époque de lutte dans les intelligences. La raison humaine, fière de la puissance qu'elle déploie dans les découvertes de la science, des applications merveilleuses qu'elle en fait à l'industrie, cherche trop souvent à secouer le joug de toute autorité. Trop souvent des attaques audacieuses se produisent contre les vérités fondamentales de la société humaine. L'Eglise ne pouvait, au milieu de ces grandes commotions des intelligences, faillir à la mission divine qu'elle a reçue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle a résumé l'enseignement de l'Ecriture et de la Tradition sur la révélation et sur les rapports de la foi et de la raison, avec cette mesure qui assigne à chaque chose ses justes limites et qui est le cachet divin de la vérité.

Le souverain Pontife et les Pères du concile ont regardé d'un œil sûr les erreurs qui envahissent le monde. Ils ne se sont point dissimulé que le sens catholique s'était affaibli dans un grand nombre d'âmes. Mais les attaques contre la Révolution ne leur ont pas fait oublier que la raison était un don de Dieu, et ils ont maintenu également dans la constitution *Dei filius* les droits de la raison et de la foi. J'appellerais volontiers cette constitution la règle de tout l'enseignement catholique de nos jours.

Quel est le principe que nous devons poser à la base de nos institutions d'enseignement? Le concile du Vatican nous répond avec la sagesse traditionnelle des siècles chrétiens : « Non-seulement la « foi et la raison ne peuvent jamais se contredire, mais elles se « portent un mutuel secours, puisque la droite raison démontre « les fondements de la foi, et qu'éclairée de sa lumière, elle développe la science des choses divines. La foi à son tour préserve la « raison de l'erreur et l'enrichit de nombreuses connaissances. « Loin donc que l'Eglise s'oppose à la culture des arts et des « sciences humaines, elle la favorise et la développe de toutes « manières. »

Ce que l'Eglise a fait depuis dix-huit siècles, les écoles de tout genre qu'elle a fondées sont le commentaire irréfragable de cette assertion. Que faisons-nous aujourd'hui, messieurs, en fondant nos Universités? Nous écrivons une nouvelle page de ce commentaire ;

et toutes les fois qu'on laissera à l'Eglise sa part légitime de liberté, elle travaillera à développer au milieu des peuples la culture des arts et des sciences.

« L'Eglise, disent encore les Pères du Concile, l'Eglise n'ignore « ni ne dédaigne les avantages qui découlent des arts et des sciences « pour la vie humaine : elle se plaît à reconnaître que, venus de « Dieu, le maître des sciences, étudiés et traités d'une manière légi- « time, ils nous conduisent à Dieu avec le secours de la grâce. »

Je voudrais que les hommes étrangers ou hostiles à l'Eglise lus- sent ces paroles avec un esprit exempt de préjugés. Ne croyez pas, en effet, que l'Eglise maudisse les progrès de la science et de l'industrie ; ne croyez pas qu'elle regarde d'un œil jaloux ou indif- férent les merveilles que le génie humain opère de nos jours. Elle sait que la vapeur et l'électricité peuvent porter l'enseignement de l'Evangile jusqu'aux extrémités du monde, elle n'hésite pas à ajouter à ses prières liturgiques la bénédiction de nos chemins de fer, comme elle a béni depuis longtemps nos vaisseaux. Mais elle demande que l'homme demeure soumis à la loi divine. Elle ne veut pas que l'orgueil humain trouve un prétexte de révolte contre le Souverain-Maître dans les découvertes de la science, ni la cupidité des richesses dans les merveilles de l'industrie.

Voilà, messieurs, la règle de notre enseignement catholique. N'est-il pas vrai que la raison trouve le repos dans cette doctrine qui ouvre devant elle toutes les carrières, où son activité peut s'exercer, et ne lui demande qu'une chose, le respect des bornes que le Créateur lui a imposées ?

Si vous me disiez que l'Eglise comprime l'élan de la raison hu- maine, j'aurais hâte de vous répondre, toujours avec les pères du Concile : « L'Eglise ne défend pas aux sciences d'user, chacune « dans sa sphère, de ses propres principes et de sa propre méthode ; « mais en reconnaissant cette juste liberté, elle a soin de veiller « pour les empêcher de tomber dans l'erreur, soit en se mettant en « opposition avec la doctrine divine, soit en dépassant leurs limites « propres pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi. »

En écoutant ce langage de l'Eglise, ne vous rappelez-vous pas, messieurs, la belle définition de saint Augustin : *Pax est tranquillitas ordinis* ? Tout, en effet, est magnifiquement ordonné dans l'étude des sciences humaines traitées selon les principes de la foi. La raison agit avec la plénitude de sa liberté dans les limites que lui a tracées la main de Dieu ; une autorité bienfaisante veille près d'elle pour qu'elle ne franchisse pas ces limites. De cette union de l'autorité, de la foi et de la liberté de la raison humaine naît la mer-

veilleuse harmonie qui donne à la science chrétienne sa force et sa grandeur.

C'est cette tranquillité des esprits par l'ordre établi dans les intelligences que réclament la société actuelle et c'est l'humble part de travail que nous apportons à la restauration sociale dans nos Universités catholiques. Voilà pourquoi, avant de commencer les travaux de l'année scolaire, nous élevons nos pensées vers Dieu, le maître des sciences. Nous invoquons celui qui est la lumière supérieure des intelligences, qui inspire à nos cœurs l'amour de la vérité et qui fortifie les organes que Dieu a mis au service de nos âmes. « Accende lumen sensibus, infunde amorem cordibus, infirma nostri corporis, virtute firmans perpeti. » Nous chantons ensemble le symbole immuable de notre foi. Et lorsque nous avons confessé ainsi notre légitime dépendance de l'autorité divine, nous nous sentons forts contre les défaillances et les infirmités de notre raison, et nous nous livrons avec sécurité aux labeurs de la science.

J'ajoute un dernier trait qui achève de caractériser l'enseignement catholique. Loin de nous la prétention d'avoir le monopole de la science. Si Tertullien a dit que l'âme était naturellement chrétienne, parce que toute âme a été créée pour connaître Dieu et Jésus-Christ son fils, nous dirions volontiers à notre tour que la science est naturellement chrétienne, parce que la science qui étudie les œuvres de Dieu y trouve les traces ineffaçables de sa puissance, de sa sagesse et de sa bonté.

Nous saluerons toujours avec bonheur les hommes qui, à côté de nous, poursuivent les travaux de l'intelligence, et nous répéterons volontiers le vœu formé par l'Eglise notre Mère dans son dernier Concile : « Crescat igitur et multum vehementerque proficiat tam singularum quam omnium, tam unius hominis quam totius Ecclesiae, aetatum ac saeculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia, sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu eademque sententia. »

Croissent donc et progressent dans les individus comme dans les multitudes, dans chaque homme, comme dans toute l'Eglise, avec le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science, la sagesse ; mais seulement dans le rang qui leur convient, c'est-à-dire dans l'unité de dogme, de sens et de doctrine !

Les évêques de la Suisse viennent de publier, en langue allemande, un mandement collectif dont le titre : *Le nouveau schisme en Suisse*, indique le sujet. Voici quelques passages de ce document :

Etablis comme ministres et gardiens de la foi, disent les évêques, et chargés de la mission divine de conserver pure et sans mélange la vraie doctrine au sein de l'Eglise nous avons à remplir à l'égard du nouveau schisme un devoir aussi pénible qu'impérieux, que nous remplissons en prononçant une parole d'avertissement contre les dangers qu'il présente pour le salut. Cinq années pleines de troubles se sont écoulées depuis que, dans notre mémoire sur « la situation de l'Eglise catholique romaine et le droit public suisse » (avril 1871), nous exprimions la certitude que « si des « épreuves étaient encore réservées au peuple catholique, il persisterait néanmoins dans sa fidélité et sa fermeté religieuses, qu'il « ne plierait jamais les genoux devant l'esprit du schisme et tournerait résolument le dos à la fantasmagorie d'une prétendue « Eglise nationale. » C'est en remerciant Dieu que nous constatons aujourd'hui que nos prévisions n'ont pas été trompées. Sur un million de catholiques suisses, une fraction seulement a succombé à la tentation de se séparer de la foi de ses pères; tous les autres lui sont restés fidèles.

Comment pourrions-nous à cette occasion ne pas exprimer notre reconnaissance et notre admiration aux catholiques, prêtres et laïques, de Genève, du Jura bernois, de Soleure et de tant d'autres contrées de notre patrie? Les souffrances et les inquiétudes de tout genre qu'ils ont endurées pour la foi catholique ont tressé autour de leur front une couronne impérissable de gloire, et le récit du combat victorieux qu'ils ont soutenu sera transmis par les annales de l'histoire aux générations futures. Par leur fermeté et leur courage inébranlables, ils ont fourni une nouvelle preuve de cette antique vérité que la force matérielle ne peut rien contre la conviction religieuse et que l'esprit qui vit dans l'Eglise catholique est plus fort que l'esprit du monde qui la combat. »

En Allemagne, le parti catholique du duché de Hesse vient de publier un manifeste électoral, signé par le prince d'Issembourg, le comte d'Erbach, le baron Wambolt, le chanoine Moufang, les maires de Bingen et de Seligenstadt, et par MM. Falk, Franc et Raké, députés au Landtag.

Ce programme peut se résumer ainsi :

- 1° Résistance à la fusion de l'Allemagne dans la Prusse;
- 2° Liberté de conscience, autonomie de l'Eglise, abolition du Kulturkampf;
- 3° Liberté d'enseignement, écoles confessionnelles;

- 4° Degrèvement des charges militaires ;
- 5° Rétablissement de l'ancienne organisation du travail ;
- 6° Autonomie des communes ;
- 7° Mesures préventives contre les usuriers, les spéculateurs, les agicteurs et les charlatans.

En Turquie, le mouvement de retour des Arméniens schismatiques s'accroît. On écrit d'Erzeroum (Arménie) :

« Tous les néo-schismatiques arméniens de cette ville sont revenus au catholicisme. Ils ont restitué à Mgr Melchisedechian l'église, l'évêché et la maison d'école des filles. Cette maison ayant été louée par les dissidents au consul anglais, celui-ci refusait de l'évacuer. Mais l'intervention des autorités locales, et en particulier de S. Exc. le gouverneur, a résolu la difficulté, et la maison a été rendue à sa destination première. Pour le moment la tranquillité règne à Erzeroum. »

La mort de Mgr Joseph d'Ada est ainsi annoncée, dans une lettre que Mgr Cluzel, archevêque d'Héraclée, délégué apostolique en Perse, adresse d'Ourmiah, en date du 4 septembre, aux *Missions catholiques* :

« Nous venons de célébrer les funérailles de Mgr Joseph d'Ada. C'était un vieillard nonagénaire converti à la foi catholique, il y a une douzaine d'années, avec une partie de sa famille, et notamment son neveu, qui est prêtre. Il a courageusement persévéré, malgré beaucoup d'assauts qu'on lui a livrés. La vivacité de sa foi s'est montrée à ses derniers moments. Quelques instants avant de mourir, il a dit : « Qu'aucun « hérétique ne s'approche pour prier sur moi après ma mort. »

« Nous lui avons fait les funérailles les plus solennelles possible. La cérémonie a profondément impressionné les nombreux assistants qui n'avaient jamais rien vu de pareil. Les restes du défunt reposent dans un caveau provisoire, jusqu'à ce que nous ayons une chapelle où nous puissions les transporter. »

Les Missions catholiques publient un travail qui prouve qu'en 1875 les conversions au catholicisme ont été au nombre de 10,304 dans les Indes orientales. Les possessions anglaises ont fourni le plus fort contingent.

Plusieurs des missions qui ont contribué à ce beau résultat n'ont que quelques années d'existence, et ont été établies au milieu de populations entièrement infidèles. Les catholiques dont elles se composent sont tous, par conséquent, de nouveaux convertis. Ainsi, la préfecture apostolique de la Birmanie orientale, créée en 1867, compte 2,450 catholiques; celle du Bengale central, créée en 1870, 1,300; le vicariat de la Birmanie septentrionale, créé en 1872, 1,722.

J. CHANTREL.

L'AMBASSADE DE FRANCE

AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE.

La séance de la Chambre des députés, du samedi 11 novembre, a été consacrée à la discussion du budget des affaires étrangères; elle a été remarquable, douloureusement remarquable par les divers incidents auxquels a donné lieu un amendement proposé par M. Madier de Montjau et plusieurs de ses collègues.

Cet amendement était ainsi conçu: « Supprimer le crédit de 110,000 francs destiné au traitement de l'ambassadeur de France près le Souverain Pontife à Rome. »

Voici comment M. Madier de Montjau a soutenu son amendement :

M. MADIER DE MONTJAU. — Je serai très-bref. Je ne crois pas que la demande de prise en considération de l'amendement que mes amis et moi nous avons l'honneur de vous soumettre, ait besoin de longs développements.

Tant que le Pape a été souverain temporel, une ambassade française auprès de lui avait sa raison d'être. Du jour où le pouvoir temporel lui échappant, il n'était plus que le prince spirituel des catholiques, un ambassadeur de la France auprès de lui n'était plus lui-même qu'une négation formelle et affligeante des principes les plus vénérables de notre droit public.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Très-bien!

M. MADIER DE MONTJAU. — La France n'est plus un pays de religion d'Etat; elle est laïque, et son gouvernement n'a pas plus à s'inquiéter de telle croyance que de telle autre, depuis que la liberté

de conscience absolue a été proclamée en 1789. De ce jour, à l'étranger comme à l'intérieur, il n'a eu à se préoccuper que d'intérêts français, pas le moins du monde d'intérêts religieux. (Très-bien! très-bien! sur quelques bancs à gauche. — Interruptions à droite.)

M. DE LA BASSETIÈRE. — Il n'y a pas d'intérêt plus français que celui-là.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — C'est votre opinion, ce n'est pas la nôtre.

M. DE BAUDRY-D'ASSON. — La France est catholique avant tout, et elle veut maintenir son ambassadeur à Rome.

M. MADIER DE MONTJAU. — Or, entretenir un ambassadeur auprès de la papauté, c'est, à la représentation des intérêts temporels suffisamment représentés par l'ambassadeur accrédité près du roi d'Italie, ajouter celle de ces intérêts spéciaux que les lois fondamentales de la France, que les principes essentiels de son droit public ne reconnaissent pas, et qui de moins en moins doivent être officiellement reconnus et patronnés. (Très-bien! sur les mêmes bancs à gauche.)

Pourquoi, d'ailleurs, cette méconnaissance de nos traditions? pourquoi cette violation de nos dogmes politiques? Pour rester fidèles au concordat? Mais si l'on examinait de près comment ce contrat a été exécuté par les deux parties, on verrait, dans ces derniers temps plus que jamais, à quel point nous sommes dégagés des obligations que ce traité funeste nous impose, par la manière dont l'un des contractants ne cesse de l'exécuter.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Très-bien! (Rires ironiques à droite.)

M. MADIER DE MONTJAU. — Mais il y a une autre raison plus décisive encore de ne pas maintenir une institution profondément regrettable, je le répète.

Quand le concordat fut signé, le Pape n'avait pas encore été proclamé infaillible. Près du souverain temporel et non infaillible, on pouvait croire à l'influence comme à l'utilité des représentants des puissances étrangères. Mais du jour où le Pape est devenu infaillible, que pouvez-vous attendre de l'influence de votre ambassadeur? (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs à gauche.)

Avant, il ne pouvait pas grand'chose; depuis, il ne peut plus absolument rien. Aujourd'hui, ce fonctionnaire que vous entretenez près de la papauté est donc tout à la fois la négation des principes sacrés par excellence que notre révolution de 1789 a proclamés et une inutilité complète, puisque d'un infaillible vous ne pouvez et ne

devez attendre ni concession, ni temporisation. (Très-bien! à gauche.)

Voilà en vertu de quels principes et de quelles vérités incontestables nous venons, au nom de tous ceux qui aiment la justice et le droit, au nom tout particulièrement de tous ceux qui ne sont pas catholiques, vous demander de ne pas continuer à faire payer à ceux-ci le représentant d'intérêts exclusivement catholiques, que la loi ne reconnaît pas.

Oui, au nom des libres penseurs, comme de ceux qui professent une autre religion que la religion catholique, nous vous disons : Ne nous imposez pas des charges sans compensations, la contribution à une dépense dont le plus clair avantage est de méconnaître notre véritable état politique, de violer notre droit public. (Applaudissements sur quelques banes à gauche.)

Ce que M. Madier de Montjau appelle des principes et des vérités incontestables est tout simplement ignorance ou mauvaise foi, et nous avouons qu'il nous est difficile d'admettre, même chez un député de la gauche, une ignorance qui confonde l'infaillibilité en matière de foi et de morale, et l'infaillibilité personnelle qui assurerait le Pape contre toute erreur politique, par exemple, et rendrait pour lui tous les conseils inutiles.

Le ministre des affaires étrangères a répondu :

M. LE DUC DECAZES. — J'ai eu l'honneur d'exposer devant la commission du budget les considérations qui nous faisaient penser que le maintien de l'ambassade de France près le Saint-Siège était d'absolue nécessité.

Ces considérations ont frappé les esprits éminents auxquels je m'adressais. L'amendement a été repoussé par la commission du budget et retiré par son auteur. Je viens vous demander de vous associer au vote de votre commission et vous proposer le maintien de cette ambassade, que le gouvernement considère comme absolument nécessaire.

Cette souveraineté particulière, d'ordre spécial, j'oserai dire supérieure puisqu'elle rayonne et fonctionne dans le monde des idées et des consciences... (Très-bien! très-bien!) et qu'elle a été appelée la souveraineté spirituelle, — cette souveraineté, dis-je, a droit à nos hommages, à nos respects, à nos déférences. Elle est l'objet du culte, la consolation et l'espoir de trente millions de catholiques en France.

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT. — De 35 millions! (Rires sur plusieurs bancs.)

Un membre à gauche. — Et les protestants?

M. LE MINISTRE... et nous n'entendons ni abandonner leur cause ni désoler leur cœur.

J'ajoute que, dans un autre ordre d'idées, la présence d'un ambassadeur de France près le Saint-Siège est encore d'absolue nécessité. Il lui faut veiller à l'observation de ce grand traité que notre honorable collègue me paraît avoir jugé trop sévèrement.

Malheureusement pour lui, ce jugement n'a pas été ratifié par l'histoire, et il ne l'est pas davantage par nos contemporains : je veux parler du Concordat, qui a réglé avec tant de prévoyance et de sagesse les rapports entre l'Eglise et l'Etat et qui est la garantie de la paix religieuse. Notre ambassadeur doit aussi veiller à toutes les questions relatives à la nomination des cardinaux, à l'institution des évêques, comme au règlement de ces graves questions auxquelles donne lieu sans cesse le protectorat que nous exerçons dans l'empire ottoman sur les corporations relevant du rite latin, et, dans l'extrême Orient, sur les missions chrétiennes.

Remarquez-le, messieurs, tous ceux qui croient à la mission de charité et de civilisation que le christianisme poursuit dans le monde, ne comprendraient pas et se révolteraient à la pensée que la France abdiquât ce rôle et rompît ses relations diplomatiques avec cette grande œuvre de la protection et de la propagation de la foi. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Enfin, voudriez-vous que la France ne fût pas représentée auprès de ces assises solennelles de la catholicité qui s'appellent les conclaves et les conciles, qu'elle ne prit pas sa place à côté des autres nations catholiques qui, elles, ont conservé la leur?

C'est ainsi que, quel que soit le point de vue auquel vous vous placiez, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique, vous trouverez un intérêt immédiat et considérable au maintien de notre représentation près le Saint-Siège, et du moment où cette représentation doit être maintenue, vous reconnaîtrez aussi qu'elle doit rester digne de la France et digne du pouvoir auprès duquel elle est accréditée. (Très-bien ! très-bien !)

Paut-être M. Decazes n'eût-il pas emporté le vote, si M. Gambetta, président de la commission des finances, ne fût venu à son secours par le discours suivant :

M. GAMBETTA. — Messieurs, je suis chargé par mes collègues de

donner les motifs pour lesquels la commission du budget vous propose de maintenir l'ambassade du Saint-Siège ; ce n'est pas que ces motifs diffèrent complètement de ceux qui ont été développés à cette tribune par l'honorable ministre des affaires étrangères ; mais les raisons que M. le ministre a données ont besoin d'être complétées pour avoir toute la pensée de la commission du budget.

Votre commission, messieurs, n'a pas cru qu'il lui appartint de résoudre une question qui mettait en discussion l'existence d'un contrat international qui lie la France au Saint-Siège pour les rapports de l'Eglise de France, de la catholicité française avec le Saint-Siège. C'est là un problème d'une étendue, d'une portée considérable, semé de difficultés, qui touche à des intérêts si mêlés et si puissants, qu'une commission financière ne pouvait le trancher, ni même l'effleurer sans sortir des limites de sa compétence. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre).

Je dirai cependant que les arguments par lesquels l'honorable M. Tirard (1) a défendu son amendement, les raisons qu'il a fait valoir à l'appui étaient d'une telle gravité, d'une telle importance, qu'ils ont causé dans la commission du budget, — je le dis à son honneur, — une hésitation véritablement significative.

Messieurs, l'argumentation de M. Tirard était fondée sur des considérations de politique extérieure et était appuyée d'ailleurs sur des faits pris dans l'histoire des cinq dernières années, de nature à impressionner vivement une commission parlementaire, faits que notre honorable collègue avait recueillis au cours d'un voyage en Italie. C'était en quelque sorte le compte des griefs que la politique un peu trop ultramontaine suivie en France a pu faire naître en Italie et c'est pourquoi la commission a montré cette hésitation dont je vous parlais tout à l'heure. Aussi a-t-elle tenu à dire à l'honorable ministre des affaires étrangères, que tout en maintenant l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, elle se croyait obligée à bien dégager son sentiment à l'égard de l'Italie.

Il ne faut pas, en effet, messieurs, qu'au delà des monts on puisse penser, comme certains écrivains ont cherché à le faire croire, que le maintien de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège s'inspire en quoi que ce soit d'une passion religieuse ou d'une passion hostile à un degré quelconque à l'unité du royaume italien. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à gauche et au centre.)

Nous estimons, au contraire, que des relations de plus en plus

(1) C'était ce député qui avait proposé le premier l'amendement qu'il abandonna et que reprit M. Madier de Montjan. (N. de la R.)

étroites entre l'Italie et la France sont conformes à l'intérêt des deux peuples et à l'intérêt général de l'Europe. (Nouveaux applaudissements.)

Par conséquent, nous ne voudrions à aucun degré qu'il pût planer une équivoque, une interprétation fâcheuse sur le vote que votre commission du budget vous propose de rendre. (Très-bien ! très-bien !)

Et maintenant que nous avons isolé la question, au point de vue concordataire, qui n'est pas de notre compétence, du point de vue de la politique extérieure, sur laquelle nous tenons à manifester énergiquement et nos sentiments et nos sympathies, que reste-t-il, messieurs ? Il reste une question de convenance gouvernementale, une question d'intérêt français, car on a beau être libre-penseur — et je le suis autant que qui que ce soit, en invoquant la liberté et la dignité de ma raison (Très-bien ! très-bien ! à gauche) — on ne peut méconnaître, quand on vit dans un pays qui a le passé et l'héritage de la France, que *ce serait faire une politique détestable que de ne pas tenir un très-grand compte, dans les relations de la France avec l'extérieur, de ce que j'appelle, avec l'histoire et les traditions diplomatiques du pays, la clientèle catholique de la France dans le monde.* (Marques d'assentiment à gauche et au centre.)

Donc, nous pensons que les événements qui se sont accomplis et ceux qui se préparent, qui peuvent d'un jour à l'autre mettre en question l'exercice du droit réservé à la France en matière d'élection papale, ne nous permettent pas, quelles que soient nos tendances et nos préférences, de nous désintéresser d'un aussi grave événement ; et au nom de l'intérêt de son gouvernement et de l'intérêt de la paix intérieure du pays... (Très-bien ! très-bien !) mais pour ces raisons uniquement, je crois que la Chambre n'hésitera pas à ratifier les décisions de la commission du budget. (Applaudissements à gauche et au centre.)

On voit dans quel sens M. Gambetta a demandé le maintien du crédit pour l'ambassade : amitié avec l'Italie, surveillance du Pape, voilà le fond de sa pensée. Il faut, de plus, retenir l'aveu qu'il fait de l'intérêt qu'a la France de rester la protectrice du catholicisme en dehors. Le journal la *République-française*, qui est le journal de M. Gambetta a été plus explicite ; il a dit textuellement que le protectorat de la France sur les catholiques de l'Orient et de l'extrême Orient est *le secret de la grandeur morale de la France*, et que, par conséquent, il

n'est ni possible, ni sage, ni patriotique d'abandonner les intérêts catholiques au dehors. Est-il plus possible, plus sage, plus patriotique de combattre au dedans cette religion dont la protection est le secret de la grandeur morale de la France ? Nous laissons répondre les républicains qui répètent chaque jour qu'il importe d'extirper la lèpre dévorante du clergé.

Voici la suite de la discussion :

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Tristan Lambert. (Aux voix ! aux voix ! à droite. — Parlez ! à gauche.)

M. LE BARON TRISTAN LAMBERT. — Messieurs, ayant la ferme intention, dans le scrutin qui va s'ouvrir, de voter le maintien de l'ambassade à Rome, je crois devoir expliquer mon vote, surtout après les paroles que vient de prononcer l'honorable M. Gambetta,

En votant le maintien de l'ambassade à Rome, j'entends voter — je parle pour moi personnellement, bien entendu, — le maintien de l'ambassadeur, non-seulement auprès du chef suprême de l'Eglise et du Pontife infallible... (Bruyantes exclamations à gauche), mais aussi auprès du Pontife-roi... (Nouvelles exclamations et rires à gauche), oui, du Pontife-roi ! (Aux voix ! aux voix !)

M. MADIER DE MONTJAU. — Messieurs, lorsque, pour maintenir l'ambassade qu'il défend, M. le ministre des affaires étrangères a parlé des vingt millions (1) de catholiques de France, M. le ministre des affaires étrangères s'est cru encore en pays de religion d'Etat, tout au moins sous le régime de la charte de 1830, qui ne pouvant ressusciter la religion d'Etat, la remplaçait de son mieux par la constatation du nombre des citoyens classés dans la catégorie des catholiques et par la reconnaissance d'une religion de majorité.

Mais aujourd'hui nous pouvons dire au gouvernement : Vous n'avez plus à vous occuper même de cette question de nombre, vous êtes censé l'ignorer. (Très-bien ! sur plusieurs bancs à gauche.) C'est la seule réponse que j'ai à faire à M. le ministre. (Rires à droite.) Marques d'approbation sur divers bancs à gauche.)

Je regrette que l'honorable M. Tirard ne soit pas resté sous l'influence des impressions qu'il avait autrefois rapportées de son voyage d'Italie, et qu'il n'ait pas cru devoir maintenir par conséquent et défendre l'amendement qu'il avait d'abord proposé avant nous ; car ces impressions étaient bonnes, elles étaient conformes à celles de tous les voyageurs animés d'un esprit libéral qui ont habité et étudié l'Italie, et qui ont pu y voir quelle y fut en tout temps

(1) Pourquoi vingt, lorsque le ministre a dit trente ? (N. de la R.).

l'influence des ambassadeurs des puissances européennes sur la papauté quand la papauté était en désaccord avec ces puissances, et qu'elle n'était pas forcée de subir leurs volontés.

Ces impressions étaient conformes aussi à celles que fait éprouver à tout lecteur impartial la lecture de l'histoire d'Italie des vingt-cinq dernières années, sombre histoire où nous avons vu constater, non sur les dires de radicaux, de libres-penseurs, mais sur ceux des hommes des derniers gouvernements, ce qu'on obtenait ou pour dire mieux à quel point on obtenait peu de la papauté, même quand on ne lui demandait que justice ou pitié, quand on invoquait l'humanité en opposition avec la politique odieuse, cruelle, inhumaine de la cour pontificale de Rome contre tout ce qui lui faisait seulement ombrage. (Murmures à droite. — Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

Il s'agit de savoir si vous voulez continuer de vous montrer officiellement, solennellement, sympathiques à cette puissance, qui compte encore çà et là quelques adhérents fervents, mais de laquelle se sépare le monde.

M. BAUDRY-D'ASSON. — Ils sont plus nombreux que vous ne le pensez, ses adhérents !

M. MADIÉ DE MONTJAU. — Et quand M. le président de la commission du budget nous parle des éventualités en vue desquelles il souhaite voir maintenir un ambassadeur auprès de la papauté, je lui réponds que ces éventualités seraient une des raisons principales qui me la feraient supprimer.

M. LE COMTE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Très-bien ! très-bien !

M. MADIÉ DE MONTJAU. — En effet, en présence de ce sentiment de l'Europe tout entière dont je parlais tout à l'heure, de cette tendance qui, de plus en plus, l'éloigne de la papauté moderne et infaillible, pressés par nos évêques, que vous pourrez voir à l'œuvre chaque jour, pressés par leur clientèle que je ne tiens pas, moi, à avoir derrière moi...

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU. — Très-bien ! très-bien !

M. MADIÉ DE MONTJAU. — ... que ferez-vous quand vous vous trouverez avec un ambassadeur au Vatican, ayant à agir à côté de tous les autres gouvernements européens ?

Quand ils pèseront sur le conclave pour en faire sortir un Pape qui ne soit pas un trop ardent et trop violent ennemi de la liberté, dont l'infailibilité ne soit pas trop lourde et trop dure au monde, que ferez-vous, vous France ? Vous ferez-vous contre eux le champion de l'ultramontanisme ? Et alors quelles seront les conséquences ? Prendrez-vous, au contraire, le parti de la liberté, de

l'esprit moderne? Mais alors, d'autant plus ardents, plus acharnés contre vous que vous aurez voulu garder voix au chapitre, vous verriez vous attaquer, vous insulter du haut de la chaire, dans leurs mandements, partout, tous les évêques et leur clientèle catholique, qui trouveront que vous ne faites rien, si vous ne leur donnez pas, si vous ne les aidez pas, du moins, à se donner un Pape jésuite.

Allons! la clientèle catholique que vous voulez conserver ne vaut pas cela! Supprimez-moi cette ambassade et mettez-vous dans le courant du monde! (Applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

Nous ferons remarquer en passant les injures gratuites lancées contre le Pape aux applaudissements d'une grande partie de la Chambre, afin qu'on juge, tout à l'heure, de l'intolérance dont on a usé envers un orateur catholique qui repoussait ces injures et qui flétrissait les odieux attentats dont le Pape a été la victime. Nous continuons le compte-rendu :

M. KELLER. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gambetta.

M. GAMBETTA. — Il est bien certain qu'on vient de donner la vraie raison pour le maintien d'une ambassade à Rome. Car l'honorable préopinant vous a dit en terminant que l'Europe, que les divers gouvernements européens s'occuperaient, dans l'éventualité que j'ai indiquée, et qui était d'ailleurs dans la pensée de la Chambre, de la nature, du caractère et de la portée de l'élection qui aurait lieu. Eh bien! je vous le demande, à moins de n'être plus un gouvernement, pensez-vous que vous puissiez vous tenir en dehors de l'action de tous les autres gouvernements? (Très-bien! sur divers bancs.)

Je ne relèverai pas tout ce qu'il y a d'étranger à la question qui vous était soumise, dans les termes où elle a été posée par M. le ministre des affaires étrangères, parce que ce serait rouvrir le débat, ce serait renouveler la querelle des investitures; or, messieurs, nous en sommes au budget et nous avons à résoudre une question essentiellement pratique. (Marques d'approbations.)

M. LE PRÉSIDENT. — M. Keller a la parole. — (Aux voix! aux voix! à gauche. — Parlez! parlez! à droite.)

M. KELLER. — Messieurs, je ne puis pas laisser passer sans protestation les paroles blessantes pour le Souverain-Pontife qui sont tombées du haut de cette tribune. (Exclamations à gauche.)

M. BAUDRY-D'ASSON. — Très-bien! très-bien!

M. KELLER. — Ces paroles sont blessantes non-seulement pour le Pape, mais pour tous les catholiques qui l'entourent de leur respect et de leur dévouement. (Approbation à droite.)

C'est uniquement pour exprimer ce sentiment que j'ai pris la parole.

Quant à la question romaine en elle-même, je comprends trop bien les difficultés de la situation présente, les embarras que nos derniers désastres ont légués à la France, pour penser qu'elle puisse être traitée en ce moment.

Je ne vous dirai pas ce que je pense des événements qui se sont passés en Italie, pas plus que je ne viendrai traiter ici la question de l'Alsace et de la Lorraine. Ce sont là des questions réservées que l'avenir seul tranchera.

En attendant, vous devez le reconnaître, ceux qui ont ressenti de la façon la plus vive et la plus douloureuse les événements qui se sont accomplis au-delà des Alpes se sont imposé un silence patriotique... (Très-bien! sur plusieurs bancs à droite); et en cela, je l'affirme ici...

M. GAMBETTA. — Ce n'est pas la question.

M. KELLER... ils se sont inspirés des sentiments du Saint-Père lui-même qui, plein d'affection pour la France... (Interruptions à gauche) a toujours été préoccupé de ne pas augmenter ses difficultés. (Nouvelles interruptions à gauche.)

Oui, messieurs, nous avons gardé le silence lors du départ de l'*Orénoque*, et, si j'ai bonne mémoire, à cette occasion le Saint-Père a adressé au président de la République une lettre touchante qui atteste les sentiments que j'indiquais tout à l'heure.

Nous avons gardé le silence, à une époque plus rapprochée de nous, lorsque l'Italie a choisi pour la représenter auprès du gouvernement français un homme dont le nom se liait aux souvenirs néfastes de Chambéry et de Castelfidardo. (Bruyantes protestations à gauche et cris : A l'ordre, à l'ordre! — Très-bien, sur quelques bancs à droite.)

M. GAMBETTA. — Je demande la parole.

M. BORRIGLIONE, au milieu du bruit. — Je proteste contre les paroles malveillantes que l'on vient de prononcer à l'encontre du général Cialdini, bien que, dans cette enceinte, un homme comme lui n'ait besoin d'aucune défense.

Un membre à gauche, s'adressant à M. Keller. — C'est la réserve dont vous parliez!

A gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez faire silence, messieurs, et permettre à l'orateur d'expliquer sa pensée.

M. HORACE DE CHOISEUL. — Si M. le ministre des affaires étrangères fait son devoir, il lui répondra!

A gauche. — A l'ordre! à l'ordre!

M. KELLER. — Vous pourrez tous répondre, messieurs; veuillez me laisser terminer.

Sur quelques bancs que vous siégiez, vous devriez nous savoir gré de cette réserve et elle devrait vous éviter des paroles comme celles que nous avons entendues sortir aujourd'hui de la bouche de M. Madier de Montjau. (Exclamations sur plusieurs bancs à gauche et nouveaux cris : A l'ordre! à l'ordre!)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — M. le ministre des affaires étrangères a la parole.

M. LE DUC DECAZES, ministre des affaires étrangères. — L'honorable orateur qui descend de cette tribune avait le droit, en commençant son discours, d'évoquer les souvenirs d'un passé douloureux, et il pouvait justement vous rappeler qu'alors que la France était malheureuse et que pas une voix ne s'élevait pour la défendre ni pour la consoler, du fond de la basilique de Saint-Pierre le Saint-Père priait et pleurait avec nous. (Vive approbation et applaudissements à droite et au centre. — Exclamations et rires sur plusieurs bancs à gauche.)

Vous avez grand tort, messieurs, de vous récrier. Ceux d'entre vous — et ils sont nombreux — qui, sur le champ de bataille, ont servi le pays, doivent se rappeler avec quel bonheur les consolations et les prières étaient accueillies par les mourants. (Nouvelles marques d'approbation à droite. — Rumeurs à gauche.)

M. ALPHONSE GENT. — Elles ne partaient pas de Saint-Pierre, celles-là!

M. LE MINISTRE. — A l'heure suprême de ses souffrances, la France a recueilli des paroles de consolation, des paroles que nous ne devons pas oublier. (Bruit à gauche.)

M. ALPHONSE GENT. — Vous voulez faire passer les paroles que vous allez dire maintenant.

M. LE MINISTRE. — L'honorable collègue qui m'interrompt sent bien comme moi que nous avons un devoir de reconnaissance à remplir envers ces cœurs qui ont été tendres et affectueux pour nous, alors que tant de dévouement nous faisaient défaut. (Très-bien! très-bien! à droite et au centre.)

Mais ce n'est pas pour rappeler ces faits que je suis monté à la tribune; j'étais, hélas! condamné à un rôle plus douloureux : il me fallait protester contre les paroles qu'un de mes honorables collègues a apportées à la tribune, et qui contiennent contre le représentant d'un pays ami et allié... (Très-bien! très-bien!) une insulte directe, un outrage profondément pénible pour nous, et contre lesquels nous devons protester de toutes nos forces. (Vives marques d'assentiment et applaudissements sur un très-grand nombre de bancs.)

Ce sont là les sentiments et les manifestations auxquels je vous demande, messieurs, de vous associer... (Oui! oui! — Très-bien! très-bien!) Vous regretterez comme moi, nous regretterons tous profondément que de pareilles paroles aient été prononcées à une tribune française; nous en ressentons vivement l'injustice, et tous ensemble nous protesterons contre elles. (Bravos et applaudissements prolongés.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Gambetta.

M. GAMBETTA. — Messieurs, vous voyez où peuvent mener les questions mal conduites!... (Très-bien! sur divers bancs), à la passion et à l'injustice. Il y a une injustice qui a été commise d'une façon personnelle.

Le représentant que l'Italie a accredité auprès de la France, le général Cialdini... (Très-bien!) est non-seulement parmi nous, mais en Italie le défenseur ferme et fidèle de la politique de son illustre chef le roi Victor-Emmanuel. (Très-bien! très-bien!) Or, messieurs, il n'y a pas dans toute l'Italie une âme plus française et plus dévouée à la grandeur de la France! (Bravos et applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Tout à l'heure vous disiez qu'au milieu du silence lugubre de l'Europe de 1870, une voix s'était élevée en faveur de la France au fond du sanctuaire du Vatican.

Il ne fallait pas oublier qu'une autre voix s'était fait entendre dans l'enceinte du sénat italien et que c'était la voix d'un homme de guerre aussi illustre sur les champs de bataille contre l'ennemi de son pays que sur ceux où il a eu la douleur de se rencontrer avec ses propres concitoyens. (Bravo! bravo!)

Le général Cialdini, à la tribune du Sénat italien, sentant quelle était l'importance de la lutte ouverte et engagée, non-seulement faisait entendre en notre faveur — et il y avait quelque courage à le faire en ce moment-là — des paroles de sympathie et de consolation, mais encore réclamait une alliance, une action effective

avec la France. (Double salve d'applaudissements à gauche et au centre.)

Voilà l'homme qu'on s'est permis de soupçonner et d'injurier dans une Assemblée française!

Messieurs, pour tout dire, pour tout résumer, quand nous votons ce crédit, nous le votons pour la France, et non pour les ultramontains qui s'oublient à cette tribune. (Nouveaux applaudissements à gauche et au centre. — Mouvement prolongé.)

Un membre à gauche (1). — Quant au Pape, il a félicité le roi Guillaume de ses victoires!

M. DE LACRETELLE. — Le journal du Pape a également félicité la Turquie victorieuse des Serbes massacrés!

On procède alors au scrutin sur l'amendement de M. Madier de Montjau, qui est repoussé par 363 voix contre 85, sur 448 votants. Le crédit pour l'ambassade auprès du Saint-Siège est conservé.

Il reste deux observations à faire sur les dernières paroles de M. le duc Decazes et de M. Gambetta : la première, c'est que M. Keller avait bien le droit de rappeler que le gouvernement italien avait le premier fait une insulte à la France catholique en choisissant pour ambassadeur auprès du gouvernement français le général devenu trop célèbre par le guet-apens de Castelfidardo, et que, s'il y a eu une faute commise en cette circonstance, elle l'a été par le ministre qui a accepté un tel représentant de l'Italie auprès de la France; — la seconde, c'est que le général Cialdini ne s'est pas montré aussi partisan de l'alliance française que l'a dit M. Gambetta; le général Cialdini, dans le Sénat italien, s'est contenté de dire que l'Italie devait de la reconnaissance également à la France et à la Prusse, et s'est, en conséquence, prononcé pour la neutralité. Voici ses propres paroles :

Nous devons à la France une immense gratitude, et à la Prusse une reconnaissance égale... Ces deux reconnaissances, le Sénat me permettra de m'exprimer ainsi, *se balancent entre elles* et ne laissent plus apparaître que nos sacrés intérêts nationaux. Aujourd'hui,

(1) On regrette que le *Journal officiel* n'ait pas donné le nom de ce député, qui serait fort embarrassé de justifier son assertion. » (N. de la R.)

pour nos intérêts nationaux, je n'hésite pas à déclarer que nous devons résolument nous unir à la France, *si nous sommes entraînés à la guerre.*

Ainsi le général Cialdini voulait la neutralité; ce n'était que dans le cas où il faudrait absolument faire la guerre qu'il estimait que l'intérêt de l'Italie était de s'unir à la France.

Voici maintenant comment ce même général parlait des héroïques volontaires qui combattaient à Castelfidardo sous le commandement du général de La Moricière :

Soldats!

Je vous conduis contre une *bande d'ivrognes étrangers*, que la *soif* de l'or et le *désir* du pillage ont conduits dans notre pays. Combattez, dispersez inexorablement ces *misérables sicaires.*

Il nous semble que les paroles de M. Keller n'étaient que trop justifiées : tous les catholiques le remercieront de les avoir prononcées.

Dans son discours, M. le duc de Decazes a fait allusion aux prières de Pie IX pour la France et aux sympathies que le Saint-Père nous a témoignées au milieu de nos malheurs, alors que toute l'Europe nous abandonnait, et qu'elle se taisait ou applaudissait aux victoires prussiennes. Nous sommes heureux que cette occasion se présente de mettre sous les yeux de nos lecteurs deux documents qui ont été peu connus, à cause des troubles de la guerre.

Le 12 novembre 1870, Pie IX adressait la lettre suivante à Mgr l'Archevêque de Tours (aujourd'hui archevêque de Paris), dont le palais servait de demeure à la délégation du gouvernement de la Défense nationale :

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Malgré la situation douloureuse, rendue chaque jour plus grave et plus dure, où la malice des hommes nous a réduit, nous et ce Siège apostolique, il ne nous est pas possible d'oublier les malheurs et les calamités dont la France est, en ce moment, si cruellement,

affligée. Plein du souvenir des marques éclatantes de dévouement et d'affection filiale, que cette généreuse nation nous a prodiguées en toutes circonstances et jusque dans nos plus grandes tribulations, nous avons prié ardemment le Dieu des miséricordes de nous faire connaître comment nous pourrions nous acquitter un peu envers elle de la dette de notre reconnaissance pour ses importants services; et par quel genre de soulagement il nous serait possible de lui venir en aide dans ses épreuves.

En agitant cette pensée dont notre cœur a été vivement préoccupé, nous sommes demeuré persuadé qu'il n'y avait pas pour nous de moyen plus opportun et plus efficace de témoigner notre gratitude à cette grande nation catholique que de tenter, sous l'impulsion de notre charité paternelle, de l'amener à des conseils de paix et de la faire ainsi rentrer au sein d'une heureuse et parfaite tranquillité.

Plaise à Dieu, vénérable frère, qu'il soit donné à notre humble personne de réaliser une œuvre si salutaire et si universellement désirée par les hommes sages ! Nos actions de grâces envers la divine bonté n'auraient pas de bornes, si elle daignait se servir de notre ministère et de notre coopération pour procurer à la France un si grand bien.

Mais pour atteindre ce but désiré et pouvoir au gré de nos vœux faire cesser de trop longues et trop cruelles calamités, il est nécessaire que les esprits s'ouvrent avec docilité aux vues de notre paternelle sollicitude et que, mettant de côté toute animosité réciproque, on en vienne de part et d'autre aux sentiments de la concorde et d'une mutuelle confiance.

Et qui donc pourrait ôter au vicaire de Jésus-Christ l'espérance de voir un vœu si légitime pleinement accompli, et, par suite, une partie considérable de l'Europe rendue au calme de la paix ?

Voilà pourquoi nous nous sommes adressé à vous, Vénérable Frère, qui êtes l'évêque titulaire de la même ville où résident une partie des chefs du gouvernement chargé de présider aux destinées de la France. Nous vous exhortons, aussi instamment qu'il nous est possible, à vous charger auprès des chefs de ce gouvernement, avec tout le zèle pastoral qui vous distingue, d'une affaire si urgente et d'un si haut intérêt.

Nous avons aussi la confiance que vos collègues dans l'épiscopat uniront leurs efforts aux vôtres, et vous secondent avec ardeur dans une cause si digne de leur caractère et de leur vertu, où il

s'agit d'un éminent service à rendre aussi bien à la religion qu'à la patrie.

Mettez-vous donc à l'œuvre sans retard, Vénéralre Frère; employez la persuasion auprès des hommes, recourez à la prière auprès de Dieu, enflammez, en vous joignant à eux, le zèle déjà si vif et si bien connu des évêques vos frères. Nous avons, de notre côté, la ferme assurance que Dieu donnera la grâce de la force à vos paroles, et qu'avec son secours les cœurs reviendront à leur générosité naturelle; et que, par amour pour le bien public, ils ne refuseront pas d'entrer dans nos vues et de seconder nos désirs.

Et ici, Vénéralre Frère, il est une prière et une exhortation que nous sommes obligé, avec tout le zèle et toute la sollicitude d'une tendresse paternelle, de vous adresser devant Dieu, à vous et à tous les autres évêques de la France : c'est que vous ne manquiez pas de donner à cette noble nation, dont l'adversité n'a pu diminuer le caractère héroïque ni obscurcir l'éclat d'une valeur militaire immortalisée par tant de glorieux monuments, le prudent et sérieux conseil de ne pas prêter l'oreille aux pernicieuses doctrines qui tendent au renversement de l'ordre public, et que ne cessent de répandre et de propager dans son sein des hommes de désordre, venus chez elle sous prétexte de lui prêter le secours de leurs armes. La diffusion de ces doctrines ne peut avoir d'autre résultat que d'accroître la discorde, de multiplier les calamités et de retarder le triomphe de la saine morale et de la justice, seule et unique base cependant sur laquelle puisse s'appuyer cette illustre nation pour faire revivre l'antique honneur de ses aïeux et y ajouter les rayons d'une gloire nouvelle.

Ce serait d'ailleurs, nous le savons, poursuivre en vain la grande œuvre qui nous préoccupe, si notre pacifique ministère ne trouvait pas un appui suffisant et des intentions favorables auprès de la justice et de l'élévation d'esprit du prince qui, sous le rapport militaire, a obtenu de si grands avantages. Aussi n'avons-nous pas hésité Vénéralre Frère, à nous charger du soin d'écrire une lettre sur cet objet à S. M. le roi de Prusse et de recommander avec instances à son humanité ce ministère de paix que nous voulons remplir. Nous ne voulons sans doute rien affirmer de certain sur l'issue de notre démarche officieuse auprès de Sa Majesté. Ce qui nous donne néanmoins quelque raison d'en bien espérer, c'est que ce monarque, en d'autres circonstances, a toujours fait preuve de beaucoup de bon vouloir à notre égard.

Vous confiant donc dans le secours d'en haut, Vénéralre Frère, mettez tous vos soins à vous occuper de la grave et urgente mis-

sion qui vous est confiée; et, en cela, vous pourrez agir avec d'autant plus de facilité, de promptitude que vous exercez dans votre demeure épiscopale les devoirs de l'hospitalité envers ceux mêmes auprès desquels vous aurez à remplir en notre nom un ministère de paix, si digne de votre auguste caractère.

Mais parce que, selon l'Écriture, ni celui qui plante ni celui qui arrose ne sont rien, et que Dieu seul peut donner un heureux accomplissement à nos désirs, il faut, Vénérable Frère, qu'en toute humilité et confiance, prosternés devant la face de Dieu, nous sollicitons son divin Cœur, source ineffable de miséricorde et de charité, et que d'un esprit contrit et repentant, de concert avec tout le peuple fidèle, nous ne cessons de crier : *Épargnez, Seigneur, épargnez votre peuple.*

En attendant ce bienfait de la miséricorde divine par notre assiduité dans la prière, nous vous donnons très-affectueusement et du fond de notre cœur, comme augure favorable de la mission qui vous est confiée et comme gage de notre bienveillance particulière, la bénédiction apostolique à vous, Vénérable Frère, et à tous les fidèles de la catholique nation française.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 novembre 1870, la 26^e année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

L'archevêque de Tours, dès qu'il eut reçu la lettre du Pape, s'empressa de la communiquer aux membres du gouvernement, puis il la rendit publique en adressant lui-même la lettre suivante aux ministres présents à Tours :

Messieurs,

Je viens remplir auprès de vous une mission que le Saint-Père a daigné me confier, non point en considération de mes mérites, mais parce que les événements vous ont amenés dans ma ville épiscopale et plusieurs d'entre vous dans la maison que j'habite. « C'est une mission sacerdotale de paix, » selon l'expression du Souverain-Pontife dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 12 de ce mois.

Du fond de son palais du Vatican, devenu pour lui une prison, Pie IX, quelque dure que soit sa condition présente, s'occupe de nos malheurs. « Il se souvient (ce sont ses propres paroles) des grands témoignages d'attachement filial qu'il a reçus, dans ses tribulations, de la généreuse nation française, et il a prié ardemment le Dieu des

miséricordes de lui faire connaître comment il pourrait s'acquitter envers elle de la dette de la reconnaissance. »

Or il ne connaît pas, pour notre pays en ce moment, de plus grand bien que le retour de la paix.

Déjà aux approches de la guerre, Pie IX, profondément ému des calamités qui allaient tomber sur deux nations chrétiennes, s'était adressé aux deux souverains, pour les conjurer d'épargner ce fléau aux peuples confiés à leurs soins. Plût à Dieu que le chef de l'Eglise eût été écouté! notre patrie et l'humanité n'auraient pas eu à déplorer de si grands malheurs. Aujourd'hui le Père commun, dont la main ne se lève que pour bénir le monde, demande avec instance la fin d'une guerre qu'il aurait voulu ne pas voir commencer. Sa Sainteté m'annonce qu'Elle vient de faire parvenir ce vœu ardent de son cœur au roi de Prusse. Elle a cru vous être agréable, messieurs, en chargeant un évêque français d'être en cette occasion, son interprète auprès de vous.

La guerre dont nous sommes depuis quatre mois les témoins et les victimes a excité, dans le monde civilisé, une sorte d'effroi et de consternation. Comment le chef de cette religion chrétienne, dont le génie est le génie de la paix, de la religion fondée par celui qui s'est appelé « le prince de la paix, » aurait-il pu assister sans une affliction profonde à de si grands événements? La terre de France ne lui présente plus que le spectacle de la souffrance et de la dévastation, et ses entrailles paternelles en sont déchirées.

Jadis les puissances de l'Europe qui formaient ce qu'on appelait la République chrétienne, invoquaient souvent le Pape comme arbitre de leurs querelles, et l'intervention des pontifes profitait au repos et à la prospérité des peuples; le Saint-Père ne se plaint pas qu'on ait cessé de le prendre pour juge, il ne revendique que la liberté de gémir sur nos maux et le droit de supplier pour la vie de ses enfants.

Quand Pie IX vous convie à la paix, messieurs, ne croyez pas qu'il puisse conseiller une paix humiliante; il aime trop la France pour ne pas aimer son honneur. L'Eglise ne peut vouloir que sa fille aînée soit diminuée; et nous, évêques français, nous sommes habitués à regarder le respect et l'amour de notre pays comme une seconde religion. Nous ne saurions jamais oublier qu'en France rien n'est perdu quand l'honneur est sauvé.

Vous méditez, messieurs, sur cette pensée de paix descendue de si haut et que j'ai été chargé de vous communiquer. Elle ne doit pas ralentir l'ardeur de notre armée; mais d'exciter au contraire, afin d'obtenir par d'heureux combats, s'ils sont encore nécessaires,

de meilleures conditions de paix. Heureux si ma mission auprès de vous, messieurs, cette mission qui restera un honneur dans ma vie, pouvait répondre aux espérances du chef de l'Eglise, si pleinement d'accord avec les vœux de l'Europe entière! Heureux encore si cet acte d'un grand Pape, douloureusement préoccupé des malheurs des peuples malgré ses propres malheurs, faisait naître au profit de ses droits, indignement violés, des idées de justice et des desseins réparateurs!

S'il vous paraissait bon, messieurs, de me faire part des sentiments que pourra vous inspirer cette généreuse démarche du Souverain-Pontife, je m'empresserai d'en transmettre l'expression à Sa Sainteté.

Veillez bien agréer, messieurs, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

HIPPOLYTE, archevêque de Tours.

Nos lecteurs ont sous les yeux tous les éléments nécessaires pour apprécier la séance de samedi dernier.

GRECS ET TURCS.

Au moment où tous les regards sont fixés sur l'Orient, il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler la situation de cette grande Eglise orientale qui, depuis bientôt mille ans, se trouve séparée par un schisme funeste de la communion du Siège de Pierre.

Sans y comprendre les communautés arméniennes, nestoriques, jacobites qui ne reconnaissent pas plus le patriarche de Constantinople ou le synode de Saint-Petersbourg que le Souverain-Pontife, l'Eglise grecque schismatique ne compte pas moins de 279 évêques.

C'est moins une Eglise unique qu'une confédération de douze églises indépendantes et sans pouvoir central. Il est vrai que ces églises reconnaissent toutes au-dessus d'elles l'autorité de leur Concile œcuménique, qui doit former le lien et le centre de cette espèce de confédération religieuse. Mais comme, dans l'opinion de ces églises, le Concile œcuménique ne s'est pas assemblé depuis un millier d'années et qu'on n'est même pas d'accord sur les conditions qui seraient nécessaires pour cons-

tituer un véritable Concile général, il est permis de ne tenir aucun compte de ce pouvoir évidemment latent et purement imaginaire.

Le patriarche de Constantinople porte le titre de « très-saint archevêque de la nouvelle Rome » et de « Patriarche œcuménique. » Son autorité s'étend sur 136 évêques. Dans ce nombre il y en a 11 dans les principautés danubiennes, 4 en Valachie et 4 en Serbie.

D'après les récentes nouvelles, les évêques de la Serbie viennent de se déclarer indépendants du patriarche œcuménique de Constantinople. Ils suivent sans doute l'exemple des évêques de la Grèce qui se sont détachés du patriarcat de Constantinople, lors de la proclamation de l'indépendance de leur nation.

On sait les efforts des populations slaves en Bulgarie et en Bosnie pour se débarrasser de leur clergé phanariote. L'Orient comptera bientôt autant d'Eglises indépendantes qu'il y a d'Etats séparés.

En second lieu, vient l'Eglise d'Alexandrie qui ne compte que 5 évêques et qui a pour chef « le bienheureux et saint patriarche de la grande ville d'Alexandrie et de toute l'Egypte, de la Pentapole, de la Lybie et de l'Ethiopie, *pape et juge œcuménique.* » Il réside au Caire.

L'Eglise d'Antioche compte 7 évêques; son chef porte le titre de « bienheureux et saint patriarche de la ville de Dieu, de la Syrie, de l'Arabie, etc., etc., et de tout l'Orient, *Père des pères, Pasteur des pasteurs.* »

L'Eglise de Jérusalem a 14 évêques, son patriarche ne le cède pas pour la pompe des titres aux précédents.

L'Eglise de Chypre a 4 évêques; son chef est le « bienheureux archevêque de toute l'île de Chypre, » résidant à Nicosie.

L'Eglise russe comprend 66 évêques qui sont gouvernés par le « très-saint synode de toutes les Russies, » créé le 11 février 1721.

Dans les Etats de l'empereur d'Autriche, l'Eglise d'Orient compte 11 évêques qui reconnaissent la suprématie du « bienheureux et saint archevêque de Carlowitz. » Ce prélat a profité des troubles de 1848 pour s'adjuger le titre de patriarche.

De plus, il y a 7 évêques dans les îles Ioniennes et 1 à

Venise. L'Eglise du Mont Sinaï n'en compte que 1. Il réside à l'île des Princes. Le Monténégro n'a également que 1 évêque. Il y a quelque temps, il réunissait le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

Enfin l'Eglise hellénique compte 24 évêques, soumis au « saint synode d'Athènes. »

Pendant longtemps, le patriarche de Constantinople a prétendu exercer son autorité sur toutes ces églises qui ont assuré leur indépendance par une série d'insurrections religieuses. Il y a, on le voit, entre les destinées de l'Empire turc et celles de l'Eglise de Constantinople une analogie qu'on ne peut s'empêcher de remarquer.

Comme on le sait, les patriarches de l'Empire ottoman reçoivent l'investiture de la Porte. C'est à coup sûr pour l'Eglise grecque une profonde humiliation, je dirai plutôt un cruel châtement, à elle qui refuse de reconnaître l'autorité légitime et paternelle du successeur de Pierre, de voir ses pontifes exercer leurs pouvoirs en vertu d'une reconnaissance du successeur de Mahomet.

La simonie est la grande plaie de l'Eglise grecque.

Il s'est déroulé, il y a quelques semaines, devant la haute cour de justice d'Athènes, un procès scandaleux qui a eu un grand retentissement. Des ministres du roi de Grèce ont été condamnés à des peines sévères pour avoir vendu des charges épiscopales.

Les popes achètent leur cure du métropolitain, les évêques leur évêché des patriarches, et ceux-ci obtiennent leur haute dignité au moyen de sommes énormes payées au gouvernement turc.

Il y a quelques années, le patriarche grec de Jérusalem résolut d'établir un évêque schismatique à Nazareth. Un habitant de cette petite ville, homme rusé et intrigant, ancien marchand de farine, ne possédant aucune connaissance théologique, dès qu'il a connaissance de ce projet, se procure une dizaine de mille francs, court à Jérusalem, et se présente au patriarche qui, pour cet argent, lui impose les mains, sans s'inquiéter si le sujet réunit les conditions canoniques.

Voilà notre ex-marchand de farine, qui revient à Nazareth

pour exploiter épiscopalement le nouveau diocèse. Je l'ai rencontré à u Thabor. C'est un homme aimable et d'agréables manières, parlant assez correctement le français. Il professe une vive admiration pour... Voltaire.

Le clergé est, en général, dans une ignorance profonde. Les idées les plus étroites, les préjugés les plus injustes contre l'Eglise romaine, la religion réduite à des pratiques extérieures, à un formalisme vide de sens, voilà ce qui caractérise le corps des papes et des moines.

On ne rencontre chez eux ni nobles travaux de l'intelligence, ni recherches savantes, ni le moindre souci de la science. Le ministère de la prédication, l'apostolat chrétien sont choses inconnues dans le sein de l'Eglise schismatique.

C'est en vain que vous cherchiez dans les lettres pastorales des évêques grecs-schismatiques cette noblesse de caractère, cette élévation de la pensée, cette sainte indépendance évangélique des évêques de l'Occident.

Le bas clergé grec est animé des sentiments les plus hostiles envers l'Eglise latine. Comme je l'ai dit ailleurs, dans mon voyage en Orient, j'ai eu plus à me louer de la tolérance et de la courtoisie du clergé musulman que des procédés des prêtres du schisme de Photius.

Nous avons tort de nous représenter les Turcs comme des hommes farouches, aux manières brutales, à l'air menaçant. Plus d'un accueil bienveillant, je dirai presque cordial des Turcs, m'a consolé de la rudesse et de la dureté des Grecs.

Je ne sais pourquoi les papes, dans les cérémonies de leur culte, m'ont toujours fait l'effet de jongleurs sans foi et sans conviction.

On sait qu'après la réunion de l'Eglise orientale à l'Eglise romaine, au concile de Florence, ce furent les moines grecs qui s'élevèrent les premiers contre les évêques qui avaient signé l'union des deux Eglises. Ce furent les moines qui firent retomber dans le schisme les populations surexcitées par eux; ce sont eux aussi qui continuent d'être les adversaires les plus obstinés de tout projet d'union.

Tous ceux qui étudient les progrès surprenants de la Russie à Jérusalem, ne peuvent s'empêcher de remarquer la tendance

des Russes à faire de la ville sainte un centre schismatique d'où la Russie étendra son influence sur tout l'Orient.

Son but est de jeter du haut du Calvaire un défi à l'unité catholique, d'opposer Jérusalem à Rome. C'est vers cette pensée que tendent tous les efforts, toutes les manœuvres de la politique moscovite.

Or, le triomphe des Grecs, des Russes, dans la question orientale, ce serait l'oppression des catholiques, l'abaissement de l'influence française et la suprématie de la puissance russe.

C'est pourquoi les catholiques doivent désirer que, dans les conférences qui viennent de s'ouvrir à Constantinople, les diplomates prennent pour base de leurs délibérations l'intégrité de l'empire ottoman.

L'abbé SOEHNLIN,
Député d'Alsace au Reichstag.

LE CLERGÉ ET LA POLITIQUE.

Le bruit qui s'est fait autour de la première lettre de Mgr Guilbert, évêque de Gap, à son clergé sur les *Devoirs du prêtre en politique*, a engagé le Prélat à écrire une seconde lettre qui explique sa pensée et qui répond aux critiques. Nous mettons ce nouveau document, comme le premier, sous les yeux de nos lecteurs.

Seconde Lettre pastorale de Mgr l'évêque de Gap, au clergé de son diocèse.

MESSIEURS,

Après tout le bruit qui vient de se faire autour de la Lettre pastorale que nous vous avons adressée le 1^{er} juillet dernier, il ne nous est pas possible de garder plus longtemps le silence.

A notre grand étonnement, notre doctrine a paru à plusieurs une doctrine nouvelle, bien qu'elle soit fondée sur l'enseignement et la pratique constante de l'Eglise. Nous n'avons donc rien à modifier.

Mais la question est si grave et si pleine d'actualité que nous sommes loin de regretter le retentissement qu'elle a eu dans la presse, et nous voulons seulement y jeter plus de lumière, s'il est possible,

et dissiper des erreurs, qui sont à l'heure qu'il est, chez nous, un danger immense pour les intérêts sacrés de la religion.

Or, ce qui a particulièrement attiré l'attention sur notre Lettre, c'est, outre la doctrine que nous y soutenons, ce que nous avons dit à l'adresse de la presse religieuse.

I

Commençons par la presse. Certes, ceux qui ont cru voir en nous un ennemi de la presse religieuse se sont singulièrement trompés. Non, on n'est pas l'ennemi d'une institution parce qu'on la voudrait exempte de reproches et qu'on y déplore certains défauts qui l'empêchent de faire tout le bien désirable. Or, tel est notre sentiment à l'égard de la presse religieuse. Et puisqu'il a été tant parlé d'elle dans cette trop ardente polémique, qu'elle veuille bien nous permettre de lui dire simplement, et une fois pour toutes, ce que nous pensons.

Nous la considérons, à l'époque où nous vivons, comme d'une absolue nécessité, tout en regrettant cette nécessité-là, parce qu'elle n'est pas sans périls.

Aujourd'hui nous sommes inondés de mauvais journaux qui répandent partout, et jusque dans nos derniers villages, les plus détestables doctrines, qui prêchent l'athéisme, le matérialisme, l'irréligion, comme l'anarchie, à tous les degrés de l'erreur et de la démente. Il est indispensable évidemment qu'on leur réponde. C'est une nécessité regrettable, puisqu'elle est née d'un mal réel. Mais elle est encore une nécessité regrettable, parce que, avec la meilleure volonté, la presse religieuse, surtout quotidienne, est dans l'impossibilité de répondre toujours, comme il le faudrait, aux attaques de l'impiété.

Trop souvent, en effet, nous voyons dans la mauvaise presse soulever les questions religieuses les plus graves et les plus difficiles, habituellement, il est vrai, sous une forme qui accuse la plus insigne mauvaise foi ou la plus profonde ignorance. Cependant, pour répondre à ces graves difficultés, il faut une science théologique sérieuse, il faut du temps et de la réflexion.

Sans aucun doute, dans la presse religieuse, aussi bien que dans l'autre presse, nous avons des rédacteurs très-instruits, très-savants et habiles ; mais ils ne le sont pas tous, et quiconque sait comment se fait un journal, comprendra, comme nous, qu'il est difficile d'être toujours à la hauteur des matières qu'il est obligé de traiter, au jour le jour, et talonné par les heures.

Aussi avons-nous souvent recommandé et recommandons-nous à notre clergé, et particulièrement à notre jeune clergé, de ne pas trop se fier, en matière théologique, aux assertions des meilleurs journalistes, mais de chercher ailleurs la solution à leurs difficultés, de consulter de préférence nos grands auteurs, nos théologiens autorisés. Plus d'une fois ne s'est-on pas plaint, et avec trop de raison, de voir, même dans une réunion de laïques, des jeunes prêtres, lecteurs habituels de certains journaux, en soutenir les opinions comme des dogmes, avec le langage acerbe de ces mêmes feuilles, et avec une ardeur qui blesse toutes les convenances ? Et si de pareilles exagérations et un pareil style allaient se produire dans la chaire évangélique, ne serait-ce pas une véritable profanation ? Or, nous croyons que le danger existe.

A chaque époque de l'humanité, la religion se trouve en contact avec une évolution scientifique, d'où résultent nécessairement des obscurités, de nouvelles objections. De nos jours surtout, au milieu de cette brûlante activité de la science, que l'on voudrait tourner contre la religion, combien de questions graves, qui touchent en effet aux choses religieuses, surgissent d'elles-mêmes, en physique, en géologie, en histoire !... Tous ces problèmes seront indubitablement résolus, et d'une manière favorable à l'Église, car la vérité est une, et la raison et la foi, qui viennent de Dieu l'une et l'autre, ne sauraient se contredire. Mais pour résoudre ces problèmes, il faut des études patientes, laborieuses et très-profondies.

Nous attendons beaucoup pour cela de nos Universités catholiques, et, entre tant d'autres motifs, celui-ci en est un qui nous fait peut-être le plus souhaiter leur complet succès ; car il est évident que toutes les fois qu'il se présentera, dans les rapports de la science et de la foi, une difficulté sérieuse, nous trouverons là, pour répondre, des hommes d'une compétence incontestée, des spécialités d'une valeur reconnue, dont les livres et les savants ouvrages auront, à coup sûr, une tout autre importance que les feuilles d'un journal qu'emporte le vent du jour.

Il n'en reste pas moins vrai que la presse religieuse est d'une absolue nécessité pour répondre chaque jour aux attaques de chaque jour. Elle mérite assurément toute estime et toutes sortes d'encouragement dans la grande et laborieuse mission dont elle est chargée, et pour les sacrifices qu'elle s'impose, et pour les services qu'elle est appelée à rendre à la cause catholique.

On nous a trouvé trop sévère envers elle. Il est possible que, sans avoir eu l'intention de blesser, nous soyons allé un peu loin. C'est que nous n'avons jamais pu aimer la polémique ardente, s'at-

taquant surtout aux personnes, et nous croyons que la douceur et la modération servent toujours mieux les intérêts de la vérité. Mais comme nous l'avons dit ailleurs, il faut convenir que la presse religieuse a de trop bonnes excuses dans la violence et dans l'attitude provocante de ses adversaires, qui viennent d'en fournir une nouvelle preuve dans ce récent débat.

Pourquoi donc ces violences et ces outrages? Car les injures ne sont pas des raisons, et malheureusement, quand on manque de raisons, on y supplée par l'injure; mais on y perd nécessairement de son honneur et de sa dignité.

Nous nous rappelons les paroles d'un évêque d'Amérique, qui peuvent avoir ici parfaitement leur place. C'était à Rome, à l'époque du Concile; nous parlions de la presse, et le digne prélat nous disait: « Vous autres, en France, vous parlez beaucoup de liberté et vous ne savez pas vous en servir. La presse en Amérique jouit d'une liberté illimitée, mais elle sait se modérer elle-même et se régler. » Et, pour exemple, il nous citait un fait, un scandale notoire, donné par un malheureux prêtre dans sa ville épiscopale. Or, sur six journaux qui y paraissent, et dont plusieurs sont protestants, pas un n'en avait dit un mot! Nous ignorons s'il en est de même dans toutes les villes d'Amérique; mais convenons qu'il n'en serait pas ainsi chez nous, où l'on est à la piste des faits scandaleux, où, quand on n'en trouve pas, on en invente.

Combien cependant il serait souhaitable, pour l'honneur de la presse française, qu'elle comprit mieux sa mission, et qu'elle respectât toujours ses adversaires comme ses lecteurs!

Tous, sans doute, ne pensent pas, surtout en politique, et ne peuvent penser de la même manière; il y a entre eux de profondes dissidences. Mais est-il donc impossible, tout en gardant chacun son opinion, d'observer les convenances, les règles de la politesse, sinon de la charité chrétienne? Qu'y perdrait la discussion, si l'écrivain n'avait d'autre but que de convaincre et de persuader; s'il s'appliquait à mériter la belle définition que Cicéron donne de l'orateur: « *Vir probus dicendi peritus*, l'homme honnête habile à parler » et à écrire?

Or, il nous sera bien permis de dire que c'est à la presse religieuse à marcher toujours la première dans cette voie, n'oubliant jamais le sage conseil de saint Augustin, qui veut « dans les choses nécessaires l'unité, dans les douteuses la liberté, et en toutes la charité. »

In necessariis unitas. Il y a des choses essentielles dans la religion, des vérités certaines, définies, dont on ne peut s'écarter, qu'il

est nécessaire d'accepter pour être chrétien catholique; et dans l'unité de croyance de ces vérités, il faut l'unité de profession. Le devoir du publiciste religieux est donc d'exposer les vérités dogmatiques telles qu'elles sont enseignées par l'Eglise, sans y rien retrancher ni ajouter; car toute suppression ou addition altère la vérité, et lui donne souvent un aspect rebutant, surtout pour des esprits prévenus, comme nous en avons tant aujourd'hui.

« *In dubiis libertas*: il est de la plus haute importance de bien distinguer entre ce qui est certain et ce qui est douteux, entre les dogmes et les opinions théologiques. Nous avons même, dans l'exposé du dogme catholique, les interprétations des docteurs, qui ne tiennent pas à son essence, et qui ne sont souvent que des opinions libres. Il est donc indispensable de distinguer, de préciser ce qui appartient essentiellement à la foi, car ce serait un abus des plus funestes que de vouloir imposer comme un dogme nécessaire ce qui n'est que l'opinion et que chacun est libre d'admettre ou de rejeter. « Dans les choses douteuses la liberté! »

« *In omnibus caritas*. En toutes choses la charité. Elle est la première des vertus et doit être mêlée à toutes nos œuvres; elle doit l'être en particulier dans l'œuvre de la propagation de la vérité. C'était bien la pensée de l'Apôtre quand il disait : « Je parlerais toutes les langues des hommes et des anges, si je n'ai point la charité, je ne suis qu'un airain sonnante et une cymbale retentissante. » (I Corinth., XIII, 1.) Or, le respect, les égards mutuels, la politesse, sont une de ces formes commandées toujours à l'égard des personnes, ce qui n'empêche pas, certes, dans l'occasion, de frapper énergiquement l'erreur. La charité sera donc la vertu du publiciste véritablement catholique.

Tel est l'idéal que nous nous formons de la presse religieuse. Peut-être le trouvera-t-on trop élevé, trop au-dessus des forces de la nature humaine. Nous avouons donc que c'est lui demander beaucoup. Mais nous sommes disposé à lui beaucoup pardonner, dans le passé et même dans l'avenir, si elle s'efforce d'atteindre à ce noble but. Et qui sait si le bon exemple donné par elle n'aura pas un excellent effet sur ses adversaires, qui à leur tour tâcheront de l'imiter?

Il paraît aussi que nous avons exprimé assez vivement notre regret de voir certains journaux, se disant catholiques avant tout, attacher à leur catholicisme un drapeau de parti. Quelques-uns s'en sont sentis blessés et prétendent que notre plainte n'était pas fondée, et qu'ils peuvent en fournir des preuves. Si nous nous sommes trompés, tant mieux, et c'est assurément avec bonheur que nous

nous rencontrons sur ce point avec eux de même avis. Seulement, qu'ils nous permettent de leur faire observer que, si depuis deux ou trois ans ils ont parlé clairement dans leurs colonnes, ils ont été bien mal compris de beaucoup de leurs lecteurs, puisque notre thèse à nous a paru si nouvelle, inouïe, et en contradiction avec la leur.

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous avons blâmé et que nous b'âmons tout journal soi-disant *catholique avant tout*, s'il se fait en même temps l'organe d'un parti politique quelconque. Nous l'avons dit déjà et nous le répétons ici : que chaque parti politique ait son journal ou ses journaux pour défendre avant tout son opinion, rien de mieux, et nous ne pouvons le trouver mauvais. Nous souhaitons aussi, et nous devons souhaiter que tous ces journaux soient en même temps chrétiens, amis de la religion, et, à coup sûr, ils peuvent l'être, tout en restant fidèles à leur drapeau. Dans tous les partis, légitimiste, orléaniste, impérialiste et républicain, il y a certainement des hommes convaincus, parfaitement honnêtes et catholiques sincères, nous en connaissons, qui respectent l'Eglise, qui veulent la défendre et qui peuvent la défendre sans la compromettre.

Mais il n'en est pas de même du journal qui se donne comme catholique avant tout, c'est-à-dire comme défenseur en quelque sorte officiel des intérêts religieux et institué pour cela, s'il épouse les intérêts d'un parti politique et s'en fait l'organe, parce qu'il est évidemment impossible qu'il ne paraisse pas unir ensemble et identifier ces deux sortes d'intérêts.

Nos conférences de Saint-Vincent de Paul, nos comités catholiques, pour leur apostolat chrétien, militant, certes, pour la vérité et la justice, l'ont si bien compris, qu'ils ont exclu absolument de leurs réunions toute idée politique. En vérité, y a-t-il moins de raison pour le journal avant tout catholique qui se propose exactement le même but, le même apostolat? S'il veut réussir, il doit donc prendre les mêmes précautions.

Un journal éminemment catholique de Belgique, et qui, certes, ne saurait être suspect à personne, le *Bien public*, de Gand, a parfaitement interprété notre pensée sur ce point : « Si Mgr l'évêque de Gap blâme certains journaux soi-disant catholiques avant tout, c'est précisément parce qu'ils n'ont pas justifié cette dénomination et qu'ils ont donné le pas à la politique sur la religion. Telle n'est pas notre situation belge. Nous sommes catholiques et nous ne sommes que cela. Le fait est tellement indéniable, que nous désions nos adversaires de nommer le parti politique proprement dit

auquel nous serions inféodés. » (*Bien public de Gand*, dimanche 24 septembre.)

III

Mais revenons maintenant à notre thèse, à laquelle, comme nous l'avons dit, nous n'avons pas un mot à retrancher.

Nous avons établi que l'Église ne proscrit ni n'adopte de préférence aucune forme de gouvernement ; qu'elle sait s'accommoder à tous les régimes, soit monarchie, soit république, et que prétendre l'inféoder à un régime en particulier, à un parti politique quelconque, c'était la compromettre.

L'étonnement qu'a produit dans la presse et dans le public cette doctrine élémentaire a dû singulièrement nous surprendre, car plus d'une fois, même de notre temps, elle avait été mise en lumière par plusieurs écrivains distingués, et entre autre par Bilmès. Dans son remarquable ouvrage : *le Protestantisme comparé au Catholicisme*, au chapitre LXI, qui a pour titre : *La valeur des différentes formes politiques*, nous lisons : « Il est clair que le catholicisme n'a sur ce point aucun dogme ; il ne décide rien touchant les avantages de telle ou telle forme de gouvernement ; le Pontife romain reconnaît également pour fils le catholique assis sur les bancs d'une assemblée américaine et le sujet le plus humblement soumis aux ordres d'un puissant monarque. La religion catholique a trop de sagesse pour descendre sur un semblable terrain. Partant du ciel même, elle s'étend comme la lumière du soleil ; elle éclaire tout, affermit tout, et jamais elle-même ne s'obscurcit ni ne se ternit. Sa destinée est de mener l'homme au ciel, en lui fournissant sur son passage de grands biens et des consolations. Elle lui montre les vérités éternelles, lui donne sur toutes ses affaires de salutaires conseils ; mais sur maintes particularités, elle ne lui impose ni obligation ni devoir. Lui rappelant sans cesse les maximes de sa morale, elle l'avertit de ne point s'en écarter. « Mais d'ailleurs, lui dit-elle, pourvu que tu ne t'éloignes pas de ce que je t'ai enseigné, fais ce qui te paraîtra le plus convenable. »

Du reste, à l'heure qu'il est, dans cette polémique soulevée à l'occasion de notre lettre pastorale, est-il un journal catholique de quelque renom, en France, en Italie, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, qui ait osé contester la vérité de cet enseignement ? Non, tous nos principaux journaux, la *Défense le Français*, le *Monde*, l'*Univers* ont reconnu l'orthodoxie de notre thèse, et plusieurs en ont fait la leur.

Nous citerons seulement l'*Unità cattolica*, qui est, en Italie, le soutien le plus ardent des droits imprescriptibles du Saint-Siège. Après avoir exprimé sa surprise sur les éloges que décernaient au mandement de l'évêque de Gap certaines feuilles italiennes : « Nous avons, dit-il, cet écrit sous les yeux, et certes il ne méritait pas le panégyrique de la *Nazione*. Monseigneur ne fait que répéter et commenter les principes résultant du *Syllabus* de l'Immortel Pie IX. C'est pourquoi nous en dirons quelques mots, en considérant les avertissements de l'évêque de Gap, d'abord relativement à la France et ensuite relativement à l'Italie.

« Mgr de Gap expose donc que le catholicisme n'est pas et ne peut être un *parti* politique. La dénomination même de parti catholique implique une contradiction dans les termes, parce qu'aucun parti ne peut être universel et que la partie et l'universalité s'excluent mutuellement. Aussi avons-nous toujours désapprouvé ceux qui tentent d'introduire en Italie cette phrase à deux faces du parti catholique, malheureusement trop en usage autrement.

« A raison de son universalité même, le catholicisme embrasse toutes les formes de gouvernement, et telle est l'idée dominante de la lettre pastorale de l'évêque de Gap. Il soutient qu'on peut être catholique et tenir pour Henri V, ou désirer le retour des Bonaparte et le triomphe de Napoléon IV, ou la succession du comte de Paris à son aïeul Louis-Philippe, ou le maintien de la République du Maréchal de Mac-Mahon.

« En effet, comme le Saint-Siège a reconnu tous ces gouvernements et a eu des relations avec eux, il est évident que le prêtre qui dirait : Vous n'êtes pas catholique parce que vous êtes bonapartiste, légitimiste, orléaniste ou républicain, commettrait non-seulement une grande imprudence, mais tomberait dans une erreur très dangereuse.

« D'où il résulte que le prêtre, comme prêtre, ne doit appartenir à aucun parti politique, mais respecter tous les gouvernements réguliers que l'Eglise reconnaît. Il ne s'en suit pas pour cela que le prêtre doive laisser à l'abandon tous les grands intérêts sociaux et religieux et cesser de les défendre en se tenant enfermé dans la sacristie à prier et à bénir, comme Térance Mamiani voulait que le Pape fit.

« Et il est tellement vrai que l'évêque de Gap n'entend pas ainsi les choses, qu'il termine sa lettre pastorale par une leçon de catéchisme sur les droits et les devoirs des électeurs. Tout le fondement de sa doctrine repose comme nous l'avons dit, sur la conduite du Saint-Siège. Mgr Guilbert cite Pie VII qui fait un concordat avec le

premier consul, les Papes postérieurs qui ne s'opposent pas à la Restauration, ni à la constitution orléaniste, ni à la République de 1848, ni à l'empire. Pie IX accepte même d'être le parrain du prince impérial... » (Traduction de la *Défense sociale et religieuse*, n° du 3 octobre).

Voilà comment cette importante feuille italienne apprécie notre lettre pastorale relativement à la situation politique que nous avons en France. Telle est bien toute notre pensée, et nous ne pouvions en avoir une autre. Or, elle nous semble suffisamment justifiée. C'est donc un fait acquis et sur lequel il ne saurait exister le moindre doute : l'Eglise ne repousse aucune forme de gouvernement ; elle les accepte toutes, les bénit toutes, prie pour toutes, républiques ou monarchies, et toutes lui peuvent être également favorables.

Cette doctrine incontestable est bien aussi, certes, au milieu des partis qui nous divisent, une doctrine d'apaisement. Elle offre, en effet, à tous un terrain commun, où tous sans exception peuvent se réunir, s'entendre, se respecter et se donner la main, puisque, dans chaque parti politique, rien n'empêche les hommes honnêtes et sincères d'être chrétiens et parfaits catholiques. C'est ce qu'exprime excellemment le journal belge que nous avons déjà cité :

« On peut être, dit-il, catholique et légitimiste.

« On peut être catholique et orléaniste.

« On peut être catholique et bonapartiste.

« On peut même être catholique et républicain, quoique les partisans de la République fassent aujourd'hui de leur mieux pour établir entre le catholicisme et le système républicain une incompatibilité morale. » (*Bien public* de Gand.)

Malheureusement, il faut bien l'avouer, ces dernières paroles sont trop vraies. Nous assistons depuis quelque temps à une réaction antireligieuse manifeste. Partout et jusque dans la Chambre de nos députés et au Sénat, une fraction du parti républicain montre contre l'Eglise et le clergé une hostilité systématique, qui se traduit sous toutes les formes. Dans ses journaux se poursuit la même campagne déplorable, avec des violences dont on a peine à se rendre compte. D'où peut donc venir cette hostilité, cette haine ardente ? Est-ce un malentendu ? Pour un grand nombre, nous en sommes persuadé.

On a tant dit et répété que l'Eglise réprouvait absolument notre civilisation moderne et toutes nos constitutions ; qu'elle voulait refouler le monde de plusieurs siècles en arrière, comme s'il était possible de faire remonter un fleuve vers sa source ! Assurément, tout n'est pas parfait dans nos institutions modernes ! Qui oserait

nier cela ? Il y a des principes faux et il y en a de vrais. Eh bien, l'Eglise accepte ceux-ci et rejette ceux-là ; lui en ferez-vous un reproche ?

On a dit également qu'elle s'était inféodée à un parti politique dont elle voulait la restauration, et qu'elle n'avait que des anathèmes pour tous les autres, dont elle était l'irréconciliable ennemie. Mais nous vous avons démontré jusqu'à la dernière évidence qu'il n'en est rien, et vous nous avez applaudi !

Des éloges que nous ne méritons pas sont venus de toutes parts et de côtés d'où nous étions loin de les attendre. Certes, nous ne les méprisons pas, ces éloges, ni ne les déclinons, s'ils sont sincères ; or nous estimons trop l'homme pour suspecter sa sincérité, et nous respectons toujours la sincérité, même chez ceux qui sont le plus séparés de nous par leurs croyances religieuses. Nous avons appris de l'Evangile, et aussi de notre propre expérience, à ne désespérer de personne. Nous nous souvenons de leur baptême, de leur première communion, nous pensons aux vertus chrétiennes de leurs femmes et de leurs enfants, dont il sont entourés, et nous attendons avec patience l'heure de Dieu. Qui sait ? si éloignés qu'ils soient de lui par leur intelligence et par leur cœur, ne peut-il pas les arrêter un jour comme Saul sur le chemin de Damas, les terrasser persécuteurs et les relever apôtres ?

Mais dès aujourd'hui nous leur disons : Le malentendu ne peut plus exister. Vos préventions contre l'Eglise et contre le clergé seraient injustes ; elles n'ont aucun fondement. Désarmez donc, et prouvez à ceux qui ne le croient pas que vous êtes sincères. Votre honneur, à coup sûr, n'y perdra rien.

Et pour cela, vous n'attendrez pas et vous ne pouvez attendre que le clergé de France ait embrassé votre parti politique. Ce serait contraire aux principes mêmes que nous avons posés, à savoir qu'il ne doit appartenir à aucun parti, pour les mieux rapprocher tous dans la concorde et dans la paix. Sorti d'ailleurs tout entier d'une société si tristement divisée, il ne peut manquer d'en représenter lui-même, dans son ensemble, les malheureuses divisions. Mais nous avons dit et vous en êtes convenu : « Le prêtre, comme tout citoyen, est parfaitement libre d'avoir son opinion politique, et personne n'a le droit de lui en faire un crime. Il peut croire que telle forme gouvernementale convient mieux que telle autre à son pays ; il peut préférer la république à la monarchie ou la monarchie à la république ; il est libre également, mais toujours en dehors de son ministère, d'exprimer son opinion personnelle et de la défendre comme telle... pourvu qu'il n'en rende pas la religion solidaire. »

Du reste, il ne le pourrait pas sans manquer aux obligations et à la dignité de son sacerdoce.

Seulement on doit comprendre aussi que, pour le clergé comme pour tout le monde, le moyen de le réconcilier avec un régime de gouvernement n'est pas de lui faire, au nom de ce régime, une guerre à outrance; il faudrait plutôt, selon une expression connue, le lui rendre aimable. Mais, en vérité, convenons que ce n'est pas jusqu'ici ce qui a été fait sous notre jeune République!

III

Enfin, ce qu'il ne faut pas oublier surtout, nous l'avons assez affirmé dans notre Lettre pastorale, c'est qu'au-dessus des formes gouvernementales variables et changeantes, il y a des principes de vérité et de justice qui regardent tout Etat, quel qu'en soit le régime. Il y a une morale divine, éternelle pour la société comme pour la famille et l'individu, et l'Eglise, qui en est la dépositaire, a le droit et le devoir de la lui rappeler.

Préférerait-on par hasard que l'Etat fût chargé lui-même de faire sa morale? C'est ce qu'il a essayé plus d'une fois avec ses Eglises nationales, partout où il a rompu avec l'Eglise catholique. Chez ces différents peuples, un empereur, un roi, une reine est le Pape, le chef de la religion dont il règle ou fait, à son gré, par un conseil le plus souvent laïque, le dogme et la morale. Est-ce de l'honneur pour la religion? Est-ce pour un peuple de la liberté? Mais c'est pour la religion l'ignominie la plus révoltante! c'est pour un peuple la servitude, et de toutes les servitudes, la plus monstrueuse! car elle enchaîne et écrase les âmes en même temps que les corps. Qu'on ne vienne donc pas nous vanter ces Eglises nationales, toujours avilies, sans dignité et sans gloire! Jésus-Christ a donné à son Eglise un chef immortel qui ne saurait être et qui ne sera jamais remplacé, pas plus par une république ou un président de république que par un roi ou un empereur.

Or un Etat catholique peut être plus ou moins infidèle à l'Eglise, en accepter ou en rejeter l'enseignement divin, l'autorité spirituelle. A cet égard, les monarchies comme les républiques ont leur triste bilan; l'histoire est là pour le constater.

Mais voudrait-on que l'Eglise vît du même œil, avec la même satisfaction, la même bienveillance, ceux qui la respectent et la protègent, et ceux qui l'outragent et la persécutent? En vérité, est-ce possible? Ce serait trop contre la nature des choses.

L'Eglise, certes, est toujours prête, si c'était nécessaire, à redescendre aux catacombes et à verser son sang sur les échafauds. Mais croyons bien que, si cela arrivait, elle n'en mourrait pas : elle ne peut plus mourir chez un peuple comme le nôtre, qu'elle a elle-même formé et qu'elle nourrit depuis des siècles de sa propre substance.

L'Eglise catholique, chez nous, ce ne sont pas seulement des évêques et des prêtres, c'est la France tout entière ! C'est plus de trente-quatre millions de Français sur trente-six.

La France, sous le rapport religieux, a traversé bien des crises. Après les dépravations des cours et des grands, après les scandales du sanctuaire, après les débauches intellectuelles autant que morales du siècle dernier, Dieu l'a baignée dans le sang, et elle en est sortie chrétienne et catholique !

On n'ignore pas ce qui s'est consumé d'efforts, dans ce siècle-ci et même de nos jours, pour la déchristianiser. Or toutes ces doctrines de l'athéisme, du positivisme, du matérialisme, avec tous leurs moyens si puissants de propagande, n'ont pas mieux réussi que le génie de Voltaire. Comptez nos libres-penseurs, qui se sont déclarés comme tels, au dernier recensement ; comptez leurs enterrements civils et les cadavres achetés quelquefois à prix d'argent ! Qu'est-ce que cela devant trente-six millions d'âmes ?

Oh ! un peuple baptisé n'efface pas si facilement ni si vite le caractère de son baptême. Français, nous sommes catholiques, et nous le sommes pour longtemps, nous le sommes pour toujours !

Tous, sans doute, ne sont pas des catholiques parfaits, pratiquant, comme ils le devraient, leur religion. Mais presque tous lui gardent un souvenir ; presque tous la respectent et en sentent le besoin pour eux et pour leur famille. Ils l'appellent pour bénir leurs petits enfants, pour garder le cœur de leurs adolescents, ils l'appellent pour les soutenir eux-mêmes dans les trop grandes épreuves et les angoisses de la vie ; ils l'appelleront pour les consoler dans la mort.

Et l'on songerait à nous ravir la religion ! Ce n'est pas possible. La France sait faire bien des sacrifices, toutes les fois qu'il le faut. Elle laisse l'Etat lui prendre son argent et le sang de ses fils. Mais qu'il essaye de lui renverser ses autels, de lui fermer ses temples, de lui tuer ses prêtres ou de les faire mourir de faim ; elle ne le permettra pas, et ni république ni monarchie ne l'oserait.

La France est catholique, et, quel que soit le régime qui la gouverne, elle restera catholique et la fille aînée de l'Eglise !

En conséquence, MM. les curés et prêtres de notre diocèse se con-

formeront au dispositif de notre lettre pastorale à la date du 1^{er} juillet 1876, et expliqueront la leçon de catéchisme qui l'accompagne, avec les précautions et la prudence que nous vous avons recommandées.

Recevez, messieurs et très-chers coopérateurs, l'assurance de notre bien affectueux dévouement.

† AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS, évêque de Gap.

Gap, le 15 octobre 1875.

LE CATHOLICISME LIBÉRAL.

Nous avons signalé, dans notre numéro du 4 novembre, l'ouvrage de M. l'abbé Morel, intitulé : *Somme contre le catholicisme libéral*. M. Louis Veillot, dans un article consacré à cet ouvrage, a écrit la page suivante, que nos lecteurs ne seront pas fâchés de connaître :

La *Somme* doit d'abord définir le catholicisme libéral. Ce n'est pas la chose la plus aisée du monde. Cette erreur met son principal effort à se bien déguiser, et ceux qui la professent avec un soin plus obstiné, s'appliquent non-seulement à n'être pas vus et pas aperçus, mais encore à ne pas se voir et ne pas s'apercevoir eux-mêmes. Sur le seuil de l'église où ils ont prié de bon cœur, le visage tranquille, l'œil franc, la voix ingénue, ils vous demandent en grâce si vous ne pourriez donc pas une bonne fois leur dire ce que c'est qu'un catholique libéral. — Pour moi, ajoutent-ils, je crois être catholique. — Vous répondez que c'est votre conviction. — Pourquoi donc, reprennent-ils, soutenez-vous que je ne le suis pas? — Parce que vous voulez être encore quelque chose. — Mais quoi? Que faut-il croire que je ne croie? Que faut-il rejeter que je ne rejette? Quel est le dogme que j'ajoute à votre *Credo*, ou que j'en retranche? Quelle est la pratique, selon vous nécessaire, ou même convenable que j'oublie? Est-ce parce que je suis de mon temps? Mais ce temps n'est-il pas le vôtre, et vous-même n'en êtes-vous pas? — Ainsi le catholique libéral, avéré et relaps, multiplie ses questions, et vraiment ne vous laisse rien à répondre. Il est parfait en doctrines et en œuvres, en jugements sur l'époque et sur les hommes. Il est de la Propagation de la foi, du Denier de Saint-Pierre, des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il met ses garçons chez les jésuites, et ses filles au Sacré-Cœur. Il dit : « Où

allons-nous? » Cependant il va à la synagogue libérale, et il ne l'ignore pas, et il veut y aller.

M. l'abbé Morel en marque mille traits, la plupart véhéments. C'est l'objet des écrits sérieux et charmants qu'il a successivement adressés à une vingtaine de délinquants inégalement coupables que nous ne voulons pas nommer aujourd'hui, les uns parce qu'ils sont plus ou moins corrigés, les autres parce qu'ils peuvent l'être ou parce que des circonstances très-atténuantes ont obligé de leur donner l'absolution. Nous sommes au nombre de ces derniers, nous qui écrivons ceci : nous avons notre article dans les *Incartades libérales* ; car on peut être libéral sans le savoir. M. l'abbé Morel ne s'est cru le droit de faire grâce à personne. Nous ne disons pas qu'il ait tort. Ainsi le catalogue des libéraux est complet. Mais ainsi en même temps il y en a mille et pas un qui puisse se reconnaître à son trait particulier, par lequel cependant il tient à la multitude de ses colibéraux. L'auteur propose donc une définition qui puisse convenir à tous. La voici : *Le catholique libéral est celui qui pour la sauvegarde de l'Eglise préfère le droit commun au droit canonique.* Véritablement c'est cela, et cette définition atteint tous les déguisements. Le droit canonique n'a pas été créé, comme on se plaît à le croire, sans titre et sans nécessité. Il ne s'est pas établi pour des circonstances passagères contre lesquelles d'autres circonstances générales puissent prescrire. Il ne constitue pas une législation arbitraire, ni tyrannique. Il n'est pas un empiétement, ni un voile étendu momentanément sur le droit commun pour le dissoudre, ni sous lequel le droit commun persistant puisse reparaitre pour l'effacer et le détruire. C'est un supplément de législation créé humainement et de droit divin pour la protection d'une chose à la fois divine et humaine, que la simple humanité n'aurait ni le pouvoir, ni la volonté, ni la force de protéger comme elle doit l'être. En ramenant cette chose au droit commun, non-seulement on ne la protégerait pas, non-seulement on l'abandonnerait sans défense, mais encore on travaillerait à la détruire.

Le droit commun et le droit canonique coexistent dans les mêmes rapports que la religion naturelle et la religion révélée. Abandonner la seconde, c'est d'abord la détruire, et ensuite, dans un délai très-court, c'est ruiner la première. Que le droit canonique succombe, le droit commun n'en aura pas pour longtemps. Il n'y aura plus de droit du tout, sinon le droit rudimentaire et brutal de la force, qui bientôt lui-même ne sera plus un droit. Voilà ce que le catholique libéral paraît ne pouvoir comprendre, lorsqu'il s'acharne à tout réduire au droit commun pour la sauvegarde de l'Eglise, dernier

et suprême rempart de la société. Il veut simplement effacer, comme une superfluité, comme un abus de notre temps, toute la législation ecclésiastique. Aux yeux de l'école révolutionnaire, le moyen est bon et bien trouvé. L'école révolutionnaire est très-nettement catholique-libérale. Elle ne voit rien de mieux pour protéger la religion. C'est l'étiquette sous laquelle le propre M. Gambetta, hier encore, affichait ses petits desseins, aux grands applaudissements de tout Belleville. Dans ses brefs et clairs *commentaires*, M. l'abbé Morel le fait toucher au doigt. Mais il s'adresse à des adversaires d'autant plus subtils et d'autant plus entêtés, qu'ils voient moins où ils se laissent mener.

On disait que le jansénisme était l'hérésie la plus dangereuse que le diable eût encore tissée. On pourrait dire la même chose de l'erreur catholique libérale. Elle n'est pas moins abondante en sophismes, en ruses, en bonnes intentions et même en bons exemples. Elle n'a pas moins de racines et ne puise pas moins de sève dans les choses et dans l'air du temps. La philosophie, la science, la littérature, les mœurs, les préjugés, tout ce vaste ensemble qu'on appelle et qui est maintenant la politique invoque des principes libéraux. Tout l'innombrable peuple-roi se précipite par bandes et par masses sur les pentes libérales, et ce n'est pas un excès de dire que chacun peut saisir en soi-même des germes de libéralisme qu'il est urgent d'extirper. C'est pourquoi le Saint-Père a pris soin d'allumer au milieu de la nuit du monde ce grand fanal qu'il a nommé le *Syllabus* ou l'abrégé de toutes les erreurs inventées dans ces temps pour tuer la vérité.

On s'est étonné de la tempête soulevée contre ce flambeau par tant d'apôtres du droit commun. Définir l'erreur est pourtant bien du droit commun de la vérité. Mais l'erreur veut être seule de droit commun. La vérité n'est que de droit canonique. L'erreur ne veut pas qu'on la nomme, parce qu'elle est en danger de mourir lorsqu'elle est nommée. Elle ne peut vivre que sous le faux nom qu'elle s'est fait. Dans le *Syllabus*, le Saint-Père a sans doute désigné et condamné bien des axiômes funestes que tout le monde connaît et que personne n'ose défendre. Le droit commun les proscribit d'un consentement unanime. Ils viennent directement de la folie; ils vont tout droit et tout brutalement au crime, et chacun leur jette l'anathème officiellement. Néanmoins ils vivent : c'est le secret d'autres erreurs après lesquelles on ne crie pas, qu'on loue au contraire et que même on adore, sous les noms savamment fabriqués de *libertés de la raison* et de *conquêtes de l'esprit humain*. Celles-là aussi le Pape les a nommées. *Libertés de perdition!* a-t-il

dit. Voilà le nom vrai. Aussitôt ont éclaté les fureurs. Le monde moderne, prétend refuser ce nom-là. — Quoi! *libertés de perdition*, ces choses si attendues, si longtemps cherchées; ces principes modernes, nos conquêtes, l'honneur de notre raison : voilà comment vous les traitez! Ainsi donc, selon vous, nous ne sommes que des sots. Et pour nourrir l'avenir nous ne semons que des poisons! — On connaît la suite du discours. Les fureurs égalent les plaintes; les malédictions ne finissent pas et le tout se termine par la résolution catholique-libérale de renoncer au droit canonique et de donner pour unique sauvegarde à l'Eglise le droit commun. Reste à savoir si Dieu le voudra.

M. l'abbé Morel ne le pense guère. Il en donne les raisons. Nous les croyons bonnes, Dieu n'étant pas sujet à changer d'avis. Le monde et Dieu font toujours la même chose. Le monde ne cesse de passer; Dieu ne cesse de rester. L'Eglise attend et espère. Ce qui s'est fait hier étant juste et nécessaire, continue de se faire aujourd'hui. Pourquoi ne se ferait-il pas encore demain? Demain il y aura, comme hier, un genre humain moderne qui commence un peu aujourd'hui et qui demain même commencera de vieillir. Où prenez-vous le genre humain moderne? C'est l'état du genre humain de commencer sans cesse, de toujours vieillir et de n'avoir jamais le temps d'établir tout le bagage d'idées qu'il a reçues du passé et qu'il reçoit déjà de l'avenir; sans compter qu'il a souvent de bonnes raisons de reprendre le plus ancien et d'abandonner le plus nouveau. L'Eglise plus ancienne que lui, mais invieillissable, *Ecclesia insensibilis*, le mène moins qu'elle ne veut, mais plus qu'il ne croit. Comme Jésus-Christ, qui lui a dicté ses lois et qui les maintient, elle est d'hier, d'aujourd'hui, de demain et de tous les jours, sans trop espérer de l'avenir, sans craindre le moment. Elle croit à un avenir hors de la portée des hommes. L'avenir d'ici-bas n'a ni promesses ni menaces qui puissent la toucher démesurément. Elle attend, elle attendra. Durant la vie, elle croit à la mort; durant la mort, elle croit inébranlablement à la vie, et, quoi que fasse le temps qui passe, sachant que Dieu veut, elle obéit, et son espérance ne bronche pas.

Telle est la *Somme contre le catholicisme libéral*. En d'autres termes, l'Eglise connaît le droit; elle le maintient, elle l'applique et il faut lui obéir, quoi qu'il arrive.

LOUIS VEUILLOT.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

1. *Vulgatæ editionis bibliorum sacrorum Concordantiæ*, cura et studio F. P. Dutripon, théologei et professoris ; in-quarto d'environ 1,500 pages à trois colonnes ; Paris, 1875, 6^e édition, chez Bloud et Barral, rue Cassette 30 ; — prix : 21 fr.

2. **Livres pour les écoles.** — *Méthode théorique et pratique de plain-chant*, par M. l'abbé Falaise, organiste à Coutances ; grand in-8^o de vi-106 pages ; Paris, 1876, chez Victor Sarlit, rue de Tournon, 19, prix : 2 fr. 50. — *L'Histoire sainte enseignée aux petits enfants*, par M. l'abbé Fourrière ; in-18 de 36 pages, même librairie ; prix : 15 centimes. — *Géographie*, par L. Legout, instituteur, in-18 de 36 pages ; même librairie ; prix : 20 centimes. — *Cours complet de rhétorique*, par l'abbé Guillaume, professeur de rhétorique ; in-12 de xii-288 pages ; Paris, 1877, chez Victor Sarlit ; prix : 2 fr. 75.

3. **Livres récréatifs.** — *Mère et fille*, ou la protection des animaux dans la famille, par M^{me} la comtesse Drohojounwska ; in-12 de 264 pages et quelques gravures ; Paris, 1877, chez Victor Sarlit ; prix : 1 fr. 50. — *Le Robinson de Paris*, par E. de Lalaing ; in-12, de 200 pages et quelques gravures ; Paris, 1877, même librairie ; prix : 1 fr. 50. — *Le Chemin du bonheur*, par Etienne Marcel ; in-12, de 292 pages ; Paris, 1877, chez C. Dillet, rue de Sèvres, 15 ; prix : 2 francs.

4. Il n'y a pas un ecclésiastique, pas un prédicateur, nous pouvons ajouter, pas un écrivain religieux qui n'ait à chercher très-souvent à quel livre, à quel chapitre de la Bible appartient un verset qu'il a occasion de citer ; très-souvent même, on a besoin de vérifier un texte dont on ne connaît bien que quelques mots et qu'il importe de citer exactement. Que de temps perdu dans ces recherches, qui n'aboutissent pas toujours, et dont le mauvais succès force parfois de renoncer à une citation, à une allusion qui aurait produit un excellent effet !

C'est à ces inconvénients qu'on obvie au moyen d'une *Concordance* qui, classant par ordre alphabétique les mots principaux d'un texte, permet de le retrouver et indique à quel livre, à quel chapitre et à quel verset de la Bible, il appartient. Travail immense et qui exige une infatigable patience, mais quelle économie de temps

pour tous obtenue ainsi par les années qu'un seul homme a consacrées à ce travail !

Il y a longtemps que ce travail de *Concordance* a été fait pour la première fois : les Bibles ordinaires en donnent un rudiment dans leur *Index biblicus* ; plus tard on a songé à classer les mots principaux dans l'ordre alphabétique, et l'on a obtenu de très-heureux résultats. Nous avons sous les yeux, en même temps que la *Concordance* de Dutripon, celle de Lucas revue et augmentée par le bénédictin Hubert Phrlesius, 1726, édition de Lyon. La vieille *Concordance* fournit déjà toutes les indications désirables, mais il arrive plus d'une fois aussi que les recherches sont longues, pour peu qu'on ne se rappelle bien que quelques mots importants d'un texte qu'on voudrait rétablir. La *Concordance* Dutripon abrège ces recherches, parce qu'elle répète le texte sous un plus grand nombre de mots et avec une étendue suffisante pour présenter un sens complet : elle ne contient pas moins de vingt mille textes ainsi répétées et qui ne le sont pas dans les autres *Concordances*.

C'est là, sans doute, le principal mérite de la *Concordance* Dutripon, puisque c'est principalement pour les recherches de citations qu'on se sert de ces sortes d'ouvrages ; mais ce n'est pas un mérite à dédaigner non plus que la reproduction plus complète des textes, qui épargne souvent le besoin de recourir à la Bible elle-même. Il en est un autre que nous devons signaler, et qui devra être apprécié : c'est le sommaire historique et géographique qui se trouve en tête des noms propres et qui fournit ainsi des notions qu'on trouverait quelquefois difficilement ailleurs, de sorte que la *Concordance* forme en même temps un dictionnaire historique et géographique de la Bible ; ces notions se trouvent mêmes ajoutées à des noms communs, à des adjectifs qui les appellent. Quelques exemples :

Au mot *illustris*, nous trouvons que ce mot était le surnom d'Antiochus Epiphane, le mot grec Epiphane étant traduit par le mot *illustre*.

Josué. Il y en a quatre : le premier, fils de Nun, qui a été le conducteur d'Israël ; le second était Bethsanite, le troisième, un prince de la cité de Jérusalem ; le quatrième, un fils du grand-père Josedec.

Pelusium. Ville d'Egypte très-forte sur l'embouchure orientale du Nil, ayant un port ample et sûr et par conséquent très-fréquenté par les navires.

Remarquons enfin que la *Concordance* est précédée de plusieurs Index d'une très-grande utilité : 1° un Index chronologique divisé en six âges ; 2° une Chronologie très-détaillée de la Bible ; 3° Les

arguments pour chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; 4° Tables des Juges, des Rois et des Grands-Prêtres; 5° Explication des mots hébreux, chaldéens et grecs; 6° Calendrier hébreu, etc.

Il est certain que la *Concordance* Dutripon l'emporte sur toutes les autres; il suffit de s'en servir une fois pour s'en assurer; nous oserions presque dire que la perfection est atteinte, et qu'on ne fera pas mieux.

2. L'étude du chant romain est devenue nécessaire depuis que les diocèses de France ont adopté la Liturgie romaine. Il serait à désirer que le chant fût uniforme, comme la Liturgie; il importe au moins que les principes du plain-chant soient plus universellement connus et que le clergé fasse des efforts pour en propager la connaissance, et on sait combien le chant relève les cérémonies de l'Eglise, et combien les fidèles s'intéressent aux offices lorsque le chant est bien exécuté et qu'eux-mêmes peuvent y prendre part. Le petit traité composé par M. l'abbé Falaise contribuera à cet heureux résultat: sa *Méthode* de plain-chant nous paraît claire et bien ordonnée, et l'on trouvera qu'il a bien fait d'y joindre les principes de la musique et les gammes d'harmonie pour l'accompagnement pratique et raisonnée du chant en général.

L'*Histoire sainte enseignée aux petits enfants*, par M. l'abbé Fourrière, se distingue aussi par sa clarté; la méthode d'enseignement par demandes et par réponses est excellente pour les enfants; mais nous pensons que ce sont surtout des récits développés qui intéressent l'enfance et qu'elle retient, et nous voudrions que le petit livre dont nous parlons fût plutôt comme un memento et un sujet d'examen que l'enseignement même de l'Histoire Sainte.

Nous en dirons autant de la *Géographie* de M. Legout, qui est plutôt un tableau résumé de géographie qu'une géographie proprement dite: c'est un memento utile, mais qui suppose qu'on a d'abord connu les détails, les seuls intéressants pour l'enfant, dont il ne faudrait pas trop surcharger la mémoire de noms propres qui ne disent rien à l'intelligence.

La *Rhétorique* de M. l'abbé Vaillaume est un ouvrage plus considérable et tout à fait digne d'éloge: clair, simple, complet. ce traité classique de rhétorique convient parfaitement aux élèves des petits séminaires, auxquels l'auteur le destine particulièrement et pour lesquels il a eu soin de développer spécialement ce qui concerne l'éloquence de la chaire, car, comme il le dit fort bien, « la vie du

prêtre est essentiellement une vie d'orateur ; elle se passe à instruire, à consoler, à reprendre, à améliorer les hommes ; le prêtre enseigne dans les catéchismes, en chaire, près du lit des malades, sur la tombe des morts, en tous lieux et toute occasion. » La *Rhétorique* de M. l'abbé Vuillaume mérite d'être recommandée à l'attention des professeurs.

3. Voici maintenant quelques livres de récréation, que nous recommandons à l'occasion des longues soirées d'hiver, où la lecture au coin du feu, en famille, a tant de charmes, et qu'il importe de rendre utile autant qu'agréable.

Mère et fille, de M^{me} la comtesse Drohojowska, a pour but d'inspirer, au moyen d'un récit agréable, l'amour des animaux domestiques, auxquels l'homme doit soin et protection. Les enfants et les jeunes gens qui liront ce livre y puiseront de bons sentiments et d'utiles connaissances.

Le Robinson de Paris ou *Trois jours sur les toits*, suivi de *la Saint-Pierre*, ne sera pas pour la jeunesse une brochure moins agréable et moins intéressante ; nous le recommandons comme le précédent.

Etienne Marcel est un auteur qui a fait ses preuves ; il ou plutôt elle est de ce groupes d'écrivains qui font servir une brillante imagination, une plume facile et une belle intelligence à l'éducation morale du lecteur par des récits où la morale est toujours respectée, où la religion occupe la place d'honneur. *Le Chemin du bonheur*, suivi d'une nouvelle plus courte, intitulée : *Sur un écueil*, a le mérite de ses aînés, le *Nid d'Hirondelle*, *l'Héritière*, *la Petite Sœur*, etc. Nous n'hésitons pas à dire qu'il répond bien à son titre, en menant à cette conclusion tirée du discours d'un des personnages du récit : « Qu'ils sont plus heureux et plus sages, ces ménages obscurs, ces cœurs humbles et résignés, qui, aux splendeurs d'un mariage riche préfèrent les joies d'un mariage chrétien, et qui, la main dans la main, s'avancent et se soutiennent dans la vie, consolés par un amour que la douleur accroît, que la vieillesse sanctifie, et que la mort n'éteint pas, par ce qu'il a été allumé et béni plus haut que la terre et la tombe ! »

J. CHANTREL.

L'abondance des matières nous force à remettre au prochain numéro la suite de *l'Histoire d'un inconnu*.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS LECTEURS.

Au moment où les *Annales catholiques* vont entrer dans leur sixième année, nous éprouvons le besoin de nous féliciter avec nos lecteurs du succès de cette publication et de les remercier encore une fois de l'appui qu'il nous ont prêté. Dès le premier jour, nous avons osé affirmer que les *Annales catholiques* ne seraient pas une de ces œuvres éphémères que chaque année voit éclore, et qui disparaissent presque aussitôt, sans avoir servi à autre chose qu'à nuire au développement d'œuvres plus sérieuses et à décourager le public; arrivés au deux cent cinquante-huitième numéro de cette publication, après deux cent cinquante-huit semaines pendant lesquelles les *Annales* ont paru régulièrement, nous avons le droit de présenter l'accomplissement de notre promesse comme une assurance pour l'avenir et les améliorations successivement apportées à notre œuvre comme un gage de celles que nous y apporterons encore.

Nous sommes loin d'avoir atteint le but que nous nous proposons; nous sentons plus vivement que nos lecteurs ce qui manque encore aux *Annales* pour qu'elles soient ce que nous désirons et pour qu'elles répondent exactement à ce qu'on est en droit d'en attendre. Mais ce but, qui est constamment devant nos yeux, il nous semble, si nous en jugeons par les encouragements et les félicitations qui nous viennent de toutes parts, que nous n'avons cessé de nous en approcher et qu'il sera atteint, du moins autant que nous le permettra l'insuffisance de nos forces.

Que nous faut-il pour cela? Nous le dirons avec la franchise et la simplicité que nous avons toujours apportée dans nos communications avec nos lecteurs: il nous faut à la fois et plus d'abonnés encore et plus de collaborateurs.

Nous nous expliquons.

Nous avons dit plus d'une fois que si chacun de nos Abonnés se faisait comme un devoir de nous en procurer un nouveau, l'œuvre se trouverait dans une voie de prospérité qui rendrait possibles bien des améliorations qui doivent attendre, parce que les *Annales catholiques*, vivant de leurs propres ressources et ne voulant pas s'exposer aux chutes qui suivent trop souvent des dépenses inconsidérées, ne veulent s'avancer qu'à coup sûr et ne pas compromettre le bien en allant trop vite. Aujourd'hui, grâce aux efforts de nos Abonnés et aux nouvelles recrues qui nous sont venues, surtout depuis quelques mois, ce n'est plus le doublement de nos souscripteurs dont nous avons besoin pour faire un pas de plus en avant : il nous suffirait que la moitié de nos Abonnés nous amenassent un souscripteur nouveau. Plusieurs peuvent nous en amener plus d'un, — et nous avons ici à remercier vivement ceux qui nous en ont procuré deux, trois, quatre et même davantage, — d'autres ne pourront peut-être en amener qu'un, d'autres verront leurs efforts échouer, mais, dans l'ensemble, l'augmentation que nous désirons serait obtenue, et l'œuvre, qui est assurée de vivre, serait mise à même de grandir encore.

Est-il donc impossible d'arriver à ce résultat? Nous ne le croyons pas, et nous comptons, pour l'atteindre, sur la persévérance et le zèle de nos Abonnés.

Nous voudrions aussi avoir plus de collaborateurs, et voici dans quel sens. Nos collaborateurs, qu'on nous permette de le dire, c'est le Saint-Père lui-même, dont nous reproduisons les allocutions et les actes, ce sont les Evêques, dont nous reproduisons, moins complètement que nous ne le voudrions, les enseignements si pleins de force et de doctrine, ce sont les meilleurs écrivains catholiques de tous les pays, que nous faisons connaître par des citations, par des traductions ou par des analyses, dans la mesure que nous permet notre cadre, ce sont aussi les ecclésiastiques et laïques qui veulent bien nous apporter d'excellents travaux. Ce sont ces derniers collaborateurs dont nous voudrions voir s'augmenter le nombre. Il y a, dans le clergé spécialement, et dans le jeune clergé, des talents ignorés et qui s'ignorent eux-mêmes, il y a des savants de premier ordre, des théologiens profonds, que révèlent seulement

à ceux qui les entourent les remarquables études faites en vue des conférences ecclésiastiques. Pourquoi ces travaux n'arriveraient-ils pas jusqu'aux *Annales catholiques*? pourquoi ne prouverait-on pas ainsi à ce monde superbe et incrédule, qui se croit d'autant plus savant qu'il ignore davantage, pourquoi ne lui prouverait-on pas que ce clergé, qu'il méprise tant, forme non-seulement un corps de prêtres zélés, mais un corps d'hommes studieux, érudits et dont la science ne craint pas la comparaison avec celle qui fait le plus de bruit?

Nous offrons, dans les *Annales catholiques*, une tribune à ce clergé qui n'a besoin que d'être connu pour être estimé à sa juste valeur. Nous promettons à tout abonné d'examiner avec soin les travaux qu'il nous adresserait et, dans l'occasion, de les faire examiner par des personnes compétentes. Sans doute, nous ne pourrions pas tout insérer, et nous devons nous réserver de choisir, de contrôler, de rejeter parfois; mais, en considérant le bien qui peut être fait à la religion par la publication de tant de travaux qui restent enfouis dans nos modestes presbytères, dans les tiroirs des professeurs de nos séminaires, etc., nous croyons devoir faire un pressant appel à tous ceux qui peuvent contribuer à la défense de la religion, au triomphe de la vérité et au progrès de la science. La lumière ne doit pas rester sous le boisseau, et le monde a un tel besoin de vérité, que c'est un devoir pour tous ceux qui ont le bonheur de la connaître, et qui ont reçu d'en haut le don de la faire briller de son éclat, c'est un devoir de la mettre en évidence et de contribuer ainsi à la répandre parmi les hommes.

Nous osons donc compter à la fois sur de nouveaux efforts de nos lecteurs pour nous procurer de nouveaux Abonnés, et sur les bienveillantes communications de travaux qui contribueraient puissamment à faire des *Annales* le tableau le plus complet possible du mouvement catholique de nos jours.

J. CHANTREL.

Un assez grand nombre de nos lecteurs nous demandent si nous pouvons encore leur procurer des collections complètes des *Annales*. Nous avons le regret de leur dire que cela nous est impossible.

Une nouvelle série des *Annales* a commencé avec le mois de

janvier 1875 ; depuis cette époque, chaque année forme quatre volumes qui sont cotés I, II, III, IV. Nous n'avons plus de l'année 1875 que 25 collections complètes, sur beau papier, de l'édition qui coûte 18 francs ; nous laissons chacune de ces collections à nos Abonnés pour le prix de 15 francs, qui est le prix actuel d'un abonnement d'un an.

Pour l'année courante 1876, nous pouvons encore fournir un assez grand nombre de collections, à raison de un franc pour chaque mois de janvier à fin juin, et de 4 fr. 25 cent. pour les autres mois.

Beaucoup de nouveaux Abonnés nous ayant témoigné le désir d'avoir tout ce qui a paru de l'*Histoire d'un inconnu*, nous enverrons à ceux qui nous le demanderont, le mois de juin à raison de un franc, juin et juillet à raison de 2 fr 25 ; juin, juillet et août à raison de 3 fr. 75 ; juin, juillet, août, septembre à raison de 5 fr ; juin, juillet, août, septembre, octobre, à raison de 6 fr. 25 ; juin-novembre, à raison de 7 fr. 50, et juin-décembre, à raison de 9 fr.

Nous avertissons que tout nouvel abonné pour l'année 1877 tout entière recevra les *Annales* à partir du jour où le prix de son abonnement nous sera parvenu.

Nous rappelons que toute demande de changement d'adresse survenant dans le cours d'un abonnement doit être accompagnée de 50 cent. en timbres-poste ou autrement, et nous prions nos abonnés de vouloir bien joindre l'une des bandes des numéros précédents à leur demande, afin de faciliter les recherches de l'administration.

L'administration des *Annales catholiques* se met à la disposition des abonnés pour l'achat et l'envoi des livres dont ils voudraient bien la charger.

P. CHANTREL.

CHRONIQUE.

La situation politique générale. — La paix et la guerre. — Nouvelles menaces de persécution en Italie. — Les débats parlementaires en France. — Budget des cultes. — Enterrements civils. — Élections de sénateurs. — Le mouvement catholique.

23 novembre 1876.

Depuis huit jours, la situation politique générale est restée

la même : les plénipotentiaires des six puissances qui ont signé le traité de Paris se rendent à Constantinople pour la conférence, c'est le côté pacifique de la situation ; mais, en même temps, la Russie et l'Angleterre font de formidables préparatifs de guerre. Au retentissement des paroles pacifiques se mêlent le bruit des canons qui roulent, des chemins de fer qui transportent des troupes et des acclamations guerrières qui déclarent le moment venu de tirer l'épée.

Il serait très-difficile de deviner ce qui sortira de cette confusion ; il n'est pas moins difficile de croire à la bonne foi des principaux intéressés. Nous n'avons pas à reproduire ici les raisons qui nous ont toujours empêché de croire à une paix solide et qui nous font même douter de l'établissement d'une paix provisoire ; mais il nous semble qu'il faut être doué d'une bien grande dose d'optimisme pour ne pas redouter une sanglante solution du terrible problème qui s'agite.

La Russie veut la guerre, à moins que la Turquie ne fasse des concessions qu'elle ne veut ni qu'elle ne peut faire, à moins de renoncer à son indépendance.

L'Angleterre ne veut ni ne peut vouloir que la Russie devienne la protectrice officieuse ou officielle de la Turquie et prenne dans la Méditerranée, par la liberté du passage du Bosphore, la position maritime qu'elle a dans la Baltique.

L'Italie vient de faire entendre, par la bouche de Victor-Emmanuel, dans son discours du trône, qu'elle est avec la Russie, et, si elle est avec la Russie, il est probable que ce n'est pas sans le consentement et les conseils de l'Allemagne, qui ne se démasque pas encore, mais dont les intentions ne peuvent que mettre l'Europe en défiance.

L'Autriche, non moins menacée que la Turquie, ne sait à quoi se résoudre, et l'on se demande si une alliance avec l'Angleterre lui inspirera assez de confiance pour qu'elle ose avoir une politique qui mécontenterait la Russie et qui fournirait à l'Allemagne un prétexte pour lui arracher de nouveaux lambeaux de territoire.

Les choses étant ainsi, est-il possible, est-il prudent de croire à la paix ? Le lecteur répondra pour nous.

Nous venons de parler du discours de Victor-Emmanuel. Les élections générales qui viennent d'avoir lieu en Italie ont donné une immense majorité aux progressistes, que M. Nicotera représente dans le ministère, et l'on sait que les vœux des progressistes vont jusqu'à la République. Le gouvernement qui s'était maintenu pendant de longues années dans le centre droit, et qui, hier encore, n'allait pas au-delà du centre gauche, se trouve désormais entre les mains de la gauche : ce sont de prochaines catastrophes qui menacent la royauté italienne.

En attendant, comme le moment ne paraît pas encore venu aux révolutionnaires de se débarrasser d'un titre qui peut encore leur être utile, il est probable qu'ils vont travailler à en saper davantage les bases et à satisfaire leurs haines de sectaires, en portant de nouveaux coups à l'Eglise en Italie. Les paroles suivantes du discours du trône ne le font que trop sentir :

Il nous reste à aborder, a dit le roi Victor-Emmanuel, un problème qui n'a été qu'imparfaitement résolu jusqu'ici : les franchises accordées à l'Eglise en Italie dans une mesure plus large que dans tout autre Etat catholique, ne sauraient être pratiquées de façon à porter atteinte aux libertés publiques ou à amoindrir les droits de la souveraineté nationale. Mon gouvernement soumettra à votre examen les mesures nécessaires pour rendre efficaces les réserves et conditions énoncées dans la loi même qui sanctionnait les garanties ecclésiastiques.

Ce langage n'est que trop clair : la loi des garanties, qui déjà ne garantissait rien, paraît trop libérale ; on va la modifier dans un sens plus hostile à l'Eglise ; les usurpateurs de Rome trouvent qu'ils laissent encore trop de liberté à l'Eglise et au Saint-Siège ; ils vont faire un pas de plus dans la voie de la persécution : c'est un nouveau morceau qu'on jette à dévorer à la Révolution. Les *Italiens* procèdent ainsi pas à pas, avec une astuce véritablement diabolique. Mais ils ont beau faire : si Dieu leur en laisse le temps, ils seront obligés d'aller jusqu'à la persécution sanglante, et c'est dans le sang des martyrs que sera étouffée la Révolution qui a juré la destruction de l'Eglise de Jésus-Christ.

Les débats parlementaires vont acquérir un grand intérêt religieux en France. On est à la veille de discuter le budget ; au moment même où nous écrivons, la question des enterrements civils s'agite à la Chambre des députés ; nous aurons, la semaine prochaine, à nous occuper de tous ces importants débats. Nos lecteurs trouveront plus loin une lettre de Mgr de Nîmes et un article du *Temps*, qui leur montreront toute la gravité de la question du budget des cultes.

Une élection de sénateur vient d'avoir lieu dans le Doubs ; c'est M. le comte de Mérode qui a obtenu les suffrages des électeurs. Deux élections de sénateurs inamovibles doivent avoir lieu demain. On espère que les élus seront M. Chesnelong et le général Vinoy ; ce seraient trois victoires pour l'opinion conservatrice. •

Nos lecteurs trouveront aussi plus loin des détails sur le pèlerinage du Mans à Rome, l'adresse lue au Saint-Père par l'archevêque de Grenade au nom des pèlerins espagnols, un discours prononcé par Mgr Gonçalves de Olveira, évêque d'Olinda, à son retour dans son diocèse, le compte-rendu de l'Assemblée des œuvres catholiques à Saint-Quentin, et la déclaration de évêques suisses à l'occasion du schisme vieux-catholique : ces documents et ces comptes-rendus les mettent au courant du mouvement catholique dans ces dernières semaines ; ils leur montreront que ce mouvement ne cesse de grandir, et qu'au milieu de tant de sujets de tristesse, se multiplient chaque jour les motifs d'espérance et de consolation.

J. CHANTREL.

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT.

Le *Temps*, journal protestant et républicain centre-gauche, fait, à propos de la discussion du budget des cultes, des observations qu'il importe de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous n'avons pas à relever, dans l'article que nous allons citer, quelques opinions qui sont la marque même de leur origine, mais nous pensons qu'on sera frappé des considérations par lesquelles ce journal montre que la séparation de l'Église et de l'État est une question beaucoup plus grave qu'on ne se l'ima-

gine, et que priver le clergé de son traitement serait un acte aussi impolitique qu'inique.

Nous citons sans autres réflexions :

Au moment où la discussion des cultes commence, il ne paraîtra pas inopportun d'examiner en quoi consisterait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et quelle serait la portée de cette mesure, si, par impossible, elle était adoptée.

L'Eglise et l'Etat ont vécu, chez nous, entièrement séparés pendant une période de sept ans, entre 1793 et 1802. Quand le Concordat vint mettre fin à cette situation, il le fit sous des conditions qu'il est bon de rappeler ; mais, au préalable, remarquons qu'en parlant du Concordat, nous n'avons garde de confondre cette convention avec un acte législatif connu généralement sous le nom d'*Articles organiques*. Les articles organiques forment une loi de l'Etat sur la police des cultes, laquelle loi fut votée en 1802 ; le Concordat de 1801 est un contrat passé entre l'Etat français et l'Eglise catholique romaine. Si on les confond souvent, cela s'explique par le fait que le Corps législatif donna sa ratification au Concordat le jour même où furent adoptés par lui les articles organiques ; c'est aussi parce que ces deux actes furent promulgués simultanément et comme s'ils faisaient partie d'un même texte. La loi de 1802 sur les cultes peut être modifiée au gré de nos assemblées ; le caractère essentiel du Concordat c'est d'être une convention synallagmatique, qui nous lie au même titre que nos arrangements avec la Banque pour le remboursement des 1,500,000 millions qu'elle nous a prêtés, ou comme notre pacte avec les Compagnies de chemins de fer pour la garantie du second réseau. Que dit donc ce contrat dans ses dix-sept articles ?

L'Eglise y prend l'engagement : 1° De renoncer à toute revendication prochaine ou lointaine de ses biens confisqués en 1789 ; ce point était capital et n'a pas cessé de l'être ; 2° Elle accorde au gouvernement français le droit de *nommer* les évêques, se réservant celui de les *instituer* ; 3° elle ordonne de prêter au gouvernement de la République un serment de fidélité et d'obéissance, et de réciter pour lui, à la fin de chaque grand'messe, une prière publique. Ce sont là les engagements contractés par le Pape, agissant comme chef de l'Eglise catholique romaine ; et Dieu sait si la troupe, alors tout aussi nombreuse qu'aujourd'hui, des gens qui mêlent la politique et la religion, se répandit en cris de fureur. Les catholico-légiti-

mistes, très-puissants à Rome, accablèrent le Pape d'amers reproches et parfois d'invectives outrageantes. Passons aux engagements contractés par l'Etat français.

Il s'engageait 1° à permettre la célébration publique et libre du culte catholique; 2° à payer aux évêques et aux curés un traitement convenable, 3° à accorder aux évêques le droit de nommer les curés, mais en se réservant de sanctionner les nominations; 4° à reconnaître aux fidèles le droit de faire des fondations perpétuelles en faveur du culte catholique; 5° à reconnaître aux évêques le droit d'avoir, dans chaque diocèse, un chapitre et un grand séminaire, sans s'obliger cependant à doter ces établissements.

On peut différer sur l'utilité de l'acte de 1802; des écrivains très-modérés, MM. Laboulaye et de Pressensé entre autres, y voient le point de départ de toutes nos erreurs subséquentes en fait de liberté; M. Thiers, en revanche, n'en parle qu'avec une profonde admiration; mais ceux qui le blâment comme ceux qui le louent s'accordent à reconnaître que c'est un contrat en règle; et, pour rompre un contrat, il faut être deux. Quand on demande la suppression du budget des cultes, c'est comme si on proposait la rupture de la convention synallagmatique conclue en 1802. Supposons la dénonciation faite et ayant abouti; qu'arriverait-il le lendemain? Ce jour-là, l'Eglise, par une conséquence inévitable, rentrerait dans son droit de revendiquer les biens confisqués en 89; et l'exercice de ce droit ne serait pas chose aussi inoffensive que peuvent le croire les auteurs de l'amendement rejeté par la commission. Au point de vue de la justice, il n'est guère possible d'en contester le légitime fondement.

Lorsque, sur une proposition de Mirabeau, en 1789, la Constituante prononça la confiscation des biens du clergé, ce fut à la condition expresse que ces biens seraient remplacés par un traitement convenable pour les évêques et les curés. L'Assemblée prit même soin de stipuler, dans son décret, que l'appointement des curés ne serait pas inférieur à 1200 francs, non compris la jouissance d'un presbytère et d'un jardin. Plus tard, il est vrai, le 21 février 1793, le traitement des ministres du culte, qui avait été payé de 1792 à 1794, c'est à-dire pendant toute la période de la Terreur, fut supprimé: mais cette mesure, décrétée à une époque pleine à la fois d'héroïsme et d'aberration, était un acte de représailles contre l'attitude violemment hostile du clergé; elle n'est pas justifiable juridiquement, et elle contribua beaucoup à augmenter le trouble profond et universel que le Concordat eut plus tard pour but de faire cesser. Ceux qui parlent aujourd'hui de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ont trop perdu le souvenir des six mortelles années d'agi-

tation religieuse écoulées entre 1795 et 1801. Cette agitation, qui ne laissait aucune paix à des milliers de familles, se calma après la ratification et la promulgation du Concordat. Elle n'a point reparu depuis, pas même sous la Restauration, malgré les fautes énormes commises par l'entourage des Bourbons de la branche aînée ; mais elle pourrait fort bien renaître, moins ardente à coup sûr et moins passionnée, mais toujours infiniment dangereuse.

A cette première conséquence, il faut en ajouter une seconde. Le gouvernement, en abandonnant le Concordat, se démettrait du droit de nommer les évêques et de ratifier la nomination des curés. Croit-on que ce soit là une perte à laquelle il serait facile de se résigner ? Sur les trente-six millions d'habitants que compte la France, trente millions appartiennent au culte catholique. Pour peser la religion d'un Français, il ne faut pas calculer sa dévotion et son assiduité aux offices divins ; la dévotion est antipathique aux Français ; mais les hommes politiques auraient tort de s'y laisser tromper : tel aujourd'hui voltairianise et se moque du curé, qui demain peut-être prendrait les armes en vue de défendre la gratuité de son culte pour les jours peu nombreux où il lui plaira de s'en servir. L'histoire de la Révolution se serait tout autrement développée si cette vérité pratique n'avait pas été méconnue. Habituellement à compter en France comme catholique quiconque se marie à l'Eglise, fait baptiser ses enfants et veut être enterré par un prêtre. Avec ce point de départ, le chiffre de 30 millions, qui défalque 6 millions de protestants, d'israélites et de libres-penseurs, n'est assurément pas exagéré.

Il suit de là que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en enlevant au pouvoir civil le droit de se mêler du choix des évêques, des curés et des desservants, autoriserait 30 millions de nos concitoyens à procéder eux-mêmes à ce choix d'après des règles tracées par eux-mêmes ! Nous admettons, parce que la vraisemblance l'indique, que la rupture entre l'Etat et l'Eglise détacherait du catholicisme un certain nombre de fidèles relâchés. C'est sans doute ce qu'on espère ; mais combien cette satisfaction devrait être chèrement payée ! Même en poussant l'hypothèse jus qu'à l'absurde, même en accordant qu'un tiers de la masse totale tomberait dans l'indifférence absolue, qui ne prévoit l'insupportable anarchie qu'engendrerait ce seul fait de laisser 20 millions de Français nommer leurs pasteurs ou, chose pire, les faire nommer par le pape, organiser leur culte ou le faire organiser par le pape, en dehors de toute action gouvernementale ? Nous nous demandons pendant combien de temps un gouvernement pourrait résister à une pareille constitution

du culte le plus fortement centralisé et hiérarchisé qu'il y ait au monde, dans le cas où les ministres de ce culte se tourneraient contre lui.

Il est certes inutile d'insister. En exposant les deux principales conséquences qu'entraînerait la séparation de l'Église et de l'État, nous avons assez démontré qu'il y a imprudence grave à propager dans le public cette impraticable idée. Certainement, ce n'est pas la majorité de la Chambre actuelle, si réfléchie, si éclairée, si modérée qui favorisera une aussi périlleuse utopie. N'a-t-elle pas applaudi au remarquable rapport de M. Guichard à propos de l'élection de M. de Mun; ne s'est-elle pas associée au langage vraiment digne d'un homme d'État tenu par M. Gambetta dans la discussion sur l'ambassade française près le Saint-Siège? Maintenant, s'il est vrai que le Concordat doit être conservé et qu'il serait déraisonnable de l'abolir, reste à examiner quelle ligne de conduite découle logiquement de cette nécessité ainsi constatée.

LE BUDGET DES CULTES.

Mgr l'évêque de Nîmes vient d'adresser la lettre suivante à M. le marquis de Valfons, député du Gard :

Montclus, en visite pastorale,
le 14 novembre 1876.

Monsieur le député,

Vous continuez, avec une bien louable persévérance, à défendre le budget des cultes devant la Chambre, où vous représentez si dignement le département du Gard : l'évêque de Nîmes vous doit des félicitations et des remerciements. Il fera plus, il attirera votre bienveillante attention sur une réduction proposée par la commission du budget, sur la réduction des bourses ecclésiastiques dans nos grands séminaires.

C'est la première fois, depuis le Concordat, que les Chambres françaises mettent la chose en question. On allègue la nécessité des économies ; on se demande si on doit encourager par des bourses des études qui n'aboutissent pas toutes au sacerdoce. Misérables prétextes, dont les passions se couvrent pour commettre envers l'Église de France une criante injustice et entraver le recrutement du sanctuaire.

Le concordat qui assure un traitement au clergé, lui assure aussi l'entretien des séminaires dans lesquels il se forme. Ce n'est qu'une indemnité pour la spoliation dont il a été victime. Avant la

révolution, non-seulement l'Eglise avait des bourses fondées par la piété publique dans les collèges et les séminaires, mais elle aidait encore aux vocations ecclésiastiques en conférant des bénéfices simples à des étudiants, et même à des écoliers. Ces enfants en profitaient dans tout le cours de leurs études, n'ayant d'autre obligation que celle de porter la soutane et le costume de leur état. Plusieurs entraient dans les ordres sacrés ; d'autres quittaient la soutane et cherchaient fortune dans le monde ; mais tous devaient à l'Eglise le bienfait de l'éducation, et l'ancienne société française n'avait jamais songé à se plaindre, quand les lettres, les sciences, les arts, la magistrature, l'armée, s'enrichissaient, à défaut du sanctuaire, des jeunes gens que l'Eglise avait élevés. Pour n'en citer qu'un exemple, Boileau a joui jusqu'à ving ans d'un bénéfice, il en rendit les fruits en rendant l'habit ecclésiastique. Les biographes qui citent ce trait en louent la délicatesse, et ils ont raison, car l'Eglise n'a jamais réclamé à personne les magnifiques aumônes avec lesquelles elle a nourri si longtemps l'humanité.

La société moderne nous a fait des destinées plus sévères ; au lieu de donner, nous sommes contraints de recevoir. Disons-le sans détour, à défaut des bourses de l'Etat, nos grands séminaires ne pourraient se soutenir. Déjà mal vus par l'esprit public, qui s'en dégoûte, on ne les recrute ni parmi les grands ni parmi les riches ; nous tremblons de les voir désertés même dans les classes inférieures, il ne reste plus qu'à leur ôter le pain qui les nourrit. Que fera l'évêque devant cette détresse inattendue ? Toutes les institutions secondaires sont à sa charge, car on ne nous a guère laissé autre chose que la permission de nous endetter pour bâtir, payer des maîtres et pourvoir, tant bien que mal, aux besoins du jour. Avec tant de charges et si peu de ressources, quand les enfants élevés par nos soins sont arrivés, après huit ans de sacrifices, au terme des études classiques, quand le curé, le protecteur, la famille, l'évêque, se sont tour à tour épuisés pour soutenir l'espérance de cette vocation, nous avons un besoin urgent du secours de l'Etat. Mais quel est le secours ? 400 francs pour une bourse entière, et 200 francs pour une demi-bourse. Encore le nombre des bourses et des demi-bourses est-il à peine égal à la moitié des élèves du grand séminaire dans chaque diocèse. Ceux mêmes qui jouissent d'une bourse entière ne sont pas pour autant à l'abri du besoin. Leur entretien, leurs vêtements, leurs livres demeurent à leur charge, et plusieurs contractent des dettes qui pèseront jusque sur leur vieillesse. Ajoutez que les 400 francs qui représentaient, il y a trente ans, la dépense d'une pension alimentaire, n'en payeraient

pas aujourd'hui la moitié. Nos grands séminaires, aidés par les bourses de l'Etat, sont dans la gêne aussi bien que les familles qui nous donnent leurs enfants, et ces familles, inquiètes sur le sort du prêtre, nous demandent quel sera le terme de leurs sacrifices.

C'est dans la pénurie extrême à laquelle nous sommes réduits qu'on imagine de réduire encore le nombre de nos bourses. Ici l'étonnement redouble, et pour y mettre le comble, on vient demander compte à l'Eglise des vocations incertaines; on craint que l'Etat ne paie dans un séminaire la pension d'un jeune homme qui renoncera plus tard au ministère ecclésiastique.

Nous ne pouvons nous promettre que tous les étudiants en théologie deviendront des prêtres. Les précédents législateurs le savaient, et c'est pourquoi ils ne sont pas venus nous demander compte des deniers de l'Etat, en comptant au seuil de nos séminaires ceux qui entrent et ceux qui sortent. Ils savaient que dans la question si délicate d'une vocation sacerdotale, il faut respecter avant tout la conscience du jeune homme. Ils savaient qu'en admettant un élève au grand séminaire, l'évêque n'a que l'espérance d'une vocation, fondée sur de bons antécédents. Que dans le cours des six années qui composent les études de philosophie et de théologie, quelques sujets reculent, les uns par scrupule, les autres pour de bonnes raisons devant la responsabilité du sacerdoce, c'est le résultat de nos sages règlements et de notre austère discipline, et l'Etat qui nous aide n'en est pas plus étonné ni mécontent que nous, car la France est intéressée, autant que l'Eglise elle-même, à n'avoir que de bons prêtres pour le service de ses autels.

Le nombre de ceux qui nous quittent est, d'ailleurs, aujourd'hui surtout, bien moins grand qu'on ne pourrait le croire. Il ne dépasse guère deux ou trois par an sur cinquante élèves. Avec l'incroyable facilité que l'on trouve à gagner sa vie dans l'industrie ou dans le commerce dès l'âge de vingt ans, il n'y a guère de motif humain qui puisse déterminer un jeune homme à se traîner sans vocation pendant six ans sur les bancs d'une salle de théologie. Les embarras qu'on affronte, au sortir de cette épreuve, trahissent la délicatesse de l'âme. Plus l'épreuve a été longue, plus elle est sincère et décisive. Nous nous gardons bien de l'abrégier ou d'en diminuer les rigueurs; ce n'est pas quand notre ministère rencontre tant d'obstacles qu'il convient d'en affaiblir l'autorité et de le confier à des mains qui seraient incapables d'en soutenir le poids.

Comment, je le demande, pourrait-on se faire un titre contre nous de ces épreuves si nécessaires et se croire autorisé à diminuer le nombre de nos boursiers? On ignore donc que les études de nos

grands séminaires profitent à ceux qui les abandonnent et que l'Etat en recueille le bénéfice ? On y puise l'habitude de la règle, l'amour de la science, l'usage d'une saine logique, le goût des hautes spéculations. Des légistes, des érudits, des professeurs s'y sont formés par milliers. Ils ont quitté l'Eglise, mais ils servent l'Etat. Ils le servent souvent avec distinction, toujours avec une fière honnêteté, dans l'université, dans la magistrature, dans le barreau, dans toutes les administrations publiques. Nos collèges et nos lycées, nos bibliothèques, nos grandes écoles, l'Institut lui-même, sont remplis de ce que le monde appelle les défroqués, mais de ce que nous continuons à appeler nos élèves et nos enfants, à cause de l'affection qu'ils nous inspirent et des services que nous leur avons rendus. Le regret de les perdre est souvent tempéré par la gloire de les avoir instruits. Les sacrifices qu'ils nous ont coûtés ne sont rien à nos yeux, pourvu qu'ils demeurent dignes sous l'habit laïque. L'Etat ne saurait être plus exigeant que nous. L'Etat ne se plaint pas d'avoir souvent trouvé ses meilleurs serviteurs dans les boursiers de nos grands séminaires.

A qui portera-t-on les secours que l'on veut nous retirer ? On multiplie presque à l'infini les sacrifices du budget pour des congrès d'ouvriers, des expositions d'une utilité douteuse, des concours où la politique a plus de part que l'étude et que les passions exploitent avec une rare habileté ; et on dispute le pain, l'air, la lumière aux écoles sereuses où l'homme achève de se former et commence à se rendre utile. Je reconnais à ce trait la démagogie jalouse, qui redoute le vrai mérite, qui se soucie peu du travail honorable et qui médite de réduire l'Eglise à la mendicité pour affaiblir son influence sociale. Je proteste cependant, non plus seulement au nom de l'Eglise, mais au nom des sciences, des lettres, de toutes les administrations publiques, contre le projet de réduire les bourses de nos grands séminaires. Laissez-nous ces ressources dont l'emploi n'a jamais tourné qu'au profit de l'esprit humain et à la grandeur de la France. De tous les honnêtes laïques qui sont sortis depuis soixante-dix ans de nos maisons d'éducation cléricale, il ne s'en trouvera pas un pour venir déclarer qu'il rougit ou qu'il regrette de leur avoir appartenu, car il n'y a pas d'école en France que l'on puisse appeler à plus juste titre des écoles de travail, de vertu et d'honneur.

Veillez agréer, monsieur le député, l'expression de ma vive reconnaissance et de mon respectueux dévouement.

† Louis, évêque de Nîmes.

LE PÈLERINAGE DU MANS

A ROME.

Les pèlerins du Mans ont été reçus en audience solennelle, comme nous l'avons dit, par le Saint-Père, le 15 novembre. L'ambassadeur de France près le Saint-Siège, M. le baron Baude, assistait à cette audience auprès des cardinaux parmi lesquels nous nommerons LL. EE. M. Pitra, Chigi, Oreglia et Berardi. Étaient également présents LL. GG. Mgr Germain, évêque de Coutances, Mgr Mauri, évêque de Rieti ; de nombreux prélats, parmi lesquels Mgr Cataldi et Mgr Van den Branden, recteur du Collège belge.

Au nombre des pèlerins on remarquait M. l'abbé Chanson, vicaire général de Mgr l'évêque du Mans ; M. le chanoine Albin, le R. P. de Rochemontaix, de la Compagnie de Jésus, recteur du collège Sainte-Croix, au Mans ; trois missionnaires de Notre-Dame-du-Chêne, un supérieur du grand séminaire de la ville épiscopale, et, parmi les laïques, M. Bertrand, conseiller de préfecture ; M. Lalouche, ancien maire de Conlie ; M. d'Héliand, M. de Gosselin, M. Landeau, maire de Solesmes ; M^{me} la marquise de Vanssay, M^{me} la comtesse de Chanterac, M^{me} Desnos, qui, malgré ses quatre-vingts ans passés, a voulu faire partie du pèlerinage ; M^{me} la marquise de Montesson et sa fille, etc.

Voici l'adresse dont Mgr l'évêque du Mans a donné lecture :

Très-Saint Père,

En nous permettant de venir déposer à vos pieds l'hommage de notre piété filiale, Votre Sainteté a comblé de bonheur le diocèse du Mans. De toutes les églises sur lesquelles s'étendent la sollicitude et les droits du Pasteur universel, aucune n'a plus à cœur de multiplier les témoignages de son attachement au Saint-Siège, de son dévouement à votre auguste personne. Dans toutes nos religieuses paroisses, le nom de Pie IX est répété avec amour ; son exemple anime les courages, son souvenir embellit nos fêtes, ses joies sont nos joies, ses douleurs nos douleurs ; et le grand trait de la miséricorde divine sur vos enfants est, à nos yeux, cette bien-

heureuse longévité qui nous permet de contempler dans le successeur de Pierre une vivante et radieuse image de l'immortelle jeunesse promise à l'Eglise de Jésus-Christ.

Mais en même temps que nous aimons le Père de la famille chrétienne, nous vénérons en lui le docteur infailible, le témoin et le gardien de la vérité. Dieu l'a établi sur les nations pour arracher et détruire l'erreur qui les perd, pour édifier et planter les principes qui seuls peuvent les sauver.

Nous le croyons donc, et nous le confessons à la face du ciel et de la terre : dans cette voix sans pareille chargée de nous transmettre ici-bas les oracles d'en haut, c'est la voix même de Pierre que nous entendons, et bénissant Dieu qui donne à sa parole de Votre Sainteté une vigueur et un éclat incomparables, nous écoutons, pénétrés de reconnaissance pour ce zèle que rien ne rebute, d'admiration pour cette vaillance que rien ne déconcerte ; aussi devons-nous vous dire, Très-Saint Père, au nom de tous vos fils, prêtres et fidèles de notre diocèse : O Maître ! à qui pourrions-nous aller loin de vous ? Vous avez la parole de la vie éternelle. Au sein des ténèbres de l'heure présente, nous marcherons à la lumière de vos enseignements, affirmant ce que vous affirmez, réprouvant ce que vous réprouvez, conformant en toutes choses nos pensées à vos pensées, nos vues à vos vues, unis d'esprit et de cœur à l'Eglise romaine, centre unique d'autorité et de doctrine ; c'est là notre devoir, c'est notre honneur et notre sécurité.

Les épreuves mêmes, qui ont rempli le cours glorieux de votre pontificat nous rendent plus vénérables et plus chères les nobles prérogatives de Votre primauté. Nous savons, hélas ! les attentats de Vos enfants ingrats et rebelles, nous les pouvons compter par les années accumulées sur cette tête trois fois sacrée, où la couronne d'épines remplace aujourd'hui la couronne royale ; nous les pleurons avec amertume, nous qui voyons comme son grand modèle de la prison Mamertine le Martyr du Vatican au milieu des tristesses de sa captivité.

Mais loin que tant d'excès découragent notre foi, nous apprenons des maux de l'Eglise et des souffrances de son Chef à mettre toute notre confiance dans la vertu du sacrifice. Et sans jamais cesser de faire monter vers le ciel, à l'exemple des premiers fidèles, d'instantes supplications, nous garderons jusqu'au bout une invincible espérance que nos vœux seront exaucés, nos larmes consolées. Oui, le Seigneur s'armera pour venger son Vicaire, et il ne sera pas dit que l'enfer a prévalu contre cette souveraineté temporelle, voulue de Dieu lui-même comme indispensable garantie des libertés de

l'Eglise. Bientôt le triomphe viendra, et Votre Sainteté, nous l'espérons, assistera à cette solennelle confession des peuples repentants. L'iniquité se nuit à elle-même; heureux seuls ceux qui demeurent unis et soumis à la Chaire de Pierre!

Afin de nous assurer le bénéfice de toutes les grâces que nous sommes venus chercher à vos pieds, Très-Saint Père, daignez nous bénir de vos plus abondantes bénédictions, nous et nos œuvres, nos fami les, notre diocèse, notre patrie, la France catholique prosternée à vos genoux.

Le Saint-Père a répondu :

« Mes chers enfants, Dieu parle et en diverses manières; il
 « parle tantôt avec le bruit du tonnerre et de la tempête, et
 « tantôt avec un murmure léger de la brise. Ce fut de la
 « première manière qu'il parla au Sinaï, quand le peuple
 « hébreux épouvanté pria Moïse de faire taire le Seigneur :
 « *Non loquatur nobis Dominus, ne forte moriamur*; que Dieu
 « ne parle pas ainsi terriblement, ou nous mourrions d'effroi.
 « Et Dieu parla un jour de la seconde manière à Elie et il parle
 « encore de même aux âmes en s'insinuant doucement en
 « elles avec la suavité et la légèreté de la brise.

« Or, tel est précisément votre langage, mes chers; telles
 « sont les paroles sorties de la bouche de votre évêque;
 « paroles inspirées par l'esprit de Dieu et exprimées avec
 « tendresse et amour, en votre nom, devant le Vicaire de Jésus
 « crucifié.

« Egalement inspirés de Dieu sont vos réunions et vos pèle-
 « rinages, ces processions saintes qui se font vers Rome pour
 « y vénérer le tombeau des saints Apôtres.

« Et puisque, dimanche dernier, la Sainte Eglise nous a
 « donné pour sujet de méditation la résurrection de la fille de
 « Jaïre; et qu'en cette circonstance on vit deux processions
 « totalement diverses, je me servirai de cet évangile pour
 « vous dire quelque chose de plus, mes chers enfants.

« Un prince de la synagogue se présenta à Jésus-Christ,
 « qu'il savait tout amour et charité envers les malheureux, et,
 « prosterné humblement, la foi et l'espérance au cœur, il dit :
 « *Domine, filia mea modo defuncta est; sed veni, impone*

« *manum super eam, et vivet.* Jésus-Christ était au milieu
 « d'une foule de personnes pieuses qui se pressaient sur ses
 « pas comme une procession, avec le désir non-seulement de
 « le voir, mais de l'entendre, d'admirer ses prodiges et d'i-
 « miter autant que possible ses exemples.

« Touché de la prière du prince, Jésus s'achemina vers la
 « maison et trouva là une autre procession d'un caractère tout
 « opposé : il vit une foule de gens en tumulte et des joueurs
 « d'instruments qui étaient prêts à accompagner au tombeau
 « la jeune fille. Il s'avança au milieu de cette procession mé-
 « créante et s'écria : *Recedite, non est mortua puella, sed*
 « *dormit.* Eloignez-vous, la jeune fille n'est pas morte, elle
 « dort. Mais à peine Jésus eut-il prononcé ces paroles que tous
 « commencèrent à se moquer : *Et deridebant eum.*

« Cependant Jésus-Christ entrant dans la chambre, et pre-
 « nant la fille morte par la main, la relève ressuscitée.

« Je ne sais, mes chers, si vous êtes informés qu'en Italie on
 « fait encore des processions; mais des bonnes on n'en veut
 « plus, des mauvaises oui, et on les protège. Si Jésus-Christ
 « doit aller par les rues, dignement accompagné, et entrer
 « chez les malades et les mourants, pour les conforter par sa
 « divine présence et par sa toute-puissance, non, cela n'est pas
 « permis. Il n'est pas nécessaire de dire que ce sont-là les pro-
 « cessions d'âmes pieuses qui veulent être et se montrer *catho-*
 « *liques...* (On distingue aujourd'hui entre *catholique* et *chré-*
 « *tien*, chose honteuse, puisque les chrétiens sont, comme ils
 « ont été toujours, les vrais disciples de Jésus-Christ; mais il
 « faut absolument admettre cette distinction quand il y a tant
 « de faux chrétiens.) Donc, on ne permet pas les processions
 « ou accompagnements de confréries, de congrégations et
 « autres marques extérieures de religion.

« Mais s'il meurt un homme incrédule et sectaire endurci,
 « un libre-penseur, oh! alors, pas de prohibition; cet homme
 « est conduit à la dernière demeure par des foules de gens de
 « cette sorte; on voit passer des sociétés avec leurs drapeaux,
 « des musiques, et un char pompeux tiré par des chevaux
 « fringants.

« Sur sa fosse, des impies prononcent des discours saturés

« d'erreurs et même de blasphèmes. Alors il n'y a plus de
 « difficulté, et la plus large protection est accordée, comme
 « une récompense, à celui qui a nié et insulté Dieu.

« D'autre part, celui qui dans les pèlerinages suit Jésus-
 « Christ n'est pas toléré, et les plus fortes oppositions sont
 « faites à tous ceux qui portent leurs pas vers ce centre de
 « vérité. Quant à vous, qui sans crainte et pleins de courage,
 « venez apporter l'hommage de votre vénération au tombeau
 « des Apôtres, vous êtes heureux. Oui, vous faites partie de
 « cette procession qui suivait Jésus-Christ pour l'entendre,
 « pour admirer ses prodiges et imiter ses exemples. Vous êtes
 « du nombre privilégié de ceux qui sur la terre se font les
 « disciples du divin Maître, professent la même foi et affirment
 « la même constance.

« Dieu vous bénisse comme eux, et, tous unis avec moi,
 « élevez vos voix vers le ciel et adressez-vous à celui qui est
 « assis à la droite du Père. Priez-le de sauver son peuple de
 « tant d'ennemis et de le préserver, par les mérites de son
 « sang très-précieux, des attaques ouvertes et des embûches
 « cachées.

« Oh! *salvum fac populum tuum, Domine.* Mon Dieu, vous
 « voyez de quels périls votre Eglise est entourée; sauvez-la,
 « et avec elle sauvez votre peuple! Sauvez-le des séductions
 « des protestants, sauvez-le des manœuvres des incrédules,
 « sauvez-le de ces dents cruelles qui ont déjà dévoré votre
 « patrimoine.

« Envoyez-nous une bénédiction qui donne à nos esprits un
 « nouveau courage et ranime la foi en toutes les contrées du
 « monde, surtout en celles où l'Eglise est persécutée davan-
 « tage, afin que les vrais fidèles puissent résister et ne point
 « tomber dans les filets de Satan caché sous le visage de la
 « perfidie humaine, et de ceux qui, se disant chrétiens, sont les
 « fils de ce même Satan, destinés à la damnation éternelle s'ils
 « ne s'arrêtent dans leur marche. Bénissez-moi aussi, ô mon
 « Dieu, et donnez-moi la force de faire toujours votre volonté
 « très-sainte.

« En attendant, je vous bénis, chers enfants, vous et tous
 « ceux qui sont avec vous, maintenant et à l'heure de votre

« mort. Puissiez-vous en cette heure suprême remettre votre
 « âme aux mains de Dieu et être dignes de le louer pendant
 « l'éternité. »

On remarquera dans ce discours la nouvelle approbation donnée par le Saint-Père aux pèlerinages, qui sont, dit-il, « inspirés de Dieu. » Ces paroles donneront plus de force encore au mouvement qui emporte les chrétiens vers Rome et vers les sanctuaires vénérés où Dieu se plaît à manifester sa miséricorde.

LE PÈLERINAGE ESPAGNOL.

Nous ne voulons pas différer d'insérer ici le discours adressé au Saint Père par l'archevêque de Grenade, dans l'audience solennelle accordée par Pie IX, aux pèlerins espagnols. On avait dit que cette adresse n'avait pas été publiée, à cause des hardiesses qui s'y trouvaient. Le journal *La España* du 17 novembre le publie en tête de ses colonnes ; nous le traduisons sur le texte espagnol qu'elle nous apporte.

Nous dirons, à ce propos, que l'archevêque de Grenade est rentré dans son diocèse, malgré les difficultés qu'on avait d'abord opposées à son retour. L'ambassadeur d'Espagne auprès de Victor Emmanuel, M. Coello, furieux de n'avoir pas été reçu à Saint-Pierre pour l'audience solennelle, et de n'avoir pas reçu la visite de l'éminent archevêque, avait écrit à sa cour qu'il avait été insulté et que l'archevêque avait manqué à son devoir. Mgr de Grenade reçut, en effet, l'ordre de s'arrêter dans le port d'Italie d'où il allait s'embarquer pour l'Espagne ; mais on sut bientôt, à Madrid, que M. Coello n'avait été, à Saint-Pierre, que l'objet d'une mesure qui s'étendait à tous ceux qui ne faisaient point partie du pèlerinage espagnol et qu'il n'avait pas le droit d'être admis auprès du Saint-Père, qui ne reçoit pas les personnages accrédités dans sa capitale auprès du gouvernement usurpateur ; l'archevêque de Grenade écrivit, de son côté, qu'il n'avait eu nullement l'intention d'offenser le gouvernement espagnol en la personne de son représentant, M. Coello en a été pour sa honte, et le digne archevêque a pu revenir en Espagne.

Nous traduisons maintenant l'adresse lue au Souverain-Pontife.

Très-Saint Père,

Béni soit le Père des miséricordes, le Dieu de toute consolation, qui a heureusement conduit le premier pèlerinage espagnol de nos jours et les trois Prélats qui ont la consolation et l'honneur de le présider et de l'amener auprès du Vicaire de Jésus-Christ ; béni soit Dieu qui nous donne le bonheur indicible de le voir en parfaite santé dans sa vénérable vieillesse, et de lui offrir personnellement un témoignage irrécusable d'amour, d'adhésion et de vénération filiale, et cela dans un mois tout rempli de glorieux souvenirs pour notre catholique Espagne !

Ce mois d'octobre a précisément commencé avec la fête du Saint-Rosaire, dans laquelle l'Eglise fait la commémoration de l'insigne victoire que l'armée chrétienne remporta dans les eaux de Lépante sur les mahométans, et l'on sait que l'armée chrétienne se composait principalement de soldats espagnols, sous le commandement général de notre valeureux capitaine Don Juan d'Autriche. Il n'y a que quelques jours, la liturgie nous rappelait le parfait modèle des chevaliers chrétiens, saint François de Borgia, d'abord duc de Candie et vice-roi de Catalogne, et toujours l'honneur de l'Espagne, le brillant ornement de l'illustre Compagnie de Jésus, espagnole, elle aussi, par son illustre fondateur, saint Ignace de Loyola. Ensuite est venue la fête de Notre-Dame del Pilar (du Pilier), de Saragosse, que, par une concession de Votre Sainteté, les églises d'Espagne célèbrent avec le rite double de première classe et dont elles solennisent l'octave, pendant laquelle nous nous trouvons maintenant ; pilier mystérieux, élevé sur les bords de l'Ebre par la très-sainte Vierge Marie, lorsqu'elle vivait encore dans sa chair mortelle, pour honorer ainsi notre nation et consoler le glorieux patron des Espagnes, l'apôtre saint Jacques, à qui elle annonça que cet insigne monument resterait toujours là et que jamais ne manqueraient dans les environs les vrais adorateurs du Christ. Votre Sainteté, enfin, a daigné indiquer très-opportunément pour recevoir le pèlerinage espagnol, le jour qui suit immédiatement la fête de l'austère réformatrice du Carmel, de la glorieuse doctoresse mystique et maîtresse consommée dans la science de l'oraison et dans les voies secrètes de l'esprit, la très-prudente vierge espagnole, sainte Thérèse de Jésus.

Et dans quelles circonstances venons-nous à vous, Très-Saint

Père! *Lorsque le monde brûle*, comme disait l'insigne doctoresse du Carmel, *lorsqu'on veut juger le Christ, que mille témoignages s'élèvent contre lui, et qu'on veut renverser son Eglise*; car il semble que toutes les puissances du siècle se sont conjurées contre elle; de toutes parts on la maltraite et on la persécute, et son chef visible souffre dans la captivité, la contradiction et les plus douloureux abandons. Dans des circonstances si malheureuses, dans des moments si critiques, il est juste et convenable que les catholiques espagnols, en qui vit la foi de sainte Thérèse de Jésus, se présentent pleins de dévouement devant le trône sacré du Pontife et s'efforcent de rendre gloire à Dieu, d'édifier son Eglise, en consolant par cette preuve d'adhésion et d'amour le légitime successeur et héritier de saint Pierre, persécuté et captif comme le prince des apôtres, et en reconnaissant à la face du monde dans ce Saint-Siège la pierre fondamentale de l'ordre religieux et moral, la colonne inébranlable de la vérité qui fait les hommes savants et libres, le ministère suprême, institué de Dieu même pour l'instruction et la direction des peuples et pour la sanctification et le salut des âmes. En même temps que nous reconnaissons cette vérité, qui forme pour ainsi dire le point culminant de votre souveraineté spirituelle et de votre principat religieux, nous reconnaissons et nous confessons également ce que vous nous avez enseigné, Très-Saint Père, et ce que, nous, évêques, nous avons répété en ce qui concerne votre légitime souveraineté temporelle, c'est-à-dire que cette souveraineté et ce principat temporel du Saint-Siège sont d'institution providentielle et que, dans l'ordre actuel des choses humaines, non-seulement ils sont convenables, mais encore nécessaires pour la vraie liberté et l'entière indépendance du suprême Pontificat.

Et croyant ainsi, nous sommes intimement persuadés que tant que cette Chaire apostolique ne rentrera pas dans le plein exercice de sa souveraineté temporelle et dans la tranquille et pacifique possession des Etats de l'Eglise, ni le Vicaire de Jésus-Christ n'aura sa nécessaire indépendance suffisamment garantie, ni les peuples et les nations catholiques ne cesseront de crier, de faire des manifestations et des protestations, ni ne sortiront de cette agitation et de ce malaise qui les troublent aujourd'hui; les indices évidents, les témoignages publics s'entrouvent dans ce pèlerinage, dans ceux qui se sont faits jusqu'à présent, et dans les pèlerinages plus considérables qui se feront toujours, jusqu'à ce que le monde catholique voie la complète liberté rendue à son Père bien-aimé et que soient rompus les liens et les chaînes qui pourront le serrer et l'opprimer.

Avec les pèlerins que vous voyez devant vous, ô Très-Saint Père, vient aussi en esprit l'innombrable multitude de ceux qui n'ont pu venir personnellement, mais qui s'unissent et s'identifient avec nous et qui unissent leurs prières et leurs bonnes œuvres aux nôtres; et plutôt à Dieu qu'avec nous fussent venus, au moins en esprit, tous les Espagnols, puisqu'à eux tous s'étendent notre sollicitude et notre fraternel amour, sans acception de personnes, quels que soient leur rang et leur condition, sans en excepter ceux qui, comme des colombes égarées, sont tombés en aveugles dans les pièges de l'incrédulité, ces pièges que tendent à la candeur de la foi les enseignements panthéistiques et matérialistes de tant d'écoles, les enseignements corrupteurs de tant de livres, de feuilles et de journaux détestables, qui répandent chaque jour parmi le peuple cet esprit de rébellion et de libertinage qu'on appelle *l'esprit moderne*, et qui est réellement l'âme de ce *progrès*, de ce *libéralisme* et de cette *civilisation moderne* si solennellement proscrits par Votre Sainteté.

Si, malheureusement, tous les Espagnols ne sont pas avec nous, au moins, dans la terrible crise que le monde traverse aujourd'hui, ceux qui restent fidèles à notre divin Rédempteur Jésus-Christ et à vous, Très-Saint Père, qui êtes son Vicaire sur la terre, ceux qui mettent leur gloire à être les disciples de la croix du Christ, si abhorrée de nos jours par la liberté de la chair et des sens, ceux-là, voyant quel poids ont posé sur les épaules de votre Sainteté les hommes qui *veulent juger Jésus-Christ et renverser son Eglise*, ceux-là travaillent à alléger autant qu'ils le peuvent ce poids formidable en partageant vos peines et vos anxiétés et en se montrant prêts, avec la grâce de Dieu, à combattre et à mourir, s'il le faut, pour, la défense des droits de la vérité et de la religion, droits que votre Sainteté proclame et enseigne au monde de sa voix infailible, et que, grâce à Dieu, elle maintient intacts avec un invincible courage et une force intrépide contre la puissance des ténèbres qui croit déjà voir arriver l'heure suprême de porter le dernier coup à l'Eglise du Christ et à cette Chaire sublime du Prince des apôtres, qui lui sert de ciment.

Mais, dans ces jours de grande contradiction et de dures épreuves, les pèlerins espagnols croient qu'il ne suffit pas de faire la simple profession de foi des temps plus tranquilles, d'après nos symboles et les définitions dogmatiques des anciens conciles; il est nécessaire, en outre, de professer explicitement une adhésion sans condition, absolue, à toutes les vérités enseignées par ce Siège apostolique et par Votre Sainteté dans les divers actes de son glorieux Ponti-

ficat, et particulièrement dans le *Syllabus* des erreurs contemporaines, qui égarent les intelligences, qui troublent les nations, et qui minent et détruisent les bases fondamentales de tout gouvernement et de toute société. Il est également nécessaire de repousser et de détester ces erreurs telles qu'elles sont, telles que Votre Sainteté les a repoussées et condamnées, sans restrictions ni réserves, sans subtilités ni distinctions, depuis celles qui nient la Vérité elle-même et la dépendance dans laquelle se trouvent par rapport à Elle toutes les vérités, de quelque ordre qu'elles soient, jusqu'à ces autres très-dangereuses erreurs que Votre Sainteté a condamnées dans la 80^e proposition du *Syllabus*, afin que les premières n'arrivent pas à dominer librement dans le monde.

Notre insigne et illustre doctoresse espagnole, sainte Thérèse de Jésus disait, en parlant de Dieu, qui est la vérité et la bonté par essence, et qu'elle avait contemplé dans une de ses plus sublimes visions et de ses extases : « Cette vérité, que je dis qu'il m'a été
« donné d'entendre, est en elle-même vérité et elle est sans com-
« mencement ni fin, et toutes les autres vérités dépendent de
« cette vérité, comme tous les autres amours de cet amour, et
« toutes les autres grandeurs de cette grandeur. »

Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous rappeler et professer cette admirable doctrine devant Votre Sainteté, nous pèlerins espagnols, car elle seule condamne clairement les erreurs qui conduisent, en somme, à l'absurde et folle prétention de rompre le lien sacré de dépendance qu'a vu la sainte doctoresse, et de créer par les seules forces de la raison, émancipée de la vérité qui est en elle-même, une science, une morale, une politique et un gouvernement sans Dieu et contre Dieu; délire affroyable, qui aurait épouvanté les païens eux-mêmes, et qui se trouve pourtant en réalité au fond de certains systèmes philosophiques, politiques et sociologiques qui ont affolé tant de têtes et qui, aujourd'hui même, malheureusement, pervertissent l'intelligence et le cœur des hommes de tous les rangs de la vie individuelle et collective.

Peut-on s'étonner, Très-Saint Père, que la révolution cosmopolite, formée par cette espèce de verbe satanique, fils de l'esprit de rébellion et de concupiscence, établis et dirige ses formidables batteries contre l'Eglise catholique et contre son Chef visible, puisque l'Eglise et son Chef donnent le perpétuel témoignage de cette dépendance nécessaire et sacrée de toutes les vérités, de tous les amours et de toutes les grandeurs avec la vérité absolue, le souverain bien et la grandeur infinie, et qu'ils enseignent en outre que la chair doit être subordonnée à l'esprit, la science à la foi, le tem-

porcel à l'éternel, la politique à la religion, l'Etat à l'Eglise, toutes les choses de ce monde au Roi des rois et Seigneur de tous ceux qui gouvernent, le Christ Jésus, auteur et conservateur de notre foi, que nous vénérons dans la personne auguste et sacrée de Votre Sainteté, son représentant!

Heureusement l'Eglise catholique, malgré les attaques auxquelles elle est en butte, n'a rien à craindre pour son existence, parce qu'elle a les promesses éternelles, quoiqu'elle ait à pleurer sur tant d'hommes qui se disent ses enfants. Maintenant, comme toujours, que la main toute puissante qui a soutenu Pierre sur les eaux de la mer, délivre sa barque de la tempête furieuse qui la frappe aujourd'hui et de tous les écueils et des périls qui la menacent. Qui sait si le jour n'est pas proche, où la vérité, qui est aujourd'hui le patrimoine des âmes d'élite, étendra son salutaire empire sur ces multitudes de toute classe et de toute condition que l'erreur a séduites, et même sur les princes et sur les gouvernements? Oh! puisse leur arriver la voix pleine d'amour du séraphin du Carmel, lorsqu'il demandait à Dieu avec une sollicitude anxieuse *de leur faire entendre à quoi ils sont obligés!* La nécessité même où ils se trouvent de défendre la société contre ceux qui veulent la détruire et qui sont précisément les ennemis de Dieu, de son Eglise et de ce Saint-Siège, leur fera entendre à la fin ce que disait cette grande Sainte, lorsqu'elle ne songeait qu'à la gloire et au service du Seigneur.

Cette nécessité s'est déjà fait instinctivement sentir dans la nation très-chrétienne, autant dans le peuple que dans l'armée. On pourvoit à cette nécessité en instituant des universités catholiques libres où la jeunesse est non-seulement préservée de la contagion intellectuelle et de la dépravation morale, mais élevée dans des doctrines salutaires. Et il faut espérer que ce mouvement régénérateur, favorisé par la dévotion au Sacre-Cœur de Jésus, à l'honneur duquel on érige une basilique, et par la dévotion à l'Immaculée Vierge Marie apparue à Lourdes, dont nous avons visité le sanctuaire, ne fera que s'accroître de jour en jour, jusqu'à ce que cette nation généreuse, au souvenir de Clovis, de Pépin, de Charlemagne et de saint Louis, réponde fidèlement à la mission providentielle qu'elle semble avoir reçue du ciel pour la défense du Saint-Siège et de l'Eglise universelle.

L'Autriche et la Hongrie gardent comme leur trésor le plus précieux la foi catholique, qui les a civilisées et les a faites grandes et glorieuses parini les nations de la terre, et la piété respndit dans leurs augustes princes comme un rayon d'espérance. Même dans les États protestants, l'on voit apparaître comme les premières

lueurs d'un jour heureux qui sera signalé par de nouveaux triomphes pour le catholicisme. En Grande Bretagne, notre mère l'Église catholique reçoit chaque jour dans son sein la fleur et l'élite de ceux qui sont nés dans les ténèbres de l'hérésie et de l'erreur, et le jour n'est sans doute pas éloigné où l'ancienne *Ile des Saints* ne renfermera plus qu'un seul troupeau conduit par un seul pasteur. L'Allemagne commence à sentir, sans doute pour son plus grand bien, les fruits amers et maudits du rationalisme et du panthéisme, qu'elle a enseignés au reste de l'Europe et répandus dans le monde, et quoique, dans ces jours, elle donne à boire à l'Église catholique le plus amer calice, nous espérons que, lorsque sera terminée cette période terrible de douloureuses épreuves, de combats glorieux pour la religion et pour ceux de nos frères qui les soutenaient en courageux athlètes, le Seigneur récompensera ces valeureux efforts, non-seulement avec les palmes et les couronnes qu'il leur garde dans le ciel, mais encore avec les abondantes bénédictions et les faveurs spirituelles dont il enrichira la patrie allemande; telle sera la fin de cette oppression et de ces travaux que souffrent avec une héroïque patience et une force invincible tant d'illustres défenseurs de la foi du Christ et des droits de sa religion et de son Église.

Nous aurions bien désiré, Très-Saint-Père, pouvoir consoler Votre Sainteté par de nouvelles et plus douces paroles; mais notre âme se sent défaillir au spectacle de ce qui se passe ici autour de cette Chaire sacrée et au souvenir de notre bien-aimée patrie, où la Révolution a accumulé tant de ruines morales et matérielles dans l'espace de quarante ans, et spécialement dans ces dernières années, qui ont vu la ruine de l'unité sociale de notre foi catholique, nos rivages et nos frontières librement ouvertes à l'erreur, des chapelles et des écoles protestantes établies dans plusieurs de nos villes, écoles et chapelles qui deviennent autant de centres d'hérésie et de perversion, en même temps qu'elles sont, comme le reconnaissent les plus aveugles, des centres de rébellion et d'antipatriotisme. Hélas! nous voyons chez nous d'innombrables institutions et maisons religieuses encore fermées et en partie détruites, ces maisons qui avaient toujours été l'asile des lettres et des arts, et où s'étaient formés tant d'hommes illustres dont le profond savoir et l'héroïque sainteté ont édifié le monde et fait resplendir au loin le nom de notre chère Espagne. Chez nous... mais non, nous ne voulons pas nous arrêter plus longtemps sur ce sujet, Bienheureux Père, parce que ce n'est pas le temps de parler de ces choses, mais de gémir ou de pleurer comme le prophète Jérémie sur les ruines ensanglantées et fumantes de Jérusalem et du Temple,

de prier et de demander nuit et jour au Seigneur de sauver notre Espagne, et avec elle toutes les nations catholiques. Alors viendra le temps de parler, et alors nous parlerons, et si nous ne parlons pas, on entendra parler avec une terrible éloquence les effroyables évènements qui se préparent et s'accomplissent dans le monde.

Votre Sainteté connaît toute l'étendue et la profondeur de nos maux, et nous n'avons pas besoin de les rappeler, mais nous avons besoin, un besoin pressant de consolation et d'espérance. L'une des raisons qui nous ont le plus fortement poussés à entreprendre ce long et laborieux pèlerinage est précisément le besoin que nous sentons tous d'être raffermis et réconfortés par Vous, en entendant de la bouche de Votre Sainteté l'expression de la foi qui est victorieuse du monde, de l'espérance qui soulève l'homme jusqu'au ciel, et de la charité qui l'unit à Dieu en l'enflammant d'amour et en le transformant.

Loquere Domine, quia audit servus tuus. Parlez donc, ô Très-Saint Père, car le peuple catholique espagnol, votre fils de prédilection, représenté dans ce pèlerinage, vous écoute avec anxiété. Parlez, Bienheureux Père, car nous savons et nous croyons qu'en Vous entendant, nous entendons l'apôtre saint Pierre, dont vous êtes le légitime successeur, et Jésus-Christ lui-même, dont vous êtes le Vicaire. Parlez, ô Maître, ô Père plein de tendresse, dites la vérité à votre peuple, car nous sommes tous altérés de vérité, depuis que les vérités sont tellement diminuées pour les fils des hommes, qu'un grand nombre d'entre eux meurent d'inanition dans les ténèbres du doute et du scepticisme. Et après que Vous nous aurez parlé et nous aurez enseignés avec l'amour du Père et l'autorité du Maître infallible, nous, Espagnols qui nous trouvons ici, et tous les Espagnols qui se sont unis en esprit à notre pèlerinage prosternés à vos pieds, nous vous demandons, nous vous supplions, de daigner accorder cette bénédiction apostolique, non-seulement à nous, aux personnes et aux choses qui nous appartiennent, mais encore à tous et à chacun des fils de la noble nation espagnole, de quelque rang et condition qu'ils soient, depuis le plus élevé jusqu'aux plus humbles, à quelque parti qu'ils appartiennent, quelque opinion qu'ils professent, puisqu'ils sont nos frères et nos compatriotes. Nous demandons que vous les bénissiez tous : les bons pour qu'ils croissent en vertu et persévèrent dans le bien jusqu'à la mort ; les mauvais, pour qu'ils se convertissent et reçoivent les lumières de la foi et la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Et nous, en échange, Bienheureux Père, nous promettons solennellement à Votre Sainteté d'être toujours fidèles à cette Chaire sa-

crée, colonne et fondement de vérité, de croire et de confesser tout ce qu'elle nous enseigne, de pratiquer tout ce qu'elle nous commande, de réprover et de condamner tout ce qu'elle réprovoie, condamne et anathématise; nous promettons en même temps de demander sans cesse à Dieu de combler Votre Sainteté de toutes les grâces et de tous les dons du ciel, et de daigner prolonger votre précieuse et prodigieuse vie jusqu'à ce que vous voyiez le nouveau et splendide triomphe de l'Eglise, et que vous puissiez dire, avant de fermer les yeux à la lumière de cette vie, avec le vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum, Domine. secundum verbum tuum in pace; quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Amen, amen.

MGR GONÇALVES DE OLIVEIRA

ÉVÊQUE D'OLINDA.

Le dernier courrier du Brésil nous a apporté la nouvelle de l'heureuse arrivée de Mgr d'Olinda dans sa ville épiscopale, où il a été reçu avec les marques les plus éclatantes de vénération et de joie. L'illustre confesseur des droits de l'Eglise s'est rendu, dès son arrivée, dans l'église Saint-Pierre, où il a prononcé un discours que nos lecteurs nous sauront gré de traduire ici pour eux. Mgr d'Olinda n'est plus un étranger pour la France, où il a passé plusieurs mois; nous avons le bonheur et l'honneur d'un entretien avec lui, le jour de l'Assomption, à Lourdes, où nous lui demandions sa bénédiction pour les *Annales catholiques* et pour nous. Là, nous avons pu connaître tout ce qu'il y a de zèle, de tendresse et de charité dans ce cœur d'apôtre, qui venait de se réchauffer au contact de celui du Saint-Père, et qui était prêt à donner sa vie pour le salut de son troupeau et pour la défense de l'Eglise. Les fidèles du diocèse d'Olinda avaient pu craindre de ne plus le revoir; on leur avait fait craindre aussi que leur évêque serait transféré à un autre siège, et les francs-maçons, ses ennemis, ont fait tous leurs efforts pour obtenir cette satisfaction qu'ils auraient eu soin de présenter comme un blâme du Saint-Père pour la conduite du courageux prélat. Les ruses maçonniques ont été déjouées; le Saint-Père n'a pas voulu arracher le pasteur à son troupeau, et Mgr de Oliveira reste à Olinda comme une senti-

nelle vigilante, qui n'abandonnera pas son poste et qui démasquera les manœuvres de l'ennemi.

Nous traduisons sur le texte portugais publié par l'*Apostolo* de Rio de Janeiro, du 20 octobre.

J. CHANTREL.

I

Que dirons-nous? Par où commencer? Que Dieu soit béni! C'est la parole que nous prononcerons à notre arrivée, comme nous l'avons prononcée à notre départ, c'est la parole que nous n'avons point cessé de répéter sur la terre étrangère : *Sit nomen Domini benedictum in sæcula!* (Job, 1, 21.) Béni soit Dieu qui a permis la séparation; béni soit Dieu qui a favorisé le retour! béni soit Dieu qui a déchaîné la tempête; béni soit Dieu qui a ramené le calme (1)! *Sit nomen Domini benedictum in sæcula!*

Laissez-nous, fils bien-aimés, laissez-nous répéter cet hymne d'action de grâces chanté par saint Jean Chrysostome retournant de son exil à Constantinople. Oui, béni soit Dieu, dirons-nous avec ce vaillant champion de la foi; béni soit Dieu qui nous accorde de célébrer aujourd'hui avec vous cette solennité avec tant d'allégresse et de joie! Béni soit Dieu, qui a daigné rendre le père à ses enfants, le pasteur à ses brebis, le maître à ses disciples, le capitaine à ses soldats, le pontife à ses prêtres (2)!

Nous voici donc enfin sur cette terre natale que nous aimons tant : *Nihil patria dulcius*; nous voici au milieu de notre cher troupeau, au milieu de ce peuple chéri pour lequel, s'il le fallait, nous verserions avec joie, comme les vaillants Machabées, la dernière goutte de notre sang (3).

II

Quel contraste!

Hier, le pasteur était confondu parmi les criminels, on le saisit-

(1) Quid dicam, aut quid loquar? Benedictus Deus. Hoc egressus dixi, hoc iterum profero, imo illico cum e-ssem non intermisi dicere... Sit nomen Domini benedictum in sæcula... Benedictus Deus qui permisit egredi; benedictus iterum qui ad redit in evocavit; benedictus Deus qui tempestatem permisit; benedictus Deus qui tempestatem solvit et tranquillitatem paravit. (S. Chrysost. 1^a Homil. post reditum ab exilio.)

(2) Benedictus Deus qui hanc nos vobiscum sacram solemnitatem cum gaudio et lætitia multa hodie celebrare dignatus est, et qui caput corpori reddidit, et pastorem ovibus, præceptorum discipulis, militibus ducem, sacerdotibus pontificem. (S. Chryso-t. Hom. 21, in episcopi Flaviani reditum.)

(3) Gloss. Int. super Jerem. C. 7.

sait dans son palais, on l'arrachait à son cher troupeau, on le transportait sur des plages lointaines, on le jetait au fond d'une prison; les brebis étaient dispersées, poursuivies, persécutées, avec fureur (1) : ici régnait un morne silence, là on entendait des sanglots étouffés; ailleurs, c'était une douleur concentrée, partout l'épouvante et la consternation.

Mais, aujourd'hui, quel spectacle différent (2)! Le pasteur revient, le canon tonne pour le saluer, les cloches sonnent, les cœurs s'épanouissent, les âmes se réjoignent, des acclamations enthousiastes retentissent, des chants joyeux se font entendre; le Père est consolé, les fils sont dans l'allégresse; sur les visages brille la joie, et des lèvres s'échappent des cris de jubilation : *Euntes ibant et flebant... Venientes autem venient cum exultatione* (3).

Oh! béni, mille fois béni soit le Dieu tout-puissant, qui, se souvenant de ses antiques miséricordes (4), a bien voulu opérer un si merveilleux changement! *A Domino factum est istud et est mirabile* (5).

III

Parmi tant de bienfaits du ciel, parmi tant de prodiges opérés par la main de Dieu (6), il y en a un qui nous touche plus que tous les autres et qui nous inspire la plus profonde gratitude, c'est votre fidélité.

En effet, ô les fils de mon âme, notre cœur paternel tressaille d'allégresse, lorsque nous vous voyons aujourd'hui, malgré les séductions, les menaces et les vexations d'une injuste persécution, si constants dans le bien, si fermes dans la foi, *fortes in fide* (7), comme au douloureux jour de la séparation, *in die tribulationis meæ* (8).

L'absence du pasteur, dit saint Athanase, donne au loup l'occasion favorable pour se jeter sur le troupeau (9). Pensée toujours vraie, mais qui brilla d'un douloureux éclat à nos yeux de pasteur, lorsque

(1) *Percutiet pastorem et dispergentur oves* (Zach. xviii, 7).

(2) *Ubi nunc illi? in torpitudine. Ubi nos? in exultatione.* (S. Chrysost. I. Hom. post. reditum ab exilio.)

(3) Ps. cxxv, 6.

(4) *Recordatus misericordiarum suarum* (Luc. I, 4).

(5) Ps. cxvii, 25.

(6) *Manus Domini fecit hoc.* (Isai. xli, 20.)

(7) I Petr. v, 9.

(8) Ps. lxxxv, 7.

(9) *Apolog. ad Imperator. Constantium.*

le vaisseau de guerre qui enlevait le père à ses enfants commença à se mouvoir lentement et s'éloigna peu à peu de la plage amie, où restait une immense famille de plus de deux millions d'enfants orphelins.

Ah ! ce fut dans ce moment, à la sinistre clarté de cette triste vérité, que nous sondâmes jusqu'au fond la mer de périls sans nombre auxquels vous restiez exposés (1). O mon Dieu, quelles angoisses de douleur ! quels moments d'amertume ! L'angoisse de notre âme fut telle, si cruelle fut cette agonie que, pour vous défendre, nous aurions voulu vous tenir tous cachés dans notre cœur, dans ce cœur d'évêque où il y a une place pour chacun de vous : *Non angustiamini in nobis* (2).

Comme une mère qui voit, impuissante, haletante, folle de douleur, ses chers enfants dans les griffes d'une bête féroce, ou emportés par un torrent furieux, nous avons laissé échapper de notre poitrine un cri d'affliction : O Dieu saint, protégez ceux que vous m'avez confiés ! *Pater sancte, serva eos quos dedisti mihi* (3).

Dieu a entendu le cri de notre âme !

IV

La main de la violence a bien pu arracher le père à sa famille et le transporter au loin, mais elle n'a pu faire qu'elle vous oubliât un seul moment, non, jamais. Notre sollicitude pour vous nous a partout, nuit et jour, accompagné.

Dans la solitude de la prison, vous avez été, ô fils bien-aimés, l'objet continuel de nos veilles, l'image qui se représentait constamment à nous dans nos songes ; nous passions solitaires de longues heures absorbé dans votre souvenir, des jours entiers à nous occuper de vos intérêts : *Sedebam solus de rebus vestris sollicitus* (4).

Ni les vastes plaines des mers, ni l'immense distance des lieux, ne pouvaient nous empêcher de porter sur vous nos regards de pasteur vigilant, et d'apercevoir même à travers les murs de notre prison et de découvrir les embûches que dressaient contre vous les hérauts de l'erreur : *Homines corrupti mente* (5). Nous les

(1) Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos non parcentes gregi. (Act. xx-29.)

(2) II Cor. vi, 12.

(3) Joan. xvii, 11.

(4) S. Chrysost II Homil. post reditum ab exilio.

(5) II Timoth. iii, 8.

apercevions de loin et nous tremblions à chaque pas que vous faisiez. Le cœur du Pasteur avait le pressentiment des trames ourdies contre la fidélité de son cher troupeau ; il saignait à chaque épreuve qu'avait à subir votre constance et que vous infligeaient ceux qui, selon le langage de la Bible, cherchent à violer les lois de Dieu plus encore que celle de la patrie : *Magis quam patrias Dei leges prævaricari* (1).

V.

Et qu'est-ce qui nous a poussé, si ce n'est cette même sollicitude pastorale, à traverser l'Océan, pour nous rendre auprès de la Chaire apostolique, centre de l'unité ? Qu'est-ce qui nous a poussé, sinon cette sollicitude, à nous rendre, à peine sorti de prison dans la prison de l'auguste vieillard du Vatican, l'organe de Dieu, *os Christi*, selon la belle figure employée par les saints Pères (2).

Bien que la furie de la tourmente se fût adoucie, que le ciel de la patrie parût plus serein et les horizons de l'Eglise du Brésil moins chargés de nuages, néanmoins, notre pensée, notre cœur, nos prières ne vous abandonnaient pas un instant ; nous allions, accablé de regrets, pensant au troupeau absent, nous allions, courbé sous le poids formidable de la vaste Eglise d'Olinda : *Pelagus trajeci, solus Ecclesiam gestans* (3).

Et ni dans le silence de la prison, ni sur les ondes de l'Océan, ni même auprès du Père commun des fidèles, il ne nous était possible d'oublier un seul instant cette pensée de l'illustre Athanase, qui nous avait fait une telle impression au moment de notre départ. Partout dans le sommeil ou dans la veille, seul ou en société, nous entendions retentir ces mots au fond de notre cœur : *Pastorum absentia lupis invadendi gregis occasionem præstat* (4).

De la que de frayeurs et d'alarmes, que d'incertitudes et d'anxiétés, que d'amertumes et de chagrins ! Que de veilles, que de supplications, que de larmes n'avons-nous pas offertes à Jésus-Christ, « le pasteur suprême des brebis (5), » pour votre persévérance !

Nous n'avons pas désespéré, nous vous l'avouons ingénument,

(1) II Mach. vii, 2.

(2) S. Chrysost. Homil. II ad cath.

(3) S. Chrysost. II Hom. post reditum ab exilio.

(4) Apolog. ad Imper. Constantium.

(5) Heb. xii, 20.

nous n'avons pas désespéré de votre fermeté, ni de la sincérité de votre foi; nous redoutions cependant, nous redoutions extrêmement les ruses et la malice de l'antique ennemi du genre humain.

Mais, louanges infinies soient rendues au Dieu tout-puissant! Vous avez prouvé, ô mes fils bien-aimés, vous avez surabondamment prouvé à quel point nos appréhensions étaient vaines et sans fondement.

VI

Les séductions et les menaces, les procès et les prisons, les souffrances et l'exil, la déportation et la violence, tout est resté inutile devant votre résistance passive; rien n'a pu abattre votre courage. Les vagues furieuses venaient de l'Orient, elles s'avançaient menaçantes et terribles; mais, comme la vague qui se brise avec fracas sur nos rochers, elles se sont fondues en écume contre le roc inébranlable de votre foi : *Vos quasi petra stetitis* (1).

Et puis, nous pouvons le dire avec l'Apôtre des nations, non-seulement en notre présence, mais pendant notre absence, vous avez travaillé avec crainte et tremblement à votre salut (2); c'est pourquoi nous avons été grandement consolé par votre foi : *Ideo consolati sumus per fidem vestram* (3).

Votre humble évêque n'a pas été le seul à recevoir cette consolation de votre conduite : ce sont les catholiques du monde entier qui l'ont ressentie, en apprenant, grâce à la facilité des communications dans notre temps, vos tribulations, vos combats et vos triomphes : *Fides vestra annuntiatur in universo mundo* (4).

Allez aux palais des princes de l'Europe : *Ad imperatorias aulas*; parcourez les îles dispersées dans la vaste étendue des mers : *Ad mare te confer*; enfoncez vous dans les déserts de l'Afrique, gravissez les hautes montagnes de l'Asie, descendez dans les plus modestes cabanes de l'Amérique : *Desertum pete, montes, domos*; partout vous serez précédés par la renommée, partout vous entendrez votre nom prononcé avec amour, cité avec admiration : *Encomium vestrum ubique descriptum est* (5).

C'est ainsi, fils bien-aimés, que Dieu vous glorifie dès cette vie

(1) S. Chrysost. II Hom. post reditum ab exilio.

(2) II Philipp. II, 12.

(3) Rom. I, 8.

(4) *Id. ibid.*

(5) S. Chrysost. II Hom. post reditum ab exilio.

pour le courage et pour la fierté tranquille avec lesquels vous avez souffert pour l'amour de la religion.

(*La fin au prochain numéro.*)

ASSEMBLÉE DES ŒUVRES CATHOLIQUES

DU DIOCÈSE DE SOISSONS A SAINT-QUENTIN.

M. l'abbé Mimil, directeur du *Bulletin religieux* de Reims, et vice-secrétaire du Bureau diocésain de cette ville, a adressé au président de ce Bureau, M. l'abbé Butot, vicaire général de Reims, le rapport suivant sur l'Assemblée des Œuvres catholiques du diocèse de Soissons, qui vient de se tenir à Saint-Quentin. Ce remarquable rapport, que nous reproduisons presque en entier, fera connaître, en même temps que les travaux de l'assemblée de Saint-Quentin, une œuvre catholique qu'on doit désirer de voir s'établir dans tous les diocèses.

Ce qui m'a vivement frappé, à Saint-Quentin, c'est l'activité, la vitalité du Bureau diocésain de Soissons, et les résultats que son action intelligente et incessante a déjà produits. Quoi qu'en ait dit M. l'abbé Dehon, le modeste et zélé secrétaire du Bureau diocésain de Soissons n'a pas à s'accuser d'avoir fait trop peu ; il aurait le droit de se vanter d'avoir fait beaucoup. Aussi tout le diocèse a conscience des services qu'il rend, et tout le monde, ecclésiastiques et laïques, l'entoure de confiance et de sympathie ; on recourt à lui, on se consulte avec lui, on fait ce qu'il demande, on répand ses publications, etc. J'ai vu là, ce me semble, l'idéal de ce que doit être un Bureau diocésain : le centre d'union de toutes les forces catholiques et militantes du diocèse amenées sous la direction et comme dans la main de l'évêque, pour être employées à toutes les œuvres de sanctification, de préservation, et même de combat, que les temps actuels réclament impérieusement.

La date fixée pour le congrès avait été choisie avec beaucoup d'intelligence et d'à-propos ; on avait fait coïncider l'assemblée avec le pèlerinage et la neuvaine en l'honneur de saint Quentin, rétablis depuis l'année dernière, et déjà très-prospères ; Mgr l'évêque de Soissons, qui devait présider l'assemblée, avait fait, la veille, sa première entrée solennelle dans Saint-Quentin, la plus grande ville de son diocèse : le congrès était comme encadré dans une série de fêtes qui n'étaient pas l'un de ses moindres attraits.

L'ouverture de l'assemblée se faisait à la Collégiale, magnifique église, dont les Saint-Quentinois sont fiers à juste titre, l'une des plus belles et des plus grandes églises gothiques du Nord et de l'Est de la France, légère et hardie dans l'élévation de ses voûtes, trop hardie peut-être, si on se met au point de vues de la solidité. Le chœur et le sanctuaire étaient ornés de banderolles aux armes du Pape, de Mgr Thibaudier et de la ville; le long de la nef étaient appendues de grandes oriflammes portant les noms et les armes des villes évangélisées par saint Quentin et ses compagnons : le nom et les armes de Reims y brillaient, en souvenir des saints martyrs Rufin et Valère, que nous a donnés l'apôtre du Vermandois.

Après les vêpres, célébrées pontificalement par Mgr l'évêque de Soissons, le prédicateur de la neuvaine, dont le nom et la parole sont connus des Rémois, le P. Henriot, des Frères Prêcheurs, monta en chaire, et fit aux membres de l'assemblée une allocution préparatoire à leurs travaux. L'orateur traita d'un sujet qui doit nous être cher : l'apostolat laïque et sa nécessité à notre époque. N'est-il pas vrai que quand la patrie est en danger, tout le monde est soldat? Puisque le règne de Jésus-Christ, puisque le salut des âmes sont en danger, tout le monde doit être apôtre. Oui, ce sujet doit nous être très-cher, à nous tous membres des Bureaux diocésains, dont la mission est de rechercher les bonnes volontés et de susciter des auxiliaires au clergé, cette armée principale et régulière du Christ, aujourd'hui impuissante, malgré son zèle et son courage à faire tout ce que requiert, dans des temps aussi exceptionnels que les nôtres, le salut du monde. L'allocution du R. P. Henriot m'a rappelé les éloquentes paroles de Mgr Mermillod, dans une des conférences de notre chère retraite pastorale, sur ce même et important sujet : l'apostolat laïque.

L'heure vint ensuite de se réunir dans la salle des assemblées; sous la présidence de Mgr Thibaudier, évêque de Soissons.

Voici quelle était la composition de l'assemblée. Plus de trois cents personnes avaient donné leur adhésion; mais, comme il arrive toujours en pareille circonstance, un certain nombre d'adhérents furent empêchés de se rendre au congrès, et l'assemblée ne compta pas régulièrement plus de deux cents membres. C'est un chiffre assurément respectable et bien encourageant pour le Bureau diocésain de Soissons.

Le Bureau central de l'Union des œuvres ouvrières était représenté par M. l'abbé du Fougerais, délégué de Mgr de Ségur; M. Beluze représentait la société de Saint-Vincent de Paul, et eut, dans l'intervalle des séances, des entretiens qui promettent pour

l'avenir de la société dans le diocèse de Soissons ; M. Doresmieux de Fouquière, représentant de l'œuvre des cercles, eut également hors séances des entretiens sur l'œuvre, tandis que, d'un autre côté, on traitait des besoins des ouvriers agricoles, sous la présidence de M. le marquis de la Tour-du-Pin Chambly, père de notre cher commandant, le comte René de la Tour-du-Pin.

Quelques personnes, étrangères comme moi au diocèse de Soissons, suivaient aussi les travaux de l'assemblée, entr'autres M. l'abbé Debras, aumônier militaire et membre du bureau diocésain d'Arras ; M. Jules Séverin, jeune industriel d'Amiens, très-zélé pour les œuvres ; M. Hervé, de la *Gazette des campagnes*, etc. Le reste de l'assemblée, c'est-à-dire, au moins cent prêtres et à peu près autant de laïques, appartenait au diocèse de Soissons. Plusieurs des principaux industriels de Saint-Quentin assistaient aux séances ; on a remarqué qu'ils étaient nombreux, surtout le jour où devait parler celui que la France entière connaît sous le nom d' « apôtre de l'U-ine. »

Il me reste maintenant à faire une analyse sommaire du travail des séances proprement dites. En revoyant mes notes et en repassant mes souvenirs, je ne puis me défendre d'une véritable admiration en présence de la masse des idées remuées et des renseignements utiles vulgarisés durant le cours de ces trois jours ; et comme c'est la loi des idées, qu'elles engendrent les faits, nul doute que les faits qui vont résulter de l'assemblée de Saint-Quentin ne tournent à la gloire de Dieu.

Les séances proprement dites du congrès commencèrent le lundi à quatre heures, elles se tinrent dans la grande salle du cercle Saint-Joseph.

Le bureau du congrès était établi sur le théâtre. Mgr l'évêque était accompagné de M. l'abbé Guyard, son grand vicaire, de M. l'abbé Mathieu, archiprêtre de Saint-Quentin, et de M. de la Prairie, président du conseil central de la société de Saint-Vincent-de-Paul, à Soissons, investi par Sa Grandeur du titre de vice-président du congrès.

Monseigneur, en ouvrant la séance, adressa quelques paroles aux membres de l'assemblée, venus, comme le disait le vénérable prélat, pour s'instruire et s'échauffer, puis une commission fut choisie et chargée de rédiger une adresse de l'assemblée à Notre Saint-Père le Pape. Déjà informé de l'existence du congrès, le Saint-Père l'avait béni et avait autorisé Mgr l'évêque de Soissons à donner à ses membres la bénédiction papale avec indulgence plénière.

La parole fut en ce moment donnée à M. Dehon, chargé de

rendre compte des travaux du Bureau diocésain depuis l'assemblée de Liesse. Rien, peut-être, ne devait nous intéresser au même point dans le congrès; je me suis donc efforcé de prêter au rapport de M. l'abbé Dehon la plus sérieuse attention. Ces messieurs ont vraiment fait beaucoup de bonnes choses dans l'année qui vient de s'écouler, ils ont rencontré des difficultés de plus d'un genre : le siège était vacant; ils sont en petit nombre; tous, ecclésiastiques et laïques, sont très-occupés, les premiers par le ministère, les autres par les affaires; néanmoins, leur champ n'est pas resté celui du paresseux. Ils ont publié le compte-rendu de l'assemblée de Liesse, compte-rendu très-bien fait; ils ont fait mieux, ils l'ont répandu dans le diocèse, au grand profit des œuvres et de l'action du Bureau diocésain qui a pu, après cela, recruter des correspondants sérieux et entretenir avec eux des rapports actifs.

Tandis que nous préparions le grand congrès de Reims, le Bureau diocésain de Soissons faisait de la propagande pour nous y amener des adhérents, et le rapport remarque, avec une juste fierté, qu'après Reims et Paris, c'est le diocèse de Soissons qui était le plus largement représenté à notre congrès : le département de l'Aisne y comptait quatre-vingts membres.

Le Bureau a pu contribuer à la naissance et aider à la prospérité de plusieurs œuvres dans le diocèse, entr'autres un cercle dans la petite ville de Sains, cercle sur lequel nous avons entendu un rapport tout à fait charmant et encore plus élifant. Pour s'éviter la peine de répondre sans cesse les mêmes choses à des consultations sur le même sujet, le Bureau a fait autographier une petite feuille intitulée : *Conseils pratiques pour la fondation d'un cercle*. — C'est une très-bonne idée.

Le Bureau a pu annexer au cercle une maison de famille en faveur des jeunes gens de l'œuvre, séparés de leurs parents. — Exemple très-utile à imiter.

Sous l'inspiration du Bureau, une petite réunion cantonale s'est tenue à Coucy-le-Château. M. le doyen la présidait; tous les hommes en situation de faire quelque chose en faveur des œuvres et de la propagande catholique y ont assisté, et maintenant on se connaît, on est prêt pour une action commune. Ne pensez-vous pas, monsieur le vicaire général, que voilà une excellente idée, très-digne d'être imitée. Ce n'est pas qu'il ne se soit rien fait en ce genre dans notre diocèse, mais on ne l'a essayé encore que dans les villes; les hommes de foi et d'action n'ont pas encore essayé de se concerter et de se réunir dans les cantons ruraux; peut-être l'exemple de qui s'est fait à Coucy-le-Château leur en donnera-t-il l'idée.

Le Bureau diocésain a pris également l'initiative d'un pèlerinage des œuvres à Notre-Dame de Liesse, le jour de l'Assomption.

La question des ressources indispensables pour aider MM. les curés de campagne à fonder des œuvres et à les pourvoir du nécessaire, paraît avoir été l'une des principales préoccupations du Bureau diocésain. Il résulte d'une conversation qui s'est établie après la lecture du rapport, que le Bureau demande beaucoup et obtient beaucoup de l'œuvre de Saint-François-de-Sales et de celle de Notre-Dame-de-Salut. Mais M. Dehon voudrait créer dans le diocèse des ressources propres au Bureau, et pour cela il a demandé la fondation d'une *Union catholique de l'Aisne*, sur le modèle de l'*Union catholique de la Gironde*, qui fonctionne à Bordeaux. Tous les membres de l'*Union* souscriraient pour une somme de cinq francs par an, le Bureau diocésain administrerait les ressources communes en faveur de la propagande catholique et des œuvres.

A cause de l'importance d'une telle fondation, Monseigneur a réservé au conseil épiscopal l'examen de la question et la décision finale.

Ce rapport est déjà bien long, et je ne suis encore qu'au début des travaux de l'assemblée, mais c'est aussi, je crois, ce qu'il y a de plus important pour nous; je ne vais plus désormais qu'indiquer les sujets traités et l'esprit dans lequel ils l'ont été.

Je ne mentionnerai que pour mémoire une monographie des œuvres entreprises par une conférence rurale de Saint-Vincent-de-Paul, la conférence de Seboncourt. Cette conférence a su se rendre populaire, et c'est elle, pendant la guerre, qui a été chargée de distribuer les secours communaux; étant populaire, elle entre partout et fait partout de l'apostolat et du zèle. M. Beluze regarde cette conférence comme un type de conférence rurale, et, à ce titre, il fera publier le rapport dans le *Bulletin de la Société de Saint-Vincent-de-Paul*.

J'ai appris à Saint-Quentin que l'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs, était rentré en possession de Cerfroid, le berceau de l'ordre, situé dans la partie de l'ancien diocèse de Meaux qui appartient maintenant à celui de Soissons. On espère restaurer le pèlerinage au tombeau de saint Félix de Valois; on espère restaurer l'abbaye; on a cité Igny comme un exemple qui devait encourager les ambitions du diocèse; en attendant, Cerfroid est un modeste orphelinat de garçons. Le père Callixte, supérieur, déclare qu'il n'a que peu de place; à mesure qu'on pourra s'agrandir, on le fera. On reçoit les enfants pour vingt francs par mois et un trousseau, ou cinquante francs.

La mauvaise presse étant, sinon le plus grand, au moins l'un des plus grands fléaux de ce temps, le congrès s'est préoccupé des moyens de lutter contre elle. M. l'abbé Prévot, curé de l'une des paroisses récemment créées à Saint-Quentin, nous a fait sur la question un rapport très-clair, très-élégant de forme, très-nourri de faits, de renseignements, de bonnes idées.

Voici deux bonnes idées ? 1° que les familles charitables et chrétiennes fassent une place dans leur budget pour le concours à donner à leur curé dans la propagande des bons livres et des bons journaux ;

2° Que le Bureau diocésain publie une petite feuille contenant les renseignements nécessaires à ceux qui veulent se procurer les livres, brochures et feuilles de propagande.

Comme vous le pensez bien, la question ouvrière a été traitée sous plusieurs aspects.

Je me suis dit plus d'une fois, en entendant les rapports : Vraiment, c'est notre Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la solution de la question, c'est lui qui unira le capital et le salaire dans une fraternelle et chrétienne étreinte. Ce sont des patrons qui ont traité la question, et ils n'ont parlé que de leurs devoirs ; l'un d'eux, M. Lenain, grand propriétaire au Nouvion, s'est fait à lui-même une sorte de catéchisme sur la question ; il a cité les économistes, il a cité aussi, et longuement, saint Alphonse et Bourdaloue. « L'apôtre de l'usine » a éloquemment recommandé de soutenir la bonne volonté des ouvriers par des associations chrétiennes fortement organisées, et tendant non-seulement à l'amélioration religieuse des individus, mais aussi à la prospérité matérielle de leurs familles. Si les catholiques ne font pas ces associations, disait-il, d'autres les feront, au grand détriment des classes ouvrières.

Ce qui m'a paru résulter le plus clairement de tout ce que j'ai entendu dire sur les ouvriers agricoles (commission particulière et rapport de M. Lecomte, cultivateur à Rouvroy), c'est qu'il faut avant tout restaurer dans les campagnes le respect du dimanche.

Ceci m'amène à vous parler de la présence de M. de Cisse, appelé par le Bureau diocésain à l'assemblée de Saint-Quentin.

Cette présence de M. de Cisse, l'apôtre du dimanche, et ses deux discours, sont à mes yeux le fait capital du congrès.

M. de Cisse a parlé deux fois pour exposer le but, l'organisation et les résultats déjà acquis de l'œuvre dominicale de France. Le premier discours de M. de Cisse fut prononcé dans une séance du congrès, le second à une soirée récréative donnée par les jeunes gens du Cercle aux membres de l'assemblée et aux bienfaiteurs du

cercle Saint-Joseph : bon nombre de familles de la ville assistaient à cette soirée. Chaque fois, la parole de M. de Cisse y a produit un effet profond; je crois qu'après le congrès l'œuvre a dû être organisée à Saint-Quentin.

La croisade contre le crime national de la France profanant audacieusement le dimanche, est en pleine activité, on lutte pour la scrupuleuse observation du troisième commandement. On sait que M. de Cisse y s'adresse aux acheteurs, à ceux qui font travailler, et non à ceux qui vendent et travaillent; par là on arrive à diminuer et parfois même à faire cesser le scandale. C'est ce qui est arrivé au Mans, qui a presque la physionomie d'une ville anglaise depuis que l'œuvre y a été établie. Les boulangers eux-mêmes y ferment leur boutique le dimanche.

M. de Cisse y cherche partout des associés à son œuvre de prière et de foi, à son œuvre de salut national. Les pensionnats de jeunes filles, les collèges de jeunes gens s'y enrôlent et préparent ainsi le recrutement de l'avenir.

Cette œuvre est d'autant plus facile à établir qu'elle ne demande rien qui ne soit d'ailleurs prescrit, et qu'en fait de prières et de bonnes œuvres, elle n'impose rien, mais invite seulement ses membres à se prescrire quelque prière, quelque pratique de piété pour expier les péchés de la France profanatrice du dimanche et obtenir son retour à l'observation de la loi de Dieu.

Telle a été, monsieur le vicaire général, dans son organisation et ses travaux, l'assemblée de Saint-Quentin; j'espère en avoir dit assez pour montrer tout l'intérêt et toute l'importance de cette assemblée, et avoir achevé ainsi de m'acquitter de la tâche qui m'avait été confiée par le Bureau diocésain de Reims. Je n'ajouterai plus qu'un mot, c'est que le congrès a fini dans une fête splendide à la Collégiale. S. Em. le cardinal Regnier, archevêque de Cambrai, NN. SS. les évêques de Beauvais et d'Amiens y entouraient Mgr l'évêque de Soissons.

Th. MIMIL, *vice-secrétaire du bureau diocésain.*

DECLARATION DES ÉVÊQUES SUISSES

SUR LE NOUVEAU SCHISME EN SUISSE.

Nous avons dit que les évêques de la Suisse avaient rédigé en commun une déclaration par laquelle ils cherchent à prémunir les fidèles contre les dangers dont les menaces le schisme

des vieux catholiques. Nous reproduisons ce nouveau et important document du zèle de l'épiscopat helvétique.

Dépositaires et gardiens de la vraie foi catholique, nous sommes chargés, en vertu de notre mission divine, d'en conserver le précieux trésor intégralement et sans mélange d'erreur. Il suit de là que, en présence du nouveau schisme dont la Suisse est devenue le théâtre, nous avons à remplir un devoir pénible, mais impérieux, de notre charge épiscopale, le devoir d'élever bien haut notre voix, afin de prémunir les fidèles confiés à notre sollicitude contre les nouveaux dangers qui menacent l'intégrité de leur foi et leur salut éternel. Cinq années de troubles et d'agitations déplorables se sont écoulées depuis que, en avril 1871, nous avons publié notre *Mémoire sur la situation de l'Eglise catholique et le droit public en Suisse*. Nous exprimions, dans ce Mémoire, la ferme confiance que le peuple catholique de la Suisse se montrerait généralement toujours fidèle et persévérant dans son inviolable attachement à la foi de ses pères, quelque douloureuses que fussent les épreuves qui pourraient encore lui être réservées; que jamais il ne fléchirait le genou devant l'idole du schisme; qu'il n'éprouverait que des sentiments d'horreur et de mépris pour la vaine comédie d'une prétendue église chrétienne nationale.

Or, nous constatons aujourd'hui avec un vif sentiment de reconnaissance envers Dieu, que notre confiance et notre espoir à cet égard n'ont pas été trompés. Il est minime, en effet, jusqu'à présent, le nombre de ceux qui ont eu le malheur de se rendre coupables du crime d'apostasie, en reniant la foi de leur baptême. Tous les autres, formant l'immense majorité, ont persévéré glorieusement dans leur inaltérable fidélité à notre très-sainte religion. Comment, en effet, pourrions-nous refuser le juste tribut de notre admiration et de notre reconnaissance aux catholiques, prêtres et laïques, du Jura bernois, de Genève et de plusieurs autres cantons de la Suisse?

Les souffrances et les angoisses de toute nature qu'ils ont endurées et qu'ils continuent de supporter courageusement sont et seront à jamais pour eux un titre impérissable d'honneur. Le souvenir de leurs glorieuses luttes sera consigné dans les annales de l'histoire et parviendra ainsi jusqu'aux générations les plus reculées. Par leur courage invincible et par l'héroïsme de leurs exemples, ils ont prouvé une fois de plus cette antique vérité, savoir: que la force matérielle est impuissante contre les vraies et solides convictions religieuses; que l'Esprit-Saint qui est et sera toujours vivant dans

L'Eglise catholique, est plus fort que l'esprit et la puissance du monde profane, ennemi de Dieu et de son Eglise.

I

D'après l'enseignement de saint Paul (1), les hérésies et les schismes sont inévitables. Il y en cela, il est vrai, une source malheureuse de scandales; mais ces scandales ont été prédits (2) et Dieu permet qu'ils se produisent dans le monde, afin que la foi des bons chrétiens soit éprouvée et devienne ainsi plus manifeste et plus méritoire. Comme, dans la nature, certains orages violents exercent parfois de grandes dévastations sur des régions entières, mais contribuent néanmoins essentiellement à purifier l'air, à détruire une multitude d'insectes nuisibles, à donner aux plantes une nouvelle fraîcheur, une végétation plus riche et plus féconde; de même, dans le vaste champ de l'Eglise, nous voyons s'accomplir actuellement un phénomène analogue à l'occasion du nouveau schisme que nous déplorons. Lorsque, depuis plus de trente années, les ruines religieuses étaient amoncelées autour de nous, par la suppression des chapitres des couvents, des collèges et des autres instituts catholiques, les auteurs et les fauteurs de ces dévastations s'efforçaient d'étouffer le cri du peuple fidèle, en alléguant qu'en tout cela il ne s'agissait nullement de religion!... Maintenant ils ont osé envahir l'intérieur du sanctuaire. Ils ont entrepris d'y élever ouvertement autel contre autel, chaire contre chaire, sacerdoce contre sacerdoce. Ils ont voulu faire pénétrer le schisme et la scission jusqu'au cœur même de l'Eglise. Il y a donc obligation rigoureuse pour nous d'élever la voix pour mettre en garde prêtres et fidèles, en leur répétant les paroles du Sauveur : « Méfiez-vous des « faux prophètes qui viennent à vous sous la peau des brebis, et qui « ne sont à l'intérieur que des loups rapaces (3). » La peau de brebis sous laquelle ils se cachent, ce sont, dit le Bienheureux Vincent de Lérins, les paroles fallacieuses qu'ils ont à la bouche pour séduire les brebis fidèles. La porte de la bergerie leur est-elle imprudemment ouverte, ils jettent bientôt la peau des brebis pour se montrer tels qu'ils sont réellement, c'est-à-dire des loups féroces qui déchirent cruellement le troupeau de JÉSUS-CHRIST. Alors apparaissent au grand jour les nouveautés funestes; alors sont

(1) I Cor , xi, 19.

(2) Math., xvii, 7.

(3) Math., vii, 15.

reculées et méconnues les bornes divinement posées de la vraie foi et de la discipline ecclésiastique héritées de nos pères. Avec l'altération de la vraie foi de l'Eglise commence aussitôt le combat passionné contre l'Eglise elle-même. L'indifférence religieuse et l'incrédulité complète sont ordinairement le terme fatal où aboutit un pareil mouvement, une fois qu'on entre dans la voie glissante des innovations et des révoltes religieuses. En effet, comme l'enseigne saint Jean Chrysostome, « une erreur conduit toujours fatalement à de nouvelles erreurs. Il n'y a plus de limites aux aberrations pour celui qui est une fois sorti du port tranquille de la vérité (1)... » Il n'y a que l'Eglise catholique qui demeure toujours égale à elle-même. Au milieu des fluctuations des âges, elle reste invariablement la même dans sa doctrine et dans sa divine constitution. Celui qui, dans son éternelle sagesse, a établi l'univers visible sur le fondement de l'unité et de l'ordre, a prévu aussi les tempêtes qui devaient assaillir son Eglise. Ausi ne l'a-t-il point édifiée sur le sable mouvant de la mobilité humaine; mais, comme nous le lisons dans l'Evangile, il lui a donné pour fondement inébranlable la pierre ferme, contre laquelle les puissances de l'enfer ne prévaudront jamais (2). Combien de pluies torrentielles, depuis dix-neuf siècles, sont tombées sur la maison de Dieu; combien de vagues furieuses se sont élevées contre elle; par combien d'ouragans n'a-t-elle pas été assaillie?... Et cependant elle n'a point été ébranlée; elle a résisté toujours victorieusement à tous les assauts qui lui ont été livrés! Pour expliquer un tel prodige, il suffit de savoir que, loin d'être semblable aux fragiles et éphémères abris que les schismatiques entreprennent d'élever, l'Eglise catholique s'est toujours montrée comme étant le seul véritable édifice divin, appuyé à l'intérieur sur le fondement des Apôtres et des Prophètes et sur JÉSUS-CHRIST, la pierre angulaire; fondé dans son élément extérieur sur le roc immobile de saint Pierre, prince des Apôtres, et sur ses successeurs les Pontifes romains, pour se manifester toujours dans la suite des siècles et dans toutes les contrées de l'univers.

« C'est sur saint Pierre seul, » écrivait déjà, au milieu du troisième siècle, le grand évêque de Carthage, saint Cyprien (3), c'est sur « saint Pierre seul que le Christ bâtit son Eglise: c'est à saint Pierre « en particulier qu'est confié le soin de paître les brebis et les « agneaux (4). Or, bien qu'après sa résurrection le Seigneur com-

(1) Homil., v.

(2) Math., xvi, 18.

(3) Saint Cyprien. *De unitate Ecclesie*.

(4) Joan., xxi, 16-17.

« munique à tous les Apôtres le pouvoir de remettre et de retenir « les péchés (1), cependant, pour manifester l'unité, il a voulu que « la source de cette unité, dans l'organisme visible de son Eglise, « dérivât d'un seul (2). » — Voilà pourquoi les évêques, qui ont reçu par disposition divine le pouvoir apostolique d'enseigner et de paître, n'ont pas été néanmoins établis sur l'Eglise universelle, mais sur des territoires spéciaux (les diocèses). Voilà pourquoi aussi ils ont été subordonnés au Pontife romain, successeur de Pierre, chef des Apôtres. C'est ainsi que, dans un corps, les organes principaux sont soumis au chef dans l'exercice de leurs fonctions vitales. C'est du chef qu'ils reçoivent l'impulsion et la direction de leurs mouvements. JÉSUS CHRIST Notre-Seigneur a donné à Pierre, ainsi qu'aux autres Apôtres et à leurs successeurs, qui restent dans l'unité de la foi avec Pierre, cette déclaration absolue : « Celui qui « vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise (3). » Par ces paroles solennelles, JÉSUS-CHRIST impose aux fidèles de tous les temps l'obligation, dans les choses de la foi, de se soumettre sans réserve au Chef et aux organes de l'Eglise, qui sont en connexion vivante avec leur Chef. Mais jamais il ne l'aurait fait, s'il ne les avait pas munis du même coup, eux et par-dessus tous leur Chef suprême, d'une autorité divine, laquelle devait s'exercer dans le monde entier jusqu'à la consommation des siècles.

Pour sauvegarder cette autorité jusqu'à la fin des temps, JÉSUS-CHRIST envoya aux Apôtres le Saint-Esprit, qui devait les préserver de toute erreur, les induire en toute vérité et demeurer toujours avec eux (4). C'est l'existence de fait de cette autorité perpétuelle, infallible et toujours agissante, qui peut seule expliquer et faire comprendre comment l'Eglise catholique, malgré toutes les révolutions du monde, a gardé l'unité invariable de sa doctrine et l'ordre immuable de sa divine constitution.

Dans les écoles de l'antiquité, comme dans les écoles modernes, les systèmes humains ont subi mille changements. Les opinions y ont succédé à d'autres opinions. Seule la foi catholique est restée identique à elle-même, comme JÉSUS-CHRIST, la vérité éternelle, reste le même hier et aujourd'hui et pour l'éternité (5). Les peuples ont modifié, transformé sans cesse leurs constitutions et leurs lois.

(1) Ibid xx, 23.

(2) Ibid x, 16. *Erit unum ovile et unus pastor.*

(3) Luc x, 16.

(4) Joan. xix, 16. — xvi, 13.

(5) Hébr., xiii, 8.

La constitution de l'Eglise est aujourd'hui encore, quant à l'essence, celle que lui donna JÉSUS-CHRIST. A sa tête se trouve le Pontife romain, successeur de saint Pierre; sous le Pontife romain, successeur de saint Pierre, indissolublement unis à lui, sont les évêques catholiques, successeurs des Apôtres. Nous devons, par conséquent, rappeler ici l'avertissement de l'ancien Docteur de Carthage, saint Cyprien (1): « Que personne, par ses mensonges, ne trompe les fidèles. Que personne, par une perfide prévarication, ne corrompe la vérité. Comme l'épiscopat, dont chaque membre est solidairement lié pour sa part aux autres membres, est un; de même il n'y a qu'une Eglise catholique, dont les diocèses particuliers ne sont que des parties spéciales, indissolublement unies entre elles. Il y a beaucoup de rayons solaires, mais un seul soleil; il y a dans un arbre beaucoup de branches, mais un seul tronc aux fortes racines; il y a beaucoup de ruisseaux, mais une est la source d'où dérivent leurs eaux. Détachez du soleil le rayon, il s'éteint; coupez une branche de l'arbre, elle sèche; enlevez au ruisseau les eaux de sa source, il tarit aussitôt. » — Mais plus terrible encore est l'effet de la séparation opérée par le schisme dans le domaine de l'Eglise. Ici, en effet, le rayon séparé s'éteint, après avoir toutefois souvent allumé un incendie dévastateur; ici la branche séparée du tronc se dessèche, et, en se desséchant, devient le demeure d'insectes malfaisants; ici, le lit du ruisseau, cessant d'être alimenté par les eaux de sa source est bien promptement mis à sec, ou bien, il n'en reste ici et là que quelques amas d'eau marécageuse et crepuissante, qui ne tarde pas à se corrompre et à répandre de dangereux miasmes.

(La fin au prochain numéro.)

LE MILLÉNAIRE DE CHARTRES.

Nous n'avons guère pu qu'indiquer les belles fêtes qui se sont célébrées à Chartres, le 12 septembre dernier, à l'occasion du *Millénaire* de la sainte relique conservée dans l'insigne basilique. Mgr l'évêque de Chartres vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale pour les féliciter des sentiments de foi et de piété dont ils ont fait preuve pendant ces fêtes mémorables, et il publie à la fin de sa lettre celle qu'il

(1) *De unitate Ecclesie* V.

avait adressée au Saint-Père pour le remercier des grâces spirituelles octroyées par le Souverain-Pontife à son diocèse en cette circonstance; la lettre est suivie de la réponse du Saint-Père; nous reproduisons ces deux intéressants documents.

Lettre de l'évêque de Chartres au Saint-Père.

Très-Saint Père.

Après les fêtes splendides qui ont été célébrées à Chartres, le 12 septembre de cette année, et pendant lesquelles le clergé et les fidèles de ce diocèse, unis à une immense multitude de pèlerins, ont chanté avec transport les gloires et la maternelle bonté de Marie, il me tardait de faire parvenir à Votre Sainteté l'expression de ma joie et aussi de ma reconnaissance pour les grâces et les faveurs insignes qu'Elle a daigné m'accorder, et dont Elle a bien voulu combler en même temps le peuple fidèle qui m'est confié.

C'est une douce consolation pour mon cœur, Très-Saint Père, de faire connaître à Votre Sainteté que, dans un si grand nombre de fidèles accourus de diverses contrées, rien n'est venu troubler tant soit peu la paix et l'éclat de nos cérémonies, pas une voix dissonante ne s'est fait entendre, mais, au contraire, un profond respect a constamment régné et la foi la plus vive a paru dans l'attitude des populations recueillies. Partout, dans les rues de la cité, sous les voûtes de la cathédrale, la nuit et le jour, des hymnes en l'honneur de la très-sainte Vierge ont retenti pendant que des chants populaires exprimaient l'amour et le dévouement de tous pour le Pontife souverain, le Vicaire de Jésus-Christ.

Ces touchantes manifestations ont grandement réjoui le Nonce apostolique, qui présidait la cérémonie, environné de deux archevêques et de dix évêques, de plusieurs prélats romains, de supérieurs généraux de congrégations et d'un très-grand nombre de prêtres venus de divers diocèses. C'est alors que le voile ou vêtement intérieur de la Mère de Dieu, qui a excité autrefois à un si haut degré la foi de nos pères, qui a mis en fuite les ennemis de notre patrie, et en a toujours écarté les hérésies, ce voile a été déployé et placé dans un magnifique ostensor, et que tous ont pu voir à découvert cet objet précieux, qui semblait couvrir alors d'une protection toute spéciale la ville de Chartres, le diocèse et la France entière.

Pourtant, Très-Saint Père, si notre joie était grande, elle n'était

pas sans mélange de tristesse ; car Votre Sainteté n'ignore pas qu'actuellement en France et surtout dans les diocèses qui avoisinent Paris, un trop grand nombre d'hommes ont abandonné la pratique de la religion. La plupart des jeunes gens, après avoir participé pour la première fois à la table sainte s'éloignent de nos églises et n'entendent plus la voix du Pasteur qui s'était efforcé de les instruire et de les affermir dans le bien. Hélas ! au lieu de sanctifier le jour du dimanche, on voit souvent les habitants des paroisses rurales, des artisans et jusqu'à des enfants de treize à quatorze ans, se rendre dans ces lieux bruyants où la tempérance est mal gardée. C'est là qu'on leur offre et qu'ils lisent des feuilles publiques hostiles à la religion et à l'Eglise ; c'est là qu'ils trouvent plus d'une fois l'occasion d'entretenir de pernicieuses conversations avec les agents des sociétés secrètes, qui tâchent de faire pénétrer partout leurs doctrines subversives de tout ordre et de tout vrai principe social. Ainsi le mal s'aggrave de jour en jour et provoque la divine justice. Ah ! si ces hommes aimaient véritablement leur pays, l'exposeraient-ils par une telle conduite ou par leur coupable indifférence à de nouveaux malheurs ?

Au milieu de tant de sujets d'affliction et de nos appréhensions pour l'avenir, que vous partagez, Très-Saint Père, j'ai pensé que Votre Sainteté éprouverait quelque consolation en apprenant ce qui vient de se passer dans notre ville de Chartres ; cette consolation sera d'autant plus abondante que je puis assurer Votre Sainteté que cette grande solennité a affermi de plus en plus dans les cœurs la dévotion à la très-sainte Vierge Mère de Dieu. Les prêtres aussi avec les fidèles ont été heureux de manifester de nouveau, en cette circonstance, tout leur attachement au Saint-Siège apostolique, leur disposition ferme et inébranlable d'être toujours soumis d'esprit et de cœur au magistère infailible du chef de l'Eglise ; en sorte que, s'il y a pour nous beaucoup de choses à déplorer, on ne peut s'empêcher d'admirer la piété d'un grand nombre, surtout l'unité dans la foi et la charité dans les œuvres. Nous voulons donc espérer, et cette espérance est affermie en nous par l'exemple de Votre Sainteté, qui, parmi de cruelles épreuves, conserve toute la sérénité de son âme, se montre toujours patiente, ferme et magnanime. Puisse le Seigneur bon et puissant la conserver pendant de longues années encore et ranimer sans cesse en elle son courage et sa vigueur ! *Dominus conservet eum et vivificet eum !!!*

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je vous prie, Très-Saint

Père, d'agréer tous les sentiments de profond respect et d'entier dévouement de votre très-humble et obéissant serviteur et fils.

† L.-EUGÈNE REGNAULT,
Evêque de Chartres,

Chartres, le 21 septembre 1876.

Réponse du Saint-Père.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous sommes affligé sans doute, vénérable frère, mais nous ne sommes pas surpris de voir le libertinage et l'impiété s'étendre et se propager chaque jour de plus en plus, puisque partout on lâche la bride à tout ce qui peut les développer, tandis qu'on lie les mains à la puissance ecclésiastique qui pourrait seule y mettre un frein. Malgré cela, nous sommes grandement consolé en voyant que, grâce à la divine Miséricorde, un grand nombre sont si bien affermis dans la foi et embrasés de la charité que non-seulement ils ne sont pas ébranlés par l'iniquité déchaînée, mais qu'ils s'opposent de toutes leurs forces à la corruption du prochain, et qu'ils en arrachent un certain nombre aux pièges qui leur avaient été insidieusement tendus, et dans lesquels ils étaient tombés.

Aussi nous félicitons-nous des heureux fruits de la grâce divine que vous avez recueillis de ce pieux concours de peuple qui a eu lieu dernièrement à Chartres pour prendre part aux honneurs rendus à la très-sainte Mère de Dieu. Et Nous avons confiance que, par la protection de la bienheureuse Vierge, ces fruits de justice prendront toujours de nouveaux accroissements dans votre diocèse. En attendant, recevez pour gage de la faveur divine la bénédiction apostolique que nous vous donnons comme une preuve de notre bienveillance toute particulière et de notre grande affection, à vous, vénérable frère, ainsi qu'à tout le clergé et aux fidèles qui vous sont confiés.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 octobre 1876, la trente et unième de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

LE TESTAMENT D'UN CURÉ.

Le lundi, 30 octobre, avait lieu à Beaumont (Yonne, arrondissement d'Auxerre), le convoi funèbre de M. l'abbé Charles Richer, mort, le samedi précédent, dans la trente-huitième année de son âge et la treizième de son sacerdoce. La paroisse tout entière et trente prêtres, réunis près de sa tombe, attestaient par leur douleur combien le pasteur défunt était regretté. Pas d'oraison funèbre dans l'église, nul éloge dans le cimetière : le défunt l'avait ainsi demandé dans son testament, que l'excellent journal la *Bourgogne* vient de publier ; c'est une page qui fait le plus grand honneur non-seulement à celui qui l'a écrite, mais à tout le clergé catholique, dont les sentiments sont ceux de ce modeste curé de village.

Qu'on mette ce testament en regard des déclamations des philosophes, en regard surtout de ces ineptes injures dont le clergé catholique est chaque jour l'objet, et qu'on juge ! Pour nous, nous n'hésitons point à regarder le testament de M. l'abbé Richer comme une magnifique réponse à ces injures ; en le reproduisant, nous pensons enrichir les *Annales catholiques* de l'une des plus belles pages qui se puisse écrire. Voilà bien le prêtre catholique ! Voilà l'homme de Dieu qui aime ses frères et qui les aime par-delà la tombe ! Le testament a été lu par le curé doyen qui présidait le funérailles, il ne pouvait mieux louer le défunt qu'en le faisant ainsi parler une dernière fois au cher troupeau pour qui il avait dépensé sa vie.

J. CHANTREL.

Ceci est mon testament :

Beaumont, le 21 février 1876.

Je m'abandonne entièrement à la volonté du bon Dieu. Je compte uniquement sur sa miséricorde. Je lui demande pardon de tout le mal que j'ai fait en quelque manière que ce soit ; je lui demande pardon aussi pour le bien que j'aurais dû faire, et que je n'ai pas fait, et pour celui que j'ai mal fait. Je lui demande pardon au nom des mérites, des souffrances, de la mort de Notre-Seigneur. Je prie ce divin Sauveur, la Vierge Marie, mes saints patrons, les saints que j'ai le plus souvent invoqués pendant ma vie, tous les saints

d'être mes défenseurs auprès du Souverain Juge dont j'ai tant à redouter, s'il n'écoutait que sa justice. Je me recommande particulièrement à saint Joseph.

Je meurs pauvre et je désire que mes obsèques soient aussi simples que possible : on mettra mon corps dans un cercueil en bois blanc ; on se contentera d'un enterrement très-simple ; on mettra sur ma tombe qu'on placera où on voudra, dans le cimetière, une croix de bois, sur laquelle on inscrira seulement mon nom, ma qualité, mon âge, si l'on veut, et la date de ma mort, avec l'inscription : Priez Dieu pour lui ! On n'y ajoutera aucun éloge en chaire. Ce qu'on peut faire de mieux pour moi dans l'église et ailleurs, c'est de prier.

Je demande pardon à tous ceux à qui j'ai pu faire de la peine volontairement ou non ; et moi-même je pardonne tout ce qu'on a pu dire, penser ou faire contre moi. Je pardonne comme je désire que Dieu me pardonne à moi-même.

Je me recommande aux prières de mes amis ; je supplie surtout ceux qui sont prêtres de ne pas m'oublier au très-saint sacrifice de la messe.

Le jour de mon enterrement, je prie un de mes confrères de lire à mes paroissiens les paroles qui vont suivre et que je les prie de garder en mémoire et de prendre, dans leur intérêt, en très-sérieuse considération. Ce sont les paroles d'un homme qui leur fut dévoué, puissent-elles suppléer à l'insuffisance de mes instructions, durant le temps de mon ministère ! Qu'ils les écoutent donc comme on doit entendre les paroles d'un ami, d'un homme qui sait, qui parle avec une entière certitude et qui, sur le point de paraître devant Dieu ne doit plus au monde que la vérité dans la charité.

Mes chers enfants, croyez fermement à toutes les vérités que nous enseigne l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; croyez à l'enseignement du prêtre, il ne vous trompera jamais.

Ne travaillez pas le dimanche, assistez au saint sacrifice de la messe ; sanctifiez le dimanche et les jours de fête. Confessez-vous, communiez au moins une fois chaque année.

Elevez vos enfants dans la crainte et dans l'amour de Dieu. Faites-leur faire leurs prières le matin et le soir ; ayez soin qu'ils assistent aux offices, à la messe surtout et aux catéchismes ; ne vous permettez jamais et ne souffrez pas que personne se permette devant eux des paroles ou des choses inconvenantes. Elevez bien vos enfants ; les bien élever, c'est les bien aimer.

Je vous dis ces choses uniquement pour votre bien à tous. Si vous ne vouliez pas, ce qu'à Dieu ne plaise, mettre ces recommandations

en pratique, vous compromettriez gravement votre salut, et le salut, c'est le bonheur éternel : car il faut croire à l'éternité ; il faut croire à l'imortalité de l'âme et à la résurrection de la chair ; il faut croire à l'inévitable jugement de Dieu ; il faut croire au paradis et à l'enfer ; il faut croire à toutes ces vérités comme à la certitude même de la mort. Croyez donc, croyez et pratiquez et vous serez sauvés ; c'est pour vous mon plus cher et mon dernier désir.

Maintenant, mes chers frères, que Dieu vous bénisse ; qu'il vous bénisse dans vos personnes et dans vos enfants, qu'il vous bénisse dans vos biens et dans vos travaux, dans vos joies et dans vos douleurs, dans le temps et dans l'éternité.

Les mêmes recommandations et les mêmes souhaits, je les adresse à mes parents absents ou présents, à mes amis, à mes ennemis eux-mêmes, si j'en ai, car eux aussi je désire qu'ils aient part aux bénédictions de Dieu et qu'ils soient sauvés.

A tous, au revoir dans le ciel !

RICHER, curé de Beaumont.

LE MONDE JUDICIAIRE.

L'école Sainte-Geneviève.

Le tribunal correctionnel de Paris (9^e chambre), présidé par M. Quérenet, a rendu le jugement suivant dans l'audience du 17 novembre :

Le tribunal,

Attendu que l'opposition formée par Vigier, comme gérant du journal le *Peuple*, au jugement par défaut rendu par cette chambre, le 28 juillet dernier, est régulière ;

Le reçoit, en la forme, opposant audit jugement et statuant d'abord sur la fin de non-recevoir qu'il a soulevée contre la plainte du Père Du Lac ;

Attendu que tout citoyen, agissant comme simple particulier, a le droit de se plaindre de tout préjudice causé à sa réputation et à son honneur, et de saisir la justice de sa plainte contre un diffamateur ;

Que ce principe, consacré par nos lois, ne saurait être amoindri ou détruit par cette circonstance que le plaignant appartiendrait à une congrégation simplement tolérée par le gouvernement ;

Attendu, dans l'espèce, que le Père Du Lac, qui appartient à la

Compagnie de Jésus, agit en son nom personnel et en qualité de directeur de l'école Sainte-Geneviève ; que les articles dont il se plaint comme diffamatoires, sont dirigés contre lui personnellement et à raison de sa qualité, et qu'il se trouve, par conséquent, dans les conditions voulues pour ester en justice ; qu'il a d'ailleurs rempli les formalités prescrites par la loi du 15 mars 1850 pour fonder un établissement secondaire et sans aucune opposition de la part du gouvernement ;

Qu'il importe peu de rechercher si les articles incriminés ont eu également et principalement pour but d'attaquer la congrégation des Jésuites, puisqu'elle n'agit pas dans la cause ;

Rejette en conséquence la fin de non-recevoir,

E' statuant au fond :

Attendu que Vigier, gérant du journal le *Peuple*, a, dans le numéro du 2 juillet 1876, publié deux articles, le premier, intitulé : *L'Enseignement des Jésuites*, commençant par ces mots : « Il est d'habitude, » terminé par ceux-ci : « l'honnêteté la plus vulgaire ; » le second commençant ainsi : « Le quartier Latin, » finissant par ces mots : « l'impunité ne leur a-t-elle pas été acquise ; »

Que, dans le numéro du 5 juillet, il a publié un article commençant ainsi : « Comme les bonapartistes, » et finissant par ces mots : « sur l'élection de M. de Mun ; »

Que les auteurs de ces articles, en affirmant que le sujet du concours avait été révélé par les professeurs de l'école Sainte Geneviève, déclarent aus-i que ce procédé est habituel dans cette institution ; qu'ils leur reprochent d'avoir recours à la supercherie, à la fraude et à la corruption, les traitent de fils d'Escobar pris la main dans le sac, et les accusent de ne pas reculer devant l'emploi des moyens que l'honnêteté la plus vulgaire repousse ;

Qu'ils ont maintenu ces accusations malgré les démentis du Père Du Lac, auquel ils s'attaquent personnellement ;

Que ces articles contiennent aussi contre le directeur de l'école Sainte-Geneviève l'imputation d'un fait déterminé, à savoir : de faire entrer frauduleusement des jeunes gens dans une carrière réservée au concours, et en excluant, par des moyens illicites présentés comme habituels et systématiques, les concurrents auxquels le succès devait appartenir ;

Attendu que ces faits, qui sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération du supérieur de l'école Sainte-Geneviève, tombent sous l'application des articles 1, 13 et 18 de la loi du 17 mai 1819 ;

Attendu que Vigier ne saurait invoquer sa bonne foi ; que l'intention de nuire, constitutive du délit de diffamation, ressort, dans tous les articles susvisés, des expressions acrimonieuses employées à dessein, et de l'ardeur avec laquelle les auteurs de ces articles, loin de se borner à signaler un fait dans la mesure qui appartient au journaliste, ont méchamment exploité des bruits dénués de preuves au moment de leur publication, et cela, malgré les protestations du Père Du Lac, malgré la note insérée dans l'*Officiel* du 1^{er} juillet, et avant l'enquête qui devait porter la lumière sur les agissements prétendus déloyaux de l'école Sainte-Geneviève, enquête, d'ailleurs, dont le résultat est venu démentir les faits publiés dans ce qu'ils ont de diffamatoire ;

Par ces motifs, le tribunal, faisant à Vigier application des articles ci-dessus visés,

Condamne Virgier, comme gérant du journal *le Peuple*, en 2,000 fr. d'amende ;

Condamne la partie civile aux dépens, sauf son recours contre qui de droit ;

Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps s'il y a lieu de l'exercer ;

Et statuant sur les conclusions de la partie civile :

Attendu que ces faits diffamatoires ont causé au demandeur un préjudice dont il lui est dû réparation, que le tribunal possède les éléments nécessaires pour l'apprécier, et qu'il y a lieu, à titre de réparation, d'ordonner l'insertion du présent jugement dans dix journaux de province ;

Par ces motifs,

Ordonne l'insertion des motifs et du dispositif du présent jugement, en caractères ordinaires, sur la première page et dans le numéro du journal *le Peuple* qui suivra l'expiration des délais d'appel, ainsi que dans dix journaux de Paris et vingt journaux de province, au choix du demandeur et aux frais du défendeur ;

Dit, toutefois, que le coût desdites insertions ne pourra pas dépasser la somme totale de 6,000 fr., non compris l'insertion faite dans le journal *le Peuple*.

Même jugement pour les autres journaux.

Même jugement sur la plainte des pères de famille, avec confusion des peines.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

Où l'on continue à montrer ce que peut faire la raison humaine

Le dimanche arriva.

Il était attendu avec impatience dans tout le village, où les deux conférences faisaient un bruit extraordinaire. Toutes les femmes en parlaient, cela va sans dire, et quoiqu'il s'agit d'un sujet sérieux, sur lequel il semblait que la médisance n'avait aucune prise, elles trouvaient bien moyen, à ce propos, de jaser sur le compte de celui-ci et de celui-là.

Chose inouïe jusqu'alors ! on osait émettre des doutes sur la science de M. l'instituteur ; on traitait M. Tirsang de philosophe, mot qui sonne assez mal au village, sans doute à cause de la conduite de ceux qui s'y targuent de ce titre, et, chose plus inouïe encore, on répondait hautement aux habitués du cabaret de M. Poussaboire, qui voulaient citer leurs journaux, que tout ce qui est imprimé n'est pas vérité et qu'on fait dire au papier tout ce que l'on veut, sans que ce soit plus vrai pour cela.

En somme, les *dévôts*, comme on les appelait, les *cléricaux*, comme disait M. Tirsang, relevaient la tête, et les autres n'avaient plus le verbe aussi haut.

Dans la matinée, Jacques et Mathurin, qui s'étaient mis à causer sur le pas de leur porte en attendant le dernier coup de la messe, avaient vu passer Baptiste en habits de dimanche :

— Est-ce que tu vas à la messe, mon garçon ? lui demanda Mathurin de cet air moitié naïf moitié narquois du paysan qui fait l'innocent, mais qui n'en est pas moins malin.

— Plus souvent ! répondit Baptiste.

— C'est vrai, reprit Mathurin ; tu es un esprit fort ; toi ; tu fais ta société des plus fortes têtes du village. Dame ! ça ne fait pas de mal d'avoir des écus, tout de même : on peut recevoir chez soi des savants, et l'on devient savant soi-même.

— Ah ! ça, qu'est-ce que veut dire Mathurin ?

— Mathurin veut dire ce qu'il veut dire, Baptiste, et Mathurin sait ce qu'il sait.

— Eh bien ! qu'est-ce que sait Mathurin ?

— Mathurin sait qu'on s'est couché bien tard hier dans l'ancienne

(1) Reproduction interdite. — Voir les numéros depuis le mois de juin.

maison du père Lajoie, — que Dieu ait son âme! — et qu'il y avait là des personnages de la plus haute volée.

Baptiste parut embarrassé.

— Il n'y a pas de quoi se formaliser de ça, dit Jacques intervenant. Nous en causions nous deux Mathurin et nous disions : Ma foi, Baptiste n'a pas tort. Dans la société de ces messieurs, il deviendra un monsieur lui-même. En se frottant contre les sacs de farine, on se blanchit ; ça vaut mieux que de se frotter contre des sacs de charbon.

— Vois-tu, Baptiste, dit à son tour Mathurin, ce que je dis est pour plaisanter. Au village, on ne peut pas se cacher. Il suffit d'un homme qui passe par hasard pour découvrir bien des mystères. On a vu entrer chez toi, pas plus tard qu'hier soir, M. Tirsang, M. Poussaboire et M. Saitout. Il n'y a pas de mal, mon garçon, et je ne suis pas assez curieux pour te demander ce que vous avez pu dire ; mais je parierais qu'on a parlé du curé et du Syllabus, tu sais ? ce monstre qui nous faisait si grand'peur il y a quinze jours, et qui me fait bien rire maintenant.

— Ça pourrait bien être, dit Baptiste.

— Eh bien ! alors, en es-tu pour ce soir ?

— Ça n'est pas l'envie qui me manquerait, mais je voudrais qu'il y eût là un savant capable de répondre à M. le curé, qui vous en fait voir de toutes les couleurs, à ce qu'il paraît.

— Mais il y a M. Saitout.

— M. Saitout est tout seul, ça n'est pas assez.

— Est-ce que M. Tirsang ne voudrait pas venir ?

— Oui, interjeta Jacques, pourquoi M. Tirsang ne viendrait-il pas ?

— C'est ce que je lui disais.

— Ah ! tu lui as dit de venir ?

— Oui, mais il s'est fait tirer l'oreille, et d'ailleurs, il m'a donné pour ça des raisons qui m'ont paru bonnes.

— Tiens ! tiens ! dit Mathurin, est-ce qu'il aurait peur ?

— Non, ça n'est pas par peur ; mais vous savez, il y a la fille de M. le maire.

— C'est vrai, fit Jacques ; mais ce n'est pas une raison, ça. Si le Syllabus est une mauvaise chose, M. le maire ne doit pas en vouloir plus que nous, et si M. Tirsang nous rendait le service de le montrer, il me semble qu'il n'en mériterait que mieux de devenir le gendre de M. le maire.

— Il paraît, reprit Baptiste, que ça gênerait les affaires.

— M. Tirsang à ses raisons, laissons-le tranquille. Ça n'empêche pas, Baptiste, que tu ne ferais pas mal de venir ce soir entendre M. le curé. Tu verrais que c'est amusant. M. Saitout fait quelquefois une drôle de mine qui nous fait bien rire.

— Y sera-t-il, M. Saitout?

— Comment pourrait-il y manquer? On dirait qu'il déserte, ça ne serait pas fier de sa part, un savant comme lui.

— C'est qu'il est vexé de voir qu'on va lui prendre son école.

— Qu'est-ce que ça peut lui faire?

— Daine! il n'est peut-être pas bien aise de voir le curé s'asseoir à sa place, lui qui ne peut pas monter dans la chaire du curé.

— Tout ça me paraît suspect, dit Mathurin. Je crois que M. Saitout cherche des raisons pour s'esquiver; ça n'est pas le moyen de nous détourner de M. le curé, qui est un brave homme et qui ne nous fait pas l'effet d'être un ignorant, n'est-ce pas, Jacques?

— Ma foi, non, Mathurin.

La cloche sonna :

— Nous allons à la messe, Baptiste. Tu n'en es pas? Eh bien! bonne santé, mon garçon, et à revoir!

(La suite au prochain numéro.)

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

I. Les questions politiques du dehors et du dedans. — II. Nécrologie : Le cardinal Patrizi, le cardinal Barrio, le duc de Galliera, le maréchal Saldanha, le chevalier Gougenot des Mousseaux, M. Bournisien, la sœur Marie-Adélaïde de la Croix. — III. Rome et l'Italie : la santé de Pie IX ; audiences pontificales, le cardinal Simeoni ; les projets de la secte. — IV. Faits divers : les conférences de l'Avent à Notre-Dame de Paris ; organisation du parti catholique au Brésil ; le centenaire de San-Francisco, paroles remarquables d'un protestant.

30 novembre 1876.

I

La question d'Orient ne change guère d'aspect depuis quinze jours. C'est le 15 décembre que la conférence doit se réunir à Constantinople : d'ici-là, bien des incidents peuvent survenir qui la rendent impossible ou inutile. Au reste, la plupart des symptômes restent belliqueux, les seuls indices de paix possible qui apparaissait viennent de ce que l'on semble disposé à faire d'assez considérables concessions à la Russie. Il serait inutile ici d'insister davantage sur ces diverses conjectures ; nos lecteurs trouveront plus loin un article qui montre pourquoi le parti révolutionnaire entre si volontiers aujourd'hui dans les vues de la Russie et s'élève si fortement contre la Turquie ; nous le recommandons à leur attention.

Pendant que s'agite cette redoutable question qui peut bouleverser l'Europe et amener de nouveaux désastres pour la France, — car il ne faut pas oublier que le prince de Bismark n'attend qu'une occasion favorable, — nos législateurs s'occupent de combattre la religion partout où elle se présente à eux, soit à propos des honneurs militaires à rendre aux morts qui ont voulu un enterrement civil, soit à propos des différents articles

du budget des cultes. On avouera que le moment est bien et patriotiquement choisi ; mais la haine de Dieu et de l'Eglise fait taire toute autre considération. Nous donnons aujourd'hui une partie des débats relatifs à ces questions ; nous les donnerons successivement avec tous les développements que réclame leur importance.

II

On annonce de Rome un nouveau deuil pour le Saint-Père. Le cardinal Patrizi, vicaire du Saint-Père pour le diocèse de Rome, est mort le 29 novembre. Il avait reçu, la veille, le saint Viatique avec une grande piété et avait montré une sublime résignation. Le cardinal *Constantin* PATRIZI, né à Sienne le 4 septembre 1798, avait fait une partie de ses études en France au prytanée militaire de La Flèche. Il fut réservé *in petto* comme cardinal par le pape Grégoire XVI dans le consistoire de 23 juin 1834 et publié le 11 juillet 1836. Il était doyen du Sacré-Collège, évêque d'Ostie et Velletri, archiprêtre de la basilique patriarcale de Saint-Jean de Latran, grand prieur de l'ordre de Malte à Rome. En sa qualité de cardinal-vicaire, il exerçait dans Rome les fonctions épiscopales au nom de Pie IX. Les fidèles romains appréciaient hautement l'onction pieuse et l'élévation des *inviti pii* ou exhortations pieuses qu'il leur adressait à l'occasion des principales fêtes de l'année. On se souvient que ce fut le cardinal Patrizi qui vint à Paris, en 1856, en qualité de légat *a latere*, pour le baptême du prince impérial, dont Pie IX avait daigné être le parrain. L'éminent cardinal, en cette circonstance, sut tenir sa place avec la plus grande dignité, et s'acquérir une véritable popularité par son affabilité et par sa bonté.

On dit que la mort d'un cardinal est ordinairement le signal de la mort prochaine de deux autres membres du Sacré-Collège. Le fait vient de se présenter cette fois encore. Le cardinal Antonelli est mort dans les premiers jours de novembre, le cardinal Patrizi dans les derniers jours ; quelques jours auparavant était mort, à Valence (Espagne), le cardinal *Mariano* BARRIO Y FERNANDEZ, né en 1805, élevé au siège épiscopal de Carthagène

en 1848, puis nommé archevêque de Valence le 18 mars 1861 ; il n'était cardinal que depuis trois ans. A l'époque du Concile, il fit partie de la Congrégation spéciale chargée de recevoir les propositions des prélats, et il s'acquitta à son honneur de diverses fonctions qui lui furent confiées par l'auguste assemblée.

On rapporte que dans un des troubles si fréquents en Espagne, Mgr Barrio réussit à prévenir de sanglantes scènes dans son diocèse, en arrêtant, au péril de sa vie, le cheval du général de brigade commandant les troupes qui allaient faire feu sur le peuple. En 1871, lors de l'insurrection du parti fédéral, et au moment où le peuple armé se défendait dans la ville investie par l'armée, Mgr Barrio circulait dans les rues de la ville, en s'efforçant par des paroles de paix d'amener la soumission des insurgés, ou de rendre au moins la lutte moins cruelle.

La liste funèbre que nous avons à transcrire aujourd'hui n'est pas encore terminée.

Le 23 novembre est mort à Gènes le duc DE GALLIERA, l'un des hommes les plus riches de l'Italie, et, l'on est heureux de l'ajouter, un bon catholique dévoué à la religion et au Saint-Siège.

Le duc de Galliera était le gendre du marquis Antoine de Brignole-Sale. Nommé sénateur du royaume subalpin en 1848, il ne prêta serment qu'en 1855, lorsqu'il vint à Turin, en compagnie de son beau-père, pour déposer dans l'urne un vote contraire à la loi qui commençait dans le Piémont la suppression des ordres religieux. Il ne prit aucune part à la guerre contre l'Eglise ; il plaignait ceux de ses compatriotes qui croyaient se montrer Italiens en combattant le catholicisme. L'année dernière, il avait fait à la ville de Gènes, sa patrie, un don plus que royal, en mettant à sa disposition vingt millions de francs pour l'amélioration de son port. Le matin de son dernier jour, il demanda lui-même à recevoir les suprêmes consolations de la religion ; il reçut avec bonheur la bénédiction du Saint-Père, et on lui entendit répéter à plusieurs reprises ces paroles qui marquaient si bien sa foi : *Intendo di morire cattolico, apostolico, romano e papale*, j'entends mourir catholique, apostolique, romain et papal. La fortune du duc de Galliera

est évaluée à 200 millions. Sa veuve, née Brignole-Sale, qui est une sainte femme, digne de son nom et de son illustre parenté, a refusé tous les honneurs publics qu'on voulait rendre à son mari ; elle ne peut être consolée que par la mort chrétienne du duc, son époux. Ajoutons qu'elle est l'une des filles les plus dévouées de Pie IX et l'une des plus généreuses donatrices du Denier de Saint-Pierre, auquel elle a assigné les deux tiers des revenus d'un marquisat de sa famille.

Le maréchal *Joao Carlos* (Jean-Charles), duc de Saldanha Oliveira e Daun, ambassadeur du Portugal à Londres, vient de mourir dans cette ville. Il était le petit-fils du trop fameux marquis de Pombal, et était issu des illustres familles Daun et Pombal, alliées aux maisons d'Autriche et d'Espagne, et, en France, avec les Rohan. Il naquit à Arinhaga, près de Lisbonne, le 17 novembre 1790, étudia au collège de Coïmbre, entra au service à l'âge de quatorze ans (en 1805), fit partie de l'armée de Wellington en 1808, se distingua pendant cinq ans, de 1815 à 1820, dans la guerre du Brésil, dont il fut nommé gouverneur en 1820, à l'âge de trente ans, avec les pouvoirs d'un véritable vice-roi. Il revint en Portugal, malgré les offres séduisantes que lui faisait l'empereur du Brésil, et devint dès lors l'un des hommes politiques les plus considérables de ce pays. Il était doué d'une activité extraordinaire et d'un ardent amour pour sa patrie, qu'il voulait régénérer ; ses succès lui suscitèrent bien des envieux, et plus d'une fois il parut plutôt inspiré par l'ambition que par le patriotisme. Les faits prouvèrent que s'il avait en politique des idées trop favorables au libéralisme, qui n'a été que trop souvent révolutionnaire, il était certainement attaché à sa patrie et à la dynastie constitutionnelle. Il fut le ministre qui contribua le plus à l'affermissement du trône de Dona Maria. Nous ne voulons pas d'ailleurs juger ici l'homme politique, qui put commettre des fautes, mais qui mérita toujours l'estime même de ses adversaires. Le duc de Saldanha avait été élevé dans les préjugés libéraux ; sa foi l'empêcha de les partager entièrement, et dans les dernières années de sa vie, il montra qu'il était entièrement revenu aux idées conservatrices. Esprit actif et curieux, il ne se laissait pas absorber par la politique, qu'il abandonna du reste en grande

partie depuis 1856, pour ne plus remplir que les fonctions d'ambassadeur à Paris et à Londres : il s'occupait d'industrie, il étudiait les sciences et se préoccupait vivement des questions religieuses. Nous signalerons particulièrement de lui la *Concordance des sciences naturelles et principalement de la géologie avec la Genèse, fondée sur les opinions des saints Pères et d'autres théologiens distingués*, ouvrage qu'il dédia à Pie IX et qu'il fit paraître en italien à Rome, en 1863. « La Bible est la parole de Dieu, dit-il dans l'Introduction ; les phénomènes naturels ne procèdent que de Dieu ; entre la parole de Dieu et le résultat des découvertes concernant la nature de son œuvre, il ne peut exister de discordance ; par conséquent il est impossible que celui qui croit à l'origine sacrée de la Bible et en Dieu comme créateur de l'univers, éprouve de la répugnance à l'égard de la science qui a pour but de scruter les secrets de la nature. » Il prend pour épigraphe d'un opuscule intitulé : *La Vérité aux Portugais*, ces paroles qui doivent être citées : « L'amour de Dieu, duquel naît l'amour de la famille, duquel dérive l'amour de la patrie, peut seul nous assurer la félicité sur la terre, la béatitude dans le ciel. » On lit encore dans le *Récit* qu'il fit de son pèlerinage au tombeau de saint Pierre : « Véritable reine du monde, ô Rome, ô maîtresse unique de l'univers ! la majestueuse structure de tes édifices, tes églises superbes, tes monuments innombrables des arts et des sciences qui te placèrent toujours à la tête des cités, et plus que tout et par dessus-tout, ton vénérable aspect de capitale du monde catholique et de siège du vénérable et bien-aimé Pontife, vicairé du Christ, gravent dans mon âme un profond et indicible sentiment d'amour, de foi, d'admiration et de respect ! » Toutes ces paroles prouvent la foi du chrétien, et c'est cette foi qui reste aujourd'hui la plus grande richesse de ce petit-fils de Pombal, si heureusement différent de son grand-père.

Nous devons encore rendre ici hommage à la mémoire d'un excellent chrétien et d'un écrivain distingué, mort dans les derniers jours d'octobre, le chevalier GOUENOT DES MOUSSEAUX, qui s'était particulièrement appliqué à l'étude du surnaturel. M. le comte de Chambord, dans une lettre écrite, le 3 novembre, à M^{me} la marquise de Saint-Phalle, sa fille, a dit en quelques

mots d'une remarquable justesse ce qu'il fut comme chrétien et comme philosophe : « Le chevalier Gougenot des Mousseaux, écrit le prince, était, dans notre siècle positif, un homme à part, dont les travaux pouvaient par leur nature même rester incompris du plus grand nombre, mais dont la science éclairée et le savoir incontestable commandaient à tous l'attention et le respect. Dans les sphères élevées où l'entraînait de préférence son intelligence d'élite, dans les études où le surnaturel et la philosophie imposaient à son esprit les recherches les plus délicates, à la poursuite des problèmes sociaux les plus ardues, l'écrivain catholique n'a jamais dévié de sa route, parce que sa main n'abandonna pas un seul jour le flambeau de la foi, et que le penseur était avant tout le fils de l'Eglise. Serviteur infatigable du bien, champion intrépide de toutes les bonnes causes, ce grand chrétien, votre vénéré père, m'avait toujours inspiré la plus profonde estime. » Cet éloge, venu de si haut, et mérité, indique bien ce qu'était M. Gougenot des Mousseaux.

Un autre chrétien, dévoué à toutes les bonnes œuvres, vient de mourir à Paris. Les *Annales catholiques*, dont il était l'un des propagateurs, doivent un souvenir à M. Louis-Simon BOURNISIEU, mort le 20 novembre. M. Bournisien, après une vie très-active, s'était fixé sur la paroisse de Saint-Lambert de Vaugirard, où sa retraite fut plus occupée que jamais. Il était membre du conseil des pèlerinages, membre de la conférence de Saint-Vincent de Paul, président du comité catholique, marguillier de la paroisse, membre de la société de Saint-François Régis, avocat des pauvres, et il suffisait à toutes ces charges comme s'il n'en avait qu'une seule à remplir. Toujours souriant, toujours prêt à écouter tout le monde, à faire ce que les autres ne pouvaient faire, « on pouvait toujours le faire travailler et on le payait avec des prières, » a dit fort justement un évêque. Sa santé, fort ébranlée depuis un an, n'avait pu le déterminer à prendre un repos qu'il aurait regardé comme un temps dérobé à ses clients, les pauvres. On peut dire qu'il est mort sur le champ de bataille, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu, et accompagné de ces larmes qui sont une si puissante intercession auprès de Dieu, les larmes des pauvres et des orphelins dont il s'était fait l'avocat et le père.

Paris perd en lui l'un des plus vaillants champions des œuvres catholiques; ces œuvres, nous l'espérons, ont déjà acquis en lui un puissant protecteur auprès de Dieu.

Enfin, nous nommerons ici une modeste religieuse, qui a vécu ignorée du monde, et qui a cependant fondé l'une des œuvres les plus utiles de ce temps-ci : la sœur *Marie-Adélaïde DE LA CROIX*, M^{me} MONBUCHER de son nom de famille, fondatrice de l'ordre des Religieuses Trinitaires déchaussées, dont la maison-mère est située à Sainte-Marthe, près de Marseille, et dont les couvents, dans l'espace de trente-deux ans, se sont merveilleusement multipliés. La sœur Marie-Adélaïde de la Croix s'est éteinte doucement le 20 novembre. Le soulagement des pauvres malades, un asile donné aux orphelins, sont les deux grandes œuvres que s'est proposées cette femme charitable, et elle a eu la consolation de les voir prospérer. « C'est, dit avec raison un rédacteur du *Citoyen* de Marseille, M. Etienne Jouve, c'est en présence d'existences comme celles de la sœur Marie-Adélaïde de la Croix, que l'on comprend mieux l'ineptie de la haine que les ennemis de l'Eglise portent aux religieuses, à ces héroïques femmes qui, fuyant les séductions du monde, cherchent le bonheur dans une vie perpétuellement mortifiée. Ils disent, ces imposteurs, que ce sont là des vocations contre nature, dont les conséquences sont funestes pour la société. Ah! que nous eussions voulu qu'un de ces ennemis des couvents pût voir ces orphelins en deuil!, dont les larmes attestaient éloquemment l'amertume de leur tristesse. Ce que pleuraient ces déshéritées à qui tout manque, même ce dernier bien qui reste au pauvre, une famille, c'était la mère par laquelle Dieu, auprès d'elles, remplaça celle qu'elles ne connurent jamais. Devant ce deuil sincère, devant ces larmes non feintes, devant cette douleur poignante, ceux qui prétendent que les vœux monastiques dessèchent l'âme, eussent été contraints de confesser que sous la bure de ces femmes, arrachées par Dieu à leur famille, battent de véritables cœurs de mères, auxquels aucun des devoirs de la maternité n'est étranger. »

III

Au milieu de ses deuils et de ses sollicitudes, le Saint-Père,

grâce à Dieu, continue de jouir d'une excellente santé. Les pèlerins du Mans ont pu s'assurer par eux-mêmes de la vigueur du saint Pontife, tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher approuvent la justesse de cette parole du cardinal Dechamps : « Le Pape est rajeuni d'un an. »

Le 23 novembre, Pie IX recevait en audience particulière les élèves du séminaire français. Il leur a adressé quelques paroles d'exhortation sur la vertu de l'espérance, si nécessaire en ce temps d'épreuves et de luttes. A l'appui de ces paroles, il a cité l'exemple de saint Clément, dont l'Eglise célébrait la fête ce jour-là. « Jeté à la mer par ordre du tyran Dioclétien, saint Clément, a dit le Pape, avait au cou l'ancre de l'espérance. » Ainsi devons-nous l'avoir nous-mêmes, a-t-il ajouté, au milieu des plus dures épreuves.

On raconte que, ces jours-ci, un prélat étant entré chez le Pape avec le discours du trône de Victor-Emmanuel qui venait d'être imprimé, Pie IX a dit : « Laissez cela sur la table ; je n'ai pas le temps de lire ; je dois réciter mon office... et d'ailleurs je sais déjà ce qu'il peut y avoir... »

La politique révolutionnaire ne parviendra pas à troubler cette grande âme, et les Italiens abattraient la porte du Vatican que Pie IX n'interromprait pas davantage la lecture de son bréviaire. Le 20 septembre, quand les généraux Cadorna et Bixio faisaient pleuvoir leurs bombes sur la ville, les diplomates accoururent et Pie IX leur dit : « Messieurs, je vais célébrer la messe, si vous voulez y assister?... Nous parlerons d'affaires après. »

Le 17 novembre, le Saint-Père a reçu une soixantaine de personnes de différents pays, parmi lesquelles une famille protestante américaine composée du père, de la mère, et d'une jeune et jolie enfant de dix ans, aux longs cheveux blonds. Après s'être arrêté devant chaque groupe et avoir donné à chacun sa main à baiser, le Souverain-Pontife prononça en français, pour être mieux compris de tout son auditoire, un petit discours plein d'enseignements et d'à-propos.

« Nous célébrons aujourd'hui, dit Sa Sainteté, la fête de Saint-Grégoire le Thaumaturge. Ce grand saint, voulant bâtir une église et n'ayant pas assez d'espace pour cela à

« cause du voisinage d'une montagne, commanda à cette montagne de se retirer, en invoquant sur elle le nom de Dieu, et la montagne obéit à son commandement. Ce miracle, que prouve-t-il ? Il prouve qu'avec la foi on peut tout. Mais il ne suffit pas d'avoir une foi quelconque ; il faut une foi vive, éclairée et accompagnée de bonnes œuvres. Il faut une croyance parfaite dans un Dieu unique. Il faut une croyance parfaite dans un baptême unique. Enfin, il faut une croyance parfaite dans une religion unique ; et cette religion, ce n'est ni la luthérienne, ni la calviniste, ni l'anabaptiste, ni toute autre inventée par les hommes ; mais c'est la religion catholique dont Jésus-Christ est le fondateur et le chef invincible. Je ne vous dis pas ces choses pour vous faire de la peine ou pour vous troubler, mais parce que je vous aime et que je désire vous voir entrer dans l'unique bercail pour ne former avec moi qu'un seul Pasteur et qu'un seul troupeau. »

Avant de se retirer, le Saint-Père, s'est approché de nouveau de cette famille protestante américaine qu'il avait particulièrement en vue dans son discours, et a placé sa main sur la tête de la jeune enfant. Puis, saisissant tout à coup sa main droite, il lui a fait tracer sur elle-même le signe de la croix que la jeune enfant a exécuté sous sa paternelle direction avec beaucoup de docilité. Les parents de la jeune enfant, qui avaient paru déjà très-frappés du discours de Sa Sainteté, surtout le père, ne savaient comment exprimer ensuite leur émotion et leur gratitude pour tant de bonté.

On n'attend à Rome le cardinal Simeoni que pour le 10 décembre ; les Romains, qui ont su apprécier son mérite, l'attendent avec impatience.

Le cardinal Simeoni est vraiment l'homme de ses œuvres, dit une correspondance de Rome. Né dans une condition sociale peu élevée, mais appartenant à une très-honorable famille, il arrive au sommet de la carrière ecclésiastique après en avoir monté tous les échelons. Attaché jeune encore à la secrétairerie d'Etat, il fut honoré, il y a environ vingt ans, d'un poste de confiance, celui de chargé d'affaires en Espagne ; puis il alla remplir en Autriche une mission toute religieuse, et fut à son tour nommé d'abord secrétaire de la Propagande pour les af-

fares du rite oriental, et bientôt après secrétaire général de ladite congrégation. Ce poste est de ceux qui mènent au cardinalat, et Mgr Simeoni pouvait s'y tenir; mais, le Saint-Père ayant eu besoin de ses services à Madrid lors de l'avènement d'Alphonse XII, Mgr Simeoni n'hésita pas à se sacrifier.

Il n'est pas sans intérêt de connaître ces détails qui révèlent la valeur intellectuelle et morale du premier ministre de Sa Sainteté. Doux et avenant dans les relations sociales, S. Em. le cardinal Simeoni est généralement très-aimé et très-respecté à Rome, où sa nomination a produit le meilleur effet.

Nous avons lieu de croire, dit la même correspondance, que la diplomatie européenne sera satisfaite de ses rapports avec le nouveau secrétaire d'Etat. Sérieux et peu causeur, il n'est cependant nullement dépourvu du charme qui rend sympathique. D'une loyauté absolue, d'une rare franchise, il est incapable de dire une chose pour une autre. En un mot, nous croyons que tous ceux qui veulent réellement entretenir de bonnes relations avec le Saint-Siège ne regretteront pas ce choix, auquel tous les honnêtes gens applaudissent.

L'éminent secrétaire d'Etat aura sans doute à déjouer bien des intrigues et des complots hostiles à l'Eglise. On lisait ces jours-ci dans la *Gazette de Cologne* les lignes suivantes sur les rapports du gouvernement italien avec le Pape :

Aussitôt après la mort de Pie IX, le Vatican sera entouré d'une force armée. Le préfet de Rome invitera le *camerlengo*, le *maggior-domo*, les deux médecins pontificaux et les deux secrétaires du Pape à attester son décès et à lui prêter assistance pendant l'accomplissement des autres formalités. Mais, si résistance lui est faite, le palais pontifical sera envahi de force; la bague du Pasteur suprême sera retirée du doigt de Pie IX défunt et envoyée au doyen du Sacré-Collège. Les scellés seront mis et resteront partout pendant vingt-quatre heures après le décès, moment où les restes du Pape seront transportés à Saint-Pierre pour y recevoir les derniers honneurs, etc.

Ce passage, ajoute la *Gazette de Cologne*, est extrait d'un rapport fait au roi Victor-Emmanuel par ses ministres Depretis, Nicotera, Mancini et Mezzacapo.

Il se pourrait bien faire que ce journal, si remarquable pour

la publication de fausses bulles et de brefs inventés, ne se trompât point dans ses révélations sur les intentions des ministres de Victor-Emmanuel à la mort du Pape. Mais Dieu, qui veille sur son Eglise, permettra, nous l'espérons, que la loi des garanties, qui défend l'entrée du Vatican au pouvoir civil pendant la vie du Saint-Père, sache imposer le respect dû au palais des successeurs de Pierre après la mort de l'illustre Pie IX.

IX

Quelques faits divers pour terminer cette revue.

Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a décidé qu'il n'y aurait, à partir de cette année, que quatre conférences (au lieu de six) à Notre-Dame de Paris pendant l'Avent. Les conférences se feront, selon l'usage, à une heure, chaque dimanche de l'Avent, et seront précédées d'une messe basse. La station sera close par trois jours de retraite, qui serviront de préparation à la fête de Noël. Les sermons de la retraite auront lieu le soir, à sept heures et demie, les 21, 22 et 23 décembre.

Nous donnons plus loin la suite du discours de Mgr Gonçalves de Oliveira à son retour dans son diocèse. Nous dirons à ce propos que l'organisation du parti catholique, à laquelle on travaille depuis longtemps, est enfin chose faite sur quelques points du Brésil. Voici les articles les plus importants des statuts publiés par la *Tribuna catholica*, organe politique du parti catholique. Ils sont datés de Fortaleza, le 17 septembre 1876.

1° Le parti catholique a pour fin principale le soutien et la défense de la foi, et la protection réciproque de tous et de chacun de ses membres.

2° pour obtenir cette double fin, il fonde son programme sur le *Syllabus* et établit comme règle de conduite entre tous ses membres la véritable charité évangélique.

3° Il aura la *Tribuna catholica* pour organe politique.

4° Il formera une caisse dont les fonds proviendront de contributions volontaires, de dons particuliers, etc., et seront destinés à pourvoir aux dépenses qui seront jugées nécessaires.

5° Dans toutes ses relations, le parti catholique adoptera comme règle de conduite fidélité pour fidélité, adhésion pour adhésion entre tous ses associés.

6° Tous sont obligés à se secourir mutuellement, travaillant chacun au bien de tous et tous au bien de chacun. On ne pourra offenser un membre sans que tous se considèrent comme offensés, et la défense d'un seul se fera par l'union de tous.

7° Pour que la sollicitude du parti puisse s'étendre du premier au dernier, il se subdivisera en cercles qui auront chacun un délégué chargé de veiller aux intérêts de ses commettants et de soutenir leur cause, comme l'exigeront les circonstances.

8° Chaque paroisse ou localité aura au chef-lieu un procureur pour traiter, en son nom, toutes ses affaires, devant le directeur provincial, le gouvernement, etc.

9° La plus parfaite harmonie et intimité devant régner entre tous, s'il venait à éclater quelque conflit ou lutte de prétentions, c'est le sort qui désignera celui qui devra recevoir telle faveur ou telle charge dans le parti catholique.

10° L'objet principal de la lutte contre la franc-maçonnerie et l'impunité étant de garantir à l'Eglise catholique sa liberté, on traitera en conseil des moyens à employer pour obtenir ce résultat.

Les catholiques fidèles, de beaucoup les plus nombreux, en serrant ainsi leurs rangs, ne peuvent manquer de triompher des ennemis de la foi. Déjà la condamnation si explicite de la franc-maçonnerie par le souverain Pontife commence à porter d'heureux fruits. Le vicomte de Rio-Branco, quand il a eu connaissance du bref pontifical, a abjuré publiquement la secte, et la nouvelle de cette abjuration produit une grande sensation dans tout l'empire.

A San-Francisco (Etats-Unis) dont le centenaire de fondation a été célébré le 8 octobre dernier, M. J. W. Dwinelle, homme d'Etat protestant, a fait entendre des paroles qui sont un magnifique hommage rendu à l'Eglise catholique, et qui font le plus grand honneur à l'auteur.

Il y a cent ans, a-t-il dit, combien était faible l'Eglise catholique aux Etats-Unis ! et aujourd'hui qu'elle est forte ! la plus forte parmi les forts ! Il y a cent ans, proscrite ; son nom, un opprobre ! Aujourd'hui, fière dans la conscience de sa puissance et ses enfants libres d'aspirer à tout et de l'obtenir ! Où l'Eglise catholique est-elle plus puissante qu'actuellement en Amérique ? Où repose-t-elle sur des fondements plus solides ? où ses hôpitaux, ses couvents, ses collèges, ses églises sont-ils plus florissants ? dans cette occasion solennelle,

je n'ai pas adressé un mot d'éloge à l'Eglise catholique romaine. Si j'étais un de ses fils, je lui aurais payé ce tribut avec autant de reconnaissance que de vérité. Mais dans ma bouche cela paraîtrait une flatterie, et elle n'a pas besoin de mes louanges. Seulement, comme protestant, je n'hésite pas à déclarer que je me réjouis de la force et de la prospérité de l'Eglise catholique, et que, si je prédis que dans cent ans elle sera plus puissante qu'elle ne l'a jamais été, c'est parce que mon cœur accompagne cette prédiction. Et quand je considère qu'elle est la mère de toute la civilisation moderne et la nourricière de toutes les institutions politiques libres, je prie humblement Dieu Tout-Puissant que ce grand pays d'hommes libres apporte dans son sein la plus riche et la plus abondante moisson.

Ayons-nous besoin d'insister sur ces remarquables paroles ?

J. CHANTREL.

L'ORIENT ET LA RÉVOLUTION (1)

Dans le cours de leurs conquêtes les généraux musulmans, conformément aux recommandations du prophète, laissèrent toujours le choix aux vaincus entre l'apostasie et la misère. Les chrétiens qui acceptaient la loi de Mahomet gardaient leurs biens, et avaient part à tous les avantages dont jouissaient les vainqueurs. Les autres perdaient tout ; ils cessaient même d'être des hommes, et on les appelait des chiens ; mais on leur permettait de pratiquer leur religion, et cette tolérance ne leur a jamais été retirée. Le chrétien, dans les États musulmans, est exposé à toutes les injustices, à toutes les avanies ; mais il peut librement aller chercher aux pieds des autels les consolations et des joies que leurs ennemis ne connaissent pas. Il est arrivé parfois que la populace ameutée a massacré par masses les disciples du Christ ; mais les gouvernements musulmans n'ont pas ouvert contre eux de persécution proprement dite. Ils les méprisaient trop peut-être pour vouloir les convertir par force ; et si les catholiques furent en certaines circonstances troublés dans le libre exercice de leur culte, ce fut toujours à l'instigation des schismatiques et des hérétiques qui les entouraient, et qui ne rougirent pas de flatter leurs tyrans et de les exciter contre les catholiques pour satisfaire leur propre haine.

L'empire turc renversé, la plupart de ces catholiques passeront

(1) Extrait de l'*Echo de la Province*.

probablement sous la domination directe de leurs éternels adversaires, et il est à présumer que ceux-ci ne tarderont pas à prendre des mesures efficaces pour les convertir le plus promptement possible. Or, personne n'ignore comment on s'y est pris en Russie pour convertir les Grecs unis et les Polonais catholiques.

C'est justement pour cela que la Révolution s'intéresse à cette question d'Orient qui ne la touche pas directement ; c'est pour cela qu'elle se fait l'auxiliaire du czar et se déclare contre les Turcs, qu'elle défendait il y a peu d'années.

La Révolution est profondément divisée. Elle renferme des absolutistes, des anarchistes et des groupes excessivement variés de libéraux ; elle a des opportunistes et des intransigeants. Tous ces gens-là ne savent pas au juste ce qu'ils font et où ils vont. Plusieurs même d'entre eux ne savent pas ce qu'ils veulent ; mais le but suprême de la Révolution est parfaitement déterminé, et ceux qui en dirigent l'action dans de ténébreux conciliabules ne le perdent pas un instant de vue. Il s'agit en définitive de détrôner Dieu pour affranchir l'homme du joug de sa loi et, pour cela, il faut avant tout étouffer le catholicisme partout où il se manifeste avec une certaine vitalité.

L'islamisme est sans doute toujours l'ennemi irréconciliable de la religion catholique ; mais ce n'est plus qu'un sabre rouillé, usé, émoussé, ébréché, placé en des mains sans vigueur. Il a fait au catholicisme tout le mal qu'il pouvait lui faire : il est incapable d'aller plus loin. Il faut au catholicisme un adversaire plus robuste et plus énergique. La Révolution croit l'avoir trouvé dans le schisme grec, qui a des canons par milliers et des fusils par millions et que n'arrêtent pas d'ordinaire de *vains* scrupules quand il s'agit du catholicisme, son ennemi le plus ancien et le plus intime.

On se dira peut-être que la Révolution ne sera pas bien avancée quand, pour détruire quelques milliers de catholiques semés çà et là, elle aura livré la Turquie à des schismatiques qui diffèrent si peu quant au dogme et dont la morale est à peu près la même.

La Révolution comprend autrement ses vrais intérêts. Elle sait très-bien que les sectes chrétiennes sont comme des plantes parasites qui meurent quand on coupe le tronc où elles puisaient leur sève. C'est à l'influence du catholicisme que toutes les sectes chrétiennes sont redevables du reste de foi qui les anime. Cette influence peut même aller plus loin, comme on l'a expérimenté, il y a peu d'années, dans cette Turquie d'Asie où les catholiques paraissent si délaissés. Les Bulgares révoltés contre le despotisme du patriarche grec tournèrent leurs regards du côté de Rome, et il fallut l'action

combinée de la Russie et de la Turquie, pour empêcher que la Bulgarie tout entière se convertît au catholicisme.

Eteindre le catholicisme partout où il vit encore, c'est l'intérêt premier, l'intérêt capital de la Révolution, et elle n'hésite pas à sacrifier l'islamisme, désormais impuissant, à cet intérêt de premier ordre.

Qui sait, d'ailleurs, quelles suites peut avoir un événement aussi extraordinaire que la fin de cet empire qui occupait encore une place considérable au sud de l'Europe? Nous croyons que les trois alliés parviendront à localiser la guerre entre les bords du Danube et les rives du Bosphore, malgré les menaces de l'Angleterre; mais cette première question vidée, il en naîtra nécessairement d'autres, et la Révolution comptesur elles pour avancer son œuvre.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la Révolution a condamné l'islamisme et, pour mieux assurer sa perte, elle a assimilé et uni sa cause à celle de l'Eglise catholique, déclarant que ces deux restes des barbaries anciennes devaient disparaître devant la civilisation moderne: et, si elle n'est point parvenue à détourner l'Angleterre de la voie que lui tracent ses intérêts, malgré les agitations qu'elle y a provoquées, elle ne paraît pas avoir été sans influence sur les déterminations du gouvernement français.

Nous verrons la suite.

E. BENEZET.

LE MONDE PARLEMENTAIRE

ET LES QUESTIONS RELIGIEUSES.

Les questions qui touchent aux intérêts religieux sont, en ce moment, vivement agitées dans les Chambres; nous avons la douleur d'ajouter, autant comme Français qui aime sa patrie, que comme chrétien dévoué à sa religion, que les solutions données par la Chambre des députés et les votes émis, comme les paroles prononcées, ne sont pas moins déplorables pour le pays que pour l'Eglise. Les ennemis du catholicisme ne procèdent d'abord que par des suppressions peu importantes en apparence; dans leurs discours, ils essayent encore de donner le change à l'opinion en prétendant n'en vouloir qu'au cléricanisme et non à la religion, mais le fond de leur pensée n'apparaît que trop clairement, et la presse radicale est là pour dé-

voiler les projets que les députés cherchent encore à cacher. On en veut à la religion, au catholicisme surtout, cela est évident ; mais, en frappant la religion, nous ne craignons pas de le dire, c'est la République même qu'on frappe, — petit malheur, à la vérité, si l'on ne frappait pas la France en même temps dans ses plus vitaux intérêts.

Les *Annales catholiques*, qui doivent former les archives de l'histoire contemporaine de l'Eglise, ne peuvent se contenter d'indiquer ces grandes discussions ; elles les reproduiront donc dans leurs traits principaux ; elles feront connaître les attaques et les réponses, les discours les plus remarquables, et, pour que le compte-rendu de ces discussions puisse être consulté avec avantage, c'est le *Journal officiel* lui-même qu'elles suivront. Nos lecteurs le comprennent : nous ne pouvons pas donner tout en une fois ; une séance seule absorberait souvent plus d'un numéro des *Annales* ; nous distribuerons donc les discussions entre plusieurs numéros, persuadés d'ailleurs qu'elles ne perdront pas de leur intérêt même en venant un peu tard : qu'on y songe, les faits qui se passent sous nos yeux ne sont que la préparation d'autres probablement plus déplorables ; ils révèlent le fond des cœurs ; les événements suivront, lorsque ceux qui n'ont encore qu'une partie du pouvoir seront les maîtres du gouvernement.

Les honneurs militaires.

Avant la discussion du budget des cultes, une question touchant à la religion s'est présentée à l'occasion des honneurs militaires à rendre aux membres de la Légion d'honneur qui ont demandé ou pour qui l'on ne fait qu'un enterrement civil. Elle n'est pas encore résolue, et elle a déjà failli amener le renversement du ministère. Le gouvernement, cherchant à contenter tout le monde, ce qui est le moyen de ne satisfaire personne, et ce qui est une marque de faiblesse toujours préjudiciable, a chargé M. de Marcère, ministre de l'intérieur, de présenter un projet de loi qui n'est qu'une sorte de compromis entre ce qui existe et ce que désirent les partisans des enterrements civils. M. de Marcère a lu, à l'appui du projet, un rapport qui vaut mieux que le projet lui-même, ce qui explique pourquoi

M. de Marcère, jusqu'ici le favori des gauches, commence à partager auprès d'elles l'impopularité de M. Dufaure.

Voici le rapport et le projet de loi lus dans la séance du 23 novembre :

Messieurs,

Les funérailles de quelques membres de la Légion d'honneur ont donné lieu, dans ces derniers temps, à des appréciations diverses sur l'application de la partie du décret du 24 messidor an XII relative aux honneurs funèbres, et du décret du 12 octobre 1863 sur le service des places. L'opinion publique s'est émue des polémiques soulevées à ce sujet, et la question a été portée à la tribune de la Chambre des députés. Le Gouvernement, soucieux de maintenir la paix publique que des controverses de cet ordre sont de nature à troubler, croit devoir soumettre aux Chambres la solution qu'elles lui paraissent comporter.

Quoique le décret de messidor, dans les articles 1^{er}, 4 et 9, n'ait pas prévu les difficultés qui pourraient être soulevées à l'occasion du caractère religieux de la cérémonie funèbre, cependant dans la pratique des choses l'armée a toujours pris part à ces cérémonies, et le décret du 13 octobre 1863 a eu pour but de régler l'ordre dans lequel doivent marcher les troupes commandées. C'est qu'en effet, par la nature des choses, les honneurs rendus par la troupe se sont trouvés associés naturellement à la cérémonie religieuse qui, presque universellement en France, entoure et consacre les enterrements. De nos jours, d'autres pensées ont prévalu dans quelques esprits, et la question est née de savoir si la puissance publique, dans une de ses manifestations les plus éclatantes, celle qui résulte de la présence de la troupe, devrait être mêlée à des funérailles desquelles toute manifestation religieuse d'un culte était écartée par la volonté des mourants. Nous ne le pensons pas. Toutefois, de pareilles questions suscitent des controverses propres à troubler toutes les consciences; il importe de les résoudre dès qu'elles s'élèvent.

Il est une partie du décret de messidor à laquelle le gouvernement déclare tout d'abord qu'on ne saurait rien changer. Les honneurs funèbres continueront à être rendus aux officiers et soldats morts en activité. Ici les raisons abondent, et les pouvoirs publics ne peuvent en méconnaître la valeur.

L'armée est une famille, et lorsqu'un membre de cette famille succombe, il est naturel que les derniers devoirs lui soient rendus

par les camarades qu'abrite le même drapeau. (Très-bien ! très-bien sur divers bancs.) Il est mieux encore que l'idée religieuse soit associée alors à la cérémonie funèbre ; car la croyance à l'immortalité de l'âme et la foi religieuse sont le fonds même de la force morale du soldat. (Très-bien ! très-bien !)

A ceux qui demandent que les honneurs funèbres soient considérés par leur côté purement civil, on ne peut imputer la pensée de vouloir toucher à ces traditions et à ces mœurs de l'armée qui la maintiennent à la hauteur morale où l'élève l'esprit de sacrifice. Mais lorsqu'on réclame pour les funérailles d'où l'idée religieuse est absente, les honneurs qui comportent la présence et la manifestation de la puissance publique, on est amené à se demander si les raisons sur lesquelles on se fonde sont décisives, pour les pouvoirs de l'Etat qui ont la garde, non-seulement de la liberté, mais aussi de la paix des consciences. Il suffit, d'ailleurs, que la question soit soulevée pour qu'un gouvernement prévoyant cherche une solution propre à éteindre toute controverse.

Les honneurs funèbres tels qu'ils sont réglés par le décret de messidor l'ont été en vue d'un état de choses bien différent de la situation présente.

Le législateur qui venait d'instituer l'ordre de la Légion d'honneur et d'organiser la société en une hiérarchie gouvernementale très-forte, avait en vue de créer un état social entièrement différent de l'état actuel. Ses créations politiques se sont modifiées au fur et à mesure que l'esprit démocratique s'est de plus en plus introduit dans nos mœurs, dans nos lois et dans nos institutions, et c'est ainsi que la Légion d'honneur, non-seulement a perdu le caractère quasi-militaire qu'il avait voulu lui donner, mais aussi a cessé d'être une sorte d'aristocratie gouvernementale qu'il était dans sa pensée de constituer. Aussi l'ordre de la Légion d'honneur a-t-il perdu dans le cours des temps, non son prestige, mais une partie des privilèges qui avaient pour but de lui faire une place à part dans la nation : il s'est, lui aussi, démocratisé.

Et, lorsque tant d'autres avantages lui ont été enlevés sans lui rien faire perdre de ce qui constitue son essence, c'est-à-dire sans qu'il cesse d'être le Livre d'or de la société française, on se demande s'il est bien nécessaire de lui conserver le privilège des honneurs funèbres, lorsque la façon dont ces honneurs devront être rendus fait naître des difficultés si graves et suscite des passions auprès desquelles le regret que peut inspirer la perte de ces honneurs ne saurait entrer en comparaison. (Interruptions à gauche.)

Le maintien du décret de messidor et son application à toutes les

funérailles sans distinction peuvent troubler désormais des consciences émues par le spectacle de la puissance publique associée à ces cérémonies funèbres qui pourraient prendre parfois le caractère de manifestations offensantes pour les croyances générales. (Nouvelles interruptions.) Les différences que l'on voudrait établir entre les cérémonies funèbres, dont les unes seraient accompagnées des honneurs édictés par la loi, et les autres en seraient privées, sont contraires au principe de l'égalité et peuvent soulever des contestations douloureuses. Enfin, les divers expédients par lesquels on chercherait à concilier les exigences de la conscience publique avec les droits des citoyens au regard des divers cultes et des croyances qui ont fait la règle de leur conduite, sont tous plus ou moins critiquables. Il a paru au Gouvernement plus digne de trancher de telles difficultés en proposant un projet de loi qui, en cessant d'accorder aux légionnaires civils des honneurs militaires prévus par le décret de messidor, est plus en accord que ce décret lui-même avec les conditions générales actuelles, et qui a l'avantage, sans rien enlever à l'ordre de la Légion d'honneur du prestige dont il a besoin, de faire cesser des inégalités qui soulèvent des plaintes, et de ramener la paix dans les consciences.

En conséquence, le Gouvernement propose le projet de loi suivant :

Art. 1^{er}. — Les honneurs funèbres, tels qu'ils sont établis par le décret du 24 messidor an XII et par le décret du 13 octobre 1863, continueront à être rendus aux militaires de tout grade en activité de service au moment de leur décès.

Art. 2. — Les décrets susvisés ne seront pas appliqués aux membres de la Légion d'honneur ni aux fonctionnaires et dignitaires de l'Etat, de l'ordre civil. (Mouvement prolongé.)

Nous pourrions sans doute donner la conclusion de cette affaire dans notre prochain numéro.

Le budget des cultes,

On sait que la commission financière de la Chambre des députés, présidée par M. Gambetta, a proposé sur le projet de budget présenté par le gouvernement des réductions qui s'élèvent au chiffre de deux millions de francs environ. Ces réductions portent principalement sur l'augmentation de traitement d'un certain nombre de desservants, sur le chapitre de Saint-Denis, sur les chapelains de Sainte-Geneviève, sur les

bourses des séminaires et l'entretien des édifices diocésains. La discussion fera connaître les détails. Le Gouvernement a jusqu'ici défendu ses propositions, mais la plupart ont été rejetées, et ce sont les réductions de la commission qui sont presque toutes adoptées. Il restera à voir ce que fera le Sénat.

Séance du jeudi 23 novembre.

La discussion générale sur le budget des cultes a eu lieu dans la séance de jeudi 23 novembre. Le tableau ci-joint indique la différence des chiffres proposés par le Gouvernement et admis par la Commission :

CHAPITRES	SERVICES	CHIFFRES PROPOSÉS	
		Par le Gouvernement	Par la Commission.
4	Personnel des bureaux des cultes. . .	243.400	244.400
5	Matériel des bureaux des cultes. . .	36.000	36.000
6	Coadjuteurs, archevêques et évêques.	1.640.000	1.640.000
7	Vicaires généraux, chapitres et clergé paroissial.	40.864.045	39.773.045
8	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Genève.	266.500	223.000
9	Bourses des séminaires.	1.172.200	1.032.000
10	Pensions ecclésiastiques et secours personnels.	887.000	887.000
11	Secours annuels à divers établisse- ments religieux.	105.000	105.000
12	Service intérieur des édifices diocé- sains.	611.200	611.200
13	Entretien des édifices diocésains. . .	800.000	800.000
14	Travaux aux édifices diocésains de l'Algérie.	200.000	100.000
15	Acquisitions, constructions et grosses réparations des édifices diocésains.	2.400.000	2.000.000
16	Crédits spéciaux pour diverses cathé- drales.	1.080.000	1.080.000
17	Secours pour les églises et presby- tères.	3.150.000	3.150.000
18	Personnel des cultes protestants. . .	1.430.500	1.450.000
19	Frais d'administration de l'église de la confession d'Augsbourg.	10.000	10.000
20	Personnel de culte israélite.	192.400	192.400
	<i>Reports.</i>	<u>55.088.245</u>	<u>53.334.045</u>

CHAPITRES	SERVICES	CHIFFRES PROPOSÉS	
		Par le Gouvernement	Par la Commission.
	<i>A reporter.</i>	56.088.245	53.334.045
17	Secours pour les édifices des cultes israélite et protestant.	100.000	100.000
18	Dépenses diverses et accidentelles. — Frais de passage.	40.000	40.000
19	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.	Mémoire.	Mémoire.
20	Dépenses des exercices clos.	Mémoire.	Mémoire.
	Total des crédits demandés par le Gouvernement	55.228.245	53.474.545
	Total des crédits proposés par la Commission.	53.474.545	
	Différence en moins. . .	1.753.700	

M. Bernard-Lavergne ouvre la discussion ; il *voudrait* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui consiste, selon lui, dans « la délimitation des domaines de chacun, le domaine de l'Eglise à part, le domaine de l'Etat à part, l'Eglise et l'Etat souverain chacun dans son domaine respectif. » Mais il reconnaît que cette séparation est actuellement impossible, et que d'ailleurs le clergé n'en a pas autant peur qu'on le croit ; de sorte qu'il faut la préparer, particulièrement en répandant partout dans le pays l'instruction et l'éducation, « basées sur les principes de 89 ; » et il ajoute : « Je le déclare, l'Etat ne remplacera avec avantage, ne vaincra l'influence de l'Eglise, que lorsqu'il pourra substituer à la morale de l'Eglise une morale supérieure ; quant à moi, dit-il, je déclare que la morale de l'Etat laïque appuyée sur les principes que je viens d'indiquer, dépasse de beaucoup la morale adultérée de l'ultramontanisme. »

On voit dans quelle situation d'esprit se trouve M. Bernard-Lavergne, qui ne manque pas de dire que le Concordat est violé par le *Syllabus*, violé par les évêques, qui ne prêtent plus le serment exigé (par les Articles organiques, ce qu'il ne dit pas, car pour lui, les Articles organiques se confondent avec le Concordat). Il conclut ainsi :

Laissons à d'autres temps la grosse besogne de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Lorsque la République aura donné sa lumière, toute sa lumière, alors on pourra peut-être la tenter ; mais aujourd'hui nous n'en avons que la pénombre, et je vous conseille de ne pas embarrasser de ces difficiles problèmes les premiers pas de l'enfance, je voudrais pouvoir dire de l'adorable enfance de nos institutions. (Approbation sur divers bancs à gauche).

M. Granier de Cassagnac, père, prit ensuite la parole ; nous reproduisons son remarquable discours presque en entier, en faisant seulement observer que l'honorable député se trompe lorsqu'il trouve qu'en 1790 il n'y a pas eu spoliation du clergé, mais contrat entre l'Etat et le clergé, puisqu'il est certain que le clergé n'a été admis à contracter ni par lui-même ni par le chef de l'Eglise, et que l'Etat a pris la part qui lui convenait, en se contentant de fixer lui-même l'indemnité qu'il jugerait bien de laisser au corps dépouillé par lui.

M. Granier de Cassagnac. Messieurs, les réductions proposées par l'honorable M. Cornil dans le budget des cultes, et la tendance manifeste qui rapproche l'esprit de son rapport de la proposition, faite par douze de nos honorables collègues, de supprimer la dotation des cultes, constituent dans leur ensemble une doctrine générale contre laquelle ma conscience... (Interruptions et rires ironiques sur quelques bancs à gauche.)

A droite. Très-bien ! très-bien ! — Ces interruptions sont inconvenantes.

M. Granier de Cassagnac.... constituent dans leur ensemble une doctrine générale contre laquelle ma conscience et ma conviction m'ordonnent de venir protester. (Approbation à droite.)

Si la commission et son honorable rapporteur, s'inspirant de la convenance de soulager un budget momentanément surchargé, avaient demandé au service des cultes des sacrifices et une gêne temporaires, j'aurais considéré comme un devoir d'examiner avec vous les diminutions de dépenses possibles. Mais, indépendamment des réductions immédiates et définitives, le rapport de la commission du budget propose une suppression immédiate, un retranchement immédiat de trois cents bourses des grands séminaires ; c'est-à-dire qu'il propose de ramener le recrutement du clergé de quarante-cinq ans en arrière, et de réduire son personnel à ce qu'il

était en 1832, lorsqu'il y avait 5,000 succursales de moins à desservir. (Marques d'assentiment à droite.)

Cet ensemble de propositions, joint à l'accueil sympathique fait à la proposition de douze de nos honorables collègues, à laquelle j'ai déjà fait allusion, exige, selon moi, que l'opinion publique soit avertie sur les dangers que court la plus précieuse de nos libertés, la liberté de conscience. (Rumeurs à gauche. — Approbation à droite.)

Pour moi, messieurs, et pour vous tous, j'aime à le croire, la liberté de conscience n'est pas une doctrine idéale et spéculative, qui puisse se passer d'application; pour moi, la liberté de conscience n'existe que lorsqu'elle peut être pratiquée. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Or, je vous le demande, la liberté de conscience serait-elle entière, si le personnel du culte était réduit au-dessous du chiffre nécessaire à l'exercice de la religion? La liberté de conscience serait-elle entière, si la suppression du budget des cultes obligeait les communes à le reconstituer à l'aide de ressources, à l'aide de sacrifices qui dépasseraient de beaucoup leurs forces contributives? Non assurément. (Très-bien! très-bien! à droite.)

C'est pour cela que je viens défendre la liberté de conscience à mon avis menacée. (Rires et rumeurs à gauche et au centre. — Très-bien! sur plusieurs bancs à droite.)

Je viens la défendre dans son principe et dans son application, c'est-à-dire dans les mesures pratiques sans lesquelles elle ne serait qu'un vain mot.

Quoique catholique convaincu et résolu, c'est une cause purement laïque que je viens soutenir devant vous, comme citoyen et comme contribuable. Comme citoyen, je viens demander le droit de pratiquer effectivement la religion de mon choix. Comme contribuable, je viens demander le maintien des sacrifices nécessaires à la dignité de mon culte. (Très-bien! sur plusieurs bancs à droite.)

Dans cette discussion, que je rendrai aussi courte que possible, il ne m'échappera pas, j'en suis certain, un seul mot de nature à blesser les sentiments de mes collègues, et c'est par là que j'espère mériter la tolérance que j'invoque pour les miens. (Approbation à droite. — Parlez! parlez!)

Tout d'abord, je me suis demandé quel est le fondement sur lequel l'honorable rapporteur du budget des cultes a fait reposer la proposition de supprimer trois cents bourses des séminaires. J'ai vu qu'il alléguait cette circonstance, qu'il y avait un grand nombre

de boursiers qui, tous les ans, renonçaient aux études ecclésiastiques avant d'avoir reçu la prêtrise.

J'ai dû naturellement avoir le désir et le devoir de rechercher à quel chiffre s'élevait ce grand nombre de boursiers qui renonçaient aux faveurs de l'Etat. J'ai fait le compte, et j'ai trouvé un résultat qui m'a surpris et qui, peut-être, vous surprendra aussi : c'est que le grand nombre de boursiers qui renoncent tous les ans aux études ecclésiastiques se réduit à un et demi par séminaire sur une population totale de 8,600 boursiers.

Ainsi, un élève et demi par séminaire, sur quatre-vingt-six séminaires et sur une population totale de 8,600 boursiers, voilà ce grand nombre de jeunes étudiants en théologie qui renoncent aux faveurs de l'Etat.

J'ai dû aussi naturellement rechercher les causes de cet abandon.

J'ai trouvé celles qui existent, c'est-à-dire les maladies, le défaut d'études préparatoires, et enfin — il faut bien le dire — le défaut de vocation.

Les maladies obligent environ un demi ou un tiers pour cent des élèves à quitter les séminaires.

La cause qui agit avec le plus d'intensité, c'est l'insuffisance des études préparatoires.

Après la rentrée des grands séminaires, on s'aperçoit souvent qu'on a reçu des jeunes gens qui ne savent pas suffisamment le latin, langue nécessaire pour entreprendre et suivre les études théologiques. Alors on renvoie ces jeunes étudiants dans les petits séminaires, sauf à les reprendre l'année suivante. Voilà, messieurs, la cause principale qui agit sur cette désertion des études des grands séminaires.

Enfin la troisième cause, il faut aussi le dire, c'est le défaut de vocation.

Eh bien, messieurs, les vocations, vous le savez, sont le résultat d'une impulsion intérieure et spontanée; les familles peuvent les provoquer, mais c'est la réflexion qui les suggère et le temps qui les consolide. Qu'il s'agisse des diverses carrières de la vie, qu'il s'agisse de la magistrature, de l'administration, ce n'est guère qu'entre vingt et vingt-deux ans que les jeunes gens ont un choix sérieux. Par conséquent, pour les vocations ecclésiastiques, comme pour toutes les autres, il faut laisser aux années le temps de les affirmer. Il me paraît donc évident, et il vous paraîtra évident aussi, que ces défaillances dans les vocations doivent avoir pour conséquence la nécessité d'admettre dans les grands séminaires plus d'aspirants à

là prêtrise qu'il ne doit en sortir de prêtres, afin d'équilibrer les vocations qui avortent par celles qui persévèrent.

Il y a là, à mon avis, une nécessité qui s'impose d'autant plus que le nombre des succursales à desservir s'est considérablement augmenté. En 1832, il y avait 26,000 succursales ; aujourd'hui il y en a 31,000 ; par conséquent, vous ne trouverez pas, je crois, logique, lorsque les évêques ont à demander aux séminaires 5,000 prêtres de plus, d'accorder à leurs séminaires 300 élèves de moins.

Le rapport de l'honorable M. Cornil annonce également la pensée de la commission de ramener les dépenses de bourses à ce qu'elles étaient en 1832.

Cette affirmation donne naturellement à penser qu'il a dû y avoir, depuis 1832, une exagération, un engouement des bourses.

J'ai voulu m'assurer de la réalité du fait ; j'ai consulté des budgets, et j'ai trouvé que, aujourd'hui non-seulement les dépenses afférentes aux bourses des grands séminaires ne sont pas plus grandes qu'en 1832, mais j'ai trouvé qu'elles sont moindres.

Par conséquent, s'il ne s'agissait que de ramener les dépenses des grands séminaires à ce qu'elles étaient en 1832, je répondrais que cela est déjà fait.

En effet, si vous consultez le budget de 1832, vous y trouvez portée une somme de 1,100,000 francs pour la dépense des bourses des séminaires catholiques. Est-ce que cette dépense a augmenté durant le règne du roi Louis-Philippe ? Est-ce qu'elle a augmenté pendant les douze premières années de l'empire ? Non ; ouvrez le budget de 1861, et vous y trouverez que le chiffre des bourses dont il s'agit y est réduit à 1,044,000 francs. Par conséquent, en 1861, les bourses coûtaient à l'Etat 56,000 francs de moins qu'en 1832.

En 1862, il y a eu une augmentation de 50,000 francs. Quelle en a été la cause ? Une cause bien simple. Ce sont cinq nouveaux séminaires aux nécessités desquels il a fallu pourvoir, c'est-à-dire le séminaire de Laval, et les quatre séminaires provenant de l'annexion à la France des territoires italiens : Chambéry, Nice, Tarentaise et Saint-Jean-de-Maurienne. Depuis la perte de Metz et de Strasbourg, le crédit affecté au service de ces bourses a été diminué de 20,000 francs, ce qui fait que, aujourd'hui, il est au-dessous du chiffre de 1832.

En conséquence, pour résumer cette discussion, je ne vois pas ce qu'il y a à faire pour ramener les dépenses des bourses à ce qu'elles étaient en 1832, puisque le chiffre du crédit actuel est inférieur au chiffre du crédit qui était porté au budget de 1832.

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. Granier de Cassagnac. Maintenant, messieurs, j'entre dans un ordre d'idées autre ; j'arrive à la proposition faite par douze de nos honorables collègues de supprimer le budget des cultes.

Cette suppression, si elle avait lieu, aurait pour résultat de créer dans un grand nombre de communes — dans 27,000 — l'impossibilité matérielle de pratiquer la religion.

C'est ce que je vais vous montrer.

Permettez-moi, en effet, messieurs, de placer sous vos yeux la situation de ce j'appelle les petites communes. Je donne ce nom de petites communes à celles qui ont moins de 1,000 habitants ; j'ai eu l'honneur de dire à la Chambre qu'il en a 27,000. Il y a plus de 300 communes qui n'ont pas 100 habitants ; il y en a plus de 3,000 qui n'en ont pas 200, plus de 4,000 qui n'en ont pas 300.

M. Raoul Duval. Il y en a 7,000 qui n'ont pas 300 habitants !

M. Granier de Cassagnac. Je vous remercie d'avoir rectifié mon chiffre.

Examinons ce qui se passe dans ces communes pour le payement du traitement des instituteurs.

Vous savez que le minimum du traitement de l'instituteur est de 900 francs, et qu'il y est pourvu à l'aide de deux ressources différentes : la première consiste en 3 centimes additionnels aux quatre contributions directes ; la seconde, c'est la rétribution scolaire.

J'ai cherché à m'informer, de la façon la plus exacte, la plus officielle, de la valeur que pouvait avoir dans ces 27,000 communes le produit des centimes additionnels aux quatre contributions directes. Il résulte de mes informations que, en moyenne, les centimes additionnels dans ces communes ne dépassent pas 33 francs. Il y en a même où le produit de ces centimes ne va qu'à 6 ou 7 fr.

Par conséquent, ces centimes ne produiraient que 100 francs. Dans ces mêmes communes, la rétribution scolaire, d'après ce que j'ai pu recueillir, ne produit pas plus de 200 francs. En résumé, dans ces communes, en réunissant les centimes additionnels et la rétribution scolaire, on parvient à faire 300 fr. Ce n'est que le tiers du traitement de l'instituteur.

Eh bien, si en réunissant ces deux espèces de ressources, on ne parvient, dans 27,000 communes, qu'à faire le tiers du traitement de l'instituteur, comment voulez-vous qu'on arrive à faire la totalité du traitement du desservant ? Evidemment, c'est impossible !

A droite. Très-bien ! — C'est très-clair !

M. Granier de Cassagnac. Messieurs, veuillez considérer que je ne parle que des communes où il n'y a qu'un desservant. Mais il y en a un grand nombre qui en ont deux; la commune que j'habite en a trois.

En outre, il y a, comme vous le savez, cinq classes pour le traitement des desservants, la cinquième porte le minimum à 900 fr. Par conséquent, dans les petites communes, pour produire le traitement des desservants de cinquième classe, il faudrait imposer aux populations trois fois 9 centimes, c'est-à-dire 27 centimes. Pour produire les 1,300 francs de traitement de la première classe, il faudrait frapper 49 centimes. Prenez la moyenne, cela fait 33 centimes. Ainsi, pour arriver dans ces communes, — il y en a 27,000, il ne faut pas l'oublier, — à constituer l'intégralité du traitement des desservants, il faudrait frapper des centimes permanents au nombre de 33. Or, veuillez, en outre, considérer que ces communes en ont déjà 8, dont 4 pour les chemins et 4, depuis l'année dernière, pour l'instruction primaire : cela fait 41 cent.

A la rigueur, on peut comprendre que des communes dont les finances sont libres, dont les budgets ne sont pas engagés, puissent supporter 41 centimes. Mais est-ce que les budgets de ces communes sont libres? Oh! non, il s'en faut de beaucoup. Il y a 26,000 communes qui supportent, en dehors des 8 centimes pour les chemins et pour l'instruction primaire, d'autres centimes pour diverses dépenses, et dont les charges, de ces différents chefs, montent à 50 centimes. Par conséquent, si vous réduisez tous ces centimes extraordinaires à 25, 23 et 41 feraient 66.

Messieurs, il serait matériellement impossible, — et vous connaissez ces communes comme moi, vous qui les habitez, qui êtes le produit de leur confiance, comme moi, — il serait matériellement impossible d'arriver à remplacer par des sacrifices nouveaux la dotation actuelle du clergé si elle était supprimée. Donc, si vous la supprimez, vous supprimez la religion dans un grand nombre de communes, vous la paralysez dans toutes. (Vif assentiment à droite.)

La conséquence pratique de tout ceci, c'est que la proposition de supprimer la dotation du clergé est une proposition exorbitante.

Je vous demande la permission d'ajouter une épithète de plus à celle-là. Je dis que la proposition de supprimer le budget des cultes est une proposition étrange; étrange en ceci, que la dotation du clergé a pour caractère spécial et fondamental de n'avoir jamais été fournie par l'Etat. (Exclamations à gauche.)

Sur plusieurs bancs à droite. Oui! oui! — C'est la vérité!

M. Granier de Cassagnac. L'État administre la dotation des cultes, mais il ne la fournit pas et ne l'a jamais fournie, et son droit ne peut pas aller au delà d'une simple administration; par conséquent, s'il ne veut pas l'administrer, qu'il la rende à ceux qui l'ont fournie. (Nouvelles exclamations à gauche. — Très-bien! et applaudissements sur les mêmes bancs à droite.)

J'ai trop de respect pour cette Assemblée pour apporter ici, sciemment, des légèretés, et je prie mes honorables collègues de ce côté (l'orateur désigne la gauche) de me faire la grâce de supposer que, lorsque j'énonce quelque chose d'aussi positif et d'aussi net, je suis, ou du moins je me crois en situation de le démontrer.

A droite. Très-bien! — Parlez!

M. Granier de Cassagnac. Lorsque, en 1789, sous l'impulsion de la Constituante, les grandes formes administratives de la société moderne se dégagèrent et se régularisèrent, les grands services publics, la guerre, la marine, l'administration, les finances étaient payées par l'État. Seul, le service des cultes ne coûtait rien; une série de dons et de sacrifices quinze fois séculaires avaient formé, en s'accumulant, une dotation immense; des lois traditionnelles avaient fait du clergé une personne civile; c'est lui qui avait été le dépositaire, le fidéicommissaire de ces biens; et, au moyen de ces biens, il avait suffi à une œuvre immense, à la construction des cathédrales, des monastères, des églises, des presbytères, des facultés, des écoles, des établissements hospitaliers, à l'entretien des ministres du culte, à la nourriture des pauvres!

A droite. Très-bien! très-bien!

M. Granier de Cassagnac. Le jour vint où l'État, pour équilibrer ses finances et assurer son crédit, proposa au clergé un contrat et lui dit : Cédez au Trésor le capital de l'intégralité de vos biens, et l'État inscrira, à côté de la dette publique, des crédits suffisants pour faire face aux dépenses du culte; ce seront des rentes, des arrérages qu'il payera en retour du capital que vous verserez dans le Trésor.

Messieurs, la proposition de ce contrat fut faite le 10 octobre 1789 par l'évêque d'Autun, M. de Talleyrand; je vous demande la permission de vous en lire le texte :

« La partie des biens du clergé nécessaire à la subsistance des bénéficiaires est la seule qui leur appartienne. Le reste est la propriété des temples et des pauvres.

« Si la nation assure cette subsistance, la propriété n'est pas atta-

quée ; si elle prend le reste à sa charge, la justice n'est pas violée.

« 100,000,000 seront assurés au clergé par privilège spécial, chaque titulaire sera payé par quartier et d'avance, au lieu de son domicile. »

Voilà l'idée générale du contrat, qui fut mise en avant par l'évêque d'Autun.

Le mois suivant, le 2 novembre, Mirabeau reprit le projet et le soumit au vote de l'Assemblée sous la forme d'un décret, dont j'ai l'honneur de vous lire les termes, de placer le texte sous vos yeux. Il est déclaré que :

« Premièrement. Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces.

« Secondement. Selon les dispositions à faire pour les ministres de la religion, il ne pourra être affecté à la dotation des curés moins de 1,200 livres, non compris le logement et le jardin en dépendant. »

La motion fut acceptée par 568 voix contre 344.

Voilà le principe du contrat formulé et accepté d'une manière générale ; il restait à en faire l'application. Le décret d'application fut rendu le 14 avril 1790. Voici l'article 14, qui formule la disposition matérielle :

« Dans l'état des dépenses publiques de chaque année, il sera porté une somme suffisante pour fournir aux frais du culte de la religion catholique, apostolique et romaine, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres et aux pensions des ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, de l'un et de l'autre sexe, de manière que les biens qui sont à la disposition de la nation puissent être dégagés de toutes charges et employés par les représentants ou par le Corps législatif, aux plus grands et aux plus puissants besoins de l'Etat. »

Il ne restait plus qu'à donner le détail de ce décret d'exécution, c'est-à-dire à indiquer les divers chiffres d'émoluments qui seraient affectés au personnel des cultes. Voici ce détail, tiré du discours de Chasset, rapporteur du comité des cultes :

Il fut alloué, savoir, pour le traitement :

	Francs.
De l'épiscopat.	2.000.000
Des curés.	22.500.000
Des vicaires.	49.200.000
Entretien des presbytères.	12.000.000
Total.	55.700.000

Vous remarquerez que c'est exactement le même chiffre que celui qui figure au budget de 1877, avec cette différence qu'en 1790 le marc d'argent valait 31 francs, et qu'aujourd'hui, si je ne m'abuse, il vaut 50 francs. (Très-bien! très-bien! à droite.) Par conséquent, les 55 millions de 1790 représenteraient 88 millions d'argent d'aujourd'hui.

Voilà, messieurs, le contrat qui fut fait entre l'Etat et le clergé en 1789 et 1790.

M. le baron Tristan Lambert. Très-bien? très-bien!

M. Granier de Cassagnac. Il a été dit et il a été écrit qu'à cette époque le clergé avait été spolié par l'Etat; c'est une erreur; il n'y a pas eu de spoliation, il y a eu un contrat volontaire, un contrat loyalement proposé et loyalement accepté des deux côtés. Il y eut, sans doute, une minorité qui protesta, mais les minorités n'enlèvent pas l'autorité nécessaire des lois. Il n'y a pas eu spoliation, il y a eu contrat, je tiens à le redire, parce que vous allez voir que ce contrat a été fidèlement exécuté par tous les gouvernements, (Très-bien! très-bien! à droite.) Du reste, j'ai une garantie à donner pour la légitimité et la loyauté du contrat, garantie que personne ne méconnaîtra : dans l'article 13 du Concordat le Saint-Père sanctionna l'opération faite en 1789 et en 1790 sur les biens du clergé.

Je disais qu'il y a un contrat, j'ajoute une chose qui me paraît essentielle, c'est que ce contrat a été considéré comme légitime, comme engageant tous les gouvernements, sous tous les régimes qui se sont succédé depuis 1789 jusqu'au Concordat.

Ce contrat a été considéré comme légitime en principe par tous ces régimes, et il a été exécuté par chacun d'eux dans la mesure que comportaient les finances un peu variables de ces époques agitées.

La Convention était à peine réunie, le 28 septembre 1792, que, par un premier décret, elle sanctionnait la pension des religieux et religieuses, et le réduisait à un minimum de 1,000 francs. Le 18 septembre de l'année suivante, 1793, par un deuxième décret;

la Convention ratifia le traitement des évêques en le réduisant à 6,000 fr. Par un troisième décret du 23 décembre de la même année la Convention ratifia le traitement accordé aux prêtres, en le fixant entre un minimum de 800 francs et un maximum de 4,200 fr.

Enfin, par un dernier décret du 41 décembre 1794, décret mémorable, la Convention formula deux idées qui semblaient inconciliables. Par l'article 1^{er} de ce décret, elle rejeta la religion dans l'ordre des choses privées, déclara qu'elle ne reconnaissait aucun culte et qu'elle n'en salariait aucun ; mais, dans les articles suivants, elle déclara aussi qu'il n'était rien changé aux dispositions précédentes relatives aux religieux, aux curés et aux évêques. Si, je me trompe, elle changea le nom en maintenant la chose ; elle ne paya plus les pensions aux bénéficiaires à titre d'anciens évêques, d'anciens curés, d'anciens vicaires ou d'anciens religieux, elle les appela tous du nom de pensionnaires de la République. (Très-bien ! très-bien !)

Voilà, messieurs, l'histoire, aussi courte que j'ai pu la faire, du contrat passé entre la nation, c'est-à-dire l'Assemblée constituante qui représentait la nation, et le clergé, de 1789 à 1810.

J'ai montré qu'à toutes les époques, sous tous les gouvernements, ce contrat a été exécuté. J'ai dit, avec quelques détails puisés dans la situation financière des communes, que les forces contributives des habitants seraient hors d'état de fournir une seconde dotation, si la première était supprimée. Mais je crois avoir démontré qu'il n'est pas admissible, en équité, d'exonérer l'Etat de servir une rente dont il a reçu le capital après discussion, après contrat. (Très-bien ! très-bien ! à droite !) Aussi, je répète un mot que je crois avoir déjà prononcé dans la discussion :

L'Etat administre la dotation du clergé, mais il ne l'a jamais fournie, et son droit ne pourrait jamais aller au-delà d'une restitution s'il renonçait à son rôle d'administrateur.

M. le baron Tristan Lambert. Le contraire serait une banqueroute.

M. Granier de Cassagnac. Messieurs, il ne m'a pas été possible de discuter la proposition de nos honorables collègues sans en chercher la pensée inspiratrice ; je ne crois pas difficile de pressentir et de dégager la doctrine générale dont cette proposition est l'émanation et la formule.

Je crois que la proposition de nos honorables collègues a été inspirée par la Constitution de l'an III, dont l'article 353, en deux paragraphes, contient ce qui suit :

« Nul, dit le premier paragraphe, ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. »

« Nul, ajoute le paragraphe suivant, ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'un culte. La République n'en reconnaît aucun. »

Voilà, selon moi, quelle est la pensée qui a inspiré la proposition que l'on discute devant vous. Cette proposition peut être examinée à deux points de vue : au point de vue spécial des cultes et au point de vue général de la société.

Au point de vue spécial des cultes, je déclare très-franchement que la proposition de nos honorables collègues ne renferme rien qui me répugne. Je trouve naturel, équitable et logique que ceux qui ont une religion couvrent les frais qu'elle entraîne ; mais les catholiques actuels, par eux ou par leurs prédécesseurs, ayant déjà constitué à grands frais la dotation portée au budget, ma prétention, à moi catholique, consiste à être exonéré de l'obligation d'en fournir une seconde. (Applaudissements à droite.)

Considérée au point de vue général de la société, la proposition de nos honorables collègues soulève ou comporte peut-être plus d'objections qu'ils ne supposent. Les libres penseurs de 1790 pensaient et disaient que tout le monde est obligé de concourir aux frais généraux du culte, même ceux qui n'en ont aucun. C'était leur pensée, et je vais vous citer à ce sujet, si vous le permettez, le sentiment d'un homme qui joua un rôle considérable dans le contrat passé avec l'Etat ; c'est l'opinion de M. Chasset, rapporteur de la Commission des cultes.

Voici ce qu'il disait au sujet de l'obligation pour tous de contribuer aux dépenses des cultes, même quand on a déclaré n'en pratiquer et n'en vouloir pratiquer aucun :

« Le culte est un devoir de tous ; tous sont censés en user, parce que le temple du Seigneur est ouvert à tous. La milice sainte est entretenue pour l'utilité de tous, de même que l'armée, aux dépenses de laquelle personne ne tentera jamais de se soustraire. Ainsi, il est juste et constitutionnel de faire supporter les frais du culte à tous, par le moyen d'une imposition générale. »

Eh bien, messieurs, j'avoue que je partage cette opinion, et je vais vous dire pourquoi.

Supposez qu'un homme vienne à vous et vous dise : Jamais je n'ai eu de procès et je suis fermement résolu à n'en avoir jamais ; eh bien, mon sentiment est qu'il faut que les juges soient payés par les plaideurs. (Rires approbatifs à droite.) Cela s'est fait autre-

fois, jusqu'en 1789. Je demande en outre à être exonéré des frais qu'entraîne l'institution de la magistrature à laquelle je ne recours pas. (Exclamations à gauche.) Messieurs, c'est une hypothèse que je fais (Très-bien! très-bien! à droite), et je termine par la conclusion logique et naturelle de cet homme qui demanderait à M. le garde des sceaux de supprimer de son budget les 35 millions qui y sont portés. Est-ce que vous approuveriez le sentiment et la démarche de cet homme? Non! vous lui diriez : La justice est une garantie sociale aussi auguste que nécessaire, et qui profite à tous, même à ceux qui ne recourent pas directement à elle. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Voix à gauche. Ce n'est pas la même chose!

Voix à droite. Si! si! La comparaison est très-juste!

M. Granier de Cassagnac. Ce magistrat qui siège au fond du prétoire, et dont peut-être vous ne savez pas le nom, veille sur notre existence et sur nos patrimoines; car le droit et les lois ne seraient que de vains mots si la magistrature ne les appliquait pas et, en les appliquant, ne les faisait pas prévaloir. (Approbation à droite.)

Eh bien, à mon sens, et au sens de beaucoup d'entre vous, j'en suis sûr par avance, il en est de même de la religion. (Très-bien! à droite.)

Elle est une garantie auguste et nécessaire, qui profite à tous, même à ceux qui la renient. (Approbation à droite. — Dénégations sur quelques bancs à gauche.)

Les libres penseurs ont beau se détourner d'elle, elle moralise à côté d'eux et sans eux. (Applaudissements à droite.)

M. Andrieux. Il y a des gens qu'elle ne moralisera jamais!

M. Granier de Cassagnac. Elle moralise le milieu social, au milieu duquel se réalise la vie commune.

Ce n'est pas que je dédaigne et que je pense qu'on doit dédaigner les enseignements de la philosophie; tant s'en faut! (Ah! ah! à gauche.)

Le monde n'a eu que la philosophie jusqu'au christianisme. Mais vous avouerez que si la vérité morale ne pouvait pénétrer dans les âmes qu'à l'aide de l'enseignement de la philosophie, les dix-neuf vingtièmes du monde lui échapperaient. (Très-bien! à droite.)

M. le baron Tristan Lambert. C'est très-vrai!

M. Granier de Cassagnac. Permettez-moi de vous citer, à ce sujet, l'opinion, exprimée très-brièvement, d'un homme qui, je crois, ne paraîtra pas suspect aux libres penseurs. Comparant l'action

de la philosophie et celle de la religion sur les âmes et sur les peuples, il disait :

« Si la philosophie peut attacher sa moralité à d'autres bases qu'au culte lui-même, gardons-nous néanmoins de blesser l'instinct sacré et le sentiment universel des peuples.

« Quel est le génie qui puisse, en un instant, remplacer par ses inventions cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes les vertus privées ? »

Ce fragment est extrait du discours prononcé le 21 juin 1793 dans le club des jacobins par Maximilien Robespierre. (Rires bruyants à droite. — Exclamations diverses à gauche.)

M. de Douville-Maillefeu. Ce n'est pas notre homme ! Gardez-le pour vous. (Exclamations à droite.) C'est le protecteur de Napoléon I^r. (Bruit.)

M. Granier de Cassagnac. Messieurs, j'ai fini ; je n'ajouterai plus qu'un mot, si vous le permettez.

La République assurément n'a pas besoin de mes conseils, et je ne commettrai pas l'indiscrétion de les lui offrir. (Sourires et assentiment sur quelques bancs à droite.) Néanmoins, que la majorité républicaine de cette Chambre me permette de le lui dire : les populations prises en masse, pas plus celles des villes que celles des campagnes, ne sont pas disposées à se passer de religion. (Interruptions en sens divers.)

Voix diverses à gauche. Mais nous le savons bien ! — Il ne s'agit pas de cela ! — Elles ne veulent pas non plus des jésuites !

M. Granier de Cassagnac. La réduction du personnel des cultes et la suppression du budget du clergé ne seraient certainement pas la suppression de la religion, mais elles seraient un trouble profond jeté dans les consciences, et une grande irritation jetée dans les intérêts. (Interruptions.)

Je demeure persuadé, que par un sentiment d'équité et aussi peut-être par un sentiment de prudence, vous ne voudrez pas ouvrir une telle crise ! (Vive approbation et applaudissements répétés à droite.)

(*La suite au prochain numéro.*)

LA CROIX DE MIGNÉ

Mgr Pie, évêque de Poitiers, vient de publier une lettre pastorale au sujet de la quête pour le Denier de Saint-Pierre et du cinquantième anniversaire de l'apparition de la croix de Migné,

(décembre 1826). Nous en extrayons les pages relatives à cette apparition.

Le mois de décembre prochain, dit Mgr Pie, nous amènera le cinquantième anniversaire d'un évènement religieux dont la mémoire ne s'est point effacée dans vos esprits, et qui eut un retentissement immense dans le monde chrétien. L'apparition de la croix à Migné, le dimanche dix-sept décembre mil huit cent vingt-six, durant la cérémonie de plantation du calvaire commémoratif des exercices du jubilé universel, a été le premier et le plus signalé de tous les faits surnaturels reconnus par l'autorité ecclésiastique dans le cours de ce siècle. Les temps étaient mauvais, très-mauvais; l'esprit public allait se pervertissant de jour en jour, livré aux excitations d'une presse antireligieuse et d'une opposition politique qui s'apprêtaient à rouvrir pour longtemps l'ère des révolutions. La souffrance des âmes chrétiennes était universelle, et l'angoisse, à certains égards, plus profonde peut-être qu'aujourd'hui : car on était dans la période du déclin, et l'on n'entrevoyait pas encore ce mouvement catholique et ce réveil religieux qui se sont déclarés plus tard. Dieu semblait se tenir caché et se taire devant ses audacieux agresseurs. Comme aux jours du grand-prêtre Héli, « la parole du Seigneur était rare, et il n'y avait point de vision manifeste » : *Et sermo Domini erat pretiosus in illis diebus, et non erat visio manifesta* (1).

C'est dans ces circonstances que, sous les yeux de toute une population assemblée, le prodige éclata dans des conditions qui le rendent indéniable pour tout homme de bonne foi. Le jugement prononcé par le vénérable évêque qui gouvernait alors l'Eglise de Poitiers, est basé sur une enquête dont les conclusions sont irrésistibles (2). Les témoins oculaires, que nous avons connus et entendus en grand nombre, et dont plusieurs subsistent encore, n'ont jamais pu concevoir que mépris et pitié pour les suppositions stupides des contradicteurs.

Le pape Léon XII, personnellement convaincu du caractère surnaturel de cette apparition publique, daigna honorer l'église de Migné de ses présents et consacrer la date annuelle du miracle par la concession d'une indulgence plénière. Depuis lors, les évêques de Poitiers ont, sans interruption, célébré cet anniversaire chaque année par un office pontifical, le troisième dimanche de

(1) I Reg., III, 1.

(2) Mandement de Mgr J.-B. de Bouillé, du 28 novembre 1827.

l'Avent, au milieu d'un concours considérable. La circonstance du cinquantième anniversaire demandait de nous quelque chose de plus cette fois. Nous ne pouvions faire moins que ce que nous avons fait déjà en l'année mil huit cent cinquante-et-un à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire, qui coïncidait avec la clôture du jubilé du demi-siècle. Nous nous sommes donc adressé au Très-Saint Père afin que, comme alors, l'indulgence plénière accordée par le pape Léon XII pût être gagnée par tous les fidèles qui visiteront l'église de Migné à un jour quelconque du mois de décembre de la présente année. Et nous avons sollicité de Pie IX pour les fils de saint Dominique qui vont prêcher les exercices spirituels dans la paroisse illustrée par le miracle, les facultés et prérogatives attachées aux temps de jubilé.

Nous exhortons les fidèles, principalement ceux de notre ville épiscopale et des paroisses environnantes, à profiter de cette faveur. La solennité accoutumée du troisième dimanche d'avent tombera cette année au jour même du dix-sept, qui fut celui de la miraculeuse apparition. Nous ne saurions nous montrer trop empressés de porter au pied de la croix en cette circonstance l'hommage de notre gratitude et l'expression de nos vœux.

« C'est une notable preuve de l'honneur et vertu de l'image de la croix, dit saint François de Sales, que Dieu tout puissant l'ait fait comparaître miraculeusement en plusieurs grandes et signalées occasions, et s'en soit servi comme de son étendard, tantôt pour assurer les fidèles, tantôt pour épouvanter les mécréants (1). »

Oh ! combien nous avons besoin de ces signes d'en haut ! Combien nous sont précieuses ces manifestations divines au milieu de la nuit profonde qui nous enveloppe de ses ténèbres ! Si l'apparition de mil huit cent vingt-six avait le caractère d'une menace, n'avait-elle pas aussi celui d'une promesse ? L'impression dominante qu'elle fit naître, ne fut-elle pas une impression de confiance et d'espérance ? Autant ce prodige fit éclater de sarcasmes sur les lèvres des mondains, autant il releva le courage et raviva la piété des fidèles. A l'heure où tous les fondements de la foi chrétienne étaient attaqués par une coalition puissante, le ciel rendait un témoignage public à la divinité de la doctrine du Crucifié. Les exercices de la mission, si violemment poursuivis par les haines et les moqueries du faux libéralisme, recevaient la sanction authentique d'en haut. La prédication des hommes avait pour elle le suffrage

(1) L'Etendard de la sainte Croix. L. II, c. iv.

de Dieu. C'est ce que saint Cyrille de Jérusalem écrivait à l'empereur Constance à la suite d'une apparition du même genre (1).

« En ces saints jours de la Pentecôte, environ à l'heure de tierce; une très-grande croix formée de lumière apparut au ciel sur la très-sainte montagne de Golgotha, s'étendant jusqu'à celle des Oliviers; vue non par une ou deux personnes, mais aperçue très-clairement de toute la population de la cité. Ce n'était pas, comme on a voulu le dire, une de ces lueurs fantastiques qui se dissipent sur-le-champ; cette lumière brilla durant plusieurs heures, exposée aux regards de tous et avec tant d'éclat, que le soleil ne pouvait l'effacer. Les spectateurs, pénétrés en même temps de crainte et de joie, coururent en foule à l'église : les vieillards et les jeunes gens, les fidèles et les idolâtres, les citoyens et les étrangers, tous n'eurent alors qu'une voix pour louer Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, dont la puissance opérait ce prodige, et pour reconnaître que la très-religieuse doctrine des chrétiens n'était pas seulement enseignée par des bouches humaines, mais divinement attestée du ciel. »

Les ressemblances, sinon l'entière conformité, entre le prodige du quatrième siècle et celui du dix-neuvième, ont été remarquées et plus d'une fois signalées par les écrivains religieux de ces derniers temps (2).

Le fruit pratique du miracle de Migné fut tout d'abord le retour universel des habitants de la paroisse à l'accomplissement du devoir religieux, et la conversion d'un grand nombre de personnes dans les pays les plus lointains. Pour être ancien d'un demi-siècle, le prodige n'en est ni moins certain, ni moins probant aujourd'hui. La divinité de la doctrine du Crucifié est toujours en droit de revendiquer la confirmation patente qu'elle en a reçue sous les yeux d'une multitude qui ne supporte pas de démenti. Nous savons bien, et notre divin Maître nous l'a dit, qu'il est des hommes résolus à ne pas en croire même le témoignage des morts qui reviendraient à la vie. Il n'y a rien à faire contre ces partis pris. Mais nous désirons un observateur sérieux d'étudier l'ensemble des pièces relatives à l'apparition de la croix de Migné, sans être amené à reconnaître que le doigt de Dieu est là, et que, par suite, « le

(1) Le fait de cette apparition est rapporté par Socrate, l. II, c. xxviii; par Philostorge, l. III, c. xxvi; par l'auteur de la chronique d'Alexandrie, etc. Quant à l'authenticité de la lettre de saint Cyrille d'Alexandrie, consulter Cave, *Script eccl. hist. litter.*, p. 134; voir aussi Tillemont, t. VIII, p. 439.

(2) *Vie des Saints d'Alban Butler et de Godescard*, édition augmentée et publiée à Lille, 1855. T. III, p. 25.

très-saint dogme des chrétiens, prêché par la bouche des hommes, a été alors divinement certifié par le ciel » : *discentes quod christianorum pientissimum dogma non est ab hominibus tantum annuntiatum, sed de cælis divinitus testificatum.*

Cette conclusion, nous en avons la confiance, conduira bon nombre de pèlerins vers l'église de Migné durant les exercices spirituels de cette station jubilaire. Le signe que le Seigneur a fait briller d'une façon si éclatante en ce lieu privilégié, est le *Labarum* qui, à travers les combats sans cesse renaissants, nous garantit toujours finalement la victoire : *In hoc signo vinces.* Amen.

DECLARATION DES ÉVÊQUES SUISSES

SUR LE NOUVEAU SCHISME

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II

Nous déplorons profondément que notre patrie, déjà assez déchirée et affaiblie par l'antagonisme des partis politiques ajouté aux tribulations de la persécution religieuse, ait le sort fatal de servir de théâtre à un schisme d'une nature si misérable. Malgré les vœux bien connus et contre la volonté de l'immense majorité des catholiques dans tous les cantons suisses, ce schisme a pu malheureusement pénétrer et s'établir dans un certain nombre de communes, obtenir même la création d'un soi-disant évêque national ; pendant que des pasteurs légitimes, l'évêque de Bâle et le vicaire apostolique de Genève se voient forcés de vivre le premier séparé d'une grande portion de son troupeau, l'autre chassé et exilé de sa patrie !

Mais la faveur et les efforts des puissances de la terre ne sauraient jamais transformer un être monstrueux et contre nature en un sujet pourvu d'un organisme viable ; car ce qui repose sur la contradiction ne peut se promettre une longue vie. Or, quelle est la base, quels sont les prêtres, quel est enfin le soi-disant évêque de la nouvelle église schismatique ?

Selon l'enseignement de saint Paul, personne ne peut assigner à l'Eglise un autre fondement que celui qui lui a été donné. Or ce fondement c'est, d'une part, la pierre angulaire invisible, JÉSUS-CHRIST ; et, d'autre part, c'est le rocher visible de saint Pierre uni

à JÉSUS-CHRIST (1). En rejetant la primauté du Pontife romain, successeur de saint Pierre, les nouveaux schismatiques ont, par le fait, rejeté le fondement posé par JÉSUS-CHRIST ; ils ont rejeté en même temps l'Eglise catholique tout entière. Leur secte nouvelle ne peut se présenter que comme une fragile cabane construite avec des planches disjointes et sans liaison solide entre elles sur le sol mouvant de leur propre autorité, basée elle-même sur le fond sans consistance d'une votation démocratique quelconque tout à fait arbitraire.

D'après l'enseignement du même Apôtre, « ce sont les évêques « qui ont été établis par JÉSUS-CHRIST pour régir l'Eglise de « Dieu (2). » Selon saint Ignace, disciple des Apôtres, « les prêtres « et les laïques doivent honorer l'évêque comme JÉSUS-CHRIST. « Sans lui (l'évêque), personne ne doit rien entreprendre dans l'E- « glise, qu'il soit prêtre ou laïque (3). » Les nouveaux schisma- tiques ont, tout d'abord, chassé leur évêque légitime ; puis ils se sont assis d'eux-mêmes sur la chaire de l'enseignement et du gou- vernement de l'Eglise. Sans mission supérieure d'aucune sorte, ils ont osé s'arroger le droit de porter atteinte au dépôt de la foi, à la constitution divine de l'Eglise, à la discipline ecclésiastique, bien que celle-ci s'appuie, soit sur les lois divines, soit sur les prescrip- tions du droit canonique. Ils ont changé, modifié en partie tout cela, selon leur caprice. Mais, — nous osons le demander, — de qui donc les membres du soi-disant synode schismatique ont-ils reçu une pareille compétence et une pareille mission ? « Comment, « pour parler avec l'Apôtre (4), peuvent-ils prêcher, s'ils ne son « point envoyés ? » Comment, ajouterons-nous, peuvent-ils accom- moder une foi à l'usage des autres, alors qu'eux-mêmes, selon leur propre témoignage, ont depuis longtemps renoncé à leur foi ? Com- ment déterminer et régler pour les autres le culte catholique et les autres devoirs religieux, lorsque eux-mêmes négligent et méprisent publiquement tous ces devoirs ? Comment enfin ose-t-on prétendre que l'on appartient encore et que l'on veut continuer d'appartenir à l'Eglise catholique, alors que depuis nombre d'années on ne cesse de s'allier à ceux qui la persécutent avec la dernière fureur ?.... A-t-on coutume de chercher des figues sur le chardon et de cueillir des raisins sur les épines (5) ? S'il est contraire à l'ordre de la na-

(1) I Cor. iii, 11.

(2) Act. xx, 28.

(3) St. Igu. *Ad Trall. et ad Magn.*

(4) Rom. x, 15.

(5) Luc. vi, 14. — Math. vii, 61.

ture que les brebis conduisent le berger, que les enfants commandent aux parents, que les disciples fassent la leçon à leur maître, que les membres gouvernent le chef;... il est de toute évidence que cette nouvelle église schismatique repose sur une base qui est en contradiction manifeste avec la nature. Dès lors, elle ne peut s'attendre qu'à une vie et à un développement éphémères contre nature. La contradiction étant à sa base, une inévitable contradiction sera de même la loi de son évolution et de sa monstrueuse existence. Imbus de l'esprit de fourberie et d'hypocrisie très-commun de nos jours, les novateurs ont compris que, en reniant l'essence même de l'Eglise, il leur convenait toutefois d'en conserver au moins les apparences. C'est ainsi que, après avoir rejeté la primauté du Saint-Siège apostolique, ils appliquent néanmoins à leur avorton schismatique qui vient de naître, le nom d'*Eglise catholique*! On se révolte contre l'autorité de l'évêque légitime!..., et, pour mieux tromper les simples, on choisit et l'on ose présenter à la foule un *faux évêque*! On tourne en dérision l'autorité infailible du Pape, qui est celle de la seule véritable Eglise de JÉSUS-CHRIST, et l'on ose se prévaloir de l'autorité très-faillible d'une prétendue opinion publique, basée uniquement sur les idées émises dans une réunion profane par un nombre quelconque de démagogues libres-penseurs! Afin que la nouvelle église schismatique devienne accessible à tout le monde, aux juifs comme aux païens eux-mêmes, aux croyants comme aux incrédules de toute nuance, on abandonne à chacun la liberté de choisir sa profession de foi, etc. La célébration des saints mystères est soumise aux innovations les plus arbitraires; la discipline ecclésiastique est relâchée, au gré des gens les plus frivoles; la pratique de la confession sacramentelle est altérée, sinon abandonnée tout à fait; la loi du célibat ecclésiastique est violée; la divine constitution de l'Eglise mise en pièces est foulée aux pieds! Et pour finir dignement la tragédie, on appelle des prêtres étrangers pour entreprendre d'implanter dans notre patrie, à l'usage des citoyens catholiques suisses, un fantôme d'église prétendue *nationale*!... Le chef de cette église sera un soi-disant évêque, tenant d'un sujet prussien schismatique, nommément excommunié, sa consécration sacrilège et sa mission usurpée. Tout cela se fait, pour essayer d'acclimater cette plante exotique vénéneuse sur le sol jadis paisible de notre patrie suisse!...

Examinons maintenant quels sont les prêtres choisis pour remplir une si triste mission? Quelques-uns, hélas! appartiennent à la Suisse, mais la plupart sont des étrangers attirés, ou par l'appât des trente deniers qui furent le prix de la trahison de Judas; ou

bien par des motifs suggérés par d'autres passions tout aussi peu avouables; ils se mettent dans la situation où jadis Coré et Abiron se donnèrent la main contre Moïse et la loi de Dieu, et où ils furent atteints par le juste, mais terrible châtiment du Seigneur (1). Lorsqu'ils reçurent l'ordination et la mission sacerdotale, en face de Dieu et de la sainte Eglise, ces malheureux intrus « avaient tous fait solennellement profession de la vraie foi catholique et « juré qu'ils y demeureraient fidèles jusqu'à leur dernier soupir! « En particulier, ils avaient tous juré de croire eux-mêmes et d'en « seigner aux fidèles que la sainte Eglise catholique, apostolique, « romaine est mère et maîtresse de toutes les églises! Ils avaient « tous juré obéissance véritable au Pontife romain, successeur de « saint Pierre, prince des Apôtres et Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Ils « avaient tous promis respect et obéissance à leurs évêques res- « pectifs (2).»

Par leur apostasie manifeste, ils ont, par conséquent, violé tous leurs serments, profané la grâce de leur ordination et trahi les devoirs sacrés de la mission qui leur avait été confiée.

Ils avaient été choisis pour être des étoiles brillantes placées dans le firmament de la sainte Eglise de JÉSUS-CHRIST; et ils sont devenus des astres errants, conduisant aux précipices de l'erreur et du vice. Ils avaient été choisis pour être des nuages bienfaisants, répandant la douce rosée des divins enseignements et la bonne odeur des vertus sacerdotales; et ils sont devenus des pierres d'achoppement et de scandale (3). Ils avaient été choisis pour être des arbres chargés de bons fruits, et les voilà maintenant morts et desséchés. N'en soyons pas surpris; celui qui devait occuper le degré élevé d'une vocation sublime, s'il vient malheureusement à tomber, ne tarde pas à rouler bientôt d'abîme en abîme plus bas que l'homme du monde même le plus coupable, resté dans la condition ordinaire de la vie. Pour ce dernier, l'honneur et la bonne renommée ont d'ordinaire à ses yeux plus de prix que la vie elle-même. En est-il de même pour le premier? Combien, parmi ces prêtres schismatiques, ont été recherchés par la police pour des crimes vulgaires et livrés au bras de la justice! Combien, par leur conduite scandaleuse, ont répandu une odeur de mort au milieu du peuple chrétien! Combien sont arrivés en Suisse courbés sous le poids accablant des remords de leur conscience et des peines

(1) Num. xxiv, 9-10.

(2) Prof. de foi d'après le concile de Trente.

(3) Rom., ix, 33.

ecclésiastiques de la suspense et de l'excommunication, qu'ils avaient encourues dans leurs diocèses respectifs? Avec quelle légèreté ils ont accepté l'horrible mission de semer la division et le trouble dans nos contrées, d'arracher les enfants au sein de l'Eglise leur véritable mère, de soustraire les brebis à leurs pasteurs légitimes; de conduire en aveugles d'autres aveugles, pour les entraîner dans le même abîme, d'enterrer les morts, étant morts eux-mêmes devant Dieu (1)!

C'est donc avec ces caractères et en pénétrant de leur propre mouvement comme intrus dans le sanctuaire, qu'ils accomplissent sacrilègement les fonctions pastorales. Ils offrent le saint sacrifice, mais c'est pour leur propre condamnation. Ils unissent invalablement les époux dans le sacrement de mariage. Par une sacrilège administration du sacrement de pénitence, ils appellent sur le pécheur un pardon et une paix qu'ils ne peuvent ni donner aux autres, ni se donner à eux-mêmes!! Funeste sera leur fin, comme le sont déjà leurs œuvres coupables.

Et quel est celui qui, dépassant toute retenue, a osé se placer à la tête d'un pareil sacerdoce?! Quel est-il, celui qui, dans la révolte ouverte contre l'Eglise, est allé beaucoup plus loin que tous les autres? Quel est celui qui n'a pas craint d'assumer sur sa tête la charge fatale d'une prétendue élection épiscopale anti-canonique, d'accepter cette charge donnée par un soi-disant synode sans autorité, de recevoir une consécration sacrilège de la main du schismatique prussien Reinkens?

Ce malheureux prêtre s'appelle Edouard Herzog, natif de Schongau, au canton de Lucerne. Aussi jeune par le nombre des années de sa vie que pauvre d'humilité et de fidélité canonique à ses devoirs, il n'a pas reculé devant l'idée d'accomplir cette apostasie, cette révolte scandaleuse contre l'Eglise catholique et de devenir ainsi le chef du nouveau schisme! Il s'est donc placé sous le poids de la sentence prononcée au troisième siècle par saint Cyprien, évêque et martyr, contre Novatien et sa secte: « Il n'y a qu'un « Dieu, qu'un Christ, qu'une église, qu'une chaire, que la voix du « Seigneur a établie sur un rocher. Il n'est pas permis d'élever une « autre chaire contre cette chaire, un autre sacerdoce à côté de celui « qui est déjà établi. Celui qui récolte ailleurs dissipe, et tout ce « que l'illusion humaine entreprend dans le dessein de ruiner

(1) Apoc., III, 1.

« l'ordre établi par Dieu est inutile, est impie, est sacrilège et profanation du sanctuaire (1). »

Eh bien ! quelle est maintenant la position canonique de ce prétendu évêque consacré récemment à Rheinfelden ? Dans le fait même de son élection provoquée et sanctionnée par des hommes dépourvus, en pareille circonstance, de toute mission et de toute compétence, les prescriptions sacrées de la divine constitution et des lois disciplinaires de l'Eglise ont été — avec un scandale inouï — indignement foulées aux pieds. Par cette audacieuse et sacrilège violation des règles canoniques, le prêtre Herzog a encouru de nouvelles et plus terribles censures ecclésiastiques, ajoutées à celles sous le poids desquelles il s'était déjà précédemment placé par sa révolte criminelle contre l'autorité de l'Eglise catholique. Cette autorité, en effet, lui avait interdit déjà de la manière la plus sévère tout exercice des fonctions sacerdotales. Elle lui interdit à plus forte raison maintenant tout exercice des fonctions épiscopales. Elle ne lui a conféré aucun pouvoir, aucune partie de la juridiction ecclésiastique. La charge pastorale, qu'il n'a pas craint d'usurper, demeure donc sans fruit et sans autorité quelconque. Il n'y a, en effet, que le chef visible de l'Eglise, le Pontife romain, successeur de saint Pierre, qui puisse établir sur une église particulière un pasteur légitime, en lui confiant le pouvoir de *juridiction*, c'est-à-dire la *mission canonique*, nécessaire pour y exercer la charge épiscopale. Ce pouvoir de *juridiction* est tout à fait distinct du pouvoir d'*Ordre* reçu dans l'ordination ; car souvent ce qui est du ressort de la *juridiction épiscopale* peut s'accomplir par celui qui a reçu cette *juridiction*, sans qu'il soit revêtu du caractère épiscopal, comme par exemple les Vicaires apostoliques ou capitulaires, etc.

Par conséquent un évêque — même valablement consacré — s'il ne recevait pas du Pontife romain le pouvoir de *juridiction*, lequel émane uniquement et essentiellement du centre de l'Eglise, de la chaire de saint Pierre, ne serait jamais évêque légitime, ni jamais un vrai successeur des Apôtres, un digne pasteur, auquel un troupeau de vrais fidèles pourrait consciencieusement adhérer.

Or, qui a confié aux apostats Reinkens et Herzog l'exercice du ministère pastoral qu'ils s'arrogent ? Personne... C'est de leur autorité privée qu'ils ont entrepris de fonder leur fantôme d'église séparée. C'est de leur propre chef qu'ils y ont usurpé l'autel et la chaire. En rompant ainsi le lien d'union avec le seul véritable ber-

(1) Saint Cyprien. Epist. I, 44.

caïl de Jésus-Christ (1); en rejetant la divine autorité du pasteur unique chargé de paître les brebis et les agneaux (2), ils ont dévoilé, à la face du monde, leur schisme dans toute sa nudité. Tout évêque qui prétend être envisagé comme un successeur des apôtres, un légitime pasteur d'une église quelconque doit, avant tout, produire les titres de la *mission* qui lui a été donnée par le Siège apostolique. Il doit, de plus, démontrer l'apostolicité de la foi qu'il professe, c'est-à-dire, il doit attester qu'il croit la même doctrine de salut que Jésus-Christ a enseignée aux apôtres et que ceux-ci ont ensuite transmise aux évêques leurs successeurs légitimes (3). Les évêques soumis au Pape, successeur de saint Pierre, sont les seuls docteurs et les seuls gardiens autorisés de la vraie foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu (4). C'est à eux seuls qu'appartient le droit et le devoir de défendre cette foi contre toutes les erreurs, de conserver cette foi et de la transmettre à leurs successeurs dans toute sa pureté et son intégrité. C'est pourquoi, dans la cérémonie de leur sacre, — d'après les prescriptions obligatoires du Pontificat romain, aux pieds des saints autels, en présence du clergé et des fidèles, — ils font la profession solennelle de la vraie foi catholique, ils promettent, par serment, de conserver cette foi et de l'enseigner fidèlement. Ils promettent, en particulier, au Pontife romain, successeur de saint Pierre, Prince des Apôtres, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, une vraie obéissance, une inviolable fidélité.

Cet acte solennel, qui a lieu dans le sacre d'un évêque, ne peut être omis, ni changé d'une manière quelconque. Si cette omission ou ce changement avait lieu, l'évêque consécrateur comme l'évêque consacré se rendraient l'un et l'autre coupables d'une faute très-grave. Ils subiraient les peines ecclésiastiques les plus sévères et fourniraient ainsi la preuve qu'ils auraient renié la foi de l'Eglise et rompu tout lien d'unité et de communion avec elle.

A cet égard, que s'est-il passé à Rheinfelden, lors du prétendu sacre du prêtre Herzog? Ceux qui ont pris part à cette cérémonie sacrilège osent-ils dire qu'ils demeurent attachés à la vraie foi catholique, qu'ils la professent aujourd'hui encore dans toute son intégrité? Osent-ils affirmer qu'ils ont suivi et suivent encore en cette occurrence la voie seule sûre de la vérité et de la morale

(1) Joan., x, 16.

(2) Ibid., 16, 17.

(3) Joan., xx, 21. — Matthieu, xxviii, 20. — Luc, x, 16. — II Cor., v, 20.

(4) Hébr., xi, 6.

chrétienne? Osent-ils prétendre qu'ils sont en plein accord avec la véritable Eglise de Jésus-Christ? Sous le poids des censures les plus redoutables, ouvertement révolté contre l'autorité du Saint-Siège, le prêtre Herzog ose néanmoins prendre le titre d'évêque d'une prétendue *église nationale* suisse, tandis que, aux yeux des vrais catholiques de la Suisse, il est devenu une pierre d'achoppement et de scandale (1).

Envoyé, non pas d'en haut, mais d'en bas, il n'est pas même en état de démontrer la validité de sa prétendue ordination épiscopale. D'ailleurs eût-il réellement reçu le caractère sacramentel de la dignité épiscopale, il l'a profané par une telle foule de censures canoniques, de serments violés et d'actions sacrilèges... que, fût-il même revêtu des insignes d'une autorité et d'une dignité usurpées, toutes ses fonctions seraient sans valeur certaine et toujours sévèrement défendues comme gravement illicites. Aussi les lois canoniques lui défendent-elles formellement de les exercer. L'autorité et la juridiction d'un évêque émanent uniquement de Notre-Seigneur Jésus-Christ; elles ne sont communiquées qu'aux légitimes pasteurs de l'Eglise, par le canal de son Chef visible, à qui le Seigneur, dans la personne de saint Pierre, a confié la garde de son bercail, établi pour abriter les brebis fidèles dispersées dans le monde entier (2). Ayant rompu toute relation avec le Saint-Siège apostolique, le schismatique Herzog n'a aucune autorité sur les prêtres et les fidèles d'un diocèse ou portion de diocèse quelconque. Les pouvoirs de l'autorité qu'il ne possède pas lui-même, ne sauraient être communiqués par lui à d'autres pasteurs des âmes. Les autres prêtres intrus, ses complices, sont, comme lui, autant d'arbres morts, ne pouvant répandre sur l'héritage du Seigneur que la désolation et les ravages de la mort.

D'après les lois de l'Eglise en matière de foi, de culte divin, de participation aux sacrements et de ministère pastoral quel qu'il soit, ni prêtres ni laïques ne peuvent entrer en communication avec les schismatiques, ni prendre part à leurs assemblées, à leurs synodes, à leurs cérémonies religieuses, sans encourir les censures canoniques, sans scandaliser le peuple fidèle et s'exposer au malheur de cesser d'appartenir à la religion catholique. Les églises mêmes où le culte schismatique aurait été ou pourrait encore être exercé, doivent être envisagées comme étant profanées et interdites.

Les grands scandales que le schisme a déjà produits — les

(1) I Timot., vi, 20.

(2) Joan., x, 1-21.

péchés sans nombre qui se commettent, les profanations, sacrilèges qui se multiplient, la perte d'une multitude d'âmes, la désunion dans les familles et dans les communes, la bonne renommée et l'honneur de la Suisse sérieusement compromis aux yeux de tous les étrangers amis de la justice et de la vraie liberté, l'altération des bons rapports — pourtant si désirables — entre citoyens d'une même patrie, surtout lorsque ces citoyens appartiennent à divers cultes religieux, etc., etc... ; tels sont les plus saillants et les plus déplorable résultats du schisme parmi les populations de plusieurs cantons de la Suisse ! Ces funestes résultats sont connus : il serait inutile de vouloir les dissimuler. Ceux qui les ont provoqués ou favorisés devront tôt ou tard en rendre un compte sévère au Souverain Juge. Ah ! puissent-ils reconnaître leur égarement et réparer bientôt le mal si grand qu'ils ont déjà fait, en déchirant le sein de l'Eglise leur bienfaitrice et leur mère ! C'est dans le sein de cette Eglise, en effet, qu'ils ont été élevés ! C'est dans le sein de cette même Eglise que leurs ancêtres catholiques, après une vie heureuse sanctifiée par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, ont eu une mort paisible accompagnée de toutes les consolations puisées, soit dans le souvenir des grâces reçues et des vertus pratiquées, soit, et principalement, dans l'attente des récompenses immortelles, promises au bon chrétien arrivé au terme de son pèlerinage terrestre.

A cette fin, c'est-à-dire pour la prompte et sincère conversion des infortunés, prêtres et laïques si malheureusement engagés dans les liens du schisme, et, de plus, pour le retour du peuple fidèle tout entier, sous l'autorité tutélaire de ses pasteurs légitimes, nous adressons chaque jour à Dieu nos prières et nos gémissements. Nous ne cessons pas de le supplier avec toute l'ardeur de nos âmes, de conserver à nos populations bien-aimées le trésor de la vraie foi dans sa pureté et son intégrité ; de les affirmer chaque jour davantage dans leur attachement inviolable à la sainte Eglise catholique, — apostolique, romaine, — prêchée et propagée dans notre patrie, dès les premiers temps du christianisme, par tant de saints illustres et de glorieux apôtres.

Nous ne cesserons pas de demander au Seigneur d'abrégér les jours de calamités que nous traversons, de rendre à son Eglise la paix et la liberté dont elle a besoin pour accomplir ici-bas sa divine et bienfaisante mission. Nous lui demanderons encore particulièrement de fortifier tous ses enfants, prêtres ou laïques, dans la ferme résolution de professer toujours courageusement leur foi et de remplir fidèlement les devoirs sacrés qu'elle leur impose. Par une conduite si

noble et si généreuse, nos chers diocésains prouveront, avec l'aide de la grâce, qu'ils veulent à tout prix ne pas se laisser emporter comme des enfants à tous les vents des fausses opinions nouvelles, propagées de nos jours avec une recrudescence de rage et de perfidie ; mais se montrer, toujours et partout, animés d'un même esprit et demeurer invariablement attachés à la vraie foi, qui seule peut les conduire à la possession d'un éternel et parfait bonheur dans le royaume des cieux.

Enfin, dans nos plus ardentes supplications, nous n'oublions pas, nous n'oublierons jamais la Suisse notre chère patrie. Daigne le Seigneur exaucer les vœux que nous formons pour elle, en la préservant des calamités qui pourraient la rendre malheureuse, et en y faisant régner la justice, la concorde et la paix.

Septembre 1876.

Les évêques suisses :

- † Etienne MARILLEY, évêque de Lausanne ;
- † Charles-Jean GREITH, évêque de Saint-Gall ;
- † Eugène LACHAT, évêque de Bâle ;
- † Gaspard WILLI, évêque d'Antipatros, i. p., représentant de l'évêque de Coire ;
- † Adrien JARDINIER, évêque de Sion ;
- † Etienne BAGNOUD, évêque de Bethléem, i. p., abbé de Saint-Maurice ;
- † Gaspard MERMILLOD, évêque d'Hébron, i. p., vicaire apostolique de Genève, représenté par son vicaire général, François FLEURY.

La présente déclaration, — bien qu'elle ne dût être publiée que dans le mois de septembre de la présente année 1876, — avait reçu précédemment l'adhésion unanime de tous les évêques suisses, dont les noms sont ici officiellement mentionnés.

Fribourg, le 9 novembre 1876.

† Etienne MARILLEY, évêque de Lausanne.

MONSEIGNEUR GONÇALVES DE OLIVEIRA

ÉVÊQUE D'OLINDA.

(Suite — V. le numéro précédent.)

VII

Pour nous qui, selon le mot du Prophète royal, avons semé dans

les larmes, nous nous considérons comme amplement indemnisé de toutes nos peines et de toutes nos afflictions par les fruits que nous recueillons aujourd'hui dans la joie (1), et nous ne désirons rien de plus dans cette vie, dirons-nous avec saint Augustin, que de vivre avec vous dans l'amour de Jésus-Christ (2), en remplissant doucement et pacifiquement notre ministère épiscopal. Voilà toute notre ambition, tout notre honneur, toute notre gloire : *Cupiditas mea ista est, honor meus iste est, gloria mea ista est* (3).

VIII

Mais si, dès l'enfance du christianisme, lorsque la foi était plus vive et le siège épiscopal plus affermi, l'illustre évêque d'Hippone se plaignait du poids et des difficultés de la charge pastorale et demandait aux fidèles des prières et l'esprit de déférence (4), que dirons-nous dans les temps douloureux que nous traversons ?

Il y a, dans la société moderne des hommes qui, saisis, comme le dit I-aïe, de l'esprit de vertige (5), essayent par tous les moyens en leur pouvoir d'affaiblir, sinon de saper, les bases du principe d'autorité.

Ces hommes refusent à l'autorité ecclésiastique tout pouvoir législatif, judiciaire ou coercitif, regimbent contre la discipline de l'Eglise, et prétendent même enseigner à leurs Pasteurs qu'il appartient à l'évêque d'être toute aménité, toute douceur, toute mansuétude, qu'il ne lui est jamais permis d'user de la paternelle sévérité que les sacrés canons recommandent en certains cas; qu'il doit, en outre, lui, pasteur, rester tranquille devant le loup, lui, docteur de vérité, rester muet devant l'esprit de mensonge, lui, gardien du dépôt de la foi, dormir devant les attaques de l'hydre de l'impiété.

Prétention insensée ! inqualifiable folie !

IX

Pasteurs des âmes, ce n'est pas de la bouche des ennemis du ca-

(1) Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent. (Ps. cxxx, 5.)

(2) Quid volo ? quid desidero ? quid cupio ? quare loquor ? quare hic sedeo ? quare vivo ? nisi hac intentione ut cum Christo simul vivamus. (S. August. Serm. 17)

(3) Ibidem.

(4) In hac tanta et tam multiplici ac varia rerum diversarum actione adjuvantes nos et orando et obtemperando, ut nos vobis non tam præesse quam prodesse delectet. (Ibidem.)

(5) Miscuit in medio ejus spiritum vertiginis. (Isai. xix, 14.)

tholicisme que nous apprenons nos devoirs, mais des enseignements des saints Pères, de l'Eglise, maîtresse infaillible de vérité et des Ecritures sacrées.

Saint Augustin, qui considérait l'épiscopat comme une charge, et non comme un honneur : *Episcopatus nomen est oneris non honoris* (De civit. Dei), et qui avait un tel amour pour ses brebis qu'il ne voulait point se sauver sans elles : *Nolo salvus esse sine vobis* (Serm. 17), saint Augustin leur dit un jour : Il m'appartient de réprimer les turbulents, de soutenir les faibles, d'exciter ceux qui se relâchent, de réprimander les désordonnés, d'humilier les superbes, de défendre les opprimés, etc. (1).

Saint Hilaire, non moins illustre que l'astre brillant d'Hippone, nous enseigne que l'évêque doit combattre par une doctrine saine et une parole sincère l'insolence de l'impiété et la séduction de l'erreur (2).

Un autre auteur sacré de grand renom dit que le pasteur porte dans ses mains cinq verges, savoir celles de l'autorité, de la discipline, de la doctrine, de la miséricorde et de la vigilance.

Avec la première, il châtie : *Per primam punit*; avec la seconde, il corrige : *Per secundam corrigit*; avec la troisième, il instruit; avec la quatrième, il ordonne : *Per quartam præcipit*; avec la cinquième, il défend (3).

X

Cet enseignement des saints Pères est en parfaite harmonie avec les canons de l'Eglise qui, dans certaines circonstances, recommandent aux évêques l'emploi de la rigueur tempérée par la mansuetude : *Cum mansuetudine rigor*, de la justice tempérée par la miséricorde : *Cum misericordia judicium*; de la sévérité tempérée par la douceur : *Cum lenitate severitas* (2).

(1) *Corripiendi sunt inquieti, pusillanimes consolandi, contradicentes redarguendi, desidiosos excitandi, contendiosos cohibendi, superbientes reprimendi... oppressi liberandi...* (Serm. 339 in die Ordin. suæ.)

(2) *Contradicendum est impietati et insolentiæ vaniloquæ et vaniloquio seducienti; et contradicendum per doctrinæ sanitatem, per verborum sinceritatem,* (De Trinitate, L. LVIII, n° 2.)

(3) *Pastor quinque virgas habet in manu.*

Prima est potentia, secunda disciplina, tertia doctrina, quarta misericordia, quinta custodia.

Per primam punit, per secundam corrigit, per tertiam erudit, per quartam præcipit, per quintam munit. (Petrus Bleisensis, Serm. 46.)

(4) Conc. Trid. Sess. 13. c. I. de Reformatione.

XI

Si nous compulsions les pages sacrées, si nous examinons la conduite des premiers évêques de l'Eglise, que voyons-nous ?

Saint Paul, dont les épîtres respirent les plus suaves parfums de la charité, et que son amour pour le prochain poussait à désirer d'être anathème pour ses frères (1), saint Paul fait entendre aux Romains un langage sévère et rigoureux (Rom. c. 1) ; il menace les Corinthiens avec une extraordinaire énergie : *In virga veniam ad vos* (Cor, iv, 2.) ; il promet de ne pas les ménager, s'ils ne s'amendent pas : *Si venero iterum non parcam* (II Cor. xiii, 2) ; enfin il menace l'un d'eux de la peine d'excommunication (2).

Saint Pierre, qui était timide et pacifique de caractère, et dont l'ombre suffisait à rendre la santé aux malades (Act. v, 15), fait tomber à ses pieds, frappés de mort subite, les deux époux coupable, Ananie et Saphire. (Act. v, 10.)

Et Jésus, le divin Maître, Jésus le bon Pasteur (Joan. x, 11), Jésus, si plein de tendresse pour les petits enfants (3), qu'il nous présente comme des modèles (Math. xviii, 2 et 3) ; Jésus, si indulgent pour les publicains et les pécheurs, dont il se fait l'ami pour les gagner (4) ; miséricordieux à l'égard de Madeleine, la pécheresse publique (Luc. vii, 37), à l'égard de la femme adultère, (Joan. viii, 3), à l'égard du bon larron, à qui il donne plus qu'il ne lui demandait (Luc. xxiii, 42, 43), à l'égard de Pierre qui le renie jusqu'à trois fois (Joan. xxi, 15), à l'égard de Paul, qui poursuivait les chrétiens avec fureur (Act. ix, 1) ;

Jésus, qui ne cesse de prêcher la charité, et nous la recommande par la parabole du roi qui remet deux mille talents au serviteur son débiteur (Math. xviii, 17), par celle du Samaritain qui panse les blessures de son prochain (Luc. x, 33 et seqq.), par celle du Bon Pasteur qui rapporte sur ses épaules la brebis perdue (Matth. xviii 12), par celle de l'enfant prodigue que son père reçoit avec amour (ibid.) ; Eh bien ! Jésus, malgré cet accès d'amour avec lequel il nous aime : *Nimiam charitatem qua dilexit nos* (Eph. ii, 4), Jésus apostrophait les Juifs en termes durs et sévères, en leur jetant à la face les épithètes d'hypocrites (Math. xxiii, 27), de race de vipères

(1) *Optabam anathema esse pro fratribus meis* (Rom. ix, 3.)

(2) *Ego .. judicavi tradere hujusmodi Satanae in interitum carnis.*
(II Cor. v, 3, 5.)

(3) *Sinite parvulos venire ad me.* (Math. x, 14.)

(4) *Publicanorum et peccatorum amicus.* (Math. xi, 19, 7.)

(id. III, 7), de génération perverse (Luc. IX, 41), de sépulcres blanchis (Matth. XXII, 27), etc., et, un jour, armant sa main d'un fouet, il frappa et chassa du Temple les marchands qui profanaient la maison de Dieu (Joan. II, 14).

Voilà donc, fils bien-aimés, la règle tracée à l'épiscopat par la sainte Ecriture, par les Pères et par les canons de l'Eglise : toujours la charité sans faiblesse, toujours la douceur avec la fermeté, jamais l'amour sans l'autorité.

Malheur au prélat qui serait toute douceur ou toute rigueur ! L'évêque, dans le langage des saints Pères, est un médecin, un père, un juge, un docteur, une sentinelle, un pasteur, etc.

Médecin (1) il doit, après avoir eu recours à tous les remèdes agréables, après avoir épuisé tous les moyens les plus doux de guérir, recourir graduellement, ainsi que le recommande le Concile de Trente, à l'emploi de remèdes plus énergiques et amers, selon la gravité du mal : *Ubi morbi gravitas ita postulat, ad acriora et graviora remedia descendere* (2). Agir autrement, par je ne sais quelle condescendance, ce serait se rendre responsable de la mort de celui qu'il s'agit de guérir.

Père (3), il doit non-seulement nourrir avec soin ses enfants de l'aliment spirituel, mais encore les corriger avec amour : *Prælatuſ pater est corripiendo, mater lactando* (4). Le père qui aime bien, dit le Saint-Esprit, châtie bien le fils coupable (5). Et si, aveuglé par un amour mal entendu, il imitait David qui ne savait pas réprimer son fils Amnon (I Reg. XIII, 21), il ouvrirait la porte à toutes les passions, aux vices et aux mauvaises inclinations, et attirerait ainsi sur lui-même la punition du malheureux Héli, indulgent à l'excès (I Reg. III, 13).

Juge (6), c'est son devoir de distribuer la justice avec la plus grande impartialité, absolvant l'innocent, condamnant le coupable (7), sans jamais se laisser influencer ni par la faiblesse des petits, ni par la force du puissant : *Non consideres personam pauperis, nec honores vultum potentis* (Lev. XLV); autrement, sa bienveillance coupable serait une excitation au désordre, un encouragement pour le crime, la liberté donnée à tous les vices, et elle mériterait la

(1) Misit me ut mederer contritis corde. (Isai. LXI, 2.)

(2) Conc. Trid. Sess. 13 c. I de Reformatione.

(3) Patrem multarum gentium posuit te. (Rom. IV, 47.)

(4) Hugo Card.

(5) Qui diligit filium suum assidue illi flagella (Prov. XXX, 1.)

(6) Episcopum oportet judicare. (Pont. Rom.)

(7) Constituam Episcopos tuos in justitia. (Isai. LX, 27.)

malédiction du ciel : *Maledictus qui pervertit iudicium* (Deut. xxvii, 19).

Docteur (1), l'Evêque est dans la stricte obligation de fulminer l'erreur, de combattre l'hérésie pour défendre la vérité catholique. Se taire, sous prétexte de prudence, lorsqu'il s'agit des intérêts de la vérité, serait une lâcheté, sinon une trahison ! Le mutisme, si énergiquement condamné par les Livres saints : *Canes muti non valentes latrare* (Is. xxxvi, 10), serait cause de l'oppression de la vérité : *Veritas cum minime defenditur opprimitur* (2).

Sentinelle de l'Eglise (3), gardien du sanctuaire : *Custodes vestibulorum sanctuarii* (1 Paral. xx, 9), l'Evêque a l'imprescriptible devoir de veiller sur le dépôt sacré de la foi, de dénoncer le péril, de jeter le cri d'alarme, de rester ferme à son poste, de repousser l'armée et de mourir plutôt que de se rendre : *Depositum custodi* (1 Tim. vi, 20).

Pasteur, enfin, il doit à ses brebis, aussi bien que la nourriture spirituelle, la correction pastorale signifiée par le bâton (4) qu'il reçoit lors de son sacre, pour réprimer avec une compatissante sévérité les vices et les abus : *Ut sit in corrigendis vitis pie serviens* (5), Il doit en outre, selon la pensée de saint Bonaventure, non-seulement les réunir dans la bergerie naissante, les défendre contre les attaques des loups affamés, au péril même de sa vie (6).

C'est là, au sentiment du docteur séraphique, le témoignage d'amour le plus solennel, la preuve de charité la plus grande que puisse donner un pasteur à son troupeau (7)

La charge pastorale, selon l'expression de saint Laurent Justinien, n'est pas autre chose que d'exposer sa vie pour le troupeau du Seigneur (8) ; celui qui agit autrement est un mercenaire, comme le dit l'Evangile : *Mercenarius autem videt lupum venientem et dimittit oves, et fugit* (Joan. x, 11).

(1) Doctor gentium in fide et veritate. (1. Tim II, 7.)

(2) S. Felix III. Dist. 83 decr.

(3) Super muros tuos, Jerusalem, constitui custodes (Isai. Lxii 6.)

(4) Baculus pastoralis correctionem pastorem significat. (Durand. de Baculo pastorali.)

(5) Pontif. Rom.

(6) Boni Pastoris est non solum oves congregare, sed etiam a lupis defendere. (Super Sap. c. 6.)

(7) Majus signum dilectionis et benevolentiae non potest Pastor erga suum gregem ostendere, quam ut pro ejus defensione et liberatione proprium corpus morti exponatur. (Sermon I. Dom. I. post Pascha.)

(8) Nihil aliud est Pastorale officium quam pro ovibus sibi commissis animam ponere. (De Re Regim. Prælat. c. 4.)

XIII

C'est ainsi, mes fils bien-aimés, que doit agir le pasteur des âmes. Tels sont ses devoirs, telles sont ses obligations. Devoirs difficiles! obligations terribles! qui exigent de la part de l'Evêque, comme l'a dit un illustre écrivain sacré, un caractère vigoureusement trempé, un courage intrépide, pour se conserver toujours supérieur aux louanges et aux censures, et ne point se laisser amollir par les flatteries ni abattre par les injures (1).

Malheur au Pasteur, dirons-nous avec saint Anaclet, malheur au Pasteur qui chercherait à plaire aux loups, à capter leurs sympathies, à se glorifier de leurs perfides éloges. Hélas! ce serait là la plus grande infortune, le plus grand des maux pour son troupeau : *Erit hinc ovibus magna perniciés* (2).

XIV

C'est pourquoi, fils bien-aimés, connaissant nos droits et nos devoirs, couvert des sacrés canons comme d'un bouclier, fortifié par notre amour pastoral, aidé de vos prières et fort du témoignage de notre conscience (II Cor. , 12), nous ferons toujours tous nos efforts pour remplir, selon la mesure de notre faiblesse, le ministère épiscopal dans toute sa plénitude.

Ni les difficultés, ni les obstacles, ni les sacrifices de quelque nature qu'ils soient, ne réussiront jamais, nous en avons la confiance en Dieu, à nous écarter du sentier du devoir, dans lequel nous espérons marcher, avec la grâce divine, jusqu'au dernier souffle de notre vie : *Donec superest halitus in me* (Job. xxvii, 3).

Non, nous ne cesserons pas un instant de combattre pour la sûreté du troupeau qui a été confié à notre tendresse et à notre vigilance. Pour l'amour de lui, nous affronterons, comme le dit saint Athanase, tous les périls jusqu'à la mort (3).

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) *Tanta constantia debet inesse bonis Pastoribus et fortitudo, ut nec laudibus nec blanditiis a veritate flectantur, nec convitiis moveantur.* (Hugo a S. Victore Lib. II miscellan.)

(2) *Nihil illo Pastore miserius qui gloriatur luporum laudibus, quibus, si plocere voluerit atque ab his amare elegerit, erit hinc ovibus magna perniciés.* (In decret. Gratiani.)

(3) *Debet qui Pastor est usque ad sanguinem pro grege Christi non relinquendo labores proferre.* (Epist. 7 ad Imperat.)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Pour cette fois, nous sommes complètement débordé : les livres se pressent sur notre bureau, sollicitant tous un tour de faveur, quelques-uns réclamant en considération du long temps qu'ils ont déjà attendu, et il faut encore les faire attendre, faute de place. Il semble que l'année, sentant sa fin venir, accumule de plus en plus les faits intéressants et les travaux de l'esprit : ce sont les débats parlementaires, ce sont les plus graves questions politiques, ce sont les assemblées catholiques, ce sont les enseignements de l'épiscopat, ce sont les livres, — et les beaux livres, — qui se multiplient et qui sollicitent l'attention.

Allons, voici des livres qu'il est pourtant impossible de ne pas signaler tout de suite, car bientôt il sera trop tard, l'époque des étrennes approchant à pas rapides. Il y en a trois qui nous arrivent en même temps; chacun d'eux mériterait un article séparé, mais est-il nécessaire d'en parler longuement pour les faire apprécier et pour inspirer l'envie de les acquérir?

La librairie Didot nous envoie d'abord *Les Sciences et les Lettres au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*, par le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix). Magnifique in-4°, 14 chromolithographies, 350 gravures sur bois; c'est splendide, et c'est le complément du grand ouvrage de l'auteur sur le moyen-âge et la renaissance. Le premier volume était consacré aux arts, le second aux mœurs, usages et coutumes, le troisième à la vie militaire et religieuse. Dans le quatrième, nous voyons défiler successivement, avec le savant texte et les illustrations, les universités, écoles, écoliers; — les sciences philosophiques, — les sciences mathématiques, — les sciences naturelles, — chimie, alchimie, — médecine, chirurgie, — sciences occultes, — erreurs et croyances populaires, — sciences géographiques, héraldique, — langues, proverbes, — chants populaires, — poésies nationales, — romans, — chroniques; histoires, — mémoires, théâtre, — éloquence religieuse et civile. C'est un magnifique et vivant panorama. Tous ceux qui ont les trois premiers volumes voudront avoir le quatrième; tous ceux qui acquerront le quatrième, voudront se procurer les trois premiers.

La même librairie nous envoie *La Sainte Vierge*, dont le texte est dû à M. l'abbé U. Maynard ; c'est un autre splendide volume illustré de 14 chromolithographies et de 200 gravures, d'après les plus belles productions de l'art chrétien, dont les ressources sont inépuisables en ce qui concerne la Mère de Dieu. De tous les sujets fournis par nos croyances à l'art religieux, il n'en est aucun, en effet, qu'il ait traité avec plus de prédilection, caressé avec plus d'amour et de respect, que tout ce qui touche à la vie et au culte de la Mère du Sauveur. C'est à cette source si pure qu'il a puisé ses plus nobles inspirations, traduites par tant de chefs-d'œuvres touchants ou sublimes. La tâche consistait donc ici à faire, parmi de telles richesses, un choix judicieux qui permît de résumer, dans ses traits principaux, sans exclusion systématique d'école ni d'époque, ce long et universel hommage de l'art à la Vierge Marie, depuis les images austères des catacombes et les naïves ferveurs du premier moyen-âge, jusqu'à la pleine efflorescence du grand art des xv^e et xvi^e siècles, et à ses plus illustres continuateurs dans l'époque moderne.

Les éditeurs ont le mérite de n'avoir rien négligé pour donner à cette partie de l'ouvrage un caractère constamment sérieux et élevé, qui pût le rendre digne d'un si grand sujet, digne aussi de l'auteur qui a bien voulu leur prêter le concours de sa science théologique et d'un talent d'écrivain attesté par des travaux justement estimés de critique et d'histoire, digne enfin du public, qui, par le chaleureux accueil et le succès sans exemple par lui fait aux publications du même genre antérieures à celle-ci, leur a indiqué, en quelque sorte, la voie où ils devaient persévérer.

C'est encore à la sainte Vierge que la Société générale de librairie catholique, dirigée par M. Victor Palmé, élève un nouvel et magnifique monument, en entrant, et d'une façon magistrale, dans la voie inaugurée par M. Didot. Elle a choisi pour cela la *Notre-Dame de Lourdes* de M. Henri Lasserre, ce livre qui a été traduit dans toutes les langues et qui a eu, dans la langue française seule, plus de cent éditions. Il n'y a plus à louer le livre ; l'illustration qui vient d'en être faite va lui donner une nouvelle vie ; à côté des paroles de l'hymne à la

Vierge de Lourdes, nous avons maintenant la musique, et la musique est digne des paroles : nous n'hésitons pas à dire qu'il y a là l'un des plus beaux livres d'étrennes qu'on puisse donner cette année.

Nous venons de feuilleter avec un plaisir indicible ces pages toutes ornées d'encadrements, œuvres d'artistes distingués. Ces encadrements représentent tantôt les scènes du drame de Lourdes, tantôt des paysages des Pyrénées, des vues de Lourdes et des environs, et les portraits des divers personnages qui figurent dans le récit. On est transporté au milieu même de ce monde qui ressemble si peu au nôtre, on revoit tout ce qu'on a vu, on se sent pris du désir de voir ce qu'on n'a pas vu. Et puis, l'on rencontre de distance en distance de belles gravures, de belles chromolithographies qui augmentent encore le plaisir des yeux. Citons parmi les artistes qui ont travaillé à ce splendide volume MM. Langée, Yan d'Argent, Clerget, Giacomelli, Eugène Mathieu, Philippoteaux, etc., et remarquons que le livre, qui paraît à la fin de l'année où le couronnement de la Vierge de Lourdes a eu lieu, vient à son tour comme une riche couronne posée sur la tête de la bienheureuse Marie Mère de Dieu.

Et puisque nous parlons de la sainte Vierge, dont les fêtes de l'Eglise vont rappeler les joies maternelles, signalons encore, paraissant à la même librairie, les *Noëls anciens*, avec accompagnement de piano, dont le R. P. Dom Georges Legeay vient de publier la dernière série, qui aura — elle le mérite — le même succès que la première. Voici l'Avent qui commence, Noël approche, c'est le temps des veillées de famille; que ces veillées soient édifiées par la lecture de la vie des saints, égayées et charmées par le chant de ces vieux Noëls qui respirent la naïveté et la vivacité de la foi de nos pères.

J. CHANTREL.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

I. *Situation générale* : La Révolution partout; la guerre imminente; chute du ministère français. — II. Le triomphe de l'Eglise. — III. *Rome et l'Italie*; le cardinal Patrizi; audience accordée par le Saint-Père au Collège belge; nouveau projet de loi contre la liberté de l'Eglise.

7 décembre 1876.

I

L'année, qui s'approche de sa fin, devient triste comme une vieillesse qu'accablent des infirmités de toutes sortes. A Constantinople, une conférence va s'établir cette semaine : c'est une espèce de consultation de médecins qui désespèrent de la vie du malade et qui ne feront probablement que précipiter la crise mortelle. En France, nous sommes plongés dans toutes les incertitudes d'une crise ministérielle. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, la Russie, la Turquie, se voient à la veille de se trouver engagées dans une guerre dont l'issue est douteuse, dont les calamités sont certaines; l'Italie, où les progressistes, c'est-à-dire les républicains, viennent de triompher, marche à la remorque de l'Allemagne et se sent précipitée vers un inconnu qui n'a rien de rassurant; l'Espagne ne vient pas à bout de se remettre de ses divisions; on parle d'une révolution à Buénos-Ayres; le Mexique a la guerre civile en permanence; on ne sait pas encore si l'Equateur n'aura pas une révolution *libérale*, et l'année qui marque un siècle d'existence pour la république des Etats-Unis est signalée par une élection présidentielle dont les chances sont tellement balancées qu'on craint l'arrivée de troubles sérieux.

Par la question d'Orient, le monde musulman tout entier et une grande partie du monde chrétien sont agités; par la Ré-

volution, qui n'est d'ailleurs pas étrangère à cette question, c'est tout le monde chrétien qui est travaillé. Nulle sécurité dans le présent, rien que des incertitudes pour l'avenir, et des angoisses, et les plus sombres perspectives. Voilà où aboutissent les doctrines irréligieuses, l'apostasie des gouvernements, les attentats commis contre le droit et contre la plus auguste Majesté du monde, celle du Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ. C'est la verge de fer qui châtie les nations révoltées contre Dieu; nous aimons à y voir en même temps les coups d'une main miséricordieuse qui les rappelle ainsi au devoir et à la vérité, et les signes de régénération religieuse qui se multiplient de toutes parts sont pour nous la preuve que la miséricorde se mêle et succèdera à l'œuvre de la justice.

On trouvera plus loin quelques détails sur la chute du ministère français, qui a définitivement donné sa démission samedi dernier; on verra qu'au fond c'est sur la question religieuse qu'il est tombé, non pas avec la gloire d'avoir combattu pour la religion, — M. Dufaure seul l'a fait, mais après combien de défaillances? — mais par le fait même d'une dernière concession faite, sans l'assentiment de ses collègues, par M. de Marcère, le ministre de l'intérieur, à l'esprit révolutionnaire qui anime la majorité de la Chambre des députés. Singulier et ordinaire retour des choses d'ici-bas : c'est le ministre qui avait le plus sacrifié à une mauvaise popularité qui a provoqué lui-même sa chute; c'est à propos d'une question religieuse que tombe le ministre qui n'avait pas jugé utile d'invoquer les lumières et la protection du ciel sur la session du Parlement, et, s'il existe encore quelque sentiment d'honneur pour les hommes politiques, si des actes réitérés de maladresse, de faiblesse et d'incapacité ne sont pas encore des titres à la possession du pouvoir, c'est M. de Marcère qui est devenu le plus impossible des ministres.

Laissons donc les ambitions se démener, les intrigues se nouer et se mêler, et, priant Dieu de protéger la France, d'éclairer les hommes chargés de ses destinées, portons plus particulièrement nos regards sur le monde religieux, qui présente, malgré trop de sujets de tristesse, un spectacle plus consolant.

II

Le 11 novembre, à la fête de saint Martin, Mgr Freppel, évêque d'Angers, signalait en paroles éloquentes les motifs de notre espérance :

Un certain nombre d'honnêtes gens, disait-il, sont découragés, ils tremblent devant les clameurs de nos ennemis.

En effet, le spectacle de la corruption du siècle est effrayant; mais ne regardons pas seulement d'un côté.

Le peuple français, pétri de foi et de charité par l'Eglise, restera chrétien. Son honnêteté, son amour du travail, sa générosité, son dévouement et le sentiment qu'il a de l'honneur, tout cela, joint à ce qui lui reste d'esprit chrétien, permet d'espérer. Et puisque nous pouvons avoir de l'espoir, il faut que nous ayons aussi du courage.

Toutefois, entendons-nous bien. Bien des personnes comprennent mal ce qu'on appelle *le Triomphe de l'Eglise*; elles rêvent pour elles une paix extérieure parfaite : elles sont dans l'erreur. Posé les passions humaines, ennemies irréconciliables de la vérité et de la vertu, l'Eglise aura toujours des luttes à soutenir. Nous avons eu cette paix, il y a quarante ans; mais elle ne valait pas notre situation agitée d'aujourd'hui. Alors c'était le règne de l'indifférence : or, l'indifférence, c'est la mort; tandis que la lutte, c'est le réveil en permanence. L'Eglise vaincra toujours; mais elle sera toujours attaquée. Gardons-nous de nous troubler : on n'attaque que ce qui est fort, on ne cherche à renverser que ce qui est debout. Nos ennemis passent à côté des hérétiques et des philosophes sans faire attention à eux. L'Eglise catholique seule leur fait peur. Pourquoi cela? Parce qu'elle les empêche de courber le genre humain sous un joug avilissant.

« Que faites-vous en France? nous disent les étrangers; après tous vos désastres, c'est la même immoralité, ce sont encore des blasphèmes! » On peut leur répondre : « Tout cela n'est qu'à la surface. Dans le corps blessé de la France, l'âme reprend le dessus. Une France nouvelle se lève, celle qui prie, qui demande au Cœur de Jésus de nouvelles flammes, une nouvelle énergie. »

Nos adversaires s'appellent *laïques*; ils ne savent pas même parler français : c'est *païens* qu'ils devraient dire. Ils parlent de répandre l'instruction sans morale religieuse; ils ne voient pas qu'ils fournissent au vice des armes contre la société.

Opposons-leur nos œuvres multiples et surtout ce cri d'amour :

La charité envers tous et pour tous. La charité est l'âme des grandes œuvres.

Nous pouvons dire à la suite de l'éloquent évêque : C'est la charité qui inspire toutes les œuvres catholiques, la charité envers Dieu, la charité envers les âmes, et c'est là ce qui explique la vitalité, le développement de ces œuvres, parmi lesquelles nous devons signaler les Universités catholiques, dont les élèves deviennent de plus en plus nombreux. Nous aurons bientôt à nous occuper de ces Universités, et à reproduire le magnifique discours que Mgr Freppel a prononcé à la réouverture des cours des Facultés catholiques d'Angers.

III

Sur la foi du télégraphe, nous avons, il y a huit jours, annoncé la mort du cardinal Patrizi. Nous sommes heureux que cette nouvelle ne soit pas exacte jusqu'ici, mais nous avons le regret de dire que l'éminent cardinal est toujours dans un état désespéré. Lui, seul est calme au milieu des amis affligés qui l'entourent, et c'est de lui qu'on peut bien dire qu'il accueille la mort en souriant. Un trait montrera avec quelle résignation et quelle tranquillité il l'attend. Après lui, c'est le cardinal Amat qui sera le doyen du Sacré-Collège; il a voulu faire parvenir à son futur remplaçant les plus sincères félicitations sur sa future dignité.

C'est le mourant lui-même qui a demandé, le 29 novembre, à recevoir le saint Viatique. Il n'a pas voulu qu'on le lui portât de la chapelle de son palais, mais il a exigé, pour la plus grande édification des fidèles, que le saint Viatique lui fût porté publiquement de l'église de l'Apollinaire, sa paroisse.

Le saint Viatique, porté par Mgr Lenti, vice-gérant, était accompagné par quarante élèves du séminaire Pie et du séminaire Romain, ayant chacun un flambeau à la main, et aussi par une foule immense de fidèles. Sur les escaliers du palais étaient rangés tous les autres élèves des deux séminaires avec leurs professeurs et les différents employés du vicariat. Dans la chambre du vénérable malade se trouvaient réunis tous les

parents. Son Eminence était assise sur son lit, revêtue de la pourpre sacrée et de l'étole pastorale.

Dès que Mgr Lenti eut pénétré avec le saint Viatique dans la chambre de l'illustre malade, le maître de chambre de Son Eminence lut en son nom, suivant les prescriptions du pontifical romain, la profession de foi; puis le cardinal Patrizi baisa le saint Evangile. Avant de recevoir la sainte Hostie, il voulut adresser quelques paroles d'édification à ceux qui entouraient son lit de douleur.

Cette courte allocution a été digne de sa grande âme et de son éminente piété. Après avoir protesté de sa dévotion et de son attachement à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et à son auguste chef le Pontife romain, à l'épiscopat tout entier, au clergé de Rome et à celui de son diocèse d'Ostie et Velletri, il a demandé pardon à tous de ses fautes et appelé les bénédictions du ciel sur ses ennemis, quoique, a-t-il dit, il ne crût pas en avoir. Il a recommandé au clergé et aux fidèles la charité et l'esprit de prière, les suppliant de vouloir bien se souvenir de lui dans leurs prières. Il a ajouté qu'il acceptait la mort en expiation de ses péchés et qu'il était entièrement résigné à la sainte volonté de Dieu. Si jamais, a-t-il dit en terminant, il plaisait à Dieu de prolonger ma vie, je proteste que je ne veux l'employer qu'à son service et à celui de son Eglise. » En entendant ces paroles, tous les assistants fondaient en larmes. Quel noble et touchant spectacle, dit un correspondant de l'*Union*, que celui de ce vertueux cardinal couché sur son lit de douleur et répétant avec saint Martin, dont il a su imiter l'inépuisable charité, *non recuso laborem* !

La dépêche télégraphique qui annonçait la mort du cardinal Patrizi, présentait le Saint-Père comme sérieusement malade. Nous n'avons pas voulu reproduire cette nouvelle qui nous paraissait à bon droit suspecte. Les ennemis de l'Eglise, pour qui le télégraphe a de grandes complaisances, aiment à répéter cette nouvelle chaque fois que le Saint-Père éprouve la moindre indisposition. Pie IX se porte bien; la dernière indisposition qu'il a eue ne l'a pas empêché de continuer le cours de ses audiences.

Le 30 novembre, au moment même où on le disait malade, il

accordait une audience spéciale au Collège belge, que lui présentait le cardinal Dechamps, en ce moment à Rome ; le cardinal a prononcé ces paroles :

Très-Saint Père, il arrive très-souvent à Votre Sainteté de bénir ses enfants belges quand ceux-ci, imitant l'exemple des premiers chrétiens, viennent déposer l'obole de leur piété filiale aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ. Aujourd'hui, Très-Saint Père, ce sont les jeunes gens belges qui viennent offrir par ma voix, à Votre Sainteté, l'hommage de leur reconnaissance pour ce qu'ils reçoivent eux-mêmes à Rome, et qui est incomparablement plus précieux que tout ce que leurs compatriotes peuvent vous apporter ; je veux dire, la pureté et le progrès de la science avec la pureté et l'accroissement de la foi.

Je puis leur rendre, Très-Saint Père, ce témoignage, que par leurs constants succès dans les études, ils honorent le nom belge à Rome ; et je puis aussi promettre ici en leur nom qu'ils feront honneur en Belgique au nom romain, par leur fidélité à maintenir et à défendre tous les enseignements du Saint-Siège. Veuillez les bénir, Vous, Très-Saint Père, et avec eux, leur cher directeur, leurs familles, tout le clergé et les fidèles de leur patrie, sans oublier leur métropolitain et ses compagnons de voyage.

Le Saint-Père a accordé avec une vraie effusion de cœur la bénédiction qui lui était demandée, en rappelant l'affection et le dévouement que les Belges n'ont jamais cessé de lui témoigner.

« La Belgique est catholique, a-t-il dit, et je bénis tout le « royaume belge. Il est vrai qu'il s'y trouve aussi des ennemis « ardents de la foi ; mais ce sont les bons qui jusqu'ici l'empor- « tent et sont victorieux. L'union et la concorde feront la force « des catholiques belges dans la lutte qu'ils doivent soutenir. »

Pendant ce temps, le gouvernement italien continue ses actes de persécution. Le garde des sceaux du *royaume italien* a déposé le projet de loi que faisait pressentir le discours du trône « sur la répression des abus commis par les ministres des cultes. » On ne parle pas du catholicisme, mais c'est lui que l'on vise ; chaque article du projet est dirigé contre le Pape, contre l'Eglise et contre le clergé, pour qui la « liberté des cultes » et « l'Eglise libre dans l'Etat libre » n'ont d'autre

signification que la servitude et l'oppression. Voici le texte du projet de loi :

Art. 1^{er}. — Le ministre d'un culte qui, abusant sur ce sujet des actes de son ministère, trouble la conscience publique et la paix des familles, est puni d'un emprisonnement de quatre mois à deux ans et d'une amende allant jusqu'à 1,000 livres.

Art. 2. — Le ministre d'un culte qui, dans l'exercice de son ministère, par un discours prononcé ou lu dans une réunion publique, ou par des écrits recevant une autre publicité, censure expressément, ou par un autre fait public outrage les institutions, les lois de l'Etat, un décret royal ou quelque autre acte de l'autorité publique, est puni d'un emprisonnement allant jusqu'à trois mois et d'une amende allant jusqu'à 1,000 livres.

Si le discours, l'écrit ou le fait est de nature à provoquer la désobéissance aux lois de l'Etat ou aux actes de l'autorité publique, le coupable est puni d'un emprisonnement de quatre mois à deux ans et d'une amende pouvant aller à 2,000 livres.

Si la provocation est suivie de résistance ou de violence à l'autorité publique, ou d'un autre méfait, l'auteur de la provocation, quand celle-ci ne constitue pas la complicité, est puni de l'emprisonnement le plus fort, de deux ans, et d'une amende de 2,000 livres, qui peut s'étendre à 3,000.

Sont punis des mêmes peines ceux qui publient ou répandent les écrits ou discours susdits.

Art. 3. — Les ministres d'un culte qui exercent des actes extérieurs de ce culte contre les règlements ou mesures du Gouvernement, sont punis d'un emprisonnement allant jusqu'à trois mois et d'une amende allant jusqu'à 2,000 livres.

Art. 4. Toute contravention aux règles prescrites touchant à la nécessité de l'assentiment du Gouvernement pour la publication et pour l'exécution des mesures relatives aux cultes dans les matières où cet assentiment est réclamé actuellement, est punie d'un emprisonnement pouvant atteindre six mois et d'une amende pouvant aller jusqu'à 500 livres.

Art. 5. — Les ministres des cultes qui commettent tout autre crime ou délit dans l'exercice de leur ministère, même par le moyen de la presse, sont punis de la peine ordinaire augmentée d'un degré. Dans les autres cas d'abus visés dans la dernière partie de l'article 17 de la loi du 13 mai 1871, n° 2145, les ministres des cultes peuvent être condamnés civilement à des dommages-intérêts en faveur des individus lésés, ou même alors que le procès civil a

été engagé avec l'action principale du ministère public, à une indemnité en faveur de l'Etat, qui ne pourra excéder 2,000 livres.

Art. 6. — La connaissance des crimes, délits ou infractions visés par la présente loi appartient aux Cours d'assises.

Hypocrisie et violence, voilà, en deux mots, tout le projet qui, certainement, sera voté par la Chambre des députés italiens. On voit ce que deviennent, avec cela, les belles paroles qui promettaient à l'Eglise une liberté d'autant plus grande que le Pape auraient moins d'autorité temporelle. Et il y avait des catholiques pour croire cela !

J. CHANTREL.

LE MONDE PARLEMENTAIRE

(Suite. — V. le numéro précédent).

Démission du ministère.

Bien des événements graves se sont passés depuis huit jours : ce n'est rien moins que la chute du ministère qui a été amenée par la discussion du budget des cultes, par la solution donnée à la question des honneurs militaires et par le vote du Sénat sur la proposition dite Gatineau, du nom de son auteur, proposition équivalant à une amnistie accordée aux criminels de la Commune qui ont jusqu'ici échappé à la justice.

Dans la discussion du budget des cultes, M. Dufaure, ministre de la justice et des cultes, président du conseil, a vu repousser par la Chambre des députés à peu près tous les crédits qu'il demandait : c'était une signification très-claire qui lui était faite de s'en aller. Pour comble de malheur, devant le Sénat qui était résolu à repousser la proposition Gatineau, adoptée par la Chambre des députés, M. Dufaure s'est mis à défendre cette proposition légèrement modifiée, après l'avoir combattue énergiquement dans l'autre Chambre : c'était courir au devant d'un échec qui n'a pas manqué.

Cependant, la position était encore à moitié tenable, parce que le Sénat n'avait pas encore donné son vote sur le budget, et qu'en votant contre la proposition Gatineau, il votait, au fond, dans le sens même que M. Dufaure avait soutenu dans la

Chambre des députés. Mais, dans la séance de samedi dernier, 2 décembre, M. de Macère compromit tellement le cabinet, qu'il n'était plus possible aux ministres de rester au pouvoir. D'abord, le ministère avait commis un acte insigne de faiblesse en retirant le projet de loi relatif aux honneurs militaires, afin de complaire aux gauches, qui voulaient s'en tenir au décret de messidor interprété dans un sens libre-penseur. Cette faiblesse, — que le général Berthaut n'avait pas approuvée, — ne pouvait le sauver. Le projet de loi étant retiré, M. Laussedat proposa aussitôt cet ordre du jour :

La Chambre, convaincue que, dans l'application qu'il aura désormais à faire des décrets relatifs aux honneurs funèbres, le Gouvernement saura faire respecter les deux principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens, passe à l'ordre du jour.

C'était donner gain de cause aux libres-penseurs. M. de Marcère prend sur lui de dire que « le Gouvernement accepte les termes de cet ordre du jour. » Les gauches applaudissent. M. de la Bassetière fait entendre cette noble protestation :

Pris à l'improviste par un changement si subit des décisions du ministère, je n'hésite pas, cependant, à faire mon devoir. Il ne sera pas dit qu'une voix catholique ne se sera pas élevée pour protester énergiquement. (Bruit à gauche.) Je conserve encore l'espoir que le gouvernement saura comprendre qu'il y a dans le pays un sentiment profond, général, le sentiment catholique. (Exclamations à gauche.) Nous avons vu bien des tyrannies, nous avons vu la tyrannie des majorités, mais nous sommes bien près de la tyrannie des minorités. (Exclamations à gauche. — Très-bien! à droite.) Car, enfin, quel sera le résultat de tout ceci? Ce sera de faire incliner devant une minorité infime les droits séculaires d'une nation éminemment catholique. (Bruit.) J'ai la confiance que le gouvernement maintiendra, dans un sens opposé à celui de l'ordre du jour, les dispositions du décret de messidor et du décret de 1863. (Bruit.)

Vous avez à résoudre une grande question, celle de la reconstitution de l'armée; ne lui enlevez pas ce qui est le germe du dévouement et de la discipline, ce qui forme son tempérament moral, la religion. (Applaudissements à droite. — Aux voix!)

On va aux voix : 370 voix contre 25 votent l'ordre du jour, M. de Marcère triomphe, mais le ministère est disloqué; M. Dufaure

donne sa démission, et tout le cabinet est entraîné avec lui. Il ne reste plus que pour suivre les affaires ordinaires, jusqu'à ce que le Président de la République ait pourvu à son remplacement.

L'interpellation Belcastel.

Le même jour, 2 décembre, au Sénat, M. de Belcastel, qui l'avait annoncé il y a plusieurs mois, s'éleva contre les discours de distribution de prix dont nous nous sommes occupés, et, en particulier, contre les discours prononcés à Toulon. C'était une interpellation qu'il voulait adresser, et il l'avait remise plusieurs fois, afin de fournir au garde des sceaux l'occasion, en lui répondant, d'affirmer les sentiments religieux du gouvernement. Mais M. Dufaure, qui déjà ne se considérait plus comme ministre, n'assistant pas à la séance, M. de Belcastel changea son interpellation en une simple question.

Messieurs, dit-il, vous le savez déjà, je ne viens pas ici faire une querelle, ni poser une question de ministère; j'y ai peu de goût. Je traite une de ces grandes questions religieuses qui touchent au plus profond de l'âme, de l'âme des peuples, puis-je dire, et qui portent en elles ou leur mort ou leur vie. Elles dominent le champ de bataille des partis; elles font taire, par l'émotion supérieure qu'elles produisent, la voix des intérêts et des étroites passions.

Aujourd'hui, le Sénat, sinon par un ordre du jour, du moins par l'assentiment qu'il me donnera, je l'espère, en grande majorité, représentera dans toute sa force la vraie pensée de cette noble France, qui, plus d'une fois dans le cours des âges, a changé d'institutions, de mœurs, d'idées et de fortune, mais qui n'a jamais cessé — j'en atteste le dix-neuvième siècle comme les autres, et la République après la monarchie — de croire en Dieu, à la Providence, aux responsabilités immortelles de la conscience humaine ! (Très-bien ! à droite.)

Or, il est arrivé, messieurs, que les délégués du maire d'une grande ville de France, en révolte contre la conscience et contre les lois de leur pays, en divorce avec la foi générale de l'humanité, n'ont pas craint de faire aux élèves, aux enfants de l'école primaire de Toulon, une leçon officielle d'athéisme.

Tout, dans la circonstance, aggravait la portée de cet acte : c'était le jour de la distribution des prix, où la parole, plus solennelle, semble venir de plus haut résumer en soi l'esprit de l'éducation

tout entière, et laisse dans ces jeunes imaginations, vierges encore de scepticisme, des impressions meurtrières, peut-être ineffaçables à jamais ! (Très-bien ! à droite.)

Il s'agit de savoir si, au scandale et au péril de cette leçon officielle d'athéisme, viendront se joindre le scandale pire et le péril plus grand d'une complète et persévérante impunité, ou bien si, à défaut d'une répression pénale, dans le cas où elle ne serait pas possible, et en la réservant toutes les fois qu'elle le sera, vous leur infligerez ici le châtement moral du blâme le plus sévère, en exprimant le désir, par votre assentiment à mes paroles, je le répète, sinon par un ordre du jour, que des mesures soient prises pour prévenir le retour de ces révoltants abus de la parole officielle.

Voilà pourquoi je viens demander au gouvernement ce qu'il a fait pour les réprimer; ce qu'il fera pour les prévenir; ce qu'il va dire pour les stigmatiser.

Oh ! je sais d'avance qu'il ne leur cherchera pas d'excuse; il n'en a pas plus le désir que la puissance d'en trouver.

Maintenant, voici la pièce : Il y a eu plusieurs discours prononcés à Toulon; ils ne valaient guère mieux les uns que les autres. Je n'en prends qu'un, — c'est assez, c'est trop ! — celui de M. Pellegrin. Mais je le lirai en entier, depuis la première jusqu'à la dernière ligne; je lirai les bonnes, les médiocres, les mauvaises, les détestables paroles qu'il renferme. L'auteur n'aura aucun prétexte pour se plaindre de mutilations; sa pensée tout entière sera connue.

Voici ce discours adressé par M. Pellegrin, délégué du maire de Toulon, aux enfants des écoles primaires :

« Chers élèves,

« En acceptant l'honneur de présider à cette fête du travail, permettez-moi de vous dire quelques mots d'encouragement qui serviront aussi bien à ceux dont on va récompenser le mérite qu'à ceux moins favorisés qui, ayant travaillé, ne sont pas arrivés les premiers.

« Réjouissez-vous tous d'abord d'avoir fait votre devoir, que vous soyez ou non rémunérés selon vos labeurs : votre conscience doit vous suffire par-dessus tout, si vous avez scrupuleusement obéi à la grande loi du travail. (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

« Cette loi universelle, absolue, sans exception, est pour l'homme le stimulant de la vie, la condition indiscutable de la santé physique et morale.

« Je m'explique. La science a démontré et l'expérience a prouvé que celui qui ne travaille pas court à sa perte et va au devant de la maladie et de la mort. »

A gauche. — Très-bien ! très-bien !

M. de Belcastel. — Vous dites : Très-bien ! Attendez !

« L'oisiveté le mène au plaisir d'abord, mirage trompeur, puis au blasement, ensuite à la lassitude, bientôt à l'hypocondrie, finalement au spleen, pour aboutir trop fréquemment, hélas ! au suicide. »

« Il me serait trop long de vous faire la description de la détérioration morale à laquelle conduisent la fainéantise et la paresse. Le paresseux ne gagne pas son pain à la sueur de son front... »

Plusieurs membres à gauche. — C'est très-bien, cela !

M. de Belcastel. — S'il n'y avait eu que cela, oui ! (Rires.)

M. de Belcastel. — « ... seul titre de noblesse dans une république. Le paresseux mange le pain de ses parents et de son frère d'abord, puis de son ami, ensuite de son voisin : enfin, d'exploitation en exploitation, il arrive à devenir voleur. »

Je m'arrête, j'en ai dit assez.

Je passe au côté intellectuel :

« Le paresseux est nécessairement un ignorant, et l'ignorance conduit à toutes les erreurs, à toutes les défaillances. » (Très-bien ! — C'est parfait ! à gauche.)

« Comment se conduirait-il, celui qui ne sait rien ? La science, c'est le flambeau qui nous dirige au travers de toutes les obscurités de la nature et de toutes les difficultés de la vie sociale. La science est aussi le plus solide des capitaux. »

M. Edmond Adam. — C'est très-bien !

M. de Belcastel. — « L'ignorance est la pire des chutes. L'homme ignorant est à la discrétion de celui qui sait, il est un esclave de la pire espèce, et celui qui l'est devenu par sa faute ne mérite aucune pitié ; bien plus, il devient un objet de dégoût. »

« Travaillez donc tous, mes chers amis, travaillez pour vous enrichir doublement : pour augmenter votre bien-être et fortifier votre conscience. » (Très-bien ! très-bien ! à gauche.)

Messieurs, vous comprenez pourquoi je lis le document en entier. (Oui ! oui ! — C'est très-loyal !)

« Le travail honnête est le salut de nous tous. Il est un droit et un devoir, contrairement à ce qu'en pense une doctrine de déchéance qui veut que le travail soit une condamnation... » (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

C'est peut-être la dernière fois que vous direz : « Très-bien ! »
(Rires.) Jouissez de votre reste, messieurs.

« ... Ceux qui ont inventé cette déchéance ont aussi inventé la Providence... » (Exclamations à droite.) Dites-vous encore : Très-bien ?

M. Edmond Adam. — Très-bien ! très-bien !

M. de Belcastel. — « ... pour exploiter ces deux inventions à leur profit. Malheur donc à ceux qui, se croyant condamnés au travail, invoquent la Providence pour se racheter. Ceux-là seront des victimes.

« Non, non, il faut protester contre cette erreur et cette immoralité... »

M. Edmond Adam. — Très-bien !

M. de Belcastel. — J'espère que celui, car il est seul, qui a dit : Très-bien ! aura le courage de venir le répéter à la tribune.

M. Edmond Adam. — Oui ! je le répète : Très-bien ! On a fait un abus immoral de la Providence.

M. Pelletan. — En faisant des miracles.

M. le président. — N'interrompez pas !

M. de Belcastel, continuant de lire. — « Nous affirmons que le travail est un honneur, et l'honneur le plus élevé, puisqu'il nous grandit à nos propres yeux et nous rend fiers de nous-mêmes.

« Jeune élève, regarde en toi et autour de toi, puis relève le front et regarde les astres, contemple l'espace infini et songe que tout t'appartient, car tu peux tout peser et tout mesurer par ta science.

« Donc, pas d'illusion ! il n'y a que toi et l'univers, et si tu veux marcher à la conquête de toi-même et du monde, arme-toi d'énergie et ne compte que sur toi-même, car le ciel ne t'aidera pas. »

M. Edmond Adam... Oui, si tu ne t'aides pas ; c'est de la pure moralité.

Un sénateur à gauche. — Il ne faut pas prendre ces choses au sérieux !

M. de Belcastel. — Il faut les prendre au sérieux, messieurs, et il m'est impossible de comprendre qu'il y ait un seul membre du Sénat qui puisse regarder comme des plaisanteries les paroles qu'on adresse à l'enfance. (Très-bien ! à droite.)

Un sénateur à gauche. — Elles sont fortifiantes, ces paroles !

M. de Belcastel. — Tel est le langage que le délégué du maire de Toulon n'a pas craint de faire entendre à de jeunes enfants ! Certes, je plains profondément cette pauvre jeunesse qui

n'emportait, pour prix de ses laborieux efforts d'une année, au moment d'aborder la vie et son labeur plus rude, que cette parole amère, désespérée; mais je plains bien davantage celui qui a eu le triste courage de la lui adresser. (Très-bien ! à droite.)

Je n'irai pas faire le procès en détail à ce discours; cela serait facile. Je ne vous dirai pas la haute inconvenance du fond et de la forme d'un tel langage devant un pareil auditoire; je ne vous dirai pas qu'en jugeant une population française capable de se plaire à ces blasphèmes, il la calomnait!

Naguère, sur ce même rivage, lorsque le préfet maritime de Toulon, l'amiral Jauréguiberry, s'adressant à l'évêque de Fréjus rendait hommage à Dieu devant le plus beau chef-d'œuvre de l'industrie de l'homme : un navire de guerre prenant possession de la mer, les applaudissements de l'opinion publique lui prouvaient qu'il répondait mieux au sentiment du pays, qu'il remplissait mieux son devoir et qu'il rendait un plus grand témoignage d'honneur au travail. (Très bien ! à droite.)

Je ne ferai pas au catholicisme l'injure de le défendre ici. Quoi qu'on en ait dit, quoi qu'en ait dit cet accusateur, le catholicisme n'a jamais fait du travail une pure condamnation..... (Interruptions à gauche.)

Un sénateur à gauche. — Et la Bible?

M. de Belcastel. — D'après lui, le travail est institution divine et glorieuse dans sa nature, comme l'homme lui-même.

M. Schoelcher. — C'est une punition, d'après la Bible ! (Réclamations à droite.)

M. de Belcastel. — Non, messieurs, jamais le catholicisme n'a fait du travail une pure condamnation. (Nouvelle interruption à gauche.)

M. Edmond Adam. — Alors, vous ne connaissez pas la Bible!

M. de Belcastel. — Je dis la vérité, et aucun catholique ne contredira mes paroles. Le travail existait avant la déchéance, moins la sueur et la peine. (Exclamations à gauche.)

M. le président. — N'interrompez pas, vous répondrez à la tribune. Laissez parler l'orateur.

M. Pelletan. — Ce n'est pas la peine de soulever des questions de théologie à cette tribune.

M. le président. — Votre collègue use de son droit avec beaucoup de modération, vous devez l'écouter. (Très-bien ! très-bien ! à droite)

M. de Belcastel. — D'après l'enseignement du catholicisme, le travail est d'institution divine, et glorieux de sa nature, comme l'homme lui-même, comme la société, comme la famille, comme ce qu'il y a de plus saint dans la famille, la maternité ; le travail, lui aussi, a été visité par le mal ; si ses fruits sont devenus sévères à cueillir, ce qui est vrai, et que toutes les apothéoses n'empêcheront pas, le catholicisme, l'Eglise nous répètent sans cesse que le travail est une loi universelle de réhabilitation, d'honneur, de fécondité à laquelle tout chrétien doit se soumettre avec amour et qui est consacrée par l'immortel exemple de l'Homme-Dieu. (Applaudissements à droite.)

Mais je ne dirai pas ces choses, et, strictement renfermé dans l'arène et dans le droit parlementaire, je viens vous dire... (Rires à gauche) : il y a dans le discours que vous venez d'entendre une violation de la loi, une insulte à la Constitution française !

Violation de la loi, messieurs ! La loi française, en dépit des espérances de quelques-uns, et, peut-être, des alarmes de quelques autres, la loi française n'est pas athée ! C'est sa force et son honneur, c'est la force et l'honneur de notre état social. (Très bien ! à droite.)

La loi française reconnaît trois cultes qui professent le même Dieu, créateur et révélateur, qui portent à la main le même livre, et, dans une page de ce livre, le même Décalogue, code imprescriptible de la morale.

La loi française repousse les monuments d'impiété, comme les temples de l'idolâtrie ; et un édifice qui porterait sur ses murs : « Ecoles des athées », serait fermé par un magistrat qui ferait son devoir.

La loi française ordonne le serment qui prend à témoin de la parole légère de l'homme la souveraine véracité de Dieu. (Très bien ! à droite.)

La loi française incline tous les ans la magistrature qui l'interprète devant l'autel catholique pour demander à Dieu la force et les lumières de la justice.

Il y plus, le prêtre qui prend pour immortelle épouse l'Eglise de Jésus-Christ, ne peut plus, devant la loi civile de France, prendre une autre épouse. (Nombreuses protestations à gauche.)

Cela est vrai, messieurs, — Je le constate, comme c'est mon droit, — la loi française est pleine d'affirmations religieuses. Oui, le prêtre, pour consommer cette infidélité surnaturelle, est contraint de fuir au-delà des frontières, de chercher un sol plus complaisant et moins chrétien,

Tout, dans l'ensemble de nos lois, comme dans la conscience du pays, affirme la croyance en Dieu.

Si maintenant je passe aux lois particulières qui visent le sujet dont je m'occupe, les textes sont formels. Je ne les ai pas sous la main, ils sont dans ma mémoire.

L'article 23 de la loi de mai 1850 comprend l'instruction morale et religieuse : c'est la première des matières qu'il impose à l'enseignement. L'article 42 s'exprime ainsi : « Ceux qui sont chargés de l'enseignement des écoles primaires sont le maire, le curé, le pasteur, le rabbin. » Toujours le culle, vous le voyez, messieurs, toujours Dieu !

La Constitution, ai-je dit ; elle a un article, cette Constitution, que M. le garde des sceaux a voté ; il ne s'en repent pas, j'en suis sûr. Cet article appelle au début de chaque session le secours du ciel sur les travaux des Assemblées. Quoi ! l'affirmation la plus solennelle de la Providence est écrite dans l'acte constitutif de nos pouvoirs publics, et un représentant de l'autorité municipale irait solennellement enseigner en toute liberté et impunité que la Providence est une erreur, une invention des hommes, une immoralité !

Mais on fait entendre par là que l'Assemblée, que la représentation, que la Constitution nationale, en invoquant le secours du ciel, font acte d'hypocrisie ou d'imbécillité ! (C'est vrai ! — Vive approbation à droite.)

Le voulez-vous ? Non ! MM. les ministres ne le voudront pas ; vous, messieurs, les sénateurs, vous ne le souffrirez pas.

Ni les uns, ni les autres, vous ne manquerez aux grands devoirs que vous imposent le respect des lois et la conscience du pays, et, pourquoi ne pas le dire aussi, les assauts livrés chaque jour à nos croyances, à la vie morale de notre cher pays. Certes, je ne suis pas suspect de pessimisme à son endroit ; assez souvent, assez haut, je l'ai dit ; je crois à sa puissance, à sa vitalité, savez-vous pourquoi ? Parce que je crois à la sève chrétienne qui est en lui, laquelle, quoi qu'on dise et qu'on fasse, ne veut pas mourir. Mais, à quoi bon cacher sa vue derrière un voile d'illusion ? A l'heure où nous délibérons, il est en France et dans le monde un parti de haine et de combat...

Voix à gauche. — Oui ! oui ! le vôtre ! (Protestations à droite.)

M. Edmond Adam. — C'est vous qui brûlez !

M. de Belcastel, se tournant vers la gauche. — C'est bien le vôtre, messieurs.

...un parti de haine et de combat qui a juré contre Dieu... (Inter-
rptions à gauche.) j'en ai la preuve, mes-sieurs, qui a juré contre
Dieu, contre l'Eglise, contre la société chrétienne tout entière, le
serment implacable d'Annibal. (Murmures à gauche.)

Ne le niez pas, messieurs, car je pourrais apporter ici des mon-
ceaux de journaux qui seraient des montagnes d'outrages à notre
foi. (Vive approbation à droite.)

Ah! vous ne soupçonnez pas tout ce que salit le papier de France.
Il faut que l'air de France soit bien pur pour assainir l'atmosphère
où ces souillures passent tous les jours. Il faut que la foi française
soit vive et active comme l'épée des batailles pour échapper à cette
rouille envahissante qui la rongerait si elle s'endormait un seul
jour. (Vive approbation à droite.)

Je reviens au parti dont je parlais tout à l'heure. Parfois, dans
ses jours d'emportement et de franchise aussi, ce parti qui combat
sous le masque de la défense sociale contre le cléricalisme, ce parti
se délivre du masque, et jette à travers l'orgie des banquets des cris
de mort, des hymnes aux meurtriers resplendissants. Nous l'avons
entendu; nous n'avons rien dit. — Mais quand la Révolution, plus
homicide encore et plus odieuse, désespérant de trouver dans la
génération présente, imbue de préjugés chrétiens, des instruments
assez dociles pour son œuvre de mort, se tourne vers les généra-
tions qui viennent et s'en prend à l'enfance; lorsqu'elle attaque
cette proie sacrée qu'elle sait plus riche et qu'elle pense plus facile,
moins défendue peut-être; lorsqu'elle assiège ce sanctuaire de l'hu-
manité qui renferme en soi, avec tous les trésors de l'avenir, tout
l'amour et tout le sang de nos cœurs, alors l'indignation déborde,
nous songeons avec horreur à ce que seraient la France et le monde
avant un siècle, si des doctrines aussi funestes, aussi dégradantes,
devenaient la loi nouvelle des esprits; et nous vous conjurons,
messieurs, de ne pas permettre qu'on joue avec l'âme des enfants
comme avec la vulgaire ivresse de banqueteurs de hasard!

Oh! respect à ces âmes, qui que vous soyez! respect à ces âmes;
c'est l'âme de la France en fleurs.

Messieurs, j'aurais eu beaucoup à dire si M. le garde des sceaux
avait été présent. J'espère, je le répète en finissant, que M. le re-
présentant du président du conseil et du gouvernement voudra bien
unir sa protestation à la mienne, je suis tout prêt à en prendre
acte. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Waddington, ministre de l'instruction publique, répondit

à M. de Belcastel. Il s'attacha d'abord à justifier l'administration, qui ne peut être responsable de tous les discours, et fit remarquer que sur le grand nombre de discours de distributions de prix, il y en a eu bien peu qui prêtent à la critique ; puis il dit :

Maintenant, quant aux doctrines qui ont été formulées dans le discours prononcé à Toulon, je n'ai pas besoin de dire au Sénat l'opinion et les convictions de tous les membres qui siègent au banc des ministres ; leur opinion individuelle est bien connue de tous.

Nous, messieurs, qui désirons sincèrement et fermement travailler à la fondation d'une République sage et honorée dans le pays... (Très-bien ! très-bien !) nous qui poursuivons cette tâche au milieu des difficultés sans nombre que vous connaissez mieux que personne, nous sommes les premiers à répudier des doctrines qui tendraient à faire de la République une République sans religion, car nous savons parfaitement qu'un pays, qu'un gouvernement sans religion est destiné à périr, car un pareil gouvernement serait comme un temple sans Dieu. (Vive approbation).

Voilà, messieurs, nos convictions sur ce point. Je crois que personne n'en a jamais douté. Mais, permettez-moi de vous le dire, ces questions-là sont des questions qui regardent les faits, des questions à régler avant tout pour chaque homme entre sa conscience et son Dieu.

Ce que je trouve blâmable, ce que je trouve profondément blâmable dans l'incident signalé au Sénat, c'est qu'un homme déjà d'un certain âge, ayant l'expérience de la vie, ait osé produire devant de petits enfants des doctrines aussi étranges et aussi dangereuses. (Très-bien ! très-bien ! à droite et au centre.)

Ce fait-là, je le condamnerai toujours. Je le regarde comme absolument blâmable. Quelle que soit l'opinion de chacun sur ces grandes questions de la Providence, de l'immortalité de l'âme, personne n'a le droit de venir les discuter devant des enfants dans une distribution de prix. (Très-bien ! très-bien ! vifs applaudissements à droite.)

M. de Belcastel. — Du discours que vient de prononcer M. le ministre de l'instruction publique, je ne veux retenir que ces paroles, parce qu'elles resteront et quelles auront un sérieux retentissement dans le pays, c'est, d'une part, la répudiation complète, absolue des doctrines qui ont été professées ; c'est, de l'autre, l'inconvenance profonde, coupable, d'avoir fait, devant un tel audi-

toire, parade de pareilles doctrines. Je prends acte des déclarations de M. le ministre. (Très-bien ! Très-bien ! à droite.)

Nous remettons au prochain numéro la suite de la discussion du budget des cultes.

LE CONGRÈS DE LILLE.

Les comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais se sont réunis en Congrès, à Lille, du jeudi 16 novembre au dimanche suivant. Ces réunions catholiques, si fécondes en œuvres et si pleines d'espérances pour l'avenir, se multiplient heureusement, mais cette multiplicité même nous rend de plus en plus difficile la tâche de faire connaître leurs travaux en détail. Nous sommes obligés de choisir, d'abrégé, d'omettre, souvent, à notre très-grand regret, et de ne mettre sous les yeux de nos lecteurs que les points les plus importants; au moins essayons-nous d'en dire assez pour qu'ils restent suffisamment au courant de ce magnifique mouvement catholique qui est le gage de la régénération et du relèvement de la France.

Le Congrès de Lille était présidé par NN. SS. Monnier, évêque de Lydda, coadjuteur du cardinal de Cambrai, et Lequette, évêque d'Arras; parmi les notabilités qui en faisaient partie, nous nommerons, dans l'ordre où notre mémoire nous les présente, M. Chesnelong, qui allait être nommé sénateur; M. le comte de Melun, ancien député, président officiel du Congrès; MM. Béchamp, de Margerie, Chautard, de Vareilles-Sommières, professeur de l'Université catholique de Lille; MM. Champeaux et Cavrois, secrétaires du Congrès; M. le comte de Nicolaï; M. l'abbé Hautcœur, recteur de l'Université catholique; Mgr Scott, doyen d'Aire-sur-la-Lys; M. Harmel, l'industriel bien connu de nos lecteurs; le R. P. Marquigny, jésuite, et un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques distingués, qui tous venaient mettre en commun leur zèle, leur dévouement au bien et leur expérience des œuvres.

A la première séance, celle de jeudi, M. Champeaux a donné, aux applaudissements unanimes de l'Assemblée, lecture de l'adresse suivante à Pie IX :

Très-Saint Père,

Les comités catholiques de la province ecclésiastiques de Cambrai, réunis à Lille sous la présidence de Mgr l'évêque d'Arras et de Mgr l'évêque de Lydda, se font un devoir et un bonheur de commencer leurs travaux en déposant aux pieds de Votre Sainteté leur foi, leur espérance et leur amour.

Très-Saint Père, les temps sont mauvais, les ténèbres se répandent autour de nous et menacent le royaume de la vérité. L'esprit révolutionnaire est devenu une maladie de l'âme, une erreur intellectuelle qui a pris les proportions d'une épidémie, et, par une conséquence nécessaire, une dépravation de la volonté qui s'étend à l'Europe tout entière. Il est l'orgueil incarné, il tue le respect sous toutes les formes ; du mépris de l'autorité paternelle il monte jusqu'au mépris de la loi et arrive jusqu'au mépris de Dieu. De ces hauteurs d'où il croit avoir chassé le Maître souverain, il ne redescend sur la terre que pour la couvrir de sang et de ruines. Il veut réaliser le rêve monstrueux de la famille sans Dieu, de l'école sans Dieu, de l'Etat sans Dieu, de la religion sans Dieu. Voilà, Très-Saint Père, la phthisie sociale dont languit et meurt le monde.

Qui donc le sauvera ? Vous, et vous seul, Très-Saint Père, vicaire de Notre Seigneur Jésus-Christ, docteur infallible, roi par la grâce et la volonté de Dieu ; vous nous apparaissez planant au-dessus de la société moderne comme l'Esprit qui, aux jours de la création, était porté sur la masse informe des eaux pour y mettre l'ordre et la lumière.

Pendant votre pontificat d'une durée sans pareille dans les annales de l'Eglise, vous n'avez eu qu'une pensée et qu'un but : Proclamer les droits de Dieu. Vous avez proclamé ces droits sur l'âme, sur la famille, sur la société ; vous les avez montrés émanant de Dieu le Père, se communiquant à Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Notre-Seigneur Jésus-Christ se transmettant à son Vicaire, pour que sa bouche qui suffit au monde les enseigne à la terre entière.

Pontife de l'Immaculée-Conception, Pontife du *Syllabus*, Pontife de l'infaillibilité, vous vous élevez de toute la hauteur de votre autorité divine contre toutes les défections, toutes les révoltes et toutes les apostasies. Il n'en est pas une que vous n'avez condamnée et stigmatisée. Aussi, contre vous, Très-Saint Père, comme contre le dernier boulevard de Dieu en ce monde, l'esprit révolutionnaire a déchaîné toutes ses fureurs et amenté tous ses satellites.

Il ne triomphera pas. Depuis dix-huit siècles, Pierre règne, gou-

verne et triomphe au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Vous aussi, Très-Saint Père, vous triompherez et, par votre triomphe, la société sera sauvée, car vous la ramènerez à Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Très-Saint Père, permettez à vos enfants du Nord de se réjouir à l'avance des victoires que bientôt vous remporterez pour nous. Nous voulons nous y préparer par la prière et par la lutte. Le programme que vous avez tracé naguère à nos frères d'Italie réunis en congrès à Bologne sera notre programme.

Soldats obscurs de votre grande armée, nous voulons combattre au poste que vous nous avez assigné. Nous y sommes, Très-Saint Père. Pendant ces jours de travaux nous apprendrons à y être plus vaillamment encore. Avec vous nous sommes heureux d'être à la peine, avec vous nous sommes sûrs d'être un jour à l'honneur, et à l'honneur éternel. »

A la séance de vendredi, M. Harmel a traité la question ouvrière, en lisant un fort beau rapport, que son étendue nous empêche de reproduire aujourd'hui, mais dont nous ne priverons pas nos lecteurs.

La séance de clôture a été remplie par un rapport du P. Marquigny sur la corporation chrétienne, par un discours de M. Chesnelong, que nous renvoyons à notre prochain numéro, et par le discours suivant de Mgr l'évêque d'Arras :

Messeigneurs, Messieurs.

En prenant la parole dans cette circonstance, j'éprouve un regret que vous partagerez avec moi, c'est l'absence de notre vénéré métropolitain, Mgr le cardinal Régnier. Bien mieux que moi il eût exprimé quelles douces consolations donne à vos premiers pasteurs cette réunion annuelle des Comités catholiques du Nord ; il vous eût dit combien nous sommes heureux, dans ces temps si difficiles, de voir se lever dans les rangs des laïques de généreux chrétiens qui nous apportent le tribut de leur concours si dévoué à la grandeur catholique ; il vous eût dit avec quelle joie nous accueillons ces mains qui se tendent vers nous et les unissons à celles de nos prêtres et de nos religieux.

Mais si les ménagements dus à sa vénérable vieillesse le tiennent éloigné de nous, il vous l'a écrit, il est présent ici par sa pensée,

par son cœur et, à la fin de cette séance, sa main ne fera qu'une pour vous bénir avec celle de son auxiliaire.

Il est, messieurs, une parole qu'a fait entendre le Vicaire de Jésus-Christ, notre bien-aimé Pie IX, parole courte, mais, qui dans sa brièveté, exprime parfaitement la mission des Comités catholiques dans les circonstances où ils se sont formés; il a dit, et vous connaissez cette parole : *Priez et agissez*; mais la prière qui sollicite de Dieu ces grâces puissantes dont a si besoin notre pauvre société au milieu des maux qui la dévorent, mais l'action qui seconde les secours de la grâce sollicités par la prière, voilà le programme qu'a tracé notre, vénéré Pie IX. Eh bien, ce programme, qui le remplit mieux que les comités catholiques, avec autant de zèle et de dévouement ?

Oui, messieurs, nous devons prier; c'est la recommandation de Pie IX. Eh bien ! ce grand devoir de la prière ne le remplissez-vous pas d'une manière bien consolante pour nous ? Jésus-Christ pendant ces jours-ci a été exposé sur son trône et vous êtes venus déposer à ses pieds l'hommage de vos cœurs; lui appréciera les ardentés prières que vous inspirait votre zèle pour l'arrivée de son règne au milieu de tant d'hommes qui le méconnaissent.

Et ce devoir de la prière ce n'est pas seulement dans cette circonstance que vous le remplissez, il est l'âme de votre vie chrétienne, mais partout vous donnez à tous l'exemple de l'accomplissement de ce devoir et lorsque se préparent des manifestations comme celle qui vous réunit aujourd'hui, vous affirmez à la lueur du soleil, la foi qui vous dévore.

Je veux rappeler ici le grand exemple que vous avez donné en accourant de toutes parts au pèlerinage de Notre-Dame des Ardents. Permettez à l'évêque d'Arras de vous exprimer sa reconnaissance et de vous dire combien ont été suaves pour son cœur les témoignages d'affection que vous lui avez prodigués.

Continuez ce grand devoir de la prière; priez, messieurs, pour notre premier Pontife, afin qu'il soit conservé longtemps à l'affection, à l'amour de ses enfants, et que dans un an nous ayons la consolation de célébrer les splendeurs de son jubilé. Priez pour notre vénéré Métropolitain, afin que longtemps il soit assis sur ce siège qu'il honore deux fois par l'éclat de ses vertus et par celui de la pourpre dont il est revêtu; priez pour la France notre patrie, afin qu'elle soit toujours la fille aînée de l'Eglise et qu'au milieu des commotions politiques qui l'agitent sans cesse, elle reste toujours attachée à la foi catholique, qui a toujours fait sa gloire et sa puissance. Mais ce n'est pas assez que de prier; Pie IX

nous l'a dit, à la prière il faut joindre l'action, et en effet telle est l'économie de la Providence dans le monde qu'elle accorde les grâces sollicitées par la prière, mais elle veut que ces grâces soient méritées par notre action. Eh bien, messieurs, est-ce que vous ne remplissez pas cette recommandation de Pie IX ? Il suffit de jeter un regard sur le programme des questions pour voir combien utiles et prospères sont ces œuvres auxquelles vous apportez votre concours ; et, je le proclame, on peut voir combien vos œuvres sont différentes de celles que cherche à réaliser la philanthropie moderne ; et en effet quels en sont les caractères ? C'est la foi qui les inspire ; la philanthropie se concentre dans le monde ; la foi vous fait voir dans tous les hommes non-seulement des frères, mais encore Jésus-Christ lui-même ; et en effet Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : Tout ce que vous ferez à un de ceux qui croient en moi, c'est à moi-même que vous le faites ; vous voyez des hommes rachetés par le sang d'un Dieu et qu'il faut rendre dignes de leurs immortelles destinées ; et, bien que la foi soit toujours le principe de vos œuvres, c'est par là que vous serez toujours vainqueurs dans les luttes soutenues contre le monde et contre ses partisans.

Le dévouement et l'abnégation ne forment-ils pas encore un des caractères de vos œuvres ? Et en effet regardez la philanthropie ; ceux qui en font profession ne recherchent que leurs intérêts, ils cherchent à se former une popularité qui seconde leur ambition, ils ne voient que des moyens de parvenir aux honneurs, aux distinctions. Pour vous, messieurs, sous l'influence de la foi, vous cherchez d'abord le règne de Dieu, *Querite primum regnum Dei et justitiam*, vous cherchez la gloire de Jésus-Christ. Si vos œuvres parviennent à quelque chose, c'est à lui que vous en rapportez la gloire et si elles ne répondent pas à tous vos efforts, c'est dans la faiblesse de notre nature que vous en recherchez la cause.

Messieurs, la patience chrétienne qui ne se rebute pas devant les difficultés, n'est-ce pas encore l'esprit propre de vos œuvres ? Les épreuves, les contradictions, les tribulations sont comme le cachet des œuvres entreprises pour la gloire de Dieu. Que de difficultés ne rencontrez-vous pas ! Le démon cet éternel ennemi des œuvres de Dieu, cherche à neutraliser vos efforts, à détruire ce que vous édifiez ; et puis le monde qui se trouve condamné dans ses principes et dans sa conduite se révolte contre vos tentatives généreuses, qui sont comme une condamnation de son indolence et de sa lâche inaction. Mais Notre-Seigneur, quand il est venu dans le monde, nous a recommandé la patience.

Eh bien, messieurs des Comités catholiques, voilà cette patience que vous devez apporter dans toutes les œuvres. Dans notre cité de Lille, quel exemple vous est aujourd'hui donné, voyez que d'obstacles n'a pas rencontré notre Université catholique ; mais les propagateurs de cette grande œuvre ne se sont pas découragés ; leur patience sera récompensée et l'Université catholique recouvrera une liberté d'autant plus chère qu'elle l'aura plus laborieusement conquise.

Messieurs, il est une parole de nos saints livres et c'est par là que je termine en la livrant à nos sages réflexions : Joseph, le fils du saint patriarche Jacob, avait été tiré de son obscurité pour être préposé au gouvernement de l'Égypte ; il remplissait tout le monde d'étonnement par la grandeur de ses œuvres ; mais, nous dit l'Écriture, Dieu était avec lui, *Deus erat cum eo*. Eh bien, messieurs, voilà ce que doivent être aussi les Comités catholiques ; que vous soyez toujours avec Dieu, qu'il protège constamment vos œuvres et ainsi vous réaliserez cette devise que vous avez prise : *Instaurare omnia in Christo*.

Le rapport sur les corporations ouvrières par le R. P. Marquigny est venu ensuite. Eminent économiste, le R. P. Marquigny a démontré, dit l'*Emancipateur* de Cambrai, cette vérité incontestable que la paix ne pouvait sortir que du patronage chrétien et des corporations chrétiennes.

Depuis un certain nombre d'années, un grand nombre d'efforts ont été tentés pour résoudre cette importante question ouvrière qui constitue véritablement le péril social ; les uns ont méconnu les principes fondamentaux de l'économie politique, les autres, tout en admettant parfaitement ces mêmes principes, n'ont rien trouvé pour remédier au mal.

La commission parlementaire, chargée par l'Assemblée nationale d'étudier cette importante question, en a bien reconnu les grandes lignes, mais tout s'est borné là. Les intérêts des patrons et des ouvriers, nous dit le rapporteur, sont solidaires.

Sans doute, mais l'organisation du travail ne doit pas reposer sur deux ou trois axiomes de fondation récente et les maximes de Turgot ne sont pas tellement des articles de foi que l'on soit forcé de les accepter aveuglément. Le R. P. Marquigny ne s'arrête pas à des faits secondaires, il va droit au but. L'organisation du travail doit reposer sur trois choses : *protection, surveillance et assistance mutuelle*. De nos jours, on constate que nos ouvriers ont perdu le

respect de la religion ; mais il est fort à craindre qu'ils n'aient perdu en même temps toute espèce de respect et malheureusement aussi celui de la légalité et du bon sens.

On confond trop souvent les corporations et les chambres syndicales : les chambres syndicales visent à un autre résultat qu'à celui du bien-être de la classe ouvrière. « Le dernier Congrès ouvrier de Paris, dit le R. P. Marquigny, nous a découvert un symptôme et une tendance : le symptôme c'est la haine contre la religion, la tendance c'est une opposition préconçue à tout ce qui a maintenant une supériorité quelconque.

« Mais ne fermons pas nos cœurs à ces pauvres égarés, allons à eux pour leur porter les enseignements chrétiens qui leur ont fait défaut ; distinguons soigneusement les idées vraies des passions perfides, allons par la charité jusqu'aux plus hostiles afin d'être bien sûrs de ne laisser périr aucun de ceux que le Sauveur appelle. »

On le voit, la charité chrétienne apparaissait dans ces nobles paroles et elles devraient suffire à détromper ceux qui nous accusent de vouloir opprimer le peuple et le réduire en servitude. Loin de nous ces pensées ; et nos calomniateurs savent bien eux-mêmes quels sont nos sentiments sur ce point.

Le R. P. Marquigny, entrant ensuite résolûment dans la question, constate chez tous les ouvriers un penchant naturel qui les porte vers les corporations. L'ouvrier ne peut trouver son bonheur que dans la corporation bien organisée ; car jamais nous n'avons eu l'intention de la refaire ancienne, nous voulons l'approprier aux temps où nous vivons et jamais nous n'avons manifesté l'utopie de la rétablir exactement comme elle existait avant la Révolution. La corporation est donc nécessaire à l'ouvrier ; il faut en effet à cet homme un milieu social, une atmosphère dans laquelle il puisse vivre, il faut que son métier lui soit comme un titre de noblesse et qu'il ne sente pas la rougeur lui monter au front, quand on l'appelle comme Jésus-Christ : *faber atque fabri filius*, c'est un artisan et un fils d'artisan.

Les résolutions suivantes, qui sont comme le résumé des vues exposées par le R. P. Marquigny, ont été adoptées par le Congrès.

1. Les comités catholiques de la région du Nord, réunis pour la quatrième fois en assemblée générale, expriment de nouveau la conviction que l'initiative individuelle et l'esprit d'association,

vivifiés par le sentiment chrétien, suffisent à opérer toutes les réformes morales et même économiques que peut exiger la situation des classes laborieuses.

2. Comme les pouvoirs publics, aujourd'hui surtout, ne doivent intervenir dans le régime du travail que par des mesures d'ordre général destinées à réprimer les fraudes et à prévenir l'exploitation des plus faibles par les plus forts, les industriels chrétiens ne demandent que la liberté de se dévouer pour reconstituer la famille ouvrière par des associations corporatives qui, à la différence des anciens corps d'états, ne prétendent nullement imposer l'attache au métier, ni régler le travail.

3. Les catholiques ne peuvent réclamer la liberté et l'existence civile que pour des associations qui s'engageraient à respecter les règles de l'ordre social chrétien, et ils devraient protester contre la reconnaissance légale d'institutions oppressives, comme seraient des chambres syndicales ayant pour unique fin d'établir la contrainte pour la fixation des salaires.

4. Les divers exposés présentés dans les congrès catholiques et les discussions auxquelles ils ont donné lieu, ont suffisamment montré la voie des solutions, surtout pour les grands établissements industriels où la population laborieuse est agglomérée sous la direction d'un patron, et le congrès n'hésite pas à conseiller l'application des règlements qui, sous le titre de *Manuel d'une corporation ouvrière*, ont obtenu l'approbation universelle.

5. Persuadés que la restauration générale du régime corporatif sainement compris serait impossible, si des exemples recommandables ne provoquaient l'adhésion du plus grand nombre, les membres des Comités favoriseront de tous leurs efforts le développement des corporations constituées d'après les principes catholiques par des groupes de maîtres et d'ouvriers, dont la conduite sera ostensiblement conforme aux lois de la vie chrétienne.

6. Les comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, toujours animés de la même confiance envers l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, émettent le vœu que les promoteurs de cette Œuvre, si désireux de ramener la paix sociale, ouvrent la voie au retour de la corporation, par la création de comités et de cercles professionnels, sortes de chambres syndicales chrétiennes, qui permettent aux ouvriers et aux patrons du même corps de métier de se mieux connaître pour arriver à mieux s'entendre sur leurs intérêts communs.

Nous terminerons par le procès-verbal d'une réunion spéciale tenue le samedi.

Samedi, à trois heures, a eu lieu une réunion de patrons chrétiens. Cette réunion, proposée le matin et improvisée, pour ainsi dire, avec le concours de M. Milcent, auditeur au Conseil d'Etat, réunissait une quinzaine de grands industriels de Lille.

Le R. P. Marquigny, président, fait la prière d'usage, puis il expose l'objet de la réunion, qui est de former une société de patrons, ce qu'on pourrait appeler un syndicat de patrons chrétiens. Ce sera la première pierre de la corporation chrétienne qui sera reconstituée, dès que chez les patrons et chez les ouvriers d'une même profession seront formées des associations catholiques unies entre elles et leur permettant de s'entendre sur leurs intérêts communs.

Après quelques mots de M. Léon Harmel sur l'organisation du Val-des-Bois, un membre de l'Assemblée fait observer que les grandes villes présentent des obstacles spéciaux à la réalisation de l'idée dont il s'agit.

M. Guillou, filateur à Rouen, montre par son exemple que le patron chrétien peut obtenir les mêmes résultats dans une grande ville. Pendant une heure, M. Guillou tient l'assemblée sous le charme de son récit, rempli de détails tour à tour pratiques et touchants.

Après l'échange de quelques explications, M. Milcent, délégué de l'œuvre des cercles catholiques ouvriers, expose dans un langage élevé les devoirs du patron et lui montre la nécessité de rétablir avec les ouvriers des familles chrétiennes du travail. Qui dit patron dit père de famille. Les industriels ont vis-à-vis de leurs ouvriers des devoirs de paternité sociale, une mission à remplir. Les familles industrielles du patron et de ses ouvriers sont, dit-il, le complément indispensable du comité des cercles catholiques, auquel elles apportent un concours nécessaire.

Tous les industriels présents s'engagent à assister tous à une nouvelle réunion, qui est fixée au mardi 21, à huit heures du soir. D'autres invitations compléteront le nombre des membres de la nouvelle société, qui sera ensuite constituée définitivement.

On peut dire que ces deux documents se complètent et portent avec eux leurs commentaires. Dans le premier sont exposés les principes qui devront guider les patrons chrétiens de la corporation. Le second nous fait voir que cette corporation

n'est point une utopie et qu'elle entrera très-prochainement dans le domaine des faits, ce qui sera certainement le plus grand résultat du congrès des catholiques du Nord.

LE BUDGET DES CULTES (1).

Que fait l'Etat quand il délivre au clergé des *mandats d'indemnité*? de quelle dette est-il tenu? A quel titre enfin, *au regard de la loi*, le clergé émarge-t-il au budget de l'Etat?

Telles sont les questions auxquelles nous nous proposons de répondre brièvement.

Le 12 août 1789 l'Assemblée nationale proclamait dans l'art. 17 de la déclaration des Droits de l'homme, que *la propriété était un DROIT INVOLABLE ET SACRÉ*.

Le 2 novembre suivant, à la majorité de 568 voix contre 346, elle mettait à la disposition de la nation *les biens du clergé*.

1° Une semblable disposition était une atteinte portée à un droit primordial, à l'un de ces droits que la loi ne crée pas, mais ne peut que reconnaître et sanctionner.

2° Le clergé étant devenu propriétaire desdits biens au moyen de dons et de legs, et aux conditions voulues par les donateurs ou testateurs, porter atteinte à ces droits acquis conformément à la loi, c'était désormais menacer de l'envahissement du *communisme* la propriété privée...

3° C'était aller à l'encontre de la déclaration précitée du 12 août, qui connaissait l'*inviolabilité* et le caractère *sacré* de la propriété. Et il est si vrai que le décret offensait la justice naturelle, *qu'on n'a pas osé laisser aux juges de droit commun la solution des procès relatifs aux biens nationaux vendus par l'Etat*. Chose digne de remarque, ce fut le conseil de Préfecture (!) qui devint compétent en pareil cas; et sous la Constitution du 22 frimaire an VIII, il fut admis que la vente de la *chose d'autrui* par l'Etat ne donnait pas au vrai propriétaire un droit de revendication, mais seulement une créance contre le trésor. — *Habemus confitentem...*

II

On répète volontiers qu'il y a eu *SPOLIATION* des biens du clergé.

(1) Etude adressée par l'auteur, avocat à la cour de Paris, à Mgr l'évêque de Meaux.

JURIDIQUEMENT PARLANT IL Y A UNE ERREUR. Non, l'Assemblée comprenant les conséquences désastreuses d'un pareil principe, *n'a pas osé décréter que les biens du clergé seraient la propriété de la nation.* On chercha un expédient moins violent; Mirabeau voyant que l'Assemblée se refusait à cet attentat changea sa formule, et au lieu de dire : « Les biens du clergé *appartiennent* à la nation », mit : « *Les biens du clergé sont A LA DISPOSITION de la nation.* »

Voici les termes mêmes du décret : « Art. 1^{er}. Tous les biens « ecclésiastiques sont à la *disposition* de la nation, à la charge de « pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien « de ses ministres *et au soulagement des pauvres...* » (2 nov. 1789.)

Il semble donc manifeste, et c'est là un fait de la plus haute importance, que l'Assemblée nationale a reculé devant une spoliation proprement dite, et n'a exercé *alors* qu'une simple *réquisition* à raison de l'extrême besoin où elle était de parer à une banqueroute imminente. Cette réquisition avait pour but de mettre aux mains de la nation (en la place de l'or qui faisait défaut) une *valeur réelle*, suffisante pour obtenir le crédit nécessaire à la circulation des assignats. « *Il ne s'agit pas précisément*, dit Mirabeau dans sa conclusion, *de PRENDRE LES BIENS DU CLERGÉ pour payer les dettes de l'Etat, AINSI QU'ON N'A CESSÉ DE LE FAIRE ENTENDRE.* » Et plus loin : « *Ce ne sont pas des trésors qu'il faut à l'Etat, c'est UN GAGE et une hypothèque, c'est un CRÉDIT et de la confiance.* »

En présence d'une pareille déclaration, QUI AVAIT DÉTERMINÉ le vote du 2 novembre et en *précisait* le sens, le clergé ne renouça pas, comme nous le montrerons bientôt, à recouvrer son patrimoine à une date qu'il n'était pas possible de déterminer par avance. En vain invoquerait-on le fait accompli : la violence ne crée pas de droits.

C'est ainsi qu'à la paix on restitue à leur propriétaire les biens réquisitionnés d'urgence pendant la guerre, ou au moins leur *valeur*.

— L'interprétation que nous indiquons s'impose, si l'on remarque que l'Assemblée *n'avait pas voulu rendre un vote sur le principe même de la propriété.*

D'ailleurs ne retrouvons-nous pas la même expression dans l'art. 12 du Concordat : « Toutes les églises métropolitaines... non aliénées, « seront remises A LA DISPOSITION des évêques? »

De même l'art. 75 des articles organiques ajoute : « Les édifices « anciennement destinés au culte catholique... seront mis A LA « DISPOSITION des évêques?... »

Est-ce à dire qu'ils deviendront leur *propriété*? Dès lors y aurait-il bonne foi à donner à une formule identique des significations diverses et contradictoires, selon les besoins de la thèse?

III

Si la pensée du législateur a été celle que nous disons, il faudra reconnaître que CE N'EST PAS A RAISON DU DÉCRET DE 89 QUE LE CLERGÉ A PERDU SES DROITS *auxdits biens ou à leur valeur*, mais *uniquement par suite de la véritable transaction* intervenue le 26 messidor an IX, ratifiée le 23 fructidor de la même année (10 septembre 1801) et promulguée le 8 avril 1802 sous le nom de CONCORDAT, en vue de déterminer d'une façon DÉFINITIVE les rapports de l'Église avec l'État.

Ce contrat bilatéral a opéré une véritable *novation* du droit de revendication en une *créance*, figurée par une sorte de *rente perpétuelle* que l'État payerait contre l'abandon du droit *réel* (auquel le clergé A CETTE ÉPOQUE ENCORE POUVAIT PRÉTENDRE).

La preuve résulte de la teneur même de l'article 13 du Concordat : « Sa Sainteté, *pour le bien de la paix* et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que, ni Elle, ni ses successeurs *ne troubleront en aucune manière* les acquéreurs de biens « ecclésiastiques aliénés, et *qu'en conséquence* LA PROPRIÉTÉ de ces « mêmes biens, les droits et revenus y attachés demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leur ayant-cause. »

Le Pape, d'accord avec le premier consul, renouçait à exercer la revendication dont il avait droit.

Enfin, dans la bulle de ratification desdites conventions, donnée à Rome le 18 des calendes de septembre 1801, Pie VII, après avoir parlé des sacrifices rendus nécessaires par suite « des circonstances « extraordinaires du temps, » s'exprime ainsi : « Persévérant dans « notre résolution de faire pour le bien et l'unité tous les *sacrifices* « que la religion pouvait permettre, et de coopérer autant qu'il « était en nous à la tranquillité des Français, qui éprouveraient de « nouvelles secousses SI L'ON ENTREPRENAIT DE REDEMANDER LES « BIENS ECCLÉSIASTIQUES... déclarons que ceux qui ont acquis ces « biens ne seront troublés ni par nous, ni par nos successeurs. »

Tel est bien le droit de revendication *qui existait* ENCORE lors de la *transaction* du Concordat.

— La perpétuité de la rente résulte nécessairement de la qualité de celui qui s'appelle *crédit rentier*, dans l'espèce une personne morale d'une longévité indéfinie.

En second lieu, la comparaison du capital aliéné avec le taux peu élevé de la rente servie en retour, suffirait à justifier la perpétuité de cette rente.

IV

Étant établi que les droits du clergé sont ceux d'un *ancien propriétaire* indemnisé au moyen d'une *rente*, le clergé n'est donc pas *fonctionnaire* et ne peut être considéré comme *salariné*.

C'est en vertu d'un *droit* qu'il se présente; aussi ce droit s'est-il appelé *indemnité*, mot significatif, que M. le garde des sceaux employait tout récemment encore dans sa circulaire des premiers jours d'octobre : c'est une *restitution successive* qui lui est faite et qui n'est même que partielle.

Il est bon de remarquer que le décret du 2 novembre 1789, article 2, disposait : « Il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. » (1,200 fr. en 89 représenteraient aujourd'hui plus de 3,000 fr.)

— On ne saurait arguer légitimement des lois diverses qui ont modifié soit l'indemnité, soit le budget des cultes depuis le Concordat, ce traité ne précisant aucun chiffre, mais garantissant en l'article 14 un *traitement convenable*. En effet, le Concordat étant un contrat synallagmatique (ainsi que le définissait avec raison le conseil convoqué par l'empereur en novembre 1809), ne pouvait être modifié que d'un commun accord; or ni les articles organiques rédigés sans le concours du Pape, ni le Concordat de 1813, arraché à Pie VII, prisonnier à Fontainebleau, ni le Concordat de 1817, repoussé par les Chambres, n'ont pu avoir force de loi.

V

La *conséquence* des principes que nous venons d'énoncer c'est :

1° Que le budget des cultes et l'indemnité du clergé ont pour principe un *droit* absolu;

2° Qu'en conséquence le prêtre n'est pas fonctionnaire; que l'indemnité qu'il touche n'est qu'une *restitution successive*;

3° Que l'État ne peut donc la supprimer; qu'il y a là une question de propriété, de créance, *qui ne ressortit pas seulement aux Assemblées législatives, mais aussi au DROIT CIVIL*. « Tout ce qui regarde l'État actuel de l'Église de France repose sur le Concordat, lequel est devenu la loi CIVILE de l'État. » Répert. Journ. Palais, 4, 215;

4° Que si l'on voulait imposer la séparation de l'Église et de l'État, l'État, pour se dispenser de servir la rente, devrait la racheter en payant un capital.

Enfin nous ajoutons que la séparation des deux pouvoirs rendrait à l'Église une complète indépendance pour la nomination aux cures et évêchés de France, que le gouvernement s'est réservée par les articles 5 et 10 du Concordat. De plus, et comme conclusions inévitables, il faudrait rétablir la personnalité civile de l'Église et lui reconnaître le droit de reconstituer un patrimoine.

NICOLAY.

LE FUTUR CONCLAVE.

La *Gazette de Cologne* a récemment publié, comme l'ont annoncé les *Annales catholiques*, un rapport qui aurait été présenté au roi Victor-Emmanuel par ses ministres, au sujet des mesures à prendre en vue de la vacance éventuelle du Saint-Siège.

L'authenticité de ce document a été démentie par des dépêches officieuses du gouvernement subalpin; mais celui-ci étant habitué à mentir, ses télégrammes sont devenus également suspects à ses adversaires et à ses amis.

La correspondance G. C. P., qui jouit d'une autorité méritée, croit à l'existence du rapport publié par la *Gazette de Cologne*; à un pôle tout opposé de la publicité, la *Correspondance universelle* déclare « qu'il n'y a pas lieu de douter de l'authenticité du document en question. »

Il y a longtemps d'ailleurs que la politique s'occupe d'une situation que la Providence paraît vouloir retarder à notre plus grande satisfaction.

D'après le document publié par la *Gazette de Cologne*, le gouvernement italien hériterait des attributions du cardinal-camerlingue en ce qui touche la constatation des biens, des écrits, etc., délaissés par le Souverain-Pontife défunt.

Ainsi les sbires, les satellites d'un gouvernement révolutionnaire et spoliateur s'arrogeraient, dans la succession de l'auguste Chef de l'Église, les droits que l'Église a délégués au cardinal-camerlingue!

Sans doute, depuis 1870, l'ordre légitime a été renversé à

Rome; tout est changé dans les relations du gouvernement pontifical avec celui de l'Italie.

Mais il nous sera permis d'en appeler à cette loi des garanties, librement, je dirai arbitrairement votée, le 13 mai 1871, par le Parlement italien, sans aucun concours ni de la papauté ni des puissances catholiques.

Or, d'après l'esprit de cette loi, le cardinal-camerlingue est revêtu, durant la vacance du Saint-Siège, des fonctions et facultés maintenues et garanties au Pape.

Il y a, dans cette loi des garanties, deux articles qui sont une contradiction flagrante du document ministériel qui nous occupe. Les voici :

Article 6. — « Durant la vacance du siège pontifical, aucune
« autorité judiciaire ou politique ne pourra, pour quelque rai-
« son que ce soit, gêner ou limiter la liberté personnelle des
« cardinaux. Le gouvernement veille à ce que les réunions du
« conclave et des conciles œcuméniques ne soient troublées par
« aucune violence extérieure. »

Article 7. — « Aucun officier de l'autorité publique, ni au-
« cun agent de la force ne peut, pour l'exercice des actes de sa
« fonction, pénétrer dans le palais ou dans les lieux qui servent
« d'habitation habituelle ou temporaire au Souverain-Pontife
« ou dans lesquels se trouve réuni un conclave ou un concile
« œcuménique, si ce n'est avec l'autorisation du Souverain
« Pontife, du conclave ou du concile. »

Ainsi il résulte clairement de ces articles que l'Italie s'est interdit le droit d'entrer dans le palais ou dans les lieux qui servent d'habitation habituelle ou temporaire au Pape.

L'article 5 de cette même loi des garanties a eu soin de désigner les palais qui servent d'habitation habituelle au Souverain-Pontife.

Article 5. — « Le Souverain-Pontife continue à jouir des
« palais apostoliques du Vatican et de Latran, avec tous les
« édifices, jardins et terrains qui y sont annexés ou qui en dé-
« pendent ainsi que du château de Castel-Gandolfo avec toutes
« ses dépendances. Lesdits palais, château et dépendances,
« ainsi que les musées, la bibliothèque, les collections d'art et
« d'archéologie qui s'y trouvent, sont inaliénables et exempts

« de toute espèce d'impôts et de charges et ne peuvent pas être « expropriés même pour cause d'utilité publique. »

J'estime que ces articles garantissent encore clairement les droits sacrés du Souverain-Pontife et de l'Eglise, quant au respect du domicile.

Mais est-ce que la Révolution respecte quelque chose ? N'est-elle pas la destruction, l'anéantissement de tout ce qui est honnête et légitime ?...

Portons un instant nos regards en arrière.

Examinons le chemin immense que la Révolution a parcouru à Rome, en peu de temps.

La France, en retirant de Rome la grande épée de Charlemagne, a livré le Pape à toutes les trahisons, à toutes les fureurs révolutionnaires. Il n'est bientôt plus en sûreté dans sa prison du Vatican.

Le diplomate honnête est obligé de constater avec stupéfaction un démenti éclatant, permanent, donné avec affectation à toutes les promesses que l'Italie a faites au monde catholique.

Au début de la guerre d'Italie, l'Empereur déclare que le but de la guerre est de rendre l'Italie libre, « *mais non pas de « la faire changer de maître, que nous ne sommes pas allés en « Italie pour ébranler le pouvoir du Saint-Père; »* — « que « l'autorité politique du Saint-Père était sous la garde respectueuse de la France, » — « qu'il voulait que le chef suprême « de l'Eglise fût respecté **DANS TOUS ses droits de Souverain « temporel.** »

On sait comment le gouvernement de Victor-Emmanuel, fort de son impunité, a mis en pièces le traité de Zurich, où la parole de la France fut si solennellement engagée ; comment il a lâchement profité des désastres de la France pour arracher son dernier lambeau de territoire à l'auguste chef de l'Eglise.

Quant à la reconnaissance de ce petit Etat que la France a grandi, sauvé de l'Autriche, qui pouvait en un instant l'écraser, on sait de quel côté sont les sympathies du royaume d'Italie !

Et il y a des hommes en France qui osent jeter l'insulte à M. Keller, lorsque, du haut de la tribune de Versailles, il s'indigne de tant d'impudence et d'ingratitude !

Plus que jamais les paroles suivantes, prononcées naguère

au Sénat par M. Barthe, se sont vérifiées d'une manière éclatante : « L'unité de l'Italie, a-t-il dit, c'est le renversement de la papauté. Un roi qui voudra habiter Rome avec le Pape, *cessera d'être un roi catholique.* »

Le voilà donc, le vénérable, le saint Pontife, le voilà arrivé, d'avaries en avaries, d'humiliations en humiliations, à ces jours de dénûment et de servitude que lui annonçait, il y a seize ans, une brochure anonyme, devenue fameuse !

Et j'entends des voix usées à tous les mensonges, qui nous disent : « Catholiques, soyez tranquilles, le Piémont protégera le Pape ! »

Tout le monde sait comment les législateurs italiens cherchent à renverser aujourd'hui la loi des garanties, le dernier abri du Chef de l'Eglise prisonnier.

Il nous semble voir d'ici les morts de la vieille Rome, tous les gardiens ensevelis de l'antique honneur chrétien, se lever de leurs sépulcres séculaires pour faire signe à Pie IX de rentrer dans les catacombes.

Mais non ! Gardons-nous de nous livrer au découragement, n'oublions pas que la Papauté a pour elle des promesses éternelles !

Oui, la vue de l'auguste et patient opprimé du Vatican nous inspire une invincible confiance. Lorsque la terre vient à manquer sous nos pas, nous tournons nos regards vers le ciel, d'où sont tombées des paroles qui ne peuvent tromper. La Papauté demeure en réserve pour tout sauver.

Elle renouvelle ses forces au sein des épreuves et de l'adversité, et le malheur lui a conquis des âmes qui, naguère, la trouvant trop mêlée aux heureux et aux puissants de la terre, se méfiaient d'elle. Nous connaissons des hommes qui, tout bouleversés de ce qui se passe, sont devenus, par un seul et même élan, honnêtes et chrétiens.

Nous en connaissons qui ont senti leur foi sortir toute vivante des ardeurs de leur indignation.

Combien se sont dit, comme le centenier au pied du Calvaire : « Dans cette œuvre de ténèbres où toutes les infamies se sont donné rendez-vous, où le baiser de Judas s'est uni aux crachats d'une populace égarée et au coup de lance du soldat

brutal, il y quelque grand mystère qui confond, il y a quelque chose qui n'est pas de l'homme. Pour que l'injustice se soit portée à ces extrémités inouïes, il faut qu'il y ait là, devant elle, l'image du Juste. Pour que Satan se soit rendu à ce point visible, il faut qu'il y ait là le Vicaire de Dieu ! »

Mais admirons la noble, la grande figure du saint opprimé.

Depuis seize ans, l'enfer ne cesse de vomir l'injure et la calomnie contre l'illustre persécuté de la Ville Eternelle; et pendant que nous nous troublons, voyez comme il est calme et serein, comme sa douce et noble figure, illuminée des clartés célestes, respire la paix, la mansuétude et l'inaltérable confiance. Il prie pour ceux qui l'outragent. Aux cris de la haine et de la rage, il répond par des paroles de pardon et de miséricorde.

Et lorsque, de temps à autre, la tempête se déchaîne avec plus de fureur, que les flots menaçants se soulèvent en colère; montent et battent de tous côtés la barque de Pierre, alors que nos angoisses redoublent, Pie IX, lui seul, tranquille au milieu de l'orage, nous regarde de son paternel sourire et d'un ton de doux reproche : « Que craignez-vous, dit-il, hommes de peu de foi? Ne voyez-vous pas le divin Maître qui veille sur ma barque? »

Nous le redisons avec une sainte fierté, Pie IX est, dans nos temps idolâtres du droit de la force et du fait accompli, par son indomptable fermeté et sa sereine majesté, la plus belle, la plus admirable image de la force morale.

Il lutte pour le droit et la justice, sans lesquels l'édifice de la société s'écroule et disparaît. En défendant sa cause qui est celle de l'Eglise, Pie IX défend la cause de tout pouvoir sur la terre, la cause de toute nationalité, la cause de toute vraie liberté. Il maintient, dans nos temps de tristes défaillances, la dignité, l'honneur de l'humanité elle-même.

Nous ne connaissons pas l'avenir que la Providence réserve à la souveraineté temporelle du Pape, mais nous ne pensons pas que l'institution de Charlemagne aura traversé des siècles, fondé l'Europe, éclairé et consolé le monde avec Grégoire VII, Alexandre III, Innocent III, Léon X, Pie V, Pie VII et Pie IX, pour finir étranglée dans un guet-apens !

O sainte Eglise de Rome, ô vous qui êtes, après tout, la divine patrie de l'honneur et de la liberté, on n'a vraiment pas de mérite à vous demeurer fidèle à l'heure de la tribulation et de l'épreuve; on est sûr que vous vraincrez! C'est vous qui tirez perpétuellement les sociétés de l'abîme où des insensés les ont précipitées. Et aujourd'hui encore qui ne le sait? S'il fallait assister à quelque débordement terrible, à quelque naufrage que bien des sages redoutent, la barque de Pierre, chargée des promesses infaillibles et du dépôt de la civilisation, apparaîtrait invulnérable et bienfaisante au-dessus des flots comme l'arche d'alliance!...

L'abbé SOEHLIN,
Député d'Alsace au Parlement d'Allemagne.

MONSEIGNEUR GONÇALVES DE OLIVEIRA

EVÊQUE D'OLINDA.

(Suite — V. le numéro précédent.)

XV

Viennent donc les travaux et les tribulations, la croix et le calice des amertumes, nous souffrirons tout d'un cœur paisible et d'un visage tranquille. La charge pastorale, c'est saint Grégoire qui nous l'enseigne et nous le savons par notre propre expérience, est assumée pour souffrir et non pour jouir (1).

Vienne de nouveau la prison avec toutes ses privations: nous la connaissons; jamais elle ne sera aussi sombre, aussi effrayante, aussi noire que la prison Mamertine.

Vienne le banissement temporaire ou perpétuel; prenant le bâton de pèlerin, nous prendrons le chemin de l'exil, cette voie royale parcourue deux fois par l'illustre Chrysostome et par le grand Athanase, et des milliers de fois par mille illustres Pasteurs (2).

Vienne la mort elle-même, par violence ou par trahison; rien de tout cela ne peut abattre notre courage: *Nihil horum vereor* (Act. xx, 24.)

(1) *Nomen Pastoris non ad quietem sed ad laborem vos suscepisse cognoscite.* (Epist. 15 ad Joan. Episc.)

(2) *Bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis.* (Joan. x. 11.)

Vienne, oui, vienne la mort pour l'amour de notre troupeau effrayé, vienne cette mort si belle! La croix sur la poitrine, Jésus sur nos lèvres, les yeux levés vers le ciel, nous la recevrons tout rayonnant de joie. Tu seras, ô mort glorieuse, tu seras notre plus grand triomphe!

O martyr, ô martyr! Quel serait notre bonheur!

L'Evêque succombe dans la lutte, mais son sang devient une semence féconde, au germe fertilisant : *Semen est sanguis christianorum* (1). Le Père meurt; mais Dieu, qui ne meurt pas, veille sur les enfants orphelins. Le Pasteur quitte son troupeau; mais il continue, du haut du ciel, à le protéger et à le bénir.

XVI

Jusqu'à ce que vienne le jour si désiré où nous pourrons vous bénir du sein de l'éternité, ô les fils de mon âme, nous vous bénissons ici dans les limites du temps, nous vous bénissons avec toute l'effusion de notre amour.

Nous vous bénissons, vous, les intrépides lévites du Seigneur, qui, paraissant plutôt de vieux soldats que de jeunes recrues, avez combattu pour la première fois les combats de la foi. Vous avez vaincu, comme de courageux athlètes, sans la présence de votre général (2), et vous avez ainsi donné gloire à Dieu, éclatant triomphe à l'Eglise, consolation à votre humble Pasteur.

Nous vous bénissons, vous, catholiques fidèles, qui avez souffert pour l'amour de la justice et de la vérité. Votre constance dans l'adversité, votre fermeté dans la foi, votre attachement à notre sainte Mère l'Eglise, rappellent les temps passés, et les plus beaux jours du christianisme.

Nous vous bénissons, vous, âmes pieuses et dévotes qui, nouveaux Moïses, avez tenu vos mains levées sur la montagne de la prière (Exod. xvii, 11, 12), pendant que nous soutenions les combats du Seigneur. Vos prières ardentes ont ranimé nos forces épuisées, votre piété et votre ferveur ont renouvelé le spectacle de l'Eglise naissante priant pour son chef détenu en prison (3).

(1) Tertulianus in Apolog. adversus Gentes, c. 50.

(2) Quemadmodum strenui athletæ etiam absente pædotriga robur suum exhibent, sic et fidei vestræ generositas, etiam, absente doctore, bonam suam indolem exhibuit. (S. Chryost. II Hom. post reditum ab exilio.)

(3) Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo. (Act. xii, 5.)

XVII

Nous te bénissons aussi, toi, pauvre brebis égarée, toi qui as coûté tant de larmes, tant de gémissements, tant de fatigues à ton pasteur. Ne pourrions-nous donc pas te serrer dans nos bras, comme nous le faisons dans nos prières, ô toi, brebis égarée, pour laquelle Jésus-Christ nous commande de laisser les quatre-vingt-dix-neuf autres (Math. xviii (1) !

Tu n'as que de la haine pour ton pasteur, qui n'a pourtant que de l'amour pour toi; tu regardes comme un ennemi celui qui est ton meilleur ami; tu maudis celui qui ne songe qu'à te bénir: *Maledicimur et benedicimus* (1 Cor. iv, 12).

Ah! reviens, reviens au bercail du Seigneur! reviens pénitente, et nous serons pour toi le médecin qui guérit, le père qui caresse; le juge qui absout, le docteur qui instruit, la sentinelle qui garde, le pasteur qui défend (2).

Reviens, infortunée, reviens, et nous te prouverons que, si nous détestons l'erreur, si nous la combattons de toute notre force, nous avons cependant des entrailles de miséricorde, un cœur de père pour le malheureux qui s'égaré par faiblesse: *Diligite homines et interficite errores* (3).

Enfin, ô les fils de mon âme, que le Dieu tout-puissant répande, avec notre bénédiction, sur vous et sur vos enfants l'abondance de ses grâces: *Adjiciat Dominus super vos et super filios vestros*, (Ps. cxiii, 14.)

LE CLÉRICALISME OU L'ULTRAMONTANISME

D'APRÈS LES ANTI-CLÉRICAUX.

(Suite. — Voir les numéros des 2, 9 et 16 septembre.)

IV.

Abordons maintenant l'objection de l'auteur, reproduite du système de Schelling :

« Nous croyons justes, dit-il, les idées de Schelling touchant les

(1) *O insignem stupore! quosque, ut præclare de nobis merentes, amore prosequi decebat, eos ut hostes ulciscimur, odio eos habentes.* (S. Greg. Naz. Apol. de Sacerd.)

(2) *Quod perierat, requiram; et quod abjectum erat, reducam; et quod contractum fuerat, alligabo; et quod infirmum fuerat, consolidabo; et quod pingue et forte, custodiam.* (Ezech. xxxi, v 17, 17.)

(3) Sanct. August.

principes pétrinique, paulinique et johannitique de l'Eglise ; et c'est justement de ce principe johannique que nous attendons le développement futur de l'Eglise, maintenant que le principe pétrinique et le paulinique ont trouvé leur expression et fait leur temps dans l'orthodoxie catholique et protestante (1). »

C'est, en effet, la fameuse théorie de Schelling relative à ce qu'il appelle, à la manière allemande, « la constitution historique de l'Eglise », c'est-à-dire la variation des formes qu'elle a revêtues et de l'esprit général qui l'a animée aux différentes époques de son existence.

Cette hérésie ressemble à celle que saint Paul avait combattue lorsqu'il eut à s'élever contre les divisions qui s'étaient produites dans certaines Eglises touchant les chefs auxquels chacun voulait appartenir : *Ego sum Cephas, Ego Pauli, etc., etc.*

Cette théorie établie sur la négation des dogmes et des faits divins qui sont à la base de l'Eglise, fut l'objet d'une discussion entre Schelling et La Mennais, dont on peut voir le résumé dans l'*Epilogue à l'Art chrétien*, de Rio (t. II, p. 167).

La discussion fut conduite par La Mennais avec tant de logique et de clarté que Schelling dut confesser que, à la base des formes historiques et accidentelles de l'Eglise, il devait nécessairement y avoir un fait positif, indépendant des vicissitudes des temps, et divin : fait comprenant non-seulement les événements historiques qui ont donné naissance à l'Eglise, mais aussi les dogmes et les préceptes, en un mot, tout ce qui est foi dans l'Eglise catholique.

Notre auteur poursuit :

« Indubitablement la constitution originelle de l'Eglise a été démocratique ; puis les évêques prirent le dessus et, au temps des premiers conciles œcuméniques, la constitution était exclusivement aristocratique. Dans le moyen-âge, elle fut monarchique, et c'est seulement depuis Grégoire VII que ce gouvernement monarchique de l'Eglise est arrivé à une existence pleine et reconnue (2). »

C'est Paolo Sarpi qui a fourni à l'auteur ce nouvel argument contre l'institution divine de la monarchie ecclésiastique.

L'Eglise n'est pas plus autocratique aujourd'hui qu'elle ne l'a été dans le passé : le gouvernement de l'Eglise est une institution positive, divine, et qui ne saurait être soumise aux changements accidentels qu'elle subit dans ce qu'elle a d'humain.

Ce n'est pas ici le lieu de démontrer longuement cette vérité ;

(1) Ibid. Pensée 13.

(2) Ibid. Pensée 13.

qu'il suffise de renvoyer aux Pères des premiers siècles, à cet époque de l'Église où les protestants disent qu'elle avait encore gardé son intégrité ; que l'on consulte Hermas, saint Irénée, saint Ignace, saint Polycarpe, Tertullien, saint Cyprien, saint Clément, pape : on verra premièrement que la doctrine de l'Église touchant ce point du gouvernement était absolument la même que celle qui a été définie par le concile du Vatican ; on trouvera secondement une quantité de faits historiques qui sont la meilleure preuve de cette vérité, puisque c'est la preuve en action dans la pratique.

On trouvera ces preuves amplement développées dans l'ouvrage du professeur Vincenzi : *De sacra Hebræorum et Christianorum monarchia*, où il fait voir que non-seulement la monarchie actuelle de l'Église existait aux premiers siècles, mais qu'elle existait même chez les Hébreux.

Au surplus, notre auteur ne recule devant aucune ineptie. Voici une autre de ses propositions :

« Moins on a su, plus on a cru ; aussi, tout ce qu'on a cru au moyen-âge nous paraîtrait aujourd'hui parfaitement incroyable (1). »

L'auteur fait ici comme tant d'autres qui confondent des faits particuliers avec ce qui est essentiel dans l'Église.

La religion ne consiste pas dans les croyances particulières que l'auteur rappelle ; on peut en réduire la substance à quelques points généraux, on peut dire comme Dante :

Avete il vecchio e il nuovo testamento
Et il Pastor della Chiesa, che vi guida
Quanto vi baste a vostro salvamento.

Ou bien encore comme saint Augustin (2) : Il faut croire que Dieu existe, qu'il est immuable, qu'il gouverne et juge les hommes, et qu'il a placé la voie du salut en Jésus-Christ, son Fils, Notre-Seigneur, et dans les Ecritures, qui recommandent l'autorité de son Église catholique.

Voilà la substance de la doctrine catholique, elle est toujours la même ; quant aux miracles et dévotions particulières, l'Église quelquefois en juge et les approuve formellement ; d'autres fois elle ne les approuve ni ne les désapprouve, parce qu'ils sont historiquement probables et qu'ils n'ont rien de contraire à la foi ni aux mœurs.

(1) Ibid. Pensée 13.

(2) Conf. Lib. VII, c., 17.

Or, il est extrêmement téméraire de douter de l'authenticité de ces faits ou de la moralité de ces dévotions, surtout lorsque l'Eglise les a formellement approuvés, mais on aurait tort de faire de cette croyance une condition *sine qua non* de la foi.

Quant à ceux qui s'étonnent que l'Eglise permette la pratique de ces dévotions et la croyance à des faits qui ne sont que probables, on peut répondre avec saint Augustin (1) :

« Il y a beaucoup de dévotions moins élevées et plus propres aux âmes humbles et simples, afin que par les choses humaines elles s'élèvent aux choses divines. » Et il ajoute : « Si l'Eglise laisse faire, c'est qu'elle est inspirée par la simple et pure charité, et qu'elle voit que c'est le moyen de conduire à la sagesse divine. »

Ici nous abordons la dernière objection de notre auteur. Il la formule en ces termes :

« La papauté pourrait certainement encore aujourd'hui occuper une position très-influente et très-bienfaisante comme puissance médiatrice et conciliatrice.

« Les Etats protestants eux-mêmes ne contrarieraient en aucune façon une telle intervention de la papauté, pourvu qu'elle se produisît seulement avec justice, parce que c'est là un besoin général.

« Mais il faut pour cela que l'on comprenne son temps, et que l'on sache embrasser les principes en vigueur dans l'humanité moderne, non que l'on agisse d'après des principes qui jouaient leur rôle il y a mille ans et qui aujourd'hui ont perdu toute valeur.

« Ou bien, pour parler avec plus de précision, il faut qu'on sache distinguer les desseins éternels qui ont présidé aux grandes institutions de l'histoire, de leur développement temporel, et que l'on donne à chaque principe la forme qui correspond à l'époque.

« Si l'Eglise catholique abandonnait sa prétendue consécration divine, elle entrerait dans le cours général de la vie, cours auquel elle se rend maintenant étrangère, tombant par là même dans la paralysie et l'impuissance.

« Il faudrait arriver à une fédération ecclésiastique, non par la destruction de toute individualité, mais en laissant à chaque Eglise son caractère propre. Pour cela, il suffirait que les différentes Eglises abandonnassent leur prétention d'une institution divine, et se reconnussent pour ce qu'elles sont en réalité, des institutions historiques.

« Dès lors, elles pourraient s'unir entre elles, tout comme les divers Etats. Chacun d'eux peut bien regarder sa constitution

(1) *De Moribus Ecclesix*, lib. I.

comme la meilleure, ce qui ne l'empêche pas de reconnaître son voisin comme Etat et d'entrer en relations avec lui. Tout revient là. Les diverses Eglises se placent-elles sur le terrain de l'histoire, rien ne s'oppose plus à leur fédération. Il n'y a plus d'obstacles de principes, mais seulement des difficultés pratiques. Se placent-elles au contraire sur le terrain du droit divin, leur fédération en principe est tout à fait impossible, puisque chaque Eglise doit, par suite, se considérer comme la seule vraie.

« Et pourtant une telle fédération, une telle puissance reposant sur les convictions religieuses, passant par-dessus les limites des Etats, dont elle tempérerait les rivalités : c'est là un besoin de tous les temps, c'est là une idée de raison, dont l'époque actuelle rend l'importance sensible (1). »

Voilà cette pâque de l'humanité dont parle Victor Hugo ; voilà en résumé le catholicisme que rêvent nos radicaux, ce catholicisme que le cléricalisme tue, suivant une parole d'un membre de la Chambre.

Ce système ressemble fort à une sorte de gnosticisme, c'est-à-dire à la *naturalisation*, s'il est permis d'employer ce mot, de l'œuvre surnaturelle de Jésus-Christ.

On peut ranger l'hérésie gnostique païenne sous trois formes diverses :

Le gnosticisme doctrinal, naturalisant la doctrine, remplaçant la foi par une science modelée sur les dogmes chrétiens : ce fut l'hérésie des premiers temps de l'Eglise ; — le gnosticisme personnel, naturalisant la personne du Fils de Dieu, dont il faisait un homme : ce fut l'arianisme. — Aujourd'hui, ce que recommande l'auteur ne serait autre chose qu'un gnosticisme social : la naturalisation de la société surnaturelle instituée par Jésus-Christ.

Tout ce qu'il propose s'appuie en effet sur ce principe, que l'Eglise est une œuvre humaine : *Humanam conatus facere Ecclesiam*, comme parle saint Cyprien (2).

C'est du reste la doctrine de tous les philosophes allemands contemporains : fondre l'activité de l'Eglise dans la vie de la société civile.

Nous n'avons pas besoin de dire que ce système serait le renversement de l'économie divine. Il n'y a rien dans cette Eglise que nous propose l'auteur, rien qui ressemble à l'Eglise de Jésus-Christ,

« Ce n'est plus l'Eglise avec les Sacrements, avec le sacrifice, dit

(1) Ibid. Pensée 13.

(2) Ep. ad Antonianum.

saint Augustin (1), ce n'est plus le salut des peuples, l'épouse de Jésus-Christ, la Ville sainte, le gage du Saint-Esprit, le prix de notre rançon ; que reste-t-il de l'Eglise autre chose qu'un souvenir ami, un vague désir de ce que l'âme a une fois entrevu ? »

L'Eglise est un fait divin. Il ne faut pas substituer à la sagesse divine et la sagesse et la prudence des hommes. Ce n'est pas avec cette sagesse que saint Paul venait prêcher, ainsi qu'il le disait, mais avec la seule science de Jésus-Christ ; non avec l'esprit de ce monde, mais avec l'esprit de Dieu.

L'Eglise elle-même doit respecter ce fait. Il est obligatoire pour tous, non-seulement pour ceux qui obéissent, mais aussi pour ceux qui commandent. *Factor legis debet esse*, dit saint Augustin, *non judex, sive qui præest sive qui obtemperat*.

Comme le révolutionnaire se reconnaît bien là, mieux encore que partout ailleurs ! Il y a trois choses à considérer dans une œuvre avant de l'accomplir, dit saint Bernard, d'abord si elle est permise, *an liceat* ; ensuite si elle est digne, *an deceat* ; en dernier lieu si elle est avantageuse, *an expediat*. Que fait, au contraire, le révolutionnaire ? Son procédé est toutinverse : il mutile la révélation pour fabriquer un système ; sa première préoccupation n'est pas de savoir s'il fait œuvre digne ou même permise, mais bien si la chose est avantageuse.

L'auteur ajoute ailleurs que les temps ont changé, que les sociétés n'ont plus besoin de la protection de l'Eglise catholique. Mais pourquoi ? Si cette protection a été nécessaire autrefois, serait-ce que, depuis, la nature a été guérie des infirmités qui rendaient cette protection nécessaire ?

« A cause de l'infirmité de l'esprit humain, dit saint Augustin, pour que l'homme ne tombe point dans l'erreur, il lui faut toujours le magistère divin, afin qu'il obéisse avec certitude, et la grâce divine, afin qu'il obéisse en liberté. »

Et quand même l'humanité serait arrivée à la justice, l'Eglise serait-elle moins nécessaire ? Non, parce que sans l'Eglise, point de rémission des péchés. « Or, dit saint Augustin (2), notre justice, quelque vraie qu'elle soit à cause de la fin à laquelle elle tend, est cependant telle en cette vie, qu'elle consiste bien plus dans la rémission des péchés que dans la perfection de la vertu. »

Du reste, qu'importe que les temps aient changé ? « Est-ce l'Evangile qui doit subir les vicissitudes des temps et des mœurs », comme

(1) *De Civit. Dei*.

(2) *De Civit. Dei*, lib. XIX, c. 27.

parle encore saint Augustin, ou bien ne sont-ce pas plutôt les temps et les nations qui doivent subir l'action de l'Évangile?

« Aucune société, écrivait le protestant Gentz (1), ne peut être imaginée sans règle ou sans loi, non pas une règle ou une loi venant de l'arbitraire, mais une loi plus haute, qui ne se trouve que dans la religion, et dans une religion administrée par un *pouvoir régulier*. Il faut donc qu'il existe une Eglise, et dans cette Eglise l'unité et l'invariabilité dans les choses essentielles doit être le premier principe. Si l'on accorde que chacun peut être à soi-même son propre législateur, il doit en être de même en ce qui concerne les Etats, et dès lors toute société se dissout, et tout rentre dans l'état de nature sauvage. »

Lasciamo stare le cose come stanno, dit l'adage italien.

La pierre de Jésus-Christ est plus solide que la religion naturalisée ou que le droit naturel de Wattel et de Puffendorff. Le Saint-Siège est ce bois dont parle l'Écriture (2), « qui ne se rompt point, parce qu'il est attaché avec art dans les fondements de l'édifice » ; et ce n'est que par lui qu'on pourra réaliser la meilleure de toutes les confédérations : « *unum ovile,* » *quia unus pastor.*

Nous ne disons rien de l'impuissance évidente du système proposé par l'auteur ; car si vous enlevez à l'Eglise son caractère divin, qu'en restera-t-il, sinon une simple croyance ou opinion humaine ? Or l'auteur avoue qu'il est impossible de rien fonder sur une base aussi peu solide.

(*La fin au prochain numéro.*)

MONSEIGNEUR WICART

PREMIER ÉVÊQUE DE LAVAL

Mgr Casimir-Alexis-Joseph Wicart, né à Météren (Nord), le 4 mars 1799, sacré évêque de Fréjus le 11 juin 1855, nommé premier évêque de Laval (diocèse détaché de celui du Mans), par décret du 30 août 1855, et transféré à ce nouveau siège dans le consistoire du 25 septembre suivant, prit possession de ce siège le 28 novembre de la même année, administra son nouveau diocèse pendant vingt ans, et donna sa démission en 1876.

(1) *Correspondance entre Fried. Gentz et A. H. Muller*, p. 274.

(2) *Eccl.* xxii, 19.

La *Semaine religieuse* de Laval a consacré à cet évêché si fécond quelques pages que nous sommes heureux de reproduire.

Le Saint-Esprit nous recommande de ne louer personne avant sa mort : *ante mortem ne laudes quemquam*. (Eccli. xi, 30.) Aussi, loin de nous la pensée d'entreprendre ici le panégyrique du premier évêque de Laval, au moment où il va déposer le sceptre pastoral. Cette tâche serait au-dessus de nos forces. Nous ne dirons donc rien de sa foi, de sa piété, de son zèle, de sa vigilance, de son énergie de caractère ; nous laisserons dans l'ombre ses vertus et ses qualités personnelles, et nous ne parlerons que de ses œuvres épiscopales ; elles appartiennent à l'histoire et suffisent à sa louange : *et laudent eum opera ejus*. (Prov. xxi.)

On a remarqué que d'ordinaire la Providence accorde une longévité exceptionnelle aux fondateurs d'églises, d'ordres religieux, afin de leur donner le temps d'asseoir leur œuvre sur des bases solides. Cette bénédiction, le ciel ne l'a point refusée au diocèse naissant de Laval. Son premier évêque se retire après trente-un ans d'un évêché fécond et laborieux, et l'on peut lui appliquer ces mots de la prophétie d'Isaïe : *Electi mei non laborabunt frustra, neque generabunt in conturbatione, quia semen benedictorum Domini est et nepotes eorum cum eis*, (Is., lxxv, 23.) « Mes élus ne travailleront point en vain ; leur descendance ne sera point moissonnée, car ils sont les enfants bénis du Seigneur, et leurs petits-fils vivront avec eux. » L'évêché de Mgr Wicart n'a pas été stérile ; son travail a été béni, et il a vécu assez longtemps pour voir prospérer son œuvre, et les vingt générations de prêtres qu'il a consacrés entourent sa vieillesse comme les tiges d'olivier environnent le tronc qui leur a donné naissance. *Nepotes eorum cum eis*.

La foi est la base de toute la religion : aussi, le premier acte épiscopal de Mgr Wicart, après son entrée solennelle, a-t-il été un acte de foi à l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie, quand il promulgua la définition de ce dogme par Pie IX. Un de ses derniers actes a été aussi un acte de foi aux deux constitutions du Vatican, auxquelles il adhère de tout son cœur et de tout son esprit : *Toto cordis affectu ac mentis assensu plenissimo*, comme il le dit lui-même.

Mais pour conserver la foi pure, les évêques, comme les prêtres fidèles, doivent être soumis à la règle vivante de la foi, au docteur infallible, au Centre de l'unité, à notre Saint-Père le Pape. Est-il

besoin de dire combien notre premier évêque est attaché au siège de Pierre? Il ne veut ajouter à son beau titre catholique nulle autre épithète que celle de *catholique romain* ; il repousse avec énergie toute autre adjonction : il n'est ni *catholique gallican*, ni *catholique libéral*. Je cite ses propres paroles. On se souvient du mot bien touchant par lequel il exprimait ses sentiments à l'égard du Saint-Père : *Je suis à la fois père et fils, fils de Pie IX et père de mes diocésains*. Nul autre évêque n'a exhalé, avec un accent de plus douloureuse indignation, la peine causée à tous les catholiques par la défense inique, faite par le gouvernement français, de publier l'Encyclique et le *Syllabus*.

« J'espérais mourir, dit-il, avant de voir un acte solennel du « Vicaire de Jésus-Christ solennellement condamné par le pouvoir « civil, et un décret impérial m'autoriser à publier, pour les fidèles « de mon diocèse, un lambeau qu'il détache d'une encyclique qu'il « rejette. »

Comme il était prompt à obéir au Saint-Père, à publier ses décrets, ses encycliques, ses indulgences, ses faveurs ! Trois fois en quinze ans, il a fait le pèlerinage de Rome, deux fois spontanément, la troisième fois convoqué au concile par Pie IX. En ces dernières années il se serait rendu encore une fois au tombeau des saints apôtres, si l'affaiblissement de sa santé ne l'en eût empêché. A peine était-il installé sur le siège de Laval, qu'il voulut attacher plus fortement son diocèse à Rome par les liens de la même prière, en rétablissant la liturgie romaine. Nul plus que lui n'a ressenti le contre-coup des épreuves de Pie IX.

Nous le voyons défendre courageusement le pouvoir temporel, sauvegarde de la liberté du pouvoir spirituel, venir au secours du Père commun de nos âmes en ordonnant des prières, des quêtes, en fondant l'œuvre du Denier de Saint-Pierre, et consoler son affliction en exprimant, dans plusieurs adresses, le respect, l'amour, l'attachement de l'évêque, des prêtres et des fidèles de Laval envers le Saint-Siège. Sa lettre pastorale du carême de 1875 avait pour objet : *l'attachement et la soumission dus au Saint-Siège et au successeur de Pierre*. On ne peut s'expliquer comment des pages si pleines de vie soient sorties de la plume d'un vieillard de soixante-seize ans que par l'intensité de l'amour qu'il porte au Souverain-Pontife. Le Pape lui rend amour pour amour, et il lui a donné bien des fois des marques d'une estime particulière.

Mais la foi engendre la confiance et l'amour. Notre premier évêque a toujours su rassurer les cœurs pusillanimes, épouvantés par la tempête qui assaillit de notre temps la barque de l'Eglise. Il

a foi aux promesses du Christ ; il sait que si elle est exposée aux fluctuations de la mer, l'Eglise ne sera pas submergée : *Fluctuat nec mergitur*. Aussi nous a-t-il exhortés souvent à la confiance : *Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous ?*

La charité est le trésor et la couronne de l'évêque : il vient, comme Jésus-Christ, apporter le feu de l'amour divin sur la terre et il veut l'allumer dans le cœur des chrétiens. Voilà pourquoi Monseigneur a voulu dès le commencement instituer l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement, cette œuvre admirable qui a produit dans notre diocèse tant de fruits de salut ; et, plus tard, l'œuvre de la communion réparatrice, complément de la première. Non content de cela, il est allé jusqu'au foyer de l'amour pour en faire jaillir sur nous les étincelles, jusqu'au Sacré-Cœur de Jésus, et le 25 juin 1865, il lui a consacré son diocèse. Quelles larmes il répand sur les profanations sacrilèges de l'Eucharistie, et comme il foudroye de ses anathèmes l'insulteur du Christ, l'impie Renan !

Mais qui peut aimer Jésus sans aimer sa Mère ? Oh ! combien notre évêque a aimé Marie ! Dès le début, il salue la Vierge Immaculée et la prend pour patronne de son diocèse ; il rend obligatoire pour toutes les paroisses du diocèse la célébration du mois de Marie ; il obtient plusieurs indulgences afin de multiplier les fêtes de Marie ; il couronne au nom de Pie IX Notre-Dame d'Avénières ; il fait vœu de restaurer, en 1871, en dix ans, la flèche du sanctuaire si aimé des Lavallois, et déjà son vœu est exécuté. Aussi Marie choisit-elle le diocèse de Laval pour se révéler à de simples enfants et annoncer la fin des désastres de la guerre. Voyez comment le pieux évêque reconnaît un tel bienfait. Il examine et juge canoniquement le fait de Pontmain ; il convoque tout son diocèse aux pieds de Notre-Dame d'Espérance, à laquelle il élève une magnifique basilique, dont les Oblats de Marie Immaculée sont constitués gardiens, et il termine sa mission épiscopale en allant une dernière fois, comme évêque de Laval, rendre visite à celle qu'il a tant glorifiée sur la terre.

Afin de conserver, d'étendre, de propager cet amour de Jésus et de Marie, notre évêque avait soin de favoriser les œuvres si éminemment catholiques de la Propagation de la foi, de la Sainte-Enfance, des écoles d'Orient, de saint François de Sales. Que de fois il les a recommandées au zèle des prêtres et des fidèles ! Enfin il encourage le mouvement des pèlerinages en se mettant lui-même à la tête de ces belles manifestations.

Après avoir contemplé les œuvres inspirées à notre évêque par l'amour de Dieu, voyons celles qui lui furent dictées par l'amour

du prochain. Il avait à gouverner deux classes d'hommes : les prêtres et les fidèles.

Un des objets les plus importants de sa sollicitude pastorale fut tout d'abord l'établissement des deux séminaires. Son vœu ne tarda pas à se réaliser, et cinq ans après son arrivée parmi nous, les deux maisons existaient déjà et étaient en plein exercice.

Jaloux de la sanctification des pasteurs des âmes, il convoquait à la retraite pastorale les membres de son clergé au moins tous les deux ans : il en a fait une loi dans son diocèse. Dans l'intérêt de la science sacrée, il institue les conférences ecclésiastiques, établit les examens des jeunes prêtres et encourage les vocations ecclésiastiques. Selon la maxime de saint Paul, *Tout doit se faire avec ordre*. Voilà pourquoi nous voyons Monseigneur ordonner et régler le spirituel comme le temporel, avec une sage discrétion, un esprit de suite vraiment remarquables. Les statuts diocésains sont modifiés ; l'état des fondations pieuses est régularisé ; une caisse des retraites est établie ; l'administration des biens des fabriques est améliorée. Sans doute Monseigneur ne s'occupe pas des menus détails des choses temporelles ; à l'exemple de saint Ambroise qui laissait ce soin à son frère, il abandonne ces objets secondaires à son archidiacre ; mais il veut au moins traiter les questions d'ordre général.

Et puis, il ne lui suffit pas d'avoir institué et réglé les choses, il veille attentivement à l'exécution de ses prescriptions, encourage les uns, stimule les autres, en un mot, il fait sentir qu'une tête et une main énergiques président à la direction de l'Eglise de Laval. Il le fallait ainsi d'ailleurs pour fonder un diocèse, créer des œuvres, établir des traditions, et donner à la nouvelle circonscription diocésaine une vie propre et individuelle.

A l'égard des simples chrétiens, Monseigneur a aussi rempli les devoirs d'un bon pasteur. Il a été le *serviteur fidèle et prudent préposé au gouvernement de la famille de Dieu*. Avec une intention toujours droite, il enseigne à ses ouailles leurs *destinées immortelles, le but élevé de la vie humaine* ; les principaux moyens d'atteindre leur fin : *la foi et les œuvres chrétiennes, les sacrements, la prière*. Se souvenant qu'il est la sentinelle d'Israël, le gardien de la cité spirituelle assiégée par le démon, le berger d'un troupeau menacé par les loups, l'intendant d'un trésor exposé aux voleurs, il s'oppose comme un rempart aux efforts de l'ennemi ; il dénonce en maintes occasions les périls de la foi et des mœurs au temps présent et condamne la franc-maçonnerie, artisan principal de la dissolution sociale.

Mais surtout ce sont les enfants qu'il cherche à préserver de la contagion impure du vice et de l'impiété. Pauvres petits, les chéris du Sauveur, les émules des anges, on veut leur ravir la foi, l'innocence, à l'aide d'un enseignement et d'une éducation dépravés. Voyez aussi avec quelle sainte horreur il dénonce à l'opinion publique les enseignements d'un grand-maître de l'Université. Il a confiance dans l'efficacité de la prière des enfants, et il autorise un pèlerinage de ces douces créatures à Notre-Dame d'Avénières, et fonde l'association de prières des enfants de Pontmain. Il veut qu'on les présente le plus tôt possible au baptême, et il édicte des peines contre les parents négligents à cet égard.

Il ordonne enfin que tous les enfants de son diocèse fréquentent au moins pendant trois ans les catéchismes, et par sa coopération à la fondation de l'Université d'Angers, il a préparé aux étudiants un grand foyer de science et de vertu. Il n'oublie pas les autres âges. Soucieux de l'honneur des jeunes personnes, il leur défend toute fréquentation d'ingèreuse. Afin qu'on ne soit pas tenté de confondre une simple formalité civile avec le mariage chrétien, il enjoint aux futurs époux qui ont comparu devant le magistrat civil de se présenter devant le prêtre dans le plus bref délai. Enfin, ses visites épiscopales fréquentes, sa résidence assidue au milieu de nous n'ont laissé aucun intérêt spirituel en souffrance. Mais j'allais oublier de dire qu'il n'édifiait pas seulement le temple spirituel : grâce à sa haute impulsion, une foule de nouvelles églises ont surgi et ont été consacrées au Seigneur.

Je ne parlerai pas de sa commisération pour les victimes des inondations, de la grêle, de la guerre. Son patriotisme s'est affirmé en beaucoup de circonstances, mais surtout quand il a donné ses séminaires pour les convertir en ambulances pendant la guerre. Il n'a pas été moins ami de son pays quand il a eu le courage de dire la vérité sur les idées et les tendances actuelles et de donner de bons conseils dans les principaux actes politiques auxquels ses diocésains étaient appelés à prendre part.

Ce tableau que nous avons essayé de faire de l'épiscopat de Mgr Wicart est très-imparfait, et nous avons omis nécessairement bien des choses. Cependant nos lecteurs nous sauront gré d'avoir esquissé à grands traits les principales œuvres de notre premier évêque. Ils verront par là qu'il pourrait s'appliquer la parole de saint Paul : *J'ai combattu le bon combat, j'ai consommé ma course; il ne me reste plus qu'à attendre la couronne du juste.*

PROSPER-PIERRE HUCHEDÉ.

MUSIQUE ET SANTÉ

De temps immémorial, on a tenté de soulager et de guérir par la musique. Sous ce rapport, des faits mémorables nous ont été conservés par l'histoire; inutile, croyons-nous, de les rapporter ici. Cependant, malgré de nombreux essais, on n'a pas fait faire beaucoup de progrès à son application dans la thérapeutique. Cela vient sans doute de ce que l'on a généralement procédé d'une manière tout à fait empirique, et que l'on ne sait pas au juste à quoi s'en tenir sur les effets de son influence.

Les maîtres de l'art regardent la musique en général comme étant l'expression du sentiment. Oui, sans doute, elle est l'expression du sentiment; mais on doit observer qu'elle peut également exprimer simplement le nombre, la mesure, le mouvement; elle peut exprimer certains phénomènes de la nature sans exprimer aucun sentiment.

Prenons les deux extrêmes: voilà, par exemple, un régiment qui passe musique en tête, jouant une simple marche; tout le monde se trouve ébranlé; il n'y a pas jusqu'aux enfants qui, même d'une manière inconsciente, ne marquent la mesure; les passants se mettent instinctivement au pas, et un grand nombre sont naturellement entraînés dans un même mouvement à suivre la troupe.

Evidemment cette musique agit spécialement sur les nerfs locomoteurs et sur l'intelligence qui comprend le nombre et la mesure.

Mais voici une réunion d'élite, silencieuse et recueillie dans un sanctuaire d'artiste: les mélodies sentimentales de Mozart, de Haydn, de Beethoven ou de quelque autre grand maître se font entendre. Le prélude, comme un coup de baguette magique, saisit tout le monde, l'émotion gagne, et bientôt les larmes que l'on comprime en vain brillent dans tous les regards, et nous révèlent les sentiments profonds qui ont envahi toute l'assemblée.

Evidemment, cette musique agit spécialement sur les sentiments et sur les nerfs de la sensibilité.

De ce qui précède et de phénomènes analogues, on peut

déduire les propositions suivantes; chacun peut d'ailleurs en contrôler la justesse en analysant soigneusement les faits :

1° Il y a une musique qui agit spécialement sur l'intelligence et sur les nerfs locomoteurs;

2° Il y a une musique qui agit spécialement sur le sentiment et sur les nerfs de la sensibilité;

3° Il y a une musique qui agit tout à la fois sur les nerfs locomoteurs et sur les nerfs sensitifs; sur l'intelligence et sur le sentiment; en général, c'est ce qui a lieu le plus souvent;

4° Mais depuis la musique qui agit le plus sur l'intelligence et sur les nerfs locomoteurs, et celle qui agit le plus sur le sentiment et les nerfs sensitifs, il y a une infinité de degrés où chaque genre trouve sa place.

Il est évident que si l'artiste, se livrant à l'inspiration, peut négliger de spécialiser ces influences, il n'en est plus de même de l'homme de l'art qui veut les appliquer au soulagement et à la guérison des malades. Cette spécialisation devient, dans ce cas, de la plus haute importance : c'est la base sur laquelle doit reposer toute pratique.

Une personne est-elle atteinte d'un désordre qui donne une prédominance exagérée à une espèce de nerfs seulement : on pourrait, dans ce cas, approprier une musique spéciale, pour agir plus directement sur le mal; pour exciter ou neutraliser telle ou telle espèce de nerfs, tel ou tel phénomène de l'innervation; pour exciter ou calmer telle ou telle faculté morale.

Il y a, par exemple, des maladies mentales produites spécialement par des affections des organes qui servent l'intelligence, et par les passions exagérées de l'intelligence; d'autres, par des affections des organes qui ont directement rapport à la sensibilité et qui influent spécialement sur les sentiments et les passions exagérées qui en dépendent. On arriverait sans doute à de plus heureux résultats dans le traitement de ces maladies par un choix intelligent des genres de musique qui agissent sur tel ou tel organe, et qui influent sur telle ou telle puissance morale, que si on agissait au hasard. Je crois qu'il y a là une étude féconde pour les aliénistes, et d'ailleurs indispensable

pour tout praticien qui veut faire concourir la musique à l'art de guérir (1).

J. RAMBOSSON.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1. *Manuel des Conseils de fabrique*, par A. J. Vouriot, vicaire général de Langres; in-quarto de xviii-220 pages, 3^e édition; 1873, chez Bloud et Barral, rue Cassette, Paris; prix: 7 fr. 50 cent.

2. *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum*, auctore J.-B. Bouvier, episcopo Genomanensi, approbante D. D. C. Filion; 6 vol. in-12 d'environ 700 pages chacun; 14^e édition, Paris, 1873, chez A. Jouby et Roger; prix: 16 francs.

3. *L'A Kempis de Marie, ou la Vierge Marie invitant les fidèles à l'imitation de ses vertus*; ouvrage traduit du latin du P. Sebastien Sailer, chan. prémontré de l'abbaye de Marcksatt, par Maxime de Montrond, cheval. de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand; in-18; Paris, chez Lethielleux, rue Cassette; — prix: 75 cent.; 9 fr. la douzaine.

4. Le *Manuel des Conseils de fabrique* de M. l'abbé Vouriot est un ouvrage essentiellement pratique, dans lequel sont constamment mis en regard l'exposé succinct des principes et leur application à des formules qui facilitent l'intelligence de la règle et sa mise en action. L'auteur entre ainsi dans tous les détails de l'administration d'une fabrique paroissiale, et, plaçant continuellement l'exemple à côté du précepte, il prévient les interprétations erronées, lève les doutes, supplée dans la pratique aux lacunes ou à l'obscurité de la doctrine, réduit à une simple imitation la tâche quelquefois laborieuse de l'exécution, et présente aux fabriciens leur travail en quelque sorte tout fait, ce qui met à la portée des hommes les moins versés dans les fonctions administratives les fonctions honorables que l'Eglise leur confie.

M. l'abbé Vouriot, pour rendre son ouvrage de plus en plus

(1) Notre excellent collaborateur prépare sur ce sujet un travail considérable, qui fera ressortir d'une façon frappante l'harmonie des relations entre l'âme et le corps, merveilles qui ne sont pas assez étudiées et qui sont des preuves de la sagesse et de la bonté divine (N. de la Réd.)

utile, a ajouté à cette première édition une *Instruction pratique* sur la comptabilité des fabriques paroissiales, un *Code des fabriques*, et un *Appendice* renfermant des documents historiques sur l'institution des fabriques et sur l'administration des aumônes paroissiales.

C'est donc bien un véritable et très-utile *Manuel* que M. l'abbé Vouriot a composé avec son expérience de l'administration des paroisses ; ce *Manuel* est complet, clair, méthodique, pratique, et, à ce mérite, il ajoute celui de la doctrine ; sur plusieurs points capitaux, il a fixé la jurisprudence, inspiré la législation, et il a contribué à préserver l'Eglise de France de dangers d'autant plus redoutables qu'ils étaient moins connus. L'accueil qu'il a reçu du clergé prouve d'ailleurs suffisamment que ces divers mérites sont justement appréciés.

2. L'édition de la *Théologie* de Mgr Bouvier, que nous annonçons plus haut, diffère notablement des précédentes ; elle ajoute un grand mérite à l'œuvre du savant évêque, déjà si bien appréciée pour la juste proportion existant entre les parties, la richesse des renseignements pratiques, l'exposition simple et claire qui met la doctrine à la portée de tous les esprits.

L'œuvre cependant n'était point parfaite ; le vénérable auteur aimait lui-même à le reconnaître, et travaillait sans cesse à y apporter des améliorations. Ainsi on reprochait à la *Théologie* de Mgr Bouvier d'avoir conservé sur le pouvoir des Souverains-Pontifes certaines opinions que l'auteur avait puisées dans les théologiens de son époque, mais qui n'ont jamais appartenu au véritable enseignement de l'Eglise, et qui aujourd'hui ne trouvent plus de défenseurs. De même, plus d'une fois, on a pu avoir lieu de regretter que le vénérable évêque n'ait pas apporté dans la partie dogmatique tout le soin, tout l'esprit théologique qui distingue la partie morale. Il semble également qu'on pouvait désirer, dans la disposition des traités en général et des questions qui les composent, cet ordre logique et rationnel qui aide tant les esprits à se diriger dans leur marche, et qui, à lui seul, est parfois un excellent exposé et presque une solution.

Faire disparaître ces défauts, tout en conservant en général le texte de Mgr Bouvier, semblait un service rendu au clergé et à la science théologique. Or, ce travail ne pouvait mieux être entrepris qu'au séminaire du Mans, là où le vénérable auteur avait commencé d'enseigner, là où ses leçons orales sont devenues ses *Insti-*

tutions théologiques, là enfin où l'on conserve avec un religieux respect le souvenir de sa science, de sa vertu et de ses bienfaits.

C'est pourquoi Mgr Ch. Fillion, successeur de Mgr Beuvier, et dans sa chaire de théologie et sur le siège épiscopal du Mans, a voulu confier ce travail aux professeurs de son séminaire. Ceux-ci, obéissant à ses désirs vivement exprimés, se sont mis à l'œuvre et efforcés de la réaliser dans le sens que nous venons d'indiquer. Avant tout, ils ont respecté autant que possible le texte de l'auteur, ne voulant pas que, par le fait de leurs corrections, le livre cesse de lui appartenir; mais ils ont cru entrer dans ses intentions en faisant disparaître tout ce qu'on appelait autrefois opinions gallicanes, pour y substituer purement et simplement les doctrines de l'Eglise. Partout où l'exposition des matières semblait manquer d'ordre et de lien logique, ils ont essayé d'introduire une organisation plus méthodique et plus suivie. Dans la partie dogmatique, pour donner plus de force à l'exposition des doctrines ou à leur démonstration, ils n'ont pas craint de modifier profondément plusieurs traités : on peut citer, par exemple, le traité de l'Eglise, celui de la Foi, de l'Incarnation, de la Grâce, etc..

Dans cette tâche ils n'ont pas seulement été soutenus par l'initiative et les encouragemens de Mgr l'évêque du Mans, mais surtout par les nombreux conseils qu'il a bien voulu leur donner; et même pour rendre leur travail plus facile et plus sûr, il a daigné revoir avec eux les questions principales modifiées ou introduites dans cette nouvelle édition. On peut donc dire de cette édition qu'elle n'apparaît pas seulement sous son patronage, mais jusqu'à un certain point avec l'honneur de sa participation, et qu'elle reste comme par le passé sous la garantie de l'autorité épiscopale.

Nous recommandons tout particulièrement, l'*A-Kempis de Marie* pieux opuscule écrit en latin par un religieux prémontré du dernier siècle et dont les Pères de l'abbaye de Notre-Dame de Lérins viennent de publier *pour la première fois* une traduction française.

Ecrit sous la forme de l'Imitation de Jésus-Christ, cet opuscule ne saurait sans doute être comparé à son *inimitable* modèle. Il est cependant de la famille de ce précieux livre éclos au sein de la solitude des cloîtres, où l'on aime à trouver avec une piété tendre et onctueuse autant que solide de saints enseignemens, qui instruisent, encouragent et consolent. C'est ici la Vierge Marie, couronnée *Reine du ciel* et *Mère des hommes*, qui, voyant ses enfants *gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes*, leur tend amoureusement la

main et les invite à la suivre au moins de loin s'ils ne le peuvent de près, dans la route qu'elle a suivie elle-même durant sa vie mortelle pour arriver à l'éternelle félicité. Doux appel d'une tendre mère auquel des enfants bien nés ne doivent point rester insensibles.

Dans nos temps mauvais, temps de troubles et où plus que jamais nous voguons sur une mer orageuse, cherchant une étoile qui nous guide sûrement vers le port, nous tournons volontiers nos regards vers Marie, l'Etoile de la mer ; nous allons prier à ses autels ; nous courons à ses pèlerinages ; rien de mieux sans doute, mais le plus sûr moyen de nous assurer la protection de notre puissante mère du Ciel, ne serait-ce pas de nous attacher à l'imitation de ses vertus ?

On ne saurait donc trop remercier les nouveaux Pères de l'antique abbaye de Lérins, d'avoir eu l'heureuse pensée de tirer de l'oubli pour le publier en notre langue ce précieux opuscule d'un enfant de Saint-Norbert où l'on retrouve, sous la forme la plus aimable et la plus gracieuse, le fidèle tableau de ces admirables vertus. *Sequens Mariam, non devias. En suivant Marie vous ne vous égarez jamais* disait, saint Bernard. C'est la conclusion pratique de cet excellent opuscule.

Nous reprendrons dans notre prochain numéro l'*Histoire d'un inconnu*, que l'abondance des matières nous a forcés de suspendre.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

QUELQUES BONNES NOUVELLES

POUR NOS ABONNÉS.

Nous commençons avec ce numéro la sixième année de notre publication, née au mois de décembre 1871, quoique nous n'indiquions ce changement d'année qu'avec notre numéro de janvier, avec lequel commencera le dix-neuvième volume des *Annales catholiques*. En jetant un regard en arrière, nous croyons pouvoir nous féliciter d'avoir parcouru cette carrière, déjà longue, avec l'auguste et souveraine approbation du Saint-Père, avec les encouragements de l'Épiscopat, et avec le concours de plus en plus zélé de nos abonnés ; nous croyons aussi avoir le droit de dire que nous n'avons cessé un instant d'améliorer cette œuvre, d'abord en en doublant le nombre des pages, ensuite en nous mettant en mesure de parler avec plus de liberté et d'indépendance, enfin en employant un papier meilleur, et en n'augmentant que d'une somme insignifiante une publication dont les frais ont plus que doublé depuis que nous en sommes devenu le seul propriétaire.

En ce point, notre maxime est celle de César :

Nil actum reputans si quid superesset agendum ;

et nous songeons à de nouvelles améliorations dont nos lecteurs nous sauront gré, c'est notre confiance.

D'abord, à partir du premier numéro de janvier prochain, les *Annales catholiques* seront imprimées en caractères neufs, fondus exprès et exclusivement employés à leur impression.

Ensuite, au moyen de certaines dispositions typographiques, nous arriverons à donner, sans augmenter le nombre des pages, la valeur de six à huit pages de plus de texte, ce qui, en somme, nous donnera la valeur d'une quinzaine de pages de plus que nous n'en avons avant le mois de juillet dernier.

Nous avons pris aussi nos mesures pour pouvoir rendre compte de plus de livres, sans que ces comptes-rendus empiètent sur les autres matières.

Cela nous permettra en même temps de donner plus régulièrement l'indication et l'analyse des travaux les plus remarquables qui paraissent dans les revues françaises et étrangères.

Nous ajouterons aux matières déjà traitées une courte et substantielle revue économique et financière. Dans un temps où l'argent joue un si grand rôle, où le commerce, l'industrie et l'agriculture occupent une place si importante, — et à bon droit, — dans l'attention publique, nous avons pensé, après avoir reçu à ce sujet plusieurs observations, que quelques pages consacrées à ces matières ne seraient ni inutiles ni dépourvues d'intérêt.

Souvent nos abonnés se sont plaint de l'ennui que leur cause la disposition de nos cahiers composés de 32 pages ; désormais, ils ne se composeront plus que de 16 pages, ce qui permettra de les couper plus facilement. Nous ne pouvons pas encore faire droit à ceux qui nous demandent une couverture et des feuilles rattachées les unes aux autres ; il y aurait là un surcroît de dépense que le nombre de nos abonnés ne nous met pas encore en mesure de supporter.

Telle sera donc l'œuvre de l'année prochaine, nous ferons plus, si nous le pouvons ; sinon, nous aurons montré au moins notre volonté constante d'améliorer de plus en plus cette œuvre pour laquelle nous recevons de toutes parts des félicitations qui sont notre plus douce récompense.

Voici l'époque des étrennes ; c'est un usage qui se généralise de plus en plus d'offrir, en cette circonstance, des primes qui font plaisir à l'abonné et qui le mettent en communications plus cordiales avec les publications qu'il soutient de son concours.

Nous nous sommes préoccupé de cet objet, et nous venons aujourd'hui dire ce que nous pensons faire.

Il existe à Bologne, en Italie, une Société pontificale d'oléographie religieuse dont nous avons déjà eu occasion de parler,

et qui offre d'excellentes peintures à l'huile qui peuvent faire l'ornement des presbytères, des maisons chrétiennes, des salles de communautés, des chapelles, etc. Par suite d'arrangements pris avec cette société, approuvée du Saint-Père et dirigée par de zélés catholiques, nous pouvons offrir à nos abonnés les tableaux suivants à des prix réduits :

Portrait de N. S. P. le Pape Pie IX.	13 fr.	au lieu de	20 fr.
La mort de saint Joseph.	13	—	20 —
Le Sacré-Cœur de Jésus se manifestant à la B. Marguerite-Marie.	13	—	20 —

Ces tableaux ont 72 centimètres de haut sur 50 environ de large.

Sacré-Cœur de Jésus.	9 fr.	au lieu de	15 fr.
Saint-Cœur de Marie.	9	—	15 —
Saint François d'Assise.	9	—	15 —
Mater admirabilis.	9	—	15 —
Mater dolorosa.	9	—	15 —
Saint Louis de Gonzague.	9	—	15 —
Le B. Joseph Labre.	9	—	15 —
Saint François de Sales.	9	—	15 —
Saint Stanislas Kotska.	9	—	15 —

Ces tableaux ont environ 65 cent. de haut sur 45 à 50 de large.

Ecce Homo.	15 fr.	au lieu de	20 fr.
La Bienheureuse Vierge.	15	—	20 fr.

Ces deux tableaux ont 49 cent. de haut sur 39 de large.

Quelques tableaux de genres :

Le Mont-Blanc au coucher du soleil.	15 fr.	au lieu de	23 fr.
Le Grand-Père, (50 cent. sur 42).	15	—	23 —
La Grand'Mère (50 cent. sur 42).	15	—	23 —
Sorrente en Italie (56 cent. sur 84).	25	—	38 —
Vieillard qui fait son déjeuner (40 cent. sur 53).	9	—	15 —
Vieille qui verse le café (40 cent. sur 33).	9	—	15 —

N. B. Le port de tous ces tableaux reste à la charge du demandeur, qui nous indiquera la voie par laquelle il préfère les recevoir.

Nous ne devons pas oublier les livres; dans le choix que

nous avons fait, nous nous sommes efforcé de ne prendre que des livres bons et utiles.

Nous signalons d'abord le *Palmier séraphique* ou *Vies des saints et des hommes et femmes illustres des ordres de Saint-François*, disposées par mois et par jour de chaque mois comme les *Vies des saints* ordinaires. Cet ouvrage, dont le titre seul indique l'intérêt, et qui a reçu les approbations les plus compétentes, forme 12 beaux volumes in-octavo d'environ 560 p. chacun. Le prix fort est de 60 francs, net 45 francs. — Toute personne qui nous enverra 50 francs le recevra *franco* à son domicile et obtiendra en plus un *abonnement gratuit d'un an* aux *Annales catholiques*.

Il y a là, croyons-nous, pour nos abonnés, un moyen d'acquérir un bon ouvrage à bon marché et de gagner de nouveaux souscripteurs aux *Annales*.

Nous donnerons également un *abonnement gratuit d'un an* aux *Annales catholiques*, à toute personne qui prendra, sur la liste suivante, des livres pour une somme montant au moins à 40 francs; les livres seront envoyés franco.

ABELLY (Lud.). — <i>Episcopalis sollicitudinis Enchiridion</i> ,	
1 vol. in-4°; prix :	12 fr.
ALEXIS (R. P.). — <i>Abeille du Carmel</i> , 2 vol. in-12.	5 »
ALLEZ. — <i>Dictionnaire des Conciles</i> , 1 fort vol. in-8°	4 »
BEAUSSET (cardinal). — <i>Histoire de Bossuet</i> . 3 vol. in-12.	4 »
BERGIER. — <i>Traité historique et dogmatique de la vraie religion</i> , 8 vol. in-8°.	25 60
BODIN. — <i>Les livres prophétiques</i> , 2 vol. in-8°	12 »
CHASTEL (R. P.). — <i>Les rationalistes et les traditionnalistes</i> ,	
1 vol. in-12.	1 30
CORBIÈRE (l'abbé). — <i>Economie sociale</i> , 2 vol. in-8°.	12 »
FAYET (Mgr). <i>Sermons et discours</i> , 2 vol. in-8°.	10 »
GROS (Mgr). — <i>Sermons, discours et mandements</i> , 3 vol. in-8°.	16 50
LA LUZERNE (cardinal de). — <i>Œuvres complètes</i> , 15 vol. in-12.	30 »
LAMBERT. — <i>Instructions sur le symbole</i> , 3 vol. in-12	6 »
— <i>Instructions sur les commandements de Dieu</i> , 2 vol. in-12.	3 »

NEPVEU. — <i>Retraite de saint Ignace</i> , 4 vol. in-12.	1 50
SAINT-FRANÇOIS DE SALES. — <i>Le modèle du prêtre</i> , 4 vol. in-12.	2 50
VIREL. — <i>Instructions paroissiales</i> , 2 vol. in-12	6 »
— <i>Conférences ecclésiastiques</i> , in-12.	6 »
WARNET. — <i>Trésor des prédicateurs</i> , 2 vol. in-4°.	18 »

Ceux de nos abonnés qui ne prendraient pas sur ces livres une somme égalant 40 francs, auraient une remise de 25 p. 0/0 et les ouvrages leur seraient envoyés *franco*.

Nous offrons les avantages suivants à nos Abonnés pour ces autres ouvrages :

Histoire des Missions, par le baron Henrion, 4 vol. gr. in-octavo, pages à deux colonnes, avec nombreuses gravures et cartes; prix : 40 francs. — Rendu franco 35 francs; — ou, pour 45 francs, rendu franco et un *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

La Vie de Jésus-Christ, par Brispot, avec concordance évangélique et de très-belles gravures, 3 vol. gr. in-8; prix : 22 francs. — Rendu franco, 18 francs; — ou, pour 30 francs, rendu franco et *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Histoire de Paris, par Gabourd, 5 vol. in-8 avec gravures et cartes; prix : 30 francs. — Rendu franco 22 francs; ou, pour 36 francs, rendu franco et *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Histoire de l'Eglise, par Mœhler, 3 forts vol. in-8; prix : 20 francs. — Rendu franco 16 francs; — pour 30 francs, rendu franco et *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Jeanne d'Arc, l'Épée de Dieu, par Alexandre Guillemin et Rastoul; gr. in-8 Jésus avec 16 magnifiques gravures, prix : 15 fr. — Rendu franco, 12 francs; — ou, pour 30 francs, rendu franco avec *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Enfin nous offrons à nos Abonnés plusieurs écrins de beaux volumes reliés en toile rouge, dorés sur tranche, plats mosaïque, or et noir, qui leur permettront de faire de beaux cadeaux d'étrennes selon les personnes auxquelles ils voudront les offrir. Il n'y a là que de bons livres dont les *Annales* ont parlé, et qui sont justement appréciés du monde catholique et du monde littéraire. En voici l'énumération :

1 ^{er} écriin. — <i>Les Caractères</i> de la Bruyère et les <i>Fables</i> de La Fontaine, annotés par M. Frédéric Godefroy.	8 fr.
2 ^e écriin. — <i>Prosateurs</i> et <i>Poètes</i> , par le même, 3 vol. in-12.	15
3 ^e écriin. — <i>Mémoires</i> d'Andryane, 2 vol. in-12, et <i>Histoire des naufrages</i> , 1 vol.	15
4 ^e écriin. — <i>Nouveau Testament</i> avec notes de l'abbé Gaume, et <i>Histoire de Jésus-Christ</i> , traduction de M. Moreau, 3 vol. in-12.	15
5 ^e écriin. — <i>Vie des Saints</i> , par l'abbé Daras, 4 vol. in-12.	17
6 ^e écriin. — <i>Les Trois Rome</i> , par Mgr Gaume, 4 vol. in-12.	19
7 ^e écriin. — <i>Morceaux choisis</i> , par Godefroy, pour le 1 ^{er} âge, 1 ^{er} cours, 2 ^e cours, 3 vol. in-12.	11

Le port n'est pas compris dans l'indication de ces prix ; il reste à la charge du demandeur qui les fera retirer au bureau des *Annales* par occasion, ou qui nous indiquera par quelle voie il veut les recevoir.

Nous désirons que les efforts que nous avons faits pour rendre facile à nos Abonnés l'acquisition de bons et beaux ouvrages et de beaux tableaux leur soient agréables. Nous aurions voulu faire mieux encore, et nous ferons de nouveaux efforts pour l'époque de Pâques. A eux maintenant de nous seconder en nous restant fidèles et en nous acquérant de nouveaux souscripteurs : c'est par le nombre que nous serons forts et que nous pourrons plus avantageusement lutter contre l'impiété qui déborde, contre tant de calomnies et d'outrages dont la sainte Eglise de Dieu, la mère des peuples, la grandeur et l'espoir de la France, est chaque jour l'objet dans la presse et dans les assemblées politiques.

J. CHANTREL.

CHRONIQUE

I. Situation générale : les conditions de la paix ; la question d'Orient ; la crise ministérielle en France. — II. Le mouvement religieux : Paris et Lyon ; la fête de l'Immaculée-Conception ; les œuvres catholiques. — III. Rome : la santé du Saint-Père ; le cardinal Patrizi ; bref du Pape sur les définitions du dernier concile.

14 décembre 1876.

I

Gloire à Dieu, paix aux hommes!... Ces deux mots du cantique chanté par les anges à la naissance du Sauveur nous font connaître les conditions de la paix. Pour qu'elle existe parmi les hommes sur la terre, il faut que la gloire soit rendue à Dieu dans le ciel ; pas de paix possible, si les droits de Dieu ne sont pas reconnus, car la paix ne peut exister quand les choses ne sont pas dans l'ordre, dont elle est la tranquillité, *pax tranquillitas ordinis*, et c'est pourquoi nous voyons tant d'agitations chez tous les peuples, tant de mécontentements et de troubles chez les individus. L'homme qui reconnaît tous les droits de Dieu, qui rend hommage à la vérité et qui observe les commandements, est tranquille au milieu des adversités : on l'a vu chez tous les martyrs, chez tous les intrépides confesseurs de la foi, on le voit chez le glorieux Pie IX, dont rien ne peut altérer la douce sérénité et le calme majestueux, tandis que ses ennemis triomphants sont dans le trouble et redoutent à chaque instant les plus terribles catastrophes.

C'est toujours la grande maxime proclamée par Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et la justice et le reste vous viendra par surcroît*. Faire son devoir, observer la loi divine, en deux mots rendre gloire à Dieu, c'est travailler efficacement à la paix des individus, des familles, des sociétés, des nations. Mais que le droit soit violé, que la vérité soit méconnue, que le règne de Dieu soit rejeté : il n'y a plus de paix possible, — et cela ne dure pas longtemps, — que le silence et l'immobilité imposés par la force.

Les événements contemporains ne prouvent que trop la vérité de ce que nous disons ici. Nous voyons les divisions et les guerres

entre les peuples, nous voyons le trouble, l'agitation, les angoisses dans presque tous les Etats. On a changé le droit, *mutaverunt jus*, selon l'énergique expression de l'Ecriture; mais on n'a pu changer la nature des choses, et il est contre la nature des choses, — qui est l'expression même de la volonté de Dieu, — que l'ordre se trouve dans des conditions différentes des conditions éternelles tracées par cette volonté, et que la paix règne là où dominant l'erreur, le mal, l'iniquité.

Est-ce le triomphe du droit et de la vérité qu'on se propose dans la solution de la question d'Orient? La Russie, qui fait sonner si haut les injustices dont les chrétiens sont victimes en Turquie, et qui se donne la mission de redresser les torts dont ils souffrent, d'assurer leur liberté, la Russie respecte-t-elle chez elle la liberté des catholiques et traite-t-elle la Pologne avec équité? Sa conduite montre assez qu'elle ne songe, au fond, qu'à s'agrandir, et voilà pourquoi la paix, une véritable paix ne pourra sortir de la conférence de Constantinople, voilà pourquoi, alors qu'il ne s'agit, en apparence, que du sort de la Turquie, toute l'Europe s'inquiète: c'est à la domination universelle que tendent les empires qui ne respectent plus le droit, et c'est la force qui est appelée à établir cette domination universelle, ce fantôme de l'unité à laquelle l'humanité aspire, et qui ne sera que l'unité dans la servitude, si elle n'accepte pas la seule unité salutaire, féconde, l'unité que Jésus-Christ est venu établir en établissant son Eglise, l'unité dans la vérité et dans le bien, l'unité catholique.

En France, la solution du problème gouvernemental est-elle plus facile que celle de la question d'Orient? Elle ne peut l'être, tant que notre malheureux pays ne reviendra pas à ses traditions séculaires, et continuera de rejeter légalement, nationalement, si l'on nous permet cette expression, le Christ, qui est le premier roi des Francs, le Christianisme, qui est la raison d'être de la France et sans lequel elle n'est plus rien. Jusqu'à ce que les droits de Dieu soient reconnus par ce peuple qui a reçu la mission spéciale et glorieuse de les défendre, les révolutions succéderont aux révolutions, les gouvernements aux gouvernements, et l'on verra le plus riche pays du monde s'appauvrir de plus en plus, le peuple le plus favorisé des dons de l'intelli-

gence et du cœur se déchirer lui-même et n'être plus qu'une proie pour l'erreur, pour la corruption, pour la domination étrangère.

Depuis dix jours, tout s'arrêtait chez nous par suite de la crise ministérielle. La chambre des députés, imbue de l'esprit révolutionnaire, avait renversé un ministère bien complaisant, pourtant, mais qui ne voulait pas aller aussi loin qu'elle dans l'œuvre de la démolition sociale. Le ministère est reconstitué, peut-être seulement pour quelques jours; les choses iront-elles mieux? M. Jules Simon, qui ne croit qu'à la religion naturelle et qui rejette le christianisme, est devenu, depuis le 12 décembre, président du conseil à la place de M. Dufaure, et ministre de l'intérieur à la place de M. de Marcère; M. Martel, dont l'acceptation n'est pas encore certaine, a été nommé ministre de la justice et des cultes; les autres ministres gardent leurs portefeuilles, et l'axe du gouvernement, au lieu d'être placé dans le centre gauche, est placé dans la gauche, celle que l'on appelle modérée: croit-on que cela puisse donner plus de stabilité au pouvoir, que cela puisse rassurer les esprits, et qu'un gouvernement composé en majeure partie de libres-penseurs, comme M. Jules Simon, de protestants, comme MM. Léon Say et Waddington, soit bien capable de comprendre ce qui convient le mieux à la France et de conduire notre pays dans la voie de la régénération et du relèvement?

Voilà pourtant où aboutissent les efforts de dix longs jours de combinaisons et d'intrigues: est-ce vers la santé qu'on revient; n'est-ce pas plutôt une aggravation de la maladie?

Puissent les événements ne pas justifier des craintes qui ne sont que trop raisonnables!

II

Dans de telles circonstances, il n'y a que le développement de plus en plus sensible du mouvement religieux qui puisse soutenir l'espérance de meilleurs jours. On l'a senti, le 5 décembre, à Notre-Dame de Paris, où l'Adoration annuelle du Saint-Sacrement a réuni, le soir, une magnifique procession de trois mille hommes; on le sent encore à Notre-Dame, tous les

dimanches de l'Avent, au concours des auditeurs qui viennent entendre la parole éloquente du R. P. Roux, dont nous analyserons les conférences ; on l'a senti, le 8 décembre, dans toute la France, et particulièrement dans cette ville de Lyon, où fermentent les passions révolutionnaires, mais où la foi et les œuvres qu'elle inspire se manifestent avec tant d'éclat. Écoutez le récit d'un Lyonnais :

Elle a bien commencé, la grande fête lyonnaise, la fête de l'Immaculée Conception. Dès les premières heures du matin, la chapelle de Fourvière n'a cessé d'être remplie d'une foule compacte de pèlerins empressés et l'on a pu toucher du doigt encore une fois l'urgence de la construction de la vaste et magnifique basilique que la reconnaissance des Lyonnais élève en ce moment à la puissante protectrice de notre ville. A midi et demi, suivant la touchante coutume née des angoisses de l'invasion, en 1870, plusieurs milliers de dames gravissaient processionnellement, quoique sans le concours du clergé, la colline de Fourvière, en chantant des cantiques et en récitant le chapelet.

Mais passons ces préludes. Dès les premières ombres du soir, une traînée lumineuse descend de Fourvière et se répand en quelques instants jusqu'aux extrémités de la ville. Du haut de la colline le spectacle dépasse le merveilleux. La ville resplendit dans une atmosphère lumineuse que la lueur éclatante des flammes de Bengale vient à chaque instant colorer de nouveaux feux. Les longues lignes des quais de la Saône et du Rhône se profilent dans leur splendeur éblouissante et le vaste carré de la place Bellecour se change pour le regard en un palais de lumières.

Si nous parcourons les rues de la ville, le spectacle plus restreint n'en est pas moins ravissant et le cœur est touché bien plus vivement en voyant de près de quels unanimes concours est formé cet ensemble incomparable. Comment ne pas être ému à la vue de ces lumières qui brillent aux humbles fenêtres des étages où le regard ne peut qu'à peine les apercevoir dans les ruelles et dans les cours ignorées ? Ne semble-t-il pas que ces lumières crient bien haut que le peuple, le vrai peuple lyonnais, n'a pas encore dégénéré ?

Entrerai-je dans les détails ? Je n'en finirais jamais. Passons brièvement.

Le clocher de Fourvière avait revêtu sa parure ordinaire de diamants lumineux, et d'instant en instant des flammes de Bengale faisaient resplendir la statue dont il est le gigantesque piédestal.

Une étoile indique le sanctuaire où trône l'image vénérée dans la chapelle actuelle. Plus bas, l'inscription traditionnelle : LYON A MARIE. Au point le plus avancé de l'abside de la nouvelle église, une croix immense : deux lignes de feux lui servent en quelque sorte d'appui. Au-dessus, une arcade lumineuse signale l'entrée de la crypte et des flammes rouges font resplendir la construction qui s'élève rapidement. Sur la terrasse qui flanque la nouvelle église, ce seul mot : CREDO, est le commentaire le plus éloquent de la fête. Plus loin sur les flancs de la colline, d'autres inscriptions non moins gigantesques attirent le regard : SPES NOSTRA. MEMORARE, etc.

Dans la ville les administrations publiques, les magasins et les cafés eux-mêmes ont suivi l'entraînement général. Seuls les bâtiments municipaux font tache. Ils ne sont pas toutefois dans une obscurité complète. A l'Hôtel-de-Ville, les appartements de M. Welche, ceux des secrétaires-généraux et autres employés sont illuminés ; au Palais de la Bourse, on remarque aussi des lampions à certaines fenêtres et les arcades des ouvertures du bureau du Crédit Lyonnais, locataire de la ville, sont dessinées par des lignes de gaz.

La Croix-Rousse et la Guillotière ont leurs illuminations, moins brillantes que celles de la ville, mais peut-être plus méritoires.

De sept heures à neuf heures surtout, une foule énorme a circulé dans les rues. Sur certains points, il fallait aller très-lentement, la masse des promeneurs étant tellement compacte que l'on ne pouvait avancer qu'avec difficulté.

C'est ainsi que Lyon fête la sainte Vierge. Le lendemain avait lieu une manifestation non moins touchante. Le 8, un pèlerinage de cinq mille dames environ s'était rendu à Fourvière ; le 9, c'était le tour des hommes. A midi et demi, dit un pèlerin, on partait de la place Saint-Jean pour se rendre au sanctuaire de Fourvière ; de longues files de citoyens de tout rang, de tout âge, de toute condition, se sont développées plus nombreuses, peut-être, que de coutume, affirmant hautement, sans ostentation comme sans faiblesse, leur foi de chrétiens et leur dévotion de serviteurs de la Reine du ciel.

Après la bénédiction donnée dans l'ancienne chapelle par le R. P. Joseph, de Genève, le pèlerinage s'est transporté, en chantant le *Magnificat*, dans l'immense crypte de la nouvelle église.

Cette inauguration improvisée du nouveau sanctuaire de

Marie a revêtu un caractère de grandeur et de solennité qu'on eût probablement demandé en vain à des apprêts anticipés. Plus de trois mille hommes (et des hommes seuls) se sont trouvés bientôt réunis sous ces voûtes inachevées, et là, dans un même sentiment de foi, d'espérance et de piété, ils offraient un des plus beaux spectacles qui se puissent contempler.

Lorsque, du haut de l'escalier provisoire qui mène à l'église souterraine, on contemplait cette masse ondoyante et pressée qui remplissait la nef centrale, quand on entendait ces trois mille voix ébranlant d'un même chant les arceaux à peine consolidés de la crypte, on était saisi d'une profonde émotion, on sentait que le souffle de la foi peut seul identifier dans une harmonieuse unité tant de cœurs et tant de caractères divers.

Magistrats, financiers, militaires, commerçants, ouvriers, vieillards et jeunes gens se confondaient dans une même pensée, dans une même prière, et il était impossible, à la vue de ce grandiose spectacle, de ne pas s'écrier comme je l'ai entendu cent fois : C'est beau ! c'est magnifique !

Le R. P. Joseph, du haut de l'escalier, à défaut de chaire, prononça une patriotique et brillante allocution, et remercia, au nom de l'Eglise, ces hommes d'avoir suivi, si nombreux, la retraite qu'il a prêchée la semaine dernière à Saint-Nizier, et d'avoir communie en grand nombre le matin.

Il rappela les circonstances douloureuses où le pèlerinage des hommes à Fourvière avait pris naissance et le courage dont firent preuve ceux qui l'organisèrent les premiers.

Il cita la parole d'un prisonnier français, mourant loin de sa patrie, dans les horreurs d'un hôpital et disant : « La France n'a plus besoin que de prières ; » et il appliqua ce mot au temps présent. On sentait que sa parole ardente et convaincue éveillait un écho dans tous les cœurs. Un immense cri : Vive Pie IX ! accueillit sa dernière phrase et fut salué d'applaudissements unanimes.

Ces chants, cette improvisation, cette foule, ce cri de trois mille poitrines, cet acte de foi proclamé par ce que Lyon compte de plus distingué dans son sein ; tout cela, il me semble, constitue une bien belle inauguration du nouveau sanctuaire de

la sainte Vierge, au jour solennel de son Immaculée Conception.

Ces spectacles sont bien capables de consoler la foi et de ranimer l'espérance : qu'on y ajoute le succès et le développement des Universités catholiques, la prospérité de l'enseignement secondaire religieux, les succès de cet enseignement religieux à tous les degrés, la multiplicité des œuvres catholiques, le zèle de notre clergé, la fermeté et la charité de notre épiscopat, ce travail immense d'enseignement par la chaire, par l'école, par la presse qui se fait au milieu de nous, et nous comprendrons que si le mal est puissant, le bien est plein de vie ; le présent est triste, mais que de grain semé dans cette noble terre de France arrosée du sang des martyrs, de la sueur des saints ! Vienne la persécution, nous la regarderons comme le soleil destiné à féconder ce grain, à le faire lever de terre et à le transformer en une riche et merveilleuse moisson.

III

A Rome, la santé du Saint-Père continue d'être excellente. Le cardinal Simeoni, le nouveau secrétaire d'Etat, est à son poste ; on parle d'une réunion des cardinaux en forme de consistoire pour le 18 décembre ; ce jour-là plusieurs évêques seraient préconisés ; on pense qu'il n'y aura pas de création de cardinaux.

Les nouvelles de la santé du cardinal Patrizi sont meilleures ; le vénérable malade se trouve sensiblement mieux, et l'on conçoit l'espoir de sa guérison. Puissent être exaucées les prières qui se font de toutes parts pour la conservation de cet ami de Pie IX, de ce charitable protecteur des pauvres !

Un journal belge, la *Croix*, vient de nous apporter un nouvel enseignement venu de la chaire de Saint-Pierre. Il s'agit d'un Bref adressé à un évêque d'Allemagne que le journal belge ne fait pas connaître ; nous n'avons pas non plus le texte latin de ce Bref, mais il est authentique, et il importe de le reproduire à cause de la doctrine que Pie IX y rappelle avec une énergie toute particulière. Le voici :

PIE IX, PAPE

Vénérable frère; salut et bénédiction apostolique.

Nous avons appris avec la plus grande satisfaction, vénérable frère, que vous aviez déjà désapprouvé le dessein que nous avons ensuite jugé devoir blâmer nous-même; et quoique nous sachions très bien que les circonstances particulières provenant des lois, des temps et des discussions religieuses introduites dans les assemblées politiques, ont frayé le chemin à l'erreur, nous estimons cependant qu'il est utile d'avertir les dévoyés quand une occasion favorable se présente.

Mais ce qui nous est plus pénible, c'est le bruit arrivé jusqu'à nos oreilles, au sujet de quelques prêtres du clergé d'Allemagne, lesquels, après avoir différé longtemps de manifester leur adhésion à la définition dogmatique du concile œcuménique du Vatican touchant le magistère infaillible du Pontife romain, ont enfin fait profession d'y adhérer, mais en déclarant soit qu'ils n'en étaient venus là que parce qu'ils avaient vu ceux des évêques allemands qui avaient défendu dans le concile l'opinion contraire, accepter la définition, soit qu'ils admettaient à la vérité le dogme défini, mais sans admettre l'opportunité de la définition.

Or, comme les définitions des conciles généraux sont infaillibles, par cela qu'elles émanent de l'inspiration de l'Esprit-Saint qui assiste l'Eglise selon la promesse de Jésus-Christ, elles ne peuvent pas ne pas enseigner la vérité; mais la vérité ne tire ni sa force ni son caractère de l'assentiment des hommes; bien plus, comme elle procède de Dieu, elle requiert un consentement plein et entier, qui ne peut dépendre d'aucune condition. Et certes aucune hérésie n'aurait pu jusqu'à présent être proscrite d'une manière efficace, s'il avait été permis aux fidèles d'attendre, pour se soumettre à la définition de la vérité, l'assentiment de ceux qui s'opposaient à cette définition et se trouvaient condamnés par elle.

Cette doctrine, qui est la même pour les définitions des conciles œcuméniques et pour les définitions des souverains Pontifes, a été clairement formulée par le concile du Vatican quand il enseigne, en terminant sa définition, que « les définitions du Pontife romain « sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise. » (Sess. IV, c. IV *in fine.*)

Mais il est plus absurde encore d'accepter la définition et de persister néanmoins à la tenir pour inopportune. Certes, les vicissitudes de notre époque, les erreurs aussi nombreuses que toutes

celles qui ont jamais été et les erreurs nouvelles que l'enfer vomit tous les jours pour la perte de l'Eglise, la liberté ravie au vicaire de Jésus-Christ, la faculté enlevée aux évêques non-seulement de se réunir, mais même d'enseigner, attestent avec quelle opportunité la divine Providence a permis que la définition de l'infailibilité pontificale fût proclamée alors que la règle des droits, des croyances et de la conduite allait, au milieu de difficultés si multipliées, être privée de tout autre appui. Mais cela mis de côté, si les définitions des conciles œcuméniques sont infailibles par cela même qu'elles découlent de la sagesse et du conseil de l'Esprit-Saint, rien n'est plus absurde assurément que de penser que le Saint-Esprit enseigne à la vérité des choses vraies, mais qu'il peut aussi les enseigner inopportunément.

Si donc il y a de ces prêtres dans votre diocèse, avertissez-les sérieusement qu'il ne leur est permis en aucune manière de renfermer leur assentiment dans ces limites, ni de le faire dépendre comme une condition de l'acte quand même louable de tel ou tel évêque, plutôt que de l'autorité de l'Eglise, et qu'il faut absolument qu'ils adoptent la définition par un consentement plein et entier de l'intelligence et de la volonté, s'ils ne veulent dévier de la vraie foi.

Au reste, implorant pour vous le secours toujours plus abondant et plus efficace de la grâce divine, comme gage de la faveur céleste et en témoignage de notre bienveillance particulière, nous vous accordons avec amour, à vous, vénérable frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 novembre 1876, de notre pontificat la trente-et-unième année.

PIE IX PAPE.

Les enseignements de Pie IX, donnés avec tant d'autorité et avec une si profonde sagesse, porteront leurs fruits.

J. CHANTREL.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Université de Lyon.

Les archevêques d'Avignon, d'Alger, d'Aix, de Chambéry et de Lyon, et les évêques de Dijon, Digne, Moulins, Langres, Annecy, Saint-Claude, Marseille, Gap, Grenoble, Ajaccio,

Tarentaise, Montpellier, Autun, Valence, Belley, Nîmes, Oran, Fréjus, Viviers et Saint-Jean de Maurienne ont adressé la lettre pastorale qui suit au clergé et aux fidèles de leurs diocèses pour leur annoncer l'établissement d'une Université catholique dans la ville de Lyon :

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

La sainte Église n'a jamais cessé de revendiquer, comme un apnage essentiel de sa mission divine, le droit et la liberté d'enseigner; jamais elle n'a oublié que le devoir d'éclairer les peuples a été imposé aux Apôtres et à leurs successeurs. Toutes les nations et tous les siècles disent que ni les fatigues, ni les persécutions n'ont su arrêter, dans cet apostolat, ceux que le Seigneur a revêtus de son autorité suprême pour instruire et sanctifier les générations humaines.

Dès que le baptême lui a donné un enfant, l'Église ne peut négliger d'exercer un contrôle maternel sur l'éducation de cette créature de Dieu, appelée à une destinée surnaturelle. Elle a le devoir de le suivre dans le développement de ses facultés et de le conduire, autant qu'il est en elle, à une parfaite connaissance des choses divines et humaines, de manière à ce qu'il puisse répondre pleinement à sa vocation de chrétien.

Voilà, Nos Très-Chers Frères, ce qu'avaient compris toutes les nations catholiques. Aussi depuis la tentative impuissante de Julien l'Apostat, qui supprimait pour les chrétiens ce qu'on appellerait aujourd'hui le droit à l'instruction, l'Église fut-elle, jusqu'au commencement de ce siècle, libre d'ouvrir des établissements où la jeunesse trouvait le double bienfait d'une éducation et d'un enseignement conformes à la foi de ses pères.

Depuis lors, dépouillée de son droit, l'Église a réclamé auprès de tous les pouvoirs qui ont successivement gouverné la France des lois réparatrices; et sa constance, que les révolutions n'ont pu laisser, a fini par être couronnée de quelque succès. Désormais l'enseignement chrétien jouit, à tous ses degrés, d'une liberté qu'on lui mesure, il est vrai, d'une main parcimonieuse; mais cette liberté, défendue par les garanties légales dont elle est entourée, sera, nous l'espérons, respectée des passions antireligieuses elles-mêmes.

Ces conquêtes imposaient à vos évêques, Nos Très-Chers Frères, des obligations nouvelles. Quand ils avaient lutté avec tant de per-

sévérance, ce n'était évidemment pas en vue de remporter une victoire stérile, mais afin de mettre à profit une liberté si péniblement reconquise. Aussi la loi du 12 juillet 1875 était à peine promulguée, qu'établir des universités catholiques devenait, dans l'Église de France, l'objet premier du zèle des évêques, parce que, à leurs yeux, c'était l'œuvre qui répondait le mieux aux besoins impérieux des âmes et aux nécessités de notre patrie.

La pensée d'établir dans la ville de Lyon une École libre et chrétienne d'instruction supérieure s'offrit d'elle-même à bien des esprits. Grâce à l'initiative de quelques chrétiens d'élite, une faculté de droit fut organisée avec une activité merveilleuse, et quelques semaines après on voyait se grouper autour des nouvelles chaires un nombre d'élèves dépassant nos espérances.

A peine cette entreprise courageuse des catholiques lyonnais fut-elle connue qu'aussitôt l'épiscopat s'empressa de la bénir. Aujourd'hui les choses ont marché, et Nous venons, au nom de l'Église de Dieu et du Vicaire de Jésus-Christ, prendre solennellement la haute direction de la naissante Université catholique de Lyon, que gouvernera désormais un conseil composé d'archevêques et d'évêques. Avec l'aide de la divine Providence, Nous nous efforcerons de donner promptement à l'œuvre commencée tous les développements qu'autorise la législation et que réclame une institution de cette nature. Dès la rentrée prochaine, un cours de droit naturel et de droit canon, institué par Nous, viendra compléter ceux qui ont été professés jusqu'ici par la faculté existante. Dans quelques mois, Nous en avons l'espoir, la création de deux autres facultés nous assurera le titre officiel d'Université et les avantages qui en sont la conséquence légale.

Assurément, Nos Très-Chers Frères, c'est là une œuvre considérable, et de toutes celles que nous impose en ces jours d'épreuve notre charge pastorale, la plus difficile peut-être. Mais les périls de la foi, dans un siècle agité par tant d'erreurs, ne nous permettent pas d'hésiter. Ne faut-il pas, pour arrêter les effrayants ravages du scepticisme, que la jeunesse puisse recevoir un enseignement tout entier inspiré par la religion et dirigé par la foi catholique? Or, en face de pareils intérêts engagés dans la lutte, serait-il possible que l'épiscopat se laissât arrêter par une défiance injurieuse pour cette Providence divine dont il sert ici les volontés, et qui sait avec tant de sagesse et de puissance venir en aide à ceux qu'elle choisit pour accomplir ses desseins?

Pères de familles chrétiens, vous serez comme nous et avec nous

ses instruments généreux et zélés. Après Dieu, Nous comptons sur votre coopération la plus active, puisque, après tout, c'est pour vous et pour vos enfants que nous travaillons et que nous nous condamnons à tant de sollicitudes. Disons plus, il y a pour le peuple fidèle tout entier un devoir de conscience et d'honneur à contribuer avec ses évêques à la création de ces grands établissements, appelés par tant de désirs et enfin devenus possibles, au prix de tant de combats. Ceux mêmes d'entre vous, Nos Très-Chers Frères, qui ne verraient pas pour leurs familles un intérêt immédiat et direct dans la création de nos Universités ne sauraient demeurer indifférents à notre appel. Quand une œuvre est déclarée par tous vos évêques éminemment catholique et nécessaire, quand elle est de la part du Souverain-Pontife l'objet des recommandations les plus pressantes, il n'est aucun enfant de l'Eglise qui ne doive y participer dans la mesure de son influence et de ses moyens.

C'est pourquoi, Nos Très-Chers Frères, connaissant l'esprit de foi qui vous anime et l'inépuisable charité que cet esprit vous inspire, Nous nous mettons courageusement à l'œuvre. En d'autres provinces, à qui vous ne cédez pas, à coup sûr, en générosité et en ressources, des universités catholiques, telle que la nôtre, ont vu les offrandes les plus magnifiques venir secourir l'initiative de leurs courageux fondateurs. Nous aurions cru faire injure à nos diocèses en ne les estimant pas capables de pareils sacrifices. Au reste, Nous ne cherchons pas à le dissimuler, les frais de premier établissement et les charges annuelles de l'œuvre que nous entreprenons au nom du Seigneur atteignent un chiffre énorme ; mais, appuyés sur Dieu, qui veut le salut de ces jeunes générations exposées à tant de périls, et par elles, le salut de la France, Nous ne nous croyons pas téméraires, en attendant de vous des largesses exceptionnelles.

Nous allons donc, Nos Très-Chers Frères, pour Dieu et pour la patrie, travailler à rendre chrétienne l'éducation supérieure, en faisant asseoir de nouveau l'Eglise dans les chaires illustrées autrefois par son génie. Nous recommandons spécialement notre dessein au zèle du clergé et aux prières de toutes les âmes pieuses. Ce n'est pas en vain que travaillent ceux qui élèvent l'édifice, quand la bénédiction divine est sur eux et sur leurs œuvres. N'en doutez pas, Nos Très-Chers Frères, le secours divin et l'union de nos efforts nous promettent le succès ; ni les contradictions ; ni les obstacles ne pourront faire échouer la sainte entreprise à laquelle Nous nous sommes voués, laquelle a droit à vos plus ardentes sympathies, et à votre concours le plus généreux.

Et sera la présente lettre pastorale lue dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses le dimanche qui en suivra la réception.

En la fête de saint Charles Borromée, le quatrième jour de novembre de l'an de grâce 1876.

† LOUIS, *Archevêque d'Avignon*; † CHARLES, *Archevêque d'Alger*; † AUGUSTIN, *Archevêque d'Aix, Arles et Embrun*; † PIERRE-ANASTASE, *Archevêque de Chambéry*; † LOUIS-MARIE, *Archevêque de Lyon et de Vienne*; † FRANÇOIS, *Evêque de Dijon*; † JULIEN, *Evêque de Digne*; † PIERRE, *Evêque de Moulins*; † JEAN, *Evêque de Langres*; † CLAUDE-MARIE, *Evêque d'Annecy*; † LOUIS-ANNE, *Evêque de Saint-Claude*; † CHARLES-PHILIPPE, *Evêque de Marseille*; † AIMÉ-VICTOR-FRANÇOIS, *Evêque de Gap*; † AMAND-JOSEPH, *Evêque de Grenoble*; † FRANÇOIS-XAVIER, *Evêque d'Ajaccio*; † CHARLES-FRANÇOIS, *Evêque de Tarentaise*; † FRANÇOIS-MARIE-ANATOLE, *Evêque de Montpellier*; † ADOLPHE-LOUIS, *Evêque d'Autun, Chalon et Mâcon*; † CHARLES, *Evêque de Valence*; † JOSEPH, *Evêque de Belley*; † LOUIS, *Evêque de Nîmes*; † ANGE, *Evêque d'Oran*; † FERDINAND, *Evêque de Fréjus et Toulon*; † FRÉDÉRIC, *Evêque de Viviers*; † MICHEL, *Evêque de Parium, administrateur apostolique de Saint-Jean de Maurienne*.

LE MONDE PARLEMENTAIRE.

(Voir les deux numéros précédents)

Budget des cultes.

Fin de la séance du 23 novembre.

Le rapporteur, **M. Cornil**, répondant à **M. Granier de Cassagnac**, se contenta de rectifier quelques inexactitudes de chiffres qui ne détruisaient en rien le fond de l'argumentation de l'honorable orateur. **M. Baudry-d'Asson**, prenant ensuite la parole, montra que la Révolution avait pour but de supprimer Dieu, son culte et son sacerdoce, et que la commission financière ne suivait que de trop près ses devanciers de la première République. Il termina ainsi :

Les discours et les actes des libres-penseurs mettent sans cesse à la question ceux qui ont le bonheur d'avoir conservé au fond de leur cœur cette foi chrétienne et qui se font un honneur et un devoir de la défendre.

Votre commission, dans son rapport sur le budget des cultes, supprime les crédits demandés pour l'entretien des édifices diocésains.

Elle veut chasser de leur retraite les vétérans du clergé catholique; elle refuse à notre colonie d'Algérie les prêtres qui, seuls, peuvent faire cette nouvelle France... (Dénégations sur plusieurs bancs à gauche), comme leurs prédécesseurs dans le sacerdoce ont fait la nôtre. Elle entreprend l'extinction du clergé catholique par voie de réduction dans le chiffre des bourses des séminaires. A nos villages, dont les églises sont restées veuves depuis la tourmente révolutionnaire, on refuse le pasteur qu'ils sollicitent. (Nouvelles dénégations.) On ne craint pas de tailler dans le traitement des cardinaux et des évêques. C'est toucher au patrimoine des pauvres.

Il ne m'appartient pas, messieurs, de défendre chacun des crédits attaqués par la commission du budget, c'est une charge que mes honorables amis rempliront dignement quand le moment en sera venu.

Mais il faut bien, direz-vous, réduire les charges du budget; la pauvreté la plus digne de pitié, la plus respectable, c'est celle de la France.

En cela, messieurs, je suis de votre avis. Mais nous avons un moyen bien simple de soulager nos finances; faisons tous le généreux sacrifice du traitement que le budget nous alloue. (Hilarité générale et applaudissements ironiques sur un grand nombre de bancs.)

Quand on sert son pays, on est assez payé par l'honneur d'être appelé à lui donner son temps, sa peine et son dévouement.

Oui, messieurs, vous laisserez intact le budget des cultes, et vous ne refuserez pas à nos honorables amis le rétablissement qu'ils sollicitent. Du reste, ils ne sont pas seuls à résister à ces coupes réglées que les adversaires de la religion entendent pratiquer dans ce budget. Le Gouvernement s'honore de combattre avec eux pour cette cause si juste et si respectable.

Oui, aussi longtemps que l'illustre maréchal de Mac Mahon sera chargé des destinées de la France, la religion de nos pères ne sera attaquée ni par voie légale ni par violence. (Bruit à gauche.)

Et qu'il me soit permis, en descendant de cette tribune, de faire entendre ce cri que l'indignation étouffa dans ma poitrine le jour

où on vint, à cette même place, insulter la personne auguste de l'immortel Pie IX : ce cri, messieurs, il trouvera de l'écho dans le cœur de trente millions de Français croyants, parce qu'il répond à leurs sentiments les plus intimes de respect, de reconnaissance et d'amour ; ce cri, le voici, et soyez-en certains, il part du plus profond de mon cœur : Vive Pie IX ! Vive la France catholique ! (Très-bien ! Bravo ! sur plusieurs bancs à droite. — Exclamations prolongées et applaudissements ironiques à gauche et au centre.)

M. de Gasté défend ensuite la proposition du ministre des cultes.

Messieurs, c'était surtout sur une question de justice que je voulais attirer votre attention en parlant dans la discussion du budget des cultes. Cette question a été traitée d'une manière très-complète par l'honorable M. Granier de Cassagnac ; je pense qu'après ce qu'il a dit, ceux qui voudront se souvenir des arguments qu'il a apportés à cette tribune, ne seront plus tentés de répéter cette objection banale qui court les rues : Pourquoi faut-il que moi, qui suis protestant, je paye le prêtre catholique, ou que moi, qui suis catholique, je paye le prêtre protestant ? (Interruptions.)

Tout le monde dira que l'Etat s'acquitte d'une dette quand il paye les ministres du culte, attendu qu'en 1789 l'Assemblée nationale, par un décret que M. Granier de Cassagnac a lu à cette tribune et que je ne vous relirai pas, en se chargeant de l'administration des biens du clergé, a pris l'engagement de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, et elle a eu soin de déclarer expressément dans l'article 2 que par « manière convenable » elle entendait que chaque curé n'aurait pas moins de 1,200 fr., — ce qui fait plus de 3,000 fr. aujourd'hui — et alors il n'y avait pas de succursales, tous les prêtres s'appelaient curés et étaient également inamovibles.

Ainsi il est bien entendu que, lorsque l'Etat prélève sur les contributions la dotation du clergé, l'Etat ne fait qu'acquitter une dette en payant les différents cultes : le culte catholique d'abord, qui avait des biens ; quant au culte protestant et au culte israélite.... (Bruit de conversations.)

En 1789, les cultes protestant et israélite n'avaient pas de biens, mais c'est parce que l'Etat, à une période honteuse de notre histoire, avait torturé et spolié les israélites et les protestants ; il est donc juste qu'aujourd'hui par une réparation tardive l'Etat paye les ministres du culte protestant et du culte israélite.

Quant aux autres cultes, s'il s'en présentait comme aux Etats-

Unis, j'avoue que je serais désolé qu'on donnât un centime aux gens qui, en quête d'une position sociale, voudraient ajouter des cultes nouveaux aux quatre que nous avons et qui me semblent parfaitement suffisants pour enseigner la morale universelle.

Maintenant, je regrette beaucoup que l'on n'ait pas cru nécessaire d'adopter les propositions de M. le ministre des cultes, qui n'avait présenté, après tout, qu'un budget inférieur à celui de 1790.

Je regrette beaucoup que la commission du budget ait cru devoir rejeter une allocation de 1 million pour donner à 10,000 ecclésiastiques un traitement de 1,000 fr., au lieu des 900 fr. qu'ils reçoivent aujourd'hui. Les articles de la loi de 1789 qu'on vous a lus promettaient un traitement minimum de 1,200 fr. aux moindres prêtres de campagne.

M. le ministre des cultes se contente de vous demander un traitement de 1,000 fr. au lieu de 900 fr. Je suis étonné que la commission du budget, qui s'est montrée si généreuse dans des questions très-intéressantes, il est vrai, comme les services du budget de l'instruction publique, qu'elle a augmenté de 10 millions, n'ait pas cru devoir accepter l'augmentation de 1 million demandée par M. le ministre des cultes.

Il est vrai que le rapport supplémentaire qu'on a lu au commencement de cette séance alloue 250,000 fr. de plus au chapitre 4; mais je crois que cette allocation est bien loin d'être suffisante.

Il y a une troisième question sur laquelle je demande à vous faire des observations, et que je recommande à l'attention de la commission du budget.

On vous propose de réduire de 300 le nombre des bourses, qui est de 2,663 d'après les propositions de M. le ministre des cultes, et de le ramener aux chiffres du budget de 1832.

Je ferai remarquer que, si on avait été logique, si on avait été conséquent avec l'engagement pris par l'Assemblée nationale de 1789, de pourvoir convenablement aux besoins des cultes, on aurait trouvé qu'une somme qui pouvait être suffisante en 1832 ne l'est plus aujourd'hui, pour bien des raisons.

D'abord le nombre des prêtres s'est accru de 8,700, de 1832 à 1876. Nous avons 33,074 prêtres, curés et vicaires en exercice en 1832; nous avons 43,708 prêtres et vicaires en 1876.

Par conséquent, quand on a à remplacer 8,000 prêtres de plus qu'en 1832, ce n'est pas un motif pour diminuer le crédit qu'on accordait en 1832.

Il y a encore une autre raison, c'est que le prix des objets nécessaires à la vie et le prix des bourses ont augmenté dans les collèges

et dans les lycées. Même dans le budget des cultes actuellement en discussion les bourses du grand séminaire de Paris, — ce dont la commission du budget ne paraît pas avoir tenu note complète — a été porté à 800 fr. au lieu de 400.

En outre, la population de la France s'est accrue; elle était de 31,845,000 en 1831, au moment où on votait le budget de 1832; aujourd'hui, malgré la perte de l'Alsace et de la Lorraine, elle est de 36,102,000. Ce qui fait une augmentation de 4 millions et demi.

De plus, il y a l'Algérie où il y a à faire pour les cultes des dépenses qui n'existaient pas en 1832. Eh bien, la commission propose de réduire de 308 le nombre des bourses, qui est, je le répète, de 2,663, c'est-à-dire qu'on aura 2,663 bourses au lieu de 2,524 qu'on avait en 1832.

Ainsi la commission du budget des cultes nous a cité le budget de 1832 et le rapport de M. Gillon, que j'ai parfaitement lu. M. Gillon proposait de réduire à 2,525 le nombre des élèves des grands séminaires. La commission du budget, en proposant de faire à présent ce qu'on voulait faire en 1832 arrive à réduire, non pas à 2,525 comme en 1832, chiffre qui n'a jamais été diminué jusqu'à ce jour, mais à 2,363.

M. Dethou. Et l'Alsace-Lorraine qui est en moins!

M. de Gasté. Eh bien, malgré cette perte, nous avons 4 millions et demi de catholiques de plus, sans compter l'Algérie, et nous comptons 8,700 cures et vicariats de plus.

Je suis donc fort étonné de voir la commission du budget vous ramener au temps de 1832 et vous donner 250 bourses de moins, alors que nous avons 8,700 prêtres de plus et que la population de la France s'est accrue de 4,500,000 âmes, sans compter l'Algérie dont je ne parle que pour mémoire.

Il ne faut pas oublier que le prix des objets nécessaires à la vie a augmenté considérablement, ce qui a amené le rehaussement du coût des bourses des séminaires de Paris; la commission a l'air de ne pas s'en occuper, mais ces bourses sont portées de 400 à 800 fr.

Si on était logique, si on avait l'esprit de la grande Constituante de 1789, au lieu de proposer une réduction de 140,000 fr. sur le chapitre 6 (Bourses des séminaires) du budget présenté par le ministre des cultes, on demanderait plutôt de l'élever à 2 millions.

Ce serait de la véritable logique, et même de l'arithmétique, que d'arriver à cette conclusion, en rapport avec les chiffres du budget 1832 et le rapport qui a été lu en 1831 par M. Gillon.

En 1831, la commission dont M. Gillon était rapporteur supprima 200,000 fr. pour les hautes études ecclésiastiques. M. Gillon pré-

tendait qu'elles n'existaient pas. Aujourd'hui elles existent ; on prépare aux Carmes un grand nombre de docteurs, de licenciés dans les diverses facultés. Je trouve mauvais que l'on enlève 29,000 fr. aux hautes études ecclésiastiques.

On a proposé de supprimer, non pas maintenant, mais par voie d'extinction, les chanoines de Saint-Denis. Eh bien, je trouve qu'il est très-bon que l'Etat qui nomme les évêques et les archevêques, qui s'entend avec le souverain pontife, pour choisir les personnes les plus capables afin de maintenir entre la grande communion chrétienne et l'Etat les rapports de bienveillance mutuelle qui ont toujours existé, je trouve très-bon, dis-je, que lorsqu'un de ces dignitaires peut être considéré comme ayant le cerveau ramolli, — car cela peut arriver à tout le monde, — quand le souverain pontife et le gouvernement sont d'accord pour lui retirer l'administration de son diocèse, on lui donne un canonicat à Saint-Denis en guise de retraite, puisque l'on ne donne pas de retraite aux ecclésiastiques. Par conséquent je crois qu'il faut maintenir le crédit.

Il y a une proposition de la commission du budget à laquelle je me suis associé : c'était la demande adressée au souverain pontife de vouloir bien consentir à la suppression de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne. Je pense, comme la commission du budget, qu'un département où il y a trois diocèses peut bien être ramené à n'avoir qu'un évêché, comme beaucoup de départements. De même, je ne serais pas partisan de voir établir à Saint-Étienne un évêché. Saint-Étienne s'est passé d'évêque au temps où il n'y avait pas de chemins de fer, où les communications étaient très-difficiles. Aujourd'hui, il n'y a pas de raison d'augmenter le nombre des évêchés. Mais, quant au nombre des cures et au traitement des curés, je trouve qu'on a parfaitement raison de demander que tous les prêtres, tous les curés aient au moins 1,000 fr. Ce sera encore 200 fr. de moins que ce que leur avait alloué cette grande Assemblée constituante qui n'avait pas voulu qu'on la soupçonnât d'avoir voté un seul article constitutionnel dans l'intérêt personnel de ses membres, et qui avait décidé qu'aucun d'eux ne pourrait faire partie de l'Assemblée législative qui devait lui succéder.

Cette Assemblée est la plus grande qui ait existé dans le monde ; il n'y a qu'un homme qui ait donné un exemple pareil : c'était Lycurgue.

Messieurs, on a beaucoup parlé du cléricalisme. Par suite d'un malentendu, il y a beaucoup de catholiques qui se figurent qu'on ne peut pas être en même temps républicain, et d'autres pensent que

pour être républicain il ne faut pas être catholique. Ce sont là des erreurs graves de deux côtés de cette Chambre.

D'un mot on se fait une arme. On parle, en France, de cléricisme et de libéralisme. En Angleterre et en Belgique on peut voir combien ces mots, — qui servent quelquefois à faire de beaux discours, — sont très-vains. En effet, la Belgique a eu, pendant près de trente ans, un ministère que les uns traitaient de radical et les autres de libéral. Je crois que ces derniers avaient raison. Ce ministère, radical ou libéral, a été remplacé par un ministère clérical depuis huit ou dix ans. Eh bien, c'est toujours la même chose, et pourquoi ? Parce que, lorsqu'on est au pouvoir, on ne peut y rester qu'à la condition d'être juste et tolérant. Que la Belgique ait un ministère clérical ou un ministère libéral, elle est gouvernée exactement de la même façon ; c'est le même commerce qui s'exerce sous une autre enseigne.

J'invite donc mes concitoyens à ne pas s'effrayer, les uns du mot cléricisme, et les autres, du mot libéralisme, parce que c'est la justice, la raison et la tolérance seules qui peuvent faire garder le pouvoir.

Nous reproduisons succinctement le discours de M. *Louis de Kerjégu*, l'un des meilleurs qui aient été prononcés dans la discussion générale sur le budget des cultes.

Messieurs, la France présente le grand spectacle de l'immense majorité de ses enfants demeurant fidèles, à travers les épreuves du temps, à la foi chrétienne catholique.

Je dirai très-rapidement à la Chambre, si elle daigne me le permettre, pourquoi, chez un peuple, par nature mobile et avide de jouissances, (Non ! non ! à gauche) l'attachement a été si profond, général et immuable pendant une longue série de siècles, et malgré les assauts de schismes et d'hérésies, à une foi et à un culte cependant si sévères, et j'espère que l'honnêteté et le libéralisme de la Chambre, dominés par la puissance de la logique, blâmeront et repousseront les regrettables propositions de la commission du budget, qui contristent et blessent moralement dans sa foi, et qui entraveraient dans l'exercice de son culte l'immense majorité des Français (Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite.)

Messieurs, partout en France, quelle que soit d'ailleurs la diversité des tempéraments, calmes ou impétueux, les populations sont douées d'une intelligence vive, ouverte aux grandes pensées et d'un cœur généreux. (Assentiment sur plusieurs bancs à droite.)

Le christianisme qui proclamait l'égalité des âmes devant Dieu, qui créait la dignité de la personnalité humaine, portait l'humanité à une altitude à laquelle aucune civilisation n'avait pu l'élever, qui enfin, établissant entre les hommes, des rapports divins, — ce que je vois, respecte, et aime, dans mon semblable, disait Lacordaire en un magnifique langage, c'est la présence de Dieu, — le christianisme donc, devait conquérir rapidement, par les grands côtés de l'esprit et du cœur, les intelligentes et généreuses populations d'un pays où, dans l'Île-de-France, au cœur même de la nation, comme pour mieux personnifier et glorifier la hauteur, l'ampleur, la générosité d'idées et l'honneur de la nation tout entière, naissait saint Louis ! — d'un pays où, à l'est, la foi a fait le patriotisme de Jeanne d'Arc, et l'a porté jusqu'à l'héroïsme de tous les martyres ; où, au sud, la foi faisait éclore dans le Béarn, du cœur d'un fils de berger, l'admirable sœur de charité ; où, à l'ouest, dans ma chère Bretagne, la foi a fait surgir de l'humble condition de servante, la fondatrice des non moins admirables petites sœurs des pauvres ; (Approbaton à droite.) d'un pays enfin, où, solennellement, la foi de l'immense majorité de la nation, protestant contre l'égoïsme sensuel qui menace de dissoudre, à court délai, les liens sociaux, élève un temple, au centre même des passions qui lui sont le plus hostiles, à celui qui aima les hommes jusqu'à la folie de la croix, et qui demeurera le symbole de la charité !... de la charité ! messieurs, seule force assez puissante pour revivifier aujourd'hui les âmes défaillantes, et les ramener dans les liens de la seule union qui soit vraie aujourd'hui, comme elle le fut à l'origine, pour les y entraîner, et comme elle l'a été, pour les y maintenir depuis dix-huit siècles ! (Vive approbaton à droite.)

Eh bien, messieurs, refuser un asile à la vieillesse de nos évêques, nobles continuateurs par la science et les vertus de leurs prédécesseurs qui, après avoir fait la France, la préservèrent de la barbarie, serait une odieuse ingratitude, dont vous, vous ne serez pas solidaires ; non, vous ne voudrez pas que le progrès, tel que le comprend votre République, au lieu d'être une élévation dans ce qui est vrai, bon et beau, la reconnaissance, soit l'abaissement du sens moral, l'ingratitude ! (Très-bien ! sur plusieurs bancs à droite.)

Non, vous ne voudrez pas que votre République étouffe la vocation au ministère sacré, dans l'âme de l'enfant du catholique pauvre, par le refus de quelques bourses dans les séminaires ; vous ne voudrez pas retirer toute assistance à cette école des hautes études ecclésiastiques, où la science s'unit à la foi pour élever les esprits de sujets d'élite, à la connaissance de ce qui peut concilier les droits

de l'homme et ses devoirs envers Dieu. Non, vous ne ferez pas cela, parce que ce serait manquer au respect dû au peuple, dans ce qu'il a de plus respectable, ce serait faire mentir à lui-même votre libéralisme. (Très-bien ! à droite.)

Messieurs, supprimer radicalement le budget des cultes, avec le refus aux croyants de le reconstituer par les ressources de dons et de legs pieux, serait assurément chose aussi brutale qu'inique ; mais serait-ce faire acte d'administration républicaine, que d'assister froidement à la souffrance morale et matérielle de douze mille desservants, par le refus de l'obole de 100 francs, assurément bien faible, vous le reconnaîtrez, pour les relever du dénuement qui pèse sur leurs cœurs plus durement que sur leurs corps, car, privés pour eux-mêmes du nécessaire, ils souffrent bien plus cruellement de ne pouvoir rien donner aux misères qui les entourent ! (Marques d'assentiment à droite.)

Refuser impitoyablement des desservants aux communes qui n'en ont pas, ... des vicariats à celles qui en réclament, ... dire à 35 millions de chrétiens : nous vous accorderons, nous vous imposerons même, l'instruction utile à la direction de vos intérêts matériels, mais quant à l'enseignement religieux, à l'éducation religieuse, c'est l'affaire de chacun et non du Gouvernement, ne comptez pas sur son assistance ! ... C'est là une grave erreur, messieurs, car si un gouvernement a intérêt, a droit et même le devoir de prendre souci des besoins du corps et de l'esprit, peut-il se dire indifférent à l'éducation, à la science du cœur, qui apprennent à chacun ses devoirs, et à tous à bien vivre et à bien mourir ?

Enfin, dire aux populations chrétiennes vivant péniblement, laborieusement dans les provinces : Il nous plaît, pour l'amusement de désœuvrés, de donner des centaines de mille francs à des chanteurs, à des danseuses, mais la République n'a pas un sou à vous donner dans les trois milliards qu'elle prend à vous, majorité chrétienne, pour entretenir vos édifices diocésains, vos admirables cathédrales, poèmes sublimes élevés à Dieu, dans les airs, par la piété de nos ancêtres, suivant la belle expression du barde breton Brizeux. (Très-bien ! à droite.) Messieurs, toutes ces choses sont irrespectueuses envers l'immense majorité de la nation, elles l'atteignent dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sacré, dans les droits de la conscience. Messieurs, vous les repousserez ! Vous direz aux libres-penseurs, nombreux ici peut-être, mais infime minorité dans la nation : Efforcez-vous de convertir les intelligences, si cela vous convient, par la presse, par des conférences, à cette tribune même, en disant que Dieu est une hypothèse, ou qu'il

n'existe pas, que les droits de l'homme borné, mortel, sont supérieurs à ceux de Dieu infini, dans la conduite des choses humaines; mais nous ne vous reconnaissons pas le droit, à vous, infime minorité, d'imposer violemment l'acceptation de ces doctrines à l'immense majorité, qui veut le baptême, le catéchisme, le mariage, la mort du chrétien, qui veut la consolation si douce et si fortifiante de la prière, utile à ses chers défunts. (Très-bien! à droite.)

Messieurs, cette immense majorité de croyants, vous la respectez et vous l'aimez; car c'est le peuple de laboureurs et d'artisans qui travaillent tous les jours et qui prient Dieu d'accorder au semeur la récolte, à l'entrepreneur la réussite. Or, si les 25,000,000 d'hommes qui fouillent le sol et y répandent la semence se mettaient en fantaisie et en habitude de chômer les lundi, mardi, mercredi, la civilisation s'arrêterait, et la société, obligée de recourir, pour manger, à la chasse et à la pêche, retournerait à la sauvagerie. (Très-bien! sur divers bancs à droite.)

Vous la respectez et vous l'aimez cette immense majorité, car c'est le peuple qui a le culte de la famille, dont les nombreux enfants, par leurs sueurs, artisans de l'entretien, de l'épargne, de la prospérité de la nation, sont aussi ses nombreux et vaillants défenseurs; mais qu'est-ce donc que cette minorité turbulente formant le peuple et la popularité des libres-penseurs?

Partout, j'ose le dire, dans les grands ateliers comme dans le travail à domicile, elle se résume dans un petit nombre, qui parle beaucoup de travail et en fait fort peu; mais qui fait beaucoup de mal aux travailleurs, en les excitant par des prétentions de droits insensés et par l'oubli de tous devoirs, à la haine contre les patrons et contre toute autorité.

Cette minorité sans croyances religieuses se rencontre surtout dans les grands centres, où elle vit en parasite, battant monnaie aux dépens de la masse ouvrière travailleuse, dont elle flatte les mauvais instincts.

Dans ce monde et dans celui qui l'écoute, on se mûrie peu, l'état civil en fait foi, n'y cherchez donc point de bras nombreux pour travailler, pendant la paix, à la prospérité de la patrie, pour la défendre aux jours du danger. (Approbation à droite.)

Cette minorité a des pontifes qui vont jusqu'à enseigner aux masses qu'il est temps pour l'homme de s'affranchir, non-seulement du despotisme de Dieu et de celui de la famille, mais encore de celui du patriotisme, car, disent-ils, le moment est venu où il n'existera plus de patrie française, anglaise, russe, afin que l'humana-

nité se confonde dans je ne sais quel solidarisme de fraternité universelle.

Messieurs, au nom des populations maritimes et agricoles ferventes chrétiennes que j'ai l'insigne honneur de représenter, au nom de celles dont vous êtes les représentants, ne laissons pas, je vous en conjure, jeter le trouble dans les croyances, seul rempart qui abrite, contre les insanités débordant des grands centres, les laborieuses, paisibles, honnêtes populations des provinces.

Plusieurs membres à droite. Très-bien !

M. Louis de Kerjégu. Que deviendrait la France si ses 35 millions de chrétiens passaient aux doctrines de la libre pensée ? Qui donc dirigerait 35 millions de cerveaux devenus chacun son souverain, son Dieu ? S'il était permis de pousser au mal, pour en faire sortir la réaction du bien, je me réjouirais d'un tel désordre ; mais me plaçant au point de vue supérieurement français, qui est le sens chrétien, j'ose dire : la République sera chrétienne, catholique, ou elle périra, et je supplie la Chambre de repousser toute proposition demandant soit la suppression, soit la réduction des allocations, déjà fort insuffisantes, aujourd'hui affectées aux besoins du culte. (Applaudissements sur divers bancs à droite.)

La discussion générale est close ; les séances suivantes sont consacrées à la discussion des articles.

Nous recevons de Mgr l'Evêque de Constantine la note suivante, dans laquelle se trouvent relevées plusieurs erreurs commises par M. A. Lambert dans la discussion du budget des cultes. Quoique nous n'ayons pas encore reproduit cette partie de la discussion, nous ne voulons pas différer d'insérer cette note :

A l'occasion des débats qui ont eu lieu à la Chambre des Députés (séance du 30 novembre dernier), sur les crédits affectés aux services diocésains de l'Algérie, M. Alexis Lambert a affirmé que l'évêché de Constantine jouit des immeubles de l'Alélik et de Das-el-Bey, valant plus d'un million et que le diocèse aurait été mis irrégulièrement en possession de ces propriétés.

Ces différentes assertions sont complètement erronées.

1° Le diocèse de Constantine ne possède pas l'Alélik et il n'en perçoit aucun revenu. Cette propriété remise un moment à titre

provisoire au diocèse a été rendue par lui dès le commencement de 1872 au domaine qui en a constamment joui jusqu'en ces derniers temps. L'Alélik a été remis, il y a six mois, partie au service du génie militaire, partie au service des Ponts-et-Chaussées.

2° D'après M. Alexis Lambert, Dar-el-Bey (maison sise à Constantine), aurait été concédé au Diocèse, lequel jouirait, comme paraît l'insinuer le député de Constantine, du revenu de cet immeuble.

Il n'en est absolument rien.

La maison du Dar-el-Bey a été affectée par l'Etat, au moyen d'un échange régulier, au solde de ce qui restait dû en 1872 sur la propriété et les constructions de Sainte-Hélène. Cette propriété et ces constructions étant destinées au séminaire diocésain, la charge des dépenses revenait à l'Etat. Il est bon d'ajouter qu'il ne l'a pas supportée tout entière. Mgr de Las Cases, premier évêque de Constantine avait déjà payé une partie des dépenses au moyen des fonds que son zèle et sa charité avaient recueillis.

3° M. Alexis Lambert prétend que cette opération aurait été irrégulière. Il se trompe. L'échange de Dar-el-Bey et de Sainte-Hélène a été autorisé par un décret présidentiel du 17 août 1872.

LE CONGRÈS DE LILLE.

(Voir le numéro précédent.)

Discours de M. Chesnelong.

Messeigneurs,
Messieurs,

Je suis heureux de répondre à l'appel qui m'a été fait par mon excellent ami, M. le comte de Caulaincourt, dont j'apprécie, comme vous, la bienveillante cordialité et la générosité vaillante.

Je viens d'ailleurs chercher des exemples plutôt que vous apporter des paroles. Je n'oublie pas, en effet, que je suis ici dans le pays des grandes initiatives.

Vous venez de le prouver récemment. Avant même que la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur ne fût votée, lorsque partout ailleurs on attendait encore, vous jetiez les fondements de votre université catholique. Je la salue de mes espérances les plus ardentes et les plus sympathiques, cette université, brillante déjà par le talent, la science et la renommée de ses maîtres, et montrant

par ce qu'elle a fait, tout ce que l'avenir peut en attendre de glorieux et de fécond.

Et maintenant, pourquoi ce congrès? Pourquoi nos pères et nos guides dans la foi, ces saints évêques qui rehaussent cette séance par la splendeur de leur présence, sont-ils venus vous apporter le tribut si précieux de leur sympathie et de leur haut encouragement? Qu'êtes-vous venus chercher ici, et que désirez-vous en emporter? Je voudrais, en essayant de vous le dire, être moins une voix qu'un écho de vos propres pensées et de vos propres sentiments.

Vous êtes venus parce que vous aimez l'Eglise et la France.

Vous êtes venus parce que l'Eglise est chaque jour menacée, conquisée, attaquée, et que vous avez eu à cœur de dire avec cette grande voix de la foi qui s'affirme et de la tendresse qui se satisfait à cette Eglise qu'on outrage, qu'on calomnie, dont on insulte la grandeur et dont on méconnaît les bienfaits, elle est notre mère et nous sommes ses enfants.

Vous êtes venus parce que, dans cette ville même, on a évoqué naguères la France de Voltaire et de la libre-pensée, et qu'alors, mettant la main sur votre cœur, ne voulant laisser jeter au vent de ces déclamations emportées ni la vocation de la patrie, ni la renommée de ce pays du Nord, qui est par excellence une terre de foi, vous, vous avez tenu à proclamer que, pour vous, la France restera toujours la nation très-chrétienne.

Vous êtes venus enfin parce que vous vous êtes rappelés cette belle et douce parole du Maître : « Là où deux hommes se réuniront en mon nom, je serai au milieu d'eux, » et que vous avez voulu faire ici, sous cette garde sacrée, la grande union des catholiques du Nord.

Ah! l'union, messieurs, la véritable union, quelle merveille et quelle force!

Certes, la solitude est, à ses heures, nécessaire et salutaire. Elle appelle la méditation; elle trempe les âmes; elle prépare les cœurs au combat. Il faut lui faire la part. Il faut faire aussi la part de l'action commune, de l'action concertée. Puisque le mal s'organise en légion, il importe que le bien se forme en armée.

Vae soli! a dit l'Ecriture. Cette parole ne vous semble-t-elle pas faite pour ceux qui, au temps de lutte, quand la vérité est menacée, quand le bien est méconnu, s'effacent dans un isolement égoïste? Oui, malheur à ces solitaires! Ils se manquent à eux-mêmes et ils manquent à leurs frères; ils manquent surtout à Dieu et au devoir.

Vous n'avez pas voulu être de ceux-là. Aussi bien, l'union des

âmes dans l'unité de la même foi et du même amour, c'est l'essence même du catholicisme; c'est le vœu traditionnel de l'Eglise; c'est la pensée suprême que, nous chrétiens, nous devons porter partout et toujours, dans les agitations du travail comme dans le recueillement de la prière, dans la vie publique comme dans la vie privée, dans la société comme dans la famille.

J'ajoute que c'est le besoin particulier de notre temps.

Croyez-vous qu'un peuple puisse traverser vainement quatre-vingts ans de révolutions? Croyez-vous qu'il puisse assister, sans se désagrégier moralement, à ce spectacle dissolvant de pouvoirs qui s'affaissent, de prétentions qui s'étalent, d'orgueils qui s'exaltent, de passions qui se déchaînent, d'idées qui se heurtent, de ruines qui se succèdent et s'accumulent? A ce jeu-là, il y a, dit-on, des forces qui se déploient, des énergies qui se révèlent, des intelligences ignorées qui se font jour avec éclat; soit : je le veux bien. Mais, aussi, les croyances s'affaiblissent; les esprits se troublent et se divisent; la notion du devoir s'altère; le respect s'en va; le ciment social se dissout. Les caractères les plus fermes, les cœurs les plus sincères et les plus droits sont eux-mêmes atteints à quelque degré, et la foi reste profondément chrétienne pendant que, sans s'en douter, la raison sacrifie plus ou moins aux erreurs du jour.

Nous étions un peu sur cette pente, il faut l'avouer; et je le dis, messieurs, sans m'exclure de l'aveu et surtout sans accusation contre aucun de nos frères. Que celui-là qui n'a jamais été séduit par l'attrait de certaines illusions généreuses, ou qui n'a jamais été touché par le souffle d'une trop présomptueuse confiance, que celui-là jette la première pierre. Nous avons mieux à faire, il me semble, que de nous reprocher nos faiblesses; c'est de les reconnaître et d'unir nos bonnes volontés pour nous en affranchir.

Aussi bien, celui qui est préposé à la garde de la vérité dans le monde a parlé. Pendant que nous nous endormions, il veillait; pendant qu'avec de bonnes intentions, et sans un discernement toujours assez exact du devoir et du péril, nous nous abandonnions au vague de certaines théories hasardées, il revendiquait, sans la laisser scinder ou mutiler, l'éternelle vérité dont il est à la fois l'organe et le dépositaire.

Il n'a rien ordonné de nouveau; il a simplement rappelé et précisé le droit intégral de la vérité immuable. Sans s'arrêter aux préjugés régnants, sans compter avec la popularité d'idées nouvellement acceptées, il a redit ce que l'Eglise avait toujours enseigné, sans y rien ajouter et sans y rien soustraire. Et alors, des voix rares et tristement isolées ont été entendues qui disaient : Cette parole

est dure ; nous ne pouvons l'accepter. Mais de tous les cœurs fidèles, quelles qu'eussent été les erreurs inconscientes de la veille, est sortie cette acclamation : Rome a parlé, la cause est finie ; nous sommes catholiques jusqu'au *Syllabus*.

Là-dessus, on nous appelle des *cléricaux*. Laissons dire, et si on veut faire de ce mot un outrage, acceptons-le, dans notre fierté de fils de l'Eglise, comme un honneur.

Là-dessus, on nous accuse d'être des contempteurs des droits de la société civile. Je répondrai en un mot et par un fait. Le *Syllabus* n'est pas une nouveauté ; c'est, si je puis ainsi dire, une codification d'erreurs toujours condamnées par l'Eglise. Or, jusqu'ici les sociétés civiles n'ont jamais eu de meilleurs garants de leurs droits, de plus sûrs gardiens de leur dignité que l'Eglise elle-même. Nous appelons en témoignage un passé de dix-huit siècles, tout imprégné de ce que l'Eglise y a versé de respect, de tendresse et de mansuétude évangéliques. Que peuvent contre une telle histoire les ombrages excités par la passion antichrétienne ?

Là-dessus, enfin, on nous dénonce aux pouvoirs humains et on leur dit : Voilà des dominateurs qui veulent confisquer votre autorité. On nous dénonce aux peuples et on leur dit : Voilà des esclaves qui, ayant aliéné leur liberté, veulent sacrifier la vôtre. Nous ne sommes pourtant, on le sait bien, ni des dominateurs ni des esclaves ; nous n'entendons ni imposer un joug, ni le subir. Nous ne sommes pas, disait M. de Montalembert, assez révolutionnaires pour cela. Nous sommes les fils d'une doctrine qui nous ordonne de rendre à César ce qui appartient à César ; et le respect des pouvoirs de notre pays, la soumission à ses lois, le sacrifice de nos vies pour la défense de sa sécurité et de son honneur sont pour nous, en même temps que des devoirs de patriotisme, des devoirs de religion et de conscience. Nous sommes aussi les fils d'une doctrine qui nous ordonne d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ; et c'est par là que la liberté des âmes trouvera toujours dans l'Eglise un inviolable refuge, et n'a jamais cessé d'y susciter des défenseurs et des martyrs.

Arrière donc ces déclamations que l'histoire dément et que la justice repousse ! En restant l'homme des vérités éternelles, le catholique est, autant et plus que tout autre, l'homme de son temps et de son pays. Il aime son temps ; il le sert. Il seconde ses aspirations légitimes ; il résiste à ses faux entraînements. Il lui donne ses sueurs, ses efforts, son concours actif et opiniâtre ; il ne lui livre ni l'intégrité de sa foi, ni l'honneur de ses doctrines. Et quant à son pays, si par bonheur ce pays s'appelle la France, il l'aime deux fois :

il l'aime comme catholique, il l'aime comme Français. Non, mille fois non, nous ne serons jamais en arrière de personne pour nous dévouer de tout notre cœur à la France, à sa dignité, à son intégrité, à son relèvement social et national. Que parle-t-on d'incompatibilité là où la Providence a créé une solidarité de quatorze siècles ? Cette solidarité a longtemps grandi dans l'honneur ; elle s'affermira aujourd'hui dans l'épreuve, et je la revendique pour mon pays comme sa plus grande force et son meilleur espoir.

Donc, travailler à l'union des catholiques sur le terrain d'une foi intégralement affirmée, je veux dire d'une foi qui ne livre rien de ce que la chaire infallible de Pierre a retenu, qui ne désavoue rien de ce qu'elle a proclamé, voilà le premier grand but de votre congrès.

Il y en a, ce me semble un second.

L'Eglise ne s'est pas bornée à jeter dans le monde une parole et une doctrine ; il ne lui a pas suffi de régier et d'éclairer les intelligences, ni même de compléter les plus grands génies par ce je ne sais quoi d'achevé, de puissamment et fortement équilibré qui naît de l'alliance de la foi et de la raison. C'est aussi sa gloire incomparable d'avoir multiplié et de multiplier encore, de nos jours et sous nos yeux, des œuvres vivantes et bienfaisantes, en leur imprimant je ne sais quel caractère de durée toujours persistante et de fécondité toujours renaissante qui distingue, entre toutes, les œuvres inspirées par l'esprit catholique.

Et laissez-moi le dire, — il est permis d'avoir de l'orgueil pour son pays, — quand surtout la charité chrétienne et la générosité française se rencontrent, on est sûr de voir surgir des créations merveilleuses. Les frères des écoles chrétiennes et les sœurs de charité sont d'origine française. La veine n'est pas épuisée ; et, hier encore, les petites sœurs des pauvres nous en ont révélé un nouveau filon. Il y a là à la fois une tradition catholique et une tradition nationale dont vous ne pouvez ni répudier la charge, ni décliner l'honneur.

Donc, travailler à l'union des catholiques sur le terrain des œuvres de religion et de charité, particulièrement des œuvres ouvrières, voilà le second grand but de votre congrès.

Et ici, une pensée m'opresse ; permettez-moi de la verser dans vos cœurs.

Qu'on nous accuse d'aspirer à la domination parce que nous ne livrerons jamais à des pouvoirs humains ni nos consciences, ni nos âmes ; qu'on nous accuse de subir un joug humiliant parce que nous faisons dériver notre liberté de notre obéissance à notre foi et

à notre loi ; qu'on nous accuse d'être réfractaires au progrès, nous les enfants d'une Eglise qui a créé des sociétés, fondé des nations, produit cette admirable civilisation chrétienne dont la supériorité morale a dépassé, si c'est possible, l'éclat intellectuel, on méconnaît, je l'ai montré, l'esprit du catholicisme, sa puissance d'édification, son action sur les intelligences et sur les mœurs, son efficacité sociale et civilisatrice. Il y a là plus que de l'injustice ; et de semblables imputations ne peuvent s'expliquer que par les préjugés de la passion ou l'aveuglement du parti-pris.

Mais qu'on accuse l'Eglise catholique de trahir les droits et les intérêts des humbles, des faibles, des déshérités ; qu'on l'accuse de ne pas aimer le peuple, de n'avoir souci ni de sa dignité ni de son bien-être, de le tenir systématiquement dans l'abaissement et dans l'ignorance, de vouloir le réduire à une sorte de captivité intellectuelle et morale, c'est trop, messieurs, et je m'étonne vraiment que la calomnie elle-même ne recule pas devant l'audace d'une si odieuse ingratitude.

Ah ! s'il y a dans cette enceinte des hommes qui soient obligés de conquérir la sécurité de leur vie par les nobles sueurs du travail manuel, s'il s'en trouve que la Providence ait revêtus « de cette éminente dignité de la pauvreté, » comme parle Bossuet, je les adjure ; je voudrais qu'il me fût possible d'arriver à leur raison par leur cœur, et de leur arracher un cri de protestation reconnaissante qui vengeât l'Eglise, notre mère commune, de telles accusations.

O vous, pour qui la vie est rude et le labeur pesant, n'est-ce donc pas l'Eglise qui est votre patronne fidèle et votre divine consolatrice ? Sans doute, elle ne flatte pas vos passions ; elle n'irrite pas vos convoitises ; elle n'exploite pas vos souffrances ; elle ne vous affranchit pas du devoir, elle ne vous dit pas : Vous êtes les maîtres. Elle vous dit, comme elle le dit à tous, comme elle l'a dit toujours aux puissants couronnés eux-mêmes : Vous avez un maître, un grand maître, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. La vérité, c'est de le connaître ; la vertu, c'est de le servir ; le bonheur, c'est de l'aimer ; la liberté, c'est d'accepter sa loi.

Oui, cela est vrai, l'Eglise vous dit ces choses, et elle vous les dira demain comme elle vous les dit aujourd'hui. Les révolutions peuvent déplacer les pouvoirs et les influences sociales ; elles n'ont pas de prise sur la pensée de Dieu, ni sur sa parole.

Mais l'Eglise n'a-t-elle pas eu toujours pour vous des sollicitudes spéciales et toutes maternelles ? N'êtes-vous pas la portion privilé-

giée de son troupeau ? Consultez son histoire et regardez autour de vous.

Elle a dit aux esclaves : Vous êtes les frères de Jésus-Christ, et leurs chaînes sont tombées. Vous lui devez votre liberté. — Elle a relevé la dignité de vos femmes et de vos mères ; elle a gardé la pureté de vos filles. Vous lui devez l'honneur de vos foyers. — Elle a fait de l'enfance une chose sacrée ; vous lui devez les fiertés et les joies de la paternité. — Elle a fondé des écoles d'éducation populaire. Vous lui devez votre initiation à la lumière. — Elle a proclamé l'égalité de tous les hommes devant Dieu, devant sa loi et devant ses récompenses. Vous lui devez d'avoir retrouvé vos titres d'homme dans vos prérogatives de chrétien. Même dans ce moyen-âge qui était, il est vrai, hérissé de privilèges, mais qui avait aussi ses franchises et ses grandeurs, elle a recruté son clergé dans votre sein ; elle a souvent élevé les frères de vos pères aux plus grands honneurs du sacerdoce chrétien. Vous lui devez les préludes de votre ascension progressive.

Et quand le malheur venait à vous frapper, que ne faisait-elle pas pour vous ? Elle secourait vos misères, soulageait vos infortunes, soignait vos infirmités, offrait des asiles à vos vieillards, créait des hospices pour vos orphelins. Elle est allé plus loin, et pour vous assurer l'honneur et le respect, elle a fait de la pauvreté volontaire une vocation privilégiée qui a sa vie propre, ses milices, son histoire, qui se transforme selon les besoins des temps, mais qui ne dévie pas de sa sublime formule : Se faire pauvre, pour mieux honorer les pauvres en les servant. Que ce soit là un prodige de charité qui dépasse à la fois le devoir et les forces ordinaires ; qu'il y faille quelques gouttes du sang de Jésus-Christ qui, tombant sur des cœurs prédestinés, en fassent jaillir des élans d'immolation ; qu'il y ait là une vertu réservée dont l'Eglise catholique garde l'incommunicable privilège et dont vous ne trouverez, en dehors d'elle, que d'impuissantes contrefaçons, cela est vrai, et il en est ainsi depuis dix-huit cent soixante-seize ans. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais que l'Eglise catholique pour aimer les pauvres jusqu'à prendre ses livrées et s'imposer les privations de la pauvreté, pour les entourer de ce tendre respect, pour leur faire cette auréole de grandeur morale, pour leur donner ces gages d'un dévouement héroïque. Et c'est elle qu'on accuse ! et c'est d'elle qu'on voudrait vous détacher !

Eh bien, non, ces déclamations ne prévaudront pas ! Les gros mots n'auront pas raison des grandes choses. Dût-il, pour notre malheur, en être autrement, l'Eglise ne cesserait pas de se dévouer,

et vous, messieurs, vous ne cesseriez pas de la seconder par vos œuvres. C'est pour cela que vous êtes ici. A chacun sa part ! à d'autres l'habileté de se servir du peuple ; à vous le noble souci de le servir.

Vous le servez dans vos comités catholiques en offrant un centre à toutes les volontés, une impulsion à toutes les initiatives fécondes, un point de ralliement à toutes les tentatives généreuses, un foyer d'action commune à tous les dévouements qui, en se groupant, deviennent une force.

Vous le servez par vos œuvres de prières en entrant dans la pensée de cette grande solidarité chrétienne, qui va du cœur de Dieu au cœur du petit enfant, rencontre sur sa route le cœur du Verbe Sauveur et le cœur de son Eglise et consomme cette magnifique union de prières et de forces, de joies et de douleurs, de mérites et d'expiations qui est le supplément de notre faiblesse et le gage de nos espérances.

Vous le servez par vos Sociétés de Saint-Vincent de Paul en visitant les malheureux dans leur pauvre demeure, et en leur apportant, avec l'aumône matérielle, le conseil qui relève, la prière qui fortifie, la sympathie qui encourage et qui console.

Vous le servez par vos œuvres d'enseignement en cherchant à multiplier des écoles où la religion ait toute sa place, pour que l'éducation ait toute son efficacité et toute sa grandeur, et où l'âme de l'enfant soit abritée contre ces doctrines dégradantes, qui voudraient détrôner Dieu dans le ciel et le déraciner de la conscience humaine sur la terre.

Vous le servez par vos sociétés de patronage des jeunes apprentis, en protégeant la jeunesse contre ses ardeurs et ses inexpériences, et en lui inspirant, avec le goût du travail, le sentiment du devoir et le respect de l'honneur chrétien.

Vous le servez enfin, et plus spécialement, en cherchant à ressusciter, par des œuvres multiples, ces deux grandes choses si impérieusement réclamées par nos besoins actuels : le patronage chrétien et l'association chrétienne.

Autrefois, messieurs, les corporations ouvrières couvraient le sol de la France. Elles avaient dans vos pays du Nord une vitalité particulière. Elles gardaient leurs traditions, leurs fêtes, leurs coutumes, une forte et puissante organisation. Elles avaient, sans doute, subi le sort de toutes les institutions humaines ; l'abus s'était mêlé à leur action et avait altéré leur esprit primitif. Elles étaient devenues des corporations fermées, et l'oppression y était sortie du monopole. Il aurait fallu en faire disparaître le privilège et la sujé-

tion, y introduire des garanties pour l'activité personnelle des travailleurs, les rendre accessibles à tous et y assurer à chacun une liberté équitable, les transformer enfin en faisant revivre la pensée de charité généreuse qui avait inspiré leur création. Au lieu de s'attacher à ces réformes, on procéda à une destruction; et il en est résulté la situation que vous voyez, et qui se résume en un mal et une menace: le mal de l'individualisme et la menace de l'antagonisme. C'est ce qu'on appelle un peu vaguement et un peu fastueusement la question sociale.

A quel point de vue qu'on se place, elle préoccupe tous les hommes de cœur. Mais où est la solution? Elle n'est pas, à coup sûr, dans des systèmes empiriques qui déplaceraient le mal en l'aggravant. Elle n'est pas, quoi qu'on dise, dans des associations sans loi et sans frein, où l'on mettrait en commun des intérêts et peut-être des passions, sans y mettre en même temps des devoirs puisés à une source plus haute. Il faut, en effet, lorsque la contrainte s'efface, que le devoir se montre; il faut, à mesure que la loi se désarme, que la charité s'accroisse; et la liberté n'est, après tout, qu'une arme de guerre lorsqu'elle ne devient pas, sous l'impulsion et la règle de la charité, le noble instrument du devoir.

Où donc est la solution? Demandez-le à M. Harmel et à M. Guillou; qu'ils me pardonnent de les nommer. Mais quand on rencontre des hommes de bien et de cœur qui se dévouent, avec une sainte passion, à une grande œuvre, l'hommage s'échappe; et au risque de blesser leur modestie, on ne peut le retenir. Ils ont ressuscité le patronage chrétien et l'association chrétienne; ils ont rempli leur cœur, ils ont rempli le cœur de leurs ouvriers de la charité de Jésus-Christ en s'appuyant à la foi de son Eglise. Ils ont créé l'usine chrétienne, et dans ces fondations modèles vous chercheriez vainement la question sociale; elle s'est évanouie, comme l'ombre s'efface devant la lumière, comme la lutte acharnée des égoïsmes contraires disparaît dans l'harmonie fraternelle du dévouement chrétien.

Eh bien! à vous, messieurs, de propager ce grand progrès pacifique qui serait aussi une grande réforme morale et sociale. La voie est ouverte; l'exemple est donné; l'œuvre est digne de votre religion et de votre patriotisme; elle est digne aussi de votre sollicitude pour les travailleurs de vos contrées, qui trouveront en vous leurs amis les plus sincères et les plus désintéressés.

J'ai dit, messieurs, si je ne me trompe, ce que vous êtes venus faire dans ce congrès et ce que vous désirez en rapporter: une union plus forte dans l'affirmation intégrale de votre foi; une union plus

féconde dans la pratique dévouée de vos œuvres. Rien de plus, rien de moins.

Donc, à ceux qui nous accusent de faire dans nos réunions je ne sais quelle politique ténébreuse, j'ai le droit de répondre : Notre politique, la voilà ! Servir Dieu, l'Église et la France en réchauffant, au contact les uns des autres, notre foi à la vérité et notre dévouement au bien, instruire l'enfance, sauvegarder la jeunesse, secourir les pauvres, honorer et consoler le malheur, travailler à l'amélioration morale et matérielle des masses ouvrières, c'est toute la politique de nos congrès ; il ne s'y en fait point d'autre. Nous ne portons ici d'autre ambition que de faire un peu de bien à nos frères en nous en faisant à nous-mêmes. Mais quant à celle-là, on ne l'arrachera pas de nos cœurs ; elle est notre droit et elle fait partie de notre devoir.

Messieurs,

Il y a des époques tourmentées où l'erreur et le mal semblent destinés à des triomphes qui étonnent la conscience et déconcertent l'espoir. Eh bien ! même alors, tout n'est pas perdu. La vérité et le bien, armés de la force invincible qu'ils tiennent de Dieu, pénètrent au cœur des sociétés par de mystérieux sillons et s'y préparent de nobles et sûres revanches. A côté du siècle que les hommes saluent, il y a souvent celui que Dieu bénit ; et lorsqu'il en est ainsi, c'est au second qu'appartient le dernier mot.

A l'origine du christianisme, il se rencontra un siècle païen, enivré de sa puissance, fier de sa civilisation, se livrant avec une rénésie cynique au dévergondage de ses pensées et à l'orgie de ses dégradations.

Et au-dessous de ce siècle, dans les catacombes, il y en avait un autre où s'étaient réfugiés la foi, l'honneur, le devoir, l'espérance.

Le dernier mot resta, vous le savez, aux persécutés des catacombes ; le christianisme sortit victorieux de ce berceau sanglant pour régénérer le monde.

A la fin du dernier siècle, la Révolution renversait un trône, proscrivait la foi, brisait tous les états de l'ordre social, mettait la France en coupe réglée. La Terreur glaçait toutes les âmes ; on faisait silence autour de cette tyrannie scélérate. Il semblait que rien ne dût revivre de ce qu'elle avait détruit.

Mais, sous la révolution, il y avait la France chrétienne qui fournissait des victimes à l'échafaud, offrait des asiles aux proscrits, envoyait ses fils aux frontières, gardait dans le secret de son cœur

la foi de ses pères et attendait dans l'angoisse le jour de la délivrance.

Le dernier mot lui resta, et elle ne tarda pas à saluer de ses transports sa sécurité reconquise et ses autels retrouvés.

A Dieu ne plaise que je veuille assimiler le temps où nous sommes à ceux que je viens de rappeler ! L'âme de la France est chrétienne. Si elle s'égaré dans de redoutables emportements, elle a aussi d'admirables retours de raison, de bon sens et de justice. Livrée à elle-même, elle va droit à la vérité, au bien, à la sincérité dans le dévouement et dans l'honneur ; elle va droit à l'Eglise catholique, qui est le foyer de toutes ces choses. En outre, l'attaque, de nos jours, s'est faite astucieuse ; elle a cessé d'être brutale. On voudrait discréditer l'Eglise par le sophisme et la désarmer par des ruses savantes. On ne songe pas à l'opprimer par la violence ; et il faudrait descendre jusqu'aux bas-fonds de l'impiété révolutionnaire pour trouver des enfants perdus du jacobinisme, qui acceptent le crime comme moyen de gouvernement.

Mais, enfin, ces différences faites, nous aussi, messieurs, nous avons deux siècles.

Il y a le siècle de la libre-pensée, qui se croit, non pas encore au jour, mais à la veille de son triomphe, et qui déjà affiche des prétentions et prend des allures de vainqueur. Il se vante d'avoir la science, le prestige du talent, la force de la popularité, la possession de l'avenir. Il espère tenir l'homme ; il convoite la femme et l'enfant ; il s'attaque à l'âme du peuple ; il assiège nos écoles, nos théâtres, nos académies. Il a ses chaires, ses journaux, ses livres, ses orateurs. Il a ses enterrements civils ; il aura bientôt ses pontifes. Il travaille ouvertement à déchristianiser la France. Le catholicisme est son ennemi direct ; et le traitant déjà en vaincu, il lui adresse la sommation arrogante de se transformer ou de disparaître.

Et puis il y a le cercle catholique, le nôtre, messieurs. Il s'appuie avec une vigueur que rien ne fléchit, avec une persévérance que rien ne décourage, à la grandeur éprouvée de ses doctrines, à la merveilleuse fécondité de ses œuvres, à la certitude des promesses éternelles que son Eglise a reçues. Il s'est trouvé debout après les orages de la Révolution française. Rajuuni dans la foi et le dévouement, retrempé dans l'épreuve et le sacrifice, il a fourni, pendant ces soixante-dix dernières années, une riche moisson d'illustres prélats et de prêtres respectés, d'apôtres et de martyrs, de philosophes et de savants, d'écrivains et d'orateurs, de héros et de saints.

Il ne peut croire que la Providence lui ait vainement donné,

pour être sa lumière et sa force, ce grand et saint vieillard du Vatican dont le malheur a rehaussé la gloire, sans avoir pu ni abattre sa fermeté indomptable, ni altérer son angélique sérénité.

Donc, messieurs, courage, et à travers nos luttes quelquefois ingrates et nos efforts quelquefois douloureux, gardons la fière espérance que, pour nous aussi, le dernier mot restera à l'Eglise de Dieu et à la France du Christ.

LE CLÉRICALISME OU L'ULTRAMONTANISME

D'APRÈS LES ANTICLÉRICAUX.

(Suite et fin. — Voir les numéros des 2, 9, 16 septembre, 21 octobre et 9 décembre.)

V. Conclusion.

Quelle est la conclusion à tirer de tout ce qui précède ?

C'est que l'ultramontanisme ou, comme on dit maintenant, le cléricanisme, auquel on fait la guerre, n'est autre chose que le catholicisme. Si on lui donne ces noms, c'est pour ne pas trop effrayer les consciences ; en fait, il n'y a absolument que le nom qui diffère ; tout ce que l'on reproche au cléricanisme, le catholicisme le défend comme sa doctrine.

La lutte est donc engagée sur ce point : paganisme contre catholicisme ; paganisme luttant en Allemagne sous la forme césarienne, en France et en Suisse sous la forme démocratique. Il n'y a que le style qui change, l'ennemi est le même ; seulement il faut reconnaître aux démagogues français un mérite de plus, le mérite de copier servilement leurs bons amis les Prussiens, puisqu'il essayent d'appliquer en France une partie des lois de mai : l'envahissement des séminaires, dont il a été un jour question, et cette tentative de résurrection du gallicanisme dont ils voudraient faire cadeau à la France pour lui tenir lieu du vieux-catholicisme.

Telle est la question : il s'agit de savoir si l'on parviendra à faire disparaître l'Eglise, qui gêne ces césariens autant que ces démagogues.

C'est le plan de nos ennemis, et il faut avouer que, jusqu'ici, ils réussissent assez au gré de leurs désirs, et il semble que le jour de Voltaire soit venu où Dieu verra beau jeu.

Mais il ne faut ni s'en étonner ni s'en attrister : Dieu aussi a son plan :

Dans les desseins de la divinité, l'hérésie a toujours cet avantage

de servir au triomphe de la vérité. Or il semble que Dieu veuille aussi se servir de l'hérésie dont nous parlons, qui fait de l'Eglise une affaire de bonnes femmes et de sacristie, pour donner de la vérité la démonstration la plus éclatante et la plus victorieuse : *ejicere ad victoriam judicium*.

Après avoir achevé de briser le roseau de cette hérésie et mis le pied sur cette mèche fumante de l'erreur, Dieu fera voir la haute situation que l'Eglise est destinée à avoir dans la vie des peuples, comme société parfaite et indépendante dans sa sphère ; c'est-à-dire qu'elle n'est pas destinée à rester sur le terrain de la liberté individuelle, séparée de l'Etat, ni dans les limites d'un droit public reconnu par l'Etat et d'accord avec lui ; mais que sa mission providentielle est d'être un principe social et politique : la souveraine autorité et médiatrice de la société humaine, indiquant aux puissants la plus haute de leurs tâches, leur tâche morale, et éveillant dans leur cœur la crainte du Dieu qui juge les vivants et les morts. C'est en inspirant aux puissants de la terre cette crainte qui doit être le secret de toute puissance, que l'Eglise les préserve des emportements de la force brutale, et qu'elle devient un instrument public et efficace de liberté et de paix sociale.

Que résultera-t-il de cette lutte ? Probablement un déchaînement de l'iniquité poussé à l'extrême, par lequel les hommes feront reconnaître davantage leur impuissance, et Dieu éclater davantage sa puissance et sa bonté, réalisant cette parole de l'Ecriture : *Conclusit omnia in iniquitate ut omnium misereatur*. Comme le fait remarquer saint Grégoire : « Jésus-Christ permet que ses disciples éprouvent de grandes difficultés, pour qu'à son arrivée leur admiration soit augmentée : *Piscationis magna difficultas ; admirationis magna sublimitas*. »

Quant aux catholiques, il y a là pour eux un motif de plus d'avoir confiance et courage : il faut qu'ils songent à leur vocation, comme parle saint Paul : *Videte vocationem vestram*. Les puissants de la terre ne se trouvent guère parmi eux : *Non multi potentes secundum carnem* ; mais n'importe, c'est Dieu qui se réserve le triomphe, et n'a-t-il pas coutume de choisir les faibles pour confondre les forts ?

Ce sont là des raisons d'ordre logique qui donnent lieu d'espérer ; mais il y a d'autres indices, des raisons d'ordre historique, des faits.

C'est d'abord que l'iniquité s'est mentie à elle-même : *Mentita est iniquitas sibi*. Le moment est venu de dire avec saint Paul : *Ultra non proficient, insipientia enim illorum manifesta fuit in omnibus*. Il fallait bien, un jour ou l'autre, se démasquer : c'est ce

qui est arrivé. Ils ont commencé par parler de libéralisme ; ils n'agissaient qu'au nom de la liberté et ne marchaient que sous ce drapeau, et maintenant voici que ces mêmes hommes rampent servilement devant les césars, qu'ils proclament l'Etat principe de tout pouvoir dans la société et qu'ils envahissent le gouvernement des consciences, détruisant ainsi cette séparation des pouvoirs qui est la garantie de toute liberté.

Ils ne parlaient que de paix, d'union, de confédération, et voici qu'on a découvert que ces belles paroles ne cachaient que des sentiments de haine, et qu'ils ont abouti à la guerre la plus effroyable, la guerre de tous contre tous, à l'intérieur comme à l'extérieur, relevant ainsi de nouveau cette muraille de séparation que l'Eglise avait renversée (1).

Ils ont promis de rendre l'homme plus parfait en le délivrant de l'obscurantisme ecclésiastique, et voici qu'ils aboutissent à nous dégrader jusqu'à la condition du singe.

Un autre symptôme qui donne lieu d'espérer, c'est le besoin qui se fait sentir de toutes parts d'une force morale qui puisse tenir tête à cette puissance matérielle et qui puisse remédier à ce mal dont souffrent les sociétés.

Il est impossible, en effet, que l'état de choses actuel, dans la vie intérieure comme dans la vie internationale des peuples, puisse subsister (2) ; rien n'arrête plus la décadence et la ruine complète des sociétés ; nous en sommes venus, sous tous les rapports, à ce moment dont parle Cicéron lorsqu'il dit de la république : *Tantum quisque in Republica posse postulat quantum habet virium* ; il n'y a plus de puissance que celle de la force matérielle, il n'y a plus ni raison, ni justice, ni mœurs, ni devoirs, ni estime mutuelle, ni pudeur devant la postérité : *Non ratio, non iudicium, non mos, non officium, non existimatio civium, non posteritatis verecundia*.

Il n'y a plus de principes, puisque tout est fondé sur la force, qui est la négation de tout principe. Quant aux croyances religieuses, qui sous la forme protestante, il ne faut pas se faire illusion, n'ont jamais constitué une force véritable, mais que certains hommes de bonne foi pouvaient encore invoquer comme un principe et un frein, chacun sait qu'il y a là une dissolution effroyable ; il est avéré qu'un bon tiers des ministres protestants sont aujourd'hui incroyants.

Sur ces ruines ce qui s'élève encore, ce qui restera, c'est l'Eglise

(1) II Eph. 11, 14.

(2) Voir à ce sujet Frantz : *Der ultramontanismus*, 16.

catholique. On voit se réaliser cette prophétie de Muller dans une lettre à Gentz : « L'humanité, éclairée, sera un jour dans la nécessité de prendre la défense du catholicisme. »

Quel magnifique spectacle d'unité, de force morale, de dignité, l'Eglise ne nous donne-t-elle pas aujourd'hui ! L'histoire du monde a-t-elle jamais rien vu d'aussi grandiose que cette union de l'épiscopat tout entier avec le chef de l'Eglise, que ces luttes intrépides de la faiblesse contre la force pour la liberté de conscience en Allemagne, en Suisse, pour ne rien dire de celui qui donne l'exemple à tous ?

Ne voit-on pas que les évêques, en défendant la charte de liberté que Jésus-Christ a donnée à son Eglise, tracent au pouvoir une barrière plus infranchissable, que toutes ces limitations d'invention humaine, qui finissent par être des instruments de corruption et de tyrannie plus ou moins ouverte ou déguisée ?

N'est-ce pas la démonstration pratique de cette vérité que l'Eglise est, comme a dit Gœrres, le terrain vivant et verdoyant de la liberté (*grünen lebendigen Boden*), sur lequel seul peut s'élever l'édifice social ?

Donc, c'est le cas de répéter cette parole du Sauveur : *Confidite, ego vici mundum*. Courage et confiance.

Tous les honnêtes gens ont, de nos jours, occasion de montrer leur honnêteté et de faire acte de courage : qu'ils ne se privent pas de cet honneur de combattre pour la défense de l'Eglise et pour le salut de la société, dont l'Eglise est aujourd'hui, plus que jamais, le palladium.

Qu'ils ne perdent pas l'Eglise de vue, ce grand modèle, la grande architectonique, dit saint Thomas, architectonique de l'ordre logique, de l'ordre éthique, en un mot, de toute la vie morale de l'homme, dans l'ensemble de ses rapports individuels, domestiques, civils, politiques et internationaux.

UN THÉOLOGIEN.

LES AUMONIERS MILITAIRES

Voici une consultation fortement motivée qui, nous l'espérons, fera impression sur la majorité du Sénat :

Les membres du comité catholique de jurisconsultes de Lyon, ont été depuis quelques jours très-souvent consultés sur le point de savoir si des pétitions peuvent inutilement être

adressées au Sénat pour lui demander le rétablissement du crédit affecté à la rémunération des aumôniers militaires.

Les consultants demandent si la Chambre des députés, en supprimant tout crédit, n'a pas excédé sa prérogative. Ils demandent quel est, quant au vote du budget, le pouvoir du Sénat.

Cette note a pour but de répondre sommairement à ces questions.

Elles nous semblent tranchées par le texte même des lois constitutionnelles. Il suffira d'en citer deux articles :

« Article 1^{er} (de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics). — Le pouvoir législatif s'exerce par deux Assemblées : la Chambre des députés et le Sénat.

« Art. 8 (de la loi organique du Sénat). — Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la confection des lois.

« Toutefois, les lois de finances doivent être en premier lieu présentées à la Chambre des députés et votées par elle. »

Il résulte de ces textes que, sauf la priorité réservée par le second paragraphe de l'article 8 à la Chambre des députés, les deux Chambres ont, en matière de finances, comme en tout autre, un pouvoir législatif égal.

On ne saurait, comme quelques écrivains ont témérairement essayé de le faire, tirer une conclusion contraire des mots *votées par elle*. Ces mots signifient-ils que le vote de la Chambre est souverain et définitif ? Cela revient à demander si la Chambre des députés vote *seule* les lois des finances et si le rôle du Sénat se borne à les enregistrer.

Nous ne pensons pas qu'une seule voix s'élève dans l'une des deux Assemblées pour soutenir cette thèse. Une innovation d'une pareille gravité ne se glisse pas subrepticement dans une Constitution. Le texte lui-même résiste à cette interprétation, puisqu'il dit que les lois de finances seront, *en premier lieu*, présentées et votées par la Chambre de députés. Elles doivent donc être présentées en *second lieu* au Sénat et votées par lui.

Il en était ainsi sous l'empire de la Charte de 1814, qui exigeait aussi que les lois d'impôts eussent été d'abord *admisses* par la Chambre des députés. Ainsi en était-il encore sous l'em-

pire de la Charte de 1830, qui voulait que ces lois fussent d'abord *votées* par la Chambre des députés. Rien, dans les discussions qui ont précédé le vote des lois constitutionnelles qui nous régissent, ne permet de supposer que la pensée soit venue à un seul membre de l'Assemblée de rompre avec les traditions des gouvernements précédents.

Tout démontre le contraire. Nous renverrons sur ce point, que nous considérons comme hors de contestation, aux rapports et à la discussion d'abord, puis aux écrits récemment publiés, et notamment à ceux de M. Prieur et de M. Cuchéval-Clarigny, publiés, l'un dans la *Revue catholique des institutions*, l'autre dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Le Sénat peut donc amender la loi, et rétablir au budget les crédits refusés par la Chambre des députés.

Il le peut, et nous ajoutons qu'il le doit, car la Chambre des députés a excédé sa prérogative et dépassé son droit. Le pouvoir législatif peut abroger une loi; il le peut en observant les formes constitutionnelles; mais il n'a pas le droit de toucher à une loi existante par la voie indirecte d'une suppression absolue de crédit. A plus forte raison la Chambre des députés, seule, n'a-t-elle pas ce droit.

L'article 4 de la loi du 20 mai 1874 est ainsi conçu : « Un décret règle le traitement et les diverses allocations attribuées, sur le pied de paix et sur le pied de guerre, aux aumôniers militaires, ainsi que les frais de culte qui doivent leur être alloués. »

En effet, un décret du 24 septembre 1874 a réglé le traitement des aumôniers. Rendu en exécution de la loi, ce décret, portant règlement d'administration publique, a la même force et la même autorité que la loi elle-même. Ce principe de droit constitutionnel n'a jamais été contesté en France.

Tant que la loi et le décret n'ont pas été législativement abrogés, la loi doit être respectée et le décret exécuté.

Qui ne voit où conduirait le système contraire?

Une simple décision budgétaire pourrait fermer la caisse des retraites, suspendre le paiement des rentes, supprimer l'armée, la magistrature? Qui oserait le dire? Qui pourrait le penser?

Il est inutile d'insister sur ces considérations. Le devoir du

Sénat n'est pas douteux, il n'est pas douteux non plus qu'il saura le remplir.

Le devoir du gouvernement n'est pas moins certain. En supposant que la Chambre des députés maintint sa décision et n'acceptât pas l'amendement par lequel le Sénat aura rétabli au budget le crédit de l'aumônerie, le gouvernement ne serait pas dégagé de l'obligation de faire exécuter la loi non abrogée du 20 mai 1874. Il devrait maintenir les aumôniers nommés, pourvoir aux remplacements et demander aux Chambres les crédits nécessaires à l'exécution de la loi.

La Constitution n'a rien prévu pour le cas où chacune des deux Chambres persisterait dans son avis.

Nous ferons comme la Constitution. Nous aimons mieux espérer que la Chambre des députés, après le vote que les pétitionnaires sollicitent du Sénat, reviendra sur une décision dont la réflexion lui aura certainement démontré l'illégitimité et l'imprudence ; la Chambre des députés se dira que ce ne serait pas pour la nation un spectacle salubre que celui d'une majorité recourant à des expédients pour échapper à l'obligation de respecter une loi dont elle n'ose pas demander l'abrogation.

C'est le respect de la loi et le respect d'elles-mêmes qui, seul, assure aux Assemblées une vie longue et honorée.

Délibéré à Lyon, le 26 novembre 1876.

Etaient présents ou ont adhéré :

MM. LUCIEN BRUN,
BRAC DE LA PERRIÈRE,
E. GUERRIER,
LÉON ROUX,
PÉZÉRAT,
CHARLES JACQUIER,
DE VILLENEUVE,
GABRIEL PERRIN,
POIDEBARD,
GAIRAL,
DE LAJUDIE,
MOUTERDE,
ARCIS,
WIES,
RICHARD,

Avocats à la cour d'appel de Lyon.

LE MONDE JUDICIAIRE.

Les grands crimes et leurs causes.

On est effrayé des crimes qui se multiplient, on ne doit pas en être étonné.

Devant la cour d'assises de la Charente-Inférieure, c'est un vieillard de soixante-seize ans, Jean Bouton, qui vient répondre de l'assassinat du mari de sa petite-fille. Sous le faux prétexte que celui-ci le volait et ne remplissait pas ses devoirs de fils, il l'a poursuivi de sa haine, et lui a traversé le corps d'une balle ! A peine le blessé à l'agonie avait-il été porté dans une chambre de son habitation, qu'il a fallu le déplacer en toute hâte, le feu éclatant dans un hangar voisin de cette chambre : tandis qu'il rendait le dernier soupir, l'incendie allumé par l'assassin s'attaquait à sa maison. Bouton a été condamné à mort, et les jurés, à raison de son grand âge, ont signé son pourvoi en grâce.

Trois jours après, le nommé Massé, jeune homme de vingt-quatre ans, un monstre « à la face bestiale », est traduit devant la même cour d'assises sous l'inculpation d'un meurtre dont nous ne pouvons raconter les horribles détails. Condamné à mort, il rentre à la prison, sans émotion visible, et demande « un bon bouillon gras, une côtelette et une bouteille de vin, » attendu qu'il a grand faim. Dans la Seine-Inférieure, c'est la femme Brard qui empoisonne son père pour ne pas lui payer une dette et pour hériter de lui. Du moins on ne connaît pas d'autre intérêt au crime ; la parricide est condamnée à mort. Dans la Seine-Inférieure, un jeune homme avait reçu les bienfaits de deux pauvres cultivateurs, les époux Régnier. Après une condamnation à huit mois de prison pour vol, presque toutes les portes, excepté la leur, s'étaient fermées. Il les récompense en tuant sa bienfaitrice à coups de couteau sous les yeux de son mari qui tremble et n'a pas même la force d'arrêter l'assassin.

Avec les grands crimes, les condamnations à mort se multiplient. On dirait que les jurés, ordinairement si faibles, ont retrouvé quelque fermeté en présence du péril social. Il est

certain que l'épidémie sanguinaire sévit avec une violence inaccoutumée. Est-il besoin de rappeler que ce sont les fruits de la libre-pensée qui passe de la théorie dans les faits ? Le fléau ne manque pas de souplesse et prend deux formes bien différentes : celle de la théorie et celle de la pratique ; celle du principe et celle de la conséquence ; celle de la doctrine et celle de l'application.

Il y a ceux qui sèment et ceux qui ramassent. La doctrine porte un costume officiel, un frac parfois décoré des palmes vertes de l'Académie. Sa bourse non dépourvue d'or et son foulard parfumé sont vraiment bien à elle ; elle aurait horreur d'une tache de sang à ses mains ou à son linge. Elle réclame son franc-parler avec un air de bonne foi et prétend avoir, au nom des principes vraiment libéraux, le droit de dire qu'elle ne croit à rien, comme d'autres ont celui de dire qu'ils croient à tout. Des comptoirs de librairie aux théâtres et des instituts aux tribunes législatives, elle se promène, écrivant, publiant, parlant, et tous ses mouvements, toutes ses paroles et tous ses écrits se réduisent à ceci : faire de la société un cadavre, et en attendant que le charnier qui doit la recevoir soit prêt, changer les hommes en bêtes féroces, et ouvrir à celles-ci la porte de leurs cages, afin qu'elles puissent dévorer tout ce qui ne leur ressemble pas. Ces fossoyeurs de cimetières non bénits, ces ouvriers en tombeaux sans résurrection, semblent avoir perdu jusqu'à la conscience du mal qu'ils font et jusqu'au souvenir de la lumière qu'ils blasphèment. Il en est cependant qui, dans certaines crises suprêmes, reconnaissent, à la lueur d'un éclair fugitif, l'étendue de la désolation qu'ils ont causée.

L'un d'eux, pendant une soirée de mai 1871, se promenait entre Paris et Versailles avec un homme qui était, celui-là, le contraire d'un athée. L'horizon était enflammé et les détonations de l'artillerie roulaient d'échos en échos à travers les bois et les vallées de Clamart et de Meudon. Le vent d'Est apportait à quatre lieues de distance, avec l'odeur de la poudre, les poussières impalpables de l'incendie. Peut-être la Commune aurait-elle fait une ovation à l'athée, s'il était resté à Paris. Mais il n'avait pas osé, parce qu'il n'aimait pas, après tout, les lieux où l'on brûlait, où l'on volait, où l'on tuait ; peut-être aussi

parce qu'il était riche, riche par la publication de ses livres odieux. La vérité l'étreignit un instant ; il devint tout à coup très-pâle, porta sa main à son front et s'écria avec une douleur poignante : C'est nous qui avons fait cela !

Voilà les hommes de la doctrine. Quant aux hommes de la pratique, je viens d'en tracer quelques silhouettes et d'en citer quelques noms. Ils ne ressemblent aux théoriciens ni de profil, ni de face : ce sont des hommes à face livide, à manches retroussées, aux mains pleines de sang.

Toutefois, ces libres-penseurs se convertissent plus souvent que ceux qui font des livres. Ceux-ci ne rencontrent jamais un prêtre. Il n'en est pas de même des libres-penseurs en action. La société qui tend le cou, comme un agneau, aux faiseurs de théories homicides, se défend contre les coups de revolver et les coups de couteau.

L'existence des praticiens est, elle, autrement orageuse que celle des docteurs du mal. Il leur arrive souvent malheur, heureusement pour nous, et aussi pour eux. Rien, en effet, n'est plus terrible que l'impunité. Le criminel, frappé par la justice humaine, a de grandes facilités pour se repentir, et souvent il en profite. Celui qui lui échappe n'a pas les mêmes occasions de salut ; il semble que Dieu se réserve le châtement, et cette pensée inspire l'épouvante. Les condamnés à mort dont je parlais tout à l'heure envient peut-être le sort de l'assassin de la femme coupée en morceaux. Il ont tort. Ce dernier est le plus à plaindre. (*Union.*)

SOLON.

HISTOIRE D'UN INCONNU (1).

XVII

Où l'on continue à montrer ce que peut la raison humaine.

(Suite.)

Jacques et Mathurin se rendirent donc à l'église pendant que Baptiste tournait du côté de l'auberge de M. Poussaboire.

— Chacun son goût, dit Mathurin. Moi je commence à trouver

(1) Reproduction interdite. Voir les numéros depuis le mois de juin.

plus de plaisir à entendre M. le curé qu'à boire un verre de vin avec les amis.

Jacques laissa toraber la réflexion. En sa qualité de penseur un peu plus rétif que Mathurin, il n'était pas encore bien convaincu de la supériorité d'une parole de vérité sur un verre de vin; mais il était ébranlé, on l'a vu, et c'était déjà un acte bien méritoire pour lui de se rendre à la messe avant d'attendre qu'elle fût presque finie, comme il faisait, — quand il y allait, — du temps où il employait sa matinée du dimanche à renouveler connaissance avec ses amis et avec la bouteille.

L'église était pleine de monde. Depuis que le curé avait commencé ses conférences, l'assistance à la messe devenait de plus en plus nombreuse, et l'on remarquait surtout la présence de bien des hommes et des jeunes gens qui avaient perdu l'habitude des offices en dehors des grandes fêtes.

Il y avait bien un peu de curiosité dans ce renouveau de dévotion. L'aventure de l'enterrement *civil* du père Lajoie, les paroles que le curé avait prononcées en cette circonstance, l'invitation qu'il avait faite de venir causer avec lui au presbytère, tout cela avait produit une véritable commotion dans le village de F***, et l'on espérait toujours que le curé dirait encore quelques mots au sujet de ces conférences qui attiraient des auditeurs de plus en plus nombreux.

Les sermons ennuiant parfois les braves gens qui les écoutent, parce que les auditeurs s'imaginent qu'ils savent ce que va dire le prédicateur; mais, quand il y a quelque chose qui sort de l'ordinaire, quand un trait vient réveiller l'attention, quand, surtout, quelque allusion plus ou moins directe est faite à un objet qui occupe les esprits, les oreilles s'ouvrent, les yeux s'animent, on écoute, on se regarde, on sourit, et l'on ne perd plus un seul mot de ceux qui tombent du haut de la chaire.

Ce jour-là, le bon curé invita en effet ses paroissiens à la conférence de l'après-midi :

— Venez-y tous, mes amis, dit-il après avoir expliqué l'évangile. Nous allons chanter le Credo; ce soir, j'espère que vous saurez que le fameux monstre dont on fait un si terrible épouvantail n'est tout simplement que ce credo, dont vous n'avez pas peur, je pense bien, puisqu'il est, avec les commandements de Dieu, la vraie charte de notre liberté et de notre dignité. Nous aurons de la place, car c'est à l'école que je vous invite. M. le Maître veut bien, pour aujourd'hui et pour les autres dimanches, si cela est nécessaire, me céder sa place pendant que les enfants n'y sont pas. Il s'agit toujours de

nous instruire et de nous instruire de ce qu'il y a de plus élevés en fait de science, la science de la religion. Il est possible qu'on parle autrement dans le monde, et qu'on vous dise que la religion ne sert à rien et n'est bonne que pour les enfants et les bonnes femmes : ce serait déjà quelque chose, n'est-ce pas, mes chères frères, n'est-ce pas, pères de familles qui m'écoutez? car, les enfants et les femmes, c'est plus de la moitié du genre humain. Mais croyez-vous que ce qui est utile aux enfants est nuisible au plus âgés, que ce qui est utile aux femmes est nuisible aux hommes? Tous les jours on se moque de la religion, on bafoue les personnes religieuses, et pourtant les railleurs et les insulteurs en profitent autant que ceux qui la respectent et la pratiquent. Otez la religion et voyez quelle moisson de voleurs, d'adultères, d'assassins se lèverait aussitôt dans le monde.

J'entendais dire ces jours-ci, et quelques uns d'entre vous l'auront lu dans les journaux, qu'il n'y a que ceux qui veulent de la religion qui devraient contribuer aux frais du culte. Permettez-moi une réflexion : pour être juste, ne faudrait-il pas dire que tous ceux-là doivent contribuer aux frais du culte, qui profitent, directement ou indirectement, de la religion. Eh bien! si c'est la religion qui contribue à faire des enfants obéissants, des épouses fidèles, des hommes honnêtes et probes, n'est-ce pas tout le monde qui profite de la religion ?

Enfin, mes chers amis, je ne veux pas vous tenir plus longtemps. Je vous invite encore une fois à venir ce soir à l'école. Nous causerons ensemble, et vous verrez, je l'espère, que les gens les plus raisonnables ne sont pas ceux qui s'élèvent contre le *Syllabus*, et que la raison humaine, quand elle prétend être toute seule, ressemble passablement à la folie.

Pendant ces paroles du curé, l'auditoire était tout yeux et tout oreilles. Quelques malins, qui étaient dans le chœur, remarquèrent que M. Saitout pâlit extraordinairement quand M. le curé parla de se réunir à l'école. L'instituteur se trouvait assez mal à l'aise sous sa chape, qu'il remontait tantôt sur une épaule, tantôt sur l'autre, pour se donner une contenance. Jacques et Mathurin échangèrent un sourire qui n'avait rien de flatteur pour M. Saitout, et la terrible Antoinette, qui s'était tournée vers la chaire, se retourna vivement vers lui pour jouir de son embarras, qui n'était véritablement pas petit.

Tout se passa pourtant sans esclandre. La messe continua : M. Saitout parut chanter le *Credo* avec moins d'entrain qu'à l'ordi-

naire, mais les enfants de chœur et le peuple comblèrent le vide que laissait sa voix plus faible et moins animée.

On jasa après la messe, on jasa après les vêpres, qui parurent longues à l'impatience de plusieurs, et l'on se rendit ensuite en grand nombre à l'école, où le curé avait eu soin qu'en écartât un peu les bancs des tables, afin que les nouveaux écoliers pussent plus commodément s'asseoir, et qu'un bon feu fit ronfler le poêle, dont la chanson avait son charme par le temps froid qu'avait amené la brise de novembre.

Le curé fit placer près de lui, à gauche, le bon vieillard qui avait vu la grande Révolution. Une chaise à bras était placée à sa droite pour M. Saitout, qui se fit un peu attendre, — ce qui provoqua plus d'une remarque désobligeante pour lui dans l'assistance; — mais qui arriva enfin.

D'un signe, le curé fit taire toutes les conversations, et il commença ainsi :

(La suite au prochain numéro.)

VARIÉTÉS.

L'Œuvre du Dimanche.

Voici ce que vient d'écrire à M. de Ciskey M^{me} la Présidente de l'*Œuvre du Dimanche* à Sedan, dans le diocèse de Reims :

Une de nos associées nous a raconté cet épisode de sa vie :

Elle était à la tête d'une maison de commerce et d'un atelier de confection fort à la mode. L'exigence des clientes, peu soucieuses du précepte de Dieu, l'avait contrainte quelquefois, malgré elle, à travailler le dimanche. Lorsqu'elle avait commis cette infraction, son sens chrétien en discernait, parfois immédiatement, les suites fâcheuses. Tantôt c'était l'ouvrage confectionné le dimanche qui était refusé, tantôt c'était une ouvrière qui se blessait à la main. Par son habileté, néanmoins, elle était parvenue au moment fixé pour se retirer des affaires, quand la faillite d'une maison où elle avait placé une partie de ses économies vint renverser ses projets. « Dieu, pensa-t-elle aussitôt, me reprend le gain du dimanche! » Son cœur était vaillant, elle continua son travail avec l'inébranlable résolution de ne céder à l'avenir à aucune sollicitation et de respecter le repos du dimanche. Quelques années suffirent pour combler le déficit, et

son travail désormais béni lui rendit l'aisance dont elle jouit aujourd'hui. »

— Je dois la vie à l'observation du dimanche ! me dit un jour une pieuse dame.

Son mari, honorable fabricant de Sedan, malgré ses sentiments chrétiens, autorisait le travail du dimanche. Cette dame fut atteinte d'une péritonite aiguë qui la réduisit à toute extrémité. Un soir, après des souffrances atroces, elle perdit l'usage de ses sens et les soins les plus empressés semblaient impuissants à la rappeler à la vie. Vers minuit, elle ouvre les yeux, et apercevant à son chevet son mari consterné, sans presque se rendre compte de la portée de ses paroles : Si Dieu, lui dit-elle, vous demande quelque chose, il faut le faire ! » Instantanément, elle se sentit soulagée. Le mal toutefois n'était pas conjuré ; quelques jours après, sentant encore la vie prête à s'échapper, elle jette sur son mari un regard suppliant et lui dit : « En vous approchant des Sacrements, vous avez promis « à Dieu de ne plus l'offenser. Le travail du dimanche l'offense : il « me semble que si vous vous engagiez à ne plus travailler ce jour, « Dieu me guérirait ! — Considérez-vous donc comme guérie, » lui répondit-il, sans hésiter et en tombant à genoux. Dès ce moment tout danger disparut. Depuis cette époque, cette dame considérait sa vie comme tellement liée à l'observation du dimanche, qu'aussitôt qu'elle se sentait indisposée, son premier soin était de s'enquérir si dans sa maison on n'avait pas commis quelque infraction au précepte divin. « Oh ! me disait-elle, que de fois j'aurais voulu parler « à toutes les femmes de fabricants pour les engager à former une « sainte ligue afin de supplier leurs maris de prendre une réso- « lution qui attirerait sur elles et leurs familles les bénédictions de « Dieu ! »

La croix et le plus haut monument du monde.

La nouvelle flèche en fonte de la cathédrale de Rouen vient d'être terminée. La *Semaine religieuse* du diocèse publie les renseignements suivants sur la hauteur comparée des principaux monuments du globe et sur le travail de la flèche de Rouen :

Aucun des monuments élevés par la main des hommes n'a fait dans le monde un si magnifique et si grand piédestal à la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le dôme de Saint-Pierre de Rome, la merveille de l'art chrétien, jeté dans les cieux par le génie de Bramante et de Michel-Ange, a élevé la croix à 138 mètres au-des-

sus du sol. Strasbourg, la plus haute des cathédrales de l'ancienne France, atteint avec son clocher si fier et si célèbre 142 mètres; Amiens, 134 mètres; Chartres, 122 mètres; Notre-Dame de Paris n'a que 68 mètres. Le Panthéon, réputé un des édifices les plus hardis, ne dépasse pas 94 mètres, la croix comprise. D'un autre côté, la pyramide la plus élevée, celle de Chéops, mesure 146 mètres selon les uns, 142 selon les autres; et d'après les calculs les plus autorisés : hauteur qu'aucun travail humain n'avait jusqu'ici dépassée.

La pyramide de Chéphrem a 133 mètres; celle de Mycérinus, 54 mètres. Parmi les édifices plus modernes, le dôme de Saint-Paul de Londres a 110 mètres; celui de Milan, 109; l'Hôtel-de-Ville de Bruxelles, 108; la tour carrée des Asinelli (Italie), 107; le dôme des Invalides, 105. Sainte-Sophie de Constantinople ne s'élève qu'à 58 mètres; la tour penchée de Pise, à 57; l'arc de triomphe de l'Etoile, à 44; le Panthéon d'Agrippa, à 43; l'Observatoire de Paris, à 27. Ainsi, la flèche de la cathédrale de Rouen, avec ses 150 mètres, est le monument le plus élevé du monde.

Notre ancienne flèche, commencée en 1544 sur les plans de Robert Becquet, détruite par l'incendie du 15 septembre 1822, et qui passait à bon droit pour une des œuvres les plus parfaites et les plus hardies, avait atteint la hauteur de 132 mètres (396 pieds); elle avait donc 18 mètres de moins que la flèche actuelle.

Il convient tout d'abord de rendre hommage au talent de l'architecte éminent qui a conçu dans son ensemble et préparé dans tous ses détails la construction de notre flèche en fonte. Alavoine n'avait aucun précédent lorsqu'il imagina son œuvre. Il avait contre lui les préjugés, les traditions et l'envie. Il a longuement médité son projet; il a su convaincre les plus incrédules; il a fait à son édifice une base inébranlable, qui est un chef-d'œuvre de calcul et de dynamique admiré par tous les ingénieurs, et il a étagé dans les airs ses milliers de pièces en fonte, si bien disposées, si exactement combinées pour toutes les éventualités de la dilatation ou du rétrécissement, que depuis trente ans, malgré les plus fortes chaleurs ou les froids les plus rigoureux, malgré les tempêtes les plus formidables, pas une cheville n'a bougé, pas une ligne n'a dévié. Dans l'ouragan du 12 mars, qui a emporté tant de solides constructions, on a observé attentivement et non sans une profonde anxiété notre flèche; elle est demeurée comme impassible et a supporté sans la moindre perturbation toute la furie des vents déchaînés. Certes, ce jour-là, l'expérience a été concluante.

Un trait de Pie IX

Pendant une des promenades que Pie IX fait volontiers dans les salles du Vatican, il remarqua un jeune homme absorbé par la contemplation d'une toile de Raphaël. Se tournant pour étudier de plus près une des ombres du tableau, le jeune homme, qui ne s'était pas encore aperçu de la présence du Pontife, le reconnut, non sans émotion.

Comme il se disposait à se retirer discrètement, le Saint-Père lui adressa la parole en ces termes : Vous êtes artiste, mon fils? — Oui, Saint-Père.

— Vous êtes venu à Rome pour y faire vos études? — Oui, Saint-Père.

— Vous êtes sans doute élève de l'Académie de peinture? Malheureusement non, Saint-Père.

— Vous travaillez donc sous la direction d'un professeur? — Je suis trop pauvre pour cela, je travaille seul, et Raphaël est mon maître.

— Allez, mon enfant, vous faire inscrire à l'Académie, je paierai tout ce qu'il faut. — Oh! Saint-Père, que de bonté!

— Vous n'avez pas besoin de me remercier, travaillez courageusement, c'est tout ce que je vous demande. — Mais Votre Sainteté ne sait pas...

— Quoi? — Je suis protestant.

— Oh! oh! dit le Saint-Père en riant, cela n'a rien qui concerne l'Académie; allez et faites ce que je vous ai recommandé. »

Le jeune artiste est entré à l'Académie; on espère qu'il deviendra un peintre éminent, et l'on pense qu'il ne tardera pas à se faire catholique.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE

I. *Rome et l'Italie* : mort du cardinal Patrizi; le Sacré-Collège; préconisation d'évêques; le cardinal Simeoni; audiences pontificales; munificence de Pie IX. — II. *La question d'Orient*. — III. *France* : programme du nouveau ministère; le budget au Sénat; les traditions de la France en Orient.

21 décembre 1876.

I

Les dernières nouvelles de Rome nous montrent le Saint-Père jouissant toujours de la meilleure santé et conservant la sereine tranquillité de son esprit au milieu des sollicitudes les plus graves et des douleurs personnelles qui viennent le frapper.

Le cardinal Patrizi, dont on avait prématurément annoncé la mort, et dont on avait un moment espéré le retour à la santé, est mort dimanche dernier, 17 décembre, à quatre heures du matin. C'est une grande perte pour les pauvres de Rome, qui connaissaient bien son inépuisable charité; c'est une grande douleur pour Pie IX.

La mort des cardinaux Antonelli, Barrio et Patrizi, arrivée dans l'espace de six semaines, a sensiblement réduit le nombre des membres du Sacré-Collège, qui se trouve réduit à 5 cardinaux évêques, 41 cardinaux prêtres et 10 cardinaux diacres, ensemble 56 cardinaux, au lieu des 6 cardinaux évêques, 50 cardinaux prêtres et 14 cardinaux diacres, ensemble 70 cardinaux, qui composent le Sacré-Collège lorsqu'il est complet. Le doyen d'âge des cardinaux est actuellement le cardinal Philippe de Angelis, archevêque de Fermo, né à Ascoli, dans les Etats de l'Eglise, le 16 avril 1792, créé cardinal par le pape Grégoire XVI le 13 septembre 1838 : il est cardinal de l'ordre des prêtres, et il a 27 jours de plus que le Pape Pie IX, né le

13 mai 1792. Il ne reste plus que sept cardinaux de la création de Grégoire XVI.

On dit que le Saint-Père ne doit point créer de nouveaux cardinaux avant quelque temps. Lundi dernier, 18 décembre, il a réuni le Sacré-Collège en forme de consistoire. Dans cette réunion a eu lieu l'ouverture et la fermeture de la bouche du cardinal Simeoni, nouveau secrétaire d'Etat, et plusieurs évêques ont été préconisés savoir : Mgr Rosset, pour l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne ; Mgr Delaunay, évêque de Saint-Denis de la Réunion, pour l'évêché d'Aire ; Mgr Paule, pour l'évêché de Saint-Denis de la Réunion ; Mgr Rodriguez, pour l'évêché de Carthagène (Espagne) ; Mgr Espinosa, pour l'évêché de Victoria (Espagne) ; Mgr Benavidès, pour l'évêché de Goyas (Brésil), et Mgr Azevedo, pour l'archevêché de San-Salvador de Bahia (Brésil), plus deux évêques italiens dont le télégraphe ne nous a pas apporté les noms. Le Saint-Père a nommé, entre autres, cinq évêques *in partibus infidelium*, parmi lesquels Mgr Ozouf, évêque d'Arsinoé. Nous ne pourrions donner que dans notre prochain numéro les détails de cette réunion consistoriale.

Le cardinal Simeoni a pris possession du poste que la haute confiance du Souverain Pontife vient de lui confier. Il va, dit-on, adresser à toutes les puissances un memorandum sur la situation de Rome et de la Papauté. Il revendiquera une fois de plus les droits de l'Eglise si audacieusement violés. Ce sera un avertissement de plus pour les rois de l'Europe qui, manquant à leur devoir et à leur plus évident intérêt, ont laissé dépouiller un des leurs et se sont tus devant la spoliation et le sacrilège, lâche et coupable abandon qui attirera sur eux de terribles châtimens.

Le cardinal Simeoni, dit une correspondance de Rome, est un vrai ecclésiastique ; il possède de grandes connaissances en théologie et en droit ; il a parcouru lentement, pieusement, tous les degrés de sa carrière ; il sait tout ce qu'il faut, et au-delà, de la diplomatie qui convient au Saint-Siège ; il a vu l'Europe et n'ignore aucune des difficultés de la situation actuelle ; il est animé, enfin, d'un dévouement absolu à la personne du Pape. Tous les amis de l'Eglise sont en droit de fonder sur lui les meilleures espérances.

Au milieu de ses douleurs, Pie IX reçoit de nombreuses consolations et il en trouve dans son cœur pour en prodiguer aux autres. Les nouvelles qu'il a reçues de la façon dont la fête de l'Immaculée-Conception a été partout célébrée, lui ont causé une grande joie. A l'occasion de cette fête, l'*Unità cattolica*, de Turin, a fait remettre à Sa Sainteté une somme de 20,500 livres italiennes, recueillie pour le Denier de Saint-Pierre parmi les abonnés de l'excellent journal, pendant les derniers mois de l'année courante. A cette offrande de l'amour filial des catholiques d'Italie, s'est ajouté un éclatant témoignage de leur soumission aux volontés du Saint-Siège. L'*Unità cattolica* a fait parvenir au Pape, en même temps, un énorme volume contenant les bulletins que les catholiques d'Italie ont reçus à l'époque des dernières élections politiques et qu'ils ont conservés, au lieu d'aller les déposer aux urnes, pour les offrir au Souverain Pontife comme une éloquente protestation en faveur de ses droits suprêmes si iniquement violés.

Le jour même de l'Immaculée-Conception est arrivé à Rome. M. l'abbé Marchal, qui, après avoir fait une retraite à la trappe d'Aiguebelle, est venu se jeter aux pieds de Pie IX et lui demander, avec le pardon de sa faute, sa réconciliation avec la sainte Eglise romaine. Pie IX a reçu avec une bonté toute paternelle l'enfant prodigue, qui s'est plus honoré par cette dernière démarche que par la malheureuse brochure dont nous avons rendu compte.

Les illustres visiteurs et les pieux pèlerins se succèdent sans interruption auprès du Saint-Père. Le roi don Carlos et la reine Marguerite sont venus recevoir la bénédiction du Pontife ; l'impératrice des Français avec son fils ont été reçus en audience le 13 décembre ; on a remarqué que l'impératrice Eugénie avait les yeux mouillés de larmes en sortant de l'entretien qu'elle avait eu avec Pie IX.

La veille, 12 décembre, le Saint-Père avait reçu en audience privée le général des capucins, qui vient de rentrer à Rome après avoir visité les couvents de capucins de plusieurs provinces de France, de Belgique, de Hollande, d'Angleterre et d'Irlande. Le R. P. général a rendu compte à Sa Sainteté de la mission qu'il a accomplie et a déposé à ses pieds le tribut de

reconnaissance recueilli par quelques fidèles de ces divers pays. Le R. P. général a dit au Saint Père que les religieux capucins jouissent dans tous ces pays de la seule liberté qu'ils demandent, celle de faire le bien. Les disciples de saint François sont partout pauvres, humbles, fervents, prêts à supporter toutes sortes de sacrifices, excepté celui d'abandonner leur dure existence.

En Italie, la situation faite par le gouvernement aux capucins et des plus déplorables. Après s'être emparé de tous les biens que possédaient leurs couvents, après les avoir complètement dépouillés, le gouvernement a alloué à chaque religieux une pension tout à fait dérisoire, cinquante centimes par jour ! Les capucins supportent avec une admirable résignation tout le mal qu'il leur est fait, et, grâce à de généreuses aumônes et à de grandes privations, ils continuent à travailler à leur sainte mission, servir Dieu et soulager les pauvres.

La France est toujours représentée par les pèlerins qui se rendent auprès de l'auguste captif du Vatican. Dans les premiers jours de décembre, c'était Mgr Cortet, évêque de Troyes, qui arrivait à Rome avec un certain nombre de ses diocésains, et qui offrait, au nom de tous, au Saint-Père, une somme de 10,000 francs. Cette somme, remarquons-le, est loin de représenter le produit total du Denier de Saint-Pierre que le diocèse de Troyes offre chaque année à l'époque de Noël. La grande quête de Noël n'a pu avoir lieu avant le départ de Mgr Cortet, à cause du trop court délai qui s'est écoulé entre la décision et l'exécution de son voyage. Mais un simple avis de Sa Grandeur sur sa venue à Rome a suffi pour qu'elle pût recueillir en cinq jours la somme de 10,000 fr. Mgr Cortet a offert cette somme au Saint-Père dans une magnifique bourse brodée par les religieuses de Troyes. En même temps il a offert, renfermée dans une rose artificielle, une somme de 100 fr. en or qui lui avait été remise par des enfants d'une communauté religieuse de sa ville épiscopale. En recevant cette offrande spéciale, le Saint-Père a dit : « C'est le parfum de l'amour filial. »

Les dons qui affluent au Vatican sont une pluie qui se répand en œuvres de charité de toutes sortes. M^{me} la duchesse de Galliera a offert à Pie IX, après la mort de son mari, une somme d'un

million, et il se trouve que cette somme est déjà presque tout entière dépensée : le Saint-Père a donné de 300 à 400,000 fr. pour une maison de missionnaires que Mgr Anniviti a récemment fondée à Rome, et une centaine de mille francs pour la construction de maisons ouvrières. Les autres largesses sont dans les mêmes proportions, et c'est ainsi que Pie IX reste le plus glorieux bienfaiteur du peuple qu'on a soustrait à son autorité paternelle, pendant que la misère s'accroît sous le régime du gouvernement usurpateur.

II

Le monde politique se présente toujours à nous sous les mêmes couleurs, qui sont aussi sombres que les jours de la saison dans laquelle nous nous trouvons. Les plénipotentiaires des puissances réunies à Constantinople essayent de conserver la paix; leurs efforts ne paraissent guère devoir réussir. On demande à la Turquie des garanties qu'elle ne peut donner sans cesser d'être indépendante, et, d'un autre côté, sans ces garanties, il est difficile de compter sur de sérieuses réformes et sur l'amélioration du sort des chrétiens. C'est un cercle vicieux dont il est difficile de sortir : la guerre entre la Russie et la Turquie est imminente; pourra-t elle se restreindre à ces deux puissances. Si la Russie s'agrandit, l'Angleterre voudra au moins une compensation qu'elle trouvera probablement en Egypte; alors il en faudra une à l'Autriche, qui entrera en Bosnie; une à l'Italie, qui convoite Tunis, et l'Allemagne, qui tourne ses regards du côté de la Hollande et de la Belgique, ne contempera certainement pas ces agrandissements sans se faire sa part. En deux mots, la guerre paraît presque inévitable, et il ne paraît pas moins inévitable qu'elle doive plus ou moins vite s'étendre au reste de l'Europe.

L'expiation approche.

III

Le nouveau ministère, ou plutôt le ministère modifié par l'arrivée de M. Jules Simon à la présidence du conseil et à l'in-

térieur, a donné son programme au moyen d'une déclaration faite par M. Simon devant la Chambre des députés et devant le Sénat, le 15 décembre. Ce programme, qui cherche à contenter tout le monde, ne dit rien de précis et fait entendre et craindre beaucoup de choses. Les antécédents du ministre, ses doctrines connues, ses engagements, ne sont pas plus rassurants. Il en fait sans doute assez pour pousser le pays un peu plus avant dans les voies de la Révolution, pas assez pour contenter ceux qui ne veulent rien moins que la destruction de toute religion et de toute société. Cela ne promet pas une longue durée au nouveau ministère ; mais, en somme il convient d'attendre ses actes ; en attendant, voici ses paroles :

Messieurs, a dit M. Jules Simon, vous savez que M. le Président de la République a bien voulu m'appeler à la direction du ministère de l'intérieur, en même temps qu'il nommait M. Martel ministre de la justice.

La retraite de M. Dufaure et de M. de Marcère nous inspire des regrets qui seront partagés par cette Chambre et par le pays.

En succédant comme président du conseil à un homme qui a tant illustré le barreau et la tribune française, je sens plus vivement que personne la perte que le cabinet vient de faire.

Je ne vous apporte pas de programme, vous n'en avez pas besoin, ni pour moi qui suis depuis longtemps dans la vie politique, ni pour mon ami M. Martel, ni pour les anciens ministres. Je suis, vous le savez, profondément républicain, profondément républicain, et profondément conservateur, dévoué par toutes les convictions, par toutes les études de ma vie aux principes de la liberté de conscience, animé pour la religion d'un respect sincère.

Le cabinet que vous avez devant vous est et veut rester parlementaire. Nous n'avons qu'à suivre en cela l'exemple qui nous est donné par le premier magistrat de la République qui, en toute occasion, s'applique à suivre de la façon la plus exacte les principes du gouvernement constitutionnel.

Nous sommes unis entre nous et d'accord avec la majorité du Parlement. Nous voulons, comme cette majorité, l'établissement définitif de la Constitution républicaine que la France s'est donnée.

Pénétrés de cet esprit, nous pensons, messieurs, que nous imprimerons aux services auxquels nous sommes chargés de donner l'impulsion une unité telle, que, loin de se contrarier, ils s'asso-

cieront au contraire, et se prêteront un mutuel appui dans l'accomplissement d'une œuvre commune.

Ce que je dis des rapports entre les divers services, je le dis de chacune des administrations dans son propre sein. Mais pour que la liberté soit réelle, il faut que l'autorité soit forte, et l'autorité ne saurait être forte si elle est divisée contre elle-même.

Depuis le plus haut de la hiérarchie jusqu'au dernier, il ne suffit pas que les fonctionnaires exécutent ponctuellement les ordres qu'ils reçoivent et qu'ils appliquent les lois, toutes les lois avec vigilance et fermeté.

Ils doivent, en outre, par leurs actes, par leur conduite, par leur langage, donner l'exemple du respect pour le gouvernement dont ils sont les agents.

Nous avons, messieurs, la résolution inébranlable d'y tenir la main.

La France veut la sécurité et le repos, elle ne veut plus d'agitation.

Si elle veut travailler dans le calme et dans la paix, c'est le calme et la paix que nous voulons aussi lui donner, et avec votre concours, que nous vous demandons, j'ai la confiance que nous ne faillirons pas à cette tâche patriotique.

La discussion du budget a commencé au Sénat dans la séance du 19 décembre. Tout d'abord M. Pouyer-Quertier, président de la commission des finances, a prononcé quelques paroles, applaudies par la grande majorité de l'Assemblée, et revendiquant hautement le droit pour la Chambre haute de discuter et de modifier le budget voté par la Chambre des députés. « Nous vous demandons, a-t-il dit, de rétablir certains crédits ou certaines portions de crédit demandées d'abord par le gouvernement, réduits ou supprimées depuis par la Chambre des députés, et de retrancher certaines dispositions législatives qui ne figuraient pas dans le projet ministériel. Ces propositions ont uniquement pour objet d'assurer le maintien des lois existantes ou la marche de services publics régulièrement établis. Ainsi appliqué, notre droit est incontestable, et nous avons été, dans votre commission, unanimes à la reconnaître. »

Dans cette même séance, M. le comte de Saint-Vallier, à propos du budget du ministère des affaires étrangères, a fait entendre des paroles qu'il importe de consigner ici :

Permettez-moi, a-t-il dit, d'appeler votre attention sur le passage suivant du rapport de M. Lambert de Sainte-Croix :

« Frais de culte; secours aux évêques et aux chrétiens en Orient, et à divers établissements religieux;

« Secours et aumônes à des Français et à des protégés français, à des hôpitaux et établissements de bienfaisance;

« La commission de la Chambre des députés a cru devoir exprimer le désir qu'à l'avenir « ces deux crédits fussent répartis de façon que la subvention fût la même pour les établissements de bienfaisance et les hôpitaux que pour les établissements religieux. »

« Nous ne saurions nous associer à ce désir, et nous nous expliquons difficilement comment il pourrait être réalisé. Si le crédit des établissements de bienfaisance est insuffisant, nous souscrivons de grand cœur à une augmentation; s'il ne l'est pas, pourquoi l'augmenter sans motif? Si le crédit des établissements religieux est trop élevé, qu'on en propose la réduction, s'il ne l'est pas, pourquoi le réduire sans nécessité, et pourquoi passer ainsi sur ces deux articles un niveau égalitaire?

« Le crédit destiné à venir en aide aux établissements religieux était, avant 1871, de 320,000 francs. Il a été réduit à 240,000 francs. On ne saurait, en vérité, songer à diminuer plus encore les modestes subventions que nous accordons à ces établissements lazaristes, à ces écoles du Liban ou de l'Arménie, à ces orphelinats de Syrie, à ces hôpitaux, à ces collèges, à ces églises, à ces sœurs de charité, si dévouées, à ce clergé pauvre et courageux, à toutes ces missions enfin qui s'abritent sous notre pavillon. Il ne s'agit pas ici d'une question religieuse, mais d'une question française. »

Oui, messieurs, l'honorable rapporteur a parfaitement raison; il ne s'agit pas ici d'une question politique ni d'une question religieuse, mais d'une question éminemment française. (Très-bien! très-bien! sur un grand nombre de bancs.)

Les établissements qui figurent dans la première catégorie peuvent au besoin se passer de subvention: ils ont des ressources propres et se trouvent en pays civilisé. Mais les seconds se trouvent dans une situation bien différente et bien autrement précaire.

Tous ceux qui ont voyagé en Orient ont été frappés de voir que partout on parlait notre langue. Eh bien! messieurs, c'est à ces établissements que nous devons ce bienfait. Ce sont ces établissements qui enseignent notre langue, notre histoire, nos traditions.

Et à côté de ces grands établissements se trouvent les écoles plus modestes des frères des écoles chrétiennes, qui donnent l'instruction populaire, et enfin les sœurs de charité qui prodiguent à

tous les soins les plus empressés. Les subventions accordées à ces établissements leur sont indispensables.

Si de Constantinople vous pénétrez dans la Syrie, dans le Liban, vous rencontrez cette admirable population maronite, si attachée à la France qu'elle la considère comme sa seconde patrie. Cette population a été élevée par les établissements français.

Vous savez ce que notre consul, M. Maxime Outrey, fit en 1860, à Damas, pour protéger nos nationaux et les chrétiens. Eh bien ! ce que notre agent consulaire put faire à Damas au péril de sa vie jusqu'à l'arrivée de notre flotte, les religieux l'ont fait dans l'intérieur du Liban.

Ce sont les religieux qui sont allés au milieu du désert rechercher les fugitifs affolés, qui les ont amenés par bandes, les ont soignés et habillés. Aussi la reconnaissance des Maronites pour ces pères à la robe noire est-elle sans bornes.

Eh bien ! messieurs, ces établissements, qui n'ont pas de ressources personnelles et qui rendent de si grands services à la mère-patrie, ne peuvent se soutenir qu'à l'aide de subventions.

Je suis convaincu, messieurs, que si cette situation eût été mieux connue, il ne fût venu à la pensée de personne de réduire cette subvention.

J'ai la ferme conviction que cette intervention française est l'assise la plus solide du protectorat français dans le Levant. Or, le maintien de ce protectorat est une des bases de la grandeur, de l'influence, du prestige du nom de la France en Orient et parmi les populations du Levant. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Nous ne quitterons pas le Sénat sans ajouter que cette assemblée a perdu un de ses membres, M. Bonnefoy-Sibour, sénateur du Gard, qui siégeait à la gauche, et que les électeurs de Tarn et-Garonne ont nommé sénateur, en remplacement de M. Limairac, décédé, M. Delbreil, conservateur et catholique.

J. CHANTREL.

LES PRIMES DES ANNALES CATHOLIQUES

Nous rappelons à nos Abonnés les avantages que nous leur faisons à l'occasion de la nouvelle année.

1^o Tableaux à prix réduits (sans cadres).

Portrait de N. S. P. le Pape Pie IX. . 13 fr. au lieu de 20 fr.

La mort de saint Joseph.	13	—	20	—
Le Sacré-Cœur de Jésus se manifestant à la B. Marguerite-Marie.	13	—	20	—

Ces tableaux ont 72 centimètres de haut sur 50 environ de large.

Sacré-Cœur de Jésus.	9 fr.	au lieu de	15	fr.
Saint-Cœur de Marie.	9	—	15	—
Saint François d'Assise.	9	—	15	—
Mater admirabilis.	9	—	15	—
Mater dolorosa.	9	—	15	—
Saint Louis de Gonzague.	9	—	15	—
Le B. Joseph Labre.	9	—	15	—
Saint François de Sales.	9	—	15	—
Saint Stanislas Kotska.	9	—	15	—

Ces tableaux ont environ 65 cent. de haut sur 45 à 50 de large.

Ecce Homo.	13 fr.	au lieu de	20	fr.
La Bienheureuse Vierge.	13	—	20	fr.

Ces deux tableaux ont 49 cent. de haut sur 39 de large.

Quelques tableaux de genre :

Le mont Blanc au coucher du soleil. . .	15 fr.	au lieu de	23	fr.
Le Grand-Père (50 cent. sur 42). . .	15	—	23	—
La Grand'Mère (50 cent. sur 42). . .	15	—	23	—
Sorrente en Italie (56 cent. sur 84). . .	25	—	38	—
Vieillard qui fait son déjeuner (40 cent. sur 53).	9	—	15	—
Vieille qui verse le café (40 cent. sur 33).	9	—	15	—

N. B. Le port de tous ces tableaux reste à la charge du demandeur, qui nous indiquera la voie par laquelle il préfère les recevoir.

2° Livres.

Le Palmier séraphique ou Vies des saints et des hommes et femmes illustres des ordres de Saint-François. 12 vol. in-8; prix fort : 60 fr.; net : 45 fr. — Pour 50 fr. on le recevra franc de port et on aura droit à un abonnement gratuit d'un an aux *Annales catholiques*.

Abonnement gratuit d'un an à toute personne qui prend au moins pour 40 francs de livres sur la liste suivante :

ABELLY (Lud.). — <i>Episcopalis sollicitudinis Enchiridion</i> , 1 vol. in-4°; prix :	12 fr.
ALEXIS (R. P.). — <i>Abeille du Carmel</i> , 2 vol. in-12.	5 »
ALLEZ. — <i>Dictionnaire des Conciles</i> , 1 fort vol. in-8°	4 »
BEAUSSET (cardinal). — <i>Histoire de Bossuet</i> . 3 vol. in-12.	4 »
BERGIER. — <i>Traité historique et dogmatique de la vraie religion</i> , 8 vol. in-8°.	25 60
BODIN. — <i>Les livres prophétiques</i> , 2 vol. in-8°	12 »
CHASTEL (R. P.). — <i>Les rationalistes et les traditionnalistes</i> , 1 vol. in-12.	1 30
CORBIÈRE (l'abbé). — <i>Economie sociale</i> , 2 vol. in-8°.	12 »
FAYET (Mgr). — <i>Sermons et discours</i> , 2 vol. in-8°.	10 »
GROS (Mgr). — <i>Sermons, discours et mandements</i> , 3 vol. in-8°.	16 50
LA LUZERNE (cardinal de). — <i>Œuvres complètes</i> , 15 vol. in-12.	30 »
LAMBERT. — <i>Instructions sur le symbole</i> , 3 vol. in-12	6 »
— <i>Instructions sur les commandements de Dieu</i> , 2 vol. in-12.	3 »
NEPVEU. — <i>Retraite de saint Ignace</i> , 1 vol. in-12.	1 50
SAINT FRANÇOIS DE SALES. — <i>Le modèle du prêtre</i> , 1 vol. in-12.	2 50
VIREL. — <i>Instructions paroissiales</i> , 2 vol. in-12	6 »
— <i>Conférences ecclésiastiques</i> , in-12.	6 »
WARNET. — <i>Trésor des prédicateurs</i> , 2 vol. in-4°.	18 »

Ceux de nos abonnés qui ne prendraient pas sur ces livres une somme égalant 40 francs, auraient une remise de 25 p. 0/0 et les ouvrages leur seraient envoyés *franco*.

Nous offrons les avantages suivants à nos Abonnés pour ces autres ouvrages :

Histoire des Missions, par le baron Henrion, 4 vol. gr. in-octavo, pages à deux colonnes, avec nombreuses gravures et cartes; prix : 40 francs. — Rendu franco 35 francs ; — ou, pour 45 francs, rendu franco et un *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

La Vie de Jésus-Christ, par Brispot, avec concordance évangélique et de très-belles gravures, 3 vol. gr. in-8; prix : 22 francs. — Rendu franco, 18 francs ; — ou, pour 30 francs, rendu franco et *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Histoire de Paris, par Gabourd, 5 vol. in-8 avec gravures et cartes ; prix : 30 francs. — Rendu franco 22 francs ; ou, pour 36 francs, rendu franco et *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Histoire de l'Eglise, par Mœhler, 3 forts vol. in-8 ; prix : 20 francs. — Rendu franco 16 francs ; — pour 30 francs, rendu franco et *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Jeanne d'Arc, l'Epée de Dieu, par Alexandre Guillemin et Rastoul ; gr. in-8 Jésus avec 16 magnifiques gravures, prix : 15 fr. — Rendu franco, 12 francs ; — ou, pour 30 francs, rendu franco avec *abonnement gratuit* d'un an aux *Annales*.

Enfin nous offrons à nos Abonnés plusieurs écrins de beaux volumes reliés en toile rouge, dorés sur tranche, plats mosaïque, or et noir, qui leur permettront de faire de beaux cadeaux d'étrennes selon les personnes auxquelles ils voudront les offrir. Il n'y a là que de bons livres dont les *Annales* ont parlé, et qui sont justement appréciés du monde catholique et du monde littéraire. En voici l'énumération :

1 ^{er} écriu. — <i>Les Caractères</i> de la Bruyère et les <i>Fables</i> de La Fontaine, annotés par M. Frédéric Godefroy. 2 v. in-12	8 fr.
2 ^e écriu. — <i>Prosateurs</i> et <i>Poètes</i> , par le même, 3 vol. in-12.	15
3 ^e écriu. — <i>Mémoires</i> d'Andryane, 2 vol. in-12, et <i>Histoire des naufrages</i> . 1 vol.	15
4 ^e écriu. — <i>Nouveau Testament</i> avec notes de l'abbé Gaume, et <i>Histoire de Jésus-Christ</i> , traduction de M. Moreau, 3 vol. in-12.	15
5 ^e écriu. — <i>Vie des Saints</i> . par l'abbé Darras, 4 vol. in-12.	17
6 ^e écriu. — <i>Les Trois Rome</i> . par Mgr Gaume, 4 vol. in-12.	17
7 ^e écriu. — <i>Morceaux choisis</i> , par Godefroy, pour le 1 ^{er} âge, 1 ^{er} cours, 2 ^e cours, 3 vol. in-12.	14

Le port n'est pas compris dans l'indication de ces prix ; il reste à la charge du demandeur qui les fera retirer au bureau des *Annales* par occasion, ou qui nous indiquera par quelle voie il veut les recevoir.

Il est bien entendu que les frais de port extraordinaires pour l'étranger seront à la charge des demandeurs, même pour les ouvrages que nous envoyons *franco* pour la France et l'Algérie.

L'ÉGLISE AU VÉNÉZUÉLA.

(Correspondance particulière des *Annales catholiques*).

27 novembre 1876,

Monsieur le Rédacteur,

Ainsi que je vous l'ai promis dans ma dernière lettre, je vais vous faire une courte revue de la nouvelle phase dans laquelle est entrée la question religieuse au Vénézuéla. Je serai obligé de la faire à la hâte, parce que c'est aujourd'hui que part le paquebot et que je n'ai que peu de temps à ma disposition. Je tiens à vous renseigner à cet égard, non-seulement parce que je vous l'ai promis, mais surtout pour rectifier des détails inexacts donnés par certains journaux, qui n'ont pas eu soin de les puiser à des sources pures.

Mgr le Déléгат apostolique arriva le 3 mai à Port-d'Espagne (1), au moment où on ne l'attendait pas et où Mgr Guevara se trouvait gravement malade.

Ici je rectifie un fait rapporté par plusieurs journaux catholiques d'Europe. On a dit que l'arrivée *inattendue* du Déléгат à la Guayra (port du Vénézuéla) avait prévenu le schisme. Or, monsieur le Rédacteur, le gouvernement de Guzman Blanco savait, avant Mgr Guevara, que le Déléгат allait quitter Saint-Domingue et quel'était l'objet de sa mission, puisque la *Opinion nazional* de Caracas, l'un des journaux les plus impies qui existent, mais qui est le journal de Guzman, disait, dans son numéro du 21 avril : « L'illustre Américain (Guzman Blanco) a reçu une communication du *Nonce du Pape* à Saint-Domingue, par laquelle celui-ci lui fait savoir qu'il a reçu des ordres de Rome pour se rendre à la Trinité et recevoir de Son Excellence l'archevêque Guevara sa démission de l'archevêché de Caracas, que la curie romaine *croit nécessaire* pour accepter une autre nomination. » Vous voyez, monsieur le Rédacteur, que l'arrivée du représentant du Saint-Siége n'a pas été aussi *inattendue* qu'on le dit. Je continue.

Mgr le Déléгат arriva donc à la Trinité, et présenta à

(1) On sait que cette ville est le chef-lieu de l'île de la Trinité, l'une des petites Antilles, qui appartient à l'Angleterre, et où Mgr Guevara, l'ancien archevêque de Caracas, s'est rendu pendant son exil. (*N. des Ann. cath.*)

Mgr Guevara deux dépêches de l'Eminentissime cardinal Antonelli, dans lesquelles on lui disait de se rendre à la Trinité et de s'occuper d'obtenir de Mgr Guevara sa démission de l'archevêché de Caracas, comme un moyen de rétablir la paix dans l'Eglise du Vénézuéla, parce que c'était la condition qu'exigeait le gouvernement de Guzman Blanco.

Mgr Guevara fit quelques observations au Déléгат, en représentant que le sacrifice qu'on exigeait de lui serait inutile, que Guzman Blanco nommerait un autre évêque qui serait l'homme convenable à l'accomplissement de ses desseins, et que l'Eglise resterait dans la même situation ; qu'en conséquence, il (Mgr Guevara) croyait que c'était pour lui un devoir de conscience de ne pas donner sa démission. Le président Guzman fut informé de ce qui se passait par son consul résidant à Port-d'Espagne, et ce fut à la suite de cette information qu'il donna la fameuse comédie du schisme. Le message fut envoyé au Congrès ; le jour même deux discussions eurent lieu sur le projet de loi que vous avez fait connaître à vos lecteurs, et le jour suivant, 10 mai, on put faire savoir à Mgr le Déléгат apostolique que le projet était adopté. Mgr le Déléгат eut un nouvel entretien avec Mgr Guevara et l'exhorta à donner sa démission d'une manière conditionnelle, en sorte que si Guzman ne faisait pas son devoir vis-à-vis de l'Eglise du Vénézuéla, la démission n'eût pas d'effet et fût sans force et sans valeur.

Mgr Guevara, fatigué et malade, donna alors purement et simplement sa démission, en disant, dans son acte de renonciation, qu'il faisait ce suprême sacrifice pour satisfaire au désir de Sa Sainteté, comme il l'avait fait pendant son épiscopat. Il restait une question à résoudre, celle de la pension canonique qui serait faite à Mgr Guevara pour sa subsistance. Mgr le Déléгат lui écrivit à ce sujet une lettre dans laquelle il lui disait d'exiger, comme une condition *sine qua non* de sa démission, que le gouvernement de Guzman Blanco lui payât le traitement arriéré de sa charge, et qu'il lui assurât en outre une pension égale aux revenus dont il jouissait comme archevêque de Caracas. Mgr Guevara n'exigea que la première de ces conditions, c'est-à-dire qu'il réclama ce que le gouvernement lui devait légalement et qui suffisait pour le faire vivre à l'a-

venir de ses revenus. Cela n'a pas été fait ; un décret de Guzman règle seulement que le ministère des finances aura à remettre à l'ex-archevêque la somme de 240 *pesos*, environ mille francs, par mois, mais avec l'humiliante et cruelle condition que Mgr Guevara quittera l'île de la Trinité et ne fixera sa résidence dans aucune des Antilles hollandaises, ni à Saint-Thomas. Ainsi, après un épiscopat de plus de vingt ans, Mgr Guevara se trouve réduit à vivre d'aumônes dans un pays étranger ; l'évêque démissionnaire n'obtient pas la portion congrue que lui accordent les canons.

Une fois la démission obtenue, le gouvernement du Vénézuéla en fut informé. Cinq jours après, un vapeur envoyé par Guzman transporta une commission composée de cinq prêtres, qui devaient inviter Mgr le Déléгат à venir à Caracas pour s'entendre avec le gouvernement. Le déléгат partit le lendemain, 26 mai, et, deux jours après, il arrivait dans la rade de la Guayra.

Il convient de rectifier ici un autre fait. On a dit et publié que le mauvais état de la mer retarda le débarquement de Mgr le Déléгат. Il n'en est pas ainsi, monsieur le Rédacteur. Guzman Blanco ignorant ce que demanderait le Déléгат et en quels termes était conçue la démission, donna ordre de retarder d'un jour le débarquement de l'envoyé du Saint-Siège, tandis que la commission des cinq prêtres prenait terre aussitôt. Le lendemain, on permit au Déléгат de descendre à terre. On le conduisit immédiatement à la douane, où il resta sans communication avec le dehors pendant trois jours, au bout desquels il put s'aboucher avec Guzman Blanco, qui se trouvait dans le voisinage avec sa famille. Guzman vit la démission de Mgr Guevara et fit toute espèce de promesses à Mgr le Déléгат. Celui-ci, se fiant à ces promesses, se rendit à Saint-Thomas, où il télégraphia le tout au Saint-Père, et revint avec l'acceptation de la démission de Mgr Guevara.

Il y a ici à noter quelque chose de plus grave. Sans tenir compte de la démission de Mgr Guevara, sans en faire aucune mention, il demanda à l'évêque qui avait accepté le siège de Caracas pendant les deux années de la déposition arbitraire de Mgr Guevara, de donner lui-même sa démission. L'évêque de

Bolivar renonça en effet à ce siège, qui ne lui appartenait pas, et le Congrès nomma le D^r Baralt, ancien vicaire apostolique. Celui-ci refusa, disant qu'il n'acceptait pas, parce que ni les circonstances dans lesquelles se trouvait l'Eglise, ni sa propre conscience ne le lui permettaient. Guzman fit alors nommer le D^r Ponte, qui accepta après avoir, dit-on, refusé plusieurs fois. En même temps le D^r Terpa fut nommé à l'évêché de Mérida, en remplacement de Mgr Boset, mort en exil il y a trois ans, et le D^r Piera fut nommé ou présenté pour la *cinquième* fois pour l'évêché de Calabozo, mais il a été rejeté comme les quatre fois précédentes. Quoique une correspondance de l'*Univers* l'ait appelé un *digne* prêtre, il n'a pas été préconisé, et la moindre des raisons que le Saint-Siège ait eue de le repousser, c'est que ce *digne* prêtre est franc-maçon et ne mène pas une conduite très-canonique.

Après la nomination des évêques, Guzman nomma de nouveaux chanoines en remplacement de ceux qui avaient été exilés pour être restés fidèles à leur devoir, et ces nominations ont été faites sans attendre la décision des titulaires ; de sorte qu'il existe en ce moment un double chapitre, car il reste quatre des chanoines qui ont été légitimement nommés et qui ont été ainsi remplacés par l'autorité civile.

Telle est, monsieur le Rédacteur, la situation déplorable de l'Eglise du Vénézuéla. Les religieuses restent dans le même état, vivent dans des maisons particulières et ne peuvent se réunir à plus de trois. Il n'y a plus de séminaire, et la loi impie sur le mariage civil n'a pas été rapportée.

Malgré le décret qui suspend le bannissement des prêtres, tous ceux-ci restent à l'étranger, après avoir reçu de Mgr Guevara des lettres démissoires qu'il leur a délivrées avant de donner sa démission. Un seul d'entre eux, le curé de Saint-Paul, l'une des paroisses de la capitale, est revenu à Caracas, et Guzman lui a fait savoir immédiatement que s'il ne renonçait pas à sa cure il serait reconduit en prison ou expulsé du territoire.

Voilà donc les garanties qu'on nous offre et sur lesquelles nous pouvons compter dans ce malheureux pays. Le pire de tout, c'est le scandale et le trouble des âmes pieuses. Beaucoup de ces bonnes âmes ne se confessent plus depuis quelque temps ;

la foi s'est affaiblie, ainsi que l'amour et la vénération pour le sacerdoce et pour le culte. Il faut ajouter à cela qu'il y a un très-funeste précédent d'établi. Chaque résolution voudra ainsi changer les choses, et vous savez, monsieur le Rédacteur, que dans notre Amérique espagnole ces révolutions sont fréquentes et triomphent toutes tôt ou tard.

Excusez moi pour la longueur et pour le déconçu de cette lettre, et croyez-moi toujours votre dévoué en J. C.

L. A.

LE MONDE PARLEMENTAIRE.

(Voir les trois numéros précédents).

Budget des cultes.

Séance du 24 novembre.

Cette séance a été une séance de scandale. Ouvert par un long discours de M. Boysset, qui demandait simplement la suppression du budget des cultes « au nom de la justice, de la logique et de la liberté, » et qui fut accueilli par les applaudissements de la gauche, elle fut continuée par le prince Jérôme Napoléon Bonaparte, qui ne trouva rien de mieux à faire que de se livrer contre le « parti clérical » à des diatribes et à des calomnies dignes du libre-penseur qui n'a su montrer de courage qu'en mangeant de la viande le vendredi-saint chez le libre-penseur Sainte-Beuve. Il faut reproduire ce discours, que les bonapartistes eux-mêmes ont désavoué, le regardant comme un des plus funestes coups que l'on pût porter à l'empire.

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. Messieurs, j'ai demandé la parole et je monte à cette tribune pour remplir un devoir, celui de signaler les empiétements successifs, que je considère comme un grand danger pour mon pays, du parti clérical. (Mouvements divers.)

Vous me permettrez, messieurs, d'être aussi bref que possible et d'examiner devant vous, au point de vue politique seulement, sans entrer en quoi que ce soit dans le domaine de la conscience, que je considère comme un sanctuaire inviolable et que personne n'a le

droit d'interroger, d'examiner, dis-je, au point de vue politique, comme législateur, le chemin parcouru.

Eh bien, sérieusement, loyalement, je crois que, quelles que soient les opinions politiques des membres de cette Chambre, dès hommes impartiaux qui veulent bien m'écouter, il est impossible de méconnaître qu'il y a un danger considérable dans les succès envahissements du parti clérical.

Je ne veux, dans ce que je dirai, blesser en aucune façon la conscience des honorables collègues qui ne pensent pas comme moi; je veux être modéré en ne traitant, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le côté politique de la question.

Quand il s'agit des rapports de l'Eglise et de l'Etat, dans notre société moderne, qu'est-ce que nous rencontrons comme la base et le point de départ? Le Concordat. Le Concordat, voilà le point de départ; nous verrons tout à l'heure le point d'arrivée. Le Concordat c'était, on l'a dit, un acheminement, un grand progrès fait; considérant d'où l'on partait, il s'agissait de remettre l'ordre, la tranquillité dans ce pays. Il ne faut pas oublier toutes les conquêtes que le Concordat a obtenues; nous serions bien heureux de les avoir encore aujourd'hui et cependant il y a quatre-vingts ans que le Concordat est fait.

J'ai le droit de le dire, nous n'avons maintenant presque plus rien des stipulations du Concordat.

Je veux les rappeler :

Le Concordat reconnaissait la vente des biens du clergé, la confirmation du tiers ou du quart des évêques constitutionnels dans les nouveaux évêchés; il reconnaissait le mariage des prêtres au point de vue civil, car les discussions du conseil d'Etat sont incontestables à ce point de vue, et un maire, à cette époque, n'eût pas osé refuser de marier un prêtre cessant de l'être. Rappellerai-je qu'un ministre des affaires étrangères était un évêque marié?

Le Concordat, le voilà, avec les articles organiques, car il est inséparable des articles organiques. Il ne faut pas séparer le Concordat des articles organiques. Non; il n'a été présenté au Corps législatif et au Tribunal qu'une seule loi comprenant le Concordat et les articles organiques. C'est une subtilité de mauvaise foi de venir dire que le Concordat seul engage la cour de Rome. Il est possible que la cour de Rome ne se trouve engagée que par le Concordat, mais alors je dis que la France n'est pas engagée en dehors du Concordat et des articles organiques d'une façon indissoluble, exactement comme si, à propos d'une loi composée de 5 à 6 articles, un tribunal pouvait dire : Je respecte le premier et le deu-

xième article, mais je rejette les suivants. Ce sont là des subtilités. La loi politique de la France c'est le Concordat et les articles organiques. La société française n'est liée au point de vue légal que par le Concordat et les articles organiques qui sont indissolubles.

Arrivons à la Restauration.

Les premières années de la Restauration, permettez-moi de le dire, personne ne me contredira ici, ont été marquées par les excès de cléricalisme les plus exagérés, la loi du dimanche, et bien d'autres encore.

Mais quand il y eût un réveil libéral dans notre pays, qu'est-il arrivé, en 1828? L'expulsion des jésuites. En ce qui touche l'expulsion des jésuites, voyez où vous êtes aujourd'hui! (Très-bien! très-bien! sur plusieurs bancs à gauche.)

Les jésuites étaient expulsés; aujourd'hui ils sont tout puissants, aujourd'hui ils vous bravent, ils ne reconnaissent pas vos lois civiles, ils vous répondent: Nous ne les connaissons pas! nous avons nos consciences, nos lois religieuses; le reste pour nous n'existe pas, ne nous regarde pas; nous vous défions!

En présence de semblables provocations, je dis que la société civile doit se défendre d'une façon sérieuse.

Plusieurs membres à gauche. Oui! oui!

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. — Pour suivre les idées que vous voulez bien me permettre de développer devant vous, j'arriverai à un autre fait politique constituant un point de départ fatal pour ceux qui l'ont fait, mais encore plus fatal pour la France, dont les intérêts doivent primer tous les autres: ce fait, c'est l'expédition de Rome en 1849.

Seulement, à chacun sa part: le commencement de l'expédition de Rome n'est pas le fait de ceux qui l'ont terminée: il appartient à la République de 1848, il s'est produit sous les influences néfastes du parti clérical, du parti ultramontain, qui pesaient sur le gouvernement de la République et même sur son chef, qui n'est pas de ma famille.

Un membre. C'est vrai!

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. — Cette expédition de Rome, voyez comme elle a été fatale! La première a amené la seconde. Tout le monde sait ce que j'en pense et comment je m'en suis exprimé. Je ne dirai pas qu'il me fallait un peu de courage pour le faire. Ce que j'ai fait, tout le monde l'aurait fait beaucoup mieux que moi; mais enfin je l'ai fait d'une façon qui témoigne d'une certaine énergie de conviction, sans reculer devant

des intérêts et des amitiés qui auraient pu me retenir. C'est à mon pays seul que je songeais.

Maintenant, messieurs, il y a un fait saillant de notre histoire moderne et qui, malheureusement, touche à nos épouvantables désastres de 1870.

Il y a quatre ou cinq jours, à l'occasion de la discussion sur l'ambassade de Rome, j'entendais M. le ministre des affaires étrangères, avec beaucoup de modération et beaucoup d'autorité, nous rappeler les prières que le Saint-Père avaient faites pour la France; j'en étais vivement touché et reconnaissant. Mais l'histoire nous apprend autre chose, et ici, messieurs, je vous parle avec une grande franchise, sans précaution oratoire.

A ces allégations, il m'est douloureux, — mais c'est mon devoir, — d'opposer des allégations contraires et de venir révéler ce fait historique qui pourra être prouvé diplomatiquement quand on le voudra : c'est que l'issue malheureuse de la guerre de 1870 vient de l'occupation de Rome, et que le maintien du pouvoir temporel des papes nous a coûté l'Alsace et la Lorraine. Il faut que le pays le sache. (Vives réclamations à droite. — Très-bien! très-bien! sur divers bancs à gauche.)

M. Ketter. — Je demande la parole.

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. — C'est une vérité diplomatique et historique...

M. le baron de Septenville. — L'Alsace et la Lorraine! c'est vous qui deviez les défendre, et comment les avez-vous défendues? (Bruit.)

M. le vicomte de Bézizal. — Les catholiques protestent contre les paroles de l'orateur!

M. de La Rochefoucauld duc de Bisaccia. — Oui, c'est un langage honteux!

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. — et sans commettre aucune indiscrétion, je pourrais dire que, par ma position, je suis à même d'affirmer, ce qui a du reste été publié, — ceux qui veulent s'occuper de cette question le reconnaîtront parfaitement, — on a agi dans un bon ou dans un mauvais sentiment, peut-être dans un sentiment d'honorabilité et de délicatesse exagérée, mais le fait est incontestable.

Qu'est-il arrivé? Vous savez dans quelles conditions cette guerre a été entreprise. Sans rien dire de ce qui est pénible pour les souvenirs de la France, il est incontestable que si nous avions eu des alliances sérieuses, des alliances bien conduites, des alliances certaines, le résultat de la guerre eût été tout autre. Eh bien, ces

alliances, tous les documents diplomatiques le prouvent, elles s'étaient faites, elles existaient; seulement, il n'y avait qu'une question pendante : c'était celle du pouvoir temporel des papes. Si on avait abandonné ce pouvoir temporel, on aurait eu une alliance immédiate, et une alliance éloignée qui ne se serait pas fait attendre longtemps.

La France alors entrait en campagne avec 5 ou 600,000 hommes de plus et elle se trouvait dans une situation qui aurait certainement gêné nos ennemis. (Mouvements en sens divers.)

Je ne signale pas cela à votre attention pour obtenir le puéril avantage de constater la prévoyance de mon opposition. je dirai presque acharnée à l'occupation de Rome, et que quelques-uns qualifiaient par un mot bien dur; non, c'est par un sentiment de patriotisme sincère, parce que j'étais convaincu que c'était fatal au Gouvernement d'alors, que je servais avec dévouement, qui avait toutes mes sympathies, et auquel j'avais prêté serment...

M. le baron Tristan Lambert. Vous n'avez pas été délié de ce serment !

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. Je continue à vous prouver le danger et la force du parti clérical.

La force, c'est que, malgré deux gouvernements qui étaient bienveillants à l'Italie, et mal ré des alliances possibles, les influences cléricales ont été assez fortes pour empêcher les conseils d'une sage politique.

Eh bien, que l'expérience éclaire notre avenir ! Prenez-garde, et voyez jusqu'où nous mènera ce parti : il n'y a pas de limite quand c'est la passion et quand ce n'est pas la raison qui dirige. (Interruptions à droite.)

Après l'expédition de Rome, qui n'a pas pu sauver le pouvoir temporel, — je ne fais qu'indiquer les différentes défaites que nous a fait subir l'influence du parti clérical... (Très-bien ! sur quelques bancs à gauche), — vous avez la loi de l'instruction publique secondaire, appelée la loi Falloux.

La loi Falloux, je ne sais ce qu'elle a donné comme résultat scolaire. M. le ministre de l'instruction publique, je crois, aurait bien des observations à faire. Mais enfin, c'était une loi évidemment où l'influence cléricale était toute puissante ; et qu'avons-nous vu à ce moment ? C'est qu'après avoir violé les lois du Concordat, le parti clérical a méconnu les lois intérieures. Car, à l'heure qu'il est, qui est-ce qui jouit du droit d'association en dehors du clergé ? Quand vous voulez vous réunir, évêques, curés, séminaires ; quand vous voulez envoyer une pétition dans la dernière commune de France,

quand vous voulez réunir de l'argent pour un bon ou pour un mauvais but, vous avez le droit d'association complet, est-ce que ceux qui ne sont pas cléricaux peuvent s'associer? Non. Qu'ils essayent donc de s'associer à plus de 19 à 20 personnes, et vous verrez comme les parquets les poursuivront. (Rires approbatifs à gauche). Vous verrez comme il leur sera impossible de se réunir.

Et quand on a garotté les uns, payé et émancipé les autres, on dit : La lice est ouverte, le prix sera à celui qui courra le mieux. Et vous appelez cela la liberté !

Dans toute liberté, il faut une certaine égalité ; nous ne l'avons pas ; ceux qui ne sont pas cléricaux ne l'ont pas. Nous n'avons pas d'égalité possible avec le parti clérical.

Pour la loi de l'enseignement supérieur qu'est-il arrivé? Le parti clérical a emporté la loi de l'enseignement supérieur dans l'autre Assemblée. Dans celle-ci, la majorité a été différente...

A présent, messieurs, voyez en récapitulant toutes les étapes que vous avez faites : le Concordat, l'expulsion des jésuites ; aujourd'hui leur situation toute-puissante, toutes nos lois organiques et autres méprisées, hafouées, attaquées et mises de côté, non exécutées, la première expédition de Rome, la seconde expédition de Rome, les désastres de 1870, la loi sur l'instruction secondaire, la loi sur l'enseignement supérieur, et enfin le petit côté de la question, je le reconnais, les enterrements civils qui jusqu'à présent nous ont montré la faiblesse du Gouvernement et ses indécisions.

Je vais à présent examiner quelles sont les conséquences de cette politique. Je ne considère que le côté politique, comme je me suis permis de vous le dire tout à l'heure. Quelles en sont les conséquences ?

L'histoire vous le dit et vous le prouve : jamais vous ne ferez reculer la société moderne. Je ne crains pas le triomphe du parti clérical, non ; je crains ses menées, ses agissements, je les crains beaucoup. Et pourquoi? Dans l'intérêt de l'ordre, de la pacification et de la tranquillité du pays.

La victoire du parti clérical, elle est impossible en France, elle n'arrivera jamais.

A gauche. Non ! non ! jamais !

M. le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. Les passions. C'est là le danger ! Ce n'est pas au point de vue de la lutte, lutte fratricide, lutte pénible ; et si j'osais faire une comparaison un peu triviale, je dirais : Quand vous semez du jésuite, vous récoltez du révolté.

Voilà la situation ; voilà le danger à l'intérieur ; voilà pourquoi

ces questions devraient être traitées avec une grande modération, une grande délicatesse de la part du Gouvernement. Il faut, dans l'intérêt du sentiment religieux, modérer les cléricaux, leur dire : Non, vous n'irez pas au-delà!

A présent, une autre question; celle-là est plus grave, peut-être plus grave, mais plus difficile à traiter pour un orateur qui parle pour la première fois devant vous. C'est la question extérieure.

Quel moment choisit-on pour braver l'opinion de l'immense majorité de la France, l'opinion unanime de l'Europe?

En 1815, vous pouviez avoir ce qu'on appelait la Sainte-Alliance qui était favorable au parti clérical; aujourd'hui, grâce à Dieu! malgré nos malheurs, la Sainte-Alliance n'existe plus; aujourd'hui l'échiquier de l'Europe est tout à fait changé, et quand vous cherchez bien, vous ne trouvez pas une seule puissance cléricale en Europe.

Partez de l'Angleterre, passez dans le milieu de l'Europe, passez dans l'extrême Est, à moins que ce ne soit les Turcs qui, dit-on, sont soutenus par la cour de Rome... (Rires et applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre) parce que, comme malheureusement l'histoire de l'humanité nous le montre souvent, on déteste moins son ennemi que celui qui a été auprès de vous; on déteste moins le mahométan, celui qui est tout à fait le contraire du catholique, que l'acatholique c'est-à-dire celui qui a été votre coreligionnaire et qui est hétérodoxe.

Vous voyez donc dans quelle situation grave les pouvoirs publics et la politique française se trouveront. Je le répète, à l'intérieur, opposition générale à la politique cléricale, pas de danger de triomphe, mais danger de troubles que je voudrais pouvoir épargner à mon pays. — A l'étranger, pas une seule alliance soit de la part des puissances orthodoxes, soit de la part des puissances schismatiques, soit de la part des puissances protestantes et des puissances contraires à l'esprit clérical.

Et c'est dans ces circonstances que, quant votre commission du budget, — avec une modération que je ne me permets pas de juger mais qu'enfin j'approuve, puisqu'on ne me donne que cela, — vous propose les plus minces, les plus petites réductions. Ah! vous trouvez cela exorbitant, vous trouvez cela exagéré. Mon Dieu, moi, si j'avais un reproche à lui faire, c'est que je trouve qu'elle n'est pas assez radicale; mais, enfin, je me contente de ce qu'elle propose.

Maintenant vous me direz : Mais comment empêcher cet envahissement?

Il y a deux manières de l'empêcher. Il y a d'abord la méthode

qu'on a développée tout à l'heure devant vous, et qui est la suppression du budget des cultes, l'application de cette grande maxime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Qu'au point de vue théorique on poursuive cette maxime, qu'on l'étudie, qu'on la plaide devant l'opinion publique, dans la presse, dans les livres, partout, je le comprends, et je dois même dire, comme je vous ai promis une grande sincérité, qu'elle ne m'effrayerait pas du tout; mais à une condition: c'est qu'elle soit possible. Eh bien, messieurs, je ne la crois pas possible; je crois qu'aujourd'hui elle est radicalement impossible.

Il y a, disais-je, deux moyens de refuser les choses: le moyen ordinaire, qui consiste à dire: Non! Et puis il y a un autre moyen, qui est dangereux, mais qui réussit quelquefois, il consiste à dire: Oui, et à donner tant qu'on ne puisse plus accorder; alors, en demandant trop, on n'obtient rien du tout.

Messieurs, je crois que le seul moyen pratique, que je réclame aujourd'hui, et que je viens de soutenir à cette tribune au point de vue purement politique, est d'accepter les propositions de la commission, et pour ma part, je voterai des deux mains toutes les réductions proposées. Ces réductions ne sont pas du tout effrayantes, elles n'entraveront pas le service des cultes. Si j'ai bien examiné le rapport de l'honorable M. Cornil, je vois qu'il accorde les crédits nécessaires pour assurer le culte public. C'est seulement un avertissement modéré que, à l'occasion du budget des cultes, la Chambre doit donner au Gouvernement en lui disant: Prenez-garde! n'allez pas plus loin. C'est donc un avertissement donné qui, comme un jalon, comme un drapeau rouge... (Exclamations à droite), comme un de ces drapeaux dont se servent les arpenteurs, et qui sur un chemin de fer veut dire: Vous n'irez pas au-delà!

Eh bien, la commission dit au Gouvernement: N'allez pas plus loin vers le parti clérical! sans cela nous ne vous soutiendrons plus.

Messieurs, je crois que vous ferez une chose très politique, très-pratique, en vous mettant en travers, de toutes les façons imaginables, comme vous l'avez fait pour l'instruction publique, comme vous le ferez dans la question des enterrements civils et comme vous le ferez encore en votant les réductions de la commission du budget.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat, je l'ai dit, ne me paraît pas possible. En parlant ainsi que je le fais, je ne suis pas opposé au sentiment religieux; je crois même au point de vue politique, — ne parlons pas au point de vue intime qui ne regarde personne —

qu'une religion est une nécessité sociale; mais quel est le moyen de ne pas en faire une impossibilité et de ne pas arriver à ce qu'on se révolte contre le sentiment religieux? C'est d'imposer la tolérance, c'est de forcer ceux qui veulent être intolérants à être tolérants. Par ce seul moyen vous pourrez développer, encourager le sentiment religieux. Mais sans cela, je le répète, vous ne ferez que des révoltés.

Et ce que je vous demande, c'est un point d'arrêt politique. Ce n'est pas au point de vue financier que je demande ces réformes, quoique, au point de vue financier, je croie que M. le ministre des finances ne méprise pas les millions et même les 100,000 fr.; au point de vue financier, nous pourrions finir par payer ces crédits.

Est-ce au point de vue humain? Dieu m'en garde! Voilà de pauvres desservants qui ont 900 fr.; je voudrais non-seulement pouvoir leur donner 1,000 fr., mais 1,200 fr., et tout ce qu'il serait possible de leur donner. Je voudrais pouvoir satisfaire les communes les plus pauvres en les dotant aussi richement que possible.

Mais il y a là un intérêt politique qui dit : Non, arrêtez-vous sur cette pente; il est impossible de donner cours à ces sentiments humanitaires, charitables; non, il faut que la politique nous arrête dans cette voie. Et ce que je défends aujourd'hui devant vous, c'est la politique qui a été suivie par tous les pouvoirs en France depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon III inclusivement. Je m'entends, par tous les pouvoirs forts, tant qu'ils ont été forts, car les pouvoirs faibles ou affaiblis, au contraire, se sont toujours laissés entraîner, et c'est là une pente dangereuse.

Rappelez-vous ce mot qui mérite d'être médité : « On ne va jamais plus loin que quand on ne sait pas où on va ! » Eh bien, je serais désolé que le Gouvernement de mon pays ne sût pas où il va; j'en serais désolé, mais je le crains et je le crois, parce que les gouvernements faibles, sans but bien arrêté, bien déterminé, bien net, m'inspirent peu de confiance et perdent les pays. (Mouvements divers.)

Pour terminer, alors que j'ai cru devoir, comme je le disais en commençant, appeler l'attention de l'Assemblée et du pays tout entier sur les dangers des progrès cléricaux, pas invisibles pour ceux qui regardent, mais invisibles pour ceux qui ne sont pas très-attentifs à la marche de la politique, au milieu de nos désastres et de nos bouleversements, je dis : Arrêtez-vous ! Il est impossible que la France, qui a fait la grande Révolution de 1789, soit la seule puissance cléricale de l'Europe ! Non, cela ne se peut pas ! il y a en

présence deux politiques : la politique de la société civile et de l'avenir, et la politique de réaction sous toutes les formes, la politique du passé, qui a pour drapeau le drapeau clérical. Ne suivez pas ce drapeau ! Quant à moi, je resterai toujours fidèle aux grands principes de la Révolution. (Applaudissement sur divers bancs à gauche. — Bruit et mouvement prolongé.)

Il était temps qu'une voix généreuse se fit entendre après ce triste et honteux discours ; M. Keller se chargea de venger la vérité, et de défendre le catholicisme et la France.

M. Keller. Je ne comptais, messieurs, intervenir dans cette discussion que pour soutenir les amendements que moi et mes amis nous avons eu l'honneur de présenter ; mais, je vous l'avoue, je n'ai pu surmonter l'émotion que j'ai éprouvée, non pas seulement comme catholique, mais comme Français et comme Alsacien, quand j'ai entendu dire à cette tribune, à une tribune française, que c'était nous, catholiques, qui étions cause de la perte de l'Alsace et de la Lorraine, (Applaudissements sur tous les bancs de la droite.)

Vous ne m'applaudirez peut-être pas tout à l'heure, mais l'histoire dira ce que je regrette d'être obligé de rappeler, — et je ne le dis pas pour blesser l'orateur qui vient de descendre de cette tribune ; mais moins que personne il ne devait réveiller ces douloureux souvenirs ; car il porte un nom qui est écrit en lettres de sang dans la chair palpitante de l'Alsace et de la Lorraine. (Applaudissements à gauche et au centre. — Les membres qui applaudissent se tournent avec des exclamations ironiques vers les bancs de la droite.)

M. de Valon, de sa place. Vous faites une mauvaise chose, monsieur Keller !

M. le baron Tristan Lambert, s'approchant de la tribune. Vous avez été, monsieur Keller, le candidat officiel de l'empereur. C'est sous notre patronage que vous êtes entré à la Chambre en 1858 !

M. Keller. Vos interruptions ne prouvent rien.

A gauche. Parlez ! parlez !

M. Tristan Lambert. Vous recherchez les applaudissements de la gauche !

M. Keller. Je ne recherche les applaudissements de personne, je crois l'avoir prouvé plus d'une fois dans cette Chambre. (C'est vrai !)

Un membre à droite. Ce n'est pas une raison pour insulter.

M. Keller. J'entends le mot d'insulte. (Oui ! oui ! à droite.) Je n'insulte personne, messieurs, l'histoire nous jugera les uns et les autres.

Je laisse de côté la politique étrangère que l'avenir jugera.

Mais, puisque je suis à cette tribune, laissez-moi maintenant accomplir un autre devoir, c'est celui de rechercher avec vous ce que c'est que ce péril, ce péril suprême, ce grand péril clérical qui vous a été signalé et par l'honorable M. Boysset et par l'honorable prince Napoléon, ce péril qui provient de l'esprit et des œuvres du clergé.

Vous le voyez, le débat s'est élargi, il y a autre chose ici qu'une misérable question d'argent, il ne s'agit pas de 2 ou 300,000 francs de plus ou de moins au budget ; non, messieurs, il s'agit pour nous de l'honneur du clergé français qui nous est beaucoup plus cher que les subsides qu'on lui marchandait avec une soupçonneuse parcimonie. Il s'agit de savoir si vraiment les catholiques sont, à l'heure qu'il est, le vrai péril que vous avez à redouter...

Quelques voix à gauche. Oui ! oui !

M. Keller. ... et s'il n'y en a pas d'autres.

Qu'est-ce qu'on nous reproche, Messieurs ? A entendre les orateurs qui descendent de cette tribune, nous sommes des factieux... (Légère interruption. — Parlez ! parlez !) en révolte contre les lois de leur pays, contre les traditions de l'Eglise, contre la volonté même du pape. L'honorable M. Guichard le disait dans son rapport sur l'enquête de Pontivy. Nous sommes, par notre doctrine, par nos œuvres, des factieux menaçant l'existence de leur pays, troublant la paix du monde entier. Le reproche vaut la peine qu'on y réponde. Examinons-le.

Je ne m'arrêterai pas au grief de ceux qui reprochent au clergé d'avoir transformé ses dogmes. Je pourrais me contenter de dire que c'est là une question de conscience qui n'est pas du domaine de la politique et qui ne vous regarde pas. (Léger mouvement.)

Quelques voix. C'est vrai !

M. Keller. Mais les adversaires mêmes de l'Eglise, et ceux qui la connaissent et qui sont sincères, l'accusent, au contraire, de n'avoir jamais changé et ne pas vouloir aujourd'hui se mettre en harmonie avec une société qui se métamorphose tous les jours.

Voilà la vérité.

Ce qui se modifie souvent, c'est la tactique de nos adversaires. Longtemps on a attaqué le pouvoir temporel sous prétexte qu'une fois délivré de cet embarras le Saint-Père exercerait plus librement sa souveraineté spirituelle. Aujourd'hui que le pouvoir temporel n'existe plus, on attaque avec la même ardeur cette souveraineté

spirituelle qui se confond avec l'histoire de l'Eglise tout entière et qui n'est autre chose que l'infaillibilité du Saint-Siège. Cette infaillibilité est affirmée et contestée depuis longtemps.

Elle était contestée au dix septième siècle, et le premier grief de l'honorable M. Boysset et de l'honorable prince Napoléon, c'est que nous ne respectons pas la déclaration de 1682.

C'était déjà le sujet des inquiétudes patriotiques de l'honorable M. Guichard, inquiétudes dont j'ai peut-être été la cause involontaire, car c'est moi qui ai parlé de cette déclaration de 1682 lors de la discussion de la loi sur l'enseignement supérieur. Je croyais que personne n'y pensait plus que comme à une curiosité archéologique. Depuis lors, l'honorable M. Guichard a demandé à tous les points de l'horizon s'il ne retrouverait plus un séminaire, une faculté de théologie ou un professeur qui voulût bien enseigner la déclaration de 1682, et personne ne lui a répondu, si ce n'est M. Lockroy qui, à propos des facultés de théologie, lui répondait que la déclaration de 1682 était désormais réputée hérétique; si ce n'est le cardinal archevêque de Bordeaux, dont tout à l'heure on citait les paroles à cette tribune, et qui repoussait comme une offense les tendances gallicanes qu'on avait osé lui prêter. Qu'est-ce donc que cette déclaration de 1682 qui nous est opposée par des républicains de 1876?

C'est l'affirmation d'une royauté immuable tenant son pouvoir de Dieu seul, gardienne infailible de la foi nationale, ne permettant à personne au monde de contester sa toute-puissance ou de discuter son autorité. (Interruptions sur quelques bancs à gauche. — Ecoutez ! écoutez !)

Et n'est-ce pas une dérision que de prétendre faire revivre cette affirmation, alors que le vent des révolutions a emporté, avec les quatre articles de 1682, et la grande monarchie de Louis XIV et tous les serments qui lui avaient été prêtés, et que nous naviguons sur l'océan de la démocratie, ballottés par les flots mobiles du suffrage universel. Qu'y a-t-il de commun entre notre temps et l'époque de 1682?

Mais, nous disait-on, Napoléon I^{er}, reprenant la tradition de Louis XIV, a inscrit la déclaration de 1682 dans les articles organiques que nous avons le tort de ne pas respecter davantage.

Tout d'abord, messieurs, je vous signale la confusion regrettable que l'on fait perpétuellement entre le le Concordat et les articles organiques.

Vous le savez, le Concordat est le traité qui est intervenu entre le premier consul et le Saint-Siège pour le rétablissement du culte

catholique en France. Les dix-sept articles du Concordat, car il était très-court, ont été suivis des soixante-dix-sept articles organiques qui ont été faits par le pouvoir civil tout seul? C'est que le premier consul avait bien essayé, même frauduleusement, de faire entrer dans la rédaction du Concordat une partie des mesures tyranniques et vexatoires qu'il désirait imposer à l'Eglise.

Voici sur ce fait le récit d'un historien tout à fait autorisé, M. le comte d'Haussonville; j'espère que ce n'est ni à lui ni à moi que s'adresse le mot de calomnie.

M. Gambetta. C'est certain; il n'y a rien de mieux établi que ce que vous venez de dire.

M. Keller. — Le cardinal Consalvi s'était mis d'accord avec le premier consul sur les dispositions du Concordat, et il ne restait plus qu'à signer le texte convenu. Quelle ne fut pas la surprise de Consalvi lorsque, jetant machinalement les yeux sur les premiers mots, il s'aperçut que le traité n'était en aucune façon celui dont les commissaires étaient convenus entre eux et qui avait été accepté par le premier consul. C'était un autre Concordat tout différent, contenant des articles déjà rejetés plusieurs fois par la cour de Rome.

« Cette tentative, dit M. d'Haussonville, est certainement l'une des plus singulières à noter parmi les procédés peu avouables dont s'est jamais avisée la diplomatie la moins scrupuleuse. » (Très-bien! à gauche.)

Un membre à gauche. Cela est bon à dire.

M. Keller. Le jugement me paraît parfaitement juste.

Dans ces circonstances, la loyauté du premier consul était la mesure de sa bienveillance; aussi les articles organiques contenaient-ils des dispositions puérides et odieuses dont personne au monde ne demande plus l'exécution, dont une partie n'a même jamais été exécutée. Sans doute, il y a deux parts à faire : à côté de ces mesures, il y en a d'autres très-simples, très-justes qui ont toujours été appliquées et qui le seront toujours... (Non! non!); mais, je le répète, il en est d'autres dont le temps a depuis longtemps fait justice. (Mouvements divers.)

Un membre à droite. C'est la doctrine de la sélection des lois!

M. Keller. Je vous le demande, messieurs, quel est celui d'entre vous qui voudrait interdire à son curé le port de la soutane? Cela cependant est dans les articles organiques. Quel est celui d'entre vous qui, rencontrant son évêque, ne lui donnerait pas par courtoisie le titre de monseigneur?

Un membre à gauche. C'est à tort!

M. Keller. Cela est interdit par les articles organiques.

Ils réglementaient, non-seulement l'enseignement des séminaires, mais même le nombre des ordinations.

Ils défendaient aux évêques de sortir de leur diocèse, si bien qu'aujourd'hui un évêque serait le seul à ne pouvoir profiter du chemin de fer qui traversera sa résidence. Ces mesures-là sont tombées en désuétude. M. le garde des sceaux vous le dira certainement tout à l'heure .. (Ah! ah!), il n'y a pas de gouvernement, il n'y a pas d'esprit sincèrement libéral qui consente à les appliquer.

Il reste enfin un point qui est commun à la déclaration de 1682 et aux articles organiques, c'est le droit pour le pouvoir civil, pour le conseil d'Etat de contrôler et d'autoriser toutes les décisions doctrinales des papes et des conciles, droit contre lequel proteste la conscience catholique en même temps que l'esprit de la société moderne.

On parle beaucoup de société moderne; eh bien, je ne connais rien qui soit plus en opposition et en contradiction plus choquante avec les idées de la société moderne.

A une époque où le gouvernement faisait profession d'être catholique et se déclarait le défenseur sincère de la tradition religieuse du pays, la prétention d'examiner les décisions doctrinales des papes et des conciles était certainement exorbitante, mais enfin elle pouvait paraître tolérable. Elle devient évidemment intolérable du moment où le pouvoir peut appartenir à des hommes se déclarant ouvertement libres-penseurs.

Non, nous serons catholiques avec nos évêques et avec le Pape : nous ne le serons jamais dans la mesure qu'il plairait à tel ou tel d'entre vous de nous imposer! (Mouvements divers.)

Savez-vous, messieurs, quel est le gouvernement qui a le mieux fait justice des articles organiques? C'est la République de 1848. Elle s'est montrée, sous ce rapport, beaucoup plus large et libérale que vous ne paraissez disposés à l'être, je regrette de le dire. Oui, messieurs, c'est la République de 1848 qui a rétabli la liberté des synodes, des conciles provinciaux, et qui, d'une manière générale, nous a donné la liberté des associations catholiques. (Interruptions à gauche.)

M. Barodet. L'Eglise a été peu reconnaissante!

M. Madier de Montjau. C'est pour cela que l'Eglise a chanté le *Te Deum* sur les massacres du 2 Décembre!... et sur l'égorgeage de la République. C'est là un beau témoignage de reconnaissance. (Bruit.)

M. Keller. C'est toujours la révolution qui a ramené l'empire.

J'ai examiné en peu de mots le reproche fait à la doctrine de l'Eglise, et j'ajoute que sous le règne de la souveraineté nationale et du suffrage universel, dans un temps où tout peut être remis en question, où tous les principes peuvent être contestés et livrés au hasard des scrutins, la société et l'Etat lui-même ont intérêt à avoir à côté d'eux une autorité spirituelle, indépendante et immuable, gardienne des principes éternels de vérité et de justice. Voilà comment nous sommes les ennemis de la société moderne.

Maintenant, un mot seulement sur les œuvres et sur les associations catholiques, si attaquées à cette tribune, et qui, elles, varient avec les besoins de chaque époque, et qui sont plus que jamais nécessaires pour concourir à l'enseignement des classes populaires et pour lutter contre les progrès du paupérisme.

Je laisse à d'autres le soin de les défendre, mais je voudrais vous présenter à ce sujet une considération budgétaire qui n'est pas sans intérêt.

On a beaucoup parlé ici de la main mise de l'Etat sur les biens de l'Eglise en 1789, et on a laissé de côté une des parties les plus importantes du décret de l'Assemblée constituante. En prenant les biens du clergé, en déclarant qu'elle les mettait à la disposition de la nation, l'Assemblée constituante s'engageait à pourvoir d'une manière convenable non-seulement à l'exercice du culte, mais aussi à l'entretien et au soulagement des pauvres.

En effet, avant la Révolution, les biens du clergé étaient en grande partie consacrés à l'assistance des pauvres, qui allaient se trouver sans secours si on ne leur venait en aide d'une autre manière.

Qu'est-il arrivé en Angleterre dans une situation analogue ?

En Angleterre, orsqe Henri VIII confisqua les biens de l'Eglise, il trouva d'abord plus commode de supprimer les pauvres que de les secourir. La chose pouvait se décréter, mais elle était difficile à réaliser. Au bout de quelque temps, les mendiants s'étant multipliés d'une manière effrayante, on rendit une loi aux termes de laquelle la première fois qu'ils étaient arrêtés, on leur coupait l'oreille; la seconde fois, ils étaient pendus.

Sous le règne suivant, ces mesures trop rigoureuses n'ayant sans doute pas été appliquées, il fut décidé que les mendiants seraient marqués avec un fer rouge et réduits en esclavage pour deux ans. Les maîtres pouvaient leur faire porter un collier de fer et les nourrir au pain et à l'eau. Si le mendiant tentait de s'évader, il restait en esclavage pour le reste de ses jours. Et comme on ne

trouvait pas assez de maîtres qui voulussent se charger de garder ces esclaves, on en vint à instituer ces *poor-houses*, ces *work-houses* dont vous connaissez l'histoire, ces prisons où étaient jetés séparément les membres d'une même famille, et dans lesquelles étaient organisés des travaux qui ne rappelaient que trop l'esclavage antique.

Ce système peut se résumer en deux mots : les travaux forcés comme correctif de la charité forcée. Ce système, il ne peut s'appliquer à la France ; personne de vous ne songera à l'y introduire.

Qu'est-il donc arrivé après 1789 ? On n'a presque rien inscrit ou presque rien au budget de l'Etat et on s'en est rapporté, pour secourir les pauvres, aux soins de cette charité catholique et française dont l'honorable M. de Kerjégu vous parlait hier en termes éloquents.

Oui, messieurs, la France est la terre native du dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme, et ce n'est pas une de ses moindres gloires que ces milliers de sœurs de charité qui renoncent aux joies de la famille pour se consacrer au soulagement de toutes les infortunes. (Très-bien.)

Eh bien, c'est le clergé français, auquel on marchandait aujourd'hui ses moyens de récompense et d'existence, qui, en dehors du budget des cultes a, depuis 1789, fondé, propagé, soutenu, encouragé ces œuvres de charité, et a pourvu à leurs dépenses.

Un membre à gauche. Et au denier de saint Pierre !

M. Keller. — Certainement, messieurs, et au Denier de saint Pierre, et nous nous en faisons honneur.

L'honorable M. Guichard demande une statistique de ces institutions. Je l'ai là sous les yeux. Elle a été faite par le ministère de l'Agriculture et du commerce, au bureau de la statistique, en 1867. Je n'en fatiguerai pas la Chambre, mais je citerai seulement quelques chiffres. Les voici :

- 367 orphelinats et colonies agricoles,
- 428 ouvroirs,
- 427 crèches ou salles d'asile.

C'est plus de 4,100 établissements particuliers d'assistance de l'enfance et secourant plus de 475,000 enfants.

M. Guichard trouvera ces renseignements très-complets au ministère de l'Agriculture et du commerce. Ajoutez à cela plus de 2,000 institutions pour les indigents, pour les malades, les adultes et les vieillards, secourant près de 900,000 personnes.

M. Harodet. Plus vous en aurez, et moins cela vaudra !

M. Keller. Voilà ce qu'a fait la charité libre et spontanée, sans

rien demander au budget de l'Etat. Pour la remplacer, il faudrait ajouter au moins 100 millions par an au chiffre de nos dépenses.

Je crois, messieurs, avoir fait justice des reproches qui sont adressés à la doctrine et aux œuvres catholiques, mais, messieurs, il faudrait mettre un terme à ces reproches ; car ils inquiètent et troublent le pays, et sous prétexte d'un danger chimérique, ils créent un péril véritable.

Voilà près d'un siècle que la révolution poursuit, avec une ardeur que je ne conteste pas, la rénovation sociale ; mais elle commet cette erreur capitale de la poursuivre sur les ruines de l'Eglise, au lieu de s'appuyer sur elle pour travailler au bonheur de tous et pour corriger les abus du passé. Plus elle a besoin de voiler son incapacité et son impuissance et plus elle déclame contre l'Eglise qui, à l'entendre, empêche tout le bien et fait tout le mal. Mais ces violences ne servent à rien. Tant que cet antagonisme durera, je ne crains pas de l'affirmer, les tentatives de la révolution seront vaines et le mal ne fera qu'augmenter, et nous serons voués à de nouvelles tyrannies.

En effet, messieurs, la révolution abandonnée à elle-même n'est jamais finie : derrière ceux qui arrivent au pouvoir et qui se contenteraient peut-être volontiers d'y rester avec le cortège de leurs amis, il existe toujours une couche déshéritée qui veut, elle aussi, que les biens et les emplois soient mieux répartis ; vous savez que cette couche ne manque pas aujourd'hui et vous connaissez ceux qui font l'apologie audacieuse des crimes de 1793, qui d'une main réclament l'amnistie pour ceux qui ont fait la Commune, et de l'autre, demandent la persécution contre les associations religieuses. (Dénégations à gauche.)

M. Ducamp. La persécution ! non ; mais on demande l'égalité !

M. Ketter. Oui, la persécution ou l'expulsion des ordres religieux. (Interruption à gauche.) Lisez les journaux.

M. Ducamp. Lesquels ? Citez-les !

M. Ketter. La dernière fois que j'étais à cette tribune, on demandait l'expulsion des jésuites.

M. Harodet. Parfaitement ! C'est une loi qui n'est pas observée.

M. Alain Targé. Est-ce que vous êtes pour les jésuites ?

M. Ketter. Je les défends et je m'en fais honneur. (Interruptions à gauche et interpellations diverses.)

Je ne puis répondre à toutes ces interruptions.

M. le président. Veuillez donc, messieurs, laisser parler l'orateur.

M. Keller. Messieurs, pour résister à ces passions ardentes de la révolution, il ne suffit pas de leur jeter en pâture quelques vaines déclamations contre le cléricalisme ou quelques vagues projets de réformes financières; non, il ne suffit pas de cela : il faut avoir le courage de dire la vérité au pays; il faut avoir le courage de résister à tout ce qui est mal, à tout ce qui est injustice, mensonge, calomnie; il faut avoir le courage de soutenir hautement tout ce qui est bon, honnête, patriotique. (Très-bien ! sur plusieurs bancs.)

Un membre au pied de la tribune. Ce ne sont pas les jésuites, dans tous les cas.

M. Keller. Ayez ce courage, messieurs, et ne nous forcez pas à voir en vous, qui vous dites républicains, les adversaires irréconciliables de notre foi et de la liberté de conscience. (Exclamations et dénégations à gauche. — Applaudissements sur quelques bancs à droite.)

La Chambre était extraordinairement agitée, on le voit. Un dialogue très-animé s'établit, après le discours de M. Keller, entre plusieurs députés bonapartistes et républicains; il y eut des récriminations et des provocations. Enfin, la Chambre remit au lendemain la suite de la discussion, que nous devons renvoyer à notre prochain numéro.

LA PERSÉCUTION GÉNÉRALE (1).

Un grand combat se livre dans le monde, qui devient et qui va devenir plus acharné que jamais : combat où les armes sont bien différentes, la force toute d'un côté, la vérité toute de l'autre. Partout ou à peu près, excepté chez la race anglo-saxonne à laquelle j'aime à rendre cet hommage, le glaive du pouvoir est tiré du fourreau ou prêt à en sortir contre ces intolérants chrétiens qui osent, comme au temps de Néron, demander la liberté de prier et la liberté de vivre. Dans notre pauvre pays où le pouvoir, grâce à Dieu, est pour le moment encore entre des mains honnêtes, l'athéisme, cette fois-ci nu, cynique, sans déguisement, sans ambages, l'athéisme se tient

(1) Extrait de l'introduction à l'édition définitive des *Césars*.

prêt, pour ce motif surtout, à renverser le pouvoir, et le premier mot de tous les programmes révolutionnaires, c'est : Guerre à Dieu? Partout cette guerre se fait ou se prépare; toutes les armes sont à son service, despotisme monarchique, anarchie révolutionnaire, orgueil des nations victorieuses, énervation des peuples vaincus, la force publique et les sociétés secrètes, ceux qui nous ont envahis en 1870, et ceux qui alors ont prétendu nous défendre (Dieu sait comment); tous sont d'accord contre l'Eglise, contre le Christianisme, contre Dieu.

Cette guerre qui commence ne vous rappelle-t-elle pas celle qui commençait, il y a mille huit cent douze ans, dans les jardins de Néron? Par son universalité, elle la rappelle, ou plutôt elle la dépasse. La lutte des empereurs païens contre le christianisme s'étendait sur tout le monde de la civilisation gréco-romaine, sur tout le contour de la Méditerranée, depuis Gadès jusqu'à Babylone et au-delà; mais comme depuis ce temps le christianisme s'est étendu au delà de ces limites, la guerre contre le christianisme s'est également étendue. C'est à l'Orient le Japon, la Chine, la Corée où la persécution sanglante de moment en moment se réveille. C'est à l'Occident le Brésil, où la proscription sévissait encore il y a quelques jours. Et si l'on pense en outre à ce qui se passe en Russie, en Turquie, en Suisse, en Allemagne, on se demande si dans quelque temps il y aura un coin du monde où il soit permis d'être chrétien. Dans les pays européens, il est vrai, la proscription ne verse pas encore le sang: elle est plus habile, c'est une proscription administrative, régulière et civilisée, qui ne décapite point la vérité, mais qui l'étouffe doucement. Mais dans l'Extrême-Orient, on en est encore, ou on en était il y a peu de jours, comme au temps de Dioclétien, à la torture et au bourreau.

Voilà donc où est aujourd'hui la force, mais maintenant où est la vérité? où est la vertu? Ce sont deux mots que l'on a à peu près rayés du vocabulaire. Puisque l'homme ne connaît rien que par ses sens, de vérité morale, philosophique, intellectuelle, il n'y en a pas. Puisque l'homme obéit à des instincts, à des combinaisons de molécules, il n'y a pas de libre arbitre, pas de choix entre le bien et le mal, ou plutôt il n'y a ni bien ni mal; il n'y a pas de vice, il n'y a pas de vertu. Et tout ce qui

s'en suit : Respecter le bien d'autrui. Pourquoi donc ? Haine à la propriété ! — Respecter ses parents. Pourquoi donc ? Haine à la famille ! — Respecter cette grande famille qu'on appelait la nation. Pourquoi donc ? Et l'on abolit le patriotisme, et l'on jette à bas la colonne Vendôme, et le cri de : *Vive la France !* devient un cri séditionnel. — Ce n'est pas sans doute le fait de tous parmi ceux qui préparent la révolution de demain ; mais qu'un de ces orateurs des clubs propose l'anarchie sociale, l'abolition de la propriété, l'abolition du mariage, l'*union libre et simultanée*, l'abolition de la famille, l'attribution des enfants à l'Etat, la *guerre à l'autorité*, le *règne de la force*, le plus grand nombre applaudira ; les plus honnêtes se tairont : à contredire on perdrait sa popularité. Nous sommes au fond de l'abîme ; Voltaire, qui croyait encore en Dieu, passerait aujourd'hui pour un calotin ; Robespierre lui-même, qui proclamait l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, serait un infâme clérical.

Et au contraire, s'il y a quelque chose qui s'appelle le bien, s'il y a quelque chose qui s'appelle vertu, où cela se trouve-t-il, sinon parmi les chrétiens ? Combien d'entre vous, messieurs de la révolution, ont donné leurs nuits et leurs jours au soin des pauvres malades, au traitement des blessés sur le champ de bataille, comme ces humbles Sœurs de la Charité ou ces Frères des ambulances que vous allez mettre à la porte ? Combien d'entre vous ont pris les armes librement, volontairement, je ne dirai pas sur l'appel du pouvoir, mais, au contraire, malgré les marques de mauvais vouloir de ceux qui avaient le pouvoir entre les mains, comme l'ont fait les zouaves pontificaux et les volontaires de Charette ? Qui a vaincu à Patay et à Coulmiers, si ce n'est un Cathelineau et un Paladine ? Qui, à Dijon, s'est laissé honteusement duper par l'ennemi, si ce n'est un prétendu général Garibaldi ? Combien d'entre vous se sont voués sans rémunération personnelle à l'éducation de la classe ouvrière, avec un dévouement, une intelligence, une supériorité incontestées, comme le font ces Frères que vous appelez ignorantins parce qu'ils enseignent, avec les autres sciences que vous ne savez pas toujours, la vraie science, la science de Dieu que vous ignorez profondément ? Combien, parmi vous, vien

ment en aide aux pauvres, fondent des hôpitaux, visitent les malades, souscrivent pour les indigents, aident ceux qui peuvent encore travailler, nourrissent ceux qui ne le peuvent plus ?

J'écris avec tristesse, mais cependant avec confiance. La cause de la vérité ne saurait être perdue. Elle ne le sera pas dans le ciel ni devant Dieu, nous le savons, et cela doit nous suffire pour essuyer nos larmes, et rasséréner notre cœur. Elle ne le sera pas même sur la terre malgré cette coalition de toutes les puissances et de toutes les passions humaines. Au contraire, quand la coupe aura été épuisée, quand le monde sera las de proscriptions, de violences, de révolutions et de guerres, il comparera les deux ennemis qu'il aura vus l'un frapper, l'autre souffrir, l'un infliger aux hommes tous ces opprobres et toutes ces douleurs, l'autre leur donner tout ce qu'il a reçu d'en haut de soutien, de consolation et d'espérance; il comparera l'un avec l'autre, et il y aura dans cette comparaison, plus frappante qu'elle ne l'a jamais été, une démonstration presque forcée de la vérité du christianisme.

Je vois, à l'heure où j'écris, ma patrie, mon Eglise, mon Dieu lui-même, si je puis le dire, exposés à une crise suprême et placés sur le bord d'un abîme où tout irait s'engloutir si tout pouvait être englouti. Comment ne pas rapprocher l'histoire du passé de l'histoire du présent, les paradoxes qui cherchent à fausser l'un des paradoxes bien plus funestes qui chargeraient l'autre de tant de hontes et de tant de douleurs? Mais, avant tout, pensons à cette main suprême qui, sans ôter à l'homme son libre arbitre, conduit toujours à sa fin la destinée du monde; à la main qui, pendant qu'aux jardins du Vatican les courtisans et les courtisanes de Néron riaient de l'agonie des pauvres chrétiens empalés, n'en préparait pas moins, trois siècles à l'avance, une Rome chrétienne et un Vatican chrétien. N'oublions pas que Dieu nous mène, et que « la patience du pauvre, l'attente de celui qui souffre, ne sera pas perdue jusqu'à la fin. »

F. DE CHAMPAGNY.

LA CROIX DE MIGNÉ.

C'est dimanche dernier, 17 décembre, ainsi que nous l'avons dit, qu'a eu lieu et qu'a été célébré, à Migné, le cinquantième anniversaire de l'apparition d'une croix miraculeuse. Nous reproduisons, à cette occasion, deux rapports officiels adressés, à l'époque du prodige, à M^{gr} de Bouillé, évêque de Poitiers, par une commission nommée à cet effet. Il sera bon de remarquer que l'un des signataires du 2^e rapport, M. Boisgiraud, était protestant, et qu'il avait été admis dans le sein de la commission spéciale en sa qualité de professeur de physique au collège de Poitiers.

Premier rapport.

Monseigneur,

Nous soussignés, Pasquier, Curé de Saint-Porchaire, et Marsault, vicaire du Collège royal de Poitiers, réunis depuis un mois et demi à M. Bouin-Beaupré, Curé de Migné, pour donner à ses paroissiens les exercices du Jubilé : avons l'honneur de faire part à Votre Grandeur de l'événement extraordinaire dont nous avons été témoins, à la clôture de notre station. La docilité et la ferveur du plus grand nombre d'habitants de cette commune nous consolent de nos travaux ; mais nous avons encore à gémir sur la résistance de plusieurs qui rendoient nuls pour eux les efforts de notre zèle. Le dimanche, 17 du présent mois, nous avons terminé les exercices du Jubilé par la plantation d'une Croix, cérémonie à laquelle assistoient deux à trois milles personnes de Migné et des paroisses voisines. La croix plantée, au moment où l'un de nous adressoit aux fidèles une exhortation où il leur rappeloit celle que virent autrefois Constantin et son armée en marchant contre Maxence, parut dans la région inférieure de l'air, au-dessus de la petite place qui se trouve devant la porte principale de l'église, une Croix lumineuse, élevée au-dessus du niveau de la terre d'environ 100 pieds, ce qui nous a donné la facilité d'en évaluer à peu près la longueur, qui nous a paru être de 80 pieds : ses proportions étaient régulières, et ses contours, déterminés avec la plus grande netteté, se dessinaient parfaitement sur un ciel sans nuages, qui commençait cependant à s'obscurcir, car il étoit près de cinq heures du soir. Cette Croix, de couleur argentine, étoit placée horizontalement dans la direction de l'église, le pied au levant et la

tête au couchant ; sa couleur étoit la même dans toute son étendue et elle s'est maintenue sans altération près d'une demi-heure ; enfin, la procession étant rentrée dans l'église, cette Croix a disparu.

On ne peut, Monseigneur, se faire une idée du saisissement religieux qui s'est emparé des spectateurs à l'aspect de cette Croix : presque tous se sont à l'instant jetés à genoux, en répétant avec transport, et les mains élevées au ciel, le cantique : *Vive Jésus, vive sa Croix.*

Ce prodige, que nous attestons, qu'attestent avec nous les sous-signés, et que sont prêts à attester avec eux tous ceux qui en ont été témoins oculaires, a produit d'heureux effets : dès le soir même, et encore plus le lendemain, plusieurs personnes qui s'étaient montrées rebelles à la grâce, se sont approchées du tribunal de la pénitence et se sont réconciliées avec Dieu.

Pasquier, Curé de Saint-Porchaire ; Marsault, Aumônier du Collège royal ; Bouin-Beaupré, Curé de Migné ; de Curzon, Maire de Migné ; Naudin, Adjoint ; Marrot, Fabricien ; Surault, Fabricien ; Landry, Maréchal des logis de la Gendarmerie à Poitiers ; Fournier, ancien Adjudant sous-officier, et quarante-une autres signatures.

Migné, le 22 décembre 1826.

Certifié conforme à la minute déposée au Secrétariat de l'Evêché.

PAIN, *Chanoine, Secrétaire.*

Place † du Sceau.

Second rapport.

Monseigneur,

Votre Grandeur ayant commis, par son ordonnance du 16 janvier dernier, MM. l'abbé de Rochemonteix, son Vicaire général, et Taury, Chanoine honoraire de la Cathédrale, Professeur de Théologie au grand Séminaire, pour informer sur l'apparition extraordinaire d'une Croix, qui auroit eu lieu à Migné, dans le courant du mois de décembre 1826, ils ont l'honneur de lui exposer que d'après ses intentions, ils se sont adjoint, pour procéder à cette enquête, MM. de Curzon, Maire de cette commune, témoin oculaire du fait ; Boisgiraud, professeur de physique au Collège de Poitiers ; J. Barbier, avocat, conservateur-adjoint de la Biblio-

thèque de la ville; et Victor de Larnay, désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

La Commission ainsi formée a pris connaissances exacte des lieux où le phénomène avoit été observé; elle a interrogé plusieurs témoins à la place même qu'ils occupoient pendant l'apparition, et elle a entendu un nombre plus considérable dans divers autres lieux où la réunion étoit plus facile.

Parmi eux. Votre Grandeur distinguera plusieurs agriculteurs, témoins habituels des spectacles variés qu'offre l'atmosphère à ceux qui passent la meilleure partie de leur vie en plein air; plusieurs artisans accoutumés à juger de la régularité des formes, des objets; enfin un certain nombre de personnes instruites, qui, par leur connoissances et leur caractère moral, assurent le plus haut degré de confiance à leurs dépositions.

Il a été dressé, de toutes les opérations ci-dessus énoncées, un procès-verbal détaillé, dont la minute est jointe au présent rapport, avec la description géométrique des lieux et des objets dont la connaissance a paru susceptible d'offrir quelque intérêt dans la matière présente.

Voici, Monseigneur, ce qui, de l'avis unanime des Commissaires de Votre Grandeur, résulte des nombreux documens qu'ils ont recueillis et pesés de concert.

Le dimanche 17 décembre 1826, jour de la clôture d'une suite d'exercices religieux donnés à la paroisse de Migné, à l'occasion du Jubilé, par M. le Curé de Saint-Porchaire et M. l'Aumônier du Collège royal, au moment de la plantation solennelle d'une Croix, et tandis que ce dernier adressait à un auditoire d'environ 3000 âmes(1), un discours sur les grandeurs de la Croix, dans lequel il venoit de rappeler l'apparition qui eut lieu autrefois en présence de l'armée de Constantin, on aperçut dans les airs une Croix bien régulière et de vastes dimensions. Aucun signe sensible n'avoit précédé sa manifestation; nul bruit, nul éclat de lumière n'avoit annoncé sa présence. Ceux qui l'aperçurent d'abord la montrèrent à leurs voisins, et bientôt elle fixa l'attention d'une grande partie de l'auditoire, au point que M. le Curé de Saint-Porchaire, averti par la foule, au milieu de laquelle il s'étoit placé, crut devoir aller interrompre le prédicateur. Alors tous les yeux se portèrent vers la Croix, qui avoit paru tout d'abord exactement formée, et qui étoit placée horizontalement, de manière à ce que l'extrémité du pied répondit

(1) La solennité de la cérémonie religieuse avoit attiré beaucoup de personnes de Poitiers et des paroisses rurales voisines de Migné.

au-dessus du pignon antérieur de l'église, et que la tête se portait en avant, vers le couchant d'été. La traverse qui formoit les bras coupoit ce corps principal à l'angle droit : chacun des bras, égal à la tête, étoit environ le quart du reste de la tige.

Ces diverses parties étoient d'une largeur sensiblement égale, terminées latéralement par des lignes bien droites, bien nettes, fortement prononcées, et coupées carrément à leurs extrémités par des lignes également droites et également pures.

Au jugement de plusieurs témoins, ces pièces avoient une certaine épaisseur qui les faisoit voir comme un peu arrondies, lorsqu'on les regardoit sous un angle oblique, et régulièrement égarries lorsqu'on s'approchoit beaucoup de la verticale.

Du reste, aucun accessoire ne paraissoit tenir à cette Croix, ni l'accompagner. Toutes ses formes étoient pures et ressortaient très-distinctement sur l'azur du Ciel. Elle n'offroit point aux yeux un éclat éblouissant, mais une couleur partout uniforme et telle qu'aucun témoin n'a pu la définir d'une manière précise, ni lui trouver un objet de juste comparaison; seulement on s'accorde plus généralement à en donner une idée à l'aide d'un blanc argentin nuancé d'une légère teinte de rose.

Il résulte certainement de l'ensemble des dépositions, que cette Croix n'étoit pas à une hauteur considérable; il est même très-probable qu'elle ne s'élevait pas à 200 pieds au-dessus du sol; mais il est difficile de rien fixer de plus précis que cette limite.

La longueur totale de la tige pouvoit-être de 140 pieds; et sa largeur, à en juger par des données moins rigoureuses, 3 à 4 pieds.

Lorsqu'on a commencé à apercevoir la Croix, le soleil étoit couché depuis une demi-heure au moins, et elle a conservé sa position, ses formes et toute l'intensité de sa couleur pendant une autre demi-heure environ, jusqu'au moment où on est entré dans l'église pour recevoir la Bénédiction du Très-Saint Sacrement; alors il étoit nuit; les étoiles brilloient de tout leur éclat. Ceux qui sont entrés les derniers ont vu la Croix commencer à se décolorer; ensuite quelques personnes restées au dehors l'ont vu s'effacer peu à peu, d'abord par le pied et successivement de proche en proche de manière à présenter bientôt quatre branches égales, sans qu'aucune de ses parties eût changé de place depuis le premier moment de l'apparition, et sans que celles qui avoient disparu laissassent aux alentours la plus légère trace de leur présence.

Il paraît qu'aucun observateur ne s'est appliqué à suivre cet évènement graduel jusqu'à son dernier terme; mais on sait qu'il

était entièrement consommé lorsqu'on est sorti de l'église, immédiatement après la Bénédiction.

La journée où cet évènement a eu lieu avait été très-belle, après une suite de plusieurs jours pluvieux. Au moment de l'apparition, le temps était encore serein, la température assez douce, pour que peu de personnes s'aperçussent de la fraîcheur du soir. Le ciel étoit pur dans toute la région où se montrait la Croix, et l'on apercevoit seulement quelques nuages dans deux au trois points éloignés de là et voisins de l'horizon (1); enfin aucun brouillard ne s'élevait de terre ni de dessus la rivière, qui coule à peu de distance. Voilà, Monseigneur, ce qui nous a paru constituer les circonstances matérielles du fait. Quant à son influence morale sur ceux qui en ont été les témoins, nous avons constaté que la plupart furent, dans l'instant même, saisis d'admiration et d'un religieux respect. On vit les uns se prosterner spontanément devant ce signe du salut; les autres avoient les yeux mouillés de larmes; ceux-ci exprimoient par de vives exclamations l'émotion de leur âme; ceux-là élevaient leurs mains vers le ciel en invoquant le nom du Seigneur: il n'en est presque aucun qui ne crût y voir un véritable prodige de la miséricorde et de la puissance de Dieu.

Nous avons de même constaté que plusieurs personnes qui avoient résisté à tout l'entraînement des exercices du Jubilé, sont revenues, par suite de cet évènement, aux pratiques de la religion, dont elles restoient éloignées depuis longues années, et que d'autres, qui, par leurs œuvres et par leurs discours, sembloient annoncer que la foi étoit entièrement éteinte dans leur cœur, l'ont sentie se ranimer tout à coup et en ont donné des marques non équivoques.

Enfin l'impression produite par ce spectacle extraordinaire a été si vive et si profonde, qu'elle arrachoit encore des larmes à quelques-uns de ceux qui déposoient devant nous, après plus d'un mois d'intervalle depuis l'évènement.

Avant de terminer ce rapport, qu'il nous soit permis, Monseigneur, d'exprimer à Votre Grandeur les sentiments qui nous ont été inspirés à nous-mêmes par la connaissance plus approfondie que nous avons été appelés à prendre de ce fait. Si nous avons été surpris des particularités qui concernent l'existence physique du phénomène, nous avons admiré bien davantage les conseils adorables de la Providence, qui a fait concourir cet évènement avec des circonstances si propres à lui donner les heureux résultats qu'il a eus en effet.

(1) Ces nuages n'ont été vus que par un très-petit nombre de personnes. On ne pouvait, en effet, les apercevoir que de quelques positions toutes particulières, dans lesquelles la vue n'étoit pas bornée par l'église ou des maisons.

Lorsqu'on sait que le hasard n'est qu'un nom, que rien ici-bas n'a lieu sans dessein, et sans une cause bien déterminée on ne peut qu'être vivement frappé de voir apparaître tout à coup, au milieu des airs, une Croix si manifeste et si régulière, dans le lieu et dans l'instant précis où un peuple est rassemblé pour célébrer le triomphe de la Croix par une solennité imposante, et immédiatement après qu'on vient de l'entretenir d'une apparition miraculeuse qui fut autrefois si glorieuse au Christianisme; de voir que ce phénomène étonnant conserve toute son intégrité et la même situation, tandis que l'assemblée reste à le considérer; qu'il s'affaiblit à mesure que celle-ci se retire, et qu'il disparaît à l'instant où l'un des actes les plus sacrés de la Religion appelle toute l'attention des fidèles.

ARRÊTÉ à Poitiers, en séance commune, le 9 février 1827.

Les Membres de la Commission :

De Rochemonteix, Vic. gén.; Taury, prêtre; de Curzon; Boisgiraud aîné; J. Barbier; Victor de Larnay.

Certifié conforme à la minute déposée au Secrétariat de l'Evêché :

PAIN, *Chanoine Secrétaire.*

Monseigneur de Bouillé, Evêque de Poitiers, publia, le 18 novembre 1827, un Mandement relatif à l'apparition de Migné. On y lit la phrase suivante: « Appuyé sur de si
« puissants motifs, nous ne balançons plus à déclarer miracu-
« leuse l'apparition d'une Croix, qui a eu lieu à Migné,
« le 17 décembre 1826. »

Son Eminence le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, a adressé, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'apparition miraculeuse, une lettre à Mgr l'évêque de Poitiers :

Monseigneur,

Tout ce qui me vient de l'Évêché de Poitiers est toujours pour moi un sujet de très-vive satisfaction et souvent un profit. En rappelant à vos chers diocésains la solennité du cinquantième anniversaire de l'apparition de la Croix de Migné, Votre Grandeur me reporte à un des souvenirs les plus doux et les plus édifiants de ma longue carrière.

C'était en 1826, l'année même où, sur l'invitation de Mgr de Bouillé, l'un de vos plus dignes prédécesseurs, je vins prêcher un

inbilé dans les églises de votre ville épiscopale, avec mes bien-aimés confrères les missionnaires de Saint-Martin, tandis que vos missionnaires diocésains, sous la direction de M. Garnier, leur intrépide et zélé supérieur, vinrent occuper la chaire des églises de Saint-Gatien et de Saint-Saturnin à Tours.

Je n'oublierai jamais les consolations que Dieu voulut bien nous ménager, pendant les exercices de cette mission, où nous fûmes aidés souvent par l'expérience et les prédications du célèbre P. Lambert, encore plein, malgré son grand âge, de vigueur et d'entrain.

Votre immense cathédrale, réservée aux hommes seuls pendant neuf jours, nous donna l'admirable spectacle d'une communion générale, où nous vîmes à la tête des fidèles l'état-major d'un régiment de cavalerie, le premier président Descordes, le procureur général Mangin, presque toutes les notabilités de votre religieuse cité. Rien n'égalait l'ordre et l'enthousiasme de nos chrétiens de tous les âges et de toutes les conditions pendant les cinq processions générales qui, de Montierneuf à Saint-Hilaire, se déroulaient dans les rues, les promenades et les places publiques, au son des instruments et des chants pieux d'une population ivre de joie.

C'est un mois après notre départ qu'eut lieu à Migné l'apparition d'une croix, pendant l'érection d'un Calvaire, à la suite d'une mission donnée dans cette bourgade, si je ne me trompe, par le curé de Saint-Porchaire et l'aumônier du collège.

Le Pape Léon XII, convaincu par le rapport si lumineux de Mgr de Bouillé, après avoir envoyé des présents à l'église de Migné, voulut consacrer la date annuelle du miracle par la concession de plusieurs indulgences.

Quel besoin, comme vous le dites si bien, mon cher Seigneur, de ces signes d'en haut ! Combien nous sont précieuses ces manifestations divines au milieu de la nuit profonde qui nous enveloppe de ses ténèbres ! Si l'apparition de 1826 avait le caractère d'une menace, n'avait-elle pas un motif de confiance et d'espoir ? Les temps étaient devenus mauvais : l'esprit public allait se pervertissant de jour en jour. On ne se gênait plus pour traiter nos dogmes de visions et nos miracles d'impostures. M. de Montlosier venait de publier son livre sur le *parti-prêtre*. L'un de vos vénérables chanoines me rappelait, à mon dernier passage à Poitiers, les trois conférences que je donnai dans votre cathédrale, en forme de réfutation. J'étais un athlète jeune et timide. Heureusement je rencontrai à Tournon, où je me rendis de Poitiers, pour une nou-

velle mission, le P. de Mac' Carthy, qui avait présidé l'ouverture de notre Jubilé, luttant corps à corps avec l'écrivain dévoyé. Le célèbre orateur commença d'une voix tonnante son exorde par ces mots de l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion* : « Svez-vous ce que c'est qu'un prêtre, vous que ce nom « seul fait sourire de mépris et de pitié? » Le triomphe fut complet. L'orateur, sans la sainteté du lieu, eût été acclamé par l'immense auditoire, comme on est tenté de le faire souvent en entendant la parole de l'un de mes voisins dont je n'ose ici articuler le nom.

Je vous ai parlé trop longtemps, Monseigneur, de faits si anciens! Mais, à l'heure présente, j'aime encore à me les rappeler et à redire avec vous : « Quand tous les fondements de la foi sont attaqués de « nouveau par une coalition puissante, il n'est pas hors de propos « de se reporter à ce témoignage public que le ciel rendit au Sau- « veur des hommes. Le fruit pratique du miracle de Migné fut tout « d'abord le retour universel des habitants de la paroisse à l'accom- « plissement du devoir religieux et la conversion d'un grand « nombre de personnes dans les pays lointains. Pour être ancien « d'un demi-siècle, le prodige n'en est ni moins certain ni moins « probant aujourd'hui. La divinité de la doctrine du Crucifié est « toujours en droit de revendiquer la confirmation patente qu'elle « en a reçue sous les yeux d'une multitude à qui personne n'a pu « donner le démenti. »

Agréez, Monseigneur, la nouvelle assurance de mon respectueux et inaltérable dévouement.

† FERDINAND, *cardinal DONNET, archevêque de Bordeaux.*

LE CARDINAL GUIBERT (1).

Connaissez-vous, dans les temps assez sombres que nous traversons, une figure plus rassurante à contempler, plus attachante à étudier que celle de notre archevêque de Paris? Avec lui l'esprit est en repos et, comme disent certaines dévotes personnes, « consolé ». Parler de lui est un sujet où comme Sainte-Beuve, dans un de ses bons jours, le disait de Mgr Gerbet, « il entre de la sainteté, de l'onction, de la grâce mêlée à la science et un pieux sourire. » Pour une fois, ne toucher aucune question difficile ou controversée, essayer de peindre gravement et simplement une simple et grave

(1) Extrait du *Français*.

figure, mettre doucement en lumière la personne et le caractère d'un évêque universellement aimé et respecté, c'est là pour moi un de ces repos, et comme une de ces parties de plaisir tout moral et tout spirituel dont l'écrivain ne jouit pas seul et dont il fait, ce me semble, profiter ses lecteurs.

Il y a eu ces jours-ci soixante-quatorze ans que, le 13 décembre 1802, Joseph-Hippolyte Guibert naquit à Aix d'une famille fort honorable, très-chrétienne, mais de condition assez médiocre. L'enfant qui, dès l'âge le plus tendre, annonçait des goûts pieux, fit ses études au petit séminaire; le diocèse de Marseille était alors régi par un homme d'une grande valeur, et qui a laissé là où il a passé un bon et durable souvenir, Mgr de Mazenod. Il distingua les aptitudes du jeune prêtre et l'engagea à entrer dans la société des « Missionnaires de Provence », qu'il avait fondée pour évangéliser les départements du Midi dont la Révolution avait ruiné la foi: c'était une véritable congrégation, avec des règles assez sévères. Au bout de quelque temps, les missionnaires prirent le nom d'Oblats de Marie. L'abbé Guibert, entré dans cette congrégation, ne l'a point quittée. Au-dessous de la signature du cardinal, les lettres O. M. I. rappellent « l'oblat de Marie Immaculée ». Le vénérable prêtre est demeuré attaché aux règles de sa jeunesse; aujourd'hui encore, malgré son grand âge, la haute position qu'il occupe dans l'Eglise, le cardinal observe avec autant de scrupule que le plus humble et le plus ardent des novices les prescriptions disciplinaires des oblates. Lorsqu'il fallut choisir un ordre ou une congrégation pour la garde et le service du sanctuaire de Saint-Martin, à Tours, ce fut aux oblates de Marie que Mgr Guibert s'adressa; ce sont aussi les oblates de Marie qui occupent la petite maison contiguë à la chapelle de Montmartre, en attendant qu'ils gardent et desservent la future grande église du Sacré-Cœur.

L'abbé Guibert avait, au bout de peu de temps, réalisé tant de bien dans ses missions de Provence, qu'il avait, très-involontairement, appelé l'attention sur sa personne. L'évêque d'Ajaccio ayant demandé à Mgr de Mazenod de lui trouver un prêtre capable de fonder et de diriger à Ajaccio un grand séminaire, dont l'établissement était nécessaire à l'instruction du clergé corse, à cette époque fort ignorant, l'abbé Guibert fut désigné et partit. En quelques années, il avait obtenu les plus heureux résultats. N'était-ce pas une préparation admirable aux devoirs épiscopaux? Ceux de nos évêques qui ont été supérieurs de grand séminaire ont tous rempli leur carrière épiscopale avec éclat. Le 30 juillet 1841, le supérieur du séminaire d'Ajaccio, nommé évêque de Viviers, était sacré à Mar-

seille par les mains amies de Mgr de Mazenod, le neveu du fondateur des Oblats. Au lendemain de son sacre, Mgr Guibert commence ce qu'on pourrait appeler sa conquête du Vivarais. Je ne la connais que par les nombreuses lettres pastorales de l'évêque aux curés du diocèse ; mais ces lettres, écrites il y a un quart de siècle, sont encore du plus haut intérêt. Veiller à ce que les retraites ecclésiastiques soient données par des prêtres éclairés et suivies exactement par le clergé ; visiter toutes les paroisses du diocèse, même les plus humbles, même celles qui sont situées dans les parties les plus reculées et les moins accessibles d'une contrée montagneuse ; tenir la main à ce que toutes les obligations de la discipline sacerdotale soient rigoureusement observées ; faire exécuter les décisions d'un concile provincial tenu à Avignon, et dont les actes sont fort remarquables ; mettre les jeunes prêtres en garde contre les fautes d'expérience et en haleine de travail, de piété ; prêcher sans cesse, partout et toujours, le soin de la gravité ecclésiastique, le recueillement religieux, les mœurs sévères et même austères ; prévenir dans les paroisses les conflits entre l'autorité religieuse et l'autorité civile au moyen de règles sagement prescrites, souvent rappelées ; retenir les esprits aventureux, toujours occupés de projets et d'innovations ; exciter les volontés molles et paresseuses : nul mieux que l'évêque de Viviers ne se montra capable de devoirs si divers et si difficiles. Il y a dans ses instructions de cette époque une connaissance des hommes vraiment admirable. Pas de conseils vagues : aucune témérité particulière ; aucune exagération ; beaucoup d'ordre, de mesure, de tact ; point de fausse onction ; et tout présenté sous une forme parfaite, quelquefois tout à fait exquise. L'esprit de M. Olier, de l'abbé Emery, gardé à Saint-Sulpice, semble avoir été communiqué par Mgr de Mazenod à l'évêque de Viviers. Ce saint prêtre est de plus un lettré ; il cite Rollin, Mme de Sévigné, Quintilien, il est tout nourri de nos grands auteurs classiques ; il a pour la langue latine et pour notre langue française du dix-septième siècle une tendresse particulière ; de ses instructions pastorales on détacherait sur la vie sacerdotale, la mortification, le goût du travail, l'art de prêcher, l'amour des lettres, l'utilité de la philosophie, l'usage de l'histoire, des morceaux dignes de Fénelon par la pureté du style et la claire justesse des idées.

Longtemps avant d'être cardinal, Mgr Guibert était bien Romain par l'allure naturelle de son esprit ; nul n'a plus que lui le goût de la paix intérieure de l'Eglise. Il ne peut sentir l'esprit de parti et de contention ; il a en horreur les divisions entre catholiques. A deux reprises différentes et à douze ans de distance, en 1853 et en 1865,

il s'est expliqué à ce sujet presque dans les mêmes termes. Les qualifications de *parti catholique avant tout*, *parti ultramontain*, le choquent : elles lui semblent inopportunes ; il a craint qu'elle s'amenassent « des divisions fâcheuses dans un clergé d'ailleurs très-un ; sur toutes les choses qui avaient une véritable importance »... « Je n'aime pas, disait-il dans une lettre adressée à M. Rouland, le mot d'*ultramontain*, comme je repousse celui de *gallican*, parce qu'il me semble que le nom de catholique est assez grand et assez illustre pour n'avoir pas besoin d'être rehaussé par une autre épithète. » D'ailleurs très Romain, non-seulement par la nature prudente, mesurée, pacifique de son esprit, mais par l'attachement aux doctrines du Saint-Siège. Cinq ans avant le Concile, Mgr Guibert écrivait dans un document officiel qu'il « admettait pleinement les doctrines de l'Eglise romaine, parce qu'elles sont celles de toutes les Eglises du monde chrétien ». Voilà un accord parfait, n'est-ce pas, de grandes et belles qualités ? Avez-vous quelquefois étudié les armoiries de Son Eminence ? Regardez bien : au-dessous de cette croix couronnée d'épines et de ce lion couché près d'un agneau, lisez-vous les mots : « *Suaviter et fortiter*, doucement et fortement » ? C'est le double caractère, l'idéal de cette vie.

Une autre devise de Mgr Guibert est celle-ci : *Pauperes evangelizantur*. C'est encore là un des traits de cette figure : oblat de Marie, missionnaire, directeur de séminaire, évêque de Viviers, archevêque de Tours et de Paris, Mgr Guibert a toujours eu pour les pauvres une sorte de passion. A peine installé à l'archevêché de Paris, en 1871, il alla visiter l'Hôtel Dieu. C'est une ancienne tradition de l'Eglise de Paris. La première visite que doit faire l'archevêque entrant en charge, c'est aux malades du vieil hôpital. La joie élevée que Mgr Guibert goûte à se trouver au milieu de ceux qui souffrent fut alors remarquée ; aujourd'hui elle ne le serait plus : depuis cinq ans, l'archevêque a montré que le soin des pauvres n'était pas pour lui un accident, mais une impérieuse habitude. Très-souvent il imagine un prétexte pour aller voir un malade pauvre et menacé d'abandon. L'autre jour encore, ayant appris qu'un ouvrier s'était blessé, à Montmartre, dans les travaux exécutés pour la construction de l'église, l'archevêque s'est rendu près de lui à l'hôpital Lariboisière ; il est resté quelques moments près de son lit, causant avec lui, l'interrogeant sur son mal, ses souffrances, sa position, et lui prodiguant les témoignages d'une affection que les plus riches de ce monde lui eussent enviée. Quelques semaines auparavant, le cardinal avait déjà visité ce grand hôpital. « Ici, disait-il au médecin qui le conduisait dans les dortoirs, je me sens bien ; ma place est

là, près des malades, des pauvres; » et, à l'aisance heureuse de ses manières, on sentait que cette pensée lui venait tout naturellement du cœur. Cet été, au mois de juin, l'archevêque de Paris devait donner la confirmation aux enfants de la paroisse Saint-Roch. Les sœurs de Saint-Vincent de Paul avaient préparé, avec les soins ordinaires, les petites filles de leur école; elles étaient là sous leurs longs voiles blancs. Une seule manquait : l'enfant d'une pauvre famille d'ouvriers, malade, alitée, et privée de la joie d'être avec ses compagnes pour ce grand jour. L'archevêque en est informé; pas d'hésitation. La maison où demeure la pauvre enfant est dans le voisinage de l'église, aux frontières de cet immonde quartier de la Butte des Moulins qui tombe en ce moment sous la pioche et la sape. Mgr Guibert s'y rend; l'étage où la malade habite est élevé, l'escalier étroit, bien raide pour un septuagénaire; n'importe. Au moment où la petite malade pleurait toute silencieuse près de son lit de souffrance, la porte s'ouvre, et le cardinal Guibert, avec une dignité et une grâce supérieure, entrant dans cette pauvre chambre triste et nue, annonce à l'enfant qu'il a voulu lui apporter lui-même le sacrement. Que de scènes semblables dans cette vie! L'archevêque se cache soigneusement du bien qu'il fait. C'est le matin qu'il va visiter les couvents, les asiles, les pauvres églises. Il est l'âme de mille œuvres diverses, toutes admirables!

Pour tout dire, il faut même ici que je vous rapporte le seul reproche qu'en écoutant bien j'ai entendu faire au cardinal Guibert : on l'accuse de laisser trop voir la préférence qu'il a pour les pauvres; on dit qu'il néglige trop le commerce des puissants et des heureux; qu'on ne le voit pas aux réceptions officielles; qu'il se refuse trop au monde politique, au grand monde. Peut-être devrais-je défendre notre archevêque de ce reproche et montrer que parfois à l'occasion le prince de l'Eglise sait prendre sa place et la tenir. Ne vaut-il pas mieux, après tout, laisser accuser le cardinal Guibert d'être trop humble, trop mortifié, trop ennemi du monde, trop partial pour les pauvres, trop ami de ceux qui souffrent et de ceux qui prient? Il me semble que c'est là une faiblesse que, par le temps qui court, on peut bien passer à l'archevêque de Paris, et pour laquelle il n'y a pas trop à l'excuser.

Doux avec les petits, ferme avec les puissants, sous le gouvernement de Juillet, sous la République de 1848, sous l'empire, à Tours en face de la délégation, hier encore contre la commission du budget, Mgr Guibert a toujours défendu l'Eglise, sans se soucier jamais des partis. Sous l'empire, il fut l'un des sept évêques qui, au moment des élections de 1863, rappelèrent aux catholiques le

devoir qu'ils avaient envers la papauté menacée. Le ministre des cultes déféra la « consultation » des évêques au conseil d'Etat. Mgr Guibert refusa de se défendre et il adressa, le 4 juin, une lettre à M. Rouland qui est un modèle de fermeté et de mesure. L'an d'après, quand au Sénat, à propos des événements d'Italie, un orateur du gouvernement voulut opposer les sentiments de Mgr Guibert aux vues de Rome, l'archevêque de Tours répondit aussi nettement que, l'autre jour, le cardinal Donnet a répondu à une suggestion pareille de M. Waddington. A Tours, Mgr Guibert, forcé par les circonstances de donner à M. Crémieux l'hospitalité dans le palais épiscopal, s'acquitta avec dignité et tact de cette délicate obligation. Sa simplicité élevée et naturelle imposa le respect de son caractère à ceux dont il gagnait la confiance par sa droiture. Il obtint de M. Crémieux la suspension de plusieurs mesures prises contre le clergé. A la nouvelle de l'arrivée de Garibaldi, l'archevêque déclara qu'il quitterait son palais épiscopal plutôt que d'y voir entrer l'ennemi déclaré du Saint-Siège. Et il aurait tenu parole. Les trois lettres qu'il a adressées à M. Dufaure, ces derniers temps, pour défendre les intérêts du clergé contre les haines radicales, sont trop présentes à votre souvenir pour qu'il y ait lieu de les rappeler. N'ai-je pas d'ailleurs assez indiqué les lignes saillantes de cette figure, dans la vie publique et dans la vie sacerdotale, au chevet d'un malade, dans le presbytère d'un paisible curé de campagne, ou en face des gouvernements et des partis? N'en ai-je pas assez dit pour que vous compreniez toute la force de ce mot familier, le plus beau et le plus grand qu'on ait dit de Mgr Guibert : « Décidément c'est un évêque! »

UN CALENDRIER LIBRE-PENSEUR (1).

M. Pierre Joigneaux, agriculteur et député, vient de publier un calendrier historique qui affiche l'ambition de détrôner le calendrier vulgaire. Il y écarte les saints *poliment* (du moins c'est le *Siècle* qui le dit), pour y substituer des penseurs, des artistes, des travailleurs portant les mêmes noms, sans avoir l'air de se douter que ces noms sont encore un hommage aux saints, puisque c'est à eux qu'ils ont été empruntés, et qu'il contribue ainsi à perpétuer leur mémoire en voulant les faire oublier.

Ce n'est pas la première entreprise de ce genre. La Révolution en avait tenté une, plus logique et plus radicale, plus agricole

(1) Extrait du *Français*.

aussi, et qui semblait bien faite, à tous ces points de vue, pour séduire le citoyen agriculteur Joigneaux. Elle avait remplacé les saints par des légumes, des fleurs et des fruits que coupait, de cinq jours en cinq jours, le nom d'un animal domestique ou celui d'un instrument aratoire : *Raisin, Safran, Châtaigne, Colchique, Cheval, Balsamine, Carotte, Amarante, Panais, Cuve*. Ou encore : *Pomme, Céleri, Poire, Betterave, Oie, Mâche, Chou-fleur, Miel, Genièvre, Pioche*. C'était charmant ; et M. Joigneaux est un ingrat, un faux révolutionnaire, un faux agriculteur, de n'avoir pas simplement ressuscité ce chef-d'œuvre. Il aura craint sans doute d'être trop rural.

Il y eut une période, sous la Révolution, où la mode se répandit parmi les purs de remplacer leur nom de baptême par celui du légume correspondant. Ainsi le représentant Milhaud, du Cantal, signa *Cumin Milhaud* ; le général *Amédée Doppet* se fit appeler *Perce-nêche*, mais en trichant d'un jour, car il eût dû s'appeler *Couvoir*, ce qui était désagréable. On pouvait rencontrer pis encore et tomber, par exemple, sur *Pistache, Concombre, Fumier, Pierre à Chaux, Topinambour*, ou même sur *Melon, Cornichon, Dindon, Cochon*, — sauf le respect du lecteur. Une telle perspective n'avait rien de séduisant, et l'on conçoit que cet usage ne se soit jamais popularisé, comme celui de s'appeler *Timoléon* ou *Brutus*. Dans ce système, M. Pierre Joigneaux eût dû signer *Coriandre Joigneaux* ; mais il était placé entre *Artichaut, Absinthe* et *Echalote*, et la pensée du péril auquel il échappait de si peu l'aura épouvanté.

On connaît aussi le calendrier positiviste, dressé par M. Auguste Comte, avec ses treize mois de quatre semaines chacun, placés sous l'invocation d'un grand homme, depuis Moïse, représentant « la théocratie initiale, » jusqu'à Bichat, qui représente la « science moderne, » et avec un choix, pour chaque jour, de saints humanitaires où l'on rencontre, dans un pêle-mêle éclectique, saint Louis et Cromwell, saint Vincent de Paul et Molière.

M. Pierre Joigneaux s'est montré plus exclusif. Je trouve bien sur son *Calendrier* quelques noms qui n'ont guère mérité cet honneur démocratique et qu'on serait en droit de lui reprocher comme une concession blâmable à l'infâme réaction : Tanneguy-Duchâtel, M^{me} Julie Récamier, la reine Mathilde. Mais, en ce qui concerne les saints, pas de compromis ; M. Joigneaux n'en veut plus, et le *Siècle* l'en loue.

« Si Pierre Joigneaux, dit l'ancien organe de feu Havin (1), fait

(1) Organe actuel de M. Jules Simon, président du Conseil des ministres.

une guerre acharnée aux mauvaises bêtes qui détruisent les plantes, il est un ennemi auquel il porte une haine non moins vivace : c'est la superstition, ce phylloxera de l'esprit. Rien ne l'agace et ne le révolte comme certaines fausses notions qu'on s'obstine à entretenir dans l'esprit des masses. Qu'est-ce, par exemple, que cette longue série de saints qui encombrant nos calendriers, depuis saint Odilon, qui ouvre l'année, jusqu'à saint Sylvestre, qui la ferme? Que voulez-vous que dise saint Rufin à l'esprit du brave homme qui consulte un almanach! Et saint Olatis, et sainte Agathe, et tant d'autres? Qui a jamais rien appris au défilé de ces 365 individus des deux sexes qui vont comme des capucins de cartes du 1^{er} janvier au 31 décembre? Ils indiquent les foires, nous le voulons bien; mais conservez les noms sans les affubler du titre de saint, ajoutez à la suite un nom de famille; choisissez ces noms parmi les hommes qui se sont rendus utiles à la science, à l'art, à l'industrie, à la navigation, à l'agriculture, à l'humanité enfin, pour tout dire d'un mot qui embrasse tous les pays et tous les temps. Au lieu d'un calendrier d'église, vous aurez un calendrier d'histoire; au lieu de voir s'appeler un saint qui n'a jamais rendu service à personne, chaque jour vous dira le nom d'un homme dont le passage en ce monde a été utile à ses semblables. »

Il y aurait bien quelque petite chose à répondre à ce beau raisonnement. Sainte Agathe ne disant rien à l'esprit de M. Joigneaux, il l'a remplacée par *Agathe Deken*. Il paraît que c'est une illustre. En avez-vous jamais ouï parler! Moi non plus. Mais M. Joigneaux, homme fort, puissant érudit, nous affirme qu'elle a créé le roman en Hollande. Voilà qui doit intéresser les ruraux!

C'est comme Charlemagne! Qu'est-ce que Charlemagne? je vous demande un peu. Où prenez-vous Charlemagne? Expulsons ce personnage obscur, c'est inutile, et remplaçons-le par le célèbre *Charlemagne Guet*. Mais surtout ne dites pas que vous connaissez le premier un peu plus que le second : vous feriez de la peine à M. Joigneaux.

Je relève encore, dans le *Calendrier historique*, les noms du notable Justin Rameau, du fameux Fiacre de Celles, du renommé Fortuné Dufau, du glorieux Yves Gognet. J'en pourrais relever trente autres aussi inconnus, sans compter ceux qui sont trop connus. Par exemple, M. Pierre Joigneaux admet aux honneurs de son calendrier et propose aux hommages du peuple, Agnès Sorel, — pour ma part, j'aime mieux sainte Agnès, — Simonet Caboche! Privat d'Anglemont! Sophie Monnier! Il a un faible pour les comédiens et pour les actrices : il n'oublie ni Mélingue, qu'il appelle

Marin Malingue, en choisissant le plus inusité de ses noms; ni Armande Béjard, qu'il inscrit au nom de *Claire*, par une bévue analogue, mais plus forte; ni Rachel, qu'il introduit à la date du 24 janvier, comme s'il y avait jamais en sur le calendrier chrétien, à cette date ou à une autre, une sainte Rachel; ni les deux Contat, ni M^{lle} Debrie, ni même Marguerite Montansier!... Après la Béjard, hélas! Mais après la Montansier, holà! Je vous fais, citoyen, l'honneur de croire que vous préférez vous-même sainte Marguerite. Mais à quoi pensez-vous d'offrir aux républicains de si jolis patrons?

M. Joigneaux n'a pas oublié César Ducornet, peintre né sans bras (« Qu'est-ce que cela fait, disait Calino... s'il avait des mains? »); ni Léon Gozlan, ni Prosper Enfantin, ni Aurore Dupin, c'est-à-dire George Sand; ni Quinet et Michelet, ni même Philarète Chasles, ni M^{me} Sophie de Bawr, marié d'abord à Saint-Simon, « qui divorça à regret, par vocation » (!); ni Mathurin Lantara, « peintre de talent, qui mérita, par son inconduite, de mourir à l'hôpital. » On voit quelle jolie macédoine et quel agréable style. Que serait-ce si je notais les coups d'œil d'aigle que M. Joigneaux jette çà et là sur l'histoire? Mais il emprunte surtout ses saints, comme on peut croire, à notre immortelle Révolution. Vous y trouverez Agricole Viala, Camille Desmoulins, Liberté Barreau, une héroïne qui « se battit comme une lionne en l'an II » et qui inscrite au 19 février, à la place de saint Gabin, — pourquoi? et quel rapport y a-t-il entre ces deux noms? — Maximilien Robespierre, Eléonore Duplay, sa fiancée; Stanislas Maillard, « un des plus intrépides à la prise de la Bastille » et à l'assaut de l'Abbaye; Reine Audu, qui entraîna les femmes à Versailles pendant les journées d'Octobre, et même Ferdinand Flocon. J'aurais oublié Sylvain Maréchal, « auteur de poèmes et du *Dictionnaire des Athées*. » De mieux en mieux. Il est vrai que M. Joigneaux, qui ne fait point sa mijaurée, a mis aussi Evariste Parny au nombre de ses saints. Allons, décidément, j'aime mieux les nôtres.

S'il faut en croire l'apologie du *Siècle*, les saints (les anciens) « n'ont jamais rendu service à personne. » Le *Siècle*, comme il lui arrive quelquefois, n'a pas suffisamment réfléchi à ce qu'il disait. Même à ce point de vue, la comparaison ne serait pas à l'avantage des nouveaux saints. Voulez-vous l'essayer? Prenons, sans choisir, les quatre premiers noms de chaque calendrier.

1^{er} janvier. Suint Odilon. — Odilon Barrot. — Je ne veux pas médire d'Odilon Barrot, l'un des auteurs, sans le vouloir, comme dit M. Joigneaux, de la révolution. Mais M. Joigneaux et son panégyriste ignorent peut-être que saint Odilon, très-pieux et très-savant

abbé de Cluny, contribua au progrès des lettres plus que n'y contribuera jamais le *Siècle*; qu'il sauva des milliers d'hommes de la famine et fut l'un des plus ardents propagateurs de la Trêve-de-Dieu, c'est-à-dire de la civilisation et de la paix.

2. Saint Ba-ile. — Basile Valentin, alchimiste. — Je suppose que le *Siècle* a quelquefois entendu parler de saint Basile, évêque de Césarée, grand écrivain, grand orateur, grand *philanthrope*, grand homme dans tous les sens du mot. Oserai-je lui conseiller de lire simplement, à ce propos, le *Tableau de l'éloquence chrétienne*, par M. Villemain, qui n'était pas un jésuite.

3. Sainte Geneviève. — Geneviève Boullongne, femme peintre. — Geneviève Boullongne a fait de bons portraits, ce qui n'est point méprisable; sainte Geneviève a sauvé Paris d'Attila et de la disette. Le *Siècle*, qui n'aime pas le général Trochu, devrait aimer sainte Geneviève. Elle a fait encore diverses autres choses d'une utilité supérieure à celle d'un bon portrait, et qui lui ont valu l'honneur d'être la patronne de Paris.

Le 4 janvier oppose l'abbé Grégoire à saint Grégoire. Je fais grâce à mes lecteurs du parallèle. Vraiment M. Joigneaux n'a pas de chance pour commencer, et, s'il nous en restait la place, il serait facile de montrer qu'il n'en a pas beaucoup plus par la suite. Il a voulu s'amuser; mais son jeu du calendrier renouvelé d'Auguste Comte ne détrônera même pas le jeu de l'oie, renouvelé des Grecs.

ERNADILLE.

QUESTIONS DE JURISPRUDENCE.

Legs avec conditions et charges.

Lorsque un testateur a légué une somme plus ou moins importante à un établissement ecclésiastique ou religieux avec charge d'en employer les revenus d'une manière déterminée, les héritiers ont-ils le droit de s'immiscer dans la surveillance et l'exécution de l'emploi des capitaux légués?

Cette prétention est inadmissible. En effet, le décret d'autorisation qui intervient, prescrivant le mode d'emploi des sommes à recueillir, ne fait peser sur les héritiers aucune responsabilité; d'autre part, on ne peut admettre qu'ils aient le droit de s'ingérer dans l'administration des établissements légataires. C'est ce qui résulte de la lettre suivante adressée, le 15 avril 1867, par M. le ministre des cultes à Mgr l'évêque d'Agen :

Monseigneur,

Un décret impérial du 16 novembre 1866, vous a autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées, deux legs de 6,000 fr., chacun faits, à charge de services religieux, par le sieur Dubois de Lagrange, suivant ses testaments et codicille olographes des 19 décembre 1842, et 17 mars 1865, l'un au séminaire et l'autre à l'école secondaire ecclésiastique de votre diocèse. Il prescrit, en outre, le placement en rente 3 0/0 sur l'État de ces deux sommes, avec mention sur les inscriptions de la destination des arrérages.

D'après une lettre qui vous a été adressée le 9 mars dernier par M. Estève Dufour, notaire à Marmande, et que vous avez bien voulu me communiquer le 19 du même mois, cet officier ministériel, se fondant sur les termes du testament ainsi que sur ceux du décret intervenu, aurait exigé, au nom des héritiers, le versement des deux sommes dont il s'agit aux mains du receveur particulier de la localité, et même aurait réservé aux représentants du testateur le droit de faire l'achat des rentes sur l'Etat et d'en remettre les titres en paiement des legs.

Cette prétention que Votre Grandeur considère avec raison comme excessive et vexatoire et qui lui paraît impliquer une défiance injurieuse envers l'administration des séminaires de son diocèse n'est nullement justifiée.

Elle n'est, en effet, motivée par aucune des clauses des testaments et codicille du sieur Dubois de Lagrange. Ce bienfaiteur a disposé en faveur du séminaire et de l'école secondaire ecclésiastique d'Agen des sommes précitées de 6,000 francs, sans insérer dans ses actes de dernière volonté aucune stipulation au sujet de leur emploi. Les héritiers qui ont d'ailleurs consenti spontanément la délivrance de ces legs, suivant acte sous seings privés du 12 janvier 1866, n'ont pas plus le droit d'imposer aux établissements institués des conditions sur le mode d'emploi qu'à un particulier qui serait légataire.

Quant à la disposition du décret d'autorisation qui ordonne le placement de ces fonds en rentes sur l'Etat, elle constitue une simple mesure administrative prise dans l'intérêt des établissements, conformément à l'art. 4 de l'ordonnance réglementaire du 2 avril 1817; c'est une prescription que les membres du bureau d'administration des séminaires d'Agen sont tenus d'exécuter, mais qui n'engage nullement les héritiers et ne crée pour eux aucune obligation de surveillance et par conséquent ne fait peser sur eux aucune responsabilité quelconque.

Ces héritiers ne sauraient donc être fondés à subordonner le

paiement des sommes léguées à l'observation d'une disposition qui leur est étrangère et dont les autorités seules sont chargées d'assurer l'exécution. Leur prétention, dans ce cas, est un empiètement sur les pouvoirs qui appartiennent exclusivement au gouvernement et à ses délégués.

Ces principes ont été consacrés, dans des cas analogues, par la jurisprudence de l'administration et même par celle des tribunaux. Suivant deux arrêts de la cour de Rouen, en date des 17 avril 1837 et 7 juin 1842, lorsqu'une décision souveraine qui autorise l'aliénation de biens appartenant à un établissement public, porte que le prix de la vente sera affecté à un emploi déterminé ou à l'acquisition de rentes sur l'Etat, cette disposition ne constitue pas une condition de l'autorisation de la vente, mais seulement une indication de l'emploi à faire du prix ; elle ne concerne nullement les tiers et ne donne pas au débiteur le droit de se refuser au paiement jusqu'à ce qu'il lui ait été fourni la preuve du remploi.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien transmettre ces observations au notaire de la succession du sieur Dubois de Lagrange ainsi qu'au bureau d'administration des séminaires de votre diocèse et d'assurer dans ce sens l'exécution du décret du 10 novembre 1866.

Quant aux legs pour messes une fois dites, la jurisprudence est fixée en ce sens que lorsqu'un testateur affecte une somme déterminée à la célébration d'un certain nombre de messes une fois dites, *sans désigner l'église*, cette disposition est une simple charge de l'hérédité et n'a pas besoin d'être autorisée. Si, au contraire, le legs est fait pour célébration de messes une fois dites, *dans une église désignée*, il y a lieu de le considérer comme une libéralité en faveur de la fabrique de l'église ainsi nommée. Toutefois, s'il s'agit de sommes peu importantes, il peut ne pas être statué à cet égard, s'il résulte de l'instruction que les messes, demandées par le testateur *dans une église désignée*, ont été acquittées ou sont en cours de célébration. Cette dernière circonstance doit toujours être relevée avec soin. (Décision ministérielle du 12 mai 1855. — Circulaire ministérielle du 10 avril 1862.)

L'abbé H. FÉLOU.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

ANNALES CATHOLIQUES

CHRONIQUE.

La fin de l'année. — Provision d'Eglises. — Réception des cardinaux au Vatican. — Discours du cardinal di Pietro. — Réponse du Saint-Père. — L'Université catholique de Toulouse. — Bref de Pie IX sur le catholicisme libéral. — Avis à nos lecteurs.

28 décembre 1876.

L'année se termine au milieu des plus sombres préoccupations ; les affaires languissent, la guerre menace, la paix intérieure n'est pas assurée ; on entend comme les sourds grondements de la foudre qui annoncent un terrible orage. C'est, pour les chrétiens, le moment de se recueillir, de se préparer à la lutte et de se rappeler qu'ils n'ont pas seulement à subir avec résignation les épreuves, mais à les abrégier par la prière, par la pénitence, par les œuvres de la charité et du zèle. Nous souhaitons à tous nos abonnés, à tous nos lecteurs, à tous ceux qui s'intéressent à notre œuvre, la paix du cœur, qui surpasse tous les biens terrestres, et ces biens eux-mêmes, qui, employés comme le demande la religion, peuvent produire tant de prodiges de régénération ; nous leur souhaitons une année heureuse, comme nous demandons à Dieu de l'accorder à l'Eglise notre mère, et à notre chère et malheureuse patrie.

Pressés par l'espace, nous n'indiquerons ici que les faits les plus importants.

Provisions d'Eglises.

Le 18 décembre, à dix heures du matin, a été tenue une réunion consistoriale au palais apostolique du Vatican. Son Em. le cardinal Caterini a d'abord opté pour la diaconie de Sainte-Marie *in-Via-Lata*, demeurée vacante par suite de la mort du cardinal Antonelli. En même temps l'Em. cardinal

Caterini a retenu, à titre de commende, l'autre diaconie de Sainte-Marie *della-Scala*.

Le Saint-Père a ensuite fermé la bouche, selon le rite en usage, à Son Em. le cardinal Simeoni, créé le 15 mars 1875 et publié le 7 septembre de la même année, tandis qu'il se trouvait encore à Madrid.

Après cela le Souverain-Pontife a daigné pourvoir aux Eglises suivantes :

L'Eglise métropolitaine de San Salvador dans la Baie de Tous-les-Saints (Bahia), au Brésil, pour Mgr Joachim Gonçalves de Azevedo, transféré du siège épiscopal de Goyaz;

L'Eglise cathédrale de Carthagène, en Espagne, pour Mgr Diego Mariano Alquacil y Rodriguez, transféré du siège de Vittoria;

L'Eglise cathédrale d'Aire, pour Mgr Victor-Jean-Baptiste-Paulin Delannoy, transféré du siège de Saint-Denis de la Réunion;

L'Eglise cathédrale de Capaccio-Vallo, pour Mgr Pietro Maglione, transféré de Cariati;

L'Eglise cathédrale de Vittoria, en Espagne; pour Mgr Sebastiano Herrero y Spinosa de los Monteros, transféré de Cuenca;

L'Eglise cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, pour Mgr Michel Rosset, administrateur apostolique de ce diocèse et transféré de Parium in partibus infidelium;

L'Eglise cathédrale de Nardo, pour le R. D. Michele Mantone, prêtre diocésain de Nola, examinateur du clergé de ce diocèse, chanoine-curé et primicier de la collégiale de Marigliano;

L'Eglise cathédrale de Saint-Denis de la Réunion, pour le R. D. Dominique Clément Soulé, prêtre diocésain d'Aire, chanoine de cette même église cathédrale et assesseur du vicaire capitulaire;

L'Eglise cathédrale de Goyaz, pour le R. D. Antonio-Maria Corrêa de Sa y Benavidès, prêtre diocésain de Saint-Sébastien de Rio-Janeiro, vice-recteur et professeur d'histoire naturelle au collège impérial de Pedro II.

Ont été ensuite publiées les Eglises suivantes, récemment pourvues par Bref :

L'Eglise archiépiscopale de Siunia in partibus infidelium, a été assignée au R. R. Lodovico Piavi, de Ravenne, de l'Ordre des Mineurs-Observants de Saint-François, délégué de la Syrie et vicaire apostolique d'Alep;

L'Eglise cathédrale de Natchitoches, au R. D. François-Xavier Leray, vicaire général à Natchez;

L'Église cathédrale de Peoria, de nouvelle érection, dans les Etats-Unis, au R. D. *Jean Lancaster Spalding*, prêtre de Louisville ;

L'Église épiscopale d'Arsinoé in partibus infidelium, au R. D. *Pierre-Marie Osof*, du séminaire des Missions-Etrangères de Paris, vicaire apostolique du Japon septentrional ;

L'Église épiscopale de Gratianopolis in partibus infidelium, au R. D. *Pasquale-Billi*, des Mineurs-Réformés, vicaire apostolique de l'Hou-pé septentrional.

Après cette publication, le Souverain-Pontife a ouvert la bouche, selon l'usage, à Son Em. le cardinal Simeoni. Puis il lui a passé au doigt l'anneau cardinalice, et, l'absolvant du lien de l'Église archiépiscopale de Chalcédoine *in partibus infidelium*, il lui a assigné le titre presbytéral de Saint-Pierre-ès-Liens.

Enfin, le sacré Pallium a été demandé pour l'Église métropolitaine de San-Salvador (Bahia), dans le Brésil, et pour celle de Braga, à laquelle a été élevé, par droit de coadjutorerie, Mgr Jean-Chrysostome d'Ancorin Pessoa.

Discours du Saint-Père au Sacré-Collège (1).

Les grandes audiences qui ont lieu toutes les années au Vatican à l'époque de Noël, ont commencé le 24 décembre par une solennelle audience du Sacré-Collège dans la salle du Trône. Les cardinaux étaient au nombre de vingt-quatre. Le cardinal Amat, doyen, n'ayant pu se rendre au Vatican à cause de ses infirmités, c'est le cardinal di Pietro, sous-doyen, qui a porté la parole au nom de tous ses collègues. Son Eminence a commencé par rendre un juste tribut de regrets et d'éloges au cardinal Patrizzi, dont la mort avait fait retomber sur sa faible personne l'insigne honneur d'exprimer au Saint-Père, l'amour, le dévouement et les vœux du Sacré-Collège. Elle a béni ensuite la Providence d'avoir daigné accorder au grand Pontife du Vatican cette vigoureuse santé d'esprit et de corps et cette remarquable énergie qui lui permettent de diriger d'une main sûre, à travers tous les écueils et au milieu des flots déchaî-

(1) Nous empruntons à l'*Union* les détails suivants.

nés de l'enfer, la barque mystique de Pierre, l'Eglise de Jésus-Christ.

Elle a redit encore les nobles espérances que cette prodigieuse conservation du Chef vénéré de l'Eglise faisait naître dans tous les cœurs catholiques, l'étonnement et la terreur qu'elle inspirait aux ennemis de l'Eglise. L'éloquent cardinal s'est ensuite écrié : « Très-Saint Père, au nom de tout le Sacré-Collège et du plus profond du cœur, je vous dis : Vivez, vivez de longues années pour le bien de l'Eglise et le salut de la société. Nous savons bien que la vue de tous les maux qui affligent cette Eglise et cette société, que toutes les iniquités qui peuplent la terre sont plutôt faites pour vous faire désirer la récompense méritée qui vous attend dans le ciel ; mais comme le grand Pontife de Tours, vous oubliez vos tristesses pour ne vous souvenir que du peuple qui vous a été confié, et comme lui vous dites à Dieu : *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborem.* »

Le cardinal di Pietro a terminé son discours en protestant de l'attachement du Sacré-Collège, qui est heureux de concourir par son travail, son zèle et son dévouement à la grande œuvre que le Souverain Pontife dirige avec tant de sagesse et d'énergie.

Le Saint-Père s'est ensuite levé et a prononcé, d'une voix émue, un discours dont voici les idées principales :

« Je prends part avec vous, s'est écrié le vénéré Pontife, et
 « de tout mon cœur, aux pertes successives que le Sacré-Col-
 « lége et l'Eglise viennent de faire, pertes d'autant plus sen-
 « sibles qu'elles sont survenues au milieu de l'agitation du
 « monde. Cette agitation ne semble pas vouloir finir encore ;
 « mais tandis qu'elle fait naître partout dans l'Eglise des
 « exemples de force, de piété et de dévouement, et vous procure
 « à vous de nouvelles fatigues auxquelles vous vous soumettez
 « avec tant de zèle et d'ardeur, on ne peut nier que cette
 « Eglise de Jésus-Christ ne soit opprimée, conculquée, persé-
 « cutée. Elle a des ennemis intérieurs, mais heureusement er
 « petit nombre ; elle a aussi des ennemis extérieurs, et ceux-là
 « sont en grand nombre. Les premiers attaquent l'Eglise avec
 « la plume et par le moyen de la presse, les autres avec le fe

« et le feu. Je pourrais appeler ces ennemis intérieurs des
 « séditieux auxquels se joignent les ennemis extérieurs, et tous
 « pleins de l'esprit d'orgueil, ils répètent avec l'ange déchu :
 « *Non serviam.*

« Les ennemis intérieurs parlent d'eux-mêmes, *ecce seme-*
 « *tipsis loquuntur*; ils n'ont point reçu de mission pour parler,
 « et c'est pourquoi ils sèment les erreurs en quantité. Ils par-
 « lent, mais ils ne peuvent point dire avec le Divin Maître :
 « *Mea doctrina non est mea, sed patris mei qui misit me.* Nous,
 « nous avons reçu mission de parler; notre doctrine c'est la
 « doctrine de l'Eglise, c'est la doctrine de Dieu, *ejus qui misit*
 « *me.* Il faut donc porter remède aux maux causés par ces
 « ennemis intérieurs; l'Eglise dit : *Filii matris mee pugna-*
 « *verunt contra me*; ainsi crie l'Eglise, ainsi dit-elle à Dieu;
 « et moi aussi je puis dire avec elle : *Filios enutrivit et exal-*
 « *tavi, ipsi autem spreverunt me.* Je t'ai nourri et je t'ai élevé,
 « et toi tu m'as méprisé et tu as combattu contre moi.

« Suivez, mes vénérables frères, les enseignements de l'a-
 « pôtre saint Paul : *argue, obsecra, increpa in omni patientia*
 « *et doctrina*; mais si cela ne suffit pas, employez les armes de
 « l'Eglise pour faire taire ces malheureux.

« Que dirons-nous à ceux qui persécutent l'Eglise? Nous
 « dirons avec l'Eglise : *Domine, usquequo peccatores gloria-*
 « *buntur?* Jusques à quand, Seigneur, se glorifieront-ils de
 « leurs succès, ceux qui persécutent votre Eglise? Ils veulent
 « la réduire en servitude et sont toujours prêts à lui enlever ses
 « droits, à la dépouiller de la liberté d'enseignement et de
 « toutes ces autres libertés que Dieu lui a accordées; ils veu-
 « lent la priver surtout de la liberté d'enseignement que Dieu
 « lui a conférée dans la personne des Apôtres, quand il leur
 « dit : *Euntes, docete omnes gentes.*

« Après cela, demandons à Dieu qu'il nous accorde la force
 « et l'énergie nécessaires pour défendre ses droits et soutenir
 « les droits de son Eglise. Jusqu'à présent, je puis le dire, nous
 « avons été persécutés, mais nous avons été forts dans l'exer-
 « cice de nos devoirs. Prions donc afin que nous puissions
 « continuer à nous montrer tels jusqu'au bout, et que nous
 « puissions nous présenter sans crainte au tribunal de Dieu

« pour lui dire : Seigneur, vous nous avez institués les gardiens
 « de l'Eglise; nous avons tout fait pour maintenir les droits de
 « l'Eglise militante, faites que nous puissions nous asseoir
 « tranquilles maintenant dans l'Eglise triomphante. Que
 « Dieu bénisse ces vœux. Qu'il me bénisse, moi, qu'il vous
 « bénisse aussi, et puissions-nous tous dire avec l'Apôtre : *Per-*
 « *secutionem patimur et sustinemus*. Que cette bénédiction des-
 « cende sur vous, sur vos familles et sur tout ce qui vous
 « appartient, qu'elle vous accompagne tous les jours de votre
 « vie, et qu'elle soit avec vous jusqu'à la consommation des
 « siècles. »

Ce remarquable discours a produit une impression d'autant plus grande qu'on n'ignore pas que le Saint-Père en stigmatisant avec tant de force les ennemis de l'Eglise, visait un malheureux chanoine de la basilique de Saint-Pierre, le chanoine Audisio, qui a composé sur la constitution de l'Eglise et sur ses rapports avec la société civile un livre où les erreurs et les hérésies fourmillent, et dont il soutient les tristes doctrines avec un orgueil et une aigreur qui font bien mal augurer de lui.

Nous indiquerons dans un prochain numéro, les divers changements qui ont eu lieu, à la cour pontificale, par suite de la mort des cardinaux Antonelli et Patrizi.

Faits divers.

Une bonne nouvelle nous vient de Toulouse.

Mgr Desprez vient de former une première commission, composée de prêtres et de laïques notables, pour le seconder dans cette grande œuvre.

Cette assemblée a déjà tenu trois séances en huit jours, et nous ne sortirons pas de la réserve qui nous est imposée sur ses délibérations, dit la *Semaine religieuse de Toulouse*, si nous disons qu'elle s'est prononcée unanimement dans le sens d'une action énergique et immédiate, en prenant pour règle les résolutions arrêtées le 8 décembre 1875 par NN. SS. les archevêque et évêques des provinces de Toulouse, d'Auch et d'Albi.

Le diocèse ne tardera pas à être plus longuement informé.

Nous avons donné, dans notre numéro du 11 novembre,

traduction française du Bref adressé par le Saint-Père à l'évêque des Trois-Rivières, au Canada. Ce Bref, reproduit seulement il y a quelques jours par un grand journal religieux, est maintenant publié par beaucoup d'autres journaux de Paris et de la province; nous faisons cette remarque, parce que quelques-uns de nos lecteurs nous demandent pourquoi nous ne le reproduisons pas à notre tour; nous n'avons pas à faire des derniers ce que nous avons fait les premiers. Nous regrettons de n'avoir pas le texte latin de ce Bref pontifical si remarquable à cause de l'énergique condamnation qu'il porte du catholicisme libéral; nous venons de le recevoir, trop tard pour l'insérer dans ce numéro; nous le donnerons dans le numéro suivant, et, probablement, nous serons encore les premiers à faire connaître ce texte important.

J. CHANTREL.

L'importance des débats parlementaires, la table des matières du volume qui se termine avec le présent numéro, la nécessité où nous sommes d'épuiser les articles déjà composés avec les caractères actuels, avant de nous servir des caractères neufs qui seront employés dès la première livraison de janvier, ne nous permettent ni de faire des événements une revue aussi complète que nous l'aurions désiré, ni de nous occuper de plusieurs questions intéressantes : nos lecteurs le comprendront.

Quoi que nous ne puissions plus disposer que de quelques lignes, nous tenons à remercier ceux de nos souscripteurs qui ont renouvelé leur abonnement avec un empressement et avec les paroles de félicitations et d'encouragement dont nous sommes vivement touchés. Nous ne remercions pas moins vivement ceux d'entre eux qui nous ont procuré de nouveaux abonnés. C'est par cette propagande, — propagande de famille, — que nous désirons surtout voir grandir notre œuvre, plutôt que par des annonces et des réclames que le charlatanisme a rendues à bon droit suspectes. Nous faisons appel à la publicité dans une certaine mesure, parce qu'il faut bien être connu, mais nous répugnons à employer les coups de tam-tam, et c'est principalement sur le zèle et le concours de nos Abonnés que nous comptons pour la diffusion des *Annales catholiques*.

LE MONDE PARLEMENTAIRE

La discussion sur le budget, terminée à la Chambre des députés, s'est rouverte au Sénat, où elle vient de finir. Il nous reste encore quelques discours importants, prononcés devant les députés, à reproduire dans les *Annales catholiques*; mais ils trouveront leur place dans le compte-rendu que nous aurons à faire de la discussion qui est revenue devant la seconde Chambre, à cause des modifications que le Sénat a apportés dans les articles votés par cette Chambre, notamment en ce qui concerne les aumôniers militaires et le budget des cultes, et nous avons hâte de mettre sous les yeux de nos lecteurs les magnifiques discours prononcés par Mgr Dupanloup à cette occasion. C'est le vieil et énergique évêque qui a, pour ainsi dire, porté tout le poids de la lutte; à lui revient une grande partie de l'honneur de la victoire; mais nous ne devons pas omettre de dire que le Sénat s'est honoré en rétablissant les crédits supprimés par la seconde Chambre et en affirmant résolument son droit du contrôle et d'amendement.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ignorons si la majorité de la Chambre des députés aura la sagesse de revenir sur ses votes précédents. Peu importe, maintenant; l'opinion publique est éclairée, et le pays saura sur qui faire retomber les responsabilités. Nous reproduisons les trois discours de Mgr Dupanloup d'après le *Journal officiel*.

L'aumônerie militaire. — Séance du 21 décembre.

Mgr Dupanloup. Il faut donc, messieurs, parler encore sur l'aumônerie militaire. J'avais cependant de bonnes raisons pour croire, que, sur cette question du moins, la discussion et la lutte étaient finies; car l'article 70 de la loi du recrutement militaire avait été voté à l'unanimité dans l'Assemblée nationale; s'il vous en souvient, sur sept cents votants, sept cents voix pour, pas une voix contraire, chose rare dans notre ancienne et grande Assemblée; et la raison très-simple de cette unanimité, c'est que nous étions tous d'accord pour penser qu'il était impossible de laisser quatre à cinq cent mille hommes, l'élite de la jeunesse française, sous les armes, pendant quatre ou cinq années, sans religion, sans culte et sans Dieu.

Nous avons pu avoir sur d'autres points de graves dissentiments, mais ici la politique semblait absente, et j'ai eu l'occasion de dire alors qu'il y avait des pères de famille, à gauche comme à droite, tous intéressés à ce que leurs fils ne vinssent pas dans l'armée perdre la religion et les mœurs qu'ils y avaient apportées de leurs familles.

Un sénateur à gauche. Vous insultez l'armée ! (Protestations à droite.)

Mgr Dupanloup. Je la respecte plus que vous... Cette unanimité s'est retrouvée sur d'autres points. Ainsi, nous avons été tous d'accord pour affirmer qu'il fallait laisser aux soldats sous les armes, le temps, la liberté et les moyens nécessaires pour accomplir leurs devoirs religieux. Sans quoi il y aurait là une violation flagrante de la liberté de conscience, ce que personne ne voulait. Et je suis heureux de vous relire les paroles que j'ai été charmé d'entendre à cette époque prononcer, les unes par l'honorable général Guillemaut qui disait : « Si l'on veut laisser aux hommes la liberté de remplir leurs devoirs religieux, il faut leur en donner les moyens ; » les autres, par M. Jouin, qui ajoutait : « L'article 70 prescrit d'une manière positive l'obligation pour le Gouvernement d'assurer aux soldats la liberté et les moyens de remplir leurs devoirs religieux. »

Dans la discussion des articles, l'unanimité ne se retrouva pas, et cependant, après trois lectures très-sérieuses, vous ne l'avez pas oublié, messieurs, il y eut quatre votes où nous eûmes une majorité considérable, une entre autres de 188 voix, et la loi fut enfin définitivement votée par une majorité de 150 voix.

Et c'est là, messieurs, ce qui me détermine à appuyer les propositions que votre commission des finances a eu l'honneur de vous faire ; j'y ajouterait même une demande, mais je vous le dis à l'avance, une demande qui, je le crois, ne vous donnera aucun embarras. Dans la situation où sont nos deux Assemblées, nous n'en avons aucun besoin, ni vous ni d'autres.

Si donc je viens appuyer les propositions de la commission, ce n'est pas la question d'argent, c'est la question religieuse et morale dont je viens vous parler ; et permettez-moi de l'ajouter, ce n'est même pas tant au nom de la liberté de conscience et de la religion que je vous parle ici, qu'au nom de l'honneur français.

Supprimer l'aumônerie militaire française, ce serait nous mettre au ban des nations religieuses et civilisées. (A droite : Très-bien ! très-bien !)

Nous avons été les seuls en Europe, dans l'ancien et le nouveau

monde, qui n'ayons pas eu un service religieux organisé pour les militaires.

L'Allemagne a une aumônerie militaire qui tient le premier rang sur son budget de la guerre; sa dotation est de 630,000 fr., le double de ce qu'était la nôtre.

L'Angleterre a aussi, pour son armée de terre, soit dans les îles britanniques, soit dans les Indes, une aumônerie militaire considérable. Sa dotation est de 900,000 fr., le triple de ce que nous avons.

Vous avez pu lire comme moi, messieurs, ces jours-ci, une note communiquée à plusieurs journaux, où se trouvait le détail de toutes les allocations budgétaires pour toutes les aumôneries militaires des diverses nations de l'Europe.

Serait-il donc vrai que nous serions les seuls, que notre gouvernement serait le seul à ne tenir aucun compte de l'âme du soldat?

Je ne puis le croire, messieurs. Votre commission ne l'a pas pensé non plus et ne l'a pas voulu. Voilà pourquoi je lui rends hommage : elle a été jalouse et s'est faite la gardienne fidèle des droits et de l'honneur du Sénat, et aussi des droits et de l'honneur de l'armée. (Très-bien! à droite.)

Maintenant, messieurs, vous me répondrez : Pourquoi ne vous ralliez-vous pas purement et simplement aux propositions de la commission des finances?

Je vais vous le dire.

J'ai étudié de très-près les propositions qu'elle nous fait, et je suis obligé de reconnaître qu'il y a là des lacunes telles, que je lui demande, — c'est le moins que je puisse faire, — de considérer de près ce que je vais avoir l'honneur de lui faire observer sur les graves erreurs de fait qui ont été commises dans ce travail.

La commission des finances nous a déclaré qu'elle voulait observer, faire observer et respecter la loi. Eh bien, par suite des erreurs de fait que je vais prendre la liberté de lui signaler, elle verra qu'il n'y aurait ni observation, ni respect de la loi.

Je prends comme exemple la ville de Versailles.

Vous savez, puisque vous avez entre les mains le rapport de l'honorable M. Feray, ce que la commission propose et le plan qu'elle vous soumet pour l'organisation des aumôneries militaires; je ne parle pas de la question d'argent, encore un coup, je n'y tiens point! Je parle des lacunes profondes, irrémédiables, si on ne vient pas au secours de notre pauvre armée, qui se rencontrent dans cette nouvelle organisation, et que, soit M. le rapporteur, soit

M. le ministre de la guerre pourront contredire si je ne suis pas dans l'exacte vérité.

(Ici Mgr Dupanloup montre que la Commission, tout en maintenant l'aumônerie, a supprimé trop d'aumôniers, et qu'elle se trompe quand elle croit que les aumôniers des hôpitaux peuvent suppléer les autres. — Il poursuit) :

Je sais bien ce qu'on me dira, — il est probable que c'est la pensée de ceux qui ont fait ces suppressions, — on dira : mais dans ces cent villes où nous supprimons l'aumônier auxiliaire, dans ces dix-sept casernes de Paris où nous les supprimons également, dans toutes les villes où il y a de fortes garnisons de 4 à 6,000 hommes, nous pensons que la garnison ira remplir ses devoirs religieux dans les églises. Voilà ce qui a été dit.

Je répéterai ce que j'ai eu l'honneur de répondre déjà : j'ai cité des faits irrécusables et absolument authentiques et péremptoires; la vérité est qu'il n'y a pas de place pour eux dans les églises. (Interruptions.) Mais c'est incontestable. Je prends les églises de Paris. Je vais vous redire leurs noms. Je prends Saint-Ambroise de Popincourt, qui a une population de 50,000 âmes. Je prends Sainte-Marguerite, qui a une population de 60,000 âmes, lorsque l'église ne peut pas contenir plus de 1,000 personnes. Comment voulez-vous que nos pauvres soldats y trouvent leurs places? J'en dis autant de l'église de Montmartre, qui a 45,000 âmes; de l'église de Belleville, qui en a 55,000 et où plusieurs églises ne feraient de mal à personne.

Je pourrais vous citer beaucoup d'autres églises de Paris. J'en dis autant pour Lyon et pour Versailles.

Quelques-uns d'entre vous habitent Versailles. Visitez les églises le dimanche; je ne dis pas seulement le jour de Noël, où il serait absolument impossible que les soldats pussent entrer; c'est une des plus grandes fêtes de l'année, et il serait très-désirable que nos soldats pussent y aller; mais vous comprenez l'impossibilité. Les simples dimanches mêmes, allez dans une des paroisses de Versailles, et vous verrez si les soldats en garnison à Versailles peuvent y trouver une place.

Ce sont des faits. On ne m'a pas répondu un mot là-dessus. Et c'est sur l'affirmation que j'en ai produite que la loi a été votée à une si grande majorité.

Eh bien, je répète, tant que l'on ne m'aura pas répondu sur ces faits et sur ces raisons péremptoires, j'ai le droit de dire qu'on ne discute pas sérieusement avec nous.

J'ajoute que, non-seulement les églises ne suffisent pas à la population, mais les prêtres n'y suffisent pas; ces églises, avec ces immenses populations de 60,000 âmes, elles ont huit ou neuf prêtres tout au plus, qui ne peuvent pas suffire même au service et aux besoins matériels de la population, et vous iriez leur demander un autre service! Mais c'est impossible, absolument impossible; c'est contre une impossibilité invincible que vous luttez là.

Maintenant, on dit : sans doute, pour la sincérité de la loi, il y a ici une question grave et délicate; eh bien, j'ajoute, messieurs, que non-seulement au point de vue de la sincérité, mais au point de vue religieux et moral, il y a là une question solennelle : il s'agit, en effet, de savoir et de décider ce qu'au point de vue religieux et moral vous ferez de la jeunesse française; car il est inutile de vous rappeler que c'est toute la jeunesse que vous appelez sous les drapeaux, c'est la nation entière dans sa fleur et dans sa force, c'est l'intelligence, c'est le cœur, c'est l'âme, c'est la vie de la France dans ce qu'elle a de plus énergique et de plus précieux.

Eh bien, messieurs, je dis qu'en présence d'un tel fait, il est impossible de ne pas se rendre compte sérieusement des choses : c'était une grande et noble pensée d'avoir voulu faire de notre armée une grande école de respect. Elle le devient de jour en jour davantage, et j'en rends grâces aux vaillants chefs, aux braves officiers de notre armée et à nos jeunes soldats. Et il suffit de les rencontrer, pour leur rendre ce témoignage.

Mais si vous éloignez d'eux la religion, cette grande école de respect, ou si vous faites en sorte qu'ils ne l'aperçoivent qu'à de rares intervalles et de loin, j'aurai le droit de vous dire cette belle parole d'un grand esprit qui n'avait pas le bonheur de partager nos croyances, mais nous a rendu dans sa sincérité d'illustres témoignages dont nous devons garder toujours un souvenir reconnaissant.

Je veux parler de M. Guizot. Il a dit en effet : « Le catholicisme est la plus grande, la plus sainte école de respect qu'ait jamais vu le monde. » (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Et dans la discussion que nous avons eue ici même, le rapporteur de la loi, dans le même esprit, M. Bethmont, dont je suis heureux de rappeler ici le nom, prononçait ces nobles paroles :

« Nous avons voulu, au début et comme au sanctuaire de cette loi, placer Dieu, lui créer sa place et la lui laisser dans la nation. Il n'y a pas d'armée forte, qui comprenne le sentiment du devoir, qui sache mourir, si Dieu n'est à côté de cette armée comme la

pensée la plus élevée du sacrifice et du dévouement. » (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Eh bien, messieurs, j'ajoute que cela vous le devez, non-seulement à ces jeunes gens, mais à leurs familles, à ces pères et à ces mères qui vous ont confié leurs fils et les ont mis entre vos mains : ils ont le droit d'exiger de vous la garantie sacrée que nous sollicitons pour eux aujourd'hui. Ils veulent bien vous donner le sang de leurs fils, c'est-à-dire le sang même de leur cœur, mais ils ne veulent pas vous sacrifier leurs âmes.

Et s'il m'est permis de m'élever en finissant, à une pensée plus haute, je vous dirai : Vous n'avez pas voulu, quand vous avez mis tant de soin à reconstituer votre armée, vous n'avez pas voulu seulement créer une force matérielle, organiser la représentation de la force parmi nous : c'est plus et mieux que vous avez fait ; vous l'avez tous cru, vous l'avez tous voulu.

L'armée, c'est une grande fonction sociale, c'est le droit, c'est l'honneur, c'est la justice armée ; c'est la sécurité au dedans ; c'est la paix au dehors : voilà pourquoi c'est l'avenir de la patrie. (Très-bien ! à droite.)

Vous demandez à ces jeunes soldats d'être obéissants jusqu'à la mort. Vous dites à ce jeune homme : « Reste là, garde ce poste. Les ennemis viennent, tu crieras pour nous avertir, ils te tueront. » Eh bien, cela se fait comme cela se dit ! Vous lui refuseriez, à ce jeune homme, à cette heure suprême, le bienfait de ces espérances sublimes qui lui rendent facile le sacrifice de la vie ; vous le priveriez des souvenirs de cette religion qui apprend si bien à obéir sans murmurer, à combattre sans peur et à mourir sans regret. Non, messieurs, vous ne le pouvez pas ! (Applaudissements à droite.)

Une seule classe d'hommes pourrait se croire autorisée à demander la suppression de l'aumônerie militaire, c'est celle de ces rares et dangereux sophistes, — que je n'ai jamais nommés et que je n'aime pas qu'on nomme des libres-penseurs, car je ne connais pas d'esprits moins libres qu'eux, (très-bien ! très-bien ! à droite), — qui nient Dieu, la Providence, l'âme immortelle, la distinction du bien et du mal, la responsabilité humaine, tous les principes de la morale divine et universelle.

Oui, ceux qui en sont là, croyant que la religion est de trop dans leur vie, disposés, s'ils le pouvaient, à l'abolir dans le monde entier, seraient conséquents en déclarant qu'elle n'est pas nécessaire dans les camps. Mais j'ajoute que si de telles idées venaient à prévaloir dans notre nation ; si jamais elles trouvaient un appui dans les pouvoirs publics et dans l'autorité de la législation française, il fau-

drait, messieurs, porter en silence le deuil de la patrie. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Et maintenant, quelle sera ma conclusion ? Après avoir demandé à la commission d'examiner de près tous les faits que j'ai eu le triste honneur de vous signaler, après les avoir mis sous vos yeux, ma conclusion la voici :

Je me rallie, sur la question d'argent, à ce qui a été proposé par la commission, et j'accepte les 61,000 francs qui doivent remplacer les 281,000 francs primitivement alloués par le ministère, et refusés par la Chambre des députés. Je retire, de concert avec mes amis, l'amendement que nous avons présenté. (Approbation à droite.)

Mais j'ai maintenant une demande, une prière, oui, messieurs, une prière à vous adresser.

Ce que je demande au Sénat, ce n'est pas de voter et d'inscrire au budget de grands crédits pour l'aumônerie militaire. Supprimez même ces 61,000 francs, si vous le voulez ; mais ne désorganisez pas l'aumônerie elle-même : cette organisation a été un acte de sageesse patriotique et de justice. (Nouvelles et très-vives marques d'approbation sur les mêmes bancs.)

Laissez-la subsister ! Maintenez ses cadres ; que le service des âmes se fasse ; que votre armée ne souffre pas dans sa conscience et dans son cœur. Respectez ces jeunes gens, respectez leurs familles, laissez-leur le bienfait d'une organisation qui a été établie avec une prudence, un discernement, une intelligence profonde des besoins de l'armée et, je l'ajouterai, avec une rare économie.

Messieurs, la France a été un jour assez riche pour payer sa gloire ; si elle n'est pas assez riche aujourd'hui pour payer les aumôniers de son armée, le prêtre de ses soldats, le consolateur de leur agonie sur les champs de bataille, eh bien, nous y pourvoirons ! (Très-bien ! très-bien ! très-bien !) Nous l'avons déjà fait, nous le ferons encore ! Dieu nous aidera. Et en finissant, je vous redirai, au nom de mes collègues et de tout le clergé de France, cette parole de nos saints Livres que vous êtes tous dignes d'accueillir avec un respect religieux : *Da mihi animas, cætera tolle tibi !* Donnez-nous les âmes, et gardez le reste ! (Applaudissements prolongés à droite. — Aux voix ! aux voix !)

Le crédit rétabli en partie par la Commission du Sénat a été voté.

Voici l'état des garnisons où la Commission du Sénat proposait de maintenir des aumôniers militaires, qui ont été en effet maintenus par le vote de la haute Chambre :

Aumôniers titulaires affectés à des casernes contenant plus de 2,000 hommes. — Garnison intérieure de Paris : caserne du Prince-Eugène, de l'Ecole-Militaire et de Reuilly, 3. — Caserne Napoléon, 1 ; — Courbevoie, 1 ; — Arras, 1 ; — Blois, 1 ; — Langres, 1 ; — Saint-Etienne, 1 ; — Bourges, 1 ; — Montpellier, 1. — Total : 11.

Gouvernement de Paris. — *Aumôniers auxiliaires.* — Forts du Mont-Valérien, 1 ; — de Saint-Denis, 1 ; — de La Briche, 1 ; — de l'Est, 1 ; — d'Aubervilliers, 1 ; — de Noisy, 1 ; — de Romainville, 1 ; — de Rosny, 1 ; — de Nogent, 1 ; — de Charenton, 1 ; — d'Ivry, 1 ; — de Bicêtre, 1 ; — de Montrouge, 1 ; — garnison de Saint-Germain, 1.

1^{er} corps. — Garnisons de Douai, 1 ; — de Condé, 1 ; — d'Availles, 1 ; — de Calais, 1 ; — du Quesnoy, 1.

2^e corps. — Garnisons d'Amiens, 1 ; — de la Fère, 1 ; — de Compiègne, 1 ; — de Soissons, 1 ; — de Laon, 1 ; — de Beauvais, 1.

3^e corps. — Garnisons de Rouen, 1 ; — du Havre, 1 ; — de Dieppe, 1 ; — d'Evreux, 1 ; — de Falaise, 1 ; — de Vernon, 1.

4^e corps. — Garnisons du Mans, 1 ; — de Laval, 1 ; — d'Alençon, 1 ; — de Chartres, 1.

5^e corps. — Garnisons d'Orléans, 1 ; — de Vendôme, 1 ; — de Melun, 1 ; — de Fontainebleau, 1 ; — de Meaux, 1 ; — de Provins, 1.

6^e corps. — Garnisons de Châlons, 1 ; — de Verdun, 1 ; — de Mézières, 1 ; — de Reims, 1 ; — de Bar-le-Duc, 1 ; — d'Epinal, 1 ; — de Toul, 1 ; — de Commercy, 1 ; — de Pont-à-Mousson, 1.

7^e corps. — Garnisons de Besançon, 1 ; — de Vesoul, 1 ; — de Lons-le-Saunier, 1 ; — de Gray, 1 ; — de Bourg, 1 ; — de Pierre-Châtel, 1.

8^e corps. — Garnisons d'Auxonne, 1 ; — de Dijon, 1 ; — de Chalon-sur-Saône, 1 ; — de Nevers, 1 ; — du Creuzot, 1.

9^e corps. — Garnisons de Tours, 1 ; — de Saumur, 1 ; — d'Angers, 1 ; — de Châteauroux, 1 ; — de Poitiers, 1.

10^e corps. — Garnisons de Rennes, 1 ; — de Saint-Malo, 1 ; — de Vitré, 1 ; — de Cherbourg, 1 ; — fort de l'Île-Pelée, 1.

11^e corps. — Garnisons de Nantes, 1 ; — de l'Île d'Yeu, 1 ; — de Brest, 1 ; — de Belle-Isle, 1 ; — de Fontenay-le-Comte, 1 ; — de la Roche-sur-Yon, 1.

12^e corps. — Garnisons de Limoges, 1 ; — d'Angoulême, 1 ; — de Périgueux, 1 ; — de Tulle, 1.

13^e corps. — Garnisons de Clermont-Ferrand, 1 ; — de Riom, 1 ;

— de Moulins, 1; — du Puy, 1; — de Montluçon, 1; — de Roanne, 1.

14^e corps. — Garnisons de Valence, 1; — de Vienne, 1; — de Grenoble, 1; — de Chambéry, 1; — d'Annecy, 1; — de Montélimart, 1; — de Gap, 1; — de Briançon, 1; — d'Embrun, 1.

15^e corps. — Garnisons de Nice, 1; — de Toulon, 1; — d'Avignon, 1; — de Tarascon, 1; — de Privas, 1; — de Pont-Saint-Esprit, 1; — de Nîmes, 1; — de Villefranche, 1; — d'Aix, 1; — d'Ajaccio, 1; — de Bastia, 1.

16^e corps. — Garnisons de Rodez, 1; — de Lodève, 1; — de Cette, 1; — de Béziers, 1; — de Mende, 1; — de Narbonne, 1; — de Bellegarde, 1; — de Mont-Louis, 1; — de Carcassonne, 1; — de Castres, 1; — d'Albi, 1.

17^e corps. — Garnisons de Montauban, 1; — de Foix, 1; — d'Auch, 1; — d'Agen, 1; — de Cahors, 1.

18^e corps. — Garnisons de Tarbes, 1; — de Pau, 1; — de Saint-Martin-de-Ré, 1; — de Rochefort, 1; — de Saintes, 1; — de Libourne, 1; — de Dax, 1.

Total des aumôniers auxiliaires : 132.

Villes où il existe des aumôniers du service hospitalier. — Paris, Vincennes, Versailles, Lille, Cambrai, Dunkerque, Valenciennes, Maubeuge, Saint-Omer, Camp de Châlons, Sedan, Givet, Nancy, Belfort, Camp d'Avor, Rennes, Lyon, Chambéry, Marseille, Nice, Bastia, Ajaccio, Perpignan, Amélie-les-Bains, Toulouse, Bordeaux, La Rochelle, Bayonne, Alger, Oran, Constantine.

Les facultés de théologie. — Séance du 22 décembre.

Mgr Dupanloup. Je viens prier le Sénat de permettre que je lui adresse quelques paroles pour lui demander de vouloir bien rétablir au budget de l'instruction publique la faculté de théologie d'Aix, qui a été supprimée le 29 juillet dernier par un vote législatif.

Et en cela j'appuie également une pétition importante présentée au Sénat par les magistrats les plus éminents de la ville d'Aix et de la ville de Marseille : premier président et conseillers à la cour, procureur général et magistrat du parquet, maire de la ville et grand nombre des plus notables habitants.

Et en deux mots, messieurs, vous allez comprendre pourquoi il n'y a eu qu'une voix parmi les notables d'Aix et de Marseille pour réclamer immédiatement contre une telle suppression : c'est que le motif unique allégué pour supprimer cette faculté est une grave

et manifeste erreur de fait : « La faculté, a-t-il été dit, ne compterait qu'un ou deux élèves ! Il ne s'y confère que peu ou point de grades. »

Or, c'est précisément le contraire qui est le vrai. Il se trouve, messieurs, que la faculté de théologie d'Aix confère très-souvent des grades, et compte à ses cours des élèves plus nombreux, plus assidus, plus travailleurs, que la plupart des facultés de l'Etat : à savoir, tous les étudiants en théologie du diocèse d'Aix. En sorte que, depuis trois quarts de siècle, tout le clergé de ce diocèse a reçu, et reçoit encore, par les professeurs de ladite faculté, l'enseignement de la théologie dogmatique et de la théologie morale, de l'Écriture sainte, de l'histoire ecclésiastique, de l'éloquence sacrée ; car ce sont tous les cours, et il suffit de les nommer pour en dire l'importance, ce sont tous les cours professés par la faculté d'Aix, lesquels, par la plus étrange erreur de fait, ont été supprimés.

Et il faut ajouter aux 50 élèves du grand séminaire qui les suivent assidûment, un grand nombre d'ecclésiastiques des divers diocèses du midi de la France, avec lesquels la Faculté d'Aix est en relation d'études et d'examen, en vue des grades à conquérir.

Et de plus, comme Aix est une ville de magistrature, de jurisprudence et de graves études, elle donne à la Faculté de théologie 30 à 35 auditeurs laïques, de toutes les classes de la société, qui se réunissent chaque semaine, ou plutôt chaque jour, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, au siège même de l'Académie, pour suivre les cours savants que je viens de nommer : 30 à 35, c'est le chiffre officiel donné aux éminents pétitionnaires par M. Zévort, recteur de l'Académie d'Aix.

Et la ville de Marseille, sa voisine et son émule, s'est montrée jalouse d'un tel enseignement, et elle a demandé, par l'organe de son conseil municipal, à la Faculté de théologie d'Aix, de lui envoyer chaque semaine, deux fois, deux professeurs, qui s'y rendent fidèlement et réunissent chaque fois, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences de Marseille, 250 auditeurs de toutes les classes : c'est encore le chiffre officiel porté sur les états mensuels, chiffre que n'atteignent pas même à Paris des cours célèbres.

M. Boyer, savant doyen de la Faculté, traite de la philosophie chrétienne ; et M. Bayle, auteur de plusieurs très-bons ouvrages, étudie l'éloquence et la littérature sacrées.

Vous voyez, messieurs, l'étrange, l'énorme erreur de fait, qui a été commise dans une discussion et un vote vraiment trop précipités.

Je le répète, il n'y a pas d'autre motif allégué pour la suppression, sinon que cette Faculté est inutile et n'a pas d'élèves.

Je me trompe, on a ajouté qu'elle confère peu ou point de grades.

Eh bien, messieurs, l'erreur est tout aussi étrange : depuis 1830, il y a eu 115 examens pour la collation des grades, particulièrement depuis 1860, 29 pour le baccalauréat en théologie, 25 pour la licence en théologie, 16 pour le doctorat.

Dans ce même laps de temps, ont été enregistrées 225 inscriptions; et il faut remarquer que ces inscriptions ont été prises en vue des grades par des ecclésiastiques appartenant à tous les diocèses de la région du Midi. Il se trouve qu'à cette heure même la Faculté de théologie d'Aix a des relations d'études plus actives et plus suivies que jamais avec des candidats qui lui viennent des diverses parties de la France. Voilà ce qu'on a voulu supprimer.

Et veuillez remarquer que ces examens et ces grades ne sont pas de vaines formalités. J'ai sous les yeux les programmes d'examen pour les trois grades : c'est aussi sérieux que possible. Je puis vous en donner connaissance, si vous le désirez; et, en particulier, la Faculté exige pour le doctorat une thèse écrite et imprimée *in extenso*.

Ah! messieurs, l'injustice envers nous passe trop souvent la mesure. On se plaint que nous ne cultivons pas la science, et, à cette occasion, l'ignorance aveugle nous prodigue les injures, les noms les plus grossiers; et voici un foyer scientifique des plus vifs et des plus animés, où tout le midi de la France vient s'éclairer, se fortifier, et on l'éteint sans savoir ce qu'on fait.

Mais j'élève ici une accusation injuste, j'oublie que nos contradicteurs n'ont commis qu'une erreur de fait et qu'ils la répareront; mais enfin, voilà les droits de la vérité. Je devais les venger.

J'ai vengé en même temps les droits et l'honneur du travail.

Il y a de plus les droits de la justice.

Car s'il s'est rencontré ici une étonnante erreur de fait, il se rencontre aussi dans cette suppression une grave erreur de droit.

Par le détour d'un vote budgétaire, pourrait-il être légitime d'atteindre, dans son existence, une institution fondée sur une loi, et sur une loi organique, celle du 17 mars 1808?

Les Facultés de théologie ont été créées par une loi organique, et elles ne peuvent disparaître que par une loi. C'est ce que déclarent les savants jurisconsultes, les nombreux et éminents magistrats de la cour d'Aix, dans la pétition qu'ils ont adressée au

Sénat et que j'ai eu l'honneur de déposer sur votre bureau. Hors de là, les titulaires des chaires sont et demeurent inamovibles.

Que deviendraient les serviteurs de l'Etat et les serviteurs publics, s'il suffisait d'un article introduit dans une loi budgétaire pour mettre à néant tous les droits acquis et consacrés par le temps et par la loi?

Je sais bien que, dans le rapport de la commission du budget, il était demandé que, « par un sentiment de convenance, on conservât encore leur traitement aux professeurs de la Faculté d'Aix pendant l'exercice 1877 ! »

Ces paroles sont vraiment étranges, car, à moins qu'ils ne soient tous morts à la fin de 1877, c'est bien au-delà de cette date que, non-seulement par un sentiment de convenance, ou de simple compassion, mais par un droit de justice stricte, si on interdit l'enseignement aux professeurs de la Faculté de théologie d'Aix, on doit leur conserver jusqu'à la fin de leur vie le traitement intégral auquel ils ont droit comme titulaires. (Approbaton sur un grand nombre de bancs.)

Le Sénat maintien le crédit demandé pour les deux Facultés en question.

Budget des cultes. — Séance du 23 décembre.

Mgr Dupanloup. — L'ordre du jour appelle la discussion des divers articles du budget des cultes.

J'ai étudié à fond ce budget et je dois avouer qu'une étude sérieuse m'a mis en présence d'une situation pénible digne à tous égards de fixer l'attention du Sénat.

Quand j'ai plaidé la cause de l'aumônerie militaire, messieurs, je n'ai pas cherché à vous créer des embarras et je ne vous en donnerai pas davantage aujourd'hui ; car d'avance, je me rallie à toutes les propositions que la commission des finances vous a soumises.

Toutefois, je dois faire précéder mon vote de l'étude des faits qui se sont révélés à moi dans la considération attentive de ce budget.

Ainsi, j'ai vu dans ce budget que la France a des milliers de communes sans succursales ; qu'il manque à la France des milliers de prêtres pour le service régulier du ministère pastoral ; que cette grande nation a des prêtres âgés, les plus vieux serviteurs du pays, sans retraite assurée et sans asile dans leurs derniers jours ; enfin que le clergé de France est le plus pauvre clergé de l'Europe ; que beaucoup de nos édifices religieux sont en ruines et qu'on ne fait

pas ce qu'il faut faire pour en prévenir la ruine. Voilà ce que j'ai découvert et vu dans ce budget, et ce que vous pouvez y voir comme moi.

Et d'abord, à l'heure où je vous parle, vous avez 2,000 communes, — en chiffres précis, 1,933, — et seulement, veuillez bien le remarquer, dans 27 diocèses sur 90, qui n'ont ni curé, ni cure, ni succursale, ni vicariat.

Voici les noms... (Non ! non ! à gauche.) Je demande la permission de les nommer. (Oui ! oui ! à droite.) Voici les noms : C'est dans les diocèses d'Amiens, d'Augoulême, d'Arras, d'Autun, de Bayonne, de Beauvais, de Besançon, où il y a 274 communes dans ce cas ; de Bourges, de Châlons, de Chartres, de Dijon, d'Evreux, de Langres, de Meaux, de Nancy, de Nîmes, de Périgueux, de Reims, de La Rochelle, de Rouen, de Saint-Dié, de Saint-Claude, — qui en a 135, — de Soissons, — qui en a 219, — de Verdun, de Versailles.

Quant aux 63 autres diocèses qui, joints aux 27 que je viens de nommer, font les 90 diocèses de France, il n'en est peut-être pas un qui n'ait des communes sans succursales. Si j'ai réduit mon travail et mon examen à 27 diocèses, et si j'ai trouvé 1,933 communes absolument dépourvues, je n'hésite pas à dire que, pour tous les diocèses de France, c'est au moins 3,000 communes qui n'ont ni curé, ni cure, ni succursale, ni vicariat, ni aucun culte régulier.

Et c'est pour répondre à une telle situation et pour satisfaire à de tels besoins qu'on demande seulement 27,000 francs au pays pour l'érection de 30 nouvelles succursales — et il a fallu, vous le savez, des efforts inouïs pour faire passer ce chiffre ! — Aussi, quand je considère une telle situation ; j'ose dire que, pour une grande et noble nation comme la France, il n'est pas honorable de laisser deux ou trois mille communes dans un pareil abandon.

Quand vous avez donné à l'instruction publique 20 millions de plus qu'elle n'avait il y a deux ans, — j'ai approuvé ce que vous avez fait, je le voterais encore : cela était digne de la France et de vous ; — il y avait aussi un autre grand intérêt qui n'en était pas moins digne, c'était de donner deux millions à 2 ou 3,000 communes, pour qu'elles eussent leurs succursales et un service religieux ; car enfin elles payent l'impôt.

Je me permettrai d'ajouter ici une observation dont, je n'en doute pas, vous apprécierez l'importance et la gravité.

Veuillez remarquer, en effet, qu'il s'agit ici des campagnes, des paroisses de campagne. Or, laissez-moi vous le dire, et vous le

savez comme moi, les campagnes payent l'impôt comme les villes. L'impôt territorial pèse en grande partie sur les campagnes, et de tous les impôts les villes profitent beaucoup plus que les campagnes. Les villes retirent une grande part de ce qu'elles ont versé au Trésor. Elles ont leurs tribunaux, leurs préfectures, leurs théâtres, leurs monuments de toute espèce, le séjour des fonctionnaires et des armées, les voyages même des campagnards obligés par les règlements du pouvoir central, et pour leurs fréquentes affaires, de venir en chercher la solution dans leur sein. La justice, l'administration, le commerce, le mouvement de l'industrie, les villes ont tout cela. Et, en regard de tous ces avantages recueillis par les villes, l'Etat ne rend guère aux villages, en échange de leur part dans l'impôt général, que le modeste traitement de leurs pasteurs et quelque chose pour leurs instituteurs. C'est là, messieurs, ce qui est refusé à trois mille communes en France. Cela est une injustice, cela n'est digne ni de la France, ni de la Chambre des députés, ni du Sénat. (Approbation à droite.)

Voilà ma première observation. En voici une seconde :

La France manque des prêtres qui lui sont absolument nécessaires pour satisfaire aux besoins de ses services religieux. A l'heure qu'il est, il manque 3,493 prêtres pour ce grand et indispensable service.

Et c'est ce moment que l'on a choisi pour supprimer les bourses des séminaires, c'est-à-dire l'unique moyen de recrutement pour un clergé qui manque d'un si grand nombre de prêtres !

Et remarquez, messieurs, que ces bourses sont des bourses à 400 francs. Je demande si vous avez en France, dans une grande ville, dans une ville de préfecture, un seul lycée où les bourses soient demeurées à 400 francs. Ces bourses ont été fondées il y a soixante ans ; elles sont encore au même chiffre, au même prix, sans qu'on ait tenu compte des changements survenus dans la valeur de l'argent. Vous voyez que ces choses-là, messieurs, ne sont véritablement pas assez sérieusement faites. Les demi-bourses sont de 200 francs. Et c'est dans ces conditions, déjà si réduites, qu'on supprimerait trois cents bourses pour les séminaires !

Laissez-moi vous dire que, par cette suppression, c'est encore le peuple qu'on frapperait, car, depuis que nous avons perdu tout ce que nous possédions, les riches ne viennent plus guère à nous ; mais le peuple nous est resté fidèle. (Très-bien ! très-bien ! à droite.) Les pauvres ont confiance en nous ; ils savent que nous sommes leurs vrais amis, et c'est du peuple que sort aujourd'hui le clergé de France.

Et bien, messieurs, nous ne nous en plaignons pas; nous nous souvenons de notre origine: Pierre et Paul nous consolent des mépris que nous rencontrons sur la terre. (Approbation sur les mêmes bancs.)

Et j'ajouterai que, quand nous recherchons dans les annales de l'Eglise de France les souvenirs populaires qui s'y rencontrent, nous n'avons pas à rougir d'avoir fait des prêtres comme Suger, comme le cardinal d'Ailly, comme Gerson, le chancelier de l'Université de Paris; comme Amyot, grand aumônier de France, traducteur de Plutarque, et comme Maurice de Sully, mon diocésain d'autrefois, car il était de Sully, c'est lui qui vous a bâti Notre-Dame de Paris: le cardinal d'Ossat, qui négocia la réconciliation d'Henri IV avec la cour de Rome, et saint Vincent de Paul, qui fut le plus pauvre et le plus grand de tous.

Donc, messieurs, votez ces bourses, et j'ose dire que, quand le jour de la justice sera venu, vous en voterez plus même qu'il n'y en a aujourd'hui; on les a diminuées depuis un certain temps; vous ne les diminuerez plus, vous les augmenterez.

Un troisième fait que je vous demande la permission de vous faire remarquer, et qui se rapporte à un des articles les plus importants de notre budget, est celui-ci. Je ne veux pas dire que la France n'est pas une nation reconnaissante; je ne le dis pas, mais je dis que chez elle les prêtres âgés, les plus vieux serviteurs du pays et de l'État, vieillissent et meurent sans avoir droit à une retraite certaine, à un asile pour leurs derniers jours.

Sur 50,000 prêtres que vous avez, messieurs, il en est 11,913 qui sont âgés de plus de soixante ans: vous en avez plus de 6,500 sexagénaires, plus de 2,500 septuagénaires et à peu près 2,000 octogénaires, qui sont encore en activité de service et qui continuent à exercer leur ministère, tandis que — je le dis sans amertume, car non-seulement, je l'ai voté, mais j'ai présidé la commission qui l'a fait, — tandis que vos instituteurs, à cinquante-cinq ans, ont une retraite assurée, et peuvent joindre les avantages d'une nouvelle carrière aux revenus de leur retraite. Nos prêtres âgés et infirmes, au contraire, n'ont aucun droit légal à aucune retraite, même quand ils sont arrivés au moment où les forces leur manquent, où ils ne peuvent plus continuer leur travail. Alors, seulement, on leur donne quelquefois, je le reconnais, mais encore est-ce souvent très-difficile à obtenir, on leur donne 4 ou 500 francs; et, comme secours passagers 2 ou 300 francs seulement. C'est un fait, messieurs, qui ne vous a jamais été dit, à ma connaissance. Le clergé est actuellement le seul corps en France qui n'ait pas droit à

une retraite, comme s'il ne travaillait pas, comme si tout en étant avant tout le serviteur de l'Eglise, il n'était pas en même temps le serviteur de l'Etat, le serviteur du pays.

Les magistrats, les militaires, les ingénieurs, les instituteurs, les facteurs ruraux, les agents voyers, ont tous droit à une retraite; seuls, en France les prêtres doivent travailler jusqu'à la fin sans repos ni trêve et jusqu'à leur dernier souffle; et l'admirable parole de saint Vincent de Paul leur est adressée chaque jour : Messieurs, disait-il à ses prêtres, courage jusqu'à la fin! Le bon prêtre doit mourir sur la brèche, les armes à la main. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite.)

C'est ce que nous faisons chaque jour. C'est notre honneur. Laissez-moi vous dire, messieurs, que ce n'est pas le vôtre. (Nouvelle approbation à droite.)

Et c'est dans une telle situation, pour le dire en passant, qu'on a eu le triste courage d'enlever au clergé français les dix ou douze pauvres places, les seules où les vieillards du sanctuaire, les anciens de l'épiscopat, pouvaient trouver encore une retraite respectée comme chanoines de Saint-Denis; on abandonnait d'ailleurs la magnifique basilique à son triste sort, et on disait avec un rare esprit que l'absence des chanoines n'y ferait rien, puisqu'ils n'étaient ni maçons ni architectes! (Très-bien! très-bien! et rires à droite.)

J'ai ajouté, messieurs, que vous aviez un clergé le plus pauvre du monde.

Cela ne devrait pas être, si la justice n'était pas souvent un vain nom sur la terre; car de grands engagements, des engagements solennels, nationaux, avaient été pris vis-à-vis de nous! Vous en connaissez les termes, ils vous ont été dits; je ne les répéterai pas.

Je n'examine pas la question de propriété, je la laisse; mais je dis que ces engagements ont été votés, discutés, par l'Assemblée constituante. Voici les paroles :

« La même loi du 2 novembre 1789 qui mettait les biens du clergé à la disposition de la nation... »

Vous avez tous remarqué comment Mirabeau, qui présidait à tout cela, changea les paroles qui déclaraient la nation propriétaire des biens du clergé. Comme ce mot choquait et lui aurait peut-être fait perdre la majorité, il l'effaça et y subsistua, par une subtilité digne de son œuvre, ces mots : à la disposition de la nation.

« Dans nos dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure, » — et notez que les églises que nous appelons aujourd'hui

d'hui succursales étaient des cures alors, — « moins de 1,200 livres, » cè qui ferait aujourd'hui plus de 2,400 francs.

Voilà l'engagement qui avait été pris. Mais je ne vous proposerai pas de nous rendre ces 2,400 francs, je vous dirai de donner au prêtre le pain dont il a besoin ; il ne l'a pas. (Très-bien ! à droite.)

On lui a refusé, messieurs, on lui a refusé cette centaine de francs qui était demandée pour lui, et, à force de compromissions, on a fini par arriver à offrir 200,000 francs, et puis 200 autres mille francs que votre commission y a ajoutés.

Eh bien, messieurs, si vous voulez vous rendre compte de l'étrange injustice qui est dans tout cela, non-seulement de la violation d'une promesse formelle, mais de l'injustice qui se trouve là, au fond, veuillez supputer vous-mêmes dans votre esprit le budget des dépenses nécessaires à l'existence d'un prêtre dans son pauvre presbytère.

L'année dernière, j'avais l'honneur de présider la commission de l'Assemblée nationale, chargée de préparer la loi sur le traitement et la retraite des instituteurs. Je l'ai fait, messieurs, et nous avons voté ce que vous savez pour l'amélioration de leur existence. Mais, pour cela, j'ai voulu me faire une idée nette et précise du budget de ses dépenses nécessaires et de ses recettes. J'ai vu par ce budget, j'ai vu clairement, que nous étions obligés de leur accorder ce qu'on ne leur avait pas accordé jusque-là, et nous le leur avons accordé, et nous l'avons unanimement voté dans une commission dont je garde le souvenir, à cause de la parfaite politesse et aménité que j'ai rencontrées dans tous ses membres.

Eh bien, messieurs, ce budget des instituteurs leur donne 900 fr. les 900 francs de nos cures, au début, à vingt ans, lorsqu'ils sortent de l'Ecole normale, et à vingt-cinq ans, ils arrivent à 1,000 fr. c'est-à-dire le chiffre que nos pauvres curés ne peuvent pas obtenir, même quand ils entrent dans leur soixantième année, veuillez bien le remarquer. Voilà la différence des conditions. Eh bien, je dis que cela n'est ni convenable ni juste. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Et à ce propos, permettez-moi de rappeler un souvenir : on a établi dans la discussion du budget à la Chambre des députés, un parallèle entre ce qu'on a appelé l'Assemblée catholique et l'Assemblée républicaine. Or, voici la vérité sur ces deux Assemblées : l'Assemblée catholique a augmenté le budget des instituteurs, et l'Assemblée républicaine ne s'est occupée qu'à diminuer le budget des prêtres. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

M. Ernest Picard. — Elle a augmenté de 200,000 francs.

Mgr Dupanloup. — Elle a diminué le budget du clergé de

2 millions... Voici donc le budget que j'ai fait des dépenses nécessaires à un curé de campagne. Je vous en lirai seulement quelques détails.

Un sénateur. — Cela varie suivant les lieux.

Mgr Dupantoup. — Vous verrez qu'il n'y a rien ici d'exagéré; mais la conclusion, c'est qu'il est absolument impossible de vivre avec les 900 francs que vous leur donnez.

Je mets simplement pour chaque jour 750 grammes de pain; trente-deux centimes de vin par jour; cinq livres de viande par semaine, une demi-douzaine d'œufs par semaine, une livre de beurre par semaine, 1 franc de poisson par semaine (Bruit).

Messieurs, vous trouvez ce compte de ménage peu digne de vous, moi je ne le trouve pas, et avec les prêtres de mon diocèse j'entre dans tous ces détails, et quand la vie leur manque, je viens à leur secours, et vous êtes chargés de cela vous aussi! (Très-bien! très-bien! à droite).

Je mets 1 franc d'épicerie par semaine; chauffage, 50 francs par an; éclairage, 40 francs.

Je ne parlerai pas du blanchissage et des dépenses pour tous les vêtements, dont je ne vous donne pas le détail. Je suppose une seule soutane par année; 190 fr. pour cette soutane, et tout le reste.

Impositions et prestations — car le prêtre n'est déchargé de rien — 30 fr. par an. Cela compte, dans un budget pareil!

Maintenant, les chaussures, et la dépense en est considérable, car nos pauvres curés ont beaucoup de courses à faire pour visiter leurs pauvres et leurs malades. Maintenant, s'il a une domestique, c'est 150 à 200 fr. par an. Sa nourriture, je ne l'estime qu'à 350 fr.

Maintenant, pour l'entretien du mobilier, pour les frais de maladie, il faut bien quelque chose, car enfin ils peuvent être malades.

Et, en réduisant ces dépenses à leur plus simple expression, le total ne va pas à moins de 1,500 francs.

Vous me direz : « Mais alors comment font-ils pour vivre? » Eh bien, messieurs, il y a deux manières de s'en tirer : la première, dans les diocèses pauvres, ils ne vivent pas, ils meurent avant le temps! J'ai fait le relevé récemment, dans mon diocèse, de tous ceux que j'ai perdus avant l'âge de trente-cinq ans : en vingt années, j'en ai perdu trente-trois. J'ai consulté sur ce chiffre des médecins qui m'ont dit que c'était un chiffre exorbitant. Voilà comment ils s'en tirent.

Ou bien, ils n'ont pas de domestique, ils font leur cuisine, ils lavent la vaisselle, ils balayent leur maison et ils vivent comme ils peuvent.

Voilà, messieurs, comment ils s'en tirent.

Vous me redirez ce qui a été dit : « Mais ils n'ont pas que ces 900 fr. ; ils ont des honoraires de messes. » Eh bien, messieurs, je vous réponds que, dans beaucoup de diocèses, les honoraires de messes sont extrêmement rares. J'atteste, pour mon diocèse, qui certes n'est pas le plus mauvais de France, — il y en a de moins religieux, — j'atteste ceci, messieurs : il y a vingt ans que, tout d'un coup, je réfléchis et je me dis : Mais ces bons prêtres ont-ils des honoraires de messes pour les aider à vivre avec leurs 900 fr. ?

J'ai pris des renseignements ; beaucoup d'entre eux n'en avaient pas, et j'ai dû leur procurer 40,000 honoraires de messes à partager entre eux. Je les fais venir de l'Espagne, de Saint-Jacques de Compostelle, de l'Amérique, des États-Unis, du Chili. Voilà comment ils ont des honoraires de messes ; je suis obligé de leur en procurer.

Vous me direz encore : « Mais il y a beaucoup de paroisses où les conseils municipaux font un supplément au curé. » Cela était autrefois, et n'est plus, à de très-rares exceptions près, je vous l'affirme pour le savoir et souvent avoir négocié avec ces conseils, qui me répondaient : « Nous ne pouvons plus, les impôts sont trop chers. » Telle est la vérité.

« Mais il y a le casuel, » me direz-vous. Eh bien, ici, vraiment, chez nos adversaires, ce casuel devient une étrange inconséquence. Il n'y a pas de chose qui nous soit plus souvent reprochée que le casuel. « Il déshonore votre caractère, nous dit-on ; il nuit à la dignité de votre personne et de votre ministère ; l'exiger vous fait le plus grand tort et blesse tout le monde. » Il est certain, messieurs, qu'il y en a bien peut-être parmi vous qui, lorsqu'il y a un mariage dans leur famille, ou un deuil, disons le mot, un enterrement, ne se plaignent pas du casuel.....

Cela est partout. Mais, dans nos campagnes, cela est bien plus sérieux, vous le comprenez. Aussi le casuel y est impossible ; et, quand j'envoie un prêtre dans une paroisse, je lui dis toujours : « N'exigez pas de casuel. Si on vous l'apporte librement, dignement, recevez-le, mais ne l'exigez pas ; » et ils ne le demandent point.

Mon prédécesseur avait fait, du temps de l'Assemblée législative, le relevé du casuel dans nos diocèses ; il est arrivé aux mêmes conclusions ; et, pour dire le vrai, il n'y en a pas, et l'un de vous, messieurs, me disait précisément hier : « Quant au casuel, il est impossible d'en parler : dans ma paroisse, il n'y a pas 6 francs par an de casuel. »

Je parle, bien entendu, pour les campagnes, car ce sont elles qui m'intéressent le plus, parce que c'est là que je trouve les nécessités les plus pressantes. Mais cela ne veut pas dire non plus que les villes ne m'intéressent pas.

Ainsi, je vous parlerai de Paris, et je dirai que la situation de Paris est pitoyable, il n'y a pas d'autre expression, et voici pourquoi. Je vous ai parlé, par exemple, de la paroisse de Sainte-Marguerite. Savez-vous ce que votre budget et le conseil municipal de Paris donnent à la paroisse de Sainte-Marguerite pour faire vivre les neuf prêtres qui s'y trouvent? 900 fr. pour chaque! Voilà ce que fait votre budget; quant au conseil municipal, il ne fait absolument rien. Voilà comment sont les choses.

Maintenant on dit : mais dans les villages il y a quelquefois de riches bourgeois, des seigneurs qui sont généreux. Je ne défends pas aux prêtres de mon diocèse d'accepter un bienfait convenablement offert; mais c'est singulièrement délicat, et il faut beaucoup se défier de ces générosités, afin que ces pauvres villageois ne disent pas que le pasteur est le curé du château, le curé du seigneur!

Il faut qu'il soit le curé de tous ses paroissiens. Non! ces pauvres villageois qui ont aussi leur fierté n'aiment pas à devoir leur religion au monsieur du château. (Assentiment à droite.)

Toutes ces choses, que je prends la liberté de vous dire, ce ne sont pas des paroles, de vains discours; ce sont des faits simples, précis, péremptoires.

Maintenant on dit : Mais il y a cependant, — on va faire bientôt, paraît-il, une enquête là-dessus, — il y a cependant des fondations. Je réponds qu'il n'y en a pas, et qu'il ne peut pas y en avoir! Votre enquête n'en trouvera guère. Il n'en existe ni dans les campagnes ni dans les villes, et voici pourquoi. Des fondations! mais comment voulez-vous qu'on mette son plaisir à faire des fondations, après ce qui s'est passé en France? Tous les biens que nous avions autrefois étaient les fondations qu'avaient faites nos aïeux : les pères de la Révolution française ont mis la main dessus. Le jour viendra peut-être où leurs fils en feront autant. Je ne fais pas là un jugement téméraire. La Chambre des députés, pas la Chambre actuelle, mais celle de Paris, retentit encore d'un cri sauvage, d'un cri, messieurs, qui y a résonné avec une violence aiguë, dans la bouche d'un homme dont le nom est assez connu : « Laissez-les faire, nous mettrons encore la main dessus! » Cela a été dit en pleine Chambre, à Paris. Et ces jours-ici, il n'y a pas huit jours, je lisais dans un des organes de la démocratie républicaine cette déclaration que je vous cite textuellement, que : « La nation ne ferait que reprendre

son bien en confisquant tout de nouveau. Bâissez, achetez des biens, on vous invitera, de façon à être obéi, à rendre à la circulation ce que vous lui aurez enlevé. Tous vos biens constitueront, dans un avenir prochain, la caisse d'épargne de la nation ! »

Voilà ce qui a été écrit et imprimé il y a quelques jours ; je vous demande s'il est possible qu'avec des encouragements pareils les fondations se multiplient. (Rires approbatifs à droite.)

Il est évident qu'autrefois la France avait pourvu noblement aux besoins de son culte et de sa religion. Ce que vous voulez qu'on fasse, elle l'avait fait. Et malheureusement cela ne lui a pas réussi.

Vous le voyez, il faudrait une grande naïveté pour recommencer ce qui a été fait.

Maintenant, messieurs, une des choses qui me tiennent le plus à cœur, je vais vous le dire, car vous voyez que je vous parle très-simplement et très-cordialement, c'est la situation des pauvres dans les églises de Paris.

J'ai été pendant de longues années vicaire général à Paris, et vicaire dans deux grandes paroisses de Paris, et cela a toujours été une des amertumes de mon cœur, c'était toujours avec une tristesse amère que je n'y voyais jamais les pauvres, jamais les ouvriers, c'est-à-dire ceux qui ont le plus besoin des secours de la religion pour leur aider à lutter contre les traverses de la vie et l'écrasement du travail. A quoi cela tient-il ? C'est qu'ils n'y trouvent pas de place ! Il n'y a pas de place dans nos églises, non-seulement pour nos militaires, pour nos soldats, mais pour les pauvres. Il n'y a pas moyen, pour eux, d'entrer.

Ah ! je sais bien que vous me direz : On fait payer les chaises ! Sans doute, on fait payer les chaises ; mais à qui la faute ? Je vous le dirai avec toute l'énergie de mon âme : La faute en est à vous, à votre budget, au conseil municipal de Paris. Voilà la vérité ! Voilà à qui est la faute ! Et, remarquez-le bien, je vous ai indiqué tout à l'heure ce que les prêtres de Sainte-Marguerite et de toutes les autres paroisses ont pour vivre ; ils ont 900 francs pour neuf ou dix prêtres. Il faut bien venir à leur secours.

Alors, les fabriques de Paris, non pas le clergé, mais les fabriques, font payer les chaises pour faire vivre les prêtres, sans lesquels les paroisses de Paris ne pourraient être desservies, sans lesquels aucun service religieux ne pourrait avoir lieu, même quand ce serait le service des catacombes. Il n'y a aucun moyen de discuter sur des faits semblables, ils sont hors de doute, et il suffit

d'y penser un moment avec sincérité pour demeurer convaincu de ce que j'ai l'honneur de vous dire.

Et ce qui se passe à Paris se passe dans toutes les grandes villes de France; à Lyon, à Rouen, à Marseille, c'est la même chose partout.

Il est évident, messieurs, qu'il y a là des sacrifices à faire, auxquels personne ne pense, et sur lesquels je suis heureux du moins, à la fin de ma carrière, d'avoir appelé l'attention sérieuse des hommes de conscience et d'honneur à qui je parle.

Maintenant, on a parlé des « binages », et je dois vous en dire un mot, car, à cette occasion, les injures ne nous ont pas été épargnées! Et d'abord, qu'est-ce que c'est qu'un « binage »? Je vais vous le dire, messieurs, si l'expérience ne vous l'a pas appris. Un binage, c'est un double service; on dessert une paroisse et on va en desservir une autre encore; c'est un avantage en apparence, car en réalité ce n'en est pas un, c'est au contraire une charge écrasante, et je l'épargne le plus que je puis aux prêtres de mon diocèse.

Représentez-vous que, pour faire ce double service, il faut partir à jeun de chez soi, suivre des chemins où souvent nulle voiture ne peut passer, comme j'en ai vu dans le Dauphiné, en Savoie, dans les Pyrénées, dans tous les pays de montagnes, où les paroisses sans presbytère sont très-nombreuses. Dans le Doubs, par exemple, il y a près de trois cents communes sans cure, sans succursale.

Comment voulez-vous qu'on vienne à bout de cette situation difficile? On a recours au binage, quelquefois un seul ecclésiastique a deux ou trois paroisses à desservir. Le prêtre s'en va donc à pied par la neige, par la pluie, par la grande chaleur, jusqu'à l'église qu'il doit desservir. S'il va en voiture, pour aller et revenir, cela lui coûte cher, fort cher, et vous savez que pour le binage on donne 200 fr. Or, 200 fr. sont bien vite absorbés par les frais de voiture et de déplacement.

Il faut aller là cinquante fois par an, le dimanche, y retourner deux ou trois fois dans la semaine pour le catéchisme, souvent encore pour les malades. C'est un service qui entraîne des fatigues extraordinaires; le dimanche, après avoir satisfait aux obligations du binage, le curé revient dans sa paroisse; là il lui faut, de nouveau, étant toujours à jeun, chanter la grand'messe, faire le prône, faire ensuite le catéchisme aux enfants, puis retourner encore faire le catéchisme dans la paroisse où il est allé le matin.

L'on me dira : Mais le budget atteste que les binages sont assez nombreux. Je trouve, en effet, dans le budget, qu'il y a... — le chiffre ne me revient pas à l'esprit, — mais il y a, si je ne me trompe, 200,000 fr. pour les binages, à 200 fr. chaque.

L'on ajoutera : Ces 200 fr., les prêtres les acceptent. Oui, messieurs, mais il y en a qui les acceptent parce qu'il leur faut un peu de bois pour l'hiver, et que, sans ce secours, ils n'en auraient pas. Beaucoup ne les acceptent pas; quant à moi, je n'y oblige jamais personne, et je cherche des moyens pour y suppléer.

On a parlé, à cette occasion, de curés et de vicaires fictifs. Je vous en dirai quelques mots, bien que l'honorable M. Dufaure ait parfaitement élucidé cette question, lorsqu'il l'a traitée devant la Chambre des députés.

Il existe des paroisses où il n'y a pas de presbytère, et où le prêtre, qui va y célébrer la sainte messe en vertu du binage, n'y trouve ni feu, ni lieu; naturellement, il est impossible de lui demander de s'établir là où il n'y a aucune maison pour le recevoir et où il ne peut pas habiter.

On lui laisse donc son titre, et il va régulièrement faire le service de sa paroisse en dépensant une partie de son argent pour se rendre, par exemple, de la ville de Tours dans l'un des villages voisins afin de remplir son devoir.

Je dois signaler une autre circonstance encore dont je puis témoigner personnellement. Du reste, je parle de tout cela très à mon aise, car je n'ai pas un seul vicaire ou curé fictif dans mon diocèse.

Eh bien, voici ce qui se passe et ce qui, à ma connaissance, se passait il y a quelques années : Un prêtre très-âgé succombe à la tâche, il tombe sous le faix; il n'a aucune fortune — je dois dire que généralement les prêtres n'en ont pas; quelles économies voulez-vous qu'ils fassent? — Que faire alors? Comme celui dont je parle était très-malade, je l'ai mis en pension à l'hospice d'Orléans; la pension coûte de 1,000 à 1,200 fr. C'est constant, et, à l'heure qu'il est, j'ai encore un des membres de mon clergé dans cette situation. Quoi de plus simple alors que l'évêque, par humanité, ait laissé à ce pauvre vieillard son titre et ses 900 fr.? Sur cette somme, il prend 2 ou 300 fr. pour qu'un prêtre aille le remplacer dans sa paroisse, et, avec les 5 ou 600 francs qui lui restent, il paye une partie de sa pension; je paye l'autre. C'est ainsi que les choses se passent. Voilà notre crime, messieurs! voilà ce crime dont on a dit : C'est subtiliser les finances de l'Etat; c'est envoyer dans les caisses de l'évêque les deniers du Trésor.

Eh bien, je vous indique ce qu'il en est, et j'ai fait faire un tra-

vail que j'ai sous les yeux, mais dont je ne donnerai pas le détail, à moins que vous ne le désiriez. Comme il avait été question du diocèse de Tours, j'ai pris des renseignements précis, officiels, sur ce diocèse, et j'ai entre les mains la liste de chacun des villages où l'on a signalé des cures fictives; tous ces villages, sauf deux, sont à une grande distance de la ville de Tours. Pour s'y rendre, la dépense est considérable. Je doute beaucoup qu'aucun des médecins les plus honorables de la ville de Tours consente à faire cette course à moins de 20, 25 ou 30 francs par jour. Or, nos prêtres de Tours étaient obligés de s'y rendre plusieurs fois la semaine, outre le dimanche, pour le catéchisme. On leur avait laissé ces 900 fr. qui étaient absorbés presque entièrement par les voyages qu'ils avaient à faire. Voilà ce qui s'est passé, et vous voyez à quel point les choses sont simples quand on les regarde de près.

Je vous dis tout cela, messieurs, mais je n'ai aucun plaisir à vous le dire; c'est dévoiler des misères profondes, qui ne nous déshonorent point, mais qui sont douloureuses parce qu'elles ne révèlent pas, dans la nation que nous servons, l'affection et le respect dont nous sommes dignes. (Très-bien! très-bien! à droite.)

J'ajoute que vous avez un clergé que je puis dire admirable, et admirablement dévoué. Aujourd'hui, par exemple, c'est un jour solennel dans l'Eglise de France. C'est en ce jour que se font d'un bout de la France à l'autre, dans tous les diocèses, les ordinations. Aujourd'hui, une foule de jeunes prêtres sortent du sanctuaire avec leurs vingt-quatre ans, dans l'épanouissement de leur âme, de leur cœur, de leur zèle, prêts à tout bien, à tout dévouement, prêts à aller partout où nous les enverrons pour travailler à sauver les âmes, à secourir les pauvres, à instruire les petits enfants, à consoler les affligés.

Si j'étais resté à Orléans au lieu d'être ici, j'aurais eu le bonheur de faire cette ordination ce matin, et, en les quittant, je leur aurais dit : Mes chers amis, vous allez partir; chacun de vous va se rendre à son poste. Eh bien, laissez-moi vous le dire, gardez dans votre cœur cette flamme, ce zèle, ce souffle qui vous animent; conservez-les jusqu'à la fin, malgré les vents contraires, malgré les orages qui vous assailliront sur la route.

Il faut endurcir vos vingt-quatre ans contre les mécomptes, contre les déceptions effroyables que vous rencontrerez sur votre chemin. Vous vous présenterez avec amour, on ne vous aimera pas; vous apporterez la paix de l'Evangile, on vous accusera, on vous calomnierá. Ce qu'il faut, c'est garder dans votre âme les trésors de la foi, votre confiance en Dieu, et la charité pour tous. Tra-

vaillez de tout votre cœur, même au service de ceux qui vous accusent, qui vous calomnient. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Aux paroles si dures, si amères qui ont été prononcées contre nous, et qui mettaient en suspicion, — non pas seulement notre conscience, notre loyauté, — mais notre honneur, je ne répondrai qu'une parole : c'est celle que disait autrefois Jésus-Christ. Oui, le clergé de France peut dire aujourd'hui : Français, j'ai fait parmi vous beaucoup de bonnes œuvres. *Multa bona opera ostendi vobis*. Dites-moi pour laquelle de ces œuvres vous nous lapidez ? *Propter quod opud me lapidatis ?*

Est-ce parce que, aux époques les plus brillantes de votre histoire, nous avons travaillé à votre gloire, que, depuis quelque temps, vous cherchez à nous couvrir d'opprobres ?

Plusieurs sénateurs à gauche. — Mais non ! mais non !

Mgr Dupauloup. — Est-ce parce que nos ressources ont été souvent la ressource de l'Etat, et toujours le patrimoine des pauvres qu'on a proposé l'abolition du budget des cultes et qu'on cherche à tout nous arracher ?

Est-ce parce que nous avons défriché, embelli, civilisé la France... (Exclamations à gauche.)

Voix nombreuses à droite. — Oui ! oui !

Un sénateur à droite. — Lisez l'histoire.

Mgr Dupauloup... — qu'on nous refuse un asile dans son sein ?

Mais je laisse ces paroles ; elles ont peut-être aussi leur amertume, et je n'en veux pas. Je dirai : Non, il ne doit s'élever aucune plainte, aucune acrimonie, aucune récrimination amère du sein de cet épiscopat français, placé si haut dans l'estime des nations étrangères, par son dévouement infatigable aux intérêts de la religion, par la dignité de son caractère, par l'activité incessante de son zèle et de sa charité, par le noble prestige de son désintéressement et de ses vertus.

Attaché par le fond de ses entrailles au centre immuable de l'unité catholique, au vicaire de Jésus-Christ, assis sur la chaire de Pierre, il est uni et associé en même temps, malgré le fardeau que fait peser sur lui la nouveauté des situations ; il s'est montré digne de recueillir l'héritage de ces grands évêques d'autrefois qui ont porté si haut et si loin l'antique renom de l'Eglise de France.

Tout le clergé français est de même, messieurs, si noble dans sa pauvreté, si dévoué à tous ses devoirs, si infatigable en toutes les œuvres qu'il entreprend, qu'on est toujours sûr de le retrouver dès qu'il y a une douleur à consoler, un malheur à réparer,

ne grande œuvre à faire. Et il est si vrai que ce clergé est estimé dans le monde entier, que quand vous allez à l'étranger, vous êtes heureux, quels que soient ici vos dissentiments ou vos opinions, de rencontrer là un prêtre français, de saluer en lui — comme dans le soldat et dans la sœur de charité — un de ces types caractéristiques et populaires dans lesquelles on retrouve avec bonheur l'empreinte vivante de nos meilleures qualités et de nos meilleures vertus ! (Applaudissements à droite.)

L'orateur de retour à son banc, est félicité par plusieurs de ses collègues.

Les crédits sont votés.

LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Le 4 décembre a eu lieu l'inauguration solennelle de la nouvelle faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers. On remarquait dans l'assistance, outre de nombreux ecclésiastiques et les pères de famille, le premier président de la cour d'appel, le procureur général, l'avocat général, le procureur de la République, M. le comte de Quatrebarbes, M. le comte de la Bouillerie, M. Blavier, ancien maire d'Angers, etc. A midi, le recteur, les doyens et professeurs des deux facultés ont fait leur entrée dans la salle synodale de l'évêché. Quelques instants après est entré Mgr Freppel, accompagné de ses deux vicaires généraux, Mgr Chesneau et M. Pessard. Les professeurs se sont rangés autour de Sa Grandeur.

Mgr Freppel a ouvert la séance par un magnifique discours dans lequel il a exposé le plan et le caractère de l'enseignement de la faculté des lettres, auxiliaire et complément naturel de la faculté de droit. Nous n'avons pas besoin de louer ce discours, qui est une péremptoire réponse faite aux détracteurs de l'enseignement catholique; nos lecteurs préféreront que nous le leur mettions sous les yeux. Le voici :

Messieurs,

Nous donnons aujourd'hui à la faculté de droit son complément naturel dans la faculté des lettres. Qui ne voit, en effet, les rapports qui existent entre ces deux institutions et le secours que l'une

peut recevoir de l'autre? Aucune des branches qui composent l'enseignement littéraire n'est indifférente au juriste. C'est dans la philosophie que plongent les racines du droit, et la plus vaste érudition ne mérite pas le nom de science si elle ignore sur quel fondement reposent les notions du juste et de l'injuste (1). Où trouver la raison des lois particulières à un peuple, si ce n'est dans son histoire, dans la suite des événements qui ont modifié ses coutumes, ses mœurs, ses institutions? Et la littérature, messieurs, les chefs-d'œuvre de l'éloquence parlementaire ou judiciaire! Est-il un objet d'étude à la fois plus altrayant et plus utile pour le jeune aspirant au barreau ou à la magistrature? Quelque fonction qu'il soit appelé à remplir dans les assises de la justice comme au sein des assemblées politiques, c'est à l'école des grands maîtres qu'il devra se former. Seul, le commerce assidu des bons écrivains pourra lui donner ce charme du langage et cet agrément de la forme sans lesquels le savoir le plus étendu n'a pas toute sa puissance. Et lors même qu'elles ne deviendraient pas entre ses mains un instrument de succès, les belles lettres n'en resteraient pas moins pour lui une consolation et un ornement de la vie, suivant ce qu'en disait le plus éloquent des jurisconsultes de l'ancienne Rome : *Adolecentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis profugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoscant nobiscum, peregrinantur, rusticantur* (2)

Voilà pourquoi il nous tardait d'ouvrir à cette jeunesse studieuse une école philosophique et littéraire ayant pour but d'achever la haute éducation intellectuelle, et de corriger par la culture de l'art et du sentiment ce qu'il peut y avoir de sec ou d'aride dans un enseignement qui, s'adressant de préférence à la mémoire et au jugement, laisse en dehors de son cadre l'exercice du goût et de l'imagination. Par là nous préparons également un puissant auxiliaire aux diverses facultés qui devront, dans un avenir prochain, compléter notre établissement universitaire. Sans l'étude des lettres, celle des sciences n'aboutit qu'à un froid mécanisme, d'où la vie morale reste absente, avec tout ce qui est capable d'élever l'esprit et d'ennoblir le cœur. Et la théologie elle-même, pour prêter au Verbe divin une forme digne de lui, a besoin d'emprunter aux lettres humaines de quoi faire resplendir la doctrine dans tout l'éclat de sa beauté. Bref, si le vrai, le bien et l'utile se rencontrent

(1) Sed penitus ex intima philosophia hauriendam juris disciplinam putat (Cicéron, de Leg., I, 26.)

(2) Pro Archia poeta, VII.

et s'harmonisent dans cet ensemble de disciplines qui constitue l'Université, la faculté des lettres y représente plus spécialement cet autre aspect de l'idéal divin, qui s'appelle le beau; elle donne le vêtement de l'art à ce corps de doctrines, qui, sans elle, serait nu et dépourvu d'agrément; elle est, dans ce tout organique et vivant, le charme qui attire, l'ornement qui plaît, la couleur qui frappe, l'accent qui remue, le mouvement qui entraîne, la flamme qui brille et embrase. Car la parole humaine est tout cela, soit qu'elle passe avec le son, soit qu'elle se fixe par l'écriture, et tout cela constitue le domaine des lettres.

La faculté des lettres a donc sa place toute marquée dans le programme des études universitaires. Mais pour en comprendre la véritable importance, il ne suffit pas de l'envisager dans ses rapports avec les autres facultés; il faut de plus la considérer en elle-même, dans l'objet qui lui est propre, et relativement à la fin où elle tend. Et comme nous devons avoir constamment l'œil ouvert sur les besoins et les intérêts de l'époque où nous vivons, il n'est pas hors de propos d'examiner quel doit être, à l'heure présente, le caractère d'un pareil enseignement. Ne perdons pas de vue, messieurs, que c'est une institution catholique que nous inaugurons aujourd'hui. Vous avez donc le droit de me demander, et j'ai le devoir de vous dire quelle est l'idée, quel est le plan de notre œuvre; en d'autres termes, quel est le rôle de la faculté des lettres dans l'Université catholique? C'est le sujet que je viens proposer à votre attention, heureux que je suis de pouvoir renouer la chaîne des traditions dans cette même salle où, pendant plusieurs siècles, les diverses facultés de l'Université d'Angers venaient tenir leurs séances solennelles sous les auspices de mes vénérables prédécesseurs, dont les images suspendues à ces murs semblent nous envelopper en ce moment d'un regard de bienveillance et de protection.

I

L'Écriture sainte l'a dit : C'est la langue des sages qui orne la science, *lingua sapientium ornat scientiam* (1). L'étude de la sagesse, ou la philosophie, occupe donc le sommet des études littéraires. Maxime fondamentale, que les maîtres de la littérature classique énonçaient à peu près dans les mêmes termes : « Pour bien écrire, il est indispensable de bien penser; *scribendi recte, sapere*

(1) Prov. xv, 2.

est et principium et fons (1). » Au jugement des plus illustres d'entre eux, le beau n'était que la splendeur du vrai et du bien. Or la science qui apprend à penser juste et qui traite des vérités premières, source et fondement de toutes les autres, c'est, je le répète, la philosophie.

Clément d'Alexandrie l'appelait donc avec raison « la maîtresse des sciences humaine (2), » car il n'en est aucune qui ne lui emprunte ses principes; et, comme le dit saint Thomas, c'est elle qui donne leur perfection à toutes les autres sciences (3). Non, rien ne saurait égaler, dans l'ordre purement rationnel, cette haute discipline d'où part et où vient aboutir tout le reste. Quelque admirables que soient les autres œuvres du Créateur, l'âme humaine avec ses facultés, ses lois et ses opérations, offre un sujet d'étude plus élevé et plus profond que l'univers entier. Les sciences naturelles ou physiques s'arrêtent aux causes secondes; la philosophie est la recherche et la démonstration de la cause première. Les mathématiques n'opèrent que sur l'indéfini; l'infini est l'objet propre de la métaphysique. Les arts et les belles lettres sont l'ornement de la vie humaine; mais ce qui importe avant tout, c'est d'apprendre à bien penser et à raisonner juste. L'histoire se réduirait à une vaine curiosité, si la philosophie morale ne lui fournissait une règle sûre pour apprécier le mérite des hommes et la valeur de leurs actes. Impossible de faire un pas sur le terrain d'une science quelconque sans appliquer ces idées nécessaires, immuables et absolues, qui forment la base de la raison humaine, et qu'il appartient à la philosophie d'éclaircir et de justifier en les ramenant à leur source éternelle ou à Dieu.

Or, Messieurs, s'il est aujourd'hui une science négligée, abaissée, menacée, c'est précisément la philosophie. Au dix-septième siècle déjà, Fénelon pouvait dire : Nous manquons encore plus sur la terre de raison que de religion. Mais combien plus vraie n'est-elle pas, à l'heure présente, cette parole que les tentatives des sophistes d'alors faisaient dire à l'éloquent auteur du *Traité de l'existence de Dieu* : La philosophie ! qui s'occupe d'elle ? Ou, du moins qui la cultive avec tout le soin qu'elle mérite ? A part quelques rares disciples ses chaires sont abandonnées. Les uns se cantonnent dans un psychologisme étroit qui ne saurait offrir de base solide aux connaissances humaines. D'autres vont jusqu'à refuser à la philosophie l

(1) Horace, *ad Pisones*, v, 309.

(2) Stromates, I, 5, 19.

(3) *La gitur principia omnibus aliis scientiis* (Opuscul. 70, qu. 6, art. 1).

om de science, ou sont bien près de l'absorber dans la physique et dans la chimie. A les entendre, il n'y a de réel que ce qui tombe sous les sens; le reste est pure hypothèse et doit être considéré comme non venu. Ils n'admettent, disent-ils, que les faits; ils ne veulent opérer que sur des réalités sensibles, oubliant, dans leur empirisme naïf, que les faits sont régis par des lois; que les effets ont des causes; que les phénomènes supposent des substances; que les idées de loi, de cause, de substances sont des idées philosophiques au premier chef, sans lesquelles on ne saurait pas même border l'étude d'un atome; que si ces idées régulatrices de l'entendement humain n'ont pas leur racine dans l'absolu, qui seul peut leur donner un caractère de nécessité et d'immuabilité, à l'instant même elles perdent leur valeur pour rentrer à leur tour dans le domaine des choses contingentes, relatives, variables; que, vraies aujourd'hui, elles peuvent cesser de l'être demain, et que dès lors l'en est fait de toutes les sciences humaines sans exception, de leur fertilité et de leur légitimité.

Pour ma part, messieurs, je ne sache pas de symptôme plus alarmant que cette infirmité d'esprit qui ne permet plus à bon nombre de nos contemporains de comprendre le grand rôle de la philosophie, et en particulier de la métaphysique. Je ne dis pas que toutes nos erreurs proviennent de là; mais il en est beaucoup qui ne s'expliquent pas autrement. Et certes, si une application trop exclusive aux faits matériels laissait plus de place à l'examen des lois de l'esprit; si une logique sévère disciplinait les intelligences, et qu'une certaine familiarité avec les notions métaphysiques habituât les âmes à s'élever au dessus des réalités sensibles, est-ce que nous verrions se reproduire autour de nous, sous une forme à peine rajeunie, ces théories matérialistes mille fois réfutées depuis Socrate et Platon, ces hypothèses puériles d'un monde existant par lui-même, d'une morale sans Dieu, hypothèses qui ne tiennent pas contre une raison l'enfant à laquelle un peu de logique aurait appris à conclure du contingent au nécessaire, du relatif à l'absolu, de l'effet à la cause, de la loi au législateur? De pareilles défaillances ne peuvent s'expliquer que par l'obscurcissement des idées rationnelles. La sophistique a repris son empire parmi nous, parce que la philosophie a perdu le sien.

C'est donc à la restauration des sciences philosophiques que les facultés catholiques de lettres devront, avant tout, consacrer leurs efforts. Elles n'ont pas de tâche plus importante ni plus élevée. En cela, elles ne feront que suivre la tradition de l'Eglise. Les grands siècles théologiques sont ceux où la philosophie a fleuri davantage.

Un historien a dit récemment, dans un livre où il y a trop d'erreurs pour qu'on n'éprouve pas une agréable surprise à y trouver une vérité : « On parle trop des philosophes. Leurs livres, même en Grèce, étaient peu lus (1). » Cela est vrai, mais cela cesse d'être vrai à partir de l'époque où apparaissent les premiers représentants de la théologie chrétienne. On peut affirmer, sans crainte de tomber dans l'exagération, qu'Aristote et Platon ont dû en grande partie leur célébrité aux écrivains catholiques. Jamais leurs œuvres, jusqu'alors connues d'un petit nombre, n'auraient pu recevoir une telle publicité, ni trouver tant d'écho, si elles n'avaient été méditées, discutées, commentées par les Pères de l'Eglise. Platon a compté parmi eux plus d'admirateurs qu'il n'en avait rencontré autour de lui; et la Grèce n'eût pas même osé rêver pour Aristote l'auréole de gloire dont les siècles chrétiens du Moyen-Age devaient un jour environner son nom. Bien loin de s'être jamais montrée hostile à la philosophie, l'Eglise n'a cessé de la défendre et de la couvrir de sa protection. Elle n'a répondu aux déclamations intéressées de Luther et de Mélanchthon contre les sciences philosophiques qu'en continuant à encourager des études si utiles et si nécessaires (2). Chaque fois que, depuis le seizième siècle, des esprits extrêmes ont voulu exalter la foi aux dépens de la raison, l'Eglise a réprimé ces écarts d'un zèle mal entendu. Nous en avons vu plus d'une preuve à l'époque où nous sommes, et puisque je viens de parler du dédain que professent les positivistes et les matérialistes modernes pour une science qui les condamne, il m'est bien agréable de pouvoir placer en regard le magnifique éloge que faisait naguère de la philosophie le chef suprême de l'Eglise catholique :

« Certes, il est très-noble le rôle que remplit la vraie et saine philosophie. Car c'est à elle qu'il appartient de faire une recherche diligente de la vérité, de cultiver avec soin et rectitude et d'éclairer la raison humaine, qui, bien qu'obscurcie par la faute du premier homme, n'a cependant été éteinte en aucune façon, de percevoir, de bien comprendre, de mettre en lumière ce qui est pour cette même raison l'objet de sa connaissance, et une foule de vérités; d'en démontrer un grand nombre que la foi, elle aussi, nous propose de croire, par exemple, l'existence de Dieu, sa nature, ses attributs; de les démontrer par des arguments tirés de ses principes, de les justifier, de les défendre, et par là de préparer la voie

(1) M. Michelet, *la Bible de l'humanité*, page 4.

(2) Mélanchthon, *Loci theol.*, p. 22 et ss.; Pseudotheologi nostri falsi cæco naturæ judicio commendarunt nobis *philosophica studia*, etc.

à une adhésion plus droite dans la foi à ces dogmes et même à ceux qui sont plus cachés et que la foi seule peut percevoir d'abord, de telle sorte que ceux-là aussi soient en quelque manière compris par la raison. Voilà ce que doit faire et à quoi doit s'appliquer l'austère et très-belle science de la vraie philosophie : *Hæc quidem agere atque in his versari debet severa et pulcherrima veræ philosophiæ scientia* (1).

Tel est, messieurs, le programme que les Facultés catholiques de lettres devront suivre dans l'enseignement de cette science magistrale. C'est en donnant à leurs études une direction si sage et si ferme, qu'elles contribueront efficacement à restaurer parmi nous la « vraie et saine philosophie, » *veram ac sanam*; cette philosophie qui, s'appuyant à la fois sur les données de l'expérience et sur les principes de la raison, s'élève, par l'observation aidée du raisonnement, à la connaissance de Dieu, de l'homme et du monde; cette philosophie qui ne perd jamais de vue les conditions de notre nature spirituelle et corporelle tout ensemble, pour faire la part de l'élément sensible et de l'élément intelligible dans toutes nos connaissances; cette philosophie qui, loin d'isoler la raison de la tradition, ou réciproquement, recueille avec un égal soin les lumières de l'une et de l'autre; cette philosophie trop confiante dans la vérité et trop respectueuse envers elle pour la soumettre aux opérations périlleuses d'un doute même méthodique; cette philosophie que les Pères de l'Eglise ont dégagée de toute erreur en redressant et corrigeant les doctrines d'Aristote et de Platon; cette philosophie que les grands docteurs des écoles chrétiennes, saint Thomas à leur tête, ont réduite en système scientifique, et à laquelle le progrès des sciences naturelles et physiques est venu prêter de nouvelles lumières; cette philosophie, enfin, qui, sans sortir de son domaine purement rationnel, et tout en restant distincte de la théologie par ses principes, par sa méthode et par sa fin, voit néanmoins dans la révélation divine une règle infaillible, un préservatif contre l'erreur et un secours pour la raison. Ainsi comprise, la philosophie fournit à tout l'ensemble des sciences humaines une base inébranlable, en même temps qu'elle devient pour la religion l'auxiliaire le plus puissant.

II

A la philosophie succède l'histoire; après la science des idées vient la science des faits, ou plutôt l'une ne saurait marcher sans

(1) Lettre apostolique de Pie IX, *Gravissimas inter*, du 11 décembre 1862.

l'autre. Chaque fait est l'expression d'une idée ; et l'ensemble des faits, ou l'histoire, c'est la doctrine elle-même, vivante et en acte. Qui dit science, dit connaissance des causes et des principes. L'histoire ne mériterait donc pas le nom de science, si elle se bornait au récit pur et simple des événements, sans montrer en même temps d'après quels plans ils se déroulent, et à quelles fins ils se rapportent. Or, tout plan suppose de l'unité, et chaque fin particulière se rattache à une fin générale et suprême. L'esprit humain ne saurait concevoir les choses dans d'autres conditions (1). Sans une idée dominante, autour de laquelle s'opère le mouvement des siècles, à défaut d'un but certain que l'on puisse assigner à la marche de l'humanité, l'enseignement scientifique de l'histoire devient impossible. Ce n'est plus alors qu'un vaste labyrinthe où, en l'absence de tout fil conducteur, on ne sait de quel côté porter ses pas. Aucune vue d'ensemble ; pas d'action principale ; autant d'épisodes qui ne se relient pas entre eux. La scène varie sans cesse ; les acteurs se succèdent les uns aux autres, sans que l'on puisse débrouiller le nœud de ce drame d'autant plus confus qu'il se prolonge davantage. A qui étudie l'histoire de la sorte, par fragments et sans esprit de suite, le vrai sens des événements échappe avec l'idée dominante qui, seule, peut en donner la clef.

Or, quelle doit être cette idée dominante dans l'enseignement ? car il en faut une, c'est incontestable, et tout le monde en convient. C'est, messieurs, un fait indéniable que l'établissement du christianisme est le plus grand événement qui se soit accompli sur la terre : aucun autre n'en approche pour le caractère ni pour les conséquences. Donc, même au point de vue purement humain, et à s'en tenir aux règles de la méthode expérimentale, qui consiste dans l'observation des faits, c'est autour de cet axe que gravite le monde historique et moral. En l'absence d'un fait égal ou supérieur, le bon sens et la logique commandent de rattacher à ce fait capital tout le mouvement de l'histoire. Mais ce plan divin qu'entrevoit la raison, la foi nous le découvre dans son unité et avec ses vastes proportions. Pour nous, chrétiens, le Christ occupe le sommet des âges : c'est l'incarnation du Verbe qui donne à l'histoire du genre humain son véritable caractère et sa haute signification. Tout converge vers lui ; tout découle de lui. Le monde ancien était une vaste préparation à son règne ; le monde chrétien en est l'ex-

(1) In quolibet genere oportet esse unum primum, quod est simplicissimum in genere illo, et mensura omnium quæ sunt illius generis. (S. Thomas, *Analyt. post.*, I, 36)

tion et le développement. Le terme des choses d'ici-bas, c'est le salut des hommes en Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Omnia propter electos* (1). Il n'est rien qui ne se rapporte à ce grand œuvre, de près ou de loin, les destinées des peuples comme la vie des individus. Car Dieu a donné à son Fils les nations pour héritage (2) ; et c'est pour accomplir ce dessein qu'elles naissent, grandissent ou meurent. Toutes choses, disait l'Apôtre, doivent se restaurer dans le Christ ; toutes choses se résument en lui et ne se tiennent que par lui : *Omnia in ipso constant* (3). Il est la pierre angulaire sur laquelle se construit la cité de Dieu ; il est le pivot sur lequel tourne la machine du monde, ou, comme l'écrivait celui de tous les prophètes qui a embrassé l'histoire du regard le plus profond, le Christ est l'alpha et l'oméga, le principe et la fin des choses (4). C'est la croix qui marque le point culminant de l'histoire : elle est la grande colonne milliaire à partir de laquelle le genre humain compte sa marche à travers les siècles.

C'est l'avantage des écoles catholiques de pouvoir s'élever à cette hauteur de vues dans l'enseignement de l'histoire : elles tiennent la clef des événements avec la grande pensée qui les explique et les domine. En dehors de ce plan d'ensemble, il n'y a place que pour des systèmes imaginaires, également démentis par la doctrine et par les faits. Est-ce à dire, messieurs, que, dans nos facultés des lettres, l'histoire ecclésiastique doit être l'objet direct et immédiat de l'enseignement ? Telle n'est pas notre pensée. C'est à la faculté de théologie qu'il convient de réserver un ordre de matières qui rentrent plus spécialement dans son cadre. Mais de même que la philosophie, tout en restant une science rationnelle, doit néanmoins avoir devant les yeux la révélation divine, comme une étoile qui la guide, *veluti reatricem stellam* (5), ainsi l'histoire civile et politique des peuples ne saurait-elle faire abstraction de l'histoire religieuse du genre humain, qui seule peut l'éclairer en la complétant. C'est l'œil fixé sur le plan divin, tel qu'il nous est révélé par la foi, que l'historien devra étudier la succession des empires, le sens et le caractère de leur mission, les causes de leur grandeur et de leur décadence, les effets salutaires ou les influences funestes de leurs lois et de leurs institutions, le rôle et la valeur des hommes qui ont présidé à leurs destinées, en se rappelant tou-

(1) Il a Timothée, II, 10 ; S. Matth., XXIV, 22 ; S. Marc, XIV, 20.

(2) Ps., II, 8.

(3) Ep. aux Ephés., I, 10 ; aux Coloss., I, 10.

(4) Apocal., I, 8.

(5) Lettre apostolique de Pie IX, *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

jours que les événements de l'histoire ont pour principes la double action de la Providence divine et de la liberté humaine, et que, suivant l'expression de Balzac, « ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel (1). »

Il y a cinquante ans que M. de Maistre écrivait ce mot si connu : « Depuis trois siècles, l'histoire entière semble n'être qu'une grande conjuration contre la vérité (2). » Ce serait, messieurs, une injustice de ne pas reconnaître qu'il s'est produit de nos jours un mouvement en sens inverse. La critique historique a fait parmi nous de réels et d'incontestables progrès. L'habitude de remonter aux sources et de n'apprécier que pièces en mains, a discrédité la méthode facile, mais périlleuse, des jugements acceptés à la légère ou convenus d'avance.

C'est en suivant cette voie féconde que l'on est parvenu à replacer tant de figures dans leur vrai jour et à redresser une foule d'erreurs auxquelles l'esprit public avait fini par s'accoutumer. Et, cependant, que ne reste-t-il pas à faire pour être en droit de retourner le mot de M. de Maistre ? C'est hier seulement, pour ainsi dire, que l'on a commencé à rendre pleine justice au rôle éminemment civilisateur de l'Eglise et des Papes pendant les siècles du Moyen-Age. C'est grâce à des travaux tout récents que nos antiquités nationales ont pu être remises en lumière, et qu'il est devenu facile de comprendre tout ce que la vieille constitution de la société française renfermait d'éléments de force et vie, d'ordre et vraie liberté. La voie est désormais frayée pour une saine appréciation de l'histoire ; mais que de documents à recueillir, que de chartes à dépouiller, que de travaux à reprendre en sous-œuvre ou à refaire complètement, si l'on veut substituer à des déclamations de nulle valeur un enseignement basé sur l'analyse fidèle des textes et l'examen consciencieux des faits !

Nos facultés des lettres entreront dans ce courant de recherches patientes et de vraie critique ; et cette tâche leur sera d'autant plus facile que le goût de l'histoire se fortifiera chez elles du respect de la tradition. On ne peut avoir qu'un souci médiocre des choses du passé, lorsqu'on date l'histoire de quelque quatre-vingts ans, et qu'on fait à l'humanité l'injure de croire qu'elles à vécu soixante siècles sans dignité ni grandeur. Rien de moins raisonnable que cette tendance de l'esprit révolutionnaire à renfermer le drame historique dans un petit cercle d'années, et à ne rien voir en dehors

(1) Balzac, *le Socrate chrétien*.

(2) *Du Pape*, l. II, ch. XII.

de cet horizon étroit. Un pareil dédain du passé n'est propre qu'à nourrir l'orgueil, c'est-à-dire la moins excusable et la plus stérile de toutes les passions. Non, l'humanité, dans ce qu'elle a de grand et de beau, ne date pas de nos jours : par delà ce court espace de temps elle a vécu de longs siècles, forte et glorieuse ; et si elle a trop souvent semé sa route de sang et de larmes, je trouve aussi à chacune de ses étapes des lumières et des vertus. Tous, nous devons au passé la meilleure partie de nous-mêmes : nous lui devons notre langue, notre patrie, nos mœurs et nos croyances, ce qui a marqué notre place dans l'histoire et notre rang sur la scène du monde. Quels que soit nos mérites propres, nous vivons du travail des générations qui nous ont précédés, et c'est leur héritage qui fructifie dans nos mains. A elles l'honneur d'avoir creusé péniblement les sillons où nous jetons à notre tour la semence de l'avenir. Car il n'est pas de découverte qui n'ait été préparée par de longues recherches ; pas de progrès dont les sueurs de nos pères n'aient fécondé le germe ; pas d'institution ni d'œuvre puissante qui ne plonge ses racines dans le sol de la tradition ; et chaque fois qu'un siècle se lève à l'horizon de l'histoire, ce sont les lumières des âges précédents qui viennent former au-dessus de son berceau l'étoile destinée à éclairer sa marche.

C'est dans cet esprit de justice et d'impartialité que nous aborderons l'étude de l'histoire ; et, non moins que la philosophie, cette science, la plus intéressante de toutes, deviendra entre nos mains une vaste démonstration de la vérité.

III

Après la philosophie et l'histoire, après la science des idées et la science des faits, le troisième élément d'une faculté des lettres, c'est la littérature, ou la science du langage, prise dans son acception la plus large et la plus complète. Sans la parole et sans l'écriture, ni la pensée ne saurait avoir d'expression sensible, ni l'activité extérieure de témoignage permanent. Grâce à ces dons magnifiques du Créateur, le champ le plus vaste a pu s'ouvrir au travail des facultés humaines. A l'aide de quelques sons et de quelques signes, il a été donné au génie de l'homme d'exprimer le beau sous les formes les plus diverses, et de parcourir tous les sommets de l'éloquence et de la poésie. Il en est résulté ces trésors d'intelligence, d'imagination, de goût, d'harmonie qui se sont accumulés d'un peuple à l'autre, de siècle en siècle à travers toutes les vicissitudes des langues, et dont l'ensemble constitue pour le genre humain un patri-

moine d'incalculable valeur. Car tout ce qui élève l'esprit profite au cœur, et la volonté reçoit des inspirations de l'art une nouvelle force pour le bien. Quand j'étudie le Livre des divines révélation, je vois que l'Esprit-Saint lui-même n'a pas dédaigné les beautés du langage, et depuis le style simple et sévère de l'histoire jusqu'aux magnificences de la poésie lyrique, les genres les plus variés se réunissent dans cet incomparable monument, pour servir la vérité et contribuer à l'empire qu'elle doit exercer sur les âmes.

Mais je ne veux pas anticiper sur une tâche qui sera la vôtre, messieurs les professeurs. L'œil fixé sur la situation présente, je dois me borner à indiquer les devoirs qu'elle impose aux facultés nouvelles. Or, on ne saurait se le dissimuler, les tendances actuelles ne sont guère favorables à l'étude des belles-lettres. L'industrie a envahi le domaine de l'art, et, sous l'empire de préoccupations toutes matérielles, l'attention se détourne de plus en plus des ouvrages de l'esprit. Au lieu de faire aux sciences exactes et physiques la part légitime qui leur revient, on leur accorde une prédominance telle que tout le reste disparaît comme inutile ou secondaire. De là un affaiblissement notable dans ces hautes facultés de l'âme que l'éducation littéraire peut seule développer. Faut-il s'étonner si, dans l'éloquence comme dans la poésie, la disette est grande ?

D'autre part, il était impossible que la littérature ne reçût la marque des théories courantes. Pour qui n'admet que ce qui tombe sous le sens, il n'y a plus d'idéal : tout se borne à reproduire les réalités palpables. Le matérialisme en philosophie devait entraîner, comme conséquence nécessaire, le réalisme dans l'art et dans la littérature, c'est-à-dire la négation même de tout ce qu'il y a d'élevé et de vraiment supérieur dans les œuvres de l'homme. Il n'y a pas jusqu'à la langue qui n'ait souffert de ces abaissements : sous l'influence de pareilles doctrines, elle tend à perdre cet air de noblesse, cette clarté et cette transparence de formes, en un mot, ce caractère profondément spiritualiste que nos grands écrivains avaient su lui donner, pour prendre je ne sais quoi d'équivoque, de lourd et de vulgaire. Triste résultat d'une littérature malsaine, qui confond le sentiment avec la sensation, étouffe l'esprit dans la chair, et, ne voulant plus s'élever jusqu'à Dieu, se condamne elle-même à descendre au-dessous de l'homme.

Il n'est que temps de réagir, d'une part, contre l'indifférence pour les études classiques, et, de l'autre, contre l'invasion du matérialisme dans la littérature, si l'on veut conserver à l'esprit français les qualités qui lui ont valu si longtemps une influence presque souveraine. Les faveurs de l'opinion, il faut bien l'avouer, ne sont pas

précisément pour ce qu'il y a de plus judicieux et de plus sensé ; et cependant, sur ce point comme sur tant d'autres, rien n'est perdu sans retour. L'éducation chrétienne a déposé dans ce peuple un si grand fond de bon sens et de raison, qu'il ne faut jamais désespérer de le ramener à ce qui est juste et vrai. Sans doute les romanciers du crime et les dramaturges du vice obtiennent trop souvent un succès aussi facile que peu justifié ; mais les suffrages ne manquent pas non plus à qui sait comprendre la véritable mission de l'écrivain. Chaque fois que l'on réussit à faire vibrer les nobles cordes du cœur humain, on est sûr de trouver de l'écho dans la société française. Qu'un homme de talent vienne à surgir, qu'il s'empare d'un épisode fameux de notre histoire nationale, qu'il mette en scène l'une de ces figures qui ont dominé le monde, Charlemagne, par exemple, pour lui faire redire dans un grand langage nos gloires, nos deuils, nos espérances, à l'instant même vous verrez, aux applaudissements de la foule, que le sentiment du beau littéraire n'est pas éteint parmi nous, et qu'il suffit, pour le réveiller, de remonter aux vraies sources de l'inspiration et de l'art.

Les facultés catholiques de lettres rendraient un grand service à l'esprit public si, par leur attachement aux saines traditions littéraires, elles parvenaient à ranimer le goût des études classiques. Et cependant, là ne devra pas se borner leur tâche. Pour travailler au progrès de la science, il nous a semblé utile d'élargir le cadre de l'enseignement littéraire. Nul doute que l'étude des grands modèles de la Grèce et de l'ancienne Rome ne doive rester à jamais l'une des bases de l'éducation intellectuelle ; en y joignant l'analyse des chefs-d'œuvres que nous devons aux Pères de l'Eglise grecque et latine, nous croyons avoir fait une juste part aux deux langues mères du monde civilisé. Mais était-il possible de n'accorder aucune place aux littératures si riches, si variées, si originales de l'Asie ? Une faculté des lettres, à notre époque surtout, pourrait-elle être complète, si elle ne comprenait à tout le moins une chaire de langues orientales ? Nous ne l'avons pas pensé, et nous nous sommes empressé d'inviter l'un des plus savants disciples de Burnouf à reprendre des leçons qui n'avaient pu être interrompues qu'au détriment de la science (1).

D'autre part, sous le nom de grammaire comparée, le rapprochement des langues a pris dans l'érudition moderne une importance qui nous a paru justifié de tout point. Car sous les mots, il y a des idées ; et rien ne sert mieux que cette étude compa-

(1) M. Théodore Pavie, ancien professeur au Collège de France.

native à saisir les rapports d'origine et de parenté qui existent entre les divers membres de la grande famille humaine. Le Collège de France nous a précédés dans une voie où nous avons été heureux de le suivre, en consacrant une chaire spéciale à cet enseignement. Enfin, nous ne pouvions oublier que la faculté des lettres s'appelait anciennement faculté des arts, par marquer le lien qui rattache entre elles toutes les formes du beau. Le génie d'un peuple ou l'esprit d'une époque se révèle dans les monuments de l'architecture, par exemple, non moins que dans les productions littéraires : l'étude des uns est d'un grands secours pour l'intelligence des autres. Un cours d'esthétique ou d'histoire de l'art nous semblait dès lors le complément naturel des matières que doit embrasser une faculté des lettres. Je vous devais, messieurs, ce mot d'explication pour vous montrer que si la méthode traditionnelle a toutes nos préférences, nous n'hésitons pas non plus à entrer dans la voie des innovations, du moment qu'elles nous paraissent nécessaires ou utiles.

Et maintenant il ne me reste plus qu'à souhaiter l'exécution fidèle du plan que je viens d'exposer. A voir l'esprit qui anime cette jeunesse studieuse et le talent des maîtres appelés à l'instruire, on ne saurait douter du résultat. Les succès si rapides, si complets, qu'a obtenus notre jeune faculté de droit, nous permettent d'espérer un avenir non moins prospère pour la haute école philosophique, historique et littéraire que nous inaugurons aujourd'hui. Ayez pleine confiance, messieurs, dans la stabilité de nos institutions. Les familles catholiques, et c'est une force sans doute, placent en elles leurs meilleures espérances. Mes vénérés collègues, au nom desquels j'ai l'honneur de parler en ce moment, vous envoient de loin leurs vœux et leurs bénédictions. Appuyés sur le droit essentiel qu'a l'Eglise d'élever la jeunesse chrétienne, droit reconnu et garanti par la loi du pays, nous poursuivrons notre tâche sans nous préoccuper d'autre chose que de l'accomplissement de nos devoirs. Nous la poursuivrons avec la pensée que nous n'aurons rien fait, tant qu'il nous restera quelque chose à faire.

Aussi, l'établissement de la faculté des sciences va-t-elle devenir l'objet de tous nos efforts ; et, dès ce moment, j'ose vous inviter pour l'année prochaine à l'ouverture de cette nouvelle école. Ainsi s'achèvera peu à peu, sous les auspices de Marie-Immaculée, cet édifice que nous élevons à la gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise et de la France.

VARIÉTÉS

Une Eglise du IV^e siècle en Algérie.

Pendant qu'il était à Rome en 1870, à l'époque du Concile du Vatican, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, se trouvait à l'audience du Saint-Père. Pie IX lui dit tout à coup : « Ah? vous savez que vous avez, dans votre diocèse, l'Eglise authentiquement datée la plus ancienne du monde chrétien? — Mais non, Très-Saint-Père, je l'ignore et je suis heureux de l'apprendre de la bouche de Votre Sainteté. — Je ne puis bien vous donner le détail de tout cela, dit le Souverain Pontife; mais allez trouver de ma part M. de Rossi, le conservateur des Catacombes, il vous l'expliquera. » M. de Rossi fit connaître à Mgr Lavigerie que, d'une inscription relevée sur le pavé en mosaïque de l'ancienne église épiscopale d'*Oppidum Tingitii*, aujourd'hui Orléansville, il résultait qu'elle avait été commencée l'an 283 de la province d'Afrique, qui correspond à l'an 323 de l'ère chrétienne et par conséquent aux années qui suivirent immédiatement la conversion de Constantin. De cette église, il reste encore tout le pavé en mosaïque, les murs à la hauteur de deux mètres, et les places très-apparences de l'autel et du siège de l'évêque : tout cela sous la terre dont on l'a soigneusement recouverte pour ne pas l'exposer à la destruction. Mais ce n'en est pas moins l'une des plus précieuses et des plus anciennes reliques de l'art chrétien et surtout de la foi chrétienne dans le monde. Ajoutez, détail plein d'intérêt, que cette antique église était dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Le Directeur-Gérant : J. CHANTREL.

A NOS ABONNÉS

L'échéance du 31 décembre étant une des plus considérables de l'année, nous avons prié, dans nos précédents numéros, ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement finit à cette date de vouloir bien le renouveler au plus tôt, afin d'éviter les retards et les erreurs qui pourraient se produire par suite de l'encombrement.

Nous tenons à remercier dès aujourd'hui de leur empressement le grand nombre de nos abonnés qui ont bien voulu répondre à notre appel ; nous les remercions également des félicitations et des encouragements qu'ils veulent bien nous adresser en même temps : nous nous efforcerons de continuer à les mériter.

Quant à ceux de nos souscripteurs qui n'ont pu encore répondre à notre appel, nous les supplions de le faire au plus tôt : ils nous obligeront véritablement et contribueront ainsi à assurer la régularité du service.

Si, par suite de circonstances particulières, quelques-uns de nos abonnés avaient besoin d'un léger délai pour acquitter leur nouvel abonnement, nous serons heureux de le leur accorder ; il leur suffira, dans ce cas, de nous faire connaître leur intention de renouveler leur souscription et l'époque où ils comptent la solder, pour que les *Annales* leur soient servies régulièrement.

Les prix de l'abonnement ne sont encore, cette fois, pour nos anciens abonnés de France que de :

12	francs	pour	un	an ;
8	—	—	six	mois ;
4	50	—	trois	mois.

Pour l'étranger, les prix ordinaires.

TABLE DES MATIERES

DU TOME IV DE 1876 (1).

(Tome XVIII de la collection).

Numéro 251 (7 octobre 1876). — La situation, 5. — Provision d'Eglises, 8. — Discours du Saint-Père aux pèlerins de Tarbes, 9. — Le Congrès ouvrier, 11. — Les Universités catholiques, 16. — La république de l'Equateur et la secte, 21. — Actes du concile du Puy (suite), 26. — Les péchés de l'Europe (1^{er} article), 32. — Les dernières attaques contre l'Eglise, 35. — La charité à Paris (suite), 39. — Les romans et le peuple, 43. — Histoire d'un inconnu (suite), 47. — Variétés, 54.

Numéro 252 (14 octobre 1876). — Chronique, 57. — Les missions dans l'Afrique du sud (fin), 71. — La hiérarchie catholique (fin), 78. — Actes du concile du Puy (suite), 83. — La charité à Paris (fin), 89. — Les péchés de l'Europe (suite), 93. — Histoire d'un inconnu (suite), 96.

Numéro 253 (21 octobre 1876). — Chronique, 102. — Nécrologie, 113. — Le Congrès catholique italien, 118. — Les péchés de l'Europe (fin), 126. — Actes du concile du Puy (fin), 129. — Christophe Colomb, 134. — Le monde judiciaire, 138. — Bulletin bibliographique, 140. — Histoire d'un inconnu (suite), 147. — Saint Remi, 154. — Pèlerinage à saint Martin de Tours, 155.

Numéro 254 (28 octobre 1876). — Chronique, 157. — Les Universités catholiques, 160. — Le pèlerinage espagnol, 167. — Le Saint-Siège et la question d'Orient, 173. — La franc-maçonnerie au Brésil, 181. — Saint Remi et la nation française, 188. — Le Père Olivaint, 199. — Le catholicisme libéral, 202. — Histoire d'un inconnu (suite), 205. — Variétés, 211.

Numéro 255 (4 novembre 1876). — La situation, 213. — Les empiétements du clergé, 217. — Le sacrilège de Cette, 223. — Les aumôniers militaires en Angleterre, 228. — Le Ramazan, 233. — Les missions africaines, 337. — L'Eglise et l'enseignement, 241. — Le positivisme, 245. — Notre-Dame des Soldats, 248. — Charette second, 251. — Le monde judiciaire, 254. — Bulletin bibliographique, 260. — Histoire d'un inconnu (suite), 266.

Numéro 256 (11 novembre 1876). — Chronique, 269. — Le catholicisme libéral, 276. — Le cardinal Antonelli, 277. — Les réformateurs de Genève, 283. — Le repos du dimanche, 291. — L'OEuvre des Tombes, 298. — Journaux et Revues, 302. — Bulletin bibliographique, 310. — Histoire d'un inconnu (suite), 315. — Variétés, 321.

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

- Numéro 257** (18 novembre 1876). — Chronique, 325. — L'ambassade de France auprès du Saint-Siège, 339. — Grecs et Turcs, 357. — Le clergé et la politique, 361. — Le catholicisme libéral, 376. — Bulletin bibliographique, 377.
- Numéro 258** (25 novembre 1876). — A nos lecteurs, 381. — Chronique, 384. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat, 387. — Le budget des cultes, 391. — Le pèlerinage du Mans à Rome, 395. — Le pèlerinage espagnol, 400. — Mgr Gonçalves de Oliveira, 408. — Assemblée des œuvres catholiques à Saint-Quentin, 414. — Déclaration des évêques suisses sur le schisme vieux-catholique, 420. — Le millénaire de Chartres, 425. — Le testament d'un curé, 429. — Le monde judiciaire, 431. — Histoire d'un inconnu (suite), 434.
- Numéro 259** (2 décembre 1876). — Chronique, 437. — L'Orient et la Révolution, 449. — Le monde parlementaire et les questions religieuses, 451. — La croix de Migné, 470. — Déclaration des évêques suisses (suite), 474. — Mgr Gonçalves de Oliveira (suite), 483. — Bulletin bibliographique, 490.
- Numéro 260** (9 décembre 1876). — Chronique, 493. — Le monde parlementaire, 500. — Le Congrès de Lille, 511. — Le budget des cultes, 520. — Le futur conclave, 524. — Mgr Gonçalves de Oliveira (fin), 529. — Le cléricisme ou l'ultramontanisme (fin), 531. — Mgr Wicart, 537. — Musique et santé, 543. — Bulletin bibliographique, 545.
- Numéro 261** (16 décembre 1876). — Quelques bonnes nouvelles pour nos Abonnés, 549. — Chronique, 555. — Les Universités catholiques, 563. — Le monde parlementaire, 567. — Le Congrès de Lille, 568. — Le cléricisme ou l'ultramontanisme (fin), 589. — Les aumôniers militaires, 592. — Le monde judiciaire, 596. — Histoire d'un inconnu (suite), 598. — Variétés, 601.
- Numéro 262** (23 décembre 1876). — Chronique, 605. — Les primes des *Annales catholiques*, 613. — L'Eglise au Vénézuéla, 619. — Le monde parlementaire, 621. — La persécution générale, 628. — La croix de Migné, 642. — Le cardinal Guibert, 649. — Un calendrier libre-penseur, 654. — Questions de jurisprudence, 658.
- Numéro 263** (30 décembre 1876). — Chronique, 661. — Le monde parlementaire, 668. — Les Universités catholiques, 693. — Variétés, 707. — Table des matières, 709. — Table alphabétique, 711.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

(Tome IV de 1876.)

A

- Actes du concile de Puy, par Mgr de LA TOUR D'AUVERGNE, 23, 83, 129.
- Ada (Mgr Joseph d'). — Sa mort, 338.
- Agen (diocèse d'). — Adresse du clergé au Saint-Père, 108.
- Aix (Faculté théologique d'). — Elle est défendue par Mgr Dupanloup, 676.
- A Kempis (l') de Marie, ou Marie invitait les fidèles à l'imitation de ses vertus*, par le P. Sailer, traduit par Maxime de Montrond, 547.
- Allard (Paul). — Les esclaves chrétiens, 305.
- Allemagne. — Les catholiques de la Hesse, 337.
- Almanachs. — *Almanach illustré de la France nouvelle*, 260. — *La Vedette*, 261. — *Almanach du pèlerin*, 261. — *Almanach de la France rurale*, 261. — *Almanach de l'Union catholique*, 261. — *Almanach historique et patriotique*, 314. — *Almanach de l'atelier*, 314. — *Almanach du laboureur*, 314. — *Almanach du coin du feu*, 314.
- Ambassade (l') de France auprès du Saint-Siège. — Discussion à la Chambre des députés, 339.
- Ambassadeur de Dieu (l') et le pape Pie IX*, par Roselly de Lorgues, 265.
- A nos lecteurs, par J. CHANTREL, 381.
- Antonelli (cardinal). — Sa mort, 269. — Notice biographique, 277. Détails sur ses derniers moments, 328.
- Arméniens. — Affaiblissement du schisme, 338.
- Attaques (les dernières) contre l'Eglise, par Mgr JUSTIN FÈVRE, 35.
- Auber (l'abbé). — *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, 143.
- Aumôniers (les) de marine. — Hommage que leur rend M. Raoul Duval, 274.
- Aumôniers (les) militaires en Angleterre, 228. — Consultation sur les aumôniers militaires, 592. — Discours de Mgr Dupanloup, 668.
- Avocats (les) des moines, 54.

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

- Barrio (cardinal Mariano) y Fernandez. — Sa mort, 438.
- Belcastel (M. de). — Interpellation au Sénat à propos des discours de distribution de prix, 502.
- BENEZET (E.). — L'Orient et la Révolution, 449.
- BERNADILLE. — Un calendrier libre-penseur, 654.
- BESSON (Mgr), évêque de Nîmes. — Lettre au garde-des-sceaux sur l'aumônerie militaire, 164. — Lettre au marquis de Valfons sur le budget des cultes, 391.
- Boiteux (Jules). — *Lettres à un matérialiste*, 313.
- Bollandistes (les petits)*, par Mgr Guérin, 261.
- Bologne. — Le Congrès catholique de Bologne, 64, 118.
- Bonaparte (prince Jérôme-Napoléon). — Discours à la Chambre des Députés, 621.
- Bouvier (Mgr). — *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum*, 546.
- Brésil. — La franc-maçonnerie au Brésil, 181. — Retour de Mgr Gonçalves de Oliveira, 408. — Formation d'un parti catholique, 447.
- Budget. — Lettre de Mgr Besson sur le budget des cultes, 391. — Discussion à la Chambre des députés, 455, 621, 668. — Le budget des cultes, par M. NICOLAY, 520.
- Bulletin bibliographique, par J. CHANTREL, 140, 260, 310, 377, 490, 545.

C

- CABRIÈRES (Mgr de), évêque de Montpellier. — Lettre sur le sacrilège de Cette, 225.
- Calendrier (le) catholique*, 314. — Un calendrier libre-penseur, par BERNADILLE, 644.
- Cassagnac (M. Granier de), père. — Discours sur le budget des cultes, 488.
- Catholicisme (le) libéral. — *Somme contre le catholicisme libéral*, par LOUIS VEUILLLOT, 373.
- Caussette (R. P.). — *Mélanges oratoires*, 142.
- CHAMPAGNY (F. de). — La persécution générale, 638.
- CHANTREL (J.). — La situation, 5, 213, 493, 555. — Le congrès ouvrier, 11. — Chronique, 57, 157, 269, 325, 384, 437, 493, 555, 605. — La hiérarchie catholique, 78. — Nécrologie, 113, 438. — Bulletin bibliographique, 140, 260, 310, 377, 490, — Le catholicisme libéral, 202. — Les empiètements du clergé, 217. — Journaux et revues, 302. — A nos lecteurs, 381.

- Charette second, par lord ONE, 251.
 Charité (la) à Paris, 39, 89.
 Chartres (diocèse de). — Le millénaire de Chartres, 425. — Lettre de l'évêque au Pape, 426. — Réponse du Pape, 428.
Chemin (le) du bonheur, par Etienne Marcel, 380.
 CHESNELONG, (M.). — Discours au congrès de Lille, 578.
 Chronique, par J. CHANTREL, 57, 157, 269, 325, 384, 437, 493, 555, 605.
Clergé (le) de 89, par J. Wallon, 35. — Les empiètements du clergé, lettre du cardinal GUIBERT, 218.
 Clergé (le) et la politique, par Mgr GUILBERT, 361.
 Cléricalisme (le) ou l'ultramontanisme d'après les anticléricaux, 531, 589.
 Collection des *Annales catholiques*, 383.
 Colomb (Christophe), — Lettre du cardinal Donnet, 134.
 Comité israélite de bienfaisance, 89.
 Conclave (le futur), par l'abbé SÆHNLIN, 524.
Concordance, par Dutripon, 377.
 Congrès (le) de Lille, 511. — Résolutions du congrès, 518. — Discours de M. CHESNELONG, 578.
 Congrès (le) catholique italien, 118.
 Congrès (le) ouvrier, par J. CHANTREL, 11.
 Constantine (diocèse de). — Erreur de M. Lambert dans la discussion du budget des cultes, 577.
Cours complet de rhétorique, par l'abbé Vuillaume, 379.
 Crimes (les grands) et leurs causes, par SOLON, 596.
 Croix (la) de Migné, 470, 642.
 Croix (la) et le plus haut monument du monde, 602.

D

- DANTEN (Emile). — Le repos du dimanche, 291.
 Decazes (duc). — Déclaration relative à la question d'Orient, 271.
 Dechamps (cardinal), archevêque de Malines. — Adresse au Saint-Père, 498.
 Déclaration des évêques suisses sur le nouveau schisme en Suisse, 420, 474.
 Déconvenue d'un préhistorien, 322.
 DESPREZ (Mgr), archevêque de Toulouse. — Lettre au garde-des-sceaux sur l'aumônerie militaire, 107.
 Dimanche. — L'évêque de Beauvais et le duc d'Aumale, 112. — Le repos du dimanche, par EMILE DANTEN, 291. — Le repos du dimanche en Amérique, 321. — L'œuvre du dimanche, 601.

- DONNET** (cardinal). — Lettre sur Christophe Colomb, 134. — Lettre sur l'apparition de la croix de Migné, 647.
- Drohojowska** (comtesse). — *Mère et fille*, 380.
- DUPANLOUP**. — Discours sur l'aumônerie militaire, 668; — sur la Faculté d'Aix, 676; — sur le budget du clergé, 679.
- Dutripon** (F.-P.). — *Vulgate editionis bibliorum sacrorum Concordantiae*, 377.

E

- Ecole professionnelle de Saint-Joseph, 39.
- Eglise (l') et l'Enseignement, 241.
- Eglise (une vieille) en Algérie, 707.
- Empiètements (les) du clergé. — Lettre du cardinal GUIBERT, 218.
- Equateur. — La république de l'Equateur et la secte, par E. DE SAINT-CRY, 21. — Nouvelle révolution, 103.
- Esclaves (les) chrétiens*, par Paul Allard, 305.
- Espagne. — V. Pèlerinage espagnol.
- Etats de l'Eglise, 57, 159. — V. PIE IX.

F

- Falaise (l'abbé). — *Méthode théorique et pratique de plain-chant* 379.
- FÉDOU (l'abbé H.). — Legs avec conditions et charges, 658.
- FÈVRE (Mgr Justin). — Les dernières attaques contre l'Eglise, 35.
- Fourrière (l'abbé). — *L'Histoire sainte enseignée aux petits enfants*, 379.
- France. — Nomination des maires, 71. — Nominations d'évêques, 106. — Le baron Baude est nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège, 164. — Recensement des richesses artistiques, 165. — La session extraordinaire des Chambres, 213. — La proposition Gatineau, 273. — Démission du ministère, 504. — Le Parlement, 339, 452, 500, 567, 621, 668. — La crise ministérielle, 557. — Programme du nouveau ministère, 610. — La France en Orient, 611.
- Franc-maçonnerie (la) au Brésil. — Brefs du Saint-Père, 481.
- FREPPÉ (Mgr), évêque d'Angers. — Discours à l'occasion de la saint Martin, 495. — Discours à l'ouverture des cours de l'Université d'Angers, 693.

G

- Galliera (duc de). — Sa mort, 439.
- Gasté (M. de). — Discours sur le budget des cultes, 569.
- Géographie*, par L. Legout, 379.

- Grecs et Turcs, par l'abbé Sœhlin, 357.
 Guérin (Mgr). — *Les petits Bollandistes*, 261.
 GUIBERT (cardinal). — Lettre au sujet de l'Université catholique, 16. — Lettre sur les prétendus empiètements du clergé, 218. — Lettre au gouvernement de la défense nationale en 1870, 355. — Notice biographique sur le cardinal Guibert, 649.
 GUILBERT (Mgr), évêque de Gap. — Le clergé et la politique, 361.

H

- Haïti. — Bref du Saint-Père répondant à une adresse du clergé, 111, 206.
 Henry (l'abbé A.). — *Les Magnificences de la religion*, 311.
 Histoire d'un inconnu, 47, 96, 147, 266, 315, 434, 598.
Histoire et théorie du symbolisme religieux, par l'abbé Auber, 143.
Histoire (l') sainte enseignée aux petits enfants, par l'abbé Fourrière, 379.
 Honneurs militaires (la question des) dans les enterrements civils, 454, 501.
 HUCHEDE (Froster-Pierre). — Mgr Wicart, premier évêque de Laval, 537.
Hymnologie grecque, 304.

I

- Indes orientales. — Mouvement des conversions, 339.
Institutiones theologicæ ad usum seminariorum, par Mgr Bouvier, 546.
 Italie. — Dissolution du Congrès catholique de Bologne, 64. — Elections pour la Chambre des députés, 327. — La loi des garanties, 386. — Projets pour le futur conclave, 446, 524. — Projet de loi sur les ministres du culte, 498.

J

- Jacob (bibliophile). — *Les Sciences et les Lettres au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance*, 490.
Journal des Savants, 302.
 Journaux et revues, par J. CHANTREL, 302.
 Jurisprudence (Questions de). — Legs avec conditions, par l'abbé H. FÉDOU, 658.

K

- Keller (M.). — Discours en réponse au prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, 631.

Kerjégu (Louis de). — Discours sur le budget des cultes, 569.

L

Lalaing (E. de). — *Le Robinson de Paris*, 380.

La Mennais (l'abbé Jean-Marie de), 264.

Lasserre (Henri). — *Notre-Dame de Lourdes*, 491.

Legeay (Dom George). — *Noëls anciens*, 492.

Legout (L.). — *Géographie*, 379.

Lequette (Mgr), évêque d'Arras. — Discours au Congrès de Lille, 513.

Lettres à un matérialiste, par Jules Boiteux, 313.

Livres. — V. Bulletin bibliographique.

Lyon. — Célébration de la fête de l'Immaculée-Conception, 557.

M

Mabile (Mgr), évêque de Versailles. — Ses noces d'argent, 333.

Machabées. — Les reliques des Machabées, 211.

Magnificence (les) *de la religion*, par l'abbé A. Henry, 311.

Mans (diocèse du). — Annonce d'un pèlerinage à Rome, 110. —

Les pèlerins arrivent à Rome, 331. — Adresse lue au Saint-Père, 395. — Réponse du Saint-Père, 397.

Manuel des conseils de fabrique, par A. J. Vouriot, 545.

Marcel (Etienne). — *Le chemin du bonheur*, 380.

Marchal (l'abbé). — Il renonce au schisme vieux catholique, 106.

— *Les réformateurs de Genève*, 283. — Il se rend à Rome, 607.

Maynard (l'abbé U.), — *La sainte Vierge*, 491.

Mélanges oratoires, par le R. P. Caussette, 142.

Mère et fille, par la comtesse Drohojowska, 389.

Méthode théorique de plain-chant, par l'abbé Falaise, 379.

Migné (la croix de). — Mandement de l'évêque de Poitiers, 470. —

Documents, 642. — Lettre du cardinal Donnet, 647.

Millénaire (le) de Chartres, 125.

MIMIL (l'abbé). — Assemblée des Œuvres catholiques à Saint-Quentin, 414.

Missions (les) dans l'Afrique du Sud, 71. — Les missions africaines, par ADRIEN DE THURET, 257.

Monde (le) judiciaire. — Journaux diffamateurs, 138. — L'Œuvre des vieux papiers, 129. — Un quaker réserviste, 254. — L'École Sainte-Geneviève, 431. — Les grands crimes et leurs causes, 596.

Monde (le) parlementaire. — Séance du 11 novembre, l'ambassade auprès du Saint-Siège, 339. — Les honneurs militaires, 453. —

- Le budget des cultes, 455. — Les honneurs militaires, 501. — Interpellation Belcastel au Sénat, 502. — Le budget des cultes, 527, 621, 668.
- Montrond (M. de). — Il traduit l'*A Kempis de Marie* du P. Sailer, 547.
- Moreau de Jonnés. — *Les temps mythologiques*, 399.
- Morel (l'abbé Jules). — *Scmme contre le catholicisme libéral*, 202.
- Musique et santé, par J. RAMBOSSON, 543.

N

- Nantes (diocèse de). — Les pèlerins nantais à Rome, 57. — Leur adresse au Saint-Père, 60. — Consécration de l'église Saint-Nicolas, 110.
- Nécrologie. — Mgr Arachial, 113. — Général Letellier-Valazé, 114. Charles Sainte-Claire Deville, 114. — P. de Valroger, 115. — George Smith, 115. — Le cardinal Antonelli, 269, 277. — Mgr Vibert, évêque de Maurienne, 275. — Mgr Joseph d'Ada, 338. — Le cardinal Patrizi, 438. — Le cardinal Barrio, 438. — Le duc de Galliera, 439. — Maréchal duc de Saldanha, 440. — Le chevalier Gougenot Desmousseaux, 441. — M. Bournisien, 442. — M^{me} Monbucher (sœur Marie-Adélaïde de la Croix), 443.
- NICOLAY (M.). — Le budget des cultes, 520.
- Noëls anciens*, par Dom George Legeay, 472.
- Notre-Dame de Lourdes*, par Henri Lasserre, 491.
- Notre-Dame des soldats, 248.

O

- Œuvre de l'Adoption, 90.
- Œuvre de Notre-Dame auxiliatrice, 40.
- Œuvre (l') des faubourgs, 40.
- Œuvre de Saint-Casimir, 91.
- Œuvre (l') des tombes, 298.
- Œuvres catholiques (assemblée des) à Saint-Quentin, par l'abbé MIMIL, 414.
- Olivaint (le P.). — Miracle obtenu par son intercession, 414.
- Oliveira (Mgr Gonçalves de), évêque d'Olinda. — Homélie pour son retour, 409, 483, 529.
- ONE (lord). — Charette second, 251.
- Orient (l') et la révolution, par E. BENEZET, 449.

P

- Paquelin (Dom Louis). — *Vie et souvenirs de Mgr de Cossé-Brissac*, 140.
- Patrizi (cardinal Constantin). — Sa mort, 438, 605. — Détails édifiants, 496.
- Péchés (les) de l'Europe, 32, 93, 126.
- Pèlerinage (le) espagnol à Rome. — Discours du Saint-Père, 167. — Adresse lue par l'archevêque de Grenade, 400.
- Pèlerinage à saint Martin de Tours, 155, 332.
- Persécution (la) générale, par F. DE CHAMPAGNY, 638.
- PIE (Mgr), évêque de Poitiers. — Saint Remi et la nation française, 188. — Mandement sur la croix de Migné, 470.
- PIE IX. — Provision d'Eglises, 8. — Discours aux pèlerins de Tarbes, 9. — Discours aux pèlerins de Nantes, 57. — Bref à l'évêque du Cap-Haïtien, 111. — Bref au Congrès catholique italien, 122. — Discours aux pèlerins espagnols, 168. — Brefs sur la franc-maçonnerie au Brésil, 181. — Bref à l'évêque des Trois-Rivières, 276. — Bref à l'archevêque de Tours en 1870, 352. — Discours aux pèlerins du Mans, 397. — Bref à l'évêque de Chartres, 428. — Audiences du Saint-Père, 443. — Il reçoit le collège belge, 498. — Bref à un évêque d'Allemagne, 561. — Un trait de Pie IX, 664. — Il reçoit les pèlerins du diocèse de Troyes, 608. — Audience au Sacré-Collège, 663.
- Positivisme (le), par L. DE LA TOUR DU PIN, 245.
- Primes des *Annales catholiques*, 550, 613.
- Provision d'Eglises, 8, 606, 000.
- Puy (le). — Actes du concile du Puy, 26, 83, 129.

Q

- Quaker (un) réserviste, 254.
- Quelques bonnes nouvelles pour nos Abonnés, 549.
- Question (la) d'Orient, 69, 101, 157, 270, 609. — Le Saint-Siège et la question d'Orient, 173. — La paix et la guerre, 325. — L'Orient et la Révolution, par E. BENEZET, 449.
- Questions de jurisprudence. — Legs avec conditions et charges, 658.

R

- Ramazan (le), 233.
- RAMBOSSON (J.). — Musique et santé, 543.
- Réformateurs (les) de Genève*, par l'abbé Marchal, 283.
- Remi (saint). — Célébration de sa fête à Reims, 154. — Saint Remi et la nation française, par Mgr PIE, évêque de Poitiers, 188.

- Rivière (l'abbé de). — Ses *Œuvres*, 143.
Robinson (le) de Paris, par E. de Lalaing 380.
 Romans (les) et le Peuple, 43.
 Rosselly de Lorgues. — *L'ambassadeur de Dieu et le Pape Pie IX*, 265.
 Rosset (Mgr). — Il est nommé évêque de Maurienne, 331.

S

- Sacrilège (le) de Cette. — Lettre de l'évêque de Montpellier, 225.
 SAINT-CRY (E. de). — La République de l'Equateur et la secte, 21.
 Saint-Quentin. — Assemblée des œuvres catholique à Saint-Quentin, par l'abbé MIMIL, 414.
 Saint-Siège (le) et la question d'Orient, 173.
 Saldanha (maréchal duc de). — Sa mort, notice biographique, 440.
 — San-Francisco (centenaire de). — Hommage rendu au catholicisme à cette occasion, 448.
Sciences (les) et les lettres au moyen-âge et à l'époque de la Renaissance, par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix), 496.
 Séparation (la) de l'Eglise et de l'Etat, 387.
 Septante (les). — *Traduction de l'Ancien Testament d'après les Septante*, 302.
 Simeoni (le cardinal). — Il est nommé secrétaire d'Etat par Pie IX, 445, 606.
 Situation (la), par J. CHANTREL, 5, 213, 661.
 Smith (Georges). — Sa mort et ses travaux, 115.
 Société de charité maternelle, 41.
 SOEHNLIN (l'abbé), député au Reichstag. — Le Saint-Siège et la question d'Orient, 178. — Grecs et Turcs, 357. — Le futur conclave, 524.
 SOLON. — Les grands crimes et leur causes, 596.
 Suisse. — Le *Pius-Verein* à Lucerne, 65. — Retour de l'abbé Marchal, 105. — Déclaration des évêques sur le nouveau schisme, 336, 420, 474.

T

- Tarbes (diocèse de). — Discours de Pie IX aux pèlerins de Tarbes, 9.
Temps (les) mythologiques, par Moreau de Jonnés, 309.
 Testament (le) d'un curé, 429.
 THURET (Adrien de). — Les missions africaines, 237.
 TOUR D'AUVERGNE (Mgr de la). — Actes du concile du Puy, 26, 83, 1-9.
 TOUR DU PIN (L. de la). — Le positivisme, 245.

Tours (diocèse de). — Pèlerinage à saint Martin de Tours, 155, 332.
Troyes (diocèse de). — Pèlerinage à Rome, 608.

U

Universités catholiques. — L'Université de Paris, 16. — Les droits d'examen, 20. — Lettre de l'archevêque de Bourges, 160. — Université de Lille, 162. — Université de Lyon, 162. — Discours de Mgr Richard, coadjuteur de Paris, 333. — Lettre collective des évêques pour la fondation de l'Université de Lyon, 563. — Discours de Mgr Freppel, 633.

V

Variétés. — Les avocats des moines, 54. — Les reliques des Machabées, 211. — Douze grands désordres, 212. — Le repos du dimanche en Amérique, 321. — Déconvenue d'un préhistorien, 322. — La vitalité des moines, 323. — L'Œuvre du dimanche, 601. — La croix est le plus haut monument du monde, 602. — Un trait de Pie IX, 604. — Une vieille église en Algérie, 707.
Vénézuéla. — La persécution se calme, 67, 103. — L'Eglise au Vénézuéla, 617.

VEUILLOT (Louis). — Le catholicisme libéral, 373.

Vibert (Mgr), évêque de Maurienne. — Sa mort, 275.

Vie et souvenirs de M^{me} Cossé-Brisac, par Dom Louis Paquelin, 140.

Vierge (la sainte), par l'abbé U. Maynard, 491.

Vitalité (la) des moines, 323.

Vouriot (A. J.). — *Manuel des conseils de fabrique*, 545.

Vuillaume (l'abbé). — *Cours complet de Rhétorique*, 377.

W

Waddington (M.), ministre de l'instruction publique. — Il répond à M. de Belcastel, 508.

Wallon (Jean). — *Le clergé de 89*, 35.

Wicart (Mgr) premier évêque de Laval. — Son épiscopat, par PROSPER-PIERRE HUCHEDÉ.

FIN DES TABLES.





